

Les dossiers X
Ce que la Belgique ne devait pas savoir sur l'affaire Dutroux

Deuxième impression: novembre 1999
Première impression: novembre 1999

Couverture: Zizó!
Photo des auteurs: Gert Jochems
Photocomposition: EPO
Impression: EPO [0973J]
Traductions: Olivier Taymans

© 1999 Editions EPO, Editions Houtekiet et les auteurs
Chaussée de Haecht 255
1030 Bruxelles - Belgique
Tél: 32 (0)2/215.66.51
Fax: 32 (0)2/215.66.04
E-mail: editions@epo.be

Lange Pastoorstraat 25-27
2600 Anvers - Belgique
Tél: 32 (0)3/239.68.74
Fax: 32 (0)3/218.46.04
E-mail: uitgeverij@epo.be

Isbn 2 87262 153 9
D 1999/2204/48

Mots clés:
réseaux pédosexuels, fonctionnement de l'Etat, enquêtes judiciaires, justice, polices

Vous êtes tellement nombreux à nous avoir aidé d'une manière ou d'une autre que nous ne pouvons plus vous compter. Mais, en particulier, nous voudrions dire merci à André, Anne, Anne-Carole, Anne-Marie, Ayfer, Bruno, Carine, Caspar, Christian, Christine, Claude, Daniel, Danny, Donatienne, Eddy, *Elio*, Els, Erwin, Filip, *Flurk*, Frans, Frans, Gaby, Guendalina, Hadewych, Hans, Hilde, Jan, Jan, Jean-Luc, Jean-Luc, Jean-Philippe, José, Laurent, Lieve, Loretta, Luc, Marc, Marc, Marcel, Marco, Marie-Noëlle, Michel, Michel, Mike, *Monique*, *Paëlla*, Patricia, Patrick, Paul, Pina, Pol, Raf, Regina, Rita, *Ruf*, Saskia, Serge, Tania, Theo, *Tintin*, Tiny, Veerle, *Vero*, Véronique, Walter, Werner, Willy, *Yola*, le couple de Zellik, Zoë,... Aux autres, nous le dirons de vive voix.

Nous remercions tout particulièrement Olivier Taymans, qui a été pour ce livre bien plus qu'un traducteur et qui mérite d'ailleurs beaucoup plus que cette petite phrase. Merci également, et surtout, à tous les gens qui ont bien voulu prendre le temps de nous parler.

TABLE DES MATIERES

1. HIVER 1995 – Jean-Paul Raemaekers	
1.1 Le procès d’assises	8
1.2 Un témoin fou très courtois	20
1.3 Le curieux procès-verbal du commissaire Marnette	28
2. ETE 1996 – Marc Dutroux et Michel Nihoul	
2.1 Michel Lelièvre	40
2.2 Bernard Weinstein	51
2.3 Michèle Martin	61
2.4 Marc Dutroux	74
2.5 Une famille flamande à Bertrix	88
2.6 Michel Nihoul	111
3. AUTOMNE 1996 – X1 apparaît	
3.1 Premier contact	126
3.2 Premières auditions	131
3.3 L’enquête sur le meurtre de Carine Dellaert	147
3.4 «Elle s’appelait Kristien»	169
3.5 Deuxième audition sur «Kristien»	187
3.6 L’enquête sur le meurtre de Christine Van Hees	210
3.7 Le rapport oublié de la Sûreté de l’Etat	238
3.8 Le meurtre du camping à Oud-Heverlee	252
4. HIVER 1996 – Les fausses pistes	
4.1 Le dossier Di Rupo	264
4.2 La perquisition Abrasax	269
4.3 Les grands travaux inutiles à Jumet	273
5. PRINTEMPS 1997 – Encore d’autres témoignages	
5.1 Les péripéties du dossier Nathalie W.	302
5.2 X2, X3, X4, X69 et VM1	313
5.3 Les amies de X1 se souviennent	335
5.4 Un violeur en série	352
5.5 D’autres disparitions oubliées	361
5.6 Le meurtre de Katrien De Cuyper	372
6. 1997-1999 – Suite et conséquences	
6.1 Premier rapport de relecture	390
6.2 Deuxième et troisième rapports de relecture	414
6.3 Les relations de Michel Nihoul	446
6.4 Quatrième rapport de relecture	464
6.5 Le faux dossier du parquet de Gand	484
6.6 Le juge Pignolet fait de l’excès de zèle	514
NOTE DES AUTEURS	526
NOTES	533
INDEX	567

*«Perhaps it is better to be irresponsible and right
than to be responsible and wrong»*

Winston Churchill

CHAPITRE 1

Hiver 1995

Jean-Paul Raemaekers

«Je vais mettre la machine en marche»

Jean-Paul Raemaekers, 27 janvier 1995

Pour le public fidèle des cours d'assises, avide de passion et de drame, le spectacle risque d'être ennuyeux. Personne n'a été assassiné, ni enlevé, ni pris en otage. L'homme qui comparait est pratiquement inconnu et il a avoué ce qu'on lui reproche. De plus, si quoi que ce soit de sensationnel devait survenir dans ce procès, cela se passerait à huis clos. Ce matin du 23 janvier 1995, les habitués des assises de Bruxelles se préparent à suivre des débats techniques et procéduriers sur la psychologie de l'accusé, des débats qui risquent de durer des journées entières. Sans surprise, la défense demande l'internement. De manière tout aussi prévisible, le procureur Raymond Loop plaidera en fin de semaine pour une peine exemplaire.

L'accusé est Jean-Paul Raemaekers, quarante-cinq ans, Bruxellois. Il doit répondre du viol et de la torture de trois enfants: huit, neuf et dix ans. Les preuves sont convaincantes: neuf séquences qu'il a filmées lui-même en vidéo, où tout est clairement visible. Comme il a déjà été condamné en 1989 pour des faits identiques, l'issue du procès est facile à deviner. Les perspectives de Raemaekers s'assombrissent encore lorsqu'il s'avère, au premier jour du procès, que son avocat, le célèbre pénaliste Jean-Paul Dumont, ne sera pas présent à l'audience. Il s'est fait excuser et remplacer par ses confrères Marc Depaus et Patrick Gueuning. La défense semble déjà se résigner à une situation désespérée.

Le seul qui a l'air de voir les choses sous un autre angle, c'est Jean-Paul Raemaekers lui-même. Il joue le petit-bourgeois au grand cœur qui, d'une bêtise, a gâché une vie jusqu'alors irréprochable. Il est rasé de près et sort de chez le coiffeur. Au début, il ne parle que lorsqu'on l'interroge. Quand il s'exprime, c'est avec pathos; il se perd en considérations lyriques tout à fait déplacées. Son débit est vertigineux. Il peut aussi prendre un ton d'excuse, presque de soumission. Ou pompeux: «Je ne veux rien cacher et j'entends jouer cartes sur table», répond-il à la première question de la présidente Karin Gerard. Oui, reconnaît-il, son orientation sexuelle est un problème particulièrement grave. Oui, lui aussi a visionné les films, mais dans un premier temps, il ne pouvait pas croire que c'était bien lui qui, en violant la petite fille, éclatait de rire à mesure qu'elle hurlait de douleur. Lorsque de telles choses se produisaient, il perdait complètement le contrôle de ses actes. «Pour compenser ma maladie, j'ai toujours tenté de faire le bien», dit-il en se complaisant dans le rôle du malade. «J'ai souvent fait des dons anonymes à des homes et des orphelinats.»¹

Certains membres du jury somnoient déjà lorsque Karin Gerard aborde, en ce premier jour d'audience, le sujet inévitable: sa jeunesse. Une jeunesse triste, comme celle de presque tous les accusés d'assises. Raemaekers n'est pas le nom sous lequel il est né, le 25 juin 1949, premier enfant d'une certaine Rose Wattiez, d'Etterbeek. Mère célibataire, elle l'abandonne un an et demi plus tard à l'assistance publique à Bruxelles. Il apprend ses premiers mots à l'orphelinat. En 1954, il est adopté par Armand Raemaekers, un colonial à la tête d'une famille déjà nombreuse. Le petit Jean-Paul part vivre avec eux au Congo belge jusqu'à l'indépendance. De retour en Belgique, la famille place l'enfant, âgé maintenant de onze ans, en pension; il en est renvoyé à dix-sept pour faits de mœurs sur des camarades plus jeunes. «Elle m'a vendu pour 40.000 francs», fulmine l'accusé lorsque la juge Gerard prononce le nom de Rose Wattiez. Il n'estime pas davantage son père biologique. Selon l'acte d'accusation, il s'agit de François Deliens, évêque de l'Eglise gallicane à Liège. Un homme marié et père de cinq enfants. D'après Raemaekers, il faut y ajouter neuf enfants naturels, dont lui-même. Rose Wattiez l'a confirmé lors de l'instruction: Deliens est bien le père. Lorsque l'évêque est appelé à témoigner, il le nie avec force.

Mais plus encore que l'évêque, il déteste sa famille adoptive: «C'est là qu'il faut chercher la cause», s'écrie-t-il. «Dans cette famille, je recevais plus de coups que de nourriture. Je souffre aujourd'hui encore de n'avoir jamais connu la chaleur d'un vrai foyer. A cause de ce qui est arrivé là, j'ai commencé à haïr les femmes. Je suis violent avec elles.» Ce ne sont pas des femmes que la présidente veut entendre parler, mais des enfants. «Je ne veux pas minimiser mes problèmes», déclare Raemaekers en se repliant sur son rôle. «Je recherche surtout la vérité.»

«Ce n'est pourtant pas ce qui ressort de l'instruction», réplique la présidente. Les vidéos, qui pour l'accusation constituent les pièces à conviction, datent d'août 1992 à mars 1993. Pendant deux mois, Raemaekers a maintenu n'avoir aucun lien avec la production de ces enregistrements. Il a tout d'abord prétendu qu'il avait acheté ces cassettes et que c'était une simple coïncidence si le coupable lui ressemblait. Ce sont ses propres filles, âgées seulement de neuf et onze ans, qui ont reconnu, sur des photos extraites des vidéos, leurs camarades de classe Nancy P. et Nelly D.V. Nancy, dix ans, et Nelly, huit ans, sont deux demi-sœurs issues d'une famille défavorisée, dont la mère a fait la connaissance du gentil monsieur Raemaekers à la sortie de l'école. Il les a aidés, elle et son compagnon, à trouver un logement. Ils sont devenus bons amis. Nelly et Nancy allaient de temps en temps loger chez leurs amies le week-end. C'est là que tout s'est déroulé. «Je n'aurais jamais osé soupçonner Jean-Paul d'une chose pareille», déclare le père de Nancy. Nelly fournit une preuve matérielle aux enquêteurs: la chemise de nuit qu'elle portait lors des prises de vue. Selon Nancy, elles ont logé au moins une vingtaine de fois chez lui; selon Nelly, un peu plus de dix fois. Les enquêteurs apprennent que Nelly souffre de séquelles psychologiques, de dissociation. Elle a refoulé une partie des horribles souvenirs. Elle se met en rage chaque fois que quelqu'un tente de les lui rappeler. Les déclarations des fillettes concordent pour dire que Raemaekers agissait toujours seul. Dès que sa femme avait quitté la maison, il sortait sa caméra. Si les gamines se rebellaient, elles étaient battues sans la moindre pitié et Raemaekers menaçait de les emmener quelque part où ce serait encore beaucoup plus pénible que chez lui. Nancy est un jour rentrée chez elle avec un œil au beurre noir. Elle a raconté qu'elle s'était cognée dans une porte. Sa mère n'a pas cherché plus loin.

Sur une des photos, on a également reconnu Angélique D.G., qui avait neuf ans lorsque, fin 1992, elle a dormi deux fois chez Raemaekers. Sa photo est extraite d'une séquence filmée qui dure quatorze minutes et cinq secondes. Les jurés visionnent la vidéo pendant le procès. Au début de la séquence, contrairement à Nancy et Nelly, Angélique n'a aucune idée de ce qui va arriver. Elle est joyeuse et souriante. L'instant suivant, affolée, elle hurle et appelle sa maman. Raemaekers la pénètre plusieurs fois et l'oblige à lui faire une fellation. A la fin de la torture, il lâche dans un rire gras: «Bon, on fera l'autre moitié demain.» L'appartement de Raemaekers, avenue Louise, à Bruxelles, est facilement identifié sur l'enregistrement.

- Pourquoi enregistriez-vous ces scènes?
- Il y avait beaucoup d'argent à gagner. On pouvait aussi échanger ces cassettes.
- Avec qui?
- Cela se passait dans un réseau de pédophilie très étendu, qui opère en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne. Moi-même, je n'étais qu'un petit élément de ce réseau.
- Qui étaient les autres?
- Je ne souhaite pas faire de déclarations à ce sujet pour l'instant.²

L'après-midi, le premier témoin à venir à la barre est le juge d'instruction bruxellois Damien Vandermeersch. Il explique à la cour que c'est par hasard qu'on a découvert les bandes vidéo. C'était au mois de mai 1993. Quelques semaines plus tôt, son collègue Jean-Claude Van Espen avait lancé un mandat d'arrêt international contre Raemaekers, qui avait pris le large avec les millions que des investisseurs naïfs avaient confiés à PEFI, sa société bidon. Il avait pris la fuite en compagnie de son épouse, Régine Depeint, en direction des Pays-Bas. La police néerlandaise parvient à le retrouver le vendredi 21 mai à Rotterdam. Raemaekers est arrêté dans un hôtel alors qu'il est sur le point d'entamer des négociations pour reprendre un sex-shop local, comme l'apprend le contenu de sa mallette, qui contient également 2 millions de FB en liquide. Le même jour, une perquisition a lieu à son domicile, Dorpsweg, 198 A, à Rotterdam. Dans la maison, on met la main sur une quantité de papiers d'identité vierges, volés dans des maisons communales en Belgique et aux Pays-Bas, et sur des documents qui indiquent que Raemaekers est déjà propriétaire d'un bar à filles dans le quartier chaud de Rotterdam. C'est un enquêteur hollandais qui s'étonne de l'incroyable quantité de revues et de cassettes pornographiques stockées sur place. Elles sont étiquetées et classées avec la maniaquerie d'un philatéliste. L'enquêteur visionne une cassette, au hasard, et en reste sans voix: des enfants, le plus souvent asiatiques, parfois européens, sont violés par un sadique. La voix du sadique est familière aux enquêteurs belges.

Le 24 mai 1993, Raemaekers est extradé vers la Belgique. A côté de l'instruction PEFI³, un second dossier est ouvert au parquet de Bruxelles sous la direction du juge d'instruction Vandermeersch. Il ordonne immédiatement des perquisitions complémentaires. La prise la plus intéressante a lieu le 10 juin, lorsqu'on découvre encore 125 cassettes vidéos et quatre films à une seconde adresse de Raemaekers à Rotterdam.

Quand il témoigne devant la cour d'assises, Damien Vandermeersch ne donne aucune indication sur le nombre total de cassettes découvertes chez Raemaekers. Selon l'acte d'accusation rédigé par l'avocat général Loop, seules neuf vidéos peuvent être utilisées comme pièces à conviction, sur lesquelles on a identifié à la fois la victime et le coupable. «C'est un bel exemple d'enquête où on sait pertinemment bien qu'on ne voit que la partie émergée de l'iceberg», se souvient plus tard un enquêteur de la BSR de Bruxelles. «Mais cette toute petite partie était si grave qu'elle pouvait suffire devant un tribunal. La Belgique est comme ça. Pragmatique. On ne va pas laisser l'enquête prendre des proportions colossales. On l'arrête dès qu'il y a assez de preuves pour obtenir la perpétuité pour le coupable. A Rotterdam, on a trouvé 4000 cassettes vidéo au total. Je m'en souviens très bien: c'est à cause de ces cassettes qu'on a dû louer deux camions pour rapatrier les saisies.»

L'acte d'accusation décrit le contenu des neuf cassettes sélectionnées: «Le scénario était en général le même. Il filmait une petite fille en chemise de nuit qui commençait à se déshabiller. L'homme lui demandait de se coucher sur le lit ou sur une table. Elle devait écarter les jambes et ouvrir la bouche. Là-dessus, l'homme posait à l'aide de son sexe des actes de pénétration vaginale et orale, jusqu'à ce qu'il éjacule. La peur et la réticence des victimes étaient manifestes. Le coupable n'hésitait pas à les menacer. Il filmait lui-même le spectacle, dont il était à la fois metteur en scène et acteur. Il interrompait d'ailleurs régulièrement ses actes afin de mettre au point l'objectif de la caméra ou de changer l'angle de prise de vue.»⁴

Le procès n'éclairera pas vraiment la relation qui existe entre Jean-Paul Raemaekers et son épouse, Régine Depeint. Elle est administrateur délégué de PEFI et le mandat d'arrêt international la concernait autant que lui. Il apparaît rapidement que, tout comme les deux épouses précédentes de Raemaekers, elle souffrait beaucoup des accès de rage de l'accusé. Cependant, Vandermeersch estime qu'elle ne savait rien de sa personnalité cachée de pédophile. «L'accusé était furieux lorsqu'il a appris que nous lui avons montré les vidéos. C'était cependant nécessaire pour faire avancer l'enquête.» Le juge explique encore que «les premières auditions de Raemaekers ne se déroulaient pas comme sur des roulettes. Il refusait toute déclaration. Il était agressif et révolté.»

Il faut attendre le 16 septembre 1993 pour que Raemaekers accepte de commencer à parler aux enquêteurs des cassettes vidéo. Ce qu'ils ont trouvé là, leur dit-il alors, n'est qu'une partie de sa collection. Avec les aveux viennent les allusions à des réseaux de pédophilie et à des clients haut placés. Dans le même temps, Raemaekers relativise de plus en plus son propre rôle.

- Mais vous n'avez pas trouvé trace de complices?
- Sur les bandes que nous avons pu visionner, il est seul. Il ressort d'ailleurs de ces images qu'il actionnait la caméra tout seul.
- Il n'y avait pas d'autres adultes impliqués?
- Non. Lors des interrogatoires, par contre, l'accusé a affirmé qu'il y en avait, à d'autres occasions similaires. Il a déclaré qu'il se trouvait dans une situation difficile, car il lui faudrait citer les noms d'un politicien et d'un officier supérieur de l'armée. Il nous a dit également qu'il avait participé avec ces deux messieurs à des parties fines à une adresse de l'avenue Franklin Roosevelt à Bruxelles. Selon lui, y participaient également un magistrat, un avocat et plusieurs membres du corps diplomatique.

Sur le banc des accusés, Jean-Paul Raemaekers se balance nerveusement. Apparemment, il se soucie beaucoup de tout ce qu'on raconte sur lui, mais personne ne peut déduire de ses nombreuses grimaces s'il est d'accord ou non avec ce qui est dit. Les jurés, eux, en savent assez pour comprendre qu'ils auront à juger, à la fin de la semaine, un être abject. Ses bavardages sur des personnalités haut placées correspondent bien à l'image du raté qui cherche désespérément à se justifier.

«Pour les enquêteurs, c'était une expérience terrible», poursuit Vandermeersch. «Nous étions en quelque sorte les témoins oculaires d'un crime atroce, répugnant. Tantôt la caméra était braquée sur la position de l'enfant vis-à-vis de son violeur, tantôt en gros plan sur le visage de la victime. Régulièrement, nous entendions que les enfants étaient battus pour les forcer à des actes sexuels. Sur l'une des bandes, nous l'avons entendu dire à une victime de cesser de pleurer. Il la menaçait de recommencer toute la scène s'il s'avérait que la qualité de l'image n'était pas assez bonne.»

«La scène en question, explique le juge, a duré exactement vingt minutes et sept secondes.» Raemaekers force Nancy P. à lui faire une fellation et à avaler son sperme. Avant d'en arriver là, il lui crie dessus une fois de plus. «Il lui dit que c'est de sa faute si la caméra n'est pas orientée correctement et s'il faut tout recommencer le lendemain. Sur la bande, on entend la gamine dire merci quand il décide que c'est assez pour aujourd'hui. Ces enfants sont marqués à vie. Lors de l'instruction, j'ai rencontré la mère de l'une des trois petites filles. Elle m'a dit qu'elle avait le sentiment d'avoir perdu son enfant à jamais. J'ai tenté de parler à l'une des enfants, mais sans succès. On remarquera d'ailleurs que ces enfants n'ont jamais dit mot du cauchemar qu'ils ont vécu.»

Le deuxième jour du procès, les experts prennent place à la barre. Dans un rapport écrit, rédigé conjointement le 6 mars 1994, les psychiatres bruxellois Crochelet et Delattre ont déjà expliqué leur pessimisme sur les chances de guérison de Jean-Paul Raemaekers. «La seule chose qui pourrait le motiver à se faire soigner, c'est la peur d'une sanction pénale», déclare le docteur Delattre. Les deux psychiatres estiment Raemaekers responsable de ses actes. C'est Raemaekers lui-même qui les a confortés dans cette opinion, par ses plaidoiries circonstanciées en faveur de l'internement. Il sait que c'est la seule façon pour lui de retrouver assez vite la liberté. «Pourtant, ce n'est pas un pédophile ordinaire», souligne Delattre. «Chez lui, la perversion sexuelle n'est qu'une facette d'un comportement psychopathe qui peut prendre diverses formes. Son comportement se caractérise par un besoin parfois hystérique d'entrer dans la peau d'un autre, de préférence quelqu'un d'important. Il le fait avec tellement de conviction qu'il finit par croire à ses propres mensonges. Toute sa vie a été placée sous le signe d'une aspiration profonde à cet autre moi, au respect.» Dans leur rapport, les psychiatres lui attribuent encore quelques caractéristiques frappantes: le théâtralisme, la mythomanie, la mégalomanie, la paranoïa, l'hystérie, le narcissisme, une impulsivité extrême, l'absence de toute forme de peur. Il y a, dans le rapport Crochelet-Delattre, une petite phrase qui aurait pu, si elle avait été remarquée à temps, faire économiser des dizaines de millions à l'Etat belge deux ans plus tard à Jumet. Elle est tirée d'un passage dans lequel les médecins tentent de prédire comment Jean-Paul Raemaekers évoluera au cours d'une longue incarcération. Il y a deux possibilités, écrivent-ils. Soit il s'effondrera psychiquement, soit «il se mettra en scène dans un rôle qui lui semble plus approprié aux circonstances du moment».

Le troisième psy qui entre en scène est le médecin bruxellois Berger. Il était censé suivre Raemaekers après sa libération conditionnelle anticipée en 1991. «Mais personne ne m'a fait savoir à l'époque que j'avais affaire à un pédophile», témoigne Berger. Contrairement à ses deux confrères, Berger croit aux bienfaits de l'internement. Pour lui, le procès en lui-même est un élément important de la thérapie que devrait suivre Raemaekers. «Pour un mythomane comme lui, la pire punition est la confrontation ultime avec lui-même. C'est ce qui a lieu dans cette cour d'assises.»

Le troisième jour du procès, ses trois ex-épouses témoignent. L'une après l'autre, elles brossent le portrait d'un prince charmant au départ séducteur et attentionné qui se transformait au fil des mois en tyran domestique obsessionnel. «Ses propres enfants, il les frappait souvent et fort, mais il ne les a jamais violés». C'est quasiment la seule note positive que Régine Depeint ajoute au tableau. Un moment, le public s'amuse, quand on apprend que Raemaekers se nommait pour l'une, Alexandre de Saligny et pour l'autre, Alexandre Hartway La Tour. Au troisième mariage, il a ajouté le nom de son épouse au sien. Il s'appelait alors Alexandre Jean-Paul Raemaekers de Peint. Il y a une constante: Jean-Paul Raemaekers aime se faire appeler Alexandre.

Les conseillers laïques, qui visitaient Raemaekers en prison, ont ensuite la parole. «Il m'a raconté qu'il n'était qu'un petit rouage dans un réseau beaucoup plus grand», déclare l'un d'eux. «Il disait qu'il avait fourni des petites filles pour des parties fines auxquelles assistaient des personnages puissants et importants. Non, il n'a jamais cité de noms. Ce dont je me souviens, par contre, c'est qu'un beau jour, il a dit: "Si je parle, le pays éclate."»

Depuis le début de la semaine, Françoise de Saligny suit le déroulement du procès, jour après jour, avec la plus grande attention. Elle est attachée culturelle à l'ambassade de Finlande à Bruxelles, et jouit d'une certaine notoriété à Paris pour ses essais sur les beaux-arts. Françoise de Saligny n'est pas peu fière de ses origines. Son père a retracé l'arbre généalogique complet de la famille et est arrivé à la conclusion qu'elle est la dernière descendante de la lignée. A l'été 1987, un collègue lui met un journal sous le nez et lui demande si c'est d'un de ses parents dont on parle. Elle lit l'article avec un étonnement croissant: «Alexandre de Saligny est écrivain. Et, dit-il, fort connu en France. Mais le hasard l'a fait naître à Bruxelles et il a gardé pour la Belgique une fibre sensible. Ainsi donc, après avoir conquis la gloire à Paris, il entend s'imposer dans son pays et il profitait de la parution de son vingt-deuxième ouvrage pour se faire connaître du public belge. Il a donc tenu une conférence de presse à la Maison de la presse à Namur.»⁵

Madame de Saligny arrive à mettre la main sur un exemplaire du livre en question: *Les anges se parlent*. Elle tombe sur une série de vers ridicules qui parlent des «choses de la vie». Un feuillet volant est annexé: «Vous désirez publier un livre? Je vous aiderai. Vous souhaitez écrire un livre? Je l'écrirai pour vous.» Signé: Alexandre de Saligny. A la deuxième page, Françoise de Saligny s'arrête sur une première faute de français et appelle son avocat, Alain Berenboom. «C'est plus grave que vous ne l'imaginiez», lui dit-il quelques jours plus tard.

Car «Alexandre de Saligny» collectionne les ennuis avec la justice.⁶ Dès son premier emploi de courtier en assurances, il a filé avec la première somme d'argent qui lui est tombée dans les mains. Il a écopé pour cela de quatre ans de prison le 8 mai 1979.⁷ En 1980, il est condamné trois fois. Le tribunal correctionnel de Bruges lui retire à vie son permis de conduire après un accident mortel de la route. Suivent, à Bruxelles, deux condamnations à quatre mois de prison ferme pour tentative d'extorsion de fonds et deux mois de prison ferme pour escroquerie. Dès 81, Raemaekers met à profit son tout premier congé pénitentiaire pour prendre la fuite en France. Avant de faire le chemin en sens inverse, cinq ans plus tard, pour échapper aux ennuis accumulés en France.⁸

Maître Berenboom achève de brosser le tableau à sa cliente avec une dernière condamnation, récente celle-là: le tribunal correctionnel de Namur l'a encore condamné pour escroquerie, le 5 juin 1987. Comment Raemaekers s'y prend-il pour échapper à la prison? C'est le mystère. Mais il est bel et bien libre et sa fausse identité ne lui sert même pas à se cacher de la justice. Sa photo est bien en vue au dos des petits livres qu'il édite et une courte biographie – gonflée de prix littéraires imaginaires – mentionne sa date de naissance et le nom de sa mère.

A la même époque, en 1987, Jean-Paul Raemaekers occupe une maison de maître, avenue Paul Dejaer, à Saint-Gilles. Un quartier bourgeois aux maisons cossues du dix-neuvième siècle où atterrissent pas mal de quadragénaires divorcés qui refont leur vie. Raemaekers fréquente ce milieu où il passe pour écrivain, impresario, philosophe et maître d'échecs. D'un seul mot lâché ici et là, devant ses nouveaux amis, il laisse deviner sa noble ascendance. A d'autres, il affirme avec le plus grand sérieux qu'il est le fils de l'évêque de Liège. Raemaekers ne craint pas les contradictions. Dans toute cette comédie, une chose est vraie: Alexandre, comme il se fait bien sûr appeler, est effectivement de première force aux échecs. Certains de ses amis se souviennent: «Il aimait par-dessus tout les parties où il pouvait jouer contre plusieurs personnes en même temps; il menait sans problème neuf ou dix parties à la fois.»

Les Editions Impériales d'Occident, créées par Raemaekers le 1^{er} mars 1987, sont basées à Saint-Gilles, au 4 de la rue de Lombardie. La plupart des petits livres exposés à l'étalage ont Alexandre de Saligny pour auteur. Il n'y en a pas 401, comme il le prétend au dos des couvertures, mais plus d'une dizaine quand même. L'un d'eux reprend le texte d'un opéra, *La Belle de Budapest*. Un autre est une biographie de Rocco Di Quinto, un chanteur de charme italo-belge qui a connu quelques succès en Wallonie au début des années 80. On y apprend que Rocco Di Quinto a des relations plus qu'amicales avec ses choristes mineures. Il met même l'une d'elles enceinte. «La nouvelle législation en matière de travail des enfants menace la carrière pourtant prometteuse de Rocco Di Quinto», écrit Alexandre de Saligny.⁹

A mesure que Françoise de Saligny se renseigne plus avant sur l'homme qui lui a volé son nom, le mystère s'épaissit. Il possède trois voitures flambant neuves: une Jaguar et deux Porsche. Dans les cafés de Saint-Gilles, il agite de grosses liasses de billets. Il voyage constamment. «Pour affaires».

Le 13 octobre 1988, l'avenue Paul Dejaer sursaute: la brigade des mœurs de la police judiciaire de Bruxelles prend une maison d'assaut. La porte est enfoncée. Un mégaphone assourdit la rue pendant qu'on arrête le suspect qui se cache dans une penderie à l'étage. Il a fallu une semaine de planque pour mener à bien l'opération. Raemaekers, tuyauté, avait pris la fuite aux Pays-Bas. Il est rentré au bout d'une semaine, estimant, à tort, que tout danger était écarté. Françoise de Saligny lit l'affaire dans le journal. Raemaekers est accusé de viols multiples sur la personne d'Isabelle L., une petite fille de onze ans. En août 1988, il persuade ses parents qu'elle a une «voix en or» et qu'elle doit d'urgence enregistrer un 45 tours. De préférence à Manille, où les studios d'enregistrement sont «tellement bon marché». Il monte si bien la tête aux parents qu'il leur fait investir 205.000 FB dans le projet. Depuis Manille, il convainc le brave papa de verser encore 250.000 FB par virement postal. C'est que la petite Isabelle a fait si forte impression sur les patrons du showbiz local qu'il est maintenant question d'un 33 tours! Isabelle passe quarante et un jours aux Philippines en compagnie de son «impresario». Elle y fait de nombreux enregistrements, qui n'ont rien à voir avec la chanson. Il n'y a qu'une caméra vidéo, fixée sur un pied, au beau milieu d'une chambre d'hôtel.¹⁰

Au cours de l'instruction de 1988, on découvre encore que, dans les semaines qui ont précédé son arrestation, Raemaekers était entièrement absorbé par la création d'une ASBL appelée SOS Enfants en Détresse. Son intention était de liquider sa librairie pour transformer les lieux en maison d'accueil pour enfants en difficulté. On s'aperçoit aussi qu'il a été, pendant toute l'année 1986, le tuteur officieux d'une jeune fille de treize ans, dont la mère, une marginale de Charleroi, ne voulait plus. Sylviane B., qui habitait chez Raemaekers, raconte qu'elle était maltraitée et violée. «Lors des viols, il me ligotait», explique-t-elle. Personne ne la croit. Pas même sa mère. Pas même lorsque le nom de Raemaekers, accusé de pédophilie, s'étale dans la presse. «Elle invente» affirme la mère aux enquêteurs. Le témoignage de Sylviane B. en est resté là. Sans suite. Aujourd'hui encore.

Le 7 juin 1989, Raemaekers est finalement condamné pour usurpation d'identité, suite à la plainte déposée par Françoise de Saligny. Il lui est interdit à jamais d'utiliser son cher pseudonyme.¹¹ Moins de trois semaines plus tard suit une nouvelle condamnation. Le témoignage d'Isabelle L. sur ce qui s'est passé à Manille le fait condamner à cinq ans de prison, dont deux avec sursis, devant le tribunal correctionnel de Bruxelles. Raemaekers a nié l'évidence pendant tout le procès. «Elle ment, affirme-t-il, jamais je ne l'ai pénétrée et jamais je ne l'ai forcée à me faire de fellation.» Quatre ans plus tard, lors des perquisitions de Rotterdam, les enquêteurs découvriront la cassette sur laquelle on voit qu'Isabelle a dit la vérité. Et qu'un autre enfant a été maltraité à Manille. Une petite Philippine qu'on ne prendra pas la peine d'identifier.¹²

Après avoir purgé le tiers de sa peine, Jean-Paul Raemaekers est libéré le 14 octobre 1991. Son retour sur la scène bruxelloise est aussi éclatant que sa sortie a été pitoyable deux ans plus tôt. A peine libéré, il loue un bureau sur l'avenue Louise à Bruxelles. Au 163, à deux pas du siège principal de la Commission Bancaire et Financière, il propose des taux d'intérêt à court terme de 22% et plus. Raemaekers est devenu investisseur. «Le numéro un en placements internationaux»: c'est écrit dans une publicité des Pages d'Or. Le 3 mars 1992, un an et demi après le démarrage du bureau d'investissement, il enregistre au tribunal de commerce de Bruxelles sa société PEFI, pour Placements Experts Finance Internationale. Il bombarde son épouse Régine Depeint administrateur délégué et se nomme lui-même PDG.¹³ Personne ne sait comment, mais Raemaekers est plus riche que jamais. A l'été 1992, il fait de brefs voyages, au Paraguay et au Nigeria, notamment. «J'ai monté une banque au Paraguay à cette époque, c'est assez facile, là-bas», déclarera-t-il plus tard.¹⁴

Quelques semaines avant le départ de Raemaekers pour le Paraguay, le journaliste Guy Legrand entre dans les bureaux de PEFI. Legrand assure la rubrique placements de l'hebdomadaire économique et financier *Trends-Tendances*. Il sent venir la période creuse des vacances d'été et a envie de s'amuser un peu. La réalité dépasse ses rêves les plus fous. «Il est incroyable qu'une maison d'un tel poids ait pu rester aussi inconnue», ironise-t-il une semaine plus tard dans son journal.¹⁵ Raemaekers l'a noyé pendant une heure entière dans ses taux d'intérêt luxembourgeois qui, de minute en minute, montaient de 10 à 13,5%. Le plus beau souvenir de Legrand, c'est la conversation qu'il a eue quand il regardait une mappemonde constellée de petits drapeaux en papier.

- Et ça, c'est quoi?
- Cela vous donne une idée des pays où nous sommes présents.
- C'est tout de même particulièrement impressionnant pour une société si jeune.
- Mais nous sommes en pleine expansion. Vous voyez cet immeuble de bureaux, à côté?
- Le beau bâtiment neuf?
- Oui, eh bien, nous y louons 250 mètres carrés à partir du mois de septembre.

Guy Legrand se souvient qu'à la fin de l'heure d'entretien, les 250 mètres carrés étaient devenus dix étages; Raemaekers affirmait qu'il brassait chaque jour un paquet d'actions de plusieurs centaines de millions de FB et il se vantait de négocier avec soixante-cinq banques dans autant de pays... «J'ai vérifié quelques-unes des banques qu'il avait mentionnées. Comme je m'y attendais, elles n'existaient pas.»¹⁶ Une seule chose a épaté Legrand: Jean-Paul Raemaekers est bel et bien, comme il l'affirme, membre de Mensa, l'association des super quotients intellectuels. Pour le prouver, il a publié à ses frais dans le quotidien *L'Echo de la Bourse* du 11 juin 1992 un compte rendu de la conférence qu'il avait donnée quelques jours plus tôt à une réunion de Mensa près de Charleroi.

Mensa n'aura pas l'occasion de lui reprocher cette utilisation illégale de l'association à des fins personnelles et lucratives. Le 2 juin 1992, le juge Van Espen inculpe Raemaekers des chefs d'appel illégal à l'épargne publique et de faux et usage de faux en écriture. C'est la Commission Bancaire et Financière qui a porté plainte auprès du parquet de Bruxelles, dès février 1992, alors que PEFI n'était pas encore complètement opérationnelle. La société n'a pas de licence pour les placements internationaux. Raemaekers est censé disposer d'un mandat d'une banque étrangère agréée. «Oh, je cours le chercher», répond-il à la Commission qui le somme de s'expliquer. Et il revient, peu après, avec l'attestation demandée. Elle est délivrée par l'International Swan Bank, du Paraguay. Avant même que la Commission réalise que cette banque n'existe pas, on découvre que l'attestation a été contrefaite au copy-center du coin.

Le 22 janvier 1993, le tribunal de commerce de Bruxelles interdit toute activité à la société. Une procédure superflue car PEFI est déjà liquidée, depuis le 30 août 1992. Raemaekers a continué sous différents noms: International Swan Bank, Universal Brokers Company Exco... L'une de ses dernières clientes sera la chanteuse française Chantal Goya, qui a eu la chance d'avoir des avocats attentifs. Raemaekers était à deux doigts de la délester de quelque 200 millions de FB, ce qui correspondait à peu de choses près au montant du trou laissé par PEFI.

Personne n'a jamais pu expliquer comment Raemaekers, à peine sorti de prison, avait bien pu louer un bureau avenue Louise. «Je vendais des cassettes pédophiles», déclare-t-il d'emblée lors d'une des conversations téléphoniques que nous avons eues avec lui au printemps 1997, quand il était emprisonné à Namur. «Il y a beaucoup d'argent qui circule dans ce genre de réseau. Et, à votre avis, quel argent transitait par PEFI? Les recettes d'un commerce de pornographie infantine!»¹⁷

Le 30 janvier 1994, le tribunal correctionnel de Bruxelles condamne Raemaekers à six ans de prison ferme pour escroquerie, faux en écriture, banqueroute frauduleuse et abus de confiance. Il fait appel du jugement et n'obtient, le 5 janvier 1995, qu'une peine plus lourde: sept ans ferme. Dans sa cellule, Raemaekers attend avec appréhension son autre procès, celui des assises de Bruxelles.

Juste avant que le jury ne se retire pour délibérer, le vendredi 27 janvier 1995, l'accusé a le mot de la fin. Il semble avoir enfin compris que les choses se présentent plutôt mal et se lance dans un long exposé. De nouveau, il parle à une vitesse folle, telle que son flot de paroles s'enraye parfois. Jean-Paul Raemaekers demande pardon. «Aux enfants, à leurs familles, à tous ceux à qui j'ai fait du mal... Je ne me plaindrai pas de ma peine, que je mérite. Mes regrets sont sincères. J'espère seulement qu'on acceptera de me soigner pendant ma détention. Lorsque je vois des enfants, l'excitation devient plus forte que moi... Moi, le violeur, l'escroc, je veux faire pénitence. Mais ce n'est pas tout. Je vais mettre la machine en marche. Je suis le bouc émissaire qu'on envoie en prison alors que les grosses légumes restent hors de portée.» La confusion s'installe dans la salle d'audience. L'accusé sort une feuille de papier qu'il agite ostensiblement et fait mine de commencer à lire tout haut une série de noms de clients. La présidente Karin Gerard saisit son marteau.

- Monsieur Raemaekers, ce que vous faites est inadmissible!
- Mais je peux le prouver, madame la présidente.
- Je veux bien prendre acte de votre soudaine requête de révéler finalement le nom de vos complices, mais je ne peux pas accepter que cela se fasse en séance publique.
- Bon, je communiquerai les noms plus tard aux instances compétentes. Dans ce cas, je voudrais tout de même conclure en annonçant que j'ai également conservé, en un endroit sûr, une quantité de cassettes vidéo qui prouvent que j'ai raison. De plus, j'ai laissé chez un notaire une déclaration de cent cinquante pages. Celle-ci sera remise à la justice s'il m'arrive quoi que ce soit.¹⁸

La feuille a été déposée au parquet de Bruxelles et a servi de base à une série d'enquêtes entreprises en 1995. Raemaekers avait inscrit cinq noms sur le papier. Le premier est celui d'un magistrat bruxellois; les quatre autres, ceux de créanciers dans le dossier PEFI.¹⁹

Trois heures après l'incident, le jury revient en salle d'audience. A toutes les questions qui sont posées, la réponse est oui. Coupable sur toute la ligne. La juge Karin Gerard condamne Jean-Paul Raemaekers aux travaux forcés à perpétuité.

«Je me suis rendu compte qu'il avait des contacts avec des personnes non identifiées qui ne laissaient aucune trace de leur passage»

L'ex-avocat de Jean-Paul Raemaekers, 28 octobre 1996

Comme à chaque fois, ils sont de la partie. Les chineurs, les radins, les traficoteurs, les antiquaires et les commères du quartier. Nous sommes le jeudi 7 décembre 1995, en fin d'après-midi. Dans le hangar de la rue de l'Indépendance, à Molenbeek, le commissaire-priseur fait défiler en vitesse les lots numérotés 182 à 308. Il a envie de rentrer chez lui. Tout comme l'huissier Michel Leroy et son assistant François Daniel. Les enchères sont capricieuses. Le lot 203, qui comprend deux téléviseurs, change de propriétaire pour mille FB à peine. Un agrandisseur Durst, qui vaut pas mal d'argent, part pour 300 FB. Le lot 232, la machine à coudre Corona, ne trouve pas acquéreur. Par contre, on s'arrache le lot 216, une boîte de vingt CD. Enchère finale: 6000 FB. Pour le lot 243, fait de vingt-sept cassettes vidéo, les enchères vont jusqu'à 1600 FB. Le 255, qui comprend 322 cassettes vidéo originales, change de main à un prix anormalement élevé: 20.000 FB. Et 430 vidéos, enregistrées par leur ancien propriétaire, ainsi que soixante boîtiers VHS vides, rapportent également la coquette somme de 8000 FB. «Il n'y a pas de constante en la matière», explique un connaisseur. «La présence de deux collectionneurs acharnés peut suffire à mettre hors de prix des babioles sans valeur.»

C'est peut-être pour une raison aussi banale que les cassettes vidéo de Jean-Paul Raemaekers ont atteint des sommets lors de la vente publique des derniers actifs de PEFI. La surprise n'en est pas moins totale au parquet de Neufchâteau lorsque la presse révèle fin 1997 l'existence de cette vente.¹ Jusque là, personne ne s'était aperçu de l'incroyable destin réservé aux biens de l'un des rares grossistes en pornographie infantine que la justice belge ait jamais réussi à coincer.

Les enquêteurs se sont bien rendu compte quelques mois plus tôt qu'une partie de la collection de vidéos de Raemaekers avait été égarée lors de l'enquête judiciaire, mais ils n'ont pas la moindre idée de ce qui a pu se passer. Le 17 février 1997, le curateur de PEFI, l'avocat bruxellois Tom Gutt, écrit une lettre au parquet de Bruxelles.² Il a lu dans la presse que les fouilles dans un charbonnage désaffecté de Jumet étaient menées sur les indications fournies par Jean-Paul Raemaekers. Il en a déduit que Neufchâteau devait s'intéresser à son passé. Dans sa lettre, Gutt s'étonne du fait que personne ne l'ait encore contacté. Après l'arrestation de Raemaekers, il a trouvé une cargaison entière de cassettes vidéo devant sa porte. «Au total, il s'agit de quelque 2000 cassettes, écrit Gutt, qui n'ont jamais été visionnées par la justice. Elles ont été sélectionnées à l'époque sur base des étiquettes que Jean-Paul Raemaekers avait collées dessus.»³

Le compte est bon. A l'époque, un peu moins de 4000 cassettes ont été saisies à Rotterdam. Au cours de l'enquête qui va mener Raemaekers aux assises, seuls deux bons milliers de ces cassettes ont été visionnées par la BSR. Les deux mille bandes restantes sont entassées dans un entrepôt de l'expert judiciaire André Fourneau à Anderlecht. Mais ce dernier manque de place et veut s'en débarrasser. Il a déjà insisté auprès de Gutt pour faire incinérer tout le stock.

Quand les enquêteurs de la BSR de Bruxelles viennent chercher la cargaison, le 12 mars 1997, ils ne trouvent pas 2000, mais 797 bandes vidéo.⁴ Longtemps, ils vont se contenter de supposer que le curateur s'est trompé et que sa mention de «2000 cassettes» était approximative. Jusqu'à ce qu'ils apprennent l'existence de la vente aux enchères de Molenbeek, en décembre 1995: 779 cassettes ont été vendues. La conclusion s'impose: le parquet de Bruxelles a égaré une bonne partie du butin. Le juge d'instruction Van Espen, qui dirigeait l'enquête sur PEFI, soutient qu'il a signalé la totalité de la collection à tous ceux qui devaient en avoir connaissance. Son collègue Vandermeersch déclare qu'il n'a jamais eu vent d'un lot de 2000 cassettes non visionnées.

Sur les 797 bandes récupérées, on ne trouve aucune scène suspecte. Mais on continue à se poser des questions sur les 779 exemplaires vendus aux enchères. Selon le procès-verbal de la vente, il y avait 322 «cassettes vidéo originales» dans le lot.⁵ C'est à dire des cassettes enregistrées achetées dans le commerce. On sait que les pédophiles ont précisément l'habitude de cacher leurs scènes favorites au beau milieu d'un film innocent – de préférence un Walt Disney. Les scènes les plus horribles sont généralement découvertes sur les cassettes dont la couverture éveille le moins de soupçons.

Ce qui est sûr, c'est que Raemaekers se faisait beaucoup de souci pour sa collection de vidéos saisies. Un bon mois après son arrestation à Rotterdam, il écrit, de la prison de Forest, au curateur Tom Gutt: «Je me permets de solliciter la restitution et en tous les cas le retrait des objets avant vente et mise en garde, par vos soins, auprès de Monsieur Fourneau, à savoir: les vêtements de nos trois enfants (11 ans, 9 ans et 10 mois), les vêtements de mon épouse, les vêtements m'appartenant, les objets personnels de nos 3 enfants, une série de jouets de nos enfants, les peluches de nos enfants, les cahiers et travaux scolaires de nos enfants, les cassettes vidéos enregistrées à la TV en direct, tout ce qui est invendable.»⁶

A l'évidence, Raemaekers reste convaincu que le bluff et les dénégations farouches sont la meilleure stratégie. Comme on le comprendra plus tard, il vit dans l'espoir que quelques grands acteurs du monde judiciaire belge vont voler à son secours. Contrairement aux vêtements, aux cahiers scolaires et aux peluches, il ne récupère pas les cassettes. Ce qui finalement ne change pas grand-chose puisqu'elles n'ont pas été toutes exploitées. «A Bruxelles, ils savaient parfaitement qui j'étais et qui je pouvais mouiller si je le voulais», déclare plus tard Raemaekers. «Après mon arrestation, on m'a envoyé des signaux. On me ferait interner. Ainsi, je retrouverais la liberté après un an environ. Je ne m'explique pas pourquoi ça n'a pas marché et comment j'ai été condamné à perpétuité. Il faut dire que toutes les preuves trouvées en 1993 qui accusaient les gens pour qui je travaillais avaient déjà été escamotées au cours de l'enquête.»⁷

A quel point Raemaekers est-il crédible? Un membre de la BSR de Bruxelles, qui a fait partie de ses interrogateurs, ne le sait toujours pas. «Parfois, je me dis: ça n'a aucun sens, il est fou à lier, on perd son temps. D'autre part, on ne peut pas nier que pendant des années, il a été au cœur d'un milieu criminel dont nous ne savons rien, ou si peu. C'est lui qui nous a expliqué qu'entre pédophiles, on pratique surtout le troc. Au-delà des histoires rocambolesques qu'il raconte, il y a une certitude: c'est qu'il a commencé à filmer ses viols d'enfants parce que lui-même n'avait rien à échanger. Donc, quoi qu'il en soit, Raemaekers doit forcément être une source de renseignements utiles.»

Dès la fin de son procès d'assises, Raemaekers attire l'attention de la BSR de Bruxelles. Mais pas pour parler de la menace qu'il a lancée du banc des accusés – «je vais mettre la machine en marche». Non, il tente de convaincre les gendarmes, qui ne sont pas prêts à le croire, que les petites Nancy et Nelly étaient, comme la plupart des autres victimes, «louées» par leur mère pour une bouchée de pain. Selon Raemaekers, la mère était parfaitement au courant de ce qui se passait: «Je l'ai épargnée lors de l'enquête, cela faisait partie de l'accord».

Le premier février 1995, une semaine à peine après le procès, le gendarme Boon fait une découverte stupéfiante. Plusieurs versements anonymes ont été effectués sur le compte de Raemaekers à la prison de Forest. Quand un nom est parfois mentionné, c'est «Madrid» ou «Leclercq». Boon a du mal à retrouver le bureau de poste d'où l'argent est versé, mais il finit par le localiser au 22 de l'avenue Docteur Dejase à Schaerbeek. Pas le moindre Madrid ni Leclercq en vue. Ni dans la rue, ni dans le quartier. Par contre, la mère de Nancy et Nelly habite l'avenue Docteur Dejase. Après de nouvelles recherches, Boon identifie le donateur anonyme grâce à l'écriture sur deux mandats postaux. C'est bien la mère.⁸

Raemaekers, professionnel de l'intrigue, lui aurait-il un jour prêté de l'argent qu'elle rembourse par petites tranches? C'est possible, mais pour tous ceux qui ont vu ne serait-ce que quelques secondes du calvaire de Nancy et de Nelly, il est impensable qu'une mère s'acquitte encore de la moindre obligation envers le coupable, à fortiori s'il se trouve en prison. En 1995, les deux petites filles ne vivent d'ailleurs plus chez leur mère.

Lorsque Raemaekers est entendu par la BSR, le 20 février 1995, il explique que des pédophiles et des parents complices lui ont versé quelque 400.000 FB en échange de son silence. «La mère de Nancy et Nelly», déclare-t-il sans sourciller, «prêtait régulièrement ses enfants à des hommes adultes qui payaient 10.000 FB pour une ou deux heures». Il cite les noms de certains de ces «clients». ⁹ Au cours du même interrogatoire, Raemaekers raconte que des partouzes avec des mineurs ont eu lieu à différentes adresses à Bruxelles et il cite les prénoms de gens qui, selon lui, seraient les petits rouages d'une grande machine bien huilée. Il donne l'adresse d'un studio d'enregistrement, avenue Molière, dans la commune bruxelloise d'Uccle. On y aurait tourné des vidéos sur commande pour certains pédophiles. Il dit aussi qu'il y est passé un jour avec la petite Isabelle L. ¹⁰ Deux ans plus tard, dans l'affaire Dutroux, les enquêteurs découvriront qu'un des gérants de ce studio était lié, dans les années 80, avec la société vidéo qui a engagé Bernard Weinstein à son arrivée en Belgique. Mais début 95, les gendarmes ne peuvent pas encore savoir qui est Weinstein.

La BSR ne sait pas par quel bout prendre Jean-Paul Raemaekers. Tantôt il joue le repentir combatif qui parle pour se venger. Tantôt il prend les enquêteurs de haut et, les yeux brillants, se vante du soutien de personnalités qui pourraient, d'un seul mot, faire arrêter toute l'enquête.

Le 15 mars 1995, quand deux gendarmes de la BSR de Bruxelles s'annoncent à la prison de Forest pour un second interrogatoire, Raemaekers refuse de quitter sa cellule. La seule chose qu'il veut bien leur dire, c'est qu'il subit «de fortes pressions». Plus nerveux encore que d'habitude, il leur explique que ses avocats lui ont défendu tout contact avec la gendarmerie.

Le nombre de personnes qui ont rendu visite à Raemaekers en prison depuis le 1^{er} février 1995, soit en six semaines, est tout simplement impressionnant. Il a eu vingt-six visites! C'est plutôt étonnant pour un pédophile qui vient d'être condamné aux travaux forcés à perpétuité, mais ce qui est surtout frappant, c'est le grand nombre d'avocats issus de l'entourage direct de son conseil initial, Jean-Paul Dumont. Ainsi, Marc Depaus, Patrick Gueuning et Sylvie Théron n'arrêtent pas de défiler à la prison de Forest. Jean-Paul Dumont lui-même, ainsi que l'avocat Jean-Marie Flagothier, rendent également visite à Raemaekers au cours de cette période. ¹¹ Dans ce défilé, encore, le juge Raymond De Smet, du tribunal de commerce de Bruxelles, bienveillant à la SAJ Autrement, une organisation qui porte assistance aux détenus. Raemaekers lui remet une longue lettre dans laquelle il fait savoir qu'il ne veut plus être interrogé par la BSR mais seulement par la police judiciaire. La lettre atterrit sur le bureau du procureur du Roi de Bruxelles, Benoît Dejemepe, le 22 mars 1995. Raemaekers y promet des preuves irréfutables sur un juge pédophile, une importante opération de blanchiment d'argent, un meurtre et un groupement terroriste secret. Il annonce aussi des révélations sur l'affaire Augusta, sur un réseau de pédophilie et sur les Ballets Roses. On ne sait pas si Dejemepe est impressionné par le contenu de la lettre. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'y donne aucune suite. Il laisse l'enquête aux mains de la BSR, qui va, aussitôt et avant toute chose, tenter de comprendre la soudaine préférence de Raemaekers pour la PJ de Bruxelles.

Si l'on en croit les registres de la prison de Forest, aucun péjiste n'a rendu visite à Raemaekers entre le 20 février et le 15 mars. «Pourtant, deux enquêteurs de la PJ sont bien venus à cette époque», explique Raemaekers un an et demi plus tard, quand ses relations avec la BSR sont à nouveau au beau fixe. «Ils étaient envoyés par le commissaire bruxellois Georges Marnette. C'est un grand ami de Jean-Paul Dumont. C'est Dumont qui m'avait interdit tout contact avec la gendarmerie. Je ne devais fournir mes renseignements qu'à la PJ, mais seulement après filtrage et vérification par Dumont.» ¹²

Si rien n'avait été de travers, Jean-Paul Dumont serait sans doute devenu un jour président du Parti Social Chrétien, ministre de la Justice ou quoi que ce soit du même niveau. Dans les années 70, il était un des plus fameux *golden boys* du PSC. Il a dirigé pendant des années les «jeunes PSC», il a fait partie de l'aile ultra droite du parti, le Cepic, dont le fondateur et président était l'ancien premier ministre Paul Vanden Boeynants. Plusieurs membres en vue du Cepic – dont son trésorier le baron Benoît de Bonvoisin – seront inquiétés plus tard dans une série d'affaires douteuses allant jusqu'au financement, par divers intermédiaires, de l'extrême-droite et du Front de la Jeunesse, dont certains membres seront condamnés en 1981 pour avoir mis le feu à l'hebdomadaire de gauche *Pour*.¹³ Avocat prometteur, Dumont défendra plus tard certains membres de ce groupement terroriste. Ce sont les premiers noms d'une liste de clients qui, a posteriori, pourrait servir d'annuaire de la criminalité organisée en Belgique au cours des vingt dernières années. Des membres présumés de la bande des tueurs du Brabant (Adriano Vittorio), l'ex-gendarme Madani Bouhouche, Eric Lammers (du mouvement néo-nazi Westland New Post), des membres de la bande Haemers (Axel Zeyen), Michel Nihoul, l'ancien commissaire en chef de la PJ de Bruxelles Frans Reyniers, le parrain des négriers Carmelo Bongiorno... L'énumération, incomplète, des clients de Jean-Paul Dumont permet de se faire une idée des sphères d'influence dans lesquelles il évolue. A la fin des années 80, Dumont était le leader incontesté d'un petit nombre d'avocats qui gravitent depuis des années autour des mêmes clients et des mêmes dossiers. Par exemple autour du baron de Bonvoisin, impliqué dans d'innombrables affaires. A cette époque, Dumont partage son cabinet avec maître Didier De Quévy, qui est l'avocat de Marc Dutroux en 1989. Il collabore étroitement avec Martial Lancaster, avec Philippe Deleuze, qui a depuis lors disparu de la circulation, et avec Julien Pierre, l'actuel avocat de Dutroux.

La chute de Jean-Paul Dumont est aussi spectaculaire que son ascension. En juillet 1995, il est suspendu pour neuf mois du barreau, pour outrage aux bonnes mœurs, et aussi pour avoir prétexté la maladie au premier jour d'un grand procès d'assises à Liège où il devait plaider, alors qu'il participait le jour-même à un débat télévisé. Dans le même temps, le substitut bruxellois Jean-François Godbille reçoit une facture pour des cartes de visite qu'il n'a jamais commandées. L'enquête démontre que c'est Dumont qui les a fait imprimer, et la rumeur raconte qu'il entendait les distribuer dans les bordels bruxellois. Le substitut Godbille était à ce moment en charge des enquêtes sur Carmelo Bongiorno et Benoît de Bonvoisin. Le PSC bruxellois, au nom duquel Dumont n'exerce plus aujourd'hui qu'un mandat de conseiller communal à Uccle, préfère ne plus trop entendre parler de lui.

La grande amitié qui lie le commissaire de la PJ de Bruxelles Georges Marnette et l'avocat Jean-Paul Dumont n'est un secret pour personne. On connaît moins la nature exacte de cette amitié. Début 1997, un membre du cabinet du ministre de l'Intérieur Johan Vande Lanotte signale au parquet de Neufchâteau que l'avocat et le commissaire ont monté ensemble une entreprise à Montréal, au Canada, et qu'on les y voit régulièrement ensemble. Des magistrats bruxellois déclarent à la même époque, dans le magazine *Humo*, que Dumont est un informateur attiré de Marnette. Les deux hommes se rencontreraient régulièrement au restaurant Mok ma Zwet, un établissement qui doit sa notoriété au fait qu'un gangster de la bande Haemers s'y est réfugié un temps dans les années 80. Le restaurant Le Vieux Bruxelles, dans l'Ilot Sacré à Bruxelles, est un autre de leurs points de rencontre habituels. Il est exploité par un certain Michel Lavallo, à qui Achille Haemers, le père de l'autre, prétend avoir donné de l'argent pour monter une affaire. Interrogé à ce sujet par *Humo*, Marnette déclare que certains membres de la PJ de Bruxelles organisaient régulièrement des déjeuners dans un des établissements de Lavallo. L'ancien commissaire en chef Frans Reyniers et le grand patron Christian De Vroom y mangeaient souvent, eux aussi. En ce qui concerne Dumont, Marnette affirme qu'ils se sont connus en 1984 et qu'ils sont devenus amis petit à petit. «De temps à autre, nous allions manger ensemble. Pas souvent, en tout une dizaine de fois, tout au plus. Nous avons un accord très clair: pendant le repas, on ne parlait jamais d'une affaire judiciaire dans laquelle l'un de nous était impliqué.»¹⁴

Il n'est bien sûr pas rare que la gendarmerie et la PJ tentent en coulisses de se piquer des dossiers. Ce qui est beaucoup plus rare, c'est l'intérêt que peuvent montrer Dumont et Marnette pour quelqu'un comme Raemaekers, dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est passablement fou. Les gendarmes de la BSR de Bruxelles, appelés entre-temps à la rescousse pour l'enquête de Neufchâteau, vont finalement apprendre de la bouche d'un témoin privilégié ce qui est réellement arrivé dans les semaines et les mois qui ont suivi le procès d'assises. Le 28 octobre 1996, ils auditionnent Marc Depaus. C'est lui qui s'entend dire par Jean-Paul Dumont, une semaine avant le procès, qu'il va devoir reprendre «cette petite affaire» avec un de ses collaborateurs. Dumont met en avant la dépression qui l'avait déjà contraint, quelques semaines plus tôt, à abandonner la défense de Madani Bouhouche devant les assises du Brabant. «Il disait que nous avons plus de chance avec deux jeunes avocats qu'avec un ténor du barreau», déclare Depaus. «Dumont estimait qu'on éviterait un amalgame et une certaine ambiguïté entre client et avocat.»

Pour Depaus, qui n'avait alors que trente-cinq ans, le procès de Raemaekers a tourné à la débâcle. Un an et demi plus tard, il a été inculpé d'escroquerie et a quitté le barreau. Il explique aux enquêteurs que Raemaekers lui a annoncé, dès leurs premières entrevues, que si les choses tournaient mal, il dénoncerait en pleine audience des personnes «haut placées». Marc Depaus ne sait toutefois pas s'il existe un lien entre cette menace et le désistement de Dumont, qui suivait de très près le déroulement du procès. Il était joignable en permanence et il transmettait ses instructions depuis son bureau. «Il est apparu que la seule personne en qui Raemaekers avait confiance était maître Dumont», dit Depaus.

Interrogé sur le refus de Raemaekers de continuer les auditions avec la BSR, l'ex-avocat se souvient qu'il est allé lui-même voir le juge Vandermeersch après le procès pour lui proposer un marché: une remise de peine pour Raemaekers en échange de renseignements. Vandermeersch a décliné l'offre. Selon Depaus, ce n'est qu'ensuite que Dumont a exploré la piste de la PJ. «Par l'intermédiaire de maître Dumont, à qui j'avais demandé conseil, j'ai rencontré deux inspecteurs de la PJ. Par après, j'ai considéré que je mettais les pieds dans un vrai borbier et je me suis désolidarisé de cette démarche.»

– Vous avez cité le mot «borbier». Pouvez-vous préciser votre pensée?

- J’ai utilisé le mot «bourbier» parce qu’au départ cette affaire apparaissait simple. Raemaekers disposait d’un certain nombre d’informations qu’il désirait négocier. La première démarche a été de mesurer la faisabilité de cette négociation et ses modalités (...). Après ma visite chez le juge Vandermeersch, je me suis posé la question du soutien réel dont les enquêteurs disposaient dans cette négociation par rapport à leur hiérarchie. D’autre part, il est apparu qu’une rivalité existait au sein du corps de police auquel appartenait mes interlocuteurs, et enfin, je me suis rendu compte que Raemaekers avait des contacts avec des personnes non identifiées qui ne laissaient aucune trace de leur passage. Tous ces éléments m’ont fait comprendre que j’étais en train de jouer une partie dont je ne connaissais pas la moitié des règles. C’est dans ce contexte que je me suis retiré.
- Raemaekers déclare également que la police judiciaire avait été choisie par maître Dumont en fonction de ses bonnes relations avec le commissaire Marnette. Confirmez-vous cela, et que pouvez-vous nous dire de ces contacts?
- Je ne sais pas si la police judiciaire a été choisie par maître Dumont pour ses contacts avec le commissaire Marnette, mais il est vrai que maître Dumont et le commissaire Marnette se connaissent de longue date (...).
- Lors de ses auditions, Raemaekers nous a déclaré qu’il disposait de documents, voire de cassettes vidéo, pour étayer ses informations. Etiez-vous au courant de l’existence de ces documents?
- Oui, je sais que ces documents existent. Si les négociations avaient abouti, il était prévu que j’en effectue la récupération, mais je ne sais pas à l’heure actuelle où ils se trouvent.
- Lorsque vous dites que ces documents existent, les avez-vous vus personnellement?
- Je ne les ai jamais vus personnellement.
- A l’époque, Raemaekers vous a-t-il dit où ils se trouvaient et où vous devriez vous rendre pour les récupérer?
- Non.¹⁵

Les rares amis que compte encore Raemaekers aujourd’hui ont tous leurs certitudes sur l’existence du «matériel compromettant». Début 1997, l’un d’eux nous assure que «c’est dans un coffre de banque à Zurich». Un autre croit savoir que Raemaekers a tout caché en Amérique du Sud, au Pérou ou au Paraguay. D’un ton conspirateur, on soutient qu’il n’est pas aussi fou qu’il en a l’air et qu’il a une bonne «assurance-vie».

Il faut pourtant bien constater que le sort de Raemaekers ne subit pas ou peu d’amélioration en 1995 et en 1996. Il est transféré dans la prison la plus détestée des détenus: celle de Mons. Dans la crasse et la surpopulation, il entend des histoires de détenus pédophiles persécutés à mort et il croit être témoin d’un empoisonnement que l’administration transforme en «suicide». Raemaekers avale des calmants comme des bonbons. Il subit les événements, dans une sorte de demi-absence. De temps à autre, il appelle son ami d’enfance, John M. Verswyver, pour lui dire qu’«ils» l’ont «trahi» et que sa vengeance sera douce – si elle vient un jour. Il réussit à arranger son transfert pour Namur, tombe malade, et sombre toujours plus loin dans le vide.

C’est alors qu’éclate l’affaire Dutroux.

«Sur ces cassettes, disait-il, on voit des personnalités haut placées»

Le co-détenu de Jean-Paul Raemaekers, 21 septembre 1996

- Que penses-tu de tout cela?
- Bof.
- Ça ne te fait rien?
- Je ne comprends pas pourquoi les gens en font un tel plat... Ça me paraît la chose la plus naturelle du monde.
- Alexandre, le pays est en ébullition.
- Tous des hypocrites. Tu sais, il y a en Belgique des familles qui sont prêtes à vendre leurs enfants pour 2 ou 300.000 FB. Et tu peux en faire ce que tu veux. On m'en a proposé plus d'une fois.

C'est cette conversation, raconte Serge Loriaux un mois plus tard, qui lui a fait comprendre qu'il avait partagé sa cellule pendant six semaines avec quelqu'un qui n'a rien, ou si peu, à envier à Marc Dutroux lui-même. Début août, la direction de la prison de Namur a averti Loriaux qu'il allait être transféré dans une autre cellule. Le détenu qui s'y trouvait était ravi d'avoir quitté Mons pour Namur. Il a dit qu'il était Alexandre de Saligny, directeur de banque.

A la façon dont il s'est présenté, Loriaux a compris qu'ils avaient tout de même quelque chose en commun. Quadragénaire nihiliste, Loriaux répond «artiste peintre» quand on lui demande comment il gagnait sa vie avant de se retrouver là. Dans le jugement du tribunal de Namur qui l'envoyait en prison, il est décrit autrement: «escroc incorrigible». Le jour où il a découvert qu'un brave homme portait le même nom que lui et était né le même jour, Loriaux a fait des affaires en or avec une kyrielle de sociétés de crédit.

Au départ, Loriaux et Raemaekers s'entendent bien. Le premier devrait être libre d'ici un an, mais il est endetté jusqu'au cou. L'autre ne verra pas s'ouvrir la porte de la prison avant l'an 2000, mais il n'a apparemment aucun souci financier. Loriaux s'est laissé dire qu'en trois ans de détention, Raemaekers a dépensé 600.000 FB en articles de luxe, en prêts à des co-détenus et en magouilles diverses dont tout le monde parle sans en connaître le fin mot. Ce qui intrigue les enquêteurs de la BSR de Bruxelles, c'est que Raemaekers ne débourse pas un franc en frais d'avocat. Celui du moment s'appelle Jean-Marie Flagothier. Dans les années 80, il militait à l'UDRT, le parti poujadiste des classes moyennes. D'après le détective privé André Rogge, il serait également membre d'une organisation compromise dans l'affaire Gladio, le BROC, qui réunissait des officiers de réserve du Brabant.¹ Le fils de l'ancien premier ministre Paul Vanden Boeynants serait un des membres importants de ce petit club militariste.

De Flagothier, on peut dire sans exagérer qu'il est l'un des derniers Belges militants. Intellectuel affable, spécialisé en droit militaire, il a son cabinet à deux pas de l'Atomium. A partir de 1995, il se dévoue sans compter pour le cas pourtant plutôt désespéré de Raemaekers. Pourquoi? Mystère. Lors de conversations discrètes avec des journalistes, Flagothier rappelle régulièrement que c'est lui qui a soustrait Raemaekers à l'influence de l'entourage de Jean-Paul Dumont. D'aucuns affirment qu'ils sont de mèche pour utiliser Raemaekers dans un show d'écrans de fumée et d'accusations bidon, un spectacle qui va tenir le pays en haleine à partir d'août 1996.

Maître Flagothier rend visite à son client en prison au moins une fois par semaine. Ce qui renforce considérablement la crédibilité de Raemaekers aux yeux de ses co-détenus, déjà épatés par ses généreuses dépenses. «Raemaekers est en permanence à l'affût de gens avec qui conclure des affaires», affirme Serge Loriaux pendant une audition. Par exemple, dit-il, «je sais qu'il est à la recherche d'un tueur à gages. Bien sûr, il n'a pas dit qui serait la cible». Loriaux lui-même s'est vu proposer un marché. Raemaekers lui offre un voyage après sa libération pour aller chercher des documents et des bandes vidéo. La conversation a porté sur le Pérou où Raemaekers prétend avoir une villa. Loriaux pourrait s'y installer et la repeindre. Il a bien fait comprendre à Raemaekers qu'il y avait une petite différence entre une toile et une façade, mais Raemaekers a insisté. Dans un premier temps, Loriaux était intéressé. Il sait que les huissiers et les prêteurs lésés seront à ses trousses dès sa libération en février 1998.²

Serge Loriaux a loué un téléviseur; il ne rate pas un seul JT à partir du 16 août 1996. Sabine et Laetitia conduites, toutes tremblantes, vers une voiture de police. Sous les flashes qui crépitent, le procureur Michel Bourlet qui a l'immense plaisir d'annoncer la libération non pas d'une, mais de deux filles. Les feux de joie à Kain et à Bertrix. Marc Dutroux, menotté, sur les marches du palais de justice de Neufchâteau. Michel Nihoul. Les pelleteuses à Sars-la-Buissière. Les photos de Julie et Melissa. Raemaekers regarde aussi la télévision et commente sans arrêt les images. En l'écoutant, Loriaux comprend que son co-détenu considère toute l'affaire comme un banal fait divers, sans commune mesure avec ce qu'il sait, ni avec les preuves qu'il détient. «Il me répétait sans cesse que les cassettes que les policiers avaient montrées à sa femme n'étaient rien comparées à celles qu'il possédait encore», déclare Loriaux à la BSR. «Il disait que ces cassettes contenaient des scènes de pédophilie auxquelles participaient d'importantes personnalités belges. Si ces cassettes tombaient aux mains de la justice, cela créerait un énorme choc. Selon ses dires, même des ministres étaient impliqués.»³ Loriaux a encore déduit des bavardages de Raemaekers la raison toute simple qui l'empêche de dévoiler sans garantie la cachette de son trésor, qui le pousse à contrôler lui-même la remise éventuelle de ces pièces à la justice: «Elles contiennent aussi des choses qui pourraient lui valoir une seconde condamnation aux travaux forcés à perpétuité».

L'affaire Dutroux provoque une grande migration au sein des prisons belges. Sans le dire clairement, les directions séparent les délinquants mœurs des autres détenus. Mi-septembre, Loriaux quitte la cellule de Raemaekers. Comme il pense avoir gagné sa confiance, il propose aux enquêteurs qu'on le remette en cellule avec le pédophile pour le faire parler plus avant. Les gendarmes de la BSR sont enthousiastes, mais ils se heurtent au refus de la direction de la prison de Namur.

Tandis qu'un cortège silencieux et endeuillé dépose des fleurs à l'endroit où les corps de Julie et de Melissa ont été découverts, à Sars-la-Buissière, le 18 août 1996, les passants observent une affichette à la fenêtre du café l'Embuscade. Sur l'affiche – une photocopie de mauvaise qualité –, on peut voir le visage d'une jeune fille. Elle s'appelle, ou s'appelait, Sylvie Carlin. Dix-neuf ans. Disparue le 15 décembre 1994 à Roucourt, dans la région de Tournai. Sylvie Carlin? Personne n'en avait jamais entendu parler. Dans les jours qui suivent, les journaux publient quotidiennement des listes de plus en plus longues d'enfants disparus ou assassinés dans des circonstances non élucidées. A Neufchâteau, les enquêteurs sont submergés de renseignements. Le juge Jean-Marc Connerotte et le procureur Michel Bourlet comprennent qu'ils ont affaire à une forme de criminalité dont on soupçonne à peine l'existence. Marc Dutroux recule les limites de l'entendement. Tandis qu'apparaissent toute une série de pistes, les magistrats de Neufchâteau commencent à se dire que la perversion d'un seul homme ne peut expliquer toutes ces horreurs. Même si elle n'est pas prouvée, l'existence d'un réseau criminel derrière Marc Dutroux et Michel Nihoul ne fait aucun doute en ces premiers jours d'enquête. Cette certitude s'accroît lorsque les premières menaces sont proférées. Bourlet et Connerotte se mettent à vivre comme des otages. Ils sont surveillés en permanence par les équipes de l'ESI, l'Escadron Spécial d'Intervention de la gendarmerie. La maison de Connerotte devient une fortification. Au milieu de ce tohu-bohu, Bourlet parvient à rester en contact avec les parents des enfants disparus et assassinés. Connerotte livre quotidiennement un nouveau lot de mandats de perquisition. Dans la moitié du Hainaut, on fouille le sol.

Des renforts sont nécessaires. Le mardi 20 août, lors d'une réunion de travail à Neufchâteau, le ministre de la Justice Stefaan De Clerck promet une augmentation sensible des moyens. Ce jour-là, De Clerck est assailli par des journalistes belges et étrangers à sa sortie du petit palais de justice. Il se rend encore rapidement à Grâce-Hollogne où il rencontre les familles touchées, les Russo et les Lejeune, et il n'est que trop heureux d'au moins pouvoir promettre une chose: jamais autant d'enquêteurs n'auront travaillé ensemble sur un seul dossier.

Neufchâteau a besoin d'un second juge d'instruction. C'est Jacques Langlois, un jeune magistrat d'Arlon, de tendance PSC, qui est nommé à titre temporaire. Il est chargé de reprendre à Connerotte tous les dossiers non liés à l'affaire Dutroux, afin que le juge puisse se consacrer pleinement à la poursuite de l'enquête sur les réseaux pédophiles. Le lundi 19 août, des dizaines de policiers ont déjà réagi à l'appel à l'aide de Neufchâteau. En quelques heures, une armée de policiers est levée. La répartition des tâches est improvisée: ceux qui arrivent au bon endroit au bon moment décrochent les gros morceaux. Les enquêtes sur Marc Dutroux, Michèle Martin et Michel Lelièvre restent en grande partie aux mains des brigades de gendarmerie de Neufchâteau, de Marche-en-Famenne, de Bastogne et des environs.⁴ Pour analyser les flux financiers qui découlent des activités de Marc Dutroux, on fait appel aux enquêteurs de la section financière de la BSR de Bruxelles, mieux connue dans le jargon des enquêteurs sous le nom de «3^e SRC» – abréviation de Section de Recherche Criminelle. Décortiquer le rôle exact de Michel Nihoul sera la mission de la brigade nationale de la PJ, assistée par la PJ de Bruxelles.

Un des personnages les plus marquants qui accourent spontanément à l'aide de Neufchâteau est Georges Marnette, le commissaire de la PJ de Bruxelles qui, début 1995, a fait preuve de tant d'intérêt pour Jean-Paul Raemaekers. A la mi-1996, Marnette jouit encore d'une réputation de «superflic» chevronné. Il a une expérience d'un quart de siècle en matière de répression du banditisme, il a neutralisé d'innombrables bandes de gangsters, petites et grandes, il s'est notamment spécialisé dans les dossiers de meurs, et il dirige, en 1996, la cellule antibanditisme. Marnette a enquêté en 1984 sur un des grands mystères criminels que compte la Belgique: le «suicide» de Paul Latinus, le chef du WNP. Marnette avait plusieurs fois interrogé Latinus dans l'enquête de la juge d'instruction Francine Lyna sur la milice néo-nazie. Au début des années 90, il remplit les anciennes fonctions de cet autre «superflic» dont il a été pendant des années le bras droit: Frans Reyniers, l'ancien commissaire en chef de la PJ de Bruxelles détrôné en raison de ses contacts trop étroits avec le milieu criminel. Tout comme Reyniers à sa grande époque, Marnette est extrêmement apprécié des journalistes judiciaires à Bruxelles. Toujours joignable, toujours disposé à bavarder, même en dehors du briefing informel qu'il tient tous les matins pour une poignée de journalistes habitués.

Georges Marnette connaît par cœur le petit monde du crime bruxellois. Dans les jours qui suivent l'arrestation de Michel Nihoul, il se vante d'avoir lui-même fait fermer dans les années 80 le sex-club Les Atrébates, un des quartiers-généraux de Nihoul. C'est d'ailleurs ce que racontent les journaux, et si on croit ce qu'ils disent de Marnette, on ne peut que conclure qu'il est l'homme idéal pour traiter cette affaire. Ce que peu de gens savent, c'est que ce n'est pas du tout Marnette qui a fait fermer Les Atrébates, mais la BSR de Bruxelles. L'ancien gérant, Michel Forgeot, déclarera plus tard à la justice qu'à cette époque, Marnette était au contraire un client assidu de son club. Très vite, Neufchâteau et la BSR vont donc s'opposer à Marnette. Il est trop proche de ce milieu, dit-on. Ses liens avec Jean-Paul Dumont pourraient devenir gênants dans le dossier. Avec l'arrestation de Michel Nihoul, l'enquête a évolué en direction des milieux très droitiers du PSC bruxellois.

Mais au départ de l'enquête, Marnette est là et moins d'une semaine après son arrivée, il étonne tout le monde à Neufchâteau. Il a découvert quelque chose d'extrêmement intéressant, dit-il à qui veut l'entendre. Lui, le commissaire en chef, a réussi à mettre la main sur la preuve irréfutable d'un lien matériel entre Marc Dutroux et le dossier de Jean-Paul Raemaekers. «Ce point est d'une extrême importance», précisera-t-il plus tard dans une interview. «Il prouve que Marc Dutroux n'est pas seulement le chef d'une petite bande criminelle isolée, à Charleroi, mais qu'il était bel et bien lié à au moins une autre affaire.»⁵ La «preuve» est une photo extraite des bandes vidéo saisies chez Raemaekers. Dans un procès-verbal rédigé à l'intention du juge Connerotte, Marnette déclare, le 31 août 1996: «C'est ainsi que notre attention s'est plus particulièrement portée sur la photo indiquée "P37 lettre I", présentant une scène de pénétration vaginale d'une fille (pour nous inconnue) par un homme. (...) Afin d'obtenir de meilleures indications scientifiques à ce sujet, nous avons prescrit à notre Laboratoire de Police Scientifique, en la personne de l'opérateur Nowak Michel, de procéder à un examen comparatif de la photographie d'identité de Dutroux Marc, prise en date du 04.02.1986 à la BSR de Charleroi (photocopie de cette photo jointe) avec celle du dossier photographique dont question supra (...). De cette étude, il nous apparaît scientifiquement raisonnable d'affirmer que le personnage figurant sur la photographie pornographique est bien le nommé Dutroux Marc, précité.»⁶

A la fin du procès-verbal, Marnette critique ouvertement la BSR de Bruxelles. Il joint en annexe la photo en question et une coupure de presse qui rapporte que Raemaekers avait annoncé lors de son procès qu'il allait citer des «noms de personnes haut placées».⁷ Dans son pv, Marnette constate finement que, pour une raison qu'il ignore, l'offre spectaculaire de Raemaekers n'a pas eu de suite.

Parmi les policiers délégués à Neufchâteau par la section financière de la BSR de Bruxelles se trouvent également le premier maréchal des logis Eric Eloir et ses collègues Luc Delmartino et Dany Lesciauskas. Un an auparavant, ils ont déjà couru derrière un Raemaekers capricieux, avant de découvrir que Dumont avait interdit à son client de continuer à leur parler. On comprend facilement que les membres de la BSR voient rouge lorsqu'ils apprennent le stratagème de Marnette. Connaissant bien le dossier, ils considèrent son procès-verbal comme une manœuvre et ils soupçonnent l'avocat Dumont d'être derrière. Bourlet et Connerotte les écoutent. C'est donc la BSR et non la PJ de Bruxelles qui sera chargée de voir ce qu'il y a dans cette piste. De plus, les dossiers Raemaekers mis à l'information après les assises n'ont jamais été clôturés.⁸ Il n'y a donc aucune raison objective de confier Raemaekers à Marnette.

Le samedi 7 septembre 1996 est jour de joyeuses retrouvailles entre Raemaekers et les membres de la BSR. Cela fait déjà un an et demi qu'ils ne se sont plus retrouvés face à face. Raemaekers n'a pas changé, remarquent-ils. Comme avant, son flot de paroles permet à peine de poser sérieusement une question ou, lorsqu'il répond, de noter ce qu'il dit. Ils s'habituent moins facilement aux changements d'humeur de Raemaekers. «En 1994, il y a eu une scène de ce genre lors d'un interrogatoire», raconte un des gendarmes. «En une fraction de seconde, son visage a changé de couleur. Il frappait sur la table de façon agressive et hurlait comme une furie. Personne ne comprenait ce qui se passait. "Sortez ce traître!", criait-il. Le traître en question était un gendarme qui n'avait pas bougé de sa chaise pendant tout l'interrogatoire et se contentait d'écouter. Raemaekers avait tout simplement cru voir un sourire incrédule sur son visage. D'autres jours, il se fâchait parce qu'il avait mal dormi, ou alors parce qu'il estimait que la BSR devait arrêter tous les gens dont il avait cité les noms. Le plus grave de tout, c'était sa phobie du complot, sa paranoïa permanente. Un matin, nous étions venus le chercher à la prison; il refusait de quitter sa cellule. "Ils ont essayé", disait-il. Il suait à grosses gouttes. Qu'avaient-ils essayé? Il nous a fait un récit paniqué à propos d'hommes qui étaient entrés dans sa cellule cette nuit-là et qui avaient tenté de le tuer. Il avait rêvé, c'était clair. Mais pas question de le lui dire en face. Après cela, il est resté éveillé une semaine entière, parce qu'"ils essaieraient" certainement une nouvelle fois.»

Raemaekers comprend tout de suite, ce samedi matin, que c'est l'affaire Dutroux qui le replace soudain sous les feux de l'actualité. Il annonce d'emblée aux enquêteurs qu'il est profondément choqué par les événements des dernières semaines. Non, il ne cherche pas d'excuse pour ses propres méfaits, mais ceci... ceci, c'est tout de même autre chose.

Officiellement, il est auditionné dans le cadre du dossier de base de l'affaire Dutroux. Mais les gendarmes n'apprennent rien ce jour-là sur Dutroux et consorts. Ils ont eux-mêmes de très gros doutes sur la «pièce à conviction» de Marnette. L'image floue qui porte le numéro P37I ne leur est pas inconnue. On y distingue à peine un homme coiffé comme Dutroux, avec une moustache et des lunettes qui ressemblent à celles de Dutroux, en train de violer un enfant. Cette image a cependant déjà été analysée quelques années auparavant. Les meubles, le papier peint et les vêtements qui y figurent ont fait conclure à l'époque qu'elle devait dater du début ou du milieu des années 70. Raemaekers lui-même parle avec un certain mépris de «vieilleseries». Il s'agit souvent de films 8 millimètres de partouzes avec des enfants, qu'on a copié plus tard sur VHS. Ces films sont toujours intensivement échangés entre pédophiles fauchés, le plus souvent faute de mieux, mais ils ont parcouru un long chemin au fil des ans. A l'époque où a été réalisée la séquence dont est extraite la photo P37I, Marc Dutroux avait à peine vingt ans et ne devait pas ressembler à l'homme de la photo.

Raemaekers laisse entendre qu'il n'a jamais rencontré Dutroux. La photo P37I lui dit quelque chose, par contre. «C'est un vieil habitué du milieu», explique-t-il. Il ajoute que si les gendarmes prenaient la peine de vérifier le son sur la bande d'origine, ils s'apercevraient que le prétendu Dutroux parle le néerlandais – langue que le vrai Dutroux ne parle pas.⁹

Pendant son audition du 7 septembre, c'est Raemaekers lui-même qui reprend le fil où il l'avait laissé un an et demi auparavant: le circuit des partouzes du Bruxelles des années 80. Il parle pendant des heures d'une partouze avec mineurs qui aurait eu lieu en 1992 dans une villa blanche à Meise. Il fait une description interminable de la couleur du plafond, des tapis, des canapés, etc. Plus tard, la même villa blanche apparaîtra abondamment dans les récits d'autres témoins. Raemaekers décrit comment cinq enfants, qui devaient avoir entre neuf et treize ans, sont violés par une dizaine d'hommes. Il ne connaissait pas ou peu ces gens, mais il se souvient de leurs voitures – des Jaguar, des BMW et des Mercedes. Un des participants était un avocat bruxellois connu, dit-il. Selon Raemaekers, ce genre de fêtes étaient organisées régulièrement, mais ce qui l'avait choqué cette fois-là, «c'était le fait qu'il n'y avait pas de femmes». Le dimanche 15 septembre, il donne des détails supplémentaires et dessine un plan de la villa.¹⁰

C'est après cette déclaration précisément que le juge Connerotte ouvre, fin septembre, le dossier 111/96.¹¹ Au sein de la gendarmerie, on baptise cette enquête Opération Dauphin.¹² On sait déjà que le procès-verbal de Marnette ne tient pas debout, mais il est tout de même considéré comme le pv initial du dossier 111/96, qui lie Raemaekers à Dutroux. Indépendamment de ce pv, des indications montrent que les faits dont témoigne Raemaekers peuvent être mis en rapport avec le réseau de relations de Michel Nihoul.

Dans son procès-verbal, Marnette a désigné la fameuse photo par le code P37I, ce qui laisse supposer que la PJ est allée chercher les bandes archivées au greffe de Bruxelles. Pourtant, rien n'est moins vrai. Un mois s'est écoulé quand les gendarmes de la BSR ont visionné toutes les bandes encore disponibles. Début octobre, ils communiquent à Connerotte: «Suite à ses déclarations, nous sommes allés chercher auprès des services du commissaire Marnette les bandes saisies, qu'il avait prises au greffe du tribunal correctionnel. Nous avons visionné ces cassettes et n'avons pas retrouvé la scène en question. Ensuite, nous avons fait réclamer tous les biens saisis dans le cadre de dossiers à charge de Jean-Paul Raemaekers. Nous avons constaté que les cassettes en question ont été détruites (...). Permettez-nous de considérer que nous ne comprenons pas le but des déclarations de Marnette. Il nous paraît souhaitable de demander à monsieur Marnette des explications pour savoir quels éléments ont exactement servi de base à son pv du 31/08/96.»¹³

Tout indique que Marnette a impliqué Raemaekers dans l'affaire Dutroux à l'aide d'un faux procès-verbal. «L'intention cachée était évidente», se souvient un membre de la BSR. «Tout comme une bonne année auparavant, il voulait s'assurer le contrôle de Raemaekers, de préférence en allant l'interroger lui-même. Pourquoi? Nous n'en savons rien. Mais quand on voit ce que Marnette a fait peu après avec Elio Di Rupo, nous avons tout au moins un soupçon.»

Il n'est pas exceptionnel que des pièces saisies soient détruites. A fortiori si elles font partie d'une enquête judiciaire qui a abouti à une condamnation pour laquelle toute possibilité de recours est déjà dépassée. Dans le cas de Raemaekers, il y a cependant plusieurs informations judiciaires toujours en cours en 1996 au parquet de Bruxelles, dans lesquelles les bandes vidéo saisies peuvent théoriquement constituer des pièces à conviction utiles. Et pourtant, elles sont détruites. Aussi facilement que celles qui ont disparu «par erreur» en vente publique, les cassettes de Raemaekers sont passées au four.

On raconte les histoires les plus folles sur les caves du palais de justice de Bruxelles, où s'entassent de gigantesques montagnes de pièces à conviction d'anciens dossiers judiciaires. On dit que seuls les rats y retrouvent encore leur chemin. Le 27 février 1995, il n'y a plus la moindre place pour une pile de cassettes vidéo. Ce jour-là, la cour d'appel de Bruxelles décide de les faire détruire. Avec une efficacité inouïe: au lendemain exactement de l'expiration du délai au cours duquel Raemaekers pouvait faire appel de sa condamnation aux travaux forcés à perpétuité. Cette décision, qui ne semblait souffrir aucun retard, a été prise par l'avocat général Marchal, comme le gendarme Eloir le découvrira plus tard. Le 16 juin 1996, les bandes vidéo sont détruites, à l'exception de trois d'entre elles. Marchal en a fait conserver deux, la troisième a été oubliée.¹⁴

Avec le recul, il faut bien constater que Marnette a atteint exactement l'inverse de ce qu'il recherchait sans doute avec son pv du 31 août 1996. Il n'a rien à voir dans l'enquête Raemaekers et il voit, impuissant, ses concurrents de la BSR occuper la place.

Les 12, 13 et 15 septembre 1996, déjà, les quotidiens *Le Soir* et *La Libre Belgique* citaient -sans raison apparente - le nom de Jean-Paul Raemaekers et rapportaient l'intérêt du parquet de Neufchâteau pour son passé. «Il est clair que ces articles n'ont pas pour but de porter à la connaissance du public de nouvelles informations sur l'enquête, mais seulement d'attirer l'attention de "certains" sur les déclarations de Raemaekers», lit-on plus tard dans un procès-verbal des gendarmes Eric Eloir et Luc Delmartino.¹⁵ Les articles de Gilbert Dupont, de *La Dernière Heure*, qu'ils soupçonnent d'être un vieil ami de Marnette, les intéressent beaucoup. Dupont ne parvient pas à cacher sa tristesse et son indignation lorsqu'il doit annoncer le 31 octobre 1996, en primeur il est vrai, que Marnette a claqué la porte de l'équipe des enquêteurs de Neufchâteau. Dans un article intitulé *L'enquête ne tourne plus rond*, Dupont fait état de «pressions déguisées» et de «sabotage» de l'enquête sur Nihoul.¹⁶ La même page offre un autre article intéressant, toujours signé Gilbert Dupont. Il relate un «étrange cambriolage» chez l'avocat Jean-Paul Dumont. Le monde est petit, comme le montre ce passage: «On s'y est emparé de 50.000 FB, mais surtout d'une cassette audio bien précise, apparemment choisie, dans la mesure où d'autres cassettes n'ont pas été emportées, mais seulement celle sur laquelle l'avocat avait enregistré un entretien avec un ancien client détenu à la prison de Namur. Précisons tout de suite que l'avocat avait refusé d'intervenir en sa faveur. Qui est ce client? Rien moins que le Bruxellois Jean-Paul Raemaekers.»¹⁷

L'article n'échappe pas aux gendarmes Eloir et Delmartino. Deux erreurs manifestes leur sautent aux yeux. Un: il est faux de dire que Dumont a refusé à l'époque d'intervenir en faveur de Raemaekers, au contraire. Et deux, plus incroyable: aucune cassette n'a été volée chez Dumont. Lorsqu'ils apprennent l'existence de ce cambriolage au bureau de l'avocat, les deux gendarmes contactent tout de suite la police de Forest. L'officier de garde leur faxe le procès-verbal rédigé le 29 octobre 1996; il y ajoute un listing informatique du service 101, qui a enregistré la plainte.¹⁸ Les gendarmes apprennent que le cambriolage a eu lieu dans la nuit du 28 au 29 octobre, et qu'il a été constaté dans la matinée. Mais la police de Forest n'a été prévenue que dans l'après-midi, à 16 heures 45, via le 101, et elle s'est rendue sur place à 17 heures 19. On s'attendrait à ce que des avocats sachent comment réagir à un cambriolage; pourtant, les associés de Dumont laissent passer toute une journée avant de prévenir la police. Or, que découvre-t-on ensuite? Que la PJ de Bruxelles s'était déjà rendue sur les lieux - en toute discrétion.¹⁹

Dans un procès-verbal, les deux gendarmes concluent que «c'est probablement une des dernières interventions du commissaire Marnette avant son départ en congé».²⁰ Dans le même document, ils exposent que «tous ces éléments nous confirment dans nos précédentes conclusions: Raemaekers gêne et il est possible qu'on cherche à l'intimider».²¹ Ils soupçonnent que tout a été fait pour que Raemaekers tombe sur l'article. Il sera tout à fait clair qu'aucune cassette n'a jamais disparu au cours du cambriolage quand l'avocat Dumont «niera formellement», par le biais d'un communiqué de presse, qu'on lui ait volé autre chose que 50.000 FB ce jour là.

Les tensions sont perceptibles. Au-delà de toute preuve de l'existence d'un influent réseau de pédophilie bruxellois, les incidents, les éclats et les petits jeux policiers du mois d'octobre 1996 renforcent le soupçon qu'il règne une grande inquiétude dans certains milieux.

CHAPITRE 2

Eté 1996

Marc Dutroux et Michel Nihoul

«En ce qui concerne An et Eefje, Marc Dutroux a parlé d'une commande»

Michel Lelièvre, 19 août 1996

Dans la maison de sa grand-mère, à Tamines, dans la province de Namur, Benoît Lelièvre fixe, incrédule, l'écran de télévision. Le frêle jeune homme qu'il voit monter puis descendre les marches du palais de justice de Neufchâteau au journal télévisé, vêtu d'un gilet pare-balles, c'est son frère. «Je ne peux pas croire que c'était son idée», dit Benoît. «Il était tellement peu sûr de lui. Aussi loin que je me souviens, il n'a jamais bien su ce qu'il voulait dans la vie. A chaque fois, il avait une nouvelle passion. D'abord les voitures, puis il a entamé des études de photographie et un mois plus tard il vendait de la drogue. Et toujours, il se laissait entraîner par les autres.»

Le père a déjà quitté la scène lorsque Michel Lelièvre vient au monde, le 11 mai 1971 à Tamines. Sa mère a dix-sept ans. Elle a passé sa jeunesse dans des maisons d'accueil. A dix mois, Michel est lui aussi confié par une assistante sociale à une famille d'accueil. Deux ans plus tard, c'est Benoît qui vient au monde; il est placé dans la même famille. Josette Dumont y élève ses quatre enfants, plus quatre autres placés. Dans cette grande famille chrétienne, les bonnes manières vont de pair avec la messe dominicale. «Nous étions surprotégés et élevés sévèrement», estime Benoît. «Il fallait se lever à telle heure, être rentré à telle heure pour le dîner, éteindre à telle heure... Tout était réglementé.»¹

Michel a cinq ans lorsque sa mère se marie avec son amour de jeunesse, Christian Lelièvre – qui donnera son nom aux deux jeunes frères. «Au départ, ils étaient contents, se souvient Josette Dumont. Leur maman était enfin comme les autres mamans. Mais l’ambiance a rapidement changé.» Michel et Benoît restent placés dans leur famille d’accueil. Christian Lelièvre passe le plus clair de son temps à boire et à jouer. Douze ans plus tard, il retournera vivre chez ses parents à Saint-Servais. Peu après, à la veille de Noël 1988, le vieux voisin de Tamines, Edward Nadej, est dévalisé et tué à la hache. Christian Lelièvre sera jugé coupable du vol par la cour d’assises de Namur et condamné à cinq ans de prison.²

Entre le père Lelièvre et ses garçons adoptifs, les relations ne sont pas au beau fixe. Michel a neuf ans quand Josette Dumont rapporte ses premiers changements de comportement à l’assistante sociale. «Il était contrariant et agité. Ses résultats scolaires baissaient. Il ne faisait plus confiance à personne. Je pensais que c’était dû à la puberté. Plus tard, j’ai commencé à faire le lien avec les visites à leurs parents. Il y a eu un week-end où il a dû se passer quelque chose. Pendant des semaines, ils ont été très difficiles. Aucun des deux ne voulait en parler. Des années plus tard, Benoît a fait une remarque à ce sujet alors qu’on discutait de sexualité. Il a soupiré: “Si je pouvais retrouver mes sept ans.”»

A leur majorité, les deux frères suivent chacun leur voie. A la fin des années 80, Michel Lelièvre erre d’une adresse à l’autre à Sambreville et à Namur. A la police, il est connu comme petit consommateur de drogue, pas dangereux. En 1990 et en 1991, il est moniteur dans des colonies de vacances, et un temps, homme à tout faire. Pour payer sa consommation de drogue, de plus en plus chère, il devient dealer de cocaïne, dans la rue. Ce qui, fin 1993, lui vaut un an de prison. Derrière les barreaux de la prison de Forest, il fait la connaissance d’un homme qui promet de le remettre dans le droit chemin. Il s’appelle Casper Flier. Cet homosexuel hollandais en pince pour Lelièvre et lui fournit un petit boulot. Après sa libération, Michel Lelièvre devient pompiste à Hastière, près de Dinant. Flier le met en contact avec Michel Nihoul. Bizarrement, le courant passe tout de suite avec le bruxellois fanfaron. Lelièvre présente Nihoul à ses amis comme «l’homme qui peut tout arranger». Les avances de Flier l’intéressent moins. Il quitte la station-service et rencontre Michael Diakostavrianos, marchand de pneus et d’épaves de voitures, qui lui propose un logement. La maison de Jemeppe-sur-Sambre, où Diakostavrianos entrepose ses pneus est remplie de bazar, mais elle est grande. Son propriétaire, Marc Dutroux, est un type correct, dit Diakostavrianos. Nous sommes en été 1995.

La maison est bien un taudis, mais Lelièvre se contente d’un matelas installé par terre et de quelques planches en guise de table de nuit. En échange, le propriétaire lui demande s’il peut «de temps en temps l’aider à faire des petits travaux». L’indifférence avec laquelle Lelièvre accepte rappelle à Dutroux le souvenir de Jean Van Peteghem, ce vaurien tout aussi irréfléchi avec qui il enlevait des enfants au milieu des années 80. Dutroux prête de l’argent à Lelièvre qui n’a pas le goût des remboursements. «Des remords? J’avais des remords après chaque enlèvement», dira Lelièvre plus tard. «Il disait toujours que j’avais des dettes et que je devais les rembourser.» Lelièvre admettra qu’il s’agissait toujours de sommes dérisoires, et qu’en réalité, il ne pouvait résister à l’influence que Dutroux exerçait sur lui. «Il m’a forcé à l’aider pour ces enlèvements, il m’a tout simplement forcé. Au début, je n’y croyais pas. Même lorsque j’ai fait entrer An et Eefje dans la voiture, je ne pouvais tout simplement pas croire ce qui était en train de se passer. Plus tard dans la nuit, quand nous étions en panne au bord de la route, je lui ai proposé d’abandonner les filles à cet endroit. Pas question, a dit Dutroux. Je n’avais pas la force de réagir (...). Je n’avais pas les moyens de lui demander des explications. J’ai essayé d’en parler à Sandra, une amie, et à ma mère, aussi. Je n’y suis jamais arrivé.»³

A partir de juin 1995, Lelièvre et Diakostavrianos conduisent des cargaisons de pneus en Slovaquie, où ils se présentent comme des Occidentaux prospères. Dutroux les accompagne aussi souvent que possible. Lors du premier voyage, Lelièvre rencontre, aux bains publics de Trencin, Vanda Ducka, une secrétaire. Deux semaines après la naissance de leur bébé, le 22 juin 1996, ils se voient pour la dernière fois. Lelièvre promet à Vanda de revenir au mois d'août. Le 10 août, Vanda entend une dernière fois sa voix au téléphone. Il a l'air nerveux, se dit-elle. «Ce soir-là, je suis allé au dancing La Bûche pour me défouler», déclare Lelièvre lorsqu'il décrit plus tard les heures qui ont suivi l'enlèvement de Laetitia Delhez. «J'étais très nerveux et je me suis shooté.»⁴ Ces paroles sont extraites du texte d'un interrogatoire qui va bouleverser le pays. Les aveux de Lelièvre sont le domino qui fait vaciller le système Dutroux. Lelièvre parle, ce qui, au début, n'est pas le cas des autres suspects.

Lelièvre ne sait pas ce qui est arrivé à Laetitia ce vendredi soir. Lors d'un interrogatoire ultérieur, il précise que les voisins de Dutroux l'observaient tandis qu'il sortait la jeune fille endormie de la voiture et qu'il la portait à l'intérieur. Dutroux l'avait enveloppée dans une couverture. «J'ai vu qu'ils me regardaient et je leur ai dit qu'elle était ivre.» Pendant le trajet vers Marcinelle, Dutroux lui a expliqué que c'était très facile d'enlever un enfant. «Il disait qu'il n'était pas le seul à faire cela. Et qu'il travaillait toujours sur commande.»⁵

Le soir du 15 août, les affiches d'avis de recherche brûlent dans les feux de joie allumés à Kain et à Bertrix. Les gens descendent dans la rue dans l'espoir d'apercevoir les jeunes filles qu'on croyait perdues. Marc Dutroux aussi s'amuse, mais dans une salle d'interrogatoire à Marche-en-Famenne. Il est 21 heures 30. Quelques heures auparavant, il a prononcé ces paroles historiques: «Je vais vous donner deux filles.» Leur libération s'est déroulée selon ses conditions. Dutroux est descendu dans la cave avec les policiers, il a lui-même ouvert le panneau et s'est laissé embrasser, d'un air triomphant, par les enfants traumatisées.

Pourquoi? Pourquoi? «Je voulais me créer mon petit monde. Cette idée m'est venue après ma libération. Je ne pouvais plus vivre dans la société telle qu'elle est. C'est la faute des autres si je suis devenu comme ça. J'avais le choix entre posséder une fille et me suicider (...). J'ai avoué et je vous ai indiqué la cache parce que je ne voulais pas que les filles souffrent.»⁶

Quand on parcourt les textes de ses premiers interrogatoires, on a l'impression d'entendre Dutroux calculer et spéculer. Il connaît par cœur les passages du Code pénal belge qui le concernent et il a bien l'intention de s'en tirer avec un double enlèvement. Les meurtres, non. Ce soir-là, le gendarme Demoulin lui demande qui est «Julie». Dutroux ne bronche pas et répond que «Sabine se sentait seule. Elle voulait de la compagnie et me parlait tout le temps de sa copine de classe, qui s'appelait Julie Lejeune.» Dutroux ricane. Le mot «Julie», il le sait bien, a été écrit par Julie Lejeune avec un petit poinçon sur un mur de la cage de Marcinelle. L'interrogatoire est interrompu, le temps que les enquêteurs vérifient. La coïncidence est extraordinaire: Sabine Dardenne avait effectivement une camarade de classe qui portait le même nom que la compagne d'infortune de Melissa Russo. A 21 heures 55, Demoulin et son collègue reviennent auprès de Dutroux, qui a réfléchi. Il n'a jamais parlé à Lelièvre de Julie et Melissa, mais il le croit capable de tout avouer sans coup férir. Dutroux a une idée.

Si l'on essaye, après coup, de retracer la tactique de Dutroux, on comprend tout de suite que Michel Lelièvre doit forcément être innocent de l'enlèvement de Julie et Melissa. Ce soir-là, Dutroux avoue spontanément celui d'An Marchal et Eefje Lambrecks, mais pas celui de Julie et Melissa.⁷ Apparemment, c'est seulement pour l'enlèvement d'An et Eefje que Lelièvre ne représente aucun risque. Si le sujet n'était aussi grave, on pourrait dire que les «aveux» de Dutroux sont risibles. «L'année dernière, je suis allé à Ostende avec Lelièvre. Il m'avait dit qu'il était en contact avec un réseau qui achetait des filles pour les prostituer. Ils payaient 100.000 FB par fille. Alors, nous avons pris la Citroën CX, mais nous sommes tombés en panne (...). Une semaine plus tard, nous y sommes retournés. Il y avait deux filles qui faisaient de l'auto-stop et nous les avons embarquées. Nous leur avons fait avaler un somnifère. Lelièvre s'est arrêté près d'une cabine téléphonique et a appelé quelqu'un, il n'a pas dit qui. Nous avons emmené les filles à la route de Philippeville. Lelièvre les a transportées dans la Ford Sierra et il les a emmenées. Le jour suivant, il m'a payé.»⁸

Les enquêteurs ont de sérieux doutes. S'il leur semble clair qu'ils ont démantelé une bande qui enlevait des enfants, ils ont du mal à voir Lelièvre en chef de bande, même avec beaucoup de bonne volonté. En général, les meneurs ne parlent pas, ce sont eux qui sont dénoncés.

Quand, le matin du 16 août, Lelièvre raconte l'enlèvement de Sabine Dardenne, il le fait comme s'il parlait d'une bande de petits voyous qui a volé une voiture. «Dutroux est venu me chercher chez ma mère» dit-il d'un air détaché. «La gamine allait à l'école en vélo. Il s'est emparé d'elle quand nous l'avons dépassée en mobile home.» Avec la même évidence, il explique pourquoi Sabine a été enlevée. «Dutroux m'a dit plus tard qu'il s'agissait d'une commande et qu'elle était déjà repartie.»⁹

L'après-midi, on lui présente des photos d'An et Eefje. Il ne lui faut pas beaucoup d'explications. «Ce sont les filles que nous avons enlevées à la côte. Je n'ai aucune idée de ce qu'elles sont devenues.» Michel Lelièvre semble avoir bien compris qu'il n'a plus d'issue. Pour lui, la liberté, c'est terminé. Il continue à parler. «Dutroux voulait que je remplace le type avec qui il enlevait des enfants auparavant», explique-t-il. «Je pense que c'était Weinstein.» Ce soir-là, Lelièvre raconte l'épisode des deux Irlandais, qui sera confirmé plus tard. A Ostende, à hauteur de la piscine communale, ils ont vu les deux filles qui faisaient de l'auto-stop. Dutroux les avaient repérées plus tôt, dans le tram de la côte. C'était le dernier de la soirée, qui n'allait pas plus loin qu'Ostende. Les filles avaient encore un bon bout de chemin à faire pour regagner leur lieu de vacances. Elles sont montées dans la CX. Avant même d'arriver à l'autoroute de Bruxelles, elles dormaient déjà sur la banquette arrière. Mais une petite heure plus tard, la voiture est tombée en panne. Sur un parking, après Bruxelles, au bord de l'autoroute E19, Dutroux a réveillé deux Irlandais qui dormaient dans leur voiture. Ils l'ont conduit à Sars-la-Buissière où ils ont logé. Dutroux a pris la Sierra pour aller chercher Lelièvre et les deux filles.¹⁰

Lelièvre a mis longtemps à comprendre pourquoi Dutroux avait pris le risque insensé d'abandonner son complice avec les deux victimes au bord d'une autoroute, au beau milieu de la nuit. Maintenant, il croit connaître la réponse. «Le matin après l'enlèvement, Dutroux avait un rendez-vous important. Il n'est rentré que vers 5 ou 6 heures du soir. Le jour suivant, je suis parti pour la Slovaquie. En ce qui concerne An et Eefje, Dutroux a parlé d'une commande.» Lors du même interrogatoire, il dit encore: «Nous avons très souvent fait des tours de reconnaissance.»¹¹

Dans l'après-midi du vendredi 16 août, le double choc des aveux de l'enlèvement d'An et Eefje est à peine encaissé que d'autres nouvelles arrivent de la salle d'interrogatoire de Marc Dutroux. Au vu des questions des enquêteurs, Dutroux a compris qu'ils savaient également tout pour Julie et Melissa. Il choisit la même échappatoire que la veille au soir et désigne une nouvelle fois le jeune drogué comme chef de la bande. «Michel Lelièvre, je le connais depuis deux ans, il dit toujours qu'il peut obtenir tout ce qu'il veut. Un jour, je lui ai demandé une fille, pour rire évidemment. D'accord, a dit Lelièvre, ce sera 50.000 FB. Un peu plus tard, je suis rentré à la maison et j'y ai trouvé Julie et Melissa. Lelièvre m'a dit qu'il les avait enlevées avec Bernard Weinstein. Je n'en voulais absolument pas et je me souviens avoir cherché un moyen de les laisser partir. Au début, elles étaient en haut, dans une chambre, et ensuite, j'ai aménagé la cave.» Dutroux affirme qu'An et Eefje ont été enlevées par Weinstein et Lelièvre et que sa participation s'est limitée au dépannage avec sa voiture. «Dans la chambre, je les ai attachées au lit avec des chaînes», explique-t-il. «Il y avait un problème, car à ce moment-là, Julie et Melissa étaient encore dans la maison. Après quelques jours, Weinstein et Lelièvre sont venus chercher An et Eefje. Un troisième homme les accompagnait. Je n'ai jamais revu les deux filles par la suite.»

Quelques heures après cet interrogatoire, Marc Dutroux est amené à Sars-la-Buissière, dans le grand terrain derrière la maison de Michèle Martin. Escorté par des policiers, il se fraie un chemin parmi les épaves de voitures qui sont toujours sur place. La presse, présente en force, est tenue à distance. «C'est ici», dit Dutroux qui montre un endroit tout au fond du terrain. Pendant l'interrogatoire, la veille, un enquêteur l'a poussé dans ses derniers retranchements. N'a-t-il pas été arrêté par la police de Charleroi le 6 décembre 1995 pour l'une ou l'autre prise d'otages? Qui s'est occupé de Julie et Melissa pendant sa détention? «Il fallait effectivement trouver une solution pour Julie et Melissa», a répondu Dutroux. «Weinstein n'en voyait qu'une seule: les tuer toutes les deux. Moi, je ne voulais pas. C'est pour cela que j'ai administré du Rohypnol à Weinstein et que je l'ai enterré vivant (...). Le plan était que Lelièvre apporte à manger aux enfants. Je lui avais donné 50.000 FB pour cela. Lorsque je suis sorti de prison, Julie et Melissa vivaient encore, mais elles étaient très mal en point. Julie est morte après quelques heures, Melissa quatre ou cinq jours plus tard (...). Je les ai enterrées à Sars-la-Buissière et je suis prêt à vous montrer l'endroit où se trouvent les trois corps.»¹²

Quand Dutroux désigne, ce samedi-là, l'endroit où sont enterrés Julie Lejeune, Melissa Russo et Bernard Weinstein, c'est d'un air absent. Il s'intéresse plus à la grue qu'à la fosse. C'est sa propre Liebherr. Il fait remarquer que le grutier s'emmêle les pinceaux dans les commandes. Il plaisante: «Il va finir par tomber dans le trou qu'il a creusé lui-même.» Le juge Jean-Marc Connerotte et sa collègue liégeoise Martine Doutrève observent la scène, sidérés, quand Dutroux propose de faire lui-même le travail. «S'il continue comme ça, on est encore là demain.»

Ce soir-là à la prison, Marc Dutroux est passé à tabac par quelques co-détenus. Il accuse donc la justice de ne pas le protéger et refuse toute coopération ultérieure. Michèle Martin, quant à elle, continue de courir après les faits lors de ses interrogatoires. Sabine et Laetitia? Elle ne peut ou ne veut pas le croire. Une cache secrète à la cave? Elle n'en savait rien. Julie et Melissa? Pas au courant. Trois cadavres dans son jardin? Incroyable. Ce qu'elle peut dire cependant à ses interrogateurs de la PJ d'Arlon – qui le savent déjà –, c'est que son mari «a eu cette semaine-là beaucoup de contacts avec un certain Jean-Michel de Bruxelles».¹³ Le nommé Michel Nihoul a été arrêté le vendredi 16 août. Il maintient qu'il s'agit d'une méprise.

Et Michel Lelièvre? Il continue à parler. Le sujet Weinstein est abordé. «Il avait la même préférence pour les jeunes filles que Dutroux», déclare Lelièvre. Un jour qu'ils écoutaient tous les trois la radio libre Fun Radio, une jeune fille a raconté sa liaison avec un homme mûr. «J'ai été frappé par le fait que Weinstein nous a demandé de nous taire pour pouvoir écouter. Dutroux a alors fait la remarque que Weinstein aimait les petites filles.»¹⁴ Lelièvre doit bien savoir que le Français n'est plus de ce monde, mais il le lave néanmoins de toute responsabilité dans l'enlèvement d'An et Eefje. «C'était Dutroux et moi. Par contre, je n'ai rien à voir avec l'enlèvement de Julie et Melissa», dit-il avec force. Puis, de nouveau à propos d'An et Eefje: «Dutroux m'a dit plus tard qu'il avait conduit les deux filles à destination. J'en ai déduit qu'il s'agissait de la personne qui avait passé la commande.»¹⁵

Sur Laetitia aussi, Lelièvre a entendu quelque chose qui lui indique qu'il s'agissait d'une «commande». Trois jours après l'enlèvement, juste avant son arrestation, Dutroux lui a dit que «le boulot était terminé».¹⁶ Michel Lelièvre sait qu'il n'est qu'un petit rouage dans un réseau qui trafique aussi bien des enfants que des femmes. «Tandis que nous cherchions des filles, Dutroux m'a expliqué qu'elles devaient correspondre à certains critères», déclare-t-il le 19 août. «Il a dit qu'il avait demandé à Nihoul s'il connaissait des endroits en Belgique où ils pourraient faire travailler les filles. Nihoul avait dit oui. Ils pourraient ramener des filles de Slovaquie. (...) Peu après l'enlèvement d'An et Eefje, un homme est venu à Sars-la-Buissière, en Mercedes 190, un ancien modèle. Dutroux avait peur de lui. Il lui devait de l'argent. Dutroux m'a dit que ceux qui avaient passé la commande étaient venus voir les filles, mais qu'elles ne les intéressaient pas J'ai encore vu An et Eefje après la visite de cet homme. Elles étaient nues. Pour qu'elles ne puissent pas s'évader, disait Dutroux. J'ai vu comment l'une d'elles était obligée de nettoyer le carrelage à Marcinelle.»¹⁷

Deux jours plus tard, de nouveaux souvenirs d'An et Eefje reviennent à Lelièvre. «C'est Dutroux lui-même qui les a déshabillées», raconte-t-il. «Les chaînes et les cadenas avec lesquels ils les a attachées étaient neufs. Le jour avant mon départ en Slovaquie, j'ai encore vu An et Eefje à Marcinelle. Dutroux m'a proposé de violer l'une d'elles. Car, disait-il, quand tu reviendras, elles ne seront probablement plus là.»¹⁸ Lelièvre ne reverra effectivement jamais les deux jeunes filles de Hasselt.

22 août 1996. Michel Lelièvre parle de Sabine Dardenne. Dutroux était furieux sur lui parce qu'il avait failli oublier le vélo de Sabine au moment de l'enlèvement. «Il a imaginé tout un scénario pour lui faire croire que ses parents refusaient de payer la rançon et que son chef voulait la tuer. Dutroux jouait le rôle de protecteur. Je n'ai pas joué à ce jeu-là. Je voyais pleurer la fille (...). Dutroux m'a dit plus tard que c'était la fille d'un gendarme. Il expliquait qu'il conditionnait les filles, pour qu'elles soient obéissantes et soumises lorsqu'elles se retrouveraient chez les clients.»¹⁹

Sabine Dardenne ne se souvient pas avoir vu quelqu'un d'autre que Marc Dutroux. La jeune fille est terriblement courageuse lors de son audition, le 20 août 1996. Trois mois plus tôt, le mardi 28 mai 1996, elle est partie en vélo de son domicile de Kain à 7 heures 20. Il faisait encore noir. La rue était mal éclairée. Elle a été traînée dans une camionnette. L'homme à la moustache a tenté de l'endormir avec des pilules et des gouttes qu'il essayait de lui faire avaler. Ça n'a pas marché. Elle était encore éveillée en arrivant à Marcinelle vers 10 heures 30. On l'a enfermée dans une caisse métallique pour la faire entrer dans la maison. Au premier étage, la caisse s'est ouverte. Elle a dû se déshabiller. Elle a été enchaînée à un lit et a passé quelques jours dans cette chambre. «Il m'a dit alors que mes parents ne voulaient pas payer de rançon et que le chef lui avait dit qu'il devait me tuer. Il m'a promis qu'il me cacherait. Il m'a emmenée à la cave.» Elle n'en sortait plus que lorsqu'il était là. A une occasion, elle y restée enfermée huit jours d'affilée. Quand Dutroux était là, il mangeait avec elle et l'obligeait parfois à regarder un film porno avec lui. Dutroux lui faisait aussi nettoyer la maison. «Pas la cave, où il faisait très sale», précise Sabine. «Elle n'était jamais nettoyée. (...) Il me disait que le chef aussi avait des enfants et qu'il était plus riche qu'un ministre. Il me racontait qu'il possédait sept maisons, toutes gardées par des chiens et qu'il faisait partie de la bande depuis très longtemps.»²⁰

Avec les enquêteurs, Sabine Dardenne parcourt en détail son journal, retrouvé dans la cave. Dutroux ne s'est jamais aperçu qu'elle y marquait, avec des croix et des étoiles, les jours où il abusait d'elle. Elle notait aussi les absences de Dutroux. P pour parti, R pour retour. Comme pièce à conviction, ce n'est pas mal. «Un jour, il est venu me chercher. Il m'a emmenée dans la chambre du premier étage et m'a montré Laetitia. Il avait enchaîné son pied au lit. Elle dormait. Un peu plus tard, il l'a obligée à prendre un bain avec lui.» Laetitia, se souvient la jeune fille, n'a été transférée à la cave que le 12 août, trois jours après son enlèvement.

Les enquêteurs demandent à Sabine Dardenne quels médicaments Dutroux lui a fait avaler pendant ses deux mois et demi de captivité. La réponse est une fois de plus très précise car, cela aussi, elle l'a noté: Haldol, Fru-Zepam, Mycolog, Neutacetim et une foule d'autres comprimés dont elle ne connaît pas le nom.²¹ L'Haldol a les mêmes effets que le Rohypnol. Aux Etats-Unis, c'est une drogue de plus en plus répandue. Les délinquants sexuels l'utilisent parce que la victime à qui ils en font prendre ne se souvient de rien.

Le samedi 23 août, Michel Lelièvre redevient muet. Alors que quelques jours auparavant, il désignait encore Nihoul comme l'homme qui commandait les enfants kidnappés, tout est soudain très différent. Il fait une brève déclaration «hors procédure» pour éviter que les autres suspects ou leurs avocats puissent la lire. «Je crains pour ma vie au cas où Nihoul apprendrait ce que je déclare», dit Lelièvre. «Il a dit que si je le trahissais, ils me trouveraient n'importe où et n'importe quand. Avec Nihoul, c'est le principe du donnant donnant. Nous pouvions utiliser sa voiture, mais ça faisait partie d'un deal dans lequel nous devons trouver des filles en Slovaquie.»²² Après ce jour-là, Michel Lelièvre ne sera plus jamais aussi bavard qu'au début.

Le 29 août, la BSR fait une nouvelle tentative. «Nihoul m'a menacé», répète-t-il. Au cours de cet interrogatoire, il tente de limiter le sujet à tous les petits trafics de Nihoul, tout en évitant celui des enlèvements d'enfants. Malgré ses efforts, il donne aux enquêteurs une information qui leur fait dresser l'oreille: «Le 10 août, Nihoul m'a donné 1.000 comprimés d'XTC, à 80 FB pièce.»²³ Le 10 août; c'est-à-dire, le lendemain de l'enlèvement de Laetitia. Dans la foulée, Lelièvre ajoute que la drogue devait servir à payer les frais de réparation de la voiture de Michel Nihoul. Aucun rapport avec les enlèvements d'enfants. Subitement, il vient de comprendre que lorsque Nihoul et Dutroux parlaient de «filles», il ne s'agissait pas d'enfants, mais de prostituées d'Europe de l'Est. Il dit maintenant qu'«il s'agissait de filles majeures qui avaient un passeport. Nihoul insistait vraiment pour les avoir. Il payerait 50.000 FB par fille. Mais avant que ça ne marche, nous avons été arrêtés.»²⁴

Les contacts de la bande en Europe de l'Est intriguent de plus en plus les enquêteurs. Le procureur Michel Bourlet a déjà dit publiquement qu'il espérait retrouver An et Eefje en vie.²⁵ Les enquêteurs croient pouvoir déduire des vagues déclarations de Dutroux et de Lelièvre qu'elles sont peut-être dans un réseau de prostitution dans les pays de l'Est. Fin août, une commission rogatoire se met en route. Ses membres passent au peigne fin les quartiers chauds de Bratislava, mais comprennent rapidement que cela n'a pas de sens. Pourquoi enlever des jeunes filles en Flandre pour les placer dans un pays où la prostitution des jeunes est déjà si importante?

L'affaire Dutroux vit son troisième choc le 3 septembre. Les restes d'An et Eefje sont découverts sous une dalle de béton à la rue Daubresse à Jumet. Les enquêteurs jugent que Lelièvre leur a donné de faux espoirs; ils se concentrent à nouveau de plus en plus sur Marc Dutroux. Il parle et il manipule à nouveau. Lelièvre neutralisé, il peut reprendre son rôle de meneur au sein de l'enquête. «An et Eefje sont restées trois semaines à Marcinelle», dit Marc Dutroux. «Il n'était pas question d'une commande. Après l'enlèvement, elles n'ont été nulle part ailleurs qu'à Marcinelle. Jusqu'à ce que Weinstein vienne les chercher. Il voulait les placer dans un réseau. Après, j'ai découvert qu'il les avait tuées. Il m'a dit qu'il n'avait pas eu le choix.»²⁶

C'est là que Dutroux commence son grand numéro. D'outre-tombe, Bernard Weinstein ne peut plus le contredire. Mais certains indices matériels le peuvent. Le 16 août, lors d'une perquisition à Sars-la-Buissière, des cheveux des deux jeunes filles sont retrouvés dans une épave de voiture²⁷, un Chevyvan noir inscrit au nom de Diakostavrianos.²⁸ La voiture a-t-elle servi à transporter les deux filles, lors de leur enlèvement ou d'un trajet ultérieur? Non, répondent Diakostavrianos et Dutroux. Le Chevyvan est immobilisé à Sars depuis mi-1994; ce n'est plus qu'un tas de ferraille rouillée. Le fils du voisin de Dutroux, Olivier Baudson, peut le confirmer. Le Chevyvan est entouré d'un tas d'autres épaves. Les Baudson étaient perpétuellement en conflit territorial avec Dutroux; si le Chevyvan avait bougé, ils l'auraient certainement remarqué.²⁹

Pourquoi donc y avait-il des cheveux d'An et d'Eefje dans ce véhicule? «Je n'en ai aucune idée», répond Dutroux. «Je sais que Danny, qui a aidé à transformer la maison de Sars, a dormi quelques semaines dans cette voiture. Peut-être Michèle Martin a-t-elle fait sa lessive. Peut-être s'est-elle mélangée au linge de quelqu'un d'autre.»³⁰ Beaucoup de «peut-être».

Pourtant, dans la nuit de l'enlèvement d'An et Eefje, un témoin a signalé à Ostende les étranges manœuvres d'une Chevrolet Dodge, une voiture qui ressemble beaucoup à un Chevyvan.³¹ Mais ni Dutroux, ni Diakostavrianos ne se laissent déstabiliser. Cette voiture n'a plus roulé depuis la mi-1994, jure Diakostavrianos: «La boîte de vitesse était cassée. C'est pour cela que la voiture était chez Dutroux.»³² Mi-novembre, Diakostavrianos est confronté à deux rapports d'expertise. Le premier prouve scientifiquement que les cheveux appartenaient à An et Eefje. Du second, il ressort que le Chevyvan doit bel et bien encore avoir roulé quelques mois plus tôt. De plus, un témoin est apparu à Lodelinsart, qui met sa main à couper qu'il a vu Diakostavrianos conduire la voiture fin 1995. «Je me pose des questions sur les capacités de votre expert automobile», trouve à répliquer Diakostavrianos.³³ Début 1997, les enquêteurs tombent sur une facture, du 9 janvier 1991, pour le placement d'une nouvelle boîte de vitesse dans le Chevyvan.³⁴ Il est parfaitement possible qu'un conducteur maladroit casse une boîte de vitesse en trois ans, mais cela reste une faible probabilité.

Et ensuite? Ensuite, plus rien. L'enquête sur les cheveux dans le Chevyvan reste bloquée. D'un côté, les preuves matérielles qui confirment. De l'autre, les dénégations de Dutroux et Diakostavrianos. Quand le juge Jacques Langlois a repris le flambeau à Connerotte, le Chevyvan est tombé dans l'oubli. Et on ne sait toujours ni comment, ni pourquoi il y avait dans cette voiture des cheveux d'An et d'Eefje.

Paul Marchal, le père d'An, est inquiet. Le 25 novembre 1997, après avoir eu accès au dossier judiciaire de Neufchâteau sur An et Eefje, il critique publiquement et violemment Jacques Langlois. Marchal affirme que des pièces ont disparu du dossier et que la lecture de l'ensemble laisse apparaître que «certaines pistes concernant les éventuels commanditaires de l'enlèvement de ma fille n'ont pas été approfondies». Lui aussi a noté la remarquable évolution des déclarations de Lelièvre. Paul Marchal se demande pourquoi on n'a pas déployé tous les efforts possibles pour découvrir qui est venu rendre visite à Dutroux dans une vieille Mercedes 190. Seule réaction du juge Langlois à ces accusations: l'avocat de Paul Marchal n'a «peut-être pas regardé dans la bonne farde».

Depuis lors, Marchal a annoncé qu'il ne serait pas présent au «simulacre» que sera le procès d'assises de Marc Dutroux. Car ce n'est pas tout. Fin août 1996, un policier communal de Blankenberge signale au parquet de Neufchâteau qu'un indicateur lui a raconté qu'An et Eefje ont été transportées, peu après leur enlèvement, vers une propriété en bordure du petit village de Vlissegem, à côté de Blankenberge. Selon l'informateur, la maison a brièvement été habitée durant l'été 1995 par un certain Pierre B.³⁵ Cachée derrière des buissons à 200 mètres de la chaussée, la ferme est vide depuis 1994. Lorsque Connerotte y ordonne une perquisition, le 1^{er} octobre 1996, on découvre que Pierre B. et «quelques francophones» y ont bien séjourné durant l'été 1995. D'après les voisins, ils ont utilisé une pelleuse dans le terrain. On trouve une cagoule, un parka militaire et un bloc-notes qui fait référence à Pierre B.³⁶ La propriété appartient à L., un restaurateur de Blankenberge. Parmi les amis de cet homme, un nom interpelle les enquêteurs de Neufchâteau: celui d'un hôtelier, de Blankenberge également, Marcel M., qui est une connaissance de... Marc Dutroux. Le 24 août 1996, en perquisitionnant chez Dutroux à Marcinelle, les enquêteurs ont trouvé le numéro de téléphone privé de Marcel M., dans un carnet contenant des adresses et des numéros de téléphone en Tchéquie et en Slovaquie.³⁷ Marcel M., est, lui aussi, connu de la justice. A la mi-1996, une enquête a été ouverte à sa charge pour un trafic de femmes brésiliennes.

Des preuves? Aucune. La supposition selon laquelle An et Eefje auraient réellement été dans la ferme de Vlissegem paraît insensée depuis qu'on a retrouvé les deux Irlandais qui ont emmené Dutroux à Sars dans la nuit du 22 au 23 août 1995. Mais personne ne sait ce qui est réellement arrivé à An et Eefje. A moins de croire inconditionnellement ce que raconte Marc Dutroux.

– «Il a dit qu'il affamait le chien pour le rendre agressif»

Un voisin de Bernard Weinstein, septembre 1996

- Où les faits se sont-ils déroulés?
- Je l'ai endormi à Marcinelle.
- Comment avez-vous procédé?
- Je l'ai invité à venir souper. Je lui ai donné des tartines. Je ne sais plus ce qu'il y avait dessus. Quand il somnolait, je lui en ai fait prendre davantage. Cette fois, il s'agissait de comprimés entiers.
- Votre réponse n'est pas claire. Veuillez être plus précis.
- Concernant les tartines, je sais qu'on en avait préparé à Sars, mais je ne suis pas sûr que ce sont celles-là que je lui ai données.
- Qui avait préparé les tartines à Sars?
- Mon épouse.

- Qui a mis le produit dans les tartines?
- Moi.
- De quel produit s’agit-il?
- Du Rohypnol.
- Aviez-vous prévu de mettre fin aux jours de Weinstein lors de cette visite?
- Oui, j’avais d’abord tenté de le raisonner pour qu’il ne tue pas les filles.¹ Mais c’est lui qui me raisonnait dans le sens inverse. (...)
- Comment avez-vous procédé pour faire disparaître le corps?
- Tôt le matin, je l’ai laissé tomber dans le trou qui était déjà existant et je l’ai rebouché.
- Pourquoi y avait-il un trou, et depuis quand?
- Je m’étais exercé à utiliser la machine et j’avais cherché à voir jusqu’à combien elle pouvait aller en profondeur, pour tester ses performances. J’avais fait le trou quelques jours avant d’assassiner Weinstein.
- Comment avez-vous déplacé le corps de Weinstein?
- Je l’ai amené avec la Fiesta, le véhicule que je lui avais acheté.
- Etait-il déjà mort?
- Non, on ne meurt pas avec du Rohypnol.
- Vous avez attendu toute la nuit. N’y avait-il pas un risque qu’il se réveille le matin?
- Non. Je connais l’effet du Rohypnol.
- Aviez-vous déjà tenté de supprimer Weinstein auparavant?
- Non.
- Pourquoi avoir choisi ce moment précis pour passer à l’acte?
- Parce que j’étais acculé par le temps.²

Pour Marc Dutroux, les auditions sont un jeu qui consiste à évaluer sans cesse des possibilités, à tester des issues et à refuser hargneusement la contradiction. Comme un joueur d’échecs, il déplace ses pions dans un but précis. Dans son cas, réduire au maximum son propre rôle, d’un strict point de vue judiciaire. Ce petit dialogue est extrait d’une audition du 19 septembre 1996. Un mois plus tôt, Dutroux a été interrogé sur le sort d’An et Eefje. «C’est Bernard Weinstein qui les a tuées, puis enterrées dans son hangar», a-t-il répondu ce jour-là. «Il m’a raconté ça dans les dernières heures de sa vie, juste avant que je ne le tue.»³ Etonnant comme un homme endormi paraît soudain capable de parler, mais il ne sert à rien de faire remarquer à Marc Dutroux ses contradictions. Il s’en aperçoit avant tout le monde et trouve toujours très vite la parade. Il accuse Weinstein de la mort d’An et Eefje; quelques heures plus tard, il joue un show macabre à la rue Daubresse à Jumet. Debout sur la tombe d’An et Eefje, il gesticule en tous sens: «C’est là que vous devez chercher, ou là. Enfin, moi non plus, je ne sais pas. Comme je vous disais, je n’étais pas là.»

Bernard Weinstein a été assassiné avec une tartine. Au pâté, précise Michèle Martin.⁴ Difficile d’imaginer une mort plus ridicule pour un gangster avec un palmarès comme le sien. Le personnage le plus énigmatique de la saga Dutroux trouve la mort dans les derniers jours de novembre 1995.⁵ Presque vingt ans plus tôt, il a été un moment l’ennemi public numéro un dans son pays d’origine, la France.

Le 24 décembre 1975 à Orsay, au sud de Paris, le gendarme André Levèque, porté disparu, est jeté hors d'une voiture. La veille, Levèque a surpris deux malfrats en train de voler une voiture dans la petite ville de Taverny, à quelques centaines de kilomètres de là. Les voleurs, armés jusqu'aux dents, ont réussi à s'échapper en prenant le jeune gardien de la paix en otage. La réapparition de Levèque, sain et sauf, marque le coup de départ d'une battue nationale. Le 25 décembre 1975, les deux preneurs d'otage sont signalés en banlieue parisienne. Ils tentent de voler une 2CV à deux bûcherons, mais ils se font surprendre. Ils tirent une balle dans la jambe d'un des bûcherons et s'enfuient à pied dans la forêt. 400 policiers vont passer en vain la forêt au peigne fin. La presse française compare leurs prouesses à celles de Fantomas, qui fait salle comble à l'époque. Il faudra quelques jours pour identifier les gangsters. Patrick Dubouille, vingt-six ans, et Bernard Weinstein, qui a trois ans de moins mais est qualifié de «très dangereux».⁶ Les deux hommes font partie d'une bande parisienne qui a commis de nombreux vols de voitures et attaques à main armée. Weinstein laisse derrière lui une étrange signature: un plaisir morbide à torturer et tuer des animaux. Pendant sa folle randonnée à travers la France, il tue le chien de garde d'un garagiste. Ailleurs, il fait taire un perroquet bavard avec un chalumeau.

Le 11 février 1976, Weinstein est arrêté. Dubouille est appréhendé peu après. En février 1981, ils comparaissent ensemble devant la cour d'assises du Val d'Oise pour vols, enlèvement et prise d'otage, tentative d'assassinat et violences. Le ministère public requiert la prison à vie pour Weinstein et vingt ans de réclusion pour Dubouille. Les avocats attirent l'attention sur l'enfance malheureuse des deux accusés. Weinstein reçoit quinze ans, Dubouille vingt.

«C'était un garçon si poli. Toujours prêt à donner un coup de main», soupire madame Lips-Magotte, qui a été sa voisine pendant trois ans, à la rue Daubresse à Jumez. Il s'est installé dans le chalet en bois abandonné de l'autre côté de la rue, un beau jour de 1992. Dans le quartier, personne ne savait d'où il sortait. Lui-même n'était pas très bavard. «Il vivait dans l'ombre», se souvient madame Lips. «Le jour, les rideaux étaient tirés, mais toutes les nuits, vers 10 heures et demie, il sortait.» Pendant deux ans, elle a nourri les quatre poules et le berger malinois que Bernard négligeait. Aujourd'hui, elle s'en mord les doigts. «Un jour, je lui ai demandé pourquoi ce chien recevait si peu à manger», raconte Eric, un autre voisin. «Il a dit qu'il affamait le chien pour le rendre agressif.»

Weinstein sent terriblement mauvais. Il a un profond dégoût pour l'eau et le savon. Rue Daubresse, on le surnomme «le rat». Il est à peine installé que son chalet se transforme en décharge pleine de ferrailles, de frigos en panne, de vieux journaux, de revues pornographiques et de matelas usés. «Tout ce qu'il trouvait sur sa route, il le ramenait là», se souvient madame Lips. En octobre 1995, la mère de Weinstein vient de France pour venir mettre un peu d'ordre, mais elle repart au bout de dix jours, découragée. Pour chaque tas de bricoles qu'elle enlevait, un nouveau réapparaissait.

«Impossible de perquisitionner, d'abord tout vider et démolir le chalet», lit-on le 22 août 1996 dans le procès-verbal d'une des premières descentes à la rue Daubresse. C'est par camions entiers que les policiers ramènent les résultats des perquisitions à la gendarmerie de Jumez. Dans la cour de la caserne, c'est un véritable dépôt d'immondices qui s'entasse, plein de pistes éventuelles. Une bétonneuse, une échelle de spéléologue, des plans de villes, un tachygraphe volé, des cassettes vidéo, une coupure de presse sur Adolf Hitler, des vêtements d'enfant... C'est un tout petit échantillon des milliers d'objets saisis. Un moment, les enquêteurs espèrent qu'un foulard scout va leur en apprendre plus long sur l'implication de Weinstein dans d'autres enlèvements, mais la piste ne donne rien.

On n'adresse guère la parole à Weinstein, sauf quand quelqu'un dans la rue a une panne de voiture. Si chaque chien ou chat et même hamster qui le sent passer le déteste d'instinct, il semble par contre que sa présence opère des miracles sur les voitures. Weinstein est monté à Paris dans les années 60 et, devenu petit voyou, il a vite et bien maîtrisé autant la mécanique que les techniques de vol des voitures. Il ne lui fallait que quelques secondes pour en faucher une.

Le 21 octobre 1983, une lettre de Charles Schulman arrive à la prison de Melin, en France. Charles Schulman est belge, professeur, et dirige le service d'urologie de l'hôpital Erasme à Anderlecht. Dans sa lettre, écrite sur papier à en-tête de l'hôpital et adressée à l'administration pénitentiaire, Schulman plaide en faveur de la libération conditionnelle de Weinstein. Il promet qu'un collègue psychiatre le prendra sous son aile en Belgique.⁷ On ne sait pas si ce plaidoyer y est pour quelque chose, mais le 6 novembre 1985, après avoir purgé près des deux tiers de sa peine, Weinstein est libre. Lorsque Schulman est entendu début 1997, il admet immédiatement qu'il n'a jamais été question d'un quelconque suivi psychologique en Belgique. Il explique qu'il a écrit cette lettre sur l'insistance de son épouse: Mireille, la sœur de Bernard Weinstein.

Elle non plus n'en sait pas très long sur ce frère qu'en 1985, elle n'avait plus vu depuis trente ans. A la mort de son père, Mireille encore bébé a été séparée de Bernard et placée dans plusieurs familles d'accueil. C'est par la presse qu'elle a appris qu'il était en prison en France – ce qui ne l'a pas étonnée. «A quinze ans déjà, Bernard était très difficile», se souvient Mireille. «Ensuite, je suis venue vivre en Belgique, et nous nous sommes complètement perdus de vue.»⁸ C'est l'avocat de Bernard qui a retrouvé la trace de Mireille et constaté que la situation de son mari ouvrait des perspectives. «Oui, j'estimais qu'il méritait une seconde chance», déclare Schulman.⁹

Le 28 novembre 1985, trois semaines après sa libération, Bernard Weinstein arrive en Belgique. Mireille vole à son secours. Le 1^{er} décembre, il est engagé dans la SPRL Vidéo Promotion, qui appartient au frère de Schulman, Joseph. La société, établie dans un entrepôt désaffecté des Acec, au 167, rue Marconi à Forest, s'occupe surtout de copier des vidéocassettes. Vidéo Promotion a transformé une partie de l'immeuble délabré en studio de prises de vues. «Weinstein travaillait là comme copieur de vidéos, dans l'équipe de nuit», se souvient Joseph Schulman, qui pour le reste ne se rappelle pas grand-chose, dix ans plus tard. «C'était un homme renfermé, toujours seul, avec un désintéret absolu pour tout ce qui touche au sexe», déclare l'ancien gérant, qui sait de quoi il parle, lui qui déclare avoir fréquenté le milieu bruxellois des partouzes dans les années 70.¹⁰ Schulman dit encore que ses sociétés n'ont jamais fait de pornographie, mais il ne sait pas si Weinstein a travaillé, en dehors de ses heures de service, pour son propre compte.

Le petit empire de sociétés de vidéo dirigées par Joseph Schulman va susciter l'intérêt des enquêteurs de Neufchâteau, début 1997. Le même Schulman est également administrateur délégué de la SPRL Audio Corporation, qui exploite, au début des années 80, un studio d'enregistrement au 86 de l'avenue Molière, à Uccle. Le monde est petit: c'est le studio dont Jean-Paul Raemaekers a dit, en 1995, qu'on y tournait des films pédophiles dans les années 80.¹¹ Coïncidence encore, l'immeuble est racheté en 91 par le pédiatre bruxellois Claude C.¹² C'est le médecin chez qui Annie Bouty et Michel Nihoul faisaient soigner leurs enfants. Parfois même, le monde est encore plus minuscule. L'avocat bruxellois Michel Vander Elst, à peine libéré après sa condamnation pour son rôle dans l'enlèvement de l'ancien premier ministre Paul Vanden Boeynants, intervient régulièrement en tant que conseil de la SPRL Audio Corporation.¹³ Aux yeux du procureur Michel Bourlet, début 1997, il est surtout celui qui donne un alibi à Michel Nihoul pour l'enlèvement de Laetitia Delhez et, de surcroît, son nom apparaît plusieurs fois dans les dossiers connexes de l'affaire Dutroux.

Début 1997, onze perquisitions ont lieu chez les frères Schulman, leurs associés, les sièges de leurs sociétés de vidéo et leurs coffres en banque. Dans une des sociétés, on trouve un indice de fraude fiscale – via la KB Lux –, mais aucune trace du commerce de pornographie initialement soupçonné.

Bernard Weinstein ne travaillera qu'un an et demi chez Vidéo Promotion. A partir de 1987, il passe d'un intérim de mécanicien à l'autre. Il ouvre un petit garage pour motos à Saint-Gilles – un taudis. Un an plus tard, il rencontre Gérard Pinon, un marchand de voitures qui possède une vingtaine de garages, dépôts et appartements à Charleroi et environs. Le courant passe entre les deux hommes. Weinstein met le feu à la maison de Pinon; c'était convenu pour toucher la prime d'assurance. Il se sent bien parmi les ferrailleurs et les trafiquants de voitures du Hainaut et il déménage. Il s'installe d'abord à Lodelinsart, pour atterrir finalement à la rue Daubresse en janvier 1992. Il achète la maison pour 1 million de FB.

Bernard Weinstein n'a jamais été riche. L'analyse de ses comptes révèle qu'entre début 1993 et sa mort, en 1995, il dispose de moins de 10.000 FB par mois, après déduction des traites à payer.¹⁴ Par contre, il dépense. Lors d'une perquisition à la rue Daubresse, les enquêteurs tombent sur les factures d'une série d'achats au Makro pour une somme de 400.000 FB. L'inventaire du nombre de voitures qu'il achète et qu'il revend est impossible à réaliser. «Il est clair qu'il avait des revenus non déclarés», concluent les enquêteurs.

On ne sait pas bien quand, ni comment Weinstein et Dutroux se sont rencontrés. Dutroux affirme qu'ils se connaissaient depuis de longues années – par le biais de Pinon – mais qu'ils ne sont devenus amis qu'au début de 1994. «Weinstein était son meilleur ami», se souvient Michèle Martin. «Lorsque ces deux-là étaient ensemble, j'étais de trop.»¹⁵ Selon elle, les voitures et les armes étaient leurs principaux centres d'intérêt communs. Plus tard, elle explique encore qu'ils ont mis au point, à eux deux, le mécanisme d'ouverture de la «cage aux enfants».

On ne trouve pourtant pas trace d'amitié pour Weinstein dans les déclarations de Dutroux. Il le dépeint comme «une crapule qui avait un problème d'impuissance», qui n'a pas seulement le meurtre d'An et Eefje sur la conscience mais qui torturait aussi le chat, qui a enlevé Julie et Melissa, qui ne pouvait jamais s'empêcher de peloter les petites filles et qui a finalement décidé qu'il valait mieux qu'elles disparaissent. Pour Dutroux, Weinstein est le parfait bouc émissaire.

Dans la nuit du 4 au 5 novembre 1995, des coups de feu retentissent, rue Daubresse à Jumet. La police voit filer un homme dans l'obscurité; on supposera plus tard qu'il s'agissait de Weinstein. Logique, c'est son chalet qui est au centre de l'action. Sur les indications d'une adolescente agitée, on y découvre deux jeunes malfrats, enchaînés et profondément endormis. La police les sort sur des civières. Ce n'est que le lendemain matin qu'ils expliqueront que leur prise en otage était liée à une bagarre entre voleurs de voitures. Avec son complice Philippe Divers, l'un des jeunes otages, Pierre Rochow, a volé chez Fabricom à Braine-l'Alleud un camion chargé de câbles Belgacom. Apparemment, cela s'est fait avec l'aide de Dutroux et Weinstein, car les voleurs planquent le camion dans un hangar loué par Michèle Martin à Gérard Pinon. Qui n'est pas seulement l'ami de Dutroux et de Weinstein, mais aussi de Georges Zicot, inspecteur à la police judiciaire de Charleroi et spécialiste des vols de voitures. Pinon s'est fait un petit revenu des primes qu'offrent les compagnies d'assurances à ceux qui retrouvent des voitures volées. Il prévient Zicot qu'il a un «gros poisson» dans son hangar. Zicot vient en personne chercher le camion et va le garer au bord d'une route. Dans le procès-verbal qu'il rédige sur la «découverte» du camion, il ne souffle mot du hangar. Pour protéger son informateur, explique-t-il après coup.¹⁶ Les assurances Royale Belge paient à Pinon une récompense de 150.000 FB pour le camion retrouvé.

Quand Dutroux et Weinstein s'aperçoivent que le camion a disparu, ils suspectent Rochow et Divers de les avoir doublés. Dutroux file au chalet de Weinstein, qui appelle les deux jeunes et leur demande gentiment de «passer un moment chez lui». C'est le début de la prise d'otages. Même sous la menace, dans leur situation peu enviable, les deux jeunes continuent à dire qu'ils ne savent pas ce qu'est devenu le camion. Dutroux saute dans sa voiture, va chercher à Waterloo la copine de Rochow et la ramène au chalet. Malgré cette nouvelle pression, les deux otages continuent à jurer qu'ils ne savent rien. Dutroux leur fait avaler du Rohypnol et charge Weinstein de les surveiller pendant qu'il part, dès la nuit tombée, à la recherche du camion. Quand la fiancée de Rochow, qui n'était pas enchaînée et n'avait pas avalé son comprimé, a vu Weinstein s'assoupir, elle s'est évadée et a appelé la police.

La description que fait la petite amie de Rochow à la police laisse planer peu de doute sur l'identité du coupable. Elle parle d'un certain Marc avec une moustache et un œil mi-clos, qui habite Marcinelle. Un des otages peut même indiquer le nom de la rue. Dès le 6 novembre 1995, les agents Huberland et Gonzalez savent qu'il s'agit de Dutroux.¹⁷ Mais la police communale réagit comme elle le fait quand elle doit récupérer une amende impayée: elle envoie une petite lettre au retardataire pour l'inviter à se présenter au bureau de police. La convocation de Dutroux arrive un mois après les faits. Il a eu largement le temps de mettre au point ce qu'il allait raconter.

Le 6 décembre 1995, Marc Dutroux se rend donc de son plein gré à la police de Charleroi où il est entendu par l'inspecteur De Windt. Dutroux est confiant; il a acheté le silence de Rochow et Divers et il est pratiquement sûr qu'il rentrera chez lui au bout d'une petite demi-heure. Mais son plan échoue. Au cours d'une confrontation, De Windt parvient à faire parler un des deux jeunes. Le lendemain, Dutroux est placé sous mandat d'arrêt par le juge d'instruction Lorent. Il restera en détention préventive jusqu'au 20 mars 1996.¹⁸ A en croire Dutroux, il s'agit là de l'arrêt de mort de Julie et Melissa. Car d'après lui, à cet instant, elles sont toujours dans sa cave à Marcinelle.

Il y a très peu de certitudes sur le mois qui a précédé l'arrestation de Dutroux. L'une d'elles est l'assassinat de Bernard Weinstein. Après l'affaire de la prise d'otages, il se réfugie quelques jours chez Gérard Pinon.¹⁹ Le 8 novembre 1995, on l'aperçoit au guichet d'une agence de la BBL, en compagnie d'une dame âgée. C'est sa mère, de retour en Belgique parce que son fils s'est encore attiré des ennuis. Ce jour-là, Weinstein encaisse un chèque français équivalent à 636.000 FB.²⁰ Cet argent refera surface chez Dutroux. Selon Michèle Martin, c'est le mobile du crime. Quelques jours plus tard, Dutroux et Weinstein vont à Bruxelles chez Michel Nihoul et Annie Bouty pour obtenir un faux passeport pour Weinstein.²¹ Il doit quitter le pays, c'est clair. Il ne verra cependant jamais la frontière. Si l'on en croit Dutroux, Weinstein est enfermé à la mi-novembre dans la cache pour enfants qu'il a lui-même aidé à construire. Dutroux affirme qu'il lui administre chaque jour quelques gouttes d'Haldol dans l'eau potable qu'il laisse dans la cave.²² Jusqu'au jour où Michèle Martin prépare une tartine.

On ne sait pas où se trouvaient Julie et Melissa pendant que Weinstein, drogué, était enfermé dans la cave. Peut-être à l'étage, comme l'affirme Dutroux, mais cela ne serait vraiment pas malin de sa part. Il doit bien penser que Divers et Rochow peuvent le dénoncer, ce qui implique un risque de perquisition. On a du mal à croire que Dutroux était tellement sûr que la police le laisserait en paix tout un mois. Même s'il est vrai qu'on a retrouvé chez lui une liste des cafés de Charleroi fréquentés par des policiers en civil et des indicateurs.²³

Dutroux a un mois de novembre 1995 extrêmement chargé. Il trouve le temps d'aller conclure le 9, avec Michèle Martin, un prêt d'1 million de FB pour des «travaux de rénovation» dans la maison de Marcinelle, où seraient donc toujours séquestrées Julie et Melissa.²⁴ Le 22, il va voir Martin et sa nouvelle fille, Céline, à la maternité. C'est là qu'il annonce à sa femme qu'il va définitivement «régler ses comptes».²⁵ Apparemment, il est rarement chez lui. Julie et Melissa étaient-elles toujours en vie à la mi-novembre? Étaient-elles ailleurs? La reconstitution imprécise de ce tumultueux mois de novembre 1995 impose peut-être d'écouter les nombreux témoins qui ont déclaré qu'ils avaient vu Julie et Melissa ailleurs, ensemble ou séparées. Tout comme elle laisse supposer qu'il doit s'être passé bien des choses dont le parquet de Neufchâteau ne sait rien jusqu'à présent.

Le lendemain de la prise d'otages des trois jeunes à Jumet, on retrouve le corps de Bruno Tagliaferro à Keumiée, près de Sambreville, dans la province de Namur. Ce jeune ferrailleur vient de passer lui aussi des semaines mouvementées. On ne sait pas très bien s'il les doit à ses problèmes avec sa famille d'adoption ou à ses contacts avec le complice attitré de Dutroux pour tout ce qui est trafic de voitures: Michael Diakostavrianos. A la mi-octobre, Tagliaferro était au Portugal pour trois semaines, dans sa famille. Il est rentré en Belgique en voiture, d'une seule traite, le jour avant sa mort. C'est une explication suffisante pour le médecin légiste namurois, le docteur Servais, qui ne prend dès lors pas la peine de faire une prise de sang. Bruno Tagliaferro, trente-trois ans, a eu une crise cardiaque. C'est une mort naturelle.

Un an plus tard, le nom de Tagliaferro apparaît dans les papiers de Diakostavrianos.²⁶ Mais ce n'est pas seulement pour cela que le juge d'instruction Connerotte fait immédiatement exhumer le corps. Fin août, il a eu dans son cabinet un entretien avec une femme blonde plutôt agitée. Son nom: Fabienne Jaupart. C'est la veuve de Bruno Tagliaferro. En novembre 1995 déjà, elle affirmait que son mari avait été assassiné, mais elle n'avait récolté que des sourires narquois au parquet et à la police de Namur. A présent que l'affaire Dutroux a éclaté, tout est «parfaitement clair» à ses yeux. Elle se souvient, comme si c'était hier, qu'un des policiers arrivés les premiers sur les lieux pour constater la mort de son mari était Georges Zicot. Michael Diakostavrianos n'est pas un inconnu pour elle. Elle raconte qu'elle l'a remarqué un jour, tout de cuir vêtu, paré pour une soirée sado-maso. «Bruno était impliqué dans la vente d'une voiture qui pourrait avoir un rapport avec l'enlèvement de Julie et Melissa», déclare-t-elle. «Bruno gardait dans un coffret les preuves d'un certain nombre de malversations. Il savait qu'il allait mourir. Il m'a même donné la date: le cinq.»²⁷ Selon ses humeurs, Jaupart relie le contenu du coffret à sa belle-famille – avec qui elle est brouillée – ou à une voiture que son mari avait démontée en été 1995 et qui aurait, selon elle, servi à l'enlèvement des deux petites filles.²⁸

Jaupart parle également d'un étrange incident avec Michel Nihoul, qu'elle a vu en juin 1996 avec Diakostavrianos dans une Mercedes verte, devant une station-service de Moignelée. Elle fait ce récit à la mi-1997 devant le conseiller Etienne Marique, qui fait office de juge d'instruction pour la commission Verwilghen. Selon elle, Nihoul est une bonne connaissance de la famille Tagliaferro. Il a même acheté un jour une Golf à son mari. La double rencontre devant la station-service aurait eu lieu le 25 juin 1996. «J'ai à ce moment interpellé Diakostavrianos sur un problème qui concernait l'inventaire fait après la mort de Bruno», explique-t-elle. «Bruno avait livré des pneus à Diakostavrianos. J'ai exigé qu'il me les rende. Il a accepté de signer un petit bout de papier marquant son accord, mais il l'a antidaté au 22 juin 1996. Il l'a fait sur les conseils de Nihoul, qui était au volant. Il n'a pas voulu changer la date.»²⁹

Le récit de Jaupart suscite des réactions extrêmes. Elle raconte qu'elle a été elle-même victime de pédophilie à partir de l'âge de dix ans. Bruno, qui était son dieu, avait juré de la venger. Dans une de ses déclarations, elle fait état de parties de chasse dont il avait été témoin lors de son service militaire chez les paras à Flawinne, qui rappellent ce que ces mêmes paras feront bien des années plus tard au cours d'une mission en Somalie. L'attention dont bénéficie cette femme, légèrement paranoïaque, est de courte durée. Connerotte parvient cependant encore à faire exhumer le corps de son mari. Des spécialistes du FBI concluent que, sur ce point au moins, Jaupart avait raison. Son mari a été empoisonné. Par Dutroux? Par ses complices? Après le dessaisissement de Connerotte, le zèle pour le découvrir disparaît également de l'enquête.

A partir d'octobre 1997, on entend le procureur général de Liège, Anne Thily, commencer à dire que le dossier 87/96 du trafic de voitures dans l'affaire Dutroux ne pourra sans doute pas rester à Neufchâteau. Pour Anne Thily, le volumineux dossier des meurtres d'enfants ne doit pas être inutilement alourdi par les trafics de voitures, de drogue et d'armes. «Le jury d'un procès d'assises n'y comprendrait plus rien.» Elle va donner l'ordre de scinder l'enquête.

En mai 1998, ce «saucissonnage» devient réalité. Tout ce qui n'a pas de rapport direct avec les meurtres d'enfants est détaché du dossier. Une partie du dossier 87/96 est transférée au parquet de Nivelles. L'enquête sur l'assassinat de Tagliaferro retourne dans l'arrondissement qui a considéré à tort qu'il s'agissait d'une mort naturelle: Namur. Seules les enquêtes sur l'assassinat de Weinstein et la prise d'otages des trois jeunes restent à Neufchâteau.

Jusqu'au dernier moment, les parents de Julie Lejeune et Melissa Russo ont tenté de s'opposer à ce «saucissonnage». Ils sont persuadés qu'il existe des liens très étroits entre les meurtres d'enfants et le trafic de voitures. «Beaucoup de choses n'ont pas encore été examinées», estiment Carine et Gino Russo, qui ont informé le parquet de Neufchâteau, en avril 1997, de l'assassinat à Liège d'un témoin du dossier trafic de voitures. La femme, dont on a repêché le corps dans la Meuse, était une bonne amie du père de Pierre Rochow. Elle avait fait une déclaration qui liait l'enlèvement de Julie et Melissa aux trafiquants de voitures de Charleroi. Ce n'est ni le premier, ni le dernier cadavre. Juste avant la Noël 1998, Fabienne Jaupart était, elle aussi, assassinée.

«J'aurais souhaité aller au-delà de ce que j'ai fait, mais une force incoercible m'en empêchait»

Michèle Martin, 28 août 1996

- Où séjournaien-elles?
- Au début de la séquestration, elles restaient dans la chambre des enfants, dans les lits superposés.
- Comment vous arrangeiez-vous pour qu'elles restent dans la maison?
- Je leur avais simplement expliqué qu'on avait demandé une rançon et qu'elles devaient rester là pour qu'il n'y ait pas de problème (...).
- Après combien de temps Julie et Melissa ont-elles été placées dans la cache?

- Il a fallu d'abord aménager l'espace de la cache. Il n'y avait rien de commencé si ce n'est la porte qui était fonctionnelle. J'y ai installé des poutrelles de bois pour servir d'armature à un lit. J'y ai installé deux banquettes et une table rabattable, une étagère sur laquelle j'ai installé une TV couleur et une Sega mégadrive avec des cassettes. J'ai isolé l'arrivée de courant par une plaque fixée au plafond, j'ai installé un système d'aération. Bernard Weinstein a conçu l'étagère métallique et la porte grillagée au milieu. J'ai installé des prises et l'éclairage composé d'un tube néon, une lampe de soixante à cent watts et une lampe de vingt-cinq watts. Il y avait une petite armoire murale que j'ai placée à gauche de la table rabattable, sur laquelle j'ai fixé une glace et les deux soquets d'éclairage avec interrupteur. J'ai également peint le tout en jaune. Il s'agit d'une couleur qui égaye. Je l'ai choisie pour cela, d'ailleurs. Ces travaux ont duré pendant une semaine.
- Les filles ont-elles été liées à certains moments?
- Je n'ai lié les corps que lorsque les filles ont été décédées.
- Combien de fois Weinstein est-il venu «s'occuper» des filles?
- Jamais.
- Quel intérêt avait-il d'avoir des «jeunes filles» à disposition?
- Il se contentait de jouer avec elles. Cependant, il était fâché de la situation que je lui imposais, estimant que ça n'avait aucun intérêt.
- Quel était donc son intérêt?
- Le seul intérêt qu'il pouvait avoir était le même que moi, à savoir que les filles grandissent et qu'elles s'attachent à nous. Nous avons convenu que Julie était pour moi et Melissa pour lui.
- Combien de temps pensiez-vous devoir attendre?
- Il fallait au moins attendre leur puberté.
- Pourquoi?
- Parce qu'on ne sait rien faire avec une gamine.
- Qu'envisagiez-vous de faire avec elles lorsqu'elles allaient avoir atteint leur puberté?
- Nous aurions vécu normalement comme on vit en couple. Dans mon esprit, nous ne devons pas utiliser la moindre violence. Ce n'est pas mon optique.
- Est-ce celle de Weinstein?
- Lui était assez ambigu, dans le sens où il pouvait être gentil, mais il aimait aussi parfois faire mal, faire souffrir. Il passait son temps à faire souffrir mon chat.
- Que devait-il payer pour «l'entretien» de Melissa?
- 1000 FB par semaine tout compris. Mais il en a vite eu marre. Après quelques semaines, deux mois environ, il a voulu que les filles disparaissent. Je pense qu'il voulait les tuer. Il m'a dit qu'il était prêt à s'occuper de cela. Je lui ai répondu que je prenais le tout à ma charge, mais que je ne voulais pas qu'on les supprime.
- Comment voulait-il les supprimer?
- Je n'en sais rien. Je ne me suis même pas posé la question.¹

L'un des rares à avoir compris dès le départ à quel cas on se trouvait confronté est Jean-Marc Connerotte. Dès les premiers jours de l'enquête, il contacte une unité spéciale du FBI à Quantico, en Virginie. Le Child Abduction and Serial Killer Unit étudie les psychopathes criminels, dresse des profils de coupables, développe des techniques d'interrogatoire adaptées et interprète les signaux qu'émettent ce genre de criminels. De l'autre côté de l'Atlantique, on ne sait pas grand-chose de Dutroux, mais certaines règles de base s'appliquent dans tous les cas. «Soyez méfiants chaque fois que Dutroux fait une déclaration qui semble jouer à son avantage», conseille-t-on aux enquêteurs de Neufchâteau. Il y a une chose que les policiers du FBI ne comprennent pas très bien au sujet de ce petit Belge moustachu. «Il est atypique», dit l'agent spécial Gregg McCrary. Il arrive parfois que ces criminels s'entourent de complices soumis, mais en général, il n'y en a qu'un – deux tout au plus. Pour Dutroux, on sait déjà qu'il y a Michèle Martin, Michel Lelièvre et Bernard Weinstein. De plus, Dutroux a demandé sans détour à d'autres personnes, comme Claude Thirault, si elles ne voulaient pas gagner de l'argent en l'aidant à enlever un enfant. Cela, le FBI n'arrive à le caser dans aucun profil-type.

Quoi qu'il en soit, c'est une entreprise épuisante d'interroger quelqu'un comme Dutroux, explique McCrary lors d'une interview téléphonique avec un journaliste belge. «En tant qu'interrogateur, le truc consiste à mettre de côté ses propres sentiments. Avec ce type de criminel, rien ne sert de jouer sur les sentiments de culpabilité. Ils n'en ont pas. Moi-même, lorsque je parle avec un psychopathe, je me montre juste un peu moins intelligent que lui. J'ai envie de le comprendre, mais j'ai besoin de son aide, il faut qu'il m'explique. Ça lui donne l'impression de contrôler la situation. Il est intéressant aussi de lui faire croire qu'on admire la façon dont il s'est joué du monde. On essaye de manipuler le manipulateur.»

Mais là aussi, il y a quelque chose qui cloche dans le phénomène Dutroux. Difficile de trouver malin l'enlèvement de Laetitia Delhez avec une camionnette dont le pot d'échappement faisait un potin d'enfer. La panne de voiture lors de l'enlèvement d'An et Eefje est tout aussi peu caractéristique d'une préparation minutieuse. «Ce n'est peut-être pas si étonnant», estime McCrary. «Après un certain temps, ces gens commencent à se sentir invulnérables. Le fait que la police l'ait déjà interrogé ne le rend que plus sûr de lui.»

Longtemps avant que l'enquête judiciaire ne le démontre, McCrary prédit qu'il est peu probable que Dutroux ait chargé d'autres personnes, après son arrestation fin 1995, de s'occuper de Julie et Melissa. «Cela reviendrait au contraire à déléguer le contrôle. Nous regardons toujours en premier lieu la façon dont le criminel se débarrasse des cadavres. S'il s'agit d'un criminel organisé, ce qui semble être le cas de Dutroux, il fera l'impossible pour conserver le contrôle de la situation, même lorsque les victimes sont mortes. Il ne les balancera donc pas n'importe où au bord de la route, mais il les enterrera dans son propre jardin.»²

Ce n'est que dans les premières semaines de l'enquête qu'on demandera conseil aux spécialistes américains. C'est comme les mesures de sécurité pour les comparutions de Dutroux, Nihoul, Lelièvre et Martin devant la chambre du conseil. Au début, les policiers pullulent à Neufchâteau et les suspects sont protégés de gilets pare-balles. A mesure que les mois passent, la normalisation s'installe, le travail redevient routinier. Certains des policiers qui interrogent Dutroux et Martin ont plus d'expérience avec des braqueurs de banque et des voleurs à la tire qu'avec des trafiquants d'enfants. Ils cherchent instinctivement à resituer les événements dans un cadre qu'ils maîtrisent et peuvent reconnaître. Ils veulent comprendre – comme tout le monde. Après quelque temps, il arrivera que Michèle Martin entre sans menottes au palais de justice de Neufchâteau. Et Dutroux aussi, plus tard, avec les conséquences qu'on connaît.

C'est la police judiciaire d'Arlon qui, la première, se met à casser l'hypothèse de départ sur l'existence d'un «réseau criminel». L'inspecteur Masson est chargé d'éclairer cet aspect encore inconnu et mystérieux de l'enquête. Mais après quelques semaines seulement, il clame que toute cette affaire Dutroux est «terriblement surfait». Masson et ses collègues interrogent Michèle Martin. Pendant quinze ans, elle a été une marionnette. Depuis que son mari n'est plus là pour tirer les ficelles, elle se sent seule et misérable. L'accueil à la prison n'a pas été des meilleurs. Dès la première semaine, elle s'est fait tabasser par des co-détenues. Les coups et les insultes ne semblent pas l'atteindre. La seule chose qu'elle attend, ce sont les lettres de ses enfants et tout ce qui peut la ramener en arrière, à l'époque où son univers se limitait à un foyer chaotique. A Arlon, au fil des jours, on découvre qu'en échange d'une paire d'aiguilles à tricoter, Michèle Martin peut se montrer plus coopérative. Rusée ou stupide? Masson et ses hommes penchent pour la seconde hypothèse.

«Elle faisait tout pour ce type», dit une ancienne voisine du quartier résidentiel du Chenois, à Waterloo. «A table, elle lui donnait sa côtelette quand il n'avait pas assez mangé. Tant pis, elle ne mangeait pas.» La vieille dame a vu grandir Michèle Martin, née le 15 janvier 1960. Une petite fille taiseuse qui avait du mal à quitter les jupes de sa mère. «Son père est mort dans un accident de voiture lorsqu'elle avait six ans. Michèle ne pouvait presque jamais sortir de chez elle.» Elle a fait des études exemplaires et décroché un diplôme d'institutrice. Mais elle ne connaissait rien du monde. «Jusqu'à sa rencontre avec Marc Dutroux», raconte la voisine. «C'était son premier grand amour. C'est là qu'elle a coupé le cordon ombilical.»

Le ménage Dutroux-Martin est plus que mal tenu: partout, ce ne sont que piles de vaisselle sale, restes de nourriture qui traînent dans les coins et vêtements entassés. Mais les meubles sont neufs. Et chers: canapés en cuir, chaînes hi-fi, gros téléviseurs. Dutroux est un voleur. Martin l'a toujours su. Un jour, il est rentré avec une incroyable cargaison de pralines, le butin d'un cambriolage dans une chocolaterie, avec Patrice Charbonnier. Charbonnier est un des chefs de la bande des braqueurs de fourgons qui a commis plusieurs attaques dans les années 90. C'est chez lui que Dutroux a pris l'idée de construire sa cage pour enfants.³ Charbonnier était un camarade d'école de Dutroux. Ils se sont retrouvés plus tard, au sein d'une bande de motards des environs de Nivelles. Dans sa nouvelle vie, Martin apprend à admirer des types comme lui. Elle s'adapte. «Lorsque Michèle s'installait au volant, elle battait même les meilleurs conducteurs», se souvient son voisin d'en face, à Waterloo. «Elle manœuvrait comme un chef des fourgonnettes et des petits camions, la tête haute, le regard assuré dans le rétroviseur. Sans voiture, elle avait l'air d'une femme éteinte, incolore. Mais au volant, elle se transformait en championne.»

Dans les années 80, c'est Martin qui conduit la camionnette pendant que Dutroux et Jean Van Peteghem tiennent en respect sur la banquette arrière les fillettes qu'ils enlèvent. C'est elle qui les surveille pendant que Dutroux va louer du matériel vidéo tout près de chez lui. Elle regarde, indifférente, Dutroux qui colle du sparadrap sur les paupières de petites filles en larmes et qui les oblige à poser nues. Et pendant qu'il les viole, elle part faire ses courses.

Lors de l'enquête judiciaire qui a suivi ces faits, Michèle Martin se tait d'abord pendant des mois. Lorsqu'elle finit par passer aux aveux, elle dit qu'elle se taisait par peur de Dutroux. «Je suis victime de ma naïveté, de mon bon cœur, des coups que j'ai encaissés», se lamente-t-elle. Naïve? Via son psychiatre, le vieux docteur Emile Dumont, qui exerce à Uccle, elle tente, un peu plus tard, de se faire déclarer irresponsable. C'est un échec. Lors du procès, les rapports psychiatriques révèlent qu'elle n'a jamais été débile, ni dérangée, ni rien d'autre. Peu avant le début du procès, elle veut revenir sur ses aveux, affirmant que les enquêteurs qui l'interrogeaient l'ont menacée. Elle accuse aussi son avocat: c'est à cause de lui, et non d'elle, qu'elle doit comparaître devant le tribunal. «Il abuse de mon désespoir», écrit-elle à sa mère. Le 4 novembre 1988, le tribunal correctionnel de Charleroi condamne Michèle Martin à trois ans de prison ferme. Sa participation active à deux enlèvements est établie. Le jugement est relativement clément. Pourtant, elle va en appel. Sur ordre de Dutroux, qui veut être acquitté – et a besoin qu'elle maintienne, comme il le fait, que tout repose sur une erreur judiciaire.

Pendant toute la durée de leur détention, Dutroux et Martin vont s'écrire et s'encourager mutuellement, accordant constamment leurs versions, répétant inlassablement que le monde est injuste. Michèle Martin donne quelques trucs à son mari pour tromper les psychiatres. Dutroux la conseille aussi, mais apparemment sans succès: le 27 avril 1989, la cour d'appel de Mons alourdit la peine de Martin à cinq ans de prison. Elle en purgera finalement deux. Derrière les barreaux, Martin continuera à jouer les bonnes mères de famille, à qui ses enfants manquent cruellement. En mai 1991, elle est en liberté anticipée. A l'époque, les rapports indiquaient que c'était indispensable pour «échapper à l'emprise étouffante de Dutroux». «Hélas, cela n'a pas marché», soupirera Michèle Martin cinq ans plus tard.

Les péjistes d'Arlon l'écoutent. «A une certaine époque», dit-elle, «Marc mettait un préservatif pour les relations sexuelles, puis le fermait en faisant un nœud.» Elle devait le garder deux jours dans son vagin. Ensuite, Dutroux le perçait avec une aiguille et le remettait dans son vagin. Il avait lu, explique-t-elle, que les spermatozoïdes féminins survivent plus longtemps que les masculins. «Il voulait absolument une fille.» Il en a eu une. Céline est née le 24 novembre 1995. «A ce moment, il disait qu'il avait l'intention, plus tard, de pratiquer l'inceste», raconte Martin à ses interrogateurs à la mi-1997. «Je lui ai dit que je le tuerais s'il faisait cela.»

Martin savait depuis sa première grossesse, lorsqu'elle était enceinte de Frédéric, que Dutroux ne voulait pas d'un fils. Il lui faisait faire les travaux les plus pénibles et, sur le chemin même de la maternité, il l'obligeait encore à courir. Tout cela est-il bien vrai? Seuls Dutroux et Martin le savent. Ce que nous savons, c'est qu'après quelques mois, les péjistes d'Arlon ne voient plus du tout Martin en coupable, mais plutôt en victime.

Dès les premiers jours et dans les premières semaines qui suivent son arrestation en août 1996, Michèle Martin est pourtant bien plus forte que Dutroux et Lelièvre en matière de mutisme forcé. «Je ne peux pas le croire. D'ailleurs, le mobile home était en panne», répond-elle quand les enquêteurs lui annoncent, le mercredi 14 août, que Dutroux a avoué l'enlèvement de Laetitia avec sa voiture le vendredi précédent.⁴ Quand on lui demande, le même jour, où elle se trouvait à ce moment-là, son alibi est si convaincant qu'il semble préparé d'avance: elle est allée à Dinant avec les enfants. Elle a même un ticket du téléphérique de la citadelle, avec la date et l'heure du trajet.⁵ «Eh bien, je n'étais pas au courant de l'existence de cette cage pour enfants», répond-elle lorsqu'on lui indique, le soir du 15 août, que Sabine et Laetitia ont été libérées à Marcinelle.⁶ «Je pensais qu'il avait acheté cette pelleuse pour niveler le terrain à Sars», dit-elle le 18 août, au lendemain de la découverte des corps de Julie et Melissa.⁷ Deux jours plus tard, les enquêteurs l'interrogent sur la cache dans la cave: elle savait que Dutroux et Weinstein y construisaient quelque chose, mais elle ne savait pas quoi. «Pendant les travaux, ils m'interdisaient d'aller à la cave.»⁸

Pendant ces deux premières semaines, Martin fait exactement ce que lui avait ordonné Dutroux lors de leur arrestation précédente: nier, toujours nier, même l'évidence. Cela dure jusqu'au mercredi 28 août 1996. Au début de son interrogatoire, Martin déclare qu'«il vaut mieux faire table rase». C'est le début d'un premier conflit parmi les enquêteurs: est-elle sincère? Ou va-t-elle maintenant suivre la deuxième phase de la stratégie de Dutroux? Est-ce une coïncidence si Lelièvre devient muet à peu près au même moment?

Ce jour-là, Michèle Martin se détourne de son «dieu». Elle dit qu'ils étaient en train de s'éloigner l'un de l'autre depuis l'enlèvement de Julie et Melissa. Ils n'ont plus eu de relations sexuelles après cela. Il ne voulait plus, elle non plus. «J'ai effectivement appris de la bouche de Marc qu'il avait commis six enlèvements depuis environ un an. Il s'agit dans l'ordre chronologique de celui de Julie et Melissa, de celui d'An et Eefje, de celui de Sabine, et enfin, de celui de Laetitia. (...) En ce qui concerne tout d'abord l'enlèvement de Julie et Melissa, si mes souvenirs sont bons, ce doit être à la mi-1995, peut-être même un peu plus tard, que Marc m'en a parlé. J'avais en effet entendu leur disparition à la radio mais je ne lui ai posé aucune question à ce sujet. C'est de lui-même qu'il m'a expliqué qu'il les avait enlevées avec Weinstein, à l'aide d'un véhicule qu'ils avaient volé, mais il ne m'a pas donné d'autres détails à ce sujet. J'ai été interloquée la première fois qu'il m'en a parlé, je me demandais s'il disait la vérité ou s'il bluffait. Je me souviens lui avoir demandé ce qu'il voulait en faire et surtout les raisons pour lesquelles il les avait enlevées. Il m'a dit que c'était pour lui. (...) Je suis persuadée, et pour vous dire cela je me base sur les dires de Marc, que la cache qu'il a aménagée dans la cave de Marcinelle ne l'a pas été avant qu'il enlève Julie et Melissa. En effet, Marc m'a raconté au début qu'elles dormaient dans une chambre à l'étage. Pour moi, c'est Bernard et mon mari qui ont aménagé la cache. En effet, pendant les mois chauds de 1995, chaque fois que j'allais à Marcinelle, Bernard était à la maison. Je sais d'autre part que c'est un excellent bricoleur. J'ai toujours été sidérée de ce qu'il m'avait annoncé. Je sais qu'il m'a dit un jour – cette fois-là ou par la suite, je ne sais plus – qu'elles [Julie et Melissa, NdA] écoutaient la radio, qu'elles jouaient, qu'elles rigolaient. Je dois toutefois vous préciser que lors de mes rares visites chez Marc, je ne les ai jamais vues ni l'une ni l'autre. Je ne les ai jamais entendues rire.»⁹

Martin dit qu'elle a appris l'enlèvement d'An et Eefje de la même façon. Dutroux lui a raconté qu'il avait enlevé les deux filles avec Michel Lelièvre. Weinstein était au courant de l'enlèvement. C'était l'époque où il était presque en permanence avec son mari. En ce qui concerne le mobile, elle a compris, d'après une conversation avec Dutroux, que Weinstein était «timide» et que Dutroux voulait ainsi l'aider. D'après Michèle Martin, les quatre filles n'ont passé que peu de temps ensemble à Marcinelle. Elle est presque certaine qu'An et Eefje n'ont jamais su que Julie et Melissa se trouvaient dans la même maison. Lorsqu'elle allait à Marcinelle à cette époque, elle n'avait pas le droit de monter à l'étage. Sans doute An et Eefje se trouvaient-elles à la cave et Julie et Melissa en haut, ou le contraire. «Peu après le début de l'année scolaire, Marc m'a raconté qu'il ne voulait pas garder les deux grandes à la maison, et qu'avec l'aide de Weinstein, il les avait amenées chez ce dernier pour qu'il puisse en disposer seul. (...) Un soir de septembre 1995, Marc est venu me voir à Sars, et il m'a dit qu'elles étaient mortes toutes les deux. En me racontant cela, il avait les larmes aux yeux. Il est venu vers moi et m'a prise dans ses bras. Comme si je devais pleurer avec lui. Il m'a dit aussi qu'il les avait données à Bernard et qu'il lui avait fourni des médicaments pour les endormir. Il m'a dit qu'il ne voulait plus en parler et qu'il n'en parlerait plus jamais. Il faisait mine d'être touché, mais pour moi, il était clair qu'il les avait assassinées avec Bernard. Il a ajouté qu'il les avait enterrées chez Bernard sous une chose qu'ils avaient d'abord dû enlever. Il m'a donné l'impression que là où elles étaient enterrées, on ne les retrouverait jamais.» Mais pourquoi les a-t-il tuées? Michèle Martin réfléchit un instant. «Marc m'a expliqué qu'elles gênaient. En plein jour, il ne pouvait rien faire d'elles.»¹⁰

Une petite année après cette déclaration, Michèle Martin accusera plus explicitement encore son mari du crime dont il continue à faire porter le chapeau à quelqu'un d'autre, mais en même temps, elle nuancera son propos. Elle se trouvait chez sa mère à Waterloo lorsqu'un jour, fin juin 1995, elle a entendu parler à la télévision de deux enfants disparues à Grâce-Hollogne. «Le lendemain, Marc est venu me rendre visite à Sars pour m'annoncer que c'étaient lui et Bernard qui avaient enlevé ces filles. Ce jour-là, il m'a donné quelques détails, comme le fait qu'ils s'étaient trompés. Il m'a raconté que juste après l'enlèvement, ils avaient réalisé qu'elles étaient trop jeunes. Par la suite, il m'a aussi expliqué à plusieurs reprises qu'il avait insulté Weinstein parce qu'il n'avait pas démarré la voiture assez vite et que la rencontre avec les deux petites s'était faite de façon fortuite et sans préparation.»¹¹

L'inspecteur Masson et ses hommes n'ont pas la même manière de rédiger leurs procès-verbaux d'audition de Martin que leurs collègues qui s'occupent de Dutroux, Lelièvre et Nihoul. Ces derniers utilisent surtout le style question-réponse, pour retranscrire aussi fidèlement que possible ce que les suspects ont déclaré. A la PJ d'Arlon, c'est différent. Ils soulignent régulièrement que Michèle Martin leur a annoncé qu'elle dirait «la vérité, la vérité absolue». Martin ne ménage pas sa peine pour démontrer sa bonne volonté. «Vous savez que j'ai été condamnée à l'époque pour ma participation à deux enlèvements», dit-elle à la mi-1997, apparemment spontanément, lors d'un interrogatoire. «Eh bien, en fait, il y en a eu trois.»¹² C'est intéressant de l'apprendre, mais Martin sait sans doute très bien qu'elle ne sera plus condamnée pour cela puisque le procès a déjà eu lieu. Et elle n'en devient pas pour autant une repentie à qui on peut se fier.

Le juge Jacques Langlois ne s'en soucie plus guère aujourd'hui, mais une analyse sérieuse de ce que déclare Martin au fil des mois permet de soupçonner sérieusement qu'elle est toujours restée complice des crimes de Dutroux – même après août 1996.

Le 6 décembre 1995, Marc Dutroux est arrêté. Il reste en détention préventive à Jamioulx jusqu'au 20 mars. C'est l'époque des perquisitions du gendarme de la BSR René Michaux dans la maison de Marcinelle. Il y entend des voix d'enfants, mais les ignore. Il saisit, le 13 décembre 1995, une cassette vidéo avec l'inscription *Perdu de Vue, Marc*.¹³ Il trouve aussi des chaînes, des cadenas et des clés – qui ont sans doute servi à enchaîner An et Eefje. Un spéculum, un pot de crème vaginale, du chloroforme... Plus de trois ans après les faits, il apparaîtra que Michaux a également saisi une cassette vidéo sur laquelle Dutroux a enregistré les travaux dans sa cave et le viol d'une jeune Tchèque. Tous ces objets traînent dans la maison, ce qui démontre non seulement que Michaux a lamentablement bâclé son travail, mais également que Michèle Martin peut difficilement soutenir qu'elle n'avait qu'une vague idée des activités de Dutroux, alors qu'elle venait très régulièrement dans cette maison. Le 19 décembre 1995, Michaux et ses hommes fouillent encore la maison de Marcinelle. Le résultat est tout aussi lamentable que six jours avant.

Le 23 décembre, Michèle Martin frappe à la porte de Freddy Lavergne, le serrurier qui conserve les nouvelles clés de la maison. Il ne peut rien pour elle. Si elle veut entrer dans la maison de Dutroux – le couple est séparé depuis quelques années pour toucher des allocations plus élevées –, elle n'a qu'à s'arranger avec la police communale. Ce que fait Martin qui s'adresse à l'inspecteur Philippe De Windt, qui contacte Michaux, qui fait remettre les clés à la prison de Jamioulx. A partir du 6 janvier 1996, date à laquelle Martin obtient les clés de Marcinelle, il n'y a plus aucune certitude. A l'exception d'une seule, qui est de taille: Martin voulait à tout prix entrer dans la maison. Pourquoi? Pour nourrir Julie et Melissa, disent Dutroux et Martin.

Au départ, Dutroux affirme qu'il avait chargé Bernard Weinstein de le faire. Dès que cette version ne tient plus la route – Weinstein était déjà mort –, Dutroux prétend que c'est à Lelièvre qu'il avait donné 50.000 FB pour qu'il s'en charge. Lelièvre nie formellement. Dutroux change à nouveau de version quand les enquêteurs apprennent qu'en novembre 1995, il avait acheté le silence des jeunes qu'il avait pris en otage à la rue Daubresse et il était donc persuadé qu'il ne courait aucun risque d'être arrêté. Il dit maintenant que l'arrestation l'a effectivement pris par surprise, et cette fois, c'est Michèle Martin qui devait aller nourrir les enfants.¹⁴ Michèle Martin confirme. Enfin, légèrement.

Quand elle a finalement eu les clefs, raconte Martin le 28 août 1996, elle est allée une première fois à Marcinelle. Dans le couloir, elle s'est arrêtée, elle a hésité et tenté de rassembler son courage. Finalement, dit-elle, elle est partie sans avoir fait quoi que ce soit. Elle n'osait pas. «A la fin du mois de janvier 1996, je suis retournée» continue Martin. «Je suis descendue à la cave, je tremblais comme une feuille. Lorsque je suis arrivée devant la cache, un profond dilemme s'est posé à moi. En même temps, je voulais ouvrir cette cage, et d'un autre côté, je me refusais à l'ouvrir. Je ne voulais pas me rendre complice de leurs actes, mais je voulais également venir en aide à ces enfants. J'avais également peur de ces enfants, alors que cela n'aurait pas dû être le cas. Je me refusais toujours à croire que ces deux fillettes pouvaient se trouver là. Dans mon esprit, l'image de lions, de bêtes féroces qui auraient pu m'agresser, avait pris place. Je sais que cela peut être difficile à concevoir, mais j'étais tout à fait déconnectée de la réalité. J'ai commencé à tirer sur l'étagère fixée à l'entrée de la cachette. Je ne parvenais pas à la faire bouger. Finalement, en tirant de toutes mes forces, la porte s'est ouverte et est tombée, sortant de ses gonds. J'ai alors relevé l'étagère servant de porte, pour la replacer plus ou moins contre l'ouverture. Il restait un passage entre cette porte et l'ouverture de la cache. Je me suis alors sauvée, en me disant que du fait que la porte était restée un peu ouverte, les gamines pouvaient sortir.»

A travers ce que Martin raconte ensuite, on peut déduire que ses interrogateurs l'aident à apaiser sa conscience. Les péjistes arlonnais constatent avec elle que les petites ne se sont pas échappées. «J'ignore complètement l'aménagement intérieur de la cache», lit-on dans le procès-verbal. «Marc m'avait dit d'ouvrir la porte et de déposer la nourriture à l'entrée. Vous me faites remarquer qu'à l'intérieur de la cache se trouve une porte grillagée, une espèce de passe-plats, en me précisant que cette porte et ce passe-plats sont situés à gauche de l'entrée de la cache, et que pour les apercevoir, il faut absolument entrer dans la cachette. Je vous assure n'avoir jamais vu cette porte grillagée et ce passe-plats, pour avoir simplement déposé la nourriture à l'entrée. J'aurais souhaité aller au-delà de ce que j'ai fait, mais une force incoercible m'en empêchait. Il m'est difficile d'expliquer clairement mon état d'esprit dans ces moments-là, encore actuellement, il m'est impossible de vous expliquer l'état dans lequel je me trouvais, je suis ensuite remontée et ai quitté de suite la maison. Je me demande encore aujourd'hui comment je suis rentrée chez ma mère.»

C'est donc la seule fois où Michèle Martin est descendue dans la cave de Marcinelle après l'enlèvement de Julie et Melissa. Mais entre ce jour-là, fin janvier 1996, et le moment où Dutroux a été libéré et qu'il est allé mesurer avec elle l'étendue du désastre, quelqu'un d'autre doit être entré dans la maison, dit Martin. «J'ai constaté que quelqu'un était passé dans la maison, du fait que des objets avaient bougé dans la maison. Lorsque j'ai rendu visite à Marc à la prison, du fait qu'il était la seule personne avec qui je pouvais parler de ces deux gamines, je lui ai expliqué avoir déposé la nourriture derrière la porte de la cache, et que je n'étais pas parvenue à bien refermer la porte. Marc est alors entré dans une colère noire, en me disant que je devais absolument aller refermer la porte de la cache. Je ne suis jamais retournée dans la cave à Marcinelle. Cela m'était totalement impossible.»

Pour retourner dans la maison elle-même, cependant, Martin n'a pas de problème. Elle y va d'ailleurs régulièrement en février. Mais pas pour les enfants. Pour nourrir les chiens. Quand elle a constaté que des inconnus étaient entrés dans la maison, elle y a conduit les deux bergers allemands. Tous les quatre jours, le plus souvent accompagnée de sa mère, elle vient ouvrir des conserves de nourriture pour chiens qu'elle achète au magasin du coin. Un magasin où figure bien en vue l'affiche de la disparition de Julie et Melissa. «Je tiens à vous préciser que ces deux chiens n'auraient jamais fait de mal à des enfants», dit encore Michèle Martin. «Je vous assure que tout ce que je viens de vous expliquer est une preuve de ma bonne foi, et que je n'ai jamais été au courant de quoi que ce soit.»¹⁵ C'est également ce que déclarera plus tard son avocat, lors de débats télévisés: Michèle Martin ne savait pas grand-chose, mais elle collabore de son mieux à l'enquête.

Michèle Martin ment. Elle connaît bel et bien la cave. Et même très bien. Le détail qui la perd, c'est un pot de peinture. Dans son interrogatoire du 22 juillet 1997, elle raconte ce qui s'est passé deux ans auparavant – environ trois semaines après l'enlèvement de Julie et Melissa. Voici ce qu'elle déclare, à présent: «Je dois aussi dire que lorsque l'aménagement de la cache a été terminé, Dutroux m'a obligée à peindre cette cache. (...) Quant au choix de cette couleur jaune, c'était selon ses dires parce que cela pouvait représenter le soleil et donc pour égayer. J'ai refusé dans un premier temps de faire ce qu'il me demandait. Dutroux est devenu tellement insistant et le ton de sa voix est tellement monté que j'ai dû finalement me résoudre à faire ce qu'il souhaitait. Il est descendu avec moi dans la cache. Il m'a montré tout ce que je devais mettre en couleur, à savoir les murs et le plafond au-delà de la grille intérieure qui coupait la cache en deux. (...)»¹⁶

Martin savait donc très bien qu'il y avait encore une grille derrière la porte de la cache. Comment peut-elle donc soutenir qu'elle avait la conscience en paix après avoir laissé un peu de nourriture derrière la porte ouverte? La seule conclusion logique – et dramatique – qui découle de sa version des choses, c'est qu'elle a, en connaissance de cause, aggravé le calvaire des deux fillettes en déposant de la nourriture que Julie et Melissa pouvaient voir sans jamais réussir à la prendre.

D'après Dutroux, Julie et Melissa vivaient encore lorsqu'il a quitté la prison, le 20 mars 1996, et qu'il a couru à Marcinelle. Si c'est exact, les deux enfants ont survécu 104 jours avec quelques boîtes de conserve et quelques bouteilles d'eau. Ce que Dutroux appelle «des provisions pour un mois». Si on suppose que Dutroux ne ment pas – supposition plutôt risquée –, Julie et Melissa auraient été aussi héroïques que Bobby Sands lui-même, le célèbre militant de l'IRA, l'Armée Républicaine Irlandaise, mort le 5 mai 1981 après une grève de la faim de soixante-six jours. A l'époque, on disait que c'était un record.

Fin décembre, après avoir potassé son dossier judiciaire, Dutroux se reprend: il y avait des provisions pour «deux mois». Même ainsi, il semble bien improbable que les deux fillettes aient pu survivre. Le nœud du problème, c'est que personne ne sait combien de provisions Julie et Melissa avaient reçues. Se basant sur le nombre de conserves et de bouteilles que Dutroux avait laissées à Sabine Dardenne et Laetitia Delhez, le juge Langlois demande l'avis, fin 1998, du professeur Jaroslaw Kolanowski, endocrinologue et nutritionniste à l'UCL, l'Université Catholique de Louvain. L'expert estime qu'il est techniquement «possible» de survivre pendant 104 jours avec la ration laissée par Dutroux, à condition de doser et de rationner sévèrement la nourriture disponible. Le rapport indique qu'on peut considérer qu'il est tout à fait improbable que Julie et Melissa aient pu s'imposer un régime aussi strict. Comment peut-on penser que deux enfants de huit ans vont songer – et réussir – à rationner correctement leur nourriture, sans connaître la date où leur famine s'arrêtera? Le professeur rappelle aussi qu'après les perquisitions de Michaux, au milieu de l'hiver, l'électricité a été coupée. Le système de ventilation de la cache, installé par Dutroux et Weinstein, ne pouvait donc plus fonctionner. «Possible»: c'est pourtant la conclusion à laquelle aboutit l'expert.¹⁷

Gino Russo, le père de Melissa, réagit avec indignation à la conclusion que va tirer Langlois du travail de l'expert: «Dans son rapport, ce professeur énumère page après page des raisons irréfutables qui font que c'est impossible, mais à la fin, sous la rubrique "conclusions", on lit qu'en théorie, c'est possible. Tout le monde voit que c'est le contraire, mais quand Langlois vient mentionner ce rapport devant la chambre du conseil, il ne retient que cette petite phrase: c'est possible. La conséquence, c'est que les avocats de Dutroux peuvent déjà affirmer dans la procédure que c'est exact que Julie et Melissa vivaient toujours en mars 1996. Ça, c'est la soi-disant vérité judiciaire. Quand on sait lire, on voit que c'est le contraire.»¹⁸

Au cours de la seconde moitié de 1995, des témoins ont vu Julie et Melissa en compagnie d'un couple francophone à Knokke, à Blankenberge, en Suisse, et dans des bordels de Charleroi... Certains témoignages de l'époque contenaient déjà des éléments qui peuvent faire penser à Dutroux, Martin ou Weinstein. Les enquêteurs de Langlois qualifient l'un après l'autre ces témoignages de faux, fortuits ou fantaisistes. Peut-être le sont-ils, mais cela n'en est pas plus rassurant. Il existe par exemple une explication très simple au fait que Dutroux ordonne à Martin de se rendre dans la maison de Marcinelle avec les deux chiens bergers, fin 1995. Une explication qui n'a sans doute rien à voir avec Julie et Melissa. C'est que la maison de Dutroux a été cambriolée pendant sa détention. Si l'on veut croire que Julie et Melissa se trouvaient toujours dans la maison de Marcinelle après les deux perquisitions de Michaux, alors, il faut aussi accepter qu'un cambriolage ait été commis par-dessus leurs têtes.

Peu après l'éclatement de l'affaire Dutroux, une voisine de la maison de Marcinelle se vante d'avoir joué un bon tour à ce «monstre». Au départ, personne ne croit ce que Viviane C. claironne. Selon ses dires, fin 1995 ou début 1996 – elle ne sait plus très bien –, elle est entrée dans la maison inhabitée de Dutroux, avec son compagnon, André F., et la sœur de ce dernier, Georgette L. Elle a emporté, notamment, l'ordinateur de Dutroux, une pile de cassettes vidéo, un plumier et un tas d'autres choses à première vue pourtant sans valeur. Viviane C. pâlit lorsque les policiers lui apprennent qu'au même moment, Julie et Melissa étaient probablement en train de mourir de faim dans la maison.¹⁹ André F., qui n'a pas l'air de se rendre compte de la gravité de la situation, raconte benoîtement que pendant le cambriolage, il a entendu «s'ouvrir une porte en bas» et que c'est pour cette raison qu'il a pris la fuite, paniqué. Au mois d'avril, F. a de nouveau cambriolé la maison – toujours accompagné de quelques amis.²⁰

Récupérer le butin emmené par Viviane, Georgette et André est une entreprise désespérée. Elle mène aux quartiers les plus délabrés de Charleroi, où le troc est roi. Georgette L. regrette de devoir avouer que son ami a effacé les cassettes vidéo volées en enregistrant des dessins animés pour ses enfants.²¹ Il n'est pas impossible que des pistes importantes aient ainsi disparu. C'est pareil pour l'ordinateur de Dutroux qu'on retrouvera chez Nadia L.. Elle a installé un nouveau disque dur et effacé tous les fichiers, notamment une ancienne liste d'adresses.²²

En prison, Michèle Martin tricote comme une forcenée. Fin 1998, les péjistes d'Arlon lui font comprendre que «ça ne se présente pas si mal». Le jour où Frédéric, Andy et Céline pourront essayer leurs nouveaux pull-overs n'est peut-être plus si éloigné.

«Pourquoi est-ce que tout le monde me voit comme le grand bouc émissaire?»

Marc Dutroux, décembre 1996

- Comment saviez-vous que votre femme s'occupait convenablement des filles?
- Elle m'a affirmé avoir renouvelé les réserves le jour où la porte coulissante est tombée par terre. Elle m'a expliqué le mal qu'elle avait eu pour la remettre contre. Je n'ai jamais pensé qu'elle n'avait jamais mis de la nourriture aux filles. Lorsqu'elle venait à la prison, elle me disait qu'elle avait mis à manger. J'ai alors réfléchi et je me suis rendu compte qu'elle avait menti.
- Pourquoi n'avez-vous dès lors pris aucune mesure par rapport à Lelièvre, vu que dans votre version des faits, il avait reçu 50.000 FB pour s'occuper des filles?
- J'ai essayé de le contacter. J'ai essayé d'obtenir le numéro de téléphone de sa mère. On m'a répondu que c'était un numéro privé.¹

Aux yeux de Marc Dutroux, la culpabilité concerne tout le monde, sauf lui. Ceux qui l'interrogent savent qu'ils doivent tenir compte de certaines règles bien particulières. La première: ne jamais utiliser le mot «victime» pour quelqu'un d'autre que lui. Il est «la» grande victime par excellence de cette affaire – victime d'un monde mauvais, de l'incompréhension, d'une jeunesse malheureuse. Aux femmes qui lui écrivent en prison, il raconte l'histoire de sa triste jeunesse. Il met alors régulièrement en avant le suicide de son frère handicapé mental, en 1993.²

A partir d'août 1996, Victor Dutroux parle volontiers de son fils dans la presse. Il dit et répète qu'il n'a jamais vraiment cru qu'il était son père biologique. «Jeanine et moi nous connaissions depuis sept mois quand Marc est né. Elle disait qu'il était prématuré et je la croyais. Jusqu'à ce que j'apprenne que l'enfant pesait trois kilos et demi. Le poids d'un bébé né à terme.»

Marc vient au monde le 6 novembre 1956. Victor est déjà au Burundi où il a découvert la vie agréable d'un instituteur blanc. Jeanine le suit avec le bébé. Peu après l'indépendance du Burundi, la famille revient et s'installe à Obaix, un petit village calme au nord de Charleroi. Là, naissent trois frères et une sœur. Victor est un père dictatorial, qui distribue des gifles pour des futilités, exige le silence absolu pendant sa sieste et envoie les enfants enlever les mauvaises herbes pendant leur émission de télé préférée. Les revues pornographiques traînent dans toute la maison. Les enfants font pitié dans le village. Toujours tirés à quatre épingles, mais si misérables. A la maison, Marc est une furie. «Il jetait tous ses jouets en tas, puis se couchait dessus comme une poule couve ses œufs, pour que son frère ne puisse pas les prendre», se souvient Victor. Un jour, il a envoyé une brique à la figure de son père. Les parents reçoivent souvent des lettres de l'école: «Votre fils est indésirable dans notre établissement.» Terminer une année scolaire dans la même école devient une prouesse.

A neuf ans, Marc emmène deux cartables à l'école: un pour les livres scolaires, l'autre rempli de bandes dessinées qu'il loue un franc par jour à ses petits camarades. Ceux qui ne payent pas reçoivent une gifle. Après les BD, ce sont les photos porno, puis les mobylettes volées. Adolescent, il se fait de l'argent de poche en aidant un homosexuel plus âgé à se masturber.

Malgré tout, et de justesse, Dutroux obtient son diplôme technique d'électricien et trouve un emploi chez Glaverbel. Maintenant qu'il gagne de l'argent, il rend les choses de plus en plus difficiles à la maison. Depuis le départ de Victor, en 1972, ses frères et sa sœur souffrent davantage de sa tyrannie. Chaque jour, il exige son steak, il refuse de partager «son» coca et il traite son frère handicapé comme un chien. La mère s'est remariée. Comme Marc n'arrive pas à chasser l'intrus, c'est lui qui claque la porte. A l'usine, il fait mauvaise impression, mais son chef se montre compréhensif «parce qu'il est si jeune et qu'il vit déjà seul». Il n'y a pas qu'au travail qu'on est compréhensif avec Dutroux. Lors des tests médicaux pour le service militaire, il simule des problèmes à une oreille. Il est réformé. Dutroux commence à se croire intouchable. Protégé par une force invisible.

En 1976, Marc Dutroux a vingt ans et rencontre Françoise D. à la patinoire. Elle est orpheline, de deux ans sa cadette, jeune et fragile. Elle va l'écouter raconter sa triste existence de paria. Les photos de l'époque font croire à une histoire d'amour, mais les photos sont trompeuses. Il ne supporte pas que Françoise reporte son attention sur leur premier bébé. Le soir, les voisins entendent pleurer les enfants laissés seuls dans la maison. Papa et maman sont en vadrouille. Entre-temps, Dutroux a laissé tomber son emploi. Il est devenu ferrailleur. La nuit, il vole des bonbonnes de gaz, des pièces de voitures, des motos... Quand il ne bricole pas des épaves de voitures, il va patiner. D'abord à Charleroi, puis à Bruxelles, à partir de 1981. Ses préférences vont aux patinoires de Forest et de Montignies-sur-Sambre. Mais il patine aussi à Namur, à Valenciennes, à Tournai, à Bruges et à Woluwe-Saint-Lambert.³ A Charleroi, il fait du hockey sur glace dans l'équipe Okapi. «En y repensant, c'était un peu bizarre», dit Armand De Beyn, qui patinait au même endroit à l'époque. «C'est un sport plutôt bourgeois. Dutroux détonnait dans l'équipe.»

Le dimanche 12 octobre 1980, De Beyn a une violente dispute avec Dutroux, qui prend plaisir à faire tomber des adolescentes pour ensuite se pencher sur elles, en jouant les inquiets. Il met les mains sous leurs jupes et leur pelote les seins. De Beyn, vingt et un ans, patine avec sa petite amie de dix-neuf ans, que Dutroux vient de faire tomber encore une fois. De Beyn est déjà allé faire comprendre au moustachu que cela suffisait. Après la quatrième collision, De Beyn l'apostrophe et quelques instants plus tard, les deux hommes s'empoignent et roulent sur la glace. L'incident paraît ridicule, mais Dutroux appelle la police de Charleroi. Elle entend les témoins de la scène et établit un dossier volumineux.

Armand De Beyn est probablement le seul à pouvoir dire qu'il a un casier judiciaire dans lequel le nom de Marc Dutroux figure à la rubrique «victime». Le 28 mai 1984, cette bagarre lui vaut une condamnation pour «coups et blessures volontaires» devant le tribunal correctionnel de Charleroi. «Quand je l'ai vu à la télé, après tant d'années, je n'en croyais pas mes yeux», raconte De Beyn. «Mais c'était bel et bien lui, ce petit con qui m'a poursuivi en justice pendant cinq ans parce qu'on s'était empoigné à la patinoire. Toute cette affaire m'a coûté plus de 100.000 FB à l'époque, dont plus de 60.000 FB pour des frais médicaux et des dommages. En 1997, j'ai entrepris des démarches prudentes pour obtenir une quelconque forme de réhabilitation, mais j'ai changé d'avis. Quelque chose me dit qu'il vaut mieux ne pas remuer cette affaire. Il est arrivé des choses vraiment folles. La police ne prêtait attention qu'aux seules déclarations des amis de Dutroux, qui affirmaient à l'unisson que c'était moi qui avais commencé. Un patineur était tellement choqué par ce qu'il avait vu et entendu qu'il a décidé de venir à l'audience pour témoigner en ma faveur. Eh bien, soudain, deux gendarmes sont sortis du néant pour l'escorter et ont ainsi donné au juge l'impression que cet homme était en état d'arrestation. C'est d'ailleurs ce qu'a pensé le juge.»⁴

Les documents qu'a gardés De Beyn sur cette affaire montrent comment Marc Dutroux voyait le monde, au début des années 80. Pour le pouce froissé dans «l'agression», il tente d'obtenir une incapacité de travail permanente. Un certain docteur Draux établit un diagnostic en ce sens. Comme le tribunal de Charleroi ne le suit pas, Dutroux fait immédiatement appel du jugement. Et, incroyable mais vrai: le parquet de Charleroi va en appel lui aussi, parce qu'il estime apparemment que ce pauvre Dutroux n'a pas été assez dédommagé. En mai 1985, la cour d'appel de Mons confirme partiellement la peine de De Beyn.⁵ Et elle désigne un médecin pour examiner les séquelles de Dutroux afin de déterminer s'il a droit ou non à une allocation mensuelle d'invalidité.⁶ «Mon avocat, que je devais payer également, m'a dit que tout cela était totalement anormal», dit De Beyn. «Mais bon, que pouvais-je y faire?»

En 1981, Dutroux traîne souvent à Bruxelles. Il a une camionnette dans laquelle il passe régulièrement la nuit. Il y avait toujours un matelas à l'arrière, explique son compagnon de l'époque. Il s'appelle Francis H., et comme Dutroux, il est bon patineur. De temps en temps, ils sont tous deux surveillants à la Patinoire Nationale de Forest, ce qui leur permet de patiner gratuitement. Tous deux ont le béguin pour l'institutrice blonde qui vient souvent faire des tours de piste. C'est Dutroux qui l'emporte. Il quitte Françoise D. et ses deux enfants. Plus encore que celle qu'elle remplace, Michèle Martin acceptera tout de Marc Dutroux. Elle encaisse les coups sans broncher, elle couvre ses faux pas et participe finalement à ses crimes.

Le 9 juin 1983, Dutroux commet un vol de bijoux et d'argent chez une femme âgée, dont il travaille le sexe à la lame de rasoir. Un peu plus tard, il fait la connaissance de Jean Van Peteghem, un jeune marginal qui n'a pas froid aux yeux, passionné d'armes et en manque chronique d'argent. C'est avec Van Peteghem que Dutroux va commettre la première série d'enlèvements qui le mènera devant la justice. Ils tentent d'abord leur coup à Obaix. Une jeune fille de dix-huit ans, qui rentrait chez elle, est traînée dans une voiture. On lui met du sparadrap sur les yeux. Près d'une décharge publique, elle est jetée dehors et obligée de se déshabiller sous la menace d'un couteau. Ses appels au secours sont étouffés par un long baiser. «Ne te marie pas; le mariage, c'est comme ça», lui dit Dutroux. Il lui donne un billet de 100 FB et la dépose dans les environs de la gare. Quelques semaines plus tard, le même sort attend une gamine de onze ans près de la piscine de Gilly. Petit à petit, le procédé s'affine. Dutroux fait des reconnaissances autour des piscines et des écoles. Il note les heures et les endroits propices aux enlèvements. A présent, il emmène ses victimes au 128, route de Philippeville, à Marcinelle, ou dans la maison voisine, inhabitée.

Les ravisseurs racontent des histoires invraisemblables à leurs victimes. Dutroux imite plusieurs voix pour leur faire croire qu'il s'agit d'une bande de cinq hommes: le fou, le muet, l'Italien, le boucher et le doux. Le doux, c'est Dutroux lui-même. Il passe chaque fois quelques heures seul avec les filles. Il leur parle inlassablement du cosmos et des trous noirs, du sport automobile et de lui-même. Il s'approprie les drames vécus par Van Peteghem: Dutroux devient un orphelin de vingt-deux ans, qui a perdu sa copine Maryline, dix-huit ans. Elle a été happée par un camion il y a un an. Les petites victimes sont marquées à vie. Violées pendant des heures, puis jetées à la rue comme des déchets. Les scènes sont filmées avec une caméra vidéo de location. Apparemment, personne ne se souciera jamais de savoir pourquoi Dutroux filmait, ni ce qu'il faisait des cassettes. C'est finalement le prénom «Maryline» qui met la gendarmerie sur la piste des kidnappeurs. Ils le cherchent dans la liste des jeunes filles écrasées par un camion.⁷

L'affaire est grave et le parquet de Charleroi veut envoyer Marc Dutroux en Cour d'assises. Mais les assises sont surchargées par le procès de la filière boraine, dont le procureur du Roi de Nivelles affirme – à tort – qu'il s'agit des Tueurs du Brabant. Le procureur général de Mons ne veut pas d'un nouveau procès d'assises éprouvant. Ce sera donc le tribunal correctionnel. Mais il se déclare incompetent, le 4 novembre 1988. Il s'agit à l'évidence d'une affaire pour les assises, estime-t-on à Charleroi.⁸ Le 26 avril 1989, Dutroux, Martin et Van Peteghem comparaissent devant la cour d'appel de Mons. Un seul journaliste est présent au procès. Ce sont encore les années 80. Personne en Belgique ne se soucie des ravisseurs d'enfants. Le lendemain, l'agence de presse Belga sort une brève dépêche, sous le titre *Une affaire de mœurs*, qui conclut: «Compte tenu de la gravité des faits, et du traitement humiliant qu'ils ont fait subir à leurs victimes, la Cour a condamné Dutroux à treize ans et six mois d'emprisonnement et 6.000 FB. d'amende. Van Peteghem s'est vu infliger six ans et six mois d'emprisonnement, Martin cinq ans au lieu de trois. La Cour a également privé Dutroux et Van Peteghem de leurs droits civiques et politiques.»

En 1986, les psychologues et les assistants sociaux de la prison de Jamioulx, près de Charleroi, ne savent plus où donner de la tête. Dutroux maintient qu'il est innocent et hurle à chaque insinuation du contraire. Une longue série d'avocats défile avant que l'un d'eux trouve grâce aux yeux de Dutroux. C'est le bruxellois Didier de Quévy. Avoir un avocat ne calme pas Dutroux. Dans sa cellule, jour et nuit, il passe au crible les témoignages de ses victimes. Il rédige des dizaines de pages de remarques du genre: «Comment Deborah N. peut-elle affirmer que je me suis arrêté pour changer de plaque d'immatriculation alors que les enquêteurs ont constaté eux-mêmes que les vis étaient rouillées?» Ou bien: «La fourgonnette qu'a vue la victime n'était pas la mienne. Chez moi, il n'y a pas d'autocollants sur la vitre arrière.»

A l'époque, Daniel Dejasse partage deux mois la cellule de Dutroux. Il se souvient de ses talents aux échecs, de ses accès de fureur lorsqu'il détectait une cigarette allumée, de ses chasses enragées aux moustiques imaginaires, la nuit – même en hiver – et de sa consommation de sucre gargantuesque. Il se souvient aussi que sa conversation l'amusait. «Il se lamentait constamment de l'injustice qu'il avait subie, mais par ailleurs, il m'expliquait comment ils s'y étaient pris, comment ils avaient enlevé ces filles. C'était dans un contexte “entre hommes”. Il pouvait parler pendant des heures de ce qu'il considérait comme ses exploits sexuels. Des histoires comme celle du couple qui s'embrasse goulûment au comptoir d'un café. Il se met à côté d'eux et se met à tâter sous la jupe de la fille. “Et elle ne disait rien, elle me laissait faire!” s'écriait-il triomphalement.»

Il y a une chose qui, de temps en temps, empêche Daniel Dejasse de dormir depuis août 1996. «J'ai le vague souvenir d'une conversation au cours de laquelle c'est moi, je pense, qui ai fait la remarque: “tu devrais construire des caches dans ta maison et y enfermer des filles, comme ça elles ne pourront plus moucharder”. Je ne parlais pas sérieusement, évidemment. C'était plutôt du sarcasme. Maintenant, j'ai parfois le sentiment que l'affaire Dutroux est le résultat d'une blague mal comprise que j'ai faite. Il m'a proposé de l'aider pour les travaux, quand je serais libéré. Il parlait de systèmes de ventilation, et tout ça. Il voyait déjà tout dans sa tête. Il était très sérieux, très déterminé. Lorsque je m'en suis aperçu, j'ai évidemment dit non. Tout de suite après, il a fait en sorte, grâce à ses relations au sein de la prison, que je sois transféré vers une autre cellule.»⁹

Six années, en prison, ça file. Dutroux est un prisonnier modèle. Il obtient un congé pour aller soigner sa grand-mère démente. Son accompagnateur est pris de nausées lorsqu'il arrive avec Dutroux chez la vieille femme à Jemeppe-sur-Sambre. Elle est assise comme une misérable au milieu d'un dépotoir puant, plein de puces, de déjections et de vomis de chat. Dutroux joue au petit-fils aimant et gratte la saleté avec dévouement. Ça ne fait qu'augmenter son crédit à la prison et il reçoit encore quelques congés, non accompagnés, pour aller terminer le grand nettoyage. Lorsqu'il rentre avec quarante-huit heures de retard, cela n'est même pas rapporté. Dès qu'il a purgé la moitié de sa peine, il demande la libération conditionnelle. Il se fiche de l'assistance psychologique et sociale, mais il est prêt à se faire suivre, après sa libération, par le docteur Emile Dumont, qui a près de soixante-dix ans à l'époque. C'est ce médecin ucclois chez qui Michèle Martin avait essayé, pendant l'instruction, d'obtenir un rapport d'irresponsabilité. Il prescrit à volonté du Rohypnol et de l'Haldol. Des pilules contraceptives aussi, en triple ration à Martin, pendant des années. Plus tard, Dutroux en revendra même à Michel Nihoul.

Dutroux obtient aussi de Dumont ce qu'il a tenté d'avoir, sans succès, dans son procès contre Armand De Beyn: un pourcentage d'invalidité. 66%. Pour «nervosité». Le certificat d'invalidité, est daté du 9 avril 1992. Trois jours après la signature du ministre de la Justice, Melchior Wathelet, qui libère Dutroux sous conditions.

Dutroux est libre et il a des projets. Dans sa cellule, il a étudié la physique, les mathématiques et l'électricité. Il a bien étudié aussi la cellule elle-même et potassé quelques manuels de bricolage avant de dresser la liste des travaux à effectuer. Il a encore testé des somnifères, parfois sur certains co-détenus, puis, sur Michèle Martin et son fils Frédéric, lorsqu'il rechignait à se coucher le soir. Plus tard, les enquêteurs trouveront dans ses maisons des milliers de comprimés. Presque toutes les filles qui tombent entre ses griffes après 1992 prendront du Rohypnol ou de l'Haldol. Dutroux mémorise avec précision les médicaments qu'il administre et leurs effets. Il peut dire à ses interrogateurs que lors de son enlèvement, Laetitia Delhez a reçu huit comprimés de Rohypnol. Sabine Dardenne, dix dont elle en a recraché cinq. Plus tard, lors de leur séquestration, elles ont reçu au total trente gouttes d'Haldol chacune. Après être montées dans sa voiture, An Marchal et Eefje Lambrecks ont reçu cinq Rohypnol chacune, puis encore trente gouttes d'Haldol. Pour Julie et Melissa, Marc Dutroux affirme qu'il ne leur a jamais administré ni gouttes, ni comprimés.¹⁰

Début 1997, les enquêteurs se basent sur les prescriptions médicales et sur les boîtes vides ou pleines pour dresser la liste de ce que l'armoire à pharmacie de Dutroux a contenu en cinq ans: 893 comprimés de Rohypnol, trente-deux flacons de trente millilitres d'Haldol, 636 capsules de Rédomex, soixante-dix capsules de Flunitrazepam et 105 capsules de Réactivan. Dans cette panoplie, on trouve de quoi endormir entre 2.000 et 3.000 femmes. C'est ce genre de constat qui fera penser aux policiers, même les plus modérés, qu'on ne connaît pas toutes les victimes de Dutroux. L'immense majorité de cet arsenal chimique vient des prescriptions que le docteur Dumont a délivrées pendant des années sans se poser de questions. Tout comme il semble qu'il ne s'est jamais interrogé sur ce que Michèle Martin pouvait bien faire d'une triple ration de pilules contraceptives, il ne s'informerait jamais auprès de Dutroux de l'usage qu'il compte faire de tous ces somnifères. Dumont ne rédigera d'ailleurs jamais de rapport thérapeutique – pourtant légalement requis – sur les consultations de Dutroux, qui passe, raconte n'importe quoi, paye 1.350 FB et s'en va avec le papier qui prouve qu'il est «suivi» par un psychothérapeute.¹¹

Les médicaments lui permettent donc de faire pratiquement ce qu'il veut de ses victimes, sans qu'elles s'en aperçoivent ou qu'elles s'en souviennent. «Une des caractéristiques essentielles du Rohypnol est qu'il débranche complètement la mémoire pendant un certain temps», dit le docteur Peter Van Breuseghem, qui mène à Bruxelles une croisade acharnée contre ce médicament. «Ce n'est pas par hasard si, aux Etats-Unis, le Rohypnol a pour surnom la "pilule de l'oubli". Celui qui a pris du Rohypnol ne dort pas. Il peut parler et marcher et tout ce que vous voulez. Mais le Rohypnol rend apathique. Il vous donne l'impression de consentir à tout ce qui vous arrive.»¹²

Début 1992, dans son avis au ministre Wathélet, l'UOT – Unité d'Observation et de Traitement – de la prison de Mons mentionnait «la réintégration sociale par le biais d'un emploi» comme un argument en faveur de la libération anticipée de Dutroux. Le lendemain de cette libération, le docteur Dumont a inversé la donne. Dans le rapport censé démontrer l'invalidité de Dutroux, il indique que «l'intéressé est devenu dépressif en raison de son séjour en prison». La combinaison des deux rapports donne le vertige: Dutroux est libéré parce qu'il doit se trouver un emploi, qu'il ne devra pas trouver puisqu'il est aussitôt déclaré inapte au travail. Son statut d'invalidité lui assure un revenu mensuel bien plus élevé que le chômage. C'est également pour augmenter leurs rentrées financières que Dutroux et Martin se sont mariés en prison en 1988. Plus tard, toujours dans le même but, ils ont pris des domiciles différents.

A partir de la mi-1991, Marc Dutroux se met à acheter de vieilles mesures dans la région de Charleroi. Une maison à Marchienne-au-Pont pour 300.000 FB. Une autre à Marchienne-Docherie pour 350.000 FB. Une ferme délabrée à Sars-la-Buissière, lors d'une vente publique au cours de laquelle lui, l'assisté, surclasse avec un grand sourire l'enchère de son futur voisin garagiste, Fernand Baudson. Où Dutroux va-t-il chercher l'argent? Mystère. En quatre ans, l'ex-détenu dont l'allocation d'invalidité est de 38.000 FB, rassemble un patrimoine de 6,5 millions de FB.

«Pourquoi est-ce que tout le monde me voit comme le grand bouc émissaire?», demande Marc Dutroux à ses interrogateurs fin 1996. Il continue à maintenir qu'il n'a que des brouilles à se reprocher. «Les grands coupables, ce sont Weinstein et Lelièvre.» Quant à Michèle Martin, il juge impardonnable qu'elle n'ait pas porté de nourriture à Julie et Melissa. Ceux qui l'interrogent s'estiment déjà heureux lorsqu'il accepte tout simplement de parler. Le 19 septembre 1996, il aborde pour la première fois ce qu'il appelle «la catastrophe» qu'il a découverte dans sa cave de Marcinelle, le 20 mars 1996, jour de sa libération. Il décrit de manière froide et détaillée la situation de Julie et Melissa, qui étaient selon lui plus mortes que vives. «Elles avaient uriné dans des bouteilles en plastique, il y avait des mouchoirs en papier partout», fait-il noter aux gendarmes de la BSR, en jouissant de l'effroi que suscitent ses paroles. Lorsqu'il relit le procès-verbal, où les enquêteurs ont noté que les corps des deux petites filles «étaient couchés sur des matelas», Dutroux prend son bic pour une petite correction: il biffe le mot «matelas». Pour être très précis, il fallait écrire «planches».

Lors de cet interrogatoire qui dure des heures, Dutroux affirme que Melissa a encore réussi à se lever et à murmurer qu'elle ne savait plus quand elle avait mangé pour la dernière fois, mais qu'elle se souvenait avoir bu quatre jours auparavant. «Je me suis dépêché d'aller chercher de l'eau, ainsi qu'une pipette», raconte Dutroux. «J'ai fait boire Julie goutte à goutte. Ensuite, j'ai donné à boire à Melissa. J'ai alors fait couler un bain d'eau chaude, à trente-sept degrés, jusqu'à dix centimètres de hauteur. Je suis descendu chercher Julie et je l'ai mise dans le bain. Puis je suis allé chercher Melissa, et je l'ai également mise dans le bain.»

C'était la fin. Julie était morte. Il a raconté à Melissa que sa petite amie avait été transportée «à l'hôpital», il l'a lavée et mise dans son lit. «A l'endroit où je dors en général», souligne Dutroux. «J'ai mis le chauffage au maximum et je l'ai couverte. Je suis allé fouiller dans mes affaires et j'ai trouvé une boîte de madeleines. Je suis remonté pour lui en donner quelques-unes. Elle en a mangé une demi. Elle a aussi bu, un tout petit peu. Je voulais à tout prix qu'elle mange ou qu'elle boive. Elle avait beaucoup de peine à avaler. Je l'ai veillée. Je suis resté là pendant quatre jours. Mon épouse était là quand je suis arrivé dans la maison. Je ne sais plus quand elle est partie. Je me souviens l'avoir obligée à nettoyer la maison, car il était impossible de faire un pas sans marcher dans une crotte de chien. C'était affreux. Pas une fois, ma femme ne m'a aidé à soigner les filles. Elle était là, comme une plante. (...) J'ai dû entièrement me débrouiller seul. En ce qui concerne Julie, je ne me souviens plus comment j'ai fait.»

Ce qui s'est passé, en clair – Dutroux en parle comme s'il s'agissait d'une poupée – c'est qu'il lui a ligoté les bras et les jambes pour que le corps entre dans un sac poubelle et le sac poubelle dans le congélateur. «Je ne savais pas combien de temps je devrais rester auprès de Melissa», déclare Dutroux en guise d'explication. «J'étais persuadé qu'elle reprendrait des forces après quelques jours. Je l'ai donc veillée en permanence. Puis, elle a eu du mal à respirer.» Dutroux donne de longues explications. Il raconte qu'il s'est battu pour la vie de Melissa pendant quatre jours, comme un médecin accompli, et qu'à un moment donné, il s'est endormi, épuisé, par terre à côté du lit.

- A mon réveil, elle était décédée.
- Qu'avez-vous fait ensuite?
- Je l'ai descendue et je l'ai mise elle aussi dans un sac en plastique. J'ai fait cela après un bon moment de prostration. J'étais anéanti.
- Qu'avez-vous fait des corps?
- J'ai repris Julie dans le congélateur et j'ai emporté les deux corps à Sars.¹³

Pour ceux qui essaient d'imaginer comment tout cela a pu se passer, il y a une maigre consolation: selon toute vraisemblance, cela n'a pas eu lieu du tout. Fin août 1996, les enquêteurs de la BSR de Bruxelles retrouvent dans la maison de Marcinelle le portefeuille de Marc Dutroux.¹⁴ Il contient notamment une carte d'achat du grand magasin Makro de Lodelinsart, près de Charleroi, une carte dont la bande magnétique permet de reconstituer jour après jour les achats du titulaire. C'est ainsi qu'on sait que Dutroux est allé au Makro le 21 mars 1996. C'est-à-dire au lendemain de sa libération de la prison de Jamioux et le jour même où il affirme qu'il n'a eu de cesse de tenter de sauver Melissa. Que faisait Dutroux au Makro? On peut aussi le lire sur sa carte. Il a acheté un cric pneumatique. «J'avais besoin de ce cric pour réparer la porte coulissante dans la cave», expliquera Dutroux plus tard.¹⁵

Si Dutroux s'en tient imperturbablement à sa version, sans tenir compte des éléments matériels qui la contredisent, Michèle Martin, elle, va commencer à varier dans ses déclarations sur la journée du 21 mars 1996. D'abord, elle affirmait qu'elle était allée chercher Dutroux à la prison et qu'ils étaient allés ensemble à Marcinelle. Là, Dutroux aurait foncé droit à la cave et, une fois remonté, l'aurait traitée de tous les noms. «Lorsqu'il m'a ensuite reconduite à Waterloo en voiture, il m'a dit en cours de route qu'il n'arrivait pas à comprendre pourquoi je n'avais pas entrepris plus pour les enfants», déclare Martin en novembre 1996.¹⁶ Dans cette version, Dutroux lui a dit le lendemain par téléphone que Julie était morte et Melissa mourante. Cela ressemble à une confirmation éclatante de ce qu'a raconté Dutroux, et pourtant, il y a une chose qui cloche. Marc Dutroux, qui prétend qu'il n'a pas quitté les fillettes, est donc allé reconduire Martin à Waterloo? Il a laissé les deux petites filles mourir de faim pendant quelques heures de plus? On est plutôt tenté de se dire que Julie et Melissa avaient quitté la cave depuis longtemps, ou que Dutroux les a sciemment laissé mourir de faim. Après toutes ces contradictions, il semble bien que si Dutroux a envoyé Martin à Marcinelle, cela n'avait rien à voir avec de la nourriture – ou alors seulement pour les deux bergers allemands.

A l'été 1997, Michèle Martin va changer de version. Elle ne dit plus que Julie et Melissa auraient encore été en vie en mars 1996. Elles n'apparaissent d'ailleurs plus dans le récit. L'histoire commence le jour de la libération de Marc Dutroux.

- Il m'avait demandé de me rendre à Marcinelle pour lui ouvrir la porte. Nous sommes restés au moins une heure et demie dans la maison. Marc Dutroux a fait deux fois le tour de la maison. Je me souviens qu'il est allé au grenier pour regarder par où les cambrioleurs avaient pu entrer. Ce n'est pas le jour même, mais le lendemain que je suis repassée à Marcinelle et que j'ai remarqué qu'il avait acheté un nouveau cric. Il m'a dit qu'il venait du Makro de Lodelinsart.
- Pourquoi avait-il acheté ce cric?
- Il a dit qu'il devait servir à réparer la porte de la cache dans la cave. (...) Ce n'est que plus tard, quand Julie et Melissa étaient enterrées, que je l'ai aidé à sa demande à replacer la porte coulissante à l'aide du cric. Dutroux l'a remise en place pendant que je la tenais debout.¹⁷

Le cric pneumatique nous apprend autre chose. En juin 1998, le comité de soutien aux parents de Julie et Melissa publie une brochure dans laquelle il pose un certain nombre de questions sur l'enquête de Neufchâteau.¹⁸ Sur base des fonctions du cric acheté par Dutroux et d'un certain nombre de mesures, le comité conclut qu'il est impossible qu'une seule personne, et a fortiori une femme, ait pu avoir assez de force pour déboîter une porte coulissante d'un tel format. Dans ce cas, qui l'a fait? Même en croyant aveuglément aux déclarations de Dutroux, on y trouve des contradictions internes qui permettent de supposer qu'un inconnu est entré dans la cage aux enfants de Marcinelle entre le 5 décembre 1995 et le 20 mars 1996. Le 18 décembre 1996, Dutroux déclare: «Après ma libération, j'ai trouvé une petite bassine sous le lit des filles. Michèle Martin doit donc y être allée au moins une fois. Devant l'entrée, mais hors de portée des filles, elle avait laissé un peu de nourriture. Elle avait bloqué la porte déboîtée avec des sacs de charbon.»¹⁹

Il y a encore un élément qui démontre que Dutroux n'avait pas que la santé de Julie et Melissa en tête quand il a regagné Marcinelle. Et qui, à nouveau, prouve qu'il n'y a pas un détail qui tient la route dans son récit. Le 22 mars 1996, il s'est rendu au bureau de placements Riga à Marcinelle pour y vendre ses actions Recticel. Dutroux ne se démonte pas quand on le confronte à cet élément objectif. «Oh, le 22 mars», réplique-t-il. «C'était justement le jour où Melissa allait de nouveau un peu mieux.»²⁰

Marc Dutroux est tout aussi laconique pour parler de ses millions. Il s'y connaît en placements, dit-il. Et il ajoute avec un clin d'œil qu'on peut faire de l'argent aussi dans les voitures. Les enquêteurs savent qu'il était impliqué dans un petit trafic de voitures, mais en comparaison avec ce qu'ils ont découvert chez Diakostavrianos ou chez Pinon notamment, le rôle de Dutroux dans la bande semblait plutôt passif. Entre 1985 et 1992, Marc Dutroux a passé six ans en prison. Dans les quatre ans qui ont suivi, il est devenu millionnaire.

Les placements, donc. Pendant trois mois, les experts financiers de la BSR de Bruxelles ont reconstitué ses flux financiers avec les documents récupérés auprès des bureaux de placements et des banques. 34.624 FB. Voilà le bénéfice ridicule des investissements de Dutroux entre la mi-1992 et le mois d'août 1996. 34.624 FB. «Oui», remarque Dutroux lorsqu'il est interrogé à ce sujet, «mais il faut également tenir compte des “petits coupons” au Luxembourg.»²¹ Il renvoie les enquêteurs à son cahier Atoma, dans lequel il notait soigneusement ses rentrées luxembourgeoises. Les gendarmes constatent qu'il s'agit de 80.000 FB. Et il obtient ce résultat avec de l'argent emprunté. Par exemple, pour l'achat de la ferme de Sars-la-Buissière, il contracte un emprunt de 1,5 million de FB. «Pour avoir une idée précise des bénéfices réels, il faudrait donc soustraire les intérêts de cet emprunt à ces 80.000 FB», remarquent les enquêteurs. Dutroux a également connu quelques succès en bourse – avec, à une occasion, un bonus de plus de 200.000 FB – mais il perd pratiquement tous ses bénéfices dans des erreurs incroyables. Le 15 décembre 1994, il a la mauvaise idée de vendre ses warrants Union Minière. Il perd 400.000 FB. La chute libre des actions Union Minière avait pourtant déjà commencé à la mi-novembre. La gérante de Riga avait tenté de le prévenir de la catastrophe qui menaçait, mais Dutroux était injoignable. «Je suivais la situation de près dans *L'Echo de la Bourse*», dit Dutroux, qui était convaincu que le vent tournerait pour Union Minière. Mais cela n'a pas été le cas.

Si on se contente des explications fournies par Dutroux pour expliquer ses rentrées d'argent – un peu de chance par-ci, de malchance par-là –, on peut tout aussi bien supposer qu'il y a un lien avec les enlèvements d'enfants. En septembre 1995, quelques jours après l'enlèvement d'An Marchal et Eefje Lambrecks, Dutroux encaisse sur son compte 979-3848463-90 à la banque Argenta une somme de 380.000 FB en deux tranches. Il est impossible de vérifier la provenance de cet argent, puisque Dutroux l'a versé lui-même au guichet. En novembre 1995, il y a encore un double versement au guichet, cette fois pour un total de 142.000 FB.

Le 28 mai 1996, Sabine Dardenne est enlevée à Kain. Trois jours plus tard arrive un versement, une fois de plus au guichet, d'une première tranche de ce qui sera au total une somme de 130.000 FB. Le second versement suivra le 23 juillet.²²

Dutroux s'enrichira également un mois après la disparition de Kim et Ken Heyrman, le 4 janvier 1994: un versement de 50.000 FB. Cette somme est versée le 11 février 1994 sur le compte numéro 979-1909670-36 de Michèle Martin.²³ L'arrivée financière la plus spectaculaire a lieu en février 1984, dans les quatre jours qui suivent l'assassinat de la jeune Bruxelloise Christine Van Hees. Deux jours après ce meurtre, Dutroux ouvre un compte, numéro 125-3655647-02, au Crédit Professionnel. Au total, il encaisse en quatre tranches une somme de 200.000 FB.²⁴

Marc Dutroux a bel et bien eu un certain nombre d'aubaines financières. Un héritage de son grand-père en 1992, une somme de plus d'1 million de FB des assurances après un incendie en 1993, un travail sur chantier royalement payé, ou encore le demi-million qu'il a trouvé dans le chalet de Weinstein après l'avoir assassiné. Mais Dutroux a beaucoup de dépenses. Il se sert immédiatement du demi-million de Weinstein pour l'achat d'une seconde pelleuse et de sa Renault Trafic. La valeur des maisons qu'il achète varie souvent entre 300.000 et 500.000 FB. C'est vrai que c'est extrêmement bon marché, pourtant, rares sont les assistés sociaux en Belgique qui possèdent ne serait-ce qu'une seule maison – même s'ils font des petits boulots çà et là, et même s'ils volent des voitures. Il est vrai que Dutroux faisait constamment voyager des sommes d'argent entre ses différents comptes, pour des raisons obscures. Une seule somme d'argent peut ainsi paraître suspecte plusieurs fois. Et pourtant, même comme ça, on n'en sort pas. Dutroux n'a rien gagné, ou presque, avec ses placements. Comment avait-il donc tant d'argent?

Le 9 décembre 1996, le premier maréchal des logis chef Baudouin Dernicourt, de la BSR de Bruxelles, envoie son rapport sur le volet financier de l'enquête Dutroux au juge Langlois. Il conclut de façon plutôt surprenante: «Aucune des constatations effectuées jusqu'à présent ne nous permet de démontrer que Dutroux aurait retiré des avantages financiers d'un trafic d'enfants. Si c'était le cas, ces éventuels flux d'argent ne semblent pas se situer en Belgique. Dutroux possède des comptes en Slovaquie et au Luxembourg, mais nous n'avons pas d'informations à ce sujet.»²⁵

Dernicourt cite comme principales sources de revenus les allocations d'invalidité, les loyers pour des habitations et des hangars, les fraudes aux assurances, le flair économique (*sic*), le commerce de ferraille, les activités occultes dans le secteur de la construction et le vol. Il est loin de pouvoir expliquer toutes les rentrées, mais son rapport montre qu'il est allé interroger Marc Dutroux sur toutes les sommes qui posent problème. Dutroux a répondu: vol, commerce de ferraille, travail au noir, etc. Langlois reçoit le rapport de Dernicourt avec gratitude.

Un an et demi plus tard, lorsque l'affaire X1 met le pays en ébullition, Carine et Gino Russo s'abstiennent de tout commentaire. Ils avancent qu'ils connaissent trop peu le dossier pour avoir une idée de la crédibilité des témoins X. Ce qui les inquiète, par contre, c'est que soudain, les gendarmes de la BSR de Bruxelles s'entre-accusent sans limites de faux en écriture et de manipulations. «Il s'agit tout de même encore de l'affaire Dutroux», remarque Gino Russo lors d'une émission télévisée. C'est exact, et cette inquiétude n'est pas sans fondement. Baudouin Dernicourt est aussi l'homme qui prendra la direction, dans une phase ultérieure de l'enquête, de la destruction du dossier X1.

On va clairement constater, le 29 mars 1999, à quel point on en sait peu sur le sort de Julie, Melissa, An et Eefje et à quel point plus personne n'a l'air de vouloir s'en soucier. Ce jour-là, le journaliste Michel Bouffieux publie dans le journal *Le Matin* ce qu'on aurait appelé «une bombe» un an et demi auparavant. Bouffieux révèle le contenu d'une déclaration de Michel Lelièvre en octobre 1997 à la PJ d'Arlon. Dans la salle télé de la prison, alors qu'il regarde la retransmission en direct des travaux de la commission Dutroux sur une énième «occasion manquée» de l'Opération Othello, quelque chose lui revient soudain.²⁶ Au milieu du mois de septembre 1995, il est allé chez Dutroux à Marcinelle. Julie et Melissa devaient encore se trouver dans la cave et An et Eefje étaient peut-être encore en vie. A cette époque, il conduisait sa Toyota Starlet grise, immatriculée NCL561 – pour laquelle il n'avait aucun papier en règle, selon sa bonne habitude. Lelièvre s'éloignait de chez Dutroux quand il s'est fait arrêter par des gendarmes postés dans une Pontiac au bord de la route. «Ils m'ont demandé d'où je venais, les papiers du véhicule et ont fouillé l'entièreté de celui-ci. Ils sont retournés à leur véhicule de service et j'ai dû attendre près d'une heure avant qu'ils reviennent. Je les ai interpellés, trouvant l'attente longue, et ils m'ont répondu qu'ils attendaient des instructions. En fait, je n'étais pas du tout en ordre au point de vue immatriculation, taxe de roulage, contrôle technique et assurances. J'ai pensé qu'ils allaient me saisir la voiture car rien n'était en règle et que j'étais récidiviste en la matière.»²⁷

De plus, à cette époque, Michel Lelièvre était signalé à rechercher au BCS, le Bulletin Central des Signalements, pour une peine de six mois de prison à purger. Cela veut dire que tout policier qui tombait sur lui devait l'intercepter. Au grand étonnement de Lelièvre, les gendarmes lui ont rendu ses papiers. Il pouvait disposer. A présent, Lelièvre pense que ce contrôle s'inscrivait dans le cadre de l'Opération Othello. Pendant l'heure où il se tournait les pouces, aucun autre automobiliste n'a été contrôlé. Si c'est exact, la gendarmerie a une fois de plus menti au pays. Elle s'est d'abord contorsionnée pour nier que l'Opération Othello était liée à la disparition de Julie et Melissa. Puis, quand la commission Verwilghen a fait la preuve du contraire, le sommet de la gendarmerie a déclaré qu'il avait fallu travailler dans la plus grande discrétion, qu'il était hors de question que Dutroux et ses complices s'aperçoivent qu'ils étaient observés par le POSA. La gendarmerie a même dit que c'est pour cette raison que Dutroux, Martin et les autres n'ont jamais été inquiétés, ni interrogés. On aurait couru le risque que les enfants enlevés soient éliminés *illico*.

En réalité, c'est probablement le contrôle de Lelièvre à la mi-septembre 1995 qui a pu avoir toutes ces conséquences. Michèle Martin déclare qu'An et Eefje ont été assassinées «peu après le début de l'année scolaire». Dutroux lui-même dit dans une de ses déclarations que les deux Limbourgeoises sont «restées trois semaines à Marcinelle». Si on compte trois semaines après la date du 23 août 1995, nuit de l'enlèvement, on arrive au milieu du mois de septembre. «Si c'est exact, je dois en conclure que ma fille a peut-être été assassinée parce que Dutroux a paniqué», réagit Paul Marchal. «Même s'il s'avérait que les gendarmes qui ont contrôlé Lelièvre n'avaient rien à voir avec l'Opération Othello, et que c'était juste un hasard malheureux, le résultat est le même. Dans tous les scénarios, la gendarmerie aurait dû mettre tous les voyants au rouge et arrêter immédiatement Dutroux et sa bande. S'ils ont attendu des instructions pendant une heure, ces gendarmes doivent tout de même avoir été informés de l'Opération Othello? Excusez-moi, mais l'idée que la gendarmerie aurait décidé à ce moment-là de faire comme si de rien n'était, par facilité et pour préserver l'image du corps, cette idée me rend fou. On me force presque à conclure qu'on voulait intentionnellement envoyer un signal à Dutroux.»²⁸

La gendarmerie a refusé de réagir à l'article paru dans *Le Matin*.²⁹ Pourtant, la chronologie des faits semble imparable. Le 19 septembre 1995, la gendarmerie a décidé, pour des raisons obscures, de suspendre les observations secrètes du POSA dans le cadre de l'Opération Othello, tout aussi secrète.³⁰ C'était peut-être au lendemain de l'incident avec Lelièvre.

«Pendant mon séjour dans cette maison, j'ai entendu Dutroux prononcer deux noms: Michel et Jean-Michel»

Laetitia Delhez, 19 août 1996

Les vacances étaient bel et bien fichues. Dans ce petit chalet des Ardennes, ils étaient huit à se marcher sur les pieds en écoutant la pluie fouetter les vitres du matin au soir. Les enfants connaissaient toutes les bandes dessinées par cœur et plus personne ne s'intéressait au karaoké du camping. Et la pluie qui n'arrêtait pas de tomber. Madame V. s'était fait une raison: pour cette année, les vacances étaient ratées. Quand soudain, ce matin-là, le soleil est arrivé. «Les enfants, que va-t-on faire de cette belle journée?», demande-t-elle au petit déjeuner. «On va nager!» crient les plus jeunes. «Il y a une belle piscine à Bertrix», propose l'aîné, Daan¹. Cinq minutes avant l'ouverture, à 14 heures, la camionnette bondée de la famille flamande V. arrive sur le parking de la piscine de Bertrix. A deux places de parking de là est garée une BMW série 5 flambant neuve. Le père V. travaille dans une usine d'assemblage de voitures et il fait le tour de la carrosserie rutilante, admiratif. Son regard se pose ensuite sur la camionnette rouillée garée à côté. Après l'été, la famille a l'intention de s'acheter une nouvelle voiture et, dans cette perspective, l'épave les fait bien rire. «Regardez-moi ça!», s'exclame madame V. «Elle va perdre son pot d'échappement. Et avec ces pneus-là, elle n'ira plus très loin.» Grand-mère tente de voir quelque chose à travers les vitres sombres, mais elle abandonne vite. «On dirait une porcherie», marmonne-t-elle.

A la piscine, la famille V. est déçue. Le bassin est réservé à un groupe d'enfants handicapés et il n'ouvre au public qu'à 15 heures. Les quatre petits ont déjà filé à la plaine de jeux juste en face. Un moustachu aux cheveux foncés est appuyé contre le portique. «Cet homme m'a frappée parce qu'il y avait peu d'adultes à cet endroit», déclare madame V. par la suite. «A l'entrée de la piste d'athlétisme, quelques mètres plus loin, il y avait un autre type bizarre qui observait les enfants. Visage bouffi. Raie dans les cheveux. Gros ventre. Chemise blanche, pantalon classique bleu marine.» Dans la plaine de jeux, madame V. remarque encore trois femmes. Deux mères, près d'un toboggan. Un peu à l'écart, sur un banc, une femme blonde avec une queue de cheval négligemment nouée et, près d'elle, une poussette dans laquelle dort un bébé. Tandis que madame V. et son mari se concertent – vont-ils attendre ou chercher une autre piscine? –, un jeune homme maigre passe devant eux. «Un type nonchalant avec un jean et une veste de cuir. Il s'est dirigé droit sur le moustachu et a échangé quelques mots avec lui. Puis, il est allé vers le gros et s'est mis à chuchoter. Ensuite, il s'est posté à l'entrée de la piscine.»

La cafétéria aussi est fermée. Il n'y a plus qu'à chercher une autre piscine. Il est déjà 14 heures 20 et madame V. appelle ses enfants. C'est le moment dont elle se souvient avec le plus de précision. «Les deux hommes près de la clôture se sont retournés et m'ont regardée. Ils se parlaient en chuchotant, en français. Ils n'arrêtaient pas de me dévisager.» Comme une mère poule qui compte ses poussins, la mère V. se retourne une dernière fois en quittant les lieux. «Je fais toujours ça depuis que nous avons un jour oublié le dernier à la maison, en partant faire des courses. Ces types près de la piscine continuaient à nous regarder. C'était vraiment bizarre, vous savez.»²

Le vendredi 16 août, la Belgique fait la connaissance, par le biais des médias, de Marc Dutroux, de Michèle Martin, de Michel Lelièvre et de Michel Nihoul. Dans le chalet de Poupehan, un des enfants pousse un cri lorsque les suspects apparaissent sur le petit écran. «C'étaient eux, j'en suis sûre à 100%», dit madame V. «Tous les quatre. Nous avons passé tout le week-end à nous demander s'il fallait aller à la gendarmerie. Après tout, ils tenaient déjà les coupables.» Mais, avance le père V., la justice devrait peut-être savoir que toute la bande était déjà là l'après-midi. Les parents décident finalement qu'eux-mêmes et leur fils aîné Daan iront témoigner. «Daan se souvenait surtout de Nihoul, qui se tenait près de la piste d'athlétisme», dit madame V. «Mon fils est membre d'un club sportif et il voulait aller regarder la piste. Il y est resté côte à côte avec Nihoul pendant vingt minutes.» En entendant parler la mère V. de la piscine, de la piste d'athlétisme et de la plaine de jeux, on imagine facilement un immense complexe sportif et récréatif. Il faut se rendre à Bertrix et découvrir les lieux pour réaliser que la famille V. était en fait au cœur de l'action. Tout s'est déroulé sur quelques mètres carrés.

Madame V. n'a aucune idée du guêpier dans lequel elle se fourre quand le lundi 19 août, elle pousse la porte de la cabine téléphonique déglinguée de la petite place de Poupehan. Peu après, deux gendarmes de la brigade de Bouillon arrivent au camping en fourgonnette et notent rapidement les déclarations du père et de la mère. «Étaient à Bertrix le 9 août, ont reconnu Dutroux, Lelièvre, Martin et Nihoul.»³ Ils demandent aux V. s'ils peuvent passer à la gendarmerie deux jours plus tard.

A Bouillon, ce mercredi-là, le père, la mère et le fils ont affaire à un gendarme qui ne déborde pas de zèle. Pour lui, l'affaire Dutroux est dans la poche; les coupables sont sous les verrous. Tout ce que ces gens peuvent apporter doit être déjà connu à Neufchâteau. Le gendarme est pourtant impressionné par ces touristes flamands qui se donnent tant de mal pour retrouver les détails de ces vingt minutes. Des détails que l'enquête va confirmer: la couleur de la poussette de Michèle Martin, du pantalon de Dutroux, de la chemise de Nihoul...⁴

Laetitia Delhez a été enlevée le vendredi 9 août, vers 21 heures. Deux témoins, une religieuse et un étudiant ont vu les ravisseurs. La religieuse a vu la camionnette blanche en début de soirée, l'étudiant en début d'après-midi. Vers 13 heures, pense-t-il. Fin août, l'étudiant fait figure de héros national. Depuis sa plus tendre enfance, il a la manie des plaques d'immatriculation. Celle-là, il l'a retenue parce qu'elle contenait les initiales et une partie de la date de naissance de sa sœur Frédérique. La mémoire de l'étudiant sera la perte de Dutroux. C'est lui qui a mis les enquêteurs sur la bonne voie. Par conséquent, tout le monde, y compris le gendarme de Bouillon, part logiquement du principe que Dutroux, Nihoul et consorts se trouvaient déjà à Bertrix le vendredi après-midi. Le témoignage de la famille V. se range dans cette logique. Pour la forme, on leur pose la question de savoir quels sont leurs autres souvenirs de la journée en question. «Le marché nocturne», dit le père V. «Après la piscine, nous sommes encore passés par le petit village de Rochehaut. Il y avait un marché nocturne.» Le gendarme se retourne, et fait signe à un collègue d'approcher.

- Dis-moi, ce marché nocturne à Rochehaut, c'était quand, déjà?
- Voyons voir. C'était moi qui réglais la circulation...
- Ce n'était pas le jour de l'enlèvement de Laetitia?
- Oui, c'était ce vendredi-là. Ça doit être ça.⁵

Pendant sa séquestration, Laetitia Delhez a vu deux hommes: Marc Dutroux et Michel Lelièvre. Elle n'a jamais aperçu Nihoul, raconte-t-elle le 19 août aux enquêteurs. Ce soir-là, Lelièvre l'a appelée depuis la camionnette pendant que Dutroux l'attrapait par derrière et la poussait à l'intérieur. Laetitia a subi le même traitement au Rohypnol que Sabine Dardenne. «Je me suis réveillée sur un petit lit surélevé», dit-elle. «Je n'avais plus que mon slip. J'étais enchaînée au lit. Par la suite, Dutroux m'a ligotée et couchée sur le dos au même endroit. (...) Lorsqu'il venait m'apporter à manger, lui-même ne portait qu'un caleçon. Il m'a obligée à prendre un bain avec lui.»

Dutroux a raconté à Laetitia la même histoire qu'à Sabine: ses parents ne veulent pas payer la rançon et le chef est d'avis que, dans ce cas, elle doit mourir. Descendre à la cave est donc devenu sa décision et non celle de Dutroux. Elle n'a pas mangé grand-chose pendant son séjour à Marcinelle. «Nous n'avions le droit d'ouvrir une conserve que si Dutroux n'était pas passé pendant deux jours. Nos besoins, nous devions les faire dans des seaux en plastique. Ceux-ci n'étaient vidés que lorsqu'ils étaient pleins à ras bord. (...) Dutroux m'appelait Isabelle.»

Au début de l'affaire Dutroux, la presse a fait beaucoup de révélations sur les vidéos et les photos qu'on aurait trouvées dans les maisons de Dutroux. Finalement, il semble qu'il n'y en avait pas ou très peu. Ce qui fera dire à certains que tout ça n'est peut-être pas aussi extraordinaire que ça en a l'air. Dutroux serait donc un pervers isolé qui n'enlevait les enfants «que pour son usage personnel». Au cours de son audition, Laetitia dit cependant une chose qui permet une autre interprétation: «Dutroux avait fait des photos de Sabine et il me les a montrées.» On n'a jamais retrouvé de photos de Sabine Dardenne chez Marc Dutroux. Personne ne sait où elles se trouvent. Pourquoi Dutroux faisait-il des photos de ses victimes? Pour les regarder lui-même? Ou pour les montrer à quelqu'un d'autre? Une autre remarque de Laetitia attire l'attention des enquêteurs: «Pendant mon séjour dans cette maison, j'ai entendu Dutroux prononcer deux noms: Michel et Jean-Michel. Je l'ai aussi entendu dire: ça a marché.»⁶

Dans la soirée du mercredi 14 août 1996, la veille de la libération de Laetitia, la 23^{ème} brigade de la police judiciaire fait irruption dans l'appartement de Michel Nihoul, au 89, avenue Jaspar à Saint-Gilles. Il n'y a personne. Sur un bureau, les enquêteurs tombent sur deux numéros de téléphone. Le premier est celui de Marc Dutroux, le second correspond au bip de Michel Lelièvre. A cet instant, les enquêteurs ne savent pas encore grand-chose de l'homme qui habite les lieux, si ce n'est qu'il est vaguement décrit comme un «homme d'affaires bruxellois» et que, dans les jours qui ont précédé et suivi l'enlèvement, il a été en contact téléphonique presque permanent avec Dutroux et Lelièvre. Une fois ces derniers arrêtés, et alors que la ligne téléphonique de la maison de Michèle Martin à Sars-la-Buissière était sur écoute, les enquêteurs ont entendu la voix de Nihoul. Ils ont trouvé dans cette maison son numéro de téléphone sur un post-it. L'écriture est de Michèle Martin, le message à transmettre trahit le surnom que Nihoul se donnait: il fallait rappeler «Jean-Michel de Bruxelles».⁷

Au cours des premières heures de l'enquête, on a vérifié les appels entrants et sortants des téléphones de Dutroux. Ce qui frappe, c'est le nombre de contacts. Dans les jours qui précèdent l'enlèvement de Laetitia, Nihoul et Dutroux se téléphonent jusqu'à cinq fois par jour. Certains appels sont brefs, d'autres durent près d'une demi-heure. Le 10 août, le lendemain de l'enlèvement, Dutroux appelle Nihoul. Dans la soirée du dimanche 11 août, c'est Nihoul qui appelle Dutroux. Les 12 et 13 août, Nihoul appelle encore. Il existe un enregistrement de cette dernière conversation, dans laquelle Nihoul se fait soudain menaçant: «Si Lelièvre me double, je le trouverai».⁸ Nihoul maintiendra toujours que ces appels concernaient uniquement sa voiture, que Lelièvre était censé faire réparer. «C'était chaque fois une femme qui décrochait. La seconde fois, cette femme m'a demandé ce que je voulais en fin de compte. Là-dessus, j'ai répondu qu'il s'agissait de ma voiture et que je voulais savoir si elle était prête.»⁹ La femme qui décroche le téléphone est gendarme. L'arrestation de Dutroux a eu lieu dans le plus grand secret et une patrouille est restée sur place pour surveiller les allées et venues dans la fermette de Sars. Car le 13 août, on n'a pas encore retrouvé Laetitia.

Lorsque les péjistes fouillent l'appartement de Nihoul, ce soir-là, ils ont le secret espoir d'y trouver la jeune fille. Mais ce n'est pas le cas. En vitesse, ils feuilletent quelques papiers et se font une idée du charlatan fanfaron qui apparemment a perdu quelques plumes. Ils retrouvent des polices d'assurance, des papiers de voiture, des lettres qui font référence à des expertises immobilières – notamment pour le compte de Michel Lelièvre. Pendant ce temps, la voisine du dessus est venue sonner à la porte. Annie Bouty, ex-avocate et ex-compagne de Nihoul, a assisté à l'invasion et vient demander poliment en quoi Nihoul mérite tant d'attention. «Je vais vous l'appeler», propose-t-elle au commissaire Drisket de la PJ.

Apparemment, ce soir-là, Nihoul n'a pas envie de se faire remarquer. Lorsque Drisket l'obtient en ligne, il n'est qu'à quelques kilomètres de là, chez son amie Marleen De Cokere, à Jette. Drisket lui dit qu'il veut l'auditionner dans l'enquête sur la disparition de la jeune Laetitia Delhez. Nihoul s'excuse: «Je n'ai rien à voir avec cela, et d'ailleurs, je suis à Zeebrugge.» Nihoul convient avec Drisket qu'il se présentera après le week-end, le lundi 19 août, dans les bureaux de la PJ à Bruxelles. Plus tard, Nihoul hausse les épaules lorsqu'on lui demande pourquoi il a menti. «Je n'avais pas envie de passer la nuit dans les bureaux de la police.»¹⁰

Michel Nihoul est un noctambule notoire, mais le lendemain de la perquisition, il se lève de bonne heure et disparaît de la surface de la terre. Marleen De Cokere le voit partir entre 7 et 8 heures du matin. Elle-même passe la journée chez sa sœur à Zeebrugge et ne revoit Nihoul que le soir, peu avant 19 heures.¹¹ Même Annie Bouty, qui habite le même immeuble que Nihoul, ne sait pas où son ex-compagnon a passé la journée du 15 août. Ce matin-là, elle l'a vu en coup de vent alors qu'il venait lui emprunter sa voiture. «Nihoul paraissait très fatigué», se souvient Bouty. «C'était comme s'il sortait d'une nuit agitée. Il m'a dit qu'il voulait encore voir le gendarme Vanesse, de la BSR de Dinant, dont il était l'informateur, avant d'être entendu. Mais il n'y est pas parvenu.»¹²

Que Michel Nihoul soit ou non le mystérieux commanditaire des enlèvements d'enfants, une chose est sûre: il a parfaitement dû comprendre, dès le soir du mercredi 14 août 1996, que Marc Dutroux était dans de sales draps. La perquisition dans son appartement, le fait qu'on y cherchait Laetitia, et l'inconnue qui répondait au téléphone de Sars sont autant d'indications qui montrent que son copain débraillé de Charleroi est soupçonné d'avoir enlevé la jeune fille. De plus, le matin du 14 août, deux quotidiens flamands ont déjà mentionné que «quelques suspects ont été appréhendés» à Charleroi.¹³ Dans ses mémoires, qu'il écrit en prison fin 1997, Nihoul raconte qu'il a passé un 15 août très tranquille dans le petit village d'Agimont près de Dinant, où la famille Bouty possède une maison. Il ne parle absolument pas d'une quelconque tentative de contacter Vanesse. A en croire Nihoul, c'était une journée insouciant et ensoleillée: «Le lendemain, comme prévu, je conduis Annie et mon fils Jean-Michel à Agimont, à deux kilomètres de Givet. Vers 15 heures, on appellera le bureau d'Annie à Bruxelles, pour dire que Monsieur Drisket est passé et insiste pour que je le rappelle le plus vite possible. Le week-end commence bien! Je le rappelle par GSM et il me demande où je suis. Je le lui dis. Il me dit alors qu'il voudrait me voir encore ce jour. Je lui rétorque que nous avons un rendez-vous fixé pour lundi et que c'est lui-même qui l'a proposé, mais il insistera et j'accepte de me rendre à Bruxelles. Je lui dis que je peux être là vers 19 heures, et cela lui convient. (...) Je suis évidemment loin de me douter de l'ampleur de l'affaire. J'avais appris que Dutroux et Lelièvre étaient arrêtés. Pensez-vous donc que si j'avais eu la moindre chose à me reprocher, je serais revenu me jeter dans la gueule du loup?»¹⁴ Les enquêteurs, eux, ont une autre version des faits. Nihoul aurait dit à Drisket, cet après-midi-là, qu'il se trouvait «quelque part en France» et aurait refusé de rentrer à Bruxelles. Ce n'est que lorsque Drisket l'a menacé d'un mandat d'arrêt international décerné par Connerotte que Nihoul a accepté d'être entendu le soir même.

Vers 19 heures, une demi-heure après la libération de Laetitia et Sabine, il arrive dans les bureaux de la PJ. Lors de son tout premier interrogatoire, Nihoul donne le ton qu'il gardera lors des dizaines d'autres qui suivront. Il veut à la fois charmer et épater. «Michel Lelièvre? Un toxico désespéré que j'ai rencontré il y a deux ans. Je pense qu'il magouille dans les voitures.» Le portrait de Dutroux n'est pas beaucoup plus flatteur. Un sale type, déclare Nihoul, un pervers amateur qui nourrissait l'illusion de transformer sa ferme délabrée de Sars-la-Buissière en bordel. «Il parlait d'un club d'échangistes», explique Nihoul. «Quand Dutroux a appris que j'étais expert immobilier, il m'a demandé mon avis. Je lui ai déconseillé. C'est la seule fois que je suis allé chez lui.»¹⁵ Nihoul précisera plus tard que cette rencontre, et son expertise superficielle, datent du 13 septembre 1995.

Tandis que Nihoul se démène pour prendre un maximum de distance avec la racaille de Charleroi, à Neufchâteau, Dutroux et Lelièvre parlent beaucoup de lui. Lelièvre est le premier à dire qu'un réseau de prostitution devait être mis sur pied entre la Belgique et les pays de l'Est. C'est un certain Yano, le père de leur amie slovaque Eva, qui devait recruter les filles en Slovaquie. Le personnage central en Belgique, déclare Lelièvre, c'est Nihoul. C'est lui qui se chargeait d'établir les contacts avec les bars pour y placer les filles. Marc Dutroux aussi considère Nihoul comme un proxénète influent. «Lelièvre m'a mis en contact avec lui, parce qu'il cherchait des filles pour les placer dans un réseau de prostitution. Il voulait des filles tchèques et slovaques. Il savait que j'avais des contacts en Slovaquie. Cela ne s'est jamais fait. Il promettait 30.000 FB par fille. Il en voulait une ou deux à la fois, pas plus. Cet homme me donnait l'impression de pouvoir tout obtenir. Il avait le bras long. Par la suite, nous sommes régulièrement retournés chez lui et j'ai appris qu'il pouvait éventuellement obtenir des papiers et des choses comme ça.»

C'est la première et d'ailleurs la dernière fois que Dutroux parle en ces termes de son ami bruxellois. Avec le même fanatisme dont il fera preuve au cours des mois suivants pour le disculper de toute implication, le 24 août, il met Nihoul en pièces: «Il m'a conseillé d'organiser des partouzes sadomasochistes, parce que ça rapportait plus.» «Nihoul est lui-même un fervent adepte du sadomasochisme», ajoute encore Dutroux.¹⁶

Michèle Martin, elle, commence à parler plus tard, début septembre. «Le week-end des 9 et 10 août, Nihoul a appelé anormalement souvent», raconte-t-elle. «Les derniers temps, il y avait des contacts nombreux et étroits avec Nihoul. Dutroux allait le voir à Bruxelles, Nihoul appelait à Sars. Nihoul a aussi des relations en Allemagne et en Slovaquie. Marc m'a dit qu'il aimait les femmes et les partouzes. Pour le reste, je sais que lui, Nihoul, livre de la drogue à Lelièvre et qu'il trafique des faux papiers.»¹⁷ D'après Martin, Nihoul a rendu plusieurs visites à Dutroux à Marcinelle au cours du mois d'août 1995, au moment où Julie et Melissa s'y trouvaient séquestrées. Pour Nihoul, elle n'a qu'une seule définition: «C'est un gros porc». Elle a également été témoin d'une étrange conversation entre son mari et Lelièvre, juste avant qu'ils partent ensemble en Slovaquie en juin 1996. «Marc a dit à Michel qu'il leur fallait encore une fille pour Nihoul. Je ne sais pas si cette fille devait venir de Belgique ou de Slovaquie. Il doit sans doute y avoir un réseau.»¹⁸

Confronté à des déclarations de ce genre, Connerotte va logiquement considérer Nihoul comme la cible numéro un. L'opinion publique est également de cet avis. Le soir du 20 août 1996, le pays fait connaissance, par voie médiatique, de Virginie Baranyanka et de Frédéric Clément de Cléty, les deux avocats de Michel Nihoul. Elle est métisse, lui semble sorti tout droit du rôle du mauvais dans le feuilleton *Miami Vice*. «Les seuls éléments qu'ils détiennent contre mon client, ce sont quelques conversations téléphoniques avec Dutroux», jure Baranyanka devant les journalistes. «Nous démontrerons que tout ceci est basé sur un malentendu. Dutroux devait réparer la voiture de monsieur Nihoul, il a traîné à le faire et c'est pourquoi celui-ci téléphonait si souvent.»¹⁹

Michel Nihoul est un vieil ami de Raphaël Munoz, le patron du Café du Port à Laeken et propriétaire d'un garage. Ces deux-là sont cul et chemise. Il fut une époque où ils se rendaient régulièrement ensemble dans un manège d'Oppem-Meise, où ils avaient un cheval. Nihoul a même été domicilié un temps à l'adresse de ce mécanicien auto de Laeken.²⁰ On pourrait donc en déduire que pour ses problèmes de voiture, Nihoul ne connaît qu'une adresse: Munoz. Au mois de juillet 1996, l'Audi 80 de Nihoul connaît effectivement quelques problèmes. «Cette voiture témoignait de la pénible situation financière dans laquelle se trouvait Michel», déclare son ami Léopold Godfraind. «Tout ce qui pouvait faire du bruit dans cette voiture en faisait. Tout le monde se demandait combien de temps ça durerait avant qu'elle tombe en panne.»²¹ Outre Munoz, Nihoul connaît d'autres personnes dans le secteur automobile. Dans les années 80, lorsqu'il travaillait à Radio Activité, il a sympathisé avec les patrons de la célèbre entreprise de dépannage bruxelloise Radar, pour laquelle il diffusait des spots publicitaires. Nihoul rencontrait régulièrement un de ses amis de chez Radar dans son établissement favori, le Dolo.

Quiconque a eu le malheur de voir enlever sa voiture à Bruxelles sait à quel point les sociétés comme Radar peuvent se montrer impitoyables lorsqu'il s'agit de facturer les frais de garde. C'est précisément Radar qui est appelée, le 31 juillet 1996 vers midi, pour enlever une Audi 80 bleue à un carrefour du centre de Bruxelles. Dans la voiture, il y a Michel Lelièvre et Damien Randazzo. Randazzo bricole des voitures à Fleurus, mais rien n'est officiel et il n'a même pas le téléphone. C'est lui, et non Munoz, qui est censé réparer l'Audi 80. «Il y a trop de boulot pour faire ça ici», a dit Randazzo à Nihoul. Il faut transporter la voiture au garage, à Fleurus. Après 200 mètres seulement, les problèmes se révèlent effectivement sérieux. Près de la porte de Namur, Lelièvre et Randazzo tombent en panne. L'Audi bloque un carrefour et attire une voiture de police. Les agents regardent la plaque, constatent qu'elle est enregistrée au nom d'une certaine Marleen De Cokere et examinent les deux occupants de la voiture.²² Lelièvre est sommé de leur présenter ses papiers. On s'aperçoit qu'il est signalé depuis le 29 novembre 1995 au Bulletin Central des Signalements (BCS) des services de police belges. Il est immédiatement invité à venir s'expliquer au commissariat. «Lelièvre est revenu assez vite», se souvient Marleen De Cokere. «Il était accompagné de policiers. Ensuite, ils sont tous partis chez Annie Bouty.»²³ Après une bonne discussion, Lelièvre peut finalement disposer. Mais pas l'Audi. Elle est à présent dans le parking de la société Radar.

Qu'est-ce qui a bien pu pousser Nihoul à confier son Audi à Michel Lelièvre et à n'entrevoir, même après cet incident, aucune raison d'imaginer une solution plus simple. Il a déjà pu constater que Lelièvre et Randazzo étaient des bons à rien. Dans ses mémoires, Nihoul fait le récit de son premier contact avec le «secteur automobile» de Dutroux et Lelièvre à la mi-1995, pas loin de Charleroi: «Je regrette déjà d'y être venu et d'avoir voulu faire plaisir à Lelièvre car je remarque rapidement, d'après la conversation qu'il tient avec son ami, qu'il est autant mécanicien automobile que moi chirurgien dentiste. (...) Après dix minutes, je me demande vraiment ce que je suis venu faire dans ce bled.»²⁴ Plus tard, Nihoul déclarera qu'il s'est adressé une seconde fois à Lelièvre parce que ce dernier lui devait 15.000 FB à la fin juillet 1996, et que cette somme couvrait à peu près les frais de la réparation. Cette explication pourrait être valable, mais elle jure avec les frais élevés du stationnement de la voiture chez Radar pendant onze jours. Car ce n'est qu'après onze jours que Lelièvre reviendra chercher la voiture. Nihoul déclare qu'il a bel et bien dû payer la facture, malgré ses bons contacts au sein de l'entreprise.²⁵ C'est exact, et on retrouvera d'ailleurs cette facture par la suite dans la maison de Marc Dutroux.

Pour amener l'Audi 80 à Fleurus, il faut une dépanneuse. Michel Lelièvre sait que Marc Dutroux en possède une et, au début du mois d'août, il fait savoir à Nihoul que tout s'arrangera par ce biais. Il faudra attendre le samedi 10 août – le lendemain de l'enlèvement de Laetitia Delhez – avant de voir entrer Lelièvre en scène. D'après Nihoul, il annonce que Dutroux «viendra tout à l'heure» mais celui-ci ne se montre pas ce jour-là. Il ne vient enlever la voiture que le lendemain, le 11 août. Et le récit devient encore plus absurde, car il se trouve que Damien Randazzo va partir, le 15 août 1996, en vacances pour trois semaines. Il ne lui reste que trois jours pour s'atteler à la tâche. «Mais c'est justement pour cela que j'appelais tout le temps», déclare Nihoul plus tard, qui apparemment a toujours su que Randazzo était sur le point de quitter le pays. «Je voulais à tout prix récupérer ma voiture avant le 15 août!»

Même sans tous ces coups de fil, Nihoul aurait de toute façon dû attendre sa voiture encore trois semaines. Car, lorsque fin août, les enquêteurs retrouvent l'Audi 80 de Nihoul dans le garage de Fleurus, Randazzo n'y a toujours pas touché. «Avouez», déclare un enquêteur, «que nous étions en droit de nous poser quelques questions. Cette histoire d'Audi était encore plus bancale que l'Audi elle-même.»

Lorsque les enquêteurs lui demandent, le 15 août, quand il a été en contact pour la dernière fois avec Michel Lelièvre, Nihoul affirme d'abord qu'il ne l'a plus vu «depuis deux semaines», pour se souvenir, quelques heures plus tard, que Lelièvre est passé chez lui le samedi précédent.²⁶ Quoi qu'il en soit, très vite, il s'avère que Nihoul connaît mieux la «racaille de Charleroi» qu'il ne veut l'avouer. Le 22 août, lors d'une perquisition au domicile de Lelièvre à Jemeppe-sur-Sambre, on retrouve des documents appartenant à Nihoul.²⁷ C'est cette même maison qui un beau jour avait été déclarée insalubre par la police locale, jusqu'à ce que Nihoul, «expert immobilier», vienne de Bruxelles en sauveur pour rédiger un document censé démontrer le contraire. Sur le nombre de ses rencontres avec Marc Dutroux, Nihoul fait encore preuve d'une piètre mémoire. Au départ, il s'en tient à «trois fois, tout au plus peut-être quatre». Il est même capable d'en dresser une liste. La première rencontre a eu lieu lors de son problème de voiture en septembre 1995, quand il avait constaté l'amateurisme de Lelièvre. Lors de l'expertise de la maison de Jemeppe-sur-Sambre, Dutroux était également présent – en tant que propriétaire –, ce qui fait deux. Plus tard, Dutroux et Lelièvre lui ont encore rendu visite chez lui à Bruxelles. La dernière fois date du 11 août, quand Dutroux est venu avec sa dépanneuse. «Et voilà, c'est tout», déclare Nihoul.²⁸

La petite liste de Nihoul est incomplète. Lors de son interrogatoire du 9 septembre 1996, Annie Bouty parle d'un repas qui a eu lieu chez elle et auquel Nihoul avait amené Dutroux et Lelièvre. Elle s'en souvient très bien, parce qu'elle n'aimait pas beaucoup ces «ours mal léchés». Bouty se souvient que les relations de Nihoul avec les deux hommes étaient très cordiales. «Je suis certaine qu'ils ont eu d'autres contacts, avant et après ce dîner. Il est impossible que Nihoul ne se souvienne pas de ce dîner.»²⁹ Confronté à ces déclarations, Nihoul avoue qu'il y a bien eu un dîner. Lelièvre ajoute encore deux contacts Dutroux-Nihoul. Il parle d'un deal d'XTC qui a été conclu dans l'appartement de Nihoul au mois de juin 1996. Nihoul devait livrer l'XTC et Dutroux avancer l'argent, lui-même était censé vendre la drogue. A un certain moment, raconte Lelièvre, Dutroux et Nihoul ont aussi conclu un deal pour la livraison d'une trentaine d'armes à Nihoul, qui les revendrait à son tour à un ami africain de Bouty.³⁰ Accessoirement, Lelièvre révèle en outre qu'il a logé une dizaine de jours chez Annie Bouty en 1995. «Une semaine, rectifie Bouty, dans le canapé.» «C'était à la demande de Nihoul.» En l'espèce, la réaction de Nihoul varie de «impossible» à «une seule nuit», puis «peut-être était-ce plus que ça». Ce dont Nihoul ne se souvient pas non plus, initialement, c'est la venue de Marc Dutroux et Bernard Weinstein, en novembre 1995, pour lui demander un faux passeport. «Si Annie Bouty le dit, je suppose que cela doit être vrai», se résigne Nihoul.³¹

Après quelques interrogatoires, Nihoul change son fusil d'épaule. Il raconte à ses interrogateurs qu'il voulait en fait infiltrer cette bande pour le compte de Gérard Vanesse, son contact à la BSR de Dinant. C'est pour cette raison qu'il avait sorti le grand jeu à Dutroux qui lui parlait de ses projets de réseau de prostitution. Nihoul avoue qu'il était au courant. «Mais je pensais qu'il s'agirait de filles plus âgées, pas de mineures.»

Peu après le début de l'affaire Dutroux, dans une prison bruxelloise, David Walsh, un jeune passeur de drogue britannique, se morfond devant son poste de télévision. Chaque fois que Nihoul apparaît à l'écran, il doit se retenir de jeter vers le poste tout ce qui lui tombe sous la main. Walsh est un ancien camarade de détention de Michel Lelièvre et de Casper Flier. En avril 1996, il est en Belgique avec une cargaison de 5.000 pilules d'XTC et quinze kilos d'amphétamines. Son patron lui a donné 200.000 FB pour faire passer le précieux chargement en Norvège ou en Suède. En cours de route, Walsh a modifié ses projets. S'il vend la drogue lui-même, par exemple en Belgique, il peut gagner beaucoup plus. Il s'adresse à Michel Nihoul, une vieille connaissance. Il s'est rendu un jour au Maroc en compagnie de Nihoul et Lelièvre pour y vendre une voiture volée. Nihoul accueille Walsh à bras ouverts. Comme le Britannique est recherché en Belgique dans une affaire d'escroquerie, il le cache dans l'appartement de Marleen De Cokere.

Nihoul dit à Walsh qu'il se fait fort de vendre toutes les pilules sur le marché belge en quarante-huit heures, afin qu'ils puissent se partager le butin. Ce n'est cependant pas ce que fait Nihoul. Il va voir le gendarme Vanesse et il balance Walsh. La section drogue de la BSR de Bruxelles est chargée de l'arrestation du Britannique. Elle a lieu le 23 avril 1996, le jour de l'anniversaire de Michel Nihoul. On peut pratiquement dire que c'est Nihoul en personne qui dirige l'opération. Il se fait suivre en voiture par Walsh dans les rues de Bruxelles, jusqu'à un carrefour où il a donné rendez-vous à la BSR. Nihoul s'arrête à un feu rouge et s'arrange pour que Walsh ne puisse plus ni avancer, ni reculer. Dans la voiture de Walsh, les gendarmes trouvent quinze kilos d'amphétamines. Et les comprimés d'XTC? Ils ont subitement disparus. Alors qu'il en est bien question dans les notes de Vanesse, les gendarmes de la BSR de Bruxelles n'en soufflent plus mot.³²

Et pourtant, les comprimés refont surface dans le cadre de l'affaire Dutroux. Cela commence déjà lors de la toute première perquisition, le soir du 14 août 1996. Annie Bouty, qui est la serviabilité même envers les péjistes, avoue plus tard qu'elle a escamoté en douce deux enveloppes remplies de comprimés d'XTC. Elle les a déposées au rez-de-chaussée dans la boîte aux lettres de Nihoul. D'après elle, c'est Nihoul lui-même qui le lui a ordonné, par téléphone. Au lendemain de la perquisition, quand Nihoul passe lui emprunter sa voiture, il semble toujours très préoccupé par ces pilules. «Lors d'une conversation avec Marleen De Cokere, il a dit que le problème était que Lelièvre avait reçu des comprimés», déclare Bouty.³³

Michel Lelièvre a effectivement reçu 1.000 comprimés d'XTC. C'était d'ailleurs le samedi 10 août 1996, quelques heures après l'enlèvement de Laetitia Delhez. Au moment de son arrestation, trois jours plus tard, il en possède encore 600, que sa copine Maryse B. évacue immédiatement via la chasse d'eau des toilettes. Quand la BSR de Bruxelles fait irruption chez lui, elle en retrouve encore 144. Elles sont blanches et marquées d'une étoile. Le but, explique Lelièvre le 29 août, était qu'il les écoule dans les lieux de sorties de Charleroi et qu'il cède 80 FB par comprimé à Nihoul. La réparation de l'Audi 80, dont les frais étaient estimés à 16.000 FB, faisait partie du marché. Lelièvre devait payer lui-même Randazzo avec le fruit de la vente des comprimés.

C'est précisément lorsque ses interrogateurs mettent la question du trafic d'XTC sur le tapis que Michel Lelièvre leur fait savoir qu'il «a été menacé de mort» et qu'il «ferait mieux de ne pas parler» – ce qu'il ne fera d'ailleurs presque plus après l'interrogatoire du 29 août. «En mai 1996, Nihoul nous a proposé un lot de comprimés d'XTC», dit encore Lelièvre. «C'était à l'époque où les projets de trafic de filles avec la Slovaquie commençaient à prendre forme.»³⁴

Lelièvre a bien reçu 1.000 comprimés à cette date. C'est confirmé par Maryse B. et par un ami qui se souvient que les comprimés ont été emballés le même jour en petits paquets de cinquante unités.³⁵ Il est possible, bien évidemment, que l'enlèvement et la remise de l'XTC soient juste une coïncidence dans le temps, un fruit du hasard. Dans ce cas, l'affaire de drogue ne devait concerner que Lelièvre et Nihoul. Mais le 22 août 1996, voilà qu'on trouve également des comprimés d'XTC chez Marc Dutroux. Là aussi, il s'agit de pilules blanches ornées d'une étoile. Des enquêteurs de la section financière de BSR de Bruxelles les retrouvent dans le faux plafond de la salle de bains de Marcinelle. Dutroux les a cachées dans un récipient Tupperware.³⁶ Il déclare que c'est Michel Nihoul qui lui a livré ces comprimés.

Après l'Opération Othello, il ne manquait plus que ça! Apparemment, c'est la BSR de Bruxelles qui a financé l'enlèvement de Laetitia Delhez. C'est du moins la conviction des enquêteurs de l'époque. En avril 1996, Michel Nihoul n'était pas – pas encore – un informateur «officiel» de la gendarmerie. Il ne pouvait donc pas être rétribué pour sa collaboration à l'arrestation de Walsh. En supposant que la BSR l'ait effectivement «remercié» en fermant les yeux sur les 5000 comprimés d'XTC, elle ne pouvait pas prévoir qu'on les retrouverait quelques mois plus tard aux mains d'une bande de ravisseurs d'enfants. Fin août, c'est la panique à la BSR de Bruxelles. Son commandant, Jean-Marie Brabant, file dare-dare à Neufchâteau pour supplier Connerotte de ne pas venir perquisitionner au sein de ses services.

A ce moment-là, c'était bel et bien l'intention de Connerotte, qui avait découvert que la BSR de Bruxelles lui avait menti lorsqu'il prenait ses renseignements sur Nihoul et Bouty auprès de toutes les polices du pays. Les services du commandant Brabant lui avaient fait savoir qu'ils ne les connaissaient pas. Or, la section financière de la BSR de Bruxelles avait mené l'enquête tant dans l'affaire SOS Sahel que dans la faillite frauduleuse de Annie Bouty et Associés. On ne sait pas exactement ce que se sont dit Brabant et Connerotte, mais d'après certains enquêteurs concernés, cela s'est terminé par la promesse que les meilleurs éléments de la section financière travailleraient exclusivement et sans limite de temps pour Bourlet et Connerotte. Une promesse qui sera d'ailleurs tenue. «Ils n'avaient pas vraiment le choix à Neufchâteau à l'époque», dit un enquêteur. «Après ce qui était arrivé avec Georges Marnette et Georges Zicot, les relations avec la PJ étaient au plus froid.»

A première vue, le trafic d'XTC ne draine pas des sommes faramineuses. En toute hypothèse pourtant, il est incompatible avec l'explication qui veut que les contacts téléphoniques entre Nihoul, Lelièvre et Dutroux concernaient uniquement la réparation d'une Audi 80. Si Lelièvre perçoit 1.000 fois 80 FB pour ces comprimés d'XTC, Michel Nihoul ne lui a donc pas donné 16.000, mais bien 80.000 FB. Il est déjà très curieux de voir un fin renard comme Nihoul se tromper dans de telles proportions. Il est, de plus, très peu probable que ces gens-là ne connaissent pas les prix du marché. Michel Lelièvre est dans la drogue pratiquement vingt-quatre heures sur vingt-quatre, mais à la mi-1997, il raconte aux enquêteurs de Neufchâteau qu'il allait vendre les pilules non pas 80 mais... 20 FB pièce. Sa déclaration date de la période où Dutroux, Nihoul et Lelièvre faisaient parfois leur promenade en même temps à la prison d'Arlon, et pouvaient ainsi accorder leurs violons. L'explication de Lelièvre semble bien venir d'une de ces conversations. 20 FB pour un comprimé d'XTC? Quelques coups de fils à des spécialistes des drogues au sein des services de police belges nous apprennent qu'à l'été 1996, la valeur finale moyenne d'un comprimé d'XTC tournait autour des 500 FB. Lelièvre le sait très bien. Dans les premiers jours de l'enquête, lorsqu'il est interrogé sur sa consommation de drogue, il dit lui-même: «En 1994, je consommais de l'XTC tous les jours. Je payais 500 FB le comprimé.»³⁷

Le jour qui a suivi l'enlèvement de Laetitia Delhez, c'est donc une cargaison de drogue d'environ un demi-million de FB qui a été remise aux ravisseurs. Pour les assassinats du ministre d'Etat André Cools ou celui de Karel Van Noppen, le vétérinaire flamand de l'inspection alimentaire, pour ne citer que ceux-là, les sommes d'argent en jeu étaient plus modestes que cela. On peut d'ailleurs se demander ce que ferait Dutroux de comprimés d'XTC, à part en tirer de l'argent. Il vit en ascète, est un anti-tabac acharné, ne boit pas d'alcool et déteste les drogues!

«Lelièvre est un menteur, je n'ai rien à voir avec l'XTC», fulmine Michel Nihoul lorsqu'il est interrogé, le 29 août 1996, au sujet des 1000 comprimés. «Lelièvre n'est même pas monté chez moi cet après-midi-là [le 10 août, NdA]! Où lui aurais-je donc donné ces pilules?»³⁸ Dans sa prison, David Walsh explique que l'XTC était caché dans la roue de secours de sa voiture. Annie Bouty a vu cette roue de secours dans le bureau de Nihoul. Confronté à ces déclarations, Nihoul avoue finalement que Walsh devait avoir laissé la roue de secours remplie d'XTC chez Bouty. «Le 10 août, Lelièvre est passé chercher un papier pour cette voiture qui se trouvait toujours chez Radar», dit-il à présent. «C'est à ce moment-là qu'il a dû passer chez Bouty et que Walsh a dû lui donner les comprimés d'XTC.»³⁹ C'est là que l'enquête sur l'XTC restera bloquée. Nihoul en accuse d'autres; les autres accusent Nihoul.

On ne sait pas davantage ce qui est arrivé à l'ordinateur de Michel Nihoul. Les enquêteurs de la PJ de Bruxelles constatent qu'après son arrestation, le 15 août, quelqu'un a effacé des fichiers. Lors des perquisitions dans son appartement, ils sont également surpris de ne trouver aucune empreinte digitale de Nihoul. De ce qui reste des fichiers informatiques, ils déduisent que Nihoul était en contact avec Thierry De Haan, un dirigeant de la compagnie d'assurances Royale Belge. C'est le même De Haan qui joue un rôle dans l'escroquerie du camion volé de Fabricom, qui a indirectement mené à la prise en otage des trois jeunes par Dutroux et Weinstein à Jumet.⁴⁰ En septembre 1996, De Haan sera brièvement arrêté pour ces faits, mais tout aussi rapidement libéré.

Après ses vacances, la famille V. a retrouvé la routine quotidienne. Les enfants vont à l'école. On fait des transformations dans la cuisine. On est toujours à la recherche d'une nouvelle voiture familiale. De temps à autre, la famille reçoit des nouvelles de la PJ de Bruxelles qui mène une partie de l'enquête sur Nihoul. Le contact est le commissaire Philippe Beneux. C'est le bras droit néerlandophone du commissaire Georges Marnette. Fin septembre, la famille V. a rendez-vous avec Beneux afin d'aller à la prison d'Arlon pour une confrontation avec Nihoul à travers un miroir sans tain. «Ces confrontations, c'était toute une organisation», se souvient madame V., pensive. «Mon mari, mon fils et moi, nous nous sommes d'abord rendus à Bruxelles. De là, nous sommes partis avec deux enquêteurs de la PJ à Arlon. Mon mari avait dû prendre congé exprès.» Madame V. n'a pas de très bons souvenirs du premier trajet vers Arlon. Elle a trouvé étrange qu'en cours de route, Beneux semblait déjà vouloir la préparer à une déception. «Ce commissaire nous a dit qu'ils avaient déjà suffisamment d'éléments à charge de Nihoul, que ce ne serait pas très grave si nous ne le reconnaissons pas. Nous nous sommes regardés. “Nous verrons bien par nous-mêmes si nous le reconnaissons ou non”, a répondu mon mari.»

Dans ses mémoires, Nihoul explique que jamais il n'a tenté de se soustraire à un interrogatoire. S'estimant innocent, il a toujours été prêt à le démontrer, même lorsqu'il se sentait malade.⁴¹ Ce jour-là, ce n'est pas l'impression qu'il donne. La famille flamande ne verra pas Nihoul. «Nous avons passé trois heures à attendre dans cette petite salle», se souvient madame V. «Puis, ils sont venus nous dire que Nihoul ne voulait pas sortir de sa cellule parce qu'il était indisposé. Nous sommes donc rentrés à Bruxelles. Peu de temps après, nous avons entendu une information à la radio: “La confrontation entre Michel Nihoul et les témoins-clés de Bertrix n'a pas eu lieu. En effet, les témoins flamands se sont rétractés.” Nous étions abasourdis. Nous avons protesté, mais les gens de la PJ nous ont dit de ne pas tenir compte de cela.»

La rumeur est tenace et se retrouve dans presque tous les quotidiens du lendemain. Virginie Baranyanka déclare sans sourciller aux journaux télévisés que les témoins de Bertrix ont avoué s'être trompés. Le 11 octobre, on entreprend une nouvelle tentative de confrontation. Cette fois-ci, ça marche. Le père, la mère et le fils reconnaissent formellement l'homme bedonnant de la piscine. «C'était Nihoul, je suis formelle», raconte madame V. L'affaire n'est cependant pas close pour autant. Il faut rédiger un procès-verbal de la confrontation. C'est le commissaire Beneux qui auditionne madame V.

- C'était lui. L'homme que j'ai vu à la piscine de Bertrix. J'en suis sûre à 100%.
- Combien de % dites-vous?
- 100%.
- On ne peut jamais avoir de certitude à 100%, madame. Je ne peux pas noter cela comme ça.⁴²

Madame V. est un peu déconcertée, et après une discussion sur les pourcentages, un compromis est trouvé: 98%. «Je n'avais jamais participé à une confrontation auparavant», dit madame V. «Je ne pouvais pas savoir comment cela se déroule. Par la suite, mon mari et mon fils m'ont dit que les autres péjistes ne leur ont pas fait d'histoires pour savoir s'ils étaient absolument sûrs, ou sûrs à 100%.» Des trois procès-verbaux rédigés après la confrontation, c'est celui du fils, Daan, qui est le plus clair. On y lit: «... reconnaît formellement Michel Nihoul comme étant la personne qui était présente le 9 août 1996 à Bertrix et qui se tenait appuyée contre la grille de la piste d'athlétisme en début d'après-midi. Il portait un pantalon bleu et une chemise blanche à manches longues.»⁴³

Ce n'est pourtant pas ce qu'écrit la presse. «Lors d'une confrontation, samedi dernier, des témoins qui pensaient avoir vu Nihoul lors de la disparition de Laetitia à Bertrix, ne l'ont pas reconnu», lit-on quelques jours plus tard dans *Het Nieuwsblad*.⁴⁴ Et lorsque l'hebdomadaire *Le Vif* sort un grand «dossier Nihoul», un an plus tard, voici ce qu'il écrit: «Une mère de six enfants pense reconnaître en Nihoul l'homme qu'elle a vu aux abords de la plaine de jeux de Bertrix à la même date, mais “sans en être sûre à 100%”...»⁴⁵

Les semaines passent. Quand la famille V. lit dans la presse quelque chose qui la concerne, c'est toujours pour apprendre qu'elle est complètement dénuée de crédibilité ou qu'elle s'est rétractée. La famille ne comprend pas comment il se fait que le monde entier interprète complètement de travers son intervention. Le 28 janvier 1997, c'en est trop pour madame V. qui appelle le cabinet du ministre de la Justice Stefaan De Clerck. Le ministre va s'informer par courrier auprès du procureur général de Liège Anne Thily au mois de février 1997. «La famille est très étonnée de devoir apprendre par la presse que les témoins qui ont reconnu Nihoul se seraient rétractés», écrit De Clerck, qui insiste dans sa lettre pour que la famille soit entendue une nouvelle fois.⁴⁶ C'est chose faite le 5 mars 1997. Le père, la mère et le fils répètent leurs déclarations, et la mère V. fait noter ce qui suit: «S'il ne ressortait pas des procès-verbaux de la gendarmerie ou de la police judiciaire que j'ai reconnu Nihoul, ceci repose sur un malentendu à la gendarmerie de Bouillon, notamment en raison de la différence linguistique entre les verbalisants et moi-même (je ne parle pas le français). J'ai également formellement reconnu Nihoul lors de la confrontation à travers le miroir sans tain. Je suis consciente du fait que monsieur Beneux de la police judiciaire de Bruxelles doutait de mon témoignage, mais j'étais et je suis toujours formelle sur le fait que j'ai vu Nihoul le 9 août 1996 à Bertrix et que je l'ai reconnu en tant que tel sur photo ainsi que lors de la confrontation.»⁴⁷

Le flot de fausses informations ne se tarit pourtant pas, loin de là. La presse a décidé que la famille s'était rétractée, il en sera donc ainsi. Un jour, madame V. appelle un quotidien flamand. Elle obtient en ligne un journaliste qui lui reproche sans ambages que «rien ne tient debout dans son récit» selon ce que lui a dit «quelqu'un de la police judiciaire de Bruxelles». Le journaliste lui dit aussi clairement qu'elle ferait mieux de retourner à ses fourneaux.

La famille V. avait déjà eu le sentiment que son anonymat n'était pas vraiment respecté. Lors d'un trajet de retour après une confrontation avec Michèle Martin, leur voiture a été suivie sur de nombreux kilomètres. Au mois de février a commencé un véritable terrorisme téléphonique. «Nous avons alors appelé monsieur Beneux, qui nous a dit que nous ne devons pas nous en faire.» Au cours de la même période, la mère V. a bien failli se faire écraser devant un abribus, près de chez elle. Plus tard, deux hommes ont tenté de s'introduire dans la maison familiale. La mère V. a noté la plaque d'immatriculation de leur voiture, l'a transmise à la police et n'a rien appris de plus que le fait qu'il s'agissait d'une voiture louée. «A la fin, nous avons vraiment peur», dit madame V. «Nous avons envisagé plusieurs fois de nous rétracter réellement. Pour être débarrassés de toutes ces misères. Nous n'avons jamais accusé ce Nihoul d'avoir enlevé cette jeune fille. Je sais seulement que nous l'avons vu, cet après-midi-là à la piscine de Bertrix, en compagnie de Dutroux.»

Deux ans plus tard, Beneux a la conscience tranquille; il estime qu'on ne peut rien lui reprocher. Lui et ses hommes ont travaillé comme des fous sur le dossier Nihoul, dit-il. Pour illustrer ses propos, il ouvre une armoire remplie de classeurs contenant des déclarations de gens qui auraient vu Nihoul quelque part. Beneux est convaincu que la majorité de ces témoins ont succombé à la psychose qui régnait à l'époque autour de l'affaire Dutroux. Il ne s'est jamais étonné de toute la polémique qui est apparue par la suite autour du volet de l'enquête concernant Nihoul. «Neufchâteau avait décidé que les commissaires Suys et Drisket seraient les supérieurs hiérarchiques de Marnette. Formellement, il n'y avait rien à redire, mais connaissant le tempérament de Marnette, mon expérience m'a tout de suite permis de voir que cela créerait de gros problèmes, ici à Bruxelles. A mon avis, il y a eu des erreurs dans les deux sens, mais le résultat, c'est qu'après le départ de Marnette – qui a claqué la porte, souvenez-vous – on ne nous a plus mis à contribution que pour le sale boulot. Un jour, nous avons fait des heures de route pour aller écouter un gentil monsieur qui nous a expliqué qu'il avait vu Nihoul. Dans un train en 1987. Juste pour vous donner une idée.»

Beneux ne parle pas de «grève du zèle», mais son explication indique clairement que fin 1996, les péjistes bruxellois faisaient rarement plus que ce qui leur était formellement demandé. «Personnellement, j'ai mes doutes quant à l'utilité d'une confrontation avec une personne dont le visage apparaît quotidiennement à la télévision, assorti d'un commentaire qui assure qu'il s'agit du plus grand criminel de tous les temps», dit Beneux. «C'était le cas de Nihoul à ce moment-là. Je pense avoir correctement cerné la mère. Je lui ai dit, en effet, qu'elle ne pouvait jamais être sûre à 100% et qu'elle ne devait pas se sentir obligée de le reconnaître. Mais c'était là le problème: elle se sentait obligée. Sans doute comme tous les autres membres de la famille. Je crois dur comme fer à la bonne foi de ces gens, mais une instruction judiciaire doit être menée à charge et à décharge. J'ai donc soigneusement noté ce qu'elle disait, même si j'avais de sérieux doutes en raison de ce que j'avais appris dans l'intervalle.»⁴⁸

Il y a effectivement une chose que la famille flamande ne sait pas. Le jour où ils affirment avoir vu Michel Nihoul à Bertrix, le vendredi 9 août 1996, Nihoul a un alibi en béton. Lorsque le 27 août, Michel Nihoul déballe pour la première fois – onze jours après son arrestation, aussi étrange que cela puisse paraître – son alibi pour le 9 août, les enquêteurs sont pris d'un grand fou rire. Son alibi n'est autre que... Michel Vander Elst. Cet ancien avocat bruxellois a été condamné à huit ans de prison par la cour d'assises de Bruxelles pour sa complicité dans l'enlèvement de l'ancien premier ministre Paul Vanden Boeynants, notamment pour avoir fourni un faux alibi à des membres de la bande de Patrick Haemers. Difficile de trouver, dans tout le pays, un fournisseur d'alibi plus douteux que lui. Nihoul raconte qu'il a fait la connaissance de Vander Elst en prison, qu'ils sont devenus amis, et qu'ils ont passé toute la journée de ce fameux vendredi ensemble. Au moment où Laetitia se faisait enlever à Bertrix, Nihoul était à un barbecue dans le jardin de Vander Elst à Linkebeek.⁴⁹ «Ça fait vingt ans que je n'ai plus mis les pieds à Bertrix», déclare Nihoul. «Le vendredi 9, j'ai passé presque toute la journée avec Michel Vander Elst.»⁵⁰

Le lendemain de cette déclaration, Vander Elst est invité par la PJ de Bruxelles à venir faire son récit. Apparemment, l'ex-avocat s'y attendait, et il décrit heure par heure le parcours qu'ils ont fait ensemble le vendredi 9 août. Le matin, dit-il, ils avaient rendez-vous avec deux cadres de la brasserie Alken-Maes, parce que Nihoul avait l'intention de racheter une taverne à Bruxelles. «Mon amie, Annie Noël, nous a vus également», poursuit Vander Elst. «A 12 heures 45, nous avons rendez-vous à la maison communale d'Ixelles. A 13 heures, nous sommes allés manger dans un restaurant de la place Fernand Cocq et à 14 heures 30, nous avons bu un verre dans un café de l'avenue Winston Churchill.» Vander Elst se souvient également d'une rencontre avec l'homme d'affaires Philippe Cravatte, également présent au barbecue. D'après ce qu'il raconte, les enquêteurs comprennent que Vander Elst couvre également l'emploi du temps de Nihoul pour les deux jours qui précèdent le 9 août. C'est en effet à ce moment-là que Nihoul l'a aidé, en compagnie d'un travailleur africain, à retaper un appartement qui lui appartient et qui est situé rue Auguste Lambiotte à Schaerbeek.⁵¹ Comme alibi, cela peut compter.

Avant même que Vander Elst puisse quitter les bureaux de la PJ ce jour-là, les deux cadres de chez Alken-Maes sont mis sur la sellette. Ils confirment bel et bien le récit. Le vendredi 9 août 1996 à 11 heures, ils ont eu un entretien avec messieurs Vander Elst et Nihoul.⁵² L'alibi gagne encore en crédibilité lorsqu'un fonctionnaire du service des Egouts d'Ixelles confirme avoir vu les deux hommes vers 12 heures 30 à la maison communale. Il y a au moins une heure et demie de route entre Bruxelles et Bertrix. Avec les indications dont on dispose, il est impossible que la famille flamande ait pu voir Michel Nihoul à la piscine ce jour-là vers 14 heures.

Annie Noël est également entendue. Sa mémoire est encore plus précise que celle de son compagnon. Le 7 août, Vander Elst et Nihoul ont passé la journée ensemble à peindre et à tapisser la rue Auguste Lambiotte, déclare-t-elle. Le 8 août, les deux hommes ont également passé la journée ensemble. En ce qui concerne le 9 août, elle répète heure par heure les mêmes rendez-vous et lieux de rencontre que Vander Elst a indiqués. «Et le soir, il y a eu le barbecue.» Etaient présents à ce barbecue: elle-même, ses deux enfants, Vander Elst, Philippe Cravatte, Nihoul et «son amie».⁵³

Vander Elst est entendu une nouvelle fois. Nihoul était sans voiture, se souvient-il, et il fallait le conduire partout. A 15 heures 30, Vander Elst l'a déposé devant son appartement à Saint-Gilles. Peu avant, ils avaient téléphoné de la voiture, par GSM, à Marleen De Cokere, pour l'inviter au barbecue. L'idée du barbecue leur était venue dans l'après-midi. «Vers 20 heures, Nihoul et Bouty sont arrivés», déclare Vander Elst. «Cravatte n'est arrivé que vers 22 heures. Nihoul a été le premier à partir, peu après minuit.»⁵⁴ Par la suite, on auditionne encore Marleen De Cokere, qui confirme le déroulement du barbecue et se souvient aussi avoir reçu un coup de téléphone de Nihoul vers 15 heures 15 pour lui annoncer le barbecue. Vérification faite auprès de Proximus, Nihoul a effectivement téléphoné de la zone de Bruxelles à De Cokere vers 15 heures 15.

Tout cela est merveilleux. Et pourtant, quelques détails ne collent pas. D'après Vander Elst, Nihoul est venu au barbecue avec Annie Bouty, tandis que tous les autres affirment que c'était avec Marleen De Cokere. Philippe Cravatte déclare que Vander Elst l'a invité au barbecue «début août».⁵⁵ Les autres maintiennent que l'idée du barbecue est née l'après-midi même, en raison de la chaleur. Et enfin ceci: si Nihoul a, contre toute logique, confié son Audi à Michel Lelièvre, c'est parce qu'en août 1996, il a des problèmes financiers. C'est d'ailleurs ainsi qu'il explique ses nombreux coups de téléphone à Dutroux. Mais à côté de cela, une partie de son alibi repose sur des négociations en vue de la reprise de la Danish Tavern, rue du Trône à Ixelles. Bien rares sont ceux qui peuvent racheter un établissement aussi cosu sans un sou en poche.

Dans les mois – et les années – qui vont suivre son arrestation, toute la Belgique se formera petit à petit une opinion sur l'implication ou non de Michel Nihoul dans l'affaire Dutroux. La vérification de son alibi se déroulera pourtant avec la même routine que pour un vol de sac à main. On n'entreprend rien pour savoir où et en quelle quantité a été achetée la viande du barbecue. Dans les procès-verbaux de la PJ de Bruxelles, on ne retrouve aucune trace de renseignements sur le nommé Philippe Cravatte, qui n'est autre que le bras droit de l'homme d'affaires liégeois Léon Deferm. Celui-ci doit sa célébrité à son rôle dans l'affaire Agusta, lorsqu'il avait déchargé, par le biais de son entreprise Trident, le fabricant d'hélicoptères italien de son obligation de passer des commandes compensatoires pour un demi-milliard de FB auprès d'une entreprise belge. Pour de nombreux observateurs, l'assassinat d'André Cools est une conséquence indirecte de cette intervention. Vander Elst, Cravatte, Nihoul... On peut dire qu'il s'agissait là d'un barbecue réunissant des convives tout à fait particuliers.

La famille V. aurait-elle pu voir Dutroux, Lelièvre et Martin, et tout simplement imaginer la présence de Nihoul? Non. Après quelques semaines, les péjistes bruxellois décident que la famille V. a carrément tout imaginé. Car les trois autres non plus ne pouvaient pas se trouver à Bertrix l'après-midi du 9 août. Marc Dutroux déclare être parti de Marcinelle en compagnie de Michel Lelièvre à 14 heures 30 seulement. A hauteur de Gedinne, dit-il, ils sont tombés en panne et se sont arrêtés dans un garage. Là, un certain J.L., garagiste de son état, a réparé la Renault Trafic jusqu'à 18 heures 30. J.L. le confirme: pendant qu'il attendait, Dutroux a appelé son courtier en assurances depuis le garage – la trace de ce coup de téléphone est elle aussi retrouvée. Conclusion: Dutroux et Lelièvre ne sont arrivés à Bertrix qu'à 19 heures 30, comme ils le déclarent eux-mêmes. Et Michèle Martin n'était pas avec eux. Elle montre les billets du téléphérique qu'elle a pris à la citadelle de Dinant avec ses enfants l'après-midi du 9 août. Début 1997, on est de plus en plus convaincu que Philippe Beneux a épargné à la justice beaucoup de temps et d'énergie en «démasquant» la famille flamande.

L'été suivant, pendant les vacances de 1997, la famille V. part à nouveau dans les Ardennes, mais n'y vit plus d'aventures majeures. Quelques semaines plus tard, la mère V. reçoit la visite d'une équipe de télévision de l'émission *Au Nom de la Loi* de la RTBF. Elle a accepté de témoigner une seule fois – à visage couvert – à la télévision. C'est une déception. L'émission ressemble à s'y méprendre à une ode à Michel Nihoul, «victime de l'erreur judiciaire du siècle». Sur base de la reconstitution de l'alibi du 9 août, la famille est impitoyablement ridiculisée.⁵⁶ Dès le lendemain matin, madame V. se rend compte que la promesse d'anonymat – par brouillage de l'image – n'a pas vraiment été respectée. Son boulanger la salue: «On vous a vu à la télé hier soir». Pour madame V., c'en est trop. Son sac à provisions encore à la main, elle appelle le palais de justice de Neufchâteau et demande, d'une voix blanche, à parler au procureur Bourlet. Elle l'obtient en ligne assez rapidement.

- Monsieur Bourlet, je préfère vous le dire tout de suite: nous nous rétractons en tant que témoins.
- Vous rétracter? Pourquoi?

- Nous en avons plus qu’assez de toutes ces misères, monsieur. Personne ne nous croit lorsque nous disons qu’il se passe des choses étranges autour de notre maison. Et hier, à la télévision... Ce journaliste était la gentillesse même lorsqu’il est venu chez nous... Et ensuite, cette émission...
- Vous rétracter, c’est difficile, madame. Nous ne pouvons pas retirer vos déclarations de ce dossier. Si vraiment vous voulez vous rétracter, il n’y a rien d’autre à faire que de déclarer que vous avez menti depuis le début.
- Monsieur le procureur, nous sommes une famille chrétienne! S’il y a une chose que nous ne faisons jamais, c’est mentir.

«J’en suis pourtant parfaitement certaine», répète encore madame V. «C’est ce jour-là que nous sommes allés à la piscine, puis au marché nocturne.» La conversation se poursuit pendant quelques minutes. Juste avant de raccrocher, Bourlet a une inspiration:

- Où avait lieu ce marché nocturne?
- A Rochehaut. Mais nous avons déjà expliqué tout cela l’année dernière à la gendarmerie de Bouillon.⁵⁷

Michel Bourlet n’habite pas très loin de Rochehaut et il aime bien les marchés nocturnes. Il se gratte la tête un moment, puis pâlit. Moins d’une heure plus tard, une équipe d’enquêteurs quitte Neufchâteau pour Bouillon. Elle en revient avec une feuille de papier:

«Objet: U.V. 584.2 – F.RP/Watrisse – Marché Nocturne à Rochehaut.

Monsieur, Le Collège des Bourgmestre & Echevins de la Ville de Bouillon, en sa séance du 4 juin 1996, accuse réception de votre courrier du 24 mai dernier, par lequel vous demandez à pouvoir organiser un marché nocturne à Rochehaut, le jeudi 8 août, de 17 à 23 heures. (...)»

Rarement une pièce administrative aussi insignifiante a pris autant de valeur que cette autorisation officielle du bourgmestre Pierret de Bouillon. D’un seul coup, toute contradiction entre le récit de la famille V. et la réalité de l’affaire Dutroux disparaît. Il est presque impensable que cela ait pris un an, car au fond, l’explication, toute simple, était dans le dossier dès 1996. Comment avait commencé l’affaire Dutroux? N’était-ce pas avec un étudiant qui avait remarqué à Bertrix la camionnette de Dutroux et qui avait noté son numéro de plaque? L’étudiant aussi jurait ses grands dieux qu’il avait vu la camionnette ce vendredi-là en début d’après-midi. Même lorsqu’on lui a expliqué l’emploi du temps de Dutroux et Lelièvre. Après y avoir pas mal réfléchi, il s’est corrigé sur un point capital: il a vu la camionnette non pas le 9 août, mais le 8, lors du trajet de reconnaissance. Son point de référence était le témoignage de sa sœur qui avait vu, quelques heures avant l’enlèvement de Laetitia, un homme uriner dans les vestiaires de la piscine. L’étudiant a fini par réaliser qu’il avait aperçu la camionnette la veille de ce jour-là. Marc Dutroux et Michel Lelièvre ont avoué qu’avant d’aller enlever Laetitia, ils ont effectué une reconnaissance à Bertrix.⁵⁸ Lelièvre se souvient même qu’à cette occasion, Dutroux a volé un vélo pour son fils.

Il apparaît donc que le gendarme qui a noté la deuxième déclaration de la famille V. s'est effectivement trompé sur la date du marché nocturne. «Eh oui, que voulez-vous», dit madame V. après coup. «A la gendarmerie de Bouillon, on nous a dit que ce marché nocturne avait eu lieu le vendredi. Nous pensions qu'ils savaient ce qu'ils disaient.» Cette petite inattention du gendarme a des conséquences importantes pour le dossier Nihoul. Toute l'enquête sur l'alibi de Nihoul, qui tourne à présent autour du 8 août, doit être recommencée, un an plus tard. Au total, la famille V. sera auditionnée onze fois. Qu'ont-ils fait exactement ce jour-là, qui ont-ils vu? «Ils nous ont même demandé ce que nous avons acheté», dit madame V. «Même cela, je m'en souvenais parfaitement: un salami d'Ardenne, deux t-shirts et quelques bocaux de jus de fruits artisanal. Cette journée est entièrement gravée dans nos mémoires. Nous avons été témoins d'une violente dispute entre deux vendeurs du marché. Un vendeur de vérandas avait conduit son camion jusqu'au sommet de la montée, très raide, et il menaçait de basculer. Il se trouvait sur le terrain d'un autre marchand. La police a dû intervenir.»

On vérifie auprès de la police de Bouillon. L'histoire du marchand de vérandas est exacte. On présente, une fois de plus, aux trois membres de la famille une série de photos de voitures et d'épaves retrouvées sur le terrain de Sars-La-Buissière. Ils en sortent la Renault Trafic de Dutroux – qui en possédait deux – qu'ils avaient «admiration» sur le parking de la piscine. C'est la même camionnette que celle désignée par l'étudiant.

Outre la famille flamande, sept autres témoins ont déclaré avoir vu Nihoul à Bertrix. Certains parlent du 8 août, d'autres doutent du jour exact. Madame M.H. est formelle: elle a vu Nihoul le soir avant l'enlèvement au lieu-dit Croix-Mauray à Bertrix. Une jeune cuisinière du camping tout proche a vu Nihoul le même soir, à minuit, sur le bord de la route, à côté de la camionnette de Dutroux en stationnement. «Nous avons fini notre travail et nous rentrions en voiture avec un groupe d'amis», raconte la cuisinière. «Nous arrivions à Herbeumont, tout près de Bertrix. Cette camionnette se trouvait là. Nous avons ralenti, car ils avaient l'air d'être en panne. C'est ainsi que j'ai bien pu observer les gens qui se tenaient à côté. En ce qui concerne l'un d'eux, je suis formelle. C'était Nihoul. Je m'en souviens très bien, parce que très vite après la disparition de Laetitia, la gendarmerie est venue au camping lors de son enquête.»

Il faudra attendre le printemps 1998 avant que Raymond Drisket et les deux collègues qui lui restent aillent encore effectuer, avec l'énergie du désespoir, quelques perquisitions chez Michel Vander Elst et dans l'appartement de Schaerbeek que Nihoul et lui auraient repeint les 7 et 8 août. La tâche des enquêteurs est presque impossible: vérifier, un an et demi après les faits, si Nihoul s'y trouvait ou non à ce moment-là. Noël et Vander Elst ressortent des factures d'un magasin de bricolage, à Bruxelles, qui indiquent bien que des pots de peinture et du papier peint ont été achetés, mais pas que Nihoul était en train de peindre le 8 août 1996. De plus, Vander Elst ne facilite pas la tâche aux enquêteurs. Après l'affaire Dutroux, il a quitté le pays pour aller monter un projet hôtelier en Gambie. Lors d'un de ses voyages occasionnels en Belgique, en mai 1999, sa compagne et lui sont entendus une nouvelle fois. Et soudain, il se produit une chose incroyable. Il revient sur ses déclarations au sujet de ce fameux 8 août. Vander Elst proteste de sa bonne foi. Il affirme que tout reposait sur un petit oubli. «A l'époque, on m'avait demandé comme un détail sans importance où et quand j'avais vu Nihoul dans les jours qui ont précédé l'enlèvement», nous explique-t-il. «Je pensais que le 8 août, nous avions passé la journée à peindre. Apparemment, je me suis trompé. Lors de ma dernière audition, on a fait venir cet Africain qui, agenda en main, était tout à fait formel: ce n'est pas le 7 et le 8, mais le 6 et le 7 août que nous avons travaillé avec Nihoul. J'ai dit aux enquêteurs: "s'il le dit, je suppose que c'est vrai. Désolé."»⁵⁹

A la mi-1999, soudain, Annie Noël est aussi «tout à fait sûre» que le 8 août, Michel Nihoul avait déclaré forfait pour les travaux dans l'appartement. Il aurait même appelé spécialement pour dire qu'il avait un empêchement ce jour-là. «Si tout cela était si important, on n'avait qu'à vérifier en 1996», dit Vander Elst. «Est-ce que vous pourriez, vous, me dire autant d'années plus tard ce que vous avez fait les 8 et 9 août 1996, à moins que vous n'ayez eu votre mariage ou votre anniversaire ce jour-là?»

A la PJ de Bruxelles, on est irrité du retrait de cet alibi. Les péjistes font remarquer que Vander Elst a été avocat pendant des années et qu'il connaît mieux que quiconque les conséquences de ses déclarations. «S'il vient affirmer aujourd'hui que nous n'avons pas bien vérifié les allées et venues de Nihoul pour les 7 et 8 août, il ment», dit un péjiste. «Ça nous a pris trois journées complètes. Et je vous assure qu'à ce moment-là, il n'y avait pas la moindre trace de doute. Il était aussi formel que possible: le 8 août, il avait passé la journée à peindre avec Nihoul. C'est vraiment très bizarre.»

«Je trouve étrange que monsieur Marnette ait mené une enquête sur le Dolo alors qu'il venait lui-même y partouzer»

Le gérant du Dolo, 30 décembre 1996

«Mon client est un marchand de vent», dit Virginie Baranyanka en parlant de Michel Nihoul. «Il peut très bien parler pendant plusieurs minutes au téléphone sans interlocuteur à l'autre bout du fil, en glissant de temps à autre un “oui, monsieur le ministre, non, monsieur le ministre”.» Edouard Nihoul, politicien bruxellois du PRL et fournisseur de la Cour en pâtisserie, en sait quelque chose. Fin 1996, il crie à qui veut l'entendre qu'il n'y a aucun lien familial, mais la rumeur lancée par Michel Nihoul lui-même s'avère indécrottable. L'étalage de la renommée pâtisserie, avenue Louise, est bombardé d'œufs et de tomates. Le chauffeur d'un camion de patates fait marche arrière dans la vitrine et déverse son chargement. A la mi-1997, la célèbre maison doit finalement déposer son bilan. Une des dernières grandes commandes était une tarte d'anniversaire pour le roi. Une tarte à la rhubarbe, se souvient Edouard Nihoul avec nostalgie.¹

Les enquêteurs de la cellule Obélix ne sont jamais parvenus à cerner complètement Michel Nihoul.² Il a été ingénieur en construction, impresario, patron de café, traiteur en crustacés et marchand de lunettes. «Dans chaque enquête importante, nous faisons un schéma de l'entourage du suspect, avec des flèches et des cercles», explique un analyste criminel. «En général, c'est ce qui permet d'y voir clair, mais pour Nihoul, c'était exactement le contraire. C'est une immense toile d'araignée qui est apparue. Ce qui n'arrive, en principe, que quand on décortique une bande organisée. Tout était lié: avocats et hauts fonctionnaires, policiers et prostituées, ferrailleurs, magistrats, trafiquants de drogue... Aux quatre coins du pays.»

Lorsque Michel Nihoul naît à Verviers le 23 avril 1941, fils cadet d'une famille modeste, son père travaille comme chef de bureau dans une usine textile. La mère est femme au foyer. Jusqu'à dix-huit ans, les enfants sont envoyés au lit à 22 heures pile. Michel est un garçon comme les autres, sage. Un peu vantard, ça oui. Au début des années 60, il mène une fade existence de peintre en bâtiment. Le week-end, il flâne le long des tables de roulette du casino de Middelkerke. «Son père y était devenu croupier», raconte une connaissance de l'époque. «Lui se présentait comme journaliste à RTL.»³ En réalité, il remplit les rayons du Grand Bazar à Liège. Il est aussi chauffeur de poids lourd. Il n'a jamais de mal à trouver un petit emploi. Le garder, par contre... Au milieu des années soixante, il ouvre une discothèque à Spa, Le Truc, qui à en croire Nihoul «vidait les boîtes concurrentes». Toutes les vedettes, acteurs et célébrités de l'époque y étaient des habitués, écrit-il dans son livre.⁴

Un coup d'œil sur les condamnations accumulées au fil des années nous apprend que la *success story* de Nihoul est de courte durée. Il est condamné une première fois en 1973 pour banqueroute frauduleuse, abus de confiance répétés, escroquerie et chèques sans provision. Suite à une grâce royale, il ne purgera que deux mois de la peine d'un an de prison, dont quatre mois avec sursis, dont il écope.⁵ Poursuivi par les créanciers, Nihoul monte à Bruxelles, où il continue à collectionner les faillites.⁶ Pour ses nouvelles sociétés, il fait appel à des hommes de paille. Il est architecte d'intérieur, conseiller juridique, agent immobilier, et déclaré en faillite personnelle, pour la troisième fois, par le tribunal de commerce de Bruxelles en septembre 1980. La même année, il est à nouveau condamné pour banqueroute frauduleuse. Ce qui ne l'empêche pas de créer immédiatement deux nouvelles sociétés: Bio Plantal et Bio Clinic. Qui... font faillite, en 1982.

«Nihoul est comme ça, il vit sur le dos des autres», dit Casper Flier, son associé hollandais, dans une interview parue en septembre 1996 dans l'hebdomadaire *Vrij Nederland*. «Et quand Jean-Michel boit, il devient énervant. Vulgaire, ordinaire. Il n'arrête jamais de parler de sexe, il en parle trop pour le faire réellement.» Jacques V.K., lui, a un temps travaillé à livrer du poisson pour Nihoul: «Il appelait cela: traiteur en crustacés», dit le transporteur. «Je traversais Bruxelles pour 250 FB l'heure, avec le coffre de ma voiture rempli de moules. C'était horrible ce que ça puait. Mais Nihoul n'avait pas d'argent pour payer une remorque.»

Malgré ses débâcles répétées dans le monde des affaires, Nihoul découvre vite le secret pour grimper les échelons. «Tant qu'on a des relations»: c'était son slogan. En 1974, il tombe dans les bras de l'avocate Annie Bouty,⁷ dont le moins que l'on puisse dire, c'est que des relations, elle en a. Elle a commencé sa carrière comme stagiaire chez Jacques Marres, spécialiste des affaires zaïroises et conseiller de l'ex-président Mobutu. Bouty se spécialise dans la clientèle africaine. Elle connaît du monde dans les administrations, les cabinets, les parquets et les ambassades, mais aussi dans les milieux financiers et même, plus tard, footballistiques.

Nihoul se fait rapidement sa place dans la capitale. Les années 80 sont les années de gloire des radios libres. Radio Activité, à Etterbeek, est un tremplin idéal pour lui. Nihoul animateur de radio donne aussi bien la parole à des hommes politiques qu'à des prostituées. Le soir, il joue au DJ populaire et s'entoure de jeunes et d'artistes, pour qui il organise des soirées dans la salle communale De Gerlache à Etterbeek.

Il y a une chose qu'il faut lui reconnaître: il sait tenir un public. Avec Nihoul, on rigole toujours. Dans les coulisses des festivals qu'il met sur pied, il fait la fête avec les vedettes qui font courir les adolescents. Le cognac dans une main, le cigare dans l'autre, il raconte au chanteur Claude Barzotti son ambitieux projet de mettre sur pied sa propre station de radio, qui aurait «un rayonnement plus important». Il parvient – on ne sait comment – à convaincre le chanteur de lui prêter 550.000 FB comme capital de départ et lance la radio JMB, pour «Jean-Michel Bruxelles». Barzotti n'a jamais revu son argent, même après avoir obtenu gain de cause au tribunal. Plus jamais, il n'aura de nouvelles de Nihoul.⁸

Radio JMB émet depuis le vingt-septième étage de la Tour Rogier à Bruxelles. A cette époque, le quartier général du PRL est à l'étage en dessous. Très vite, Nihoul se sent chez lui au parti libéral francophone, où le ministre de la Justice, Jean Gol, est incontournable. En fait de convictions politiques, Nihoul a de tout aussi bons amis au PSC bruxellois. L'avocat et politicien Philippe Deleuze est un de ses amis personnels depuis la fin des années 70.⁹ Deleuze occupe des tas de mandats dans le secteur public. En tant qu'avocat, il défend les intérêts du PSC dans la société de logements sociaux La Vie laekenoise.¹⁰ C'est sous la protection de l'ancien premier ministre Paul Vanden Boeynants qu'il connaît ses jours de gloire: il est chargé du contrôle de la comptabilité de l'ASBL Parc des Expositions de Bruxelles au Heysel, et il devient président de la Caisse Publique de Prêts, le «Mont-de-Piété» bruxellois.

L'époque est particulière. Au PSC de Bruxelles, c'est le Cepic, de tendance extrême-droite, qui mène la danse. Au collègue des échevins de la ville de Bruxelles, le bourgmestre socialiste Hervé Brouhon ne fait pas le poids face à Vanden Boeynants, qui tire les ficelles en coulisses. Il est président du Parc des Expositions. C'est en pratique une ASBL qui gère de très nombreuses propriétés de la ville – surtout au Heysel –, mais à la façon d'une multinationale. Des milliards transitent chaque année sur les comptes de l'ASBL, et il n'y a pas ou peu de contrôle. Dans cette mouvance politico-affairiste, les lois de l'administration publique ne comptent pas. La magouille est la norme. Edouard Nihoul, le pâtissier malheureux, était alors président du Cepic de Bruxelles.¹¹ D'après lui, son homonyme maudit organisait tout et n'importe quoi pour Paul Vanden Boeynants et son amie Viviane Baro. «Michel Nihoul donnait un coup de main pour leurs campagnes électorales. Je sais qu'à un moment donné, VDB ne pouvait plus le sentir. J'ai lu dans le livre de Nihoul qu'il nie maintenant avoir jamais eu le moindre rapport avec VDB. Ça me fait bien rire.»¹²

A la mi-1992, Philippe Deleuze, accusé de malversations, doit démissionner de la présidence de la Caisse Publique de Prêts. C'est le début de la fin de sa carrière politique: il est arrêté un an plus tard pour escroquerie et détournements de fonds sur le marché immobilier.¹³ Il n'est pas encore question de ce genre de problèmes lorsque, dans la seconde moitié des années 80, avec Michel Nihoul, il met sur pied un petit commerce dans le secteur juridique. Leur clientèle est composée de demandeurs d'asile et de détenus nigériens. Le commerce, ce sont des «interventions» au ministère de la Justice, avec pour spécialités: les libérations conditionnelles, les permis de séjour et les recours en grâce. Cela se passe d'abord au sein de Nihoul et associés, puis au sein de Cadreco¹⁴ fondée avec Annie Bouty. «Grâce à mes relations au ministère de la Justice, j'ai pu faire progresser certains dossiers de libération conditionnelle pour le compte d'avocats, principalement pour Philippe Deleuze», dira Nihoul plus tard. «Je me faisais payer pour cela. (...) L'avocat préparait le dossier puis je retapais la demande sur du papier à en-tête à mon nom et je faisais suivre. Le paiement se faisait toujours cash. J'ai dû traiter une vingtaine de dossiers qui m'ont permis de gagner 500.000 FB environ. Cela a duré tant que le PRL était au pouvoir.»¹⁵

Dans la montagne de papier découverte fin 1996 dans la cave d'Annie Bouty, on trouve la correspondance des années 80 avec le ministère de la Justice. Dans une lettre du 21 janvier 1987, Nihoul remercie Jean-Claude Godfroid, directeur administratif à l'Office des Etrangers, pour ses diverses interventions. Nihoul déclare que c'est principalement ce Godfroid qui a contribué au succès de son petit commerce juridique. «Je le connaissais notamment via le ministre Gol lui-même, via son attaché de presse Burstin et via la sœur de Godfroid, qui était directrice à l'Office des Propriétaires.»¹⁶ Le fonctionnaire nie tout en bloc lorsqu'il est interrogé: il n'a jamais entendu parler de Nihoul avant l'affaire Dutroux. Il retrouve un peu la mémoire au cours de l'audition, qui dure plusieurs heures, et se souvient qu'il a quelquefois rencontré Annie Bouty. Lorsque les enquêteurs lui montrent quelques lettres, il est mal à l'aise. «Il est possible que j'aie répondu à Nihoul sans le savoir.»¹⁷

Parmi les monceaux de papier de la cave d'Annie Bouty se trouve également le dossier de Francis Osubu. Dans une lettre du 5 novembre 1987, Nihoul demande à Godfroid une intervention en faveur de ce Nigérien qui fait l'objet d'une procédure d'expulsion. Osubu est arrivé en Belgique en 1983. Il fait partie des centaines de Nigériens qui s'adressent à Annie Bouty sitôt arrivés en Belgique. «Au milieu des années 80, chaque Nigérien qui atterrissait à Zaventem avait le nom d'Annie Bouty à la bouche», dira plus tard Casper Flier, qui faisait partie de Cadreco. «Bouty avait des contacts avec le gouvernement nigérien et elle était considérée un peu comme une *mama*, là-bas. De nombreux Africains arrivaient en Belgique sous un statut d'étudiant, mais en réalité ne suivaient aucun cours. Nous gagnions entre 10.000 et 20.000 FB par visa.»¹⁸

Cadreco utilisait surtout à l'époque les attestations de l'European University, située à Anvers, accusée en 1997 d'être une «usine à diplômes» et qui jouit en Flandre du soutien difficilement compréhensible d'un certain nombre de politiciens CVP de premier plan. D'après certains de ses anciens étudiants, l'enseignement est plutôt un «business». On suit les cours si on veut, rien n'est obligatoire. C'est le parcours idéal pour de nombreux fils à papa. Bouty inscrit Francis Osubu à l'European University. Plusieurs avocats défendent sa cause: Annie Bouty, Philippe Deleuze et Marc Van Vlaenderen, qui fait également partie de Cadreco. Le zèle que mettent Nihoul et Bouty à faire rester Osubu en Belgique est vraiment remarquable. «Ce dossier était particulier à plusieurs égards», indique la commission Verwilghen dans son second rapport final.¹⁹ Le 16 janvier 1988, Osubu épouse une Belge, mère de trois enfants. Trois ans plus tard, le 26 mars 1991, il est condamné à huit ans de prison pour le viol de la fille mineure de son épouse. Tout le clan de Nihoul et Bouty s'est démené pour un pédophile.

Nihoul se montre créatif dans d'autres domaines, comme l'animation de campagnes électorales. A partir de 1982, il organise de grandes fêtes et des bals populaires pour quelques avocats bruxellois, notamment issus de l'aile droite du PSC. Il emmène les amis de l'avocat Jean-Paul Dumont au restaurant Les Marronniers et fait entrer Philippe Deleuze au conseil communal de Bruxelles, avec ce slogan de bistrot: «Pour une ville heureuse, votez Deleuze.»²⁰ Parmi les avocats qui gravitent autour de Dumont, Nihoul rencontre aussi l'Ucclois Didier de Quévy, qui sera le conseil de Marc Dutroux en 1989. D'après l'hebdomadaire *Humo*, la première rencontre entre de Quévy et Nihoul a eu lieu au début des années 80. C'est Deleuze qui aurait demandé à de Quévy de jouer dans l'équipe de football de Nihoul: JMB-Fortis.²¹

Après sa séparation d'Annie Bouty en 1982, Nihoul rencontre la charmante Marleen De Cockere dans une partouze à la rue des Atrébates. C'est avec elle qu'il exploite, dès la même année, le club Le Clin d'Œil, au Sablon à Bruxelles. «C'était une taverne où se rencontrait le tout-Bruxelles», raconte De Cockere.²² On ne sait pas très bien ce qu'elle entend par «le tout-Bruxelles». Un des habitués du Clin d'Œil était Patrick Haemers, qui, avant de braquer des fourgons et d'enlever Paul Vanden Boeynants, se contentait de faire du tapage nocturne avec quelques fils à papa et de transporter les fonds de quelques grosses légumes des milieux politico-affairistes du PSC. Nihoul fréquente aussi le père, Achille Haemers, dont il a fait la connaissance en 1974 dans la société Confortex et qu'il rencontrera encore souvent au Dolo.²³ Nihoul est un habitué des mêmes bars que quelques grandes pointures du milieu criminel: Madani Bouhouche, Robert Beijer, Jean Bultot, Frédéric Godfroid, ... Nihoul était aussi en relation amicale avec un autre grand personnage de la pègre bruxelloise, Rachid Errahmani. Le parquet de Neufchâteau dispose de photos des deux hommes en compagnie de Philippe Deleuze. Errahmani, surnommé Le Prince, a été assassiné à la place Rouppe par le gardien de nuit d'un hôtel. Plusieurs témoins l'avaient à l'époque relié à des partouzes avec mineurs.

Le café Le Clin d'Œil est indirectement financé via un projet d'hôpital liégeois, le Centre Médical de l'Est. Cette affaire marque la fin des amours entre Nihoul et Bouty. Elle devient la maîtresse du docteur Guffens, le directeur-général du CME, condamné par le tribunal correctionnel de Liège, le 18 décembre 1981, pour des détournements de fonds dans la gestion du CME, des fonds qui selon Guffens, ont servi à obtenir les faveurs de quelques pontes du parti socialiste. Nihoul convainc Guffens qu'il y a moyen d'acheter le procès en appel. Guffens donne procuration à Nihoul pour retirer 5 millions de FB sur un compte en Suisse. Mal lui en a pris, car Nihoul garde l'argent et l'utilise pour ouvrir son café. En appel, Guffens voit sa peine alourdie. L'affaire attirera l'attention de la commission Verwilghen, qui examine la faillite, le 11 mai 1989, devant le tribunal de commerce de Bruxelles, de SOS Sahel, une association humanitaire utilisée par Nihoul pour se remplir les poches. Dans la liste des créances, la commission tombe, à son grand étonnement, sur cette somme de 5 millions de FB que Nihoul doit toujours à Guffens. «Il semble en effet s'agir d'une technique très simple permettant de se débarrasser de dettes personnelles importantes», dit la commission, qui estime que l'affaire «requiert un examen plus approfondi» car «le président de la chambre du tribunal de commerce qui a rendu le jugement aurait été un ami proche de M. Nihoul.»²⁴

Il y a des tâches plus fastidieuses pour un policier que d'interroger Nihoul. Autant il se montre malade et affaibli lors de ses apparitions publiques, autant il est guilleret et sûr de lui pendant les interrogatoires. Quelles que soient les questions qu'on lui pose, il n'arrête pas de blaguer. «Je vous ai déjà parlé de Doudou?» demande-t-il le 10 octobre 1996. Doudou est un avocat, fidèle client du Dolo et accro du sexe. «Il vient de postuler pour une fonction de magistrat», ajoute finement Nihoul, qui entame une histoire croustillante sur le jour où il a découvert que Doudou – «son vrai nom m'échappe pour l'instant» – était un fervent adepte du sadomasochisme et qu'il se faisait régulièrement prendre en main par Roxanne, un travesti qui immortalise ses talents en vidéo. «Un jour, Doudou a payé 25.000 FB pour se faire enfermer menotté dans une cage. Et cela pendant une demi-journée.»²⁵

Les histoires de Nihoul peuvent rendre fous les enquêteurs. Ce qui est peut-être le but recherché. Le circuit des vidéos de Roxanne – Nihoul dit que les scènes étaient si violentes qu'elles faisaient vomir le caméraman – débouche sur une impasse. C'est Nihoul lui-même qui s'est mis, peu après son arrestation, à parler du beau monde bruxellois. Il aime se vanter devant ses interrogateurs qui, semble-t-il, sont plutôt innocents en la matière.

- Les Atrébates était donc votre première expérience en matière de partouzes. Quels étaient les autres endroits que vous fréquentiez?
- (*L'interrogé se lève et dresse sur un tableau noir une liste claire des endroits qu'il a fréquentés.*) C'est toujours le Dolo que j'ai préféré. Pour moi, c'était mon quartier général en la matière. A part ça, dans l'ordre chronologique, j'ai aussi fréquenté La Piscine à Etterbeek. Ca, c'était le samedi. J'y suis allé une douzaine de fois. Bon, je suis allé quatre fois dans un club qui s'appelait Le Trône (...).

Quand Nihoul se rassied, dix minutes plus tard, il y a une vingtaine de noms de clubs au tableau. «J'ai partouzé entre 1981 et 1994», dit-il encore. Il y avait bien sûr aussi le château de Faulx-les-Tombes, mais ce n'était pas lui l'organisateur des partouzes. C'était son ami Michel Forgeot, du Dolo. «Il y a eu deux soirées, mais je n'ai participé qu'à une seule. Et encore, il y avait 200 personnes. Imaginez un peu: cent hommes et cent femmes. Cette nuit-là, je suis resté au bar. J'étais complètement ivre. Dans les partouzes, je n'étais pas du genre exhibitionniste. Je préférais m'isoler. Ce soir-là, c'était impossible.»²⁶

Plusieurs témoins ont d'autres souvenirs sur le château, qui appartenait alors à la commune d'Etterbeek. Ils disent que Nihoul y allait souvent et qu'il y a même eu un pied-à-terre avec Marleen De Cockere. C'était l'époque de Radio Activité et de la salle De Gerlache. Beaucoup de jeunes de la radio allaient aux soirées à Faulx-les-Tombes. «Il y avait un véritable mythe autour des soirées au château», se rappelle un technicien du son. La téléphoniste, qui y a travaillé un temps comme femme de chambre, se souvient qu'on renvoyait le personnel habituel lors des partouzes.²⁷ Les gardiens habituels étaient remplacés par des policiers d'Etterbeek. Dans son rapport final, la commission Verwilghen fait état d'un «exemple parfait d'un estompement de la norme qui était non seulement toléré par des pouvoirs publics, mais même encouragé.»²⁸

Fin 1996 et début 1997, la BSR de Bruxelles a interrogé plus d'une vingtaine d'ex-collaborateurs de l'ancienne station de radio. Ils se souviennent de scènes de folie à Faux-les-Tombes, de sperme sur les rideaux, de femmes nues qui couraient dans les couloirs poursuivies par des hommes, d'une tarte immense coupée en parts et servie sur le corps nu d'une jeune fille. Mais pas d'enfants. C'est le dénominateur commun des déclarations sur les soirées à Faulx-les-Tombes: beaucoup parlent d'orgies, personne ou presque ne parle de pédophilie. C'est par cette conclusion que se termine l'enquête sur Faulx-les-Tombes. Un des éléments marquants du dossier apparaît en mars 1997. C'est un agent immobilier de Huy qui le fournit. En 1990, la commune d'Etterbeek l'a chargé de vendre le château. Il se souvient de sa première visite à Faulx-les-Tombes comme si c'était hier. «Des matelas avaient été laissés partout dans les caves, et il y avait encore un slip de femme qui pendait à un lustre. Ce sont les ouvriers de la commune qui m'ont raconté qu'on y organisait régulièrement des partouzes.» L'agent immobilier a aussi découvert quelques passages secrets. «Il y a un couloir sous le château qui relie entre elles les deux tours.»²⁹

Après l'arrestation de Nihoul, les histoires de partouzes ont rendu pas mal de gens nerveux. Des échevins, des bourgmestres et même d'anciens ministres se sont trouvés mis en cause par de vieilles photos où on les voit en compagnie de Michel Nihoul lors de joyeuses ripailles. Beaucoup ont réagi par communiqué de presse: ils n'ont jamais connu «cet homme». Nihoul, lui, jongle avec les noms: Serge Kubla, Jean-Claude Van Cauwenbergh, Philippe Maystadt, Philippe Moureaux, François-Xavier de Donnée, Léon Defosset, Jean-Louis Thys, André Monteyne, Paul Vanden Boeynants, Viviane Baro, Freddy Thielemans, Francis Burstin... «Et savez-vous que j'ai conduit un temps la vieille Chevrolet du ministre-président Charles Picqué?»

Le juge Connerotte a mis la commission Verwilghen en garde contre les conclusions hâtives. Il ne faut pas faire d'amalgame. Sans doute Nihoul a-t-il un jour serré la main de la plupart de ces gens, lors d'une réception ou l'autre, sans plus. La Belgique traumatisée ne fait cependant pas dans la nuance. Le 27 septembre, le bourgmestre d'Etterbeek Vincent De Wolf fait fermer le Dolo. Officiellement suite à des plaintes pour tapage nocturne, mais le motif réel est bien entendu l'affaire Dutroux. Les médias présentent l'affaire de façon assez simpliste. Le Dolo n'est pas une boîte à partouzes, mais un simple café fréquenté par des gens qui se sont connus dans le milieu échangiste. Le problème n'est pas que le Dolo soit un lieu de perte, de sexe ou de chantage. Le vrai problème, c'est qu'apparemment, la justice belge ne parvient pas à trouver des policiers capables de mener une enquête objective sur la liste des clients de ce bar. Lorsqu'en septembre 1996, la justice a effectué une perquisition au Dolo, on n'a trouvé aucun élément compromettant. Excepté celui-ci: les gérants avaient été avertis de la perquisition par des membres de la police d'Etterbeek.³⁰

L'histoire du Dolo commence en 1975 quand Michel Forgeot, un Français, et Dolorès Bara ouvrent au 154 de la rue des Atrébates, au premier étage d'une maison de maître ordinaire, un club privé où se pratiquent partouzes et échangisme. Il n'est accessible qu'aux seuls initiés – il n'y a pas d'enseigne – et change plusieurs fois de «nom officiel»: ACH, MI-DO ou encore APV. Pour les habitués, cependant, il s'appellera toujours «Les Atrébates». Nihoul, qui le fréquente dès 1981, se lie d'amitié avec Forgeot et Bara. Forgeot a toujours nié la présence de mineurs chez lui – l'âge des clients était vérifié à l'entrée. La BSR de Bruxelles fait fermer le club en 1983, pour «incitation à la débauche».³¹ «La PJ de Bruxelles y est également descendue à quelques reprises, mais il n'y a jamais eu de suite», dit Michel Forgeot plus tard. Ce qui ne l'étonne pas. A l'époque, dit Forgeot, le commissaire Georges Marnette, de la PJ de Bruxelles, et son collègue Frans Reyniers étaient de bons clients du club. Le péjiste Guy Collignon était souvent de la partie, lui aussi. «Je trouve assez étrange que monsieur Marnette ait mené une enquête sur le Dolo alors qu'il venait lui-même y partouzer», dit Forgeot. «Je l'ai vu de mes yeux participer à des partouzes. Il ne s'agit donc pas d'ouï-dire. Idem pour toutes les autres personnes que j'ai citées en tant que participants.»³² Plus tard, lors d'une interview, Forgeot ajoutera, en guise d'anecdote, que les péjistes avaient pour habitude de lui remettre leur arme de service à l'entrée, pour qu'il la range en sécurité. Lors de son audition par la BSR, le gérant du Dolo est bien lancé. Il en a plus qu'assez du mythe qui s'est créé autour de son établissement. Il cite les noms d'autres clients des Atrébates: l'ancien substitut bruxellois Claude Leroy, l'ex-ministre Jean Gol et son bras droit Francis Burstin, le nommé Doudou, feu le juge de paix Bernard De Visscher, un ancien coureur cycliste belge célèbre, un chanteur, quelques magistrats, trois gendarmes, des gens de l'OTAN, des policiers d'Etterbeek.

Le Dolo proprement dit, situé rue Philippe Baucq, a ouvert ses portes en 1987. Seuls les bons clients ont suivi Forgeot du sex-club au café. Forgeot cite l'ancien juge de paix De Visscher, quatre agents de police d'Etterbeek, le président d'un tribunal de commerce, une huile des contributions, quelques péjistes et quelques gendarmes de la BSR, l'avocat Michel Vander Elst, Achille Haemers, Marie-Claire De Gieter, Albert Toch...

Toch est lui aussi commissaire à la PJ de Bruxelles. Quand l'affaire Dutroux a éclaté, il était ravi de contribuer à l'enquête de Neufchâteau. Le 23 août 1996, il est le premier à aller auditionner Forgeot. Toch connaît aussi très bien Nihoul – depuis plus de dix ans. Il passait régulièrement au Clin d'Œil et Nihoul a essayé de devenir son informateur dans une transaction de drogue – qui n'a cependant rien donné. Dans sa contribution spontanée à l'enquête, Toch conclut qu'il ne faut pas surestimer le rôle de Nihoul. Dans son procès-verbal, le péjiste parle des agréables soirées organisées par Nihoul au Dolo pour y déguster des huîtres. Il dit que Nihoul, toujours d'après Forgeot, est un affabulateur et un amateur d'échangisme, sans plus. Il n'a jamais fait quoi que ce soit avec des jeunes filles, rapporte Toch. C'est également lui qui dirige les enquêteurs de la cellule Obélix sur la piste de la Confrérie des Brasseurs, une sorte de guilde de la bière, dont Nihoul dira plus tard qu'on y entrait via des partouzes.³³ On découvrira ensuite que Toch lui-même était membre de cette confrérie... Quelques mois plus tard, Forgeot se présentera spontanément à la BSR de Bruxelles pour une seconde audition, au cours de laquelle il citera une ribambelle de noms de clients importants.

«Ça devient de plus en plus curieux», se dit Christian Dubois, lorsqu'il enregistre une nouvelle plainte du même type, le 29 novembre 1995. Cela fait un petit temps que ça dure. Cette fois-ci, ce sont deux petites filles de Mons, douze et treize ans, qui se sont plaintes. Sur le chemin de l'école ce matin-là, cartable sur le dos, elles ont été suivies par deux personnes dans une Mercedes blanche, ancien modèle, qui roulait lentement.³⁴ Dubois est policier à La Louvière. Sur son bureau s'entasse une pile de plaintes similaires. Ça a commencé au mois de septembre et cela n'arrête plus. Des Mercedes blanches, toujours des Mercedes blanches. Lorsque quelqu'un peut noter la plaque, il se trouve qu'elle est française. Tantôt la plainte émane d'une institutrice inquiète qui s'est aperçue que quelqu'un prenait les enfants en photo à la sortie de l'école, tantôt c'est une mère alarmée qui signale des faits similaires. Dubois a suffisamment d'expérience pour comprendre qu'il ne voit qu'une petite partie de la réalité. De nombreux enfants n'en parleront même pas; leurs parents diraient qu'ils regardent trop la télévision. Le policier est inquiet.

Ses collègues se moquent de lui, parlent d'hystérie ou du Petit Chaperon Rouge qui a vu le Grand Méchant Loup. Mais Christian Dubois tient bon. Le 28 septembre 1995, il y a eu une réunion à Cul-des-Sarts avec un certain nombre de brigades de gendarmerie au sujet de «la problématique des Mercedes blanches». Les gendarmes sont déjà au courant d'incidents à Mons, La Louvière et Charleroi. Quelques semaines plus tard, la liste s'est déjà allongée d'une quinzaine de témoignages en provenance de Couvin, Thuin, Chimay et Beaumont.

La réunion de Cul-des-Sarts était présidée par le premier maréchal des logis chef René Michaux, de la BSR de Charleroi. Dubois pense que Michaux travaille sur quelque chose de gros. C'est effectivement le cas. Michaux dirige l'opération secrète Othello, grâce à laquelle la gendarmerie espère secrètement pouvoir retrouver Julie et Melissa. «Voilà mon homme», se dit Dubois le 13 décembre. C'est une date mémorable. Ce matin-là, Michaux a effectué sa perquisition catastrophique chez Marc Dutroux à Marcinelle. Il semble très intéressé par ce que lui raconte Dubois au téléphone car, l'après-midi même, il part en voiture pour La Louvière, où Dubois lui explique ce que raconte son informateur. Qui n'est ni Claude Thirault, ni le gendarme Christophe Pettens. Bref, qui n'a rien à voir avec l'opération Othello. D'après l'informateur de Dubois, un réseau de pédophilie se cache derrière ce grand nombre de témoignages. Dans le procès-verbal qu'a rédigé Dubois – et dont il fournit une copie à Michaux –, on lit en outre: «Les Mercedes signalées dans la région font partie d'un réseau de trafic d'enfants basé à Schaerbeek, dans une société qui s'appellerait Asco. Les auteurs photographient des petites filles et constituent une sorte de catalogue en vue d'enlèvements. Ils disposent de six ou sept véhicules Mercedes avec de fausses plaques françaises. Les enfants sont photographiés, enlevés et exportés vers les pays de l'Est ou la Thaïlande. Les ravisseurs reçoivent 300.000 FB par enfant. Les enfants sont séquestrés un temps en Belgique avant d'être exportés.»³⁵

A cette époque – nous sommes en décembre 1995 – l'informateur de Dubois situe Asco à l'avenue Fonsny, «à Schaerbeek». Dubois connaît un peu Bruxelles. L'avenue Fonsny n'est pas à Schaerbeek, mais à Saint-Gilles, près de la gare du Midi. Mais Dubois pense qu'il s'agit d'un petit détail. Il ne peut pas faire grand-chose de plus que transmettre son renseignement à d'autres aux compétences plus larges que les siennes. Après tout, il n'est «que» policier à La Louvière.

Plus tard, la commission Verwilghen s'en étonnera une fois de plus, mais Michaux se contente de noter, et c'est tout. Au moment de cette conversation avec Michaux, Dubois a pourtant eu la nette impression qu'ils étaient parvenus en même temps – et indépendamment l'un de l'autre – à la même piste. Dubois aussi a déjà entendu parler de Dutroux le 13 décembre. «Je me souviens que Michaux m'a raconté que Dutroux voyageait dans les pays de l'Est», déclare-t-il plus tard devant le Comité P. «Les sommes qu'il citait pour les enlèvements correspondaient à ce que m'avait dit mon informateur.» Par la suite, Dubois n'a plus entendu parler de cette affaire. Il n'a obtenu aucune réaction, ni des autres corps de police, ni des parquets.

«Aujourd'hui encore, ça m'empêche de dormir», dit Christian Dubois trois ans plus tard. «Je me sens responsable. Après cela, en 1996, j'ai encore effectué des recherches sur Marc Dutroux. J'étais assis à mon bureau, j'avais son adresse, je connaissais ses antécédents. Je tenais cela en main et je lisais. On le sentait: voilà l'homme que nous cherchions! J'aurais dû, à ce moment-là, acheter un pied de biche et un fusil et entrer moi-même, en dépit de toutes les règles, dans cette maison à Marcinelle. Et tout casser jusqu'à ce que j'aie retrouvé ces enfants. Tant pis si ça m'avait coûté ma place. Ça valait bien le risque. J'ai envisagé la chose, et je ne l'ai pas fait. A chaque fois que je vois les photos de Julie et Melissa, ma gorge se noue et cette pensée me traverse à nouveau l'esprit: j'aurais dû vous sauver.»³⁶

En 1996, Dubois ne trouve pas la société Asco à Schaerbeek, ni ailleurs à Bruxelles. Il a trop peu d'informations pour faire un lien éventuel entre Marc Dutroux et cette mystérieuse société. Et il est de moins en moins soutenu. Son supérieur, la commissaire Monique Devodder, ne rate pas une occasion de ridiculiser son obsession pour cette affaire. Elle le fait même à la télévision, en janvier 1996, dans l'émission *Au Nom de la Loi*. «Ce ne sont que des rumeurs», souligne-t-elle au sujet des témoignages sur les agissements de pédophiles dans des Mercedes blanches.³⁷

Début 1996, Dubois est détaché au SGAP, le Service Général d'Appui Policier au ministère de l'Intérieur à Bruxelles. Dorénavant, sa fonction sera de nature purement logistique. Cela ne l'empêche pas de continuer à faire des recherches sur Dutroux dans les fichiers informatiques du SGAP. Il se pose la question qui hantera quelques mois plus tard la commission Verwilghen: les enquêteurs liégeois qui s'occupent de la disparition de Julie et Melissa sont-ils au courant de tout ce qui est apparu à Charleroi au sujet de Marc Dutroux et des événements suspects de la fin 1995? Il envoie donc un fax, le 18 juin 1996, au commissaire Daniel Lamoque de la PJ de Liège, dans lequel il relie encore une fois les éléments de son informateur à ce que l'on sait sur Dutroux.³⁸ Mais là encore: aucune réaction. Plus tard, Lamoque se défendra par un argument proche de la déraison. Parmi une flopée de renseignements, le fax de Dubois mentionnait que la bande aux Mercedes s'intéressait aux «mineurs». Lamoque en a conclu qu'elle ne visait que les petits garçons et que cela n'avait donc aucun intérêt pour l'enquête sur la disparition de Julie et Melissa.³⁹

On pourrait penser que Dubois est un peu larmoyant quand il fait son autocritique. Tout compte fait, il n'y a aucune preuve qu'il puisse exister un lien entre Asco et Marc Dutroux. «Mais c'est justement ça, nom d'une pipe!», s'exclame Christian Dubois. «Il existait bien un lien, et je ne l'ai pas vu!» Le lien est bedonnant, bruxellois et blagueur. Son nom est Michel Nihoul.

La société Asco, pour Achat Service Commerce, est créée le 2 juillet 1991. Elle est installée à Honnelles, une petite commune au sud-ouest de Mons, à quelques kilomètres de la frontière française. Asco rachète de vieilles voitures et les exporte en pièces détachées vers l'Afrique et la République Dominicaine. Les fondateurs d'Asco sont Michel Forgeot, Marleen De Cockere et Jean-Louis Delamotte. Forgeot et De Cockere font office d'hommes de paille dans cette société. Delamotte est français, issu d'une famille de ferrailleurs de Cambrai. Il fait partie depuis la fin des années 70 de la bande du Dolo. C'est un grand ami de Michel Nihoul; il fait partie de ses sociétés, notamment DCN, La Maison des Chefs. Delamotte s'est installé en Belgique après avoir écopé de plusieurs condamnations en France pour fraude fiscale, escroquerie et banqueroute frauduleuse. Dans son livre, Nihoul consacre un chapitre à l'épisode Asco. Il décrit cette société comme une vaste blague et, dans son style bien à lui, il décrit Delamotte comme quelqu'un «à qui mieux vaut montrer son arrière-train que son escarcelle». Il écrit aussi qu'il n'a connu Delamotte qu'en 1989. Pourtant, des témoins sont sûrs que Nihoul et Delamotte ont pu voir leurs arrière-trains respectifs dès le début des années 80. Forgeot lui-même décrit Jean-Louis Delamotte comme un habitué du club de la rue des Atrébates, qui a fermé ses portes en 1983.⁴⁰ Il est curieux de voir que Nihoul se donne tant de mal pour prendre ses distances par rapport à Delamotte et à Asco. La commission Verwilghen confirme que «M. Nihoul a exercé, au moins en fait, la fonction de gérant d'Asco pendant l'année 1994».⁴¹

Tout indique qu'Asco était la société dont parlait l'informateur de Christian Dubois fin 1995. Asco dispose de plusieurs Mercedes blanches, quatre ou cinq au minimum, toutes immatriculées en France, au nom de la Soparauto, une autre société de Jean-Louis Delamotte, inscrite à la même adresse qu'Asco. Asco a aussi des activités commerciales dans les environs de... la gare du Midi à Bruxelles. Les traficoteurs de voitures pullulent dans ce quartier. A cette époque s'y tient chaque semaine le plus grand marché automobile de Belgique. «Asco possédait un garage à l'avenue Fonsny», dit Dubois. «Vous comprenez, maintenant? En 1995, je tenais une piste qui menait non seulement à Dutroux, mais carrément à Dutroux et Nihoul. Et cela dans une enquête sur des ravisseurs d'enfants. Permettez-moi donc d'être hors de moi.»

Lorsque Asco fait faillite, fin 1994, le curateur est Azélie Gallée, à l'époque compagne de l'ancien notaire Jacques Haustraete. C'est peut-être un hasard, mais en septembre 1996, la BSR de Bruxelles découvre ce nom sur... une disquette informatique de Marc Dutroux. Les gendarmes ont trouvé à Marcinelle quelques disquettes qui contiennent apparemment une partie de son administration personnelle.⁴²

Jacques Haustraete n'est pas un inconnu. Fin 1987, il a été arrêté dans une affaire qui a fait beaucoup de bruit à l'époque, pas seulement parce qu'elle mettait en jeu des centaines de millions, mais parce qu'elle impliquait un commissaire de la PJ de Bruxelles reconverti dans le crime et un substitut du parquet de Bruxelles. Le commissaire s'appelait Frédéric Godfroid, et le magistrat, Claude Leroy, bon client des Atrébates et du Dolo. Godfroid était une des connaissances nocturnes de Nihoul. La bande de Godfroid a volé des titres Unerg. La justice en a retrouvé une partie chez Leroy et Haustraete.⁴³

Il y a des raisons de penser qu'Asco a pu être un lien entre le milieu bruxellois de Nihoul et Leroy et l'entourage marginal de Dutroux. Fin août 1996, les enquêteurs ont retrouvé dans la maison de Michael Diakostavrianos une petite lettre de Casper Flier à Michel Lelièvre, datée du 18 avril 1994. Flier y déplore le «rendez-vous manqué» quelques jours plus tôt, à la sortie de prison de Claude Leroy.⁴⁴ «Il faut absolument éviter ce genre d'erreurs à l'avenir», écrit encore Flier.

Claude Leroy estime exagérée l'agitation qui entoure ses contacts avec Nihoul et Lelièvre. Il est exact qu'il les connaît. Il a, dit-il, rencontré Lelièvre et Flier en prison, et ils ont spontanément proposé de l'aider après sa libération.⁴⁵ Et de fait, Claude Leroy a été logé ensuite dans un appartement d'Annie Bouty, au 47 de l'avenue Rasson à Schaerbeek. C'est, au fil des ans, l'adresse refuge de nombreux personnages de la joyeuse bande Nihoul-Bouty: Casper Flier lui-même, Leroy donc, Alexis Alewaeters, condamné dans l'affaire de la cocaïne mondaine au Mirano, quelques jeunes footballeurs africains, et bien d'autres. Cette adresse à Schaerbeek pourrait-elle expliquer pourquoi l'informateur de Dubois a situé l'avenue Fonsny dans cette commune plutôt qu'à Saint-Gilles? La petite lettre de Flier à Lelièvre intrigue. Elle ne donne pas l'impression d'un coup de main désintéressé à un homme qu'on trouve sympathique. «Il est extrêmement important que nous aidions Leroy» dit Casper Flier. Un nouveau rendez-vous sera arrangé avec l'ancien substitut «à la gare du Midi à Bruxelles».⁴⁶

La Belgique est un petit pays. Et il peut donc être relativement gratuit d'établir tous ces liens. Comment expliquer, par exemple, que dans un petit village comme Honnelles, on n'aurait pas remarqué les allées et venues de personnages suspects qui auraient fait commerce de jeunes femmes – ou d'enfants? Mais justement, début 1994, les policiers de Honnelles ont surveillé Asco.

Dès l'arrestation de Michel Nihoul, le garde champêtre Eric Moulard et ses collègues ont ressorti des tiroirs leur vieux dossier de 1994, l'ont expédié à Neufchâteau et ont fait appel à la population pour réunir des éléments supplémentaires. «Un journal local a même publié cet appel avec une photo de Nihoul», explique Eric Moulard. «Mais cela n'a pas vraiment donné grand-chose, jusqu'à ce que nous fassions du porte à porte dans le village pour interroger les gens. Nous avons encore rédigé une cinquantaine de procès-verbaux avec des informations qui ne manquaient pas d'intérêt.»⁴⁷

Il n'est question de Marc Dutroux dans aucun des témoignages, mais par contre, plusieurs habitants de Honnelles déclarent qu'ils ont aperçu plusieurs fois dans le petit bâtiment d'Asco, et aux alentours, Michèle Martin, Michel Lelièvre et Bernard Weinstein. A en juger par certains témoignages, Asco ne faisait pas que dans les voitures. «Au Pigeonnier, le café de la place, Nihoul payait en billets de 5.000», se souvient un témoin. «Après la faillite d'Asco, on a trouvé cinq matelas dans le bâtiment.» La locataire actuelle le confirme et ajoute qu'il y avait aussi pas mal de lait pour bébé. «Nihoul était toujours entouré d'une flopée de jeunes femmes exotiques.» D'autres témoignages vont dans le même sens. «Ces femmes logeaient dans les locaux d'Asco», dit un riverain. «On aurait dit qu'elles étaient en transit.» Dans les derniers temps d'activité d'Asco, Delamotte et Nihoul se sont violemment disputés avec le voisin de l'entrepôt. Ils avaient creusé un très grand trou dans le terrain du voisin et entendaient y enterrer un certain nombre de... sacs poubelles. Le voisin a finalement pu les en empêcher et ils ont creusé à l'intérieur du terrain d'Asco, abrité des regards par de hauts murs. Au courant de cette histoire de trou depuis 1994, qui lui a vaguement fait craindre une pollution du sol, la police d'Honnelles a cru, au début de l'affaire Dutroux, que Neufchâteau serait curieux de savoir ce qui était enterré là. Mais Neufchâteau n'est pas venu. Il n'y a jamais eu de fouilles à Honnelles.

CHAPITRE 3

Automne 1996

X1 apparaît

«J'espère que vous savez à quoi vous vous engagez»

Témoin X1, 19 septembre 1996

A lire les manchettes des journaux, le pays a atteint le seuil de saturation émotionnelle après la découverte des corps d'An Marchal et d'Eefje Lambrecks. Nous sommes le mercredi 4 septembre 1996. A Neufchâteau, Bourlet et Connerotte ne s'accordent aucun répit, pas plus que leurs policiers d'ailleurs. Une nouvelle vague d'arrestations se prépare, sur deux fronts. A Charleroi, l'enquête se concentre sur le milieu du trafic de voitures, et plus particulièrement sur l'inspecteur de la PJ, Georges Zicot. A Bruxelles, certaines anciennes relations d'affaires de Michel Nihoul peuvent s'attendre à une visite. Ce jour-là, Connerotte discute avec l'adjudant de gendarmerie Patriek De Baets. Le gendarme de la BSR de Bruxelles est, quelque part, la cinquième roue de la charrette dans l'enquête. Aidé de quelques collègues de la 3^e SRC, la section financière de la BSR de Bruxelles, De Baets s'est attelé à décortiquer le réseau financier présumé constitué autour de Marc Dutroux. Mais ils en ont vite fait le tour. Soit Dutroux est un petit fraudeur, soit c'est un grand qui ne laisse pas ou peu de traces.

Les états de service de De Baets à la gendarmerie sont mouvementés. Au début des années 80, il fait partie du petit nombre de « pionniers » qui va s'attaquer à la fraude fiscale. Les affaires Kirschen, Stella Artois, Feluy, Assubel... Ce ne sont là que quelques-uns des dossiers délicats menés à bien par les Don Quichotte de la gendarmerie, qui obtenaient parfois l'appui de l'ISI, l'Inspection Spéciale des Impôts. Il devient ami avec le numéro un de l'ISI, Marcel Lamy, et reçoit les éloges des magistrats qui construisent leur carrière sur ses enquêtes. En 1987, De Baets est récompensé pour son travail. Au sein de la BSR de Bruxelles, il devient le « patron » de sa section, la 3^e SRC, pour qui la lutte contre la criminalité en col blanc devient un dada. L'état-major de la gendarmerie, toujours prêt à concurrencer la PJ, n'y voit aucun inconvénient. De Baets et ses hommes éprouvent le plus grand plaisir à débarquer chez les grands de la finance, armés d'un mandat de perquisition et à chambouler leur bureau. Le baron de Bonvoisin, le PDG français Didier Pineau-Valencienne ou le patron des chemins de fer, Etienne Schouppe, entre autres, en savent quelque chose.

Un des plus beaux succès de la 3^e SRC reste le démantèlement de la toile d'araignée criminelle des négriers de la construction, constituée autour du parrain hennuyer Carmelo Bongiorno. La section financière finit toujours par se retrouver nez à nez avec les mêmes milieux de la haute finance, de la fausse noblesse et de la magouille politique. Les avocats à qui elle a affaire sont souvent les mêmes: Jean-Paul Dumont et consorts ne manquent qu'exceptionnellement à l'appel. Le baron de Bonvoisin et ses hommes de paille sont omniprésents dans les dossiers. Mais là où d'autres s'étaient cassé les dents, De Baets a réussi. Dans l'affaire Cidep, il est devenu le premier et, jusqu'à présent, le seul policier à avoir déjoué les manœuvres du baron qui parvenait, depuis des années, à éviter toute action en justice contre sa personne.¹

Bourlet et Connerotte connaissent bien De Baets. Qui, comme eux, s'entend dire plus souvent qu'à son tour qu'il a des méthodes de « cow-boy ». Son surnom rappelle aussi l'auréole dont le public a paré les deux « chevaliers blancs » de Neufchâteau – même si De Baets ne le doit qu'à la couleur de sa tignasse. On l'appelle « de witte », ce qui, en français, signifie « le blanc ». Bourlet et Connerotte le veulent à tout prix dans le dossier Dutroux. Car c'est la 3^e SRC déjà, qui avait remonté en 1992, pour Neufchâteau, la piste des titres volés en marge de l'enquête sur l'assassinat du ministre Cools.

Ce mercredi 4 septembre après-midi, dans le bureau de Connerotte donc, De Baets réalise qu'avoir une simple discussion fait figure de mission impossible. Le juge d'instruction n'a pas le temps de terminer une phrase que le téléphone sonne à nouveau. «Intéressant, oui, oui», répète sans cesse Connerotte qui tente d'écourter les conversations alors qu'il est incapable de maîtriser sa curiosité. De ce qu'il entend, De Baets déduit qu'un interlocuteur néerlandophone tente de parler français tandis que Connerotte s'essaye à quelques mots de néerlandais. «Un instant», soupire finalement le juge avant de passer le téléphone à De Baets. Au bout du fil, c'est une «Tania, de Gand», qui explique que le juge ne parvient pas à comprendre l'adresse qu'elle veut lui donner. De Baets s'aperçoit qu'à la manière dont elle prononce le «a», avec l'accent gantois, elle aurait pu s'escrimer longtemps. Tania lui explique également la raison de son coup de fil. Elle connaît quelqu'un qui a été victime du «réseau de Michel Nihoul». De Baets remet quelques notes à Connerotte. «Intéressant», dit finalement le juge.²

Trois jours plus tard, le 7 septembre 1996, De Baets retourne à Neufchâteau et reçoit chez Connerotte l'apostille numérotée 62 bis. Mission: auditionner Tania V. à Gand. L'adjudant est surpris. «Nihoul?» interroge-t-il. «C'est la PJ qui s'occupe de Nihoul?» Mais Connerotte fait non de la tête. Il estime que depuis quelques jours, un peu trop d'incidents ont éclaté autour du commissaire Marnette. Le procès-verbal, apparemment faux, de Marnette sur Raemaekers et Dutroux est précisément l'objet de la présence de De Baets et de trois de ses collègues à Neufchâteau ce jour-là. Mais ce n'est pas tout. Interrogée une première fois, Annie Bouty a soudain parlé de deux conversations téléphoniques nocturnes qu'elle a eues peu avant avec...Georges Marnette.³ Le pourquoi, comme le contenu de cette conversation, reste un secret bien gardé tant il est vrai qu'il n'a jamais été interdit de téléphoner en Belgique – ce sont d'ailleurs les hommes de Marnette lui-même qui entendent la déclaration de Bouty – mais ici non plus, il ne s'agit pas d'un fait isolé. Le jour même de l'arrestation de Bouty, le procureur du Roi de Bruxelles Benoît Dejemepe s'en inquiète auprès de Marnette. Il veut savoir pourquoi Bouty est arrêtée et ce qu'elle a déclaré lors de son interrogatoire... Ce n'est pas Marnette lui-même, mais le commissaire de la brigade nationale de la PJ, Eddy Suys, qui a informé Connerotte de l'intervention de Dejemepe.⁴ «C'est pourquoi je préfère que ce soit vous qui y alliez», dit Connerotte. Le lundi 9 septembre, l'adjudant Patriek De Baets et le premier maréchal des logis Philippe Hupez se mettent en route.

Ils perçoivent sa méfiance. La BSR, explique Tania plus tard, évoque instinctivement chez elle des hommes coiffés à la brosse qui, du fond de leur R4, photographient des manifestants de gauche. «Tu ne dois parler qu'à Connerotte ou Bourlet», lui a vivement recommandé son amie. Tania explique que c'est à cause de cela qu'elle a terrorisé la centrale téléphonique du palais de justice de Neufchâteau, pendant des heures, pour obtenir un des deux hommes en ligne. «Quand j'entends dire aujourd'hui que j'aurais téléphoné exprès à un moment où De Baets se trouvait là, que nous nous connaissions et que tout cela était donc un coup monté, je rigole», dit Tania V.⁵

Le début est hésitant. Il y a quelque chose de fragile en elle. Elle parle doucement. Elle a rencontré son amie – dont elle ne veut pas dire le nom – à la fin des années 80 à l'ASBL Tegen Haar Wil, en français Contre Sa Volonté, une maison d'accueil à Gand pour femmes victimes d'abus sexuels. Il y a trois semaines, raconte Tania, son amie lui a rendu visite. La télévision était allumée. Elle a vu ce Bruxellois descendre les marches du palais de justice de Neufchâteau. Elle a tressailli. «Tu le connais?», a demandé Tania. Elle a acquiescé. Elles ont discuté toute la nuit. Son amie lui avait déjà parlé de sa jeunesse, de son souteneur qui la prêtait, mais jamais avec autant de détails. Elle disait qu'elle ne connaissait pas le nom de famille de la plupart des coupables. Pour elle, Nihoul s'appelait «Mich». Tania l'entend encore dire: «Nihoul, ce nom lui va vraiment bien.»

De Baets et Hupez restent tout l'après-midi. Ils se regardent, de temps à autre, incrédules. Tania leur rapporte une histoire qui parle d'un puissant réseau de prostitution infantine et d'un trafic de cassettes vidéo... «Rien à faire, nous ne pouvons pas avancer sans parler à votre amie elle-même», remarque De Baets. Tania lui laisse peu d'espoir. «En fait, elle n'a définitivement quitté le réseau que l'année dernière. Elle a une famille et elle tente de se construire une nouvelle vie. Je pense qu'elle ne voudra jamais laisser tomber tout cela. D'ailleurs, elle a très peur.»

Quand les gendarmes sont prêts à partir, Tania se dit qu'elle n'a pas dû leur faire grande impression. Ils ne croient sans doute pas un mot de l'histoire et c'est par pure politesse qu'ils ne le lui font pas sentir. Elle se souvient alors que son amie a écrit un manuscrit en 1989, qu'elle a soumis à l'époque à l'éditeur louvaniste Acco. Elle en a encore un exemplaire quelque part, un petit tas de photocopies avec une couverture en couleurs. «Ce n'est qu'une petite partie, assez innocente, de l'histoire», leur dit-elle. Elle remet un exemplaire à De Baets, qui le feuillette rapidement et s'arrête sur la dernière page. Il est écrit: *Regina Louf, décembre 1989.*

- Là, vous nous facilitez vraiment la tâche.
- Mon Dieu, son nom est dedans? Elle va me tuer.
- Bon, ben, maintenant que nous connaissons son nom, vous pourriez tout aussi bien l'appeler.
- Ça vaut peut-être mieux, en effet.

Devant les deux gendarmes toujours présents, Tania prend 1000 détours pour convaincre son amie que tout s'est bien passé, que les hommes de la BSR ne sont pas des brutes et qu'elle a discuté avec eux tout l'après-midi. «D'ailleurs, ils sont toujours là.» Long silence. Regina Louf a déjà compris que son anonymat était tombé à l'eau. Puis, Tania fait signe à De Baets: «Elle veut vous parler.»

La voix est toute différente de celle qui choquera l'opinion publique un an et demi plus tard. Faible, abattue. De Baets est étonné: cette femme se considère apparemment comme une suspecte potentielle pour Neufchâteau. «Je m'en veux déjà d'avoir demandé à Tania de prendre contact», soupire-t-elle. L'adjudant tente de la rassurer. On peut témoigner anonymement. Ça peut s'arranger. «Bon, mais une seule fois. Et vous devez me promettre de me laisser en paix après.» De Baets et Regina Louf prennent rendez-vous pour le dimanche 15 septembre. Il a déjà décidé qu'il l'auditionnerait dans la salle Serge Creuz, à la BSR de Bruxelles, suivant les directives les plus récentes en matière d'accueil des victimes d'inceste. La salle d'audition, équipée de quatre caméras vidéo, permet aux victimes, qui sont souvent des enfants, de ne faire leur récit qu'une seule fois.

Regina Louf se décommande. Le jour où l'audition devait avoir lieu, De Baets reçoit un coup de fil de Bie Heyse, thérapeute à Gand, qui lui demande «s'ils sont devenus fous» à la gendarmerie. Sa patiente, dit-elle, souffre de troubles dissociatifs. «C'est le résultat d'abus sexuels graves lorsqu'elle était jeune. Sa thérapie est en passe d'aboutir. Si vous l'obligez maintenant à ressasser tous ces événements du passé, je ne réponds pas des conséquences.»

Domage, se dit De Baets, qui, avec Bourlet, avait déjà mis au point le cadre juridique permettant d'auditionner Regina Louf comme témoin anonyme. On lui avait même déjà attribué un code: X1. Le manuscrit a été transmis au BCR et on a déjà fait quelques vérifications sur le «souteneur» qui y est décrit, Tony V.⁶ De Baets se creuse toujours la tête pour trouver un moyen d'en savoir plus sur cette femme quand son téléphone portable sonne, le 20 septembre: «Allô, Regina Louf à l'appareil. J'ai changé d'avis. J'en ai longuement discuté avec mon mari et ma thérapeute. Ils sont d'accord.»

Plus tard, elle expliquera qu'elle n'a plus fermé l'œil après le premier contact avec De Baets. «Je me disais: ils connaissent mon nom. De toute façon, ils finiront par débarquer ici. J'ai donc trouvé préférable de faire moi-même le pas.» Le major Daniel Decraene, du BCR, est présent dans le bureau de De Baets lors de ce coup de fil inespéré. Un rendez-vous est pris pour le soir même. Les enquêteurs s'en réjouissent. Ils auraient de toute manière enquêté, même sans la participation de Regina Louf. La veille, le 19 septembre 1996, l'Opération Bagou était officiellement lancée.⁷ Philippe Hupez dresse le procès-verbal initial: «Information anonyme. Un représentant de commerce anversois surnommé Tony livrait des enfants à des pédophiles dans les années 80. Il opérait principalement à Anvers et en Flandre, mais également à Bruxelles. Les enfants étaient livrés par leurs familles. Les adultes avaient des relations sexuelles avec les enfants. Des photos et des enregistrements vidéo étaient réalisés. Parfois, la violence était utilisée. La réalisation des photos et des enregistrements vidéo se faisait dans les locaux d'une société de publicité. Les clients choisissaient eux-mêmes les endroits. Les victimes avaient peur de parler en raison des conséquences possibles pour leurs parents. L'un des accusés dans le dossier 86/96 aurait été client. Nous ne savons pas qui.»⁸

Les deux dernières phrases du procès-verbal prennent quelque liberté avec la vérité. De Baets et Hupez savent très bien que les informations données par Tania V. concernent Michel Nihoul. Ce n'est pas par méfiance vis-à-vis de la PJ qu'ils ne l'indiquent pas. Il s'agit d'une technique juridique qui poursuit un double but. Nihoul est en état d'arrestation et il a accès aux dossiers ouverts à sa charge dans l'affaire Dutroux. En ne mentionnant pas son nom dans le procès-verbal initial, ils écartent un problème. D'ailleurs, en ce début d'enquête, personne ne sait à quoi s'en tenir concernant X1. S'il s'avérait par la suite qu'il s'agit d'une mythomane, ce serait tout bénéfique pour Dutroux et consorts. C'est pour cela que les grandes lignes de la suite des opérations sont reprises dans une note confidentielle adressée à Bourlet et annexée au pv. Il en résulte un nouveau dossier, ultra-secret, qui porte le numéro 109/96.

Dans les mois qui suivront, l'adjudant De Baets se souviendra souvent de la dernière chose que lui avait dite son témoin, ce jour-là, au téléphone: «J'espère que vous savez à quoi vous vous engagez.» De Baets avait souri. On lui a déjà dit cela si souvent. «Bon», a conclu Regina Louf. «En tout cas, vous ne pourrez jamais dire que je ne vous ai pas prévenu. Ils ne vous laisseront pas faire.»

«Mon Dieu, ne me faites pas revenir encore une fois»

Témoin X1, 20 septembre 1996

- Voulez-vous boire quelque chose?
- Non, pas encore.
- Commençons par votre vie à Knokke et dites-nous vos nom, prénom, lieu de naissance, date de naissance. Et puis, nous arriverons à votre éducation: où elle a eu lieu, chez qui... Et puis nous évoluerons vers les périodes qui sont importantes. Toutes ces périodes sont importantes.
- Pour moi, elles le sont. Je m'appelle Regina Louf. Née au temps du *flower power* et du premier pas sur la lune; née à Gand le 29 janvier 1969. J'ai déménagé à Knokke, chez ma grand-mère, à l'âge d'un an et demi.
- Comment s'appelaient votre mère et votre père?
- Ca, c'est difficile! Mon père, ma mère...¹

- Vos grands-parents du côté maternel?
- Je ne l'ai pas connu, il est mort en 1958 ou quelque chose comme ça. Il était commissaire. Ma grand-mère est décédée en mars 1996.
- Combien de temps êtes-vous restée chez vos grands-parents?
- Jusqu'à mes dix ans et demi.
- Êtes-vous allée à l'école au cours de cette période?
- Oui, évidemment, à l'école primaire au Sacré-Cœur.
- Y a-t-il des choses de cette période dont vous voulez parler?
- Que voulez-vous savoir?²

Dès les premières minutes de la première audition, le ton est donné. Les interrogateurs, De Baets et Hupez, tentent de s'en tenir strictement aux règles et prennent un ton sec, distant. Même si elle en a déjà parlé au téléphone, ils ne peuvent pas lui demander: avez-vous été victime d'abus sexuels à cette époque? On leur a appris que les questions devaient toujours être neutres. Les informations pertinentes pour l'enquête doivent venir d'elle et de personne d'autre. Ce n'est pas comme cela que X1 a compris les choses. Lorsqu'on lui demande si elle «peut en parler», elle répond oui d'un air qui veut dire: c'est pour ça que je suis là, non? Lorsqu'elle réalise qu'on veut lui faire répéter des choses qu'elle a déjà dites en dehors de l'audition proprement dite, elle regarde ses interrogateurs sans avoir l'air de comprendre. «En fait, je cherchais une façon de m'en débarrasser après une seule audition», se souvient X1 plus tard. «Je voulais seulement leur raconter comment fonctionne un réseau de prostitution enfantine, quels en sont les codes internes, comment on amène les victimes à continuer à se taire pendant toute leur vie. Je n'imaginais pas qu'ils s'intéresseraient à mon propre passé.»

Ce 20 septembre, il ne sera pas question de meurtres ni de jeux sexuels sadiques avec des enfants. Elle écarte d'un simple «non» certains sujets qui la mèneront, plus tard, à des explications détaillées. Au mieux, elle répond: «Je pense qu'inconsciemment, j'ai oublié.» Les premières réponses de X1 sont souvent en contradiction flagrante avec ce qu'elle déclarera par la suite. Le 20 septembre, elle dit qu'elle a été dépucelée à douze ans par son souteneur, Tony, dans le lit de sa mère. Plus tard, elle parlera d'une grossesse à dix ans. La première audition contient pourtant déjà les indices de ce que la réalité n'est pas aussi édulcorée qu'elle la décrit. Elle sursaute lorsque De Baets lui demande si sa mère n'a pas remarqué des taches de sang sur son matelas. «Oh, mais je n'ai saigné qu'un tout petit peu.»

X1 décrit avec beaucoup de détails comment sa grand-mère l'a un jour présentée, à Knokke, à un retraité francophone, qui semblait résider en permanence dans la très mondaine station balnéaire. Tout le monde l'appelait «Monsieur». C'était un de ses premiers clients. Elle avait un an et demi. Sa grand-mère parvenait à combiner une éducation spartiate à son exigeante activité de proxénète. «Je devais également nettoyer. Un jour, j'avais oublié de nettoyer quelques plinthes. Elle n'a rien dit. Elle m'a ignorée. Pendant trois semaines, elle n'a pas dit un mot. Jusqu'à ce que je me jette à genoux devant elle et que je la supplie: mais dis-moi ce que j'ai fait de mal! C'est là qu'elle a dit: tu n'as pas nettoyé les plinthes. Elle était comme ça. Avec elle, il s'agissait d'être plus parfait que parfait.» Grand-maman était tout aussi communicative pour lui désigner les clients. «Quand je rentrais, la clef de l'une des neuf chambres que comptait la villa pendait à un petit crochet.» Souvent, elle devait deviner ce que désirait exactement le client et si elle ne faisait pas ce qu'on attendait d'elle, elle était punie. C'est ainsi que les clients ont contribué à façonner ses notions du bien et du mal.

- Un instant, vous devez aller chez ce monsieur, vous avez dit, deux ou trois fois par semaine. Chez les autres aussi?

- Oui, disons... uniquement dans les mois très calmes: novembre, janvier, février. Alors j'avais de chouettes vacances. Sinon, si je n'en avais qu'un par jour, j'étais contente, oui.
- Si vous en aviez un par jour, vous étiez contente?
- Oui, c'était peu. Ce n'est pas que je trouvais ça amusant.
- Mais combien de personnes venaient par jour?
- Combien de personnes qui y...?
- Oui?
- Quand les chambres étaient remplies, pff...
- Et c'étaient tous des types comme ça?
- Non, pas tous, pas tous. Mais bon, même s'il n'y en avait que deux ou trois...
- Ben oui, c'est ça, donc on peut dire qu'on parle ici d'une moyenne d'environ deux ou trois personnes par jour?
- Oui, pendant la saison, oui.
- Et puis vous arrivez à l'âge où vous devez aller à l'école. Avez-vous été à l'école maternelle?
- Oui, oui.
- Comment était-ce combiné avec les activités sur place?
- Ce n'est pas difficile. J'arrivais... Enfin, j'allais à l'école, à midi, je revenais à la maison pour manger. Le soir, oui, à 4 heures, l'école était terminée...
- Vous n'avez jamais parlé de cette période avec votre mère?
- Non.
- Même maintenant? Vous voyez encore votre mère?
- Je la vois encore de temps à autre, oui. Ma mère est en train de mourir. Elle ne survivra sans doute pas à la fin de l'hiver. Donc, qu'est-ce que je dois encore lui dire? Nom de Dieu, je ne vois pas pourquoi ce serait utile.
- Vous êtes mariée. Vous avez des enfants. Vous allez voir votre mère avec vos enfants?
- J'y vais de temps à autre en vis ite, oui.
- Et jamais, jamais, il n'y a eu un contact intime avec votre mère? Afin de parler de ce qui s'est passé chez votre grand-mère?
- Non, non.
- Jamais?
- J'ai fait des tentatives, j'ai fait des tentatives, mais...
- Des tentatives, dans quel sens?
- Ben oui, des tentatives de raconter ce qui s'était passé. Et elle a tout de suite dit que c'était impossible et que ce n'était pas vrai et enfin... Elle a eu des idées de suicide, elle commençait à prendre des médicaments et à s'arracher les cheveux... Là, je me suis dit: holà! (...) Je n'avais pas envie d'avoir aussi sa mort sur ma conscience.

En 1980, Tony V. est représentant pour une marque allemande d'accessoires pour animaux, Gimpet. C'est ainsi qu'il arrive dans le salon de toilettage pour chiens de la mère de X1. Il est anversoïse, macho, il a vingt-sept ans de plus qu'X1 mais elle en tombe amoureuse. Il envoie la gamine plutôt négligée chez le coiffeur, lui apprend à se maquiller, lui achète de la lingerie rouge. A partir de la sixième primaire, il vient régulièrement la chercher. D'abord pour son usage personnel, ensuite pour la prêter.

- Y avait-il aussi d'autres enfants?
- Il y avait parfois aussi d'autres enfants, oui. Pas toujours, mais il y en avait, oui. Bon, on avait, disons... j'avais peu de contact avec eux. Sauf Flo; elle, je la connaissais.
- Et y avait-il plusieurs personnes lors de ces partouzes?

- Cela variait, mais je pense qu’il y avait au moins toujours six à sept personnes.

Après environ trois heures d’audition, les gendarmes s’aperçoivent que l’humeur du témoin change. Les réponses enjouées, assurées, cessent. Les mots lui viennent moins vite et elle prononce des phrases énigmatiques qu’elle n’explique pas: «Je me sentais coupable... Parce que je ne pouvais pas aider cette fille. J’ai tout essayé. J’essayais de la distraire.»

De Baets aborde un autre sujet. Les films pornographiques.

- Combien de fois?
- Tant de fois qu’à la fin, je m’en fichais complètement. Tant de fois...
- Et les acteurs, toujours les mêmes? Était-ce toujours Pascal?³
- Non, il y en avait qui... Soit j’avais les yeux bandés, ou bien ils étaient masqués ou quelque chose comme ça. Enfin, cela arrivait.
- Quelle genre de masques?
- Des choses qu’on peut acheter au magasin; enfin, dans les sex-shops. Allez, comment cela s’appelle, des choses sado-maso comme ça... Pff, des choses en cuir. Il y avait parfois des trucs sado-maso, des appareils, des trucs ou des appareils, pff.
- Mais c’était toujours filmé?
- C’était filmé. (...)
- Ça va? Pas trop fatiguée?
- Non, je ne suis pas fatiguée, mais c’est difficile de trouver les mots. (...)
- Avez-vous récemment reconnu des clients?
- Oui, à la télé...
- Qui?
- Nihoul, dès la première semaine où je l’ai vu à la télé... Je n’ai pas pu retenir son nom. Finalement, j’ai été vérifier sur le télétexte. Je me disais: waow, je connais son nom. Oui, oui, tout de suite, instantanément.

X1 croit se souvenir qu’elle a rencontré Nihoul en 1982. Elle raconte qu’il était le genre d’homme qui aimait voir une fille se débattre, comme dans un viol. Cela l’excitait. Une fois, dit-elle, Nihoul l’a presque étouffée en lui pressant un coussin sur la tête. X1 n’aime pas les confrontations avec les photos, on s’en rend compte tout de suite. Lorsqu’on étale devant elle un petit tas de photos de voitures, elle a un geste défensif. On lui soumet la photo de Nihoul, prise au lendemain de son arrestation, fatigué et mal rasé, avec une tête à faire peur. Une photo publiée par des journaux et des télévisions du monde entier.⁴ Elle fait non de la tête. Celui-là, elle ne le connaît pas. «Nous devons bien encore avoir ici des photos de Nihoul en costume-cravate», dit De Baets. «J’en ai aussi encore quelques-unes chez moi», dit X1 sans sourciller.⁵ Ce n’est pas cette promesse, qui se révèle fautive par la suite, mais le passage suivant, qui pousse les gendarmes de la BSR à auditionner X1 une seconde fois. Elle explique que Nihoul l’emmenait en général dans un appartement dont elle suppose que ce n’était pas le sien.

- Pouvez-vous encore décrire cet appartement en sous-sol? Pouvez-vous encore vous rappeler de quelque chose? Était-ce une chambre ou était-ce un appartement, ou était-ce, enfin, une maison complète?

- De l'intérieur, une porte assez vieux jeu, une grande, grande porte, avec du fer forgé devant la porte et du verre, enfin, je veux dire une vitre et puis du fer forgé. On entrain et puis on allait à gauche, des marches, et on arrivait, oh, comment c'était... On arrivait et puis il y avait des escaliers devant, vers le haut, et à gauche il y avait des escaliers vers le bas. (...) Il y avait des antiquités. (...) Et puis on continuait par, euh, la chambre, et la chambre donnait sur un jardin intérieur. Pas très grand, à peu près... (*elle fait un geste des mains*)
- Y avait-il des plantes?
- Oui, oui, c'est ça, qu'est-ce qu'il y avait? Je ne sais pas... un arbre, il y avait un pin. Euh, et sinon, oui, des choses normales, des bosquets, oui, euh, quelque chose comme ça, euh. C'est à peu près ça.

C'est ce dialogue qui lance l'affaire X1. Car ce que personne dans la salle d'audition ne sait à cet instant, c'est que, par à-coups, elle vient de faire une description plus ou moins précise – mais inversée – du rez-de-chaussée qu'occupait Anny Bouty à la rue Dupré à Jette jusqu'au début des années 80.⁶ Les enquêteurs le noteront encore à de nombreuses reprises: dans la plupart de ses descriptions, il faut remplacer la gauche par la droite et vice versa. Ce matin-là, il est déjà 1 heure 30, De Baets continue à chercher un point faible dans le système de défense de son témoin. Il essaye l'humour.

- A cette période, chez ces clients dans les environs de Gand, y avait-il aussi des personnalités?
- C'est difficile à dire, quand ils ne sont pas habillés.
- Oui, et tous les derrières nus se ressemblent.
- Ah oui, quand on ne voit pas leur tête, oui.
- Oui, je sais bien, mais, euh...
- Oh, en fait je ne pourrais pas le dire. Il y avait un tas de gars qui savaient bien causer et radoter sur tout et n'importe quoi, mais s'ils étaient importants, enfin, des personnalités...
- Avez-vous pu identifier des gens? Donc, quand vous étiez plus âgée, vous disiez-vous: «Oui, ce type-là, sa tête me dit quelque chose ou je l'ai eu comme client?»
- Oui, oui, mais ça n'a rien d'amusant. On l'oublie tout de suite. Et c'est encore tellement gênant, parfois. Parfois, je me disais: «Nom de Dieu, regardez-moi ça.» Mais à peu près une demi-heure plus tard, j'avais déjà oublié. C'est pénible. Cela rend les choses plus frustrantes pour moi. Je veux dire, j'aimerais tant vous donner les réponses, oui, mais malheureusement, ce n'est pas le cas.

Cette réponse intervient après une courte interruption. Sur l'enregistrement vidéo, on peut voir X1 se tortiller nerveusement et tenter de faire comprendre qu'elle en a assez. «Mon Dieu, ne me faites pas revenir encore une fois», dit-elle à la fin de l'audition. X1 a quatre enfants et elle se lève à 7 heures tous les matins. De Baets a déjà saisi que l'obstacle qu'il devrait franchir lors d'une prochaine audition serait ce sentiment de culpabilité, difficile à comprendre, dont elle semble souffrir.

- Bon, il est déjà 3 heures moins le quart, on va arrêter. On va prendre une nuit de sommeil.
- Une nuit!
- Une semaine de sommeil.
- Pff... Voilà l'enthousiasme habituel.
- Ce n'est pas bien, ça?
- Certainement.
- C'est mieux d'être enthousiaste que de...

- Oui, évidemment, évidemment. Combien de temps, je veux dire... Je me suis de nouveau mise dans de beaux draps. Enfin, je veux dire, combien de temps cela va prendre?

La deuxième audition a lieu une semaine plus tard, le 30 septembre. La piste suivie semble valable.

- Je l’ai encore vue là-bas.
- Où?
- Avant.
- A Gand?
- Chez Nihoul.
- A Bruxelles?
- Oui.
- Dans un club?
- A Bruxelles, oui. Mais c’est tout ce que j’en sais, vous savez.
- Vous avez vu qu’on abusait d’elle?
- Pas que je m’en sois aperçue, non.⁷

A ce moment-là, il est déjà 1 heure et demie du matin. De Baets et Hupez se regardent. La photo qu’ils lui ont montrée est une photo de jeunesse de Nathalie W., la première victime qui est venue témoigner à Neufchâteau de l’existence de réseaux influents de prostitution infantine en Belgique. Nathalie a accusé Michel Nihoul de l’avoir violée à trois reprises. Elle dit qu’elle l’a vu quelques fois au sex-club Les Atrébates. X1 la situe dans la période 1982-1983. X1 ne donnera pas souvent des dates correctes, mais c’est apparemment le cas cette fois-ci. X1 n’a jusqu’ici jamais croisé Nathalie W. dans les locaux de la BSR. Et même si cela s’était produit, on peut douter que cela l’aurait aidée. Il n’y a pas ou peu de ressemblance entre la Nathalie W. d’aujourd’hui et la photo, qui a plus de quinze ans.

X1 a déjà convaincu ses deux interrogateurs plus tôt dans la journée. En allant la chercher à Gand en début de soirée, ils font un petit détour, à l’entrée de Bruxelles, par l’Institut du Sacré-Cœur. De là, ils entrent dans le centre de Jette. Lorsqu’ils tournent dans une avenue arborée, X1 s’agite sur la banquette arrière. On aperçoit des immeubles que d’un seul côté de la rue. De l’autre côté, il y a un chemin de fer. X1 ne lâche pas un mot et regarde ostensiblement en direction du chemin de fer. «C’était ici», dit-elle soudain. Ils sont dans la rue Dupré.⁸

La deuxième audition débute par le récit d’un viol de X1 par un chien, dans sa petite enfance. La première fois que c’est arrivé, raconte-t-elle, sa grand-mère avait mal préparé son coup. Elle ne l’avait pas ligotée. X1 s’est mise à envoyer des coups de pied dans tous les sens et le berger allemand l’a mordue au visage. «Un accident», a-t-on dit à l’école. Ces scènes étaient filmées, raconte-t-elle. Sur commande. Après les chiens venaient les hommes. Il y avait une clientèle fixe, déclare X1. «Ils semblaient excités par ces chiens.» X1 décrit encore quelques épisodes, notamment dans un hôtel à Knokke. Elle cite les noms de quatre autres enfants qui étaient prêtés par leurs parents, dont Conny De Windt.⁹

Dans la semaine qui a précédé la deuxième audition, X1 a appelé De Baets pour lui expliquer qu’elle avait volontairement omis de parler d’un certain nombre de choses. Elle n’était pas sûre de pouvoir faire confiance aux deux gendarmes, dit-elle, et elle craignait qu’on ne la croie pas. Elle a promis d’être plus concrète la prochaine fois. Le premier nom que cite X1 cette nuit-là fait d’emblée l’effet d’une bombe. Il s’agit d’O., un politicien connu de la région où elle a grandi.¹⁰ Il était l’un des personnages principaux des partouzes à l’hôtel, raconte-t-elle.

- Est-ce que vous vous souvenez des prénoms d'autres personnes de l'entourage d'O. qui étaient présentes? Le nom ou le prénom de personnes que vous pourriez avoir vues, euh, plus tard je pense, à la télé, ou je ne sais pas où?
- Oui, il y en a que, plus tard, j'ai... (...) C'est quand même bizarre. C'est très bizarre de... il y avait... de temps en temps, il y avait des personnes de la vie politique, oui, que j'ai reconnues à la télé plus tard. Euh...
- Pourriez-vous nommer ces politiciens?
- Oh, pas à l'époque...
- Pas à l'époque, mais peut-être maintenant?
- Oui, mais enfin, pour les fois que je les ai vus à la télé, pour vous dire, euh... Par la suite, j'ai reconnu N.¹¹, et... je suis en train de réfléchir à son nom, mais je n'arrive pas à le retrouver. Pourtant, il est assez connu. Il travaille toujours avec E.¹²

Les interrogateurs insistent. Ils veulent savoir si lui aussi faisait partie du CVP.

- Est-ce que c'était un ami du même entourage que O.?
- Je crois même que, c'est un peu méchant, il y en avait même qui ont été roulés, enfin oui... Dans le sens où il y avait là des personnes présentes qui ne savaient pas dans quoi elles se lançaient.
- Et cette personne était un de ceux-là?
- C'était un de ceux-là.
- Donc en fait, il était...?
- Bon, ça se voyait déjà rien qu'à leur réaction. Ça se voyait à leur réaction ou pas, enfin oui...
- Ça ne faisait pas partie de la routine?
- Aussi, à la nervosité et au malaise, enfin, toutes ces choses. Ça se voyait tout de suite si c'était quelqu'un qui...

L'attention se porte sur E., l'ancien politicien de premier plan, dont on ne peut certainement pas dire, selon X1, que c'est la pression sociale qui l'amenait à violer des enfants. Selon ses dires, sa grand-mère l'a envoyée plusieurs fois à la résidence de cet homme. Elle en fait une description assez détaillée. Au fur et à mesure, les enquêteurs comprennent que lorsque leur témoin cite des noms, c'est surtout parce que ces personnes ont une certaine notoriété. Ils n'apprendront jamais l'identité du chiropracteur, du médecin, du colonial, de l'Allemand, pas plus que de l'Anglais. Par contre, ils connaîtront celle de ce sportif belge, assez célèbre dans les années 70. A Knokke, dans un manège, quelques-uns de ses amis l'avaient enfermé dans une petite pièce avec X1. «Moi, je savais ce qui devait se passer, mais pas lui.»

Et le tout, sous l'œil bienveillant d'une grand-mère? Les parents et les grands-parents intriguent de plus en plus les gendarmes. Grand-mère ne faisait certainement pas ça pour leurs beaux yeux, dit X1. Cette retraitée, qui n'a jamais travaillé après la mort de son mari, menait une vie luxueuse et était estimée à Knokke et au-delà. Elle se faisait conduire partout en taxi, achetait des articles de luxe et «aidait» de temps en temps un membre de la famille. De Baets a du mal à cerner cette double vie de X1. Dans sa période knokkoise, elle allait sagement à l'école et suivait des cours de ballet. Après son déménagement à Gand, cette double vie s'est poursuivie, dit-elle. A quinze ans, elle est tombée enceinte et Tony lui a fait subir un avortement. De sa mère, elle dit qu'elle savait très précisément ce que Tony faisait d'elle. Elle conduisait elle-même sa fille en voiture dans des boîtes de nuit aux environs de Gand, où avaient lieu des partouzes sado-maso.

- Votre père pourrait-il être au courant des faits?

- Mon père... mon père est un cas spécial. Si on le demandait à mon père, il dirait que non, non. Donc, il n'a jamais voulu le voir. Et quand mon père pense qu'il ne se passe rien, alors il ne se passe rien. Enfin oui, c'est-à-dire...
- Votre père est-il au courant de la deuxième période dans votre vie, celle entre douze et seize ans?
- Un jour Erwin le lui a dit.
- Qui... qui a dit ça un jour?
- Erwin, mon mari, l'a dit un jour, quand il était assez fâché, et euh... Alors mon père a répondu, en quelques mots: «Et alors, tu as toujours ça en tête?»
- Donc, en fait, c'était un aveu?
- Oui, il me semblait que oui...

Aux alentours de minuit, X1 passe des moments difficiles. De Baets la confronte à une série de photos qui se suivent à un rythme accéléré. Elle reconnaît une photo du club Les Atrébates, mais précise, par honnêteté, qu'elle a récemment revu la façade au journal télévisé. La cause de son abattement s'appelle Flo. C'était son amie, à l'époque. Flo aussi a été victime d'abus massifs du fait de Nihoul et des autres, dit-elle. La jeune blonde de Gand, un peu plus âgée que X1 elle-même, est abondamment mentionnée dans le manuscrit que Tania a transmis aux enquêteurs. X1 évite le sujet.

Peu avant 2 heures du matin, les gendarmes demandent à X1 si elle peut parler de ces partouzes sado-maso. Elle hausse les épaules et sort une liasse de feuilles de son sac. Elle se met à lire un document vieux de quelques années dans lequel elle mentionnait l'utilisation de toutes sortes de vibromasseurs, de bouteilles, mais aussi le manche d'un fouet et quelque chose qui d'après elle ressemblait fortement à un mixer. «Je ne peux pas raconter ça autrement.» Ce qu'elle vient de lire, dit-elle, date du mois d'août. Les images de Dutroux et Nihoul ont fait remonter à la surface des tas de souvenirs refoulés. Mais le reste remonte à la période entre 1989 et 1993.

- C'était pour vous-même?
- Euh, non, c'est-à-dire... J'ai commencé avec peu de choses, enfin.
- Oui?
- A cette époque, j'étais déjà en train de, enfin, oui... pleinement occupée à gérer tout ça. Aussi ma multiplicité¹³ et des choses comme cela. Mais les gens qui lisent cela comme ça vont peut-être être surpris des noms qui y figurent.

Les interrogateurs sont surpris lorsque X1 leur remet tout le paquet de feuilles dactylographiées et de cahiers Atoma noirs qui étaient dans son sac. Il y en a visiblement trop pour qu'elle ait pu préparer tout cela en quelques jours. Dans une enquête judiciaire, le papier a infiniment plus de valeur qu'un témoignage oral. Tout ce que raconte X1 pourra désormais être comparé à la façon dont elle l'a déjà décrit ces dernières années. La remise des documents intervient après qu'elle ait reconnu Nathalie W. Patriek De Baets semble chercher à la récompenser de son courage, ne trouve pas ses mots, puis finalement déclare plutôt solennellement: «Nous portons à votre connaissance que cette fille est également entendue par nous. Elle est un peu plus âgée que vous, trente et un ans, je pense.» X1 acquiesce en silence. Elle sort encore quelques cahiers de son sac. «Regardez, septembre 1993.»

L'analyse de toute cette flopée de documents demandera plusieurs mois de travail aux enquêteurs. Ce n'est qu'au milieu du mois de janvier 1997 qu'ils pourront rendre leurs premières analyses. Dans ses notes, Regina Louf ne mentionne que rarement les dates, mais après analyse du papier et de l'écriture – ou du caractère de la machine à écrire –, les enquêteurs sont sûrs qu'elles datent de bien avant l'affaire Dutroux. La plupart semblent avoir été écrites pendant des nuits blanches. Bien que parfois explicites, ces notes sont relativement pudiques. «Il [Tony] me louait à ses amis et à des relations d'affaires», écrit-elle sur l'une des feuilles A4 non datées. «Là-bas, les équipes de tournage ne réalisaient pas que des publicités. (...) Les hommes qui étaient filmés portaient des masques.»¹⁴

Cache-cache était l'un des jeux favoris pendant les partouzes où elle était conduite, lisent les gendarmes. «Il s'agissait de se faire trouver à un endroit confortable, un fauteuil ou quelque chose comme ça.» Dans le même document, elle cite quelques prénoms et lieux qui sont déjà apparus lors des premières auditions.¹⁵ A un moment donné, écrit-elle, Tony s'est mis en tête de lui faire jouer un rôle de figurante dans un spot de publicité pour des bancs solaires. Elle ne s'en tire pas bien et se fait frapper.¹⁶ Dans un autre document, elle parle de sa grand-mère et décrit comment celle-ci la prêtait à un client et l'obligeait à lécher du sperme par terre.¹⁷ Dans un texte daté du 16 novembre 1994, elle parle de son père qu'elle avait surpris un jour dans le salon en train de se masturber devant la télévision. Il regardait une vidéo sur laquelle elle figurait elle-même.¹⁸

Dans un texte écrit le 20 mars 1995, X1 évoque la période où elle avait huit ans et vivait toujours à Knokke. «Il y avait régulièrement quatre clients par jour.»¹⁹ Un peu plus loin dans la même liasse de feuilles, les enquêteurs tombent sur un texte qui semble dater du 24 avril 1995. X1 y décrit comment Tony l'a emmenée dans un studio où on lui bande les yeux et on l'attache à un lit. «Quelqu'un est entré avec un chien, qui devait me violer», écrit-elle. «J'entendais le bourdonnement des caméras.»²⁰

Dans un texte long de douze pages, non daté, elle raconte qu'elle est tombée enceinte et que Tony a décidé que l'enfant devait être tué.²¹ «Je me demande si Tony se vante encore toujours un peu partout de ses bons contacts avec (...) et (...)», lit-on dans un texte écrit en mai 1995. Il s'agit d'un baron et d'un politicien. Dans ce texte de trois pages, elle est heureuse parce que Tony n'a plus donné de ses nouvelles depuis un certain temps, mais elle se demande si elle guérira jamais. Sa vie, écrit-elle, est une lutte permanente contre les souvenirs, mais: «Maintenant, je suis libre, je suis jeune. Eux, ils sont vieux.»²² «Je veux oublier le passé», lit-on dans les cinq pages qui suivent. «Je veux les oublier, ces partouzes sado-maso, ces animaux, ces ceintures, ces fouets, ces chaînes, ces couteaux...»²³

Dans un texte écrit début 1996, X1 se promet de ne plus jamais regarder les journaux télévisés: «J'y ai vu quelqu'un que je devais oublier.»²⁴ «J'aimerais bien aller chez les flics, mais je ne sais pas comment faire», lit-on ailleurs. «Je ne veux pas impliquer papa et maman.» Elle se sent coupable et craint qu'une déclaration à la police lui enlève ses enfants. «Tania ne me comprend pas», conclut-elle. «Elle ne comprend pas que je devais moi-même former des filles.»²⁵

Dans un petit cahier séparé, écrit à la manière d'un journal, elle s'adresse à sa thérapeute. Elle raconte qu'elle veut essayer de laisser certains souvenirs refoulés en dehors de la thérapie, qu'elle repense souvent à Allan, le voyageur canadien qu'elle considère comme son père biologique. «Je vois souvent les coupables à la télévision», écrit-elle. «C'est alors que certains détails me reviennent. Leurs vêtements, leur after-shave.» Elle déteste les hommes en costume-cravate, les quartiers de villas, les meubles de luxe, les voitures chic... «Je ne veux plus jamais avoir peur.»²⁶

Mi-octobre, X1 annonce par téléphone à De Baets qu'elle a une nouvelle fois pu identifier un coupable. C'est l'avocat bruxellois E., dont elle a vu une photo récemment dans un magazine flamand. Le parquet de Neufchâteau détient des d'indications plus que sérieuses selon lesquelles cet homme était un ami très proche de Michel Nihoul.²⁷

Les événements du mois d'octobre 1996 ne laisseront pas d'autre choix à l'état-major de la gendarmerie et à la magistrature nationale que de jouer la carte de ce qu'on appelle les «dossiers connexes». Il y a tout d'abord cette inquiétude au sein de la population belge qui réalise que le juge d'instruction Jean-Marc Connerotte peut être dessaisi de l'enquête à cause d'un plat de spaghetti. Une semaine plus tard, 300.000 Belges participent à la Marche Blanche. Plus d'une banderole fait référence à des «noms» et des «listes». Les protections sont alors beaucoup moins une supposition qu'une certitude. Des hommes politiques, et non des moindres, demandent au procureur général Eliane Liekendael de la Cour de cassation de faire preuve de «créativité» dans sa décision sur la requête en suspicion légitime que l'avocat de Dutroux a déposée contre Connerotte. Mais voir les politiques plaider pour une «justice souple» fait se cabrer la magistrature conservatrice. Des usines arrêtent le travail, les manifestations se multiplient. Certaines administrations communales mêmes vont rejoindre ce mouvement de protestation qui refuse que Neufchâteau soit dessaisi du dossier Dutroux.

C'est Connerotte lui-même qui, d'une démarche effacée, va à la rencontre des caméras de télévision, le lundi 14 octobre, pour demander que l'arrêt de la Cour de cassation soit respecté quoi qu'il arrive. «Si l'affaire m'est retirée, vous pouvez être certains que le travail sera accompli dans la même optique et que l'enquête sera poursuivie. Restons raisonnables.» L'affaire lui est retirée. L'après-midi, Nabela Benaïssa parvient, avec un mégaphone, à empêcher une émeute sur les marches du palais de justice de Bruxelles.

Au cours du week-end qui précède ce lundi tumultueux, X1 se présente pour la troisième fois dans les locaux de la BSR de Bruxelles. Le samedi 12 octobre, elle s'est rendue à Knokke en compagnie des gendarmes Rudy Hoskens et Stephan Liesenborgs pour y désigner des adresses. Elle s'en tire de façon convaincante. Devant la villa d'E., elle panique. Les descriptions qu'elle donnait de l'intérieur de la maison et des différentes voies d'accès semblaient bien montrer qu'elle était déjà venue là. Elle montre aussi l'ancienne villa de sa grand-mère, Sunny Corner, et quelques hôtels et villas où elle a été envoyée dans sa petite enfance.²⁸

La troisième audition de X1 commence le dimanche à midi et dure jusqu'à 22 heures. Pour De Baets et Hupez, ce sera un point de rupture émotionnelle. X1 entame son récit par ses souvenirs de l'avocat E. Elle parle d'une maison bruxelloise où la cave était aménagée pour des activités sado-maso. Il y avait aussi d'autres filles, dit-elle. «Clo aussi était là.» Flo, Clo... Ne serait-ce pas une seule et même personne? Effectivement. Flo était un pseudonyme dans son manuscrit; Clo était le vrai surnom de son amie au sein du réseau, dit X1. Il s'avère que l'avocat E. avait des préférences bizarres.

- Il aimait qu'on lui couse avec du fil et une aiguille, euh, oui, le scrotum, ça aussi. (...)
- Vous parlez donc bien du fait de coudre le scrotum avec du fil et une aiguille, hein?
- Oui, oui.
- Est-ce que vous avez dû le faire à plusieurs reprises?
- Oui.
- Pouvez-vous expliquer quel était le résultat?
- Le résultat?
- Oui, après vos activités de couture. Qu'est-ce qui se passait alors?
- Il jouissait, sans doute, et puis c'était fini, oui.²⁹

Peu après suit une description de la façon dont on triturait les enfants avec des couteaux, au ventre et entre les jambes. Cela excitait Nihoul et E., raconte X1. «Certaines filles devenaient ensuite complètement folles et on ne les revoyait plus jamais.» Elle-même était, selon ses dires, plus résistante que les autres et elle s'est vite retrouvée dans «la branche dure du milieu sado-maso». A mesure que son seuil de douleur reculait, les désirs des clients évoluaient.

- Mais est-ce qu'il ne s'est pas passé des choses plus graves lors desquelles vous étiez présente... plus graves que celles que vous venez d'énumérer?
- (après un long silence) Je ne sais pas si je peux en parler.
- Pardon?
- Je ne sais pas si je peux en parler.
- Est-ce que vous avez écrit à ce sujet?
- Non.
- Y a-t-il eu des choses plus graves?
- Oui.
- Avec vous ou avec des autres filles?
- Pff... Pff... Mon bébé était presque né à terme. Alors là, on devine le reste, non? Je pense que j'étais déjà enceinte de trente-huit semaines.
- A un certain moment, vous étiez enceinte? Quel âge aviez-vous alors?
- Quatorze ans et demi.
- Vous avez déclaré que Tony vous a battue?
- J'ai eu des contractions. Il n'était pas mort. Il est né vivant.
- - Vous le portiez déjà depuis combien de semaines, vous avez dit? (...)
- Trente-huit semaines. Une grossesse dure quarante semaines.
- Donc votre grossesse était presque terminée?
- Oui.
- Et où est-ce que cela s'est passé?
- (*silence*) Je ne sais plus.
- Etait-ce chez vous, à la maison? Ou est-ce qu'il n'y a pas eu des raclées de Tony?
- Si.
- Où?
- Chez moi, à la maison.
- Et le bébé, quand est-il né?
- Je ne sais pas, je ne sais plus.
- Qu'est-ce qui est arrivé au bébé? Etait-ce un garçon ou une fille?
- Je pense que c'était un garçon, mais je ne suis pas certaine. Je n'ai jamais pu le tenir dans mes bras.

De Baets et Hupez ne parviennent plus à lui soutirer un mot pendant une dizaine de minutes. X1 se gratte furieusement les pieds, se cache le visage dans ses bras. Elle fait constamment non de la tête et de temps en temps, oui. Les réponses restent muettes. Puis, X1 raconte qu'elle a commencé à avoir des contractions vers 22 heures, chez ses parents, à Gand. Elle a appelé Tony, qui est venu la chercher pour la conduire aussitôt à Knokke, chez sa grand-mère. Plus de quinze heures se sont écoulées entre la première contraction et l'accouchement.

- Tony était là, votre grand-mère était là, est-ce qu'il y avait encore quelqu'un d'autre?
- (*long silence*) Pas à ce moment-là.
- Pas à ce moment-là. Plus tard oui? Est-ce qu'il y a des gens qui sont arrivés? Ou est-ce qu'il y a quelqu'un qui est arrivé? Mais parle donc! Laisse-toi aller! Dis-le! Dis ce qui est arrivé!

Les larmes aux yeux, X1 regarde dans le vide et reste immobile sous les éclats de voix de De Baets, qui se calme et retrouve son ton affable. Il lui faudra vingt minutes de patience avant d'obtenir un nouveau petit signe de tête.

- Vous ne voulez pas vous rappeler?

- (silence)
- C'est la chose la plus grave qui soit arrivée, qui vous soit arrivée, n'est-ce pas?
- (Elle fait oui de la tête)
- Et pourquoi ne voulez-vous pas en parler? Vous pouvez en parler. Aidez-vous!
- Je veux continuer à vivre demain.
- Oui, oui, c'est pour cela que vous devez continuer à en parler. Est-ce que vous avez déjà parlé à quelqu'un de ce que vous allez raconter maintenant, ou ce que vous êtes en train de raconter...?
- (Elle fait non de la tête)
- A personne. Et cela ne vous pèse pas lourd, cela ne vous reste pas sur l'estomac? Vous ne trouvez pas nécessaire d'en parler?
- C'est tellement difficile. (...)
- Tout le monde connaît le résultat final de ce que vous allez raconter, n'est-ce pas vrai? Mais nous devons savoir dans quelles circonstances. Et nous devons savoir qui était présent et ce qui s'est passé.

Selon X1, huit personnes étaient présentes lors de l'accouchement, dont Michel Nihoul et E. Hupez s'aperçoit que les questions stupides la sortent de sa léthargie lorsqu'il lui demande qui était le père de l'enfant. «Comment est-ce que je pourrais le savoir?!» N'y avait-il personne dans son entourage qui ait remarqué sa grossesse? «A six mois, ça commençait à se voir, pas avant. Je n'ai jamais vraiment... Eh ben oui, à la fin, je pesais cinquante-deux kilos, donc...»

Au cours des derniers mois de sa grossesse, elle était particulièrement appréciée dans «le circuit», dit-elle. Elle cite encore deux autres personnes arrivées en vitesse au Sunny Corner, cette fameuse nuit du 16 juin 1983: l'ancien politicien E. et «l'un ou l'autre baron». De Baets doit se contenir lorsqu'il entend X1 préciser que Tony s'est occupé, il est vrai, de l'organisation de cet événement de mauvais goût, mais qu'il «n'a pas participé lui-même».

- Oui, mais... (...) Il doit tout de même avoir des contacts avec ces gens? Il ne vous conduit tout de même pas en disant: «Bon, on va un peu sonner ici pour voir si on ne pourrait pas avoir besoin de toi?»
- Je suppose, mais je ne sais pas si c'est sûr... Enfin, oui. Oui, il connaissait naturellement ces personnes. Mais oui.
- Et ces mêmes personnes, est-ce qu'elles sont là au moment où vous accouchez?
- Ces types violents, oui.

Selon X1, il y avait aussi un médecin dans le groupe. Ce qui inspire une remarque à Hupez. Comment ne s'est-on aperçu de rien lors des visites médicales à l'école? «Je recevais à chaque fois un billet d'un médecin. Grâce à ça, je ne devais pas subir d'examen à l'école.»

- Après l'accouchement, après quelques heures de repos, est-ce qu'il y a d'autres faits qui se sont produits?
- Quand Tony est parti, je me suis levée. J'ai mis un t-shirt. Je suis allée au living et je suis allée demander ce que c'était, si je pouvais encore le voir. Et là, ils ont commencé à me narguer. Si tu me fais une pipe, je vais te dire ce que c'est, et tu pourras le tenir. Des choses comme ça, jouer des petits jeux. Je pense qu'il était dans la cuisine. Pendant que j'étais occupée, je l'ai entendu pleurer. (...)
- Qui vous tracasse dans le living, quand vous y entrez?
- Pff, tous. (...)

- Vous avez dû satisfaire les hommes qui étaient présents dans le living? Est-ce que vous l'avez fait? De quelle manière?
- Avec la bouche.
- Tous? Qui?
- Tony.
- Est-ce qu'ils étaient ivres à ce moment-là?
- Ils avaient un peu bu, oui. Ces hommes boivent tout le temps.

On lui bande les yeux et, après un trajet en voiture d'environ deux heures, elle arrive à un endroit où, une fois de plus, un groupe de gens l'attend. On la déshabille. Elle ne garde que le bandeau. Tony lui prend la main et la pose sur quelque chose.

- Sur quoi pose-t-il votre main?
- (*silence*) Je sens mon bébé, ses cheveux, son nez...(silence) Je m'évanouis presque de... euh, de soulagement, de...
- Vous êtes contente de sentir votre enfant?
- (*elle approuve de la tête et pose sa tête sur la table*) Je ne peux pas le raconter. (*très émotionnelle*)

Les enquêteurs ont sagement décidé de se contenter d'attendre cette fois, de ne plus la forcer. De temps en temps, X1 relève la tête, tente de se ressaisir.

- Et il demande, il me demande... (*sanglotante*) Il me demande qui doit mourir. Moi... ou le bébé (*elle commence à pleurer*).
- Il vous demande qui doit mourir, vous ou le bébé?
- (*sanglotante*) Je dis, laissez-moi mourir s'il vous plaît, laissez-moi mourir, laissez-moi mourir, laissez-moi mourir, s'il vous plaît!
- Vous le suppliez de mourir? C'est ça?
- Oui, répond-il. Oui, tu as fait le mauvais choix.

«Est-ce que je peux cesser de regarder des photos s.v.p.?»

Témoignage X1, 25 octobre 1996

Au milieu de la troisième audition, après un des ces longs silences, X1 a laissé échapper que parfois, elle l'entend encore. En pensée. Alors, a-t-elle expliqué, elle monte parfois l'escalier, écoutant un instinct plus fort que la certitude que son bébé ne sera pas là. De Baets et Hupez n'ont pas eu le cœur d'interrompre ce monologue. Pourtant, il ne leur a pas échappé qu'elle a dit également: «Aujourd'hui, lorsque j'entends ma Clo, je doute parfois.» Juste avant d'arriver à Gand, elle s'est penchée vers la banquette avant de la voiture. «Clo est morte», a-t-elle dit du ton d'un chirurgien après une opération ratée. La Clo – alias Flo – dont elle avait tant parlé, était morte. Elle avait tu ce fait, disait-elle, parce qu'elle voulait chérir ses souvenirs. «En fait, je ne savais que très peu de choses d'elle.» De Baets s'est retourné: «Est-ce tu savais où elle allait à l'école?» X1 a expliqué qu'elle l'avait accompagnée une seule fois. «C'était rue Wispelberg.»

Quelques jours plus tard, à l'athénée de la rue Wispelberg à Gand, le premier maréchal des logis Stephan Liesenborgs est reçu par une secrétaire qui compte de nombreuses années d'ancienneté. Très sensible aux événements des derniers mois, elle n'a pas besoin de longues explications quand elle réalise qu'elle va peut-être aider le parquet de Neufchâteau. «Des choses étranges se sont passées ici à l'époque», soupire-t-elle. Ravie de rendre service, elle se plonge dans les archives. Liesenborgs ramène à Bruxelles une floppée de fiches sur les élèves du début des années 80. A chaque fiche est agrafée une photo d'identité. La secrétaire les lui a remises à cause d'un cas en particulier. «Nous n'avons jamais eu le fin mot de cette histoire», lui a-t-elle dit.

Le grand problème dans l'enquête X1 – on le découvrira plus tard –, c'est que les enquêteurs étaient loin d'imaginer à quel point tout allait devenir sujet à controverse. Patriek De Baets n'a pas rédigé de procès-verbal de ce qu'X1 a déclaré dans la voiture. On pourrait donc éternellement se demander si ce n'est pas lui qui, au fil de la conversation, a incité X1, inconsciemment peut-être, à donner un nom et un visage à Clo. Ce n'est pourtant pas ce qui ressort du résultat des recherches de Liesenborgs. Dans les fiches qu'il ramène de Gand, il n'y a que des filles dont les noms de famille sont classés alphabétiquement entre DR et DU. Pas de trace donc, ici, de Carine Dellaert. «C'est ce que j'essaye d'expliquer depuis deux ans», dira De Baets plus tard. «A ce moment-là, nous n'avions réellement aucune idée de l'identité de Clo.»

Ce qui est vérifiable, par contre, c'est ce que X1 a écrit dans *Levenslang*, plusieurs années auparavant, quand elle avait vingt ans. Elle y brosse un portrait oppressant et réaliste de la prostitution enfantine. Craignant les représailles, elle a donné à Tony le pseudonyme de «Karel» et se nomme elle-même «Gina» ou «Reggie». Flo est omniprésente. X1 la décrit comme son mentor, sa grande sœur, sa seule confidente. Une chose est sûre, le portrait de Flo n'est pas né pendant les auditions, mais bien des années plus tôt.

Mon treizième anniversaire, je l'ai fêté avec Flo. Elle m'a acheté de la lingerie sexy et un ours en peluche (ce qui accentuait les contradictions de notre univers!). Je l'ai remerciée, et nous sommes allées vider une bouteille de vin dans un parc. Nous nous sommes blotties l'une contre l'autre, il faisait froid et nous expirions de petits nuages blancs (...).

– «Au fond, j'étais une victime facile pour Karel, mais moi aussi, je me sers de lui, tu vois? Il m'achète des vêtements que je ne pourrais jamais me payer sinon. Et tout ce que j'ai à faire, c'est me faire un type. Facile, non?»

J'admire sa vision des choses.

– «Plus tard, je travaillerai à mon compte. Dès que j'ai dix-huit ans, je me fais émanciper et je deviens entraîneuse. Tu sais ce que c'est?»

Je fis signe que non, et elle éclata de rire.

– «Reggie, que tu es bête. Entraîneuse, prostituée, pute. Tout cela signifie la même chose!»

– «Qu'est-ce que tu veux dire, Flo, nous sommes des putes?»

– «Qu'est-ce que tu croyais, imbécile. Evidemment que nous sommes des putes.»

– «Mais je ne veux pas.»

– «Appelle ça autrement, entraîneuse, thérapeute sexuelle, ou quelque chose comme ça.»

Je commençais à y voir clair. Flo m'avait mis le nez dedans. Ce que je n'avais pas voulu ou pas pu soupçonner pendant tout ce temps était donc vrai! Je ne versai pas de larmes amères. C'était difficile de se révolter contre cette idée répugnante tandis que le vin me faisait tourner la tête.

– «Flo, quel anniversaire de merde!»

Elle me donna une petite tape et sourit.

– «Reggie, n'en fais pas un tel plat! Il t'aime vraiment. Lui aussi, il faut bien qu'il ait un revenu, non? Et d'ailleurs, qu'est-ce que ça peut faire? C'est un boulot facile, non?»

Ce soir-là, je laissai lentement l'ivresse m'envahir, et nous oubliâmes notre tristesse dans les bras l'une de l'autre. Il n'y avait rien de romantique à cela. Nous étions seulement deux jeunes filles qui tentaient de se faire croire mutuellement que tout cela n'était pas bien grave, qu'un jour, nous nous en sortirions.¹

En feuilletant l'ancien manuscrit, on s'étonne du style presque bon enfant dans lequel Regina Louf décrit son adolescence. Les allusions à «des choses bien pires» ne manquent jamais, mais personne ne meurt, même Flo. Dans *Levenslang*, elle vit jusqu'en novembre 1984, lorsque Regina Louf rencontre celui qui va devenir son époux, Erwin Beeckman, lors d'un baptême de cavaliers. La jeune fille en qui les enquêteurs penseront reconnaître Clo a disparu en 1982, et elle a certainement été assassinée avant novembre 1984. X1 n'est pas surpris lorsqu'on la confronte à cette contradiction, on s'en aperçoit à la lecture de l'un de ses fax adressés à De Baets: «D'ailleurs, si ça te tracasse: oui, le temps que j'ai passé avec Clo n'est pas exact dans mon livre. Je le savais déjà à l'époque, et il y a plusieurs raisons à cela. La raison principale était pour moi émotionnelle: je n'arrivais pas encore à avouer que Clo n'était plus là. En pensée, je voulais la faire survivre, ainsi que tous les autres enfants et mes enfants à moi. Donc, je ne l'ai pas fait mourir dans mon livre, mais j'ai étalé les choses que j'ai vécues avec elle sur les années que j'ai décrites dans cette partie.»²

Il ne faut y chercher aucune logique. Dans le sac en plastique que X1 a remis aux enquêteurs lors de sa deuxième audition, un sac rempli de feuilles, de pages de cahiers et de journaux où elle raconte sa vie, il y a également une note sur Flo. X1 raconte comment son amie a accouché d'un enfant à la mi-1983. Ce qui permet au moins de conclure que cet élément de son récit n'a pas été «construit» lors des auditions, comme certains l'affirmeront plus tard avec conviction.

Le sujet principal de la quatrième audition, au soir du 25 octobre, est dès lors évident: Clo. X1 commence assez calmement par l'arrivée de Tony, qui est venu la chercher chez elle, à Gand. Il lui a bandé les yeux et elle a dû se coucher sur la banquette arrière de sa voiture. «Je savais donc que quelque chose se préparait.» Le bandeau n'a été enlevé qu'une fois arrivés à «cette maison». Une maison normale, déclare-t-elle. «Un corridor, un living assez vaste, une espèce de cuisine américaine.» Etaient présents l'avocat E., l'homme politique O., Tony lui-même et deux hommes dont elle ne connaît pas les noms.

- Et Clo est là?
- Oui.
- Qu'est ce que vous voyez? Qu'est-ce que vous voyez à ce moment-là?
- Qu'elle a des problèmes.
- Quel genre de problèmes?
- (*silence*) Pff, elle a des contractions terribles, mais enfin, elle est complètement paniquée. Ils ne l'aident pas. Elle est, enfin, ha...
- Clo souffre de contractions?
- Clo souffre de contractions.
- Clo était-elle enceinte?
- Oui.³

X1 raconte qu'elle a tenté de calmer Clo, sans grand succès. Elle était étendue sur un lit et ne portait qu'un t-shirt avec une inscription fluo. Pendant une demi-heure, X1 l'a aidée à respirer de façon rythmée. Clo était très mal en point. Le sang fait pour ainsi dire partie des accouchements, déclare X1, mais pas au point où il coulait chez elle. Elle est allée trouver les autres. «J'ai dit quelque chose comme: "il faut l'emmener à l'hôpital ou il faut faire venir un médecin". Tony est venu vers moi, il m'a agrippée et m'a jetée dans la chambre. Il était très fâché. J'étais la seule à être près d'elle, et en plus, il fallait que je la fasse taire.» X1 estime avoir passé quelques heures au chevet de Clo.

- Et alors son bébé... son bébé est né. Je l'ai posé sur son ventre. Mais elle ne le regardait pas, enfin... très... pff... Alors, je le laisse pendant quelque temps sur son ventre. Et alors j'ai dû faire des acrobaties pour tenir le bébé, pour qu'il ne glisse pas, et pour prendre des ciseaux pour ligaturer le

cordon ombilical. Alors, j'ai coupé le cordon ombilical. J'ai commencé à crier. Ils sont venus pour le petit, parce qu'apparemment, pff, enfin, oui... (...)

- Le bébé était-il vivant?
- Au moment où je l'avais, il vivait, oui.
- C'était un garçon ou une fille?
- Un garçon.
- Avez-vous entendu pleurer le bébé?
- Au moment où il est né?
- Oui?
- Il n'a pas vraiment pleuré, non, mais...
- L'avez-vous encore entendu pleurer après?
- Non, je n'y ai plus fait attention, non. (*silence*)
- Que s'est-il passé ensuite?
- Après un bon bout de temps, Tony est venu me chercher. Je devais l'accompagner. Je ne voulais pas. Je voulais rester près de Clo.
- Au moment où Tony est venu vous chercher, est-ce que Clo vivait encore?
- Je ne sais pas, je ne pense pas.

On ne le lui a pas dit clairement, mais il était évident pour elle que son amie était morte. Ce qui ne leur a apparemment pas gâché la soirée. Contents que le problème soit résolu, ils sont allés manger à Bruges, dans un restaurant chinois. Sans Tony, déclare X1, insinuant qu'il devait sans doute s'occuper de la dépouille de Clo et du bébé. Au dessert, deux hommes ont rejoint le groupe. L'un, francophone, un certain «Guy»; l'autre, commissaire adjoint de la police de Knokke, qui fréquentait sa grand-mère. A la fin du repas, tard dans la soirée, O. a proposé qu'ils s'y rendent tous ensemble. Ce n'était pas tellement loin. «Si on allait chez Cécile?» l'a-t-elle entendu dire. Arrivée là, elle a dû coucher avec chacun des hommes.

- Est-ce que vous étiez déjà allée dans cette maison?
- Oui, mais chaque fois le soir. Oui, quand il faisait noir, je ne sais pas si la maison était grande, assez grande.
- Est-ce que c'était une maison blanche, rouge? Est-ce qu'il n'y a pas un détail sur quoi que ce soit que vous vous rappelez?
- Ce que je me rappelle? Quand je me trouvais face à la maison, il y avait une sorte d'étang aménagé, mais bon... pas comme un étang naturel. Un truc assez rectangulaire. Et il y avait des briques, ça, je l'ai remarqué. Tout le reste...
- Des briques?
- Oui, un truc en carré, enfin, une sorte de brique avec une fontaine.
- Dans cet étang?
- Oui, mais je ne peux pas vraiment appeler ça un étang. Quelque chose dans le genre... comment dit-on? Et il y avait de l'eau dedans.
- Y avait-il une barrière autour de la maison, ou un petit mur ou...?
- Euh, euh, un mur, de cette hauteur (*elle indique à peu près un mètre*). Enfin, anguleux, incliné et euh... et une barrière. (...) Et euh... le sentier était, pff... était pavé. Une sorte de pierre de taille, je crois. Ca, je ne peux pas le dire avec certitude.

Tant qu'il s'agit de constructions en béton ou en pierre, X1 n'a aucun problème. Le contraste avec son comportement dès qu'on lui soumet des photos montrant des visages est immense. On s'en aperçoit encore quand De Baets sort le résultat des recherches de Liesenborgs. Il s'agit de huit photocopies agrandies de photos d'identité, auxquelles on a ajouté deux photocopies de photos de Carine Dellaert, qui sont plus ou moins du même format. On les a ajoutées en dernière minute quand, après avoir fouillé leurs propres archives, les enquêteurs sont tombés sur l'assassinat non élucidé d'une jeune Gantoise au début des années 80. Les deux photos montrent Carine Dellaert sous un jour différent. Sur la première, elle est plutôt rondelette, style secrétaire avec des lunettes et les cheveux bouclés. L'autre photo est celle qui a paru dans la presse de l'époque, où elle a l'air à la fois hippie et timide. Le 25 octobre 1996, les enquêteurs ne savent d'elle que ce qu'ils ont lu dans quelques vieilles coupures de journaux. Les dix photos sont collées dans un album.

- Et vous allez nous dire qui vous reconnaissez?
- Pff, je ferai ce que je peux (*on lui soumet les photos*). Et qui est-ce que je devrais connaître parmi ces gens?
- Ah je ne sais pas. Alors, vous ne connaissez personne?
- (*elle fait non de la tête, silence*)
- Vous ne reconnaissez personne?
- (*elle fait non de la tête*) Qu'est-ce qui se passe?
- Je ne sais pas. Je vous demande simplement si vous reconnaissez quelqu'un.
- (*elle fait non de la tête*)
- Ne serait-il pas possible de regarder une deuxième fois? Voyez-vous des personnes que vous connaissez?
- Oui, mais je déteste les photos.
- Vous détestez les photos?
- Je ne les supporte pas, excusez-moi. Vous savez... Je ne les supporte pas.
- Qui reconnaissez-vous?
- Je ne veux plus (*long silence*). Non, maintenant je vais commencer contre vous... Non, je ne peux pas, je suis désolée.

X1 n'a accordé qu'un bref regard aux photos et l'instant d'après, elle a détourné la tête. Dans la guerre des nerfs qui va suivre, De Baets sort de son rôle avant elle.

- Vous devez nous le dire!
- Comment?!
- Vous êtes obligée de nous dire qui vous avez reconnu.
- Non!
- Il y a des numéros, alors donnez-nous les numéros.
- Non, je ne veux pas.
- Quelqu'un qui a beaucoup souffert aussi...
- Oui, je suis désolée, mais je ne peux pas.
- Si vous pouvez.
- Je ne veux pas!
- Qui est-ce qui s'y oppose tellement?
- Je passe un mauvais moment, vous savez (*elle soupire*). (...)
- Combien de personnes connaissez-vous sur ces photos?
- Je ne sais pas (*silence*). Vous voulez vraiment le savoir?
- Oui.
- N'y a-t-il aucun moyen de l'éviter? Je sais que Clo est dedans.
- Pouvez-vous l'indiquer?

- Non.
- Pouvez-vous nous la montrer?
- Non, je ne veux pas.
- Qu'est-ce qui vous empêche de le faire?
- (*silence*)

Ce dialogue dure des heures. «Donnez-moi une dizaine d'années», maugrée X1. «Nous n'avons pas tant de temps», réplique Hupez. X1, indignée, imite la voix de l'enquêteur. «Nous n'avons pas le temps... Moi non plus, je n'ai pas le temps. Je n'ai pas le temps de le faire. Je ne veux pas (...).»

- Combien de photos de Clo avez-vous vues dans ce tas?
- (*silence, elle regarde les photos*) Je ne suis pas devenue folle, mais rien ne m'empêche d'encore le devenir. Je ne peux pas, je ne peux pas, parce que...
- Parce que?
- Parce que je me sens coupable. (...) Si je le dis... si je le dis, alors je suis obligée de tout ressentir.
- Que dites-vous, si je le dis...?
- Oui, je ne veux pas ressentir. Je veux seulement... J'aurais autant voulu le savoir. Je l'aimais tellement, Flo... (*silence*) Ce n'est pas que Flo cesse d'exister pour autant, c'est que justement Flo commence à exister, et c'est ça qui me fait peur.
- Pourquoi?
- Si je le vous dis, elle recommencera à exister pour moi.
- Il ne faut quand même pas oublier Clo?
- Non.
- Clo doit quand même continuer à exister pour vous? C'était quand même votre amie? Vous ne l'avez jamais oubliée.
- Si, si... Bien sûr que je l'ai oubliée. Vous savez que je ne savais même plus à quoi elle ressemblait? Vraiment plus.
- Et maintenant, vous le savez de nouveau?
- Je sais que je dois la montrer. Je sais que je dois la montrer, parce que je sais que je dois le faire. (...)
- Vous avez fait tout ce que vous pouviez pour l'aider.
- Si je l'aide maintenant, ça va m'empêcher de dormir, aujourd'hui et demain et après-demain, pff... oui...
- Hm...
- Peut-être que non, peut-être que si. Je sais que je suis têtue.
- Oui.
- (*elle feuillette les photos jusqu'au moment où l'une d'elles se retrouve au-dessus*)
- C'est elle, Clo?
- Je ne suis pas assez têtue. En espérant que... ah, pourquoi est-ce que je cède chaque fois que je ne veux pas céder?

Tout en râlant et protestant, X1 a ouvert l'album à la page 7, où se trouve la photo de Carine Dellaert qui porte le code X1-P7. Si De Baets, Hupez et toutes les autres personnes qui assistent à la scène ont alors une poussée d'adrénaline, il y aura pourtant de très nombreuses critiques sur les identifications de photos. En agrandissant les huit photos d'archives de l'école au format A4, les agrafes qui les attachaient aux fiches sont restées visibles. Seules les photos P4 et P7, celles de Carine Dellaert, n'ont aucune agrafe puisqu'elles ne sortent pas de ces archives. Bien qu'il n'ait en rien participé à l'élaboration de l'album, De Baets sera plus tard suspecté d'avoir utilisé ces agrafes comme un code secret pour aider X1.⁴ Ceux qui développent de tels soupçons devraient réaliser qu'il aurait été beaucoup plus facile et plus discret de truquer l'enquête en donnant d'avance à X1 les numéros des bonnes photos. L'hypothèse des agrafes repérables devient encore moins plausible quand on constate que le même soir, X1 désigne aussi la photo P4, sur laquelle Carine Dellaert est si différente de la photo P7. Il faut aussi savoir que pendant ses dix-sept premières auditions, on a soumis à X1 des dizaines de photos en tout genre – avec bord, sans bord, avec et sans agrafes, avec trombone, etc.

L'identification photo ne s'arrête donc pas après la désignation de P7. Tout de suite après, De Baets demande à X1 s'il y a d'autres photos qu'elle reconnaît. Une fois de plus, X1 fait la moue, refuse, puis finit par se laisser convaincre et sort quelques feuilles de l'album avant de les glisser en direction des interrogateurs. P4 est dans le lot, mais également trois autres photos. Une grimace de colère passe sur le visage de X1.

- Est-ce que je peux cesser de regarder des photos s.v.p.?
- Connaissez-vous ces filles?
- (*elle fait oui de la tête*) Ce n'est plus la peine. Je ne les veux pas. J'en ai marre (*elle pose la tête sur la table*)... Hm?
- Connaissez-vous ces filles? (*il désigne le paquet de photos qu'elle lui a donné*)
- Pourquoi voulez-vous absolument savoir cela?
- Parce que vous avez sélectionné ces photos.
- Et pour cette raison, je dois vous répondre?!

Entre 1 heure et 2 heures du matin, c'est la pause. La première photo de Carine Dellaert est mise de côté et X1 a fait un petit tas de quatre photos: P1, P2, P4 et P8. Il peut sembler délirant que quatre des anciennes élèves d'une école secondaire flamande, choisies au hasard, aient toutes été victimes de la prostitution enfantine, mais ce n'est pas invraisemblable pour autant. Une des trois autres filles est celle dont la secrétaire de l'école a parlé à Liesenborgs. Plus tard, l'enquêteur apprendra d'un témoin, dans le quartier de la place Saint-Pierre à Gand, qu'au début des années 80, un petit groupe d'adolescentes de l'athénée se prostituait et se faisait conduire, à partir d'un café de jeunes du nom de Barbarella, à des villas huppées de la périphérie de Gand pour y effectuer des «boulots». Selon ce témoin, c'était un secret de Polichinelle. C'est précisément le récit que fait X1 sur la photo P1. Elle la relie à des soirées sado-maso qui avaient lieu dans la villa d'un homme d'affaires de Destelbergen.

- Pensez-vous que Clo ait recruté ces filles pour aller là-bas?
- Ça ne m'étonnerait pas.
- Clo était plus âgée que vous?
- (*elle fait oui de la tête*)

Carine Dellaert avait en effet trois ans de plus que X1, qui avait déjà noté ce détail dans son manuscrit. Elle est moins précise pour parler de la fille de la photo P1. Elle la prend apparemment pour quelqu'un d'autre, une certaine «Marleen» dont elle a désigné l'adresse deux semaines auparavant. Son visage ressemble effectivement à celui de la photo P1, mais il s'agit d'une autre personne. X1 semble convaincue que toutes les photos représentent des victimes et que son rôle consiste à en identifier le plus possible.

La secrétaire de l'école avait une raison précise de remettre à Liesenborgs les fiches classées de DR à DU. Elle pensait à une fille en particulier. La photo P8 est celle de Véronique D., la fille d'un homme d'affaires gantois. Elle est morte en septembre 1983. La réaction de X1 à cette photo fait sursauter De Baets et Hupez.

- Est-ce que je peux vous montrer la photo P8?
- Je m'y attendais. Je me disais déjà: quand est-ce qu'il va la montrer?
- Voulez-vous continuer maintenant? Voulez-vous parler de cette photo? Voulez-vous parler de cette fille? Voulez-vous parler de ce que vous savez d'elle?
- Ils l'ont tuée.
- Ils l'ont tuée. Est-ce que vous pouvez... je ne sais pas, trouver une certaine structure pour nous expliquer où vous avez connu cette fille, comment et où? Est-ce que vous connaissiez son nom?
- Non, mais elle venait régulièrement.
- Où?
- Pff, à ces fêtes.
- Savez-vous qui la conduisait?
- Non. (...)
- Est-ce que vous sauriez peut-être d'où elle venait, cette fille? Est-ce que vous lui avez parlé?
- Ça ne m'intéressait pas, non...
- Vous ne lui avez jamais parlé?
- Non, je ne parlais à personne. Non, même pas à Clo.
- Est-ce qu'elle était la copine de quelqu'un? (...)
- Je suppose que Clo la connaissait, oui.
- Est-ce que vous étiez présente quand elle a été tuée?
- Oui.
- Pouvez-vous en parler? Pouvez-vous dire qui était là quand elle a été tuée?
- Oh, mon dieu.
- Qui l'a fait.
- Qui l'a fait... Je ne sais pas.
- Pouvez-vous expliquer les circonstances... ce qu'ils lui ont fait?
- (*elle regarde la table*) Elle ne pouvait pas arrêter de pleurer et elle ne pouvait pas arrêter de se débattre.
- Est-ce que vous voyez des personnes qui étaient là?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Est-ce que vous voyez aussi où c'est?
- (*elle fait non de la tête*)

Elle fait encore beaucoup de signes de la tête avant d'entamer son horrible récit. Elle raconte qu'elle devait tenir la jeune fille d'une façon si douloureuse qu'elle allait peut-être pouvoir oublier cette autre douleur – celle d'une lame de rasoir qu'on lui enfonçait dans le sexe. L'homme qui aimait ça, c'était Nihoul, dit-elle. C'est Annie Bouty qui lui a tendu la lame de rasoir.

- J'ai assez de cauchemars pour remplir toute une vie, pff... (*cynique*) J'ai même le choix: quel cauchemar est-ce que je vais prendre cette nuit?

- Quelles personnes étaient encore présentes? Que vous connaissez?
- Le type de W.⁵, Tony, euh...
- Le vieux de W.?
- Et son... son fils aîné, je suppose? Et cet avocat.
- Le même dont vous avez déjà constamment...
- Oui.

Clo aussi est là ce soir-là, poursuit X1, en compagnie d'une femme adulte. X1 a beaucoup plus de mal à décrire ce qui est arrivé à la fille de la photo P8 pendant cette soirée. Elle dit qu'elle a été obligée de la blesser au sexe avec un couteau. Elle n'arrive pas à en dire beaucoup plus. Elle fixe le sol en sanglotant.

- Parlez! Laissez tout sortir! Chassez tout ça de votre esprit!
- Non.
- Pourquoi pas?
- Parce que je ne veux jamais, jamais perdre le contrôle. Voilà la raison.
- Vous ne perdez pas le contrôle. Ce sont eux qui vous ont fait perdre le contrôle. Quelqu'un a parlé de vous. Est-ce que vous pouvez à votre tour parler aujourd'hui? Où se trouvaient les autres filles?
- *(elle fait oui de la tête, tandis qu'elle continue de fixer le sol)*

Tout s'est déroulé à Gand, dans une maison, «chez Clo», dit-elle un peu plus tard. Pleurant toujours, X1 raconte qu'on la narguait avec la pointe d'un couteau et qu'on l'a obligée à la tuer. Après un long silence, De Baets et Hupez posent leurs dernières questions.

- Quel âge aviez-vous à ce moment-là?
- Je ne sais pas. Pas encore quatorze, je pense.
- C'était en 1983?
- Je ne sais pas.
- Quand vous n'aviez pas encore quatorze ans, alors ça devait être en 1983...
- Je ne sais pas, je ne sais pas.
- Est-ce que vous savez ce qu'ils ont fait de cette fille?
- Non.
- Vous n'avez jamais demandé?
- Non, non. (...)
- Est-ce que vous saviez qu'elle s'appelait Véronique?
- Non.

L'audition se termine peu après 5 heures du matin et provoque dans les heures qui suivent une intense activité à la BSR de Bruxelles. La jeune fille de la photo P1 est identifiée: Sandra D., née en 1972.⁶ La jeune femme, qui a aujourd'hui vingt-cinq ans, refuse d'abord d'être auditionnée, puis se laisse convaincre et donne finalement l'impression d'être détendue. Aucun des noms qu'on lui cite ne lui dit quoi que ce soit. Elle explique qu'avant ses seize ans, ses parents ne l'autorisaient pas à sortir le soir.⁷ Ce qui n'empêche pas X1 de maintenir, dans des fax et des auditions ultérieures, qu'il s'agissait de Marleen qui «était aussi dans le réseau». Voilà qui montre encore que les enquêteurs n'ont certainement pas aidé X1 dans son témoignage. Une autre photo qu'elle a rangée dans son petit tas, cette fameuse nuit, est celle de Els D.⁸, qui a émigré aux Pays-Bas et ne sera jamais entendue dans le cadre des enquêtes X1.

Le premier maréchal des logis Aimé Bille en apprend plus long sur Véronique D. Elle est décédée à dix-sept ans, le 4 septembre 1983. X1 avait alors quatorze ans; elle a donné une indication chronologique presque correcte. Ce qui correspond moins, c'est ce qu'Aimé Bille découvre sur les causes du décès de Véronique D. La jeune fille est officiellement morte après un long et pénible cancer qui, dans les derniers mois de sa vie, a provoqué de fréquentes absences à l'école. Dans sa témérité, Bille demande aussitôt au juge Langlois une apostille qui permettrait d'exhumer le corps.⁹ Bien entendu, là-bas à Neufchâteau, Langlois ne peut y donner suite. Il estime qu'il n'y a pas d'urgence et met la demande de côté dans l'attente d'accords avec le parquet de Gand.

Il y a pourtant quelque chose d'étrange dans l'acte de décès de Véronique D., rédigé par deux médecins de Flandre orientale, comme le constate Bille. C'est qu'ils sont l'un, neurochirurgien et l'autre, neurologue. Et il est plutôt inhabituel, pour ne pas dire curieux, de voir deux médecins d'une telle spécialité constater le décès d'une jeune fille victime du cancer.

Au cours de la cinquième audition, qui commence le 31 octobre après minuit, De Baets et Hupez s'adressent ainsi à X1:

- L'enquête indique que Véronique est décédée d'une mort naturelle, contrairement à ce que vous nous avez raconté. Nous avons des raisons de croire que vous avez raconté la vérité, mais nous avons retrouvé un acte de décès signé par deux médecins, à savoir De Penner et De Vlaeminck.¹⁰ Connaissez-vous un de ces deux noms ou en avez-vous déjà entendu parler?
- Je pense que je les connais tous les deux, mais De Penner, je le connais certainement.
- Pouvez-vous nous dire qui est De Penner ou pouvez-vous vous souvenir de lui?
- Je sais que j'ai entendu ce nom à plusieurs reprises et je sais que j'ai finalement atterri dans son lit. Mais oh... de là à savoir qui le connaissait au juste... et comment ils... enfin oui. C'est plus difficile, parce que j'avais l'impression que ça ne provenait pas de Tony.
- Vous voulez dire qu'il n'était pas une connaissance directe de Tony?
- Non.¹¹

Avec cette technique d'audition, on peut croire que X1 est capable d'accuser toute la gent masculine de pédophilie. Les enquêteurs auraient dû éviter de citer des noms et attendre d'avoir des photos des deux médecins pour les mélanger à d'autres et tester le témoignage sur une base objective. Maintenant, ils doivent se contenter d'écouter X1 faire le lien entre les médecins et les partouzes dans la villa de l'homme d'affaires de Destelbergen. Le parquet de Gand ne devra pas chercher plus loin les arguments pour laisser reposer en paix le dossier Véronique D. – ainsi que les restes de la jeune fille. Et pourtant, il ne manquait pas de raisons de prendre en compte le témoignage de X1.

Dès le début du mois d'octobre, on répertorie les appels entrants et sortants sur toutes les lignes téléphoniques inscrites au nom de Tony V. En janvier 1997, alors que quelques médias font pour la première fois mention des dossiers connexes explosifs de Neufchâteau, le père de Véronique D. reçoit sur son GSM trois appels qui proviennent de... Tony.¹² En soi, il ne serait pas étonnant que les deux hommes se connaissent. Ils travaillent dans le même secteur d'activité. Pourtant, le père de Véronique D. affirmera par la suite, dans l'unique interview qu'il acceptera d'accorder sur la saga X1, qu'il n'a jamais entendu parler de Tony V. A l'inverse, il apparaît que Tony V., lui, le connaît.¹³ D'après une personne de son entourage direct, avec qui les auteurs ont pu s'entretenir, les deux hommes se connaissent même très bien. Le GSM sur lequel Tony V. l'a appelé, inscrit au nom d'une société, est en fait un numéro secret que le père D. ne confie qu'à ses intimes. L'homme est également lié, par le biais d'une société commerciale, à l'un des personnages principaux du récit de X1.

Au départ, l'ambiance de la cinquième audition est au beau fixe. X1 parle avec décontraction, cite les noms d'autres jeunes – filles comme garçons – qu'elle rencontrait à l'école ou dans des partouzes. Jusqu'au moment où De Baets lui demande s'il y a eu «d'autres cas de filles assassinées».

- Y a-t-il éventuellement des noms ou des prénoms dont vous vous souvenez?
- (*elle réfléchit et fixe la table*) Il y en a aussi qui n'ont pas de nom... Katia... Je pense qu'elle s'appelait Katia. La première fille que je, euh... Quand j'habitais à Gand... J'en connais plusieurs. Mais c'est difficile...
- Quelles images voyez-vous?
- Trop pour les énumérer. A partir de mes... A partir de mes quatre ans jusqu'à mes quinze ans, j'ai vécu ces choses-là assez régulièrement...
- Quelles choses?
- Qu'ils tuaient des enfants, ou qu'ils, enfin... oui.
- Ne vous retenez pas, parlez...
- C'était les voir mourir ou souvent... avant qu'il me charge de...
- Est-ce que ces faits se produisaient toujours dans les environs de Gand ou à Gand?
- Non, non...
- Y a-t-il d'autres villes ou d'autres endroits dont vous vous souvenez?
- Pff... En tout cas, je sais... ils partaient dans les Ardennes ou au Luxembourg pour affaires, enfin, là où il y avait des bois. Là, ils ont organisé quelques... quelques fois, oui, parties de chasse (...) Ce n'était pas seulement à Gand, ah oui. Je crois que j'ai vu tous les recoins de la Belgique, entre autres une villa énorme avec un toit de chaume, quelque part...

Quelques instants plus tard, les enquêteurs comprennent que X1 commence à parler de *snuff movies*. Il y avait un homme en BMW. Quand elle le voyait arriver – il venait parfois la chercher à la sortie de l'école – elle savait que «quelque chose de terrible» se préparait. Les films étaient tournés dans un studio, situé dans une zone industrielle en périphérie bruxelloise, tout près d'une sortie d'autoroute. Elle parvient à décrire relativement bien le bâtiment et lorsqu'il est identifié, un mois plus tard, tout correspond: une porte en verre, beaucoup d'aluminium, des briques rouges, un immeuble carré, une photo aérienne de l'immeuble en question dans le hall d'entrée, une salle d'attente avec quatre fauteuils marron et un grand cendrier blanc sur une table basse. Elle décrit le meurtre d'un bébé dont Tony V. insinue par la suite qu'il pourrait bien s'agir de son propre enfant. Au-delà de l'horrible scène qu'elle décrit, ce sont les noms et les endroits que X1 va y associer par après qui vont rapidement provoquer un immense scepticisme au sein de la direction de la gendarmerie.

Le 6 novembre, X1 se trouve à nouveau dans la salle d'audition de la BSR de Bruxelles. Après les semaines agitées qui ont entouré le dessaisissement de Connerotte, le pays semble avoir retrouvé un semblant de sérénité. Si cela ne dépendait que de X1 et de ses interrogateurs, elle serait de courte durée. Lors de la sixième audition, elle raconte qu'à partir de fin 1982, elle est de plus en plus régulièrement amenée dans «ce bâtiment», les yeux bandés à présent et qu'elle en garde le souvenir d'une odeur spécifique: le Dethol. Un puissant désinfectant qui servait à effacer les traces sanglantes des séances de prises de vue. Elle reconnaissait des voix. Annie Bouty, Michel Nihoul, l'homme à la BMW, un de ses amis qui, plus tard, venait régulièrement la chercher à Gand.

- Vous dites que vous l'avez encore vu par la suite à la télé?
- Oui, cela fait déjà un bon bout de temps.
- Il y a déjà un bon bout de temps?
- Oui, certainement.
- Pouvez-vous dire dans quelle émission?
- Non, non.
- A la télé?

- Je me suis... je suis entrée dans le living. La télé était allumée. Je l'ai vu. Je me suis retournée et je suis partie pour quelques heures. J'en avais assez vu.
- Est-ce que vous en avez parlé à quelqu'un?
- Non, qu'est-ce que j'aurais raconté?¹⁴

Ce n'est que quelques semaines plus tard que ce passage prend toute sa signification. De Baets et Hupez ont l'impression que X1 parle d'un personnage proche d'un de leurs ex-collègues, Madani Bouhouche. D'autres rencontres fortuites avec des gens de «ce bâtiment» se produisent régulièrement. Dans l'hebdomadaire *Humo*, par exemple, dont X1 est une fidèle lectrice.

- Non, mais est-ce que vous ne vous êtes pas posé la question: l'un, je le vois à la télé et l'autre, c'était le gardien, je le vois dans *Humo*.
- Si je me suis posé des questions?
- Non, non. Vous n'avez pas fait le lien, pour vous dire: qu'est-ce qu'il vient faire là?
- Non, non. Parce que je me protège contre cela, enfin bon.
- Oui, mais en fait, pour vous... Quand vous les reconnaissez, il serait intéressant de savoir pourquoi ils sont là. Est-ce qu'il leur est arrivé quelque chose, est-ce qu'ils ont été pris?
- Il y en a beaucoup sur qui je lis effectivement des choses, quand je les vois ou que je les reconnais, mais...
- Mais en fait, cela doit quand même vous intéresser quelque part de savoir pourquoi cette photo se trouve là?
- C'est justement ça. Cela ne m'intéresse pas, car si cela m'intéressait, cela réveillerait tout en moi, enfin oui...

Peu après minuit, on programme une nouvelle séance d'identification de photos. Une fois de plus, De Baets et Hupez facilitent plutôt la tâche à X1. Ils lui expliquent qu'il s'agit de personnes citées dans le dossier 111/96 de Neufchâteau.¹⁵ X1 acquiesce plusieurs fois, prend les photos en main et confirme qu'elle les a tous eus un jour pour «clients». Mais elle ne peut en dire plus sur aucune des photos. Les noms, elle ne les connaît pas. Les photos qu'on lui montre sont celles du frère d'un ministre wallon, d'un ancien militaire de premier plan, d'un magistrat bruxellois et de l'avocat W. dont parle constamment Jean-Paul Raemaekers. X1 ne sort que cette dernière photo du tas, de façon plus ou moins convaincante, même si ce sont ses interrogateurs qui doivent lui révéler son nom. Dans l'album du jour se trouvent également des photos d'un ancien premier ministre, dont X1 a précédemment dit que, ne se doutant de rien, il s'était retrouvé à Knokke à des partouzes avec des enfants. Elle reconnaît également un autre ancien politicien de premier plan. Les heures passent; X1 se retrouve une nouvelle fois plongée dans une scène meurtrière, au cours de laquelle on l'oblige, revolver sur la nuque, à tuer une petite fille devant l'objectif de la caméra. C'était, dit-elle finalement, son propre enfant.

«L’histoire des quatre accouchements, suivis de meurtres, je n’y ai jamais cru», déclare l’adjutant De Baets plus tard. «Qu’elle ait au moins perdu un enfant, cela me semble établi. Ce qui la tracasse le plus, c’est que cet enfant soit effacé par l’histoire. Pendant les auditions, on s’est rendu compte qu’elle avait un besoin vital de donner une place à son enfant perdu – ou ses enfants perdus – dans son récit. Pour elle, c’était la chose la plus importante de toutes. Je ne voyais pas cela comme un mensonge délibéré. Il était clair qu’elle avait beaucoup de mal à s’y retrouver dans tous ses souvenirs. A un moment donné, nous nous sommes même fâchés à ce propos. Elle n’arrêtait pas de mélanger des faits qui avaient pourtant une chronologie évidente. Et pourtant, nous devions l’écouter, à mon avis. Nous n’en étions qu’au début. J’estimais que, si nous pouvions poursuivre, ce n’est qu’après un an ou deux que nous aurions obtenu une idée précise de son passé. Dans l’intervalle, nous devions vérifier. Et c’est ce que nous faisons, même si on nous a très souvent reproché par la suite de ne pas l’avoir fait.»¹⁶

Hasard ou non, les premières vérifications du témoignage de X1 donnent à chaque fois des résultats positifs. C’est particulièrement le cas quand le 18 novembre 1996, les gendarmes de la BSR de Bruxelles reçoivent une copie du dossier que le parquet de Gand a constitué à l’époque au sujet du meurtre de Carine Dellaert – et qui n’a jamais mené à rien.

Le jour se levait doucement lorsque l’ouvrier a fait entrer son bulldozer dans la cour arrière de l’ancien café de bateliers Neptune. Le café, situé au 2, quai Kuhlman, le long du canal Gand-Terneuzen, était abandonné depuis des années et devait être démoli ce jour-là, le mardi 24 septembre 1985. Le travail venait à peine de commencer quand le chauffeur a perdu le contrôle de sa machine. La roue arrière s’est enfoncée dans un trou à côté des vieilles toilettes. Des ouvriers de Rhône-Poulenc, non loin de là, sont accourus pour aider à redresser la machine. Le couvercle de la fosse septique a sauté. «Nous avons vu flotter quelque chose», se souvient l’un d’eux. «C’était un genou.»

Quelques heures plus tard, le quai fourmillait de policiers, d’experts judiciaires et de curieux. La fosse septique contenait les restes d’une femme. Le corps, ou ce qui en restait, était en position fœtale, garroté à l’aide d’un fil électrique blanc, les mains et les pieds ligotés ensemble. «Il était en état de décomposition très avancé», se souvient un policier. «Nous avons dû emmener le squelette au labo en plusieurs morceaux.» Il ne restait pas grand-chose des vêtements de la victime. Dans ses premières constatations, le médecin légiste fait état d’une femme qui devait avoir entre dix-neuf et vingt-neuf ans au moment de son décès.¹⁷ Ce médecin n’est pas le premier venu. Le parquet de Gand a fait appel à un expert judiciaire internationalement réputé, le docteur Jacques Timperman.¹⁸ Le corps est identifié sur base des bijoux. En les voyant, le substitut gantois Nicole De Rouck a immédiatement pensé à Carine Dellaert.

C’était une étrange affaire. Elle avait disparu le 30 août 1982. Sa sœur aînée était malade, alitée, son frère jouait dans la rue, sa mère était à son travail. Le père, Emiel Dellaert, avait quitté la maison à 14 heures. Lorsque la mère était rentrée, Carine n’était plus là. Pas de traces de lutte, pas de mot d’adieu. Rien. Ce n’est qu’une semaine plus tard, le 6 septembre, qu’Emiel Dellaert s’est finalement décidé à signaler la disparition. La seule chose qu’il a pu donner à la justice était une photo floue. C’était, disait-il, la seule qu’il avait d’elle. De recherches, il n’a pas été question. Les services de protection de la jeunesse du parquet ont suivi l’hypothèse la plus évidente: fugue pour cause de tensions dans la famille. Des tensions, il y en avait, car les parents allaient divorcer. Il est pourtant plutôt rare de voir une jeune fille de seize ans fuguer sans emporter ni carte d’identité, ni vêtement, ni argent.

A l'école, malgré ses absences fréquentes, Carine Dellaert était le chef de la bande. Ses camarades de classe se l'arrachaient. C'est elle qui décidait qui était accepté et qui ne l'était pas. Elle leur apprenait la rébellion et parlait abondamment d'un monde qui leur restait inconnu: la sexualité. «Elle était très ouverte, à ce sujet», raconte une camarade de classe d'alors. «Elle avait beaucoup de problèmes. Régulièrement, la police était devant la porte de l'école. Il se passait toujours quelque chose avec elle. Il lui arrivait d'accuser un professeur d'avoir essayé de la violer. Tout enseignant qui avait des remarques à faire sur son comportement avait des chances de se faire accuser.»¹⁹

Entre la déposition d'Emiel Dellaert et le premier réel devoir d'enquête, un bon mois s'est écoulé. Lors de sa première audition, la mère de Carine a tout de suite dit qu'elle soupçonnait son ex mari. Alors que d'autres pères, confrontés à la disparition de leur fille, auraient remué ciel et terre pour la retrouver, Emiel Dellaert ne semblait préoccupé que par le partage des biens entre son épouse et lui. «Demain, il vient chercher les petits meubles et les autres effets de Carine», déclare Noëlla Bovyn en octobre 1982 à la protection de la jeunesse. Pour elle, il était évident que son ex «en sait plus». Lorsqu'elle est auditionnée une nouvelle fois deux mois plus tard, elle qualifie son comportement d'anormal. «Il est beaucoup trop confiant», estime-t-elle.²⁰ Le père est effectivement venu reprendre les effets de sa fille fin octobre 1982. Et il n'est réellement d'aucun secours pour l'enquête. C'est sur l'insistance répétée du service de protection de la jeunesse qu'il finit par remettre quatre photos plus récentes de Carine. On découvre à cette occasion que le père Dellaert faisait de temps à autre des photos sensuelles de sa fille.

On l'a dit et répété à de nombreuses reprises en parlant de ce qui était arrivé aux petites Julie Lejeune, Melissa Russo, An Marchal, Eefje Lambrecks ou Loubna Benaïssa, les heures et les jours qui suivent immédiatement une disparition sont des moments cruciaux pour l'enquête. Pour Carine Dellaert, il a fallu un an et trois mois pour que le parquet de Gand entre en action. Ce n'est qu'en décembre 1983 que le dossier a été transféré au parquet. La BSR de Gand a reçu l'ordre d'entamer une enquête de voisinage. Bien que tardive, elle a quand même permis de faire quelques constatations remarquables. Ainsi, le père Dellaert avait donné les vêtements de sa fille à sa nouvelle compagne et il l'obligeait à les porter. Ce n'est qu'à ce moment qu'on s'est rendu compte qu'il y avait déjà eu, en 1977, une enquête judiciaire à charge d'Emiel Dellaert pour inceste. Carine Dellaert, qui avait dix ans à l'époque, avait été entendue le 30 janvier 1977. Avec ses mots d'enfants, elle accusait son père. Lui avait minimisé les faits et profité du tabou qui pesait, à l'époque, sur ce genre d'accusations. Il n'y a jamais eu de condamnation.

Emiel Dellaert a mené une vie mouvementée. En juin 1965, dix mois avant la naissance de Carine, il quitte une première fois sa femme. Fin 1969, il passe trois semaines aux Pays-Bas avec une mineure, puis revient auprès de son épouse. Mais il a entre-temps perdu son emploi à l'usine textile UCO. En 1977, Noëlla Bovyn tente de faire placer ses enfants. A la même époque, Dellaert se retrouve dans un hôpital psychiatrique et fait une tentative de suicide. Malgré une condamnation pour faits de mœurs – en dehors du milieu familial –, il bénéficie apparemment du soutien de certains milieux socialistes gantois. Il trouve du travail dans un hôpital du CPAS²¹, et lorsque là aussi, on le renvoie parce qu'il est accusé de faits de mœurs, la ville de Gand l'engage pour vider les parcmètres.

L'enquête de voisinage a aussi permis de découvrir que Dellaert était un chef de famille très autoritaire, que sa seconde fille s'était également plainte d'abus sexuels et qu'on avait plusieurs fois entendu des cris de Carine Dellaert dans les semaines avant sa disparition. D'après une amie, elle avait depuis peu une peur panique du noir et des bois. Son chef scout, tout comme d'autres témoins, a déclaré que «le père et la fille se comportaient comme un couple d'amoureux».²²

Le juge d'instruction gantois Pieters dirigeait l'enquête, parfaitement conscient de la relativité des témoignages à l'encontre du père Dellaert. Dans les procédures de divorce, on voit régulièrement le mari aussi bien que l'épouse utiliser les grands moyens. Ainsi, Noëlla Bovyn a lancé en mars 1984 une série d'accusations dont elle n'avait jamais parlé jusqu'alors. Avant sa disparition, Carine portait une blouse sans manches, avec un élastique à la taille, blanche avec des rayures noires verticales. «Quinze jours plus tard, j'ai retrouvé cette blouse dans l'armoire, lavée», déclare-t-elle à présent. «La blouse a été lavée avec une autre poudre à lessiver que celle que j'utilise.» Après une dispute parce qu'Emiel Dellaert a emmené toutes les affaires de Carine, il finit par ramener une armoire chez son ex-épouse qui découvre, consternée, qu'elle contient des vêtements de grossesse.²³ Le frère de Carine, lui, raconte à la BSR que quelques jours après la disparition de sa sœur, il a été surpris de découvrir une bêche et une couverture rouge dans le garage.

Comme s'il ne suffisait pas que d'autres s'en chargent, Emiel Dellaert s'est lui-même rendu suspect. Le 13 juin 1984, il a écrit au parquet pour raconter les révélations d'un voyant à qui il avait rendu visite à Schiedam, aux Pays-Bas. Le médium avait vu un bateau, un monticule de sable, un pré, un pont avec une barrière peinte en vert, de l'eau, de hauts arbres ... Un an plus tard, tous ces éléments étaient bien présents au quai Kuhlman. Le voyant, auditionné alors, n'avait aucun souvenir d'une visite d'Emiel Dellaert. Qui a donc été soupçonné d'avoir monté l'histoire de toutes pièces pour sonder les policiers sur l'état de l'enquête. Selon Dellaert, le voyant avait encore «vu» d'autres choses: «Un journal intime et un bébé.»²⁴

Le 1^{er} octobre 1985, Emiel Dellaert est arrêté sur base de trois éléments. La cuiller à café trouvée dans la fosse septique provient apparemment du service de sa maison de campagne. Un ancien voisin a déclaré qu'il avait souvent entendu Carine Dellaert appeler à l'aide quand elle était seule avec son père. Enfin, le frère de Carine a signalé que le jour de la disparition, il avait vu de ses propres yeux son père charger des affaires dans sa voiture. Dans le coffre, il y avait la couverture rouge, «galbée comme s'il y avait quelque chose dessous». Le parquet de Gand avait l'intention de garder Dellaert quelque temps en détention préventive, mais c'était compter sans son avocat, de premier plan, maître Piet Van Eeckhaut. Le 27 décembre 1985, il convainc la Chambre des mises en accusation que tout le dossier «ne repose que sur des ragots». Dellaert est libéré et l'enquête se met à battre de l'aile. Début 1989, encore, un ex co-détenu l'accuse de lui avoir avoué qu'il était le coupable. L'homme, analphabète, fait piètre figure lors d'une confrontation. Cette piste écartée, le dossier judiciaire GE.30.18.182411/85 est renvoyé au parquet avec la mention «sans suite». C'est la fin de l'enquête.

Il ne serait pas étonnant que X1 ait pu glaner, au fil des ans, certaines choses au sujet de cette affaire. Dans les années 60, son propre père travaillait dans la même usine textile qu'Emiel Dellaert. Le cousin de X1, Daniel Poupaert, déclare avoir connu Carine Dellaert dans la troupe de scouts De Zwaluw.²⁵ Début 1998, Poupaert déclare à la BSR de Gand que tout le monde était très impressionné, au sein de la troupe, lors de la découverte du corps, et que lui-même en parlait souvent, y compris aux parents de X1: «Regina était présente, elle a entendu ce que j'ai dit et elle n'a pas réagi.»²⁶

Même si Daniel Poupaert joue un rôle plutôt douteux dans toute la saga X1, comme on le verra plus tard, sa déclaration pourrait démontrer le fait que dès le départ, X1 désigne Emiel Dellaert comme un des «petits poissons» du réseau. Début 1997, l'apparition du «père de Clo» dans l'ancien dossier criminel semble être une confirmation directe du récit de X1. Les Gantois qui ont suivi l'affaire de près ont en effet toujours été persuadé qu'il était le coupable. L'hypothèse de l'«oui-dire» peut tenir aussi pour la désignation de la bonne école et de l'âge correct, mais s'écroule lorsque X1 parle de la grossesse de Clo. La presse n'a jamais dit que Carine Dellaert serait tombée enceinte peu avant sa disparition et aurait encore vécu un petit temps après celle-ci, et son propre frère, par exemple, ne l'apprit que début 1998.

Le matin du 24 septembre 1985, le médecin légiste Jacques Timperman arrive à 11 heures 30 sur les lieux où le corps a été repêché, en trois morceaux, dans la fosse septique. Dans ses premières constatations, il fait état d'«une femme pourvue de fesses et de seins grands et gras». Son rapport mentionne en outre «un petit morceau d'une texture tendre et lisse à hauteur du bassin». Le médecin signale qu'il s'agit là d'«un fragment de crayon laminaire». Le crayon laminaire est fabriqué avec la racine de la *laminaria digitata*. C'est une petite plante extrêmement rare qui, pour ce qu'on en sait, pousse uniquement sur la côte irlandaise. Elle a pour particularité de réagir à l'humidité: elle se dilate très rapidement pour absorber de grandes quantités d'eau. Ainsi, les crayons laminaires étaient utilisés, en médecine ancienne, pour accélérer les accouchements ou pour provoquer des avortements. La méthode est extrêmement douloureuse et, de ce fait, peu ou plus du tout employée depuis belle lurette.

Il doit bien y avoir une raison qui explique la présence d'un crayon laminaire dans le bassin de Carine Dellaert. La seule qui serait logique semble être un accouchement provoqué, qui se serait déroulé de façon extrêmement douloureuse. Comme le décrit X1. Le rapport Timperman ne dit pourtant pas explicitement que Carine Dellaert était enceinte. Mais il indique que la jeune fille portait un soutien-gorge de taille 90, bonnet C. Selon sa mère et son frère, c'est une taille bien supérieure à celle de Carine Dellaert. A cet égard, Timperman signale dans son rapport: «La présence, dans le bonnet, d'un petit morceau de gaze rectangulaire, ce qui indique un gonflement mammaire et une perte de liquide. Ceci arrive fréquemment chez les nullipares.»²⁷

Lorsque, douze ans plus tard, l'enquêteur de Neufchâteau Stefan Liesenborgs rédige un rapport de synthèse au sujet de l'affaire Dellaert, il n'a apparemment jamais entendu le mot «nullipare». Il le cherche dans une encyclopédie médicale. Dans une note de bas de page de son rapport, il écrit: «Nullipares: femmes qui sont enceintes pour la première fois.» Ce n'est pas exact à 100% et ce que Liesenborgs ne peut pas prévoir, c'est que cette petite phrase sera l'un des termes clés d'une énième controverse au sujet de X1. Encyclopédies médicales à la main, certains médias affirment que nullipare est, au contraire, le terme médical pour désigner les femmes «qui n'ont jamais été enceintes». Comme le terme de nullipare est utilisé dans le rapport Timperman, disent les médias, la preuve est faite que Carine Dellaert n'a jamais été enceinte. Le parquet de Gand en tirera la même conclusion, quelques semaines plus tard.

C'est étrange. Il suffit d'ouvrir une encyclopédie médicale et de lire la définition du mot «nullipare»: «Femme qui n'a pas eu d'enfant.» On n'y lit pas qu'il s'agirait de femmes qui n'ont jamais été enceintes. Pour ceux qui connaissent un peu de latin, les choses sont d'ailleurs claires. *Nullus* veut dire «aucun». *Pare* vient de *partum*: «accouchement». Accoucher n'est pas la même chose qu'être enceinte. Et en surfant un peu sur Internet ou en consultant quelques ouvrages d'obstétrique, on constate tout de suite que le mot «nullipare», dans la pratique, est utilisé partout pour désigner des femmes qui sont enceintes pour la première fois.

«Traditionnellement, une à deux heures ont été considérées comme étant la limite supérieure de la normale pour la durée de la phase d'expulsion chez la nullipare», écrivent par exemple les médecins Michel Boulvain et William Fraser dans un article, publié sur Internet, concernant les «Anomalies fonctionnelles de la progression du travail d'accouchement». Le mot «nullipare» apparaît trois fois dans leur texte, à chaque fois pour désigner des femmes qui sont sur le point d'accoucher.²⁸

Liesenborgs n'avait donc pas vraiment tort. Dans un article scientifique, présenté comme «case of the month» sur le site web de l'Inselspital à Bern en décembre 1997, le médecin suisse R. Koller va encore plus loin. Il parle d'une «nullipare» de vingt-cinq ans qui est enceinte de vingt-huit semaines. «Jusqu'à présent, son histoire médicale et gynécologique est sans accroc, à l'exception d'un avortement spontané, par le passé, à la douzième semaine de grossesse.»²⁹ A moins que nous n'y comprenions plus rien, les médecins désignent comme «nullipares» même des femmes enceintes qui ont déjà subi un avortement.

En lisant attentivement le rapport Timperman, on s'aperçoit tout de suite du contexte dans lequel ce terme est utilisé. Le médecin signale simplement que le gonflement mammaire et la perte de liquide arrivent fréquemment chez les nullipares. Refuser de comprendre ce que cela veut dire revient à affirmer que les filles de seize ans qui ne sont pas enceintes souffrent de problèmes de gonflement mammaire et de pertes de liquide. Il est tout à fait évident que le rapport contient des éléments très concrets qui permettent d'affirmer que Carine Dellaert était enceinte.

Le rapport de police qui reprend les constatations effectuées sur le corps de la jeune fille fait état d'autres éléments intrigants, notamment quant aux objets retrouvés dans la fosse septique. Il y en a dix-neuf au total, surtout des pièces de monnaie et des bijoux. Mais aussi: «Deux lames de rasoir de marque Gillette.»

Le 29 septembre, dès sa deuxième audition, X1 donne quelques détails sur les endroits où elle rencontrait Clo. Elle mentionne notamment un bar à la chaussée de Drongen, à Gand, qui s'appelait Co-Cli-Co, qui n'existe plus aujourd'hui. Elle fait une description très précise de l'endroit où se trouvait ce bar. La suite de l'enquête démontre que Carine Dellaert elle-même habitait chaussée de Drongen, au numéro 82. Le bar se trouvait au numéro 215 et était exploité par un certain Gustaaf D. Les gendarmes de la BSR retrouvent ce nom le 30 novembre, lorsque X1 leur indique le chemin de la villa où a eu lieu l'accouchement de Clo. A l'adresse indiquée, quelques années plus tôt, se trouvait une société dont Gustaaf D. est l'un des associés. Bien sûr, c'est peut-être un hasard, mais c'est tout de même un lien, insoupçonnable a priori, entre le bar et la villa.³⁰

On ne peut vraiment pas dire que l'enquête manquait d'indices et pourtant, elle n'ira jamais plus loin. La façon dont la commission Verwilghen, juste avant la fin de l'année, a mis certains magistrats sur la sellette a fait virer la sympathie initiale pour «Neufchâteau» en indignation au sein de la caste judiciaire. Y compris à Gand.

«Ça s'est passé comme ça, comme ça... heu... Ils l'ont brûlée»

Témoignage X1, à l'aube du 14 novembre 1996

S'il y a un moment où le procureur Bourlet a dû se demander s'il avait bien fait de prononcer les mots «Si on me laisse faire», c'est bien à l'aube du 14 novembre 1996, lors de son long trajet sur une E411 déserte, direction province du Luxembourg.¹ Au cours des semaines qui ont précédé, les enquêteurs et les magistrats ont beaucoup parlé de X1. Le sentiment prédominant est que, si seulement un dixième de son récit est vrai, il se pourrait bien que l'affaire Dutroux n'ait été qu'un prologue mineur à l'implosion du royaume de Belgique.

Cette nuit-là, le procureur a vu pour la première fois, en chair et en os, le mystérieux centre d'intérêt de tous. Petite, sûre d'elle, enjouée. Elle ne correspond en rien à l'image qui s'est formée spontanément dans l'esprit de tous ceux qui ont vu les pièces judiciaires la concernant. Bourlet n'a pas tout compris de l'audition, qui s'est déroulée intégralement en néerlandais. Ce qui l'a marqué le plus, c'est le vide. Les silences interminables. Les tentatives souvent maladroites de Patriek De Baets et Philippe Hupez pour les briser. Les pleurs et les moments où elle réprimait la douleur de ses plaies rouvertes. Michel Bourlet n'est pas le seul à avoir été impressionné; c'est aussi le cas des magistrats nationaux André Vandoren et Patrick Duinslaeger, ainsi que du lieutenant Alexandre Michot du Bureau Central des Disparitions (BCD).² Tous sont à côté du caméraman, le gendarme Peter De Waele de la BSR, dans la petite salle de régie d'où sont filmées les auditions. Ils veulent assister de près à «l'enquête du siècle».

Lorsque les spectateurs se quittent, ce matin-là dans les locaux de la BSR de Bruxelles, la crédibilité de X1 ne fait pas partie de leurs sujets de conversation. Ils ont vu qui elle est, ce qu'elle s'inflige pour raconter son histoire. A aucun moment, ils ne se font la réflexion qu'il existe dans le monde entier des exemples de dossiers d'instruction qui reposent exclusivement sur les déclarations de jeunes femmes qui souffrent du syndrome de la fausse mémoire, découlant d'un passé d'inceste mal assimilé.

L'adjudant De Baets, qui a lui-même insisté pour que les quatre spectateurs viennent, semble sentir le poids de leurs regards. L'audition, entamée peu avant 23 heures, a du mal à démarrer vraiment. Pourtant, beaucoup de choses ont changé ces derniers jours dans les relations entre De Baets et X1. Elle l'appelle de plus en plus souvent pour lui signaler quelque chose qui lui est revenu ou pour apporter une correction à un souvenir déjà révélé. Lors des trajets entre Gand et Bruxelles, son comportement est plus spontané que dans cette petite salle. Ainsi, après l'audition du 25 octobre, juste avant de sortir de la voiture à Gand, elle a soudain annoncé qu'elle se souvenait de tout un tas de noms de filles qui n'avaient pas survécu au réseau. Elle les a récités sur un rythme effréné. Perplexes, De Baets et Hupez ont noté au vol les noms qu'ils pensaient avoir retenus. Kristien, Mieke, Marie-Hélène... Mais n'a-t-elle pas dit que Mieke et Marie-Hélène sont une seule et même personne?

Plusieurs témoins de Neufchâteau, qui ont vécu la même procédure, racontent que la caméra les paralysait. Pour Nathalie W., le micro dressé évoquait involontairement un symbole phallique. X2 refusait les caméras. Au bout d'un certain temps, on réalise que X1 a surtout peur d'elle-même. Les photos, on l'a vu, la font paniquer. Il s'agit là de science exacte, et dans l'enjeu que représentent pour elle les auditions, désigner une mauvaise photo équivaut à un verdict: merci de votre participation et au revoir. De Baets et Hupez ne peuvent pas savoir si son silence entêté lors des confrontations avec les photos est dû à l'ignorance ou à la douleur dissociée. Derrière la vitre, les magistrats n'en savent pas plus. Ils observent, effrayés, confrontés à un dilemme permanent: partir ou attendre la fin.

- Je crois qu'il s'agit de la première audition, lorsque nous vous avons donné un album contenant les photos de certaines personnes. Vous avez dit que vous ne connaissiez pas ces personnes.
- J'ai dit ça, oui.
- Est-ce correct? Vous ne connaissez pas ces personnes?
- Si, je les connais, mais je ne voulais pas le dire.
- Pourquoi ne vouliez-vous pas le dire à ce moment-là?
- Méfiance.
- Est-ce que vous êtes encore méfiante?
- (*elle fait non de la tête*)³

Au départ, X1 ne fait pas beaucoup plus que des signes de la tête, pour dire tantôt oui tantôt non. Elle regarde autour d'elle, un peu perdue. Quand De Baets en arrive à prononcer les noms de Marc Dutroux, Michèle Martin et Bernard Weinstein, elle brise finalement le silence: «Bon, eh bien, je suppose qu'il faut que je me lance.» Elle les a connus, dit-elle. Pour le contexte juridique des enquêtes en cours, c'est extrêmement important, car s'ils ont bien fait partie d'un réseau comme le décrit X1, les faits qu'elle a vécus font partie intégrante du dossier Dutroux à Neufchâteau.

- Pouvez-vous situer dans le temps quand vous avez fait la connaissance de ces gens?
- (*elle fait non de la tête*) Je ne sais même plus comment.
- Vous êtes sûre de les avoir vus?
- Oui.
- Vous ne confondez pas avec ce que vous avez vu à la télé, ou euh...?
- Non, non.

X1 s'assied en tailleur et baisse la tête. C'est comme si plus rien n'allait être dit cette nuit-là. Puis, tout de même:

- J'ai fait leur connaissance par Nihoul. Cela peut paraître improbable, mais ils se connaissent déjà depuis très longtemps.
- Pardon?
- Je dis qu'ils se connaissent déjà depuis très longtemps, et que cela peut paraître improbable, enfin bon.
- Qui connaît qui, vous dites?
- Nihoul et Dutroux se connaissent déjà depuis longtemps. (...)
- C'est vous qui dites ça. Mais où est-ce que vous les voyez ensemble pour la première fois?
- Chez lui, dans sa maison.
- Chez qui?
- Chez Nihoul (...).
- Qui est-ce qui vous y a conduite?
- Ma mère.
- Votre mère, est-ce qu'elle est seule?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Quel âge avez-vous à ce moment-là?
- Je ne sais pas.
- De quelle voiture s'agit-il?
- Une Chevrolet.
- Une Chevrolet?
- (*elle fait oui de la tête*) X-11.
- Comment?
- C'est amusant, tout simplement, X-11.
- La plaque d'immatriculation?
- Non, non, le modèle.
- Ah oui, le modèle? Ok. Maintenant je comprends pourquoi c'est amusant.

L'humour débloque la situation. X1 décrit ce qu'elle se rappelle du «milieu bruxellois». Le groupe en question se réunit de temps à autre dans l'appartement de Nihoul. C'est donc sa mère qui l'a conduite, en compagnie d'un homme avec qui elle sort brièvement à cette époque. «Pour moi, c'est beaucoup plus facile d'en parler lorsque c'est quelqu'un d'autre que ma mère qui m'a conduite», dit-elle. «Je ne sais pas... Lorsque c'est Tony qui m'a conduite, c'est différent. Je ne sais pas ce que je lui ai fait de mal, à elle, ni comment je pouvais me racheter. Pourquoi me détestait-elle?» Question cruciale de Hupez: ne devait-elle donc pas, X1, aller à l'école? Non, cela se passait en général le week-end. Elle habitait déjà à Gand et elle allait encore à l'école primaire, ça, elle s'en souvient. Elle fait donc allusion à une période où elle avait onze ou douze ans.

Les indications de chronologie, souvent contradictoires ou impossibles, qu'elle fait cette nuit-là contribueront un an plus tard au démantèlement de l'enquête. Initialement, elle parle d'un événement bien précis dans un appartement bien précis à Bruxelles lorsqu'elle a onze ans. Un peu plus tard, on peut déduire de ce qu'elle dit – «au cours de cette période de deux ans» – qu'elle est en train d'expliquer comment les choses se passaient par la suite, ou en général, au sein de ce réseau. L'avocat E. en fait partie, tout comme un illustre inconnu, dont elle estime la taille à un mètre soixante-dix et qui porte des lunettes noires. De Dutroux, elle ne peut pas dire grand-chose. Elle ne le voit que de façon épisodique, et le considère comme un nouveau, introverti, qui joue un rôle de second plan. Il aime les «petits jeux» et amène parfois ses deux bergers allemands.⁴

Tandis qu'on lui enfonce le visage dans un fauteuil, raconte-t-elle, Dutroux lâche un de ses chiens. Question de De Baets: ces chiens avaient-ils des noms? S'en souvient-elle?

- Le premier, je me souviens qu'il l'appelait, heu... L'autre, je ne sais plus.
- Et comment l'appelle-t-il, le premier?
- Il s'appelle Brutus.
- Et l'autre, vous n'entendez pas son nom?
- Je ne sais plus, vraiment, je ne sais plus.
- Non, mais oui. Ecoutez bien, est-ce que vous n'entendez pas que sa femme ou quelqu'un d'autre prononce le nom?
- (*après un long silence*) Sultan.
- Qui l'appelait Sultan selon vous?
- Sa femme.

Marc Dutroux ne comprend qu'après un certain temps où veulent en venir ses interrogateurs lorsqu'ils se mettent à le bombarder de questions, le 2 décembre 1996, sur les chiens qu'il a eus au fil des ans. «En 1976, à l'époque de mon premier mariage, j'avais un berger malinois qui s'appelait Black» répond-il. «J'ai eu aussi un berger allemand femelle, Diane. Plus tard, j'en ai eu d'autres. Notamment deux bergers allemands. Ils s'appelaient Chera et Sultan.»⁵

Sultan, en fait, n'a probablement vu le jour que fin 1993 ou début 1994. Il est donc exclu que X1 ait pu connaître ce chien au début des années 80. Subsiste pourtant la question: comment peut-elle savoir cela? Pour autant qu'on ait pu le vérifier, la presse n'a jamais mentionné le nom des chiens de Dutroux. Le fait que les enquêteurs aient dû consulter Marc Dutroux lui-même début décembre prouve que personne ne connaissait le nom de Sultan jusqu'alors. Dutroux a-t-il appelé son chien Sultan en 1994 en souvenir d'un chien précédent? X1 a-t-elle confondu deux événements? A-t-elle deviné juste, par hasard? Jusqu'à présent, on ne connaît toujours pas l'explication exacte.

Après minuit, X1 poursuit son récit.

- Je dois vous dire qu’à la longue, à la fin, quand j’avais à peu près douze ans, je savais tout concernant les rituels, les meurtres rituels. Toutes ces choses, je savais exactement de quoi il s’agissait. Ce qu’ils disaient, ce qu’ils dessinaient, ce que je devais faire. Il y avait par exemple différentes façons d’égorger ou d’étrangler, ou quoi que ce soit.⁶
- Qui vous a appris toutes ces techniques?
- Nihoul et sa femme s’occupaient beaucoup de ça dans le temps. Dutroux n’était pas vraiment fanatique, ça ne l’intéressait pas tellement. Son copain, si.
- Le copain de...?
- De Dutroux.
- Est-ce que vous le connaissez, ce copain de Dutroux?
- *(elle fait oui de la tête)*
- Pouvez-vous lui donner un nom?
- Weinstein. Savez-vous qu’un de ses jeux préférés était d’enterrer des animaux vivants? C’est vraiment amusant, n’est-ce pas?

Même s’il apparaîtra par la suite que Bernard Weinstein avait effectivement, comme le raconte X1, un rapport très morbide aux animaux, le rôle qu’elle lui attribue paraît impossible. Elle dit qu’elle l’a rencontré lorsqu’elle-même avait douze ans, c’est-à-dire en 1981. En réalité, Weinstein était en prison, en France, jusque fin 1985. Ses interrogateurs partent du principe qu’il y a une chance raisonnable que X1 ait connu Weinstein, mais qu’elle doit avoir «déplacé» les dates dans sa mémoire.

Au moment où elle prononce le mot «rituels», X1 se corrige. Leurs buts premiers consistaient à rendre l’enfant apathique en le faisant choisir entre voir mourir un animal domestique aimé et aider à torturer un autre enfant. «Oh, vous savez... Toutes ces histoires de trucs sataniques et tout ça, bon... pfft. Entre guillemets, évidemment, parce qu’il s’agissait simplement du plaisir de tuer des animaux – le plaisir de...»

- De quoi?
- Si je le faisais bien – et c’est exactement la même chose – si je le faisais bien, alors ils faisaient mal à une autre fille.
- Qui devait faire la même chose?
- Parce que l’astuce venait à la fin: si je le faisais bien, alors ils faisaient mal à une autre fille, mais si je ne le faisais pas bien, alors c’est à moi qu’ils faisaient mal, voilà le système (...). Une des choses les plus imprévisibles et difficiles était... Il y avait un tirage au sort pour décider, par exemple, qui des deux filles allait souffrir.
- Cette deuxième fille dont vous parlez, qui est-ce?
- Entre autres Kristien.

Un silence pesant se fait dans la salle d’audition. Kristien est l’un des noms que X1 a cités le 25 octobre. Dans la voiture, cette nuit-là, De Baets et Hupez ont creusé leur mémoire à la recherche d’anciennes affaires de meurtre qui pourraient correspondre aux prénoms qu’avait cités X1. Le nom de Kristien leur disait quelque chose. N’était-ce pas le nom de cette jeune fille du crime de la champignonnière? C’était une de ces affaires mystérieuses, oubliées depuis longtemps du grand public. «Mais ce crime-là a été résolu, non?» avait objecté De Baets. «Si je ne m’abuse, ils ont arrêté quelques punks qui ont d’ailleurs avoué le meurtre.» Hupez ne savait pas et avait promis de vérifier.

C'est le magistrat national Patrick Duinslaeger qui a répondu à la question. Le meurtre de Christine Van Hees, une jeune fille de seize ans dont les restes carbonisés ont été retrouvés dans une ancienne champignonnière à Auderghem, une commune bruxelloise, n'a jamais été résolu. On n'a jamais trouvé de preuves contre les punks et le vieux dossier vient d'être classé sans suite il y a quelques mois. En quarante-huit heures, les enquêteurs pensent avoir identifié pas moins de trois victimes désignées par X1: Christine Van Hees, Carine Dellaert et Véronique D.⁷

Le 29 octobre 1996, le premier maréchal des logis Michel De Mulder est allé chercher quelques photos chez les parents de la jeune fille.⁸ Elles seront montrées à X1 à la fin de l'audition.

Il est passé 3 heures du matin. L'un des magistrats bâille. X1 est encore relativement guillerette.

- Qui est Kristien? Où avez-vous fait sa connaissance, en fait?
- J'ai fait connaissance avec elle dans ces circonstances. Je sais, c'est très difficile.
- C'est très difficile à suivre, pour l'instant.
- C'est très difficile parce que... je suis en train d'essayer de...
- Voulez-vous arrêter pendant cinq minutes pour que vos idées soient...?
- Non, non, ça fait déjà si longtemps que j'essaie de... Je crois que chaque semaine, chaque semaine, j'ai été à un autre endroit.
- Oui, mais pouvez-vous situer...?
- C'est à devenir folle, je veux dire...
- Mais pouvez-vous maintenant situer cela dans le temps? Vous expliquez tout concernant votre formation qui commence probablement... A quel âge cette formation commence-t-elle à devenir si intense?
- Oui, après ce week-end-là, ça a eu lieu pratiquement chaque semaine.
- Chaque semaine? Que se passe-t-il? On vous emmène quelque part?
- Oui.
- Est-ce que quelqu'un vous conduit?
- Pratiquement toujours, oui.
- Et qui sont ces personnes qui vous emmènent pratiquement toujours?
- La plupart du temps, c'est Nihoul ou Tony qui m'y conduisent.

De nouveau, un long silence. C'est X1 qui le rompt d'un accès de colère.

- Vous voulez que je le dise clairement, mais est-ce que vous ne comprenez donc pas?! Comment voulez-vous que je vous le dise, alors que c'est arrivé tant de fois, nom de Dieu! C'est à devenir complètement dingue! Vraiment je ne sais plus! Je ne sais plus, vraiment!
- Comment vous devez le dire?
- Où, comment, pff...
- Qu'est-il arrivé à Kristien?
- Elle a vraiment été sacrifiée.

Après avoir prononcé ces mots, X1 donne une impression d'abattement.

- Pouvons-nous isoler ce fait quelque part, et le regarder?

- A cette époque j'étais... Vraiment, c'est une des choses les plus difficiles pour moi, vraiment, une des choses les plus difficiles. Parce que, par exemple, une de ces choses... Avec Kristien, au départ, nous étions encore... Tu étais envoyée chez un client, tu t'occupais de lui, et quand tu avais fini avec le client, ils venaient te chercher et tu y allais tout de suite... (*long silence*) Ça veut dire qu'on devait y aller déjà depuis tout un temps... Tu étais déjà occupée depuis tout un temps. Je sais seulement que Kristien... C'était une... c'était seulement une amie. (*long silence*) Je n'arrive pas à... je n'arrive pas à mettre de l'ordre là-dedans... Je n'arrive pas à mettre... dans ma tête. Je n'arrive pas à mettre de l'ordre là-dedans, j'ai tout essayé. (*silence*) Quand on a vécu cela, on ne peut pas... Je m'excuse.
- Pouvez-vous écouter un instant?
- Oui, j'écoute.
- Pouvons-nous travailler avec quelques questions?
- J'essaye.
- Pouvez-vous nous expliquer un peu quand vous avez fait la connaissance de Kristien?
- J'ai fait la connaissance de cette fille lors de cette formation. Et en fait, il y avait une rivalité continue.
- Oui, est-ce que vous voyez cette fille devant vous?
- Qu'est-ce que je me rappelle encore d'elle? Sa voix, sa façon de bouger, son visage, vaguement.
- Vous essayez de vous former une image d'elle?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Pouvons-nous le faire de manière chronologique et poser des questions? Quand vous faites sa connaissance, quel âge avez-vous?
- Onze ans à peu près.
- C'est lors de la formation?
- Oui.
- Quel âge a-t-elle?
- Je n'en sais rien.
- Est-ce que vous la voyez devant vous?
- Oui et non. Je suis vraiment terrifiée à mort à l'idée de retourner. Vous n'en avez aucune idée.
- Si vous voyiez des photos, est-ce que vous la reconnaissez? Est-ce que cela aiderait?
- Je ne sais pas, je ne sais pas. Je ne sais pas du tout ce qui pourrait aider. Je sais seulement... Mais elle est dans la... dans la division des personnes les plus difficiles à contacter.
- Oui, mais Hoop peut nous aider. Est-ce que Hoop pourrait collaborer s'il voit des photos?⁹
- Avec des photos, oui, peut-être.
- On essaye? Vous voulez qu'on le fasse, pour voir si ça marche?

Ça ne marche pas. Ce que l'on soumet à X1, c'est une espèce d'album avec cinq photocopies agrandies de portraits de jeunes filles. La photo du milieu, qui porte le code X1-P12, est une photocopie de la photo que l'on a été chercher deux semaines plus tôt chez les parents de Christine Van Hees. Les quatre autres photos (qui portent les codes P10, P11, P13 et P14) ont déjà été montrées auparavant à X1. Elles faisaient partie d'une série de laquelle X1 avait sorti Carine Dellaert.

- Oh, mon Dieu. Je me demande s'il existe quelque chose de plus amusant. Ça ne va pas recommencer, tout de même, pas de nouveau ces photos... Savez-vous ce qui est bizarre? C'est que ces sentiments reviennent. (*silence*) Je ne peux pas. Je ne peux pas, j'aimerais beaucoup le faire, mais je ne peux pas.
- Qui est-ce qui peut nous aider?

- Ceux qui l'ont vécu. Mais si j'avais été bonne, si j'avais été comme ça, alors ma mère aurait finalement accepté, et cela ne serait pas arrivé. (*long silence*) Comment on traite les adultes, alors, je ne sais pas. Je ne peux pas. Ils ne peuvent pas aborder les adultes, ils ne peuvent pas. Ils ne veulent pas. Je ne trouve pas de possibilité de... Je ne trouve vraiment pas de possibilité, je m'excuse. J'ai vraiment fait de mon mieux.
- Vous avez une mémoire photographique, vous avez dit?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Et vous l'avez aussi reconnue sur photo?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Est-ce que vous l'avez vue ou pas?
- Je veux dire oui, mais c'est tellement difficile parce que... Je ne peux pas. Je ne peux pas le dire parce qu'elle ne veut pas. Mais qu'elle le veuille ou non, je l'ai reconnue, oui.
- Ici, parmi les photos?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Vous ne pouvez pas le dire... Est-ce que vous pourriez faire un signe quand vous arrivez à la bonne photo? Simplement un signe. Est-ce vous qui l'avez reconnue?
- Non.
- Qui l'a reconnue?
- Kelly.

Cela continue encore comme ça pendant une demi-heure. De Baets appelle une nouvelle fois «Hoop», mais sans succès. «Bah, je sais que ça ne rime à rien et que vous ne pouvez pas faire grand-chose de tout ceci», soupire X1. Faire appel à certaines de ses personnalités, dit-elle, équivaut à revivre cette nuit effroyable. Et c'est précisément ce qu'elle a voulu éviter à tout prix ces dernières années. Il est presque 4 heures du matin. De Baets n'abandonne pas. Il veut savoir qui était là. Les mêmes que lors de ce week-end, répond-elle, plus Weinstein.

- Elle a tellement... Elle a tellement, tellement crié pour qu'on l'entende.
- Personne ne l'a entendue?
- Quelqu'un l'aurait entendue si ça avait été près de quelque chose, des maisons ou quelque chose comme ça.
- Est-ce qu'il n'y avait pas de maisons aux alentours? Est-ce qu'il y avait autre chose?
- Je ne sais pas. Je ne sais plus.
- Est-ce qu'il y avait d'autres bâtiments?
- Je ne sais pas, je ne sais plus. C'est tellement... C'est tellement... Je ne peux pas, je ne peux pas.
- Est-ce qu'elle a crié longtemps?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Et qui est-ce qui la fait crier?
- Dutroux, Nihoul, sa femme. (...)
- Est-ce qu'ils utilisent des objets? Est-ce que vous voyez des objets? Oui? Est-ce que vous pouvez les décrire? Est-ce que vous pouvez les dessiner?
- C'est ce qu'ils m'ont appris.
- Quoi?
- C'est ce qu'ils m'ont appris. Ils m'ont appris que si je parlais, cela pouvait encore devenir pire.
- Maintenant, cela ne peut plus devenir pire, vous êtes avec nous (...).

- Je n'ai pas peur de vous. C'est d'eux que j'ai peur. J'ai peur... C'est un choix tellement difficile. C'est un choix tellement difficile quand on a vu ça. (*silence*) J'ai peur de faire une erreur. J'ai déjà fait tellement d'erreurs. J'ai déjà tellement...
- Vous ne pouvez pas faire d'erreurs avec nous.

Tandis que De Baets continue d'essayer de persuader X1, on échange des regards entendus dans la salle de régie. L'âge que se donne X1 au moment du meurtre ne correspond absolument pas, mais au vu du traumatisme que la jeune femme combat sous leurs yeux, ce détail semble sans importance. Un certain temps s'écoule avant que X1 en revienne à parler un peu de Kristien. Tony et Nihoul créaient entre elles deux un climat de compétition constante, dit-elle. Celle qui était moins «bonne» que l'autre était punie. Kristien a été punie plus sévèrement qu'elle-même. D'où son sentiment de culpabilité.

- Et comment est-ce qu'ils l'ont punie?
- En la torturant.
- Et qui est-ce qui la torturait?
- Les gens qui étaient là.
- Tous?
- Hm.
- Pouvez-vous nous dire comment ils l'ont torturée?
- Oh, avec tout, avec tout.
- Est-ce que Kristien pouvait se défendre?
- (*elle fait non de la tête*)
- Pourquoi pas?
- Parce qu'elle ne pouvait pas.
- Pourquoi est-ce qu'elle ne pouvait pas?
- Parce qu'elle était attachée. Elle était attachée.

La tension monte dans la salle de régie. L'une des rares choses que les spectateurs savent à ce moment-là du dossier Van Hees, c'est qu'on avait trouvé à l'époque les restes d'un fil électrique fondu autour du corps carbonisé, et qu'on avait pu déduire de la position du corps que la jeune fille était ligotée aux mains, aux pieds et au cou. X1 ne veut pas expliquer comment cela s'est passé exactement. «Je ne sais pas, j'ai si peur de... de ne plus jamais oublier.» Une nouvelle fois, les enquêteurs tâchent de lui donner du courage: «Et si on l'aidait? Nous, tous ensemble?»

- Je vais essayer... Ils l'ont, oh,... ils l'ont... Je crois que c'était un manche à balai, ou quelque chose comme ça, qu'ils ont mis derrière son dos. Vous savez bien, avec ses bras... entre son dos et ses bras, comme ça, quelque chose dans ce genre. (*silence*) Et puis ils l'ont emmenée, et ils l'ont tenue... Je pense que c'était dans son sexe ou quelque chose comme ça, ils ont mis quelque chose dans son vagin.
- Qui est-ce qui fait ça?
- Je devais la calmer. Elle était... Ils voulaient du café. Et euh... euh, Nihoul, Dutroux, et E. aident.
- Nihoul, Dutroux, E.?
- Oui, et ce... Je ne sais plus comment il s'appelle. Il la pousse. Je voulais qu'elle se taise, si elle ne se taisait pas... Elle doit se taire, sinon ils me font la même chose.
- Et vous ne réussissez pas à la faire taire? Elle a tellement mal? Vous devez la faire taire?
- (*elle fait oui de la tête*) (...) J'éprouve de grandes difficultés à faire ça. Je n'ai pas très bien essayé, j'étais tellement... oh, à ce moment-là... (...)

- Qu'est-ce que vous essayez, pour la faire taire?
- Je mets ma main sur sa bouche, je n'ose même pas pousser fort.

X1 se met à pleurer, marmonne quelque chose à propos de ce qu'on l'oblige à faire avec un tisonnier que E. lui a mis dans les mains et parle tout à coup d'un serpent constricteur. De Baets veut la sortir de sa crise de semi-hystérie en tentant de lui faire comprendre qu'elle n'était qu'une enfant, et qu'il n'y a aucune raison de se culpabiliser à cause de ce qui est arrivé. Il ne récolte que de longs silences, des rebondissements improbables, du chaos et des références de plus en plus nombreuses à ses autres personnalités. C'était de sa faute, répète-t-elle. On lui a enfoncé un objet dans le vagin. Puis elle s'effondre. «Quand on a aussi mal que ça, on n'arrive pas à croire que ça va passer.» Il est plus de 5 heures du matin.

- Kristien se trouve-t-elle sur la table à ce moment-là?
- Hmhm.
- Attachée?
- Hmhm.
- Est-ce que Kristien se trouve toujours sur le dos ou sur le ventre?
- Sur le dos.
- Sur le dos. Est-ce que vous devez lui couper dans la gorge?
- *(elle fait oui de la tête)*
- Et alors les cris perçants s'arrêtent?
- Oui.
- Est-ce qu'après, ils font encore quelque chose? Est-ce qu'ils vous font encore mal?
- *(elle fait oui de la tête)*
- Est-ce qu'ils vous violent?
- *(elle fait oui de la tête)*
- Tous?
- *(elle fait oui de la tête)*
- Est-ce que la femme de Dutroux est là? Est-ce qu'ils restent encore longtemps à cet endroit?
- Est-ce que Bouty reste encore longtemps à cet endroit?
- Ca, je ne sais pas.
- Est-ce que vous sentez quelque chose à cet endroit?
- Je sais bien que, euh... que... je sais bien que...
- Y a-t-il une odeur à cet endroit?
- Oui.
- Pouvez-vous décrire cette odeur?
- Non.
- Y a-t-il quelqu'un d'autre qui puisse décrire cette odeur?
- Si vous savez ce qu'il se passe, pourquoi voulez-vous que je le dise encore?
- Si?
- Si vous savez ce qu'il se passe, pourquoi voulez-vous que je le dise encore?
- Non, non, je ne sais pas ce qui s'est passé. Peut-être que je sais ce qui s'est passé, mais alors vous devez m'aider à... Vous ne voulez pas m'aider?
- Si. Ça s'est passé comme ça, comme ça... heu... Ils l'ont brûlée.
- Ils quoi?
- Ils la brûlent.

Des larmes coulent toujours sur son visage. Dans la salle de régie, les derniers mots de X1 ont encore davantage dis sipé le doute. La Kristien dont parle X1 ne peut être que Christine Van Hees. De Baets réalise cependant qu'un problème se pose. Beaucoup de choses sont remontées à la surface cette nuit-là, mais le détail si important, le moment du meurtre, le turlupine.

- Pouvez-vous situer à peu près la période quand ça a eu lieu?
- C'est une chose à laquelle je pense encore continuellement. C'est une chose que j'étudie encore. A cette époque, le temps était une donnée très abstraite pour moi.
- Pouvez-vous faire une comparaison afin d'arriver à retrouver la période?
- Euh, je ne sais pas.
- Ces gens, comment étaient-ils habillés, par exemple?
- Bof... Je ne sais pas. Euh, je ne le sais pas.
- Est-ce qu'il faisait chaud à cet endroit?
- C'est encore une chose abstraite, à laquelle je n'ai pas fait attention.
- Hmhm.
- D'ailleurs, je n'ai jamais froid. (...)
- Connaissez-vous Kristien depuis longtemps?
- Longtemps, c'est beaucoup dire, mais quand même déjà depuis quelque temps.
- Savez-vous qui se chargeait de Kristien?
- Nihoul.
- Est-ce que c'était une fille qui était formée par Nihoul?
- *(elle fait oui de la tête)*
- Elle ne vous a jamais dit comment elle a fait la connaissance de Nihoul?
- Pas vraiment.
- Pas vraiment?
- Mais je vous ai dit que nous étions des concurrentes.
- Oui. Vous n'avez jamais eu l'occasion de vous parler?
- *(elle fait non de la tête)* (...)
- Elle parlait français ou néerlandais?
- Un peu comme moi, elle comprenait les deux.
- Vous devez comprendre que ça ne nous aide pas.
- Non (...).
- Pourriez-vous dire, le jour des faits, comment elle était habillée?
- Je crois qu'elle portait des chaussures de sport avec des lacets. Je crois... un jeans et un sweat-shirt avec le numéro huit dessus, ça, je m'en souviens.
- Est-ce que vous voyez encore devant vous la couleur du sweater?
- Euh, il était bleu très foncé, pas noir, mais bleu très foncé, avec le numéro huit dessus, comme au football américain.

X1 dessine le huit sur un papier. Des doubles lignes blanches. D'un geste des mains, elle montre la taille du huit.

- Donc, elle était une fille de Nihoul, vous dites, n'est-ce pas? Pouvez-vous voir quelque part, ou y a-t-il quelqu'un qui peut nous dire combien de temps ça faisait, donc avant, qu'elle était avec Nihoul? Combien de temps avant l'avez-vous vue?
- Ça date de la formation, je crois, et après, je l'ai encore rencontrée.
- Donc, la formation est en 1982, ou quelque chose comme ça?
- Oui, je suppose, oui.
- Donc, vous avez alors douze, treize ans?

- Je crois que c'était un peu plus tôt. Ça a commencé chez moi, après Knokke, et ça s'est terminé, donc la formation, hein, le jour avant ma communion solennelle.
- Et cette formation dure environ un an, et ils vous emmènent partout?
- Oui.

Ce que dit X1 sur le bilinguisme de Kristien est un nouvel élément qui conforte la conviction qu'il s'agit bel et bien de Christine Van Hees. Les enquêteurs savent que la jeune fille bruxelloise, dont la mère est originaire d'Ostende, parle presque aussi bien le néerlandais que le français.

- Est-ce que vous savez, ou est-ce que vous voyez, qui a ligoté Kristien?
- Euh, c'est le bourreau... Dutroux et Nihoul.
- Est-ce qu'ils l'ont fait d'une façon particulière?
- Oui, mais s'il vous plaît, ne me demandez pas de la décrire.
- Pourquoi, vous ne le savez pas? Au cours de la conversation, vous nous avez dit qu'à un moment donné, elle était ligotée à un manche à balai, avec son dos ou avec ses mains. Ses mains y sont attachées ou quelque chose comme ça.
- Oui, euh, enfin.
- Alors, est-ce qu'elle est attachée d'une autre manière? Est-ce qu'ils la détachent de ce manche à balai?
- D'abord, ils la laissent échapper pendant quelque temps, pour qu'ils puissent la pourchasser un peu. (...)
- Et alors, ils la ligotent une seconde fois?
- *(elle approuve de la tête)*
- Voyez-vous, avec votre mémoire photographique, comment ils l'ont ligotée?
- Ils la ligotent, ils l'ont mise sur une table, les jambes écartées, les pieds derrière les pieds de la table, enfin... C'est difficile à expliquer, vous savez. Et ils la ligotent comme ça.
- Ses jambes aux pieds de la table?
- Ses mains étirées derrière elle.
- Ligotées aussi?
- Hmhm.
- Alors, est-ce qu'il y a encore une autre façon dont ils la ligotent?
- C'est suffisamment bien conçu.
- Comment?
- C'est suffisamment bien conçu.
- Pouvez-vous le décrire étape par étape?
- Oh, mon dieu. Non, pas vraiment, mais ça me fait penser à un lapin dans un piège. Plus il remue, plus pénible ça devient.

De Baets va de plus en plus vite. Est-ce qu'elle voit ses bras? Ils sont attachés à quelque chose? Et ses jambes, elles sont attachées? Sont-elles pliées? Est-ce que cette corde va des mains aux pieds? X1 répond à toutes ces questions en approuvant de la tête. «Comme je vous dis. C'est comme un lapin.»

- L'endroit où ça a lieu, il est grand?
- Pff...
- Y a-t-il quelqu'un qui peut voir...
- En tout cas, ce n'est pas petit. (...)
- Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut nous aider pour donner une description, peut-être?
- Des poutres au plafond.
- Des poutres au plafond?

- Je pense... un sol en pierre naturelle. Je ne sais pas si c'était un sol en pierre naturelle, je pense bien. Un sol assez vieux, et des murs peints en blanc, mais depuis un certain temps.
- Est-ce que vous arrivez tout de suite à cet endroit?
- Euh, on voyait que ce n'était pas vraiment habité.
- Est-ce que vous voyez descendre de la voiture?
- J'essaye, oui (...). Bof... je sais que ce n'est pas un chemin égal, pour y arriver. Je crois que derrière la maison où l'on vivait réellement, à gauche, je suis entrée, oh, oui...
- Est-ce que c'est une maison pour vous?
- Vous avez la maison, là. Là, il y avait, d'abord il devait y avoir...
- Est-ce que vous pourriez reconnaître les environs?
- Je l'espère, oui.
- Quand vous y êtes arrivée, est-ce qu'il faisait clair ou noir?
- Clair (...).
- Nous allons interrompre l'audition ici? Et euh... Oui, pouvons-nous vous demander un effort, de votre part? Pouvez-vous encore une fois regarder les photos? S'il vous plaît?
- Oh...
- C'est important.
- Je sais.
- Vous avez dit tout à l'heure que vous l'aviez déjà vue? Sur ces photos?
- Oh, il vaudrait mieux... Pourquoi n'est-ce pas possible de le faire de manière simple? Ça ne suffit pas de dire simplement que je ne sais plus? Allez, ce n'est quand même pas si difficile?
- Non, parce que vous êtes honnête, vous ne pouvez pas dire ça.
- Oh...
- Est-ce que le verbalisateur peut les feuilleter, et vous direz oui...?
- Rien, s'il vous plaît, oh...
- Nous sommes déjà parvenus à terminer la partie texte.
- Oui, le texte, je pense que c'est bon.
- Est-ce que vous le faites vous-même, ou c'est le verbalisateur qui doit le faire?
- Je ne peux pas le faire, je sais que c'est stupide, mais... je ne peux pas.
- Nous pouvons le faire ensemble.
- La seule chose que je sais, c'est qu'à partir d'aujourd'hui, je vais devoir commencer à me battre avec mes personnalités. Je ne peux pas.
- Essayez.
- Je ne peux pas. (...)
- Tout à l'heure, il ne vous a fallu qu'une seconde pour la reconnaître. Vous pouvez le refaire (...).
- Je ne trouve pas ça honnête. Si vous savez qui c'est, pourquoi dois-je passer par tous ces tracas?
- Ce n'est pas nous qu'il faut convaincre, mais il y a d'autres gens qui doivent être convaincus. Vous comprenez? (...)
- J'ai vraiment peur de cette responsabilité.
- Mais ce n'est quand même pas votre responsabilité?
- Mais si...
- Envers qui?
- Si je ne le dis pas, alors qui va le dire?
- Il n'y a personne qui peut nous aider?
- Voilà, je ne sais pas si cette responsabilité... c'est stupide, hein?
- Ce n'est pas stupide, c'est humain.

- Et si je n'indique pas la bonne? J'ai tellement peur que j'en suis capable. J'ai peur de me tromper.
- Même si vous vous trompez, ça n'a aucune importance.
- Pour moi si, parce que je vais vraiment commencer à douter de mes possibilités. Pour moi, ça a beaucoup d'importance.
- Pour nous aussi, hein. Mais l'erreur est humaine.
- Pas pour moi, parce que quand je dis quelque chose, ça doit être correct.
- Quand on ne fait rien, on ne peut pas commettre d'erreurs.
- Il y a des choses comme ça... Je sais que je dois le faire, parce que sinon vous serez encore ici demain soir. Ah, et moi qui pensais être obstinée...

Les interrogateurs étalent les cinq photocopies sur la table, autour du micro. X1 ne peut pratiquement plus regarder ailleurs.

- Je doute de moi.
- Est-ce que vous avez un doute concernant une certaine photo?
- Je doute de moi.
- Est-ce que vous avez un doute concernant une photo qui se trouve ici?
- Si je ne suis pas certaine, je ne veux pas le dire. Je suis si difficile.
- Oui.
- C'est embêtant, mais bon... Où est donc passé le temps où vous me trouviez facile, hein?
- Oui. Vous n'avez jamais été facile, mais nous savons qu'avec vous, la voie de la difficulté peut aussi être la bonne.
- Ça, c'est facile évidemment.
- Non, ce n'est pas facile.
- Et si je ne suis pas certaine?
- Alors, nous comprendrons.
- Mais alors, je ne peux pas vous le dire, comprenez-le.
- Donc, en étant honnête, vous l'avez reconnue?
- Je doute, mais je doute moi-même.
- Vous-même?
- Oui.
- Pourquoi est-ce que vous avez des doutes sur vous?
- Parce que je la vois dans d'autres circonstances.
- Oui, alors vous pouvez avoir vos doutes.
- Et on voyait... on ne voyait pas la petite fille de la photo, si vous comprenez ce que je veux dire.
- Oui, j'en suis tout à fait persuadé, parce qu'il n'existe pas de photos dans les circonstances dans lesquelles vous l'avez connue. C'est exact?
- *(elle fait oui de la tête)*
- Comme vous doutez, est-ce que c'est possible de lire le numéro de la photo concernant laquelle vous avez un doute? Ça, vous devriez quand même pouvoir le faire. Vous savez où elle se trouve, vous savez sur laquelle vous doutez?
- Oui.
- Pouvez-vous l'indiquer avec votre doigt, sans regarder?
- Oui.
- Faites un dernier effort, et indiquez-la.
- P10... Quoi?
- Je ne sais pas. Qu'est-ce que vous avez dit?

- Vous n'avez pas entendu? P10! Est-ce que je peux rentrer chez moi maintenant?
- Oui, vous pouvez rentrer chez vous quand vous voulez.
- Oui oui, c'est ça.
- Nous allons terminer l'audition.

Nous sommes le 14 novembre 1996, il est 7 heures moins cinq du matin. La photo qui porte le code P10 représente une fillette nommée Anik D., qui a aujourd'hui trente-sept ans, mariée, heureuse et en bonne santé. «Pour juger objectivement ce qui est arrivé ce matin-là, il faudrait pouvoir regarder la vidéo de cette audition», dit Regina Louf par la suite. «Il était 7 heures du matin. J'en avais ras le bol, je voulais rentrer. Si j'avais désigné Christine à ce moment-là, De Baets aurait certainement encore continué pendant trois heures. Dans mon entêtement, je voulais leur faire comprendre qu'ils devaient me laisser plus de temps. Je me console en me disant que si les successeurs de De Baets n'avaient pas pris prétexte de cet incident pour tout remettre en cause, ils auraient certainement trouvé autre chose.»¹⁰

«Le seul problème que j'ai, c'est la notion du temps»

Témoignage X1, 18 novembre 1996

- Est-il possible que vous vous trompiez de faits?
- Que je me trompe de faits?
- Oui, que vous mélangiez des faits?
- Non, pas mélanger, mais...
- Donc, nous pouvons supposer que quand vous décrivez un fait, il s'agit du fait exact. Donc que vous ne vous...?
- Oui, oui, ce n'est pas un problème, ce n'est pas un problème. Le seul problème que j'ai, c'est la notion du temps. C'est un, euh... C'est aussi abstrait que d'expliquer à un enfant de trois ans ce que c'est qu'un cube. Je ne suis pas forte en temps, mais quand je raconte un fait, alors c'est euh, bon...
- N'avez-vous jamais vu les parents de Kristien?
- C'est-à-dire... peut-être bien, mais sans que je sache que c'étaient les parents de Kristien, enfin.
- Le jour où vous venez à Bruxelles... Vous avez dit dans l'audition précédente: ma mère me conduit jusqu'à un parking...
- Oui.
- Quelque part, et là, Tony vient me chercher.
- Il vient me chercher.
- Pouvons-nous reprendre à partir de là? Ce qui se passe, mais alors dans un ordre logique? Est-ce que c'était... est-ce que c'était un jour d'école?
- Un jour d'école? Houlala, avec tout ce que j'ai brossé... Je ne sais pas, en fait. Je n'en ai aucune idée. (...)
- Est-ce qu'il vous dit quelque chose?
- Très peu. Il dit ce que je dois faire, oui. C'est tout.

- Qu'est-ce qu'il vous demande?
- De le satisfaire oralement.
- Il vous parle comme ça, Tony?
- Hm, non...
- Alors, quels mots utilise-t-il?
- Il demande si je veux le sucer.
- Il vous demande si vous le voulez?
- Non, non.
- Non, utilisez les mots qu'il utilise.
- Oh, mon dieu, ce n'est pas facile de l'imiter. Enfin, qu'est-ce qu'il dit exactement? Généralement, c'est stéréotypé, donc ça devait être... donc ça devait être quelque chose comme ça... Quelque chose comme: «Allez, viens ma petite chatte, ouvre ma braguette, suce-moi.» Quelque chose comme ça.
- Et à ce moment-là, vous roulez? Enfin, il conduit?
- Il conduit, oui, pas moi. Moi, je fais autre chose. Enfin, après qu'il ait joui, j' pose simplement ma tête sur ses genoux. Ça ne m'intéresse presque pas de savoir où je vais. Je crois que nous étions déjà arrivés au moment où je me suis relevée. Mais à ce moment-là, j'ai commencé à avoir la nausée. Monter, démarrer, toutes ces choses me donnent la nausée. Et alors euh, j'ai simplement mis ma tête sur son épaule. Je pense que nous sommes arrivés les derniers. (...)
- Vous regardez la route à ce moment-là?
- Oui.
- Y a-t-il quelque chose de cette route dont vous vous souvenez?
- Rien de spécial. J'ai vu tellement de chemins. (...)
- Est-ce que c'était en ville?
- Non, pas vraiment. Mais ce n'était pas non plus à la campagne. Bon, oui, comment est-ce que... comment est-ce que je dois décrire ça? Je ne sais pas. Je vais essayer de décrire l'endroit où nous sommes arrivés finalement. C'était une sorte de chemin de gravier, ce n'était pas asphalté, mais pas non plus un chemin de terre. Je suppose que, heu, que c'était assez étroit, et du côté gauche, il y avait des arbres. Et au bout, il y avait l'allée de cette maison, qui était un peu en pente. Quelque chose comme ça.
- Serait-ce mieux pour vous de le dessiner?
- Peut-être. D'abord, je vais à la toilette. Mes reins...¹

Nous sommes le 18 novembre 1996, 20 heures 58. Un léger ressenti est perceptible à chaque fois que De Baets et Hupez posent une question. Pour une raison ou l'autre, X1 est déterminée à rester dans le vague autant que possible. Cette audition portera exclusivement sur Kristien. C'est la date des faits qui tracasse les enquêteurs. Une prudente tentative de De Baets d'ordonner la chronologie des faits a raté son effet au début de l'audition. A plusieurs reprises, il a demandé à X1 quand elle avait rencontré Kristien pour la première fois. «Je pense, je pense que je l'ai vue à des intervalles assez irréguliers», bredouille-t-elle. «Je pense que la première fois, c'était une petite année auparavant, sans doute. Et puis avec quelques mois d'intervalle, environ.»² Le récit de la vie de X1 ne connaît apparemment qu'un seul point de repère: son départ de Knokke pour Gand, lorsqu'elle avait dix ans. Cependant, Christine Van Hees a été assassinée en 1984, au moins quatre ans plus tard. De Baets n'abandonne pas et il aide quelque peu X1.

- Pouvez-vous situer cela par rapport à votre âge à cette période? Ou par rapport à l'école, ou une année scolaire, ou...?
- En fait, je ne sais plus. J'étais encore assez jeune, mais je n'étais déjà plus à Knokke. Je pense peu après Knokke, euh... je suppose. En fait, je ne sais plus.
- Probablement ça doit être longtemps après Knokke.

- En fait je ne sais plus. C'est possible. Quand? Pff...
- Parce qu'en fait, vous dites au début de l'audition que vous appartenez déjà à Tony et qu'elle appartient à Nihoul.
- Elle appartient à Nihoul, moi pas encore vraiment à Tony. Je ne suis pas encore vraiment chez Tony. Je le connais déjà, oui, mais ça n'a pas encore commencé à fond. A cette époque...
- Réfléchissez bien.
- En fait, je ne sais plus, oh. Ça donne euh...
- Avez-vous des points de comparaison?
- En fait, j'ai un problème sérieux, c'est que les âges sont assez vagues pour moi. Ça dépend de quelles personnes, enfin bon, c'est assez compliqué vous savez. Je ne sais plus.

L'adjutant De Baets a un problème, se disent quelques-uns de ses collègues lorsqu'ils voient quelques jours plus tard le résultat écrit de cette audition. Au procureur Bourlet, au magistrat national André Vandoren et au colonel Henri Berkmoes du BCR, il a pratiquement présenté les témoignages de X1 comme un ensemble de faits établis. Les enquêteurs de la 3^e SRC qui ne travaillent pas pour Neufchâteau – une minorité – commencent d'ores et déjà à parler de «folie collective». A leur avis, De Baets s'est déjà engagé si loin dans cette affaire, il a déjà exigé et obtenu tant de moyens, qu'il ne peut plus se permettre de mettre en doute les déclarations de X1.

Ce soir-là, X1 est particulièrement douée pour rester dans le vague. «Euh, euh, je ne sais pas. Je pense. C'est possible.» Elle n'a rien vu du trajet effectué. Elle ne peut pas dire si Kristien était plus âgée ou plus jeune qu'elle. Et lorsqu'ils sont arrivés sur place, ils n'étaient «pas en ville, mais pas non plus à la campagne». Après la pause sanitaire, elle continue imperturbablement à débiter ce genre de réponses évasives. Ses tentatives pour reconquérir du crédit semblent désespérées. Personne, dans la pièce, ne peut soupçonner qu'elle y parviendra pourtant avec brio une demi-journée plus tard.

X1 se met à dessiner. On lui a demandé de faire une description de l'endroit où la partouze a commencé. A mesure que la soirée avance, elle fait des croquis de plus en plus grands, d'un manège. Une cage avec un doberman. Une ravissante petite maison de campagne aux fenêtres garnies de vichy rouge et blanc. Une peau de vache devant un feu ouvert qui crépite doucement dans un petit salon et une bibliothèque qui déborde de livres. Les noms des participants évoquent des ambiances moins idylliques: Michel Nihoul, Annie Bouty, Marc Dutroux, Michèle Martin, Bernard Weinstein, un inconnu, Tony et les parents d'An.³ La première image de Kristien dont se souvient X1 est celle d'une jeune fille qui lit un *Bob et Bobette* près du feu ouvert. Lorsqu'on lui demande quelle était la saison, X1 dit: «Eh bien, il ne fait pas si chaud que ça, mais il n'a pas plu depuis un petit temps. C'était si, si... je ne sais plus.»

- Et en fait, c'était dans la région de Bruxelles, ou est-ce que vous avez traversé Bruxelles?⁴
- Ça, je ne sais pas. Traversé Bruxelles?
- Oui.
- A travers Bruxelles?
- Oui.
- Non. Nous ne sommes pas passé à travers Bruxelles.
- Autour de Bruxelles?
- C'est possible, je ne sais pas.

Tout comme Kristien, dit X1, on la déshabille et on la force à participer activement à la «fête» dont les adultes ont donné le signal de départ. Assez vite, elle se rend compte que ce ne sera pas une soirée ordinaire. Les choses ne se passent pas bien pour sa compagne d'infortune. «Elle n'est pas assez spontanée. Trop nerveuse. Elle pose trop de questions. (...) Elle avait tellement honte, aussi. Je ne pense pas qu'elle avait fort l'habitude de travailler avec un groupe.» C'est le père d'An, qui n'est pas identifié plus avant, qui se lève à un moment donné, comme si c'était prévu, et sort quelques bouts de corde d'une commode. Il en met un dans les mains de X1. L'assistance regarde. «Il la met dans ma main. Enfin, surtout, ce qu'on voit très bien, c'est que c'est un de ces jeux (...). Et ils... oui, ils regardent ce que tu vas faire avec ça. Je pense que cela a déterminé en partie notre sort. Je me suis dirigée vers Kristien, et je lui ai donné la corde. C'était ce qu'il y avait de plus facile, ce n'était plus ma responsabilité. Et elle a immédiatement renvoyé la balle.»

- Qu'est-ce qu'elle a fait?
- Au figuré, bien sûr, elle a renvoyé la balle. Donc elle a...
- Renvoyé?
- Renvoyé. Et c'était ça qui était si important. C'est ce qui détermine ton sort, hein.
- Voulez-vous du café?
- Non, merci. C'est vraiment si... c'est vraiment si... Ça détermine ton sort. Je trouve que c'est, ça paraît banal, enfin, en le disant comme ça, ça paraît si banal, mais...

Tout en dessinant avec précision où se trouve chaque participant, elle décrit un viol collectif au cours duquel les deux filles sont battues sans interruption avec un manche à balai. X1 raconte qu'on lui ordonne de faire taire Kristien d'une façon ou l'autre, mais qu'elle n'y parvient pas. Tout le reste de la nuit, cette impuissance reviendra dans son récit comme un thème central. Chaque fois qu'elle parle des appels à l'aide de Kristien, elle souligne qu'ils ne font qu'augmenter l'agressivité de plusieurs des auteurs présents.

Quelque part, au cours de cette soirée, elle entend le klaxon d'une voiture près de la grille. Tony va ouvrir et l'avocat E. entre dans la maison de campagne. Il va s'asseoir près des autres, qui ont accordé près de deux heures de répit à leurs petites esclaves sexuelles. X1 est allée s'asseoir près de Kristien dans un coin du salon. Elle est complètement épuisée et semble dormir. E. a une idée: un concours. Les deux filles vont devoir faire la course pour satisfaire oralement tous les hommes de l'assistance. Le résultat, déclare X1, est connu d'avance. Surtout lorsqu'elle s'aperçoit que sa compagne d'infortune n'essaie même pas de rivaliser avec elle et reçoit des coups des trois femmes présentes.

- Hmhm, et pour cette raison j'ai... j'ai arrêté, j'ai fait la grève. Je ne veux plus continuer.
- Vous ne voulez plus continuer?
- Je ne veux plus continuer. J'arrête. Ah, comme ça, j'allais m'affirmer une fois de plus. Mon raisonnement était le suivant: si j'arrêtais, je ne pouvais pas faire pire que ça, donc ils seraient bien obligés de se jeter sur moi plutôt que sur elle. Ce n'était pas tellement parce que je voulais la protéger, c'était plutôt... (...) Elle était vraiment en train de m'emmerder. Donc, il ne restait qu'une chose à faire, l'aider. Ce n'était pas par charité, vous savez. Ce n'était pas par charité. Enfin. Donc je me suis mise en grève, et le résultat était qu'elle recevait encore plus de baffes. Elle se faisait punir pour tout ce que je faisais mal (...). Si tu ne paniques pas, alors tu sais que, bah, si tu les laisses faire, tu sais que tu en auras fini après un temps, mais si tu commences à paniquer, alors tu peux... Enfin, tu ne penses plus au temps que ça va durer, et tu prends tout en pleine figure.
- Mais apparemment, Kristien ne connaît pas très bien le système?
- Non, non.
- Alors, pouvons-nous supposer que Kristien n'avait pas été initiée?
- Non.
- Ou alors, ça ne faisait pas très longtemps...?
- Non.
- ... qu'elle avait commencé?

– Pas à ce niveau-là en tout cas. Et le reste, je ne peux pas vous dire, mais elle ne connaît pas encore très bien le système. Je ne sais pas... Je ne sais pas si vous comprenez la raison pour laquelle c'est si difficile pour moi. C'est difficile parce que... parce qu'elle était si ignorante.

Quelques semaines plus tard, la comparaison du témoignage de X1 avec l'ancien dossier judiciaire du meurtre de la champignonnaire à Auderghem montrera que Christine Van Hees a effectivement dû entrer en contact avec un milieu très singulier. Mais cela, les enquêteurs ne le savent pas encore. Ils écoutent. Soudain, ils entendent le mot «serpent». Kristien avait un jour dû faire part à Michel Nihoul de son aversion pour les serpents. Cette affirmation, dit X1, a été mise à l'épreuve ce jour-là.

– D'où sort ce serpent subitement?

– D'où il sort? Bouty est allée le chercher. Il se trouvait probablement dans la voiture. Au début, je ne sais pas si vous le savez, mais un serpent, au début, il était très tranquille, ce n'était encore rien. Dès qu'un serpent commence à avoir chaud, il se met à bouger. Ça, c'était déjà grave, mais en plus, un serpent, c'est froid au toucher. Je crois que c'est surtout ça qui me fait horreur chez les serpents. Et en plus, ce truc se met à bouger par-dessus le marché. Et alors, elle est devenue complètement folle. Et moi, je devais essayer de la faire taire.

X1 raconte qu'elle a également subi la séance avec le serpent. Elle est ligotée sur une table. L'animal rampe sur elle. C'est là que le récit s'interrompt. Et que commence la première épreuve de force psychologique avec De Baets («Tu *dois* le raconter!»). Il est minuit passé et d'après quelques allusions, on a déjà pu comprendre que X1 n'avait même pas encore entamé son récit. Dans la villa, les adultes se rhabillent. Ils mettent à X1 et à Kristien une espèce de sac en satin sur la tête et les emmènent dans le plus simple appareil.

– Ils rentrent à la maison.

– Qui?

– Eux, les gens qui y étaient (...).

– Est-ce que vous sentez que vous sortez?

– (*elle fait oui de la tête*)

– Qu'est-ce que vous sentez?

– Le froid, j'étais si fatiguée.

Le groupe, raconte X1, part dans trois voitures. Kristien se trouve dans une autre voiture qu'elle. Elle n'a aucune idée de la durée du trajet. La réponse que De Baets finit par obtenir est moins vague qu'il ne le craignait: «Peut-être bien une vingtaine de minutes, je pense.» En cours de route, explique X1, on ne parle presque pas.

– Où nous arrivons? Je ne sais pas. Je ne sais pas, parce que je ne peux toujours rien voir. Mais ce que je sais, c'est que quand on sort d'une voiture avec des fillettes nues, la voiture n'est sûrement pas stationnée dans la rue. Quand nous sortons de la voiture, j'entends Kristien, très doucement... Je ne sais pas ce qu'elle est en train de faire, mais...

– Vous l'entendez?

– (*elle fait oui de la tête*)

– Est-ce qu'elle pleure?

– Oui, elle parle tout doucement. (...).

– Est-ce que vous êtes pieds nus?

– (*elle fait oui de la tête*)

– Quand vous sortez, est-ce que vous sentez quelque chose sous vos pieds?

– Euh...

– Est-ce que vous sentez vos petits pieds?⁵ Vous marchez sur quoi? Est-ce que vous le sentez?

– C'est... c'est quelque chose pointu. (...)

– Qu'est-ce que vous pensez que c'est?

- Des petits graviers, ou quelque chose comme ça.
- Des gravillons?
- Hmhm.
- Ou des pavés?
- Quelque chose comme ça.
- Donc ce ne sont pas des pavés ou quelque chose comme cela, ce n'est pas plat. Est-ce que vous avez mal?
- Assez, oui mais j'ai tellement l'habitude de marcher pieds nus que cela ne me...

Pour De Baets et Hupez, X1 est à l'évidence en train d'approcher de l'ancienne champignonnière. Il apparaît plus tard que l'endroit ne manquait effectivement pas de graviers. Pourtant, ils ont encore des doutes. De nombreux mois plus tard, De Baets dira qu'au moment même, il n'y comprenait plus rien. Christine Van Hees avait été assassinée dans une cave. Jusqu'à présent, X1 ne parlait que d'une maison.⁶

- Vous entrez quelque part?
- Oui... Je ne peux pas.
- Est-ce que vous entrez quelque part?
- Je fais tout ce que je peux, mais... pff.
- Oui, vous entrez quelque part.
- Ça sent... mais je ne sais pas ce que ça sent, sinon... Kristien me trouve et elle s'approche de moi.
- Donc vous êtes déjà quelque part, à l'intérieur. C'est ça? Ou est-ce que vous êtes encore à l'extérieur?
- *(elle fait non de la tête)*
- Vous êtes à l'intérieur? Tous, tout le monde?
- Oh, mon dieu. Qu'est-ce que j'en sais? Je ne vois rien (...).
- Mais ça sent autre chose que dehors?
- Ah oui.
- Donc dehors, ça sent le frais?
- Hmhm (...).
- Est-ce que vous enregistrez des sons? Est-ce que vous entendez une chose en particulier?
- Non, c'est... c'est bizarre. Ce n'est pas quelque chose... quand on va quelque part et on ne sait pas où c'est, alors, on essaye d'analyser où on est. Tu cherches des choses familières, et ça me fait peur de ne rien reconnaître.
- C'est la première fois que vous allez là?
- Euh...
- Donc vous ne connaissez pas l'endroit, mais vous le sentez?
- Oui.
- Vous ne connaissez pas ces odeurs?
- Je n'ai aucune idée d'où je suis, je ne sais pas. (...)
- Y avait-il déjà quelqu'un avant que vous entriez? Y avait-il déjà quelqu'un?
- Oui, mais je ne sais pas qui. Je dirais, à peu près deux personnes.
- Mais pas de ce groupe?
- Non.
- Donc, vous arrivez, et à ce moment-là, il y a déjà deux personnes à l'intérieur?
- Oui.
- Est-ce qu'ils se parlent? Ces gens qui sont là, est-ce qu'ils parlent avec ceux qui entrent? Est-ce que vous entendez qui parle avec qui? Qui prend la parole?

- Ah...
- Qui connaît ces gens qui sont déjà là?
- Nihoul leur parle. (...) Il demande si tout est prêt. Je ne sais pas ce que ça signifie pour Kristien mais, quand il demande si tout est prêt, je commence quand même à avoir très peur... Ils préparent tout. C'est comme s'ils vont commencer une opération. (...) J'ai si peur de retourner.
- Vous ne devez pas avoir peur, nous sommes avec vous. Ça n'existe plus, l'endroit où vous avez été, ce n'est plus là, vous comprenez?
- Hmhm.
- Ça n'existe plus, et nous avons besoin de vous pour nous dire où cela s'est produit.

Elle et Kristien, raconte-t-elle, portent toujours ces sacs sur la tête. Après être sorties de la voiture, elles ont fait une dizaine de pas en avant, avant d'entrer quelque part. Elle entend Kristien se faire frapper. L'une des femmes pousse les deux filles dans un coin. Là, on lui peint, tout comme à Kristien, l'un ou l'autre motif sur le corps. Ensuite, elle est ramenée auprès des hommes.

- Toujours au même endroit?
- Non, je vous le dis... mais je ne sais pas où. J'étais complètement désorientée.
- Oui, c'est ce qu'ils veulent, hein? Que vous soyez désorientée. Ils vous font marcher?
- Hmhm.
- Est-ce que vous devez monter ou descendre un escalier?
- Je tombe sur quelque chose comme ça. Ce n'est pas un escalier. Je ne sais vraiment pas.
- Est-ce vous sentez que vous marchez? Ce n'est pas un escalier. Est-ce que c'est autre chose?
- Je suis tombée sur quelque chose qui montait, enfin... Ce n'est pas un escalier.⁷ Je parviens à passer par-dessus, parce qu'elle ne m'a pas poussée. Et tout de suite après, quelqu'un me ramasse.

Dans la maison, on ôte les sacs de leurs têtes. Tony enfonce un couteau dans le sexe de X1 et lui demande si elle l'aime. Kristien subit un traitement similaire. «Croyez-le ou non», dit X1, «la seule personne sur qui j'étais fâchée, c'était elle». Sa compagne d'infortune a complètement perdu pied et se trouve dans un état permanent de peur panique, ce qui rend incertaine la suite des événements.⁸ Kristien est à nouveau ligotée sur une table.

- Pouvez-vous vous arrêter pendant quelques secondes? Pouvez-vous regarder un peu autour de vous? Est-ce que vous voyez quelque chose? Oubliez un instant toutes les personnes qui sont là, et regardez autour de vous. Est-ce que vous voyez l'endroit dans lequel vous vous trouvez?
- *(elle fait oui de la tête)*
- Pouvez-vous décrire cet endroit ou pouvez-vous... Est-ce que vous voyez des objets que vous pouvez identifier?
- Pff.
- Ça va?
- C'est si, c'est si... C'est-à-dire...
- Qu'y a-t-il?
- Il y a des outils par terre.
- Il y a des outils par terre. Est-ce que vous connaissez ces outils?
- Oui et non. Il y a un bidon vert, il y a de la corde.
- Il y a quoi?
- De la corde.

- De la corde. Qu'est-ce que vous voyez d'autre?
- Je ne vois plus rien.
- Ce bidon vert, il est en plastic ou en fer ou... Est-ce que vous l'avez déjà vu quelque part?
- Non, c'est quelque chose... c'est comme si, oh, c'est comme si c'était de l'armée, cette couleur.
- Kaki? Est-ce que vous voyez le sol maintenant?
- *(elle fait oui de la tête)*
- Est-ce qu'il y a un revêtement de sol ou quelque chose comme ça?
- Je ne sais pas.
- Qu'est-ce que vous voyez?
- J'ai... je ne peux... je ne peux pas le voir.
- Ne pouvez-vous pas le voir? Il fait trop noir?
- Non, il ne fait pas trop noir. C'était avec des bougies et tout ça. Seulement, je n'arrive simplement pas à me la sortir de la tête.

Sur le moment, De Baets et Hupez prêtent à peine attention à ce que vient de dire X1. Ils ne savent pas que ce qu'elle décrit correspond à ce que la PJ de Bruxelles a retrouvé dans la maison à côté de l'ancienne champignonnière, la nuit du 13 au 14 février 1984. Pour l'instant, ils s'intéressent davantage aux deux inconnus. L'un d'eux a un peu plus de trente ans et parle avec un incontestable accent anversoïse. Il a un appareil photo et porte autour du cou une chaîne en or avec un pendentif qui représente son signe astrologique: lion. Il porte un t-shirt sans manches qui laisse apparaître ses nombreux tatouages. Elle l'a déjà vu auparavant et elle sait qu'il a également un grand aigle tatoué sur le torse. Elle ne connaît pas non plus le nom de la seconde personne. Elle lui donne une petite quarantaine d'années. Il est blond et porte un catogan. C'est surtout sa taille qui frappe. «On l'appelait Le Grand.» Il vient également de la région anversoïse, mais parle parfaitement le français. X1 dit qu'elle le connaît depuis l'époque de sa formation. Tous deux sont des amis de Tony.

Ce matin-là, X1 décrit également avec force détails le «père d'An», à propos duquel elle dira plus tard qu'elle ne sait pas très bien s'il s'agit du père ou de l'amant de la mère... Elle lui donne quarante-cinq ans. Il a les cheveux courts, grisonnants, n'est pas très grand et parle le français. Enfin, il y a encore un illustre inconnu, à qui elle donne une petite cinquantaine d'années. Il a les cheveux gris clair, porte des lunettes, n'a pas de barbe et n'est pas très grand. Lui aussi est francophone.

- Est-ce que nous continuons avec Kristien? Que font-ils avec Kristien?
- Pff... ils la mettent sur une table (...).
- Est-ce que c'est une table ordinaire?
- Ordinaire?
- Oui. Est-ce que c'est une table comme celle qui était dans la première maison?
- Plus lourde.
- Comment?
- Plus lourde.
- Plus lourde?
- Beaucoup plus grossière.

Kristien, dit X1, a déjà essayé une fois de quitter la table. Lorsqu'elle échoue, elle appelle au secours.

- Ça te rend furieux, vraiment, ça te rend furieux. Je cours vers Tony.
- Vous courez vers Tony?
- *(elle fait oui de la tête)* Je lui fonce carrément dessus. Je lui fonce dessus. Je le tiens, je le secoue. Enfin, je fais ce que je peux, quoi.
- Comment réagit-il?

- Je lui demande: arrête, arrête de faire ça, arrête, s'il te plaît, arrête!... Comment il réagit? Il ne réagit pas, il sourit seulement un peu. Jusqu'au moment où il me saisit, euh.
- Qui est-ce qui vous saisit?
- Celui avec les tatouages. (...)
- Et que fait-il de vous?
- Il me force carrément à m'agenouiller. Il me viole. Dès qu'il a commencé, ils ont... ça, ça m'a échappé... entre-temps, ils ont solidement ligoté Kristien. Et quand je dis, avec un nœud de lapin... elle continue à crier. Je les vois s'approcher avec une hache...
- Avec une...?
- Avec une sorte de hache, quelque chose comme ça. Je ne peux pas le refaire encore une fois. Oh, ils s'approchent d'elle avec cette hache et ils veulent l'enfoncer dans son vagin, mais pas trop doucement... Alors, avec toute la force que j'avais, j'ai... Ils m'ont donné un coup de pied par derrière. Je me suis retournée, je crois que je ne m'étais jamais levée aussi vite, c'était tellement rapide. J'ai mis ma main devant. C'était dans ma main.
- Donc vous empêchez qu'ils mettent cette espèce de couteau⁹ dans le vagin.
- On voit toujours la pointe. (*elle montre une cicatrice sur sa main droite*)
- Que se passe-t-il à ce moment-là? Est-ce que vous voyez la corde avec laquelle Kristien est ligotée?
- (*elle fait oui de la tête*) Comment décrire une corde, pour l'amour du ciel, pff...
- Mais est-ce qu'il s'agit d'une corde? Regardez bien.
- Je vais vous dire ce que je sens à cet instant. J'entends qu'elle n'arrête pas de crier. Moi, je suis en train de crever de mal. Comment est-ce que je dois regarder, à votre avis? Comment voulez-vous que je regarde? La seule chose qui m'intéresse, c'est de trouver une solution. Voilà ce qui m'intéresse. Maintenant, je vous le dis très calmement (...)
- Donc, qu'est-ce qu'ils font d'autre?
- Ils continuent, ils continuent, tout simplement.
- Qui continue, en faisant quoi?
- Oh... qu'est-ce qu'ils font... Ils la tournent sur le ventre. Ils la violent encore une fois.

Minuit est passé depuis bien longtemps. De Baets et Hupez ne savent pas quoi penser des résultats obtenus. Une fois de plus, l'audition de huit heures a rapporté un témoignage très convaincant par son caractère émotionnel, mais il n'a pas été question de quoi que ce soit qui ressemble à une cave. Ne parlait-elle pas d'un tout autre meurtre qui se serait déroulé selon un schéma comparable? Peut-être. Mais peu après la reprise de l'audition, à 5 heures 45, X1 va peu à peu lever le doute.

- Pouvons-nous continuer maintenant?
- Je vais essayer de décrire la maison. Avant que ça ne recommence une fois de plus... C'est une maison qui nous fait penser à... pas loin de chez mes parents, il y avait beaucoup de maisons comme ça qui étaient vides. Et il y avait beaucoup d'enfants qui allaient y jouer et tout ça. Ça sent à peu près la même chose.
- Une odeur de renfermé?
- Oui, comme quelque chose qui n'a plus été chauffé depuis un temps.
- Hm, humide comme on dit, humide. Quand vous arrivez, est-ce que vous voyez cette maison?
- (*elle fait non de la tête*)
- Devant vous?
- Non.
- Ah non, c'est vrai, vous ne pouvez pas la voir.
- Tu ne peux pas la voir et je ne peux pas la voir. (...)

- Vous sentez... et alors Bouty vous emmène quelque part. Vous dites apparemment...
- Dans une pièce, enfin, où nous restons finalement. Euh...
- Et là, vous dites, il y a un jerrycan, un bidon, en fer, vert, du vert kaki. Il y a également des cordes par terre. Est-ce que vous voyez des fenêtres? Des portes?
- Non, il fait noir. Enfin, noir, pas très noir, mais il y a euh... il y a seulement la lumière des bougies. Ça fait un peu penser à... ça fait un peu penser à une sorte de cave. Beaucoup d'ombre, oui, simplement des choses qui...
- Est-ce que vous quittez encore cette maison?
- Après.
- Quand vous partez?
- *(elle fait oui de la tête)*
- Quand, euh... donc vous entrez, et normalement il s'agit d'une maison. Vous avez, vous avez ce sentiment, et après vous arrivez dans un autre endroit. Est-ce que c'est si grand alors, parce que vous dites: dix pas. Vous faites à peu près dix pas, et puis ils vous soulèvent, et vous arrivez dans quelque chose qui se trouve plus bas ou quelque chose comme ça?
- Je suppose que nous avons traversé un couloir ou quelque chose comme ça... Je n'y suis allée qu'une fois.
- Oui, oui.
- C'est difficile de, euh... C'est si grand, pff, en tout cas, si vous comparez ça à ma maison, c'est plus grand. (...)
- Bouty vous prend près d'elle, vous dites.
- Oui.
- Et vous devez... Elle vous pousse, et à ce moment-là, vous trébuchez sur quelque chose...
- Oui, je tombe sur... je ne vais pas dire un escalier. C'est euh... une... une marche.
- Et elle monte?
- Oui.
- Une marche qui monte?
- Ah oui, parce que je trébuche dessus.
- Mais est-ce que c'est un petit mur ou quoi, qui se trouve là?
- Si je l'avais vu...
- Oui, mais, non... vous trébuchez là, et alors vous prenez, oui...
- C'est... je vous l'ai déjà dit. Au toucher... c'est de la pierre. Ça ressemble à de l'ardoise. Ça, j'en suis presque sûre. (...)
- Si vous ne pensez plus à la première pièce, vous voyez la seconde. La seconde pièce, vous la voyez, parce qu'à un moment donné, ils enlèvent ce sac de votre tête.
- *(elle fait oui de la tête)*
- Et est-ce que vous voyez, alors vous voyez...
- Elle est plus large... attendez, hein... si je la compare à mon living, elle est plus large. Mon living fait à peu près trois mètres et demi, je crois. Parce qu'il est assez étroit, donc elle est plus large.
- Bon, est-ce que vous voyez des fenêtres dans la pièce?
- Attendez, je ne suis plus certaine, mais ici... la pièce fait ça, en tout cas les murs sont fermés. Voilà l'endroit où on entre, il n'y a pas de porte.
- Une... une pièce dans la pièce?
- Non, simplement, tu entres, si tu le vois comme ça. Si tu entres, tu entres. Comme ici où il y a une embrasure, mais pas de porte, pff. Tu entres dans un endroit plus ou moins carré. C'est reparti, pff... mes petits plans (...). Je crois que l'endroit est à peu près comme ça... (...)

- Est-ce que c'est là, le petit mur sur lequel vous tombez?
- Non, non, le mur est ici, la marche se trouve ici. Et quand je sors de cette pièce, je me dirige par là. Je trébuche ici, et j'arrive dans...
- La pièce?
- Dans la pièce. Il y a un revêtement de sol. C'est trop froid au toucher pour être un plancher en bois. Ici, il y a le jerrycan. Il y a encore quelques sacs avec des outils. Je suis en train de réfléchir où se trouvent ces sacs. Ca, c'est un sac en plastique de euh... je n'arrive pas à lire entièrement, mais je crois qu'il vient de chez Gamma ou quelque chose comme ça.

Jamais X1 n'avait été aussi précise. De Baets et Hupez n'imaginent pas les découvertes explosives qui résulteront des petits plans qu'elle dessine. Pour l'instant, ils font confiance à leur intuition, qui leur dit qu'ils ont en face d'eux quelqu'un qui fait tout son possible pour décrire un endroit de la façon la plus honnête et correcte qui soit. Un an et demi plus tard, au beau milieu de la controverse autour de X1, De Baets répétera cent fois la même chose: «Si seulement j'avais gardé, pour mon usage personnel, une copie des vidéos des auditions. Je brûlerais de la montrer à tous nos détracteurs. Il n'y avait rien de bidon dans tout cela. C'était authentique.» L'audition se poursuit.

- Est-ce que vous voyez d'autres choses? Ça ne vous paraît pas chauffé, pas habité. Humide. Est-ce que vous ne voyez pas d'autres objets? Vous parlez d'un sac, un sac en plastique de chez Gamma, vous croyez. Vous voyez un jerrycan...
- Je sup... je suppose que cet endroit a servi de cuisine dans le passé. Euh, ou un endroit où on gardait des choses, une réserve, je ne sais pas. Il était un peu grand pour ça. Ma grand-mère avait aussi un endroit comme ça dans son arrière-cuisine. Il y avait des crochets au plafond, deux, trois... où on pouvait pendre du jambon.¹⁰
- Oui, là aussi?
- (*elle fait oui de la tête*) Au plafond, à droite. A droite dans le coin.
- Vous les dessinez?
- Ils étaient ici... Il vaudrait mieux acheter un nouveau feutre... Je pense qu'ici, il y avait une porte qui donnait là-dessus, où il y avait l'escalier.
- Est-ce que vous avez descendu cet escalier?
- Non.
- Est-ce qu'il n'y a pas de porte ou quelque chose comme ça, là où vous voyez un escalier?
- Au début, quand nous venons d'arriver, il y en a un qui ouvre la porte, simplement pour regarder. Je vois une partie de l'escalier.
- Comment est-il?
- Hm?
- Comment est cet escalier que vous voyez?
- Un vieil escalier.
- Un vieil escalier qui mène vers la cave, ou quoi?
- Non, je crois qu'il monte. Je suppose qu'il va à l'étage.
- Ces murs ou le plafond... Si vous voyez ces crochets, vous voyez aussi le plafond?
- Ce sont des, oh... des plafonds peints mais ce sont, euh... des espèces de dalles carrées avec du treillage. C'est... elles ne sont plus très égales, la plupart sont déformées par l'humidité. Il y a quelques boîtes en carton. Pour le reste, il n'y a pas grand-chose. (...) Tout a l'air différent avec une lumière comme ça. Je sais que c'étaient des murs assez blafards. Je ne peux pas vous dire plus que ça. (...)
- La semaine passée, vous disiez dans votre déclaration qu'ils vous portent dehors sur un escalier, est-ce que vous vous souvenez?

- Oui, mais je suis en train de réfléchir si... enfin, si on est sorti par une autre sortie que celle par où on est entré. Et où c'était, enfin... je veux dire, dans un laps de temps aussi bref... Je sais qu'il y avait un escalier, qu'il m'a portée.

L'ancienne champignonnière d'Auderghem et la maison attenante ont été détruites en 1986. X1 avait alors dix-sept ans et vivait à Sint-Amansberg près de Gand. Il est maintenant plus de 6 heures du matin. Plutôt que d'en rester là, De Baets revient sur le sort de Kristien. L'attitude de X1 change à nouveau. De longs silences planent entre les questions et les réponses. X1 explique comment on laisse un instant échapper la jeune fille – histoire de lui donner de faux espoirs – avant de la ligoter une nouvelle fois sur la table. On met ensuite un couteau entre les mains de X1, avec l'ordre de tuer elle-même Kristien. Elle veut s'enfuir.

- Est-ce que vous êtes certaine d'avoir coupé?
- Si vous voulez savoir si elle était déjà morte... non, elle n'était pas encore morte.
- Etes-vous sûre d'avoir coupé?
- Oui, pas seulement à cause de... je n'ai plus continué. Je ne pouvais plus. Je ne pouvais pas.
- Est-ce que Kristien crie encore?
- Non, non, elle ne crie plus.
- Ensuite, que se passe-t-il?
- Je suis tellement... pff, très difficile, euh... Enfin je peux partir. Ils me déposent quelque part dans un coin. Simplement avec mes mains au-dessus de la tête (...). Quelqu'un... quelqu'un m'appelle par mon nom. (...)
- C'est la voix de qui, qui vous appelle?
- Tony, et je l'ai regardé. Donc, on m'a appelé en dernier lieu, mais ce n'est pas ça.
- Alors c'est quoi?
- Elle prend un truc.
- Un truc? Qu'ils ont utilisé dans cette première maison?
- C'est sur Kristien...
- Comment?
- Le truc qu'on a utilisé sur Kristien. C'est ça.
- C'est quoi ce truc?
- Avec lequel on allume le feu.
- Quoi?
- Avec lequel on allume le feu.
- Un briquet?
- Non.
- Un liquide?
- Oui.
- Est-ce qu'elle le verse sur vous?
- (*elle fait oui de la tête*) Et sur elle. (...)
- Oui. Et qui est-ce qui verse ce liquide?
- Oh, comment est-ce qu'il s'appelle?
- Comment savez-vous qu'elle n'est pas encore morte?
- Je l'ai entendu crier. Le reste, vous pouvez le deviner.
- Qui allume le feu?
- Tony, Tony me tient. Il me soulève et il lui dit: «Bouty, si tu n'arrêtes pas de l'embêter.» (*long silence*) Je ne peux pas décrire cela... Je ne peux pas le décrire. Il n'y a pas de mots pour cela... Je ne peux pas le décrire. (...)
- Ils doivent vous laisser tranquille? Et elle est d'accord?

- Oui, à peu près. Elle n'est pas vraiment, elle n'est pas vraiment enthousiaste... mais enfin. Elle me laisse, elle me laisse quand même partir.
- Ils vous laissent partir? Ils vous laissent partir où?
- Ensuite, ils l'embrasent. Ils me laissent partir, ils me prennent avec eux.
- Qui allume le feu?
- Elle.
- Bouty?
- C'est avec ça qu'elle m'embêtait, avec des allumettes.
- Elle vous embêtait avec des allumettes?
- Oui.
- Pour vous mettre en feu? Et finalement ils mettent le feu à Kristien?
- Hmhm.
- Est-ce que vous êtes toujours là quand ils le font?
- Tony m'a soulevée et je regarde par-dessus de son épaule.
- Et où est-ce que Tony vous porte?
- A la voiture.
- Vous êtes toute nue?
- Dans le coffre, il y a mon sac de sport, il y a des vêtements dedans.
- Quand ils... quand ils mettent le feu à Kristien, est-ce qu'elle est morte à cet instant?
- *(elle fait non de la tête)* Non.
- Quand ils versent le liquide sur elle, elle est toujours couchée sur le côté?
- Je ne sais pas comment elle est allongée. Je ne sais pas.
- Par terre? Est-ce qu'elle est toujours sur la table?
- *(elle fait non de la tête)*
- Est-ce qu'elle est par terre?
- *(elle fait oui de la tête)*

Dehors, le bruit du trafic matinal commence à se faire entendre, mais dans la salle d'audition, personne n'y fait attention.

- Quand vous êtes dans cet endroit, est-ce que Kristien est soignée à un moment donné?
- *(elle fait oui de la tête)*
- Par qui?
- Par la mère d'An.
- Par?
- Par la mère d'An.
- Et qu'est-ce qu'elle fait, la mère d'An?
- Elle lui donne des tampons.
- Mais Kristien est attachée?
- Oui, mais elle le fait elle-même.
- La mère d'An?
- Oui.
- Et que fait-elle avec ces tampons?
- Elle les met dedans.
- Dans quoi?
- Dans son vagin.
- Pourquoi?
- Parce qu'elle saigne, parce que c'est pour le sang.
- Oui. Et pourquoi la mère d'An soigne-t-elle Kristien?

- Vous ne savez donc pas que ça donne de l'espoir aux gens, qu'avec ça, on peut terriblement emmerder quelqu'un. On lui donne un peu et on le reprend. On le rend fou. C'est pour ça.

Suit une nouvelle série de questions à propos de Kristien, du rôle de Marc Dutroux, de la maison et des espaces attenants, mais les réponses se font plus courtes, plus brusques et plus découragées – surtout lorsque De Baets ressort les photos. Il s'agit du même jeu de cinq photos, avec les mêmes numéros. Lors de la précédente audition, X1 en a extrait la mauvaise photo. Elle dit qu'elle l'a fait exprès parce qu'elle en avait marre. Ce qui semble toujours être le cas.

- Est-ce qu'on peut vous demander de regarder une nouvelle fois les photos de la semaine passée, avec un dernier effort?
- Oh... oh. Ce n'est pas que je l'ai vue, mais...
- Comment?
- Ce n'est pas que je l'ai vue, mais...
- La semaine passée, elle était encore parmi les photos que vous avez vues... Est-ce que Kristien était parmi les photos?
- Je m'en souviens, pourtant... je les ai déjà vues quand je cherchais Clo et elle n'est pas non plus parmi celles-là. Je ne sais plus. Je ne veux plus la voir, ne me refaites pas ça. (...) ¹¹
- Nous allons arrêter?
- (*elle fait oui de la tête*)

Il est 7 heures 20. C'est la plus longue audition de X1. Au cours de ce qui est censé être un bref au revoir, quelques mots de conclusion, X1 lâche soudain le mot «cave». Peut-être n'a-t-elle pas suffisamment souligné qu'une partie des faits s'y sont déroulés. De Baets et Hupez se regardent d'un air effrayé. L'un croit se souvenir que pendant l'audition, elle a parlé, très brièvement d'une cave; l'autre n'en est pas si sûr. ¹² Tandis qu'ils se concertent, X1 chante dans une pièce voisine. C'est ce qu'elle fait presque toujours pendant les pauses. «On va encore lui faire chanter juste une petite chanson», dit De Baets. A 8 heures et quart, la caméra tourne à nouveau.

- Qui est-ce qui propose de descendre? Comment se fait-il que vous ayez tout d'un coup...?
- A un moment donné, ils pourchassent Kristien.
- Ils... pourchassent Kristien?
- Ils la pourchassent, oui. Je ne sais pas vraiment qui avait décidé de... Ils la chassent en bas.
- Est-ce que vous vous souvenez comment vous descendez? Dans votre déclaration précédente, vous dites que vous voyez un escalier qui monte.
- L'escalier monte.
- Est-ce qu'il y a un autre endroit où il y a un escalier qui descend, ou est-ce qu'il faut sortir, ou...?
- C'est exact.
- Attendez, je vais vous donner le plan. (*il lui rend le dessin de la maison*)
- Ici, il y a un escalier. (*elle montre l'escalier sur le dessin*) Et il va... attendez hein, est-ce qu'il descend... il va dans la direction opposée à la pièce d'en bas.
- De quelle pièce?
- Il descend comme ceci.
- Partant de cette pièce?
- Oui. Il y a... ceci, hein. C'est une sorte de paroi en bois, moitié bois, moitié verre... du verre opaque. (*Elle montre la paroi sur le dessin.*) Je les suis, parce que je ne veux pas la laisser seule.
- Qui est-ce qui la détache?
- Nihoul la détache. Au début, elle reste là, gentiment allongée.

- Et qui est-ce qui l'aide à descendre de la table?
- Moi. Au début, elle avait même du mal à marcher, parce qu'elle a été allongée trop longtemps dans la même position. Ensuite, elle descend l'escalier. (*long silence*) Ils la poursuivent et je ne veux pas la laisser seule.(...)

X1 raconte qu'elle arrive dans un grand endroit avec un carrelage.

- Bouty a emmené quelque chose.
- Qu'est-ce qu'elle a emmené?
- C'est... c'est une sorte de barre en métal.
- Pouvez-vous la décrire ou pouvez-vous en faire un dessin? Est-ce que vous la voyez?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Est-ce que vous pouvez la décrire ou est-ce que vous pouvez la dessiner?
- Elle est creuse... d'une longueur de trente centimètres. Et E. et Nihoul... ils me prennent, ils me mettent par terre. Bouty, toujours ce...
- Bouty?
- Je ne peux pas.
- Est-ce que Bouty fait quelque chose de cette barre?
- Je ne peux pas le dire.

Avec hésitation, X1 raconte que Bouty tient la barre au-dessus de la flamme d'une bougie, puis qu'elle la lui enfonce dans le vagin. A cet instant, Kristien se tient à côté d'elle, appuyée contre un mur.

- Que se passe-t-il? Est-ce qu'ils vous torturent encore? Est-ce qu'elle a encore emmené d'autres choses?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Elle les a trouvées sur place ou elle les a emmenées?
- Cela n'était pas très clair pour moi, si elle les a emmenées.
- Est-ce que vous voyez encore d'autres choses que vous pouvez décrire?
- (*elle fait non de la tête*) Je ne sais pas si je peux les décrire.
- Est-ce que vous pouvez les dessiner?
- (*elle fait non de la tête*)
- Est-ce que vous voulez essayer?
- Elle a emporté des ciseaux.
- A part les ciseaux, qu'est-ce qu'elle a d'autre? Pouvez-vous dire à quoi ça ressemble, si vous n'arrivez pas à dire ce que c'est?
- Je ne peux pas, je ne peux pas.
- Mais vous les voyez? Vous savez quand même à quoi ils ressemblent et alors vous pouvez quand même les dessiner. C'est peut-être plus facile de les dessiner que de les décrire.

Sur sa chaise, X1 a pris la forme d'une petite boule tremblante. De temps à autre, elle cache sa tête dans ses bras, ne répondant plus qu'occasionnellement aux questions, totalement imperméable à la logique des interrogateurs.

- Est-ce qu'il se passe encore des choses qui laissent des traces sur le sol ou sur Kristien?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Sur les deux?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Pouvez-vous nous en parler?
- Ils nous brûlent.

- Comment?
- Ils nous brûlent.
- Ils vous brûlent?
- Oui.
- Avec des bougies?
- Et des cigarettes.

Suit un passage effroyable, qui bloque complètement X1. De Baets tente à un moment donné de la sortir d'une espèce de transe émotionnelle en faisant tonner son prénom dans la salle d'audition – en violation de toutes les consignes: «Regina!»

- Elle n'est plus ligotée?
- (*elle fait non de la tête*) Non, parce qu'ils la laissent s'échapper plusieurs fois... pour qu'elle puisse fuir, en rampant, et alors ils doivent la reprendre.
- Est-ce que finalement ils ne la ligotent pas une nouvelle fois?
- Finalement, si. (...)
- Est-ce qu'ils vous obligent à regarder?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Tony vous tient?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Et le père d'An, que fait-il?
- Il la ligote. (...) C'est pour cela qu'elle doit être ligotée aux mains et aux pieds. Ils la frappent sur le dos.
- Vous regardez cela? Vous êtes obligée de regarder? Avec quoi est-ce qu'il la ligote?
- Je ne sais pas. Je n'y fais pas attention. (...)
- Est-ce que tout le monde redescend?
- Mais je ne veux pas!
- Est-ce qu'ils ont encore fait quelque chose avec Kristien?
- Je pense qu'elle est presque morte.
- Vous pensez?
- Je pense qu'elle est presque morte.
- Est-ce que quelque chose a changé dans sa position, la façon dont elle était couchée, quand vous l'avez quittée?
- Si quelque chose a changé?
- Quoi?
- Je ne sais pas. Un changement...
- Est-ce qu'elle est toujours ligotée?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Toujours comme le père de Ann l'a fait?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Est-ce qu'ils l'emmènent en haut, ensuite?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Qui est-ce qui la porte?
- Je ne sais plus qui la porte. Je veux sortir, je veux partir.
- Est-ce qu'il arrive encore quelque chose à Kristien en haut?
- Ah... oui... jusqu'à ce qu'elle meure.
- Il y a un instant, vous avez dit qu'elle était encore vivante quand ils l'ont brûlée.
- Ah, oui. Ils montent, jusqu'à ce qu'elle meure, et après ça continue avec ce liquide.

Les fenêtres laissent entrer la lumière du jour. De Baets et Hupez ne sont pas encore satisfaits. Il y a encore un petit détail dont elle a parlé auparavant et qu'elle n'a pas voulu préciser par la suite.

- Y a-t-il d'autres parties du corps qui sont mutilées par Nihoul?
- *(elle fait non de la tête)*
- Non? Quelqu'un d'autre? Où ça?
- Je ne peux pas.
- Mais dites quelles parties du corps.
- Tout le dos.
- Comment?
- Arrêtez la douleur!
- Est-ce qu'ils font encore quelque chose avec ses bras ou ses mains? Qui?
- Oh... l'avocat.
- E.? Et que fait-il? Que fait-il, E.?
- Je ne peux pas, non, je ne peux pas.
- Faites un dernier effort. Vous n'allez pas l'épargner, tout de même?
- Euh...
- Que fait-il à Kristien? Que fait-il?
- Il lui transperce les mains.
- Il fait quoi?
- Il lui transperce les mains.
- Il lui transperce les mains, les bras aussi? Vous savez avec quoi?
- Non.
- Est-ce que vous le voyez en action? Est-ce que vous le voyez pendant qu'il le fait? Est-ce que vous le voyez faire?
- Hmhm.
- Mais que fait-il exactement?
- Non, je ne veux pas.
- Que fait E. exactement pour lui transpercer les bras?
- Je ne veux pas. Je n'en peux plus.
- Est-ce qu'il est en train de le faire? Est-ce qu'il frappe avec quelque chose?
- *(elle fait oui de la tête)*
- Est-ce que vous voyez ce qu'il tient dans sa main? Qu'est-ce qu'il tient dans sa main?
- Je ne veux pas, il tient une hache.
- Il tient une hache? Une flèche?¹³
- Non.
- Une flèche? Et dans l'autre main? Qu'est-ce qu'il tient dans l'autre main?
- Je ne veux pas, je ne veux pas.
- Dites-moi ce qu'il tient dans l'autre main. Qu'est-ce qu'il tient dans l'autre main?
- Non.
- Vous le voyez et vous le savez.
- Je ne veux pas.
- Vous le voyez et vous le savez.
- Non.
- Vous le voyez et vous le savez, dites-le nous.
- Mais je ne peux pas.
- Si, vous pouvez. Vous savez ce qu'il tient dans l'autre main. Il ne peut pas transpercer le bras avec cette hache. Donc, qu'est-ce qu'il tient dans l'autre main? Dites-moi ce qu'il tient dans l'autre main.
- Il tient cette barre dans l'autre main.

- La barre que Bouty avait chauffée? C’est ça?
- Oui.
- Et c’est avec ça qu’il lui transperce le bras?
- Hmhm. *(long silence)*
- Vous revenez parmi nous? Vous revenez?
- Je suis déjà là. (...)
- Nous allons terminer?
- *(elle fait oui de la tête)*
- Nous terminons l’audition le dix-neuf novembre mil neuf cent nonante-six à 10 heures moins cinq.

«J’ai passé un Noël pénible et un triste Nouvel An»

Lettre de Christine Van Hees à Pascal Lamarque, janvier 1984

On ne saura jamais qui a appelé les services de secours. Un policier croira se souvenir que l’appel, lancé via le numéro d’urgence 900, venait d’un mobilophone, comme on appelait alors le précurseur du GSM installé dans les voitures, et aucune technique ne permettait d’en retrouver l’origine. C’était le lundi 13 février 1984. Il est 20 heures 47 quand l’appel arrive à la caserne de pompiers d’Auderghem, tout près du campus de la VUB, l’Université Libre, flamande, de Bruxelles. A quelques centaines de mètres de la caserne, des nuages de fumée s’échappent d’une maison abandonnée, sur un terrain vague, au coin de la rue de la Stratégie et du boulevard du Triomphe. Quand les pompiers arrivent sur place, une minute plus tard, le «vieux Jef» est déjà là. Jef habite le quartier et connaît l’endroit comme personne. Il guide les pompiers tout en expliquant qu’on cultivait ici des champignons, dans le temps. Dans le clignotement des gyrophares et le ronronnement des générateurs, quelqu’un crie qu’il y a un second foyer plus loin, dans une des caves. Tandis qu’une première équipe de pompiers entre dans la maison abandonnée, une autre descend dans la cave avec des torches électriques.¹ Norbert Vanden Berghe fait partie de cette seconde équipe, qui localise rapidement l’incendie; un tas de bois en train de se consumer. «C’étaient des grandes caisses, se souvient Vanden Berghe, qui faisaient deux mètres sur deux environ. Le feu s’était presque éteint de lui-même. Nous avons donné un coup de pied dedans.»

Ce n’est qu’alors qu’il aperçoit un tronc humain calciné. Une partie de la tête est déjà consumée. Des pieds et des mains, il ne reste rien, ou presque. «C’était une fille», dit le pompier, des années plus tard toujours aussi horrifié. «Elle était couchée sur le ventre, nue. Une partie de son dos était consumée. Ses mains et ses pieds étaient ligotés ensemble avec une espèce de fil de fer qui enroulait aussi son cou. Ses jambes étaient recourbées en arrière. Epouvantable!» Un détail est resté gravé dans la mémoire du pompier: «Les poignets étaient transpercés d’un gros clou.»² Il estime la longueur du clou à huit centimètres et son diamètre à trois millimètres. «Je suis certain d’avoir vu plusieurs clous, quatre, je pense. Je crois me souvenir qu’ils étaient plantés dans le corps de la victime.»³ Son collègue Yvan Leurquin n’en est pas certain, mais il reconnaît qu’il n’a pas regardé très longtemps – ce n’était pas un spectacle à contempler. «Je me souviens de clous, mais je pense qu’ils provenaient des caisses qui étaient posées sur le corps.» Le bois avait brûlé, mais pas le métal. La manière dont le tronc était ligoté lui a fait penser aux techniques des paracommandos pour immobiliser un adversaire: attaché de telle manière qu’il s’étrangle tout seul à chaque mouvement des mains ou des pieds.⁴

Jacques Decock, aujourd'hui commissaire de police à Auderghem, est le premier policier qui arrive sur les lieux et qui rédige le tout premier procès-verbal de l'affaire qui restera, quinze ans plus tard, l'une des plus commentées de l'histoire judiciaire de la capitale: le crime de la champignonnière. Jacques Decock constate: «Le corps est allongé sur le ventre, un fil de fer est enroulé plusieurs fois autour du cou et est relié aux jambes qui sont pliées en arrière. Près du corps se trouvent plusieurs caisses en bois (...). Constatations sur la victime: un clou est planté dans le poignet gauche, deux petits trous à l'arrière du cou, plus de mains ni de pieds, du sang coule de la tête, les extrémités des membres inférieurs sont brûlées et déchiquetées.»⁵

Lorsque les experts du parquet arrivent sur place ce soir-là, ils constatent que les pompiers ont effacé de nombreuses traces. Selon un témoin, un des pompiers – qui voulait probablement bien faire – a déplacé le corps de plusieurs mètres en dirigeant sur celui-ci le jet de la lance d'incendie. Dans le tas de cendres fumantes, ils découvrent quelques objets personnels: des bijoux, des morceaux de tissu brûlés qui semblent avoir été des sous-vêtements, un fil métallique avec lequel le corps a été ligoté, un briquet calciné, deux plaquettes de métal trouées à une extrémité, une écharpe rouge...⁶

Ce qui s'est passé là est un mystère. Avant de descendre dans la cave, le ou les auteurs sont apparemment d'abord passés par la maison abandonnée où le premier foyer d'incendie a été découvert. Là, les enquêteurs de la police judiciaire de Bruxelles retrouvent un blouson de cuir noir ligné de rouge, qui porte un autocollant de «Blondie». Un marteau, un pied de biche, une corde d'un mètre quatre-vingts, un bidon rempli d'un «liquide de couleur ambre qui semble être de l'essence», une affiche déchirée⁷, les restes calcinés d'un classeur, un sac rempli de sept fardes dont le contenu a brûlé, une latte de cinquante centimètres à l'extrémité de laquelle sont attachés du fil de fer et trois clous, un petit seau rouillé contenant quelques papiers brûlés, un cendrier en verre fumé et un mégot de cigarette au filtre blanc.⁸ Le 21 février 1984, les enquêteurs visitent une nouvelle fois la maison et la cave et remplissent encore des petits sachets de plastique avec des objets découverts sur place. Mais rien, dans tout ce qu'ils ont trouvé jusque là, ne les mène sur la piste du ou des coupables.

«Cause de décès inconnue», c'est la conclusion provisoire des médecins légistes Voordecker et Rillaert à l'aube du 14 février. Voordecker s'est rendu sur place la veille à 23 heures 10 et semble avoir eu du mal à déterminer le sexe de la victime. Dans son tout premier rapport, il reste prudent: «Les premiers éléments d'appréciation après examen externe (...) permettent de penser que la cause du décès est liée à l'étouffement ou à l'étranglement.»⁹ Il souligne que le corps est pour ainsi dire entièrement calciné, ce qui hypothèque toute conclusion. Les médecins légistes rédigeront encore deux autres rapports d'autopsie, dont les conclusions, tout comme celles du premier, sont assorties de réserves formelles sur la cause du décès. Le deuxième rapport, le plus détaillé, ne peut déterminer si la victime est décédée de ses brûlures, par étouffement, par étranglement ou par toute autre forme de mauvais traitement. Ce qui est sûr, c'est qu'elle a subi chacune de ces tortures. L'étranglement semble cependant moins probable que dans le premier rapport étant donné qu'on n'a trouvé aucune lésion du cartilage cervical. Il n'y a pas non plus trace de fumée dans les poumons, ce qui laisse penser que la jeune fille était déjà décédée avant d'être brûlée. A la fin du rapport, les légistes notent qu'«en ce qui concerne les parties génitales, et pour autant que l'état de combustion nous le permet, nous pouvons dire que nous n'avons pas découvert de traces de blessures traumatiques. L'utérus est vide et la muqueuse n'est pas en période de menstruation. Le col de l'utérus est celui d'une nullipare.»¹⁰ Dans leur troisième rapport, les médecins avancent que la victime n'était plus vierge et que sa mort n'est probablement pas due aux brûlures, mais à l'étranglement avec le fil métallique.¹¹ En fait, les médecins légistes ne savent pas.

L'ancienne champignonnière d'Auderghem est à l'abandon depuis 1972. En douze ans, c'est devenu un chancre urbain. Seule, la maison où habitaient les anciens exploitants est encore debout et relativement préservée. Elle compte deux étages. Il y a au rez-de-chaussée une grande pièce qui devait être une sorte de cuisine industrielle, reliée à une grande cave par un couloir et un sentier de jardin. Dans cette cave, tout est pourri et vermoulu. Personne n'ose plus s'y aventurer. Moins de deux ans après le meurtre, tout sera rasé pour laisser place à des logements sociaux. La cave sera asphaltée et transformée en parking.

Le lendemain soir du drame, le mardi 14 février, Pierre et Antoinette Van Hees apprennent par le journal télévisé de RTL la macabre découverte à quelques rues de chez eux. La peur les gagne. Leur fille, Christine, seize ans, n'est pas rentrée la veille au soir. Le couple a récemment ouvert un magasin de journaux, avenue du Diamant, et acheté une maison à la rue Capitaine Joubert. Leur journée de travail commence à 6 heures et demie et se termine à 18 heures 30. Ils ont trois enfants dont ils ont soigné l'éducation. Eric est l'aîné, dix-huit ans, puis vient Christine et ensuite Michel, quinze ans. Trois enfants de rêve. Intelligents, indépendants, très dynamiques. C'est notamment pour cela, les enfants devenus grands, que le père et la mère pensaient pouvoir réaliser leur rêve: monter leur propre affaire. En général, ils sont déjà au travail quand les enfants se lèvent. Le week-end précédent, Christine leur avait demandé si elle pouvait aller dormir chez sa copine Muriel le lundi soir. Ils avaient dit non. Pourtant, elle n'était pas rentrée. Quand le journal de RTL commence, Pierre Van Hees rentre tout juste de la gendarmerie où il est allé signaler la disparition de sa fille. Il se passera encore vingt-quatre heures avant que la PJ ne vienne lui annoncer que le cauchemar redouté est bien réel.

L'époque était à la *new wave* et Christine Van Hees, née le 6 avril 1967, était une adolescente rêveuse. Elle parlait parfois avec ses parents de vêtements et de sorties. Elle était aussi sportive. Patin à glace, natation, cours de danse. A treize ans, elle avait appris à monter à cheval au manège du Bois de la Cambre. Elle patinait au Poséidon à Woluwe-Saint-Lambert, le rendez-vous de nombreux jeunes. Elle allait nager près de chez elle, à la piscine communale d'Etterbeek, là où il y avait une radio libre à l'étage, Radio Activité. Christine Van Hees avait aussi beaucoup d'amis à Anderlecht où elle allait à l'école et chez les scouts. Du moins, c'était ce que pensaient ses parents.

C'est à son ancien chef scout qu'elle donne le dernier signe de vie. Didier L.B.d.H. fait des photocopies à la librairie Club de la rue Wayez à Anderlecht quand Christine passe devant le magasin, vers 17 heures 20. Elle est avec une amie et s'arrête pour aller le saluer. «Après juillet 1983, Christine n'est plus venue aux activités des scouts», explique Didier L.B.d.H.¹² Pour les enquêteurs, c'est la première indication que la jeune fille ne faisait pas toujours ce qu'elle racontait à ses parents – sans doute comme pas mal d'autres adolescents. Car après juillet 1983, elle a plusieurs fois quitté la maison en disant qu'elle allait chez les scouts. La copine qui était avec Christine, rue Wayez à Anderlecht, c'est Chantal V.I. «Elle portait des bottes noires», se souvient-elle. Mais elle était venue en classe avec une nouvelle paire de bottes, encore emballées, qu'elle venait d'acheter. Elle dit aussi de Christine, plus jeune qu'elle, une chose peut-être plus importante pour l'enquête: elle voulait monter une pièce de théâtre à l'école pour mettre en scène une jeune fille attirée dans une secte. Chantal devait avoir le rôle principal, avait estimé Christine, mais Chantal n'était pas enthousiaste.¹³

La reconstitution des heures qui ont précédé le meurtre est pratiquement complète jusqu'au moment où Christine arrive à la station de métro Pétilion, dans son quartier. Elle a pris le métro à Saint-Guidon, à Anderlecht, avec Chantal qui est descendue à mi-chemin. Christine est arrivée peu avant 18 heures à destination. Quelques témoins l'ont vue marcher vers sa maison.

Personne n'a donc rien remarqué dans le quartier? Si. A 18 heures 45, Yvonne L., femme de ménage dans une école toute proche, entend les cris aigus d'une jeune fille. «Non, non, non. Arrêtez! Maman!» Les cris, qu'elle situe du côté de l'ancienne champignonnière, durent près d'un quart d'heure. Encore ces jeunes, marmonne-t-elle en continuant à passer la serpillière. Vers 19 heures 05, elle voit deux hommes, à qui elle donne entre vingt et vingt-cinq ans, traverser le boulevard du Triomphe et se diriger vers l'université. «Ils portaient des vêtements sombres et ne semblaient pas pressés», déclare Yvonne L., comme pour diminuer l'intérêt de son témoignage.¹⁴ Margriet D.P., qui habite le quartier, a aussi entendu des cris entre 18.30 et 18 heures 50.¹⁵ Une autre femme encore affirme que c'était à 19 heures 30. Un témoin anonyme déclare qu'elle tient de son coiffeur que Christine Van Hees s'est dirigée ce soir-là, «droguée», vers l'ancienne champignonnière «en compagnie de plusieurs jeunes types».¹⁶ Mais lorsque Raymond D., le coiffeur, est mis sur la sellette par les enquêteurs, il affirme qu'il n'a jamais dit une chose pareille.¹⁷ Au vu des témoignages, c'est évident, dans le quartier, on n'aime pas beaucoup ces jeunes qui viennent de temps à autre fumer un joint dans le terrain vague du boulevard du Triomphe. Contrairement aux riverains, certains amis de Christine Van Hees se montrent bien peu loquaces. Chaque fois que les enquêteurs se renseignent sur ses absences à l'école, ses lieux de rendez-vous ou ses premiers petits amis, ils atterrissent dans un monde étonnant où tout le monde semble avoir quelque chose à cacher.

Onze jours après les faits, ils entendent Nathalie G., qui était amie avec Christine Van Hees depuis leurs quatre ans. «Je sais qu'elle ne disait pas toujours la vérité à ses parents», dit Nathalie G. «En janvier, elle a séché les cours pendant quatre jours parce qu'elle en avait marre de l'école. A Noël, elle a dit à ses parents qu'elle partait en week-end avec les scouts. En réalité, ce n'est pas du tout avec les scouts qu'elle est partie. Elle a passé la nuit dans un café de la région de Soignies. Elle me l'a raconté elle-même.»¹⁸

Jean-Claude J. a eu une longue conversation avec Christine Van Hees, quelques jours avant sa mort. C'était pendant les classes vertes, à Froidmont, près de Rixensart dans le Brabant wallon, du mercredi 8 au vendredi 10 février. «Elle se plaignait alors du peu de liberté que lui laissaient ses parents, se souvient-il. Elle avait un petit ami, Pierre S., et elle utilisait son amie Muriel A. comme alibi pour le voir plus souvent que ses parents le voulaient. Elle leur disait qu'elle logeait chez Muriel. Mais Muriel m'a dit qu'elle n'avait plus vu Christine depuis deux mois.»¹⁹ Ce qui est certain par contre, c'est qu'elle a participé aux classes vertes: presque tous les élèves qui y étaient l'ont confirmé. Et au cours du week-end qui a suivi, elle est restée tout le temps à la maison.

Dans les archives de l'Institut Marie Immaculée à Anderlecht, les péjistes trouvent la confirmation de ce qu'affirme Nathalie G. Christine Van Hees a remis à son titulaire une attestation médicale pour la période du 20 au 24 janvier 1984. Personne ne sait où elle a été cette semaine-là. Le médecin qui a délivré l'attestation, le 25 janvier – et donc à la fin de la semaine d'absence – est le docteur Hallard.²⁰ Les parents de Christine n'en ont jamais entendu parler. Il y a d'autres choses qu'ils ne savent pas. Ils n'ont jamais vu les nouvelles bottes avec lesquelles leur fille est arrivée à l'école le lundi midi. Elle les a apparemment achetées ou reçues, le jour de sa mort. Ce qui est sûr, par contre, c'est que Christine Van Hees avait Pierre S. pour petit ami. Elle voulait le présenter à ses parents ce dimanche-là, mais ils n'ont pas voulu en entendre parler, raconte son frère. Ils estimaient qu'elle était trop jeune. Pierre S. n'est entendu qu'une seule fois, en vitesse, par la PJ, peu après le meurtre. Il a rencontré Christine durant l'été de 1983, après un voyage en Irlande avec les scouts. Il habite Soignies. Il a vu Christine une vingtaine de fois au total mais ils n'ont eu des relations sexuelles qu'une seule fois, fin 1983.²¹

Pierre S. n'est pas l'unique explication des secrets cachés de la vie de l'adolescente. Comme il le confirme, ce n'est pas pour lui qu'elle a séché les cours pendant une semaine au mois de janvier. Il était d'ailleurs à l'école tous les jours. Qui étaient ses amis inconnus, si elle en avait? Le soir du 14 février, Pierre Van Hees, le père, a remis aux enquêteurs une lettre qu'il avait trouvée dans la chambre de sa fille. Deux pages, intitulées *Lettre à Patty*, qui se terminent ainsi: «Je ne suis pas chez moi au numéro 24, je suis là où je préférerais ne pas être. L'ambiance et les camarades de la communauté me manquent énormément, ce qui fait que je m'enfoncé dans une profonde langueur.»²²

Pour beaucoup de ses amis et amies, Muriel A. est la seule avec qui Christine Van Hees a pu partager d'éventuels secrets. D'autres désignent Patricia S., plus que probablement la Patty à qui était adressée la lettre. Les enquêteurs apprennent que Patricia se vantait, quelques jours après le meurtre, de rencontrer bientôt quelqu'un qui allait lui «en dire plus». Elle ne fait pourtant pas progresser l'enquête d'un pouce. Elle hausse les épaules lorsqu'on lui demande ce que voulait dire Christine Van Hees en parlant de «la communauté». Patricia S. ne fait que confirmer ce que les enquêteurs savent déjà. Christine a brossé les cours le matin avant sa mort, le lundi 13 février, pendant que sa classe faisait une visite guidée du palais de justice de Bruxelles. Elle est arrivée à l'école un peu avant 13 heures. Elle avait une nouvelle paire de bottes, dans un sac. Des bottes vertes en daim, se souvient-elle. Patricia S. a vu sa copine pour la dernière fois à la fin des cours, à 16 heures 30.²³ Une autre camarade de classe déclarera plus tard que Patricia S. fréquentait de temps en temps un garçon de dix-huit ans à la coiffure punk.

Les punks. Tout le monde en parle, personne ne les connaît. Beaucoup pensent qu'il suffit de les regarder pour se dire qu'ils ne manigancent rien qui vaille. C'est sans doute le cas dans le chef du juge d'instruction bruxellois Michel Eloy. Du moins, quand il a le temps d'y penser. Le meurtre de Christine Van Hees survient au beau milieu d'une vague d'attentats du groupe terroriste gauchiste CCC et c'est le juge Eloy qui instruit aussi cet important dossier. Il ne recevra jamais les parents. Antoinette et Pierre Van Hees ne pouvaient pas s'offrir les services d'un avocat. Comme si le diable s'en mêlait, leur magasin a été ensuite cambriolé, il y a eu un problème d'assurance et ils ont perdu plus d'un million dans l'affaire. Les banques se sont mises à chicaner pour leur prêt immobilier. Pierre et Antoinette Van Hees voulaient continuer à travailler, pour oublier, mais ils n'ont rien oublié. Jamais. «Lorsque je repense à cette période, ou que simplement j'en parle un instant, je suis malade pendant deux jours», dit Antoinette Van Hees. «Personne ne se souciait de nous. Quand nous arrivions, par miracle, à obtenir un des enquêteurs au bout du fil, il nous faisait bien sentir que notre appel était de trop.»²⁴

C'est la police judiciaire de Bruxelles qui mène l'enquête. Une enquête unique – du jamais vu – dans la mesure où, contre toute logique, deux chefs d'enquête sont désignés: Georges Ceuppens et Guy Collignon. Avec pour fâcheuse conséquence que certaines pistes sont examinées deux fois tandis que d'autres ne le sont pas du tout. Fâcheux aussi parce que le juge d'instruction, qui en principe dirige l'enquête, n'a pratiquement plus rien à dire.

Comme souvent, c'est un indicateur qui met les enquêteurs sur une piste. Le patron d'un café régulièrement fréquenté par certains péjistes raconte que quelques jeunes ont été bavards dans son établissement. Christine Van Hees, dit-il, a été assassinée par une bande de punks qui squattent un immeuble dans le centre de Bruxelles. L'un d'entre eux – un certain Jérôme – a disparu de la circulation depuis le 13 février. Un groupe de musique latino-américaine est également impliqué dans l'affaire, dit encore le tenancier.²⁵

A mesure que passent les semaines se développent les rumeurs malveillantes. Ne l'a-t-elle pas un peu cherché? Pourquoi aimait-elle tant s'habiller en noir? ...Des tuyaux parviennent à la PJ selon lesquels Christine Van Hees a été «vue» avec un groupe de punks sur les marches de la Bourse, ou dans la galerie Agora où les boutiques spécialisées en extravagances vestimentaires ne manquent pas. La PJ fait quelques perquisitions dans ce milieu, sans résultat. Il semble qu'on apprécie l'idée – et pas seulement à la PJ – que ces jeunes vauriens soient les coupables. Le 26 avril 1984, Serge S., dix-sept ans, se présente spontanément à la brigade mobile de la gendarmerie de Bruxelles. Il a «entendu dire» que le coupable était un punk d'un mètre quatre-vingts, aux cheveux blonds barrés d'une ligne rouge vif. La gendarmerie possède quelques photos, et miracle! Voilà leur homme: Alain Lenglet, vingt ans, domicilié à Auderghem.

Lorsque Lenglet est mis sur la sellette le même jour, il nie sur toute la ligne mais fait néanmoins monter la tension. Lui aussi sait quelque chose. Des amis, qui ont connu Christine Van Hees, racontent que le meurtre a été commis par une secte. «La Secte Rouge, ou quelque chose d'approchant.» Les membres de cette secte, dit-il, portent de grandes capes rouges et un de ses amis, qui se fait appeler «Petit Tondu», en sait plus encore. C'est un punk qui fréquente à l'occasion la galerie Agora et qui ne lit jamais de journaux, excepté – c'est suspect – dans les jours qui ont suivi le meurtre de Christine Van Hees. Alain Lenglet déclare encore que Petit Tondu fréquente régulièrement l'Iroquois.²⁶ Cette valse des pseudonymes donne d'ores et déjà le tournis aux enquêteurs, qui établissent néanmoins que Petit Tondu s'appelle en réalité Serge Braeckman, dix-sept ans à peine, et que l'Iroquois n'est autre que Serge Clooth, dix-neuf ans.

Le 22 mai 1984, la PJ de Bruxelles perquisitionne dans un squat, au 161 du boulevard Brand Whitlock, à Woluwe-Saint-Lambert. Braeckman et Clooth vivaient jusqu'il y a peu dans cette maison abandonnée. Les enquêteurs trouvent une pipe à opium et quelques mégots de joints, mais aussi un cahier d'école plastifié, sans inscription, dont on a visiblement arraché des pages.²⁷ Les auditions des camarades de classe de Christine Van Hees avaient permis d'apprendre qu'elle tenait un journal secret et que la «lettre à Patty» devait en faire partie d'une façon ou l'autre. C'est dans ce journal, ont pensé les enquêteurs, que doit se trouver la clef du mystère. Pierre Van Hees est formel quand on lui montre le cahier déchiré: sa fille avait exactement le même.²⁸ Dans la maison du boulevard Brand Whitlock, on saisit encore quelques notes, dont plusieurs portent le nom d'un certain Clochard, encore un punk.

Retrouver Braeckman et Clooth, c'est plus facile à dire qu'à faire. Ils n'ont pas d'adresse et sont sans doute déjà dans un nouveau squat. Les enquêteurs sont de plus en plus persuadés, à mesure qu'ils découvrent le monde des punks, qu'ils tiennent la solution du meurtre. C'est Muriel C., une punk surnommée Moustique, qui leur tend une perche. «Petit Tondu porte autour du cou une petite fiole qui contient des cendres, qu'il a reçue d'un druide français», déclare-t-elle. Elle ajoute qu'il y a une femme dans l'affaire, qui organise des messes noires chez elle – où elle conserve un vrai squelette humain – et qui résout les différends personnels en piquant des aiguilles dans une poupée rituelle. Les nommés Belzébuth et Lucifer sont également dans le coup.²⁹ Le père de Moustique conseille aux enquêteurs de s'intéresser à l'ami de Serge Braeckman, qui fait aussi dans la magie noire. C'est en tout cas ce qu'il a compris quand Braeckman lui a raconté combien c'était chouette d'avoir étranglé une poule à la lueur d'une bougie. Les enquêteurs cherchent leur chemin dans ce dédale quand Sylvia Rossi, dix-huit ans, attire leur attention. Elle est très proche de Clochard. Mais elle affirme – comme tant d'autres – qu'elle n'a jamais connu Christine Van Hees et qu'elle ne sait rien de toute cette affaire. On découvre lors d'une perquisition que sa chambre à coucher baigne dans le noir, les bougies, les toiles d'araignées et les crânes.

Braeckman est appréhendé le 30 mai et il tombe des nues. Avec beaucoup d'obligeance, il détaille ses fréquentations dans les milieux punk et skinhead et déclare que son frère a vaguement connu Christine Van Hees. Clooth est arrêté à Eupen le 28 juin.³⁰ Les parents Van Hees découvrent dans la presse que leur fille a côtoyé, dans les semaines précédant sa mort, des punks qui sniffent et qui se shootent. Le 27 juillet, Pierre Van Hees s'en plaint dans les bureaux de la PJ.³¹ Il est très mal reçu et ne récolte que des critiques sur sa fille.

L'été est arrivé. Et les heures supplémentaires accumulées par les services de police dans les dossiers des Tueurs du Brabant et des CCC se font sentir. Un ordre du juge Eloy pour perquisitionner chez Clooth et le soumettre à une série d'interrogatoires est négligé par la PJ. Il n'y a de toute façon pas grand-chose à tirer de l'Iroquois. Accro à la colle, il divague lors des premiers interrogatoires. Mis à part le petit cahier trouvé dans son ancien squat, l'élément le plus accusateur se trouve sur son torse. Neuf lettres tatouées: Christine. Tout indique qu'il n'y a plus qu'à attendre calmement qu'il avoue le meurtre. Le 30 juillet, Clochard, dont le nom apparaissait dans les notes découvertes dans le squat, est auditionné. Il s'appelle Marc Duriau, il a dix-neuf ans et, tout en affirmant qu'il n'a rien à voir avec cette affaire, il va surtout charger Serge Braeckman: «Il m'a raconté lui-même, il y a quelques jours, qu'il l'a brûlée, qu'il a déversé de l'essence sur elle et qu'il l'a ligotée avec du fil barbelé.»³²

Serge Clooth est un personnage haut en couleur. Une crête rouge vif, les oreilles pleines de métal, des bottes militaires. Il a déjà plusieurs délits à son actif et il a été condamné en 1983 à deux mois de prison pour vol avec violence. Selon un rapport psychiatrique, il souffre de «graves troubles mentaux» et «n'a pas le contrôle de ses actes». Les péjistes auront l'occasion de vérifier cette seconde affirmation.

Le soir du 12 septembre, la situation semble prometteuse. Alors qu'il nie depuis plusieurs heures avoir jamais connu Christine Van Hees, il craque. Il a rencontré la jeune fille fin janvier, déclare-t-il. Elle traînait à la galerie Agora en compagnie de Moustique. «Cette Christine était un ancien flirt à Kleenex», dit Serge Clooth. Les enquêteurs ont déjà pu identifier Kleenex: Alain Debois, vingt et un ans. Il doit son surnom aux aventures qu'il collectionne avec des filles de seize ans, qu'il drague avant de les jeter...comme des Kleenex. Clooth a encore rencontré Christine Van Hees plusieurs fois après la fin janvier, avec Moustique, Clochard et quelques autres. Le 13 février, il l'a vue vers 17 heures 30 à la station de métro Montgomery. «Elle était avec Alain Lenglet, Vicious et un ami de Lenglet.» Tout le groupe s'est promené en direction de l'esplanade de la VUB et s'est rendu sur un terrain abandonné avec une grande cave. Là, dit Clooth, Lenglet et son ami inconnu ont commencé à importuner la jeune fille. Ils l'ont violée et torturée – lui-même n'a fait que regarder. D'après Clooth, c'est l'inconnu qui l'a ligotée avec du fil de fer et qui a décidé de la brûler. Ce qu'il ne peut pas expliquer, c'est la découverte du cahier dans l'immeuble qu'il squattait; il ne sait rien à ce sujet.³³ Lorsque Clooth identifie ce jour-là Vicious comme étant Renaud Thill, l'affaire semble résolue. On ne sait toujours pas exactement qui a fait quoi, mais pour Ceuppens et Collignon, ce n'est plus qu'une question d'arrestations et de confrontations.³⁴

Le même soir, Serge Braeckman, qui continue de nier, retourne en prison.³⁵ Peu avant minuit, Muriel C., alias Moustique, est appréhendée. Elle déclare que Clooth et Braeckman lui ont raconté un jour, dans un café, qu'ils avaient enchaîné Christine Van Hees et qu'ils l'avaient brûlée. «Mais je ne les ai jamais cru.»³⁶ Il existe à présent de fortes présomptions envers Clooth, Lenglet, Braeckman et Thill, mais leur mobile pour torturer la jeune fille de façon aussi atroce reste un mystère. Le 15 septembre, Serge Clooth répond une nouvelle fois aux attentes des enquêteurs. Il leur explique qu'il s'agissait en fait d'un «rituel d'initiation» qui a mal tourné et qui impliquait une vingtaine de punks. Christine Van Hees, dit-il, a voulu s'enfuir et appeler la police. Lenglet et Vicious ont décidé qu'il fallait la faire taire. A présent, Clooth balance une nouvelle volée de surnoms de punks. Les enquêteurs sont sceptiques. Ils pensent que Clooth tente de minimiser son propre rôle.³⁷

Le 28 septembre 1984, Serge Clooth, d'humeur bavarde, affirme formellement qu'il n'a pas participé au meurtre et se lance dans une nouvelle explication: «Alain Lenglet m'a raconté que Christine Van Hees était au courant de l'attaque d'une caserne, à Ostende ou à Vielsalm.» «Le but était de voler des armes qui serviraient pour des hold-up. Je suis convaincu que c'est pour cette raison que cette fille a été exécutée.»³⁸ Clooth donne aussi quelques détails sur l'ancienne champignonnière, ce qui renforce les soupçons sur son rôle de coupable principal. Et une fois de plus, il lance de nouveaux noms et de nouvelles accusations: les principaux coupables, déclare-t-il, étaient Coco et Lenglet.

Il est clair qu'en 1984, les péjistes n'avaient aucune envie de s'intéresser à d'autres suspects que les punks. Une autre piste, brièvement suivie au début de l'enquête, reposait sur la correspondance qu'entretenait Christine Van Hees avec un certain Pascal Lamarque, un jeune homme de dix-neuf ans qu'elle avait rencontré dans un train à l'automne 1983. Lamarque allait entrer en prison pour purger une peine et il avait supplié Christine de lui écrire de temps en temps. Lui a écrit neuf fois, elle a répondu quatre fois. On a retrouvé les lettres dans la chambre de Christine. Le 20 décembre 1983, moins de deux mois avant sa mort, elle lui écrit qu'elle veut fuguer et changer complètement de vie: «Je t'en supplie, ne me demande pas où. Ne me demande pas pourquoi, et encore moins pourquoi je ne peux plus t'écrire.» Cette lettre contient également l'indication qu'elle a été témoin d'une conversation – «et je suis sûre de ce que j'ai entendu» – qu'elle aurait mieux fait de ne pas entendre. Dans une lettre suivante, elle raconte: «J'ai passé un Noël pénible et un triste Nouvel An. Mais entre les deux, c'était vraiment fantastique, parce que j'ai rencontré l'Amour de ma vie.» Elle précise qu'il s'agit d'un jeune paracommando.³⁹

Le 28 septembre, Serge Clooth est entendu par le juge d'instruction Eloy. Il est censé répéter devant lui ses révélations spectaculaires et ses aveux partiels. Ce que, précisément, il ne fait pas. Une fois de plus, il se met à débiter tout le répertoire des surnoms de punks et en ajoute de nouveaux. Oui, il était bien à la champignonnière ce soir-là. Ils ont fumé quelques cigarettes et dansé un peu. «Puis, cette fille s'est cognée contre une poutre. Nous pensions qu'elle était morte et nous l'avons laissée là.» Point final. Eloy et ses enquêteurs ont beau rappeler à Clooth qu'il a déclaré tout autre chose la veille: ça ne change rien. Que deviennent Moustique? Vicious? et Petit Tondu? «Oh, je les ai impliqués parce que j'avais un compte à régler avec eux.» Plus tard dans la journée, interrogé à nouveau par la PJ, Clooth avoue soudain qu'il a violé Christine Van Hees, mais que c'est Alain Lenglet qui l'a tuée.⁴⁰

Fin septembre, quatre punks sont sous les verrous: Serge Braeckman alias Petit Tondu, Serge Clooth alias l'Iroquois, Renaud Thill alias Vicious et Alain Lenglet, qui n'a pas de surnom. Les enquêteurs en ont par-dessus la tête de ces surnoms idiots. Les punks ont commis le meurtre, point final. Reste juste à savoir lesquels. C'est dans cette ambiance que la PJ apprend – horreur – qu'un des quatre inculpés a un alibi en béton. Renaud Thill fait son service militaire en Allemagne et il était présent à la caserne le 13 février 1984. Les enquêteurs pensent que le registre a été trafiqué, mais le labo judiciaire et les autorités militaires leur démontrent qu'ils se trompent. Thill peut disposer.

Le 3 octobre 1984, Clooth et Lenglet sont confrontés dans les bureaux de la PJ. Coup de théâtre. Soudain, les deux suspects principaux, dont on supposait qu'ils se haïssaient, sont parfaitement d'accord. «Tout ce que j'ai déclaré jusqu'à présent était inventé», déclare Serge Clooth. «Les détails que je vous ai donnés sortent de mon imagination ou découlent des informations que j'ai obtenues de vous, les verbalisateurs.» Alain Lenglet, lui, répète qu'il n'a jamais connu Christine Van Hees.⁴¹

Entre-temps, les recherches dans le milieu punk donnent de moins en moins de résultats. Mi-octobre, il ne reste qu'un seul témoin qui fait le rapprochement entre le meurtre de Christine Van Hees et le duo Lenglet-Clooth. Il s'appelle Dominique L., vingt-trois ans. Il est collaborateur à Radio Activité et client assidu du café Les Bouffons. C'est là, déclare Dominique L., qu'il a vu Christine Van Hees en compagnie d'Alain Lenglet et d'un jeune paracommando qui se nommerait Goossens. D'après lui, un certain Thierry D. était souvent avec eux. C'est tout autre chose que raconte Thierry D. Selon lui, Christine Van Hees, qui était en contact avec un groupuscule d'extrême-droite, a été victime d'un «assassinat politique».⁴²

Le 16 novembre 1984, la grand-mère de Serge Clooth se présente à la gendarmerie de Kelmis, en Belgique germanophone, d'où la famille est originaire. Elle veut faire une déclaration. Son fils Stanley, le père de Serge, a récemment reçu la visite d'une jeune avocate bruxelloise qui affirme que la PJ de Bruxelles tient son petit-fils avec de la drogue et de l'alcool pour le forcer à faire des aveux. La gendarmerie de Kelmis entend également la déclaration de Stanley Clooth, qui est persuadé de l'innocence de son fils, mais a peu d'espoir: «Il m'a dit qu'il s'agissait d'une affaire politique. C'est pour cela qu'il a peur de citer des noms.»⁴³

Le 26 novembre 1984, dans les locaux de la PJ de Bruxelles, Serge Clooth jette un vase par terre. Il pique une crise de nerfs, tente de se débarrasser de ses menottes et se met à pleurer comme un enfant. Toute la matinée, il a expliqué que tout ce qu'il a déclaré jusqu'alors était soit inventé, soit soufflé par les péjistes. Ses enquêteurs l'ont regardé avec des sourires moqueurs. Pourtant, sans même le savoir, Clooth a de bonnes raisons de s'énerver. Lors d'un interrogatoire précédent, il avait donné un alibi pour ses activités du 13 février 1984. Il a l'esprit trop confus pour lire attentivement son dossier pénal, mais s'il le faisait, il s'apercevrait que cet alibi a été vérifié et qu'en plus – miracle – il est en béton. Le 13 février, le jour du meurtre, il s'est cassé la main droite et s'est rendu à l'hôpital militaire de Neder-over-Heembeek pour la faire plâtrer. Une attestation de l'hôpital le confirme.⁴⁴ Ce soir-là, son premier souci a été de remettre sa crête en état. C'est une amie qui lui a appliqué la teinture dans les toilettes du Quick près de la galerie Agora. Le gérant du Quick a même été entendu par la PJ, et il croit effectivement se souvenir qu'il avait chassé ce couple encombrant de son établissement.

Le 14 janvier 1985, Serge Clooth avoue qu'il a organisé ce soir-là, avec sept autres personnes, une «messe noire» au cours de laquelle Christine Van Hees «a été offerte à Satan». Après un viol collectif, elle a été ligotée, crucifiée et brûlée. Ensuite, lui et ses amis, quatre garçons et trois filles, ont brûlé ses habits dans la maison jouxtant la champignonnière. Clooth donne cette fois une série de détails – la couleur de ses sous-vêtements, les cris qu'elle a poussés... – qui prouvent qu'il doit bien tenir ses informations de quelque part.⁴⁵ Le 16 janvier 1985, Clooth répète ses aveux devant le magistrat instructeur et jure que cela restera «sa dernière version des faits et la seule qui soit exacte». Bien sûr, il se rétracte à nouveau le 17 juin 1985.

Ce n'est pas seulement l'enquête, mais également sa coordination qui s'est enlisée. En janvier 1985, le juge Eloy est victime d'une crise cardiaque, suivie d'une dépression nerveuse. Il est malade pendant cinq mois, puis démissionne subitement et s'en va aux Seychelles sans un mot d'explication. Quelques mois passent encore avant qu'un nouveau juge d'instruction soit nommé: Jean-Claude Van Espen.

C'est l'un des premiers dossiers que Van Espen, trente-huit ans, aura à instruire. Meurtre et homicide. Pas vraiment sa tasse de thé. Le juge d'instruction a longtemps été avocat et se sent plus à l'aise dans les dossiers financiers. Il fait une totale confiance aux péjistes Collignon et Ceuppens, qui continuent inlassablement à fouiller dans le milieu des punks. Pas plus que son prédécesseur, Van Espen ne rencontrera les parents de Christine Van Hees. Il ne visitera jamais l'endroit où les faits se sont déroulés. Il ne voit Serge Clooth pour la première fois que le 20 novembre 1985. Lorsque Van Espen lui demande comment il peut nier sa participation au meurtre alors qu'il en connaît tant de détails, Clooth répond: «Au moment de rédiger leurs procès-verbaux, les gens de la police judiciaire me lisaient ce que je devais déclarer.»

Serge Clooth sera interrogé seize fois au total, il changera onze fois sa version des faits et restera en détention préventive exactement trois ans, deux mois et quatre jours.⁴⁶ Lorsqu'il est enfin libéré le 17 novembre 1987, il est débarrassé de sa dépendance à la colle et autres substances et les assistants sociaux lui ont si bien remonté le moral qu'il s'en va joyeusement vers une nouvelle vie. Tout au long de ces années, il n'y a qu'un seul élément sur lequel il n'a jamais modifié sa version: le cahier retrouvé dans son squat. Il ne s'en souvient pas et il pense qu'il pourrait s'agir d'un cahier de la même marque que celui de Christine. Ou alors que quelqu'un l'a déposé là pour l'accuser. Et le tatouage sur son torse? C'était une autre Christine, mais les enquêteurs n'ont jamais voulu le croire.

Quand Clooth a finalement commencé à s'intéresser au dossier constitué contre lui, il fait des découvertes écœurantes. La piste des punks reposait sur deux tuyaux. Le premier venait du patron de café, le second d'un certain Jean Malotras. Fin mai 1984, Malotras avait raconté à la PJ qu'il avait «entendu dire» que Clooth et Braeckman avaient quelque chose à voir avec le meurtre. Jean Malotras était un dealer, se souvient Clooth. Lui et Braeckman l'avaient un jour agressé et lui avaient pris une quantité impressionnante de haschisch.

Une vengeance de Jean Malotras? Impossible, affirme ce dernier des années plus tard quand nous le rencontrons. «Je n'ai jamais dit tout cela. Ce dont je me souviens, c'est que ces types de la PJ me tenaient lors de cette audition. Je n'avais pas très envie d'avouer que je dealais. Donc, ils ont un peu trafiqué ma déclaration. Pour moi, tout était bon, du moment que le mot "haschich" n'apparaissait pas.» Il y a autre chose que Malotras ne comprend pas. L'agression par Clooth et Braeckman a eu lieu quelques jours *après* l'assassinat de Christine Van Hees. «D'accord, ces deux types étaient très violents, mais si ce sont eux qui ont commis le meurtre, il doit s'agir d'un accident qui a pris une ampleur imprévisible. Eh bien, j'ai du mal à imaginer qu'ils aient été assez bêtes pour se faire remarquer tout de suite après en commettant des agressions.»

A sa libération, Serge Clooth entre en contact avec l'avocat bruxellois Didier de Quévy, qui, avec son confrère et ami renommé, Jean-Paul Dumont, l'emmène devant la Cour européenne de droits de l'homme à Strasbourg. L'Etat belge y sera lourdement condamné en 1991 pour dépassement excessif de la durée raisonnable de détention préventive.⁴⁷ De Quévy attribue la valse des aveux rétractés de son client au fait que la PJ le récompensait par de la drogue. C'est là qu'il faudrait voir l'explication du fait qu'il refusait de répéter ses aveux devant les magistrats instructeurs. A la même période, fin des années 80, de Quévy sera le conseil d'un certain Marc Dutroux, de Marcinelle, qui doit répondre, devant la cour d'appel de Mons, de l'enlèvement, la torture et le viol d'adolescentes dans la région de Charleroi.

Les relations des jeunes marginaux du dossier Van Hees avec leurs avocats feraient à elles seules un récit captivant. Dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août 1986, nous retrouvons quatre vieilles connaissances à une «drogue-party» sauvage à Bruxelles. On sniffe et on se shoote à gogo. Sont présents: Alain Lenglet, Sylvia Rossi, Marc Duriau alias Clochard et le jeune avocat de ce dernier, Paul Blontrock. Clochard ne survivra pas à la soirée. Lenglet lui a administré une dose d'héroïne un rien trop royale; il sera condamné pour cela à une peine de prison correctionnelle de six ans. L'année suivante, l'avocat Paul Blontrock est arrêté pour trafic de drogue avec les suspects de l'affaire Van Hees. L'un des punks déclarera des années plus tard que «Clochard a été éliminé parce qu'il en savait trop».

C'est d'ailleurs l'opinion de Clooth lui-même, qu'il explique aux enquêteurs le 10 février 1987. Il a entendu dire que deux jours avant de mourir, Clochard avait eu une violente dispute avec Lenglet. Tout tournait autour de l'alibi de Clooth, à savoir sa présence à la galerie Agora le soir du meurtre. Selon Clooth, Clochard, qui était également présent, regrettait de ne pas en avoir témoigné et voulait tout raconter à la PJ, ce qui n'était clairement pas du goût de Lenglet.⁴⁸

Le 19 septembre 1991, Pierre Van Hees entre dans les bureaux de la PJ de Bruxelles. Il a eu récemment une conversation avec Alphonse Van Asse, qui, comme lui, exploite un magasin de journaux. La librairie de Van Asse n'est qu'à quelques rues de celle de Van Hees. Après la mort de Christine, des choses étranges s'y sont produites. Il y a eu des menaces téléphoniques, du style: «On finira par t'avoir!» Un jour, on a cambriolé; un autre, on a mis le feu. Le père Van Hees s'est aperçu que son nom ressemblait à celui de Van Asse et qu'il y avait pu y avoir une confusion dans le chef des coupables. La PJ prend acte de sa déclaration, et n'en fait rien de plus.⁴⁹

La famille Van Hees a de plus en plus l'impression que personne ne s'intéresse encore à l'assassinat de leur fille. Quelques mois après les faits, le péjiste Collignon est tout à coup venu chercher Michel Van Hees en classe. Il conduisait une Alfa Romeo très chic, se souvient le jeune frère de Christine. Ils ont fait un petit tour ensemble, qui s'est terminé devant la porte de la famille Van Hees. «Collignon m'a expliqué que l'enquête évoluait en direction de personnes importantes, haut placées», déclare Michel Van Hees plus tard. «Il a dit qu'il valait mieux laisser ces gens tranquilles, qu'il allait avoir bientôt une promotion et qu'il ne s'occuperait sans doute plus de ce dossier.» Michel Van Hees en a déduit qu'il valait mieux abandonner tout espoir de retrouver le coupable.⁵⁰ Peu de temps après, Collignon a effectivement été promu.

En 1991, il y a encore une brève période de zèle. Un nouveau péjiste prend la direction de l'enquête et, relisant tout le dossier, il s'arrête sur le procès-verbal 5125, que la police d'Auderghem a rédigé le 27 février 1984, deux semaines après les faits. Dans ce pv, un riverain déclare qu'en octobre 1983, il a vu Christine Van Hees converser longuement avec le conducteur d'une voiture noire ornée d'un grand aigle sur le capot. C'est peut-être une piste. Plus de sept ans après les faits, on entreprend donc une enquête de voisinage et plusieurs personnes se souviennent en effet d'une voiture noire ou de couleur foncée ornée d'un aigle. Un camarade de classe pense avoir remarqué une voiture de ce type devant l'école, juste après les vacances de Noël 1983-84. Les deux occupants évitaient tout contact, et il pense que Christine connaissait ces deux hommes. Il leur donne entre vingt et vingt-cinq ans. «Ils étaient habillés sport, ce n'étaient ni des punks ni des skinheads.»⁵¹ D'autres témoignages sur la voiture sombre parviennent aux enquêteurs, qui déterminent, par vérification et élimination, qu'il doit s'agir d'une Pontiac Firebird Trans Am. Seul un très petit nombre de ce modèle de voiture de sport circule en Belgique au début des années 80. Dans la version standard, elle a un aigle argenté sur le capot. Il apparaît plus tard qu'au total, en 1984, un petit millier de voitures en Belgique pouvaient correspondre à la description.

L'audition de voisins et de connaissances tant d'années après les faits n'est finalement pas une idée si farfelue. Les amies de Christine sont plus à l'aise pour parler qu'à l'époque. Ainsi, tout le monde a toujours su que Christine séchait régulièrement les cours et qu'elle sortait parfois seule la nuit, quand ses parents dormaient. Sept ans plus tard, personne ne peut affirmer avec certitude qu'elle fréquentait les milieux punks ou apparentés. Par contre, un autre soupçon datant de 1984 devient une quasi-certitude. Christine Van Hees tenait un journal, dans un secret obsessionnel. Pour que ses frères ou ses parents ne puissent pas le trouver, elle le cachait dans une maison abandonnée, «Le Chalet», tout près de la station de métro Delta. On y avait fait une découverte étrange en mai 1984: une grande enveloppe qui sert à la gendarmerie pour ranger les effets personnels des détenus pendant leur transfert. Elle provenait de la gendarmerie de Vilvorde et était destinée à la brigade de Bruxelles.⁵²

1991 voit aussi l'arrivée d'un nouveau suspect, célèbre qui plus est: Michel Strée, un jeune Liégeois qui, le 14 novembre 1980, avait détourné un bus rempli d'écoliers qu'il avait conduit devant les studios de télévision de la RTBF. Il conduisait en 1984 une Pontiac Firebird Trans Am et une Chevrolet Caprice, toutes deux noires et avec un aigle sur le capot.⁵³ Après des recherches longues et intensives, il apparaît que Strée n'a jamais pu être à Bruxelles en février 1984. On cherche encore quelque temps la voiture ornée d'un aigle, mais sans succès.

En juin 1996, les parents de Christine Van Hees trouvent dans leur boîte une lettre du juge d'instruction Jean-Claude Van Espen. A sa grande tristesse, le magistrat leur annonce que le meurtrier de leur fille *Claudine* n'a pas été retrouvé et que le dossier va être renvoyé au parquet. Fin de l'enquête. Après treize ans, le juge d'instruction ne connaît toujours pas le prénom de la victime.

En 1995, les parents ont vendu leur magasin. Le père Van Hees commençait à souffrir du cœur. Des petits-enfants sont arrivés, qui viennent souvent en visite. Ils sont toujours les bienvenus, tant ils parviennent à déridier leurs grands-parents. Les murs du salon, par contre, ravivent le souvenir avec leurs photos de Christine, pleine de vie, tout sourire. Lorsque l'affaire Dutroux commence à prendre de l'ampleur, Pierre et Antoinette regardent avec étonnement Gino Russo, Paul Marchal et les autres qui mobilisent des foules sur un sujet auquel peu de parents ont été confrontés aussi longuement et aussi douloureusement qu'eux-mêmes. Chaque fois qu'ils ouvrent le journal, un nouveau père ou une nouvelle mère crie sa douleur pour attirer l'attention sur un enfant disparu ou assassiné. A aucun moment, ils ne songent à demander de l'attention pour Christine. C'était il y a si longtemps. Et d'ailleurs, personne ne leur demande quoi que ce soit. Jusqu'au 29 octobre 1996, une semaine après la marche blanche. Le téléphone sonne. BSR de Bruxelles. «Pourrions-nous passer chez vous un instant? C'est en rapport avec votre fille.»

Michel De Mulder sent bien leur méfiance, ce matin-là. Le premier maréchal des logis de l'antenne Neufchâteau a reçu de ses supérieurs l'interdiction la plus stricte de dire un seul mot sur X1. De Mulder marmonne quelque chose à propos de formalités, routine, base de données, vérifications... rien de spécial. Antoinette Van Hees lui confie sept photos, qu'il doit promettre de ramener au plus vite: «faites-en des copies.» De Mulder ne refuse pas une tasse de café, en vitesse. «La police judiciaire s'en est bien occupé, mais il y a des choses qui se sont passées dans ce service et puis, tout a capoté», lui dit Pierre Van Hees. L'air de rien, De Mulder leur demande s'ils ont jamais eu accès au dossier. Non, jamais. Rien ne leur a d'ailleurs jamais été accordé. La mère, Antoinette, a été entendue pour la première fois par la PJ... en 1991. La marraine de Christine, qui connaissait très bien sa filleule, n'a jamais été entendue. Quand la PJ a voulu le faire, en 1992, elle était décédée.

Le 4 décembre 1996, les adjudants Patriek De Baets et Marc Mertens entrent dans le bureau du magistrat national Duinslaeger. Le dossier est là. L'affaire de la *champignonnière*. Dix cartons épais. Duinslaeger a étudié les déclarations de X1. C'est lui qui a conclu que la «Kristien» dont elle parle peut difficilement être quelqu'un d'autre que Christine Van Hees. Il a communiqué ces nouveaux éléments au substitut Paule Somers, ce qui entraîne la réouverture de l'enquête. «Prenez garde de le laisser intact», dit Duinslaeger. Une foule de papiers. Ils vont peut-être savoir, maintenant. Mertens n'est pas un «croyant», loin de là. Il attend plus de ce tas de papier poussiéreux que de toutes les larmes versées dans la salle d'audition. Si Dutroux et Nihoul sont impliqués dans le meurtre de Christine Van Hees, il doit y en avoir des indices dans ce vieux dossier, ou alors, raisonne l'adjudant Mertens, c'est que beaucoup de choses ont mal tourné dans l'ancienne enquête.

De Baets et Mertens ramènent la cargaison de papier dans les bureaux de l'antenne Neufchâteau, où les attend avec impatience le premier maréchal des logis Aimé Bille. C'est un boulot taillé à sa mesure. Au sein de l'enquête, Bille est de très loin le recordman de la production de procès-verbaux. Il n'a ni temps, ni goût pour les grandes stratégies. C'est un travailleur acharné et un exécutant consciencieux. Bille auditionne parfois dix à quinze personnes par jour. Il ne traîne pas près du percolateur et ne va jamais déjeuner à midi. De Baets lui a demandé de faire une synthèse claire de l'ancien dossier, avec l'aide du maréchal des logis Khalifa, un gendarme débutant.

Entre-temps, il y a du nouveau à la BSR de Bruxelles. L'antenne Neufchâteau a été mise sur pied. On dit que, pendant des années, cette cellule d'enquêteurs ne devra plus s'occuper d'autre chose que des dossiers connexes de l'affaire Dutroux. Un commandant a été placé à la tête de l'antenne: Jean-Luc Duterme. Il s'avère rapidement que c'est l'un de ces officiers pour qui la démilitarisation de la gendarmerie est passée complètement inaperçue.

«Et qu'êtes-vous donc en train de faire?» demande le commandant Duterme à Aimé Bille, noyé jusqu'au cou dans les dix cartons du dossier, le samedi 14 décembre. Pour Duterme, un gendarme ne peut pas travailler le samedi, sauf s'il a préalablement introduit une demande écrite et dûment motivée, en deux exemplaires minimum, et que cette demande a été acceptée par ses supérieurs hiérarchiques. «Mon chef m'a demandé de faire une synthèse», rétorque Bille. «Je ne vous ai rien demandé, pourtant», dit Duterme, qui ordonne à Bille de terminer sa synthèse au plus vite.

Le 26 décembre, un premier résumé de quatre-vingt-huit pages est achevé. Suivant l'ordre de Duterme, Aimé Bille n'a tenu compte que des pièces utiles à l'exploitation des témoignages de X1. Lorsque le sujet est abordé, le 2 janvier 1997, le substitut Somers lui demande pourquoi il n'a pas résumé le dossier dans son intégralité. La synthèse partielle pourrait donner l'impression qu'on oriente sciemment l'enquête en fonction des déclarations de X1. Bille, qui ne demandait rien d'autre que de faire une synthèse complète, en reçoit l'instruction et se remet au travail. Il est aussitôt sanctionné par le commandant Duterme pour insubordination et écarté sur-le-champ de l'antenne Neufchâteau. Ce n'est qu'après une médiation de De Baets et Mertens qu'il est réintégré.⁵⁴

Le commandant Duterme ne cache pas ses doutes sur X1. Son objection majeure est d'une logique à toute épreuve: comment Christine Van Hees peut-elle avoir rencontré Dutroux et Nihoul, alors que tous les devoirs d'enquête effectués jusqu'alors à Neufchâteau montrent qu'ils ne se sont rencontrés qu'en 1995? Lorsque Bille rend son -deuxième- rapport de synthèse le 28 janvier 1997, il est persuadé que Duterme va le recevoir avec une tape amicale sur l'épaule en guise d'excuse.

L'une des premières choses qui a frappé Bille quand il étudiait le dossier, c'est la transcription d'une cassette audio. Elle est annexée au procès-verbal numéro 33797 que la police d'Etterbeek a rédigé le 27 avril 1987 à 16 heures 10. Un coup de téléphone anonyme est entré à cette heure-là, et il a été enregistré. Bille va chercher la cassette au greffe du tribunal correctionnel de Bruxelles et l'écoute:

- Police d'Etterbeek? Excusez-moi, monsieur. Si vous voulez rester un peu au courant, allez un peu au café Dolo, rue Philippe Baucq numéro 140.
- L'agent: Que s'y passe-t-il?
- Vous pourriez peut-être apprendre des choses sur la Champignonnière.
- L'agent: Que voulez-vous dire?
- Au coin de la rue Philippe Baucq, le Dolo. Si vous y alliez de temps en temps, vous en sauriez plus sur la Champignonnière.
- L'agent: Pourquoi dites-vous cela, monsieur?

Là-dessus, la communication est coupée. Bille s'aperçoit que le juge Van Espen a rédigé une apostille, le 30 avril 1987, priant la PJ de vérifier qui peut être le correspondant anonyme et à quel genre d'établissement il fait allusion dans son message. Le 22 mai, le péjiste Vercruysse envoie ses conclusions à Van Espen. Il n'y est plus question du Dolo. Le péjiste parle d'un café qui s'appelle Chez Dolores et déclare que la police d'Etterbeek a identifié la voix comme étant celle «d'un jeune Nord-Africain».⁵⁵ Il n'est pas question, dans ce pv, d'une quelconque recherche pour savoir quel genre de clients fréquentent le Dolo. Aucune recherche de ce type n'a d'ailleurs été effectuée.

Depuis le 23 août 1984, le dossier contient un autre «tuyau» qui invite les enquêteurs à jeter un coup d'œil du côté de Radio Activité. Il émane de Freddy V.D.S. A partir de la fin 1983, il est portier au dancing New Inn à la chaussée de Wavre, tout près de l'ancienne champignonnière. Juste en face se trouve le café Les Bouffons, fréquenté par de nombreux loubards. Selon Freddy V.D.S., Christine Van Hees y est allée plusieurs fois, tard le soir, à la fin de 1983. Il trouvait qu'elle était habillée de façon «très aguichante» et l'a vue en compagnie d'un jeune paracommando nommé Marc Goossens, ainsi que de quelques personnes de Radio Activité, qui avaient fait des Bouffons leur point de chute.⁵⁶ Radio Activité était située au-dessus de la piscine communale d'Etterbeek, où Christine Van Hees allait nager toutes les semaines. Bille se met à compter combien de fois Radio Activité est mentionnée dans l'ancien dossier. La tâche est sans fin. Plusieurs témoins disent que Christine Van Hees allait parfois à Radio Activité. Michel Nihoul était un habitué du Dolo et un animateur de Radio Activité. Un hasard, peut-être. Mais il est impossible de s'en assurer puisque, pendant des années, la PJ n'a suivi qu'une piste: les punks. A l'origine de cette piste, les péjistes disposaient de la déclaration d'un certain Dominique L. C'est lui qui a dénoncé Alain Lenglet.⁵⁷

Lorsque Bille introduit le nom de Dominique L. dans l'ordinateur de la gendarmerie, il en ressort une liste de dix-huit faits dans lesquels il a été impliqué. Il a été recherché cinq fois via le Bulletin Central des Signalements des services de police belges. En 1990, une enquête a été ouverte à son encontre pour débauche d'une mineure de moins de quatorze ans. Au cours d'une perquisition, on a découvert chez lui de la pornographie infantine. Un dossier de mœurs ouvert au parquet de Bruxelles a été classé sans suite pour d'obscures raisons. En 1985, il a été appréhendé pour détention illégale d'armes. Il a tenté de s'en sortir en montrant une carte d'inspecteur à la PJ. Elle avait bien l'aspect d'une carte de la PJ, mais elle était fausse. Dominique L. a déclaré alors qu'il «connaissait beaucoup de monde» à la PJ de Bruxelles. Ce qui, au vu de ses nombreuses interventions dans le dossier Van Hees, n'avait pas l'air d'un mensonge.⁵⁸ Dominique L. a-t-il été utilisé pour égarer les enquêteurs? Il doit avoir connu Michel Nihoul en 1984. Non seulement, ils étaient tous deux à Radio Activité, mais Dominique L. travaillait occasionnellement pour la commune d'Etterbeek, quand on organisait des soirées à la salle communale De Gerlache ou au fameux château de Faulx-les-Tombes. Plus tard, on le retrouve comme portier au Dolo.

Bille constate que, dans ses dernières tentatives de faire aboutir l'enquête, la PJ est allée interroger une seconde fois Nathalie G., l'amie d'enfance de Christine Van Hees, en avril 1992. La jeune femme montre alors son journal intime aux enquêteurs, qui photocopient et versent au dossier une page écrite le 29 février 1984, deux semaines après le meurtre. En termes empreints d'émotion, elle s'adressait à son amie assassinée: «Je pense énormément à toi et à toutes les conneries que nous avons faites ensemble. Il restera toujours un secret qui nous unit, un secret qui restera toujours entre nous et que personne d'autre ne connaîtra.» Nathalie G. refuse catégoriquement de révéler ce secret. «Ça n'a absolument rien à voir avec votre enquête», affirme-t-elle.⁵⁹ Elle déclare encore qu'elle a vu Christine Van Hees pour la dernière fois le samedi 11 février 1984. Elles habitaient la même rue et Christine était venue chez elle. Elle lui avait trouvé un comportement bizarre. «Lorsqu'elle est partie, elle m'a demandé de rester devant la porte jusqu'à ce qu'elle soit rentrée dans sa maison. Elle ne m'avait jamais demandé cela auparavant.»⁶⁰

Dans une enquête sur l'assassinat horrible d'une jeune fille de seize ans, la PJ de Bruxelles a apparemment considéré cela comme un détail sans importance. Bille passe tout le dossier au peigne fin, mais rien ne montre que la PJ ait entrepris quoi que ce soit pour vérifier par qui Christine pouvait se sentir menacée. «Pourtant, je vous assure que c'est vrai», déclare Nathalie G. lorsque Bille l'auditionne lui-même. «Christine m'a demandé de la suivre du regard jusqu'à ce qu'elle soit rentrée dans sa maison. Elle avait peur. Ce n'était pas de la comédie. Elle avait vraiment très peur. Elle ne m'a jamais expliqué pourquoi.»

Il y a autre chose que la PJ n'a jamais cru devoir consigner dans un procès-verbal, ni a fortiori examiner plus avant: la nuit avant le meurtre, Nathalie G. a remarqué une voiture noire suspecte devant la maison des Van Hees. Une Volvo, ou une Mercedes, croit-elle se souvenir. «Il y avait un homme au volant. La voiture est restée là de 11 heures et demie à 1 heure du matin.» Bille fait feuilleter à Nathalie G. un album de photos et lui demande si elle reconnaît des personnes qu'elle aurait vues en compagnie de Christine Van Hees. Celui-là, dit-elle. Et celui-là. Les photos qu'elle désigne portent les codes PIE et PIL. Nathalie G. elle-même n'a aucune idée de l'identité de la personne qu'elle a désignée. Aimé Bille, lui, sait que PIE et PIL sont deux photos qui datent du début des années 80 et qui représentent Marc Dutroux!⁶¹

Plus souvent encore que celui de Radio Activité, le nom du Poséidon apparaît dans l'ancien dossier. A l'époque, les péjistes ont auditionné une trentaine d'habitues de la patinoire de Woluwe-Saint-Lambert. Christine Van Hees s'y rendait presque toutes les semaines au cours des mois avant sa mort et elle y rencontrait des jeunes d'horizons divers. L'identification – ou du moins les tentatives en ce sens – de ces amis et amies mène une fois de plus à un lexique infini de surnoms et de prénoms. L'un d'eux est Marc C., qu'on appelle «Marc le Suisse». Mais il y a un autre Marc, déclare en mars 1986 Ariane M., habitué du Poséidon. Peu avant sa mort, dit-elle, Christine Van Hees avait rendez-vous avec ce Marc. «Je ne sais pas qui c'est, mais si je me souviens bien, j'ai entendu dire qu'il était de la région de Mons.»⁶²

S'agissait-il de Marc Dutroux? Etait-ce le paracommando qui se faisait appeler Marc Goossens et qui ne sera jamais identifié? La PJ ne s'est pas donné la peine de le vérifier. En 1997, les enquêteurs de Neufchâteau s'y sont attelés, mais n'ont pas eu le temps de trouver.⁶³ Ce qui est sûr, c'est que les habitués du Poséidon n'ont jamais parlé de Marc Goossens, pour autant que ce soit bien son nom de famille. Le signalement de Goossens ne correspond, au mieux, que partiellement à celui de Dutroux. Ce qui pourrait correspondre par contre, c'est la déclaration d'une amie de Christine Van Hees, qui affirme que peu avant sa mort, elle avait rencontré «quelqu'un d'une bande de motards». Il y a des raisons de penser qu'il s'agit là du mystérieux «Marc de la région de Mons».⁶⁴ C'est Marc Dutroux lui-même qui, à l'issue d'un interrogatoire, fin 1996, entame une conversation avec quelques membres de la BSR. Ils parlent de motos. Dutroux dit qu'il en a eu une plus de dix ans auparavant. Et, ajoute-t-il: «De temps en temps, j'allais rouler avec une bande de motards de la région.»⁶⁵

On sait que Marc Dutroux est excellent patineur à glace et qu'au milieu des années 80, il allait régulièrement importuner des jeunes filles dans les patinoires ou à la sortie des piscines. Il a rencontré Michèle Martin en 1981 à la patinoire de Forest, où il était de temps à autre surveillant avec Francis H., un Bruxellois qui avait alors dix-neuf ans. C'est Martin elle-même qui explique aux enquêteurs de Neufchâteau, le 4 décembre 1996, où et comment elle a rencontré Dutroux et ce qu'ils faisaient ensemble à cette époque. «A l'époque, quand nous venions de nous rencontrer, nous allions ensemble aux patinoires de Forest et de Woluwe, le Poséidon», déclare Martin. «Dutroux allait toutes les semaines au Poséidon à cette époque. A partir de 1983, lorsque j'étais enceinte, Dutroux allait patiner seul. Je ne pouvais pas l'accompagner, même en restant à la cafétéria. Ce qu'il voulait, c'était pouvoir draguer des jeunes filles à son aise.»⁶⁶ Frédéric Dutroux naît le 2 juin 1984. Le 13 février de cette même année, Michèle Martin est enceinte de presque six mois.

Le 12 avril 1997, Francis H. est auditionné par la BSR de Bruxelles. Les gendarmes l'interrogent lui aussi sur les habitudes de patinage de Dutroux. «Je l'ai rencontré en 1981 à la patinoire de Forest», déclare-t-il. «C'est à la patinoire de Forest que nous avons dragué Michèle Martin, surtout lui. Plus tard, nous allions aussi au Poséidon, parfois, mais Michèle Martin n'y allait jamais avec nous. Je ne l'ai jamais vue enceinte.» Francis H. se souvient qu'à cette époque déjà, le patinage servait de prétexte à Dutroux pour importuner de jeunes adolescentes. Cependant, les souvenirs de Francis H. s'arrêtent à la fin 1983, quand il s'est violemment disputé avec Dutroux qui avait cambriolé chez lui. A l'époque, Dutroux conduisait une camionnette qui contenait toujours un matelas, se souvient encore Francis H. «Dutroux y passait la nuit.»⁶⁷

Au début des années 80, Francis H. travaillait à la radio libre Arc-en-Ciel à Schaerbeek. En compagnie d'un certain Philippe Moussadyk. Lorsque les enquêteurs de la PJ de Bruxelles fouillent la chambre de Christine Van Hees quelques jours après son assassinat, ils trouvent un petit répertoire téléphonique. «Principalement des copines de classe, des voisins et des membres de la famille», conclut le péjiste Collignon dans un procès-verbal qui annonce des recherches plus approfondies sur les numéros de téléphone.⁶⁸ Aimé Bille n'en trouvera pas trace dans l'ancien dossier. Dans le petit carnet téléphonique de Christine Van Hees, on trouve notamment: 736.16.43 = *Phil Chevalier, FM Inter*. Phil Chevalier est le pseudonyme d'un animateur de FM Inter. Son nom: Philippe Moussadyk. Conclusion: Christine Van Hees allait patiner au même endroit que Marc Dutroux et connaissait son meilleur ami. La Belgique est un petit pays, c'est sûr; n'empêche que depuis l'affaire Dutroux, Francis H. se retranche du monde extérieur. Philippe Moussadyk a fui la Belgique.

La PJ de Bruxelles l'a néanmoins auditionné le 27 septembre 1984. Pas à cause du répertoire téléphonique, mais parce qu'une amie de Christine Van Hees a dit que la jeune fille l'avait bien connu. Moussadyk n'éclaire pas seulement d'un jour nouveau l'emploi du temps de Christine Van Hees au cours des derniers mois de sa vie, il donne aussi l'impression d'avoir quelque chose à cacher. «J'ai rencontré cette fille il y a plus d'un an», déclare-t-il. «Elle m'avait appelé parce qu'elle devait faire une dissertation sur les médias, ça devait être vers Noël 1983. Au total, elle est venue sept ou huit fois chez moi. Elle venait toujours l'après-midi. Je pense qu'elle séchait alors les cours. Elle arrivait vers 2 heures et elle restait jusque 6 heures.» Elle n'est jamais tombée amoureuse de lui, «mais nous étions tout de même très intimes». Il se souvient aussi très bien qu'elle lui avait apporté un cadeau pour la Saint-Valentin. Il l'a emmenée quelques fois à Radio Cinquanteaire, une autre radio libre, où il a travaillé de novembre 1983 à février 1984. Lorsqu'on demande à Moussadyk pourquoi il ne s'est jamais manifesté, il répond qu'il ne savait pas qu'elle avait été assassinée. Pourtant, répliquent les enquêteurs, les journaux ont abondamment parlé du meurtre et la photo de Christine Van Hees a également été publiée çà et là. «Je ne lis pas les journaux», déclare Moussadyk, ce qui paraît plutôt étonnant pour quelqu'un qui aide des adolescentes à rédiger des travaux scolaires sur «les médias». Il y a une autre bizarrerie. Christine Van Hees a été assassinée la veille de la Saint-Valentin 1984. Comment peut-elle dès lors lui avoir fait un cadeau? «Je me suis trompé, ça devait être l'année précédente», dit l'animateur radio, qui déclarait un instant plus tôt qu'il avait fait la connaissance de Christine Van Hees vers la Noël 1983.⁶⁹

Ce que Philippe Moussadyk ne précise pas – et que la PJ ne cherche d'ailleurs pas à établir –, c'est qu'il travaille non seulement à Radio Arc-en-Ciel, FM Inter et Radio Kiss, mais aussi dans une quatrième radio libre: Radio Activité.⁷⁰ En soi, cela n'a rien d'étonnant. La Communauté française est avare en licences d'émission à cette époque, les radios libres sont forcées de collaborer entre elles.⁷¹ A l'époque où Michel Nihoul est l'homme à tout faire de Radio Activité, il y a un va-et-vient intensif de collaborateurs entre les différentes stations.

L'une des premières personnes auditionnées par l'antenne Neufchâteau au mois de décembre 1996 est Michel Van Hees, le frère cadet de Christine. Peut-être est-il influencé par ce que lui disent les gendarmes ou par l'actualité du moment, mais il semble assez sûr de lui: «Je pense avoir vu Michel Nihoul à la cafétéria au-dessus de la piscine d'Etterbeek à l'époque et Marc Dutroux à la patinoire de Woluwe.»⁷² Michel Van Hees n'est pas le seul à faire de telles déclarations. Au printemps 1997, on présente, sans explications, un gros album de photos à une quarantaine d'anciens habitués du Poséidon. Il contient, notamment, des photos de Marc Dutroux tel qu'il était au début des années 80, de Bernard Weinstein, de Jean Van Peteghem, l'homme qui, en 1984 et 1985, participait avec Dutroux et Martin aux enlèvements et viols de jeunes filles dans la région de Charleroi, et de quelques autres suspects de Neufchâteau. Presque un témoin sur trois sort les photos de Dutroux du lot. Sept anciens patineurs désignent également Bernard Weinstein.

Lorsqu'au printemps 1998, les trois parquets chargés des dossiers X1 annoncent en chœur, à quelques jours d'intervalle, que le témoignage de Regina Louf ne peut plus être considéré comme exploitable, le substitut Paule Somers, pour le parquet de Bruxelles, explique notamment au journal *De Morgen*: «Nous devons prouver les choses de façon juridique, c'est là notre devoir. La chance que Marc Dutroux et Christine Van Hees se soient rencontrés à la patinoire est infime. Dutroux allait patiner à Forest, Christine à Woluwe-Saint-Lambert. Elle n'est allée patiner qu'une seule fois à Forest.»⁷³

Apparemment, Paule Somers n'a pas lu grand-chose du dossier dont elle est responsable. Les indications selon lesquelles Marc Dutroux aurait patiné en même temps que Christine Van Hees ne se limitent pas aux déclarations – pourtant suffisamment claires – de son épouse et de son compagnon de patinage de l'époque. Le 13 août 1996, jour de l'arrestation de Marc Dutroux, la BSR de Charleroi perquisitionne dans sa maison de la route de Philippeville à Marcinelle. On ne trouve pas Laetitia Delhez et Sabine Dardenne cette fois-là. Mais les enquêteurs saisissent un certain nombre de documents. Et qu'y trouve-t-on? Les horaires des patinoires de Charleroi, Namur, Forest et... du Poséidon à Woluwe-Saint-Lambert.⁷⁴ Plus tard, lors d'une perquisition à Sars-la-Buissière, les enquêteurs examinent un vieil agenda de Michèle Martin et vérifient tous les numéros de téléphone. Deux numéros sont notés sur une même page: 02/345.16.11 et 02/762.16.33. Le premier numéro est celui de la Patinoire Nationale à Forest. Le second, celui du Poséidon.⁷⁵

Dans la lettre que Christine Van Hees écrit, peu avant sa mort, à son amie Patricia S., elle parle de «la communauté». Ce qui, pour les péjorateurs de 1984, évoque spontanément l'une ou l'autre sinistre communauté punk, tant les témoignages qui leur parviennent sont censés indiquer que Christine se sentait attirée par ce milieu. Mais Aimé Bille découvre qu'il y a d'autres témoignages. Dont un fait anonymement, le 20 février 1984, par une jeune fille qui prenait quotidiennement le même bus que Christine Van Hees.

«Nous nous sommes connues en octobre 1983. A mesure que le temps passait, nos conversations devenaient de plus en plus intimes. Christine racontait des choses si incroyables qu'à la longue, j'étais de plus en plus convaincue qu'elle fabulait. Elle me racontait qu'elle avait fait la connaissance d'un groupe de personnes. Elle les voyait régulièrement dans une maison abandonnée près de son propre domicile. Elle voyait régulièrement ces gens aux mois d'octobre et novembre 1983. Ces personnes étaient plus âgées que Christine. Elle m'a expliqué que des réunions avaient lieu dans cette maison, qu'il y avait un accès que personne ne connaissait. Il y avait d'autres jeunes filles dans ce groupe. De temps en temps, disait-elle, elle allait seule dans cette maison pour y écrire dans son journal. Christine n'a jamais parlé de cela à ses camarades de classe. J'étais effarée lorsqu'elle m'a raconté ce qui s'y passait. Elle m'a dit que si elle en parlait un jour à ses parents ou à ses frères, ses soi-disant "amis" la tueraient et mettraient le feu à sa maison. Elle m'a fait comprendre que dans ce groupe, on pratiquait l'amour libre. (...) Elle m'a dit que ce groupe l'attirait et lui faisait peur tout à la fois. Début 1984, il m'a semblé que Christine avait fort changé. Elle avait maigri, était pâle et moins soignée. Elle m'a dit qu'elle voulait couper les ponts, parce qu'il s'était passé des choses graves. J'ai remarqué qu'elle avait des bleus, et une brûlure de cigarette sur le bras. Elle m'a alors expliqué que cela avait commencé comme un jeu, et que ces jeux commençaient doucement, mais devenaient violents par la suite. Christine était entrée en conflit avec une des autres filles du groupe. Elle se sentait très attirée par un des membres de la bande. Elle m'a dit que c'était possible de se sentir attirée sexuellement par un garçon, sans vraiment l'aimer pour autant. Elle séchait les cours. De ses amis, elle disait: «Ce sont des porcs, mais je me sens bien avec eux.» Elle m'a dit qu'une fois qu'on entrait dans ce milieu, on n'en ressortait plus jamais. Elle disait que ça avait peu de sens d'en parler à qui que ce soit, vu que personne ne la croirait.»⁷⁶

La jeune fille ajoute encore que les gens que décrivait Christine Van Hees n'étaient «pas des punks, ni des skinheads». Elle se rappelle aussi que quelques-uns d'entre eux roulaient en moto, qu'ils avaient entre vingt et vingt-cinq ans et que l'un d'entre eux fumait des Gitanes fortes.

La jeune fille est auditionnée une deuxième fois en 1986 sans plus demander l'anonymat. Elle s'appelle Fabienne K. et elle avait l'âge de Christine. Elle confirme entièrement son témoignage anonyme. Elle est auditionnée une troisième et une quatrième fois en mars 1993, mais elle parle moins ouvertement à ce moment-là. Elle a de bonnes raisons pour cela. Dans une déclaration antérieure, elle avait expliqué que, plus jeune, elle avait subi un avortement dans un planning familial de l'ULB et que Christine Van Hees lui en avait demandé l'adresse. A son grand effroi, Fabienne K. apprend que la PJ a effectué une perquisition dans le centre en question. On n'y a trouvé aucune trace d'un éventuel dossier de Christine Van Hees. Néanmoins, au cours de ces nouvelles auditions, Fabienne K. confirme tout ce qu'elle a déjà déclaré à l'époque, avec le petit ajout suivant: «Christine m'a proposé de sécher mes cours et de l'accompagner dans ce groupe, mais j'ai refusé.»⁷⁷

Aimé Bille note une fois de plus un détail intrigant. L'homme qui a apparemment mis Fabienne K. enceinte s'appelle Derochette. Le gendarme se renseigne brièvement et en effet, il s'agit d'un cousin germain de Patrick Derochette. En 1984, il fréquentait la même école que Christine Van Hees, mais à première vue, il n'a rien à voir avec toute cette histoire.⁷⁸ Fabienne K. ne sera jamais auditionnée par l'antenne Neufchâteau. Après sa scolarité, elle a eu des problèmes de drogue et s'est retrouvée dans la prostitution. Une analyse de ses appels GSM apprend aux enquêteurs qu'elle entretient des contacts avec Nathalie P., un nom qui apparaît à de nombreuses reprises dans le dossier. Nathalie P. est une ancienne animatrice de Radio Activité, qui a bien connu Nihoul et qui fréquentait régulièrement le Dolo. Elle aussi s'est retrouvée dans la prostitution par la suite, mais elle semble parler librement lorsqu'elle est entendue par la BSR fin 1996. Un jour, au café Les Bouffons, le point de chute des animateurs de Radio Activité, elle a rencontré Patrick Haemers. En ce qui concerne Nihoul, elle se souvient qu'il se vantait de son réseau illimité de relations. «Il disait toujours qu'il était protégé par la police judiciaire de Bruxelles, par des magistrats et des politiciens», déclare Nathalie P. Selon elle, il avait cité dans ce contexte l'ancien premier ministre Vanden Boeynants. Il amenait également l'avocat E. dans les locaux de Radio Activité.⁷⁹ Elle se souvient très bien aussi de la voiture que conduisait Nihoul à l'époque. Il s'agissait d'une espèce de voiture américaine, de couleur foncée, avec un grand autocollant sur le capot.⁸⁰

Posons deux hypothèses: Régina Louf n'a jamais existé et la justice belge était suffisamment informatisée, en 1996, pour réagir à des mots comme Radio Activité, Poséidon, Dolo ou Francis H.. «Dans ce cas, le dossier Van Hees aurait également été rouvert», déclare plus tard un ex-enquêteur de l'antenne Neufchâteau. «Pour moi, on peut éliminer tous les éléments du témoignage de X1, vraiment tous, et les reléguer dans le domaine de l'imagination. D'ailleurs, a posteriori, je ne crois pas grand-chose de ce qu'elle raconte. Seul le dossier de la champignonnière reste un mystère pour moi. Je voudrais comprendre mais je n'y arrive pas. Même si toute cette histoire s'est construite à partir de questions suggestives, d'une imagination débordante et de coups du hasard, cela n'explique toujours pas ce qui se trouve dans l'ancien dossier. Ça, ce sont des faits.»

Retour sur la voiture décorée d'un aigle. En 1991, la PJ a remué ciel et terre pour trouver quelqu'un qui en conduisait une et qui aurait pu rencontrer Christine Van Hees. «A cette époque, je travaillais comme bénévole à Radio Activité», déclare Didier V. «Je connaissais bien Michel Nihoul. Il conduisait alors une Mitsubishi Céleste brun foncé, avec un aigle sur le capot. Sa compagne Marleen De Cokere la conduisait également.»⁸¹ «C'était une Datsun ou une Mitsubishi», se souvient Jean-Pierre G., un voisin. «Je voyais souvent cette voiture devant les locaux de Radio Activité.»⁸² «Une Mitsubishi brune», déclare l'animateur radio D.V. «Je ne sais pas s'il y avait un aigle sur le capot, mais c'est possible.»⁸³ «A cette époque, Nihoul avait une Datsun Coupé brune, deux portes, avec un aigle sur le capot», déclare Christian V.G., un animateur radio qui fréquentait le Dolo. «Il m'a plusieurs fois reconduit chez moi avec cette voiture.»⁸⁴ La veille de sa mise à l'écart de l'enquête, le premier maréchal des logis Bille a obtenu du ministère des Transports la confirmation que Marleen De Cokere avait acheté une Mitsubishi Céleste en avril 1983.⁸⁵

Que faisait Marc Dutroux en 1984? Les enquêteurs savent qu'il menait le même genre de vie que dix ans plus tard, trouvant ici et là où prendre de l'argent. Vols de voitures, vols sur des chantiers... des choses de ce genre. Mais que ressort-il de l'analyse de ses comptes en banque? Le 15 février 1984, deux jours après la mort de Christine Van Hees, Dutroux ouvre un compte au Crédit Professionnel du Hainaut, numéroté 125-3655647-02. Il est immédiatement approvisionné par un versement de 35.000 FB. Deux jours plus tard, le 17 février 1984, suit un versement de 100.000 FB. Dutroux et Martin ont un autre compte à la même banque, numéroté 125-4471447-32. Le 15 février 1984, 50.000 FB en liquide et un chèque de 15.000 FB y sont déposés. Ces deux dernières opérations sont les seules dont on retrouve une trace dans les archives de la banque. «Au total, 200.000 FB sont versés sur les comptes de Marc Dutroux au cours de la semaine qui suit le meurtre de Christine Van Hees», conclut Aimé Bille.⁸⁶ Neuf mois plus tôt, son collègue Baudouin Dericourt a déjà examiné les comptes de Marc Dutroux au Crédit Professionnel du Hainaut. Il constate rapidement que ces comptes n'ont plus connu de mouvements financiers depuis 1986 et conclut: «Rien d'important à signaler pour notre enquête.»⁸⁷ Il est remarquable de voir comment deux gendarmes de la BSR, au sein de la même cellule d'enquête et sur base de données absolument identiques, peuvent tirer des conclusions diamétralement opposées.

Mais cela n'est rien à côté de la façon, inquiétante, dont la PJ de Bruxelles a traité cette enquête. Une écharpe, retrouvée à proximité des lieux du crime – et qui a peut-être appartenu à Christine Van Hees –, a été égarée. Le petit carnet téléphonique, dont les numéros n'ont pas été vérifiés, ne se trouve plus dans le dossier. Les péjistes l'ont tout simplement rendu aux parents, chez qui la BSR a pu le récupérer de nombreuses années plus tard... On découvre alors que les péjistes y ont fait des annotations au crayon. A côté du nom d'une des amies de Christine Van Hees: «N'a plus eu de contacts.» Lorsque la BSR rend malgré tout visite à cette amie, elle déclare qu'elle a vu Christine une semaine avant sa mort.⁸⁸

Christine Van Hees a été enterrée le 21 février 1984. La PJ a filmé et photographié un grand nombre de personnes présentes aux funérailles. Mais il n'y en a aucune trace dans le dossier. La «lettre à Patty», en quelque sorte le dernier message de Christine, n'est versée au dossier qu'en 1989. Le docteur Hallard, qui a fourni un certificat médical bidon à Christine quelques jours avant sa mort, n'a pas été interrogé avant... décembre 1988, près de cinq ans après les faits. Bien entendu, le médecin ne se souvenait plus de rien.⁸⁹

En 1984, quelques témoins déclarent avoir vu plusieurs fois Christine Van Hees sonner à la porte d'une maison de maître, au 144 de l'avenue Adolphe Buyl à Ixelles. La PJ se contente d'aller noter les noms qui figurent sur les sonnettes. L'antenne Neufchâteau creuse à nouveau la piste, d'autant qu'elle est intriguée par un des noms: Cl. Leroy. Claude Leroy, qui a été conseiller du ministre de la justice, est un ancien substitut bruxellois déchu dont on sait qu'il était en contact avec Annie Bouty et Michel Nihoul. Cl. Leroy est en fait une jeune étudiante et les enquêteurs peuvent établir qu'on a confondu Christine Van Hees avec une de ses cousines, qui rendait visite à une amie. Dans les semaines qui suivent le meurtre, la PJ se rend au Poséidon et note discrètement toute une série de plaques minéralogiques. La liste est déposée au dossier, mais on n'a jamais pris la peine d'identifier les propriétaires des véhicules. Ce ne sera fait que treize ans plus tard par l'antenne Neufchâteau.⁹⁰ Le 28 février 1984, Albert D.B. est entendu. Il a fait des photos de Christine Van Hees peu avant sa mort. Certaines d'entre elles sont encadrées dans la maison des parents Van Hees. La PJ, qui ne possédait encore aucun indice incriminant les punks, l'a incité plutôt brutalement selon ses dires, à passer tout de suite aux aveux. «Ils m'ont menacé de me faire une injection, une sorte de sérum de vérité.»⁹¹

Le 2 juillet 1991, plus de sept ans après les faits, la PJ reprend les déclarations d'une voisine qui avait aperçu un jeune homme, le 13 février 1984, dans les environs de la champignonnière. Elle en fait un portrait-robot, qui ne sera pas diffusé, ni même montré aux parents ou aux amis de Christine Van Hees. Le Vieux Jef, qui avait guidé les pompiers ce soir-là, ne sera jamais entendu. Quatre ans après les faits, le 30 septembre 1988, le juge Van Espen demande pourtant à ses hommes de l'auditionner. Les péjistes lui répondent trois mois plus tard, qu'à leur grand regret, le Vieux Jef est décédé en 1986.

La PJ de Bruxelles n'apprécie que très peu cette «enquête sur son enquête» que mène désormais la gendarmerie. Le 7 février 1997, dans une lettre au procureur du Roi de Bruxelles, Benoît Dejemeppe, Ceuppens et Collignon ne cachent pas qu'ils sont mécontents de la tournure que prennent les événements. Se fiant à leurs souvenirs, ils trouvent ridicule de supposer que le meurtre de Christine Van Hees ait un rapport avec l'affaire Dutroux.⁹²

Michèle Bogaert se montre un peu plus ouverte. Cette ancienne inspectrice a participé à l'enquête dès le départ, mais a quitté la PJ de Bruxelles en 1992. Elle se pose beaucoup de questions et évoque l'ambiance de l'enquête. «C'est le commissaire Christian De Vroom qui a fait une erreur tactique dans cette affaire», estime-t-elle. «A l'époque, il a désigné deux responsables, les inspecteurs Collignon et Ceuppens. Au sein de nos services, c'était unique. Deux équipes travaillaient en parallèle.» L'ex-inspectrice n'a jamais trouvé crédible la piste des punks, qui pourtant retenait toute l'attention. «Si les punks avaient été les coupables, je pense qu'ils auraient emporté les bijoux de la victime. Ils ne l'ont pas fait.» D'après Bogaert, le fameux journal secret de Christine Van Hees a bel et bien été retrouvé, même si le dossier n'en dit mot. «Je n'ai aucune idée de ce qu'est devenu ce journal secret.» De Fabienne K., Bogaert reste convaincue qu'elle en savait beaucoup plus long, mais qu'elle n'osait pas en parler. L'ex-inspectrice se souvient qu'une piste menait au Dolo et qu'un certain nombre de ses collègues masculins semblaient bien connaître cet établissement, mais elle ne sait pourquoi cette information n'a pas été exploitée.⁹³

Bogaert possède encore quelques pièces du dossier, qu'elle promet de remettre une semaine plus tard aux enquêteurs. Avant de quitter la gendarmerie, un détail lui revient encore. C'était à la fin des années 80. «L'avocat Jean-Paul Dumont est venu dans nos bureaux et il a discuté avec quelques enquêteurs qui travaillaient sur l'affaire Van Hees. “Vous êtes passé à deux doigts de la montre en or” a-t-il dit. Nous lui avons demandé ce qu'il voulait dire, mais il ne pouvait pas nous l'expliquer, disait-il, à cause du secret professionnel.»⁹⁴

**«Je crois pouvoir conclure que la personne qui a décrit cela doit
vraiment y avoir été»**

Le fils de l'exploitant de la champignonnière

Elle s'appelle Aurora. C'est une petite Espagnole toujours souriante qui, près de la gare du Midi, à l'ombre de la Tour des Pensions, sert les meilleures tapas de Bruxelles. L'adresse est bien connue de ses compatriotes qui viennent y faire la fête, des fonctionnaires qui y mangent volontiers seuls ou des policiers qui ont besoin de discrétion pour discuter. Début 1997, c'est là que se réunissent l'adjudant De Baets et quelques-uns de ses collègues. Leur journée de travail commence aux petites heures, quand Aurora ferme boutique. Elle se termine tard le soir, quand ils arrivent chez elle. C'est tout ce qu'il leur reste pour se détendre, même si, à tous les coups, la conversation revient toujours sur le boulot. C'est le dossier du siècle, se disent-ils.

Patriek De Baets, lui, ne sait pas grand-chose des anciens dossiers judiciaires qui mobilisent à nouveau l'attention. Enquêteur principal, il passe beaucoup de temps à assister à des réunions. Quand il n'auditionne pas X1, il lit et relit les textes des auditions de son témoin et rédige des notes de services sur les vérifications qu'il faut faire. C'est ici, chez Aurora, devant un verre, que ses collègues lui apprennent que même les plus invraisemblables déclarations de X1 finissent par se vérifier. Ils sont intarissables sur le clou dans le poignet de Christine Van Hees. X1 n'a pas parlé d'un clou. Elle a parlé de «quelque chose» utilisé par l'avocat E. pour «lui transpercer les mains». On ne peut pas inventer ça. S'il y a bien un élément qui n'a jamais été mentionné par la presse – et qu'aucun policier ne pouvait par conséquent connaître et encore moins suggérer – c'est celui-là.

Le tampon. X1 a mentionné un tampon hygiénique de façon indirecte, comme un détail sans importance. Que constatent les enquêteurs dans l'ancien dossier? «Découverte d'un tampax ensanglanté dans le bâtiment où a été découvert le premier foyer d'incendie.» Dans le même état des lieux, il est question d'un marteau qui pourrait être l'objet que X1 a vu ce soir-là manipulé par l'avocat E. Il y a aussi une corde, qui correspond à celle décrite par X1. Et dans un autre inventaire, il est encore question de bougies et d'un bidon.

Le clou offre matière à discussion. Le 18 novembre, X1 a parlé d'une tige métallique creuse «longue de trente centimètres». Parmi les objets répertoriés dans les saisies, deux petits bouts de métal font penser à cette description, mais ils sont trop courts pour vraiment correspondre. L'explication apparaît quand les gendarmes Danny De Pauw et Rudy Hoskens contactent le fils de l'ancien exploitant de la champignonnière. Aujourd'hui quinquagénaire, il a grandi dans la maison attenante à la champignonnière et y a vécu jusqu'en 1971. Il sort son vieil album de photos de famille et montre celle de son père et de son oncle dans la champignonnière, fiers et heureux, une caisse de champignons fraîchement cueillis à la main. C'étaient les meilleurs champignons du pays. Sur les photos, on peut voir qu'on les cultivait sur des rangées de planches superposées. Séparées par de fines tiges métalliques soudées. «En 1984, des centaines de tiges comme celles-là devaient traîner là», assure le fils. Leur longueur? Trente à quarante centimètres.

Fin 1996, il va passer quelques nuits blanches. Le 23 décembre, il est un des premiers «profanes» confronté à certaines parties des déclarations de X1. Elle a donné tant de détails dans l'audition du 18 novembre, qu'on doit pouvoir déterminer, avec l'aide du fils de l'exploitant, si elle a bien été ou non sur les lieux du drame. Certains de ces détails ont l'air de ne pas coller, du moins quand on les compare avec la description des lieux faite par la police d'Auderghem en 1984. Quand il a fini de lire les textes, le fils fait sensation. «Ce policier n'est pas allé sur les lieux! Par contre, votre témoin y a été», dit-il aux enquêteurs médusés. Le jour même, on court chercher le policier en question, Jacques Decock, pour confronter les deux hommes. Ce ne sera pas long. Le policier admet qu'il a à peine examiné le bâtiment, tant il était perturbé après avoir vu le cadavre.

Le fils de l'exploitant s'y connaît en topographie. Il faut dire qu'il est ingénieur. Et il n'est pas étonné par la description de X1. Quand son père a cédé l'immeuble, au milieu des années 70, un spéculateur immobilier l'a racheté, mais ses projets n'ont jamais abouti. Les parties habitables ont ensuite été louées à des étudiants, mais très vite, plus personne ne savait plus qui vivait là. Il y a même eu des rumeurs qui parlaient de partouzes et de «choses inavouables», dit encore le fils, mais cela n'a rien à voir avec la conviction qu'il a – aujourd'hui encore – que X1 dit la vérité. L'ensemble a été détruit en 1989 et, à l'exception de quelques photos qu'il possède, il n'y a rien qui renseigne sur l'état des lieux en 1984. C'était un écheveau si complexe de maisons, de remises, de hangars, d'allées, de couloirs et de caves, que celui qui tenterait de le décrire au hasard se trahirait vite. C'est justement cela qui est bizarre. Les enquêteurs n'y comprennent rien aux descriptions de X1, qui raconte qu'elle est arrivée en voiture, qu'elle est descendue, qu'elle a trébuché... Pour le fils de l'exploitant, aucun problème. En un rien de temps, il peut dire exactement par où X1 est entrée dans le bâtiment et comment elle s'est retrouvée à la cave. C'est logique, dit-il, si elle a trébuché dans le couloir. Cela arrivait souvent à l'époque. Les deux maisons séparées ont été réunies pour n'en former plus qu'une, ce qui a donné un hall d'entrée avec quelques marches qui montaient, puis redescendaient. Comme l'a décrit X1. Selon lui, il était parfaitement possible, comme elle le raconte, d'aller dans la cave de la champignonnière sans sortir de la maison. «En fait, elle était dans la cuisine», déduit-il de sa description du papier peint et du carrelage – encore des choses qui correspondent, d'ailleurs. «Il y a des éléments que nous avons lus dans ces déclarations, mon épouse, mes frères et moi-même, qui sont des détails que nous avons oubliés depuis longtemps», dira-t-il plus tard. Un couloir séparé partait effectivement de la cuisine vers la cave. Et les crochets de boucherie? Un autre détail qui fait ressurgir les souvenirs. «Là, elle était évidemment dans la charcuterie», dit le fils. Un de ses frères avait entrepris de fabriquer du pâté et avait aménagé une sorte de cuisine industrielle dans une annexe. Stylo en main, le fils dessine le trajet que doit avoir parcouru X1 le soir du meurtre. La table en bois, la citerne d'eau de pluie... C'est exact, papa l'avait laissée là quand on est partis. C'est tout bonnement époustouflant.¹

Aurora n'a pas la moindre idée de ce que racontent ces clients qui haussent parfois le ton pour parler d'une Fabienne K. ou de l'avocat des punks, qui était aussi, par hasard, celui de Marc Dutroux en 1989. Elle hoche la tête et ajoute un peu d'herbes de Provence aux champignons. Tout ce qu'elle sait, c'est que cette agitation à propos d'une champignonnière n'a rien à voir avec ses tapas. Aurora n'est pas la seule qui ne peut pas suivre. Le substitut bruxellois Paule Somers doit aussi penser que tout va un peu trop vite. La magistrate vit avec son mari et ses trois enfants dans la périphérie bruxelloise. Elle tient à la tranquillité familiale, en particulier pendant les vacances de Noël. C'est précisément le 30 décembre 1996, que le jeune maréchal des logis Khalifa vient la déranger à son domicile privé. Le gendarme a sous le bras une caisse entière de procès-verbaux et une requête officielle pour «remettre à l'instruction» le dossier Van Hees. Il le faut, explique Khalifa, pour mettre sous surveillance le téléphone de Fabienne K. Bille le lui a expliqué. Surveiller un téléphone est un devoir d'enquête actif, qui ne peut se faire que sur ordre d'un juge d'instruction.

Même si certaines décisions ont déjà été prises en concertation avec les magistrats nationaux, Paule Somers est ennuyée de cette visite inattendue et n'a aucune envie d'étudier, dans la minute, le paquet de procès-verbaux. «Vous n'avez donc pas l'une ou l'autre synthèse de ce que vous avez fait pendant toutes ces semaines?» s'enquiert-elle. Khalifa n'en a aucune idée. On lui a juste demandé de livrer cette cargaison de documents. Paule Somers a l'impression d'être face à un livreur avec son bon de commande: «Vous signez ici, s'il vous plaît?» Elle renvoie Khalifa et garde sa décision en délibéré.²

Fin 1996, De Baets et ses collègues sont tellement débordés que personne n'a encore pensé mettre sur papier une synthèse claire des points de correspondance entre les déclarations de X1 et les faits de l'ancien dossier – qui sont pourtant déjà nombreux. En réponse à la demande de Somers, De Baets, Bille et le chef de l'équipe d'enquête Rudy Hoskens rédigent, le 2 janvier 1997, un pv de trois pages dans lequel ils reprennent les grandes lignes du témoignage de X1, mais n'indiquent pas pourquoi elle devrait être prise au sérieux.³

L'absence d'une bonne synthèse peut sembler un détail de procédure, mais elle sera déterminante dans la suite de l'histoire. «A l'époque, le procureur Bourlet et les magistrats nationaux Duinslaeger et Vandoren étaient les principaux interlocuteurs de De Baets», déclare un collègue d'alors. «Eux, ils connaissaient le dossier. Du moins, ils connaissaient ce que De Baets leur en avait raconté. Il faut dire que De Baets faisait de temps en temps des raccourcis. A l'en croire, X1 avait effectivement parlé d'un clou planté dans le poignet de Christine Van Hees et de lames de rasoir lors du meurtre de Carine Dellaert. Il s'agissait toujours de petites choses, mais quand ces gens apprenaient que ce n'était finalement pas exactement comme il les avait présentées, ils se mettaient évidemment à douter – sauf Bourlet. Il faut dire que l'ambiance était totalement différente à l'époque. Bourlet était l'homme du moment. De Baets était convaincu qu'il était le seul à qui il devait rendre des comptes. C'était une grave erreur.»

De Baets voit les choses autrement. «Les magistrats adorent les synthèses. Si c'était possible, ils nous demanderaient de résumer une enquête de trois ans sur deux feuilles de papier. Eh bien, par principe, je suis contre cette façon de faire et je ne suis pas le seul. C'est justement parce qu'une enquête judiciaire doit se dérouler de la façon la plus objective possible que le collège des procureurs généraux a émis une directive, il y a quelques années, qui interdit les synthèses comme base du travail juridique. C'est en partie pour cela que l'enquête X1 est la meilleure et la plus correcte jamais menée dans ce pays. Elle devait être un exemple pour l'avenir. J'en suis toujours fier, et je le resterai toujours.»

Début décembre, les auditions de X1 se suivent à un rythme accéléré. Elle est longuement entendue à quatre reprises, les 9, 10, 11 et 15 décembre, sur ses souvenirs concernant Kristien.

- Pouvez-vous dire alors quand, à peu près, vous avez fait la connaissance de Kristien?
- Euh, environ quatre mois avant, je pense. Je ne l'ai pas vue très souvent, vous savez, quelques fois. Je l'ai... elle était assez folle de Nihoul.
- Pouvez-vous éventuellement nous décrire des endroits où vous l'avez vue avec Nihoul?
- Chez lui, quelques fois.
- Chez lui... C'était dans une maison ou dans un appartement?
- Un appartement, je pense. Mais je l'ai aussi vue ailleurs. Je ne me souviens pas exactement. Nous sommes allés manger environ deux fois, et elle était là aussi. (*silence*) Je suis très difficile à aborder, alors (...).
- Oui, comment est-ce que Kristien est arrivée là-bas?
- Elle y est allée à vélo⁴

Si X1 a connu Christine Van Hees quatre mois avant sa mort, c'était à la mi-octobre 1983. L'ancien dossier montre que c'est effectivement à ce moment-là que, d'après ses amies, elle commence à changer de comportement. Après les vacances d'été, elle ne va plus chez les scouts, mais elle fait croire à ses parents qu'elle y va toujours. Lors de l'audition du 9 décembre, X1 explique qu'elle n'aimait pas trop la nouvelle. Elle devait la «former», dit-elle, et elle n'en avait pas très envie.

- Je trouvais ça tellement bête de sa part que dès le début elle, enfin oui... si naïve... Moi, j'étais déjà, enfin, j'en étais déjà à un certain point, je me fichais bien de devoir lui apprendre, de ce que je devais lui montrer... du moment qu'elle me fichait la paix... du moment qu'elle ne me rebattait pas les oreilles en disant combien elle l'aimait, comme il était gentil et beau... (...)

- Lorsque Kristien arrive là-bas, à vélo, à cet appartement ou ce studio, elle vient de l'école, ou elle est en route pour ailleurs?
- Je ne sais pas, je pense qu'elle vient de l'école.
- Vous ne l'entendez pas parler, du genre: je viens de là, ou je dois aller là-bas, ou...?
- (*elle fait non de la tête*) Ça ne m'intéresse pas, donc je... enfin, je... c'est difficile, hein?
- Oui?
- Si j'avais su que c'était si important, j'aurais peut-être mieux fait mon possible pour écouter, ça, je le sais. Je sais qu'elle... je sais qu'elle était complètement folle de lui... que lorsqu'elle entra, elle lui sautait droit au cou, et tout le tremblement. Et la plupart du temps, elle ne pouvait pas rester très longtemps, sans doute parce qu'elle faisait ça en cachette de ses parents, je pense.

Les détails que révèle X1 ce jour-là ne se confirmeront pas tous, loin de là. Elle dit que Kristien aimait la musique de U2 et de George Michael. La mère de Christine Van Hees évoque un genre tout différent: Richard Clayderman et Michel Fugain.⁵ Par contre, dans la dixième audition, X1 parle d'une partouze dans une grande villa de la périphérie de Bruxelles où elle avait vu Kristien et l'avocat E. Elle situe cet événement «trois à quatre semaines» avant le meurtre. Si c'est vrai, cela coïncide avec la semaine pendant laquelle Christine Van Hees a séché l'école sans que ses parents le sachent.

Au cours de la onzième audition, le 10 décembre, on demande à X1 d'énumérer les partouzes durant lesquelles elle a rencontré Kristien. A part quelques après-midi dans un appartement, où les choses se déroulaient de façon relativement innocente selon X1, il n'y en a que trois. Kristien et elle-même n'étaient pas les seules victimes, dit-elle. La première partouze a eu lieu dans une villa de la périphérie de Bruxelles. Parmi les filles se trouvait également une certaine Belinda et une Marie-Thérèse ou Mieke.

- Qui était Marie-Thérèse?
- Une fille francophone, euh... environ seize ans.⁶

De Mieke, elle dit encore qu'elle a été assassinée plus tard, sans doute en novembre 1984. Cela s'est passé à Knokke. A la première des trois partouzes, il y avait, selon X1, les industriels flamands Y. et W., l'avocat E., Annie Bouty, Michel Nihoul, Tony et un éleveur de chiens de la région malinoise. Ce qui l'a frappée dans cette villa, c'était la jolie piscine et une impressionnante collection de modèles réduits de bateaux, exposés presque partout à l'intérieur. Les enfants ont été obligés de regarder un genre de *snuff movie*, qui montrait, dit X1, la torture de deux enfants dont elle-même avait accouché. Le but de la soirée était l'initiation. Les adultes portaient des accoutrements sado-maso et ont sacrifié sous les yeux des enfants déshabillés et ligotés, une chèvre et deux lapins.

Selon X1, tout ce rituel n'avait rien à voir avec le satanisme, et encore moins avec des préférences sexuelles bizarres des adultes – «ils détestaient ça». Il s'agissait en fait d'un moyen de conditionner les enfants pour éviter que l'un d'entre eux ne parle un jour. Car, c'est évident, personne ne croit aux histoires de chèvres ou de lapins sacrifiés, ni d'hommes habillés de cuir noir. Cependant, avec Kristien, les choses ont très mal tourné, déclare X1. Elle n'arrêtait pas de se débattre et refusait d'accepter ce qui lui arrivait. X1 et Mieke, qui devaient la forcer à manger le cœur du lapin qui venait d'être tué, essayaient de la faire taire – sans succès. C'est le refus de toutes ces pratiques qui a coûté la vie à Kristien, explique X1 plus tard. «C'était ça qui me mettait tellement en colère», dit-elle à un moment donné dans un long monologue. «Je me suis toujours sentie terriblement responsable de cela. Il faut dire que je préférerais de loin les filles et les garçons qui étaient déjà formés, qui savaient ce qu'ils devaient faire, qui connaissaient les codes de bonne conduite. Et Kristien était déjà trop âgée. Elle avait pour ainsi dire manqué une période importante d'abus sexuels.»

D'après X1, les adultes ont drogué, ou du moins fait boire, Kristien en vue de son initiation. Si cela n'avait pas été le cas, elle aurait peut-être réagi de façon plus consciente après coup, pense-t-elle. Car le résultat était le suivant: Kristien tentait de faire comme si rien ne s'était passé. «Ne plus se souvenir, ou ne plus vouloir se souvenir, je ne me prononce pas là-dessus», dit X1. «Tout ça, elle l'a refoulé, hein.»

La troisième partouze a eu lieu dans un manège près de Bruxelles. Le groupe était restreint et les faits ont eu lieu très peu de temps avant sa mort. C'est dans cette partie de son témoignage que X1 parle pour la première fois en termes clairs du mobile de l'assassinat. «J'ai vu venir cela, le fait que ça irait plus loin, parce que je sais que quand les filles se mettent à faire des ennuis, quand ça ne se passait pas assez bien, enfin... quand ce n'était pas assez évident... Elles disparaissaient.»

Malgré le fait qu'elle évitait Kristien au maximum et qu'elle lui parlait à peine, X1 pense pouvoir comprendre pourquoi elle n'a pas appelé au secours dans les derniers jours de sa vie. Elle suppose qu'elle vivait la même chose qu'elle-même lorsqu'elle était enfant.

«Impossible de se débarrasser de ce secret. De nombreuses, de très nombreuses victimes n'arrivent pas à se débarrasser de ce secret. Elles n'osent pas en parler, et qu'est-ce qu'elles auraient... surtout dans le cas de Kristien. Qu'aurait-elle dû dire? Dans le genre... je me fais violer par un mec qui pourrait être mon père? Dans ce cas, tout aurait été... elle aurait perdu sa liberté, elle aurait été éloignée de chez elle... je connais toutes ces choses-là, parce que c'étaient précisément les raisons pour lesquelles je me taisais. Si tu racontes, est-ce qu'on va te croire? Tu n'en sais rien. (...) La plupart de ses copines ne savaient sans doute même pas qu'elle était avec un type plus âgé. Elle a bien dû dire qu'elle avait un petit copain, mais sans doute pas son âge. (...) D'autant plus qu'ils te disent qu'ils font ça par amour. Ils font ça pour toi, enfin, c'est-à-dire, ils te disent: "C'est comme ça que les adultes font l'amour, c'est comme ça que les adultes baisent, et si tu veux faire partie de la bande, si tu ne veux pas nous perdre, il faut que tu le fasses comme ça".»

Avant le début de l'audition du 11 décembre, Danny De Pauw et un de ses collègues emmènent X1 faire un petit tour dans la périphérie bruxelloise. A Oppem-Meise, elle reconnaît soudain la route et fait le lien avec «le manège» dont elle a parlé la veille. Elle ne parvient pas à montrer l'itinéraire exact. Depuis sa dernière visite, les environs se sont considérablement transformés, remarque-t-elle. Si ce n'est pas dans sa propre mémoire, on se demande où X1 est allée chercher ce manège. Car le fait est que Michel Nihoul y possédait un cheval. Tout comme le chauffeur de l'ancien premier ministre dont elle a parlé à plusieurs reprises. On découvrira plus tard que le manège a ouvert ses portes en 1983 et a fermé en 1986. L'exploitation a été reprise par de nouveaux propriétaires en 1989. La police de Meise signalera que de nombreuses maisons ont été bâties autour du manège depuis 1984.⁷

Depuis qu'elle a accordé sa confiance à De Baets, X1 ne vit plus que pour l'enquête. Après les nuits éprouvantes passées dans la salle d'audition, elle doit souvent ouvrir son salon de toilettage pour chiens dès qu'elle rentre chez elle, à Gand. Parfois, elle passe deux nuits sans dormir, témoignant littéralement jusqu'à l'épuisement. La douzième audition fait plus de tort que de bien à l'enquête. Sans qu'on le lui ait demandé, X1 se met à parler de son fils Tiu, avec une tendance irréprouvable à faire un lien entre sa mort et l'assassinat de Kristien. Tiu, dit-elle, est né au début du mois de septembre 1983. Seuls ses parents et un cousin étaient au courant de son existence. L'enfant avait six mois lorsque l'avocat E. l'a tué, au manège.⁸

Les souvenirs précis qu'elle a de cet événement, X1 les raconte au cours de la treizième audition, la dernière de 1996. Nous sommes déjà le 15 décembre. A ce moment, si l'adjudant De Baets avait voulu truquer l'enquête, il aurait pu prendre connaissance de l'ancien dossier Van Hees, expliquer à X1 en quoi elle se trompe quand elle mélange plusieurs événements et la mettre sur la bonne voie. Le résultat de la treizième audition sera malgré tout utilisé par la suite pour mettre un point final aux enquêtes X1. Ce soir-là, elle raconte le pire de ses drames. Tiu, dit-elle, a été assassiné au manège, quelques heures avant Kristien. Le meurtre de son bébé était une punition, parce qu'elle n'était pas parvenue à mettre la nouvelle fille au pas. Sous ses yeux, E. a coupé les testicules du bébé. Ensuite, l'enfant a été torturé avec un marteau et un couteau. Pour finir, on a poussé le visage de X1 dans ses restes ensanglantés. Ensuite, on l'a obligée à jeter elle-même l'enfant dans un sac poubelle.⁹

Lorsque les magistrats déclareront plus tard que «les faits et les dates indiqués par X1 ne peuvent pas correspondre», ils voudront surtout dire qu'il est impossible que le meurtre de Christine Van Hees ait été précédé d'un week-end sanglant dans un manège à Oppem-Meise. C'est la réalité matériellement vérifiable de l'ancien dossier de 1984. Le samedi, Christine Van Hees est rentrée d'un voyage scolaire et elle est restée presque tout le week-end chez ses parents. Il est vrai qu'elle a séché les cours le matin du lundi 13 février 1984, mais elle a regagné les bancs de l'école l'après-midi.

X1 réalisera beaucoup plus tard qu'elle s'est «trompée du tout au tout» au cours des auditions des 12 et 15 décembre. «Maintenant, je le sais», dit-elle. «Mais à ce moment-là, c'était la première fois que je parlais de Tiu à quelqu'un, nom d'une pipe. Pour moi, toute cette période du début 1984 n'est qu'un grand flou. Je ne peux pas la décomposer en jours et en heures. Tout a eu lieu à la même période. C'était peut-être une semaine avant ou deux semaines, je ne m'en souviens plus, c'est tout. A ce moment-là, après ce qu'ils avaient fait à Tiu, je vivais comme un zombie.»¹⁰

Le gendarme qui cerne le mieux le dossier Van Hees, c'est Aimé Bille. Lorsque surgissent les premiers doutes sur la crédibilité de X1, début 1997, il ne peut que se répéter: «Nous n'avons pas besoin de X1 pour résoudre cette affaire». A l'époque, Bille écoute, l'air presque absent, ce qu'on lui dit au sujet du témoignage et il opine du chef. Ça correspond, oui, ça correspond. Ou alors: «Ca, je le savais déjà.» Bille a un peu le même défaut que De Baets. S'il y a une chose dont il n'est pas capable, c'est résumer. On lui a demandé à trois reprises de résumer ses constatations. A chaque fois, il a sorti une énumération plus longue et plus circonstanciée de petits faits, dates, noms et numéros de pv. Au point que rares sont ceux qui comprennent à quoi Bille fait allusion quand, par exemple, il exhorte ses collègues à creuser plus avant, de toute urgence, la «piste Nathalie P».

Nathalie P. est cette jeune femme qui a déjà été entendue par les enquêteurs parce qu'elle a travaillé à Radio Activité où elle a connu Michel Nihoul. C'est elle qui raconte que Nihoul se vantait de ses excellents contacts avec la PJ de Bruxelles et avec l'ancien premier ministre Paul Vanden Boeynants. Curieux hasard, alors que Nathalie P. a donc déjà suscité l'intérêt de Neufchâteau, on découvre que son nom apparaît aussi dans l'ancien dossier Van Hees – et dans un contexte assez bizarre.¹¹ Cela s'est passé huit jours après les faits de la champignonnière, le 21 février 1984. La police d'Auderghem a remarqué, entre 22 heures 10 et 22 heures 30, le mystérieux manège d'une voiture, avec quatre personnes à bord qui semblaient observer les lieux. Quand le conducteur a aperçu la police, il a démarré en trombe pour revenir quelques minutes plus tard et prendre une nouvelle fois la fuite.¹² Un agent a pu décrire la voiture: une Honda Civic immatriculée CXP 398. A l'époque, les péjistes chargés de l'enquête ont jugé cette piste importante – les malfaiteurs reviennent toujours sur les lieux du crime – et ont recherché le conducteur. Ils l'ont trouvé la nuit même, à 3 heures et demie du matin. L'homme leur a expliqué que la veille au soir, c'était «juste comme ça» qu'il était allé jeter un coup d'œil sur les lieux du crime. Il était avec deux amis et la petite amie de l'un d'eux. Cette fille, c'était Nathalie P.¹³ Ce n'est que beaucoup plus tard qu'on se rendra compte que tous les quatre travaillaient à Radio Activité et connaissaient Michel Nihoul.

Lorsque l'antenne Neufchâteau peut finalement surveiller les téléphones de Fabienne K., elle découvre que Nathalie P. l'appelle sur son GSM.¹⁴ Fabienne K., on l'a dit, prenait le bus avec Christine Van Hees qui lui a raconté qu'il se passait des choses au sein d'un «groupe qui pratiquait l'amour libre» et que personne ne la croirait si elle en parlait. Absolument rien ne l'indiquait dans l'ancien dossier, mais toujours est-il qu'aujourd'hui, Fabienne K. et Nathalie P. se connaissent. Les enquêteurs apprennent encore à la mi-1997 que le parquet de Bruxelles a un jour ouvert une enquête sur Nathalie P. pour faits de mœurs. Jusqu'en 1994, elle travaillait dans un bar avec piscine à Tervuren, où sont régulièrement organisées des partouzes. L'équipe De Baets sera écartée de l'enquête avant d'avoir pu aller plus loin dans la piste «Nathalie P.».

«J'ose affirmer avec force que la piste X1 a été exploitée à fond», dit Paule Somers début 1999 dans une interview.¹⁵ Tout semble indiquer que le substitut n'a jamais trouvé le temps, même après les vacances de Noël 1996, de lire son dossier. Nathalie P. n'a plus jamais été interrogée. Aucun devoir d'enquête sur le bar de Tervuren n'a été effectué. Pourtant, il y avait lieu de s'y intéresser pour se faire une idée de la pertinence des déclarations de X1. Au début des années 80, cet établissement était exploité par un ex-représentant d'une des sociétés de l'ancien premier ministre dont a parlé X1. Aujourd'hui, le bar existe toujours – sous un autre nom – et les anciens habitants de Tervuren racontent à son sujet des histoires croustillantes où il est question de femmes qui hurlent, de sexe vulgaire et d'interventions policières dont on n'entend plus jamais parler. C'est l'un de ces endroits de Bruxelles où des eurocrates fortunés et des fonctionnaires de l'OTAN aiment se faire «gâter». Aux étages supérieurs, il y a des appartements privés; un des fils de l'ancien président zaïrois Mobutu y a été locataire pendant des années. Les auteurs de ce livre ont rencontré une femme qui – sans avoir connaissance d'un éventuel lien avec l'affaire X1 – déclare que, jeune adolescente, son père la prêtait à d'autres hommes au cours de partouzes qui avaient lieu dans le même bar à Tervuren.

Fin septembre 1996, bien avant que X1 prononce le nom de «Kristien» pour la première fois, un témoin se présente à la BSR de Bruxelles et déclare que Nihoul, en tant que patron de Radio Activité, aimait organiser des soirées pour donner aux jeunes l'occasion de fréquenter les stars naissantes du monde de la chanson. Ces soirées, qui attiraient de nombreux mineurs d'âge, ont d'abord eu lieu dans les locaux de Radio Activité, puis, plus tard, à la salle communale De Gerlache à Etterbeek et au château de Faulx-les-Tombes. «Elles ont rapidement dégénéré en partouzes au cours desquelles les organisateurs – Nihoul et son entourage – se souciaient peu de l'âge des participants», déclare le témoin.¹⁶ «Le recrutement, qui se faisait à grand renfort d'alcool, avait lieu lors de ces fameuses soirées de Radio Activité.»¹⁷

Un samedi matin, peu avant sa mort, Christine Van Hees avait poussé sa mère à participer à un jeu radiophonique. La radio était branchée sur une station locale, Radio Cinquante, pense se souvenir la mère Van Hees. Les prix n'étaient pas vraiment folichons: des côtelettes gratuites chez le boucher du coin. Antoinette Van Hees n'avait finalement pas appelé, à la grande déception de sa fille qui insistait pourtant. Christine disait qu'elle connaissait les réponses, mais qu'elle ne pouvait pas ou ne voulait pas appeler elle-même.¹⁸

Eric B., animateur à Radio Activité, était un jeune homme ordonné. Il préparait les questions de ses jeux bien à l'avance et les conservait dans une petite mallette. Il veillait à ce que personne ne puisse voir les questions et les réponses avant l'émission. Début 1984, on a volé la mallette dans sa voiture, une véritable catastrophe. Mais il a quand même réussi à improviser en studio car il avait encore la plupart des questions bien en tête. Christine Van Hees les a-t-elle reçues du voleur? Y aurait-il là une piste qui menait vers ses «mauvaises fréquentations»? La déduction semble logique, même si sa mère parle formellement de Radio Cinquanteaire, et non de Radio Activité. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'elle confonde les deux stations. Au début des années 80, elles étaient très liées et ont même partagé leur fréquence. Il y avait un va-et-vient continu de collaborateurs. Il avait d'ailleurs été question d'une fusion entre elles. Lorsque Eric B. est entendu par Bille, fin avril 1997, il n'a pas oublié le vol de sa mallette qui contenait les questions, loin s'en faut. Il a toujours soupçonné «quelqu'un de Radio Activité» de ce vol, parce que c'est un collègue de la radio qui l'a prévenu que sa mallette était dans un terrain vague près de la station de métro Thieffry. Il se souvient très bien du nom de ce collègue. Il s'appelait Dominique L.¹⁹ Une coïncidence de plus, sans doute: c'est, on l'a dit, l'homme qui a, notamment, aidé la PJ à partir sur la piste des punks, l'homme qui était en contact avec Michel Nihoul via Radio Activité, Faulx-les-Tombes et les fêtes à la salle De Gerlache. Selon un témoin, L. était également portier au Dolo. Cette piste non plus n'a pas été creusée après la mise à l'écart de l'équipe De Baets.

Guy Collignon était un habitué du Dolo, déclare le patron, Michel Forgeot. Le commissaire de la PJ de Bruxelles fréquentait aussi sa boîte à partouzes, rue des Atrébates à Etterbeek.²⁰ Collignon n'est autre que le policier qui a pris un jour le frère de Christine Van Hees à la sortie de l'école et lui a annoncé que l'assassinat ne serait sans doute jamais élucidé parce que des «personnes importantes» y étaient mêlées.

L'équipe De Baets est loin d'avoir découvert tout ce qu'il y avait à découvrir. Quand on prend le temps de plonger dans le dossier, on tombe sur d'autres hasards curieux. Il suffit simplement de consulter les pièces judiciaires rédigées à l'intention des magistrats de l'affaire Dutroux et des dossiers connexes. L'histoire qui va suivre, et ce qui en découle, repose uniquement sur la lecture de ces documents, tous rassemblés dans le dossier. Il suffit de les lire pour réaliser que X1 n'est pas la seule à faire un lien entre le meurtre de Christine Van Hees et le milieu Nihoul-Bouty. Cette histoire, ce n'est pas un témoin qui la raconte, ce n'est pas un lien hypothétique. Non. L'allié objectif de X1 n'est pas le premier venu. Il s'agit de la Sûreté de l'Etat belge.

En fait, l'histoire est incroyable. Le 24 mars 1997, l'administrateur général de la Sûreté de l'Etat, Bart Van Lijsebeth, envoie une note de huit pages au procureur Bourlet et aux magistrats nationaux Vandoren, Duinslaeger et Van Heers. Au cours des mois précédents, Van Lijsebeth a dit son mécontentement de voir Neufchâteau empiéter sérieusement sur les renseignements que ses services ont récoltés sur les sectes. La note de huit pages – barrées d'un «confidentiel» qui fait toujours son effet – décrit comment la Sûreté de l'Etat a commencé à s'intéresser à la secte *Celestian Church of Christ*, dirigée par Annie Bouty. Cette secte s'inscrit dans le réseau de petites sociétés et associations qui permettait à Bouty de faire de la traite d'êtres humains entre la Belgique et quelques états africains. Van Lijsebeth précise qu'un des autres éléments de ce réseau était l'ASBL *Asetanas*, située au 14 de la rue du Trône, à la limite entre Bruxelles-ville et Ixelles. Selon ses statuts, cette association servait à défendre les intérêts d'étudiants africains en Belgique. Ses membres fondateurs sont Claude Michel, président, Georges Bouty, secrétaire et Claude Ceresa, trésorier. Cette ASBL est intéressante, dit Van Lijsebeth, parce que chacun de ses membres est en contact étroit avec Nihoul et Bouty, dont Georges est d'ailleurs le frère. Tout ce petit monde fréquente assidûment un bar bruxellois, le *Coco Beach*, exploité par une ancienne maîtresse de feu Patrick Haemers.

Van Lijsebeth ne précise pas ce qui pourrait être répréhensible dans tout cela. On déduit de sa note qu'il veut surtout attirer l'attention sur les liens qui existent entre les noms cités. Il joint d'ailleurs en annexe une liste de personnes que la Sûreté de l'Etat considère comme faisant partie de la «mouvance Bouty-Nihoul». Il y a sept noms: Georges Bouty, Claude Ceresa, Agim Memedov, Pascal Lamarque, Marie-Claire De Gieter, Max Slot et Joseph De Gieter. Pour chacune de ces sept personnes, Bart Van Lijsebeth fournit l'énumération complète de ses antécédents judiciaires. En ce qui concerne Claude Ceresa – qui a fait changer son nom depuis lors –, il indique qu'il s'agit d'un homosexuel ayant à son actif une série de condamnations dans des affaires d'escroquerie et une banqueroute frauduleuse. Le nommé Pascal Lamarque apparaît dans la liste pour avoir vécu avec Claude Ceresa de 1984 à 1990. Il est né en 1964. Son casier judiciaire est un des plus longs: onze condamnations entre août 1983 et septembre 1995. Lamarque a commis une kyrielle de crimes et délits: vols avec violence, viols de mineurs, trafic de drogue, vol de voiture, coups et blessures, outrage à agent, délit de fuite après un accident, dégradation de monuments...²¹ Michel Lelièvre n'était à l'évidence pas le seul marginal que comptait Nihoul dans ses relations.

C'est ici que l'histoire se corse. Cela semble impossible, et pourtant, aucun enquêteur ni magistrat ne s'est aperçu, malgré plus d'un an «d'enquête approfondie», qu'il y avait là un lien plus qu'évident. Car Pascal Lamarque n'est autre que le jeune homme avec qui Christine Van Hees correspondait de façon suivie au cours des derniers mois de sa vie et à qui elle confiait manifestement certains secrets. C'est à lui qu'elle écrivait, en décembre 1983, moins de deux mois avant sa mort, qu'elle voulait fuir la maison et changer complètement de style de vie: «Je t'en supplie, ne me demande pas où. Ne me demande pas pourquoi, et encore moins pourquoi je ne pourrai plus t'écrire.» Et un peu plus tard: «J'ai passé un Noël pénible et un triste Nouvel An. Mais entre les deux, c'était vraiment fantastique, parce que j'ai rencontré l'Amour de ma vie.» Peu après le meurtre, la PJ de Bruxelles a pu mettre la main sur neuf lettres de Pascal Lamarque adressées à Christine Van Hees et quatre en sens inverse.²² Il y en a sans doute eu d'autres, en particulier de Christine Van Hees à Lamarque. Il semble établi qu'ils ne se sont vus qu'une seule fois, dans le train de Soignies, fin 1983. C'est non seulement ce que déclare Lamarque par la suite, mais également ce qu'écrit Christine Van Hees dans une de ses lettres. Ces lettres remettent en question nombre de «certitudes» du dossier judiciaire. Ainsi, Christine Van Hees y décrit Pierre S., le garçon qu'elle présentait à ses parents et ses amies comme son petit ami, de façon un peu moqueuse comme son «vacancier». Le ton de cette correspondance est étonnamment familier, comme le montre notamment une lettre dans laquelle Christine Van Hees fait allusion à un délit non spécifié dont est accusé Lamarque. Il maintient qu'il est innocent, mais il ne parvient apparemment pas à être lavé de tout soupçon. «Je ne comprends pas que tu ne puisses pas prouver que tu n'étais pas sur place au moment du délit. Tu ne m'avais pas dit que tu étais allé chez des amis à ce moment-là?»

C'est peut-être bien tout simplement par hasard que Christine Van Hees correspondait avec un jeune criminel surveillé par la Sûreté de l'Etat en tant que membre de la «mouvance Bouty-Nihoul». Il n'en reste pas moins incompréhensible que le parquet de Bruxelles annonce avec fracas, début 1998, que «vraiment tout» a été vérifié et qu'il est établi qu'il n'y avait «aucun rapport» entre le cercle d'amis de Christine Van Hees et les personnes citées par X1.

Fin 1998, nous avons eu quelques entretiens téléphoniques avec Pascal Lamarque. Une fois de plus, il se trouvait en prison. Il dit que ce n'est en tout cas pas lui qui a commis le meurtre, puisqu'il était en prison en février 1984. Il connaissait effectivement Michel Nihoul à cette époque et il ne lui semble pas impossible que la jeune fille l'ait rencontré un jour dans les locaux de Radio Activité... Pascal Lamarque dit encore qu'il n'a jamais été auditionné depuis le début de l'affaire Dutroux.

Les enquêteurs du dossier X1 n'ont jamais fait, eux non plus, le lien entre le rapport de la Sûreté de l'Etat et les lettres de Christine Van Hees. La question est de savoir s'ils auraient pu le faire. La note parvient à Bourlet le 24 mars 1997, à un moment où la zizanie s'est déjà installée au sein de l'antenne Neufchâteau.²³ Van Lijsebeth non plus n'a probablement jamais pu faire ce lien puisqu'il n'avait pas accès au dossier Van Hees. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était coopérer et signaler, et c'est d'ailleurs ce qu'il a fait.

De Baets et ses collègues n'ont pas besoin de Pascal Lamarque pour conclure que X1 devait être présente lors du meurtre. Début avril, deux membres de l'équipe retournent voir le fils de l'ancien exploitant de la champignonnière.²⁴ Cette fois, ils le confrontent à un compte-rendu systématique, point par point, de tout ce qu'a dit X1 sur le bâtiment. Ils ont sélectionné tous les passages où elle décrit les lieux. L'homme peut prendre son temps pour examiner tout cela et demander l'avis de son frère, de ses sœurs et de son épouse. Tous ont vécu dans cette maison et se souviennent des moindres recoins. Ce nouveau test ne change rien aux premières conclusions du fils, bien au contraire. Le 14 avril 1997, il annonce que la famille est unanime. Conscients de l'importance de l'enquête, ils se sont tous mis autour de la table, comme un jury d'examen. Ils donnent dix sur dix à X1. Ou plutôt douze sur douze. Les anciens locataires ont extrait des descriptions douze points spécifiques, qui étaient indiscutablement présents dans l'ancien bâtiment. «Certains de ces détails sont parfois situés au mauvais endroit, mais ils correspondent bel et bien à la réalité», dit le fils. Il y a notamment le dessin qu'a fait X1 d'une porte. Elle était exactement comme X1 l'a décrite. Les autres points sont encore plus impressionnants: la localisation et l'aspect de la cour intérieure dallée, les parois vitrées intérieures dont le bas était en bois et le haut en verre, les rosaces, la pièce voûtée, la localisation et l'aspect de la cheminée en marbre gris-brun, parfaitement dessinée par X1, divers escaliers qui rendaient l'intérieur de la maison très spécifique, l'évier et la petite fenêtre dans la buanderie, la localisation de l'escalier menant au premier étage, la localisation et l'aspect du tableau de fusibles, la fenêtre très haute dans la cuisine, le parcours que X1 dit avoir effectué pour atteindre la cave. On est vraiment loin, à de détails futiles qui pourraient être sujets à plusieurs interprétations. La famille cherche à comprendre comment X1 peut se souvenir de tous ces détails avec tant de précision si elle n'a effectivement été qu'une seule fois dans la maison. La seule explication que tous entrevoient est qu'elle doit y avoir vécu des choses particulièrement traumatisantes. A la fin de son audition, le fils de l'ancien exploitant déclare: «Je crois pouvoir conclure que la personne qui a décrit cela doit vraiment y avoir été.»²⁵

«La gendarmerie ne demandait pas mieux que de démanteler un grand réseau de pédophilie, mais de préférence un réseau sans gendarmes»

L'adjudant Patriek De Baets, 21 décembre 1998

Depuis le 30 novembre 1996, l'existence de l'antenne Neufchâteau est officielle. Une équipe d'une petite cinquantaine d'enquêteurs s'est installée dans des bureaux séparés – discrétion oblige – et plus modernes. Ils ne sont cependant pas plus confortables. Des murs blancs, nus, une ambiance froide. Ce n'est pas seulement le décor qui est nouveau, il y a aussi un nouvel interrogateur. Philippe Hupez, qui a assuré les huit premières auditions avec De Baets, n'a pas fait le déménagement avec l'antenne. Avant l'affaire Dutroux, il travaillait sur plusieurs enquêtes financières. Il a préféré les reprendre, après avoir demandé à X1 si elle était d'accord qu'il s'en aille. C'était à contrecœur, mais elle a facilement accepté. Elle savait que cette enquête pouvait briser des carrières. Le nouvel interrogateur est le maréchal des logis chef Danny De Pauw. Il n'a entendu parler de l'existence de X1 que quelques jours plus tôt et c'est à peine s'il comprend ce qui lui arrive. Dès le premier jour, on le pousse dans une voiture et on l'emmène à Gand chercher X1. «Elle va essayer de retrouver la maison où Clo est morte»: c'est la seule explication qu'il obtient, effaré. X1 fait prendre aux deux gendarmes la route provinciale vers Eeklo, et peu avant d'arriver à Waarschoot, elle fait un signe: «à droite.» Par une route de campagne sinueuse, elle les conduit à la maison dont elle a parlé lors de son audition du 25 octobre.

Pour De Pauw, tout va terriblement vite. Plus tôt dans la journée, De Baets l'a chargé d'aller chercher quarante photos d'anciens gendarmes. De Baets lui a donné quelques noms. Il doit mélanger les portraits de ceux-là avec d'autres, pour que X1 les examine. De Baets semble curieux de voir comment elle réagira quand elle sera confrontée avec quelques nouvelles informations de l'enquête sur les Tueurs du Brabant, dont on reparle à ce moment-là.

Huit jours auparavant, le 22 novembre 1996, les avocats Michel Graindorge et Xavier Magnée ont tenu une grande conférence de presse à Charleroi. Comme ils représentent les familles de quelques-unes des victimes, ils ont obtenu l'accès au mur de papier qu'est devenu le dossier Tueurs du Brabant. A présent, ils parlent d'un «réseau d'extrême-droite qui a tenté de déstabiliser l'Etat entre 1975 et 1985 et préparait ainsi un coup d'Etat». Les avocats sont tombés dans le dossier sur une vingtaine de noms de gendarmes et d'ex-gendarmes qui, selon eux, étaient directement impliqués dans les tueries ou, à tout le moins, connaissaient les mobiles de la bande qui a fait vingt-neuf morts dans la seconde moitié des années 80, dans des attaques sanglantes de supermarchés. La liste des deux avocats contient quelques vieilles connaissances, comme Madani Bouhouche et Robert Beijer, mais aussi Christian Amory et Martial Lekeu. Les nouveaux noms sont ceux du général Beurir, qui vient juste de décéder, du colonel Mayerus, mort depuis plus longtemps et d'autres moins connus comme Poncelet, Marbaix, Depaus, Gombert, Miévis, Maquet, Pattyn, Trotsaert, Galetta, Fiévez, Fastrez, Lhost, Tchang et Grigniez.¹

Ce jour-là, De Baets procède méthodiquement. Il garde les photos pour la fin. D'abord, il veut encore savoir quelque chose sur Clo. X1 tente de décrire les derniers mois de sa vie. Elle avait un petit ami, quelque part à Gand, chez qui elle passait la nuit de temps en temps, se souvient X1. Par contre, elle ne sait pas grand-chose de la famille de Clo. A en juger par ce que raconte X1, son amie ne rentrait plus jamais chez elle. Un petit détail intrigue les enquêteurs: «Elle ne disait rien de sa mère, mais son père... ça, c'est une chose plus problématique, oui.»

Danny De Pauw écoute attentivement, sans poser de questions. L'après-midi même, il a assisté à une chose bizarre. Avant l'audition, il a encore fait un petit trajet avec X1 et un collègue – ce n'était pas De Baets. Elle devait leur montrer le chemin qui mène à «l'usine» dont elle a parlé dans une audition précédente. X1 a dit qu'elle servait de studio secret pour enregistrer des *snuff movies*. De Pauw n'en croyait pas ses yeux. Sur l'E40 entre Bruxelles et Liège, elle a désigné la sortie Sterrebeek. De là, elle a fait continuer les enquêteurs jusqu'à un croisement. «A gauche», a-t-elle dit. Quelques kilomètres plus loin, elle les a fait stopper. La voilà, «l'usine». De Pauw a regardé et a vu le panneau qui indiquait le nom. La société d'une relation d'affaires d'un ancien premier ministre. Cette société avait fait la une des journaux par le passé, à cause d'indices de corruption à l'occasion d'un gros marché public. Il était aussi question d'un réseau de call-girls. Si De Pauw est étonné, son collègue l'est beaucoup moins. Lors de ses auditions, Nathalie W., un autre témoin, a parlé d'un garçon qui semblait correspondre en tous points à la description, faite dans les années 80 par une ex-prostituée, d'un des habitués des partouzes avec des personnes haut placées, notamment dans des villas à Knokke. L'affaire Dutroux et les Ballets Roses. Pour les enquêteurs de De Baets, le doute s'estompe. «Il existe clairement un lien.»

Dans la voiture, X1 regardait l'immeuble d'un air méprisant. «Ça a changé», a-t-elle dit, en parlant d'une partie du complexe qui était à présent loué à une autre entreprise. La description de cet ensemble de bâtiments faite lors de l'audition du 31 octobre correspondait.

Le lien avec les tueries du Brabant est établi lors de l'audition du 30 novembre. X1 décrit une BMW – «des vitres sombres à travers lesquelles on pouvait regarder de l'intérieur vers l'extérieur, mais pas le contraire» – que De Baets soupçonne d'être du même type que celles utilisées par le Groupe Dyane. Cette unité de combat au sein de la gendarmerie a toujours été mêlée à la théorie du complot d'extrême-droite. Un spectaculaire vol d'armes au Groupe Dyane n'a jamais été élucidé, mais il s'est avéré par la suite que certaines de ces armes refaisaient surface chez Bouhouche et Beijer qui travaillaient encore à la BSR de Bruxelles à l'époque.² Bouhouche a participé à l'enquête sur des délits dont il a été suspecté par la suite, et on sait qu'il était capable, notamment, de falsifier des expertises balistiques à son avantage.

Les soupçons de De Baets ne sont pas le fruit du hasard. Les enquêteurs sont tombés, dans les écrits personnels de X1, sur un petit passage intrigant. Dans un petit cahier qui datait au plus tard de septembre 1996, elle parlait d'un gendarme qui l'avait violée tandis qu'il lui appuyait un pistolet sur la tête.³ Il portait toujours des lunettes de soleil brun foncé. Une rapide lecture de ce qu'a déclaré X1 fait penser à tous les clichés du méchant dans les séries américaines. Mais, c'est vers Madani Bouhouche que vont les pensées de De Baets. Ce soir-là, on tente de vérifier ces soupçons.

- Pouvez-vous bien regarder la série de photos et pouvez-vous me dire quelles personnes vous reconnaissez sur ces photos?
- (*elle regarde les photos*)
- Connaissez-vous des gens sur ces photos?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Pouvez-vous les mettre de côté? Ils ne vous feront rien, n'ayez pas peur d'eux. Y a-t-il plusieurs personnes que vous reconnaissez, et y a-t-il plusieurs personnes que vous reliez à la BMW ou à l'usine?
- (*elle regarde les photos sans rien dire*)
- Ça va?
- Hmm. Je dois les mettre de côté, hein?
- Oui?
- Oh, mon dieu.
- Soit vous les indiquez et nous les mettons de côté, soit c'est vous qui les mettez de côté.
- Goh... pff. (*elle désigne une photo*)

- Celle-ci?
- Celle-ci.
- Eh bien, prenez-la. Celle-ci?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Photo 41.
- (*elle désigne une deuxième photo*) Celle-ci.
- Laquelle?
- Celle-ci.

Même sans la suite – très longue – de ce dialogue, le lecteur aura compris comment les choses se déroulent. Le va-et-vient des photos, suivi à chaque fois de chamailleries infinies – «n’aie pas peur» – dure jusque 23 heures 10. Au bout du compte, X1 a désigné huit photos. Cette nuit-là, lorsque De Baets et De Pauw prennent la mesure des résultats, ils restent sans voix. Les photos 28 et 18 montraient des portraits jamais publiés dans la presse de Bouhouche et Amory. Les photos 2 et 4, qu’elle a désignées également, sont celles des anciens colonels de gendarmerie René Mayerus et Gérard Lhost. Ces deux noms figuraient sur la liste des avocats des victimes des Tueurs, mais on peut être sûr que seul un nombre restreint de spécialistes des affaires criminelles serait capable de les reconnaître en photo.

Le 12 mai 1997, six mois après l’audition de X1, Gérard Lhost est appelé à comparaître devant la commission-bis sur les Tueries. Il y est interpellé au sujet de l’enquête sur le grand vol d’armes au Groupe Dyane qu’il dirigeait à ce moment-là, en janvier 1982. Ce jour-là, de nombreux commissaires obtiennent la confirmation de leurs impressions: Lhost a tout fait à l’époque pour manipuler l’enquête et l’éloigner d’un certain nombre d’indices évidents qui menaient à des gendarmes appartenant à des groupements terroristes d’extrême-droite comme le Westland New Post ou le Front de la Jeunesse. C’est précisément dans ces eaux-là que se situent les théories sur les Tueurs du Brabant. A présent, la théorie sur X1 rejoint ce domaine, du moins en partie.

Lorsque Lhost a quitté la gendarmerie fin 1985, il s’est retrouvé au service de sécurité de l’Union européenne à Bruxelles. A cette époque, ce service semblait devenu un refuge pour les policiers d’extrême-droite compromis d’une façon ou l’autre. Lhost y avait notamment pour collègue Pierre Eveillard, un ancien membre du cabinet de Paul Vanden Boeynants et l’un des plus fidèles parmi les habitués les plus cités du Dolo. René Mayerus, bon ami de Bouhouche et de feu Paul Latinus (dirigeant du WNP), co-fondateur du Groupe Dyane, fréquentait les mêmes milieux. C’est Mayerus qui avait recruté, dans les années 70, l’extrémiste de droite français Jean-François Ferrari-Calmette à la gendarmerie, pour qu’il entraîne ses hommes. Calmette donnait également ces mêmes entraînements à des gens du WNP et du FJ. Il y a un autre hasard étrange dans les photos retenues par X1. Une des personnes désignées était chauffeur dans un service dirigé à l’époque par Lhost, et qui disposait de grosses BMW.

Certains personnages que désigne X1 sont aussi inconnus que peuvent l’être des gendarmes. La photo 22 représente J.D., né en 1936, et jamais relié, dans quelque publication que ce soit, aux Tueurs du Brabant ni à l’extrême-droite. Sa photo s’est retrouvée dans le tas par un pur hasard. La photo 41 représente également un illustre inconnu. Il s’agit de M.H., né en 1939 et jamais cité dans la presse non plus. Cette photo-là, par contre, n’était pas là par hasard. De Baets l’a fait demander après avoir entendu parler d’une vague histoire concernant un meurtre à Louvain qui aurait un rapport avec un chantage sur des partouzes, et dans lequel ce M.H. «aurait quelque chose à voir».

X1 est pareille à elle-même ce soir-là. Les éléments curieux alternent avec des choses totalement impossibles. Les photos 24 et 29 ne représentaient pas des gendarmes. Ce sont deux criminels insignifiants que Danny De Pauw a ajoutés aux autres pour arriver au nombre rond de quarante. Il s'avère que les deux hommes sont nés en 1976, qu'ils ont par conséquent sept ans de moins que X1, et qu'ils peuvent donc difficilement avoir joué un rôle significatif dans le réseau criminel du début des années 80 que décrit X1. Celle-ci a raconté toute une histoire au sujet de l'un d'eux, selon laquelle il aurait été un des «chiens de garde» lors des partouzes.

X1 identifie Madani Bouhouche comme le chauffeur très violent de la BMW qui la conduisait à «l'usine», et Christian Amory comme une sorte d'esclavagiste qui les amenait, elle et ses compagnes d'infortune, aux studios de prises de vues ou dans des parcs où de vieux messieurs aisés tiraient sur des enfants en fuite. Un des colonels appartenait à cette catégorie, dit X1. Son récit sur ce genre de parties de chasse au gibier humain, dont parleront également X2, X3, X4 et Nathalie W. par la suite, est de loin la partie la plus controversée de son témoignage. Nombreux sont ceux qui considèrent les retranscriptions des auditions de X1 à ce sujet comme la partie la plus hilarante de toute l'enquête – même si elle n'aborde ce sujet qu'occasionnellement, et clairement contre son gré.

- Donc en fait, ils vous lâchaient sur un grand domaine ou un grand terrain?
- Oui.
- Et alors ils devaient vous attraper?
- Oui.
- Et que se passait-il alors?
- Qu'on finissait presque sur un mur, comme une tête de cerf. Oui, que se passait-il alors?
- Ah oui?
- Oui. Alors... c'était la fête hein.
- Quoi?
- Alors c'était la fête.
- Alors c'était la fête? Ils vous attrapent et alors c'était la fête? Non, mais... Nous ne pouvons pas continuer comme ça. Vous ne nous expliquez rien.
- Non, mais...
- C'est très fatigant de continuer comme ça.
- Oui, alors ils pouvaient... alors ils pouvaient... alors ils pouvaient faire de nous ce qu'ils voulaient. La personne qui nous attrapait... pouvait faire ce qu'elle voulait. Violer, torturer... (...)
- Pouvez-vous, en deux mots, nous dire de quoi il s'agissait?
- Ils ont aussi assassiné des filles.
- Assassiné des filles?
- Oui. Ils leur tiraient dessus.
- Ils leur tiraient dessus? Avec quoi?
- Ca, je ne leur ai pas demandé.
- Non, mais vous l'avez vu?
- Avec une arme, je suppose. Certainement pas avec un arc à flèches.⁴

A l'issue de cette audition, toujours celle du 30 novembre, les yeux des interrogateurs, De Baets et De Pauw, sont tombés sur les dates de naissance des deux non-gendarmes: 1976. De nombreux mois plus tard, De Pauw, dans une note avidement citée par la presse, affirmera que De Baets aurait préféré cacher cet élément. De son côté, De Baets maintient que c'était le contraire, et que «il s'en est fallu de peu pour que je gifle ce De Pauw lorsque je me suis aperçu qu'il ne voulait pas mentionner ces dates de naissance dans son procès-verbal».⁵ Pour De Baets, il était évident que X1 mélangeait régulièrement des éléments et qu'il ne fallait pas écarter la possibilité que ces deux jeunes hommes refassent leur apparition plus tard dans un autre volet de l'enquête.

Dans sa note, qui contribuera au profond changement de cap des enquêtes X1, De Pauw porte d'autres accusations contre son ancien chef. Au moment où l'enquête battait son plein, écrit-il, De Baets aurait catégoriquement écarté toute question critique sur X1, il aurait établi des liens qui n'existaient pas et il aurait sciemment relégué à l'arrière-plan chaque élément porteur de doute. Cependant, De Pauw change de ton en ce qui concerne l'élément qui peut être vu comme la révélation spectaculaire de tout l'épisode X1, la désignation des six gendarmes. Il ne peut pas expliquer le fait que X1 ait réussi à désigner ces gens. Il est tout simplement impossible que De Baets l'ait «aidée», comme certains l'affirmeront par la suite. Ce jour-là, De Pauw est lui-même allé au BCR chercher les photos, qui provenaient des anciennes fiches de service des gendarmes. De Baets ne les avait jamais vues auparavant et lorsque X1 s'est mise à jongler avec ces photos, De Pauw était là, et aucun mot ni aucune expression de visage ne lui échappait. De plus, l'audition était filmée. Dans sa note, il écrit: «Je ne veux pas cacher le fait que pour le moment, j'y crois toujours. En ce sens que d'après moi, ce sont des éléments qui valent toujours la peine d'être creusés, par des auditions plus poussées de X1 à ce sujet.»⁶

Patriek De Baets qualifiera plus tard la désignation de deux colonels comme un «tournant» dans la façon dont ses supérieurs voyaient le dossier X1. «Au début, le sommet de la gendarmerie nous était très favorable, il ne demandait pas mieux que de démanteler un grand réseau de pédophilie, mais de préférence un réseau sans gendarmes», dit-il. «Et soudain, cela devenait un très gros problème.»⁷

Dans le contexte de la «démystification» publique de X1 qui a suivi plus tard, on a pu avoir l'impression que De Baets était un obsédé du complot. Et pourtant, la reconstitution de l'enquête fait parfois apparaître des choses inexplicables. Par exemple, un mois et demi après que X1 ait désigné comme abuseurs quelques officiers supérieurs de la gendarmerie, il y a cette note interne rédigée par le commandant Duterme et adressée à un collègue de Neufchâteau. A cette époque, la crédibilité de X1 n'est encore nullement contestée, bien au contraire. Une semaine plus tard, le dossier Van Hees sera officiellement rouvert et on préparera la mise en place d'une série de réunions de coordination nationale en vue de «l'enquête du siècle». Duterme énumère dans cette note sept objections au dossier X1, et au point 6, il pose ouvertement la question de savoir si la magistrature «est prête à assumer» jusqu'au procès l'arrestation des dizaines de personnes citées par X1. Voici ensuite le point 7: «La gendarmerie est-elle à même de fournir un renfort compétent pour gérer les devoirs découlant des arrestations, et les écoutes multiples en découlant?»⁸ En lisant un tant soit peu entre les lignes, on a du mal à se défaire de l'impression que Duterme annonce clairement que le sommet de la gendarmerie s'apprête à boycotter énergiquement l'enquête X1. «C'est finalement ce qui est arrivé», dit De Baets. «Dans cette note, Duterme lance un tas de bêtises. Il présente les choses comme si nous ne faisons rien d'autre qu'écouter béatement X1 et prendre tout ce qu'elle disait pour parole d'évangile. C'est d'ailleurs l'image qui a été imposée aux médias par la suite.»

Il s'appelait Edmond Vissers, elle, Maria-Louiza Vanruyskensvelde. Il était né en 1928, elle en 1927. Il gagnait de temps en temps sa vie comme photographe. Elle plaçait des annonces dans les journaux pour se prostituer et elle recevait «chez elle». C'est-à-dire: dans une caravane bancale du camping La Hetraie à Sint-Joris-Weert, Oud-Heverlee. Là, trouvaient refuge des gens qui ne pouvaient pas suivre l'augmentation rapide des loyers à Bruxelles. On avait du mal à dire si les cabanes étaient des caravanes, des chalets, ou des caravanes transformées en chalets. C'était ce genre de camping.

Les corps de Vissers et de Vanruyskensvelde ont été découverts le matin du 3 février 1985. Vissers avait été achevé d'une balle dans l'œil gauche et une derrière l'oreille. Il tenait encore dans une main une cigarette qui n'avait pas été allumée et dans l'autre, un briquet. Tout indiquait qu'il devait connaître l'assassin. Il s'est avéré plus tard qu'il s'était écoulé presque une demi-heure entre le meurtre de Vissers et celui de sa femme. On devait avoir pointé une arme sur elle, pendant tout ce temps, pour discuter. A un moment donné, la vieille prostituée a du tenté de s'enfuir. Les policiers de Louvain arrivés les premiers sur les lieux l'ont déduit de la balle qui lui avait traversé le dos et des traces de sang sur la porte de la caravane. Ils ont constaté que son corps avait ensuite été traîné dans la caravane.⁹

Plus tard, on a fait le rapprochement entre la façon dont le couple a été exécuté et celle dont Juan Mendez, l'ingénieur de la FN, a été assassiné un an plus tard. Avec Mendez, on revient au dossier des Tueurs du Brabant, car il y a des raisons de penser, aujourd'hui encore, qu'il leur livrait des armes. La technique du coup de feu derrière ou dans l'oreille, de préférence avec des balles explosives, était enseignée à quelques fanatiques d'extrême-droite dans un des clubs de Practical Shooting, au début des années 80. Les anciens gendarmes de la BSR Amory, Bouhouche et Beijer étaient eux aussi membres de ces clubs et disposaient de ce type d'armes et de munitions. Le policier louvaniste Robert Bruelmans, qui a mené l'enquête, a encore vu d'autres liens possibles. Auprès des habitants du camping, il a appris qu'en 1983, Edmond Vissers était co-gérant d'un sex-club au boulevard Général Jacques à Etterbeek, tout près du quartier général de la gendarmerie. Vissers avait pour «mission» de prendre en douce des photos des participants aux partouzes; il n'a cependant jamais dit pourquoi, ni pour qui il le faisait. Personne ne savait vraiment pour quelle raison il avait été un jour banni du beau monde bruxellois. Par contre, il était connu qu'il avait toute une collection de négatifs de l'époque et qu'il les conservait précieusement. Quand on a perquisitionné sa caravane après le double meurtre, tout était sens dessus dessous.

Bruelmans a encore constaté d'autres choses qui rendaient ces meurtres inhabituels. L'attitude des autres résidents du camping. Ce n'est que vers 10 heures du matin que l'exploitant, Jean-Marie V., a prévenu la police. Mais il déclare par la suite qu'il a entendu les coups de feu «entre 2 et 3 heures du matin». Pourquoi n'a-t-il donc pas donné l'alerte à ce moment-là? Son chalet se trouvait juste à côté de celui de Vissers et Vanruyskensvelde.

Dans le chalet, la police a trouvé une carte de visite. Celle d'une petite armurerie à Ixelles, exploitée par Robert Darville. En 1985, Darville n'était pas encore très connu dans le milieu bruxellois. Il n'est devenu célèbre que lorsqu'on l'a identifié comme l'armurier de la bande de Patrick Haemers et Philippe Lacroix, dans le sillage de l'enquête sur l'enlèvement de l'ancien premier ministre Paul Vanden Boeynants. En 1985, seuls quelques policiers connaissaient Darville, comme un des habitués du Jonathan, le club bruxellois des «partouzes à la confiture». A la fine fleur de la pègre bruxelloise s'y mêlaient des clients comme le directeur adjoint de la prison de Saint-Gilles, Jean Bultot, le gendarme de la BSR Martial Lekeu, le chef du Front de la Jeunesse, Francis Dossogne ou le péjiste bruxellois *Freddo* Godfroid. Tant pour Bultot que pour Lekeu et Godfroid, Le Jonathan n'aura été qu'une étape intermédiaire dans leur métamorphose. Darville connaissait également très bien Juan Mendez. On a trouvé chez lui, lors d'une perquisition, un plan qui indiquait la route à suivre pour arriver au domicile de Mendez.

Le policier Bruelmans n'avait jamais entendu parler de Darville à l'époque, mais même sans cette carte de visite, il a compris qu'il faudrait chercher le mobile du crime dans le milieu bruxellois des partouzes. Jean-Marie V., l'exploitant du camping, fils d'un notaire richissime et juriste raté, était un échangiste forcené.

Au moment de leur gloire, Vissers et Vanruyskensvelde participaient tous les week-ends à des partouzes dans différents clubs bruxellois, situés pour la plupart aux environs du Bois de la Cambre. Ils travaillaient surtout pour Robert M., qui chargeait Vissers de louer des appartements où les clients pouvaient trouver calme et discrétion. En 1985, peu après le double meurtre, la PJ perquisitionne chez M., qui a déjà soixante-cinq ans – il est de la même génération que le couple du camping. C'est son agenda qui intéresse les péjistes et l'intérêt ne fait que croître quand ils se mettent à le feuilleter. Il y a là les noms d'une kyrielle de grosses pointures du monde de la banque et de la finance, quelques pontes du secteur diamantaire anversoïse, des diplomates, des fonctionnaires de la Communauté européenne et quelques illustres membres de la noblesse belge. Robert Bruelmans se demande si le couple déchu n'avait pas conçu le projet fou de faire chanter l'un ou l'autre client.

Dans l'agenda de M., sous la lettre D, figurent deux numéros de téléphone intéressants, même s'ils ne disent rien aux péjistes à ce moment-là. On peut y lire: *Dolo Michel 734.43.78, 145 rue des Atrébates* et *Dolo 649.22.09*. Ces deux numéros font référence au bar que nous connaissons bien, et sans doute plus particulièrement à son gérant Michel Forgeot. Lorsque les enquêteurs de l'antenne Neufchâteau obtiennent une copie du dossier 55/85 du juge d'instruction louvaniste Raymond Decoux, début 1997, d'autres surprises les attendent. Comme on pouvait le craindre, ce double crime n'a jamais été élucidé. Et à en juger par ce qui est arrivé aux pièces à conviction saisies par le parquet, cela n'a rien d'étonnant. La porte de la caravane, maculée de sang, a été égarée. D'après le parquet de Louvain, elle a bien été examinée à l'époque, mais on n'y a pas trouvé d'empreintes digitales. Il n'y a aucune explication à sa disparition. Ce qui ne perturbe pas le juge Decoux: «si nous n'avons trouvé aucune trace sur la porte à l'époque, on n'en trouverait sans doute pas plus aujourd'hui.» A l'antenne Neufchâteau, on n'en est pas si sûr, début 1997. Les analyses d'ADN n'étaient pas encore possibles alors. Aujourd'hui, elles existent.

Il est aussi arrivé quelque chose de bizarre au registre dans lequel le gérant, Jean-Marie V, inscrivait les noms de tous les visiteurs. Début 1997, l'antenne Neufchâteau trouve deux versions de ce registre au greffe de Louvain: un original et une photocopie. La copie a été faite par le juge Decoux lui-même, dans les jours qui ont suivi le crime, pour pouvoir étudier le registre sans devoir manipuler l'original. Il apparaît à présent que sur cet original, plusieurs noms ont été effacés au Tipp-Ex et remplacés par d'autres. Personne ne sait comment une chose pareille a pu se produire. Il semble que c'est la gendarmerie qui a rendu le registre au gérant avant qu'il soit à nouveau saisi par la police ou la PJ. Decoux ne s'inquiète pas davantage de cet incident. «Toute cette affaire baignait un peu dans l'énervement de la guerre des polices», se souvient-il.

L'énervement a une explication. Un des suspects du double meurtre s'appelle M.D. et il est gendarme. Plus, c'est un confident du colonel Gérard Lhost. L'enquête révèle que, selon certains témoignages, M.D. doit être le dernier – ou l'avant-dernier – à avoir vu Maria-Louiza Vanruyskensvelde vivante. Ce soir-là, M.D. est entré au camping vers 20 heures. Plusieurs résidents du camping en témoignent. Mais rares sont ceux qui l'ont vu repartir. Interrogé, M.D. déclare que c'était à minuit dix et un témoin le confirme. Qu'allait-il faire dans la caravane du couple? M.D. dit qu'il a répondu à une annonce dans un journal, mais qu'il a trouvé que la prostituée, qui avait cinquante-sept ans, était «un peu vieille». Apparemment, il lui a fallu plus de quatre heures pour s'en rendre compte.

Un des noms effacés du registre original et toujours présent sur la copie est celui d'un gendarme, ami de M.D. Il s'agit de M.H., que X1 reconnaîtra onze ans plus tard sur une photo. M.H. a donc été au camping, au moins une fois, et quelqu'un devait avoir intérêt à effacer les traces de son passage. Le nom de M.H. apparaît encore dans ce dossier, pour une autre raison. Il est l'alibi de M.D. pour le double meurtre, qui a eu lieu entre «2 heures et 3 heures du matin». Il affirme en effet que M.D. est arrivé chez lui vers 1 heure du matin. Les péjistes ont la nette impression que les deux gendarmes ont accordé leurs versions. Une impression encore renforcée par la perquisition à leur domicile respectif. «En général, les gens sont outrés quand on débarque chez eux et qu'on les emmène pour être entendus», dit un des enquêteurs de l'époque. «Ce n'était pas le cas de ces deux-là. On voyait très clairement qu'ils avaient été prévenus.» Un mois après le meurtre, M.H. prend sa retraite. Jusque-là, il faisait partie du Groupe Dyane – lui aussi.

Une partie de la collection de photos de Vissers a été retrouvée en 1989 lors d'une perquisition chez l'exploitant du camping, Jean-Marie V. On ne sait pas très bien ce que cette montagne de négatifs faisait là. Tout indique que la collection devait être beaucoup plus importante. Ce qui est sûr, c'est qu'aucune des photos saisies ne montrait des mineurs d'âge. Officiellement, l'enquête sur ce double meurtre brutal n'a jamais été clôturée, mais après tant d'années, le juge Decoux est pessimiste. Après le léger accès de fièvre dû à l'éventualité d'un lien avec l'enquête X1 et après la mise à l'écart de l'équipe De Baets, le dossier disparaît une nouvelle fois dans un tiroir et il ne se passe plus rien.

Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour replacer le meurtre du vieux couple de partouzeurs dans cette zone d'ombre policière du début des années 80, faite de sexe, de chantage et de corruption. Le gardien du camping La Hetraie était un ancien maton de la prison de Saint-Gilles, que dirigeait Jean Bultot à l'époque. Un des chalets était occupé par le frère d'Achille Haemers. Haemers senior lui-même venait souvent au camping. Un des péjistes qui travaillait sur l'enquête a été retrouvé trois ans plus tard avec trois balles dans la tête. La justice a conclu au suicide.

Après les perquisitions chez M.H. et M.D., un seul enquêteur, le policier Robert Bruelmans, continuait à penser que les deux gendarmes pouvaient être impliqués. Dans les années qui ont suivi, il a eu des ennuis avec ses supérieurs, il a vu ses initiatives systématiquement contrées dans ce dossier. Il a finalement dû quitter la police et prendre un congé de maladie.

CHAPITRE 4

Hiver 1996

Les fausses pistes

«Il n’y a pas de valeur politique ajoutée»

Juge d’instruction Anne Gruwez, 16 novembre 1996

«La suspicion frappe Elio Di Rupo dans la nuit du 15 au 16 novembre 1996. Au sortir d’un dîner au palais d’Egmont, où il a croisé John Goossens, le patron de Belgacom, Herman De Croo, le président du VLD, et tout ce qui compte dans le gotha francophone et flamand, le vice-premier ministre respire l’air froid qui a cristallisé sa voiture. Il vient d’écouter Jacques Santer évoquer cette Europe qu’il juge ultralibérale et se plonge dans ses réflexions. La nuit sera longue, très longue, mais il ne le sait pas encore. Entre minuit et 1 heure du matin, le signal d’alarme est donné. Jean-Luc Dehaene a déjà infligé un électrochoc à Philippe Busquin en lui parlant des révélations de la presse flamande du lendemain et ils ont convenu d’entrer en contact ensemble avec Elio Di Rupo, injoignable depuis des heures. Le premier ministre s’est procuré la première page du *Standaard*, qui est dans l’orbite du CVP. Philippe Busquin et Jean-Luc Dehaene rejoignent le vice-premier; le premier conseil de guerre de cette période troublée durera une partie de la nuit. (...) Ce samedi 16 novembre, une première réunion de crise se tient dans la Saab verte du vice-premier ministre. La voiture file sur Mons où Elio Di Rupo doit présider, à 9 heures, le groupe des élus socialistes de la cité du Doudou. (...) Elio Di Rupo souffre physiquement et mentalement de cette incursion sauvage dans sa vie privée, mais il est prêt à se battre.»¹

Novembre 1996, l’affaire Dutroux et la Marche Blanche sont au cœur de l’actualité. Un vice-premier ministre belge est soupçonné de pédophilie.

Olivier Trusgnach, un jeune homosexuel de vingt-deux ans, travaille au prestigieux restaurant Scholteshof à Hasselt quand, début juillet 1996, il profite de l’absence du patron, Roger Souvereys, pour lui voler des valeurs et de l’argenterie avant de disparaître à l’étranger. L’enquête est menée par la gendarmerie de Hasselt, sans beaucoup de succès, ce qui pousse Roger Souvereys à s’en plaindre à un de ses nombreux clients connus, qui n’est autre que Christian De Vroom, le commissaire général de la police judiciaire. Entre la poire et le fromage, De Vroom décide de mettre la 23^e brigade nationale, chargée de la répression de la grande criminalité, sur cette affaire de vol domestique. Trusgnach est repéré en Grande-Bretagne, mais il n’est pas inquiété et c’est de son plein gré qu’il rentre en Belgique et se présente spontanément à la gendarmerie d’Hasselt, le 21 octobre 1996.

Selon le rapport que rédigera plus tard le Comité P, chargé du contrôle sur les services de police, l’affaire Di Rupo démarre ainsi: «Au début du mois de septembre 1996, le commissaire Georges Marnette de la police judiciaire de Bruxelles reçoit de l’inspecteur Antipine un rapport d’où il ressort qu’un certain Olivier Trusgnach pourrait fournir des informations sur le rôle de personnes haut placées dans l’enquête des réseaux pédophiles. Le rapport se fonde sur les déclarations d’un informateur occasionnel. L’information n’est pas si précise mais bien explosive (diverses personnalités, parmi lesquelles le vice-premier ministre Elio Di Rupo). La décision est prise d’encoder l’informateur et de le traiter selon les instructions existantes.»²

Trusgnach à peine arrêté, le commissaire Georges Marnette fait des pieds et des mains pour le rencontrer. Il téléphone à plusieurs reprises à la police judiciaire de Hasselt où le commissaire Peelos le renvoie vers le parquet. Marnette explique alors au substitut Durwael que le parquet de Bruxelles a ouvert un dossier concernant les pratiques pédophiles de certaines personnes dont, entre autres, le vice-premier ministre Elio Di Rupo. Le commissaire Marnette signale que la déclaration qu'aurait faite Olivier Trusgnach à la gendarmerie pourrait être importante pour cette enquête.

A Hasselt, juge d'instruction et substitut s'interrogent sur cet intérêt marqué de la police judiciaire de Bruxelles et demandent à la gendarmerie locale d'interroger Trusgnach à ce sujet. Cela se fait le 22 octobre à 10 heures 50. Dans sa première déclaration, Trusgnach évoque sa vie privée, ses relations mondaines, son tempérament homosexuel et ses liaisons intimes avec des personnes haut placées dont, notamment, Elio Di Rupo. Il n'y a pas là-dedans le moindre élément qui peut constituer une quelconque infraction: Trusgnach déclare qu'il avait dix-huit ans, l'âge de la majorité légale, quand il a entretenu ces relations sexuelles, avec des partenaires également majeurs.³

Deux jours plus tard, muni d'une apostille du parquet, la police judiciaire de Bruxelles se rend à son tour à la prison d'Hasselt et interroge Trusgnach. Il raconte les mêmes faits, mais commence à se rajeunir, déclarant qu'il avait alors dix-sept ans. Ce qui n'est toujours pas répréhensible dans le chef de ses partenaires puisque l'âge de la majorité sexuelle est fixée à seize ans. Mais rebelotte – ou jamais deux sans trois – le lendemain. Voilà que Trusgnach se rajeunit encore, devant les gendarmes de Hasselt cette fois. Il leur raconte que la police judiciaire de Bruxelles lui a demandé de «collaborer» dans le dossier pédophilie en échange d'une intervention en sa faveur dans le dossier vol. Trusgnach dit maintenant aux gendarmes qu'il avait quinze ans lors de sa relation avec Elio Di Rupo, soit un âge où il était, au yeux de la loi, sexuellement mineur.

Que fait le commissaire Marnette pendant ce temps? Le 22 octobre 1996, le jour-même où il appelle le substitut Durwael à Hasselt pour lui parler de l'arrestation de Trusgnach et du lien avec des cassettes mettant en cause Elio Di Rupo, il ouvre un dossier sous la référence BR37.11.824/96. Il y expose les propos d'un informateur selon lequel deux homosexuels, Laurent V. et Jean V., qui ne sont pas identifiés, seraient en possession de cassettes pédophiles – sans autre précision – et qu'un certain Olivier Trusgnach, né en 1974, peut donner plus d'informations. Marnette déclare qu'il apprend le... 23 octobre l'arrestation de Trusgnach. Mais plus curieux encore: dans son procès-verbal initial du 22 octobre, le nom du vice-premier Elio Di Rupo n'est absolument pas cité, pas plus qu'il n'y parle d'un lien entre les cassettes et le vice-premier!⁴

Le 28 octobre 1996, le commissaire Marnette et les deux inspecteurs Antipine et Struys qui ont interrogé Trusgnach à Hasselt le 24 octobre rédigent le procès-verbal de l'audition. Il reprend les accusations envers les deux ministres, Elio Di Rupo et Jean-Pierre Grafé, ainsi qu'envers d'autres personnes et personnalités.⁵

«C'est une bombe», constatent quelques journalistes flamands quand plusieurs pages de ce procès-verbal leur tombent dans les mains quelques jours plus tard. Certains se méfient cependant, car ils trouvent que ces documents leur sont parvenus trop facilement. Ce qui n'est pas l'habitude. Un journaliste refuse de traiter l'affaire. Deux autres prennent contact avec un gendarme qui avertit le major Decraene du BCR de la gendarmerie, qui s'adresse au parquet de Bruxelles où le substitut Paule Somers confirme l'existence d'un dossier et sa très grande confidentialité. Quelques heures plus tard, le 15 novembre en fin d'après-midi, Paule Somers décide de mettre à l'instruction chez la juge Anne Gruwez le procès-verbal initial du 22 octobre 1996 du commissaire Marnette, qui ne souffle mot – on l'a dit – d'Elio Di Rupo... Une réunion de crise est organisée au cabinet de la juge Gruwez avec plusieurs enquêteurs et magistrats, dont le magistrat national André Van Doren. Devant l'imminence annoncée des révélations dans la presse, des perquisitions sont décidées chez deux homosexuels de Saint-Gilles, Laurent V. et Jean V., dont Marnette a dit dans son pv qu'ils détiendraient des cassettes pédophiles.

Curieusement, alors que le dossier est traité par la police judiciaire, c'est à la gendarmerie qu'on va demander d'effectuer les perquisitions. A 18 heures, c'est l'adjudant De Baets et ses hommes de la BSR de Bruxelles qui sont appelés et mis à contribution. Perquisitions et interrogatoires des deux témoins durent toute la nuit. Comme le dira le rapport du Comité P, «le mystère plane sur cette opération». Car les gendarmes qui vont travailler toute la nuit, perquisitionner, entendre les deux témoins et passer une bonne partie du week-end à visionner les cassettes saisies expliquent qu'ils ne savaient pas au départ dans quelle pièce ils jouaient. L'un d'eux témoigne: «Mes collègues et moi nous sommes étonnés qu'il fallait faire des perquisitions d'urgence alors que le procès-verbal initial qui les demandait était daté du 22 octobre 1996. (...) Plus tard, j'ai eu de très grands doutes autour de l'argument avancé à ce moment-là, mais tous les péjistes étaient déjà rentrés à la maison...» Un autre, appelé en renfort le lendemain matin pour visionner les cassettes, rapporte que son chef De Baets «a téléphoné toute la nuit pour essayer d'en savoir plus sur ce dossier, puisqu'il n'en connaissait qu'une maigre partie».

L'inspecteur Antipine de la police judiciaire de Bruxelles, déclare, lui, au Comité P qu'il a été contacté par la juge Gruwez à 5 heures du matin et qu'elle lui a déclaré «que les cassettes avaient été visionnées et qu'il n'y avait pas de cassettes pédophiles. La juge m'a dit qu'il n'y avait pas de "valeur politique ajoutée". Je m'en suis étonné, poursuit Antipine, car je n'ai jamais fait de lien entre Trusgnach et les cassettes pédophiles pas plus qu'entre les cassettes pédophiles et une "valeur politique ajoutée". Je pense qu'on a fait volontairement un amalgame entre les deux affaires bien distinctes.»

Mais ce samedi matin 16 novembre, alors que les perquisitions se terminent à peine, deux quotidiens flamands du groupe VUM annoncent à la Une que «Le parquet de Bruxelles a cherché hier soir des preuves d'actes pédophiles qui auraient été commis par plusieurs personnes. Parmi eux, on trouve un vice-premier ministre fédéral et un ministre du gouvernement communautaire francophone. La justice a fait effectuer des perquisitions dans ce but, ce qui a été confirmé de source judiciaire au Nieuwsblad et au Standaard. On avait évoqué, il y a quelques semaines, des déclarations qui mettaient en cause des politiciens haut placés. Hier, à la demande d'un juge d'instruction bruxellois, on est passé à l'action (...).»⁶ Deux autres quotidiens flamands publient les mêmes informations en y ajoutant le nom du vice-premier ministre socialiste Elio Di Rupo.

Personne n'a fait la différence entre les déclarations d'Olivier Trusgnach et la chasse aux cassettes pédophiles chez Laurent V. en Jean V. L'inspecteur Antipine parle d'«amalgame volontaire». Certains membres de la BSR disent carrément qu'ils ont été «roulés dans la farine par leurs amis de la PJ». On en était alors au début des dossiers X. Coïncidence? L'équipe de l'adjudant De Baets, appelée pour les perquisitions du 15 novembre, sera plus tard accusée d'avoir «monté» l'affaire Di Rupo...

Quelques jours plus tard, les autorités judiciaires demandaient la levée de l'immunité parlementaire d'Elio Di Rupo. Le dossier examiné à la Chambre contenait les trois procès-verbaux qui témoignaient du rajeunissement d'Olivier Trusgnach. Ce qui n'a pas manqué de scandaliser les députés, qui ont dû constater que le reste du dossier était fait d'accusations et de dénonciations plus inconsistantes et fantaisistes les unes que les autres, le plus souvent de ragots de deuxième, voire de troisième main.

Olivier Trusgnach a été dépeint par ses amis et relations comme un mythomane et un affabulateur qui n'hésite pas à s'affubler de titres – Prince, Comte, Chevalier... – aussi ronflants qu'imaginaires. Les journalistes ont reçu copies des faux actes de naissance que Trusgnach utilisait pour faire croire à sa prestigieuse ascendance. Au plus vif chagrin de sa famille, modeste et sans reproche.

Les libéraux flamands et francophones qui la réclamaient n'ont pas obtenu la démission d'Elio Di Rupo, qui a conservé durant la tempête le soutien du gouvernement et du premier ministre Jean-Luc Dehaene. Les parlementaires belges n'ont pas levé l'immunité du ministre, qui a été blanchi quelques semaines plus tard à l'issue de l'enquête menée par la Cour de cassation.⁷ Dans cette affaire, par contre, le commissaire Marnette a été inculpé de violation du secret professionnel par le juge d'instruction Laffineur, chargé d'identifier l'origine des fuites qui ont fait pendant quelques semaines vaciller le pays. Le commissaire Marnette continue à nier. Durant l'été 1999, pratiquement trois ans jour pour jour après le déclenchement de l'affaire Dutroux, l'inspecteur Gregory Antipine s'est pendu à son domicile de Waremme. Il avait, dit-on, des problèmes d'ordre privé. Selon son ancien chef, George Marnette, «il n'a plus jamais été le même après l'affaire Di Rupo».

Interrogé par Alain Gerlache dans le quart d'heure politique de la RTBF *A bout portant*, le ministre Di Rupo déclarerait quelques semaines après la fin de ses ennuis: «Je pense que ce qui m'est arrivé a pu servir à occulter des choses beaucoup plus graves qui se passaient dans ce pays.»

«Pas de problème! Vous ne nous dérangez pas...»

Abrasax, 21 décembre 1996

21 décembre 1996. Peu avant 20 heures. Une bonne centaine d'enquêteurs, gendarmes, péjistes et policiers communaux, sont sur le pied de guerre dans la région de Charleroi. Neufchâteau s'apprête à investir un repaire de satanistes pour les empêcher de sacrifier un enfant.

L'heure est grave. Tout a été préparé dans le plus grand secret. L'opération, chuchote-t-on, est la plus délicate et la plus dangereuse mise sur pied par Neufchâteau depuis l'arrestation de Marc Dutroux. On a demandé le silence radio et la discrétion la plus totale aux quelques journalistes qui étaient au courant des projets des enquêteurs. L'un d'eux, de la RTBF Charleroi, planque pourtant sur place depuis deux soirs déjà dans une camionnette aménagée pour filmer des scènes de caméras cachées. Il a eu chaud quand il a été repéré par les hommes d'un peloton d'observation qui surveillaient les lieux. Mais ils l'ont vite rassuré: «pas de problème, vous ne nous dérangez pas.»

Peu avant 20 heures donc, l'assaut est donné. La rue Emile Vandervelde, à Forchies-la-Marche, près de Charleroi, est bloquée dans les deux sens; les voitures de gendarmerie barrent l'accès, tous feux clignotants. La circulation est déviée; on ne passe plus. Le déploiement de force est tel qu'il devient vite évident qu'on n'attend pas d'éventuels «invités» à une hypothétique «cérémonie de sacrifice».

En fait de cérémonie, Dominique Kindermans et son compagnon, Francis Desmet, sont en pantoufle devant la télévision quand on sonne à leur porte. La porte du 223 de la rue Vandervelde. Une grande façade blanche de maison mitoyenne, à front de rue, avec une plaque dorée à côté de l'entrée: «Institut Abrasax, ASBL – Psychothérapie – Sciences magiques». Francis Desmet ouvre à peine la porte que des hommes, armés jusqu'aux dents, se précipitent à l'intérieur. Dominique Kindermans s'accroche à son fauteuil: «c'est un hold-up?», demande-t-elle. «Non, madame, c'est la gendarmerie!»

La perquisition dure toute la nuit. Sorti de sa cachette, le caméraman de la RTBF filme les allées et venues des enquêteurs qui emportent jusqu'aux petites heures du matin quantité de caisses et de matériel. Ils emmènent aussi le contenu d'un petit frigo et... le frigo lui-même: ils s'en justifieront plus tard en expliquant que la PJ n'avait plus de frigo pour conserver les produits saisis, notamment des pots de sang.

Francis Desmet et Dominique Kindermans sont interrogés toute la nuit. Ils n'ont rien à cacher, disent-ils. La meilleure preuve, c'est qu'ils ont participé il y a quelques années à *L'Ecran témoin* de Françoise Van de Moortel, sur la RTBF, consacré à la sorcellerie. Ils avaient même, pour l'occasion, accepté qu'on filme chez eux le déroulement d'une messe noire. Francis Desmet, en tenue de «Grand Maître», y officie devant un autel sur lequel une femme nue – et masquée – est couchée.

Desmet et Kindermans expliquent qu'Abrasax est une ASBL et non une secte. Qu'il y a eu une enquête financière lorsqu'Abrasax, créé en 1990 à Sauvenière près de Gembloux, s'est installé en 1991 dans la région de Charleroi. Que la police judiciaire de Charleroi et le substitut Lambert ont examiné les statuts et les comptes et ont conclu que tout était en ordre.

«Il n'y a pas d'enfant mineur chez nous, pas plus que de sacrifice humain, ni même animal. C'est vrai qu'on utilise du sang pour certaines cérémonies, mais il s'agit alors d'un cœur d'animal, acheté en boucherie. Et non, nous ne connaissons pas Marc Dutroux. Ni Bernard Weinstein.»¹

Car c'est là-dessus que portent les questions des enquêteurs. Au début de l'enquête Dutroux, les gendarmes ont perquisitionné le chalet abandonné de Bernard Weinstein, à Jumet. Dans la kyrielle d'objets saisis, ils ont trouvé une simple feuille de papier pliée en quatre, avec ces quelques lignes tapées à la machine: «Cher Bernard, n'oublie pas de lui rappeler que la grande fête approche et songe au cadeau pour la grande prêtresse. Anubis.» Dans le procès-verbal de la perquisition, pas de trace de ce message.² Il est clair que les enquêteurs ont fait leur découverte quelques jours plus tard.

Anubis, c'est le nom de cérémonie du «Grand Maître» Francis Desmet. Et ce nom est loin d'être un secret: Anubis et Nahema-Nephthys, alias Dominique Kindermans, ont publié quelques années plus tôt *Le prince de ce monde, un Précis de démonologie occidentale et dictionnaire des démons*.³ Un livre signé de leurs noms rituels, accompagnés de leurs photographies et biographies.

Pour les enquêteurs, la grande prêtresse du message Weinstein ne peut être que la compagne d'Anubis, Dominique Kindermans. Et le cadeau attendu, bien sûr un enfant. Un enfant à sacrifier. Et c'est à Bernard Weinstein, le complice des sombres œuvres de Dutroux, qu'Anubis réclamait de ne pas oublier ce cadeau.

Les enquêteurs quitteront le siège d'Abrasax au petit matin, sans autrement inquiéter Desmet et Kindermans. Ils n'ont rien trouvé. Il n'y avait rien à trouver. Dominique Kindermans raconte que Desmet et elle ont été reçus quelques mois plus tard par les enquêteurs qui leur ont dit ne pas comprendre comment ils avaient été embarqués dans cette «fausse piste». Dominique Kindermans explique: «Nous avons insisté pour obtenir des détails sur le fameux billet Weinstein. Les enquêteurs nous ont démontré pendant plus d'une demi-heure qu'il ne pouvait pas venir de chez nous! Selon l'expertise réalisée à la police judiciaire de Charleroi, il aurait été tapé sur une imprimante à jet d'encre. On nous avait dit que les saisies au chalet de Weinstein, à la rue Daubresse, étaient tellement humides qu'il avait fallu faire sécher de nombreux documents à la brigade de Jumet avant de les exploiter. C'était le cas des papiers où se trouvait le message. J'ai fait remarquer aux enquêteurs que l'humidité aurait dû abîmer, "faire baver" si on peut dire, le texte d'une imprimante à jet d'encre. Ils m'ont dit alors qu'il s'agissait sans doute d'un document photocopié!»⁴

D'où vient ce message? Qui l'a écrit? Pourquoi l'a-t-on trouvé chez Weinstein? Ces questions n'ont toujours pas de réponse aujourd'hui. Certains témoins ont bien parlé d'un autre Anubis, un ancien membre d'Abrasax, qui officierait à Bruxelles. Mais l'enquête ne l'a pas retrouvé.

Dominique Kindermans, elle, a son hypothèse. Elle pense aujourd'hui que le document est un faux, opportunément placé dans le chalet de Jumet entre la deuxième et la troisième perquisition chez Weinstein: «On a pu diriger volontairement les soupçons sur Abrasax, soit pour nous nuire, soit pour orienter l'enquête vers le satanisme. Mais on ne sait bien sûr pas qui a pu faire ça!» conclut-elle.

Le flop de la perquisition chez Abrasax a été d'autant plus magistral que la presse, qui a respecté pendant quarante-huit heures un embargo demandé par le procureur du roi de Neufchâteau, s'est ensuite déchaînée – on ne trouve pas d'autre mot – sur l'affaire, dès l'embargo rompu. De nombreux quotidiens et télévisions ont titré plusieurs jours de suite sur l'horreur. On était le 23 décembre, à deux jours de Noël. Les belges étaient inondés d'informations sur le satanisme, les sacrifices, le sang. Certains journaux évoquaient un sinistre «bon de commande» lié à l'affaire: ils expliquaient que certaines cérémonies, à certaines dates du calendrier, exigeaient des victimes de tel ou tel âge, en particulier d'un très jeune âge. D'autres réclamaient des réjouissances spéciales telles que «dislocation des membres» de la victime.

On peut difficilement croire qu'un simple bout de papier a pu conduire au déploiement de forces vécu à Forchies-la-Marche. A juste titre, car «divers éléments orientent les recherches vers Abrasax» exposait le procès-verbal de synthèse qui a mené à la perquisition. Quand on examine attentivement ces divers éléments – qui sont au nombre de cinq – il ne reste que deux hypothèses: soit on a effectivement créé de toute pièce une fausse piste, soit quelques enquêteurs devaient être à côté de leurs pompes. Ainsi, le pv précise très sérieusement qu'«une enquête sur l'ASBL Abrasax en 1993 détermine que 150.000 FB ont été payés en remboursement d'un prêt. 150.000 FB, c'est le prix que Marc Dutroux disait pouvoir obtenir pour la livraison d'une fille». Si on avait appliqué cette logique à tous les belges qui ont un jour emprunté cette somme, le juge d'instruction Langlois – sous la direction de qui tout ceci est arrivé – aurait eu plus d'un millier de perquisitions sur les bras. Le deuxième élément rapporte un incident qui a attiré l'attention des gendarmes de Rebecq quelques années plus tôt. Une femme, vêtue de noir, qui errait dans les rues dans un état proche de la démence a été amenée à la caserne pour y être interrogée. Ce qui n'a pas été facile, car elle s'est soudain mise à se déshabiller et à se masturber devant les gendarmes en criant «Prends-moi Anubis!» et «Je porte l'enfant de Satan!».

Le procès-verbal cite aussi quelques extraits choisis du livre *Le prince de ce monde*. Par exemple, celui où Desmet et Kindermans expliquent, page 62, que «le sacrifice sanglant est commun aux trois cérémonies; on égorge l'enfant ou l'animal au-dessus d'un autel». Ce que le gendarme Poncelet, auteur du pv, ne dit pas, c'est que les auteurs précisent qu'il s'agit d'une description «toute théorique» du rituel et que, dans la pratique, symbolique, ils utilisent du sang de boucherie qui leur semble «éminemment plus sympathique». Ils disent aussi qu'ils doutent sérieusement de l'existence même de sacrifices humains. Le dernier élément est de loin le plus formidable: «Un informateur de la BSR de Bruxelles signale qu'une femme aurait été fécondée pour donner naissance à un enfant qui doit être sacrifié suivant le calendrier satanique et que l'ASBL Abrasax est à prendre au sérieux.» On fait, de plus, finement observer que le 21 décembre correspond au solstice d'hiver, «date importante en matière de satanisme et de luciférisme.»⁵

Le flop du 21 décembre dans l'affaire Abrasax n'empêchera pas certains enquêteurs de poursuivre leurs recherches dans le milieu des sectes et autres figures ou organisations occultes. Curieusement, à la PJ d'Arlon, à la gendarmerie de Charleroi et à la PJ de Bruxelles, ces enquêteurs seront les premiers à ironiser quelques mois tard sur les témoignages X. «Le satanisme dans les enquêtes de Neufchâteau? Mais souvenez-vous donc de ce qui s'est passé chez Abrasax!»

X1, X2 et X3 ont décrit des faits horribles, mais n'ont jamais parlé de satanisme sauf en terme de mises en scène destinées à terroriser les enfants et à les décrédibiliser si d'aventure, ils osaient raconter ce qui leur est arrivé.

Une fois de plus, les fouilles n'ont rien donné aujourd'hui à Jumet»

La presse du 13 décembre 1996 au 27 mai 1997

- Ils reviendront, j'en suis sûr. Aujourd'hui ou demain, ils seront là.
- Enfin, Jacky, quand vas-tu enfin arrêter avec ces histoires? Ils ne trouveront rien à Jumet. Pas le moindre poulet mort, ni le moindre petit os, rien du tout.
- Eh bien, je n'arrive pas croire qu'ils sont venus ici en catastrophe abattre des arbres sans avoir le moindre but. Et Dutroux connaissait la région, hein... Eugène!
- Quoi?
- Tu as été dans la même classe que lui quand tu étais petit, non?
- Que qui?
- Dutroux tiens, ici, à l'école communale de Roux.
- Pfff... Oui. Le petit mec du dernier rang.
- Jacky, à mon avis ils ne vont plus commencer à creuser, avec les fêtes qui arrivent.
- Justement, peut-être que si.

Nous sommes, depuis quelques minutes, le vendredi 13 décembre 1996. Au café des Etangs Caluwaert, au pied de l'ancien terril du hameau de Roux, le gérant Jacky Courard bavarde encore avec ses derniers clients de l'affaire dont tout le monde parle. Quelque chose se trame, il vient de l'apprendre par un journaliste qui lui avait laissé sa carte il y a deux mois.¹ Jacky s'est remis à penser avec nostalgie au mois d'octobre. Les acteurs du grand cirque médiatique qui avait fait escale chez lui se contentaient de frites et d'assiettes de soupe avec des tartines. Le manque à gagner dû à l'absence des pêcheurs, privés de silence, était largement compensé.

Tout avait commencé avec cet étrange petit groupe de promeneurs, dans la soirée du vendredi 4 octobre. Jacky était le premier à avoir reconnu Marc Dutroux, avec son gilet pare-balles, entouré de gendarmes. Le groupe était entré dans la prairie et là, il avait exploré l'entrée de l'ancien tunnel du Bordia, au pied du terril. Dutroux faisait des gestes vers la gauche, puis vers la droite. «Il y a peut-être quelque chose d'intéressant à trouver par ici», aurait dit Dutroux ce jour-là. Michèle Martin aussi a été amenée sur place. Elle a fait des gestes d'impuissance; elle en avait seulement entendu parler. Plus tard, Jacky l'avait lu dans le journal: Neufchâteau était sur la piste de nouveaux cadavres d'enfants. Juste devant sa porte.

A Neufchâteau, on ne savait pas très bien ce qu'on cherchait quand on a commencé à creuser. Lelièvre avait raconté une histoire étrange sur la manie de Dutroux pour les puits et le charbon; Martin avait fait allusion, en termes vagues, à un ancien charbonnage à Jumet.² Ce qui n'avait produit aucun déclic, jusqu'à ce que des témoignages arrivent du petit village de Roux, signalant que Marc Dutroux avait passé une partie de sa jeunesse ici. Pendant deux semaines, les hommes du DVI – chargés de l'identification des cadavres – et de la Protection civile ont pataugé dans la boue. Ils descendaient dans le tunnel avec des torches électriques et en ressortaient des seaux de boue et de gravats. Très vite, il y a eu des menaces d'éboulement. Ce qui pouvait indiquer que Dutroux avait caché les cadavres avant de faire s'effondrer le tout. Pour certains, plus c'était difficile, plus ils avaient de chances d'être sur la bonne piste. Les médias ont parlé des fouilles tous les jours. Finalement, on n'a rien trouvé. Un beau jour, tout le monde est reparti et on semblait avoir oublié le tunnel du Bordia.³

A la mi-décembre 1996, un calme tendu règne sur le village. Une nouvelle fois, on a vu des hommes en combinaison jaune déambuler avec des bonbonnes d'oxygène sur le dos. Plusieurs endroits dans les bois ont été interdits d'accès; ils sont barrés de banderoles rouges et blanches. Jacky est allé jeter un coup d'œil. Aujourd'hui ou demain, son café sera à nouveau au centre de l'actualité mondiale. Il est temps de remplir la réserve.

Cette nuit-là, vers minuit et demi, tandis que le gérant des Etangs Caluwaert discute toujours avec ses clients, le téléphone sonne chez Tiny Mast, cent kilomètres plus loin. C'est la mère de Kim et Ken Heyrman, deux enfants de onze et huit ans qui ont disparu le soir du 4 janvier 1994 à la Noorderlaan à Anvers. Le corps mutilé de la jeune Kim a été repêché un mois plus tard dans l'Asiadok, un bassin du port d'Anvers. Il portait des traces de viol. Ken n'a pas été retrouvé. Au téléphone, un inspecteur de la PJ d'Anvers demande à Tiny Mast si elle peut «passer un instant au bureau». Les relations entre cette mère et les enquêteurs sont exemplairement négatives. Après la découverte du corps de la petite Kim, un péjiste a fait état, en public, d'une «pute dans un cercueil». Confrontée à ce genre de «tact», Tiny Mast a un jour été évacuée d'une salle d'audition en se faisant traiter d'hystérique. Cette fois, on la fait d'abord poireauter sur un banc dans un couloir de la PJ. C'est toujours comme cela que ça se passe.

- Madame Mast, on m'a demandé de vous avertir que les fouilles vont reprendre dans quelques heures à Jumet. Il y a de nouveaux éléments.
- Que cherche-t-on?
- On cherche des corps d'enfants.
- Vous pensez que Ken s'y trouve?
- On me dit qu'il y a 80% de chances.⁴

C'est tout. Tiny Mast peut rentrer chez elle. Elle n'est pas la seule qui aura des visions d'horreur dans les heures qui suivent. Marie-Noëlle Bouzet, la mère d'Elisabeth Brichet, s'entend dire, elle aussi, qu'il y a «de sérieuses chances» de découvrir le corps de son enfant. Pour quelques autres parents d'enfants disparus, la nouvelle est simplement annoncée par téléphone.

Le hameau de Roux, dans l'entité de Jumet, ne compte que quelques rues et une poignée de maisons gris cendre. Au fond du paysage, au milieu des bois et des champs gorgés d'eau, s'élève le terril massif du charbonnage Saint-Louis, fermé en 1965. Depuis lors, ce faubourg de Charleroi a suivi l'ascension de la ville jusqu'aux sommets des statistiques du chômage. Le chevalement est détruit depuis des années et les anciens corons sont investis par des minimexés et des ferrailleurs.

Seul le terril est toujours là. Il domine une fourmière construite par l'homme, abandonnée depuis trente ans déjà. Certaines galeries ne sont pas très profondes, racontent les anciens, qui ont connu le temps où les habitants de Roux entendaient les voix des mineurs dans leur maison. Mais beaucoup ont oublié l'existence du réseau souterrain. Après la fermeture de la mine, des dizaines de puits et de conduits ont été comblés avec des déchets de Cockerill Sambre. D'autres se sont effondrés ou ont été envahis par les ronces. Tous les enfants qui ont joué dans le bois de Heignes ont découvert un jour un trou obscur ou un ancien conduit d'aération devenu terrier pour les lapins.

Au matin du 14 décembre, Roux se réveille en hameau fortifié. Toutes les voies d'accès sont fermées. A part les habitants eux-mêmes, personne ne passe. En haut, dans les bois, les gendarmes patrouillent tandis qu'au village, en bas, ils perquisitionnent. Ils sont partout, à travers champs et bois, et dans les jardins des maisonnettes de mineurs. Des journalistes tentent de pénétrer dans la zone. Des photographes et des équipes de télévision sont débusqués dans les fourrés et ramenés à la limite de la zone de quarantaine. «Quelque chose d'énorme, de spectaculaire va nous tomber dessus», se racontent les journalistes. On ne parle plus d'une ou deux victimes, mais d'un charnier.

Ce soir-là, à la prison de Namur, les trois détenus de la cellule 66 sont silencieux autour du poste, attentifs aux informations de Bel RTL. Tandis que le présentateur raconte que Roux est sens dessus dessous, Jean-Paul Raemaekers ne perd pas une seconde des yeux Guy Focant, son compagnon de cellule. Dès le lendemain matin, le dimanche 15 décembre 1996, il vient au rapport dans les locaux de la BSR de Bruxelles.

- Je vous le dis, il était pâle comme un linge.
- A cause des nouvelles à la radio?
- Je l'ai vu écouter très attentivement les infos. Dix minutes plus tard, il s'est mis au lit. Il a dit qu'il avait mal au dos, mais à mon avis, il a failli faire un infarctus. Il n'a plus dit un mot jusqu'au lendemain matin.⁵

Fin septembre 1996, Raemaekers est devenu ce qu'il a toujours tant voulu être: intéressant. Ses déclarations sur des partouzes de magistrats, de politiciens, d'hommes d'affaires et de diplomates, lui ont assuré une place dans la galerie des témoins-clés de Neufchâteau. Toutes les autres déclarations viennent de victimes; Raemaekers est le seul coupable qui parle. «Je le fais pour la bonne cause», écrit-il. «Je suis moi-même un pédophile repent. D'ailleurs, je me fais soigner par un psychiatre et un psychologue que je vois ici à la prison une fois par semaine. De plus, je pense à mes victimes tous les jours et je regrette de tout mon cœur. Je veux me racheter en disant toute la vérité!»⁶ Il y a bien des raisons de penser que l'éloquence de Raemaekers cache quelque chose, mais l'ambiance, fin 1996, n'est pas aux arrières-pensées.

Après une série de nouvelles arrestations dans l'enquête sur l'assassinat d'André Cools, en septembre 1996, on parle beaucoup des repentis. Le ministre de la Justice, Stefaan De Clerck, laisse entendre que la Belgique pourrait elle aussi, comme l'Italie avec ses «pentiti», envisager des remises de peine pour les criminels qui aident la justice. Raemaekers sait qu'en théorie, avec sa condamnation à perpétuité, il devra patienter au mieux jusqu'en 2003 ou 2005 avant de bénéficier d'un premier congé pénitentiaire.

Au départ, le dossier connexe 111/96, ouvert sur les déclarations de Raemaekers, vise l'avocat W., dont on peut dire que Raemaekers doit l'avoir connu de très près. Depuis des années, des rumeurs parcourent la capitale concernant les obsessions pédophiles et les parties fines sur lesquelles W. aurait bâti un empire de relations et de chantage. Les gendarmes de la BSR de Bruxelles qui interrogent Raemaekers sont contents d'avoir affaire à un homme aussi agréable et aussi complaisant. Pendant un mois, tout va pour le mieux. Puis, le mercredi 9 octobre 1996 à 12 heures 50, le téléphone sonne. C'est le premier maréchal des logis Dany Lesciauskas qui décroche, un des interrogateurs attitrés de Raemaekers. C'est justement lui: «J'ai été menacé de mort, au secours!» Lesciauskas déduit des jacassements de son témoin que sa venue est instamment souhaitée. Il croit comprendre qu'un des proches collaborateurs de l'avocat W. est venu voir Raemaekers en prison pour le menacer.

Quand Lesciauskas, accompagné du maréchal des logis Serge Winkel, rend visite à Raemaekers, l'après-midi même, les menaces semblent complètement oubliées. Les gendarmes s'entendent raconter une histoire embrouillée sur un homme qui partage sa cellule depuis cinq jours. Il s'appelle Guy Focant, soixante-deux ans, à première vue un «petit» pédophile qui était détenu auparavant au pénitencier de Saint-Hubert.

- Avant de parler, je veux certaines garanties.
- Allez-y.
- Il faut que tout cela reste secret. C'est-à-dire, mon compagnon de cellule ne doit absolument pas apprendre que je vous ai parlé de ça.
- Non, non, parlez.
- Je souhaite également que, s'il l'apprenait d'une manière ou l'autre, il soit immédiatement transféré vers une autre prison. Vous comprenez? Sinon, il me tuerait.
- Ça ne devrait pas poser de problème.

- Bon. Vous ne devinez jamais. Depuis peu, je partage ma cellule avec cet homme. Je suppose que vous savez qu'il a été entendu par Neufchâteau au sujet de Nihoul?
- Euh... Oui, évidemment.
- Devant les enquêteurs, il a bien entendu nié tout contact avec Nihoul. Mais à moi, il a confié qu'il a connu Michel Nihoul pendant des années. En tant que client d'un réseau pédophile dont lui-même a fait partie pendant dix ans. Il m'a expliqué le système de A à Z.⁷

Le même jour, dans un fax à l'attention du juge Connerotte, surmonté de la mention «confidentiel», les gendarmes résumant l'essentiel du récit de Raemaekers: «L'intéressé est détenu dans le cadre d'une affaire de pédophilie, et sachant que Raemaekers est également pédophile, il lui ferait des confidences. Il s'agit de Focant, Guy (...). Raemaekers explique que cet homme est impliqué dans des enlèvements d'enfants mais que s'il était interrogé sur ces faits, il nierait tout en bloc. En effet, âgé de soixante-deux ans, il serait condamné à perpétuité et il ne sortirait pas vivant de la prison. Il explique à Raemaekers qu'il enlève depuis plus de dix ans des garçons et filles de très jeune âge destinés à être fournis à Nihoul.»⁸

Dans leur fax, les gendarmes citent au passage le nom d'un magistrat liégeois de premier plan que Raemaekers désigne comme «un client important du réseau». Lesciauskas et Winkel ont aussi fait quelques recherches. «Focant a déclaré à Raemaekers qu'il était marié depuis quarante-deux ans. Ce qui est exact», écrivent les enquêteurs.

Le lundi 14 octobre 1996, cinq jours après l'espoir donné par Raemaekers de démasquer le grand réseau, la Cour de cassation retire l'affaire Dutroux à Jean-Marc Connerotte. D'un premier contact avec le nouveau juge d'instruction, Jacques Langlois, les enquêteurs déduisent qu'il prend la piste Raemaekers au sérieux. Le 19 octobre, Raemaekers est une nouvelle fois extrait de sa cellule et emmené sous escorte à la BSR de Bruxelles. Au premier regard, les enquêteurs comprennent qu'il a de nouveau beaucoup de choses à leur raconter. «Je tiens à rapporter un détail qui a son importance», déclare Raemaekers. «Nous étions en train de discuter sur les endroits en Belgique où Focant se fournissait et j'ai été amené à parler de la petite Elisabeth Brichet. Je lui expliquais que je trouvais bizarre que l'on ne l'ait jamais retrouvée. Focant s'est complètement bloqué et n'a plus dit un mot. (...) J'ai été frappé par cette réaction.»⁹

Guy Focant, dont Raemaekers affirme qu'il constitue la clef du réseau Nihoul, n'est que depuis quelques jours en cellule à Namur, mais sa réputation de vieux râleur est déjà connue dans toute l'aile de la prison. Il se plaint à longueur de journée de ses problèmes au cœur et au dos, et passe le plus clair de son temps au lit. Il n'y a qu'un sujet de conversation qui semble dérider le vieil homme: l'Espagne. Il a l'intention d'y émigrer. Sa petite maison de Comblain-au-Pont est à vendre. «C'est un village étriqué», grimace Focant. «Je n'y retournerai jamais.»

A Comblain-au-Pont, nombreux sont ceux qui seraient très heureux de l'apprendre. Blottie dans la vallée de l'Ourthe, à trente kilomètres à peine de Liège, la commune est un rêve pour les peintres paysagistes. Ce ne sont que bois et verdure traversés de petites rues pittoresques aux maisons joliment rénovées. Quand Focant s'est établi là au début des années 80, au bord de l'Ourthe où il aimait pêcher, l'accueil a été méfiant. Pourtant, le nouveau venu arrivait d'une ville proche, Seraing, où il avait travaillé comme transporteur chez Cockerill Sambre, avant d'être mis en incapacité de travail suite à un infarctus. A Comblain-au-Pont, il est devenu un retraité actif, avec des tas de hobbies: ténor dans une chorale d'hommes, collectionneur d'antiquités, graveur sur bois, metteur en scène d'une troupe amateurs de théâtre wallon,... Il avait aussi sa face cachée, certains s'en sont aperçus. A peine installé, il s'est mis à recevoir des invités excentriques qui allaient et venaient dès la nuit tombée et repartaient sans discrétion à des heures où tout le village dormait. Un jour, un voisin rassembla son courage et lui demanda ce que cela signifiait. «Nous pratiquons l'échangisme», répondit Focant, souriant. Cela devint plutôt gênant le soir où, en digne disciple de Pervers Pépère, Focant sonna chez son voisin, à une heure avancée, pour lui demander s'il pouvait le dépanner en lui prêtant... une «bonne cassette porno bien dégueulasse»: «Tu vois, j'ai épuisé mon stock et il faut que je me masturbe d'urgence.»

En juin 1995, l'agent de quartier, qui habitait tout près de là,registra la première plainte. Un garçon boucher expliqua que, quand il avait treize ans, Focant l'avait emmené chez lui et avait organisé des parties fines. Focant avait fait croire aux parents qu'il apprenait à leur fils la gravure sur bois. Par la suite, le garçon raconta qu'on l'avait emmené voir une pièce de théâtre à Grâce-Hollogne. Au cours de l'entracte, il avait dû satisfaire quelques hommes. Focant l'avait également emmené sur un parking dans les bois du Sart-Tilman. Il avait été livré à des hommes qui attendaient un appel de phares dans les bosquets. De temps à autre, Focant récompensait le garçon. Une paire de sabots taillés à la main, ou une gravure avec une maxime: «*On ne désire pas ce qu'on ne connaît pas.*»

La même inscription gravée sur bois orne les murs de quelques autres maisons de Comblain-au-Pont. Après le garçon boucher, deux autres garçons et une femme se sont présentés à la police. Les petits jeux sexuels avaient commencé dès 1983, comme une enquête au parquet de Huy allait le démontrer. «Nous avons cherché des traces d'un éventuel réseau constitué autour de Focant, mais nous n'en avons jamais trouvé», se souvient plus tard le procureur Franskin de Huy. «Cet homme était un malade sexuel, ça, c'est sûr. Un pervers pur et dur... Par le biais d'une boîte postale, il correspondait avec des homosexuels du monde entier. Il conservait soigneusement les dimensions du sexe de tous ces gens. Ce genre de choses-là. Son soi-disant réseau était composé d'un trio de retraités. L'un d'entre eux était un marginal qui vivait dans une caravane, et qui, au fond, ne s'intéressait même pas aux jeunes garçons. Il participait par solitude.»¹⁰

«On a soupçonné l'existence d'autres clients, mais ils n'ont jamais été identifiés», ajoute le procureur. «Il faut dire que la base juridique pour poursuivre l'enquête n'était pas très solide. La plupart des victimes étaient des handicapés mentaux, ce qui ne donne pas beaucoup de poids à leur témoignage.» Début 1996, Focant a été condamné à cinq ans de prison, dont deux avec sursis.¹¹

Les gendarmes de la BSR constatent que sur un point au moins, Raemaekers n'a pas menti. Guy Focant a effectivement été entendu quelques semaines auparavant sur Nihoul. Le garçon boucher s'était présenté à la police de Liège disant qu'il avait reconnu un des clients, un homme ventru qui, avec un arrosoir aspergeait d'eau sa victime avant de passer à l'acte. Cet «homme à l'arrosoir», c'était Michel Nihoul, dit à présent le garçon: «Il est venu deux fois.» Lorsque les policiers liégeois lui mettent une photo de Nihoul sous le nez, le jeune homme tressaille. «C'est ce monsieur-là, j'en suis sûr», chuchote-t-il.¹² Lors de son audition, deux jours plus tard, Focant nie formellement avoir jamais vu de près le moindre suspect dans l'affaire Dutroux.¹³ Le garçon boucher a été profondément perturbé par l'épisode de son témoignage sur Nihoul. Quelques semaines plus tard, il a quitté son travail et est entré comme novice dans un cloître.

Le petit jeu de détective de Raemaekers donne des résultats tantôt spectaculaires, tantôt maigres. Les gendarmes apprennent que Focant fait partie de la troupe de théâtre Les Holognoises, de Grâce-Hollogne, qu'il a un petit ami, et que dans sa cellule, il se vante de ses bons contacts avec l'ancien ministre PS et ancien bourgmestre de Grâce-Hollogne, Alain Van der Biest. «L'un des échevins PS de l'endroit est d'ailleurs également pédophile», déclare encore Raemaekers. «Focant m'a également appris que lui-même et Nihoul prostituaient des garçons mineurs, sans pour autant me donner plus de précisions, si ce n'est qu'il y en a eu quatre et que c'est un de ces quatre qui a dénoncé les faits. Concernant les enlèvements, Focant me dit qu'il a enlevé des filles et des garçons mineurs d'âge et qu'il était rétribué par Nihoul. (...) C'est ainsi que j'ai appris qu'il avait enlevé vingt à vingt-cinq garçons et quelques filles. Ses victimes étaient âgées de treize à quinze ans. (...) Il insistait sur le fait qu'il travaillait surtout avec l'Allemagne. Il m'a précisé qu'il lui était arrivé de toucher 500.000 FB.»¹⁴

Dans la foulée, Raemaekers parle des politiciens qui protègent Focant, toujours selon les dires de ce dernier. Il cite Elio Di Rupo et Jean-Pierre Grafé. Il dit cela le 19 octobre 1996, un mois avant que l'enquête bidon de Marnette fasse la première page des journaux. Raemaekers a-t-il des dons de visionnaire ou n'est-il qu'une des marionnettes de ceux qui ont monté l'affaire Di Rupo?

Dès la mi-octobre, ceux qui voient les deux gendarmes arriver avec Raemaekers au quartier général de la BSR de Bruxelles ne croiraient jamais qu'il y a, dans le petit groupe, un homme condamné aux travaux forcés à perpétuité. Raemaekers marche librement à leurs côtés, parfois même quelques mètres plus loin. Les gendarmes l'emmènent au restaurant, où ils le laissent aller seul aux toilettes, et discutent avec lui de la pluie et du beau temps. Un jour, ils font même un détour pour aller chercher un ordinateur. Raemaekers leur donne un coup de main et, un moment, se retrouve tout seul dans la rue avec un écran dans les bras.

Il s'entend bien avec Dany Lesciauskas, qui a l'air de croire inconditionnellement à tout ce qu'il lui raconte. Le 29 octobre, il parle beaucoup, une fois de plus. Et à nouveau d'Elisabeth Brichet: «Ça, c'est un cas qu'il faut voir avec Michel Nihoul», dit Raemaekers, répétant les mots que son compagnon de cellule lui aurait soufflés.

Raemaekers ajoute encore quelques nouveaux noms de politiciens, ainsi que celui d'un hôtel, à Spa, où ils auraient abusé des enfants livrés par Focant. Pour rendre tout cela plus convaincant, il fait faire une copie de son agenda: il dit y avoir scrupuleusement noté les confidences de Focant au cours de la semaine du 21 au 27 octobre.¹⁵

Il aura fallu l'affaire Dutroux pour que, sept ans après le début de l'enquête, une «cellule Brichet» soit mise sur pied au parquet de Namur. Elle commence par réexaminer plusieurs anciennes pistes, dont celle des Iles Canaries, où la petite Elisabeth, douze ans, aurait été aperçue par des vacanciers belges dans les mois qui ont suivi sa disparition. Quand Bel RTL a annoncé cette nouvelle le 6 novembre, il s'est passé une chose étrange dans la cellule 66, déclare Raemaekers: «Focant m'a directement dit qu'il s'agissait d'une fausse piste car elle se trouvait en Belgique et elle était morte. Il me cite le nom de Jean-Michel Nihoul comme auteur de cet enlèvement et me dit que quelque chose se serait passé. C'est Nihoul qui aurait tué Elisabeth. Je n'ai pas pu obtenir d'autre précision mais il est évident que c'est un sujet sur lequel il éprouve des difficultés à parler.»¹⁶

Les détenus condamnés pour mœurs vont et viennent dans la cellule 66, prévue pour trois personnes. Ce qui permet aux enquêteurs du dossier 111/96 d'avoir un témoin des conversations entre Raemaekers et Focant. Loin d'éclaircir les choses pourtant, cette «troisième personne» ne fera jamais qu'épaissir le mystère. A partir du 14 octobre, le troisième compagnon de cellule s'appelle Claude Jasselette, trente-six ans. C'est un pédophile qui «consomme» avidement et qui doit ses derniers ennuis judiciaires en date à son implication dans le réseau d'Hedwig Huybrechts. Ce gendarme de Hasselt avait fait de sa Mercedes un bureau d'escorte mobile qui parcourait le pays avec des enfants venus d'ex-Yougoslavie. Claude Jasselette, qui pourrait avoir bien connu Marc Dutroux, est le parrain de la fille de Bruno Tagliaferro.

Dans la cellule 66, Claude Jasselette ne parle pas beaucoup. Il n'apprécie pas du tout les deux autres. Il supporte à peine les radotages sans fin de Raemaekers, mais les lamentations de Focant le poussent au désespoir. Au bout de six jours, Jasselette invoque des motifs religieux pour obtenir son transfert dans une autre cellule. Sa place est immédiatement prise par un certain Joël Glaude, qui ne reste que deux jours dans la cellule 66.

Le 22 octobre, la couchette est occupée par un personnage encore plus haut en couleur que les deux autres: Francis Debuissou, quarante et un ans et déjà retraité des chemins de fer en raison d'un accident de travail. Le nouveau venu est du genre pleurnichard. Focant et Raemaekers observent, surpris, comment il transforme le pied de son lit en petit autel et adresse des prières à la Vierge Marie.

Debuissou est accusé par le parquet de Namur d'avoir prêté, moyennant paiement, ses deux fils aînés à un certain René Potemberg, un pédophile, graveur sur bois assez âgé avec beaucoup de loisirs, à l'instar de Focant. «Mais comment pouvais-je le savoir?» se lamente Debuissou. «René Potemberg était un ami d'enfance. Il habitait dans notre rue et passait nous voir toutes les semaines. Il était fou des enfants. Nous sommes pauvres. Potemberg était riche et pouvait offrir des cadeaux aux enfants. Un jour, il a proposé de les emmener en vacances. Ma femme et moi, nous nous sommes dit: Pourquoi pas? Maintenant, nous sommes accusés d'avoir prêté nos enfants. C'est totalement faux. Je préférerais crever de faim plutôt que de faire une chose pareille!»

Raemaekers examine avec attention les photos des deux enfants Debuissou, sept et neuf ans, dans le petit album photo que leur père contemple régulièrement pour se reconforter. Il y a aussi la photo de sa petite maison de Meux, un village dans la campagne près de Namur. «C'est comme ça que tout a commencé», soupire Debuissou. «Il pleuvait à l'intérieur. Ma femme et moi, nous n'avions pas d'argent pour faire réparer le toit. C'est alors que René Potemberg a proposé de nous prêter les 105.000 FB qu'il nous fallait. Il disait que nous ne devions pas le rembourser tout de suite. Lorsque la police a trouvé la reconnaissance de dette, elle l'a considérée comme la preuve que nous avions loué nos enfants.» Raemaekers prend bonne note de toutes ces misères et décrète: «Ce qu'il te faut, c'est un bon avocat.»¹⁷ Quelques jours plus tard, maître Jean-Marie Flagothier, avocat de Raemakers, ajoute effectivement Francis Debuissou à sa liste de clients.

Avec du recul, il est frappant de constater combien le jugement des médias sur l'épisode de Jumet a été généreux. Fin octobre 1997, quelques mois après la fin des fouilles, l'hédomadaire *Le Soir Illustré*, très bien informé, écrivait: «On sait (ou on devrait savoir) qu'une enquête est loin d'être un processus linéaire: certaines hypothèses de travail sont régulièrement abandonnées parce que les vérifications les infirment. Il en va ainsi par exemple des fouilles de Jumet. Celles-ci devaient être entreprises.»¹⁸

Cette ligne rédactionnelle fera tache d'huile dans presque tous les médias, quelques mois plus tard. Les journalistes qui crient au loup à propos des témoignages des X présentent les fouilles à Jumet comme une entreprise tout de même plus sérieuse. A la mi-1998, le magazine flamand *Knack* parle de fouilles «inévitables compte tenu de l'esprit de l'époque». Au vu des témoignages sortis de la cellule 66, dit-on, le juge Langlois ne pouvait pas faire autrement que remuer tout le charbonnage. Quand on examine ces témoignages pourtant, une seule conclusion s'impose. S'il y a une action sur le terrain dont on pouvait parfaitement prédire qu'elle était totalement inutile, c'est bien l'Opération Jumet.

Le 1^{er} novembre 1996, Raemaekers est une nouvelle fois à la BSR de Bruxelles. Pour changer, son récit a encore trait à l'avocat W., et en particulier aux adresses où il allait chercher des enfants avec lui, au début des années 90, pour les emmener à des partouzes: «Je me suis rendu avec l'intéressé (W.) aux environs du mois de mai 1992 dans la région de Namur, dans un petit village dont j'ai oublié le nom. Je sais qu'il commençait par la lettre M, suivie d'une syllabe. Il est allé chercher, en début d'après-midi, deux garçons âgés selon moi de cinq, six ou sept ans. Ils se prénommaient Emmanuel, pour le plus grand des deux, et le second Laurent. Je crois me souvenir qu'Emmanuel portait des lunettes. Un nom me vient à l'esprit à savoir Debuissou ou Dubuissou. Sur interpellation, ce nom figurait sur la boîte aux lettres. Nous avons été chercher les enfants dans une maison unifamiliale isolée, style maison sociale, où des travaux étaient en cours.»¹⁹

Raemaekers fait alors une description parfaite de la petite maison, et il raconte comment W. et lui ont embarqué les enfants et sont montés sur l'autoroute de Bruxelles par la voie d'accès de Belgrade. «Je me souviens que W. m'a dit qu'il se rendait rarement à cette adresse. Selon moi, W. a gardé les enfants pour la nuit dans un hôtel.»

Les gendarmes Lesciauskas et Winkel sont sur un petit nuage quand ils introduisent ces données dans l'ordinateur. Sous le titre *Recherches/Identifications*, ils annoncent en première page de leur procès-verbal 115.444, en termes presque euphoriques:

«Nous constatons que les informations fournies par Raemaekers Jean-Paul et les données administratives reprises ci-dessus correspondent en tous points. Il est donc probable que nous possédons l'identité de deux victimes potentielles de W.»²⁰

Ce que les enquêteurs ne font pas, incroyablement, c'est déterminer dans quelle cellule se trouve Debuissou à Namur. Cette vérification toute bête leur aurait immédiatement appris où Raemaekers pêchait ses renseignements. Les enquêteurs ne se sont même pas rendu compte que Raemaekers avait mal calculé l'âge des deux enfants Debuissou, Emmanuel et Laurent, qui n'avaient pas plus de trois et cinq ans en 1992.

Quand Raemaekers regagne la prison, le soir du vendredi 1^{er} novembre – il fait croire à ses compagnons de cellule qu'il a été entendu dans le cadre de la faillite frauduleuse de PEFI –, il donne une tape amicale sur l'épaule de Debuissou. «J'ai fait des déclarations très positives à ton sujet aujourd'hui. Tu verras, tout va s'arranger maintenant.»

Une semaine plus tard, Raemaekers, qui doit bien savoir qu'un simple coup d'œil aux registres de la prison suffirait à le démasquer, brouille un peu plus les pistes. Il se met à citer tout et tout le monde dans un seul grand réseau largement ramifié. Le même Debuissou qui prêtait ses enfants à l'avocat W., dit-il à présent, était également une bonne connaissance de Guy Focant! Et, ajoute Raemaekers, les nommés René Potemberg et Claude Jasselette faisaient partie du réseau. «Ces trois personnes sont bien connues dans le milieu de la pédophilie.»²¹ Comme on pouvait s'y attendre, certaines de ces révélations sont exactes. C'est Debuissou lui-même qui a raconté à Raemaekers que dans son affaire, il avait été établi que ses enfants étaient abusés par Potemberg et par un homme qu'ils appelaient «Claudy», Claude Jasselette lui-même.²² Mais les enquêteurs ne se posent pas ces questions. Ils gobent tout. Et cela, toujours bien avant le début des secondes fouilles de Jumet.

Le 15 novembre, les «nouvelles sont explosives». L'audition de Raemaekers va déclencher la plus vaste opération jamais entreprise dans l'histoire criminelle belge. Elle durera huit mois et coûtera des dizaines de millions. Voici les fameuses nouvelles, de la bouche même de Raemaekers: «Dans le courant de la semaine, et plus précisément mercredi, alors que nous étions, Focant, Debuisson et moi en cellule, nous écoutions les informations à la radio à 18 ou 19 heures. (...) Il était question de l'abandon des travaux dans la galerie située à Charleroi ainsi que de la longueur sur laquelle les recherches ont été effectuées. A cet instant Guy Focant a dit texto: "Quelle bande de cons, ils n'ont pas été assez loin."»

Le lecteur attentif aura remarqué que deux semaines seulement se sont écoulées depuis le récit de Raemaekers sur «le petit village de M.». Et déjà, il ne cache plus le fait que Debuisson est un de ses compagnons de cellule. Curieusement, aucun des enquêteurs ne l'a remarqué.

En cellule, Francis Debuisson fait trois choses: manger, geindre et dormir. C'est cette dernière activité, dit Raemaekers, qui explique qu'il n'a pas entendu les paroles historiques de Focant. Mais, poursuit-il, quand Debuisson a brièvement quitté la cellule le lendemain, il a de nouveau réussi à amener Focant à parler d'Elisabeth Brichet: «J'ai appris qu'elle était morte, mais que sa mort était due à une affaire qui avait mal tourné. Son corps est en Belgique et plus précisément dans une galerie. Etant donné que le jour précédent, il avait été dit au journal parlé que des fouilles avaient été entreprises dans une galerie et ensuite interrompues, je me suis dit que cela devait être précisément dans cette galerie qu'elle avait été enterrée mais que les enquêteurs n'avaient pas creusé assez profondément.»

Raemaekers rajoute encore une chose au cours de la même audition. «Dans la conversation j'ai glissé qu'il était étonnant qu'on n'avait pas retrouvé le petit Ken alors que sa sœur avait été retrouvée noyée. Il m'a répondu du tac au tac: "Oui, il est enterré avec Elisabeth." J'en déduis que le petit Ken et Elisabeth doivent être enterrés au même endroit. (...) Je lui ai demandé, toujours durant l'absence de Debuisson, s'il était au courant d'autres enlèvements d'enfants hollandais, il m'a répondu par l'affirmative mais sans me donner de précision.»²³

Une semaine plus tard, Raemaekers a les yeux qui pétillent. Dès le début de l'audition, il glisse un bout de papier froissé sous le nez de Lesciauskas et Winkel.

- Qu'est-ce que c'est?
- Un plan de l'endroit où sont enterrés Elisabeth et Ken.
- C'est Focant qui a dessiné ça?
- Oui, à ma demande.

Dans le silence qui suit, Raemaekers est fier comme Artaban. Il explique: «Le 15 novembre, j'ai appris que les corps devaient se trouver à proximité de l'endroit où les recherches dans une galerie ont eu lieu. Guy Focant m'a cité le chiffre 5, chiffre qui devait correspondre à l'endroit où se trouve la galerie avec les corps. Je ne peux cependant pas, actuellement, vous dire s'il s'agit du charbonnage n°5, du puits n°5, de la galerie n°5 ou autre chose. Je suis cependant formel pour vous dire que c'est bien dans cette région que les corps se trouvent. En fait, afin d'en savoir plus, j'ai dit que les recherches avaient eu lieu dans la région de Charleroi. Guy Focant m'a répondu que je me trompais et que c'était à Jumet, j'ai insisté et je lui ai répondu que c'était bien à Charleroi. Il a insisté et m'a même fait un plan.»

Le passage suivant va se charger de convaincre, début décembre, un certain nombre de sceptiques: «Il m'a parlé d'un chevalement, c'est-à-dire une entrée avec ascenseur, par laquelle les mineurs descendaient dans la mine. Ensuite, il m'a fait une description de l'endroit où se trouvaient les corps sur un plan que j'ai reproduit de mémoire dans mon agenda. Dans un deuxième temps, il a complété le plan car je simulais ne pas avoir compris. Il m'a dit que près du chevalement, il y avait une entrée. Concernant ce chevalement, je crois qu'il a même précisé que celui-ci était en mauvais état. Il m'a parlé de quelque chose de jaune mais sans pouvoir vous dire par rapport à quoi.»²⁴

Raemaekers leur remet non pas un, mais deux papiers. Le premier est un vague croquis de Jumet, Roux et Courcelles. L'ancien charbonnage Saint-Louis est désigné d'une croix. C'est, dit Raemaekers, le petit plan que Focant a dessiné et jeté dans la poubelle où il l'a récupéré en cachette. Le second papier, qui indique l'endroit où se trouvent les corps, est une copie faite de mémoire par Raemaekers dans son agenda parce que, dit-il, Focant a gardé l'original. D'autres détails suivent encore. Focant aurait ainsi précisé que l'entrée était cachée derrière des fourrés. Pour y arriver, il fallait passer par une route asphaltée qui débouchait sur un chemin de terre. Focant s'y serait rendu lui-même. Raemaekers lui a demandé si cela n'avait pas présenté de risque. «Je m'en fous, a répondu Focant, il n'y a jamais personne qui va par là!» Enfin, il a aussi été question d'une distance de «quatre-vingts mètres». Raemaekers ne se souvient pas où Focant a commencé à mesurer ni où il s'est arrêté, mais Lesciauskas et Winkel notent: «quatre-vingts mètres.»

Le 30 novembre arrivent de nouvelles précisions. Sur l'endroit où sont enterrés des corps, Raemaekers a entendu Focant parler de la «rue de la Révolution». Il y aurait aussi non plus un, mais deux chevalements. Focant aurait encore donné des précisions supplémentaires sur la façon dont il avait enlevé Elisabeth Brichet. «On l'a bâillonnée avec la main et on l'a ensuite mise dans la camionnette blanche. En la mettant dans le véhicule, elle a eu le coup du lapin, ce qui a provoqué son décès.» Ensuite, la camionnette s'est tout de suite dirigée vers Jumet. Raemaekers poursuit: «Au début de la semaine, Focant a dit texto: "Là où ils l'ont enterrée, il y a encore plusieurs corps" et ce devant Debuissou qui pourra vous confirmer la chose. En aparté, il m'a dit qu'il avait lui-même enterré Elisabeth Brichet et le petit Ken. Il m'a même précisé qu'il y en avait encore d'autres.»²⁵

Au début du mois de décembre, de son café des Etangs Caluwaert, Jacky Courard voit deux gendarmes entrer et sortir des bois avec une équipe du DVI. Ce sont Lesciauskas et Winkel, qui mettent à l'épreuve du terrain les déclarations de Raemaekers. Ils font d'intéressantes constatations. Il y a bien une rue de la Révolution à Jumet et elle n'est pas loin de l'ancien charbonnage. Il y a aussi un puits qui porte le numéro cinq.²⁶

Quand le juge Langlois a repris l'instruction de Connerotte, le climat était plus que tendu. La quasi-révolution qui a précédé sa désignation a rendu le magistrat ardennais sensible à ce que les journaux écrivent sur lui. Il y a déjà eu des allusions au fait qu'«il ne se passe plus grand-chose à Neufchâteau». Les enquêteurs, eux, ont besoin d'action. Chaque jour, ils voient leurs collègues et leurs supérieurs se faire épingler en direct à la télévision par la commission Dutroux. Au BCR, orgueil de la gendarmerie, on sait que les bourdes de l'Opération Othello ne manqueront pas d'être passées en revue. On aimerait bien anticiper et détourner l'attention en frappant un grand coup. Le BCR en voit l'occasion lorsqu'il fait, sur écran d'ordinateur, le rapprochement entre le dossier Raemaekers et certaines déclarations de Dutroux et Martin.

Dutroux a accusé l'ex-beau-frère de Claude Thirault d'avoir lui aussi enlevé des petites filles et de les avoir cachées dans une galerie près de chez lui. L'ex-beau-frère s'appelle Luc Kellner et fait partie de cette espèce de ferrailleurs qui ont touché à tout sans jamais réussir. Sa maison est située au 3, rue du Canal, à un jet de pierre de l'ancien tunnel du Bordia où les fouilles ont eu lieu en octobre. De son côté, Michèle Martin a parlé d'une «maison avec un tunnel qui aboutit à une remise». Elle croit se souvenir que cette maison se trouve à Roux et qu'elle est habitée par Luc Kellner. D'après Martin, il faisait partie de la «bande de Courcelles», tout comme Thirault lui-même.²⁷ Ces accusations méritent les réserves d'usage. Dutroux comme Martin ont eu accès au dossier 86/96 et ont compris que Thirault, leur ancien homme à tout faire, les balançait à la gendarmerie depuis 1992. Ils se fichent bien de savoir que ça n'a pas eu de conséquences. Pour eux, Thirault fait partie de la pire espèce: un traître. On peut donc supposer qu'ils vont lui rendre la monnaie de sa pièce. Sans vouloir affirmer que les perquisitions à la rue du Canal n'auraient jamais dû avoir lieu, on doit quand même se demander s'il fallait, dans la foulée, retourner la totalité de l'ancien charbonnage. Apparemment, personne ne s'est jamais dit que Raemaekers pouvait avoir tiré ses renseignements si précis sur Jumet d'un simple plan, que son avocat ou n'importe qui d'autre lui aurait fait parvenir. Pas plus que pour ses «révélations» sur Debuissou, personne ne s'est jamais fait cette réflexion.

Les perquisitions des petites maisons de la rue du Canal ne donnent rien. La propriétaire, madame Montreuil, est âgée et sourde comme un pot. Elle occupe elle-même une des petites maisons au coin de la rue et loue les autres à sa fille Cathy et son mari, Luc Kellner. Son beau-fils n'est pas un enfant de cœur, madame Montreuil le sait bien, mais elle n'a jamais vu entrer Dutroux. «Non, je ne sais pas ce qu'ils veulent exactement», hurle madame Montreuil à l'oreille de sa propre mère, plus sourde encore. De sa chaise, dans la cuisine, l'aïeule observe, médusée, les policiers au regard méchant qui fouillent le terrain.²⁸

Luc Kellner ne fait aucun problème aux enquêteurs. Il leur fait visiter sa maison et ses caves remplies jusqu'au plafond de bric-à-brac et de gravats. Dans la maison qui porte le numéro trois, leur dit-il, il y avait bien un passage vers une des galeries, «mais nous l'avons bétonné à cause de l'eau». Après de longues recherches dans un fatras indescriptible d'effets personnels, Kellner retrouve un petit tas de vingt et une photos prises lors du bétonnage de la cave. L'homme qui sourit à l'appareil travaille au noir. Mais rien n'indique qu'il y aurait là une cache pour enfants kidnappés. Un seul regard aux caves suffit d'ailleurs aux enquêteurs pour soupçonner l'effondrement des trois petites masures si des travaux trop poussés y avaient été entrepris. Ils décident d'en rester là. «Je ne connais pas Dutroux», assure Kellner. «Je n'ai jamais enlevé d'enfants.»²⁹ Les recherches dans une des petites maisons voisines permettent de trouver quelques armes illégales et une grenade lacrymogène, sur lesquelles une enquête séparée est ouverte à Charleroi. Rien dans ces modestes maisons ne présente le moindre intérêt pour Neufchâteau. «Après les perquisitions dans la rue du Canal, il a été question d'arrêter les fouilles à Jumet», dit un enquêteur. «Mais juste au moment de prendre cette décision, de nouveaux renseignements nous sont parvenus de la prison de Namur.»

Logiquement, on se dit qu'un tueur en série d'enfants qui apprend à la radio qu'on est sur le point de découvrir sa fosse commune va commencer à montrer quelques signes de panique. Eh bien pas du tout, toujours à en croire les histoires de Raemaekers! Selon lui, Focant serait bien devenu pâle comme un linge, mais pas moins bavard pour autant. «Le lendemain, j'ai eu l'occasion d'apprendre qu'il s'était rendu sur le site de Jumet avec trois complices en vue d'y enterrer Elisabeth Brichet. Il m'a expliqué que, pour se rendre dans cette galerie, ils avaient dû passer dans un bâtiment dont les carreaux étaient cassés. Il m'a précisé que ce bâtiment se situait à l'intérieur du site du charbonnage. De ce bâtiment, il y avait moyen de voir des maisons habitées. (...) Il me décrit que pour accéder à la galerie, ils ont dû enfilez des cuissardes de pêcheurs, car il y a de l'eau au début. Ensuite, ils ont marché à quatre pattes, en tirant le corps derrière eux. (...) Le petit Ken se trouvait tout près du corps d'Elisabeth Brichet. Il m'explique que les corps ne sont pas emballés dans des sacs en plastique et que les enfants ont été enterrés avec leurs vêtements. Il m'a d'ailleurs relaté que, quand ils ont enterré le corps d'un enfant blond, sans donner de précision, ils ont dû se dépêcher, car il y avait une voiture qui passait dans les environs. Il m'a dit qu'il s'agissait d'un couple cherchant un endroit tranquille pour faire l'amour dans leur voiture.»³⁰

Le 14 décembre, Francis Debuissou est extrait de la cellule 66 pour comparaître devant la chambre du conseil de Liège. C'est la PJ de Bruxelles qui va maintenant l'interroger pour savoir de quoi parlent ses compagnons de cellule. Debuissou tombe des nues et ne comprend même pas ce que lui demandent les policiers à propos de Jumet, d'Elisabeth Brichet, de Ken Heyrman ou de Guy Focant. La seule chose qui l'intéresse, c'est sa situation. «Quand est-ce que je vais être libéré?» Ce n'est qu'en déployant des trésors de patience que les enquêteurs parviennent à tirer de ses bégaiements quelque chose qui ressemble à une déclaration. Oui, Focant semblait en savoir long sur des corps cachés à Jumet. «Il expliquait que, pour les retrouver, il fallait creuser quelques mètres plus loin, passé l'éboulement. Il a dit aussi que les appareils de détection de ce policier britannique, John Bennet, ne seraient d'aucune utilité dans ce cas-ci, parce que le sol est trop gras à cause du charbon. Focant a dit qu'il était sûr que les corps d'Elisabeth Brichet et de Ken Heyrman se trouvent à Jumet, ainsi que ceux d'autres enfants dont il n'a pas cité les noms.»³¹

Debuissou se souvient également de conversations avec Focant qui éclairent d'un jour nouveau le soi-disant rôle de ce dernier en tant que fossoyeur d'enfants. «Je ne l'ai pas entendu dire qu'il allait cacher les corps lui-même», souligne-t-il. «Oui, à un moment donné, je l'ai aussi entendu dire qu'il n'était jamais allé à Jumet. En effet, c'est étrange. Mais comment aurais-je pu savoir que ce qui se disait dans cette cellule avait une quelconque importance pour l'enquête? Il me semblait plutôt qu'ils papotaient pour tuer l'ennui.»

Ce même soir, Francis Debuissou est transféré à la prison de Lantin. Tandis qu'il aménage au pied de son lit un nouveau petit autel, il trouve une boulette de papier dans sa poche. Et se souvient que Raemaekers la lui a glissée dans la main le matin même lors de son départ, en lui disant: «Voici tout ce que tu dois faire lorsque la police t'interrogera. Lis ça tout à l'heure dans le fourgon, et détruis-le ensuite.» Il défroisse le papier et reconnaît l'écriture de Raemaekers: «Raconte-leur ce que tu as entendu de la bouche de Focant. Raconte-leur qu'il a dit qu'il a enterré des enfants à Jumet.»³² Debuissou soupire et déchire le bout de papier. Il s'agenouille devant son autel et commence la prière du soir.

La grisaille de Marcinelle, la désolation de Sars-la-Buissière, la laideur de Marchienne-au-Pont. Fin 1996, l'impression que retient le grand public – et l'étranger – qui découvre cette partie wallonne du pays sous les projecteurs de l'affaire Dutroux n'est pas vraiment reluisante. Par la suite, les journaux télévisés affinent encore le portrait avec le satanisme de Forchies-la-Marche. Dans les jours qui précèdent Noël, les images du charbonnage de Jumet achèvent de mettre l'ambiance au plus bas. Parmi les arbres nus, des trous profonds de plusieurs mètres et des montagnes de gravats. Plus de cent enquêteurs se fraient un chemin dans la boue, quand le sous-sol n'est pas gelé. Leur optimisme est indéfectible. Tous les soirs, la même petite phrase revient dans tous les journaux télévisés: «Une fois de plus, rien de neuf aujourd'hui à Jumet.» Quand le journaliste arrive en direct à l'antenne, pourtant, il annonce que «demain pourrait bien être une journée très importante». En réalité, les enquêteurs errent sur le terrain à l'aveuglette. Les anciens plans ont depuis longtemps disparu. Les enquêteurs se débrouillent avec de vieilles cartes postales de la région, qu'ils ont trouvées en écumant les bourses d'échange de Jumet. Au fil des ans, l'aspect de ce site de quatre hectares et demi a profondément changé. On y a aménagé des terrains de sport et des sentiers de promenade. De temps en temps, les enquêteurs sortent un vieux mineur de son fauteuil pour qu'il vienne leur indiquer le chemin de l'un ou l'autre accès. Toujours sans succès. Le commandant Dewinne, patron du DVI, se creuse la tête à propos de «quelque chose de jaune», «l'accès qui nécessite des cuissardes», «le chemin de terre». On a bien réussi à localiser tous ces éléments, mais jamais à les relier entre eux.

Pourtant, le jour où, dans la plupart des foyers, on enfourne la dinde farcie, Jumet fait monter la pression. Tout le matériel est tout à coup déménagé vers l'arrière du terril. Là, on a trouvé un petit bâtiment aux vitres cassées qui a vue sur des maisons. Les températures ont chuté bien en dessous de zéro. Les puits, sous eau une semaine plus tôt, sont devenus des caves de glace.

Michel Bourlet vient à Jumet encourager les hommes sur le terrain. Interrogé par la presse, il explique que les recherches se basent sur des déclarations de Dutroux et de Martin. C'est un pieux mensonge, dans l'intérêt de l'enquête. Le ministre De Clerck et le procureur de Charleroi accompagnent Bourlet à Jumet. C'est enfin un sujet en or pour la presse qui depuis des jours et des jours se tourne les pouces, désormais gelés. Les commentaires ne varient pas. C'est toujours «rien de neuf aujourd'hui à Jumet». Mais demain est un autre jour et les journalistes semblent sûrs qu'il arrivera bel et bien quelque chose, bientôt. Quand ce ne sont pas quelques enquêteurs bavards qui l'affirment, c'est l'avocat de Raemaekers lui-même – toujours dans un climat de grand mystère.

- Est-ce exact qu'il y a sept corps d'enfants enterrés à Jumet?
- Sept? Laissez-moi réfléchir. Elisabeth, Ken, cette petite Flamande... j'oublie toujours son nom.
- Nathalie Geijsbregts?
- C'est possible. Moi et les noms, vous savez... Si je ne m'abuse, il y avait six ou sept victimes belges et au moins cinq petits garçons allemands, du même âge que Ken. Au total, ça fait donc onze ou douze corps d'enfants.

La conversation a eu lieu début janvier 1997 dans le cabinet de l'avocat Jean-Marie Flagothier. Il reçoit volontiers quelques journalistes, à qui il tente de suggérer qu'il faut craindre une «apocalypse constitutionnelle». «C'est très important que nous ayons réussi à soustraire Raemaekers à la sphère d'influence de Jean-Paul Dumont», déclare l'avocat de Raemaekers. «Ce n'est qu'à partir de là qu'il a retrouvé le droit chemin.»³³

Flash-back sur l'audition de Raemaekers, le 15 décembre. Il sort une nouvelle «preuve» de son chapeau: «Dans un premier temps et plus précisément le 14 décembre 1996 vers 11 heures 30, Guy Focant m'a demandé de ne plus lui parler de l'affaire Elisabeth Brichet et de ne plus lui poser de questions. Il avait en effet l'air tracassé. Dans l'après-midi, il m'a demandé si je pouvais diriger les "flics" sur une fausse piste. J'ai voulu savoir si cela avait un rapport avec les fouilles de Jumet. Il m'a répondu que oui. Je lui ai dit que c'était dans mes possibilités mais qu'il devait me donner l'endroit où je devais "envoyer les flics". Il m'a dit que le but était de les éloigner du site actuel, de les envoyer le plus loin possible, voire même dans la région liégeoise. Il m'a proposé une somme d'un million pour lancer cette fausse information. (...) Je lui ai répondu que j'étais prêt à aiguiller les flics sur une fausse piste, moyennant ce paiement.»³⁴

Les gendarmes Lesciauskas et Winkel sont enchantés de l'intelligence de leur témoin. S'il parvient à faire payer Focant pour lancer de fausses informations sur Jumet, ce sera enfin une preuve matérielle que le vieil homme a quelque chose à y cacher. Dans la logique policière, cela équivaldrait à des aveux: s'il paie, il suffira de l'auditionner et il comprendra vite qu'il ne sert à rien de nier. Les gendarmes ordonnent à Raemaekers d'accepter la proposition. Le 18 décembre, ce dernier les appelle et leur assure que tout va pour le mieux. Focant, dit-il, écoute attentivement les informations sur Jumet et les a commentées d'une nouvelle citation historique: «Ils sont quand même cons de ne rien trouver, mais tant mieux!»

Focant aurait déjà contacté par téléphone un intermédiaire qu'il a chargé d'apporter un acompte de 200.000 FB à un endroit qui reste à déterminer. Raemaekers y enverra à son tour quelqu'un, de la BSR, évidemment. Il ajoute encore que Focant parle maintenant de «sept corps» et que celui de Ken Heyman se trouve à deux mètres et demi de celui d'Elisabeth Brichet.³⁵

Le soir du 21 décembre 1996, des policiers sont à l'affût autour du Pont de Fragnée à Liège. Ils ont installé leur quartier général dans une maison de la rue Degneffe. Le gendarme Michel De Mulder, de la BSR de Bruxelles, habillé en civil, joue l'intermédiaire au milieu du pont. Bien en vue, un exemplaire du quotidien *Het Laatste Nieuws* dépasse de la poche de son manteau. Suivant les instructions de Raemaekers, il est arrivé en taxi à 17 heures 30 précises et il attend deux personnes. L'une doit lui remettre l'argent tandis que l'autre surveillera les environs.³⁶ D'après Raemaekers, Focant tournait comme un lion en cage dans les jours qui ont précédé le rendez-vous. Il a pris des calmants et est allé voir l'aumônier de la prison, Marcel Hock, à qui il aurait confessé l'enlèvement d'Elisabeth et de Ken. «Il a confié à l'aumônier qu'il y avait sept corps enterrés dans une galerie de mine. Sept, bien alignés.»³⁷

Les enquêteurs attendent une demi-heure. Personne ne contacte De Mulder. A 18 heures, tout le monde décroche. «C'est trop bête», s'écrie Raemaekers quand il appelle la BSR le soir même. «Focant vient d'appeler son contact. Ils étaient pris dans les embouteillages et ils ne sont arrivés que vers 6 heures et quart.»³⁸

«Quelque chose ne tourne pas rond avec cet indicateur» commencent à se dire ceux qui passent leurs journées sur le terrain à Jumet. Aucun des officiers qui mènent les opérations sur place n'a jamais eu affaire à Raemaekers. Aucun d'eux ne peut imaginer quel bouffon les dirige dans ce travail titanesque. Les seules informations que reçoivent le commandant Dewinne et le lieutenant Vinassa de la Protection civile, ce sont les fax qui arrivent dans la voiture de commandement et qui contiennent un bref résumé des auditions de Raemaekers. Juste avant la Noël, le fax crache un croquis approximatif d'une sandalette d'enfant. Il a été dessiné sur une enveloppe de la prison, que Raemaekers agitait triomphalement, le même jour dans la salle d'audition. D'après Raemaekers, cette sandalette appartenait à un des enfants enterrés à Jumet, probablement Elisabeth Brichet. Raemaekers affirme que, selon Focant, elle a été perdue lorsque le corps a été enterré sur place. «Donc, si vous découvrez un corps, vous devriez trouver une sandalette comme celle-là à l'un de ses pieds. Il m'en a même fait un dessin, que je vous remets.»

Ainsi donc, alors que Focant devrait tout doucement commencer à comprendre que Raemaekers est en contact avec les enquêteurs – sinon, pourquoi lui offrirait-il un million pour les mettre sur une fausse piste? –, il continue à faire des petits dessins et à fournir des détails sur l’endroit où se trouvent les corps. «Je tiens à vous préciser que j’ai appris cette semaine qu’il y avait au total onze corps dans cette galerie», confie Raemaekers le 22 décembre aux enquêteurs. Pour ce qui est du charnier – puisque dès lors il s’agit bien d’un charnier – il semble vouloir leur redonner un peu d’espoir: «J’ai appris qu’à proximité, il y avait un dépôt sauvage d’immondices. Le site est immense et assez plat. (...) L’accès à la galerie est relativement facile. A proximité de l’entrée d’une galerie, il y a une dalle, sans autre précision. Il m’a expliqué également que cette galerie se trouve près de la surface et que, d’après l’endroit où on y arrive, on doit monter ou descendre.»³⁹

Quelques jours plus tard, dans la voiture de commandement où on cherche sur plan un dépôt sauvage d’immondices et une dalle, un enquêteur étudie attentivement le croquis de la sandalette. «C’est quand même en décembre qu’Elisabeth Brichet a été enlevée?» se demande-t-il tout haut. «Depuis quand les enfants mettent-ils des sandales en plein hiver?»

Pendant ce temps, à la BSR de Bruxelles, on s’est finalement décidé à vérifier les numéros de téléphone que Focant a appelés depuis le 19 décembre, jour de la transaction ratée à Liège. C’est principalement son épouse, qu’il appelle tous les deux jours, à chaque fois un peu plus de dix minutes. Idem pour le 21 décembre à 19 heures 14, vingt minutes avant que Raemaekers ne téléphone pour annoncer que les deux «contacts» étaient pris dans les embouteillages. Tout de suite après, un appel est parti de chez madame Focant en direction d’une pizzeria d’Esneux. Soit madame Focant avait envie d’une pizza ce soir-là, soit la pizzeria est le point de départ d’une ingénieuse chaîne de contacts.⁴⁰ Même si actuellement, bien des magistrats le font pour moins que cela, aucun contenu de conversation téléphonique n’a jamais été enregistré dans le cadre du dossier 111/96. Si cela avait été fait, on aurait su que madame Focant avait tout simplement commandé une pizza.

Le 31 décembre 1996, Claude Jasselette est renvoyé dans la cellule 66. Les enquêteurs regrettent qu’un troisième détenu n’ait pas été présent lors des conversations sur la remise de l’argent, qui leur aurait appris ce qui s’était réellement passé. Les auditions de Raemaekers se font plus rares au cours de cette période. Mais suffisantes quand même pour apprendre que Focant voulait les envoyer sur un terrain vague à Sclessin, près de Liège, «où les pelleteuses s’embourberaient immédiatement». Il a aussi été question d’un nouveau rendez-vous, le 27 décembre à l’heure de midi, moins embouteillée, à un arrêt de bus du square Zénobe Gramme, à Liège. Le 6 janvier, Raemaekers rapporte que Focant, qui avait appelé son contact, a décidé de tout laisser tomber: «Et dis à tes flics que je ne marche pas dans l’affaire.»

Raemaekers commence-t-il à se dire que toute cette aventure à Jumet pourrait très mal tourner pour lui? Comme tout parfait mythomane, son sens de l’anticipation le pousse à quelques précautions: «J’ai appris par un surveillant que le personnel attaché aux fouilles du site de Jumet avait été réduit à cinquante personnes et qu’on ne trouvait toujours rien. Afin de voir la réaction de Guy Focant, je lui ai rapporté la chose. (...) Il m’a dit texto: “Ils creusent volontairement à côté parce que Nihoul est protégé par des ministres.”»⁴¹

Le 4 janvier arrivent les «étrennes» de Raemaekers, Focant et Jasselette: la télévision dans la cellule. Tous les soirs désormais, ils regardent le journal télévisé sur RTL-TVi où ils apprennent, quelques jours plus tard, que Neufchâteau a décidé de montrer les plans du charbonnage à la presse. Ils sont étalés, en agrandissements, sur des grands panneaux installés dans la caserne de Jumet. Des architectes et des géomètres sont là pour les commenter, les détailler et fournir toutes les explications demandées sur le fouillis de flèches, de cercles et de lignes qui les recouvrent. Les journalistes sont surpris de tant de sollicitude et d'attention. Et ne remarquent pas que quelques enquêteurs tiennent discrètement à l'œil le caméraman de RTL-TVi. L'idée était simple: montrer le plan du charbonnage sur la télévision de la cellule 66. Focant serait peut-être assez idiot pour montrer du doigt, sur l'écran, l'emplacement des corps. Mais cela n'a pas marché. RTL-TVi a jugé que les plans de la mine ne valaient pas une séquence au JT.

«Vous n'allez pas faire les mauviettes, tout de même?» dit Raemaekers à ses enquêteurs pour les encourager. «Et moi, qu'est-ce que je peux dire? Pendant que vos hommes s'affairent gentiment au grand air, je suis enfermé dans une cellule avec l'homme le plus dangereux de Belgique. A chaque bouchée que je mange, je peux me faire empoisonner. Et la nuit, je n'arrive pas à fermer l'œil.» Dans une dernière tentative pour prouver qu'il a raison, Raemaekers enregistre sur un dictaphone une conversation avec Focant. Écoutons les commentaires dans la cellule 66 pendant le journal télévisé du 9 janvier 1997.

Focant: Ah oui, je vois où c'est!

Raemaekers: Qu'as-tu été faire par là?

F: Oh rien, nous promener, voir le site.

R: Ah!!!

F: Pourquoi, c'est interdit?

R: Non, mais c'est un drôle d'endroit pour se promener.

F: Stop, j'ai pas envie de discuter pour le moment.⁴²

Raemaekers avait toujours laissé entendre qu'il tirait subtilement les vers du nez de Focant. Les gendarmes qui l'ont cru en sont pour leurs frais. De plus, Focant parle de Jumet, c'est vrai, mais cela, les enquêteurs le savaient déjà. Raemaekers a beau agiter la cassette en clamant qu'il détient «la preuve», parler de Jumet ne revient pas au même que reconnaître y avoir enterré une demi-douzaine de corps d'enfants.

«Après deux semaines, il était déjà évident qu'on se faisait rouler dans la farine», se souvient un enquêteur. «La remise de l'argent qui avait échoué, Focant qui avait appelé uniquement sa femme, tout cela aurait dû nous décider à arrêter les frais. Mais à ce moment-là, l'opinion publique exerçait une pression bien trop forte sur l'enquête. On a donc décidé de poursuivre, contre toute logique, au fond.»

Le 16 janvier 1997, les quotidiens *La Dernière Heure* et *La Lanterne* brisent l'embargo demandé par Bourlet sur l'origine des fouilles de Jumet. Le jour même où Marie-Noëlle Bouzet et Tiny Mast sont invitées à venir découvrir le site, ce qui ajoute encore à la colère des enquêteurs. Les informations publiées ne sont pas très précises, mais elles en disent assez pour tout faire comprendre à Focant. Ce matin-là, il est immédiatement mis au secret dans une cellule individuelle. Il sera transféré deux jours plus tard à Lantin. Cette double fuite est le signal de départ d'une série de perquisitions effectuées chez la femme et la fille de Focant, ainsi que chez son petit ami. Par trois fois, le résultat est négatif.⁴³ Quatre mois plus tôt, après le témoignage du garçon boucher, on avait déjà perquisitionné la maison de Focant et on n'avait rien trouvé qui indique des contacts avec Michel Nihoul ni avec quelque association pédophile que ce soit.⁴⁴

Les «parrains» des réseaux pédophiles ont généralement les moyens de s'assurer les services d'avocats hors de prix. L'avocate, conseil de Focant, ne correspond pas vraiment à cette description. Elle habite la même région que son client, son cabinet est plutôt modeste et elle a à peine suivi les informations en provenance de Jumet. Fin janvier 1997, le nom de Raemaekers lui dit pourtant quelque chose. «Mon client m'a parlé de cet homme pas plus tard que lors de notre dernière entrevue», déclare-t-elle. «Il se présente comme directeur de banque et demande qu'on l'appelle "Alexandre". Mon client me dit qu'il se vante de ses relations à la gendarmerie. En imaginant même que mon client aurait eu quelque chose à cacher, ce Raemaekers aurait été la dernière personne à qui en parler. Cet homme est fou à lier.»⁴⁵

Le 20 janvier, on auditionne Claude Jasselette. Il a passé beaucoup moins de temps dans la cellule 66 avec Raemaekers et Focant que Francis Debuissou, mais il semble avoir un peu plus les pieds sur terre. Cependant, Jasselette est aussi surpris que l'avocate de Focant: «Durant le temps où je me suis retrouvé en cellule avec Focant, je n'ai pas relevé dans son chef de commentaire ou de réaction pouvant me laisser supposer qu'il a participé à des faits sur ce site (...). Par contre, je peux vous préciser que Focant restait silencieux après les nouvelles diffusées à ce sujet par la radio ou par la télévision. Je dois encore vous dire que j'ai beaucoup parlé des fouilles avec Raemaekers mais que Focant restait étranger à nos propos.» Confronté à la déclaration de Debuissou – qui avait entendu Focant dire qu'Elisabeth Brichet et Ken Heyrman étaient enterrés à Jumet –, Jasselette ne change pas d'avis: «En ma présence, Focant n'a jamais tenu de tels propos.»⁴⁶

L'extraction de Focant de la cellule 66 semble sonner le glas du rôle de Raemaekers. Il n'est plus un témoin-clé. Le 30 janvier, en début de soirée, il appelle la BSR pour voir quand on vient le chercher pour une audition. La réponse le consterne: «Nous arrêtons provisoirement.» Raemaekers raccroche et rappelle cinq minutes plus tard. «Mais, j'ai encore des renseignements», s'écrie-t-il. «D'ailleurs, plusieurs médias m'ont déjà contacté.» La conversation se termine sur un long soupir nerveux de Raemaekers: «J'entame ma cinquième année de cellule, vous savez. Je trouve que je commence tout doucement à être suffisamment puni.»⁴⁷

De toutes les personnes impliquées dans les enquêtes connexes de Neufchâteau, il n'y en a qu'une seule qui semble vraiment connaître Raemaekers et qui parle de lui avec un semblant de bon sens. C'est Regina Louf. Lors d'une audition en décembre 1996, l'adjudant De Baets lui a soumis une photo de Raemaekers. «Monsieur Pédo», at-elle souri, promettant d'envoyer à la cellule d'enquête un fax avec ses souvenirs sur lui. Le fax arrive à la mi-février, à un moment où la presse n'a pas encore dit un mot sur Raemaekers. Visiblement, Regina Louf n'est pas au courant de ses manigances impliquant Focant, ce qui constitue au minimum une indication que les enquêteurs non plus ne l'ont pas aidée.

«Salut. Tu m'as demandé si je pouvais en dire plus au sujet de monsieur Pédo, et je vais essayer. Comme je l'ai déjà dit, c'est un vrai pédophile, ou pédosexuel, pour utiliser le nouveau terme. Il est instable, il cherche constamment à attirer l'attention, mais en même temps, il est rusé et il adore les petits jeux. Par conséquent, je suis convaincue qu'il est en train de jouer au chat et à la souris avec vous. C'est une des raisons pour lesquelles il n'a jamais accédé au noyau dur, même si c'était son ambition. D'ailleurs, ne le sous-estimez pas. Même s'il a été pris pour pédophilie "classique", cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'a pas tué d'enfants. Les enfants dont il sait peut-être où ils sont enterrés... t'es-tu déjà fait la réflexion qu'il les connaît peut-être un peu trop bien? Pour moi, il aime trop parler. Il veut bien dire à peu près où ils se trouvent, mais pas l'endroit précis. Pourtant, il n'y a personne du noyau dur qui était assez fou pour lui dire où ils emmenaient les petits corps. Je vais être encore plus spécifique: ils ne se le disaient même pas entre eux. Alors a fortiori, à un type qui en plus s'en vantait (...).

Aux Pays-Bas, je ne sais pas exactement où, il avait un cercle d'amis très sélect qui emmenaient beaucoup d'enfants là-bas, dans un appartement, aménagé spécialement pour les besoins de la cause (...). Il y avait un problème, à savoir: Nihoul, Tony et les autres n'étaient pas, eux, des pédosexuels. Ils appartenaient à une autre catégorie. Ils ne prenaient des enfants que parce que ça les aidait à obtenir du pouvoir (...). La pédophilie en soi ne leur disait rien. Sauf s'il y avait quelque chose à gagner, évidemment... Apparemment, Pédo n'a jamais compris que c'est pour cela qu'il leur était utile en tant que personnage secondaire qui livrait, tout comme Marc et Weinstein et une foule d'autres. (...) Il ne faisait que leur livrer, et il organisait son petit commerce dans son circuit fermé à lui. Ils faisaient leurs propres films, pour le "grand public", dirais-je. Ils avaient un sous-réseau, et il y était pour beaucoup. (...) Je ne peux que conclure que, s'il sait où se trouvent certains enfants, il est impliqué de plus près qu'il ne veut l'avouer. Il aime bien toute cette attention, ne l'oublie pas. Et il sait qu'il peut vous faire tourner en rond (...). Ils ne lui ont certainement pas dit où ils ont mis des enfants, sois -en certain.»⁴⁸

A la mi-février 1997, les journalistes sont toujours en train de téléphoner tous azimuts pour en savoir plus sur le «témoin capital» Raemaekers. Personne n'arrive à dresser de lui un portrait aussi juste.

Mais rien n'empêche les fouilles de suivre leur train-train à Jumet où les hommes ne sont maintenant plus qu'une quinzaine. On aura même encore quelques faux espoirs, après la découverte de «l'ouverture 0.54». L'endroit, aujourd'hui réaménagé, pourrait correspondre à ce que Raemaekers a décrit tout au long de ces semaines. Quand les enquêteurs font une fois de plus chou blanc, Langlois fait encore venir quelques scientifiques qui abreuvent la presse de déclarations sur la gravimétrie, les mesures sismiques, les études de résistance électrique et la «méthode de variation du champ électromagnétique». A la mi-février, on apprend que Neufchâteau avait également fait appel à deux voyants. Le printemps arrive. La recherche d'une fosse commune n'a plus rien à voir avec le calvaire des fêtes de fin d'année. Les oiseaux chantent, les arbres bourgeonnent et Jumet a l'air moins désolé. Après quelques semaines, les scientifiques ont dressé le plan de tout le sous-sol et ils n'ont rien trouvé qui pousse à poursuivre les fouilles.

Le 5 mai 1997 au petit matin, la sonnette retentit au 59 de la rue du Chainia à Meux. Francis Debuissou a retrouvé la liberté depuis quelques semaines. Ses enfants vivent de nouveau chez lui et la cellule 66 n'est plus qu'un mauvais souvenir.⁴⁹ «Suivez-nous», lui aboient quelques gendarmes. Debuissou, les yeux bandés, passe des heures sur la banquette arrière d'une camionnette de gendarmerie et dans une petite salle d'attente. Après un court trajet, les yeux toujours bandés, on lui ordonne de descendre. Il sent les odeurs de forêt. Un sol irrégulier sous ses pas. Il entend: «Enlevez-le lui.» Il cligne des yeux et découvre un chantier de boue et de gravats.

- C'est ici qu'on a enterré des corps d'enfants?
- Monsieur, je ne sais vraiment pas de quoi vous parlez.
- Vous n'avez jamais entendu parler des fouilles de Jumet?
- Si, mais je ne sais rien à ce sujet. Je ne suis jamais venu ici.

On ne sait pas très bien qui a eu l'idée de cette apothéose du dossier 111/96. Une vingtaine d'enquêteurs observent la scène avec curiosité. Le juge Langlois et le substitut Pavanello ont fait le déplacement depuis Neufchâteau. Des caméras vont enregistrer chaque mouvement et chaque déclaration des trois anciens résidents de la cellule 66. La réaction du premier est plutôt décevante. «Je dois dire que le trou est profond», parvient-il à articuler dès que ses yeux sont habitués à la lumière et qu'il s'est résigné à l'absurdité de la situation. Tout ce qu'il peut faire, c'est répéter qu'il a un jour entendu Focant dire qu'Elisabeth Brichet et Ken Heyrman étaient enterrés dans les environs. «Je n'ai jamais pris au sérieux ce qui se disait là», déclare Debuissou. «Et je n'ai pas changé d'avis.»⁵⁰

L'espoir grandit quand Jean-Paul Raemaekers arrive sur le terrain. Toute la matinée, il a attendu, impatient, à la caserne de gendarmerie de Jumet. Il s'est plaint aux gendarmes qui l'amenaient d'avoir dû passer des heures dans le noir, sans boire, ni manger. Son humeur change quand il entend chanter les oiseaux. Avant même qu'on lui ait ôté son bandeau, il saute sur place comme un danseur cosaque. Raemaekers ne parle pas, il hurle: «Je le sens! Les enfants doivent se trouver tout près d'ici!» Il fait quelques pas, perd l'équilibre tout en sautillant et manque de tomber dans un trou. «J'en suis certain!» crie l'ex-témoin capital, martelant ses paroles de grands coups de pied dans le sol. «Un petit bâtiment, un ascenseur par lequel les mineurs descendaient à l'époque, un chemin asphalté et attendez... les cuissardes, évidemment! Où sont nos cuissardes? Ensuite, nous devons continuer à quatre pattes.» Comme pour appuyer ses paroles, il tombe à genoux et fait de grands gestes des bras, oubliant qu'il est menotté. La caméra vire à gauche, puis à droite pour suivre ses mouvements. «Trois mètres à gauche, on descend deux marches, puis à droite... Ooooh, je suis désorienté!»

Le show de Raemaekers dure une heure et demie. Langlois se tortille, mal à l'aise. Ici et là, un enquêteur rit sous cape. Tandis que Raemaekers continue à mener la danse, une silhouette muette se détache du groupe et s'en va, à l'écart, se rouler une cigarette. C'est Joan Dewinne. Il en a assez vu.

La situation a déjà dépassé les limites quand Guy Focant, les yeux bandés, arrive en trébuchant. Le vieux pédophile de Comblain-au-Pont ne dit pas un mot. Dès qu'on lui enlève son bandeau, il s'adresse à Langlois. «Monsieur le juge, je vous le jure: je n'ai pas tué d'enfants.» Un combat en règle manque d'éclater lorsque Focant et Raemaekers s'aperçoivent. «Je ne veux pas de ce salaud dans la même voiture que moi!» crie Raemaekers.⁵¹

Ce soir-là, on peut clairement voir que le commandant Dewinne et le lieutenant Soumoy s'avancent à leurs corps défendants vers les journalistes qui les attendent. Leurs déclarations, d'habitude si complémentaires, sont maintenant contradictoires. La vérité, c'est qu'ils sont au désespoir. Depuis quelques semaines, la plupart de leurs hommes se moquaient déjà ouvertement de cette quête de corps d'enfants. Après le guignol de l'après-midi, il faut se rendre à l'évidence: Jumet était une fausse piste.

On auditionnera encore l'aumônier qui, selon Raemaekers, avait confessé Focant. Il ne se rappelle rien de tout cela.⁵² On découvre aussi qu'une photo publiée lors des premières fouilles en octobre 1996 dans *La Dernière Heure* montrait un panneau jaune renversé identique à celui décrit par Raemaekers. En relisant ce qu'il a déclaré sur le fonctionnement de l'ancienne mine – les chevalements, les contrepoids... –, on s'aperçoit qu'il récitait probablement de simples dépliants touristiques.

A la mi-avril, aussi, une audition de Claude Jasselette aurait dû alerter les enquêteurs. Il rapportait que Raemaekers lui avait proposé de faire voler son dossier pénal au greffe du tribunal de Namur en échange de 30.000 FB. Jasselette avait décrit en détail la façon dont, selon Raemaekers, deux «mercenaires», un Français et un Espagnol, armés de mitraillettes Uzi, étaient censés faire le coup pendant un week-end d'avril. «L'avocat de Raemaekers est bien entendu dans la combine», expliquait Jasselette, qui soulignait que c'était le cas dans tout ce que Raemaekers entreprend. Raemaekers tente d'envoyer un maximum de détenus chez son avocat. Y compris Jasselette, qui déclare qu'il a eu une seule fois un contact avec maître Flagothier, au parloir des avocats de la prison de Namur, en présence de Raemaekers, ce qui est totalement interdit. «C'est comme cela que j'affirme que maître Flagothier donne des informations, aussi bien orales qu'écrites, à Raemaekers.» Jasselette précisait encore que, pratiquement chaque fois que Raemaekers voit son avocat, «il revient en cellule avec des documents, des photocopies, des informations concernant toutes ces dénonciations, qu'il s'empresse de recopier notamment dans son petit carnet bleu.»⁵³

Une semaine après la confrontation du bois de Heignes, Guy Focant publie une lettre ouverte pas l'entremise de son avocate. Elle donne une indication supplémentaire sur l'origine des connaissances soi-disant étonnantes de Raemaekers sur les charbonnages:

«Lors de ma détention dans la même cellule que Raemaekers, bizarrement, celui-ci était régulièrement extrait pour interrogatoire. Il prétendait aider les enquêteurs à démonter un réseau de pédophiles sévissant dans le “gratin” de la société. (...) Je ne me suis pas inquiété des questions précises et détaillées qu'il me posait sur le site du charbonnage de Jumet, questions qu'il posait également à un gardien habitant la région (...). Raemaekers persiste à maintenir ses accusations mensongères, soutenant que je lui fis des confidences. Mille questions de détails me sont posées. Que puis-je répondre puisque c'est la première fois que je vois un charbonnage et surtout le site de Jumet? Je suis perdu, horrifié par ces questions sur d'hypothétiques cadavres d'enfants et le fait qu'on m'associe à de telles horreurs. (...) Dans l'attente, pour des raisons que j'ignore, sur base d'accusations fantaisistes, les fouilles continuent. L'argent, selon toute probabilité, est gaspillé et, de surcroît, ma vie est en danger.»⁵⁴

Le 27 mai 1997, les fouilles sont finalement arrêtées. Jacques Langlois vient en personne à Jumet s'adresser à la presse. Il précise que plus de six millions de mètres cubes de terre ont été déplacés. Et explique que la tâche d'un juge d'instruction consiste à «regarder ce qui se trouve derrière les portes avant de les fermer». Il remercie tous les enquêteurs et souligne que c'est lui et personne d'autre qui est responsable.

Par la suite, le parquet de Neufchâteau ne montrera guère d'intérêt à la question de savoir qui, en définitive, est responsable du déraillement de l'enquête: Raemaekers tout seul, Raemaekers et Focant, Raemaekers et Flagothier, ou Flagothier et des inconnus? Et pourquoi?

Certains policiers qui se sont investis sans compter, corps et âmes, dans les dossiers qui concernaient Nihoul et X1 ont été sanctionnés. Jusqu'à présent, personne ne s'est interrogé sur l'opportunité d'une «enquête sur l'enquête» des fouilles de Jumet.

CHAPITRE 5

Printemps 1997

Encore d'autres témoignages

«Ça, c'est Anthony, un ami de Nihoul»

Le témoin Nathalie W., confrontée à une photo de Tony V., 2 novembre 1996

Ovifat, en Belgique germanophone, le 15 février 1997. A la réception du très cossu Domaine des Hautes Fagnes, le réceptionniste de nuit est penché sur ses mots croisés. Il n'y a pas eu de neige, cette année. Et pas de touristes. Ou peu. Cependant, à 2 heures du matin, quelqu'un entre dans l'hôtel, une jeune femme tendue au visage enflé. Le réceptionniste l'a vue sortir une heure et demie plus tôt. Elle gagne immédiatement sa chambre.

- Nathalie! Où étais-tu?
- Le réseau m'a appelée, sur mon sémaphone. Marie-France, c'est comme ça qu'ils font à chaque fois! Ils tapent le code postal d'une commune et ils m'y attendent à la gare. Cette fois-ci, c'était le 4970. Verviers. Il était déjà presque minuit. J'ai pris un taxi.
- Qu'as-tu au visage?
- Claudio... Il m'a frappée. Il voulait savoir où en est l'enquête. Ils étaient trois. Claudio m'a frappée, mais je n'ai rien dit.
- Et ensuite?
- Ensuite, ils m'ont laissée partir.

Marie-France Botte ne sait pas très bien quoi penser. Des choses étranges se sont passées ce soir-là. Peu après minuit, le téléphone a sonné deux fois dans sa chambre. Le correspondant n'a rien dit; il a raccroché. Lorsqu'elle est allée voir dans la chambre de Nathalie, elle était vide. «C'est toi qui m'as appelée tout à l'heure?», demande-t-elle. Nathalie fait non de la tête et éclate en sanglots.

Marie-France Botte combat depuis des années la prostitution infantile en Thaïlande. Ce qui lui a valu la gloire, la reconnaissance et même l'anoblissement. L'opinion publique belge ne fait vraiment sa connaissance qu'en août 1996. Elle a la langue bien pendue, elle dit exactement ce que la Belgique veut entendre et elle fait le tour des studios de télévision. Sur les comptes des Opérations Marie-France Botte, il arrive plus d'argent qu'elle n'en peut dépenser. Une partie, 545.183 FB pour être précis, va servir à soutenir Nathalie W.¹ Pour Marie-France Botte, cette jeune femme de vingt-huit ans ne représente pas seulement une dépense bienvenue, elle peut être aussi une mine de renseignements. Légèrement téméraire, la baronne s'est vantée, en septembre 1996, de disposer d'une «liste» de pédophiles. Forte de cette promesse, elle est entrée au palais de justice de Neufchâteau, les caméras de télévision braquées sur elle. C'est plus tard que le procureur Bourlet déclarera que Marie-France Botte ne lui a jamais remis aucune liste.

Marie-France Botte a rencontré Nathalie W. pour la première fois en décembre. Elle était tout ouïe en apprenant qu'il s'agissait là d'un des témoins de Neufchâteau dont tout le monde faisait grand mystère. Elle l'a interrogée sur l'enquête et a promis de l'aider si elle le pouvait. Et elle le pouvait. Apparemment, Marie-France Botte avait aussi des admirateurs à la BSR de Bruxelles. «Quand j'y allais, à la fin, il y avait au mur une affiche de Marie-France», dira plus tard Nathalie W.

La raison pour laquelle les deux femmes passent le week-end de la Saint-Valentin ensemble est assez particulière. Marie-France Botte a l'intention d'interroger Nathalie W. «Elle est difficile? Laissez-moi m'en occuper», at-elle dit aux enquêteurs. Entre femmes, ça ira mieux. A l'issue du week-end, elle rédigera un rapport à l'intention de la BSR. Une liste. Le citoyen qui endosse le rôle de policier.

Lorsque Marie-France Botte passe à la BSR, le 17 février 1997, son verdict est peu encourageant: «Cette femme est folle à lier.» Une petite dose de bon sens élémentaire l'a déjà grandement éclairée. Le 4970 n'est pas le code postal de Verviers, mais celui de Stavelot. Dans ce cas, comment «Claudio», l'homme que Nathalie désigne comme son souteneur, a-t-il pu lui ordonner par sémaphone de venir à la gare de Verviers? Le gendarme Philippe Pourbaix poursuit l'enquête avec enthousiasme et retrouve le chauffeur de taxi qui a embarqué Nathalie devant l'hôtel cette nuit-là. Elle voulait effectivement aller à la gare, mais comme il n'y a pas de gare à Stavelot, ni à Malmédy, elle a opté pour Verviers, se souvient le chauffeur. Et aussi: «Elle m'a demandé quel était le code postal de la région.» D'après le chauffeur de taxi qui l'a ramenée à l'hôtel, Nathalie a erré pendant une heure autour de la gare de Verviers. Pendant tout ce temps, elle est restée seule. Et elle n'était pas blessée, du moins au visage. Les gendarmes de la BSR vérifient la provenance des appels téléphoniques que Marie-France Botte a reçus dans sa chambre. Ils venaient tous deux de la cabine téléphonique située en face de la gare de Verviers.² On découvrira encore que c'est également Nathalie W., elle-même, qui a appelé son sémaphone et qui s'est fait des bleus sur le visage. Quand son dossier, le dossier «Moulin», est clôturé, le 25 avril 1997, Nathalie est devenue un sujet de moqueries pour les enquêteurs.

Pourtant, au départ, son témoignage était considéré comme le plus important. Parce que Nathalie était une X avant la lettre. Dès février 1996, six mois avant l'affaire Dutroux, elle s'est rendue chez un inspecteur de la PJ de Bruxelles, accompagnée de sa thérapeute. Elle a parlé de son père, qui a commencé à la violer lorsqu'elle avait six ans. Plus tard, at-elle dit, il l'a prêtée à des amis et à d'autres membres de la famille, lors de soirées qui avaient lieu dans des villas de Waterloo et des alentours. L'audition s'est terminée par un soupir du péjiste: «Je ne peux pas consigner ça.» Nathalie est repartie furieuse, sans signer sa déclaration. Quatre mois plus tard, elle a eu plus de succès. Après une rencontre fortuite avec sa thérapeute, les gendarmes Joël Gérard et Théo Vandyck, de la BSR de Bruxelles, ont pris, eux, le temps d'écouter. Le 6 juillet 1996, ils ont rédigé un procès-verbal circonstancié, dans lequel Nathalie esquisse les contours du réseau qui a abusé d'elle pendant des années. Avec une longue énumération de noms et de prénoms – surtout des prénoms. Nathalie a raconté que lorsqu'elle avait dix ans, son père est parti vivre en Espagne et l'a confiée à un certain Vincent, quarante ans, un mètre quatre-vingt-dix. C'est lui qui l'emmenait, jeune adolescente, à des partouzes dans des châteaux du Brabant, wallon et flamand. Elle s'est retrouvée enceinte trois fois – avec trois avortements à la clé.

Plus tard, une discussion éclatera sur la question de savoir si ce jour-là, Nathalie a réellement parlé de «Mich de Bruxelles». Ce qui est certain, c'est qu'il ne s'écoule que quelques jours entre l'arrestation de Michel Nihoul et la transmission au parquet de Neufchâteau de toutes les pièces concernant Nathalie W. «C'est Joël Gérard qui m'a appelée pour me demander si “Mich” était Nihoul. Oui, lui ai-je répondu. Je l'avais tout de suite reconnu à la télévision. Je ne le considérais pas comme le personnage principal. Il était là à l'époque de la rue des Atrébates, lorsque j'avais quinze ou seize ans. C'est tout.»³ Les auditions de Nathalie W. se déroulent de façon encore plus laborieuse que celles des témoins X. Les silences durent encore plus longtemps et elle annonce régulièrement que «ça ne va plus». Parfois, elle se perd en balbutiements incohérents, elle devient hystérique et déclare que tout ce qu'elle a dit jusqu'à présent n'était que pure invention. «Avec elle, il faut de la patience», dit Théo Vandyck par la suite pour l'excuser. «Mais lorsqu'on voit tout ce qu'elle a pu nous dire au début de l'enquête, on comprend qu'elle connaît à fond le milieu qui nous intéressait tant à l'époque.»

Début septembre 1996, Nathalie W. parle pour la première fois de l'ancien club privé de la rue des Atrébates à Etterbeek. C'est effectivement une adresse dont Nihoul a été l'un des habitués. «C'était un lieu de rencontre des abuseurs», dit Nathalie. «J'y ai vu d'autres enfants.» Nathalie désigne l'un des habitués du Dolo, dont les enquêteurs découvrent plus tard qu'il est lié à une agence connue pour organiser des voyages de tourisme sexuel en Thaïlande. Longtemps avant que les médias n'en parlent, elle identifie quelques autres clients et désigne leurs villas. Elle croit également avoir vu un jour Bernard Weinstein au Dolo.⁴ Plus tard, elle parle d'une adresse à Etterbeek où elle dit avoir été violée. Il s'avère que cet immeuble de la rue Dietrich a effectivement mauvaise réputation auprès de la police d'Etterbeek en raison de faits de mœurs.⁵

Dans une de ses déclarations, Nathalie W. désigne également des membres de la famille de Borchgrave comme amis intimes de Vincent – quel que soit le vrai nom de ce dernier.⁶ Les enquêteurs ne tiquent pas et Nathalie W. elle-même ne semble pas être au courant, mais au début des années 90, la famille en question a eu de sérieux problèmes suite au mariage de l'un de ses fils avec une jeune juive américaine. Après son divorce et son retour aux Etats-Unis, Sheri Heller, alias la baronne Sheri de Borchgrave, a écrit un livre dans lequel elle décrit la frange de la noblesse belge qu'elle a côtoyée comme extrêmement perverse. Elle affirme qu'au cours de ses années en Belgique, son mari la traînait de partouze en partouze, qu'elle a été témoin d'incestes et qu'elle était obligée de pratiquer l'échangisme. Sa belle-famille temporaire lui a raconté des histoires, croulant sous les non-dits, au sujet d'une très jeune servante qui avait trouvé la mort lors d'une de ces soirées.⁷ Il est possible que Nathalie W. ait un jour eu des échos de cette histoire, mais c'est loin d'être évident. A l'époque, la famille de Borchgrave avait immédiatement empêché la commercialisation de cet ouvrage.

Au cours de ces premières semaines, beaucoup ont tendance à croire Nathalie lorsqu'elle dit que «le réseau» suit l'enquête de très près. Nathalie se plaint de menaces et de coups de fil anonymes. Le 14 octobre 1996, un inconnu la frappe à plusieurs reprises sur un parking d'autoroute à Bettincourt. Sur base de ses descriptions, un portrait-robot est réalisé et Nathalie identifie sur photo, de la façon la plus formelle qui soit, Jean-Louis Delamotte, l'associé de Nihoul dans l'entreprise automobile Asco. Les enquêteurs s'aperçoivent que quelqu'un a gravé au couteau un «V» dans le bras de Nathalie. Un souvenir de Vincent, dit-elle. Lui aussi est venu la dissuader de poursuivre son témoignage. Un second incident a lieu, cette fois sur le ring de Bruxelles. Le conducteur d'une voiture verte a tenté de l'envoyer dans le décor, affirme-t-elle. Pendant un instant, on fait le rapprochement avec une plainte déposée par le procureur général de Liège, Anne Thily, qui déclare avoir été poursuivie par une voiture verte en octobre 1996.⁸ Marie-France Botte aussi est victime d'une agression. Un homme l'a attendue devant la porte de son domicile et a tenté de l'étrangler. Le parquet de Bruxelles ouvre un dossier séparé sur ces menaces et ces agressions, mais il sera classé sans suite après un peu plus d'un an.

Le 12 décembre, alors que Nathalie témoigne, il faut trois gendarmes et un psychologue pour la maîtriser et la calmer. Elle vient de commencer une série d'auditions où elle parle de sadisme sexuel extrême, de meurtres rituels de bébés et de cérémonies qui ressemblent fort à des messes noires. C'est l'époque où certains enquêteurs étudient le plus sérieusement du monde des groupes sataniques secrets avec lesquels Dutroux et Weinstein auraient eu des contacts. Les 16, 23 et 30 janvier 1997, Nathalie est hypnotisée dans la salle d'audition par le docteur Mairlot, un spécialiste en la matière. L'enquête ne s'en trouve pas clarifiée. «On mélange le sang du bébé à celui du mouton égorgé (...). Ils brûlent le bébé et le mouton, et tout le monde couche avec tout le monde (...). Le monstre est parti. Ils arrachent le cœur du bébé.»⁹ A l'issue de cette séance, Nathalie déclare qu'elle a l'impression d'avoir assisté à ce spectacle sous plusieurs angles à la fois, comme si elle-même était présente au travers de plusieurs personnalités. «Si seulement une partie de ce qu'elle nous raconte est exacte, il est parfaitement normal que cela se passe ainsi», affirme Théo Vandyck à ses collègues.

Certaines données de l'enquête sont impossibles à reconstituer. Malgré les accusations virulentes selon lesquelles ils auraient «aidé» leurs témoins, Vandyck et ses collègues ont toujours fermement maintenu qu'ils avaient rigoureusement veillé à ce que les témoins X n'apprennent absolument rien les uns sur les autres. Si c'est exact, certains petits éléments du dossier 110/96 continuent à susciter des questions. Début novembre 1996, on soumet à Nathalie toute une collection de photos d'hommes et de femmes. La photo de X1 ne lui dit rien, mais elle en désigne une autre: «Ca, c'est Anthony, un ami de Nihoul.» La photo qu'elle désigne est celle de Tony V.¹⁰ Plus tard, Nathalie W. reconnaît également la mère de X4 parmi une série de photos, et elle cite même son prénom, qui se révèle exact. A l'inverse, Nathalie W. est reconnue comme victime tant par X1 que par X4. X1 reconnaît d'ailleurs la photo du père de Nathalie.

Fin janvier, peu après la plus traumatisante des trois auditions sous hypnose, Théo Vandyck est terrassé par une hémorragie cérébrale. Il était le seul policier en qui Nathalie W. avait une confiance totale. Philippe Pourbaix et Baudouin Dernicourt, qui vient de boucler en un temps record l'enquête sur les ressources de Marc Dutroux, reprennent le rôle d'interrogateurs. Pourbaix ne s'en cache pas: il ne croit pas un traître mot de ce qu'affirme Nathalie W. Qui réagit à sa façon: elle remet à la BSR une invitation qu'elle a reçue pour une «fête sacrificielle». Le papier est plein de taches de sang et de cheveux. Le nom de Nathalie y est écrit en lettres de sang. Les enquêteurs ne se donnent même plus la peine de vérifier où peut bien avoir lieu cette fête. Pour eux, même sans analyse, il est évident que Nathalie a écrit cette lettre avec son propre sang – ce qui se révèle exact par la suite.

Nathalie W. l'explique par son désarroi quand, du jour au lendemain, on s'est apparemment mis à la considérer comme folle. Elle pète les plombs. Claudio, Vincent, le prince... Tantôt Nathalie W. décrit l'un comme étant le bras droit de l'autre, tantôt Vincent et le prince sont une seule et même personne. Ou Claudio est en réalité Vincent... «Comment expliquer alors ce “V” gravé dans son bras, si cette personne ne s'appelle pas Vincent?», écrit Pourbaix le 10 mars 1997 dans un rapport qui lamine le témoignage.¹¹ On peut quelque part comprendre que Dernicourt et Pourbaix en aient eu ras-le-bol. Le 18 mars, une amie de Nathalie leur apprend que la jeune femme est allée reconnaître d'avance les châteaux qu'elle a décrits. Elle est même passée à l'office du tourisme chercher quelques dépliants.¹² Dernicourt et Pourbaix se fichent bien de savoir si ce que racontent des tiers sur le compte de Nathalie W. est exact. «Elle a avoué devant témoin qu'elle avait volé son propre dossier médical», apprend-on le 10 mars. Auparavant, Nathalie W. avait «prouvé» qu'elle avait été enceinte, sur base d'une échographie. A présent, les deux gendarmes de la BSR annoncent que le nom du patient ne figure pas sur l'échographie et que, donc, cela signifie que Nathalie a truqué toute l'affaire.

Le 17 mars 1997, Nathalie se plaint auprès de «Philippe». Même si elle a déjà sans doute compris à ce moment-là que Pourbaix s'est fixé pour but de l'anéantir, elle ne démord pas de son habitude d'appeler tout le monde par son prénom.

- Avec Théo [Vandyck, NdA], c'était tout différent. Lui, il me faisait confiance.
- Dans ce cas, montre-nous, d'une façon ou l'autre, que tu ne nous mens pas. Appelle ton Claudio, par exemple.
- Non.
- Allons. Tu nous as donné trois numéros de téléphone de Claudio. Alors appelle-le, ici et maintenant.
- Je ne veux pas. Je n'ai plus confiance en vous. J'arrête.¹³

«L'attitude qu'ont adoptée les enquêteurs dans ce dossier est pour le moins douteuse», déclare l'avocat Laurent Arnauts, le conseil de Nathalie. «Nathalie ne leur a pas facilité les choses, c'est évident. Mais ils ont fait encore pire envers elle.» Le thérapeute Yves De Keyser, qui a traité Nathalie pendant un petit temps, la décrit comme une femme traumatisée qui n'a jamais surmonté son passé d'abus sexuels. «En fait, elle n'était pas prête à débiller cela devant la justice. Elle n'arrivait pas à voir clair dans ce qu'elle avait vécu.»

Nathalie W. elle-même n'a aucun problème à avouer qu'elle a parfois été l'auteur de manipulations. «C'est vrai qu'à Ovifat, personne ne m'a menacée», dit-elle. «Mais il faut dire que le compte rendu des faits par Marie-France était unilatéral. Soi-disant, nous avions tout notre temps. Mais pour elle, ça n'allait jamais assez vite. C'était la Saint-Valentin. Son petit ami devait arriver de Bruxelles le dimanche soir. J'étais soudain la cinquième roue de la charette. Lors de notre dernière conversation, elle n'arrêtait pas de regarder sa montre. Il fallait absolument que je cite des noms. Immédiatement. C'était le chaos. Il y avait quelqu'un dont je pensais me souvenir qu'il s'appelait Deridder ou quelque chose comme ça. Elle m'a demandé s'il portait un costume bleu. J'ai dit que c'était possible. Voilà, immédiatement, il s'agissait du général de gendarmerie Willy De Ridder. Elle n'écoutait même pas mes protestations.»

Il apparaîtra par la suite qu'à Ovifat, Marie-France Botte et son ami ont consommé pour des milliers de FB et se sont offert un «week-end gastronomique» complet, le tout aux frais de l'ASBL. «J'étais choquée», dit Nathalie W. «J'étais à bout, j'espérais consacrer la soirée à évaluer tout cela. Lorsque son ami est arrivé, j'ai tout de suite voulu rentrer, par n'importe quel moyen. Je voulais effectivement prendre le train pour Bruxelles, mais il était déjà parti.» Nathalie W. réfute certaines autres «révélations» sur la façon dont elle aurait manipulé l'enquête. «Cette échographie était bel et bien la mienne. Je l'ai effectivement volée à l'hôpital de Braine-l'Alleud, sinon je n'aurais jamais pu mettre la main dessus. Non, mon nom ne se trouve pas dessus. Mais à cette époque, l'avortement était encore interdit, et c'était une habitude dans tous les hôpitaux d'enlever le nom de la patiente. Sinon, les médecins en question risquaient la prison. Si les enquêteurs font semblant de ne pas savoir cela, c'est qu'ils sont de mauvaise foi.»¹⁴

Laurent Arnauts propose de faire appel à un psychiatre. Le choix se porte sur Marc Reisinger, qui se montrera par la suite le plus ardent défenseur de Regina Louf. Pourtant, le rapport Reisinger est dévastateur pour Nathalie. D'après lui, elle souffre de «pathomimie, un besoin maladif de fabuler». Il n'exclut même pas que Nathalie W. ait été «envoyée» dans l'enquête afin de tout embrouiller. Arnauts, pour sa part, réplique que le rapport est sans valeur. «Reisinger a eu deux entretiens d'à peine trois quarts d'heure avec Nathalie, dont un en présence des enquêteurs. Pour le reste, son rapport pullule d'éléments qui ont tout à voir avec des ragots, et pas grand-chose avec la psychiatrie. Il s'est laissé guider par ce que les enquêteurs et certains journalistes lui ont raconté à l'époque.» Marc Reisinger répond qu'il a eu cinq consultations et cinq heures d'entretiens avec Nathalie. Il estime que cette déclaration de Laurent Arnauts montre à quel point il a été abusé par sa cliente. Il ajoute qu'il s'est prononcé sur la qualité de Nathalie en tant que témoin et non en tant que victime. On doit regretter que cette distinction subtile n'ait jamais été mise en avant à l'époque, ni perçue par les enquêteurs, pas plus que par les médias.

Début mars 1997, la BSR se met à interroger la famille, l'ancien compagnon et les voisins de Nathalie W. L'image qui en ressort est peu glorifiante, comme on pouvait s'y attendre: c'est une menteuse invétérée, obsédée par un besoin maladif d'attention... Sa mère précise le tableau en la dépeignant comme «une dangereuse mythomane qui essaye de détruire les gens lorsqu'elle leur en veut pour quoi que ce soit».¹⁵ Selon elle, les accusations à l'endroit de son ex-mari sont totalement infondées. Ses affirmations sont corroborées par la grand-mère, les frères et l'ancien compagnon: il est impensable que Nathalie ait été importunée par son père. C'est une honte. Deux personnes ne seront pas interrogées. Le père de Nathalie, au sujet duquel la police espagnole a signalé aux enquêteurs, dès le début de l'enquête, que «cet homme semble être protégé». Sa nouvelle épouse non plus n'est pas auditionnée. Cette dernière aurait contacté Nathalie depuis l'Espagne pour lui dire que son père «a recommencé».

Pourtant, les avis concernant Nathalie W. ne sont pas du tout aussi unanimes qu'on pourrait le déduire des procès-verbaux. Après la visite des enquêteurs, certaines de ses amies – et même sa grand-mère – écrivent des lettres indignées à Bourlet et Arnauts. Cécile Z., la compagne de Nathalie, écrit: «Pourbaix n'arrêtait pas de répéter que tout ce que racontait Nathalie avait été vérifié et que rien n'était exact (...). Il m'a proposé de fouiller les affaires de Nathalie afin de mener ma propre enquête (...).» A la fin de sa lettre, Cécile Z., qui est elle-même policière, écrit qu'elle comprend parfaitement que dans une enquête judiciaire, il faut des preuves solides. «Mais affirmer, comme l'a fait Pourbaix, que Nathalie est une fabulatrice, une psychopathe, une mythomane et la plus grande manipulatrice du monde, cela va vraiment trop loin. Croyez-moi, il ne s'agit pas là d'interprétations, ce sont des paroles que j'ai littéralement entendues.»¹⁶

Ludmilla D., psychologue à la fondation Opérations Marie-France Botte, écrit qu'elle a été témoin à plusieurs reprises de conversations lors desquelles les enquêteurs faisaient tout pour faire passer leur témoin pour folle et dangereuse. «Pour moi, c'était un coup monté et il s'agissait de fausses informations destinées non seulement à déstabiliser la victime, mais également à la discréditer auprès de son entourage.»¹⁷ Marie-France Botte est en bonnes relations avec Baudouin Dernicourt et elle aurait eu avec lui quelques conversations au sujet de Nathalie W. avant même le départ pour Ovifat.

Le climat de l'enquête après l'hémorragie cérébrale de Théo Vandyck ressort sans doute le plus clairement du récit de Marie-Christine M., la voisine de Nathalie. Le 19 mars 1997, un gendarme passe chez elle pour la prévenir du fait que Nathalie «peut être dangereuse» et qu'elle ne doit en aucun cas laisser ses enfants seuls avec elle. Le gendarme déclare tenir l'information «de la BSR de Bruxelles». Lorsque, quelques jours plus tard, Marie-Christine M. reçoit un coup de téléphone de Pourbaix, elle enregistre la conversation. Sur la cassette, Pourbaix reconnaît que c'est lui qui a demandé au gendarme de la prévenir. «On ne sait jamais de quoi elle est capable», a dit Pourbaix. «Elle pourrait reproduire les choses qu'elle a vécues. Les statistiques le prouvent», at-il encore ajouté. Marie-Christine est choquée de l'entendre et fait écouter l'enregistrement à Nathalie W. Celle-ci appelle immédiatement Pourbaix et lui demande des explications. La seule réponse est une perquisition chez Nathalie, le 1^{er} avril 1997, lors de laquelle est saisie la cassette en question. Le jour même, Philippe Pourbaix appelle Marie-Christine M. pour lui annoncer qu'il a trouvé une cassette contenant leur conversation. «Il m'a menacée de dresser un procès-verbal pour violation du secret de l'instruction», écrit Marie-Christine dans sa lettre de doléances.¹⁸

Laurent Arnauts transmet cette déclaration, ainsi que d'autres, au juge Langlois et lui demande à son tour des explications. Il ne les obtiendra jamais.

Début avril, le commandant Jean-Luc Duterme se mêle lui aussi de l'affaire. Il dresse un procès-verbal dans lequel il tient à mettre en garde personnellement les magistrats contre «le comportement de Nathalie W.» Il affirme qu'elle a l'intention de porter plainte contre Pourbaix. «Elle affirme que l'enquête est étouffée et elle raconte tout ce qu'elle sait de l'enquête à ses amis et à sa famille.» Duterme craint également une campagne médiatique «vu le fait que Nathalie prend contact avec des journalistes». Ainsi, les enquêteurs risquent des représailles, estime Duterme. Moins de deux semaines s'écoulent quand apparaît effectivement une campagne dans les médias. Mais pas celle contre laquelle Duterme avait mis en garde. La campagne est dirigée contre Nathalie W. elle-même. Dans la presse, cette femme de trente et un ans devient le symbole du «dérapiage» des enquêtes de Neufchâteau. Certains hebdomadaires et quotidiens la démolissent jusqu'au bout. Non seulement son témoignage est complètement fou, mais Nathalie W. aurait de surcroît falsifié ses propres dossiers médicaux et aurait mis en scène des menaces à son encontre. Les journaux mentionnent avidement les peines de prison qu'elle risque.

Théo Vandyck, qui est encore en convalescence à la mi-1997, comprend rapidement qui a inspiré la presse. Deux jours après l'émission d'*Au Nom de la Loi* qui a largement traîné son témoin dans la boue, il écrit une longue lettre au juge Langlois. Il lui explique que lors de sa convalescence, il a rendu visite de temps en temps à ses anciens collègues de l'antenne Neufchâteau et qu'il a été étonné de l'agressivité soudaine avec laquelle certains parlaient de Nathalie. «Philippe Pourbaix n'arrêtait pas de traiter la victime de tous les noms», écrit Vandyck. «D'après lui, Nathalie était une "pute" (*sic*). Il a essayé de m'influencer, moi aussi, en traitant Nathalie de "menteuse qui ne fait que manipuler tout le monde". Au mois de mai de l'année dernière, je pense que c'était le 17 mai 1997, je suis arrivé au bureau vers 11 heures 45. Je voulais inviter mes collègues à déjeuner (...). Philippe Pourbaix a décliné mon invitation en disant que lui-même, Baudouin Dericourt, Yves D'hainaut et Patrick Noller avaient rendez-vous avec le journaliste Philippe Brewaeys de l'hebdomadaire *Le Soir Illustré*. A mes questions, il a répondu qu'il devait désamorcer les bombes que Nathalie avait placées. Il m'a expliqué qu'elle avait contacté les médias pour mettre sur pied une vraie campagne de calomnies. Très vite, j'ai cependant eu l'impression que c'étaient les enquêteurs eux-mêmes qui avaient mis sur pied cette campagne. En effet, à cette époque, des articles paraissaient régulièrement dans la presse au sujet de plusieurs témoins de Neufchâteau et en particulier sur Nathalie (...). Pourbaix m'a d'ailleurs raconté qu'il avait l'intention de voir le journaliste Gérard Rogge dans le même contexte.» Ensuite, écrit Vandyck, il a encore appelé Pourbaix, dans l'espoir de le raisonner et pour le mettre en garde contre le risque d'une sanction pour violation du secret professionnel. Mais apparemment il n'y avait aucun danger. «Il m'a dit qu'il faisait tout avec l'assentiment du juge d'instruction, et que tant le commandant Duterme que le colonel Brabant le soutenaient. Ils étaient au courant de ses agissements et les approuvaient (...). Au cours de cette conversation, Philippe Pourbaix m'a fait savoir que la presse était désormais au courant de la vérité et il m'a conseillé de regarder l'émission d'*Au Nom de la Loi*, car on mettrait alors "enfin" (*sic*) les points sur les i.»¹⁹

Pour seule réponse, Vandyck reçoit du juge Langlois une courte lettre, très formelle, lui conseillant impérieusement de ne plus se mêler de l'enquête sur Nathalie W. Il s'avérera plus tard que Pourbaix avait effectivement reçu l'autorisation de ses supérieurs d'exposer son point de vue sur toute cette affaire devant des journalistes. C'est une chose assez unique, en particulier dans une affaire au cours de laquelle les enquêteurs se sont entendu dire quelques mois auparavant que la moindre fuite serait punie d'un renvoi immédiat. «Il est exact que moi-même et Dericourt Baudouin avons, avec l'autorisation de notre hiérarchie ainsi que celle du juge d'instruction Langlois, rencontré certains journalistes qui avaient initialement été approchés par Nathalie W.», déclare-t-il début 1998 lors d'une audition devant le Comité P. «Elle est effectivement allée raconter "son histoire" et il était nécessaire de rectifier celle-ci. Tout ceci ne s'est cependant pas déroulé au mois de mai 1997, comme l'affirme Vandyck, mais le mercredi 18 juin 1997, lorsque nous avons rencontré les journalistes (...). Un rapport a été rédigé à l'intention des juges d'instruction Langlois et Vandermeersch en date du 21 janvier 1998.»²⁰ Ce rapport est annexé au pv de l'audition de Pourbaix. Ce qui est curieux, c'est que ce rapport a été rédigé et daté après la mention de la lettre de Vandyck dans un quotidien et après les questions que se posaient certains membres de la commission Verwilghen sur cette façon de procéder.²¹

Laurent Arnauts est perplexe. Tout semble indiquer que les enquêteurs considèrent Nathalie W. comme un danger plus sérieux pour la société que toute la bande de Dutroux réunie et qu'ils lui nient désormais le droit d'exister. Dericourt, Noller et D'hainaut déposent plainte contre Nathalie W. pour «calomnie et diffamation» lorsqu'elle se plaint, dans un hebdomadaire, de la façon dont elle a été traitée. L'interview accordée par Nathalie intervenait cependant après les articles accablants parus sur elle dans *Le Soir Illustré* et autres médias. Quelque temps plus tard, lors d'un exercice de tir à la caserne, Pourbaix remplacera la cible par une photo de Nathalie W.

A la mi-1998, Nathalie W. est fatiguée de toutes ces tracasseries et cela fait longtemps que l'intention de témoigner l'a quittée. Le dossier 110/96 est clôturé depuis un an déjà. Lorsqu'elle trouve enfin un nouvel emploi dans un supermarché, la gendarmerie n'attend que quelques jours pour débarquer dans le magasin. «Elle était encore en période d'essai», raconte Arnauts. «Alors que jusque-là, tout s'était déroulé en toute discrétion, comme il se doit, cette fois, ils sont venus annoncer avec fracas à ses supérieurs qu'elle devait être entendue "au sujet de l'affaire Dutroux". Tout à coup, il ne leur était plus possible de lui écrire une lettre ou de lui passer un coup de fil. Pourtant, Nathalie est joignable sur son sémaphore, toujours et en tout lieu. Evidemment, elle a perdu son boulot.»

«Alors je choisis le soixante-neuf»

Témoin X69, 10 décembre 1996

Outre Regina Louf et Nathalie W., il y en avait cinq autres. Bien peu de gens ont su de qui il s'agissait – tout au plus une poignée d'enquêteurs, de magistrats et de journalistes – et pourtant, aux yeux de l'opinion publique, ces «X» ont fait figure de salon de curiosités. Chacun d'eux avait vu dans l'affaire Dutroux l'heure de parler de son passé avec des policiers dont il se méfiait tant jusqu'alors. «Au fond, nous avons une chose en commun», dit le témoin X4. «Nous voulions rester anonymes, dans notre intérêt et dans celui de nos proches, qui souvent ne connaissent qu'une petite partie de notre passé.»

Toute grande enquête criminelle est composée de nombreux témoignages. Et toute enquête qui vise une dangereuse bande dont certains membres sont encore en liberté voit apparaître des témoins anonymes. Car dès que des suspects sont arrêtés, ils ont accès au dossier judiciaire et la vie des témoins peut se trouver menacée. Chaque grande enquête criminelle a ses A, ses B ou ses X. Dans l'affaire Dutroux, pour une raison qui reste à élucider, on a décidé à un moment donné qu'il en irait autrement, qu'il n'y avait aucune place pour des témoins.

Cela, X2 ne le savait pas lorsqu'elle a un beau jour entendu parler de X1, lors d'une réunion avec des policiers qui travaillaient pour le parquet de Neufchâteau. «Elle s'est complètement croquevillée», se souvient une des personnes présentes. X2 travaille pour un service de police et elle a participé en 1995 à un volet d'une enquête sur Marc Dutroux. Cette jeune femme, motivée et enjouée, qui habite le Brabant wallon, est jugée très compétente. «C'était la décision la plus stupide de ma vie», dira-t-elle plus tard. Elle en a parlé au premier maréchal des logis Michel Clippe, qu'elle connaissait bien. Il l'a convaincue. Le procureur Michel Bourlet était un des rares à savoir qui était X2 et comment elle s'était retrouvée dans ce rôle.

Sa première contribution à l'enquête a lieu le 6 novembre 1996. Ce jour-là, elle accompagne deux enquêteurs à Knokke et désigne quelques villas et hôtels où elle dit avoir été au début des années 80 à l'occasion de partouzes. X2 ne s'y trouvait pas dans le rôle d'une enfant apathique comme l'était apparemment sa compagne d'infortune qui porte le numéro 1, mais plutôt dans celui de spectatrice, emmenée par un adulte. Il est peu probable qu'il s'agisse tout à fait du même monde. Seul un des endroits que désigne X2, une villa, apparaît également dans le témoignage de X1.¹ Le milieu dans lequel elle situe les coupables y fait pourtant fortement penser. Son «amant», un homme beaucoup plus âgé, l'avait convaincue – parfois avec des arguments, parfois par la force brutale – que «c'était comme ça». Elle assistait à Knokke aux ébats de quelques grands financiers et magistrats qui noyaient leur stress dans le sexe. L'un d'eux était O., un des hommes les plus puissants de Belgique, jouant aussi un rôle de premier plan dans le récit de X1. A en juger par les souvenirs de X2, tout cela ne se passait pas uniquement dans l'intimité secrète de villas bien gardées. Elle décrit une partouze à laquelle pouvaient assister tous ceux qui étaient au courant et qui étaient prêts à payer 2.000 FB. La seule condition était d'amener quelqu'un.²

Les onze auditions d'X2 semblent dérouler un film qui retrace la façon dont la Belgique était dirigée dans les années 80. Le copinage généralisé. Beaucoup des noms qu'elle cite reviennent dans d'autres témoignages. Depuis l'avocat W., dont parlait Jean-Paul Raemaekers, à l'un des principaux enquêteurs de l'ancien dossier Van Hees en passant par Claude Leroy, le substitut bruxellois au passé trouble. Elle a également vu quelques fois Michel Nihoul – qu'elle considérait comme un des plus aimables parmi tous ces gens. Pour le reste, il y avait ce péjiste qui a travaillé sur l'enquête de Neufchâteau, quelques politiciens de premier ordre, et un Flamand célèbre.

X2 estime elle-même qu'elle «n'a pas vu grand-chose». Mais elle a quand même été témoin quelques fois d'événements sur lesquels elle s'est posé beaucoup de questions par la suite. La jeune fille de quinze ou seize ans qui a été emmenée «dans la chambre sado-maso», lors d'une orgie dans un château, et qui n'a jamais été revue ensuite. Eva. X2 l'avait déjà rencontrée plusieurs fois dans le circuit. Eva lui avait parlé de choses effrayantes qui se passaient dans le domaine d'une dame de la noblesse, dans la région bruxelloise.³ Des jeunes enfants, il y en avait presque toujours dans ces occasions, dit-elle. Personne ne savait d'où ils venaient, et personne ne se posait d'ailleurs de questions.

La relation entre X2 et ses interrogateurs n'est pas aussi émotionnelle qu'entre l'adjudant De Baets et X1. Elle s'entend bien avec son interrogateur principal, Christian Pirard, un peu moins avec son collègue, Luc Delmartino. «Je ne sais pas, ce type me paraissait passablement obsédé», dit-elle plus tard. «J'avais raconté quelque chose au sujet du pénis de l'un des abuseurs et j'étais déjà passée à autre chose lorsqu'il est revenu sur le sujet: quelle était la longueur exacte de ce pénis? Je lui ai montré avec les mains. Il m'a demandé si j'étais sûre, il est même allé chercher une latte. On aurait dit que pour lui, c'était un jeu.»⁴ Tout comme pour les autres témoins X, un psychologue est engagé fin mars pour assister aux auditions. Finalement, c'est X2 qui doit lui remonter le moral tant il est déprimé par tout ce qu'il entend. X2 n'a pas tout vu elle-même, elle raconte des choses dont elle a entendu parler par d'autres filles lors des partouzes. Elle dit qu'elle n'a passé «que» quatre ans dans ce milieu, entre 1984 et 1988. Lors d'une réunion de ces gens dans un château dans les Ardennes, elle a entendu dans le parc d'horribles cris d'enfants. «C'était effroyable, indescriptible», dit-elle.⁵ Elle a déduit des allusions qu'elle a entendues qu'il s'agissait d'une chasse aux enfants.

Tout en sachant qu'Eva est peut-être un faux nom, les enquêteurs de l'antenne Neufchâteau vont rechercher dans les archives de l'Etat les enfants qui portaient ce prénom et qui sont décédés dans les années 80. Les longues listes d'Eva laissent de larges possibilités, mais ne rapportent jamais rien.⁶ A la mi-mai, X2 stoppe toute collaboration à l'enquête.⁷ Elle ne veut plus être auditionnée. Le motif direct de ce revirement, c'est le fait que les supérieurs de Michel Clippe ont découvert que lui et X2 n'ont pas cessé de se voir. «Par la suite, la presse a écrit que j'étais sa maîtresse, qu'il orientait mes auditions», dit X2. «Que des conneries. Il ne m'a jamais auditionnée, il n'a même jamais rien eu à voir avec les vérifications de mes déclarations. C'était un ami de longue date. J'avais besoin de son soutien moral. Lorsque j'ai vu tous les ennuis qu'il a eus, et la façon dont évoluait mon dossier, j'ai décidé d'arrêter. En tout cas, on voyait déjà à ce moment-là que les gens de l'équipe De Baets allaient droit dans le mur. Ils n'avaient pas la moindre chance.»

Clippe est écarté de l'antenne Neufchâteau. X2 tente d'oublier qu'elle a été X2. C'est principalement sur base de son témoignage que Bourlet a déclaré, début 1997, que l'enquête dans l'affaire Dutroux pouvait être «un travail de plusieurs années». Personne mieux qu'elle n'a fait comprendre aux enquêteurs l'impossibilité de la mission dont ils s'étaient chargés. Elle connaît le petit monde de la police et de la justice comme sa poche, elle témoigne de la façon dont l'enquête sur les Tueurs du Brabant a été soigneusement sabotée, elle explique comment on a fait évoluer la vérité judiciaire de plus en plus loin de la réalité. «Et là, ça recommençait», dit X2 rétrospectivement. «La seule question que je me pose encore à ce sujet, c'est de savoir comment j'ai pu être si naïve. Je m'en fous. C'était si prévisible.»

Fin 1998, une femme bruxelloise, d'une bonne cinquantaine d'années, est reçue au cabinet du ministre de la Justice Tony Van Parys, par le chef de cabinet Patrick Duinslaeger. Il était magistrat national deux ans plus tôt et un des moteurs de l'enquête X1. Duinslaeger préfère qu'on ne le lui rappelle pas trop. A ce moment-là, le travail de Bourlet et de ses hommes ne fait plus l'objet que de moqueries du côté de la rue de la Loi. Au mois de décembre, cette femme, francophone, a écrit une lettre au ministre. Elle y exprime son étonnement de la facilité avec laquelle on a conclu, après la clôture des dossiers X1, qu'il n'y avait pas d'abus d'enfants organisés en Belgique. «Comment voulez-vous, dans les circonstances actuelles, que d'autres victimes parlent encore?» écrit-elle. «Je ne pense pas qu'il soit utile de savoir qui est exactement responsable, mais bien comment est structurée la criminalité organisée en matière d'enfants. C'est pourquoi il ne devrait pas y avoir de délai de prescription pour le crime organisé dont les enfants sont les victimes.»⁸ C'est un peu à son propre étonnement qu'elle a tout de suite été invitée pour un entretien. Elle s'appelait X3.

Il faudra cinq longs entretiens avant que le premier maréchal des logis Serge Winkel rédige le premier procès-verbal, le 10 décembre 1996, sur ses contacts avec cette femme. C'est une connaissance de Marie-Noëlle Bouzet, la mère d'Elisabeth Brichet qui a disparu. Déjà avant l'affaire Dutroux, elle a voulu attirer l'attention sur l'existence de réseaux de prostitution infantile semi-familiale et semi-commerciale. Dans des interviews, ainsi que dans un livre, elle a raconté – anonymement – son passé, et celui de sa sœur, qui s'est retrouvée en psychiatrie après l'enfer qu'elle a traversé dans son enfance. Elle y décrit leur père, qui allumait la lumière dans leur chambre, la nuit, et le combat déchirant dans les têtes des deux petites filles. Qu'est-ce qui l'emporterait, la peur ou le sentiment de culpabilité parce que ce soir-là, c'était l'autre qu'il sortirait du lit? Le jeu de cartes sous l'éclairage tamisé. Le gagnant pouvait faire d'elle, petite enfant, ce qu'il voulait. Littéralement. L'un des gagnants lui a entaillé le bas-ventre – elle avait huit ans. Ses parents l'emmenaient à des «soirées» dans des villas cossues. Des messieurs arrivaient là en Mercedes avec chauffeur. Elle a vu un garçon de huit ans se faire torturer de façon effroyable, l'apothéose de la soirée consistant à lui couper les parties génitales pour les poser ensuite sur son ventre. Même l'enterrement de l'enfant était prétexte à une sorte de cérémonie.

Regina Louf a été clouée au pilori jusque bien au-delà des frontières pour des choses qu'elle n'avait jamais déclarées. On a dit qu'elle décrivait des rituels sataniques et qu'elle accusait des membres de la maison royale. En réalité, elle n'a jamais rien déclaré de tel. X3, si.

Aucun monde ne connaît autant de règles non écrites que celui de la police. Une de ces règles veut que toute enquête judiciaire se termine irrévocablement dès qu'on y fait référence, de quelque façon que ce soit, à un membre de la Cour. A la section financière de la BSR de Bruxelles, où sont entendus les témoins X, on le sait mieux que quiconque. C'est arrivé un jour, dans une affaire de fraude. Le drame constitutionnel que sent poindre Serge Winkel au mois de novembre 1996 n'a pas grand-chose à voir avec des faits établis. Il découlerait plutôt du risque, impossible à estimer, d'une fureur populaire auprès de laquelle les manifestations qui ont entouré le dessaisissement de Connerotte, quelques semaines plus tôt, ne seraient pas grand chose. Les mesures les plus rigoureuses ont été prises dans les dossiers connexes pour assurer la discrétion, mais des fuites ne sont jamais à exclure. Les faits que décrit X3 datent de la période de 1950 à 1962. Ils n'ont rien à voir avec Marc Dutroux – qui n'était alors qu'un gamin. Mais elle témoigne néanmoins au parquet de Neufchâteau, dans le dossier 109/96, dans lequel se retrouvent également les déclarations de X1, X2 et plus tard X4. C'est une époque hors du commun. Jamais la presse n'a été aussi avide. Il ne faut pas grand-chose à l'opinion publique pour voir dans le dessaisissement de Connerotte une politique orchestrée dans les coulisses. Winkel voit déjà les gros titres: «La Cour impliquée dans l'affaire Dutroux!»

La femme qui lui raconte son histoire le fait de façon très sereine. Elle jouit d'une excellente réputation au sein du monde de l'aide aux victimes d'abus sexuels. Le délégué aux droits de l'enfant, Claude Lelièvre, a soutenu son combat contre la prostitution infantile. Ce n'est pas dans l'esprit du moment de l'envoyer promener. En concertation avec ses supérieurs, Winkel décide de faire parler X3 le plus longtemps possible et de noter le moins possible. Plus tard, les enquêteurs de X1 feront l'objet d'une enquête judiciaire dans laquelle on leur reprochera de ne pas avoir immédiatement répercuté dans des procès-verbaux tout ce que déclarait leur témoin. Leurs collègues de la troisième équipe, eux, sont encouragés à faire le contraire. Ils ont de longues conversations avec X3 les 7, 19 et 28 novembre, puis encore le 4 décembre. Pourtant, il faudra attendre le 10 décembre 1996 avant que le tout premier pv soit rédigé.⁹ Dans ce pv, X3 raconte les grandes lignes de son histoire, mais rien sur les notables dont elle se souvient. Elle dit qu'elle a été une enfant prostituée à partir de ses douze ans, qu'elle a été placée un petit temps dans un bar, qu'elle devait chercher d'autres enfants dans son entourage. Elle devait les «initier». A quinze ans, les mauvais traitements d'un client lui ont laissé quelques fractures. A l'école, elle avait expliqué cela par une chute à vélo.

Six mois se passent avant qu'ait lieu une première véritable audition de X3. Dans le dossier, c'est la date du 26 mai 1997 qui est mentionnée, mais il est loin d'être établi que d'autres «conversations» non enregistrées n'ont pas eu lieu dans l'intervalle.¹⁰ Ce qui est certain, c'est que le procès-verbal se termine par une petite phrase assez remarquable: «Audition identique au 151.829, mais cette fois, elle ne cite aucune personne liée à la Cour.»¹¹ Il existe apparemment deux versions des auditions de X3, l'une avec les terribles accusations portées contre la Cour et l'autre sans. Le mois de mai, au cours duquel les déclarations de X3 sont enfin versées au dossier 109/96, est celui où commence le démantèlement des témoignages de X1, sous la direction du commandant Jean-Luc Duterme. A ce moment-là, la crainte d'un drame constitutionnel s'est déjà estompée et ce que Marc Verwilghen appellera plus tard «la restauration» bat son plein. Dans son audition datée du 26 mai, X3 accuse un ancien ministre socialiste flamand de premier ordre, l'ancien grand politicien E, – déjà cité par X1 –, un promoteur immobilier bruxellois connu, un membre important du PSC, et quelques connaissances de ses parents à elle.

Dans une pièce du dossier datée du 2 juin 1997, X3 fait l'entièreté de son récit. Il est atroce. Elle parle d'un château entouré d'un parc où des enfants «attendaient leur tour» enfermés dans des cachots. Dans la tourelle du château, il y avait une sorte d'exposition de cadavres d'enfants à divers stades de décomposition. Le groupe de personnes était toujours le même – environ une cinquantaine –, dont peu de gens qu'elle reconnaissait. Ici, les soirées ne se terminaient jamais sans morts. Des notables chassaient avec des dobermans des enfants nus lâchés dans le parc. Des enfants étaient attachés à des planches et torturés avec des lames de rasoir et des aiguilles. «J'ai aussi dû manger de la chair humaine, des doigts d'enfants servis en gelée.»¹²

Si on veut projeter ce témoignage sur la perception ultérieure des dossiers X dans les médias, on se retrouve devant un mystère. Le témoignage de X3 ressemble à une parodie de tout ce qui a été chuchoté et insinué en marge de l'affaire Dutroux. On pourrait s'attendre à ce que les enquêteurs qui reprennent les choses en main après la mise à l'écart de l'adjudant De Baets vilipendent X3 beaucoup plus que les autres témoins de Neufchâteau. On pourrait s'attendre à ce que ses déclarations soient relues à maintes reprises et ridiculisées, et qu'elles fassent l'objet d'un dossier complet avec des déclarations d'amies d'enfance dont les uniques souvenirs sont qu'elle «pétait les plombs de temps en temps». Pourtant, cela n'a apparemment pas été le cas.

En janvier 1998, lorsque la tempête X1 éclate dans les médias, X3 se manifeste immédiatement. Dans une brève interview accordée au journal *Le Soir*, elle déclare qu'elle n'a pour sa part remarqué aucun problème avec l'enquête de l'antenne Neufchâteau: «Personnellement, je n'ai aucune inquiétude. Il reste des enquêteurs sérieux, dont l'objectif est de mener une enquête sérieuse. (...) Je ne connais que mon histoire. Et je répète que j'ai confiance à 200% dans les enquêteurs avec lesquels je travaille. (...) Il y a des moments où une envie me traverse la tête: l'envie de tenir une conférence de presse, de tout dire en bloc, puis de livrer en fin de témoignage tous les noms des personnes concernées. Mais je ne le fais pas, pour l'intérêt de l'enquête et des enfants. (...) Si le but est de mettre un terme à la souffrance d'enfants, si on veut que cela s'arrête, alors il faut être patient.»¹³ Dans *Le Soir*, X3 parle également d'un enquêteur qui l'a appelée quelques mois auparavant et qui voulait apparemment la convaincre que toute cette enquête n'aboutirait pas. Il lui a demandé si elle voulait en parler avec lui. On découvrira plus tard qu'il s'agissait de Michel Clippe. X3 n'est pas d'accord du tout, et le jour même, elle appelle un des enquêteurs qui étaient présents lors de ses auditions. Il s'agit du premier maréchal des logis Dany Lesciauskas, l'interlocuteur favori de Jean-Paul Raemaekers. Immédiatement, Lesciauskas rédige un procès-verbal contre son ex-collègue, dans lequel il parle d'une «tentative de déstabilisation».¹⁴ Pourtant, il s'avère que ce n'était pas ce que voulait dire X3. Elle considérait Clippe comme un enquêteur «au grand cœur» qui voulait seulement aller un peu vite en besogne. «Il me poussait à dire certaines choses que je n'avais pas vues», dit-elle, sans pour autant y voir de la mauvaise foi. Cependant, le pv de Lesciauskas s'ajoute à la série d'enquêtes disciplinaires ouvertes contre Clippe au sein de la gendarmerie – et qui n'aboutiront d'ailleurs jamais à rien.

En 1998, X3 passe encore de temps en temps à l'antenne Neufchâteau. Le commandant Jean-Luc Duterme et quelques-uns de ses hommes l'y accueillent cordialement. On lui raconte que l'enquête «bat toujours son plein». Oui, le juge Langlois a également donné l'ordre de pratiquer une relecture de son dossier, mais ça se passera très bien. Elle doit bien sûr comprendre qu'en Belgique, les meurtres sont prescrits au plus tard vingt ans après les faits, et qu'aucun des faits qu'elle a signalés – si choquants et inacceptables soient-ils – ne peut plus faire l'objet de poursuites pénales. Elle doit également se rendre compte qu'un certain nombre des personnes qu'elle cite bénéficient d'un privilège de juridiction garanti par la Constitution. X3 se laisse dire que la BSR de Bruxelles a vu aussi d'autres X, mais que leurs déclarations n'ont pas pu être objectivées, comme on dit. Jusqu'au début de 1999, X3 reste persuadée qu'on travaille sur son témoignage avec tous les moyens disponibles. Ce qu'on ne sait pas, c'est si X3 est consciente de l'effet qu'ont eu ses déclarations sur l'enquête menée en marge de l'affaire Dutroux.

X3 se fait-elle mener en bateau? On le dirait bien. Lorsque la commission Verwilghen entame la seconde partie de sa mission – la recherche de protections, cette fois – à l'été 1997, Marc Verwilghen entend les échos d'un malaise au sein de l'antenne Neufchâteau. Il charge le conseiller Etienne Marique, le «juge d'instruction» de la commission, d'aller auditionner quelques membres de l'antenne. Un des premiers enquêteurs qu'interroge le conseiller est le premier maréchal des logis Jean-Luc Decker, le bras droit du commandant Duterme. Son audition a lieu le 17 août 1997. Quelques semaines plus tard, Decker met ses supérieurs au courant du contenu de l'entretien, dans une note au ton quelque peu paniqué, et sous la mention «confidentiel». Decker dit son étonnement de voir le conseiller Marique au courant de tant de choses. Il connaît les grandes lignes des témoignages des X, il a une image assez claire de la distribution des dossiers parmi les enquêteurs et il voit bien les tensions au sein de la cellule d'enquête. Le passage qui suit, extrait de sa note, donne une idée de ce qui se passe en coulisses à ce moment-là: «Au sujet de la déclaration de X3 mettant en cause la famille royale, il faut savoir qu'à ce jour cette déclaration n'est pas encore en procédure (décision de Monsieur Langlois). J'ai profité de l'occasion pour préciser au conseiller Marique qu'aucun enquêteur de l'antenne Neufchâteau ne faisait d'enquête à charge de personnes bénéficiant de l'inviolabilité, d'immunités, de privilège de juridiction ou autre. Dans le même ordre d'idées, j'ai précisé qu'aucun magistrat n'avait prescrit le moindre devoir d'enquête au sujet de ces personnes.»¹⁵

Que peut-on en déduire? Le juge Langlois a décidé qu'on ne peut pas témoigner contre les membres de la Cour ni contre d'autres intouchables. On doit se demander, dès lors, dans quel but X3 a été auditionnée autant de fois par la BSR. Et une autre question se pose: pourquoi les enquêteurs s'acharnent-ils contre les autres témoins X alors que X3 est traitée chez eux comme une princesse et qu'elle est même reçue, plus tard, au cabinet de la Justice? Il ne faut pas beaucoup réfléchir pour voir apparaître une hypothèse cohérente. Sans s'en rendre compte elle-même, X3 a fait exploser le dossier 109/96. Cela n'avait rien à voir avec sa crédibilité ou celle des autres témoins, rien à voir avec des meurtres non éclaircis, ni avec les antécédents de Dutroux ou de Nihoul. Il s'agissait de politique. X3 a apparemment créé une impasse. Si on avait donné du crédit à une fraction seulement du dossier 109/96 – par exemple en solutionnant un ancien meurtre –, on aurait amorcé une bombe atomique constitutionnelle. «Plutôt que de courir ce risque, on a décidé à la mi-1997 qu'il fallait saboter les enquêtes, de gré ou de force», dit un enquêteur de l'époque. «Il faut essayer de se mettre dans la peau des magistrats. Pour eux, un pv, c'est en premier lieu une pièce judiciaire, presque une relique. Lorsqu'un pv contient des choses comme le récit de X3, c'est quelque chose qui peut briser leur carrière. La moindre évolution positive dans les dossiers augmentait le risque que ses déclarations se retrouvent dans la presse. Même si les divers témoignages n'ont rien à voir les uns avec les autres. Dans une telle situation, tout doit s'effacer devant la raison d'Etat.»

«Soyez gentils avec moi, parce que je suis conditionnée pour tuer», nous prévient X4 lorsque nous la rencontrons pour la première fois, par une journée de l'hiver 1998, au buffet de la gare du Midi à Bruxelles. Elle est assez riieuse, grande, au début de la trentaine, avec de petits yeux facétieux. En la voyant, on peut comprendre que les détracteurs de X1 au sein de l'antenne Neufchâteau se sont demandé si, par hasard, X4 ne sortait pas du même genre de thérapie que X1. Elle a la même habitude effrayante de raconter les choses les plus choquantes avec le sourire le plus large. Une petite différence, pourtant: X4 ne précise pas toujours ce qui est sérieux et ce qui ne l'est pas. Elle entre dans l'histoire comme le témoin X qui a mentionné le pape Jean-Paul II dans le dossier de Neufchâteau. Cela, par contre, s'est immédiatement retrouvé «en procédure», contrairement aux déclarations de X3 sur la Cour. «Mais nom d'un chien, c'était une blague», s'écrie X4. «Est-ce que je dois vraiment justifier cela? C'était à l'issue d'une audition particulièrement éreintante, début 1997. Ces deux gendarmes étaient assis devant dans la voiture, le regard maussade. Ils étaient si déprimés que je me suis dit: c'est le moment de faire un peu d'humour.»

X4 n'amuse pas tout le monde. Les enquêteurs n'ont pas compris ce qui leur arrivait lorsqu'ils ont retrouvé leur témoin ultra-secret cité par ses nom et prénom dans un magazine populaire flamand. L'article parlait des sectes. X4, qui a été membre d'une secte, y racontait que des personnalités influentes de certains partis politiques en faisaient partie. Depuis ses seize ans, X4 zappe de religion en croyance. La communauté chrétienne, l'Armée du Salut puis, finalement, les pentecôtistes. A la mi-1998, les enquêteurs qui ne demandent qu'à discréditer son témoignage ne doivent pas creuser bien loin. Quelques-uns des textes qui circulent dans les communautés qu'elle a fréquentées, et qui traitent du Bien, du Mal et de Satan, suffisent amplement à convaincre Langlois.

Pour le reste, son élimination de l'enquête repose sur des constatations qui pourtant semblaient rendre son récit plausible au début. «C'était en grande partie la même histoire que celle de X1», dit un enquêteur. «Cependant, pour X4, nous avons eu un problème dès le départ. A chaque fois qu'elle répondait à une question, elle y ajoutait tout de suite: c'est possible? "Ce n'est pas à nous qu'il faut demander cela", lui répondait alors l'adjudant Marc Mertens. "Le témoin, c'est vous." Au fond, ce n'était pas un mauvais système. Pendant les auditions, Mertens était le méchant, et son collègue le gentil. Mais lorsqu'ils lui demandaient si elle était certaine que l'homme dont elle avait cité le nom était bien le coupable, c'était chaque fois la galère. Elle se mettait à rigoler, elle ne voulait jamais être certaine. Une fois, elle a dit littéralement: "Je suis sûre à 85%."»

Le premier contact entre X4 et l'antenne Neufchâteau a lieu le 20 novembre 1996. Il a été établi par le biais d'une Gantoise, Corry, qui est en lutte judiciaire avec son mari qui abusait de sa petite fille. C'est elle qui a conseillé à X4 d'aller à la BSR de Bruxelles, parce qu'elle estimait qu'avec l'affaire Dutroux, ce corps allait enfin sérieusement se mettre «à l'écoute des victimes». A Bruxelles, X4 se retrouve en face de l'adjudant Mertens et du premier maréchal des logis Peter De Waele. De Waele a été caméraman pendant plusieurs semaines lors des auditions de X1, et Mertens est à ce moment-là le numéro deux de l'équipe d'enquête, derrière De Baets.

Une première série d'auditions amène un récit qui commence à être familier. Elle raconte que sa mère la livrait à un certain Jacques V., qui avait une bonne cinquantaine d'années à l'époque. Il mettait en scène des petits films sado-maso avec des enfants, dont X4. D'une audition à l'autre, les limites reculent de plus en plus loin. Tortures extrêmes, scènes de viol, meurtres de bébés sous l'œil d'hommes cagoulés de noir. Très vite, au cours de l'enquête, les noms des politiciens O. et E. sont cités en tant que «bons clients». Entre-temps, X1 et X3 les ont déjà cités comme assassins d'enfants. X4 mentionne également le prince qui était au cœur du récit de Nathalie W. Au mois de janvier, elle désigne un hôtel à Knokke que X1 avait également cité. A la même période, elle désigne des photos d'amies d'enfance de X1 qui ont confirmé certaines parties de son témoignage. Sans apparemment se rendre compte de qui elle parle, X4 décrit un haut fonctionnaire d'Etat dont le nom a été cité dans l'affaire Pinon, qui a été l'amorce des enquêtes sur les Ballets Roses. Il n'y a que trois possibilités d'explication: soit X1 et X4 ont eu affaire aux mêmes abuseurs, soit au même genre de thérapeutes. Soit – et cela serait plus simple – un des enquêteurs en a trop dit en présence de X4 sur les autres enquêtes.

Après la première série d'auditions, qui dure de décembre 1996 à février 1997, l'adjudant Mertens annonce qu'il ne veut plus faire partie de l'enquête. Son argument, c'est que X4 ne lâche rien de concret. Il lui dit que c'est dommage pour elle, mais que dans ces conditions, il vaut mieux arrêter. Mertens se voit comme le facteur correctif de De Baets. Pendant de longues années, ils ont formé ensemble le parfait tandem. «A cette époque, Mertens disait que ce serait déjà un grand succès si on pouvait solutionner les meurtres de Dellaert et Van Hees», se souvient un de ses collègues. «Il était irrité lorsqu'il a appris que Peter De Waele avait tout de même entamé une seconde série d'auditions de X4.»

Lors de cette seconde série, De Waele a une attitude nettement plus critique. Lorsque X4, au mois de juillet, raconte que des gens respectables de l'Opus Dei étaient parmi les clients les plus sadiques, il revient soudain à cette histoire du pape. Peut-elle préciser? X4 souligne encore une fois qu'il s'agissait d'une blague. Mais il semble que ses interrogateurs avaient reçu l'ordre de lui en reparler.

C'est précisément ce qui est bizarre dans la saga des X. Après l'été 1997, X1 sera encore auditionnée occasionnellement, mais cela se terminera inmanquablement par des disputes avec ses nouveaux interrogateurs, Eddy Verhaegen et Danny De Pauw. Lors de conversations informelles – dont ils dressent néanmoins des procès-verbaux rigoureux par la suite – ils tentent de lui faire avouer qu'après tout, elle avait peut-être bien «aimé ça». Ils ont un entretien avec sa thérapeute, Bie Heyse, pour lui demander la meilleure façon de mettre X1 à l'aise. Puis ils font exactement l'inverse de ce qu'elle leur a conseillé. Entre-temps, Nathalie W. et X2 ont abandonné.

La seule enquête qui donne ne fut-ce que l'impression de continuer est celle de X4. Début 1998, il est même question de vols en hélicoptère pour localiser les endroits qu'elle décrit. Pourtant, certains enquêteurs parlent cyniquement de X4 comme de «la plus comique de toute la bande». Alors qu'il y a peu de doute que cette jeune femme a connu dans son enfance des horreurs tout à fait exceptionnelles. Elle a fui la maison parentale, en Flandre occidentale, à seize ans. Elle s'est retrouvée dans une maison d'accueil à Wingene. Un rapport de cette époque mentionne de graves problèmes psychiques, un isolement social et «des coups et des tracasseries à la limite du sadisme de la part de ses parents». Ce n'est pas X4 qui a amené ce rapport aux enquêteurs. Ils sont allés le chercher eux-mêmes, peut-être dans l'espoir de démontrer que ce qu'elle racontait n'avait été remarqué par personne au cours de sa jeunesse. Dès ses premières auditions, X4 a accusé Noël V., un bon ami de Jacques V. Les enquêteurs découvrent que cet homme a déjà été condamné en 1983 et encore en 1990 pour des faits de mœurs avec des enfants. Une des victimes identifiées à l'époque était la sœur de X4.

Comme pour les autres témoins, des photos de jeunesse de X4 sont comparées à des saisies de pornographie infantine. Dans la collection de Raemaekers apparaît une photo floue de X4, apparemment très jeune. «Ils m'ont montré cette image», dit-elle. «J'ai tressailli. Ça m'a fait un choc. J'ai dit que je ne pouvais pas être certaine que c'était moi. Pourtant, je leur ai raconté toutes sortes de choses sur Raemaekers par la suite, mais bon... J'ai compris depuis lors comment vont les choses à la BSR. Elle a sûrement dû lire ça quelque part, se disent-ils. Ils m'ont dit à ce moment-là qu'ils allaient faire analyser scientifiquement cette petite photo. Je n'en ai plus jamais entendu parler.»¹⁶ Renseignements pris, il y a effectivement des doutes. Et la justice ne peut rien faire avec des doutes.

Début 1998, X4 a écrit une lettre à la commission Verwilghen. Elle y exprimait son étonnement face à la demande faite par les enquêteurs, à la mi-1997, d'abandonner son anonymat. Elle se posait des questions sur le déroulement de l'enquête, qui lui donnait le sentiment d'être utilisée comme un jouet. Elle n'aimait pas le fait de devoir passer des heures dans une voiture avec des hommes qui lui étaient inconnus. La psychologue qu'on lui avait promise était parfois présente et parfois non. Elle n'avait toujours aucune idée de ce que les gendarmes avaient l'intention de faire des renseignements qu'elle avait donnés. «Le feed-back sur l'enquête est un moyen d'améliorer sa qualité, ce qui était d'ailleurs le seul but de cette lettre», conclut-elle.¹⁷

On ne verra que plus tard quelle était l'intention principale de la BSR de Bruxelles avec ce témoignage: aider à démanteler le dossier X1. Le 17 novembre, l'amie qui l'a mise en contact avec Neufchâteau, Corry est entendue.¹⁸ Les gendarmes Eddy Verhaegen et Willy Vandeput, deux «relecteurs» enthousiastes du dossier X1, la bombardent de questions pendant des heures pour savoir qui connaît qui dans le petit monde des mouvements féministes et de l'aide aux victimes à Gand. Les deux gendarmes ont en effet découvert quelque chose: Corry connaît Tania V., la femme qui avait appelé Connerotte au nom de X1. Dans le pv qu'ils rédigent à l'issue de cette audition, les enquêteurs emploient un langage qui fait irrésistiblement penser qu'il est question de lutte anti-mafia. Ils y vont à grands coups de majuscules et de points d'exclamation pour indiquer qui connaît qui et pourrait connaître qui. Pourtant, Corry n'a pas fait grand-chose de plus qu'admettre qu'elle connaît Tania V. depuis des années, ajoutant qu'elle ne voit pas, a priori, ce qu'il peut y avoir de répréhensible là-dedans. Partout au monde, les femmes qui ont des problèmes avec des hommes violents se retrouvent devant le même choix: se culpabiliser ou chercher de l'aide chez ceux qui en proposent. Corry et Tania sont des femmes qui ont choisi la seconde solution. Elles se sont connues à l'association Tegen Haar Wil (THW). C'est également là que Regina Louf a travaillé – pour les mêmes raisons – en tant que bénévole, mais Corry n'a pas la moindre idée de qui peuvent bien parler Verhaegen et Vandeput lorsqu'ils veulent lui faire «avouer» qu'elle connaît aussi très bien X1.

Cela dit, l'hypothèse des deux gendarmes n'est pas nécessairement stupide. L'association THW aurait pu être une sorte de groupe d'entraide où les femmes abusées s'incitent les unes, les autres à faire des descriptions toujours plus effroyables de leur propre vécu, sous la direction, avertie ou non, de quelques thérapeutes. Seulement voilà, THW n'était pas un groupe d'entraide. C'était une organisation qui entendait fournir une assistance juridique aux victimes de violences sexuelles, qui essayait intelligemment de les envoyer chez les spécialistes appropriés et qui faisait du lobbying auprès des autorités en formulant des propositions pour un meilleur accueil des victimes. Si THW n'existe plus aujourd'hui, c'est partiellement dû au fait que les autorités flamandes y ont débauché les forces vives pour les utiliser dans des administrations. Au sein de THW, il n'y a jamais eu de discussions de groupe.

Voilà en bref ce que Corry essaye de faire comprendre aux gendarmes de la BSR. Elle doit répéter à plusieurs reprises qu'elle ne connaît vraiment pas X1. Et que X4 ne la connaît certainement pas non plus, car elle essaie depuis un certain temps, sans y parvenir, d'en savoir plus sur cette autre Gantoise qui témoigne pour Neufchâteau. Dans un procès-verbal qu'ils rédigent à l'attention du juge Van Espen – dans le cadre du dossier de l'assassinat de Christine Van Hees –, Verhaegen et Vandeput développent néanmoins leur thèse: «Plusieurs éléments de l'enquête confirment qu'il existe un lien entre ces personnes.»¹⁹

Il est frappant de voir comment des enquêteurs peuvent auditionner quelqu'un et dire au magistrat exactement le contraire de ce qui ressortait de l'audition. Car on ne saura jamais quels sont ces mystérieux «éléments» qui prouvent que X1 et X4 se connaissaient. De plus, ce procès-verbal de Verhaegen et Vandeput est une des pièces dont se servira le ministre de la Justice Stefaan De Clerck pour annoncer que, contrairement à ce que disent certains médias, l'enquête sur l'assassinat de Christine Van Hees «n'est certainement pas arrêtée».

- Et vous pouvez me garantir que tout cela restera anonyme?
- Nous pouvons faire de vous un X.
- Un quoi?
- Un X. Dans ce dossier, on attribue aux témoins anonymes un numéro. X1, X2, X3...
- Chouette. Et moi, je recevrais quel numéro?
- Voyons... Je n'ai pas mes papiers ici. Bon, dites un chiffre entre dix et cent.
- Je peux choisir?
- Oui.
- Vraiment?
- Oui, oui.

– Alors je choisis le soixante-neuf.

On rigole quand même de temps en temps, se disent les deux gendarmes de la BSR de Bruxelles, en ce dimanche après-midi 17 novembre 1996, lorsqu'ils entament la rédaction d'un procès-verbal par la phrase: «*Nous entendons X69, qui nous déclare...*» L'audition n'a pas lieu à la caserne de gendarmerie, mais dans les studios de la chaîne de télévision RTL-TVi. Ceci à la demande du témoin. L'homme qui aime ainsi s'identifier à ses activités sexuelles est un prostitué francophone. «Normalement, on ne parle pas dans ce métier», souligne-t-il. Il veut bien faire une exception pour cette fois-ci. «Vous savez sans doute que mon métier me mène régulièrement dans des partouzes.» Ce qu'il a vu à une de ces partouzes quelques années auparavant a été pour lui aussi traumatisant que la découverte des corps des petites filles chez Dutroux, raconte-t-il.

Ce même témoin a déjà fait son récit quelques heures plus tôt, masqué, dans l'émission dominicale de débat *Controverse*. Maintenant, il se balance sur sa chaise, mal à l'aise face aux gendarmes Bille et Pirard. X69 travaille comme travesti dans un registre plutôt hard. Ses spécialités: le sadomasochisme et la scatologie. Il ne laisse passer aucune occasion de faire allusion à sa vie dissolue avec perles et boa. Les gendarmes se font impatients. Un mot de travers et le témoin filera, ils le savent très bien. Ils s'en sont déjà rendu compte quelques semaines auparavant, lors de leur première rencontre. Il avait exigé des gendarmes qu'ils lui signent un papier garantissant qu'il serait toujours en vie trois semaines plus tard. Les gendarmes ont eu beau lui expliquer que c'était une exigence impossible à satisfaire: «Bon, alors je ne dirai rien», leur avait répondu le témoin.

Donc, trois semaines plus tard, il est toujours bien vivant, et à leur grand étonnement, les gendarmes le voient à la télévision. Malgré la voix déformée et le masque, ils le reconnaissent tout de suite. Il n'est pas tendre à l'égard de la gendarmerie. «Ils ne veulent enquêter sur rien du tout», affirme la voix. «Lorsque j'ai voulu témoigner, j'ai été traité comme un fabulateur!» Avant même la fin de l'émission, les enquêteurs contactent Bourlet, qui leur demande d'entreprendre une seconde tentative.²⁰

Le récit commence un vendredi de 1993 ou 1994, lorsque X69, qui passe sa vie derrière une vitrine à Anvers, se voit proposer par un ami proxénète de gagner 50.000 FB en une seule soirée. Apparemment, c'est un boulot de routine. X69 doit participer en tant qu'«attraction» à une partouze. Le lieu de l'événement est une villa à Berendrecht, un village rural sur la route entre Anvers et les Pays-Bas. Lorsque X69 sonne à la porte, travesti en femme, il y a de grosses voitures américaines garées devant la porte. Il y a également une Mercedes grise avec une plaque du Corps Consulaire (CC). Une femme lui ouvre et le conduit au salon, où se trouvent quatre hommes et trois femmes. Malgré la lumière orange tamisée, l'ambiance n'est pas très agréable. X69 a l'impression que la maison est vide depuis un petit temps déjà et que les meubles – trois canapés, une petite table de salon et un miroir – ont été posés là pour l'occasion. «Cela m'a frappé parce que ce n'était pas du tout l'ambiance habituelle des autres partouzes. C'était plus intime. Normalement, il y a toujours beaucoup plus de monde.»²¹ Quatre enfants sont également assis dans un fauteuil, trois filles et un garçon. X69 leur donne entre huit et treize ans. «Je ne pense pas qu'ils venaient de Belgique, mais plutôt d'Allemagne ou des Pays-Bas. Ils avaient sans doute été vendus ou prêtés par leurs parents.»²²

Les femmes sont des prostituées, suppose X69, qui ne connaît personne dans l'assistance. De nombreuses années plus tard, il y a pourtant deux visages qu'il retrouve. «C'étaient Michel Nihoul et Annie Bouty.» Suit une description de l'évolution de la soirée, allant de l'échauffement – où les participants font connaissance tandis que le Valium et l'alcool circulent – aux choses sérieuses. Des couples commencent à flirter et se retirent un à un, après minuit, dans les chambres du premier étage. Certains emmènent un enfant. X69 remarque que Nihoul s'intéresse surtout aux trois petites filles. «Il cherchait à se rapprocher d'elles en leur chuchotant gentiment: tu es timide? Viens.»²³ Les enfants sont également sollicités par d'autres couples. «Mais moi, je ne les ai pas touchés», souligne X69. Lui s'occupe d'un quinquagénaire qui a opté pour un scénario sado-uro, ce qui revient à dire qu'il veut de l'urine dans la bouche.

X69 se sent mal à l'aise. Nihoul, qui était habillé en simple costume trois pièces en début de soirée, apparaît plus tard enveloppé dans un drap de lit, comme une toge. «J'ai pu constater *de visu* que Nihoul violait une des trois petites filles. (...) Pendant ce temps, il y avait un autre couple qui commençait à peloter la deuxième. Ils m'ont demandé de participer. J'ai répondu que j'étais attendu dans la chambre à côté. Je suis sorti de la chambre et j'ai entendu crier les deux petites filles.»²⁴ X69 dit encore qu'Annie Bouty ne touche pas les enfants. Elle a des relations sexuelles avec un homme dans la trentaine. Deux enfants – le garçon et une des petites filles – sont obligés de les regarder. X69 se rend à la salle de bain en se demandant ce qu'il fait à cette soirée inhabituelle. Rien du tout, conclut-il. «Je suis retourné dans la première chambre pour voir les visages des deux hommes, pour être sûr à 100% que le jour où j'aurais des problèmes, je pourrais les reconnaître.» X69 quitte la maison en compagnie de son partenaire de ce soir-là. «Mes 50.000 FB, je ne les ai jamais vus», ajoute-t-il.

Au départ, quelque chose semble ne pas coller dans le récit de X69. Le soir même, les gendarmes l'emmènent à Berendrecht. X69 ne parvient pas à retrouver la villa. Même lorsque les enquêteurs reviennent de jour avec lui, la villa reste introuvable. Par contre, X69 désigne sans hésiter une autre maison. «C'est là qu'habitait Micha», dit-il. Micha est le proxénète qui lui avait fourni ce boulot foireux. «A cette époque, Micha vivait avec Petra, une prostituée. La villa de la partouze se trouvait dans la même rue.» Les renseignements sur la seconde maison s'avèrent exacts. Une certaine Petra habite effectivement à cette adresse et elle a vécu avec son souteneur Micha jusqu'il y a quelques années. Mais Micha a déménagé. Cela n'aide pas les enquêteurs à retrouver la villa en question.

La présence de Nihoul et Bouty intrigue les enquêteurs. Pour vérifier que X69 n'invente pas, ils lui proposent une confrontation. Le travesti accepte – après quelques tergiversations. «Vous devrez venir me chercher chez moi. Il est possible qu'ils ne me reconnaissent pas, vu que j'étais déguisé en femme.» Lorsqu'on soumet, en attendant, quelques photos à X69, parmi lesquelles il est censé reconnaître Nihoul, une chose étrange se produit. Le travesti désigne la photo 5 dans l'album. L'homme de la photo 5 n'est pas Nihoul, mais L. V. C'est le suspect principal dans l'affaire 136/96, un autre dossier connexe à l'affaire Dutroux. L. V. ressemble à Nihoul comme deux gouttes d'eau. Il se pourrait bien que les nombreux témoignages de viols et de tentatives d'enlèvements d'enfants contre Nihoul aient en fait tout bêtement trait à L. V. Fin 1996, les enquêteurs dans l'affaire X69 semblent cependant ne pas avoir très envie de creuser cette hypothèse. Dans leur pv, ils écrivent sèchement: «Cette photo est cependant celle d'un homme dont l'identité nous est connue, et qui est impliqué dans un autre dossier sur lequel enquête le juge Langlois, et dont nous pouvons dire qu'il présente des ressemblances physiques avec Nihoul.»²⁵ C'est tout.

Ce n'est que trois semaines plus tard que X69 reconnaît, lors d'une nouvelle exploration, une maison qui lui fait beaucoup penser à la villa où il a été. Sa situation et ses environs correspondent à sa description, mais la maison elle-même présente des différences frappantes. La couleur des murs ne correspond pas et le toit a apparemment changé. «C'est très bizarre», dit le travesti. Il ne se souvient pas du tout de la porte d'entrée et des fenêtres telles qu'elles sont aujourd'hui. Et où est passé cet abri pour voitures? «Enfin», ajoute X69, «ça fait un bon bout de temps et j'avais bu pas mal d'amaretto avant de venir». Les enquêteurs n'en croient pas leurs oreilles: «Ah oui, et quoi d'autre?» X69 avoue à contrecœur qu'il a également pris du Valium ce soir-là. «Je suis d'ailleurs convaincu qu'ils ont mis quelque chose dans mon verre, parce qu'en général je ne suis pas ivre aussi vite que ça.»

Alors que certains gendarmes prennent le travesti pour un nouveau Raemaekers, d'autres continuent à se demander quel bénéfice il tire de sa franchise. Son témoignage n'est pas sans risque. Contrairement aux autres témoins X, il ne s'agit pas d'une victime, mais d'une personne appartenant à ce qu'on pourrait appeler le «groupe des coupables». Cela peut expliquer pourquoi il ne cesse de s'agiter comme un fou paranoïaque. Sa méfiance naturelle envers «la gendarmerie» semble dépassée par une peur encore plus grande du «milieu».

Quelques jours après la première audition, X69, paniqué, appelle Pascal Vrebos. D'après le récit embrouillé du travesti, l'animateur de *Controverse* comprend qu'il va aller se cacher chez un ami. X69 dit qu'il est «recherché». Quelques jours plus tard encore, X69 appelle la BSR. Il se plaint de ce que son témoignage à la télévision ne lui attire que des ennuis. A présent, on le rackette. X69 affirme qu'il a dû payer 25.000 DM, soit 500.000 FB belges. Heureusement, des amis lui ont prêté cette somme.²⁶

X69 a-t-il monté cette histoire de toutes pièces dans le vague espoir d'extorquer un demi-million de FB à la gendarmerie? Les gendarmes doutent de plus en plus. Pourtant, ils constatent début décembre que certaines choses dans son récit sont néanmoins exactes. La description de la villa à Berendrecht correspond dans ses moindres détails, comme le confirme le propriétaire. La maison a été abandonnée pendant deux ans, puis elle a été rénovée en profondeur. Non seulement les portes et les fenêtres ont été remplacées, mais on a également posé un nouveau toit et surélevé les murs extérieurs. L'abri pour voitures a été enlevé.²⁷ X69 n'a pas pu raconter grand-chose sur l'intérieur de la villa. Par contre, il fait un croquis de la disposition des chambres, l'emplacement de l'escalier, de la salle de bains et de la cuisine. Là aussi, les enquêteurs constatent, lors d'une perquisition, que beaucoup de choses correspondent.²⁸

Le propriétaire de la villa a vu aller et venir des locataires depuis vingt ans. Il s'est rarement mêlé de leurs affaires tant qu'ils payaient le loyer. Les derniers locataires lui ont pourtant laissé un souvenir plus précis. Lorsqu'ils font leurs valises, fin 1993, ils abandonnent un champ de bataille. «Ils avaient laissé la maison se dégrader complètement», dit le propriétaire à la BSR. Il y avait aussi des plaintes des voisins au sujet de ce couple. Parce qu'ils organisaient souvent des fêtes nocturnes et qu'ils empêchaient les voisins de dormir. Lorsque les gendarmes vont se renseigner dans le quartier, ils entendent partout les mêmes histoires au sujet des anciens habitants de la villa. «Ils buvaient énormément et il y avait toujours du bruit. Ces gens avaient de la visite presque tous les soirs. Leur allée était toujours pleine de voitures.» Les locataires actuels, qui habitent la villa depuis 1994, sont également au courant. «Apparemment, c'étaient des gens assez actifs sur le plan sexuel. On dit qu'ils se promenaient nus dans le jardin.»

Après l'enquête de voisinage à Berendrecht, qui apporte pourtant de nouveaux éléments intéressants, le dossier meurt en silence. C'est un peu de la faute de X69. La communication avec les enquêteurs est de plus en plus difficile. A l'antenne Neufchâteau, d'autres dossiers accaparent l'attention. Presque personne ne trouve le temps de s'occuper de ce témoin exigeant. Les équipes d'enquête se le renvoient comme une patate chaude. Le 8 janvier 1997, une grande dispute éclate entre X69 et les gendarmes Patrick Noller et Baudouin Dernicourt. Ces derniers viennent de boucler l'enquête sur les ressources financières de Dutroux et ils se posent des questions sur la procession des témoins X, dont Bourlet semble tant attendre. «X69 ne veut plus être contacté, sauf par l'entremise de son avocat, dont il refuse de révéler le nom», peut-on lire dans un procès-verbal sur ce dernier contact avec X69.²⁹ La dispute avait pour objet le mystérieux membre du Corps Consulaire, dont X69 refuse de donner le nom, déclarant que c'est non seulement un bon père de famille, mais également son meilleur client. «Pourquoi est-ce lui que vous voulez? Il n'a pas abusé des enfants!» Personne ne peut reconstituer le déroulement exact de cette discussion, mais apparemment, X69 n'a pas du tout apprécié la remarque d'un des gendarmes, qui a dit à peu près: «Si vous ne le désignez pas, nous le trouverons nous-mêmes.»

La rupture avec un témoin est toujours ennuyeuse pour une enquête, mais en général, cela ne signifie pas sa fin. Dans le dossier au nom de code X69, c'est différent. De nombreuses hypothèses subsistent. X69 est allé une seule fois dans cette villa et a inventé tout le reste. Il espérait obtenir des renseignements en échange de ses révélations. Il cherchait à se faire de l'argent. Le consul jouait un rôle beaucoup plus actif que ce que voulait avouer X69 et il a exercé des pressions sur lui pour qu'il arrête de témoigner... Le dernier devoir d'enquête est une demande de commission rogatoire pour aller à Dortmund, en Allemagne, où Micha a été localisé entre-temps. Ensuite, le dossier au nom ridicule disparaîtra dans un tiroir.

Le soir du 20 février 1997, quelques agents armés de l'Escadron Spécial d'Intervention sont planqués dans la rue Béranger, dans la commune bruxelloise de Forest. La cible de leur opération secrète est un certain «Olivier», un homme que l'on soupçonne d'exécuter les basses œuvres de Philippe C. Il est question d'une transaction concernant des images de partouzes sur lesquelles on reconnaîtrait des politiciens, des magistrats et autres dignitaires. Neufchâteau recherche sans succès ce genre d'images depuis plus de six mois et pense en trouver chez Philippe C. En 1986, ce Bruxellois a été condamné à trois ans de prison dans une affaire qui a fait couler beaucoup d'encre.³⁰ On y parlait de soirées sexe et cocaïne au premier étage de la célèbre boîte de nuit Mirano à Saint-Josse, où sortait la jeunesse dorée de Bruxelles. La presse l'a appelée l'affaire de la «cocaïne mondaine». Elle a éclaté après la mort par overdose du beau-fils d'un magistrat bruxellois, le 14 avril 1985. Les treize inculpés, dont Philippe C., n'ont été jugés que pour trafic de drogue. Tous ceux qui connaissent l'affaire savent que l'enquête comportait un volet mœurs qui n'est jamais allé jusqu'au tribunal. Il était question de films très compromettants que les gérants auraient faits de leurs clients. Rien n'a jamais été établi. «La lecture du dossier laisse apparaître que les faits de mœurs qui y sont rapportés n'ont guère été exploités au niveau de l'enquête. Ce ne sont pourtant pas les raisons qui manquaient», estime plus tard la commission Verwilghen dans son second rapport final.³¹

Yves Zimmer a dirigé la section mœurs de la PJ de Bruxelles de 1982 à 1987. En 1984, il a entamé, sur base d'une déclaration d'un indicateur, une enquête sur les partouzes à Bruxelles.³² Les ingrédients principaux de cette enquête étaient classiques. Cela se passait la nuit, pendant le week-end, dans des villas cossues, et il y avait effectivement des personnes haut placées du monde politique, judiciaire ou financier. Zimmer avait élaboré une stratégie selon laquelle un couple «en mission» devait infiltrer ce milieu, dans l'espoir de surprendre des abuseurs en flagrant délit lors de faits avec des mineurs. Entre le 27 avril 1985 et le 8 janvier 1986, une dizaine d'opérations ultra-sécètes ont eu lieu à Bruxelles, dans la périphérie bruxelloise et au fameux château de Faulx-les-Tombes. Autour de ces adresses, dans les fourrés, étaient embusqués des policiers munis de talkies-walkies, prêts à intervenir. C'est à la mi-1985 que l'espoir de réussir était à son comble, lorsque la BSR est tombée, dans une autre enquête, sur des déclarations concernant un chantage avec des cassettes vidéo.³³ A la demande des magistrats, il fut décidé que les deux services de police coopéreraient. La grande embuscade a eu lieu onze fois, mais jamais aucun enfant n'a été aperçu.³⁴

Plus tard, Yves Zimmer a été victime de l'affaire Reyniers – il a été condamné mais réhabilité – et il a été détaché à la police judiciaire d'Arlon en tant que commissaire. C'est son équipe qui était de garde le jour de la disparition de Laetitia à Bertrix. Zimmer est donc automatiquement devenu responsable du côté police judiciaire dans l'enquête de Neufchâteau. C'est Yves Zimmer qui amène à Neufchâteau le plus anonyme de tous les témoins anonymes. Et ce n'est pas un X, comme les autres, c'est VM1. Elle n'a rien de la pauvre jeune fille qui se bat dans des auditions contre sa mémoire déficiente. Ce n'est pas une neurasthénique, ni une fille aux multiples personnalités, ce n'est pas non plus un travesti. VM signifie «Victime Mœurs». Profession: gangster.

VM1 est un personnage connu dans la pègre bruxelloise. Il a à son actif quelques attaques à main armée. Un seul policier connaît, grâce à son expérience, le secret que porte VM1 depuis presque quinze ans. Il s'agit d'Yves Zimmer. Il ne connaît pas personnellement VM1, mais il est tombé sur son nom dans un passé lointain. D'après ce que Zimmer a pu vérifier, VM1 a été utilisé, de force, comme objet sexuel voici un quart de siècle, et plus âgé, il s'est mis à jouer un rôle actif, «logistique», dans un réseau de prostitution enfantine. Zimmer a toujours espéré une occasion de le faire parler. Fin 1996, il a cherché ce qu'était devenu VM1 et, stupéfait, a découvert qu'il était devenu indicateur de la gendarmerie. C'est au cours de ses recherches que Zimmer va tomber sur un jeune gendarme du style Tintin, débordant d'enthousiasme. Il s'appelle Marc Toussaint et il est maréchal des logis à la brigade d'Uccle.

Au cours de la première moitié de 1998, Toussaint se retrouve à plusieurs reprises dans tous les journaux. Une première fois quand il démissionne de la gendarmerie et que, dans ses interviews, il accuse ses supérieurs de protéger des proxénètes et des gangsters. Une deuxième fois quand le juge d'instruction bruxellois Jacques Pignolet effectue une perquisition à son domicile et trouve des documents provenant de l'enquête de Neufchâteau. La troisième fois parce que, juste après l'évasion de Dutroux, Toussaint se révèle un militant original: il plante une tente devant la porte du lieutenant général Willy De Ridder, patron de la gendarmerie, pour réclamer sa démission. Il apparaîtra plus tard que Toussaint, accompagné notamment par le psychiatre bruxellois André Pinon – l'instigateur de la première enquête sur les Ballets Roses –, est allé faire des fouilles privées chez un vieil homme à Schaerbeek. Ce dernier affirmait que Patrick Derochette avait parsemé son jardin de cadavres et que la justice bruxelloise refusait de venir les déterrer.³⁵ «Je me rends parfaitement compte que de nombreuses personnes se posent des questions sur mes agissements de cette époque», dit Marc Toussaint aujourd'hui. «Je voulais provoquer, parce que j'ai été le témoin privilégié de l'assassinat d'une enquête. Personne ne devait savoir que pendant des mois, j'ai travaillé sous l'autorité directe de Bourlet et Zimmer pour leur fournir des preuves. Je travaillais en secret, après mes heures, sans que mes supérieurs à la gendarmerie d'Uccle puissent savoir quoi que ce soit. A ce moment-là, à Neufchâteau, on avait déjà conclu que c'était la seule façon de faire aboutir une telle affaire. On craignait une obstruction, comme celle qui se faisait déjà très clairement sentir dans les dossiers X. Cela allait si loin qu'ils me laissaient utiliser la Mercedes de l'adjudant Legendre pendant le week-end.»³⁶

Le 16 février 1997, dans le bureau du commissaire Zimmer, se trouvent quatre hommes, adultes, qui pleurent ensemble. Autour de la table sont assis Yves Zimmer lui-même, Michel Bourlet, Marc Toussaint et VM1. Ce jour-là a lieu la cinquième audition. Le gangster met son cœur à nu. A neuf ans, venant d'une famille brisée, il s'est retrouvé dans une maison d'accueil à Mont-Saint-Guibert, où un juge de la jeunesse venait régulièrement le chercher pour le livrer dans de jolies villas près de Bruxelles. «Pendant quatre ans, jusqu'à ses treize ans, la plupart des week-ends du petit VM1 ont été placés sous le signe des abus sexuels», raconte Toussaint. «Il a vu des meurtres d'enfants, il apprenait que des "invités", fraîchement initiés mais récalcitrants, perdaient la vie dans de mystérieux accidents de la route. Plus tard, il s'est retrouvé dans une maison d'accueil à Brasschaat, et là aussi, le juge de la jeunesse venait le chercher.»

VM1 parle aussi de ses années au Mirano. «Je devais aller chercher des enfants, puis les faire boire ou les droguer, pour les amener ensuite dans la partie privée où l'on abusait d'eux.» Même si à première vue, la vie de VM1 semble très éloignée de l'affaire Dutroux, le lien avec les dossiers X est vite fait. Le Mirano faisait partie des lieux de rencontre par excellence d'un grand nombre des personnes importantes citées par les témoins X. Dans le même milieu, on retrouve quelques marchands d'armes et autres personnages de la pègre. Un dangereux cocktail de criminalité et de bonnes réputations.

Pendant le procès du Mirano, qui a eu lieu en 1986, il est apparu que le suspect principal, Philippe C., faisait cueillir des petits garçons à la place Fontainas à Bruxelles. On parlait alors de grandes quantités d'images que C. aurait réalisées de ses «clients». Le parquet de Bruxelles est cependant resté aveugle à tout ce qui n'avait aucun rapport direct avec la consommation de cocaïne. Lors de l'audience, la juge Claire de Gryse a dit sans sourciller qu'elle n'avait même pas regardé les images saisies «parce que tout le monde m'a assuré qu'il n'y avait rien là-dedans qui puisse choquer même un capucin».³⁷ Etrange. Au cours de ce même procès, l'avocat général Talon a déclaré que Philippe C. avait avoué lors de l'enquête que des enfants faisaient office «d'attraction spéciale» lors des soirées cocaïne au Mirano.³⁸

Philippe C. n'était pas le premier venu. En 1985, il a créé la SA Parc Savoy, avec de grandes pointures du secteur immobilier et de l'entourage direct de l'ancien premier ministre Paul Vanden Boeynants. Il est apparu que cette société, qui avait pour but d'exploiter des bars et des restaurants et d'organiser «des réunions culturelles et sociales», était liée au très influent Cercle des Nations. Ce club privé comptait parmi ses quatre-vingt-un membres fondateurs de nombreux nobles, hommes d'affaires, banquiers, diplomates et politiciens, dont certains noms sont cités par les témoins X.

Un des treize condamnés au procès du Mirano était Alexis Alewaeters. Il a écopé de cinq ans de prison.³⁹ Alewaeters est une vieille connaissance de Michel Nihoul, qui lui a prêté, en 1993, une Porsche qu'il n'a jamais revue.⁴⁰ Lorsqu'en 1980, Alewaeters, très jeune à l'époque, a ses premiers ennuis avec la justice, c'est Annie Bouty qui vole à son secours.⁴¹ Via sa société Cadreco, elle tente d'accélérer sa libération conditionnelle et lui fournit un avocat: Didier de Quévy. On retrouve encore Alexis Alewaeters comme gérant temporaire de la station-service de Casper Flier à Anthée, où Michel Lelièvre a également travaillé.

Dans la soirée du 18 février 1997, Toussaint reçoit un coup de téléphone de VM1. Il a été arrêté dans la rue par deux hommes qu'il ne connaît pas, mais qui savent apparemment qu'il raconte son histoire à Neufchâteau. Ils ont exigé qu'il leur remette immédiatement «les photos». «Avant l'enquête de Neufchâteau, il ne m'avait jamais parlé de photos, de vidéos ou de quoi que ce soit», dit Toussaint. «Je ne savais en fait rien de son passé. Avant ça, je m'occupais de choses totalement différentes et il était un informateur très intéressant. Mais là, VM1 était complètement déboussolé. Moi non plus, je ne savais pas quoi penser et je ne le sais toujours pas. Ce dont je suis sûr, par contre, c'est qu'il a bien connu Philippe C. et qu'il a travaillé pour lui pendant des années.»

Ce soir-là, Toussaint appelle Neufchâteau. C'est le major Guissard qui décroche et qui conseille à Toussaint de rédiger un procès-verbal sur son témoin jusqu'alors ultra-secret. Le jeune gendarme fait ce qu'on lui dit de faire. «On devine facilement le reste de l'histoire», poursuit-il. «Mon pv s'est retrouvé chez le major Decraene, du BCR, qui a pris la direction de l'affaire à partir de ce moment-là. Vous imaginez la fureur à la gendarmerie: un de leurs hommes avait coopéré avec Bourlet et Zimmer dans le dos de la hiérarchie. Tout ce qu'ils ont fait et dit ensuite était destiné à ridiculiser cette affaire au maximum.»

Il apparaît donc que VM1 a quarante-huit heures pour fournir aux deux hommes ce qu'ils demandent. Ils lui ont noté un numéro de téléphone sur un bout de papier. Il doit rappeler deux jours plus tard et suivre les instructions qu'il recevra à ce moment-là pour remettre le «matériel» – sans quoi il sera mort avant la fin de la semaine. C'est sur base de ces renseignements que l'ESI entre en action le soir du 20 février. Les gendarmes se postent devant l'adresse de la rue Béranger, à Forest, qui correspond au numéro de téléphone. La ligne est sur écoute. Le but est que VM1 appelle le numéro et que l'ESI, selon la réaction obtenue, suive l'interlocuteur ou l'arrête immédiatement. «VM1 crevait de trouille», se souvient Toussaint. «Autour de lui, les policiers blaguaient. Sûrement une de ces adresses bidon de la Sûreté de l'Etat, a dit quelqu'un. A ce moment-là, on ne se fait pas la réflexion. Mais c'est effectivement bizarre. Lorsque je me suis moi-même renseigné sur ce numéro, quelques jours plus tard, la ligne était coupée: “le numéro composé n'est pas attribué”.»

Les choses deviennent réellement bizarres lorsque les enquêteurs voient entrer le mystérieux Olivier dans la maison et que VM1 reçoit le signal pour téléphoner. La conversation se déroule comme suit:

- Je vous appelle comme convenu. J'ai ici le paquet que vous m'avez demandé.
- Je ne vous connais pas. Je ne sais pas qui vous êtes. Vous non plus, vous ne me connaissez pas. Je ne sais rien au sujet d'un paquet. Décrivez-moi, décrivez de quoi j'ai l'air.⁴²

«C'était incroyable», dit Marc Toussaint. «Ce type a fait un monologue de cinq minutes au téléphone, on aurait dit qu'il était prévenu. Lorsqu'on a au téléphone quelqu'un qui semble s'être trompé de numéro, on ne réagit pas de cette façon. Tout cela ressemblait à un coup monté pour faire passer VM1 pour du bidon. Ces types de la 1^{ère} SRC étaient vraiment contents, ils trouvaient génial que cela se soit terminé comme ça.»

Toussaint a tenté pendant quelques semaines de faire poursuivre l'enquête avec VM1, mais cela ne lui a rapporté que des ennuis avec sa hiérarchie. Toussaint pense que VM1 a appris sa leçon. «Il ne voulait plus entendre parler de l'enquête, et de moins en moins de moi, d'ailleurs. Je lui ai encore parlé quelques fois de ces prétendues images. Il m'a dit qu'elles étaient en sécurité. C'était la première et la dernière fois qu'il a accepté de parler de son passé à la justice.»⁴³

Après l'épisode VM1, on n'a plus entrepris de réelle tentative pour en savoir plus sur les liens éventuels entre Bouty et Nihoul et l'entourage de Philippe C.

«Pendant ces auditions, j'ai toujours envie de pleurer, mais je ne sais pas pourquoi»

Le témoin X7, amie d'enfance de X1, 1^{er} février 1997

C'était une de ces choses qu'Odette ne s'expliquait pas. Il pouvait le dire à tout moment, aussi bien tôt le matin ou tard le soir. «Dis, il faut que je passe chez madame Poupaert.» Lorsqu'elle lui demandait ce qu'il allait une fois de plus faire là, la réponse variait de «aller prendre un café» à «pour affaires». Un jour, il était revenu avec une grande blessure au visage. Il avait raconté qu'un chien l'avait mordu.

Madame Poupaert n'était plus toute jeune. Elle avait presque cinquante ans et ne correspondait pas au type de femme de Tony V. Odette savait que c'était une femme soignée, avec une petite fille et un mari qui ne disait jamais rien. Elle ne comprenait pas très bien. Elle avait déjà fait quelques allusions jalouses. Il l'avait regardée avec indignation: «Moi, avec madame Poupaert, comment peux-tu imaginer ça?» Odette était certaine, pourtant, de ne pas être sa seule maîtresse extra-conjugale. Tony menait une vie agitée faite de sexe, mensonges et vidéos, et elle l'acceptait. «Moi-même, j'étais assez gourmande sur le plan sexuel, et au lit, il n'y en avait pas deux comme lui», raconte-t-elle. Tony était marié, mais il était rarement chez lui. Son épouse légitime semblait s'accommoder de tout.

Lorsqu'elle évoque sa liaison avec Tony, le mot «magie» n'est jamais loin. Il était violent, insolent, arrogant, possessif, macho. Elle était une femme moderne et autonome. Elle n'avait pas besoin de lui. Pourtant, elle se laissait commander docilement. «Il vous envahissait complètement. Il essayait de tout savoir sur votre compte. Parfois, j'avais le sentiment qu'il avait un ordinateur dans la tête avec un programme spécial qui contenait tous les points faibles des gens de son entourage. Il aimait donner aux gens le sentiment qu'il pouvait les faire chanter. Moi, ça ne me faisait pas réfléchir.»

Madame Poupaert restait un grand mystère. Avant de l'avoir vue en chair et en os, Odette imaginait une beauté exempte de rides. Mais la réalité était tout autre. Elle était vraiment comme Tony l'avait décrite: «stupide!» Un jour, elle avait vu madame Poupaert avec sa fille. Odette avait donné dix ou douze ans à la fillette, sans y faire attention. «C'était vraiment une petite poupée, une enfant toute sage et silencieuse avec une petite jupe plissée et des chaussures bien cirées. Elle s'appelait Regina. La dernière chose qui me serait venue à l'esprit, c'est que c'était pour cette petite maigrichonne que Tony devait filer de toute urgence à Gand trois ou quatre fois par semaine. Je ne sais que penser de toute cette affaire X1. J'ai du mal à croire que Tony ait eu quelque chose à voir avec des meurtres d'enfants. Et pourtant. En lisant le livre de Regina Louf, je dois dire que tout ce qu'elle écrit sur Tony est exact. Jusque dans les moindres détails. Pour moi, ça a été un choc.»¹

La BSR d'Anvers a auditionné Odette, une seule fois, au début de l'année 1998. Le parquet de Gand, qui affirmera plus tard qu'il a enquêté sur la jeunesse de X1, ne connaît pas son récit. Certaines «incohérences dans les déclarations de X1», selon les termes consacrés, le deviennent pourtant beaucoup moins après un entretien avec Odette. Ainsi, X1 a plus d'une fois désespéré ses interrogateurs parce qu'elle ne parvenait pas à dire quel trajet elle avait fait pour arriver à tel ou tel endroit. A la longue, l'excuse qu'elle avançait leur semblait stéréotypée. Elle n'avait rien vu parce que, dans la voiture, elle devait faire une fellation à Tony. Lors de notre rencontre, Odette en parle d'elle-même immédiatement. «Tony était vraiment spécialiste en la matière. C'était même peut-être ce qui l'excitait le plus. Ça lui donnait un sentiment de pouvoir. Il se mettait sur la bande de droite, ralentissait à 100 km/heure et poussait ma tête sur son sexe. Il y avait des périodes où chaque trajet d'une demi-heure ou plus se déroulait comme ça.» Tony V. avait d'autres exigences du même genre: obliger des femmes à se masturber devant lui, leur introduire des bouteilles et des bougies dans le vagin. Une seule fois, Odette a été témoin du viol d'une amie par Tony. Il semblait ne pas y voir de problème.

Odette faisait ce que la petite Regina Louf ne pouvait pas faire: protester. Cela se terminait souvent par des scènes violentes au cours desquelles il cassait tout chez elle. La police sortait Tony de la maison et actait la plainte d'Odette. Mais Tony savait aussi être charmeur, du genre petites attentions et bouquets de fleurs. Résultat: Odette retirait toujours sa plainte.

De madame Poupaert, Odette se souvient que Tony avait réussi à lui vendre pour 120.000 FB de publicité au cinéma, ce qui avait créé un problème. Apparemment, elle ne pouvait pas payer la facture. 120.000 FB, c'est la somme dont parle X1 lorsqu'elle affirme que sa mère l'a «vendue» à Tony. «Il était de loin le meilleur vendeur de spots publicitaires de la société dans laquelle il travaillait», raconte Odette. «Il jetait l'argent par les fenêtres. Pour lui, une nuit de sortie n'était digne de ce nom que si on débouchait vingt ou trente bouteilles de champagne. Parfois, j'avais l'impression que claquer un maximum d'argent chaque week-end devenait un but en soi. Il était parfait bilingue et il avait ses adresses partout en Belgique.»

Odette n'a jamais rien remarqué qui ressemble à de la prostitution infantine, du trafic de pornographie ou des meurtres d'enfants. A l'exception d'une seule fois, quand elle a surpris sa propre fille au lit avec Tony. Il ne s'est rien passé, lui a assuré sa fille, qui détestait cordialement ce nouveau petit ami de sa mère. Ce qui a frappé Odette, c'est que Tony V. surveillait l'adolescente de façon presque obsessionnelle. Il lui interdisait d'avoir un petit ami et insistait pour aller la chercher à l'école presque tous les jours. Etrange, pour quelqu'un d'aussi porté sur le sexe, se disait la maîtresse. Ce n'est que maintenant qu'elle se pose des questions sur un certain nombre d'événements de l'époque. «Nous avons clairement défini une limite à l'époque. Tony a encore tenté de la franchir quelques fois, mais après cela, il ne s'est plus rien passé.»

Ce qui est absolument certain aux yeux d'Odette, c'est que Tony connaissait des gens importants partout en Belgique. A Liège, le père d'un substitut local était son compagnon de sortie attiré. A Gand, il était connu et apprécié dans les boîtes de strip-tease, où il mettait d'ailleurs lui-même en scène des spots publicitaires au début des années 80. Odette dit encore qu'il était très lié au père de Véronique D., ainsi qu'à une famille d'hommes d'affaires que X1 relie à différents meurtres d'enfants. «C'était un milieu où chaque occasion était prétexte à une fête. Des bêtes de réceptions. Tony avait beaucoup d'amis dans ce milieu. Alors qu'il n'était qu'un simple représentant – rien de plus – ça m'a toujours frappée de voir comme ils le connaissaient bien. Je me souviens aussi d'un café à Gand où il donnait régulièrement rendez-vous à l'un ou l'autre commandant de gendarmerie.» A Anvers aussi, Tony avait un comparse dans le milieu policier: le gendarme B.V.H., de Schoten. Tony V. adorait les chevaux et était un habitué de plusieurs manèges à Grobbendonk, Knokke, Beauvechain et Libramont.

Début 1997, les enquêteurs de l'antenne Neufchâteau ne savent pas grand-chose du présumé personnage central de leur enquête. Ce qu'ils constatent, c'est qu'il est toujours en contact avec les parents de X1. Peu après une conversation avec sa mère, le 16 novembre 1996, lors de laquelle Regina a dit qu'elle allait faire en sorte qu'aucun enfant ne subisse encore le même sort que Julie et Melissa, la mère a appelé Tony.² Six mois plus tard, le 28 mai 1997 à 19 heures 50, la BSR note un coup de téléphone en sens inverse. La conversation dure un peu moins de dix-neuf minutes.³

Fin 1996, X1 a déjà cité une dizaine de noms de femmes qui pourraient confirmer certains éléments de sa jeunesse. Au cours des premières semaines de l'année qui suit, l'antenne Neufchâteau les contacte une à une. Très vite, on se rend compte que la meilleure méthode n'est pas d'entrer dans le vif du sujet, ni d'annoncer d'emblée qu'il s'agit de l'affaire Dutroux. Sandra D. – que X1 a citée comme une des personnes présentes lors du meurtre de Véronique D. – refuse tout contact et ne se souvient pas avoir eu le moindre problème dans sa jeunesse. Le 9 janvier, la BSR obtient une première réaction tout aussi négative de Nora De Boodt.⁴ C'est une ancienne amie de X1, qui aurait été violée à plusieurs reprises par Tony V. et ses amis lorsque les deux gamines partaient ensemble en vacances à Knokke. Le témoin X4 a reconnu Nora parmi un tas de photos, à la mi-décembre, ajoutant qu'elle était souvent utilisée pour des séances de photos et de films pornographiques.⁵ Au départ, Nora ne semble pas se rappeler ce genre de choses. Elle n'arrête pas de répéter qu'elle ne voit pas ce qu'elle aurait à raconter. Effectivement, elle était la meilleure amie de X1 entre ses dix et ses quatorze ans, dit-elle. X1 habitait déjà à Gand, et pendant les vacances, elle pouvait l'accompagner à la villa de sa grand-mère. Selon ses dires, ses souvenirs de ces séjours ne correspondent que très peu au récit de X1. «Il était formellement interdit d'aller au premier étage de la maison. Sa grand-mère était très sévère.» Elle se souvient que X1 lui avait dit à l'époque qu'elle était amoureuse de Tony. «La mère aussi était amoureuse de cet homme.»

Les enquêteurs lui posent encore quelques questions sur sa propre jeunesse, pour la forme, et Nora se met à parler doucement de son père, qui l'a «touchée» quelques fois lorsqu'elle avait quatorze ans. Mais pour le reste, aucun problème. Juste avant que les enquêteurs la remercient de leur avoir consacré de son temps, elle s'effondre. A travers ses larmes, ils l'entendent dire quelque chose sur son père et sur «des choses dont je ne peux pas parler».⁶ Lorsque les enquêteurs la rencontrent une deuxième fois, chez elle, le scénario se répète. En deux jours, elle a subi une légère métamorphose. Elle a de profonds cernes sous les yeux et fait une impression sinistre. Elle répète qu'elle ne comprend vraiment pas à quoi la BSR perd son temps. C'est vrai, tout allait bien, à Knokke. A la fin de la conversation, Nora se met à avoir des spasmes et marmonne quelque chose à propos de «monstres» qui la poursuivent dans ses rêves.⁷

Lors de sa troisième audition, Nora De Boodt annonce qu'elle accepte de collaborer, mais uniquement en tant que témoin anonyme. Elle aussi reçoit un code: X7. Collaborer est un terme tout relatif dans son cas. Elle parle de tout et n'importe quoi, mais rarement de son ancienne amie. Toutes les occasions sont bonnes pour éviter le sujet et évoquer sa propre jeunesse. Sa sœur, qui est en psychiatrie depuis sept ans, devient hystérique dès que quelqu'un fait mine de la toucher. «Il a dû lui arriver des choses terribles», dit-elle. Son père avait un labo de photographie et elles ne pouvaient jamais y entrer. «Je sais qu'il m'est arrivé quelque chose, mais je ne sais pas quoi. Je n'ose pas me regarder dans un miroir et je déteste être filmée ou photographiée. J'ai souvent des dépressions. Alors, je m'enfuis toujours dans une chambre. (...) Pendant ces auditions, j'ai toujours envie de pleurer, mais je ne sais pas pourquoi.»⁸

Début mars, les enquêteurs font une nouvelle tentative, mais plus le temps passe, moins X7 parle de X1 et plus elle parle de sa sœur, de son père et de ses cauchemars. Son père avait l'habitude de mutiler sa sœur avec des mégots de cigarette, se souvient-elle.⁹ Lors d'une dernière audition, X7 en vient finalement à parler un peu de X1 et de Tony V., mais ne fait pas beaucoup plus que confirmer qu'ils avaient des relations sexuelles.¹⁰ «Il y avait chez cette femme quelque chose qui ne tournait pas rond, c'est évident», dit un enquêteur. «C'était une huître qui contenait sans doute une perle pour notre enquête. Hélas, nous n'avons pas eu le temps d'ouvrir l'huître.» Lorsque, plus tard, elle est interrogée par la BSR de Gand, Nora De Boodt se referme complètement. Elle ne fait aucune confiance à ces enquêteurs-là et n'accepte de parler que si on lui fournit des précisions sur les rumeurs qui disent qu'on a retrouvé des enregistrements vidéo pornographiques sur lesquels elle figure. Elle demande des explications. «Ne fut-ce que pour pouvoir remettre les choses en place dans ma tête. J'ai le sentiment qu'on veut me tenir en haleine.»¹¹

Beaucoup de sceptiques dans l'affaire X1 estiment plausible que Regina Louf soit entrée en contact avec Tony V. entre ses douze et ses quinze ans et que toutes les histoires qu'elle raconte puissent être ramenées aux jeux sexuels qu'il jouait avec elle. Il serait, dans ce cas, très peu probable qu'elle ait subi des abus sexuels dans la période qui a précédé, lorsqu'elle vivait encore chez sa grand-mère. Pourtant, il y a un témoin qui confirme cette partie du récit. X1 a cité son nom dès la deuxième audition: Conny De Windt¹², de Knokke. Conny a un an de plus que X1. Elle aurait subi des abus sexuels, en tant qu'enfant prostituée, dans la villa de la grand-mère; ses parents auraient été au courant. Elle aussi, X4 l'a reconnue sur photo. X1 a dit qu'elle-même et Conny étaient «montées l'une contre l'autre». Si l'une n'était pas assez docile, c'est l'autre qui en pâtissait. X1 n'était pas sûre que Conny accepterait de parler. Elle a conseillé aux enquêteurs de lui rappeler les «chambres 7 et 9».

Lors du premier contact avec les enquêteurs, Conny De Windt éclate en sanglots.¹³ Elle a tout de suite compris de quoi il allait être question. Avant même le début de la première audition, elle remet une pile de textes et de dessins datant de son enfance et de la période où elle a été admise dans la section de psychiatrie de l'hôpital universitaire de Bruges. Dans ces écrits et ces dessins, son histoire transparait à travers des images de diables avec des sexes énormes, d'hommes et de femmes nus, de ciseaux et de vibromasseurs. Conny De Windt est le premier témoin qui confirmera les horribles lignes directrices du récit de X1. Elle raconte qu'une image lui est restée: celle de la grand-mère menaçant X1 avec un revolver parce qu'elle avait refusé de satisfaire les exigences d'un client. Selon ses dires, Conny aussi devait «faire» des clients. Confrontée à quelques photos de maisons à Knokke, elle désigne la villa de la grand-mère de X1 comme une des adresses où cela se passait.¹⁴ Il y a un fait dont elle garde un souvenir précis. Dans la villa, un homme l'a jetée sur le lit et l'a obligée à lui pratiquer une fellation. «Je ne sais plus qui m'a appris ça, mais je savais comment satisfaire les hommes avec ma bouche. J'ai aussi été violée par voie anale. Je mordais les tentures pour étouffer la douleur.»¹⁵

Au total, Conny De Windt sera entendue quatre fois. Peu à peu, ses souvenirs lui reviennent, les détails se précisent et ses réticences à parler disparaissent. «Cela se passait toujours dans l'une ou l'autre de deux chambres bien précises de l'hôtel de cette grand-mère, toujours les mêmes», raconte-t-elle le 25 février 1997. «On me disait d'avance dans quelle chambre je devais aller.» Des coupables, Conny n'a retenu qu'un seul nom: Monsieur. C'est l'un des noms cités par X1 lors de sa toute première audition. «On ne nous présentait pas les clients», dit-elle. «Je sais qu'ils parlaient le néerlandais et qu'ils nous traitaient tout simplement comme des putes.»

D'après Conny, la grand-mère de X1 veillait à ce que les filles obéissent aux clients. Quand elles désobéissaient, elle leur tapait sur les doigts avec une règle en métal. Selon les désirs des clients, X1 ou sa grand-mère la ligotait sur un lit. Elle-même devait parfois ligoter X1. Souvent, on leur demandait de faire l'amour ensemble sous les yeux d'un client qui se masturbait. Conny ne se souvient plus très bien quand tout cela est arrivé. Elle relie les faits les plus graves à sa quatrième année primaire, lorsqu'elle avait entre neuf et dix ans.¹⁶ De Windt étaye fortement le dossier X1. Même si son récit ajoute peu de choses à ce que X1 a déjà raconté, il montre clairement qu'avec un minimum de patience, même les parties les plus invraisemblables de ce récit sont vérifiables. Cependant, le 20 mai, les auditions de Conny cessent brutalement. Lors d'une communication téléphonique à la BSR, elle annonce qu'elle ne souhaite plus coopérer. Les tensions au sein de sa famille sont devenues intenable. Son mari n'était pas au courant de tout, mais pendant le week-end de Pentecôte, ils ont eu une discussion franche. A la suite de quoi il a sauté dans sa voiture, enragé, et s'est rendu chez son beau-père pour le traiter de tous les noms. Le père de Conny lui a alors avoué qu'il l'avait amenée «quelques fois» dans des villas à Knokke, mais qu'il n'avait aucune idée de ce qui s'y passait... Il a dit aussi qu'il s'agissait de «vieilles histoires» qui ne valaient pas la peine de ressortir et qu'il vaudrait mieux interner sa fille à nouveau. Ce sera effectivement le dénouement de cette affaire. Au lendemain de la dispute, Conny De Windt a pris une forte dose de médicaments. Elle avait déjà fait quatre tentatives de suicide au cours des dernières années. Les enquêteurs ne tenteront plus de lui parler. Lorsqu'il est entendu, son père leur crie que «tout cela est de la faute de la ligne verte de Connerotte». Une semaine plus tard, Conny sera admise dans un hôpital psychiatrique.¹⁷

Il est remarquable de voir comment magistrats et policiers expliquent sans sourciller au bon peuple, début 1998, que malgré un an et demi d'enquête, ils n'ont trouvé «personne» qui veuille confirmer les déclarations de X1. Il existe sur Nora De Boodt et Conny De Windt des centaines de pages de procès-verbaux. Il arrive aussi qu'un prétendu coupable de faits comme les décrit X1 se présente spontanément à la police. C'est ce qui arrive en décembre 1996.

Dans un restaurant bruxellois, un ancien trésorier de la section Jeunes d'un parti politique craque tout à coup. Quelques jours après le battage médiatique de la perquisition chez Abrasax, il confie à sa compagne de table une histoire embrouillée de rituels sataniques auxquels un avocat et un notaire l'ont emmené, une dizaine d'années auparavant, sous prétexte d'être «admis dans les hautes sphères». L'homme affirme que des enfants y ont été tués. Sa compagne signale la conversation à la police de Woluwe-St-Lambert et quelques semaines plus tard, un policier contacte l'homme. Il est mort de peur, affirme qu'«ils» le retrouveront et n'accepte de témoigner qu'à condition de ne rien devoir signer.¹⁸ Une semaine plus tard, il fait son récit et, une fois de plus, apparaissent les noms déjà si familiers aux enquêteurs de l'antenne Neufchâteau. Il s'agit, notamment, du suspect principal du dossier 111/96 et d'un des hommes que X1 impliquera dans le meurtre de Katrien De Cuyper.¹⁹ Mais l'homme ne fait pas bonne impression. Ses histoires d'adolescentes massacrées au couteau et de sang bu par les coupables semblent teintées d'une grave paranoïa. Il parle de sa vie menacée, d'intimidations, d'une carrière qu'«ils» ont brisée et de projets de suicide. Il apparaît plus tard qu'il a déjà raconté semblable histoire à la gendarmerie de Woluwe. Il est fou à lier, dit le premier maréchal des logis qui l'avait reçu dans son bureau.²⁰ L'enquête en reste là.

Parmi les filles dont X1 a dit que Tony les «testait» pour voir si elles étaient «commercialisables», elle a cité Myriam Verstraeten.²¹ Il ne lui serait pas arrivé grand-chose, «mais elle doit par contre avoir vu beaucoup de choses». X1 a connu Myriam en 1981, en sixième année primaire, quand elle habitait à Gand. Elles n'ont été qu'un an dans la même classe, mais elles sont restées amies. Myriam accompagnait de temps en temps X1 en vacances à Knokke. D'après X1, Tony V. a essayé à quelques reprises de l'impliquer dans les jeux sexuels, mais cela n'a jamais marché. Dans un de ses fax, X1 écrit que Myriam doit forcément avoir été témoin des brutalités de sa grand-mère à Knokke et des abus sexuels commis par Tony.²² Lorsque l'antenne Neufchâteau parvient à retrouver Myriam Verstraeten, elle ne se souvient pas de ce genre de chose. Elle dit qu'elle n'a rien vu d'anormal à Knokke. C'était sympathique, la grand-mère était un trésor et elle n'a jamais remarqué chez X1 ni grossesses, ni blessures. Pour le reste, Myriam brosse un portrait peu flatteur de X1. «Elle était toujours seule à la cour de récréation, elle se lavait peu et arrivait parfois avec plusieurs heures de retard. Elle avait un caractère difficile.»

Myriam venait tous les mercredis au salon de toilette de la mère de X1. Elle ouvrait de grands yeux. Elle se souvient de la femme de ménage, qui voulait coucher avec tout qui franchissait le seuil. «Il y avait des contacts sexuels entre X1, ce Tony, la mère de X1 et la femme de ménage», se souvient-elle. Tony V. l'avait un jour envoyée promener sous un prétexte ridicule lorsqu'elle était venue sonner à un mauvais moment. «Parfois, j'avais l'impression que ma présence gênait.»²³ Les enquêteurs en sont réduits aux conjectures quant à savoir si elle cache certaines choses ou si son récit est fidèle à la réalité. Par contre, ils disposent maintenant d'un nouveau témoin en puissance: la femme de ménage.

Pour les enquêteurs qui vont auditionner C.V., il devient difficile à croire que ce milieu a pu produire des enfants prostituées, livrées à des politiciens de premier plan et à des hommes d'affaires. Car l'histoire se résume de plus en plus à celle d'une famille marginale où tout tournait autour du sexe et de l'alcool. C.V. est une femme du peuple, une Gantoise qui raconte sans trop de problèmes qu'elle est entrée un jour avec son chien dans le salon de la mère de X1 et qu'elle y a été reçue à bras ouverts. A tel point qu'elle y a trouvé refuge pendant trois mois quand elle a eu des problèmes avec son premier mari et qu'elle s'est retrouvée seule avec un enfant de dix-huit mois. «Je suis devenue leur femme de ménage», raconte-t-elle. «C'était clairement Tony qui était le chef dans cette maison. Il venait presque tous les jours et apportait toujours du vin. Je pensais qu'il y avait quelque chose entre la mère et lui. Avec la fille, il allait au manège. Oui, et parfois, il allait avec elle dans sa chambre.»²⁴

C.V. est née en 1962. Elle ne devait pas avoir beaucoup plus de vingt ans lorsqu'elle a commencé à travailler chez la mère de X1. Apparemment, elle n'était d'ailleurs pas très douée pour cela, car après Myriam, d'autres témoins apparaissent qui sont unanimes au moins sur ce point: la maison ressemblait toujours à une porcherie. Lorsque C.V. est interrogée une seconde fois début mars, on tombe de plus en plus dans *Les Misérables*. Ses parents ont divorcé lorsqu'elle avait sept ans. Sa mère a fait une tentative de suicide, deux ans plus tard. A seize ans, C.V. rencontre son premier mari et tombe enceinte à dix-huit ans. C'est avec ce premier enfant, une petite fille, qu'elle s'installe dans la famille de X1 en 1982. Au total, trois hommes différents lui donneront quatre enfants. Sa vie est devenue un écheveau inextricable de querelles à propos de la garde des enfants. Elle est en thérapie chez un psychiatre depuis dix ans déjà.²⁵

«Ça devait être un vrai bordel chez eux», écrit un enquêteur de l'antenne Neufchâteau en guise de commentaire à la synthèse du fax que X1 envoie le 11 février 1997 pour parler de la femme de ménage. Dans ses auditions, elle n'a jamais parlé de C.V., qui n'avait, selon elle, aucune place dans une enquête sur des meurtres d'enfants. X1 écrit que C.V. n'avait absolument rien à voir avec cela. Mais elle l'énervait parce qu'elle prenait sa place au sein de la famille: «Elle recevait mon lit. Son enfant aussi dormait dans ma chambre, et moi, je pouvais dormir là où je trouvais de la place. Plus rien ne m'appartenait. Tony aussi changeait. Elle lui plaisait. Je m'en fichais, mais ce qui me faisait mal, c'est qu'il ne me regardait plus. (...) Souvent, le soir, ils étaient tous à table: ma mère, parfois mon père, W., Tony, Ad, et tous ceux que Tony amenait. (...) En général, je devais en plus les traîner en haut, elle et ma mère, parce qu'elles étaient trop ivres pour tenir sur leurs jambes. (...) Ça paraît fou, mais j'avais si honte. J'avais honte lorsqu'il me prenait tandis que C.V. nous regardait. J'étais gênée qu'il touche la petite fille. Je ne voulais plus voir ça, pas sur mon terrain à moi.»²⁶

Le 22 mars 1997, X1 et C.V. sont face à face dans les locaux de l'antenne Neufchâteau. La confrontation est positive pour X1. C.V. a tendance à justifier toute cette période. Elle dit d'abord formellement qu'elle n'a remarqué aucun contact sexuel entre X1 et Tony V.. Apparemment, elle ne réalise pas que tout est filmé car, au cours d'une pause, elle dit qu'elle savait, évidemment – et qu'elle savait aussi que X1 n'avait que treize ans à l'époque – mais elle ajoute qu'elle n'a jamais vu aucune raison d'en faire un plat. Tout le monde paraissait trouver cela normal. «Je ne pense pas qu'elle mente», dit C.V. vers le milieu de la confrontation, «mais j'ai fait une croix sur mon passé et j'ai tout oublié.» Elle esquivait les autres questions de l'adjudant Mertens en disant que c'était une période où elle buvait beaucoup et était un peu déséquilibrée. A l'issue de la confrontation, une phrase saute aux yeux. X1 a amené C.V. à dire pourquoi elle avait quitté la famille Louf en catastrophe. «Un beau jour, ma fille est venue chez moi en pleurant», raconte-t-elle. «Deux jours plus tard, nous avons quitté cette maison. (...) Ma fille a eu des troubles du comportement après le séjour chez les parents de X1, mais elle n'a jamais voulu en parler.»²⁷

Le fait que quelque chose serait arrivé à la fille de C.V., un bébé de dix-huit mois, éclaire l'enquête d'un jour nouveau. Les enquêteurs vont d'ailleurs la retrouver et l'interroger – elle a seize ans en 1997. Une fois de plus, ils enregistreront des réactions de panique psychologique et des explications complexes. Et une fois de plus, l'équipe De Baets est remerciée avant de pouvoir poursuivre ce volet de l'enquête.

Lorsque les enquêteurs vérifient, en mars 1997, les appels entrants et sortants sur la ligne téléphonique de C.V., ils constatent que les jours avant et après ses auditions, elle est en contact régulier avec Myriam Verstraeten et des relations communes. En un seul jour, C.V. reçoit trente-huit coups de téléphone de divers membres de sa famille et de connaissances qui, le même jour, contactent également Myriam. Ceci pourrait indiquer que les deux femmes tentent d'accorder leurs versions.²⁸

Ce que les amies d'enfance de X1 ne soupçonnent certainement pas, c'est que début 1997, leurs déclarations contribuent à une première dans l'histoire judiciaire belge. On a déjà tant chuchoté à propos de la «percée» imminente dans l'affaire Dutroux que les chefs d'enquête en ont fait une sorte de test pour la police et la justice. Après concertation avec le collège des procureurs généraux, les magistrats nationaux André Vandoren et Patrick Duinslaeger ont été chargés, début 1997, de réunir une fois par mois tous les magistrats concernés de différents arrondissements judiciaires. Même si en principe, ces réunions – cinq au total – concernent tous les dossiers connexes à l'affaire Dutroux, c'est X1 qui dominera systématiquement l'ordre du jour.²⁹ Il y a un vif intérêt pour ces réunions, qui ont Obélix pour nom de code. A chaque fois, une trentaine de personnes sont présentes. Il s'agit notamment de Duinslaeger et Vandoren eux-mêmes, des procureurs Michel Bourlet (Neufchâteau), Benoît Dejemeppe (Bruxelles) et Jean Soenen (Gand), des substituts Nicole De Rouck (Gand) et Paule Somers (Bruxelles), des juges d'instruction Michel Jordens (Anvers), Jacques Langlois (Neufchâteau) et Jean-Claude Van Espen (Bruxelles), d'un certain nombre d'officiers de gendarmerie – notamment du BCR – des chefs des équipes d'enquête de la BSR et de la PJ, et d'analystes criminels. Tous gardent leur connaissance de X1 et de ses déclarations comme un secret d'Etat.

En guise d'introduction à la deuxième réunion, le matin du 7 mars 1997, les enquêteurs de l'antenne Neufchâteau écoutent un exposé du psychiatre Paul Igodt, de la Katholieke Universiteit Leuven (KUL). Il vient d'être associé à l'enquête et ne peut pas encore dire grand-chose sur la valeur des témoignages de X1. Mais il met en garde les enquêteurs contre le risque qui existe toujours lorsqu'on interroge une personne qui présente des troubles dissociatifs. Accueillir ce type de victime dans une enquête judiciaire est tout à fait neuf en Belgique. Cela demande une approche très spécifique et De Baets s'entend dire que, tout en improvisant, il ne s'en est pas trop mal tiré. Si l'enquêteur et ses collègues jugent la matinée intéressante, c'est moins le cas l'après-midi, lorsqu'ils sont confrontés aux magistrats qui seront censés traiter ce dossier tôt ou tard. C'est comme s'ils prenaient une machine à voyager dans le temps qui les ramène avant août 1996. Le procureur général de Liège, Anne Thily, qui doit présider cette réunion comme la précédente, s'est fait excuser. La dernière fois, elle n'avait pas caché son désintérêt. Alors qu'elle avait à peine prononcé un mot, elle avait reçu pour mission d'être le «point de contact» entre Obélix et le collège des procureurs généraux. Le procureur gantois Soenen ne déborde pas d'enthousiasme, lui non plus. Il s'est fait accompagner par le substitut De Rouck, qui semble avoir besoin de sa permission pour tout ce qu'elle dit et tout ce qu'elle fait. On peut se demander si Soenen a lu les pièces du dossier Dellaert qui lui ont été envoyées.

L'adjudant Mertens fait une tentative pour réveiller l'attention. Il a amené un magnétoscope et, presque sans prévenir, il fait visionner une des cassettes de Jean-Paul Raemaekers. «Il y a eu un très long silence après cela», dira plus tard un des spectateurs. «Tout de suite après, un analyste criminel du BCR a fait un exposé, mais personne ne l'écoutait. La plupart étaient blêmes et regardaient dans le vague. Pendant un instant, on a cru que les magistrats se rendaient enfin compte du genre d'affaire qu'ils traitaient, mais cet espoir a vite disparu.»

Ce jour-là, le juge Van Espen fait un rapport sur l'état de l'enquête dans l'affaire Van Hees. Tous les participants réalisent qu'elle est la plus avancée. On décide alors que les parquets de Gand et d'Anvers n'entreprendront rien pour l'instant, en attendant les nouvelles évolutions à Bruxelles. Dans le récit qu'a fait X1 sur le meurtre de Kristien n'apparaît aucun homme politique, magistrat ou notable – ce qui fait conclure qu'il s'agit du «dossier le plus facile». Les choses qui semblent les plus faciles reçoivent la priorité. Ce jour-là, Van Espen se voit donc attribuer un rôle clé. Ce n'est que quelques mois plus tard qu'apparaîtra le véritable rôle que joue ce magistrat reconnu. A mesure que l'été approche et que l'envie augmente de s'occuper d'autre chose que de cette satanée affaire Dutroux, la justice se replie à nouveau dans sa tour d'ivoire.

Lors de la troisième réunion de coordination, on palabre longuement sur les photos qui ont été présentées à X1.³⁰ Cela ne constitue-t-il pas une violation de la vie privée de ces gens? Peut-on, d'ailleurs, présenter des photos de ministres ou de parlementaires, qui jouissent de l'immunité, sans avoir consulté la Cour de cassation au préalable? On n'en sortira pas ce jour-là. La question est repoussée à une réunion ultérieure, lors de laquelle elle sera repoussée une nouvelle fois. Il faudrait soumettre ces questions, via Anne Thily, au collègue des procureurs généraux. Mais Thily ne se montre plus aux réunions. Elle se fait remplacer par l'avocat général Alain Czaplicki, qui prend acte, calmement, des points à signaler, dont on n'entend plus jamais parler. Lors de la deuxième réunion, le procureur Bourlet attire l'attention sur les «aveux» faits par X1 dans un fax concernant le meurtre de Katrien De Cuyper, la jeune fille de Brasschaat. Bourlet est d'avis que la prostitution forcée dont a été victime X1 peut être considérée comme un «délict continu». De ce point de vue, il n'existe pas de différence juridique entre X1 mineure et X1 majeure et il reste possible de l'entendre comme témoin. Comme personne ne peut prédire quelles surprises réservent encore les auditions, Bourlet demande que le collègue des procureurs généraux émette un avis ou établisse des directives. X1 doit-elle être arrêtée? Doit-on créer à son intention une sorte de statut de repentir? Czaplicki note. Bourlet attend toujours.

Lorsque le journal *Het Laatste Nieuws* révèle, un an plus tard, les «aveux» de Regina Louf pour le meurtre de Katrien De Cuyper, cela pousse rapidement l'opinion publique à déclarer en chœur que le témoin est fou.³¹ Claude Eerdeken, membre de la commission Verwilghen, va jusqu'à se demander, dans un débat télévisé, pourquoi elle n'est pas en prison. Des juristes mettent leur grain de sel en disant que l'enquête a dérapé, qu'elle est mal organisée. Aucun des participants aux réunions Obélix, un an plus tôt, ne se fait alors entendre. A lire les rapports des réunions, en mars 1997, l'attention des plus hauts magistrats était tout entière à un sujet bien différent: qui fera office de porte-parole?

Début 1998, au beau milieu de la controverse X1, le journal *De Standaard* se demandera pourquoi on n'est jamais allé interroger les parents de X1 et pourquoi on n'a pas auditionné son souteneur, Tony. La question a aussi été abordée dans les réunions Obélix, le 22 mai 1997 pour être précis. Connerotte a promis l'anonymat à X1 et cet engagement ne peut pas être rompu, sauf à l'initiative de X1 elle-même. Tout ce que peuvent faire les enquêteurs, c'est enquêter discrètement sur quelques amis de jeunesse, ce qu'ils font d'ailleurs. Quant à la confrontation des déclarations de X1 aux versions des coupables qu'elle cite le plus souvent, le rapport de la réunion dit que «le problème d'une confrontation avec T., Nihoul et Bouty est essentiel, mais prématuré».³² Magistrats et policiers ne décident rien et se remettent à discuter du futur porte-parole. Sous la rubrique «problèmes», le rapport bilingue de la réunion mentionne donc: «Album photos + relations avec la presse: toujours pas de réponse!»³³

S'il a un jour été question de détermination, il n'en reste pas trace lors de la réunion du 22 mai. A ce moment-là, au sein de l'antenne Neufchâteau, deux clans d'enquêteurs s'opposent à couteaux tirés. Le commandant Duterme et l'enquêteur principal De Baets ne se parlent plus. Tous les magistrats présents aux réunions Obélix le savent. Ils fouillent un peu leurs documents, redressent leurs lunettes sur leur nez et ne disent pas mot. On fixe encore une sixième réunion pour le 26 juin, mais elle n'aura jamais lieu.

Peu avant la Noël 1996, le bruit courait dans plusieurs rédactions qu'un coup de filet spectaculaire se préparait. Il allait falloir des autocars pour amener à Neufchâteau des dizaines de VIP qu'une série de perquisitions allait permettre d'arrêter. C'est sans doute l'histoire la plus forte de toute la saga X1, mais elle est inexacte. En novembre 1996, le gendarme Michel Clippe est chargé de dresser un «ordre d'opérations». C'est une procédure normale à la BSR pour toutes les grandes enquêtes qui peuvent donner lieu à des opérations sur le terrain. On réunit toutes les informations qui seront nécessaires pour décerner des mandats de perquisition. Sans un mandat – délivré par un juge d'instruction – on ne peut pas perquisitionner. Le juge Langlois n'a jamais eu à envisager la délivrance de ces mandats. Aux environs de Noël, le seul qui y était favorable était Michel Bourlet. Mais pas chez des VIP, ministres ou hommes d'affaires, comme l'histoire le raconte. Le but était de perquisitionner chez des gens qui ont connu X1 dans sa jeunesse. Le procureur estimait qu'il ne fallait pas trop traîner. La Belgique est un petit pays où les rumeurs courent vite. Les personnes impliquées prendraient leurs précautions rapidement.

«Le gros problème, fin décembre 1996, c'était que quelques journalistes avaient eu vent de l'existence des X», dit un enquêteur de l'époque. «C'est pourquoi Bourlet estimait qu'il fallait passer à l'action. A ce moment-là, en boutade, il a parlé devant un journaliste d'un car de tourisme plein de personnes haut placées. Quand on connaît Bourlet, on connaît son humour. Mais les quelques journalistes au courant ont pris cela très au sérieux. C'est ainsi que cette histoire s'est mise à mener une vie propre.»

Une date précise a même circulé pour la vague de perquisitions: le 23 décembre 1996. Les journalistes se tuyautaient les uns les autres. Il y a un autocar à Neufchâteau; l'aéroport national a reçu une liste de Belges importants qui ne peuvent plus quitter le pays. Le 23 décembre, il ne s'est rien passé du tout. A cette date, l'ordre d'opérations de Clippe comptait treize cibles, pas une de plus. Des amis de jeunesse de X1, de membres de sa famille, Tony V., la maison de X1 elle-même... Un seul nom plus ou moins connu figure sur cette liste: celui de l'avocat E. Même Annie Bouty ne figure pas encore dans l'ordre d'opérations. «A ce moment-là, tout le monde voulait une intervention», se souvient De Baets. «Il leur fallait absolument une grande intervention. Tout le monde était d'accord là-dessus: l'état-major de la gendarmerie, la magistrature... J'ai marqué mon désaccord, parce que j'estimais qu'il nous fallait plus de preuves. J'ai vingt-six ans d'expérience en matière d'enquêtes judiciaires. Dans tous mes dossiers, il y a toujours eu des longues enquêtes préliminaires. En faisant une perquisition, on se rend sur le terrain, on fait sortir l'enquête au grand jour, et inévitablement, des gens sont montrés du doigt. Avant de compromettre quelqu'un, il me semble qu'il faut être tout à fait certain. En fait, la perquisition est la dernière étape, une formalité qui permet de rassembler les dernières preuves de ce qui est déjà certain à 99%. C'est également ce que je voulais à l'époque: plus de vérifications, plus d'observations... Tout le monde sait qu'on ne peut pas aller devant une Cour d'assises avec Regina Louf. Moi, je parlais de l'idée que nous allions l'interroger pendant deux ou trois ans, tout en effectuant des vérifications en parallèle, et ce n'était qu'alors que nous sortirions au grand jour. Apparemment, certains étaient très pressés.»

D'après d'anciens enquêteurs de l'antenne Neufchâteau, une violente dispute éclate fin décembre 1996 entre Bourlet et De Baets. «C'est vrai», dit l'adjutant. «Il voulait de l'action. Il me disait constamment: "Mais nom d'un chien, De Baets, pour Dutroux, nous avons beaucoup moins entre les mains, et pourtant, nous avons fait des perquisitions." J'ai essayé de lui faire comprendre que ce n'était pas vrai. Là, ils avaient une partie de plaque d'immatriculation et il y avait un enfant kidnappé. Nous, nous travaillions avec une victime dont nous savions encore beaucoup trop peu.»³⁴

Et pourtant, disent certains ex-collègues de De Baets, c'est Bourlet qui avait raison. «Fin 1996, le dossier X1 n'était pas encore décentralisé», remarque un enquêteur. «Neufchâteau pouvait encore agir à sa guise. C'était la dernière occasion de profiter de l'élan suscité par l'affaire Dutroux. Nos supérieurs nous suppliaient de faire quelque chose de visible. Tous ceux qui faisaient partie de l'antenne se souviennent que le colonel Berkmoes du BCR est venu nous rendre visite fin 1996 et qu'il a dit littéralement: "Vous êtes les sauveteurs de la gendarmerie." A ce moment-là, notre corps était violemment critiqué au parlement. Mais nous avons gâché tout notre crédit avec l'affaire Abrasax et ces fouilles stupides à Jumet.»³⁵

A la mi-février, l'ordre d'opérations compte déjà quarante-trois cibles. De Baets trouve toujours qu'il est trop tôt et Bourlet qu'il est trop tard. «C'est alors que le vent a commencé à tourner», se souvient De Baets. «Le commandant Duterme s'est informé de l'état de l'ordre d'opérations et nous lui avons expliqué l'avancement des choses. Il nous a dit que cinq ou six perquisitions devaient suffire.»

Le 20 mars 1997, la «grande opération» a finalement lieu, mais aucun journaliste n'est au courant. Au lieu des quarante-trois adresses, une seule est visitée: Morekstraat 169 à Gand. C'est la maison que louent Regina Louf et son mari.³⁶ Ce jour-là, une équipe de gendarmes de la BSR, dirigée par le premier maréchal des logis Luc Vergnon, effectue une perquisition chez X1 sur ordre de Van Espen.³⁷ Ils saisissent la cassette vidéo d'un documentaire sur les troubles de personnalité multiple, une coupure de l'hebdomadaire *Knack*, un cahier Atoma contenant des notes personnelles, des copies de tous les fax que X1 a envoyés à De Baets, quatre albums de photos de famille, et une farde avec des notes sur ses personnalités.³⁸ Regina Louf est hors d'elle et traite les enquêteurs de tous les noms: «J'espère que la prochaine fois, vous débarquerez chez les coupables!» Plus tard, elle se montrera compréhensive, quand elle apprendra que les enquêteurs ont cherché, sans en trouver, des coupures de presse dans lesquelles elle aurait pu puiser ses connaissances sur le meurtre de Christine Van Hees.

Trois jours après la perquisition, elle apporte elle-même quelques documents qui avaient échappé aux enquêteurs. Parmi ceux-ci – «peut-être intéressants pour votre enquête» –, se trouve un petit cahier rouge qu'elle a utilisé comme journal à partir de 1989.³⁹ Il était dans une pièce pleine de poussière, enfermé dans une boîte en carton jamais ouverte depuis son dernier déménagement. Le maréchal des logis chef Danny De Pauw, qui devait fouiller cette pièce, est allergique à la poussière. Il n'a fait qu'entrer et sortir et n'a pas vu le petit cahier, lequel, on le verra plus tard, regorge d'informations essentielles pour l'enquête.

L'une des rares décisions prises pendant une réunion Obélix, le 25 avril, est d'engager un collègue de cinq experts psychiatres pour examiner X1. La demande en a été faite quelques mois plus tôt par l'adjudant De Baets, mais depuis que des magistrats des quatre coins du pays s'occupent de l'affaire, tout se déroule un peu plus lentement.⁴⁰ Chacun des cinq experts a sa propre spécialisation. Et chacun doit évaluer X1 et son témoignage de son angle professionnel. Le collège est dirigé par le professeur Paul Igodt, un neuropsychiatre louvaniste, et composé pour le reste de ses collègues Peter Adriaenssens (KUL) et Herman Vertommen (KUL), de Johan Vanderlinden, un médecin de l'hôpital psychiatrique de Kortenberg, et du psychiatre Rudy Verelst (KUL). En raison de sa spécialisation, le pédopsychiatre Peter Adriaenssens a pour mission particulière d'examiner les enfants de X1, mais cela ne se fera jamais.

Le collège des experts doit vérifier les capacités de mémoire de X1 et examiner s'il a été question de suggestivité de la part des enquêteurs lors des auditions.⁴¹ Ce qui est ainsi littéralement écrit dans l'apostille du juge Van Espen montre qu'il a déjà été briefé, fin avril, sur les relectures qui ont démarré en secret sous la houlette du commandant Duterme. Jusqu'alors, personne n'a jamais formulé de remarques sur le déroulement des auditions, qui sont au contraire qualifiées d'«exemplaires». Seuls Duterme et quelques-uns de ses fidèles ne partagent pas cet avis.

«Je l'ai clairement senti», dit Regina Louf, «les psychiatres ont su très vite que leur travail ne changerait plus rien. Ils ont commencé à peu près au moment où De Baets était mis à l'écart. Au total, j'ai passé plus de trente heures à parler et à subir des tests psychologiques. Parfois, c'étaient vraiment des tests ridicules, mais ces gens essayaient de faire leur boulot honnêtement. Je pense qu'ils se sont retrouvés entre deux feux. Ils étaient en contact avec les enquêteurs qui leur ont certainement raconté que j'étais folle à lier. Lorsqu'ils me parlaient, il planait toujours une ambiance du genre: nous, on trouve que vous allez bien, mais on nous dit que... Lors du dernier entretien, Vertommen m'a déconseillé d'accepter de me faire auditionner sous hypnose. Il m'a dit de penser à ma famille et de me résigner au fait qu'on ne pourrait pas faire grand-chose de mon témoignage.»⁴²

Lorsqu'on demande l'avis de scientifiques, il est rare que la réponse soit noire ou blanche, et le plus souvent, elle est grise avec beaucoup de nuances changeantes. C'est également le cas du rapport de huit pages que le professeur Igodt envoie le 8 octobre 1997 à Van Espen. Ce rapport indique – tout comme X1 l'avait fait dès le premier jour – qu'on a affaire à une personne souffrant de troubles dissociatifs de l'identité. Igodt parle même, dans son rapport, d'un «trouble de personnalité-limite» (borderline). Mais, ajoute-t-il: «Grâce à de nombreuses années de thérapie l'intéressée a cependant réussi (...) à parvenir à un mode de fonctionnement intégré; ses différentes personnalités (alters), dont elle peut nommer certaines, collaborent assez bien et l'intéressée parvient à contrôler chacune de ces personnalités partielles, de telle sorte que les pertes de contrôle ne surviennent que rarement et de manière limitée. Une situation qui a d'ailleurs pu être remarquée au cours de l'examen clinique psychiatrique anamnestique: en dehors de rires quelque peu incontrôlés, plus particulièrement lorsqu'il est question des abus sexuels les plus horribles, la patiente se contrôle assez bien et aucune modification dissociative n'a pu être constatée. Comme il a déjà été mentionné, il faut attribuer cela en grande partie à la période assez longue de psychothérapie qu'a déjà accomplie l'intéressée.»

En ce qui concerne les causes de ces troubles, Igodt plaide formellement en faveur de X1: «L'examen clinique psychiatrique anamnestique confirme cependant le soupçon d'abus sexuels massifs dans le passé de l'intéressée. A la question de savoir si ces abus se sont produits et ont effectivement été importants en intensité, il semble qu'il faille répondre par l'affirmative. Ces abus massifs semblent d'ailleurs constituer le principal facteur étiologique des syndromes psychiatriques constatés, ce qui est conforme aux abondants résultats d'examens en la matière.»

Le rapport Igodt peut sans doute être considéré comme un des rares éléments d'enquête objectifs qui sont encore versés au dossier après l'été 1997. Igodt attire l'attention sur les dangers de «contamination» en ce qui concerne la mémoire de X1 – «sans qu'il ne soit question chez elle de mensonges intentionnels» – en raison de sa thérapie, de son attention à sa propre situation, ainsi que sa motivation évidente de lutter contre les abus sexuels sur les enfants. Igodt explique que la crédibilité des souvenirs d'une personne concernant sa jeunesse peut être mesurée d'après la façon dont ils sont racontés. Si le récit prend la forme d'une «histoire fluide» d'où le doute est absent, il y a beaucoup de chances que cette histoire soit inventée ou «reconstituée». Plus le témoignage paraît embrouillé, plus il sera authentique, estime-t-il. Car un témoignage sur des choses qu'on a vécues au cours de son enfance doit presque sonner comme s'il était raconté par un enfant. Ensuite, Igodt dit que X1 fait son récit «comme une histoire assez fluide». On peut se poser la question de savoir sur quoi se base le professeur, outre sur ses propres entretiens avec X1, pour faire cette constatation. En relisant les textes des auditions de X1, on n'est pas tenté de les décrire comme «fluides». Igodt a visionné quelques enregistrements d'auditions, et a reconnu par la suite qu'on pouvait percevoir une évolution dans la façon dont X1 parlait de son passé.

Au milieu de son rapport, le professeur Igodt laisse également entendre qu'apparemment, le témoignage de X1 «ne correspond pas, ou seulement partiellement, aux données objectives, vérifiées et factuelles». Le fait que cela soit écrit de cette façon donne une idée de la façon dont les successeurs de De Baets ont «assisté» le collège des experts. Presque toutes les prétendues «données objectives» qu'agitent Duterme et les siens découlent des «rapports de relecture». Le chapitre suivant démontrera combien ces «données objectives» sont relatives.

Cependant, le professeur formule également quelques objections en ce qui concerne la façon dont se sont déroulées les auditions jusqu'alors. Il craint que la relation entre De Baets et X1 soit devenue trop intime et qu'il y ait eu de la part des enquêteurs des attentes trop évidentes, ce qui aurait stimulé X1 à décrire des faits de plus en plus atroces. Malgré tout ceci, l'expert ne se prononce pas, dans sa conclusion, sur la crédibilité de X1. En fait, il enfonce une porte ouverte: «En ce qui concerne la validité et la crédibilité du témoignage, il convient de constater qu'au vu de la longue thérapie, des auditions répétées et des lectures personnelles de l'intéressée, il y a déjà eu une importante contamination de la mémoire, suite à quoi la véracité du témoignage est très difficile à évaluer. (...) En conclusion, on peut donc avancer que les informations de l'intéressée peuvent uniquement avoir leur importance en tant qu'éléments pour la suite de l'enquête, pour introduire de nouvelles pistes, mais ne peuvent en aucun cas être utilisées comme preuves en l'absence de confirmation par d'autres sources objectives. En ce qui concerne les auditions futures, il convient de souligner que celles-ci devraient se dérouler dans un climat aussi neutre que possible. Nous renvoyons pour cela aux recommandations ci-dessus.»⁴³

Le rapport Igodt permet de nombreuses interprétations. En le citant de façon quelque peu sélective, on peut définitivement couler toute l'histoire de X1. Si l'on se limite au passage sur les «abus sexuels massifs» et à la théorie d'Igodt à propos des histoires fluides ou non, le rapport peut presque faire office de preuve d'authenticité pour X1, avec des arguments tout aussi valables. C'est précisément ce qui arrive après le début de la tempête médiatique autour de X1. Pour une majorité de la presse, l'apparition du terme «borderline» suffit à conclure que X1 a davantage sa place dans une maison de fous que dans une salle d'audition. C'est le professeur Igodt lui-même qui protestera, début 1998, contre l'interprétation unilatérale de son rapport. Il le fera notamment sur RTL-TVi.⁴⁴ Au cours d'un débat avec quelques journalistes, ainsi qu'avec Regina Louf elle-même, il lance en vain un appel à cesser la guerre des croyances et il qualifie Regina Louf, compte tenu de son passé, de femme exceptionnellement équilibrée dont le témoignage peut bel et bien avoir son importance. Tout de suite, Igodt s'entend rétorquer qu'il est un croyant.

«Ce jeune homme a été confronté aux suspects, et quinze jours plus tard, il était mort»

Sylvie, victime d'un enlèvement, tribunal de Namur, 1993

Tout ce que Pascal Meunier voulait faire, c'était empêcher que deux jeunes filles soient enlevées et violées. L'une avait seize ans, l'autre, dix-sept. Elles vivent toujours. Pascal Meunier est mort. Lorsque ses parents sortent dans la rue, à Gosselies, leurs anciens amis les regardent de travers. S'il arrive que quelqu'un leur adresse encore la parole, c'est pour leur dire qu'ils «devraient avoir honte».

Tout a commencé le 21 mai 1989. Dans un café du centre de Charleroi, Pascal Meunier, vingt-quatre ans, rencontre deux copines, Laurence, dix-sept ans, et Sylvie, seize ans. Il discute avec Laurence, qu'il connaît bien. Sylvie est en conversation avec Paolo. Pascal est sorti un petit temps avec une jeune Américaine qui a été violée par Paolo. Elle n'a pas osé porter plainte; elle est repartie aux Etats-Unis sans demander son reste. «Pascal regardait Paolo et m'a dit que Sylvie devrait se méfier de ce type», se souvient Laurence. «Je pense que Paolo Di Giorgio a tout de suite compris qu'on parlait de lui. Presque aussitôt, il a entraîné Sylvie de force vers la sortie et un autre homme, plus âgé, m'a attrapée alors que je m'élançais vers eux. Pascal voulait intervenir, mais il a été solidement retenu par quelqu'un qui se trouvait au comptoir. Pascal criait et hurlait autant que nous, mais personne n'a réagi.» Laurence soupire. «On venait juste d'être embarquées dans une voiture quand Pascal est finalement arrivé en courant sur le trottoir. Il a crié qu'il allait appeler la police. Paolo s'est retourné sur lui: "J'aurai ta peau", lui a-t-il dit.»¹

Toute la scène ne dure que quelques secondes. La voiture démarre en trombe, les deux jeunes filles sur la banquette arrière. Pascal note sur son bras le numéro d'immatriculation. Quand il demande où il y a un téléphone, les clients du café le prennent pour un fou. Ces deux types sont extrêmement dangereux, disent-ils, tout le monde le sait. Et le plus vieux, le quinquagénaire avec son beau costume, a «des relations haut placées»... Pascal hausse les épaules et téléphone.

Deux jours plus tard, en lisant le journal, Pascal apprend la suite des événements. Les deux hommes ont emmené Laurence et Sylvie dans un hôtel à Rosée, un petit village au sud de Charleroi. L'homme au costume, un certain L.V., y avait une chambre d'hôtel réservée. Les deux filles ont été droguées, puis violées à plusieurs reprises, jusqu'aux petites heures. Di Giorgio a pris des photos des filles, nues, au lit avec L.V. Il a menacé de les montrer à leurs parents si elles osaient un jour parler de ce qui était arrivé. Lorsque les deux hommes, passablement éméchés, se sont couchés sur le lit, Sylvie a sorti un canif de la poche de sa veste. Laurence l'a pris pour le planter dans la gorge de Paolo. Elle a réussi à sauter par la fenêtre, s'est cassé le poignet quatre mètres plus bas et s'est mise à courir, nue, dans les rues de Rosée. Elle est arrivée, en état de choc, chez une gentille fermière qui a appelé la gendarmerie. Les deux hommes ont été arrêtés, mais curieusement, le juge d'instruction Delvaux, de Dinant, a inculpé Paolo pour attentat à la pudeur et L.V., seulement, pour complicité.² A peine Pascal Meunier a-t-il fini de lire l'article qu'il appelle la gendarmerie.

«Si seulement il n'avait pas fait ça», soupire son père, André Meunier. «Ce Paolo avait clairement menacé mon fils. Il lui avait dit: "Toi, tu es mort!". Sylvie et Laurence l'ont confirmé toutes les deux.»

Pascal Meunier est mort douze jours plus tard. C'était un samedi soir, le 3 juin 1989. Il était de sortie avec son frère et la copine de celui-ci. Première étape: le dancing Jimmy's, dans la ville basse de Charleroi. Pascal commande la première tournée. Les verres viennent d'être servis lorsque quelqu'un lui demande s'il peut venir un instant à l'entrée de la boîte. Le frère et sa copine restent assis encore un petit temps, s'inquiètent et se mettent finalement à le chercher. Cela prendra toute la nuit. Ils ne reverront plus Pascal. A 5 heures du matin, un portier découvre un jeune homme, assis par terre appuyé contre un mur. Il le secoue gentiment; le pauvre, il a l'air bien entamé. Le jeune homme tombe à la renverse, d'une pièce, rigide comme un mannequin. «L'après-midi, nous avons dû aller le voir à la morgue de l'hôpital», se souvient André Meunier. «J'avais toujours cru qu'on enveloppait au moins les corps dans un tissu ou quelque chose comme ça. Ce n'était pas le cas. Emmenez-le vite, nous ont-ils dit. Je leur ai demandé ce qui était arrivé. Vous le savez très bien, ont-ils répondu: une overdose.»³

On sait que l'héroïne peut avoir des effets secondaires désagréables. Mais ce qu'on ne savait pas, c'est qu'elle peut causer des hémorragies et des bosses. C'est pourtant clairement ce que les parents Meunier découvrent sur le visage et le corps de leur fils défunt. L'acte de décès est rédigé par le docteur Beauthier, médecin légiste à Charleroi. Dans son rapport, pas un mot des blessures. Il attribue le décès à une overdose d'héroïne. Aucune autopsie n'est effectuée. Le docteur Beauthier se contente d'un examen externe et d'un prélèvement sanguin. Lorsque les parents Meunier apprennent cela – de vive voix, car ils n'ont pas accès au rapport médical –, ils ne le croient pas. Leur fils consommait bien des drogues douces dans le passé, mais il avait arrêté. Ils envoient leur second fils chercher un appareil photo. «Nous avons pris des photos juste avant la fermeture du cercueil», déclare le père. Il les sort d'une enveloppe brune. On aperçoit le visage serein de Pascal et une grosse tache brun-rouge qui le défigure. Bien sûr, il a pu tomber après s'être drogué. «Non», réplique vivement son père, qui puise à nouveau dans l'enveloppe. Il en sort une attestation rédigée le 7 juin 1989 par le médecin de famille des Meunier, le docteur Brickmanne. Il a examiné le corps juste avant la mise en bière. «Le corps porte des traces évidentes de contusions frontales. La boîte crânienne est comprimée. (...) Contusions au cou et à l'oreille gauche. (...) Toutes ces constatations me font conclure qu'il peut s'agir d'un décès suspect et que la mort a sans doute été causée par l'administration de coups avec un ou plusieurs objets contondants.»⁴

Normalement, quand un médecin en arrive à de telles conclusions, on décide de pratiquer une autopsie. Mais personne n'a jamais dit que Charleroi était une ville normale. Les substituts Backeland et Delpierre ne veulent pas en entendre parler. Au lieu d'une enquête sérieuse sur la cause du décès de Pascal Meunier, la PJ de Charleroi effectue une perquisition chez ses parents. André Meunier est un ancien militaire de carrière. Il a fait le Congo belge et, retraité, collectionne les antiquités militaires. Pascal, qui avait fait son service militaire chez les Chasseurs ardennais, s'y intéressait également. A présent, la PJ fait état de la découverte d'un stock d'armes impressionnant.⁵

Les parents Meunier se sont dépêchés de déposer au parquet la pellicule des photos. Ils pensent qu'ainsi, on va voir clairement que leur fils a été assassiné. Et qu'une autopsie suivra, dissipant tout malentendu. Mais ils n'obtiennent aucune réaction. Le corps est déjà à leur disposition; ils sont priés de venir très vite le chercher pour le faire inhumer. On leur remet quelques affaires qui appartenaient à Pascal. Notamment le pull qu'il portait quand il est mort. Il est plein de terre et de gravillons. Effiloché aussi. Comme si on avait traîné le corps par terre. Par contre, ils ne reçoivent pas une écharpe dont on leur a dit qu'elle avait été découverte sur lui. «Pascal ne portait pas d'écharpe, ce soir-là en partant», déclarent son frère, sa belle-sœur et sa mère, qui s'en souvient bien parce qu'elle l'a embrassé quand il est parti et lui a demandé s'il n'aurait pas froid.

Les choses se passent beaucoup mieux pour L.V. que pour Pascal Meunier. Deux jours après son arrestation pour les faits commis à Rosée, il est déjà libre. Il se remet aussitôt à enlever des jeunes filles et à les violer. Avec l'aide de ses «rabatteurs», qu'il paie 15.000 FB par prise. Dans la ville basse de Charleroi, tout le monde est au courant du triste sort de Pascal Meunier. Beaucoup en tire la conclusion qu'il vaut mieux ne pas lever le petit doigt contre L.V. Et s'il y a un problème, surtout, écraser. Il est sérieusement déconseillé de s'adresser à la justice. Tout le monde ne suit pas ces conseils. Le 8 mai 1991, L.V. est à nouveau arrêté après une répétition du scénario de Rosée. Cette fois-ci, le ravisseur n'est pas Paolo, mais un certain Mohammed Iziz. Il a entraîné deux jeunes filles dans la voiture de L.V., qui les a ensuite violées dans des chambres d'hôtel réservées à son nom. Quelques jours plus tard, L.V. est déjà libéré.

Quatre ans après les faits de Rosée, le procès du viol de Laurence et Sylvie débute devant le tribunal correctionnel de Namur. Seul Paolo est sur le banc des accusés. L.V. échappe au procès, même s'il a été appréhendé à plusieurs reprises depuis mai 1989, exactement pour les mêmes faits. Pendant le procès, Sylvie prend la parole: «Je voudrais ajouter quelque chose, monsieur le président, concernant la soirée de notre enlèvement à Charleroi. Sur trente personnes assises dans le café et qui ont vu ce qui arrivait, une seule s'est interposée. Ce jeune homme a été confronté aux suspects, et quinze jours plus tard, il était mort. On n'a jamais enquêté sur sa mort.»⁶

Les parents de Pascal Meunier ont un avocat. Il s'appelle Michel Bouchat. En matière pénale, c'est un bon avocat. Michèle Martin en sait quelque chose. Lorsqu'elle est arrêtée à Neufchâteau en août 1996, il est le premier qu'elle appelle.⁷ Bouchat envoie un nombre incalculable de lettres au substitut Delpierre, qui lui apprend que le rapport médical du docteur Beauthier a malheureusement été égaré. Ce n'est que début 1990 que Bouchat parvient finalement à obtenir un entretien avec madame le substitut. Le rapport a fini par reparaitre. D'après madame Delpierre, la thèse de l'overdose est confirmée par une seconde analyse sanguine, effectuée par le docteur Renaux. Le sang de Pascal Meunier contenait des traces de cannabis, d'héroïne et de Temgésic, un médicament.⁸ «Ce n'est pas une analyse sanguine que nous demandions», soupire André Meunier. «Nous estimons qu'il est parfaitement possible, et même fort probable, que l'on ait camouflé le meurtre de notre fils en le bourrant de stupéfiants. Ce Paolo habitait la ville basse, où il avait pas mal d'amis qui savent sûrement comment assassiner quelqu'un sans laisser de traces. Ce que nous voulions, c'est qu'on recherche sur le corps des traces de coups et blessures. Mais cela n'a pas été fait.»

Le lendemain de la découverte des corps de Julie et Melissa, une femme hystérique sonne chez les Meunier. Elle a bu, elle est complètement perturbée et agite un tas de documents. C'est la mère de Sylvie. Elle veut qu'André Meunier l'accompagne à Neufchâteau «pour que toute la bande soit démantelée». Le père Meunier a des doutes. Et il n'a pas très envie de s'adresser à qui que ce soit en compagnie d'une femme dans un tel état. «Alors, elle est partie et elle n'a plus donné signe de vie», dit André Meunier. «Cela me semblait complètement fou de supposer qu'il pouvait y avoir un rapport avec l'affaire Dutroux. Je pensais que ce qu'elle avait vu à la télévision lui avait tourné la tête.»

La mère de Sylvie n'est pas la seule à voir un lien entre les deux affaires. Une semaine après le début de l'affaire Dutroux, le premier substitut Staudt du parquet de Dinant s'adresse à ses confrères à Neufchâteau. Une femme de vingt-neuf ans, F., l'a contacté. L.V. a abusé d'elle en 1982, lorsqu'elle avait quinze ans. Ses parents tenaient un hôtel. De temps à autre, L.V. y prenait une chambre pour violer des filles et filmer ses exploits. La mère de F. l'a flanqué à la porte le jour où elle a entendu des cris violents. F. ne s'est jamais remise de ce qui lui était arrivé. L.V. lui avait aussi proposé 15.000 FB pour jouer dans un petit film. «L.V. est une très bonne connaissance de Michel Nihoul», déclare cette femme. «Vers la fin des années 80, je les ai vus régulièrement ensemble au snack-bar Nic-Nac, en-dessous de la tour Rogier à Bruxelles.»⁹

Avant même le récit de cette jeune femme, la BSR de Bruxelles s'intéressait déjà à L.V. par un autre biais. Lors d'une perquisition à Sars-la-Buissière, le 24 août, les enquêteurs ont trouvé un exemplaire du magazine français *Actuel* daté de 1986. Dessus, il était écrit: «*Eloy Henri, 1130.*»¹⁰ Eloy était détenu à la prison de Jamioulx en même temps que Marc Dutroux en 1986. Il n'a jamais connu Dutroux, explique-t-il, mais il pense qu'il est probable que son exemplaire d'*Actuel* ait atterri dans la cellule de Dutroux suite à un troc. «G. pourra vous aider mieux que moi», déclare-t-il. «Il en sait très long sur Dutroux.»¹¹ G. est un Turc qui connaît le «milieu» de Charleroi comme sa poche. Il est patron de café. Quand la BSR vient frapper à sa porte, il n'a pas besoin d'explications. «J'ai souvent vu Dutroux au café Le Prince de Liège», déclare G. «Il y donnait parfois rendez-vous à L.V.. C'est un pédophile notoire. Il y a eu d'innombrables plaintes contre lui, qui n'ont jamais donné grand-chose.» G. connaît une Marocaine sur qui L.V. avait fait tatouer son nom de famille, au-dessus du sexe. Elle était encore une enfant à l'époque. Maintenant, elle est mariée, dit G., mais elle vit toujours dans la terreur de L.V.¹²

Les gendarmes récoltent encore de nombreux renseignements. Un témoin signale que L.V. visite les familles défavorisées à Charleroi et aux alentours. Il propose 50.000 FB pour «louer» un enfant. Il fait des photos pornographiques avec eux.¹³ Un indicateur signale que Michael Diakostavrianos aurait conduit un temps la Citroën CX de L.V. Dans le tas de voitures, d'épaves et de documents de bord en tous genres du complice de Dutroux, on ne trouvera jamais la preuve qu'il s'agit bien de celle de L.V.

Fin septembre 1996, L.V. est la cible d'un nouveau dossier connexe ouvert à Neufchâteau. Le 139/96 de Jean-Marc Connerotte. Il fait filer L.V. et vérifier les appels entrants et sortants. Après quelques semaines, cela donne de gigantesques montagnes de papier. L.V. est très occupé, il passe des dizaines de coups de fil par jour. A des maquereaux bruxellois, à des trafiquants d'êtres humains en Roumanie, à des exploitants de restaurants chinois, à des malfrats hennuyers, à un gendarme de la brigade de Walcourt... L.V. habite lui aussi à Walcourt. Il appelle le gendarme tantôt au bureau, tantôt chez lui.¹⁴ Le nombre de pistes à vérifier devient très vite impossible à gérer. Des témoignages semblables à celui de la jeune femme de vingt-neuf ans sont parvenus à plusieurs parquets de Wallonie. Apparemment, il semble que depuis quinze ans, L.V. s'en va au moins une fois par mois enlever et violer des filles. Tous les témoignages contiennent les mêmes ingrédients: complice, chambre d'hôtel, photos, menaces de chantage via les parents...

L.V. est français. Son frère est maire d'une petite ville du Midi. De par son métier – importateur dans le secteur alimentaire –, L.V. est un habitué des réceptions de toutes sortes à Charleroi et dans la région. Dans les premières semaines de l'affaire Dutroux, pourtant, on ne le voit plus. A la grande foire de l'alimentation de Charleroi, où sa présence est chaque année remarquée, il brille par son absence, fin 1996. D'après un employé de sa société, récemment licencié, L.V. est en train de déplacer son activité vers la France.

A la mi-octobre, Interpol apprend aux enquêteurs de Neufchâteau que L.V. est connu de la justice française pour divers délits de mœurs – y compris le proxénétisme – commis entre 1960 et 1972. Le 30 juillet 1995, la gendarmerie française l'a encore appréhendé à Lyon. Dans sa camionnette, il y avait trois jeunes Roumaines, dont une de seize ans à peine, et dix attestations de tutelle de la commune de Walcourt.¹⁵ Avec ces documents, L.V. peut faire passer n'importe qui pour le «tuteur» des jeunes mineures qu'il transporte.

L'histoire de L.V. prend une tournure plus incroyable encore quand les gendarmes de la BSR de Bruxelles retracent l'ensemble de son parcours judiciaire. Des dizaines de fois, des victimes ou leurs parents ont porté plainte pour viol et un nombre impressionnant de ces plaintes ont ensuite été retirées. C'est tout à fait remarquable. On doit donc bien supposer que ce qui suit n'est que le sommet de l'iceberg.

Le dossier le plus ancien se trouve au parquet de Charleroi: l'affaire numéro 318/83 du juge d'instruction Lacroix. Elle concerne une plainte pour viol déposée par Patricia C.¹⁶ Le 23 septembre 1983, l'affaire est classée sans suite faute de preuves. Nouvelle plainte, un an plus tard, pour viol également. Avec deux autres dossiers, de viol toujours, il prend la poussière dans un coin du parquet de Charleroi pendant des années. Une des trois plaintes est annexée à un nouveau dossier à charge de L.V. à Charleroi, où on n'en entend plus parler par la suite.

En 1988, c'est le parquet de Bruxelles qui ouvre une enquête (BR 381146/88) après la plainte d'une jeune fille qui dit avoir été enlevée et violée par L.V. et ses sbires, qui ont également pris des photos qu'ils destinaient au commerce. Le parquet de Bruxelles parvient à saisir ces photos, mais classe l'affaire sans suite... faute de preuves. Toute une série d'autres plaintes – pour escroquerie, pour racket, pour vol et pour menaces... – déposées contre L.V. auprès de divers parquets du pays, subissent le même sort: classement sans suite.

Le 15 décembre 1986, L.V. est arrêté avec un comparse pour l'enlèvement et le viol de Daphné R. Le scénario était le même qu'à Rosée. L.V. passe cinquante-neuf jours en détention préventive à Jamioulx. Le 24 octobre 1989, le tribunal correctionnel de Charleroi prononce la sentence de l'unique condamnation que subira jamais L.V.: deux ans de prison avec sursis, moins les cinquante-neuf jours de préventive. L.V. reste en liberté. Pour le tribunal, le fait qu'il ait enlevé, molesté et violé Sylvie et Laurence cinq mois plus tôt est hors de propos.

Pendant un an et demi, L.V. n'a plus d'ennuis avec la justice. Le 18 mars 1991, il est arrêté près de Namur en compagnie de Mustapha Iziz et de Paolo, son complice de Rosée. Le modus operandi est toujours le même. A l'aide du duo, L.V. a ramassé deux mineures dans un café et les a emmenées dans un hôtel, où il les a gravement molestées et violées. La façon dont la justice opère a elle aussi quelque chose de monotone. Une fois de plus, L.V. ne passe que quelques jours en prison.

Le 8 mai, le juge d'instruction namurois Marotte lance finalement un mandat d'arrêt contre Iziz, Paolo et L.V., qui sera arrêté le 18 juin 1991. En partie sous la pression des médias, qui parlent de «l'incorrigible violeur de Walcourt». Certaines victimes ont lu ces articles et se sentent soutenues pour porter plainte. De nouveau, il est question d'enlèvements, de viols, de photos et de chantage. L.V. reste exactement neuf jours en prison. Le 27 juin 1991, ses avocats parviennent à le faire interner en psychiatrie à Auvélais. L.V. souffre de troubles mentaux. Il se fait soigner pendant trois mois.

Début 1993, il semble bien que Mustapha Iziz, Paolo Di Giorgio et L.V. vont devoir comparaître devant le tribunal correctionnel de Namur pour toute la liste de faits dressée par le juge Marotte. De Charleroi, où les plaintes continuent d'affluer, quelques dossiers ont été transmis au parquet de Namur. Mais dès que L.V. est cité à comparaître, ses avocats contestent cette décision jusque devant la chambre des mises en accusation de Liège, qui le déclare irresponsable et le relaxe, le 6 mars 1993.¹⁷ Toutes les accusations ultérieures contre lui se heurteront à ce petit mot: «irresponsable.» Ce qui ne l'empêche pourtant pas de mettre sur pied un trafic de jeunes Roumaines, et encore moins de développer davantage son négoce – même si ses sociétés sont à présent au nom de son épouse.

L'audition des victimes de L.V. est une entreprise délicate. La plupart d'entre elles refusent poliment d'aller raconter leur passé, parfois encore secret, à Neufchâteau. Certaines remarquent néanmoins que L.V. ressemble comme deux gouttes d'eau à Michel Nihoul. Elles se demandent si Neufchâteau est bien certain d'avoir arrêté le bon coupable. Geneviève C. décrit comment elle a été obligée, à seize ans, de faire une fellation à L.V. sous l'œil d'une caméra et comment il lui secouait la tête pour accélérer le rythme. Arrivée à la moitié de son audition, la jeune femme craque.¹⁸ Florence R. fait aux enquêteurs un récit similaire. A quinze ans, elle était la seule personne qui ramenait de l'argent à la maison. L.V. lui a offert des bijoux, des vêtements, du champagne et 5000 FB la passe.¹⁹ La femme de vingt-neuf ans qui a fait le lien entre L.V. et Nihoul explique qu'en 1984, il lui était impossible de témoigner «parce que les policiers étaient de toute évidence des amis de L.V.». On l'a empêchée de dire qu'elle avait dû poser pour des photos pornographiques. Elle confirme son précédent témoignage au sujet des rencontres entre Nihoul et L.V. au snack-bar près de la tour Rogier à Bruxelles.²⁰ Un élément tout à fait plausible dans la mesure où Nihoul dirige à cette époque une radio libre qui a ses studios dans la tour Rogier.

Parmi les rares – et très courts – séjours de L.V. en prison, il a résidé pendant plusieurs jours dans la cellule voisine de celle de Marc Dutroux. Ils se retrouvaient ensemble à la promenade et ils bavardaient.²¹ De quoi, on n'en sait rien. Un détenu, qui à la même époque partageait la cellule de Dutroux, racontera plus tard que celui-ci ne faisait aucun mystère de ses projets d'enlèvement et de séquestration de petites filles.²² Jusqu'en 1993, Paolo Di Giorgio habite Marcinelle, tout près de la tristement célèbre maison de Marc Dutroux. L.V. est un habitué du Carré Blanc, une boîte située pas très loin de la maison de Dutroux.²³

Le 20 décembre 1996, un enquêteur de l'antenne Neufchâteau au sein de laquelle une équipe de sept hommes est désormais chargée du dossier 139/96, se rend au parquet de Charleroi. Au greffe, il tombe sur les restes de ce qui aurait normalement dû être l'enquête sur la mort de Pascal Meunier. Il trouve notamment la pellicule photo. Elle n'a jamais été développée. Les parents récupèrent ce film et, sept ans après les faits, le font développer eux-mêmes. Leurs derniers doutes se dissipent.²⁴ Le docteur Beauthier ne change pas d'avis. Il maintient que le jeune homme est décédé d'une overdose. Oui, il a bien vu, lui aussi, les hémorragies et les bosses, dit-il, mais elles ont sans doute été causées *post mortem*.

Dans sa petite maison de Gosselies, André Meunier a perdu courage. «Vous avez déjà entendu parler, vous, de quelqu'un qui verrait un cadavre dans la rue et qui se dirait: "Tiens, un cadavre, je m'en vais lui donner quelques bons coups de pied." Pas moi. Mon fils a été assassiné deux fois. La première par les complices de pédophiles contre qui il aurait mieux fait de ne jamais témoigner, la seconde par le parquet de Charleroi qui racontait à la presse que Pascal était un toxicomane et qui profitait même de sa mort pour souligner le grave problème de la drogue à Charleroi. Cette nuit-là, les amis de Pascal ont passé au peigne fin tout le quartier du Jimmy's. On l'a retrouvé cinq heures plus tard, à vingt-huit mètres de l'entrée du dancing. A ce moment-là, ils étaient déjà passés une vingtaine de fois devant cet endroit.»

Fin 1997, le procureur Marchandise décide de ne pas rouvrir l'enquête sur la mort de Pascal Meunier.

Aujourd'hui encore, L.V. est débarrassé de tout souci. Sur recommandation du commandant Jean-Luc Duterme de l'antenne Neufchâteau, le juge Langlois décide, le 11 juillet 1997, de faire procéder à une «relecture» du dossier 139/96.²⁵ Elle est effectuée par des enquêteurs qui n'avaient jusqu'alors rien à voir avec ce dossier. Lorsqu'ils achèvent leur travail, juste après l'été 1997, ils n'ont pas grand-chose à redire à l'enquête menée sous la direction de l'adjudant Christian Pirard. La remarque principale de cette relecture est une suggestion, celle de réentendre G. sur ses souvenirs précis concernant les liens entre L.V. et Dutroux. Mais ce n'est pas tout. Début 1997, L.V. a été condamné par le tribunal correctionnel de Lyon pour trafic de jeunes filles roumaines. L'enquête en France a démontré qu'il constituait la plaque tournante d'un circuit de traite d'adolescentes roumaines destinées à la prostitution «dure» en Allemagne et en France. Tandis qu'en Belgique, l'enquête piétine depuis des mois, à Lyon, on s'est rendu compte que ces filles suivaient une filière fixe et régulière, dans laquelle il se trouve qu'elles passaient régulièrement la nuit «à des endroits à Liège ou à Charleroi». Charleroi? N'était-ce pas là qu'habitait Dutroux? «Duterme a transmis le dossier à une autre équipe d'enquêteurs dirigée par son adjoint, Jean-Luc Decker», déclare un des enquêteurs. «Après deux semaines, Decker a estimé qu'il était inutile d'enquêter plus avant sur L.V.»

Ce n'est pas seulement pour Duterme et pour Decker que L.V. peut brûler un cierge. Il peut remercier aussi le procureur général Eliane Liekendael de la Cour de cassation. Juste avant d'être dessaisi de l'affaire Dutroux par l'arrêt spaghetti, Jean-Marc Connerotte avait autorisé l'exécution de l'Opération Raisin. Elle consistait en huit perquisitions, au domicile de L.V., dans son entreprise, chez deux hommes qui ont enlevé des filles pour son compte en 1996 et au garage où il a acheté sa voiture, garage qui a déjà attiré l'attention dans l'affaire Dutroux.²⁶ Après le départ de Connerotte, ces perquisitions n'ont jamais eu lieu.

«Bruxelles: 51 meurtres depuis 1991 et 3000 disparitions dont 1.300 mineurs»

Estimation du parquet de Bruxelles, fin avril 1997

Déjà à l'époque, les façades poussiéreuses donnaient aux passants l'impression d'un délabrement irréversible. En une bonne quinzaine d'années, toute viande de porc avait été bannie des boucheries, tout comme la bière des cafés populaires. Le français et le néerlandais des écriteaux avaient été remplacés par de l'arabe. Après une inoccupation prolongée, un bâtiment industriel de la chaussée de Helmet était devenue une mosquée. Ce n'est pas qu'il n'y avait plus de Belges dans le quartier, mais ils avaient vieilli et on les voyait moins dans la rue. Ce quartier de Schaerbeek n'en était pas devenu un ghetto – rares sont les quartiers à Bruxelles où la cohabitation se passe aussi bien. Les immigrés turcs et marocains qui s'installaient ici avaient l'impression de gravir un petit degré de l'échelle sociale.

A l'époque, la foire se tenait encore sur la place Van Ysendyck. «Place» est un mot trompeur pour désigner un terrain vague proche du croisement entre l'avenue Maréchal Foch et la chaussée de Helmet. C'était un mercredi après-midi, le 9 mars 1988, et de nombreux enfants d'immigrés étaient en route pour le cours d'arabe. Ils avaient vite avalé le repas de midi, pour avoir le temps d'aller voir les attractions de la place Van Ysendyck avant de partir en classe. Hanim et Atilla aussi ont flâné sur la foire. Le cours commençait à 14 heures. Quand Atilla y est parti avec son grand frère, la petite Hanim, dix ans, est restée. Tout à l'heure, elle irait faire du baby-sitting chez sa sœur Nuran, qui n'en ferait pas un drame si elle avait une demi-heure de retard.

«Un grand cri. Deux hommes noirs. Un troisième homme, blanc», pensait-il, «dans une voiture. Une camionnette blanche. Près des autos tamponneuses. C'était peu après 14 heures.» Après coup, Cevik Suayip, huit ans, ne pouvait pas en dire plus. Il était petit et ne pouvait pas regarder par-dessus les têtes des adultes. Plus tard, les enquêteurs de la PJ de Bruxelles lui montreront des dizaines de photos de voitures. Cevik désignera alors une Ford Transit: «C'était une voiture de ce genre-là.»

Nuran a attendu jusqu'à 16 heures. C'est finalement la voisine qui a gardé les enfants et Nuran a pris son tram, sans s'inquiéter plus avant. Hanim, pourtant toujours ponctuelle, n'était pas venue cette fois-ci. A 17 heures, le père, Ali Mazibas est passé boire un thé. Lui a tout de suite compris que quelque chose était arrivé. «Lorsque je suis rentrée, c'était l'effervescence», se souvient Nuran en reconstituant la journée fatale. «Je me sentais terriblement coupable. J'aurais dû m'inquiéter de l'absence de Hanim.» La famille et les amis sont mobilisés. Ali dirige lui-même les opérations. «Pendant vingt-huit jours, nous avons cherché partout», dit-il. «Nous avons passé tout Bruxelles au peigne fin – tous les parcs, les places, les rues.»¹ Ali n'a jamais eu le permis de conduire. Il faisait – et fait toujours – tout à pied. Et aujourd'hui encore, tant d'années après, il trimballe, partout où il va, une grande photo de sa petite Hanim. Des milliers de fois déjà, il a sorti du sac plastique le portrait de sa petite fille. Le cadre est usé et cassé en plusieurs endroits. Ali cherchera jusqu'à sa mort. Les coupables, et surtout: le pourquoi.

Comme tant de familles d'immigrés turcs à Bruxelles, la famille Mazibas est originaire de la petite ville d'Emirdag. Les quatre aînés y ont vu le jour, les trois autres sont nés après l'arrivée en Belgique en 1971. Hanim Ayse Mazibas vient au monde le 16 juin 1977. Elle est la cadette et le chouchou de son papa. En 1973, Ali est engagé comme métallo à l'usine Nestor Martin. Il y travaille jusqu'en 1982, lorsqu'une silicose le rend invalide. Ali n'a jamais réussi à bien parler le français. Nuran s'en tire mieux. «Maintenant oui», soupire-t-elle. «Lorsque c'est arrivé, j'avais vingt-quatre ans. Je n'osais pas prendre mon sort en main. Nous subissions les événements. Ce soir-là, nous sommes allés déclarer la disparition de ma petite sœur. Mon père a agrippé un policier. Il criait qu'il fallait fermer l'aéroport de Zaventem. C'était la mentalité de l'époque. Ils nous ont laissé entendre que nous n'avions qu'à chercher nous-mêmes. Si elle n'est pas rentrée lundi, nous nous y mettrons, ont-ils dit.»

Dès le départ, la famille s'entend dire qu'il s'agit à coup sûr d'une «question familiale». «Une nièce de ma mère avait rompu avec son fiancé, un jeune Turc de Liège», explique Nuran. «Les deux familles étaient en conflit. Mais qu'est-ce que Hanim avait à voir là-dedans? C'était une petite fille. De plus, c'était le garçon qui avait renoncé au mariage. Il y avait une dispute, d'accord, mais il n'est jamais arrivé, dans nos traditions, qu'une dispute soit réglée d'une telle façon. A cette époque, nous étions encore polis. Nous n'avions aucune idée de la manière dont une enquête judiciaire était menée, ou plutôt, était censée être menée. Nous n'avons commencé à le comprendre qu'après l'affaire Loubna. Tout le monde était indigné parce qu'il n'y avait pas eu d'enquête de voisinage après sa disparition. Vous pensez qu'ils l'ont fait dans notre cas? Mon père ne comprenait pas que les enquêteurs gardent leur calme à ce point. Il voulait de l'action, immédiatement. "Donnez-moi un seul nom, je réglerai ça moi-même", disait-il. Il n'admettait pas que quelqu'un ait pu faire une chose pareille et qu'on lui refuse le droit d'entreprendre lui-même quelque chose. Eux le prenaient pour un vieux fou.»

Quelques jours après l'enlèvement, Ali place une annonce dans le journal. Il promet une prime de 100.000 FB en échange de renseignements. Le 29 mars 1988, il y a une réaction. Dans une lettre, un inconnu affirme qu'il a enlevé Hanim. Si Ali veut revoir sa fille, il doit apporter une rançon d'1 million de FB, le 3 avril à 23 heures, rue Neuve à Bruxelles. Ali avertit la PJ qui décide de tendre un piège. «Les policiers m'ont montré leurs revolvers», se souvient Ali. «J'avais peur, mais pour Hanim, j'étais prêt à tout. Je devais remettre un sac en plastique plein de vieux journaux. C'est alors que la police arrêterait l'homme en question.» Et le piège fonctionne. Mais le prétendu kidnappeur n'est qu'un candidat réfugié politique ghanéen, Manasah Opokü, qui a cru gagner facilement 1 million de FB, «sur les conseils d'un ami», explique-t-il. Le 5 avril 1988, deux jours après l'opération manquée de la rue Neuve, un batelier voit flotter quelque chose dans le canal Bruxelles-Willebroek, à hauteur du quai Monnoyer. «Un policier nous a apporté une chaussure et un collier», se souvient Nuran. «C'est alors que nous avons compris qu'il n'y avait plus d'espoir.»

Hanim, déclarent les médecins légistes, a été jetée à l'eau lestée de deux blocs de béton. L'un a été attaché à ses pieds à l'aide d'une espèce de câble, l'autre au cou. La découverte est fortuite. L'hélice d'un bateau a fait remonter le corps à la surface. Selon les premières constatations des médecins légistes, Hanim a été tuée avant son immersion et son corps se trouvait dans le canal depuis au moins huit jours. Selon le rapport d'autopsie officiel, la petite fille pouvait se trouver dans l'eau depuis trois semaines déjà, ce qui voudrait dire qu'elle a pu être assassinée très peu de temps après son enlèvement. On ne trouve pas trace d'abus sexuels. Hanim était toujours vierge. «Nous ne demandons qu'à le croire», dit Nuran. «Mais après tout ce que nous avons vu dans cette enquête, nous sommes devenus sceptiques, même sur ce genre d'information.»

Mi-avril, Ali Mazibas monte dans l'avion à Zaventem. Dans la soute à bagages, un petit cercueil. La famille a tant dépensé en recherches qu'il n'y a plus de quoi payer le voyage en Turquie pour la mère, les sœurs et les frères. Au cimetière d'Emirdag, Ali pleure tout seul.

Parmi des dizaines d'autres décisions mineures, la chambre du conseil du tribunal de première instance de Bruxelles relaxe, le 22 octobre 1990, tous les suspects du dossier numéro 38.11.148/88 et classe l'affaire sans suite. Le réquisitoire a été déposé le 8 octobre 1990 par le substitut De Codt, après communication du dossier du juge d'instruction De Ruyver. L'efficacité du parquet de Bruxelles pour classer sans suite des meurtres d'enfants est parfois en contraste frappant avec les tentatives déployées pour les élucider – ou pour mettre les familles au courant.² Peu après la disparition de Hanim Ayse Mazibas, De Ruyver a arrêté, outre Opokü, un certain Joseph D.R. Un jeune garçon a dit que cet homme bizarre avait abordé Hanim à la foire. Une partie du témoignage de Cevik corrobore cette affirmation. Aucune preuve n'a jamais été trouvée. D.R. est libéré après deux jours.

Début 1997, l'atmosphère est à l'abattement au sein de l'antenne Neufchâteau de la BSR de Bruxelles. Théo Vandyck, l'interrogateur attiré de Nathalie W., a été hospitalisé fin janvier pour une hémorragie cérébrale. D'autres ne ferment plus l'œil la nuit, après les récits des témoins X. Ils sont surmenés – frustrés aussi, maintenant que le soutien de leurs supérieurs s'effrite sensiblement. Pendant ce temps, X1 est intarissable. Le 27 décembre 1996, elle a tapé toute la nuit des souvenirs sur son PC et a faxé le résultat à Patriek De Baets. C'est la méthode qu'elle a proposée pour accélérer l'arrivée de ses informations. Elle a envoyé son premier fax le 17 décembre, le second, la veille de Noël. Voici le troisième fax:

«Par respect pour mes propres enfants, que vous ne retrouverez pas, mais qui pour moi signifient le plus. Cheyenne, née en février 1979 et assassinée deux ans et demi plus tard dans l'usine. Elijah, né en août 1982 et assassiné peu après sa naissance chez ma grand-mère. Tiu, né le 3 septembre 1983 et assassiné en février 1984 au manège. Nanook, né le 16 juin 1984 et mort tout de suite après sa naissance chez ma grand-mère.

Bieleke: un petit garçon d'environ trois ans. Il est le premier enfant que j'ai vu assassiner. J'avais trois ans aussi, et il venait de Flandre occidentale, mais pas de Knokke. Cheveux courts, il portait un pantalon court et un pull rayé. – Ildiko: petite fille hongroise. Victime d'abus sexuels dans la villa de ma grand-mère, entre le début des années 70 et 1976, puis elle a soudainement disparu. Je pense qu'elle aussi a été assassinée. – Katrien: petite fille du littoral. Petites nattes blondes, taches de rousseur. A été assassinée, je pense vers 1977 ou 1978 lors d'une partie de chasse. – Els: je ne sais pas d'où elle était. Elle avait environ dix ans et a été assassinée en 1973-1976. – Olivier: francophone, enfant adopté. La famille logeait souvent à la villa, où on abusait de lui, y compris son père adoptif. Il est mort à la fin des années 70. Je pense qu'il avait alors quatorze ou quinze ans. – Jan: parlait avec un accent brugeois, avait environ seize ans lorsqu'il a été assassiné dans un movie, début des années 80. – Lieve: parlait avec un accent de Knokke, avait également environ seize ans lorsqu'elle a été assassinée. J'en avais environ six. – Marie-Christine (Mieke): Anversoise, assassinée début des années 80. Elle avait environ quinze ans. – Joëlle: petite fille francophone, assassinée entre 1976 et 1979. – Pamela: avait environ deux ans, je pense même qu'elle était l'enfant de Marie-Christine. Assassinée en 1982 ou 1983. – Catherine: assassinée en 1980, parlait français et néerlandais. Elle avait environ douze ans, je pense. – Sarah, Maude, Tom: assassinés lors de parties de chasse. Je n'ai aucune idée d'où ils étaient, seulement que c'était avant 1980. – Michèle: avait environ huit ans. Néerlandophone. Mais elle parlait sans accent, donc je ne sais pas de quelle région elle était. (...) – Veerle: entre 1980 et 1984, de Flandre orientale. Mais elle ne parlait pas vraiment le gantois. – Cristel: environ seize ans, en 1983 je pense. L'accent anversoise, ou quelque chose comme ça. Dans un movie. – Catherine: parlait français, plus ou moins quatorze ans, entre 1980 et 1984. – Véronique (Véro): francophone et mauvais flamand, en 1979. (...) – Luc: accent anversoise, movie (1982?). Avait alors treize, quatorze ans. – Paulke: francophone, quatre ou cinq ans début des années 80. Dans un movie. – Valérie: bilingue, du littoral je pense, début des années 80. – Anja: environ quatorze ans, de quelque part en Flandre orientale, mais de la campagne. – Thamara: venait de la province d'Anvers et avait dix-huit ans lorsqu'elle s'est suicidée, après un viol effroyable. Elle était la fille d'un client habitué. Je la connaissais déjà depuis Knokke. – Kris: garçon d'environ dix ans, parlait avec un accent de Flandre occidentale. En 1983, je pense. On l'a laissé se vider de son sang. – Sonja: Hollandaise. Avait, à mon avis, seize ans en 1980. – Lindsey: deux ans, dans un movie, également en 1983. – Anouk, Belinda, Murielle, Nicole: des habituées de Knokke, disparues une à une fin des années 70, début 80. Murielle et Nicole parlaient le français, et un peu de néerlandais. Le reste parlait le néerlandais. Je pense que Nicole était de la région de Gand. – Nefryé: petite Turque, chasse. Je pense en 1982 ou pas loin. – Marie-Thérèse (Mieke): mars ou avril 1984, je pense. A Knokke. – Clo et Véronique et Christine. – Vivent toujours? Soetekin, Leila, Chantal, Natanja, Thierry, Sammy, Nathalie, Marleen (d'Oostakker).

J'ai calculé que j'ai vu disparaître environ une trentaine d'autres enfants, mais j'ai oublié leur nom, ou je ne l'ai jamais connu. (...) Leur nombre est élevé et je suis désolée de ne pas pouvoir me souvenir d'eux. Mais il y avait certainement des enfants comme Cheyenne et Tiu par exemple; des enfants qui n'ont jamais existé. Outre Clo, j'ai aidé environ six filles à accoucher. Les victimes qui survivaient, comme Chantal, n'ont pas assisté à des meurtres, à ce que je sache. Et les victimes qui assistaient à des choses et qui survivaient, se sont suicidées ou sont si droguées ou folles que j'ai peu d'espoir de trouver des témoins qui ont les mêmes choses à raconter. Peut-être ai-je tort, je l'espère... en tout cas je connais un certain nombre de jeunes qui se sont suicidés ou qui ont pris une overdose. (...)

Bien à vous, Ochi.»³

Si fin décembre, X1 crée déjà des tensions entre les enquêteurs, ce fax ne fait qu'aggraver les choses. De Baets demande au premier maréchal des logis Aimé Bille de vérifier s'il existe en Belgique des listes d'enfants disparus, de meurtres d'enfants non élucidés et de corps d'enfants non identifiés. Bille s'adresse au registre national.⁴ La réponse qu'il obtient le lendemain est à la fois décourageante et inquiétante: 44.927. C'est le nombre total de mineurs d'âge qui ont été répertoriés comme étant décédés depuis le 1^{er} janvier 1970, date à laquelle le registre national s'est mis à les compter. Une classification selon les causes de décès s'avère statistiquement impossible.⁵ S'ils veulent savoir qui de ceux-là ont été assassinés ou sont portés disparus, les enquêteurs devront s'adresser aux divers parquets. Seuls les parquets peuvent fournir des renseignements corrects, et eux seuls sont également fondés à les communiquer le cas échéant.

Le 13 février 1997, Bille écrit aux vingt-sept parquets du pays, avec une question simple: le nombre de meurtres et de disparitions non élucidés concernant des personnes de moins de trente ans. Plus tard, Bille le regrettera. La tempête de l'affaire Dutroux ne s'est toujours pas calmée et les réactions qu'il récolte en disent long sur la jalousie qu'ont déchaînée Bourlet, Connerotte et Verwilghen au sein de la magistrature. Un certain nombre de procureurs font grand cas de l'erreur de procédure qui consiste dans le fait qu'un simple premier maréchal des logis ait l'audace de s'adresser directement à eux. S'ajoute à cela que la demande de la BSR a trait explicitement à des faits criminels non élucidés. Début 1997, le climat veut que peu de magistrats soient disposés à transmettre des informations à ce sujet à... Neufchâteau. Partout, les images de Benoît Dejemeppe et Martine Doutrève à la commission Verwilghen ont paralysés les magistrats du parquet. Le procureur de Courtrai répondra, dans une lettre courte et impersonnelle, qu'il ne peut traiter cette demande que si elle émane du juge Langlois lui-même. Huit parquets laisseront la lettre sans réponse, tout simplement: Anvers, Malines, Turnhout, Tongres, Liège, Louvain, Charleroi et Namur. Voici l'ensemble des réponses, fin avril 1997:

Eupen: aucun cas depuis 1988 (auparavant, c'était Verviers) – Verviers: aucun cas depuis 1985 – Arlon: 1 meurtre en 1993 – Huy: 43 meurtres «divers» – Tournai: 7 meurtres – Ypres: aucun cas – Audenarde: 2 meurtres – Hasselt: aucun cas – Marche-en-Famenne: 4 meurtres – Mons: 8 meurtres et 34 disparitions depuis 1985 – Nivelles: 68 meurtres depuis 1990 et 210 disparitions, dont 3 non élucidées – Gand: 2 meurtres et 3 disparitions de mineurs – Furnes: «les recherches sont toujours en cours» – Bruges: quatre meurtres depuis 1970 et 11 disparitions depuis 1984 – Termonde: 10 meurtres et 1 disparition – Bruxelles: 51 meurtres depuis 1991 et 3.000 disparitions, dont 1.300 mineurs.⁶

Les résultats de Bruxelles indiquent combien la faculté d'interprétation des magistrats peut aller loin. Après que le ministre de la Justice Stefaan De Clerck ait ordonné à tous les parquets de désigner des magistrats spécialisés pour les affaires de disparitions et qu'il ait élaboré des procédures sur la manière de réagir face à des disparitions inquiétantes, les critiques en provenance du parquet de la capitale fusent. Le plan De Clerck serait «irréaliste». A un certain moment, en guise de protestation passive – «nous avons trop peu de moyens» –, on rouvrira à Bruxelles des dizaines de dossiers de disparitions et on cessera, ou presque, toute une série d'activités quotidiennes normales. Pour manifester son mécontentement, le parquet a tout intérêt à interpréter la question du nombre de personnes disparues de façon maximaliste.⁷ Pourtant, ce renseignement – 1300 enfants disparus à Bruxelles – rend soudain le fax de X1 moins délirant.

L'adjutant De Baets comprend rapidement que les statistiques officielles ne lui apprendront rien et fait part du problème à Michel Bourlet. Le magistrat est admiré par un grand nombre de journalistes et il le sait bien. A ceux qui le contactent, il demande incidemment s'ils disposent, dans leurs rédactions respectives, de services de documentation, où l'on pourrait rechercher des entrefilets – et des photos, si possible – sur des enfants disparus ou assassinés au cours des années 70 ou 80. La journaliste Anne De Graaf passe des nuits entières dans les anciens numéros du *Nieuwsblad*. D'autres s'y mettent également. Une petite sélection des résultats de leurs recherches est transmise à De Baets, qui confronte X1 à certaines photos le 2 février 1997. X1 réagit comme elle réagit toujours aux photos. Boudeuse, dubitative, hésitante. Dix photocopies sont étalées devant elle. Toutes montrent les visages souriants de jeunes filles. A un moment donné, ses doigts s'arrêtent sur le portrait d'une jeune fille blonde qui porte un nom à charnière: Naatje van Zwaren de Zwarenstein.

Elle avait quatorze ans lorsqu'elle a disparu le 12 mars 1976. Dans les jours qui ont précédé sa disparition, elle était souvent absente de l'école. Tout comme Christine Van Hees, elle montait à cheval dans un manège au Bois de la Cambre. Naatje, qui avait grandi dans une famille aussi aisée que son nom le laisse supposer, y allait le plus souvent en taxi et avait toujours beaucoup d'argent en poche. Au manège, elle fréquentait des adultes sur le compte desquels circulaient les bruits les plus fous. A les en croire, le manège aurait été lié à un milieu de prostitution qui fournissait des services à quelques ambassades étrangères à Bruxelles. Naatje serait tombée amoureuse de son professeur d'équitation, qui traînait derrière lui un certain passé judiciaire et un cercle d'amis dans lequel on trouvait quelques riches Zaïrois et, parmi eux, quelques proxénètes. Trois jours avant la disparition de Naatje van Zwaren de Zwarenstein, une fille du même âge disparaissait dans des circonstances similaires, ailleurs à Bruxelles. Elle s'appelait Paulette N., et selon certains témoins, elle et Naatje étaient amies. Paulette N., qui avait déjà fugué, avait disparu le 9 mars 1976 et avait été retrouvée plus tard chez le fils du consul du Zaïre à Anvers. D'après leurs amies, Naatje et Paulette faisaient partie d'un groupe de filles qui participaient régulièrement, volontairement ou non, à des partouzes.

L'une de ces filles, Joëlle J., a déclaré à la justice bruxelloise que le 12 mars 1976, la veille de la disparition de Naatje, elles étaient censées partir en groupe pour les Pays-Bas. Selon ses dires, elle-même avait été prise en charge par un Zaïrois et conduite contre son gré au manège, d'où elle avait finalement réussi à s'échapper. C'était déjà arrivé une fois auparavant, disait-elle. On l'avait alors droguée. Selon Joëlle J., le réseau opérait dans le plus grand secret. Quiconque en parlait risquait de se faire assassiner ou, au minimum, sérieusement tabasser, comme c'était arrivé à sa copine de classe Christine C. A sa mère, Joëlle J. a parlé d'avortements forcés et de partouzes au cours desquelles des enfants étaient coupés en morceaux. D'après Joëlle J., Naatje portait dans ce milieu un surnom qui était censé cacher son identité réelle: Sandra. Marie V., qui avait seize ans à l'époque, a confirmé ce récit: «J'ai été obligée de participer à des partouzes au Rouge-Cloître et à la résidence Pacific. Paulette et Sandra étaient là, elles aussi. Nous avons été battues.» Mireille D.B., seize ans également, fait un récit similaire et déclare qu'elle a dû subir un avortement à Londres.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'ancien dossier 181/76 du juge d'instruction bruxellois Lyna présente des similitudes, sur plusieurs aspects, avec le dossier qui occupe l'antenne Neufchâteau depuis des mois. Dans la chambre à coucher de Naatje, on a trouvé des textes qui montrent qu'elle avait sur la sexualité des idées progressistes pour une enfant de quatorze ans. Dans l'ancien dossier, on retrouve également un nom de lieu qui, depuis lors, est devenu familier: Faulx-les-Tombes. C'est l'endroit dont Paulette N. déclarait à qui voulait l'entendre, début 1976, qu'elle voulait y habiter.⁸

Le 7 avril 1976, Naatje van Zwaren de Zwarenstein reparut. Bien vivante et en pleine santé. Toute l'affaire se dégonfla comme un soufflé – tout était bien qui finissait bien. Naatje appela son père depuis Amsterdam et lui fit savoir qu'elle voulait revenir à la maison. De son récit très succinct, on pouvait retenir qu'au manège, elle était effectivement tombée amoureuse de son professeur d'équitation, qu'elle l'avait suivi à Amsterdam et qu'elle s'y était bien amusée. Une expertise médicale est cependant censée attester que Naatje est partie vierge et qu'elle est rentrée vierge. Lorsque au début de 1998, les enquêtes X1 mettent brièvement le pays en émoi, la juge d'instruction Lyna, qui a pris sa retraite dans l'intervalle, racontera de bon cœur devant les caméras de la RTBF qu'à l'époque, il avait été question d'une «affaire de traite des blanches», mais qu'en définitive, tout s'était ramené à une histoire d'adolescente qui avait fugué.⁹ Tout de suite après son retour, Naatje van Zwaren de Zwarenstein s'est établie aux Etats-Unis avec sa famille, où elle est décédée en 1980. Elle avait dix-huit ans. Un accident de la route.

X1 avait sept ans lors de la disparition de Naatje. Elle n'a jamais été entendue sur les circonstances dans lesquelles elle aurait vu la jeune fille. Plusieurs médias affirmeront, en janvier 1998, que X1 a déclaré qu'elle avait «vu mourir Naatje au cours d'une partouze». C'est faux. Aucun des procès-verbaux rédigés sur la reconnaissance de photos ne mentionne quoi que ce soit d'approchant.¹⁰ Aux auteurs de ce livre, elle n'a pas dit plus qu'«une jeune fille que je pense avoir vue un jour». Naatje van Zwaren de Zwarenstein est-elle tombée dans le même milieu que Regina Louf? Personne ne l'a vérifié. Les enquêteurs de l'antenne Neufchâteau ont jugé ce vieux dossier de 1979 moins prioritaire et n'auront jamais l'occasion de vérifier les témoignages d'alors.

Ce jour-là, le 2 février 1997, X1 désigne deux autres photos. L'une est celle de Katrien De Cuyper, disparue fin 1991 à Brasschaat. Elle avait alors quatorze ans. Son corps a été retrouvé six mois plus tard dans la zone portuaire d'Anvers. La photo sur laquelle X1 arrête ensuite son doigt est celle de Hanim Ayse Mazibas.¹¹ De Baets et ses collègues se retrouvent au beau milieu de deux enquêtes encore en cours. Au parquet d'Anvers, le juge d'instruction Jordens n'a jamais abandonné sa quête du ou des assassins de Katrien De Cuyper. A Bruxelles, il s'avère que l'ancien dossier 38.11.148/88 du meurtre de la petite fille turque a été ressorti tout récemment. L'ouragan de critiques récoltées par le parquet de Bruxelles après l'affaire Loubna provoque un nouvel examen d'anciens dossiers de meurtres et de disparitions d'enfants.¹²

Ce n'est pourtant pas ce qui a poussé le substitut Philippe Meire à se jeter sur l'affaire. Dès la première lecture de l'ancien dossier, il a vu qu'on avait été ici encore plus négligent, si c'est possible, que pour Loubna Benaïssa. Meire a déjà chargé deux enquêteurs de la PJ de Bruxelles de toute une nouvelle série de devoirs d'enquête. Le substitut n'est pas du genre à sauter au plafond parce qu'un autre service de police sort une nouvelle piste. Lorsque le commandant Duterme de l'antenne Neufchâteau vient attirer son attention sur le fait que la victime, selon le rapport d'autopsie, était toujours vierge, il rétorque: «Et depuis quand est-ce la seule façon d'abuser d'un enfant?» Au sein de l'antenne, l'adjudant Pirard est chargé le 19 février par le substitut Meire, et à l'évidence contre le gré de Duterme, d'une analyse du dossier Mazibas.

Joseph D.R. a cinquante-trois ans à l'époque des faits, il travaille dans un bureau de conseil fiscal à Schaerbeek, a deux enfants et a divorcé trois mois plus tôt. C'est sa femme qui a la garde des enfants et il ne fait pas usage de son droit de visite. Le 9 mars 1988, il est vu à la foire de la place Van Ysendyck à Schaerbeek par Maurizio R., onze ans. Lorsque la PJ entend le petit Maurizio, il donne encore quelques détails dont on peut déduire que D.R. avait l'intention de l'entraîner avec la petite Hanim. D.R. leur a offert des glaces et a payé à la petite fille des tours dans les autos tamponneuses. Dixit Maurizio.

Le 23 mars 1988, la PJ de Bruxelles sonne à la porte de l'appartement de Joseph D.R. à Jette. Il refuse d'ouvrir, mais la PJ reste et fait le guet. Une heure plus tard, il finit par sortir et tente de filer dans sa Lada. Mais la PJ l'intercepte et perquisitionne son appartement. Mais, officiellement, Joseph D.R. est domicilié au 50 de la rue Anatole France à Schaerbeek. Tout près de l'endroit où Hanim a disparu. Dans sa sagesse insondable, la PJ n'effectue pas de perquisition à cette adresse. Les péjistes se contentent de l'explication de D.R. lorsqu'il leur déclare qu'il n'y habite plus depuis un certain temps et qu'il a bien pu être vu place Van Ysendyck ce fameux mercredi. Ce jour-là, ses enfants étaient avec lui et il devait se rendre à sa banque, une agence de la Banque Bruxelles Lambert située chaussée de Helmet 210, tout près de la place Van Ysendyck.¹³ Ce que la PJ ne fait pas, c'est vérifier si une transaction financière a été effectuée sur le compte de D.R. le 9 mars 1988. S'il est allé à la banque, il est difficilement concevable qu'il n'y ait rien payé, versé ou reçu – ne fût-ce que des extraits de compte. Pirard fait ce que la PJ n'a pas fait en 1988. Le résultat est négatif: selon les archives informatiques de la BBL, aucune opération bancaire n'a été enregistrée au nom de Joseph D.R. ce jour-là.¹⁴

En 1988, une autre contradiction a été relevée dans les déclarations de Joseph D.R. sur son emploi du temps le 9 mars 1988. Au départ, il niait farouchement avoir été à la foire de la place Van Ysendyck ce jour-là. Ce n'est qu'après une confrontation avec le petit Maurizio R. dans les bureaux de la PJ, le 23 mars 1988, qu'il se souvient subitement de l'histoire de la BBL. Ses enfants étaient avec lui ce jour-là, dit-il, et avant qu'il ne s'en rende compte, ils ont couru sur la place pour aller regarder la foire. L'ex-épouse de Joseph D.R. nie cette version et affirme que les enfants étaient chez elle ce jour-là. L'ex-épouse ne sera jamais entendue, elle n'est contactée que par téléphone. Les enfants eux-mêmes ne sont pas entendus non plus. Si cela avait été fait, le juge d'instruction De Ruyver n'aurait peut-être pas si vite révoqué, le 25 mars, le mandat d'arrêt lancé contre D.R. deux jours plus tôt.¹⁵

Ce que De Ruyver omet également, c'est de vérifier à qui appartient la Lada avec laquelle D.R. a tenté de prendre la fuite. Des recherches de Christian Pirard, il ressort que cette Lada est inscrite au nom de la SPRL Fiduciaire Western Fiscal Center. En 1988, cette société est l'employeur de Joseph D.R. Quoi de plus naturel, bien entendu. Cela devient moins naturel lorsqu'on y regarde d'un peu plus près. En 1988, cette société partage un bureau avec une autre entreprise, Omniplex, qui transporte et qui stocke du bois. Et où retrouve-t-on les entrepôts d'Omniplex? Au quai Monnoyer, numéro 11. C'est l'endroit où est repêché, le 5 avril 1988, le corps de Hanim Ayse Mazibas.¹⁶

Lorsque les enquêteurs s'intéressent à nouveau à Joseph D.R. début 1997, on ne trouve plus trace de l'homme en Belgique. Selon les dernières informations, il a déménagé en France, où son nom ne peut pourtant être retrouvé dans aucun registre. La raison de cette absence peut être tout à fait innocente, comme pourraient l'être tous les hasards qui plaident contre D.R.¹⁷ «Mais dans ce cas, nous aurions préféré avoir cette certitude en 1988», déclare Nuran Mazibas. «Que l'on s'intéresse à nouveau à notre affaire, c'est très bien, mais nous n'avons pas le sentiment que beaucoup de choses ont changé. L'existence du témoin X1, nous avons dû l'apprendre par des journalistes. Aujourd'hui encore, les enquêteurs refusent de vérifier les pistes les plus évidentes. Après la disparition de Hanim, nous avons été approchés par un inconnu qui habitait notre rue. Cet homme venait constamment chez nous pour nous poser des questions sur notre famille et sur Hanim... Pendant deux ans, il n'a pas arrêté de nous importuner. Récemment, j'ai reconnu cet homme sur une photo, à la PJ. C'est un pédophile notoire. Lui aussi, il a quitté le pays depuis lors. Je ne dis pas qu'il est le coupable, je constate simplement que la justice ne fait pas son travail. La dernière fois que je suis allée chez les enquêteurs, ils ont soudain recommencé, une fois de plus, à parler d'un règlement de comptes au sein de la famille. Je bouillonnais de rage.»

Le père, Ali Mazibas, a une autre version. Il est persuadé qu'une semaine avant la disparition de sa fille cadette, il s'est disputé au marché avec une personne qui n'était autre que Patrick Derochette. «Je suis certain que c'était lui», dit Ali. «Lorsque je l'ai vu à la télévision, j'ai tout de suite eu le sentiment de le reconnaître. C'était l'homme qui distribuait des jouets à des petites filles sur un marché de Schaerbeek. J'étais en route pour la mosquée et je l'ai vu. Je me souviens que je me suis fâché parce qu'il ne donnait des jouets qu'aux petites filles, les garçons ne recevaient rien. Il était là, avec une petite camionnette. Mais bon, les enquêteurs se moquent de moi. Ils me prennent pour un vieux fou.»

La première audition de Regina Louf sur le meurtre de Hanim Ayse Mazibas se déroule dans la même ambiance que la vieille enquête du dossier 38.11.148/88 et prend la même tournure que tous les dossiers connexes de Neufchâteau. Il faut attendre le dimanche 5 avril 1988, quatorze mois après la désignation de la photo, pour que cette audition ait lieu. A ce moment, De Baets est écarté depuis longtemps et la presse a déclaré Regina Louf complètement folle. Le maréchal des logis-chef Danny De Pauw et le premier maréchal des logis Eddy Verhaeghen la regardent d'un air moqueur lorsqu'elle raconte que «cette petite Turque» a été assassinée lors d'une partie de chasse dans un domaine ardennais. Les deux enquêteurs lui soumettent vingt photos de jeunes filles turques, dont une de Hanim Ayse Mazibas qui n'a pas encore paru dans la presse. Regina Louf désigne la bonne photo, mais elle apprend peu après que ses déclarations sont jugées sans valeur.

«Je l'ai tuée»

Fax de X1 à propos de Katrien De Cuyper, 18 février 1997

En cette nuit du mois de mars 1997, le long d'une voie d'accès très fréquentée vers le centre d'Anvers, des hommes de l'ESI se faufilent parmi les voitures en stationnement. La mission de l'Escadron Spécial d'Intervention est ultra-secrète. Un des gendarmes porte une mallette qui contient un tout petit appareil. Il va le monter discrètement sur une Citroën CX grise.

Tony V. n'a sans doute jamais su qu'il avait eu l'honneur d'être suivi pendant un mois avec l'appareillage de filature le plus sophistiqué dont disposent les services de police belges. Ce qui a été accroché à sa voiture cette nuit-là, c'est un système spécial de localisation appelé goniomètre, en jargon policier. Il s'agit d'un minuscule émetteur qui, à chaque déplacement de la voiture, émet des signaux que l'ESI capte grâce à un satellite et permet de localiser la «cible» à quelques dizaines de mètres près. En général, cet appareil n'est utilisé que dans la lutte contre la grande criminalité. Au vu de la grande «démystification» de X1 dans la presse un an plus tard, il paraît presque incroyable qu'on ait mobilisé de tels moyens pour elle. Une vingtaine de magistrats sont au courant, qui espèrent sans doute aujourd'hui encore que personne ne leur rappellera cet épisode.

Au début de l'enquête, Tony V. a déjà été observé par l'ESI. Avec la vieille méthode. Des agents en civil l'ont suivi de 9 heures du matin à 10 heures du soir. La première opération de filature a eu lieu du 18 au 20 octobre 1996, le jour de la Marche blanche – ce qui n'était pas loin d'être le plus mauvais jour pour confondre un pédophile. C'est l'ESI qui a décidé des dates en fonction des hommes disponibles. Une seconde filature a eu lieu les 30 et 31 octobre. Aucune de ces deux opérations n'a rien donné, si ce n'est d'apprendre que Tony V. s'était enfermé chez lui le jour de la Marche blanche.¹ Au sein de l'antenne Neufchâteau, on se pose la même question qu'après les observations secrètes sur Marc Dutroux dans le cadre de l'Opération Othello. Pourquoi arrêtent-ils les observations à 22 heures?

Le goniomètre ne restera qu'un mois dans la voiture de Tony V. Fin avril, Bourlet a pourtant donné l'ordre écrit de prolonger de deux mois l'observation par satellite, mais à ce moment-là, l'ESI a déjà récupéré l'appareil sur la CX.² Le capitaine Levêque, de l'ESI, veut savoir quelle est la «motivation spécifique» pour faire suivre cet obscur Anversois. Il semble sur la même longueur d'ondes que le commandant Duterme, qui a dit sa désapprobation lors d'une réunion à Neufchâteau le 13 mai 1997. Ce n'est là qu'un seul des nombreux ordres des magistrats que la hiérarchie de la gendarmerie négligera au cours de l'enquête X1. L'adjudant De Baets et le maréchal des logis chef Hoskens sont d'avis qu'il y a de bonnes raisons de continuer à suivre Tony V. Au cours du mois d'avril, il a été localisé vingt et une fois dans les environs immédiats de quatre écoles. Dans une note que De Baets rédige pour exprimer son mécontentement sur l'arrêt de l'opération, il explique: «Une de ces écoles est l'école que fréquentait la nommée De Cuyper Katrien jusqu'à ce qu'elle soit retrouvée assassinée dans les environs du port d'Anvers. Il y a des soupçons, et ce via une déclaration de X1 (...), selon lesquels la cible serait l'un des coupables du meurtre de cette fille. Nous avons de graves soupçons qu'il serait un rabatteur pour une filière d'enfants et qu'il serait en même temps le souteneur de certains enfants. Il ne faut pas non plus perdre de vue que la sœur de l'enfant assassinée, Katrien, fréquente toujours le même institut.»³

Cela ne changera rien. Mai et juin sont les mois où les enquêtes X1 sont démantelées une à une, à l'aide de relectures et de manœuvres procédurales. De nombreux collègues de De Baets froncent d'ailleurs les sourcils à la lecture de sa note. Il y mentionne notamment le fait que Tony V. a récemment eu un contact téléphonique avec la mère de X1 et semble en déduire que le témoin pourrait être en danger de mort. De Baets parle également du meurtre de la petite Marocaine Loubna Benaïssa. Tout le monde sait déjà qu'elle a été enlevée et sans doute assassinée par Patrick Derochette, mais pour De Baets, il n'est pas établi qu'il ne peut pas y avoir de rapport avec certaines déclarations de X1.

«De Baets était devenu un vrai *croyant*», dit un collègue de l'époque. «La situation avait complètement changé. Au début, Regina Louf était une pauvre petite. Elle faisait pitié à voir. Elle ne parlait à personne, elle semblait avoir très peur de tout ce qu'elle voyait dans nos locaux. Plus tard, au printemps 1997, elle entrait ici comme si elle y travaillait. Elle allait bavarder avec les enquêteurs, on l'entendait rire à gorge déployée. On aurait dit qu'elle se voyait comme une espèce de médium. C'était en quelque sorte: demandez, X1 vous exaucera. Il ne restait plus grand-chose de la distance entre interrogateur et témoin.»

Le fait que De Baets n'ait plus le moindre doute sur la crédibilité de X1 et qu'il attache de l'importance à chaque mot qu'elle prononce est notamment dû à l'audition du 1^{er} février 1997. C'était la première audition depuis le 15 décembre. Au cours du mois et demi entre ces deux dates, elle avait envoyé des fax presque quotidiens dans lesquels elle ajoutait toujours plus de détails à son récit de l'assassinat de Kristien. Un nouveau personnage était apparu, Mieke. D'après X1, elle aussi était présente, ce soir-là, à la champignonnière. Mieke était une jeune fille de seize ans, fille d'une prostituée bruxelloise. Son vrai nom était Marie-Thérèse, croyait se souvenir X1. Elle avait été assassinée fin 1984 à Knokke, dans des circonstances comparables à Kristien.⁴

Il était matériellement impossible que Christine Van Hees ait pu être présente à une partouze dans un manège de la périphérie bruxelloise dans la journée ou l'après-midi du 13 février 1984. Les enquêteurs le savaient. Mais X1 maintenait que le meurtre avait eu lieu quelques heures après cela. De Baets partait du principe qu'il y avait une erreur logique dans la mémoire traumatisée de X1. Si on laissait tomber la chronologie, tout collait, estimait-il. A ses yeux, c'était surtout le mobile qu'elle donnait pour le meurtre de Kristien – renforcé par l'apparition de Mieke – qui constituait une pièce importante du puzzle. Il y avait notamment ce fax, qu'il avait reçu le 18 décembre 1996. X1 y décrivait la panique qui avait suivi son conseil à Kristien de parler à ses parents:

«Mieke s'est mise à me crier dessus. Elle était vraiment furieuse. Et elle avait raison, évidemment. Si Kristien parlait effectivement, ils arriveraient jusqu'à nous. J'avais une peur bleue de me faire enfermer, et c'est d'ailleurs toujours le cas. Et j'avais tellement l'habitude de protéger les coupables, c'était ma responsabilité, que je me maudissais de cette bêtise. (...) "Tu es folle, Tinka, imbécile! Comment peux-tu être si stupide? S'ils lisent son journal, tu ne sortiras plus jamais, tu sais ça? Qu'est ce que tu vas faire si les flics viennent te demander tout ce que tu lui as appris? Tu vas faire l'innocente?" J'étais très impressionnée, Patriek. Je me sentais comme une traîtresse. Et je me suis mise à avoir peur, aussi. Si Mieke disait à Nihoul ou Tony que je lui avais conseillé de parler... Je ne sais pas de qui j'avais le plus peur, de Tony ou des flics. Mais Mieke a dû se sentir encore plus coupable et elle a dû avoir encore plus peur que moi. Parce que Kristien était son amie à elle, et peut-être qu'elle se sentait coupable de l'avoir introduite dans le milieu, je ne sais pas. Et plus peur, parce qu'évidemment, ils auraient trouvé Mieke plus vite que moi. Maintenant je me rends compte que Nihoul et les autres ont dû être renseignés. Ils savaient que Kristien devenait un danger, et apparemment, ils savaient aussi qu'elle écrivait certaines choses. A la champignonnière, ils la traitaient de traîtresse.(...) Ce n'est que maintenant que je sais pourquoi ils m'ont insultée à ce point, qu'ils m'ont fait regarder comment ils maltraitaient et torturaient mon fils, pourquoi ils m'ont fait regarder comment ils le tuaient, pourquoi j'ai dû nettoyer son sang, et que j'ai même dû le mettre dans un sac poubelle. Il fallait que je sois punie de ma trahison. (...) Qu'est-ce que j'ai fait Patriek? Je les ai laissé se faire tuer.»⁵

Lors de sa quatorzième audition, X1 déclare que ce soir-là, à la champignonnière, Nihoul a soumis Kristien à un feu roulant de questions. «Il voulait savoir si elle avait caché quelque chose, si elle était déjà venue là avec des garçons, combien de fois et à combien.» Selon X1, l'ancienne champignonnière n'était certainement pas un endroit habituel. Ils l'avaient choisi parce que Mieke leur avait raconté que Kristien y était déjà allée, et parce qu'ils voulaient l'obliger à parler de la chose qu'elle y aurait cachée.

X1 fait une nouvelle description de la maison jouxtant la champignonnière et de la cave elle-même. C'est cette description qui sera soumise plus tard au fils de l'ancien gérant et qui lui fera conclure que la personne qui a décrit cela doit effectivement avoir été sur les lieux. Sur Kristien, elle dit encore qu'elle racontait avoir eu un retard de règles – ce qui semble correspondre à un témoignage dans l'ancien dossier, qui veut que Christine Van Hees se serait inquiétée de ce retard.⁶ Le récit de X1 se rapproche de plus en plus de la réalité de l'ancien dossier Van Hees. Chaque nouveau détail tend à confirmer deux convictions totalement opposées: pour les uns, ça doit vouloir dire que l'équipe De Baets l'a «aidée», pour les autres, il est clair qu'elle était réellement présente, ce soir-là, en 1984. Et entre-temps, un autre meurtre ancien, un de plus, a été ajouté au dossier X1.

A l'époque, on n'a parlé que de ça dans toute la région du nord d'Anvers. Elle avait donné son dernier signe de vie dans la soirée du 17 décembre 1991, en appelant ses parents vers 21 heures 30. Elle revenait de chez son petit ami, qui habitait Lange Lobroekstraat à Anvers. Elle a dit qu'elle prendrait le dernier bus, le 64. Une heure plus tard, on l'a encore aperçue au café Les Routiers, situé Ijzerlaan. Des clients l'ont vu utiliser le téléphone. Il devait être environ 22 heures 45. On n'a jamais retrouvé la destination de ce coup de téléphone, car la centrale était d'un type ancien qui ne permettait pas le traçage rétroactif. Katrien De Cuyper n'a plus été revue vivante, en dépit de nombreuses recherches organisées au cours des premières semaines de 1992. L'affaire a presque automatiquement été reliée à celles d'Inge Breugelmans et Inès Van Muyldert, deux adolescentes disparues à la même période sans laisser de trace.

Le 22 juin 1992, des ouvriers sont tombés par hasard sur le corps d'une femme, lors de travaux de terrassement dans la zone portuaire d'Anvers, près d'un ensemble d'entrepôts de la Katoennatie. Il a fallu quelques jours pour identifier le corps, grâce à la dentition, comme étant celui de Katrien De Cuyper. L'autopsie a révélé que la jeune fille avait dû être assassinée très peu de temps après sa disparition. Un an plus tard, lorsqu'on a arrêté le psychopathe hollandais Ludo De Beukelaer et qu'il a désigné presque spontanément les endroits où il avait enterré Inge Breugelmans et Inès Van Muyldert, cela ne semblait plus qu'une question d'heures avant qu'il avoue le meurtre de Katrien De Cuyper. Mais De Beukelaer a dit qu'il n'avait rien à voir là-dedans et il a toujours maintenu cette déclaration. De nombreuses pistes ont encore été vérifiées, mais le dossier 263/92 du juge d'instruction anversoise Michel Jordens semblait, cinq ans après les faits, se diriger vers la clôture de l'enquête.

Le 8 février 1997, en fin d'après-midi, X1 se présente pour la quinzième fois à l'antenne Neufchâteau. C'est le début d'une troisième série d'auditions-marathon, avec cette fois un nouveau sujet: Katrien De Cuyper. X1 situe les événements dans la période qui a suivi la naissance de son fils Yentl, mi-1991, ce qui est plausible.

- Je ne sais pas si je peux raconter grand-chose, enfin oui, euh... Je sais que Tony est venu me chercher. Euh, il était accompagné d'un chien de garde. Au sens figuré hein. (...)
- Est-ce qu'il s'agissait du chien de garde que vous avez décrit lors d'une autre audition, dans l'usine, quand le chien de garde...
- Non, non, non. C'était autre chose.
- Ah.
- C'était un des deux qui était là aussi, chez Kristien.

Tony l'emmène dans un restaurant à Gand puis, après avoir mangé, ils se rendent à Anvers par l'autoroute E17. Le voyage se termine dans un quartier résidentiel au nord de la ville. Tony s'arrête devant un petit château avec une tourelle. Chemin faisant, dit-elle, il la taquine avec des remarques très claires au sujet de la petite famille qu'elle s'est construite. «Tu ne te trouves pas trop jeune pour avoir des enfants, disait-il. Puis: je peux encore y changer quelque chose, il n'est pas trop tard pour changer d'avis. Nous pouvons faire tout ce que tu veux.» Ce n'était pas la première fois qu'il frappait à sa porte à l'improviste. Elle avait le sentiment qu'à cause de son mariage, elle était devenue un facteur de risque. Il leur était devenu impossible de carrément l'éliminer, comme ils l'avaient fait pour Clo. Ils avaient donc décidé de la rendre complice.

Elle se souvient que le château n'était presque pas visible de la rue. Il y avait une allée en pente légère qui tournait juste avant le parking. Suit une foule de détails.

Un muret, une grille en métal, des douves, un petit pont, un parc assez vaste, une vieille serre, un chenil pour les chiens de chasse, une ancienne orangerie qui se trouvait à cinquante ou soixante mètres du château lui-même, qu'on rejoignait par un sentier pavé, le long d'une haie taillée en forme de coq.

Dans le living, Tony et elle sont attendus par un homme dont elle se souvient seulement qu'il s'appelait Van Mol, ainsi que par l'homme d'affaires flamand Y., l'avocat E., Michel Nihoul, Annie Bouty, le politicien O. et quelques autres. Initialement, elle parle d'«environ sept personnes», mais il apparaît par la suite qu'il y en a plus. Nihoul l'aborde immédiatement et lui demande, feignant l'intérêt, comment va son fils.

– Apparemment, Nihoul est au courant que vous avez un fils?

– Il me demande: tu veux rentrer, tout à l'heure? Enfin, des jeux pareils. Tu veux rentrer?

Oui, c'est vrai, c'est difficile d'expliquer comment, euh... si tu poses ces questions d'une façon normale, ce sont des questions normales. Je ne sais pas... je ne sais pas comment m'exprimer. En tout cas, je me sens devenir toute petite.

– Hmhm.

– Je sais qu'il... qu'il a pris mon bras, qu'il l'a mis autour de lui, et nous avons fait une petite promenade, et qu'il, oh... oui... Il me demandait si je savais pour quelle raison j'étais là. J'ai haussé les épaules, l'air de dire pff, oui... Ah, il dit, ça c'est déjà la première erreur que tu commets. Et qui sait ce que ça veut dire... Alors il a continué en disant... tu es ici parce que, enfin, parce que tu dois apprendre quelque chose. Et nous allons te l'expliquer. (...) Enfin oui.

– Hmhm.

– Et est-ce que tu crois, quand nous te l'apprendrons, que tu vas comprendre? Alors je réponds: oui, je crois bien. Ah, troisième erreur, probablement que tu ne comprendras pas très bien. Oui, c'était ce genre de conversation.

– Hmhm.

– Alors est venue la conversation du genre: oui, on te connaît depuis si longtemps, et euh, enfin... nous allons t'offrir quelque chose. Et euh, alors il a dit que si tout allait bien, si tu coopères un peu, alors tu peux retourner à la maison. (...) Oui, dit-il, bien sûr tout dépend de toi, et cela reste à voir si tu comprends bien ou pas. Il dit: pour moi c'est égal, nous pouvons faire autrement aussi. Alors il fait de nouveau signe à Tony: euh, c'est quoi, déjà, son numéro de téléphone? Tony cite le numéro de téléphone par cœur. Oui, dit-il, tu peux toujours téléphoner à la maison, hein. Oui, c'était ça le genre de conversation, ça revenait plus ou moins à ça.

Le groupe rejoint ensuite une autre pièce par la terrasse. X1 parle d'une sorte de remise.

– Ferdinand est là, et Catherine aussi.⁷

– Donc il y a d'autres gens qui sont présents? Vous donnez le nom de quelqu'un, Ferdinand et Catherine. (...) Est-ce possible de donner une description de Ferdinand?

– Il est assez grand, fort, enfin oui, corpulent. Euh, les cheveux bruns avec une raie, une petite moustache. Je le connais de l'usine.

- Quel âge a Ferdinand?
- Je crois quarante-six ans.

Sur Ferdinand, X1 peut encore dire qu'elle le situe dans l'entourage direct de l'ancien ministre dont elle a déjà parlé. Il s'avère plus tard que c'est plausible.

- Pouvez-vous mieux décrire Catherine?
- Elle était assez jeune, jeune.. les cheveux pas trop longs, tout droits, elle n'était pas grosse, ni maigre. Normale. Ses cheveux sentaient le shampooing, encore... C'était comme si...
- Quand vous regardez Catherine, très lentement, un film au ralenti... Y a-t-il quelque chose qui vous frappe ou... Si vous voulez... (...) Est-ce que vous aviez déjà vu cette fille auparavant?
- Non, je n'avais plus tellement de contact avec eux, hein.
- Est-ce que c'était la première fois que vous voyiez cette fille?
- Oui.
- Si vous laissez travailler vos sentiments maintenant, pouvez-vous exprimer l'état de cette fille?
- Peur, crispée, terriblement crispée. Elle pleure un peu, mais pas vraiment. Pas à fond.
- Quelle âge avait cette fille selon vous?
- Elle est encore jeune. Elle est encore jeune. Elle avait euh... pff, je ne sais plus. A peu près douze ans, quelque chose comme ça.
- Elle devait avoir à peu près douze ans?
- Oui, quelque chose comme ça.⁸

L'audition du 8 février offre peu de points d'appui pour déterminer si X1 a réellement été témoin du meurtre de Katrien De Cuyper. Douze ans n'est pas l'âge de Katrien De Cuyper le jour de sa disparition. Elle en avait déjà quinze et elle mesurait 1 mètre 70. X1 ne dit pas grand-chose, elle veut rentrer chez elle. De Baets et De Pauw sont d'accord.

Le 13 février, les enquêteurs rencontrent leurs collègues d'Anvers qui sont sur l'affaire depuis cinq ans. Lorsqu'ils apprennent les lignes directrices du témoignage, ils sont enthousiastes. «Certains détails de sa description de cette fille sont parfaitement exacts», dit le commissaire Hugo Cillis de la PJ d'Anvers. Dans les semaines qui suivent, il ne cessera de défendre la piste X1 au sein de l'enquête anversoise. Son collègue Luc Verreth, de la BSR de Brasschaat, est plus sceptique. Le juge Jordens, par contre, est impressionné. Sa première épouse, institutrice, a connu personnellement Katrien De Cuyper. «Nous nous sommes toujours méfiés des procès d'intention sur Regina Louf, même après la clôture de cette piste», dit plus tard un des enquêteurs anversois. «Au début, nous croyions tout à fait à ce témoignage. Nous n'en avons d'ailleurs pas honte. Il contenait des éléments qui étaient pour nous inexplicables, sauf si elle avait été là. Aujourd'hui encore, il y a des questions à ce sujet qui restent sans réponse, mais bien entendu, il y en a dans chaque meurtre non résolu.»

De Baets et De Pauw n'arrivent pas à se défaire du sentiment qu'une fois de plus, X1 leur cache quelque chose. La façon dont elle a fait stopper l'audition, si soudainement, sans motif apparent, les a surpris. Il était à peine 20 heures. De Baets s'attend à ce qu'elle s'explique, par fax, dans les jours suivants. Des fax, il y en aura – un premier le 11 février, de huit pages. X1 est troublée; elle signe son fax «moi». Elle décrit plus ou moins toute sa vie et explique quelques-unes de ses personnalités. Le 12 février suit un autre fax, avec un portrait qui se révélera assez impressionnant du caractère de «Monsieur Pédo», alias Jean-Paul Raemaekers. Pas un mot sur Catherine.

Le samedi 15 février, X1 est entendue pour la seizième fois. Cillis et Verreth assistent à l'audition en spectateurs.

- Pourriez-vous continuer à raconter ce qui s'est passé après?

- Pff... Euh... oh... (*long silence*) Pff.. Il, pff... Euh, oh... pff... Je devais m'asseoir près d'elle sur le lit. Et alors j'ai reculé de quelques pas. Je ne voulais pas... Oui, Tony disait que j'étais obligée. Je disais que c'était impossible... elle avait euh... elle avait commencé à pleurer... Il disait que je, euh... Tony disait que je devais faire l'amour avec elle. Je disais non, non... je ne peux pas. Je lui ai demandé pourquoi il n'arrêtait pas. Pourquoi tu n'arrêtes pas, Tony, s'il te plaît? Pourquoi tu n'arrêtes pas? Et euh... il a pris le téléphone. Il y avait un téléphone. Un téléphone sans fil. Il a décroché et il a commencé par le zéro, il le disait à haute voix. Puis neuf, et un, et alors il a dit: tu fais ce que je te dis. Fais ce que je te dis, sinon je lui téléphone. J'ai dit non... Il a dit: quand je serai au dernier chiffre, tu n'auras plus à choisir...

Un instant, l'audition se déroule comme un monologue. X1 raconte qu'elle se couche dans le lit, à côté de Catherine, et qu'elle lui conseille de se tenir aussi tranquille que possible. Tony vient s'asseoir à côté d'elles et dit à X1 qu'elle a fait le bon choix. Puis il a dit: «c'est toi qui dis quand nous devons faire quoi, tu dois... tu as dix minutes pour décider ce que nous allons faire.» X1 poursuit encore un instant, puis elle crie: «Stop!»

Ce n'est qu'après une pause d'une heure – en fait, l'audition venait seulement de commencer – qu'elle accepte de poursuivre. Le téléphone reste une menace permanente. X1 dit qu'elle devait aider à maltraiter Catherine. D'après ce qu'elle raconte, on peut conclure que la jeune fille, elle aussi, est tout bêtement tombée sur les mauvaises personnes et qu'elle s'est retrouvée prise au piège dans un jeu de menaces et d'obligations.

- Vous pensez que cette fille avait déjà été à cet endroit, ou...?
- Ça, je ne sais pas, je ne sais pas.
- Selon vous, avait-elle peur de ces personnes ou est-ce qu'elle en connaissait certaines?
- Elle avait peur des mêmes personnes que moi.
- Mais de toutes les personnes présentes... Vous pensez qu'elle connaissait quelqu'un?
- Oui, je vous dis... elle avait la même peur. Comment dire, oh, de Bouty, E., Nihoul... Elle réagissait à eux de la même façon. Selon moi, elle devait savoir de quoi elle avait peur, enfin oui... vous me comprenez.
- Ok, aviez-vous l'impression que vous l'aviez déjà vue auparavant, ou quoi?
- Elle n'a pas donné de noms, mais... Ce sont des détails, hein, des choses auxquelles elle réagissait. Pour vous donner un exemple, Bouty avait toujours tendance à te prendre par la nuque. Elle n'avait même pas levé la main que Catherine était déjà partie, vous savez... elle reculait déjà. Ce sont des choses qu'il faut savoir, sinon on ne le fait pas, enfin oui... je veux dire... Tu réagis comme ça seulement quand tu sais que... (...)
- Où allez-vous?

X1 s'est levée de table et est allée s'asseoir sur l'appui de fenêtre, les genoux sous le menton. Elle ne donne aucune explication. A présent, les réponses viennent comme lors des premières auditions: courtes, par signes de tête ou pas du tout. Elle dit qu'elle n'a jamais parlé avec Catherine. Cela se passait dans la période où elle espérait que Tony ne se montrerait plus jamais. X1 cite une date très importante pour elle: le 5 juin 1995. C'est la dernière fois qu'elle a vu Tony. Après, elle a encore vécu dans une certaine tension, comme les autres fois où elle croyait que c'était la dernière, craignant que soudain, il réapparaisse dans sa vie. Après une pause – il est déjà 22 heures passées –, l'audition reprend.

- Les personnes qui sont dans cette maison de concierge, pourriez-vous donner leurs noms?
- Encore une fois? Oh, pff... je croyais que c'était à ça que servait l'enregistrement, pour que je ne doive pas les donner mille fois. Oui.
- Pourriez-vous donner leurs noms?

- E., Bouty, Nihoul, Tony, un autre, un avocat, ce mec qui apparemment appartenait au château, encore un autre, Ferdinand... je les ai tous, maintenant? Je ne sais pas.
- Hmhm.
- J'ai encore perdu pied, pff... Est-ce que je peux les énumérer, même si je ne connais pas leurs noms?
- Donnez les noms de ceux dont vous connaissez le nom.
- Je vous les ai donnés, non?
- Non, dans votre première déclaration, vous avez parlé d'un De Wolf.
- Ah, oui, c'est vrai. Je suis désolée.
- Est-ce exact?
- Oui.
- Comment savez-vous qu'il s'appelait Dewolf?
- Parce que j'ai entendu son nom, tiens. (...)
- Et que se passe-t-il finalement avec Catherine?
- (*elle regarde longuement par terre sans rien dire*) Ça, je ne peux pas vous le dire.
- D'abord vous avez dit que...
- Je ne peux pas.
- ...que Catherine est allongée à plat ventre sur le lit, vous dites?
- Je ne peux pas, je ne peux pas. Je ne peux pas, pas encore.⁹

A 22 heures 55, l'audition est terminée. X1 ressemble à une épave, elle ne veut plus voir les enquêteurs et ne s'adresse plus qu'à la psychologue qui a suivi l'audition à distance. Une fois de plus, De Baets en attend plus de son télécopieur. Il a raison.

Salut Pat,

Samedi, je n'étais pas particulièrement loquace, hein? Je ne pouvais pas, parce que j'avais si mal que c'en était presque insupportable. Ça fait si mal, Pat, d'autant plus que je vois aussi les images. Pour toi, c'est une histoire, mais moi, je revis tout. Et ce n'est même pas ce qu'il y a de pire. Tu vois, chaque nuit, je revis bien quelque chose, mais l'exprimer: ça, c'est effrayant. Lorsqu'on s'entend raconter, tout semble se dérouler à nouveau. Tout revient, la douleur, l'angoisse, le chagrin et le désespoir. (...) C'est cette agressivité qui nous fait faire ce que nous ne pourrions jamais faire, et nous la dirigeons vers une fille innocente, nom d'un chien, parce que nous ne pouvons pas attaquer les vrais coupables, parce qu'ils ont le téléphone, et mes enfants. Je ne pouvais pas, Pat, je ne pouvais pas perdre encore un enfant. «La mort subite, ça arrive souvent», a dit Tony. (...) Lui, Tony, me criait dessus, me poussait à bout comme une bête sauvage. A chaque touche qu'il enfonçait, il criait, chaque fois: «Allez, Gina, choisis! Mais choisis donc, dis-le, dis-le maintenant!» Et je continuais à faire non de la tête. Je ne voulais pas, Pat, je ne pouvais pas. J'appuyais mes mains contre mes oreilles, pour ne plus l'entendre, parce que je pourrais penser, penser comment les sauver. (...) Il arrivait au dernier chiffre et il a crié: «Dernière chance, Gina, je compte jusqu'à trois. Un, deux...» Et j'ai crié, à mon tour. J'ai crié: «Oui, je vais le faire, Tony, arrête, s'il te plaît, je vais le faire!» J'ai inspiré et expiré profondément, pour ne pas pleurer, quelques fois d'affilée, jusqu'à ce que je sente que je contrôlais à nouveau mon chagrin. Il tenait toujours son doigt sur la dernière touche et il me regardait. Il voulait l'entendre encore une fois, plus convaincant, cette fois. J'ai donc respiré profondément, une fois de plus, et j'ai dit, calmement: «Je vais le faire, Tony. Je ferai tout ce que tu me demandes.» Puis, il a acquiescé, il a raccroché le téléphone et, sans le regarder, l'a donné à Nihoul qui l'a remis sur le chargeur. A ce moment-là, tous mes sentiments m'ont quittée. La froideur était revenue.

«Qu'est-ce qu'on doit faire d'elle, Gina? C'est toi qui décides. Nous ferons ce que tu dis.» Tony dénouait sa cravate tandis qu'il me parlait, un geste si familier qu'il me faisait mal. C'est à ce moment-là que j'ai commencé à comprendre une chose, au fond de mon cœur. J'ai compris que je leur appartiendrais toujours. Et cette compréhension s'accompagnait d'une sorte de résignation. (...) Là, à cet instant, j'ai abandonné le combat et j'ai commencé à agir comme un robot. Ça paraît bizarre, mais j'ai compris à ce moment-là comme c'est agréable de choisir leur camp, tu comprends, Pat? C'est si agréable d'abandonner la lutte, de laisser tomber sa responsabilité et son humanité; mieux que ça, je ne comprenais pas pourquoi j'avais lutté si longtemps. Ça paraissait si... banal. Si insensé. A ce moment précis, je les aimais. Tu comprends ça? Je les aimais, parce que maintenant, je savais qui j'étais, à qui j'appartenais et ce que j'étais. La paix que m'apportait cet abandon était presque hypnotisante. C'est là que réside une bonne partie de mon sentiment de culpabilité. Pour moi, c'est important de pouvoir le dire, ou l'écrire. C'est justement parce que j'ai ressenti la même chose qu'eux, la même attirance, le même abandon, que c'est si difficile pour moi de parler de Catherine. En devant exprimer ça lors des auditions, le sentiment de culpabilité devient si grand que je ne peux plus le supporter. Je voudrais tant la ressentir encore – la sérénité de l'abandon – je voudrais tant, que je veux mourir. (...) J'étais tellement en colère que je leur ai fait faire tout ce qu'ils m'avaient un jour fait. Je ne voyais plus Catherine, je me voyais moi. Et j'étais furieuse sur moi-même, je haïssais l'enfant qui avait mal et qui pleurait, donc je lui faisais faire les trucs les plus dégueulasses. Je l'ai frappée, aussi fort que je pouvais, et j'aimais ça. Je passais mon agressivité sur elle. J'incitais E. à se battre avec elle, comme il l'avait toujours fait avec moi. Je le traitais de mauviette, parce que je trouvais qu'il n'allait pas encore assez loin. Il m'avait fait si mal, quand j'étais enfant. Il m'avait fait mal avec des objets tranchants, jusqu'à ce que le sang coule sur mes petites jambes, et c'était la seule chose que je voyais. (...) Tony est venu se mettre à côté de moi, il m'a relevé le menton et a commencé à m'embrasser. «A qui appartiens-tu?», at-il chuchoté doucement. «A toi, Tony.» «Comment veux-tu que je te prenne?» Je le caressais. «Prends-moi comme tu veux, Tony.» «Tu es ma propriété, mon petit chat. Tu m'appartiens. Tu vis par ma grâce, ton Erwin vit par ma grâce, tes enfants vivent par ma grâce. Tu comprends ça, petite fille?» (...) Tandis que Nihoul jouait avec mes seins, je me suis tournée vers le lit, j'ai regardé Catherine, et une douleur profonde et désespérée m'a submergé le cœur. «Je suis désolée», lui ai-je dit, sans un bruit. Des larmes coulaient sur ses joues et je ne sais pas si elle m'a comprise, mais il m'a semblé que oui. (...) Tony m'a prise à part, tandis que Ferdinand s'asseyait sur le lit près de Catherine. Elle était couchée sur le ventre et il lui caressait doucement le dos et les cheveux. Elle avait peur, elle pressait ses poings contre sa bouche. Elle a tendu un bras et a prononcé le nom de Tony en tremblant et en pleurant, mais il l'ignorait. Il a pris mon visage dans ses mains et il m'a obligée à le regarder. «Laisse-toi aller, mon trésor, fais-le pour moi. Fais-le pour tes enfants. Je ne veux aucun mal à tes enfants, mais c'est toi qui choisis. Tu m'entends, mon petit chat? C'est toi qui choisis, c'est toi qui décides.» J'ai secoué la tête. Après toutes ces années... et pourtant, j'essayais encore de le voir comme un être humain, de communiquer avec lui. Après toutes ces putains d'années... comment est-ce dieu possible? Je lui ai dit tout doucement que je ne pouvais pas. Que j'étais prête à tout faire pour lui, mais pas ça. Il m'a écoutée attentivement, comme si ça le touchait, tu vois. Comme s'il comprenait. Oh mon dieu, Patriek, je ne peux pas décrire ce que c'est, cet espoir qu'on ressent. (...)

Je l'ai tuée. Je n'ose pas encore retourner pour regarder comment. Je m'en souviens, oui, seconde par seconde, mais je le refoule encore. Parce que pour l'instant, j'ai encore trop envie de mourir. Et que je veux continuer à vivre jusqu'à ce qu'ils soient derrière les barreaux. Je veux savoir si vraiment je peux les faire arrêter. Après... J'ai parlé longtemps avec Erwin et il m'a dit que pour lui, je pouvais partir si je n'avais pas d'autre issue. Mais pas avant que nous ayons essayé encore une fois, après le procès. Si un an après le procès, je ne peux toujours pas vivre avec ce qui s'est passé, il ne me retiendra pas de mourir. Ce n'est que maintenant que je sais combien il m'aime. (...) Oochi.¹⁰

Ce que De Baets tient en main ce jour-là n'est rien d'autre que la confession écrite d'un meurtre. Strictement parlant, il ne lui reste d'autre choix que de mettre X1 en détention provisoire. Immédiatement, De Baets met au courant le procureur Bourlet. La note qu'il rédige laisse apparaître qu'entre-temps, X1 a encore raconté certaines choses lors d'une conversation téléphonique. De Baets écrit qu'il y a eu «plusieurs meurtres» lorsqu'elle était déjà majeure. C'est la grande différence avec les précédents témoignages de X1. En décembre 1991, elle avait vingt-deux ans, et juridiquement, elle était donc pleinement responsable de ses actes.¹¹ Bourlet réagit assez rapidement. Il conseille de convaincre X1 de porter plainte pour attentat à la pudeur sur ses propres enfants. Selon Bourlet, il est possible de continuer à auditionner X1 en tant que témoin si les faits qu'elle signale peuvent être qualifiés de «délict continu». Quelques semaines plus tard, X1 dépose effectivement une plainte au parquet de Bruxelles contre Michel Nihoul, Tony V. et l'homme d'affaires Y. Comme victimes, elle cite les noms d'Eli, de Yentl et de Hannah Beeckman, les enfants qu'elle avait avant fin 1994. Dans sa plainte, il est question sur eux d'«attouchements et de photos, sans abus sexuels». Des photos nues auraient été faites de ses deux aînés; on lui aurait montré ces photos pour l'obliger à participer à des partouzes.¹²

Au parquet d'Anvers non plus, personne n'est impatient de mettre X1 sous les verrous. Les enquêteurs anversoïse se sont plongés de plus en plus profondément dans ses déclarations et les mettent en rapport avec un certain nombre de «zones d'ombre» de leur dossier. Pour eux, l'un des mystères qui subsistent est la double vie qu'aurait menée Katrien De Cuyper dans les mois qui ont précédé sa disparition. Certains de ses amis et amies ont déclaré que la jeune fille sortait parfois seule la nuit – ce que ses parents nient formellement. Tout comme dans le dossier Van Hees, il y a des témoignages sur un mystérieux groupe d'amis. Il y a aussi quelque chose d'étrange avec ce dernier coup de téléphone passé depuis le café Les Routiers. On découvrira quelques années plus tard qu'au-dessus de ce café est installée l'adresse postale d'une société hollandaise de pornographie.¹³ Les enquêteurs anversoïse avaient conclu qu'il s'agissait d'une société tout à fait innocente. Ce qu'ils ne savent apparemment pas, c'est que le nom de cette société apparaît plus tard dans l'agenda personnel de Robby Van der Plancken, le Belge cité dans le cadre du meurtre de son ami Gerrie Ulrich, en été 1998. Aux Pays-Bas, ce meurtre donnera lieu à «l'affaire de Zandvoort». Dans l'appartement d'un citoyen jusque là tout à fait respectable, dans une petite ville jusqu'alors très calme, la police a découvert plus de 50.000 images scannées montrant les pires actes d'abus sexuels sur des enfants. Parmi les CD-Rom d'Ulrich, on retrouve des formulaires destinés à «passer commande» d'enfants – y compris de bébés, mais c'est plus cher. Ces formulaires détaillent ce que le «client» peut faire avec l'enfant, jusqu'où il peut aller... Le dossier Zandvoort contient également des bulletins de virement qui indiquent qu'Ulrich versait régulièrement – et peu de temps encore avant sa mort – de l'argent sur les comptes de la société installée au-dessus du café Les Routiers.¹⁴ De plus, à la mi-1999, lorsque la police néerlandaise établit un catalogue de 589 photos retrouvées chez Gerrie Ulrich, montrant surtout des victimes, il s'y trouve une photo pornographique d'une jeune fille qui ressemble comme deux gouttes d'eau à Katrien De Cuyper.¹⁵

Dans l'après-midi du samedi 1^{er} mars 1997, les interrogateurs viennent chercher X1 chez elle, à Wondelgem. Ils sont accompagnés d'enquêteurs de la PJ d'Anvers et de la BSR de Brasschaat. X1 doit leur montrer l'itinéraire qu'elle avait pris à l'époque avec Tony V. pour arriver au château. Elle les conduit à 's Gravenwezel, où elle perd brièvement son chemin. Un péjiste lui donne un coup de pouce et, un peu plus tard, le convoi s'arrête devant un château sorti tout droit d'un conte de fées, avec une tourelle majestueuse, de jolies douves et un domaine bien entretenu tout autour.¹⁶ «C'était ici», dit X1. Le château appartient à un certain baron W. et jouxte le domaine du célèbre antiquaire anversoise Axel Vervoordt. Deux fois par an, l'antiquaire organise une journée portes ouvertes, ce qui donne aux enquêteurs l'occasion d'aller y fouiner un peu.¹⁷ La famille W. a ceci de remarquable qu'elle possède aussi des propriétés à Knokke-le-Zoute, dans des rues où X1 a déjà désigné des maisons quelques mois auparavant.

Le soir même a lieu la dix-septième audition de X1. C'est la dernière à laquelle participera l'adjudant Patriek De Baets. La direction de l'antenne Neufchâteau fait déjà clairement sentir son opposition. «On insistait pour que je sois écarté de l'enquête anversoise», dit-il plus tard. «Dutermé et son adjoint Jean-Luc Decker estimaient que nous risquions de nous noyer dans les dossiers. Maintenant, j'en sais évidemment plus sur ce qui se passait en coulisse, mais à ce moment-là, je ne pouvais que constater que soudain, la plupart des rouages commençaient à se gripper.»¹⁸

Après la dix-septième audition, les choses ne vont pas s'améliorer. X1 déclare maintenant qu'entre 1990 et 1995, Tony l'a conduite au mois quinze à vingt fois au château de 's Gravenwezel. Elle dit qu'elle y a été témoin de six à sept meurtres d'enfants, dont celui de Catherine. Elle parle d'une petite Turque de neuf ans, d'une fille de onze à douze ans, d'un petit garçon aux cheveux courts de sept ou huit ans, d'une fille blonde de quinze ou seize ans, d'un garçon nord-africain de trois ou quatre ans et de deux filles de dix ans, dont l'une s'appelait Véronique.¹⁹

Ce jour-là, X1 parle également d'enfants qui ont été tués à d'autres endroits. Elle dit que c'était une période où elle «participait comme l'un d'eux». Lorsque Tony V. avait besoin d'elle, il appelait sa mère pour savoir si son mari était là ou non. A cette époque, Erwin Beeckman était chauffeur de camion et s'absentait souvent pendant plusieurs jours. Avec ce volet de son témoignage, X1 en arrive à ce que disait son amie Tania V. sept mois plus tôt, quand elle avait pris contact avec Neufchâteau: elle se sentait elle-même coupable, elle craignait que l'enquête sur Michel Nihoul ne la mène en prison... Au cours de cette période, entre 1990 et 1995, les enfants étaient livrés comme des marchandises. Le récit de X1 ressemble de plus en plus à une version hollywoodienne de l'affaire Dutroux. Ses interrogateurs y contribuent d'ailleurs. A la fin de l'audition, ils lui demandent si une des filles qu'elle cite ne pourrait pas être Loubna Benaïssa. X1 dit que «cela se pourrait». «C'était pure suggestivité de ma part», reconnaît De Baets par la suite. Quatre jours après cette audition, on retrouve le corps sans vie de Loubna Benaïssa dans la cave de Patrick Derochette.

L'enquête anversoise avance au ralenti dans la seconde moitié de 1997. Lors des réunions nationales de coordination, on a décidé que tout dépendrait du dossier Van Hees. De plus, à l'été 1997, Michel Jordens est nommé conseiller à la cour d'appel d'Anvers. C'est Marleen Vyncke qui lui succède; elle vient d'être nommée juge d'instruction. Quelques nouveaux policiers sont intégrés à l'enquête. Des péjistes d'Anvers qui travaillaient sur la disparition de Kim et Ken.

La veille du jour où la presse mentionne pour la première fois les dossiers X1, le péjiste Marc Ruyters contacte Tiny Mast, la mère de Kim et Ken Heyrman. «Il ne faut absolument rien croire de tout ce qu'ils vont écrire sur X1», lui recommande-t-il vivement. Au regard de l'évolution peu prometteuse de l'enquête, cela pourrait ressembler à une simple précaution d'un policier soucieux de la sérénité de Tiny Mast. Mais elle-même n'en est pas si sûre. Par le passé, les péjistes n'ont jamais fait preuve de la moindre considération. Tiny Mast n'a cessé de lancer des procédures pour obtenir l'accès au dossier judiciaire. A la mi-1998, elle entame même une grève de la faim. Lorsqu'elle reçoit finalement un accès limité au dossier, fin 1998, elle constate avec son avocat que pendant quatre ans, la PJ n'a suivi qu'une seule hypothèse d'enquête: le soupçon selon lequel elle aurait elle-même tué ses enfants. Pourtant, il ne manquait pas de pistes aussi évidentes qu'intéressantes.

Le 29 mai 1996, deux mois et demi avant le début de l'affaire Dutroux, la Nationalestraat à Anvers est secouée par une tentative d'enlèvement sur Anja, la fille des gérants de la Taverne Thuishaven.²⁰ L'enfant rameute tout le quartier et le coupable est appréhendé. Il s'appelle Steven T., il a trente-cinq ans, est issu d'un milieu marginal et a quitté l'hôpital psychiatrique deux semaines plus tôt. Il a été condamné plusieurs fois pour de petits faits criminels, mais également pour agression de filles mineures. Dans les jours qui suivent l'éclatement de l'affaire Dutroux, les langues se délient dans l'entourage de Steven T. Quelques habitants de la Nationalestraat font immédiatement un rapprochement entre la tentative d'enlèvement et Michel Nihoul. Ils l'ont vu plusieurs fois dans leur rue au mois de mai, d'après certains même en compagnie de Steven T. A l'automne 1996, des centaines de gens aux quatre coins du pays lancent des accusations contre Nihoul. Apparemment, il a été vu partout et par toute une série de gens qui l'identifient comme agresseur ou pédophile. On considère généralement que la plupart de ces accusations reposent sur la psychose qui a traversé la Belgique, mais dans le cas de Steven T., ce n'est pas tout. De la prison, il écrit une lettre à son ancienne compagne, Linda V.D., dans laquelle il écrit mot pour mot: «Je vais prendre l'affaire Nihoul sur moi.» Linda V.D. transmet immédiatement cette lettre à la justice.²¹

Il est possible que Steven T. fasse simplement allusion au contexte général de l'affaire Dutroux, mais le nom de Michel Nihoul réapparaît. Les deux filles de Linda V.D. ont déjà témoigné en 1995 du fait que T. les avait emmenées dans un studio au centre d'Anvers. Là, elles ont été obligées de se déshabiller et on a abusé d'elles sous l'objectif d'une caméra. Dès 1995, apparaissait dans leur récit un méchant monsieur qui se faisait appeler «Jean». Après l'affaire Dutroux, les deux fillettes aussi sont très affirmatives: le nommé «Jean» était Michel Nihoul.²²

La PJ d'Anvers n'a jamais fait preuve de zèle pour apprendre le fin mot de cette histoire. Le dossier judiciaire qui reprend le témoignage des deux fillettes – âgées de six et neuf ans – parcourt un très long chemin. Du parquet d'Anvers à celui de Bruxelles, et de la brigade nationale à l'antenne Neufchâteau. Entre-temps, la police communale de Bruxelles, où Steven T. a vécu un temps, ouvre à son tour un petit dossier à l'intention de Neufchâteau.²³ En fin de compte, un membre du clan Dutermé au sein de la BSR de Bruxelles décrétera que tout cela repose sur un mélange de hasard et de vengeance. Steven T. est en lutte avec Linda V.D. pour la garde de l'une de ses filles. Les enquêteurs concluent que Linda V.D. est tellement écœurée de ce que T. a fait à ses petites filles qu'elle ne recule devant aucun moyen pour les isoler de lui.

Il y a peut-être une autre raison – ou une raison supplémentaire – au fait que la PJ n’a pas très envie de creuser les témoignages des deux enfants. La société qui possède le studio où les enfants auraient été utilisées pour des prises de vues pornographiques a, parmi ses gérants, un ancien membre de la PJ d’Anvers. Il y a d’autres coïncidences dans cette histoire. Steven T. a été portier d’un dancing à Ostende en 1995. Le rapport de la police de Bruxelles signale qu’un des habitués de ce dancing était Michael Diakostavrianos, le compère de Marc Dutroux. Lorsque Steven T. est entendu par l’antenne Neufchâteau, début mars 1997, il nie formellement connaître Nihoul, Diakostavrianos ou quiconque parmi les suspects des dossiers de Neufchâteau.²⁴

Au moment de la disparition de Kim et Ken, Steven T. habitait au coin de la rue de Tiny Mast. Il n’a que brièvement été considéré comme suspect. La PJ d’Anvers a comparé son sperme à ce qui a été retrouvé sur le corps de Kim Heyrman et a refermé la piste sur base de cet unique résultat négatif. Aussitôt, les péjistes se sont remis sur la piste Mast. «Je ne fais aucune confiance à ces gens», dit Tiny Mast. «Ce sont eux qui ont égaré le pull-over de Ken, que le ravisseur m’avait renvoyé, pour me faire peur, je suppose. Dans un pays normal, ce serait un élément matériel extrêmement important pour l’enquête. Il portait peut-être des traces. Eux, ils l’ont fait disparaître. Ce sont eux qui m’ont dit en face, à un moment donné, que c’est moi qui les avais assassinés et que je ferais mieux d’avouer. Je pourrais raconter des centaines d’histoires qui défient toute imagination, surtout lorsque je les compare à ce que la commission Verwilghen a qualifié de “fautes”. Ces types sont tellement agressifs et inhumains que j’ai parfois le sentiment qu’ils appartiennent à la même clique que ceux qui m’ont pris mes enfants. Moi, je crois Regina Louf, vraiment.»²⁵ L’idée que l’un des enquêteurs fasse partie du même milieu que les coupables n’est-elle pas complètement folle? Pas à Anvers.

Fin 1996, l’antenne Neufchâteau vérifie tous les appels entrants et sortants de la ligne privée de Tony V. C’est ainsi que le 24 octobre 1996, le maréchal des logis chef Rudy Hoskens voit se produire une chose étrange. Entre 16 heures 55 et 17 heures 17, Tony V. a composé dix-huit fois le numéro de B.V.H., membre de la gendarmerie de Brasschaat.²⁶ Dix-huit coups de fil en vingt minutes. On supposerait à moins que Tony V. s’inquiétait de quelque chose ce jour-là et qu’il voulait parler de toute urgence à son ami le gendarme. Peut-être s’était-il aperçu qu’il était suivi par l’ESI – ce qui est tout à fait possible car la première opération de filature a pris fin quatre jours auparavant.

Au mois de mars, peu après la mise en œuvre du système satellite fort coûteux qui suit aussi discrètement que possible les allées et venues de Tony V., les enquêteurs de l’antenne apprennent que l’équipe anversoise a été «renforcée» d’un enquêteur qui n’est autre que...B.V.H. A Bruxelles, Hoskens rédige une note à l’intention la BSR de Brasschaat pour la prévenir du danger et surtout pour dénoncer l’absurdité de la situation. En l’occurrence, ce n’est pas qu’on a découvert en cours d’enquête qu’un des policiers était un ami du suspect, mais plutôt le contraire. On a constaté d’abord qu’il était lié au suspect et on l’a intégré dans l’enquête ensuite. Tout cela, dans un dossier dont on dit qu’il est le plus secret de tous les temps.

B.V.H. a été invité à s’expliquer devant ses supérieurs. Il est accro à internet, leur dit-il, et Tony V. n’est «que» l’une des personnes avec qui il «chatte» régulièrement, jusque tard dans la nuit. D’après Odette, l’ancienne maîtresse de Tony V., c’est un mensonge. Sans savoir que B.V.H. intervient dans l’enquête, elle le décrit comme «un des meilleurs copains de Tony». Les zollers malicieux de la gendarmerie ne permettent pas de vérifier les conversations sur Internet, surtout lorsqu’elles passent par un «chat». Après le 24 octobre 1996, on n’a plus relevé aucune conversation téléphonique entre Tony V. et B.V.H. Peut-être ont-ils encore *chatté* après cette date.

CHAPITRE 6

1997-1999

Suite et conséquences

«Si on continue comme ça, on va finir par reprendre tous les dossiers d'enfants disparus»

Les patrons de l'antenne Neufchâteau, avril 1997

Au départ, les enquêteurs ne s'adressent au commandant Jean-Luc Duterme que pour des questions logistiques. Fin novembre 1996, l'antenne Neufchâteau a été créée et les cinquante policiers qui la composent ont déménagé vers des locaux séparés, situés rue du Moniteur à Bruxelles. Au même moment, Duterme a été nommé à sa tête par l'entremise du commandant de district Guido Torrez. Dès la première réunion avec le procureur Bourlet, Duterme ne cache pas qu'il est mécontent de la tournure des événements. Pour tout ce qui est du ressort de la direction de l'antenne, Bourlet s'adresse directement aux enquêteurs. Duterme entend les autres discuter de dossiers dont lui-même n'a jamais entendu parler. Tout le monde s'arrange avec tout le monde de façon informelle. Lui, personne ne semble le prendre en compte.

Le 19 décembre 1996, Duterme – patron de l'antenne depuis trois semaines à peine – envoie une note de trois pages aux pontes du BCR et du district de gendarmerie de Bruxelles. C'est la première d'une longue série. Duterme s'y plaint de «l'individualisme» et de «la malhonnêteté intellectuelle» qu'il a remarqués chez certains enquêteurs. Le problème est le suivant: «J'ai constaté que certains soirs, aucune voiture n'était disponible. J'ai rappelé certaines règles de travail, à savoir la rentrée des clés et pochettes (...). De même que l'usage d'un véhicule de service pour rentrer à domicile doit le cas échéant être considéré comme un avantage en nature pour le fisc. Il doit en être fait mention lors de l'établissement des attestations fiscales...»¹

Le commandant a calculé aussi que ses enquêteurs ont effectué, entre le 2 et le 15 décembre, un total de 596 heures de travail de week-end, 1590 heures supplémentaires ordinaires et 510 heures de travail de nuit. Pour lui, c'est beaucoup trop. Il a déjà abordé la question avec le colonel Henri Berkmoes du BCR, le 16 décembre. Berkmoes était venu encourager les membres de l'antenne et il a répondu à Duterme de ne pas se préoccuper de cela, vu que, un: la gendarmerie doit d'urgence redorer son blason, deux: les compensations financières des heures supplémentaires ne représentent pas grand-chose, et trois: le pays est en ébullition. Berkmoes a carrément fait un plaidoyer contre le formalisme. «Je suis convaincu que le lieutenant-colonel n'a pas voulu me discréditer dans ma tâche, écrit encore Duterme, mais les efforts de cohésion et de qualité ont néanmoins été ainsi sapés.» Ce qu'il entend par là, on peut le déduire de certaines notes et remarques verbales qui suivront. Elles ont trait à la consommation excessive de papier de toilette, aux lampes qui restent allumées trop longtemps ou à l'interdiction de rester dormir la nuit dans les bureaux – comme l'a fait Michel Clippe, une fois, lorsqu'il était surmené. C'est peu avant le discours du colonel Berkmoes, un samedi, que Duterme arrive au bureau et découvre le premier maréchal des logis Aimé Bille occupé à faire la synthèse de l'ancien dossier Van Hees. C'est le début du premier grand conflit au sein de l'antenne.

Les gendarmes de la section financière de la BSR ont toujours eu l'habitude de travailler avec une relative autonomie, à la satisfaction de tout le monde. Ils ne comprennent donc pas ce qui tout d'un coup leur tombe dessus. Au cours de la première semaine de décembre, l'adjudant Christian Pirard, chef de la cinquième équipe, doit potasser l'entièreté du dossier 139/96 – du violeur en série L.V. – et prendre des mesures pour observer ses lignes téléphoniques. Tout le monde sait, à l'époque, que prendre cet homme en flagrant délit pourrait amener des éléments importants dans l'affaire Dutroux. Le vendredi 6 décembre, Pirard demande donc l'autorisation de travailler tout le week-end avec son équipe. Sa requête est rejetée. Christian Pirard expliquera devant la commission Verwilghen, un an plus tard, qu'en réponse à ses protestations polies, Duterme a menacé de l'écarter de l'antenne Neufchâteau et de lui attribuer une série d'évaluations négatives, ce qui peut avoir un effet extrêmement néfaste sur sa carrière.²

En février 1997, l'équipe Pirard travaille sur l'affaire Mazibas. Lors d'une réunion où ce dossier est évoqué, fin avril, Duterme et son adjoint Jean-Luc Decker laissent éclater leur colère. «Si on continue comme ça, on va finir par reprendre tous les dossiers d'enfants disparus en Belgique!» Pirard et quelques collègues sont stupéfaits: n'était-ce donc pas le but? Mais un autre reproche attend Pirard: «Ce que tu veux, c'est faire ton Legendre!»³ Jean-Claude Legendre est le gendarme qui a retrouvé le corps de la petite Loubna Benaïssa dans la cave de Derochette.

Le 7 mai 1997, le substitut bruxellois Philippe Meire confie à Pirard une série de devoirs d'enquête destinés à vérifier s'il y a un rapport entre le meurtre de Hanim et les déclarations de X1. Cinq jours plus tard, Pirard est convoqué une nouvelle fois chez Duterme. Le commandant exige qu'il ignore les ordres du substitut. Duterme estime que Meire a commis une faute en omettant de suivre la voie hiérarchique normale, en d'autres mots en ne passant pas par lui. «Dans ce cas, c'était impossible», rétorque Pirard, car Duterme était en vacances du 5 au 9 mai. Le 20 mai, Duterme et Decker, accompagnés de Pirard, se rendent chez Meire pour lui expliquer que «ça ne peut pas continuer comme ça».

Quelques jours après cet entretien chez Meire, Pirard a prévu l'audition d'un témoin important dans l'affaire Mazibas. Un jeune homme de dix-neuf ans qui, enfant, a été témoin de l'enlèvement mais n'a jamais été entendu. Il ne peut se libérer que le dimanche, mais c'est compter sans Duterme, qui interdit une fois de plus à Pirard de travailler ce jour-là. Et ce n'est pas tout. La commission Verwilghen met la main sur une note qui indique que Duterme a interdit aux enquêteurs toute communication directe avec les magistrats. C'est notamment l'absence de ce genre de communication qui a fait de l'affaire Dutroux un drame national.

Depuis le 27 janvier 1997, c'est à nouveau le juge d'instruction Jean-Claude Van Espen qui dirige l'enquête sur l'assassinat de la jeune fille dont il avait oublié le prénom. La désignation de Van Espen a surpris beaucoup de monde. Quelques semaines auparavant, dans une lettre ouverte, il avait dit son mécontentement devant le départ de nombreux enquêteurs de la section financière vers Neufchâteau. Van Espen a toujours fait du bon travail avec la 3^e SRC, et avec l'adjudant De Baets en particulier. Dans les milieux judiciaires, on pense qu'un bref échange entre les deux hommes suffira pour mettre les choses au point. Mais lorsque Aimé Bille comparait à son tour devant la commission Verwilghen le 14 octobre 1997, il remet aux commissaires un acte de défense de dix-neuf pages qui se termine ainsi: «Je suis disposé à raconter, éventuellement plus en détail, tout ce qui précède à la Commission et ne crains vraiment pas d'y être confronté au juge d'instruction Van Espen.»⁴

Bille était également l'un de ces enquêteurs en qui Van Espen avait toute confiance. Mais à présent, le gendarme dresse un constat accablant sur la façon dont le juge a dirigé l'affaire Van Hees. Lors d'une première réunion, Bille l'entend dire qu'il se «rend compte qu'il faudra passer devant une commission; tant pis. J'espère que je n'ai pas été roulé par la PJ.» Bille constate que Van Espen rate facilement des réunions importantes et que, plutôt que de lire le dossier, il préfère qu'on lui communique par *post-it* les décisions qu'il doit prendre. Malgré son rôle-clé dans l'ensemble du dossier X1, Van Espen ne dit pas grand-chose lors des réunions de coordination nationale. Sauf une seule fois, le 25 avril 1997. Il marmonne quelque chose à propos de Nathalie W., dont il dit avoir appris que le témoignage ne tenait pas la route, et il exprime en termes vagues son souhait d'en arriver à une «objectivation» des déclarations de X1.

«Van Espen a été roulé, arnaqué et trompé», dit l'adjudant De Baets un an et demi plus tard. «Il y avait à cette époque des réunions secrètes d'un petit groupe de gendarmes qui voulaient à tout prix saboter les enquêtes sur X1. C'est là, à notre insu, qu'ont été prises les décisions cruciales. Ces gendarmes ont manigancé avec le substitut Paule Somers – une fille à qui ils feraient croire n'importe quoi – l'assassinat de l'enquête. On savait que Van Espen n'était pas très intéressé et on lui a présenté les choses d'une façon totalement déformée.»⁵

«Ce qui s'est déroulé entre Van Espen et De Baets pendant cette période n'est pas normal», se souvient un autre enquêteur. «Imaginez que De Baets et ses hommes aient effectivement perdu les pédales. Imaginez qu'ils aient perdu le sens des réalités et qu'ils aient effectivement accordé aux X plus d'attention qu'ils n'en méritaient, l'attitude de Van Espen ne serait pas explicable pour autant. Par le passé, Van Espen a couvert beaucoup d'erreurs de la section financière et le contraire était sans doute encore plus fréquent. Il y avait une relation de confiance mutuelle. Là, du jour au lendemain, des amis sont devenus des ennemis jurés. Il n'y a même pas eu de dialogue, il n'y a même pas eu de tentative de régler ça entre adultes.»

Dès le départ, les gendarmes Baudouin Dernicourt, Philippe Pourbaix, Joël Gérard, Patrick Noller et Eddy Verhaeghen choisissent résolument le camp de Dutermé. Ils ont participé à l'enquête sur les activités financières de Marc Dutroux et, pour certains, aux auditions de Nathalie W. Le premier dossier les a solidement convaincus que Dutroux est un pervers isolé, point à la ligne. De Baets voit les choses un peu différemment. «En fait, certains ont décidé qu'ils devaient privilégier leur carrière», pense-t-il. «Pour être bien vus de Dutermé, il suffisait de ridiculiser des passages isolés des auditions des X. Pour ces gens-là, c'est devenu un passe-temps.»

S'il y a un terme qui restera toujours associé à la saga X1, c'est bien celui de «relecture». Marc Verwilghen a indiqué un jour que la relecture est un «procédé hautement inhabituel» dans le cadre d'une enquête judiciaire. Un magistrat instructeur peut ordonner d'auditionner quelqu'un, d'effectuer une perquisition, de mettre sur écoute une ligne téléphonique... les méthodes pour retrouver les coupables de délits ne manquent pas. Mais il est extrêmement rare qu'un magistrat donne l'ordre de «relire» tout le travail effectué jusqu'alors. Pour être correct, il faut dire que cela ne s'est pas passé ainsi dans le dossier X1. La réflexion critique sur ses déclarations n'a pas été ordonnée par un magistrat, mais par Dutorme. La commission Verwilghen l'a constaté: «Le chef d'enquête a pris certaines décisions qu'il ne lui appartenait pas, à proprement parler, de prendre, à savoir la décision de relecture des dossiers et la désignation, avec exclusion de certains, des enquêteurs qui devaient procéder à celle-ci.»⁶

Dans la presse, on a beaucoup spéculé sur ces rapports de relecture. Il était souvent question d'une «deuxième» et d'une «troisième» relecture, ce qui donnait l'impression qu'il s'agissait là d'un travail d'étude presque académique. A l'exception d'un seul – le moins intéressant, d'ailleurs – aucun rapport de relecture n'a cependant fait l'objet de fuites. Malgré son insistance répétée, la commission Verwilghen non plus n'a jamais eu accès à ces rapports, qui sont la clé du démantèlement des enquêtes X. «Clé» n'est d'ailleurs pas un vain mot. Si la justice affirme formellement, à la mi-1998, que «tout a été vérifié» et que le témoignage de X1 n'a aucune valeur, c'est grâce à ces rapports – il y en a quatre au total.

Ce que personne ne sait, c'est qu'il existe en fait un cinquième rapport de relecture. La situation est plus grave que ne le soupçonnait la commission Verwilghen. Car non seulement Dutorme a outrepassé ses compétences en ordonnant la première relecture, mais il avait déjà fait lui-même une relecture, bien auparavant et dans le plus grand secret. Les auteurs sont parvenus à se la procurer. Et de nombreuses choses qui semblaient incompréhensibles deviennent tout à coup beaucoup plus claires.

C'est fin 1996, début 1997, que Dutorme emporte une pile de transcriptions d'auditions de X1 dans son bureau et commence à les lire. Il fait des annotations au crayon, apparemment dans l'intention de pouvoir les gommer par la suite.⁷ Sans doute avait-il pour cela ses raisons. Jean-Luc Dutorme est francophone et parle un néerlandais très approximatif. Il comprend quelques mots par-ci par-là, pense avoir saisi toute la phrase et en tire des conclusions implacables.

«Ze neemt een spul» («Elle prend quelque chose»), dit X1 à la page 107 de l'audition éprouvante du 18 novembre 1996, quand elle explique qu'une personne prend du combustible et le jette sur Kristien. Apparemment, Dutorme n'a trouvé dans son dictionnaire aucune traduction adéquate du mot «spul». Il l'entoure et y ajoute un grand point d'interrogation. A la page suivante, les enquêteurs demandent à X1 de quel genre de «spul» elle veut parler. «Avec lequel ils allument le feu», dit-elle. «Un briquet?, tente un interrogateur.» «Un liquide?» «Oui», répond X1. A en juger par ses notes, Dutorme est dans tous ses états: «C'est pas elle qui en parle!», écrit-il. Pour tout néerlandophone qui lit ce passage de l'audition, il est clair dès la première ligne que lorsque X1 dit le mot «spul», elle parle d'un liquide.

A la page 58, les enquêteurs demandent à X1 ce que Kristien a crié quand elle était torturée. X1, pour une quelconque raison, demande: «Quoi?» On lui pose à nouveau la question et elle répond. Mais Duterme ne l'entend pas de la même oreille car il note dans la marge: «Répond pas.» Pour autant qu'il comprenne quoi que ce soit à ce que X1 raconte, Duterme ne fait pas beaucoup d'efforts d'attention. A la page 69, X1 décrit quelques objets qu'elle a vu traîner dans l'ancienne champignonnière. Elle parle d'un «groene bus» («bidon vert») qui se trouvait par terre, dont elle précisera qu'il contenait le «spul». Il semble parfaitement clair qu'un «bidon vert qui contient un liquide inflammable» peut s'appeler un jerrycan. A la page 100, X1 revient sur les objets décrits précédemment: «Là, il y a ce jerrycan, il y avait encore quelques sacs avec des affaires...» Duterme entoure le mot «jerrycan» d'un trait sauvage et ajoute: «Ce n'est pas l'objet dont elle parle au début.» Mais peut-être a-t-il pris le «bus», quelques lignes plus haut, pour un autocar...

L'ignorance linguistique de Duterme, doublée de sa prétention à comprendre le néerlandais, en devient pitoyable. A la page 102, X1 décrit la maison se trouvant à côté de l'ancienne champignonnière. Cette partie de sa déclaration, qui a pu être matériellement vérifiée, reste un vrai mystère même pour ses détracteurs les plus fanatiques. X1 parle de trois crochets de boucherie accrochés au plafond. Elle dit que sa «grand-mère aussi avait ça dans sa cuisine». Le fait qu'elle veut expliquer ainsi pourquoi ces crochets sont restés dans sa mémoire échappe complètement à Duterme. Il lit le mot «grand-mère» et en déduit que X1 déclare qu'elle était présente lors du meurtre. Duterme note: «Donc on la retrouve ici aussi.»

La connaissance du dossier n'est d'ailleurs pas le point fort de Duterme. Lorsque X1 dit, page 33, que Kristien parlait aussi le néerlandais, il ne parvient plus à maîtriser son crayon: «Elle est F!», note-t-il, pour dire que Christine est francophone. A l'évidence, il ignore que les parents Van Hees parlent couramment le néerlandais, que la mère de Christine Van Hees a passé son enfance à Ostende et que sa fille se débrouillait très bien en néerlandais – beaucoup mieux que Duterme lui-même, on doit le craindre.

Mais la remarque la plus fréquente de Duterme tient en trois lettres: «SVP!» Dès les premières pages de «sa relecture», les SVP abondent. Chaque fois que X1 répond «je ne sais pas», il souligne ou il ajoute un SVP. De même quand elle fait référence à ses personnalités: «SVP!» Et lorsqu'à un moment donné, au cours de l'audition du 31 octobre, elle reste silencieuse, fixe la table et qu'un interrogateur brise le silence en lui demandant ce qu'elle voit, Duterme écrit: «Hypnose?!» Il est extrêmement sensible aussi à tout signe d'amitié entre De Baets et X1. Au cours de l'audition du 9 décembre, qui se déroule sur un ton plutôt convivial, le GSM de De Baets n'arrête pas de sonner. X1 plaisante: «The most wanted, hein? («le plus demandé, hein?»)» Duterme ne trouve pas cela drôle. «Idéalisation?» note-t-il.

Chemin faisant, Duterme devient cynique. Vers la moitié de l'audition du 18 novembre, X1 décrit comment Kristien est une nouvelle fois violée. «Et on continue!» écrit-il. A la fin de l'audition, très éprouvante, X1 ne parvient pas à prononcer le mot «couteau» et les interrogateurs insistent. Duterme trace des lignes féroces en marge de leurs questions, suivies de l'habituel «SVP!». Lorsque X1 parvient enfin à prononcer le mot, Duterme écrit: «Voilà, on y est enfin.»

Brossée dans les grandes lignes, c'est à cela que se résume cette toute première relecture des auditions de X1, appelée aussi «objectivation». Duterme, qui juge ses constatations très révélatrices, décide donc de mettre une équipe d'enquêteurs au travail sur une première relecture officielle. Les trois enquêteurs qu'il désigne sont les premiers maréchaux des logis Patrick Noller et Joël Gérard et le premier maréchal des logis chef Baudouin Dericourt. Noller est liégeois, Gérard a toujours habité Wavre, Dericourt est né à Renaix mais il est aussi francophone que ses deux collègues wallons. Plus encore que l'absence de bilinguisme des trois gendarmes, leur manque d'objectivité offre matière à discussion. La plupart d'entre eux sont déjà, à ce moment-là, impliqués dans la guerre des nerfs qui fait rage autour de Nathalie W. Philippe Pourbaix, l'homme dont le but ultime semble être d'anéantir cette femme, dira plus tard à qui veut l'entendre qu'il a collaboré activement à la première relecture et que si sa signature ne figure pas sur le document, c'est uniquement parce qu'il était absent quand le rapport final a été clôturé. Pourbaix aussi est francophone.

Un mois avant la fin de la première relecture, le commandant Duterme a déjà tiré ses conclusions. Le 3 juin 1997, dans une note de cinq pages, il donne au commandant de la BSR de Bruxelles une opinion très nette sur le déroulement des enquêtes X: «Après avoir installé l'antenne dans ses locaux actuels, le 2 décembre 1996, je me suis intéressé aux dossiers. Cette initiative de ma part et qui était connue de la BSR et des magistrats concernés avant que je n'accepte la mission, fut très mal ressentie par l'adjudant De Baets. En effet, j'ai constaté qu'il ne supporte pas d'être dirigé dans ses enquêtes, et certes pas contrôlé (...). Cet enquêteur, pour l'anecdote, m'a d'ailleurs présenté auprès d'autorités de Neufchâteau comme m'occupant exclusivement des tentures et des bics. (...) Depuis le début, l'adjudant De Baets a refusé obstinément de fournir un compte rendu écrit, c'est-à-dire en fait une brève synthèse des différentes informations en sa possession. Sa réflexion favorite étant: "J'ai tout dans la tête".»

Le gros problème, selon Duterme, ce sont les liens trop étroits entre De Baets et X1. L'interrogateur aurait régulièrement fourni du «feed-back» au témoin, sans doute suite aux conseils bien intentionnés des psychologues, mais «un enquêteur prudent comprendra aisément qu'il faut également éviter de favoriser chez ces personnes une autoalimentation d'affabulations éventuelles». Dans sa note – où on peut lire qu'il a déjà effectué lui-même un semblant de relecture –, il ne cache pas que la procédure qui a suivi était une initiative personnelle de sa part: «Dans les auditions de l'adjudant De Baets que j'ai lues (je ne les ai pas toutes lues ni visionnées), il y avait une discordance entre les synthèses en français et l'audition retranscrite de la vidéocassette. La synthèse faite par l'équipe de l'adjudant concluant à des affirmations de la victime. Dans l'audition originale, on retrouve parfois une trame reflétant de toute évidence l'hypothèse de l'enquêteur. (...) Des réponses sont ainsi suggérées, d'où toute l'importance de la nuance. N'accusant nullement l'enquêteur, j'ai proposé une réflexion globale sur tous nos dossiers au vu de notre expérience, et ce, dans le but de faire le point dans un climat qui n'était plus le climat passionnel du début des affaires. L'adjudant De Baets a alors mis en doute ma capacité à motiver les enquêteurs. (...) J'ai parfois eu l'impression que seule la recherche de l'arrestation sensationnelle et du dossier médiatisé était sa préoccupation principale. Sur base de mes constatations confortées par d'autres enquêteurs, j'ai sollicité une équipe pour relire et analyser les auditions de la victime entendue par l'adjudant De Baets.»

Dutermé arrive à la conclusion suivante: «J'ai été confronté à un enquêteur manipulateur (...), à un enquêteur dangereusement partial, ne voulant jamais admettre qu'une hypothèse qu'il pose ne pourrait pas être exacte. (...) J'ai été confronté à un enquêteur qui a profité du climat sensible et émotionnel de l'affaire Dutroux pour tenter de se soustraire à sa hiérarchie dans le but de satisfaire sa propre vanité. Si la nature de cette enquête et le climat passionnel qui l'entoure n'étaient pas ce qu'ils sont, je n'aurais depuis longtemps pas admis le comportement de cet enquêteur, qui a perdu toute ma confiance. (...) Il m'apparaît pourtant inopportun à l'heure actuelle de proposer une enquête disciplinaire. En effet, la position de l'intéressé au sein de l'enquête est importante comme je viens de le démontrer et une mesure d'éloignement actuelle serait très mal perçue. Certains pourraient croire ou faire croire que l'on veut freiner l'enquête.»⁸

Le 2 juillet 1997, Noller, Gérard et Dernicourt rendent leur copie. C'est la première relecture.

Objet: Lecture commentée des auditions du témoin X1.

Réf: Dossier 64/85 du juge d'instruction Van Espen de Bruxelles.

Comme annoncé lors de la réunion du 25 avril 1997 réunissant les représentants des différents parquets concernés par l'enquête Bagou et les enquêteurs, à la demande également de Monsieur le juge d'instruction Van Espen dans le cadre de son dossier, nous avons procédé à une lecture critique des auditions du témoin X1. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur les seules auditions présentes au dossier 64/85 et remises par Monsieur le juge d'instruction Van Espen.

Par souci d'objectivité, nous n'avons pas consulté le dossier «d'enquête» reprenant les vérifications réalisées par l'équipe chargée du dossier Champion. Nous nous sommes cantonnés à la méthodologie de l'enquête.

A propos des auditions, une première remarque s'impose. Elle concerne la piètre qualité du travail confié aux traducteurs jurés. Le texte français est par moment illisible et incompréhensible, raison pour laquelle nous nous sommes référés au texte original en cas de doute.

Nous avons néanmoins pu déterminer que les auditions pouvaient parfois présenter un caractère suggestif, que la présentation qui en était faite n'était pas toujours fidèle au contenu des auditions, que le récit présente des invraisemblances et que le scénario a évolué au fil des auditions.

1. Concernant le caractère suggestif des auditions.

a. Les auditions ont été orientées par des questions suggestives et dirigées.

Exemples: PV 100.133 du 13.11.96.

pages 100/101: alors que X1 termine son récit du massacre de Christine, les enquêteurs insistent (4 questions successives) pour savoir si elle n'a pas remarqué une odeur particulière pour en arriver à lui faire dire que Christine a été immolée par le feu.

page 114: alors que X1 déclare qu'elle n'a que 11 ans au moment des faits, les enquêteurs tentent de se rapprocher de 1984, année de l'assassinat de Christine Van Hees. Si X1 a 11 ans comme elle le prétend, son récit se rapporte à un fait qui se déroule en 1980.

pages 116 à 118: les enquêteurs fournissent à X1 tous les détails sur la manière dont Christine a été attachée.

– PV 150.537 du 18.11.96

page 3: X1 avoue ne plus pouvoir situer son âge au moment des faits, elle peut cependant préciser qu'elle était encore assez jeune, qu'elle n'était déjà plus à Knokke et qu'elle situait l'événement peu après Knokke. L'enquêteur en charge répond par une affirmation plutôt qu'une question: «Probablement, cela doit être longtemps après Knokke!» Ceci est significatif: X1 déclare initialement qu'elle avait 11 ans au moment des faits, ce qui rend impossible sa présence à l'assassinat de Christine Van Hees.

page 131: X1 parle d'une hache que les enquêteurs transforment par la suite en couteau.

Alors que X1 précise la nature des liens qui maintiennent Christine, les enquêteurs insistent lourdement. Le 2 février 1997, X1 parle à coup sûr d'une corde de chanvre, ce qui ne correspond pas aux constatations de la PJ

Audition du 01.02.97.

page 14: dans la question, on s'inquiète de l'âge de Christine. X1 répond qu'il doit correspondre à celui de Mieke pour laquelle elle n'a jamais fourni de réponse précise. Suite à quoi, l'enquêteur estime nécessaire de confirmer que Christine avait 16 ans.

pages 72 et 73: on questionne X1 sur la manière dont Nihoul était vêtu. Dans une question, on croit utile de préciser qu'il portait toujours de vieux vêtements.

b. le témoignage est influencé par des questions où il est fait référence à de prétendues déclarations de X1.

Exemple: audition du 01.02.97

pages 1 et 2: L'enquêteur dresse en début d'audition un scénario condensé d'une précédente audition. A la lecture des diverses auditions, nous pouvons nous rendre compte qu'il s'agit d'une manœuvre destinée à communiquer au témoin des détails précis quant à l'identité de la victime, la date des faits et la situation géographique de l'endroit, notamment.

Le nom de Christine Van Hees est cité dans la question ainsi que la date du 13 février. On parle également de champignonnière.

Le témoin ne connaît pas le nom de Van Hees et n'a jamais parlé clairement d'une champignonnière.

c. Le témoin est mis en présence de pièces à conviction.

Le PV 150.093 du 08.02.97 renseigne que le témoin s'est retrouvé fortuitement en présence des pièces à conviction saisies sur les lieux du crime (fils de fer, marteau, cordes, morceaux de bois, veste en cuir, jerrycan...). Cet «incident» a pour conséquence que le témoignage de X1 pourra toujours être remis en question à partir du moment où il a pu être influencé par ce spectacle.

d. on présente au témoin des photos suggestives.

Exemples: – PV 100.133 du 13.11.96

Différentes photographies ont été présentées le 13.11.96 à X1. La photo P10 qui ne correspond aucunement à Christine Van Hees a été désignée par le témoin. Pourquoi procéder par la suite à d'autres confrontations si ce n'est pour corriger le tir?

– PV 100.408 du 11.01.97

En date du 11.01.97, on présente à X1 la seule photographie d'un homme qui introduit sa clef dans la serrure de la porte d'entrée d'une maison portant le numéro 55. Dans la question qui est posée à X1, on lui énonce clairement que la photographie a été prise à Auderghem, rue Théo Van Pé n° 55. Nous apprenons dans la réponse que X1 reconnaît effectivement la personne et qu'elle associe la photo à la maison située 55 rue Théo Van Pé où elle est passée un mois plus tôt en compagnie des enquêteurs.

2. La présentation des faits dans les procès-verbaux de synthèse n'est pas fidèle au contenu des auditions.

a. dans les procès-verbaux de «synthèse» des auditions.

Exemple: – PV 116.990 du 13.11.96

Dans le PV 116.990, page 26, lignes 1254, 1256, 1258 et 1259, les verbalisants se permettent un raccourci qui présente les choses erronément: ce serait X1 qui aurait décrit spontanément ce qui lui a en réalité été suggéré, à savoir la manière particulière dont Christine Van Hees a été attachée.

La lecture de l'audition permet de constater que le témoin se contente d'acquiescer en guise de réponse aux questions présentées. Ceci enlève tout caractère spontané au témoignage.

b. lors de la présentation de photographies.

Exemple: – PV 116.990 du 13.11.96

Dans le PV 116.990, on relate qu'X1 a désigné la photo P10 comme correspondant à Christine Van Hees. Il n'est nulle part précisé que cette photographie correspond en réalité à une personne qui n'a strictement rien à voir avec Van Hees et, qui plus est, ne lui ressemble pas.

3. Des invraisemblances flagrantes fourmillent dans le récit.

En annexe 1 est joint un tableau synoptique reprenant les trois principales auditions. Ce tableau présente l'évolution du récit au fil des auditions sur la base de la date des faits, des participants (auteurs et victimes), de la description des lieux, de la nature des faits incriminés et du modus operandi.

L'incohérence du récit et l'évolution permanente du scénario sont autant d'éléments qui permettent de confirmer que les auditions ont été dirigées.

Un exemple précis en atteste: dans ses premières auditions, X1 présente le meurtre de Christine comme étant la conséquence d'une compétition sexuelle entre les victimes. Ce scénario évolue au cours des mois pour en arriver à une scène d'interrogatoire où Christine est soumise à un feu nourri de questions pour qu'elle communique sous la torture l'endroit où a été caché un objet (01.02.97). Au moment des premières auditions, le dossier de base n'a pas été communiqué à l'antenne. Dès l'instant où ce dossier a pu être consulté, on a pu se rendre compte que les auditions de X1 ne «collaient pas».

Un témoignage intéressant mais anonyme signale le 20 février 1984 que Christine tenait à l'insu de tous un carnet intime caché sous la dalle d'une cabane. Ce témoignage a été porté à la connaissance des enquêteurs qui auditionnaient X1. Le procès-verbal de synthèse n° 16.504 rédigé par le commissaire Ceuppens de la PJ renseigne ce qui suit: «Poursuivant l'enquête dans le squat Brand-Whitlock, au cours de minutieuses recherches, il est découvert un cahier à feuilles quadrillées et plastifié dans lequel des pages manquantes ont visiblement été arrachées. Ce cahier est découvert le 18.04.84 au 1^{er} étage du n° 161 du squat où logeait l'Iroquois au second étage. Ayant la conviction que ce cahier peut être le journal intime de la victime, les enquêteurs le soumettent aux parents de Van Hees Christine. Le père, Van Hees Pierre, reconnaît avec certitude ce cahier comme ayant appartenu à sa fille et s'en explique de façon convaincante.»

Comment X1 pouvait-elle être au courant de l'existence de ce carnet intime? Comment se fait-il que ce carnet a été découvert chez un suspect du dossier initial totalement étranger aux personnes désignées par X1 aujourd'hui? Pourquoi Nihoul et E.⁹ auraient-ils torturé Christine pour obtenir ce carnet que l'on retrouve chez un punk par la suite?

Autres exemples: En annexe 2, nous joignons un tableau énumérant les invraisemblances constatées dans les trois principales auditions.

Nous relevons également dans le chef du témoin une attitude de fuite lorsque certaines questions se font trop pressantes, soit que X1 se crée elle-même des échappatoires, soit qu'elle profite de l'occasion qui lui est donnée de ne plus répondre aux questions.

Exemples: – PV 100.133 du 13.11.96

pages 11, 12 et 13: X1 est incapable de situer l'appartement de Nihoul. Pour s'en sortir, elle prétend que l'appartement n'appartient pas à Nihoul. A partir de ce postulat, elle peut se permettre de préciser qu'elle a pris l'ascenseur et fournir d'éventuels autres détails sans que l'on puisse la contredire vu que l'endroit ne peut être identifié.

page 16: nous constatons qu'à l'occasion des déplacements d'X1, elle se retrouve systématiquement avec les yeux bandés, soit en position pour ne rien voir (fellation sur le chauffeur par exemple).

– PV 150.537 du 18.11.96

page 48: Interrogée sur les cris de Christine, X1 affirme qu'elle a déjà répondu à la question, ce qui ne semble pas être le cas à la lecture de l'audition.

page 62: Le témoin inverse les rôles en jouant aux devinettes avec les enquêteurs.

page 67: Pour quitter le manège, X1 est nue avec un sac en satin sur la tête, tout comme Christine. Une fois de plus, cela permet à X1 de ne pas donner de précision quant au trajet.

Audition du 01.02.97

pages 8 et 9: Interrogée l'espace de deux pages de manière pointue sur le trajet parcouru, X1 ne peut répondre. Tombe alors la suggestion d'un enquêteur qui lui demande si elle n'avait pas les yeux bandés. X1 plonge sur cette proposition et fournit des détails sur la manière dont elle avait les yeux bandés sans plus jamais parler du trajet parcouru.

Signé: Noller Patrick, Gérard Joël, Dericourt Baudouin.¹⁰

Ecrasant. C'est la seule conclusion que peut tirer toute personne qui lit ce document. Elle peut, en outre, oublier sans hésiter la plus sinistre de toutes les pistes de Neufchâteau. Le 10 juillet a lieu une réunion avec les juges Langlois et Van Espen, avec Duterme, Decker, les trois relecteurs et quelques-uns de leurs partisans. Les adjudants De Baets et Mertens ne sont pas invités. C'est pourtant eux qu'on accuse, sans discussion, sur base du premier rapport de relecture, d'avoir «monté de toutes pièces» et «manipulé» l'enquête X1. Ce que Duterme et Van Espen retiennent d'abord du rapport, c'est le passage dans lequel X1 désigne erronément, le 13 novembre 1996, la jeune fille de la photo P10 comme étant Kristien. Ils en déduisent que De Baets a fait croire aux magistrats que X1 avait bel et bien «reconnu» la photo de Christine Van Hees. «Faux en écriture», estiment-ils.

Car il n'y a pas que Duterme qui a déjà jugé l'affaire avant la fin de la première relecture. Van Espen également. Le 22 juin, il a écrit une longue lettre à la hiérarchie de la gendarmerie de Bruxelles. Dans cette lettre, le juge d'instruction fait grand cas du fait qu'un «certain enquêteur» – qu'il ne cite pas mais il s'agit clairement de De Baets – a eu des contacts avec le conseiller Etienne Marique, qui agit à ce moment-là au nom de la commission Verwilghen. Marique est en fait tombé sur un témoin qui déclarait pouvoir démontrer que Michel Nihoul était, dans les années 70, une très bonne connaissance de l'ancien premier ministre qu'a désigné X1 dans ses déclarations. Marique, plus ou moins au courant des enquêtes X1, a demandé à De Baets un rapport sur ce témoin, à la suite de quoi De Baets a proposé de verser également ce rapport au dossier Van Hees, puisqu'il concernait les deux enquêtes. D'après Van Espen, il s'agit cependant d'une faute de procédure, vu la séparation constitutionnelle des pouvoirs.

Il n'est évidemment pas normal que des policiers travaillent à la fois pour le parquet et pour le parlement, mais il s'agissait, en l'espèce, de transmettre quelques données biographiques; la commission Verwilghen dira d'ailleurs par la suite qu'on cherchait la petite bête.¹¹ La lettre de Van Espen, stylée et lardée de références à des articles de loi datant du XIX^{ème} siècle, se termine par ce paragraphe: «Considérant qu'il échet à présent d'éviter tout risque de pollution de l'instruction, ci-avant émarginée et pour laquelle j'ai été requis, dans l'attente de vos éclaircissements et propositions concrètes, vous plairait-il de bien vouloir suspendre tous devoirs d'enquête sollicités par mon cabinet ou annoncés d'initiative étant entendu que, provisoirement, j'assumerai sans autre assistance de vos services la poursuite de cette instruction.¹²

L'équipe De Baets ne peut donc plus enquêter sur l'assassinat de Christine Van Hees, mais elle continue à faire partie de l'antenne Neufchâteau. Cette situation ne va durer que quelques jours. Avant toute concertation ou conciliation, un deuxième domino tombe à son tour. Une copie de la lettre de Van Espen arrive sur le bureau du procureur gantois Soenen. Suivie d'une copie de la première relecture. Soenen retire sa confiance aux enquêteurs bruxellois.

Le timing de la lettre de Van Espen est tout simplement étonnant, dans la mesure où le rapport Ant/256 de la première relecture sera terminé deux petites semaines plus tard. S'il n'y a pas eu de concertation entre Duterme et Van Espen, on doit parler de coïncidence remarquable. De Baets n'est pas officiellement mis au courant de la première relecture. Cependant, le document lui passe brièvement entre les mains, il le lit et décrète: «des conneries!» Il n'y aura pratiquement aucune réplique. Le seul enquêteur à réagir est Rudy Hoskens, le chef de la première équipe. Le 14 juillet, il écrit une longue note à ses supérieurs dans laquelle il explique que ses collègues et lui-même se sont investis à fond dans les enquêtes de Neufchâteau depuis le mois d'août 1996, négligeant au passage leur vie de famille, et qu'ils se sentent «complètement mis hors-jeu». Hoskens ne conteste pas le fait que les auditions aient parfois eu un caractère suggestif, il admet également que «certains éléments des déclarations de X1 sont impossibles à première vue», mais il maintient que le dossier contient «suffisamment d'éléments pour ne pas laisser tomber cette piste aussi facilement». Cependant, sa critique de la première relecture est plutôt générale: «Ce rapport (six pages) a été rédigé sur base de trois auditions de X1. Ceci nonobstant le fait que sept auditions de X1 aient été réalisées dans le cadre du dossier "Champignonnière", sur un total de dix-sept. Le rapport ne fait ressortir que les éléments négatifs des auditions, il n'est question d'aucun élément positif. Aucun enregistrement vidéo des auditions n'a été visionné. A aucun moment, il n'y a eu concertation avec l'adjudant De Baets, désigné à l'époque comme "enquêteur principal" et gestionnaire du dossier découlant des renseignements donnés par X1. Il n'y a eu aucune concertation non plus avec les membres de la première équipe (...).¹³

La note de Hoskens transpire le défaitisme. C'est comme si, au moment de la rédiger, le gendarme avait déjà compris que les enquêtes X1 étaient mortes. Il ne répond pas sur le fond à l'analyse impitoyable faite par les relecteurs. Pourtant, la matière ne manque pas.

Prenons la première «preuve» de questions suggestives. Les relecteurs notent qu'on a demandé quatre fois d'affilée à X1, le 13 novembre, si elle «n'a pas remarqué d'odeur particulière». Ce n'est qu'ensuite que X1 aurait dit que Kristien a été brûlée. On doit déjà remarquer que «odeur» n'implique pas une association automatique avec le feu, mais passons. Le passage en question ne s'est pas déroulé comme le décrivent les relecteurs. Voici ce qui a réellement été dit:

- Est-ce que vous sentez quelque chose à cet endroit?
- Je sais bien que, euh... que... je sais bien que...
- Y a-t-il une odeur à cet endroit?
- Oui.
- Pouvez-vous décrire cette odeur?
- Non.

- Y a-t-il quelqu'un d'autre qui puisse décrire cette odeur?
- Si vous savez ce qu'il se passe, pourquoi voulez-vous que je le dise encore?
- Si?
- Si vous savez ce qu'il se passe, pourquoi voulez-vous que je le dise encore?
- Non, non, je ne sais pas ce qui s'est passé. Peut-être que je sais ce qui s'est passé, mais alors vous devrez m'aider à... Vous ne voulez pas m'aider?
- Si. Ça s'est passé comme ça, comme ça... heu... Ils l'ont brûlée.
- Ils quoi?
- Ils la brûlent.¹⁴

Ni plus, ni moins. On pourrait conclure, sur base d'arguments tout aussi sensés, que X1 savait tout de suite où voulaient en venir ses interrogateurs et qu'elle s'est irritée parce qu'ils ne lui laissaient pas le temps d'en venir elle-même à son horrible récit.¹⁵ Lorsqu'on a accès à l'intégralité des auditions de X1, on s'aperçoit que presque à chacune de ses descriptions, ses interrogateurs n'arrêtent pas de lui demander si elle se souvient des températures et des odeurs.

Parfois, des questions suggestives sont effectivement posées, ce qui n'échappe évidemment pas aux relecteurs. X1 dit bien, le 13 novembre, qu'elle pense qu'elle avait «onze ans» au moment des faits. Il est également exact qu'un des interrogateurs tente de la faire avancer un peu dans le temps. Mais ce que les relecteurs ne mentionnent nulle part, c'est que X1 souligne à plusieurs reprises, tant lors de l'audition du 13 novembre qu'au cours de celle qui a lieu six jours plus tard, qu'en fait, elle ne peut «absolument pas se souvenir» quand a eu lieu l'assassinat de Kristien.

La remarque suivante, une fois de plus au sujet de l'audition du 13 novembre, est pertinente à première vue: «*Les enquêteurs fournissent à X1 tous les détails sur la manière dont Christine a été attachée.*» Les relecteurs font allusion au passage qui suit:

- Comment est-elle couchée à ce moment-là, sur le dos ou sur le ventre?
- Sur le ventre.
- Est-ce que vous voyez ses bras?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Ils sont attachés à quelque chose?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Et ses jambes, elles sont attachées?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Ses jambes, elles sont pliées?
- (*elle fait oui de la tête*)
- Est-ce que cette corde va des mains aux pieds, ou quelque chose comme ça, aux jambes?
- Comme je vous dis. C'est comme un lapin.

Suggestion pure. Aucune discussion possible. C'est en tout cas ce qui apparaît lorsqu'on arrache ce morceau de dialogue à son contexte et qu'on «oublie» ce qui l'a précédé. Il est important de savoir que lorsqu'on retrouve le corps carbonisé de Christine Van Hees, les experts font immédiatement le rapprochement avec une technique utilisée par les paracommandos: ligoter l'adversaire avec un nœud qui relie les jambes au cou, de telle façon qu'il s'étrangle lui-même à chaque mouvement des jambes. Voici la réponse, lorsqu'on demande pour la première fois à X1 comment Kristien a été ligotée:

- C'est suffisamment bien conçu.
- Comment?
- C'est suffisamment bien conçu.
- Pouvez-vous le décrire étape par étape?
- Oh, mon dieu. Non, pas vraiment, mais ça me fait penser à un lapin dans un piège. Plus il remue, plus pénible ça devient.¹⁶

Ce passage ne figure pas dans les annexes de la relecture. Ce qui présente les choses comme si tout le dialogue s'était limité à un jeu de questions-réponses au sujet du ligotage.

Le rapport tente de démontrer que X1 se trompe du tout au tout lorsqu'elle décrit le type de corde qui a servi à ligoter Kristien: «... une corde de chanvre, ce qui ne correspond pas aux constatations de la PJ». Heureusement, le procès-verbal d'inventaire existe et les objets retrouvés à l'époque sur les lieux du crime ont été gardés. Voici ce qui est déposé au greffe du tribunal correctionnel de Bruxelles, le 15 février 1984, sous le numéro d'enregistrement 3275: «... un marteau, un pied de biche, un récipient contenant un liquide de couleur ambre (sans doute de l'essence), une affiche déchirée, une corde de 1 mètre 80...». Il ne faut même pas se donner la peine d'aller rechercher cet inventaire. On peut lire, dans le rapport de relecture lui-même, quelques lignes plus bas: «...des pièces à conviction saisies sur les lieux du crime (fils de fer, marteau, cordes...).»

Plus fort encore, au milieu de la page deux, le rapport mentionne un exemple de suggestivité, cette fois lors de l'audition du 1^{er} février 1997. Au sujet de l'âge de Kristien, X1 répond qu'il doit correspondre à celui de Mieke, alias Marie-Thérèse, dont elle n'a jamais, selon les relecteurs, mentionné l'âge. Le rapport ajoute: «Suite à quoi, l'enquêteur estime nécessaire de confirmer que Christine avait seize ans». De Baets aurait donc ainsi subtilement soufflé l'âge de Christine Van Hees à X1? L'hypothèse est tentante, mais elle pose un petit problème. Car plus d'un mois et demi auparavant, le 10 décembre 1996, voici ce qui s'est dit dans la onzième audition:

- Qui était Marie-Thérèse?
- Une fille francophone, euh, environ seize ans.¹⁷

A ce stade, les relecteurs ont démontré que la terre était carrée. Le texte intégral de cette onzième audition a été envoyé aux magistrats de Bruxelles et de Neufchâteau le 19 décembre 1996. Nonobstant le ridicule de leur argumentation, les relecteurs peuvent difficilement affirmer qu'ils n'en avaient pas connaissance. Dès le début 1997, le commandant Duterme – avec lequel ils se réunissent quotidiennement – l'avait même annotée au crayon.

Les relecteurs s'irritent aussi de l'habitude de De Baets qui fait, au début de chaque audition, un bref récapitulatif du résultat de la précédente. Ils l'accusent d'avoir prononcé le nom de famille de Christine (Van Hees) le 1^{er} février 1997, alors qu'il n'était question jusqu'alors que de Kristien et d'avoir dit à X1 qu'il s'agissait d'une champignonnière. C'est complètement inexact, et il est facile de le vérifier: dans un fax daté du 18 décembre 1996 – un mois et demi plus tôt – X1 écrit que «Mieke savait d'ailleurs beaucoup de choses sur Kristien. Elle savait que Kristien connaissait la champignonnière, elles y étaient déjà allées ensemble...»¹⁸

Evidemment, on peut encore avancer que De Baets a déjà utilisé ce terme avant le 18 décembre, ce qui rendrait sa pertinence à la remarque des relecteurs. Mais quel peut bien être l'intérêt de cette discussion? Puisque X1 a déjà décrit par elle-même, et jusque dans leurs moindres détails, les lieux du crime. Les mots «dans leurs moindres détails» sont du substitut Paule Somers, qui justifie la clôture de l'enquête X1 à Bruxelles dans une interview publiée le 2 mai 1998 dans *De Morgen*. Elle a pourtant du mal à reconnaître la pertinence de certains éléments du témoignage de X1. Elle ajoute, dans la foulée: «Certains détails nous ont étonnés, nous aussi. C'est au juge Pignolet de déterminer comment c'est possible.»¹⁹ Tout le monde attendait, à ce moment-là, que Pignolet démontre que De Baets avait manipulé toute l'enquête X1.

Les relecteurs épinglent un incident qui a eu lieu le 8 février 1997, lorsque X1 se retrouve dans le bureau du maréchal des logis Michel Clippe en présence des objets que la PJ avait retrouvés à l'époque sur les lieux du crime – et dans la maison avoisinante: du fil de fer, un marteau, de la corde, un morceau de bois, une veste en cuir, un jerrycan... Dans le procès-verbal que rédigent De Baets et De Pauw, nous lisons: «Ces objets attirent immédiatement l'attention de X1. Elle se met la main devant la bouche et dit: c'est à Kristien!²⁰ D'après les relecteurs, il s'agit là d'un coup monté dans le but de donner un coup de main au témoin. Ce qu'ils ne mentionnent pas dans leur rapport, c'est le passage suivant, extrait de l'audition du 18 novembre 1996, soit deux mois et demi auparavant. Il s'agit pourtant d'une audition sur laquelle ils ont travaillé.

- C'est si, c'est si... C'est-à-dire...
- Qu'y a-t-il?
- Il y a des affaires par terre.
- Il y a des affaires par terre. Est-ce que vous connaissez ces affaires?
- Oui et non. Il y a un bidon vert, il y a de la corde.
- Il y a quoi?
- De la corde.
- De la corde. Qu'est-ce que vous voyez d'autre?
- Je ne vois plus rien.
- Ce bidon vert, il est en plastique ou en fer ou... Est-ce que vous l'avez déjà vu quelque part?
- Non, c'est quelque chose... c'est comme si, oh, c'est comme si c'était de l'armée, cette couleur.

Un peu plus loin dans l'audition, X1 est encore plus explicite:

- La pièce?
- Dans la pièce. Il y a un revêtement de sol. C'est trop froid au toucher pour être un plancher en bois. Ici, il y a le jerrycan. Il y a encore quelques sacs avec des affaires.²¹

Et non seulement cette audition a eu lieu deux mois et demi avant le 8 février, mais également deux semaines avant que les enquêteurs aient accès à l'ancien dossier. A ce moment-là, X1 a déjà décrit les objets dont elle se souvient. On peut se demander ce qu'elle aurait encore eu à apprendre, en février 1997, de ces objets retrouvés sur les lieux du crime. Enfin, comment peut-on affirmer que c'est un «coup monté pour aider le témoin» alors que les enquêteurs ont scrupuleusement rapporté l'incident dans un procès-verbal?

La relecture s'intéresse aussi à la photo P10. A l'issue de l'audition très éprouvante du 13 novembre, X1 devait désigner la photo de Christine parmi un lot de cinq photos. X1 a désigné la photo P10, qui n'était pas la bonne – à l'en croire, elle l'a fait exprès parce qu'elle en avait marre et qu'elle voulait arrêter l'audition. Mais les relecteurs affirment que les interrogateurs de X1 n'en ont pas informé les magistrats et qu'ils ont présenté la chose comme si X1 avait au contraire reconnu la photo de Christine Van Hees: «Il n'est nulle part précisé que cette photographie correspond en réalité à une personne qui n'a strictement rien à voir avec Van Hees et, qui plus est, ne lui ressemble pas.» C'est ce qui est écrit, mot pour mot.

Mais qu'en est-il en réalité? Le 6 décembre 1996, Philippe Hupez, qui a interrogé X1 avec De Baets, envoie au juge Jacques Langlois à Neufchâteau le procès-verbal numéroté 117.487:

Objet: Identification de la photo X1-P10.

Constatations: Lors de son audition figurant dans le procès-verbal sous référence A, X1 ayant décrit la mise à mort d'une victime, Christine, est invitée à désigner la photo de celle-ci (...). X1 déclare reconnaître Christine parmi les photos qui lui sont présentées, mais ne désigne pas la photo qu'elle a reconnue. La question est à nouveau posée à X1 (ligne 1305 et suivantes), qui hésite très longtemps et avance plusieurs fois, péniblement, les mêmes arguments en rapport avec cette désignation: – Si je le fais, tout cela devient vrai. – J'ai peur de me tromper. – C'était il y a si longtemps. – Je doute de moi. – Je l'ai reconnue, mais je doute de moi. – Parce que c'étaient d'autres circonstances, certainement d'autres circonstances que sur ces photos.

Finalement, X1 désigne la photo X1-P10. Nous identifions la personne représentée par la photo P10 comme étant D. Anik (...). Il ne s'agit manifestement pas de la victime dont a parlé X1. (...)

Il ressort de cela que: 1. La photo P10, désignée par X1, n'est pas celle de la victime dont elle a parlé, Christine. 2. Mais que la photo de cette victime se trouve bien parmi celles présentées à X1 qui, volontairement, ne l'a pas désignée.²²

Là, on baigne définitivement dans l'absurde. Le pv qui, selon les relecteurs, n'existe pas, existe bel et bien et il est même extrêmement clair.

La relecture impressionne par les contradictions relevées dans les auditions de X1. Dans une annexe séparée, on énumère les allées et venues des coupables dans les déclarations de X1. Elle cite d'abord une série de noms de personnes, dont certaines, soudain, disparaissent ou sont remplacées par d'autres dans une audition suivante sur les mêmes faits. A la mi-1997, la remarque des relecteurs paraît encore tout à fait pertinente. Elle le devient beaucoup moins lorsque le collègue d'experts qui a examiné X1 pendant plusieurs mois écrit, dans son rapport du 8 octobre, que la mémoire des victimes d'abus sexuels massifs intervenus au cours de l'enfance et de l'adolescence, comme c'est le cas de X1, est «un processus actif de construction et de reconstitution» et que les «contradictions internes» sont l'une des quatre principales caractéristiques d'un témoignage plus ou moins fiable.²³

Les relecteurs semblent aussi marquer des points quand ils soulignent que X1 adapte sa version sur le mobile du meurtre de Kristien dès que les enquêteurs entrent en possession de l'ancien dossier. Jusque-là, disent-ils, X1 fait état d'une espèce de compétition sexuelle dont Kristien sortira vaincue. Au fil des mois, ce scénario évolue pour tourner autour d'un journal secret où Kristien aurait écrit qu'elle était prisonnière et voulait s'échapper d'un réseau de prostitution. Les auditions sont incontestablement dirigées, estiment les relecteurs.

Une fois de plus, consulter les auditions et les fax ne manque pas d'intérêt pour déterminer exactement quand X1 a déclaré quoi. Et qu'apparaît-il? Il n'y a aucune évolution. Lors de ses deux premières auditions au sujet de Kristien, les 13 et 18 novembre, X1 parle effectivement d'une compétition sexuelle, mais elle ne la désigne à aucun moment comme un mobile direct du crime. Dès l'audition du 18 novembre, les ingrédients principaux du portrait qu'elle dresse de Kristien sont déjà largement présents. Dans le passage qui suit, par exemple:

- Alors, pouvons-nous supposer que Kristien n'avait pas été initiée?
- Non.
- Ou alors, ça ne faisait pas très longtemps...?
- Non.
- ... qu'elle avait commencé?
- Pas à ce niveau-là en tout cas. Et le reste, je ne peux pas vous dire, mais elle ne connaît pas encore très bien le système. Je ne sais pas... Je ne sais pas si vous comprenez la raison pour laquelle c'est si difficile pour moi. C'est difficile parce que... parce qu'elle était si ignorante...

Lors des auditions suivantes, les 10, 11 et 12 décembre, X1 s'étendra encore davantage sur le désespoir de Kristien et sur les drames qui s'ensuivront. Des heures durant, elle ne parle que de cela. On peut rétorquer que ces trois auditions ont eu lieu après le 4 décembre 1996, date à laquelle l'équipe De Baets entre en possession de l'ancien dossier. Mais il reste fort improbable – et il n'est en tout cas pas démontré – que les interrogateurs aient pu «diriger» ces trois auditions sur base du dossier. Jusqu'à ce jour, De Baets a toujours maintenu qu'il avait soigneusement évité toute information venant de l'ancien dossier d'enquête – «je n'avais d'ailleurs pas le temps» –, précisément pour éviter tout soupçon de manipulation. L'équipe d'enquête ne s'est d'ailleurs pas mise à étudier l'ancien dossier le 4 décembre. Aimé Bille ne s'y est attelé que le 10 décembre.²⁴ Il rend son premier rapport de synthèse le 27 décembre.²⁵ Ce n'est qu'à partir de ce jour-là qu'il aurait été possible, sans risquer de trop se tromper, de puiser des renseignements dans l'ancien dossier pour les communiquer à X1 ou les révéler dans les auditions. C'est d'ailleurs apparemment la thèse des relecteurs. Mais elle ne résiste pas à l'analyse. Neuf jours avant le 27 décembre, X1 a déjà fait état d'écrits secrets qui ont coûté la vie à Kristien. Elle le fait dans un fax: «Ils savaient que Christine devenait dangereuse et apparemment ils savaient aussi qu'elle notait certaines choses. A la champignonnière, ils l'ont traitée de traîtresse...²⁶

Les relecteurs affirment encore qu'à la question sur les cris poussés par Kristien, X1 dit qu'elle y a déjà répondu, «ce qui ne semble pas être le cas à la lecture de l'audition». Ils reprochent aux interrogateurs d'avoir laissé passer, sans plus. Il ne faut même pas se donner la peine de relire toute l'audition pour voir quand X1 répond à cette question – de façon assez peu cohérente, il est vrai. C'est à la page précédente, seulement quelques lignes plus haut en fait, mais ces lignes aussi sont escamotées dans le rapport.

Une de leurs dernières remarques porte sur le renversement des rôles et le fait que X1 pose des «devinettes» à ses interrogateurs. Les relecteurs font allusion au passage suivant, qui figure dans les annexes:

- Qui est-ce qui exige ça, et qui est-ce qui dit ça?
- Bouty dit qu'elle doit se taire, et vous devinez sans doute déjà qui va devoir la violer avec le serpent.
- Comment?
- Je vous dis, vous devinez sans doute déjà qui va devoir la violer avec le serpent.
- Non, je ne devine pas. C'est la personne avec qui vous avez toujours des problèmes?

Cette «trouvaille» remonte apparemment aux œuvres complètes du commandant Duterme. Dans sa relecture avant la lettre, il a déjà tracé, par deux fois, un grand cercle autour du mot «deviner». Ce mot-là aussi, il l'a sans doute cherché dans son dictionnaire néerlandais/français, et il ne sait apparemment pas que «vous devinez sans doute déjà» – «je kunt al raden» – est une expression courante, une façon de parler en néerlandais qui n'a rien à voir avec des devinettes.

Voilà passés en revue tous les arguments énumérés dans la première relecture. Pas un ne résiste à l'analyse. Noller, Gérard et Dernicourt ont créé une réalité virtuelle avec laquelle ils vont parvenir à tromper les magistrats.

Cette «relecture de la relecture» n'était pourtant pas nécessaire pour douter de l'approche de certains enquêteurs. Les raisons, fondées, ne manquent pas. Début 1998 paraît le livre *L'enquête manipulée* de René-Philippe Dawant, qui collabore aux reportages de l'émission *Au Nom de la Loi* de la RTBF. Comme le laisse deviner le titre du livre, Dawant est persuadé qu'on a soufflé à X1 tout ce qu'elle a déclaré.²⁷ Il le démontre au travers de quelques passages d'auditions de X1. C'est le psychiatre bruxellois Marc Reisinger, fondateur de l'association Pour la Vérité, qui fait l'étrange découverte à la page 209 du livre. Dawant y cite, en exemple type d'audition suggestive, un passage extrait de l'audition du 13 novembre:

- Est-ce que vous sentez une odeur?
- Non.
- Pouvez-vous décrire cette odeur?
- Si vous savez ce qui se passe, pourquoi voulez-vous que je vous le dise encore?
- Ils la brûlent. Ne le voyez-vous pas? N'avez-vous pas une image de ce qui se passe?
- (*pas de réponse*)

Il faut comparer ce passage avec l'original, déjà reproduit deux fois dans ce livre, pour comprendre ce qui s'est passé. Un «oui» devient un «non». Alors qu'en réalité, X1 dit qu'on a brûlé Kristien, ici, c'est un de ses interrogateurs qui le dit. L'avant-dernière phrase, «Ils la brûlent...», a tout simplement été rajoutée.²⁸ Le 9 mars 1999, lors d'un débat à Tubize, Dawant explique qu'il s'agit d'une «petite erreur» qui n'a aucune importance puisqu'il a été établi, selon lui, que Regina Louf délire. «A titre exemplatif, j'ai repris une partie de ses déclarations dans mon livre», dit Dawant. «Je les avais recopiées quand j'ai vu le dossier. J'ai pris des notes et j'ai, peut-être, simplement inversé deux phrases.» Deux phrases? Une petite erreur? Des «oui» qui deviennent des «non», les paroles du témoin qui se retrouvent dans la bouche de l'interrogateur? Si c'est le cas, c'est curieux. On est plutôt tenté de croire qu'un des acolytes de Dutermé a dû réussir à rouler le journaliste.

Dans un débat télévisé qui a suivi la clôture des enquêtes X, Reisinger a attiré l'attention sur les différences remarquables entre les procès-verbaux de Dawant et les procès-verbaux authentiques – révélant par là qu'il y avait eu accès.²⁹ Il va le payer cher. Dawant n'est pas le seul à s'en indigner. Sur le plateau, il y a aussi le substitut Somers. Deux jours après le débat, elle accompagne le juge d'instruction Pignolet et des enquêteurs de la BSR de Bruxelles qui perquisitionnent le domicile et le cabinet de Reisinger. «A cette occasion, madame Somers a admis que ma version de l'audition en question était la seule authentique», dira Reisinger par la suite.³⁰ Aucune enquête sur les falsifications signalées par Reisinger n'a jamais eu lieu.

Lors de la réunion secrète du 10 juillet 1997, le juge Langlois, apparemment passionné par les résultats de la première relecture, décide de faire subir le même traitement à tous les autres dossiers connexes à l'affaire Dutroux. Il s'agit des dossiers 109/96 (X1, X2 et X3), 110/96 (Nathalie W.), 111/96 (Jean-Paul Raemaekers) et même le 139/96 (L.V.). L'ordre de Langlois en ce qui concerne le dossier 109/96 est «... de charger une équipe d'enquêteurs différente de celle qui a procédé aux auditions de X1, X2 et X3 de pratiquer une relecture de celles-ci...» Langlois ajoute, non sans un brin de cynisme qu'il convient «... d'établir une liste de devoirs qui doivent encore être évoqués aux fins de crédibiliser les déclarations des témoins...»³¹

Les suites ne se font pas attendre. Le lendemain, Patriek De Baets, Rudy Hoskens, Aimé Bille, Danny De Pauw et Stéphane Liesenborgs, tous membres de la première équipe, sont «mis au repos». On leur conseille de récupérer le nombre énorme d'heures de travail de nuit et de week-end et autres heures supplémentaires qu'ils ont accumulées, conseil qu'ils suivront d'ailleurs. Le but est qu'ils réintègrent l'antenne Neufchâteau après l'été... quand les relectures auront clarifié la suite à donner aux enquêtes X1.

Le 21 août 1997, l'hebdomadaire *Pan* annonce triomphalement, en première page, que De Baets et son équipe ont été écartés de l'antenne Neufchâteau. *Pan* est dirigé par l'ancien premier ministre Paul Vanden Boeynants.³² Cela ne garantit pas nécessairement une information correcte, mais cela confère apparemment des dons visionnaires. Le 21 août 1997, l'équipe De Baets n'est pas encore écartée de l'antenne. Cela ne se fera que quatre jours plus tard. Le 25 août, le colonel Brabant annonce à De Baets et ses collègues qu'ils sont «provisoirement» écartés de l'antenne. Le gendarme Danny De Pauw, lui, reste en place. «C'était le Judas de notre équipe», dit plus tard l'un des gendarmes. «Apparemment, il s'est tout de suite rendu compte que sa carrière risquait d'en prendre un coup. Donc, à compter de ce jour-là, il s'est ingénié à nous présenter sous un jour défavorable dans des notes en tous genres, afin de contribuer au climat de suspicion envers De Baets.»

Le motif direct de la mise à l'écart de De Baets est une lettre que le commandant Duterme adresse le 20 août à Langlois. Comme, depuis la première relecture, Bruxelles pas plus que Gand ne veulent encore coopérer avec De Baets, Duterme estime que l'équipe doit être renvoyée à la section financière. Avant même que Langlois ait l'occasion de réagir, Duterme lui fait savoir qu'ils sont éloignés «temporairement» de l'antenne, «dans l'attente des résultats de l'enquête sur les dysfonctionnements qui leur sont reprochés». Cela aussi, Duterme le fait donc de sa propre initiative. A ce moment-là, même pour Langlois, c'en est trop, comme en témoigne la lettre qu'il adresse à Duterme le 2 septembre: «Je vous confirme donc par la présente missive et en l'état actuel mon opposition de principe à une décision définitive quant à l'éloignement de l'antenne de certains enquêteurs, notamment l'adjudant Patriek De Baets et son équipe. Une telle mesure ne peut être prise tant que les personnes concernées n'auront pas eu la possibilité de s'expliquer sur les griefs qui pourraient leur être éventuellement reprochés.»³³

Après cette lettre, les choses en restent là. De Baets, Bille, Hoskens et Liesenborgs ne reçoivent pas l'occasion de répliquer. Quelques semaines plus tard, De Baets apprend qu'une enquête est ouverte au parquet de Bruxelles sur l'éventuelle «manipulation» des enquêtes X1. Le 30 septembre 1997, le juge d'instruction Jacques Pignolet est chargé d'une enquête contre X pour faux et usage de faux en écriture d'un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions. A la base du dossier, un procès-verbal que Duterme a rédigé à charge de De Baets sous le numéro 25.66.110879/97. Pignolet baptise son dossier 231/97. Le «dossier contrepoison», comme on l'appelle dans les milieux judiciaires.

C'est le 26 août 1997, le jour où De Baets et ses collègues étaient mis à l'écart de l'antenne Neufchâteau, que le commandant Duterme s'est assis, à 10 heures du matin, devant son traitement de texte. Une heure plus tard, l'imprimante sortait le procès-verbal qui allait être annexé au bas du réquisitoire d'ouverture de l'enquête, et sur lequel se basent les soupçons de «faux en écriture». A la première page du procès-verbal de Duterme, les «faits» sont situés le 2 juillet 1997 à 9 heures du matin. C'est le moment précis où Duterme a réceptionné la première relecture qu'il a lui-même dirigée. Le pv continue comme suit: «Un document, annoté n° Ant/256 du 2 juillet 1997, émanant d'enquêteurs de la BSR de Bruxelles – antenne Neufchâteau (...), contient les conclusions relatives à la lecture de devoirs repris dans cette procédure. La prise de connaissance de ce document m'amène à constater que les rédacteurs de certains procès-verbaux ont dénaturé la substance d'auditions d'une personne, en constatant comme vrais des faits qui ne le sont pas et en omettant de rédiger des procès-verbaux contenant des éléments concrets et vérifiés, contredisant les déclarations de cette personne. Un élément matériel parmi d'autres est le suivant. L'enquêteur présente cinq photos à un témoin surnommé "X1". Une de ces photos représente la victime des faits du dossier 64/85. Le témoin désigne une photo annotée "P10" sans aucune ressemblance avec la victime. Non seulement, il n'existe pas de rubrique dans le pv faisant état que "P10" n'est pas la victime, mais ensuite dans la procédure, il ne sera plus question de cette reconnaissance.»³⁴

Suit une longue argumentation sur d'autres «découvertes» de la relecture, ainsi que sur l'intention de nuire que Dutermé pense avoir décelée dans le chef de De Baets. Mais l'essentiel relève toujours de la réalité virtuelle. La réorientation de la piste X1, la mise à l'écart de De Baets, l'ouverture d'une enquête judiciaire sur une soi-disant «manipulation» des enquêtes X1... Tout cela est basé sur la première relecture, et plus particulièrement sur la comédie autour de la photo P10. Tous ceux qui sont impliqués dans cette enquête savent parfaitement bien que ce pv existe. Dès le premier jour de son enquête, le juge Pignolet l'a en mains. Par la suite, il tentera encore pendant au moins un an et demi de prouver que malgré tout, il n'existe pas. Mais en vain.

Tout le battage autour du dossier Pignolet fait oublier qu'il y avait, dans l'enquête sur l'assassinat de Christine Van Hees, de sérieuses indications en direction du milieu de Marc Dutroux et de Michel Nihoul, même indépendamment des déclarations de X1. On l'oublie même complètement. Début 1998, les magistrats concernés affirment sans sourciller que les enquêtes ont suivi leur cours normal. La commission Verwilghen constate pourtant que depuis la mise à l'écart de l'équipe De Baets, dans la seule affaire Van Hees, on a effectué vingt fois moins de devoirs d'enquête qu'auparavant. Mais ce calcul se perd dans les petits caractères du rapport final de la commission.³⁵ Par la suite, il apparaîtra que ces rares devoirs d'enquête faisaient tous partie de l'étape suivante de la «relecture».

«La relecture n'est toujours pas terminée à la date de la rédaction du présent rapport»

La commission Verwilghen, à propos de la relecture achevée onze jours plus tôt

«La relecture ne doit pas être entendue uniquement dans le sens qu'une lecture supplémentaire des procès-verbaux d'audition des témoins a lieu et qu'entre-temps, les enquêtes sont au point mort. La relecture comporte aussi la recherche et la vérification des indices matériels. La relecture n'est toujours pas terminée à la date de la rédaction du présent rapport, alors qu'elle avait plusieurs fois été annoncée comme pratiquement achevée en septembre pour octobre, puis pour la mi-décembre, puis pour la fin février (ce qui coïncide avec les échéances initialement prévues de fin de travaux de la commission d'enquête parlementaire).»¹

La commission Verwilghen n'obtiendra jamais aucun «rapport de relecture» malgré l'intérêt non dissimulé qu'elle leur manifestait. Un intérêt d'ailleurs logique. Début 1997, le juge d'instruction Jacques Langlois a clairement fait comprendre à la commission qu'il se préparait «quelque chose de gros» dans les dossiers X. Ce sont ses paroles qui ont incité la commission à ouvrir une enquête distincte sur les supposées protections de «Dutroux, Nihoul et consorts». Certains commissaires sont donc franchement mal à l'aise devant les reports incessants de date de fin de la «relecture». D'autres, comme le député socialiste Claude Eerdeken, insistent pour qu'on indique clairement dans le rapport final que la commission fait totalement confiance à la compétence des relecteurs.

La commission n'a donc jamais pu juger, avec une connaissance de l'affaire, ces rapports qui ont tant fait couler d'encre. Elle ne savait probablement même pas de combien de rapports il était question. Il y a en fait, au total, quatre rapports qui, dans ce livre, sont pour la première fois intégralement publiés. Le premier, qui a déjà été commenté au chapitre précédent, n'est rien de plus qu'un prologue. Il se contentait d'analyser trois auditions choisies au hasard, tandis que les trois rapports suivants vont passer progressivement au crible l'intégralité des auditions de X1. Le lecteur pourra sans doute imaginer passe-temps plus amusant que de digérer ce fouillis technique de faits, de dates et de références de procès-verbaux, mais si on veut avoir une vision objective des péripéties du dossier X1, il n'y a pas d'autre solution. C'est vrai qu'il ne s'agit que de détails, des petits détails de plus en plus nombreux. Mais c'est précisément cette accumulation de détails qui a été le principal argument pour la clôture des enquêtes.

La première chose qui saute aux yeux, c'est que la commission s'est gentiment laissée bernier, comme on pouvait le craindre. Contrairement à ce qui est écrit dans son second rapport final, les relectures sont bel et bien terminées lorsque la commission achève ses travaux le 16 février 1998. Le dernier des quatre rapports est envoyé le 5 février, soit onze jours plus tôt, au commandant Duterme à Bruxelles et au major Guissard à Neufchâteau.² Il y a un second malentendu. Il a trait à la question de savoir en quoi consiste réellement la relecture. Elle ne consiste en rien, ou presque rien, on va le voir. La grande majorité des constatations énumérées dans les rapports n'ont pas été effectuées par les relecteurs, mais par leurs collègues de la BSR de Gand ou par... les enquêteurs de l'adjudant De Baets eux-mêmes. Sauf quelques exceptions, les relecteurs se sont contentés de reprendre et de réinterpréter des éléments existants. En prenant la mesure des trois derniers rapports, on n'arrive pas à imaginer, même avec la meilleure volonté du monde, que ce travail ait pu durer plus de cinq mois.

Lorsque le premier maréchal des logis chef Dernicourt, nommé relecteur en chef par Duterme, annonce l'achèvement du deuxième rapport, fin octobre 1997, il procède à un état des lieux dans une note séparée: «A ce jour, neuf auditions ont pu être analysées dans le détail au rythme d'une audition par semaine.» Faisons le calcul avec lui. Si la relecture a commencé à ce rythme à la fin du mois d'août, il est logique que fin octobre, on en soit à neuf auditions en neuf semaines. Comme il y a au total dix-sept auditions à relire, le travail devrait être achevé huit semaines plus tard, soit au plus tard le 31 décembre. Etrangement, au moment où Dernicourt rédige sa note, cela coïncide avec la date limite des activités de la commission Verwilghen. Cependant, la commission verra son mandat prolongé d'un mois et demi, et – coïncidence! – les relecteurs aussi verront leur délai repoussé d'autant. Deux mois et demi s'écoulent entre la deuxième et la troisième relecture, soit environ une dizaine de semaines. La troisième relecture ne porte pourtant que sur quatre auditions, et non dix. Cela pourrait s'expliquer s'il s'agissait d'auditions exceptionnellement longues qui exigent des vérifications complexes. Mais justement, ce n'est pas le cas. Il s'agit des quatre auditions courtes de X1, qui datent de décembre 1996, quand elle s'était plainte des nuits trop longues passées à la BSR.

La note que Dernicourt envoie aux chefs d'enquête le 27 octobre 1997, est un mode d'emploi pour les trois rapports qui vont suivre. Dernicourt explique que «par souci d'objectivité et d'indépendance, deux équipes d'enquêteurs procèdent séparément à la relecture des auditions en néerlandais». Cela se fait, apprend-on, «dans le but d'objectiver les dires du témoin». Et puis, voici la bonne nouvelle: cette fois, des gendarmes néerlandophones vont aussi s'occuper de la relecture. La première équipe est dirigée par le premier maréchal des logis Eddy Verhaegen, l'homme qui a repris le rôle de De Baets pour interroger X1. La seconde équipe est constituée des premiers maréchaux des logis Willy Vandeput et Cerefino Alvarez. Ce tandem ne se contente pas de lire, il regarde aussi les enregistrements vidéo des auditions et vérifie l'exactitude des transcriptions et des traductions. Le maréchal des logis Bart Ooms, de son côté, s'occupe des fax que X1 a envoyés à la BSR et dresse des tableaux de diverses déclarations pour les comparer entre elles. Les premiers maréchaux des logis Patrick Noller et Joël Gérard, qui ont participé à la rédaction de la première relecture, sont à nouveau dans le coup, eux aussi. Ils vont repasser l'ancien et le nouveau dossier Van Hees au peigne fin. Dans sa note, Dernicourt ne laisse planer aucun doute sur la direction que prennent les travaux: «Les anomalies déjà dénoncées dans le rapport de relecture n° Ant/256 du 02/07/1997 semblent se confirmer à savoir que les auditions sont dirigées et les questions parfois suggestives. Cette façon de procéder est exploitée par le témoin pour répondre aux questions.»³

Dernicourt ne donne aucun exemple qui appuie cette affirmation. Par contre, il s'étend longuement sur la date à laquelle l'antenne Neufchâteau a su que Bernard Weinstein était détenu dans une prison française le 13 février 1984, date de l'assassinat de Christine Van Hees. Comme X1 déclare qu'il était présent lors de cet assassinat, la preuve est faite qu'elle a menti ou fabulé au moins sur un point. Dernicourt estime – et personne ne le contredira – que cet élément est d'une importance primordiale pour juger de sa crédibilité. Selon Dernicourt, De Baets et ses collègues ont sciemment caché le plus longtemps possible l'existence de cet «alibi en béton» parce qu'ils voulaient sauver à tout prix, contre toute évidence, la crédibilité de X1. Aux yeux de Dernicourt, c'est le premier maréchal des logis Michel Clippe, l'un des hommes de confiance de De Baets, qui est responsable de cette dissimulation. Il aurait eu un contact fin février 1997 avec Jean-Claude Schmit, de la BSR de Bastogne, qui avait demandé à Interpol France les dates exactes de détention et de congés pénitentiaires de Weinstein.⁴

Clippe savait que Weinstein avait un alibi, mais il a omis de le signaler, affirme Dernicourt. La preuve, écrit-il, c'est un procès-verbal du 18 juin 1997, plus de trois mois après l'arrivée des renseignements de Bastogne, dans lequel le premier maréchal des logis chef Rudy Hoskens fait une «demande complémentaire de renseignements» à Interpol France. Hoskens, chef de la première équipe, a fait semblant de ne pas savoir que Weinstein était en prison, «alors que la réponse à cette question était connue depuis longtemps», écrit Dernicourt, rendant superflue toute discussion sur la bonne foi des enquêteurs écartés. Les magistrats qui prennent connaissance de la relecture peuvent se féliciter de la découverte. Mais ils oublient de vérifier si c'est exact. Et qu'apparaît-il, après «relecture» de la note de Dernicourt? C'est faux.

Dans sa note, Dericourt amorce lui-même l'explication. Parlant des dates exactes de détention et de congés pénitentiaires de Weinstein, il écrit: «Lors des réunions de coordination du moment, cette information a circulé dans les équipes». Comment Dericourt pouvait-il le savoir? «Parce que je l'ai dit haut et fort lors d'une réunion», réagit Michel Clippe. «J'ai tout de suite donné l'alerte. Cela me paraissait extrêmement important comme information, cela va de soi.» Dans ce cas, pourquoi ne l'a-t-il pas rapportée dans un procès-verbal, pour que le juge Van Espen, par exemple, puisse l'apprendre lui aussi? «Van Espen n'assistait pas à ces réunions», dit Clippe. «Mais cela ne changeait rien. Nous attendions ces dates depuis des semaines et on nous avait dit que c'était la BSR de Bastogne qui s'en occuperait. Je connaissais quelqu'un là-bas et je l'ai appelé. Il m'a transmis les dates en me disant que son procès-verbal serait versé au dossier du trafic de voitures du juge Gérard à Neufchâteau, qui transmettrait une copie à Van Espen. C'est ainsi que les choses étaient convenues. Je pouvais tout de même difficilement dresser un procès-verbal pour dire que mon collègue avait dressé un procès-verbal. La seule chose que je pouvais faire, c'était alerter tout le monde et annoncer qu'un procès-verbal arriverait bientôt de Bastogne. C'est d'ailleurs ce que j'ai fait.»⁵

Bien entendu, le nœud du problème reste intact: Weinstein se trouvait en prison et il ne pouvait donc pas être présent lors du meurtre. Lorsque le juge d'instruction bruxellois Pignolet se plonge dans la saga Weinstein, Clippe est invité à venir lui fournir quelques explications. L'enquêteur, qui s'est entre-temps vu mettre à l'écart, lui remet une déclaration sur le déroulement exact des faits: «J'ai pris contact avec le IMDL Schmit qui m'a donné par téléphone différentes dates de congés (minimum d'une semaine). Il m'a précisé que les congés de week-end ne lui étaient pas parvenus et qu'il attendait une réponse. Il m'a également expliqué que les recherches étaient longues car le système français n'étant pas informatisé, il fallait contacter toutes les prisons où Weinstein avait été incarcéré (...).»⁶

Que nous apprend cette déclaration? Début mars 1997, l'antenne Neufchâteau connaît les dates des congés de cinq jours ou plus de Weinstein. Les dates auxquelles il a reçu des congés d'un week-end sont... inconnues. Weinstein aurait donc pu recevoir un week-end de congé le matin du samedi 11 février 1984. Il est absurde de supposer qu'il se serait rendu aussitôt à Bruxelles? L'idée n'est pas si bizarre quand on sait que, dès sa libération, fin 1985, c'est à Bruxelles qu'il vient immédiatement s'installer. Ce qui permet de supposer qu'il y connaît du monde. Mais il arrive aussi que des détenus rentrent en retard d'un week-end de congé. Marc Dutroux a d'ailleurs eu toute une semaine de retard après un de ses congés. Il leur arrive alors la même chose qu'aux soldats en permission: le congé qui suit est supprimé. Lorsqu'on analyse les dates des congés de Weinstein, c'est comme si soudain le diable s'en mêlait. Le premier congé de cinq jours que reçoit Weinstein commence le 5 mai 1983.⁷ A partir de cette date commence un cycle de cinq jours de congé tous les trois mois. Ce cycle ne s'interrompt qu'une seule fois: à la mi-1984. Quelque chose a donc pu se produire dans les premiers mois de 1984. Par exemple: Weinstein qui rentre en retard d'un week-end de congé les 11 et 12 février. A ce moment-là, il ne resterait plus grand-chose de son «alibi en béton.»

Bien entendu, ce ne sont qu'hypothèses. Mais sur base des données dont disposent les enquêteurs qui travaillent sur le dossier X1 au printemps 1996, il est logique qu'ils veuillent avoir une certitude. C'est au contraire s'ils ne s'étaient pas renseignés plus avant qu'ils auraient fait preuve de mauvaise foi. Et justement, Rudy Hoskens se renseigne, le 18 juin 1997, lassé de devoir attendre. Dans son fax à Interpol – contesté donc par Dericourt –, il répète très clairement, pour qui ne le saurait pas encore, que Weinstein était en prison entre le 11 février 1976 et le 6 novembre 1985, mais il demande si on peut lui communiquer «en détail les congés pénitentiaires entre septembre 1983 et mars 1984».⁸ Comment Dericourt peut-il affirmer que «la réponse à cette question était connue depuis longtemps»? En réalité, il n'y avait pas de réponse. Et il n'y en a toujours pas aujourd'hui. Sur base de la note de Dericourt, Van Espen suppose, fin 1997, qu'on sait tout sur les congés pénitentiaires de Bernard Weinstein et personne ne s'informe davantage. Ce volet sera clôturé par un procès-verbal du premier maréchal des logis Joël Gérard, un des relecteurs, versé au dossier Van Hees le 16 octobre 1997. Il entend faire un résumé complet de la question, qui pourtant ne dit pas un mot sur les congés de week-end. Conclusion: l'un des principaux arguments contre le témoignage de X1 ne tient pas debout. L'alibi de Bernard Weinstein pour le meurtre de Christine Van Hees n'est pas sûr à 100%. Peut-être Weinstein était-il effectivement en prison, mais cela n'a pas été vérifié.

Une fois de plus, ça commence bien. L'avant-dernier jour du mois d'octobre, le deuxième rapport de relecture est finalement rédigé:

Bruxelles, le 30.10.1997

Synthèse et remarques après relectures de la procédure et révision des auditions filmées 6 à 9 y compris.

(...) Suite à une remarque du contenu de ce rapport en ce qui concerne le domicile de Nihoul en 1982 rue des Atrébates, nous relevons le fait que Nihoul fréquentait un club privé dans cette rue durant cette période.

Cependant l'appartement reconnu par X1 est sis rue des Atrébates n° 124 et le club fréquenté par Nihoul est sis au 145 de la même rue. (...)

Cette synthèse confirme les constatations effectuées lors de la synthèse des auditions 1 à 5 en ce qui concerne les faits et les éléments avancés par X1.⁹

Nous pouvons constater que par exemple:

- A) les enquêteurs ont obtenu des éléments d'information hors auditions.
- B) X1 présente des contradictions
 - 1) dans sa chronologie
 - par exemple, les dates de ses accouchements, les meurtres éventuels.
 - 2) Dans la relation des faits
 - par exemple, en ce qui concerne les auteurs, les victimes, les modus operandi.
- C) X1 éprouve d'énormes difficultés à reconnaître sur présentation de photographies des auteurs ou victimes éventuelles.
 - Par exemple, elle n'est jamais formelle lors de sa désignation de victimes ou auteurs, elle ne sait jamais donner de noms de famille ou de prénoms si ce n'est qu'après que les enquêteurs lui dévoilent l'identité de cette personne. Elle désigne très souvent de nouveaux auteurs ou victimes que ceux dans le cadre duquel les photographies lui sont montrées.
- D) X1 manipule les enquêteurs en utilisant les informations que ces derniers lui apportent en leur restituant ainsi «sa vérité reconstruite».
 - Par exemple, en ce qui concerne la version des faits, l'identification des personnes sur présentation de photographies.

– Ou encore sur les détails qu'elle apporte. En effet, elle ne donne que des détails invérifiables, notamment lors de la description des auteurs ou victimes, elle peut reconnaître «la voix» ou «la façon de bouger». Sur l'espace-temps elle est aussi vague de façon que nous ne pouvons jamais situer dans l'espace ou dans le temps les faits qu'elle relate.

E) X1 utilise des informations qui par la suite s'avèrent fausses pour reconstruire son histoire.

Par exemple, la désignation de l'appartement de Nihoul rue des Atrébates 124 (pas domicilié, ni résidant avant 1984), ou encore la désignation de personnes sur présentation de photographies qui seraient âgées de 6 à 7 ans au moment des faits relatés (1982).

F) X1 nous relate des faits sur des victimes dont elle nous avance des prénoms que nous retrouvons dans son entourage immédiat:

Par exemple, Samy, Katia, Natania.

G) X1 utilise des informations sur des faits dont «une de ses amies» a été victime pour reconstruire son histoire.

Par exemple, X1 nous parle d'un certain Jacky Le Tatoué comme étant un auteur de faits, nous retrouvons ce Jacky comme étant l'auteur présumé d'un viol sur la personne de Katia D.S., amie de classe de X1. Nous précisons que ce Jacky est effectivement tatoué.

Résumé du contenu des auditions 6 à 9 y compris.

Audition 6 en date du 06.11.1996:

– Cette audition est axée sur le fait relatant le 2^{ème} meurtre dans une usine. X1 situe ce fait une semaine après le premier meurtre dont elle parle dans l'audition 5. Elle situe ce meurtre entre novembre et décembre 1982.

– Cette usine a été localisée par les enquêteurs et identifiée par X1. Il s'agit de l'Usine (...) sise à (...).

– En date du 31.10.1996, X1 remet aux enquêteurs un écrit relatif au meurtre de Cheyenne. Il s'agit du fait faisant l'objet de la présente audition (06.11.1996).

– X1 pense que la victime (fille) de ce fait était son propre enfant. Selon ses dires, l'enfant était âgée de 2,5 ans environ, cheveux bruns bouclés, yeux bruns.

Remarques:

1. Lors d'une audition précédente, X1 nous déclare avoir accouché pour la première fois d'un garçon le 16.06.1983.

2. Les enquêteurs présentent diverses photographies tirées du dossier Dauphin parmi lesquelles X1 en désigne 5 comme étant des auteurs pas impliqués dans le 2^{ème} meurtre de la fabrique. Parmi ces 5, se trouve W., dont elle ne connaît ni le nom ni le prénom jusqu'à ce que les enquêteurs le lui disent, lequel est le seul dont elle déclare qu'il était présent lors du 2^{ème} meurtre à la fabrique. Cette personne n'était pas présente dans l'écrit remis le 31.10.1996 aux enquêteurs, de plus dans cet écrit, X1 parle de 3 gendarmes qu'elle ne restitue plus dans son audition filmée du 06.11.1996.

Audition 7 en date du 13.11.1996:

– X1 nous relate un fait, qu'elle situe en 1980, avec les chiens de Marc Dutroux dans un appartement de Nihoul.

– Cette audition est axée sur le fait relatant le meurtre de Christine Van Hees. Elle situe ce fait entre fin 1981 et début 1982.

Remarques:

1. X1 sur présentation de diverses photographies ne reconnaît pas Christine Van Hees, elle désigne une photographie représentant Anik D. comme étant Christine.

2. Les enquêteurs lui présentent 4 photographies des 8 qui ont été utilisées dans le cadre de la reconnaissance de Carine Dellaert et Véronique D., auxquelles ils ajoutent la photographie de Christine Van Hees.

3. Il est clair que les enquêteurs connaissent l'objet de l'audition avant celle-ci. Il est clair également que le lien avec le dossier Van Hees était déjà fait alors que jusqu'à présent rien dans la procédure ne permet de le faire.

Audition 8 en date du 18.11.1996:

Cette audition est axée sur le fait relatant le meurtre de Christine Van Hees et est plus approfondie.

Remarques:

1. X1 refuse de revoir la série de photographies qui lui ont été présentées lors de sa précédente audition et elle confirme avoir reconnu Christine lors de sa désignation de photographie ultérieure. X1 ajoute qu'elle l'avait déjà reconnue dans la série qui lui a été présentée et dans laquelle elle a désigné Dellaert et D. (audition du 25.10.1996 n° 4). Nous faisons remarquer que la photographie de Van Hees ne se trouvait pas dans cette série mais que celle de Anik D. s'y trouvait bien, elle confirme donc que Anik D. est Christine.
2. Les questions dirigées confirment que les enquêteurs avaient une connaissance de certains éléments du dossier de Christine Van Hees.
3. X1 présente beaucoup de contradictions dans la relation du même fait par rapport à son audition précédente.

Nous faisons remarquer que les enquêteurs sont en possession de la photographie de Christine Van Hees depuis le 29.10.1996 (cfr. procès-verbal n° 117.545/96).

Audition 9 en date du 30.11.1996:

- X1 reconnaît une maison sise Legevoordestraat 32 à Waarschoot comme étant l'endroit où Clo (Carine Dellaert) a été assassinée.
- X1 relate le fait du meurtre de Clo.
- X1 confirme la reconnaissance de l'usine (...).
- X1 identifie sur présentation de photographies le Dikke, le Dunne et le Waakhond [le Gros, le Mince et le Chien de garde, NdA] présents lors du 2^{ème} meurtre à la fabrique.

Remarques:

1. La maison désignée à la Legevoordestraat 32 était à l'époque des faits (1982) occupée par des personnes étrangères au dossier. En effet, G.D. ne ressort à cette adresse qu'en 1991 en tant qu'associé d'une société L. Cette société est tombée en faillite quelques mois après sa constitution.
2. X1 présente beaucoup de contradictions dans la relation du meurtre de Clo et ce par rapport à ses auditions n° 4 (25.10.1996) et 5 (30.10.1996).
3. Lors de la présentation de photographies parmi lesquelles elle reconnaît le Dikke, le Dunne et le Waakhond; X1 désigne deux personnes nées en 1976 qui avaient donc 6 ans au moment des faits. Il s'agit des nommés: François C. et Shpetim K.

Conclusions

Nous remarquons que les éléments que les enquêteurs apportent dans leurs questions sont réutilisés par X1 pour reconstruire «sa vérité» manipulant ces derniers. Il est donc très difficile de séparer les événements qui se sont réellement passés et ceux qu'elle a reconstruits sur base soit d'informations apportées par les enquêteurs soit d'informations que X1 a recueillies dans son entourage immédiat.

Suite à cela, nous avons procédé à une analyse, par le fait reprenant les éléments de toutes les auditions des divers écrits à ce stade de l'enquête que nous avons compulsés en plusieurs tableaux joints en annexe.

Problématique de procédure.

Nous remarquons que toutes les informations transmises par X1 ne se retrouvent pas en procédure. Par exemple, certains écrits, certaines informations données verbalement.

Nous nous trouvons devant un problème de savoir comment les enquêteurs arrivent jusqu'aux dossiers de meurtre des nommées Carine Dellaert, Véronique D. et Christine Van Hees.

Nous nous trouvons en face d'une situation où l'on présente des photographies de personnes sans savoir comment elles ont atterri dans notre dossier. En effet, aucun lien préalable n'a été fait et aucun élément n'a été avancé par X1 pour pouvoir se diriger vers ces pistes.

Pour Christine Van Hees, nous retrouvons un procès-verbal en date du 02.01.1997, dans lequel on cite que suite aux propos tenus par X1, les enquêteurs font un rapprochement avec Christine Van Hees. Nous remarquons que les propos tenus par X1 ne sont pas retranscrits. Nous nous retrouvons également devant le fait que l'on présente des photographies de personnes dans le cas du 2^{me} meurtre de la fabrique sans savoir d'où viennent ces photographies et pourquoi celles-là.

Nous nous trouvons devant le problème de savoir comment on arrive à localiser l'usine (...). En effet, pour toutes ces questions nous ne retrouvons pas la trace de l'explication.¹⁰

Vandeput W., Verhaegen E., Ooms B., Alvarez C.,
Pour accord, Dernicourt B., 1MDC¹¹

Que faut-il d'abord en retenir? Qu'il existe des façons de faire passer un message concis d'une manière si compliquée que plus personne ne fera mine de poser de questions. En lisant la deuxième relecture, on a presque envie de somnoler en se disant que tout ça doit être vrai. Erreur. Cette fois, le cas le plus frappant de contrefaçon de l'information se trouve au début. X1 a désigné une maison située au 124 de la rue des Atrébates et elle a déclaré que Nihoul y avait habité entre 1982 et 1984. Faux, affirment les relecteurs. Il n'y était «pas domicilié ni résidant avant 1984». C'est ce qui est écrit, mot pour mot.

Le 30 octobre 1996, Nihoul lui-même – témoin privilégié en l'espèce – déclare: «J'ai effectivement vécu avec Marleen De Cokere au 124 de la rue des Atrébates, pendant deux ans, de 1982 à 1984.»¹² De Cokere est persuadée elle aussi, qu'elle a habité rue des Atrébates 124 et que Nihoul s'était installé chez elle.¹³ Les seuls qui ne sont pas d'accord, ce sont les relecteurs.

Les éléments auxquels ils se réfèrent sortent d'un rapport rédigé un an plus tôt par des membres de l'équipe De Baets, rapport qui reprend la liste de toutes les adresses où Nihoul a un jour été domicilié. On y voit qu'effectivement, il ne s'est fait inscrire à la rue des Atrébates que le 23 octobre 1986. Le procès-verbal précise qu'il a été radié d'office de sa précédente adresse, le 16 de la rue du Trône à Bruxelles le 17 février 1984.¹⁴ Ce qui signifie qu'un agent de quartier est venu vérifier, à cette date, si monsieur Nihoul habitait toujours bien là et a constaté que ce n'était plus le cas. Mais on n'est pas radié d'office le jour où on quitte un domicile. La procédure prend généralement quelques mois et il est donc raisonnable de conclure que Nihoul avait quitté son adresse précédente bien avant le 17 février 1984. Tout indique qu'il a déménagé directement de la rue du Trône à la rue des Atrébates. Mais quand exactement? A l'époque, Nihoul s'était endetté à gauche et à droite. Depuis 1973, il devait 94.314 FB à une société United Corporation, qui a finalement chargé un détective privé de retrouver sa trace. Le détective a rédigé son rapport le 27 avril 1983. Voici ce qu'il a constaté: «Nihoul Michel – L'intéressé a occupé 16, rue du Trône un rez-de-chaussée à usage professionnel, mais il n'y résidait pas. Il est proposé pour radiation d'office depuis le 11/2/83 et l'ancien propriétaire, Mme Lannoye-Peten (...), n'a aucune idée d'où il peut bien être passé.»¹⁵

La première constatation officielle du fait que Nihoul n'habite plus à la rue du Trône date donc du 11 février 1983.

A la lettre F., les relecteurs soulignent qu'ils ont retrouvé trois des prénoms de victimes cités par X1 – Samy, Katia et Natanja – «dans son entourage immédiat». Selon les relecteurs, il s'agit d'anciens camarades d'école de X1. S'il est vrai que X1 a caché que ces jeunes fréquentaient la même école qu'elle, le dossier peut effectivement voler à la poubelle. Voyons ce qu'a déclaré X1 au sujet de Samy. Elle parle de lui dans l'audition du 9 décembre 1996:

- Samy, Samy... Il était de Gand aussi, c'était le petit Turc?
- Oui, un Turc.
- Lui aussi était dans la même école?
- Lui aussi, il allait à la même école... C'est bizarre, hein? Aucun de nous ne savait, pour les autres.¹⁶

Les relecteurs semblent donc avoir, une fois de plus, ignoré la réalité. C'est la BSR de Gand qui identifie le «Samy» dont parle X1. Il s'appelle Sami A. et il est effectivement d'origine Turque. Tout comme Natanja D.B., qui doit être la même personne que celle qu'a décrite X1. De Natanja, X1 ne dit pas mot pour mot qu'elles étaient dans la même école, mais elle parle bien de quelqu'un «de notre bande». Le passage suit une explication sur le fait que des jeunes filles étaient recrutées dans des écoles secondaires de Gand pour participer à des partouzes.¹⁷

Alors que X1 parle d'une Katia dont elle dit avoir vu l'assassinat lorsqu'elle habitait encore à Knokke, les relecteurs ajoutent à leur liste une autre de ses camarades de classe: Katia D.S.. Plus que Samy – ou Sami – et Natanja, Katia est un nom très fréquent en Flandre. La question n'a jamais été étudiée, mais le nombre d'écoles secondaires qui n'ont pas, dans les années 80, d'élève prénommée Katia doit se compter sur les doigts d'une main. Il semble donc gratuit d'affirmer que Katia D.S. doit être par définition la même que celle dont a parlé X1 lors de sa cinquième audition, le 31 octobre 1996.

Malgré cela, son audition par la BSR de Gand n'est pas dénuée d'intérêt. Elle se souvient vaguement de X1 et désigne sa photo parmi d'autres. Mais, juste avant, elle a pris en main la photo d'une autre fille, sans pour autant pouvoir expliquer son geste. C'est la photo de Carine Dellaert. Pour une raison ou l'autre, Katia D.S. établit donc un lien entre ces deux filles. Les relecteurs n'en soufflent mot. Katia D.S. raconte encore aux gendarmes gantois qu'adolescente, elle a été violée au premier étage d'un café de la Boudewijnstraat à Gand.¹⁸ X1 aussi parle de ce café où elle allait souvent avec «Clo» et parfois avec d'autres copines de classe. On est évidemment intrigué de voir que cette Katia D.S. était dans la même classe que X1. Mais en déduire que X1 s'est inspirée de son propre «entourage» doit découler d'un secret que les relecteurs sont seuls à connaître.

Au fait, qu'en est-il de Sami et de Natanja? Pour des relecteurs qui affirment qu'ils ne sont pas restés les bras croisés, il ne devait pas être insurmontable d'aller auditionner ces deux personnes. On serait fixé si elles éclataient de rire en entendant le récit de X1. Les relecteurs n'ont même pas à se déplacer. Sami et Natanja ont déjà été contactés par la BSR de Gand. Et voici, mot pour mot, le résultat: «D.B. Natanja était très méfiante à notre égard. Elle demandait sans cesse le pourquoi de notre visite. Elle niait même les choses les plus évidentes, comme sa relation avec M.B. et ses voyages en Turquie et en Inde. Plusieurs photos lui ont été présentées, mais elle n'a pu désigner personne. (...) D.B. Natanja est une jeune fille qui vit à 100% dans le style hippie, ce qui justifie éventuellement sa méfiance à l'égard de nos services. A. Sami a été invité par nos services, mais nous n'avons eu jusqu'à présent aucun contact avec lui.»¹⁹

Il n'y a pas un mot de ces réactions dans la relecture. X1 a cité des dizaines de noms de victimes. Deux d'entre elles sont identifiées ici avec certitude. L'une est tellement paniquée qu'elle nie même l'évidence et l'autre ne donnera jamais signe de vie. C'est donc à cela que le procureur gantois Jean Soenen fait allusion lorsqu'il déclare, quelques mois plus tard, lors d'une conférence de presse: «Tous les noms des filles que Regina Louf a soi-disant connues dans son réseau sexuel ont été retrouvés par les services de police et identifiés comme anciennes camarades d'école ou de classe.»

Les relecteurs n'ont-ils rien fait d'autre que recopier – même pas correctement – les procès-verbaux de leurs collègues? Si. Ils ont découvert, dans les archives de la gendarmerie, le violeur de Katia D.S. Il s'agit de Jacky B. Dernicourt et le maréchal des logis Yves Dhainaut ont retrouvé des photos de police où il figure torse nu. L'homme est tatoué sur tout le corps – comme dans la description faite par X1 d'une des personnes présentes au meurtre de Christine Van Hees.²⁰ Leur conclusion: X1 doit s'être «inspirée», pour son récit, de la mésaventure de sa camarade de classe. C'est évidemment possible. Mais pourquoi les relecteurs ne mentionnent-ils pas, dans leur rapport, que cette même camarade de classe semble savoir des choses sur Carine Dellaert. Jacky B. a été condamné plusieurs fois pour des cambriolages et des viols. On imagine que des enquêteurs, découvrant cela, s'attacheraient à établir des liens. Mais ce n'est pas le cas dans le dossier X1, à l'automne 1997. Même le devoir d'enquête le plus évident – vérifier si sa route a un jour pu croiser celle de Carine Dellaert – n'est pas envisagé.

C'est dans cette ambiance que le langage des relecteurs se fait presque euphorique pour annoncer que deux des huit hommes désignés par X1 le 30 novembre 1996 sont nés en 1976. Toutes les personnes impliquées dans la procédure le savaient pourtant depuis presque un an; les verbalisants l'avaient scrupuleusement rapporté à l'époque.

Ce qui frappe dans le deuxième rapport de relecture, c'est qu'il traite encore des auditions des 13 et 18 novembre 1996, qui ont déjà été étudiées dans le premier rapport. Logiquement, les critiques du rapport Ant/256 – questions suggestives sur la façon dont la victime était ligotée, l'âge de Mieke, questions auxquelles X1 aurait refusé de répondre, évolution dans le mobile du crime... – devraient réapparaître ici. Or, ce n'est pas le cas. Les relecteurs s'en tirent avec des remarques comme «certaines constatations précédentes se confirment». Un seul argument est développé: la photo P10. Il n'est plus du tout question de «l'omission de rédiger un procès-verbal». Les relecteurs se sont sans doute finalement rendu compte que ce procès-verbal existait bel et bien. Ils changent donc de cap et se concentrent sur les photos soumises à X1 les 13 et 18 novembre 1996. Ils constatent que lors de ces deux auditions, il s'agissait du même jeu de cinq photos: une de Christine Van Hees – évidemment – et quatre autres déjà utilisées lors de l'audition du 25 octobre, lorsque X1 devait reconnaître «Clo».

Le 13 novembre, comme nous l'avons vu, X1 s'est chamaillée pendant plusieurs heures avec ses interrogateurs parce qu'elle ne voulait pas regarder les photos. A la fin, à 7 heures du matin, elle a finalement désigné la photo P10. Nous savons qu'il ne s'agissait pas de Christine Van Hees, mais d'une certaine Anik D. Au premier regard qu'elle a lancé aux cinq photos, X1 a bien dit que Kristien «était dans le tas», mais elle ne pouvait ou ne voulait pas désigner la bonne photo. Plus tard, elle expliquera: «Si vous pouviez voir la vidéo, vous verriez qu'après avoir désigné la photo P10, j'ai regardé De Baets et Hupez d'un air triomphant. Du genre: à vous maintenant! Je voulais qu'ils comprennent que lorsque je leur disais que je voulais rentrer chez moi, je le pensais. A ce moment-là, j'étais furieuse contre eux.» A en croire X1, elle savait donc bel et bien, le 13 novembre, quelle était la bonne photo, mais elle ne voulait pas le dire.

Les relecteurs affirment à présent qu'elle ne savait pas du tout quelle était la bonne photo. Leur argumentation est basée sur un procès-verbal distinct que Dernicourt a versé au dossier le 10 octobre 1997. Dans ce procès-verbal, il signale que le 18 novembre 1996, X1 s'est vu présenter les mêmes photos que le 13 novembre, et qu'elle a «confirmé» à ce moment-là que la photo P10 représentait le visage de Kristien. Dernicourt déduit cela d'un passage bien précis dont il cite dans son procès-verbal «la version exacte» en néerlandais. Nous la reproduisons ici afin que les lecteurs bilingues puissent juger sur pièces:

– Mogen we u vragen om de foto's nog een keer te bekijken van vorige week, met een laatste inspanning?

- Ik weet dat ik ze gezien heb...
- Wat?
- Ik weet dat ik ze gezien heb, maar...
- Vorige week zat ze nog in de foto's dat ge gezien hebt. Zat Kristien bij de foto's?
- Ik herinner het mij toch. Ik heb ze toch al gezien als ik Clo gezocht heb. Zat zij daar ook niet tussen? Ik weet het niet meer. Ik wil ze ook niet meer zien, doe het mij niet weer aan.²¹

Voici ce que cela donne en traduction, du moins d'après l'interprétation des relecteurs:

- Est-ce qu'on peut vous demander de regarder une nouvelle fois les photos de la semaine passée, avec un dernier effort?
- Je sais que je l'ai vue...
- Comment?
- Je sais que je l'ai vue, mais...
- La semaine passée, elle était encore parmi les photos que vous avez vues. Est-ce que Kristien était parmi les photos?
- Je m'en souviens, pourtant. Je l'ai déjà vue quand je cherchais Clo. Elle n'était pas aussi parmi celles-là? Je ne sais plus. D'ailleurs je ne veux plus la voir, ne me refaites pas ça.

Voici donc la découverte de Dernicourt: la photo d'Anik D. (P10) se trouvait déjà dans le jeu de photos qui a été utilisé le 25 octobre 1996. Si X1 déclare à présent qu'elle avait déjà vu Kristien à ce moment-là – «lorsque je cherchais Clo» –, cela ne peut que signifier qu'à ses yeux, Anik D. a toujours été Kristien. Puisque Christine Van Hees ne se trouvait pas parmi les photos, contrairement à Anik D. Même le croyant le plus fanatique est obligé de s'avouer vaincu. Si le témoin principal ne reconnaît même pas la photo de la victime et désigne au contraire, sans hésiter, une autre photo, que reste-t-il? C'est également ce que pensaient au départ les auteurs de cet ouvrage.

Ce livre a été écrit en partie en néerlandais et en partie en français, ce qui a exigé un contrôle attentif des citations à traduire. Et c'est ainsi que nous avons découvert ce qui figure dans le procès-verbal qui retranscrit textuellement l'audition du 18 novembre. Il suffit de lire et de comparer, d'abord l'extrait original en néerlandais, puis la traduction.

- Mogen we u vragen om de foto's nog een keer te bekijken van vorige week, met een laatste inspanning?
- Oh... oh... Niet dat ik ze gezien heb, maar...
- Wat?
- Niet dat ik ze gezien heb, maar...
- Vorige week zat ze nog in de foto's dat ge gezien hebt. Zat Kristien bij de foto's?
- Ik herinner het mij toch. Ik heb ze toch al gezien als ik Clo gezocht heb, en daar zat ze ook niet tussen. Ik weet het niet meer. Ik wil ze niet meer zien, doe het mij niet weer aan.²²

Ce qui donne, traduit en français:

- Est-ce qu'on peut vous demander de regarder une nouvelle fois les photos de la semaine passée, dans un dernier effort?
- Oh... oh... Ce n'est pas que je l'ai vue, mais...
- Comment?
- Ce n'est pas que je l'ai vue, mais...
- La semaine passée, elle était encore parmi les photos que vous avez vues. Est-ce que Kristien était parmi les photos?
- Je m'en souviens, pourtant. Je les ai déjà vues quand je cherchais Clo, et elle n'était pas parmi celles-là non plus. Je ne sais plus. Je ne veux plus la voir, ne me refaites pas ça.

En trois points, ce passage diffère totalement de celui que cite Dernicourt dans son procès-verbal du 10 octobre 1997. Dans le procès-verbal d'origine, X1 dit deux fois de suite: «Ce n'est pas que je l'ai vue, mais...» Dernicourt change cela à deux reprises en: «Je sais que je l'ai vue.» Peut-être s'agit-il d'un lapsus de la part de Dernicourt? Non, car il persiste. Dans la retranscription originale, X1 dit: «Et elle n'était pas parmi celles-là non plus.» C'est on ne peut plus clair: Kristien ne se trouvait pas dans le jeu de photos qu'on lui a montré le 25 octobre. Dans la version Dernicourt, cela devient: «Elle n'était pas aussi parmi celles-là?»

Dernicourt aurait-il révisé la vidéo et constaté que le texte de la retranscription originale différait de ce qui a été dit? Non, car si c'était le cas, cette constatation aurait figuré en long et en large dans les rapports de relecture. Deux des relecteurs n'ont rien fait d'autre, pendant cinq mois, que comparer les retranscriptions aux enregistrements vidéo. Ils n'ont vu aucune erreur dans la retranscription de ce passage crucial. Et il est par ailleurs inimaginable que le retranscripteur ait oublié par trois fois le mot «pas».

Mais quelle est l'importance réelle de ces quelques petits mots? Tout tourne autour de l'interprétation du mot «ze» dans la phrase «Ik heb ze toch al gezien». En matière de pronoms personnels, le néerlandais ne fait pas de distinction entre le féminin singulier d'une part et le pluriel, masculin ou féminin, d'autre part. On peut donc traduire cette phrase par «Je l'ai déjà vue» ou par «Je les ai déjà vues». Avec la première traduction, X1 a «déjà vu Kristien». Mais avec la seconde traduction, X1 a «déjà vu les (photos)»: ce sont bien les quatre photos gantoises qu'elle a examinées dans l'audition du 25 octobre, lorsqu'elle devait désigner Clo. D'où la précision qui suit, tout aussi logique: «...et elle n'était pas parmi celles-là non plus.» Elle, c'est à dire Kristien. D'un coup de baguette magique, Dernicourt a transformé cette dernière affirmation, qui explique tout, en question: «...Elle n'était pas aussi parmi celles-là?» C'est tout à fait indiscutable.

Qu'est-ce qui a pu l'inciter à faire cela? C'est Dernicourt qui affirmait dans la première relecture que De Baets et Hupez n'avaient jamais dressé de procès-verbal pour signaler que X1 n'avait pas reconnu Christine Van Hees. A la mi-octobre, Dernicourt devait à coup sûr savoir que cela n'avait ni queue ni tête. S'il ne voulait pas se retrouver impliqué dans une procédure judiciaire contre ses collègues, il devait absolument trouver quelque chose sur la photo P10 et le présenter de manière telle que plus personne ne parierait encore un franc sur la bonne foi de De Baets, Hupez et X1. Il pouvait également imaginer sans risque de se tromper que les magistrats bruxellois ne consulteraient pas les textes originaux et ne s'en apercevraient donc jamais.

Il s'agit là de faux en écriture par un officier assermenté de la police judiciaire, par quelqu'un qui a juré qu'il rapporterait à la justice la vérité, et rien que la vérité. Dernicourt, ne l'oublions pas, est le chef de l'équipe des relecteurs. C'est également lui qui a rassuré Neufchâteau en établissant qu'il n'y avait pas de trace de commerce d'enfants dans les comptes financiers de Dutroux.

On peut encore en tirer une autre conclusion, qui touche aux fondements du dossier X1 à Bruxelles: Regina Louf avait raison. Elle n'a jamais dit après coup que la fille de la photo P10 ressemblait malgré tout un petit peu à Christine Van Hees, même après que l'hebdomadaire flamand *Knack* ait publié le procès-verbal de Dernicourt dans son numéro du 3 juin 1998. Elle s'en est toujours tenue à sa première version, la seule: «J'ai désigné la mauvaise photo parce que j'en avais ras le bol.»

On ne peut pas maintenir non plus qu'elle n'a pas reconnu la photo de Christine Van Hees. Toute l'argumentation qui le démontre – et qui est à la base de la clôture de la piste X1 dans le dossier Van Hees – est à présent mise en pièces. Et maintenant que nous savons comment l'enquête a été falsifiée, l'émotion qu'a ressentie X1 quand elle a vu la photo de Christine Van Hees pour la première fois redevient le critère objectif le plus important. Soudain, les paroles de l'adjudant De Baets ne sont plus aussi tirées par les cheveux: «Elle a immédiatement retourné ce papier. Elle ne voulait pas regarder cette photo-là. Elle nous avait bien dit que Kristien se trouvait dans le tas, mais elle ne voulait pas regarder son visage. Cela, c'était le 13 novembre, la toute première fois. Pour nous, il était tout à fait clair qu'elle avait reconnu cette jeune fille dès la première seconde.»

Cela a-t-il encore un sens de poursuivre la relecture de la relecture? Pourquoi pas? Qui sait sur quoi nous pourrions encore tomber.

Lors de son audition du 25 octobre 1996, X1 déclare que «Clo» est morte dans une villa qu'elle décrit en détail. Un mois plus tard, le 30 novembre, elle montre aux enquêteurs le chemin qui mène à cette villa, située à Waarschoot. Les recherches de l'équipe De Baets établissent l'existence d'un lien entre un habitant de cette villa et un bar de la Drongensesteenweg à Gand, où X1 a dit avoir été violée. Le bar Co-Cli-Co a été géré par quelqu'un qui, un peu plus tard, allait habiter la villa. Tout ce que les relecteurs en concluent, c'est que cet homme, un certain G.D., n'est apparu à l'adresse de la villa de Waarschoot que «plus tard», en 1991. Personne, pas plus X1 que les enquêteurs, n'a jamais affirmé que G.D. habitait à Waarschoot au moment où il exploitait le bar. La seule chose qu'on a dit de ce lien, c'est qu'il existait. Le bar se trouvait à Gand, la maison à Waarschoot. Comment X1 pouvait-elle le savoir?

Dans le passage sur Waarschoot toujours, les relecteurs modifient la réalité. Ils affirment qu'en 1982, la maison de Waarschoot était habitée «par des personnes étrangères au dossier». Étrangères? Il ne faut pas beaucoup connaître le dossier pour savoir qu'au début des années 80, la maison à côté était habitée par les parents... du témoin X4.

Le procès-verbal gantois qui refait l'histoire de la maison désignée par X1 révèle qu'elle appartient – jusqu'à ce jour – à la même famille depuis 1971.²³ La famille qui l'a louée à G.D. en 1991. Les relecteurs présentent les choses comme si G.D. et sa société n'avaient eu à Waarschoot que des activités respectables. Ce n'est pas l'impression que nous avons gardée d'un entretien avec le jardinier, quand nous sommes allés sur place. En fait de jardinier, il s'agit plutôt du patron d'une petite société qui entretient de nombreux jardins de la région. Dont celui-ci. L'homme est troublé lorsqu'il apprend que ce sont les témoignages de Regina Louf qui nous amènent. «Si elle désigne cette maison, il y a tout de même des choses qui doivent coller dans ses déclarations», dit-il. «Au début des années 90, c'était un club privé secret. Il n'y avait rien à l'extérieur qui indiquait qu'il s'agissait en fait d'un bordel. Pourtant, c'était bien cela. Dans le quartier, tout le monde le savait. Il s'y passait des choses folles, ça, je peux le dire.» Un voisin fait le même récit: «Ça s'appelait International Club, ou quelque chose comme ça. C'était un endroit discret. La nuit, il y avait toujours des voitures très chics dans l'allée.»²⁴

Au début des années 90. Le jardinier est formel. D'après X1, c'est ici que Carine Dellaert a été assassinée en 1982. Les dates ne collent pas, sauf si les relations entre G.D. et le propriétaire remontent plus loin dans le temps. L'hypothèse aurait pu se révéler intéressante, mais elle n'a jamais fait l'objet d'une enquête.

Voilà passé en revue le deuxième rapport de relecture et ses indications qui tendaient à démontrer que l'enquête X1 est vide. Que reste-t-il? Rien. A tête reposée, on s'aperçoit qu'aucun argument n'a résisté à la confrontation avec la réalité.

Le troisième rapport est daté du 17 décembre 1997, mais il n'est transmis aux chefs d'enquête que le 12 janvier 1998. Les relecteurs ont peut-être espéré que la commission Verwilghen s'en tiendrait à sa date limite du 31 décembre et ont attendu un peu plus longtemps que ne le justifiait l'excuse d'un congé de fin d'année prolongé avant de transmettre leur rapport. Néanmoins, la troisième relecture est la plus intéressante des quatre. Elle contient quelques petites constatations qui, pour la première fois, peuvent contester la crédibilité de X1. D'autre part, et sans qu'ils s'en aperçoivent eux-mêmes, les relecteurs vont attirer l'attention sur un point qui pourrait presque passer pour une preuve du fait que X1 doit avoir connu Christine Van Hees. Ce petit détail, qui tient en une seule et courte phrase, n'a jamais, jusqu'à présent, été relevé par qui que ce soit: aucun enquêteur et aucun magistrat.

Bruxelles, 17.12.97.

Synthèse et remarques après relecture de la procédure et révision des auditions filmées de 10 à 13 y compris.

Cette synthèse confirme les constatations des deux synthèses précédentes en ce qui concerne les faits et les éléments avancés par X1.

1. Remarques

Nous avons effectué certaines vérifications suite aux devoirs à exécuter relevés dans la précédente synthèse.

- Suite aux recherches effectuées pour identifier l'enfant de X1 prénommé Cheyenne et tué lors d'une partie fine dans une fabrique, nous avons pu constater qu'on retrouve ce prénom (peu courant) dans l'entourage immédiat de X1. En effet, C.V.²⁵, femme de ménage au salon de toilettage des parents de X1, a une fille prénommée Cheyenne.
- En ce qui concerne les absences scolaires de X1, nous avons pu constater que pour l'année scolaire 1983-1984, X1 a été absente les 26.10.1983 et 14.05.1984. Ce devoir fait l'objet du procès-verbal n° 118.222/96 en date du 20.12.1996.
- En ce qui concerne l'identification du nommé Jacky Le Tatoué, nous avons identifié une personne présentant le même physique et des tatouages identiques à ceux décrits par X1. Cette personne se nomme Jacques B. L'intéressé est connu de nos services pour avoir agressé sexuellement un condisciple de X1.
- En ce qui concerne l'occupation de la maison de la Legevoordestraat, 32 (ancien 20A) à Waarschoot, il est confirmé que le nommé G.D. n'a pu occuper cette maison que durant la période où la société L. y avait son siège social. Cette société, dont G.D. est actionnaire pour une part nominale de 1000 FB, a eu ses installations à cette adresse du 01.02.1991 au 30.04.1991. D. a été domicilié à cette adresse du 27.11.1990 au 12.04.1991. Ces constatations font l'objet du procès-verbal n°152.460/97 en date du 10.10.1997.

Au sujet des auditions 10 à 13, nous pouvons constater que par exemple:

- A) Ces quatre auditions ont été prises sur un laps de temps très court, du 09.12.1996 au 15.12.1996. Elles avaient pour but d'obtenir plus de détails sur le meurtre de Van Hees Christine. Ces auditions ont été prises dans le cadre du dossier 64/85.
- B) A la lecture de ces quatre auditions, nous avons pu constater:
 - une continuité dans les contradictions déjà présentes et reprises dans les deux précédentes synthèses.
 - X1 utilise l'information qui lui est apportée dans l'énoncé des questions et la restitue comme s'il s'agissait de sa vérité.
 - les détails qu'elle apporte durant ces auditions s'avèrent, après vérifications, incorrects voire impossibles.
- C) nous constatons de plus en plus que X1 nous parle de faits sur des victimes dont elle nous avance des prénoms que nous retrouvons dans son entourage immédiat.

D) A chaque audition, X1 ajoute soit de nouvelles personnes soit de nouveaux faits par rapport à ses déclarations précédentes.

Conclusions

Tous les éléments repris ci-avant ont également été constatés par les enquêteurs participant à l'audition. En effet, dans l'audition n° 12 en date du 11.12.1996 et n° 13 du 15.12.1996, les enquêteurs font remarquer à X1 que ses déclarations «ne tiennent pas la route» et qu'elles sont en contradiction avec les précédentes.

Résumé du contenu des auditions 10 à 13 y compris.

Audition 10 en date du 09.12.1996:

- Cette audition est axée sur les contacts de Christine Van Hees. X1 nous donne des détails sur les copines de Van Hees ayant participé aux parties fines qui se sont déroulées dans une maison située près de la drève de Bonne Odeur et dont Nihoul possédait la clef. Elle donne également des détails vérifiables comme sur des objets, des chansons, des vêtements etc...
- Elle relate de nouveaux faits de parties fines qui se seraient déroulés en présence de Van Hees dans une villa avec une piscine située dans la région de Bruxelles.
- Suite à la présentation de divers dossiers photos afin de reconnaître des auteurs, X1 en désigne plusieurs qui, à ce jour, n'ont pas été identifiés.
- On représente de nouveau le même jeu de photographies d'enfants afin d'y identifier Christine Van Hees.
- On présente alors des photographies de Christine Van Hees qui ont été prises dans un lieu non encore identifié à ce stade de l'enquête.

Remarques:

1. Au sujet des détails vérifiables, nous avons pu constater que X1 nous parle de:

a) un Teddy-bear que Nihoul aurait offert à Christine Van Hees et pour lequel X1 nous donne les détails suivants: «Il s'agit d'un ours Heart To Heart de chez Christiaensen dont le cœur bat quand on le serre contre soi.»

Lors de la compulsions des objets saisis au cours de la perquisition au domicile de X1, nous avons retrouvé dans un album photo une étiquette rouge Heart To Heart avec les mentions manuscrites précisant que cet ours a été offert à X1 par son fiancé de l'époque. Ces constatations font l'objet du procès-verbal n° 152.461/97 en date du 29.10.1997.

b) un vélo dont X1 nous donne la description suivante. Il s'agit d'un vélo noir, grand, de type hollandais.

En ce qui concerne le vélo et le Teddy-bear, les parents de Van Hees ainsi qu'un grand nombre de personnes de son entourage ont été auditionnés à ce sujet. Aucune d'entre elles ne confirme que Christine Van Hees a jamais possédé ces objets. Ces constatations font l'objet du procès-verbal n°152.536/97 en date du 13.11.1997.

c) X1 déclare également que la chanson «Everybody wants to rule the world» était fort appréciée du groupe dont Christine faisait partie et que cette chanson passait lors des «rencontres» à l'appartement.

Des recherches que nous avons effectuées, il appert que cette chanson a été interprétée par le groupe Tears For Fears et que cette chanson n'est parue qu'en 1985, soit un an après la mort de Christine Van Hees. Ces constatations font l'objet du procès-verbal n°152.536/97 en date du 13.11.1997.

2. Nous rappelons que lors des précédentes auditions, X1 a désigné la première fois la photo d'une personne qui n'était pas Christine Van Hees (Annick D.). Lors d'une audition ultérieure et sans avoir voulu regarder les photos, X1 confirme son premier choix comme étant Christine Van Hees (cette photo correspond à Annick D.). Lors de cette audition, on demande une troisième fois de désigner où est représentée Christine Van Hees parmi ce jeu de photos, ce que X1 refuse de faire. Il est clair que X1 ne peut pas désigner Christine Van Hees sans avoir plus d'éléments. Ce n'est qu'après avoir appris qu'elle pouvait voir Van Hees à travers le papier (sur indication de l'enquêteur!), qu'elle désigne la photocopie de la photo qui est retournée devant elle comme étant Christine. A partir de ce moment, son attitude change complètement quant au fait de devoir désigner des photos de Christine Van Hees. Nous remarquons qu'après avoir «reconnu» cette photo, X1 est décontractée et détendue.
3. On présente ensuite une série de photographies représentant Christine Van Hees. On pose alors la question à X1 de savoir si elle peut nous dire où ces photos ont été prises. X1 est incapable de répondre. Les enquêteurs précisent alors que cela serait intéressant pour l'enquête de savoir où ces photos ont été prises car ces photos ont été retrouvées dans la chambre de Christine Van Hees après son décès et qu'au stade actuel de l'enquête l'origine de ces photos est inconnue. A partir de là, X1 devient formelle à 99% et prétend qu'il s'agit de photos de Christine prises dans l'appartement des parents d'Anne à Gand. Elle précise encore qu'il s'agit de photos soft présentées aux clients potentiels.

Des recherches effectuées à l'époque ont déterminé que ces photos n'ont pas été prises dans l'appartement des parents d'Anne à Gand mais dans l'appartement de la mère du gardien de la patinoire Poséidon. Le nommé Albert D. a reconnu formellement avoir réalisé ces prises de vue et en avoir donné un exemplaire à Christine Van Hees. Des vérifications dans l'appartement de la mère de D. ont démontré que ces photos ont bien été prises dans cet appartement. Ces constatations font l'objet des procès-verbaux n° 118.721/96 en date du 14.12.1996, 151.210/97 en date du 28.04.1997.

Audition 11 en date du 10.12.1996:

- Les enquêteurs se rendent avec X1 aux alentours de la drève de Bonne Odeur dans le but d'identifier la maison où des parties fines auraient eu lieu et dont Nihoul posséderait les clefs.
- X1 nous relate des faits de parties fines durant lesquelles Christine Van Hees était présente. Elle situe cela premièrement dans une villa dans laquelle se trouvent diverses maquettes de bateaux en vitrines, deuxièmement dans un manège où des faits sado-maso ainsi que des sacrifices d'animaux ont eu lieu. Etaient présentes en tant que victimes durant ces parties fines: Christine, Mieke, Anne, et X1.
- X1 nous relate enfin le meurtre de Mieke qui a eu lieu au début du mois de novembre qui a succédé à la mort de Christine Van Hees (11.1984). Il est décidé de commun accord que les détails sur ces faits feront l'objet d'une audition ultérieure.

Remarques:

1. La maison citée par X1 comme étant un lieu où des parties fines avaient lieu et qui était sise près de la Drève de Bonne Odeur a été reconnue comme étant la maison située rue Van Pé 55 à Auderghem (cfr. procès-verbal n°119.124/96 du 10.12.1996).
2. X1 nous relate de nouveaux faits qui n'avaient pas encore été évoqués jusque-là et qui ne correspondent pas à l'explication que X1 nous a donnée, lors des précédentes auditions, concernant la fréquence de ses contacts avec Christine Van Hees. De plus, X1 y ajoute un nouveau personnage surnommé Mieke.

Suite aux recherches effectuées pour identifier une certaine Mieke (dont X1 dit qu'elle se prénomme en réalité Marie-Thérèse), nous avons pu constater qu'on retrouve une Mieke dans l'entourage immédiat de X1. En effet, Mieke est le prénom de l'épouse du cousin de X1, à savoir Mieke Van De Walle. Ces constatations font l'objet du procès-verbal n° 152.701/97 en date du 04.12.1997.

Audition 12 en date du 11.12.1996:

- Les enquêteurs se rendent avec X1 dans un manège à Meise dans le but d'identifier le manège, cité par X1 dans la précédente audition, où des parties fines ont eu lieu.
- X1 nous relate le meurtre de son fils Tiu âgé de 5 mois. Ces faits se sont déroulés dans un manège, le même jour que le meurtre de Christine Van Hees.
- X1 donne des détails sur Christine Van Hees qui était présente au manège. Christine Van Hees et Nihoul ont quitté le manège avant le meurtre de Tiu.
- Les enquêteurs qui procèdent à l'audition font remarquer à X1 les nombreuses contradictions que celle-ci présente par rapport à ces précédentes auditions. Ils l'interrogent sur le motif de ces contradictions. X1 se rend compte qu'il y a un problème et demande de mettre fin aux auditions. Suite à la question des enquêteurs de savoir qui elle protège, X1 déclare alors qu'il est toujours difficile d'impliquer sa mère.

Remarques:

- Suite aux recherches effectuées, les enquêteurs ont conduit X1 dans un manège situé Strooistraat, 14 à 1860 Oppem-Meise. Le manège porte actuellement le nom de Morgan Horse Club, anciennement Paddock. X1 reconnaît ce manège comme étant celui où le meurtre de Tiu a eu lieu. Ces constatations font l'objet du procès-verbal n° 119.138/96 en date du 11.12.1996. Il appert également des renseignements obtenus dans le cadre du dossier 86/96 que Michel Nihoul avait un cheval dans ce manège.
- En ce qui concerne les détails que X1 donne sur Christine, X1 renseigne que Christine portait un sweater foncé avec le chiffre 8 en blanc. Nous rappelons que X1 fait déjà mention de ce sweater dans sa 7^{ème} audition du 13.11.1996 où elle précise qu'il s'agit d'un sweater comme ceux des joueurs de football américain.

En ce qui concerne ce sweater, les parents de Van Hees ainsi qu'un grand nombre de personnes de son entourage ont été auditionnés. Aucune d'entre elles ne confirme que Christine Van Hees a possédé ce sweater. Ces constatations font l'objet du procès-verbal n° 152.536/97 en date du 13.11.1997. En revanche, lors de la perquisition des objets saisis au cours de la perquisition au domicile de X1, nous avons retrouvé dans un album photo, une photographie représentant X1 vêtue d'un sweater jaune sur lequel se trouve un chiffre 8 en noir (ainsi qu'un autre chiffre que nous ne pouvons déchiffrer). Ces constatations font l'objet du procès-verbal n° 152.461/97 en date du 29.10.1997.

Nous pouvons constater que X1 implique de nouveaux personnages ainsi que de nouveaux faits très graves (tel que le meurtre de son propre fils Tiu) dont elle n'avait jamais fait état auparavant. De ce fait, les auditions précédentes sont contradictoires et on se retrouve devant une toute autre relation des mêmes faits. Confrontée à ses contradictions par les enquêteurs, X1 se rend compte du problème et manifeste sa volonté de tout vouloir arrêter. En s'apercevant que les enquêteurs étaient toujours convaincus de la véracité des faits et qu'ils attribuent cet état de fait à une protection éventuelle de personne, X1 confirme la protection car dit-elle «il est difficile d'impliquer sa propre mère». De cette façon, elle peut «justifier» ses contradictions. Nous remarquons que X1 ne s'est jamais abstenue, jusqu'à présent, d'impliquer sa grand-mère et sa mère dans des faits semblables.

Nous remarquons certains problèmes concernant les déclarations relatives à Tiu, fils de X1.

1. En effet, X1 déclare que son fils est né en septembre 1983. Elle précisera la date de naissance de Tiu (03.09.1983) dans son fax daté du 20.12.1996.

2. Dans une audition relative au meurtre de Clo, X1 précisera que Clo est morte quelque temps après son accouchement à savoir octobre, novembre 1983.
3. Dans une autre audition, X1 précise être enceinte au moment de la mort de Clo et qu'elle est occupée à effectuer le décompte des jours avant l'accouchement.
4. Dans son audition relative au meurtre de Véronique D., X1 ne mentionne jamais le fait qu'elle soit en fin de grossesse ou qu'elle ait accouché. Nous rappelons que Véronique D. est décédée le 04.09.1983, soit un jour après la naissance de Tiu.
Nous joignons au présent un tableau concernant tous les renseignements apportés par X1 concernant Tiu. Ce tableau fait l'objet de l'annexe 01 au présent.

Audition 13 en date du 15.12.1996:

- Cette audition est axée sur le jour du meurtre de Tiu et Christine Van Hees.
- On présente des photos de classe de Christine Van Hees à X1.
- Les enquêteurs essayent d'obtenir plus de détails sur le déroulement de cette journée.
- X1 se bloque complètement. Les enquêteurs réagissent alors en l'interpellant.

Remarques:

1. Concernant la désignation des photographies de la classe de Christine Van Hees, X1 désigne une jeune fille comme étant une copine de Van Hees. Cette fille aurait participé aux parties fines qui avaient lieu à la maison de la rue Théo Van Pé. X1 croit d'abord savoir que cette fille se prénomme Pascale, puis n'est plus du tout certaine de cela.
Suite à des recherches, cette jeune fille a été identifiée comme étant la nommée Muriel A.
2. En ce qui concerne le déroulement de la journée durant laquelle les faits dans le manège et dans la champignonnière ont lieu (13.02.1984), X1 présente d'énormes contradictions dans ses déclarations par rapport aux précédentes relatives aux mêmes faits.
 - En effet, elle ajoute de nouveau un personnage dans la relation de ces faits. Jusque-là, Mieke n'avait jamais été citée dans le cadre de la journée du 13.02.1984, à savoir le meurtre de Tiu et Christine Van Hees.
 - Face à ces contradictions, les enquêteurs lui font un sermon en précisant que cela ne peut plus continuer de la sorte car finalement ce sont eux qui vont construire l'histoire de X1. Un enquêteur précise que si X1 était présente lors des faits, elle devrait elle-même en relater les événements en répondant à une question ouverte par une réponse claire et directe (cfr. page 27 à 28 de l'audition jointe au procès-verbal n° 119.128/96 en date du 31.12.1996).
 - Les enquêteurs ajoutent que X1 se rend de moins de moins crédible en raison du fait qu'au fur et à mesure de l'avancement des auditions, elle ne cesse d'ajouter des personnages ainsi que des faits très graves dont elle n'avait jamais fait mention jusque-là.
 - X1 se justifie en expliquant qu'elle est fatiguée, qu'il lui est très difficile de se remémorer ces faits. Elle précise qu'à chaque retour dans sa mémoire, elle retrouve de plus en plus d'information.

Conclusions

Nous remarquons qu'au fur et à mesure des auditions de X1 relatives aux mêmes faits, cette dernière présente tellement de versions différentes et de contradictions qu'il nous est impossible de tracer une ligne de temps correcte et claire. En effet, selon ses diverses déclarations X1 aurait accouché le 03.09.1983 et le 16.06.1983 etc. Confrontée à ces contradictions, elle essaye de rectifier le tir en changeant de date ou d'année mais cela ne correspond plus avec les faits mis en parallèle avec son récit.

Problématique de procédure.

Nous rappelons que ces auditions ont été actées dans le cadre du dossier 64/85 de M. Van Espen. Vu les faits décrits et les personnes citées, il ne serait pas inutile de joindre ces renseignements au dossier 109/96 du juge d'instruction Langlois de Neufchâteau.²⁶

Vandeput W., Verhaegen E., Ooms B., Alvarez C.,

Pour accord, Dericourt B. 1MDC²⁷

Il y a une chose qui frappe immédiatement. Le tube de Tears for Fears n'est effectivement sorti qu'en 1985, et lors de l'audition du 9 décembre 1996, X1 parlait de façon assez lucide et affirmative du groupe de filles au sein duquel elle avait rencontré Kristien et de ses idoles musicales de l'époque. Confrontée à cet élément, un an plus tard, Regina Louf pousse un long soupir. «Mon dieu, quelle découverte. Je me suis trompée de disque. C'est ça, la grande preuve que je n'aurais pas connu Kristien? Eh bien, merci.»²⁸ Apparemment, la recherche de la date de sortie du disque de Tears for Fears est une des premières «actions de terrain» des relecteurs. L'un d'entre eux est allé faire des recherches à la Médiathèque de la Communauté française, à Bruxelles.²⁹

Une des nouvelles découvertes concerne C.V., l'ancienne femme de ménage de la mère de X1. Elle a une fille qui s'appelle «Cheyenne». Les relecteurs remarquent que c'est également le prénom qu'aurait donné X1 à son fils assassiné dans un *snuff movie*. Cheyenne est effectivement un prénom peu fréquent, ce qui fait resurgir la thèse selon laquelle X1 prénommerait les victimes sur base de noms apparaissant dans son entourage.

Seulement: cette découverte est vieille de neuf mois, de l'époque où l'enquête était encore dirigée par l'adjudant De Baets. Comment se fait-il que cet élément n'ait inquiété personne, à l'époque? Très simple. La fille de C.V. ne s'appelle pas Cheyenne, mais Chayenne. Ce prénom est mentionné correctement dans le procès-verbal rédigé à l'époque et dont les relecteurs s'inspirent une fois de plus.³⁰ Ils supposent apparemment que personne ne fera attention au fait qu'une lettre a changé.

On pourrait dire: Cheyenne ou Chayenne, quelle différence? Les deux noms se ressemblent énormément. Peut-être X1 s'est-elle trompée en se souvenant du nom, sans en connaître l'orthographe. Est-ce possible? Non. C.V. travaillait dans le salon de toilettage pour chiens de la mère de X1 au début des années 80, et en raison de problèmes conjugaux, elle y a même habité pendant quelques mois.³¹ Lorsqu'elle est auditionnée, plus tard, au sujet de la famille X1, ce n'est vraiment pas avec grand plaisir qu'elle se remémore cette période, vu qu'elle soupçonne l'omniprésent Tony V. d'avoir abusé sexuellement de son premier bébé (la grande sœur de Chayenne) au domicile de X1. «Après mon départ de chez eux, je n'ai plus eu aucune espèce de contact avec cette famille», déclare C.V. lorsque la BSR de Bruxelles la confronte à X1, début 1997. Même si cette confrontation ne se déroule pas vraiment en douceur, les deux femmes sont d'accord sur un point au moins: elles se sont complètement perdues de vue depuis 1983.³²

Chayenne est née en 1992. Si C.V. et la famille X1 ne se sont plus vus et ne se sont plus parlé depuis 1983, il devient soudain beaucoup moins plausible que X1 ait pu connaître ce nom. On peut naturellement imaginer que X1 et C.V. se soient revues par hasard et aient bavardé de leurs enfants respectifs. Comme les enquêteurs ne l'ont pas estimé nécessaire, nous avons nous-mêmes tenté d'en savoir plus. C'est le mari de C.V. qui a répondu au téléphone. Il n'aime pas beaucoup X1, pas plus d'ailleurs que toute cette affaire. «Cette Regina Louf est folle», conclut-il sur base de ce qu'il a lu dans les journaux. Par contre, il est formel sur un point: «Ma femme et Regina Louf ne s'étaient plus vues depuis seize ans avant leur confrontation. Elle ne pouvait pas connaître le nom de notre fille en 1996. Impossible.»³³

Conclusion? Selon toute probabilité, la similitude entre les noms Cheyenne et Chayenne est le fruit du hasard. Depuis son enfance, d'ailleurs, Regina Louf est passionnée par la culture des Indiens d'Amérique. Ceci peut expliquer cela.

On comprend mieux à quoi peuvent mener les tours de passe-passe avec les noms lorsque les relecteurs pensent déceler un lien entre la «Mieke» des déclarations de X1 et l'épouse de son cousin. Elle aussi s'appelle Mieke. Les relecteurs francophones n'étaient sans doute pas conscients du fait qu'au moins un million de Flamands comptent dans leur famille quelqu'un qui porte le prénom ou le surnom de «Mieke». Il y a un spectre très large de prénoms féminins – d'Anne-Marie à Marie-Louise – dont le diminutif flamand est «Mieke». La «théorie Mieke» revient à affirmer que le relecteur en chef Baudouin Dernicourt n'est autre que feu le roi des Belges.

Un élément apparemment plus convaincant de cette troisième relecture est la liste, très courte, des absences scolaires de X1 entre 1983 et 1985: seulement deux jours. On y constate que X1, le 13 février 1984, jour de l'assassinat de Christine Van Hees, se trouvait bel et bien sur les bancs de l'école. Les policiers ont souvent tendance à faire une confiance aveugle aux documents. Dans le cas présent, il n'est pourtant pas certain que le registre des présences soit le reflet indiscutable de la réalité. D'anciennes camarades de classe de X1, que la BSR de Gand interroge au cours de la seconde moitié de l'année 1997, se souviennent que X1 «était régulièrement absente» ou que «parfois, elle disparaissait de l'école dans l'après-midi».³⁴ Ces témoignages permettent au minimum de se poser des questions sur les «deux jours d'absence» mentionnés dans le registre officiel. Tous ceux qui ont eu le privilège de connaître l'enseignement d'Etat dans les années 80 savent que les nobles principes du rénové voulaient que les enseignants ne prennent pas leurs élèves pour des enfants. Dans de nombreuses écoles, c'était un des élèves qui tenait lui-même à jour le registre des présences – ce qui laissait d'innombrables occasions de sécher les cours sans se faire pincer. C'est également comme cela que ça se passait à l'école de Sint-Amandsberg, comme le déclarera plus tard à la BSR de Gand une femme qui était dans la même classe que X1 en 1984.

Mais même si le registre des présences du 13 février 1984 était un reflet fidèle de la réalité, il n'indique pas encore pour autant que X1 aurait un «alibi» pour l'assassinat de Christine Van Hees. A en croire les témoignages des riverains qui ont entendu des cris tout près de l'ancienne champignonnière, le meurtre a dû avoir lieu entre 18 heures 45 et 19 heures 30. Même en 1984, le trajet entre Gand et Bruxelles ne durait pas beaucoup plus de trois quarts d'heure. Si X1 est partie après les cours, et même à 17 heures, elle pouvait encore largement arriver à Bruxelles. Ce qui est impossible, par contre, c'est la scène qu'elle décrit avant le meurtre, qui aurait eu lieu dans un manège de la périphérie de Bruxelles, duquel tout le groupe serait ensuite parti vers Auderghem, où Kristien aurait été torturée pendant des heures. «Lors de ces premières auditions, j'ai rassemblé plusieurs événements pour n'en faire qu'un seul», déclare Regina Louf plus tard. «Essayez de comprendre ma situation à ce moment-là. Je ne voulais absolument pas me souvenir de ça, j'avais refoulé tout cela. Ce n'est qu'après que tout s'est clarifié dans ma tête.»³⁵

Une des personnes qui feront beaucoup de bruit, en 1998, pour dépeindre toute l'affaire X1 comme un cas d'hystérie collective qui a dégénéré, se nomme Harald Merckelbach. Il est hollandais et professeur de psychologie expérimentale. Il consacre deux publications à X1. Le professeur affirme que c'est le substitut Paule Somers qui a réussi à «mettre la main» sur le registre des présences. «On voit clairement que De Baets ne connaît rien à son boulot», écrit Merckelbach. «Comment n'y a-t-il pas pensé?»³⁶ S'il y a quelqu'un qui ne connaît rien à son boulot, c'est bien le professeur Merckelbach. Le registre des présences se trouve dans le dossier Van Hees depuis le 20 décembre 1996, annexé au procès-verbal numéro 118.222. Il est presque impossible de faire plus vite pour effectuer une vérification. X1 n'a parlé pour la première fois de Kristien que quelques semaines auparavant, et à ce moment-là, le dossier Van Hees n'est même pas encore officiellement ouvert. C'est le gendarme Merjeai qui a rédigé ce procès-verbal. Il est membre de la quatrième équipe de l'antenne Neufchâteau, qui prend ses instructions chez l'adjudant De Baets. Dans ses écrits, le professeur Merckelbach fustige les gens qui selon lui «refusent de voir les faits en face».

Dans leur troisième rapport, les relecteurs reviennent une fois de plus sur les péripéties de la photo de Christine Van Hees. Cette fois, c'est pour annoncer que De Baets a «aidé» X1 lors de son audition du 9 décembre 1996, lorsqu'elle désigne enfin, à la troisième tentative, la photo de Christine Van Hees. On peut mettre sa main à couper que lorsque les relecteurs écrivent quelque chose là-dessus, cela ne tient pas la route. C'est encore le cas ici. Il est vrai que De Baets a dit à X1, au moment de retourner la photo de Christine Van Hees, qu'elle pouvait «la voir à travers le papier», mais ce que les relecteurs «oublient», c'est le passage qui précède. X1 a aperçu la photo de Christine Van Hees, l'a retournée et refuse de la regarder:

- Elle est dedans, oui.
- Qui? La fille dont nous avons parlé est dedans?
- Oui, elle est dans le tas, oui.
- C'est la fille dont nous parlons?
- Oui.
- Depuis le début de la journée?
- Oui.
- Vous l'avez déjà retournée?
- *(elle fait oui de la tête)*
- C'était elle que vous avez retournée si vite?
- *(elle fait oui de la tête)*³⁷

Contrairement à ce qu'on a fait croire à l'opinion publique pendant des mois, X1 a reconnu la photo de Christine Van Hees toute seule.

Dans le troisième rapport de relecture, on note cet autre incident à propos de photos, qui semble indiquer que X1 est en train de fabuler. A la fin de l'audition du 9 décembre, on lui montre quelques photos de Christine Van Hees, prises par Albert D., le fils du surveillant de la patinoire Poséidon. Ce sont des photos sombres, assez kitsch, sur lesquelles Christine Van Hees prend la pose avec un sourire sensuel. Elles ont été prises dans la maison des parents d'Albert D. à Tervueren. Les originaux se trouvaient dans l'ancien dossier. Les interrogateurs de X1 lui montrent quatre photos de la collection de D. et lui disent que personne n'a jamais su d'où elles venaient. Aurait-elle une idée? X1 observe les photos pendant plusieurs minutes avant de déclarer qu'elle ne les a jamais vues. Un peu plus tard, elle revient elle-même aux photos:

- Merde.
- Hein? Quoi? Que dites-vous?
- Merde.
- Merde?
- Elles ont, j'en suis sûre à 99%, qu'elles ont été prises chez An. (...)
- Vous pensez reconnaître les meubles, ou quelque chose... ce fauteuil?
- Le papier peint aussi, un papier peint à petites fleurs.

Ce petit dialogue est effectivement assez gênant pour X1. Il semble illustrer un des risques contre lesquels le rapport Igodt mettait en garde, à savoir que la relation entre l'interrogateur et la victime devient si étroite que cette dernière se met à raconter des choses dont elle ne sait rien, uniquement pour faire plaisir. Cependant, l'argument des relecteurs est à double tranchant. Car ce passage démontre aussi que le 9 décembre, l'adjudant De Baets n'a effectivement pas connaissance de l'ancien dossier Van Hees qui révèle clairement le nom du photographe, qui n'a rien à voir avec le meurtre.

Mais donc, X1 reconnaît les photos. Elle est «sûre à 99%» qu'elles ont été prises dans un appartement à Gand, chez les parents d'An. Ceux qui n'ont jamais vu ces quatre photos concluront très vite que X1 a menti. Ceux qui les ont vues sont plus nuancés.

En 1984, Albert D. aime expérimenter des techniques d'obscurcissement. La première des quatre photos est un rectangle tout noir, au milieu duquel se trouve un petit cœur. Dans ce petit cœur, on voit le visage de Christine Van Hees, et rien d'autre. Aucune trace de décoration intérieure. La deuxième photo montre un gros plan de Christine Van Hees dans un canapé. A part les petites lignes du tissu du canapé, aucune décoration non plus sur cette photo. La troisième photo est une surface noire, avec au milieu Christine Van Hees, qui a mis une casquette et des lunettes. La quatrième photo est la seule sur laquelle on puisse voir un échantillon de décoration: un petit morceau de chambranle de porte et une minuscule parcelle de papier peint.³⁸ Il pourrait suffire que les «parents d'An» aient un papier peint similaire pour expliquer l'éventuelle confusion dans le chef de X1.

Les choses semblent se gêner pour X1 lorsqu'on confronte au reste de son récit les dates de naissance qu'elle donne pour ses enfants assassinés. Il apparaît, en effet, que Tiu, s'il a existé et si la date avancée par X1 est juste, est né la veille de la mort de Véronique D. Lorsqu'on lui posera la question, X1 dira plus tard que les dates restent pour elle un écheveau indénouable, mais qu'elle se souvient qu'au moment du décès de Véronique D., elle était «sur le point d'accoucher». Cependant, lors des auditions, elle n'a jamais mentionné ce détail, qu'on ne peut pourtant pas qualifier d'accessoire.

L'histoire du nounours est intrigante, elle aussi. Même s'il est mensonger de dire que ce sont les relecteurs qui ont découvert que les parents Van Hees ne se souvenaient pas d'un tel nounours. C'est Aimé Bille, le second de De Baets, qui achète, dès avril 1996, le même nounours chez Christiaensen, qui le montre aux parents de Christine et qui signale sur procès-verbal que ce nounours ne leur rappelle rien.³⁹ A ce moment-là, ce qui intéresse surtout les enquêteurs qui travaillent sur les déclarations de X1, c'est la date à laquelle le nounours Heart to Heart est apparu sur le marché belge. En 1983, confirme le fabricant.⁴⁰ Contrairement au disque de Tears for Fears, les relecteurs estiment que cet élément ne mérite aucune mention. Pour les relecteurs, Regina Louf aurait reçu exactement le même nounours de son fiancé. Elle ne le mentionne pas dans son témoignage, ce qui indiquerait qu'elle confond probablement certaines choses. Regina Louf elle-même n'a aucun souvenir de ce nounours. Son mari, qui le lui aurait offert, ne s'en souvient pas davantage.

Il est beaucoup moins évident d'ajouter à la liste des «transferts» de X1 le sweat-shirt au chiffre huit. Il n'y a pas que X1, mais des milliers d'adolescents, qui portaient de tels sweat-shirts au début des années 80. C'était une rage qui allait de pair avec celle des jeans. D'après les relecteurs, l'enquête a révélé que Christine Van Hees n'a jamais possédé de sweat-shirt de ce genre. Ce qu'ils oublient de dire, c'est que X1 a apporté une petite correction après son audition. Le 17 décembre 1996, elle envoie un fax à la BSR: «Christine portait bien un pull avec le chiffre huit, comme je vous l'ai raconté, mais ce n'était pas le sien. C'était celui de Mieke, pour la simple raison que Christine avait vomi sur ses habits.»⁴¹

Les relecteurs sont parfaitement au courant de ce fax, qui avait d'ailleurs été traduit, à l'époque, par l'un d'entre eux. Partant de ce fax, on pourrait supposer que les enquêteurs savaient dès la mi-décembre 1996 que Christine Van Hees n'avait jamais eu un tel sweat-shirt, que X1 l'a appris d'une façon ou l'autre et qu'elle a adapté son récit en vitesse. C'est une belle hypothèse, mais qui ne correspond pas à la réalité. Car si les enquêteurs avaient été un peu trop bavards sur ce point et si X1 avait voulu l'exploiter à son profit, elle aurait au contraire confirmé que Christine Van Hees avait un sweat-shirt de ce genre, modifiant tout au plus sa version en ce qui concerne la couleur. Car, que peut-on lire dans une audition de la mère de Christine Van Hees, le 11 décembre 1996, six jours avant l'envoi du fax? «Christine avait un t-shirt avec un ou plusieurs chiffres noirs dessus.»⁴² Cela soulève aussi la question de savoir ce qui amène les relecteurs à affirmer que Christine Van Hees ne possédait aucun t-shirt avec des chiffres.

A première vue, on peut également ajouter le vélo noir à la série de choses que X1 est la seule à avoir vues. Les parents et les copines de Christine Van Hees nient aussi formellement que possible qu'elle ait possédé un tel vélo. «Elle avait un vélo orange», dit non seulement sa mère, mais aussi son frère.⁴³ Le vélo ne correspondait donc pas du tout à la description de X1: noir, grand, de type hollandais. La solution la plus facile, dans une enquête comme celle-ci, est de conclure que X1 délire. On peut aussi regarder plus loin que le bout de son nez, et lire, par exemple, ce que la mère de Carine Dellaert déclare en septembre 1997 à la BSR de Gand: «Ma fille Carine avait un vélo. C'était un vieux vélo, un modèle hollandais, de couleur noire. Elle utilisait ce vélo pour effectuer les trajets entre la maison et l'école. (...) Après sa disparition, je n'ai plus jamais revu le vélo.»⁴⁴

Est-il possible que X1 ait interverti dans sa mémoire les vélos des deux victimes? Si tant est que l'éclaircissement des meurtres d'enfants les intéresse, les relecteurs ne prennent pas la peine de le vérifier.

Voici enfin l'élément le plus important de la troisième relecture. Les relecteurs remarquent que lors de l'audition du 15 décembre 1996, on soumet à X1 quelques photos de classe sur lesquelles figure Christine Van Hees. X1 désigne une certaine jeune fille, dont elle dit qu'elle participait à des partouzes avec Nihoul. «X1 croit d'abord savoir que cette fille se prénomme Pascale, puis n'est plus du tout certaine de cela», affirment les relecteurs. Ils écrivent ensuite: «Suite à des recherches, cette jeune fille a été identifiée comme étant la nommée Muriel A.» Voilà leur argument: X1 s'est trompée de nom, la jeune fille désignée ne s'appelle pas Pascale, mais Muriel. Les implications de ce que les enquêteurs touchent du doigt vont cependant bien plus loin qu'ils ne peuvent le soupçonner. Pascale, que ce soit ou non son nom, apparaît pour la première fois dans l'audition du 9 décembre. X1 décrit les après-midi où elle-même, Christine Van Hees et une de ses amies étaient présentes en compagnie de Nihoul dans un appartement de la région bruxelloise. Initialement, X1 décrit la copine comme «une blonde aux cheveux courts». Ses interrogateurs tentent de lui extirper davantage de détails:

- Je pense que cette petite blonde était la copine avec laquelle elle s'arrangeait souvent. Du style: je dors chez toi, ou je suis chez toi mercredi après-midi. Tu diras à tes parents... que sais-je...
- Celle avec les cheveux courts?
- Oui.
- Vous ne vous souvenez pas d'un prénom?
- (*elle fait non de la tête*) Non.
- Vous n'entendez personne... Enfin, Kristien ne l'appelle pas? Elle ne parle pas au moins une fois à ses copines?
- Oui, pas tout le temps, mais enfin oui.
- Non, mais de façon à ce qu'on entende le prénom, ou quoi?

– Je ne m’en souviens pas, je ne sais pas. Je pense qu’elle s’appelait Pascale, enfin, je n’oserais pas le dire avec certitude.⁴⁵

Le 15 décembre, on soumet à X1 cinq photos. Deux d’entre elles sont de classiques photos de classe, avec tous les élèves gentiment alignés. L’une date de l’année scolaire 1982-83, l’autre de 1983-84. Les trois autres photos montrent de petits groupes de garçons et de filles en classes vertes. Au total, on présente d’un seul coup une cinquantaine de visages à X1. Elle en ressort Christine Van Hees, ainsi que trois de ses copines de classe. Fin 1996, les enquêteurs de l’équipe De Baets disposent d’une liste reprenant les noms d’à peu près toutes les anciennes copines de classe de Christine Van Hees, et ils sont rapidement en mesure de vérifier l’identité exacte de la jeune fille qu’a désignée X1: Muriel A.⁴⁶ Une fois de plus, cette révélation-là ne vient pas des enquêteurs, mais du dossier existant. Mais qui était donc Muriel A.? Allons voir dans l’ancien dossier de 1984.

«Christine et Muriel étaient très liées. Muriel était en quatrième année de langues l’année dernière», déclare Patricia S. à la PJ, quelques jours après l’assassinat. Patricia est l’amie avec qui Christine Van Hees entretenait une mystérieuse correspondance jusque peu avant sa mort.⁴⁷ Jean-Claude J., qui fréquentait la même école, avait longuement parlé avec Christine Van Hees peu avant sa mort. Il déclare, toujours en 1984: «Christine avait une copine qui était dans la même école l’année dernière, et qui doit très bien la connaître. Il s’agit de Muriel A. Elle m’a raconté que Christine disait à ses parents qu’elle dormait chez elle, tandis qu’en réalité elle était ailleurs. Muriel m’a raconté que Christine avait aussi dit à ses parents qu’elle resterait dormir chez elle le soir du 13 février. Ce lundi soir, le père de Christine a d’ailleurs téléphoné à ses parents pour demander si elle y était.»⁴⁸ Pascale D.B., qui était elle aussi dans la même école, se souvient: «Je connais une seule fille qui attendait régulièrement Christine à la sortie de l’école. Il s’agit d’une ancienne élève de notre école, qui s’appelait Muriel. Christine logeait régulièrement chez elle.»⁴⁹ Marc C., un camarade de classe, déclare: «Si Christine a raconté ses secrets à quelqu’un, c’est sans doute à Muriel A.»⁵⁰ Pascale K., qui était également dans la même école que Christine Van Hees, se souvient: «Christine était très copine avec Muriel A. La nuit, elles sortaient parfois, toutes les deux, sans que leurs parents le sachent, pour rencontrer des amis.»⁵¹

Que peut-on en retenir? Un: Christine Van Hees avait deux copines qui s’appelaient Pascale. Mais deux: X1 a désigné, parmi des dizaines de visages de jeunes filles, précisément celle avec laquelle Christine Van Hees avait un lien tout à fait particulier et qui lui offrait même un alibi pour ses sorties nocturnes. C’est d’ailleurs exactement le rôle qu’attribuait X1 à une des filles «de l’appartement».

Muriel A. est peut-être un témoin capital, rien de moins. Elle-même voit les choses sous un autre angle. Lorsqu’on l’auditionne en 1984, elle nie tout: «J’ai changé d’école en septembre 1983. Pour cette raison, je voyais Christine moins souvent. Fin 1983, je l’ai encore vue trois ou quatre fois. Elle n’est jamais restée dormir chez moi. Je l’ai encore vue une seule fois au mois de janvier 1984.»⁵²

Si le récit de X1 est vrai – celui qui trahit le réseau se verra cruellement présenter l'addition –, on peut comprendre que Muriel A. nie farouchement, jusqu'à la fin de ses jours, avoir encore vu Christine après l'été 1983. Début 1997, l'équipe De Baets part d'ailleurs de ce principe pour faire surveiller sa ligne téléphonique et son GSM, et demander son dossier médical à l'INAMI. Avant tout résultat et toute audition de Muriel A., les enquêteurs sont écartés. Dans ces circonstances, les relecteurs sont-ils allés la rencontrer? «Ce n'est pas le cas», nous répond Muriel A. «J'ai été auditionnée une seule fois en 1984 et plus jamais depuis lors. Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi ce serait nécessaire, puisque j'ai déjà tout dit à l'époque. J'étais plus ou moins sa meilleure amie jusqu'à l'été 1983, puis nous nous sommes perdues de vue. Je n'ai jamais fréquenté de soirées avec elle. Par la suite, j'ai appris qu'elle faisait croire à ses parents qu'elle dormait chez moi alors qu'en réalité, elle était ailleurs. Eh bien, elle n'a jamais dormi chez moi, jamais.»⁵³ Muriel A. n'a jamais su que Regina Louf l'avait reconnue sur une photo. Elle n'a suivi l'affaire X1 qu'à travers les médias, et bien que Christine Van Hees ait été une de ses meilleures amies, elle n'a apparemment aucune opinion. «Mais au moins, grâce à cette fille, ils se sont remis à chercher», remarque-t-elle.

«La sœur de Van Espen est d'ailleurs la marraine de mon fils»

Michel Nihoul, 8 octobre 1996

Plop, un bouchon de champagne qui saute. Des bourgeois braillards et satisfaits. Nous sommes le 4 mars 1998, au cœur de Bruxelles. Seules trois tables du restaurant Au Jour le Jour, tout près de la place Royale, sont occupées en ce mercredi soir pluvieux. L'une d'elles est plus bruyante que les deux autres réunies. Marleen De Cockere, Charles Haroux et une troisième personne fêtent la signature solennelle du grand contrat. «Au moins 1 million», crie Haroux, éditeur autoproclamé, estimant les bénéfices qui vont tomber dans l'escarcelle de Michel Nihoul. On parle beaucoup, ces jours-ci, du livre écrit à la prison d'Arlon. «Si tout va bien, le livre paraîtra le 23 avril, le jour de l'anniversaire de Nihoul. Dans toute l'Europe, en cinq langues au minimum.» Haroux est un aventurier des affaires. Il a à peine suivi l'affaire Dutroux et ne connaît pas Nihoul. Ce soir-là, il parle d'une «bombe» et de «centaines de photos de Nihoul en compagnie de personnes très importantes». On a déjà beaucoup spéculé sur les relations de Michel Nihoul. Lui-même en parle selon son humeur: tantôt c'est un mythe inventé par les médias, tantôt il a le bras «long comme le Danube». Ce qui est remarquable dans la saga Nihoul, c'est que si on avait dû prédire, en août 1996, comment les choses se dérouleraient si un des suspects principaux était protégé, le scénario imaginé ne serait pas très différent de ce qui s'est réellement passé par la suite.

Au Jour le Jour est l'endroit où Michel Nihoul sera, tôt ou tard, fêté en héros. C'est ici qu'est basé son fan-club. Côté bonne table, il a du goût, il faut l'admettre. Ces messieurs et dames de la Cour de cassation et de la Cour des comptes aussi, se vante Léopold Godfraind, le gérant. A midi, c'est cette catégorie de fonctionnaires qui déjeune chez lui; le soir s'y ajoutent des messieurs blagueurs et des dames maquillées jusqu'aux oreilles – bref, le côté bon vivant de la capitale. «Il est mon ami et il le restera toujours»; derrière son comptoir, le chef se mêle, sans qu'on lui ait rien demandé, de chaque conversation qui dévie sur Neufchâteau. Autour de quelques verres de cognac – offerts par la maison – il balance volontiers ses opinions tranchées. «Le pauvre bougre, pourquoi a-t-il fait réparer sa voiture par une telle crapule? D'accord, Michel était souvent impliqué dans des petites affaires bizarres, mais envers ses amis, il réglait toujours toutes ses dettes jusqu'au dernier franc. Dans ces moments-là, je lui offrais un repas. Je lui disais: tu me payeras quand les affaires iront mieux. Dès qu'il avait de nouveau de l'argent, il venait. Lui, pédophile? Pour l'amour du ciel... Michel aimait les femmes mûres. Je suis bien placé pour le savoir. J'ai fait suffisamment de sorties avec lui.»

Sur une petite table, dans un coin du restaurant, sont entassés tous les numéros de l'année écoulée du *Soir Illustré*. Au début de l'affaire Dutroux, l'hebdomadaire dénonçait énergiquement ce qu'il appelait la «mouvance Nihoul». Un journaliste de ce magazine a été condamné par la suite pour avoir publié des informations inexactes sur le fournisseur d'alibi de Nihoul, Michel Vander Elst. Après l'été 1997, *Le Soir Illustré* se convertit à une autre croyance. La grande victime de toute cette affaire, c'est à présent... Nihoul. En fait, c'est une réalité judiciaire depuis que la Chambre des mises en accusation de Liège a levé, le 22 janvier 1997, le mandat d'arrêt décerné à l'encontre de Nihoul. Officiellement, il reste inculpé d'association de malfaiteurs, avec Dutroux, et de complicité dans les enlèvements de Julie, Melissa et Laetitia, mais la première tentative sérieuse de convaincre les juges de cette thèse a lamentablement échoué. Pendant ce temps, Nihoul reste sagement en prison puisqu'il vient d'être condamné dans l'affaire SOS Sahel.¹

L'enquête sur l'implication de Nihoul dans l'affaire Dutroux est entre les mains de la brigade nationale de la police judiciaire, au sein de la cellule baptisée Obélix. Dès le mois de septembre, une violente querelle éclate entre son coordinateur Eddy Suys et le commissaire Georges Marnette. Ce dernier a assisté la cellule Obélix avec ses policiers bruxellois, mais la coopération n'a pas été des meilleures. Un renseignement est parvenu à Neufchâteau fin 1996 concernant Raymond C., un marchand de matériel pornographique, qui serait une bonne connaissance de Nihoul et s'approvisionnerait chaque semaine en pornographie enfantine aux Pays-Bas. Il cacherait, tous les vendredis soirs, son matériel dans un hangar près de l'entreprise de transport de combustible Tracogaz à Drogenbos. Marnette est chargé de mener l'enquête. Mais Marnette ne fait rien du tout. Il entre sans sourciller dans le bureau de Suys et lui dit: «C. est un de mes bons amis. Et, en effet, je le protège. Je garantis qu'il n'a absolument rien à voir avec la pornographie enfantine et j'espère que mon rapport oral suffira, car je n'ai pas l'intention de faire quoi que ce soit de plus dans cette affaire.»² Quelques mois plus tard, lorsqu'un vendredi soir, les enquêteurs de la cellule Obélix prennent eux-mêmes d'assaut le hangar de C., ce dernier les y attend, le sourire triomphant: «Je savais que vous viendriez.»³ Et il va jusqu'à demander aux péjistes de remettre son bon souvenir à son grand ami Georges Marnette.

Le 17 février 1997, Eddy Suys se plaint, à huis clos, devant la commission Verwilghen de cette obstruction. Il déplore aussi le fait qu'après quelques mois seulement, ses propres supérieurs ont sérieusement réduit le nombre d'hommes et les moyens disponibles. La cellule Obélix ne compte plus que sept enquêteurs. En plus du passé de Nihoul lui-même, ils sont chargés d'examiner la vie d'Annie Bouty, de Casper Flier, de Michel Forgeot, de Dolores Bara et d'autres encore. Devant la commission, Suys se plaint de Marnette. L'enquête contient cinq témoignages différents qui le désignent comme partouzeur notoire, précisément dans le milieu que vise l'enquête. Pour Suys, il est logique qu'en de telles circonstances, un policier se retire. Bien au contraire, dit-il, Marnette a tout fait pour pouvoir tirer les ficelles. Quelques jours avant sa comparution, Suys a écrit à la commission une lettre qui expose les lignes directrices de son témoignage.⁴ Une copie de cette lettre se retrouve dans les studios de RTL-TVi dès le 30 janvier 1997, soit dix-huit jours avant la comparution de Suys devant la commission. Lors d'un débat en direct dans l'émission *Controverse*, le commissaire socialiste Claude Eerdekenens la sort devant les caméras.

En reconstituant les fuites de la commission Verwilghen, on est frappé de voir que Claude Eerdekenens – que l'on voit dans tous les débats télévisés – est pratiquement chaque fois le point de départ de manœuvres qui auront par la suite d'importantes conséquences. Lors de l'émission *Controverse*, Eerdekenens cite la lettre de Suys, en rajoute un peu çà et là et fournit ainsi à Marnette des munitions pour porter plainte contre son collègue pour diffamation. Ce qui amène à une situation plutôt absurde dans laquelle on voit Marnette porter plainte auprès du parquet de Bruxelles début février 1997, pour des déclarations que Suys n'a pas encore faites à ce moment-là et qu'il ne va d'ailleurs jamais faire... Dans son exposé devant la commission, Suys fait clairement état de «témoignages» qui doivent encore être objectivés.

Le juge d'instruction Pignolet – qui se penche également sur cette affaire-là – est tellement convaincu, fin 1998, que Suys, De Baets et d'autres font partie d'une obscure secte qui ne cherche qu'à déstabiliser le royaume, qu'il renvoie Suys devant le tribunal correctionnel pour «diffamation» sur base de la plainte de Marnette. Suys n'a pas beaucoup l'occasion de se défendre. La lettre qui lui signifie sa comparution devant la chambre du conseil a été envoyée à une mauvaise adresse – par «erreur» sans aucun doute. Les accusations contre Suys auront un grand écho dans les médias, mais on n'en entendra plus parler par la suite.

L'enquête sur l'implication de Michel Nihoul pourrait faire à elle seule l'objet d'un livre. Un beau jour, un des enquêteurs de la PJ est parvenu à égarer une cassette vidéo saisie chez Casper Flier. Lorsque Suys l'écarte de l'enquête pour ce motif, il s'en va au comité P accuser son commissaire de fricoter avec une traductrice espagnole et de fournir à celle-ci des travaux judiciaires lucratifs. L'accusation est inventée de toutes pièces et le comité P, après quelques mois, ne peut que classer la plainte sans suite, mais cela n'empêche pas cette affaire d'être largement commentée dans les médias. Sans exagérer, on peut presque dire que s'il y avait eu, fin 1996, une foule de preuves contre Michel Nihoul, cela aurait été un miracle que la PJ les trouve.

A Bruxelles, il n'y a pas qu'à la PJ, mais aussi aux échelons les plus élevés de la hiérarchie de la gendarmerie qu'il se passe des choses étranges, une fois que le nom de Nihoul tombe. Le 2 décembre 1997, le gendarme Luc Delmartino, membre de l'antenne Neufchâteau, est entendu par Pignolet. Le juge d'instruction aimerait savoir pourquoi, fin 1996, Bourlet et Connerotte ont pris parti pour De Baets et avaient, semble-t-il, tant de problèmes avec ses supérieurs, le lieutenant-colonel Jean-Marie Brabant, chef de la BSR de Bruxelles, et le lieutenant-colonel Guido Torrez, chef du district. Delmartino n'a pas à réfléchir longtemps pour lâcher le fin mot de l'histoire. Tout de suite après les premières arrestations dans l'affaire Dutroux, Connerotte avait demandé à tous les services de police du pays s'ils avaient un jour mené des enquêtes dans lesquelles apparaissait le nom de Nihoul. C'est une procédure relativement habituelle. «Je sais que le colonel Brabant a répondu par la négative à Connerotte», raconte Delmartino, «alors qu'en réalité, notre troisième section financière avait eu à traiter trois dossiers à charge de Nihoul, et notamment SOS Sahel.» Ce que Delmartino raconte est un secret de Polichinelle. Il préfère d'ailleurs rester dans le vague, car les gendarmes ont très vite compris, dès ce fameux mois d'août 1996, qu'il se pourrait bien que l'enlèvement de Laetitia Delhez ait été financé par la gendarmerie elle-même, sous la forme d'un lot de comprimés d'XTC. Par le biais de Nihoul. «Peut-être s'agit-il simplement d'un oubli de la part de Brabant», comme le suggère prudemment Delmartino au cours de son audition. C'est possible. Ce qui est sûr, c'est que De Baets est allé informer Connerotte, et que depuis lors, celui-ci préfère ne pas lâcher la proie pour l'ombre.

«L'oubli» du lieutenant-colonel Brabant n'est pas un fait isolé. Il suffit de lire le second rapport final de la commission Verwilghen – en y ajoutant les noms qui ont été omis sous la pression de l'un ou l'autre commissaire socialiste – pour comprendre à quel point le monde de Michel Nihoul peut être petit.

Dans la soirée du 6 octobre 1986, la gendarmerie de Schaerbeek reçoit un coup de téléphone de Guido Torrez. Au sein de la structure militariste de la gendarmerie, il est assez exceptionnel qu'un commandant contacte en personne un des hommes de terrain. Ce soir-là, l'étonnement du gendarme schaarbeekois ne fait que croître lorsqu'il apprend de quoi il s'agit. Torrez lui donne l'ordre de laisser tomber l'affaire d'un Portugais nommé Juan Borges. La gendarmerie de Schaerbeek est à la recherche de Borges depuis plusieurs jours, pour un chèque sans provision d'un montant de 1,2 million de FB. Dans toute procédure normale, il doit être appréhendé et déféré devant la justice. Mais Torrez s'y oppose donc.

Le 8 octobre 1986, le gendarme de Schaerbeek est appelé dans le bureau du commandant, qui lui explique pourquoi il est intervenu dans l'affaire. Deux jours auparavant, Torrez a reçu un coup de téléphone de quelqu'un du cabinet du ministre de la Défense nationale, le PRL François-Xavier de Donnée. A une époque où la gendarmerie était encore sous la tutelle du ministère de la Défense, Torrez a estimé qu'il ne pouvait pas ignorer cet appel du pied. Ce n'est que lorsque la société Cadreco d'Annie Bouty tombe en faillite, en 1989, et que toute sa comptabilité est saisie, que la vérité éclate. D'après certaines lettres de Bouty, on peut constater que c'est elle qui a fait en sorte, en coulisse, que Borges ne soit pas arrêté. Il n'y a jamais eu de coup de téléphone du cabinet de Donnée. L'homme qui a appelé n'était autre que Michel Nihoul. A la mi-1997, Torrez, auditionné par le comité P à la demande de la commission Verwilghen, déclare qu'à l'époque, il était convaincu que le coup de fil provenait bien du cabinet. «L'officier de gendarmerie estime qu'il s'est montré naïf et attribue cette naïveté au fait qu'il venait d'être nommé commandant de district», conclut une commission Verwilghen compréhensive. Plus loin dans le rapport, on peut lire: «Cet épisode en dit long sur la manière dont Nihoul et Mme Bouty montaient en épingle leurs interventions (illégalles) et réussissaient même à tromper des policiers chevronnés.»⁵

Policier chevronné? Tromperie? Si cela s'est vraiment passé comme l'explique Torrez, c'est le commencement de la fin. Cela voudrait dire que n'importe quel criminel qui craint une arrestation n'a qu'à faire appeler un haut gradé de la gendarmerie: «Allô, bonjour, je suis Tartempion du cabinet de la Défense nationale. Voudriez-vous laisser mon ami en paix, s'il vous plaît?» D'ailleurs, à propos d'amis: Torrez est un grand ami du commissaire Georges Marnette. Ils sont tous deux supporters de l'équipe de football d'Anderlecht, et on les voit souvent ensemble lors des matches à domicile.

Ce que les commissaires ne précisent pas, c'est qui diable peut bien être ce Juan Borges. Touriste? Escroc ordinaire? Pas vraiment. Et lorsqu'on apprend ce que Borges faisait en octobre 1986, on commence à se dire que l'homme qui dirige la gendarmerie de Bruxelles a prêté assistance, sur simple demande de Nihoul, au crime organisé.

Le 12 octobre 1986, six jours après l'intervention de Torrez, un tableau est volé dans l'appartement bruxellois de la veuve d'un ancien ministre. «Portrait d'une femme» est signé du maître italien Modigliani. La toile vaut au moins 50 millions de FB. Le vol a été commis par une bande dont fait partie Juan Borges, le jeune peintre Stéphane Mandelbaum ainsi que Jacques Herygers. Ce dernier est membre de la bande de Frédéric Godfroid, un ex-inspecteur de la PJ de Bruxelles, qui est passé en 1983 de la répression de la criminalité à la criminalité tout court. *Freddo* Godfroid s'est fait remarquer dans le milieu comme un partouzeur invétéré. C'est ainsi qu'il est devenu l'ami d'un autre fêtard notoire: l'ancien directeur de prison Jean Bultot, dont le nom est cité depuis de longues années dans le cadre de l'affaire des Tueurs du Brabant. Au cours de l'enquête sur le vol du tableau, le nom de Bultot sera également cité. Un de ses meilleurs amis a aidé à cacher, puis à vendre le tableau. Bultot et Godfroid étaient des habitués du Jonathan, une boîte bruxelloise où, sur fond d'une large gamme de crimes non élucidés, gangsters et policiers fraternisaient au comptoir ou lors de «partouzes dans la confiture».

Le 3 janvier 1987, on retrouve, dans une grotte de Beez, tout près de Namur, le corps de Stéphane Mandelbaum. Après une dispute sur le partage du butin, l'artiste a pris une balle dans la tête et son corps a été mutilé à l'acide. Juan Borges sera condamné, en 1992, pour le vol du tableau, mais pas pour le meurtre. Personne ne sera d'ailleurs condamné pour cela. Après quatre ans d'enlisement de l'enquête, le parquet de Namur classe l'affaire sans suite en 1990.⁶

Le gendarme de Schaerbeek qui voulait arrêter Juan Borges, en 1986, pour avoir émis le chèque sans provision, n'a finalement récolté que des ennuis avec ses supérieurs, au point de devoir quitter la gendarmerie quelque temps plus tard. Torrez pouvait-il ignorer à qui il avait affaire? Non, sans aucun doute. Ça et là dans le monde, Borges faisait l'objet de mandats d'arrêt. La justice italienne le recherchait pour un trafic d'or, et celle de son propre pays, le Portugal, pour un assassinat qu'il aurait commis. Lorsque Borges est condamné à Bruxelles pour le vol du Modigliani, en 1992, en même temps que cinq autres coupables, l'oiseau s'est à nouveau envolé. Il a fui pour le Canada.

Il n'y a qu'en Belgique que le Portugais a pu dormir sur ses deux oreilles pendant des années, et notamment dans le lit d'Annie Bouty, ainsi que dans celui de Brigitte Jenart. Cette dernière est dentiste. Elle pratique dans une maison située au 35 de la rue du Conseil à Ixelles. En septembre 1996, cette maison se retrouvera sous les feux des projecteurs pendant quelques semaines lorsque le parquet de Neufchâteau y effectuera des fouilles pour retrouver le corps de Loubna Benaïssa. Il y avait effectivement des raisons de considérer cette adresse comme suspecte. Un chauffeur de taxi affirme qu'il y a déposé plusieurs fois tant Dutroux que Nihoul.⁷ Il s'agit en outre du domicile du pédophile Roland Corvillain, dont plusieurs témoignages accusaient le comportement suspect à l'époque de la disparition de Loubna. Corvillain est l'associé d'un certain Serge Frantsevitch, qui s'est fourré dans toutes sortes d'affaires douteuses par le biais de sa société Logitel. Corvillain niera toujours toute implication dans l'affaire Dutroux – et rien de tel ne sera d'ailleurs jamais prouvé – mais les noms qu'il met en rapport, lors de sa première audition, avec la maison de la rue du Conseil font tinter les oreilles. Il parle notamment de Robert Darville, l'armurier de la bande Haemers, que nous avons déjà rencontré dans le dossier du meurtre au camping d'Oud-Heverlee. Il y voyait également souvent Achille, le père de Patrick Haemers. Apparemment, un pont de la société d'aéronautique Sabca avait également quelque chose à faire là, et pour le reste, évidemment, Frantsevitch, Nihoul, Bouty...⁸

La liste comporte enfin Brigitte Jenart, la dentiste. Elle fait la connaissance de Juan Borges en 1983 et entame avec lui une relation épisodique. Au fil du temps et à mesure qu'elle se retrouve mouillée dans les combines qu'il monte avec son autre maîtresse, Annie Bouty, elle commence à comprendre de quel milieu il s'agit. Ainsi, Bouty lui a fait signer une quarantaine d'attestations de prise en charge de Zaïrois et de Nigériens en situation irrégulière. Un jour, Borges est venu la voir en compagnie d'un parrain de la mafia italienne. Il était question d'or volé, de faux dollars et de drogue. Borges aussi lui faisait signer des formulaires. Pratiquement sans s'en rendre compte, elle s'est retrouvée endettée de 7 millions de FB. «Quand Bouty voulait savoir si la justice talonnait Borges, ça ne lui prenait qu'un coup de téléphone», se souvient Brigitte Jenart. «De temps en temps, elle faisait vérifier s'il était signalé au Bulletin Central des Signalements (BCS) des services de police belge.»⁹

Pour Brigitte Jenart, l'affaire Dutroux se termine de façon dramatique. La jeune femme était spécialisée dans les soins dentaires aux enfants. Après les fouilles dans sa maison – qui n'ont rien donné –, le cabinet a perdu ses clients. Des rumeurs folles ont circulé dans le quartier, disant que le cabinet de dentiste aurait servi à approvisionner des réseaux de pédophilie. Début 1998, les rumeurs semblaient se tasser et Jenart sortait à nouveau dans la rue. C'est précisément à ce moment-là, début avril, qu'on a retrouvé son corps sans vie. Suicide, a conclu le parquet de Bruxelles. Sa collègue, qui est désormais seule dans le cabinet, en doutera toute sa vie. Notamment parce que Jenart n'a pas laissé le moindre mot d'adieu.

Finalement, le livre de Nihoul ne marche pas. Le jour de sa parution, qui correspond en effet à celui de son anniversaire, est aussi celui où Marc Dutroux s'évade du palais de justice de Neufchâteau et fait l'objet des titres et de reportages en direct jusque sur CNN. De nombreux libraires refusent de vendre *Rumeurs et Vérités*. D'autres n'attendent que quelques jours pour le ranger parmi les soldes. Le livre ne contient pas les photos promises de gens importants. En fait, il ne contient rien du tout. C'est juste une tirade offensive contre tous ceux, estime Nihoul, qui lui ont mis un jour des bâtons dans les roues – y compris son fils.

A l'époque, Michel Nihoul est déjà devenu dans les médias une sorte de Guignol, sur qui on trouve toujours facilement quelque chose de savoureux à dire. Le revirement de son image s'est fait en silence, et notamment grâce à Virginie Baranyanka. Longtemps avant qu'il soit question d'un procès, elle a déjà brillamment innocenté Nihoul. Sa connaissance du dossier de Neufchâteau s'arrête au jour où la Chambre des mises en accusation de Liège a levé le mandat d'arrêt de son client dans l'affaire Dutroux, mais cela ne l'empêche pas de continuer à se servir des médias pendant les deux années qui suivent. Elle surveille de près toutes les informations qui filtrent vers la presse. Nihoul a un cancer. Nihoul pense être libéré bientôt. Nihoul a récupéré son PC. Nihoul écrit un livre. Nihoul, tout compte fait, n'a pas de cancer. Vrai ou faux, peu importe. Baranyanka a compris, la première, l'importance du rôle de la presse dans ce dossier surmédiatisé et elle en tire parti. Jour après jour, elle ajoute quelques traits au portrait de l'homme qui a peut-être occasionnellement fraudé – combien de Belges peuvent se vanter du contraire? – mais dont l'implication dans l'affaire Dutroux ne repose que sur un lamentable malentendu. Lorsque Baranyanka reçoit l'aide inattendue d'un certain nombre d'enquêteurs qui travaillent pour Neufchâteau, l'affaire est dans le sac.

Début 1999, Nihoul remerciera Baranyanka du jour au lendemain. Au motif qu'elle n'est pas venue le visiter en prison pendant quelques semaines, parce qu'elle était enceinte. Nihoul trouve que l'excuse est un peu faible. Des journalistes, nombreux, vont alors encenser l'avocate et critiquer Nihoul, pour la première fois depuis un an et demi. Ils promettent à Baranyanka un avenir brillant au barreau et se demandent ce que va devenir Nihoul sans elle. Entre-temps, ce dernier a été une nouvelle fois condamné. Un an de prison pour les fraudes dans l'affaire de la «Maison des chefs».¹⁰

Fin 1997, Michel Nihoul n'a plus qu'un seul véritable adversaire: l'inspecteur Raymond Drisket de la brigade nationale de la PJ. Il fait partie du dernier carré du groupe de policiers qui s'était formé autour de Connerotte et Bourlet fin août 1996. Connerotte est parti, Suys est parti, De Baets et ses hommes sont partis. A un moment donné, le nombre d'enquêteurs de la cellule Obélix est réduit à trois, Drisket compris. Langlois affiche peu d'intérêt à chaque tentative de l'inspecteur de démontrer que Dutroux et Nihoul avaient ensemble l'intention, depuis le début de 1996, de mettre sur pied un réseau de prostitution, qu'ils trafiquaient dans la drogue et les voitures et que les enlèvements d'enfants peuvent parfaitement s'insérer dans ce cadre. La remise de 1.000 comprimés d'XTC le lendemain de l'enlèvement de Laetitia reste aux yeux de Drisket un indice important. Langlois n'écoute pas. Il cantonne le péjiste dans la seule recherche de l'implication de Nihoul dans les enlèvements d'enfants; tout devoir d'enquête dans d'autres domaines est refusé. Drisket en est réduit à solliciter Bourlet pour chaque devoir qui entend récolter des renseignements sur Nihoul. Le procureur est en droit d'enjoindre officiellement au juge d'instruction de poser certains actes. Mais ce n'est pas l'idéal pour le bon déroulement de l'enquête. C'est ainsi que la série de perquisitions destinées à vérifier l'alibi de Nihoul pour le 8 août 1996 fait l'objet de discussions pendant plusieurs mois.

«Langlois est assez porté sur les bonnes manières», dit un enquêteur. «Je me souviens d'une réunion de coordination, au début, à laquelle Eddy Suys était présent également. L'assistance était aux deux tiers francophone, les autres étaient flamands. Suys a vu entrer un collègue et il devait apparemment encore lui dire quelque chose en vitesse. Il l'a fait en néerlandais. Langlois était furieux, il estimait que cela témoignait d'un manque de respect. A partir de ce jour-là, plus rien de ce que faisait Suys n'a trouvé grâce à ses yeux. C'était la même chose avec les hommes de De Baets. Lors des réunions, ils ont l'air d'une bande de cow-boys. Si on veut se faire bien voir de Langlois, il faut porter une cravate et un pantalon amidonné. Une belle mallette ne fait pas de tort non plus. Cela peut sembler fou, mais cela a pourtant joué un rôle à des moments cruciaux. Parce que les adversaires de De Baets et consorts se tenaient bien, eux.»

Avant que l'affaire Dutroux éclate, Langlois était juge pénal au tribunal de première instance d'Arlon. Lorsqu'il est venu remplacer Connerotte après l'arrêt spaghetti, il voulait travailler dans la même direction. Mais cela n'a pas duré. Pour beaucoup d'enquêteurs, Langlois a très vite privilégié «un dossier solide et défendable, de préférence simple». «On a dit de Langlois qu'il avait une étiquette PSC et que c'est pour cela qu'il faisait corriger ses enquêtes en fonction de l'agenda politique», dit l'ex-enquêteur. «Cela me paraît exagéré. Par contre, c'est vrai qu'il n'avait pas l'intention de secouer l'*establishment* belge avec les dossiers X. Le grand problème, avec lui, c'est qu'il ne raisonne pas comme un juge d'instruction. Il approche les faits dans l'optique d'un magistrat du siège. Une vérité n'est pour lui une vérité que si elle peut être amenée devant un tribunal avec des preuves formelles.»

Parmi les hommes que Langlois apprécie, il y a le commandant Jean-Luc Duterme, le patron de l'antenne Neufchâteau. On sait peu de choses de Duterme, qui est extrêmement discret. A la gendarmerie, on dit qu'il fait partie de la vieille école, même s'il n'a que quarante-quatre ans. Sa carrière à la BSR a connu deux sommets relatifs: les Tueurs du Brabant et l'affaire Dutroux. Alors capitaine, Duterme a, dans les faits, dirigé dès 1984 la *task force* spéciale qui réunissait, à Nivelles, gendarmes et péjistes sur le dossier des Tueurs du Brabant. A ce poste, Duterme était à l'époque le fidèle lieutenant du procureur du Roi de Nivelles, Jean Deprêtre. Le palmarès de Deprêtre est impressionnant. Par le nombre d'affaires soupçonnées d'étouffement qu'il laisse derrière lui. Les Tueurs du Brabant, le meurtre de Paul Latinus, l'affaire Pinon, l'affaire Eurosystems... Dans chacune de ces affaires, au nom du «bon sens», Deprêtre a empêché les devoirs d'enquête les plus élémentaires, ridiculisé les pistes qui pouvaient mener à la criminalité organisée et réduit les faits aux hypothèses les plus simplistes. Parfois, c'est à croire qu'il le fait exprès. A partir de 1985, il s'acharne sur la piste des Borains, une bande d'apprentis criminels autour d'un certain Michel Cocu. Pour Deprêtre, les Tueurs du Brabant, ce sont eux. En 1988, la Cour d'assises de Mons acquitte les Borains: dans sa sagesse d'ores et déjà légendaire, Deprêtre a escamoté une expertise balistique qui les innocentait. Le travail du procureur du Roi n'est «pas objectif», estime la Cour de cassation quand elle dessaisit le parquet de Nivelles du dossier des Tueurs. Qu'importe, l'enquête s'est si bien endormie à Nivelles entre 1984 et 1987 que les tueurs du Brabant sont pratiquement assurés qu'on ne les retrouvera pas.

A l'époque, deux enquêteurs de la BSR de Wavre remuaient ciel et terre pour explorer d'autres pistes. Ils s'appelaient Gérard Bihay et Frans Balfroid. Ils voulaient chercher du côté de l'extrême-droite et du trafic d'armes. Ils avaient aussi quelques ex-gendarmes dans le collimateur, Madani Bouhouche, Robert Beijer, Christian Amory notamment. Bihay et Balfroid ont été écartés de la même manière que De Baets et ses hommes, dix ans plus tard. Avec les mêmes méthodes, car il était aussi question de «relecture» à l'époque. Sans doute Duterme n'a-t-il fait qu'obéir aux ordres lorsqu'il a mis Bihay et Balfroid à la porte, mais il n'en est pas moins amer de constater que c'est lui qui arrive à la tête de l'antenne Neufchâteau, des années plus tard. Et de voir que celui qui le désigne pour cette mission n'est autre que... le colonel Torrez, le correspondant téléphonique de Nihoul.

La *task force* de Nivelles comptait d'autres enquêteurs plus appréciés de Duterme. L'arrivée du gendarme Didier Miévis dans la cellule est à cet égard tout à fait remarquable. Quelques années plus tôt, le nom de Miévis est apparu, avec quatre autres, dans un rapport sur le Groupe G, un petit club de gendarmes attirés par les idées d'extrême-droite et liés au Front de la Jeunesse de Francis Dossogne. C'est l'ex-gendarme Martial Lekeu, décédé depuis lors, qui a révélé à un de ses supérieurs, en 1976, l'existence du groupe G. Lekeu affirmait qu'on y préparait les plans d'un coup d'état destiné à déstabiliser la Belgique pour installer une droite musclée au pouvoir. Après une enquête, très courte et interne à la gendarmerie, Didier Miévis a admis qu'il faisait partie du Groupe G et a avoué qu'il avait transmis des dossiers de la gendarmerie à Francis Dossogne. La plus grande discrétion a entouré toute l'affaire, ce qui explique sans doute pourquoi Miévis n'a eu d'autre sanction qu'une «simple mutation» à la légion mobile. Personne ne sait comment il a réussi un peu plus tard à réintégrer une brigade – la seconde commission d'enquête sur les Tueurs du Brabant s'interroge longuement à ce propos dans son rapport –, mais ce qu'on sait, c'est que Miévis entre comme secrétaire de Duterme au sein de la cellule d'enquête Brabant wallon. A l'époque, Miévis entretient toujours des contacts avec Dossogne.

En 1998, le commandant Duterme sera impliqué dans plusieurs procédures judiciaires avec des journalistes et d'anciens membres de l'antenne Neufchâteau. Les uns accusant les autres de «falsifications dans le dossier X1», ce qui donnera lieu à des débats complexes. De ce point de vue, Duterme n'a pas grand-chose à craindre. Il couche sur papier des mensonges flagrants, mais toujours en s'appuyant sur le travail de relecture de Baudouin Dericourt.

Dericourt a dans la trentaine. Au-delà des différends apparus au sujet de X1, ses collègues le décrivent comme un «superflic», l'un des meilleurs qu'ait connu la section financière de la BSR de Bruxelles. Il est le prototype du jeune homme de gauche qui entame sa formation de gendarme, au début des années 80, avec de grandes idées sur le «changement de l'intérieur» et qui finit par devenir un fana des armes aux sympathies plutôt à droite. A un moment donné, un bruit circule dans les couloirs de l'antenne Neufchâteau selon lequel Dericourt aurait appartenu au groupe néo-nazi Westland New Post et aurait participé dans ce cadre à des exercices de tir dans le Bois de la Houssière. C'est également l'endroit où allaient s'exercer Bouhouche et Beijer et où on a retrouvé une des voitures utilisées par les Tueurs du Brabant. Dericourt qualifie tout cela de ragot fantaisiste et entreprend des actions judiciaires pour s'en défendre.¹¹ Son passé n'en reste pas moins énigmatique. En 1985, c'est en toute illégalité que Dericourt s'exerce au tir dans un domaine à Ruysbroeck. Une de ses balles touche une voiture qui roulait sur la voie publique. L'incident lui vaut une enquête de l'auditorat militaire, qui laisse plus ou moins tomber l'affaire. Il est suspendu pour deux jours.

Un second événement marque la jeunesse de Baudouin Dericourt: le vol de 816 kilos de dynamite dans une carrière d'Ecaussines, dans la nuit du 2 au 3 juin 1984. C'est un des grands mystères de l'enquête sur les Cellules Communistes Combattantes. De fin 1984 à fin 1985, les CCC commettent vingt-sept attentats – avec des bombes généralement fabriquées par des experts – dont une série en cinq endroits à la fois. A en croire la justice belge, les CCC n'étaient qu'une poignée de jeunes idéalistes qui, au sommet de leur «gloire», ont surtout eu la chance de ne pas sauter avec leurs propres engins. De nombreux observateurs continuent cependant à penser que les membres condamnés des CCC, Pierre Carette, Bertrand Sassoie, Pascale Vandegerde et Didier Chevolet, étaient à l'époque – sans doute sans s'en rendre compte – infiltrés et soutenus par l'extrême-droite.

Très peu de temps après le vol de la dynamite, Dernicourt et son amie sont aperçus à Ecaussines. Ils ont garé leur voiture tout près de la carrière et semblent observer les policiers au travail. «Sans doute n'était-ce dû qu'à sa passion des grands mystères criminels de l'époque», dit une de ses anciennes connaissances. «Mais, à cette occasion, la maison où vivait son amie a été observée. Un an plus tard, lorsqu'il a eu des ennuis après l'incident de tir à Ruysbroeck, tout indiquait que sa carrière à la gendarmerie était fichue. Mais bizarrement, cela n'a pas été le cas. Il a été promu très rapidement et est entré à la BSR dès 1989.»

Une troisième affaire marquera Dernicourt en 1984: l'assassinat de Christine Van Hees dans la champignonnière qui se trouvait à deux pas de la caserne où il était alors en formation. «Cet assassinat l'obsédait réellement; nuit et jour, il ne parlait plus que de ça», nous dit sa connaissance de l'époque. «A l'entendre, ce n'était pas un meurtre ordinaire. Il impliquait toutes sortes de choses dans cette affaire. Il la situait dans la série des grands crimes qui frappait la Belgique à l'époque. A la fin de l'été 1984, en août ou septembre, Baudouin était dans tous ses états. Il s'était passé quelque chose dans un camping où sa copine avait une caravane. Il a parlé d'un incident avec une bonbonne de gaz: il y voyait une tentative de l'éliminer. Quelques jours plus tard, il m'a dit qu'il "savait tout", qu'il avait découvert ce qui était arrivé au juste et qu'il ne parlerait plus jamais de l'affaire de la champignonnière. Il n'en a d'ailleurs plus jamais reparlé.»

En 1997 et 1998, Dernicourt a rédigé au sein de l'antenne Neufchâteau des dizaines de procès-verbaux concernant l'affaire Van Hees. Aucune de ces pièces ne laisse apparaître une connaissance particulière de l'affaire. On peut se dire que Dernicourt, précisément parce qu'il a suivi l'affaire avec tant d'attention en 1984, a su dès le départ avec certitude que X1 délinquait. Si c'est le cas, il n'en a pas fait part à ses collègues.

Détail bizarre: l'ex-suspect principal Serge Clooth dit à un moment donné que Christine Van Hees avait entendu quelqu'un parler d'un vol d'armes dans une caserne, qui devait avoir lieu peu après. Dans la nuit du 12 au 13 mai 1984, l'arsenal des Chasseurs ardennais, à Vielsalm, a en effet été pillé dans le plus pur style commando. On suppose que ces armes ont ensuite été utilisées par les CCC.

S'il existait en Belgique un hit-parade des juges d'instruction les plus compétents, Jean-Claude Van Espen figurerait à coup sûr dans les trois premiers. Il a un jour fait perquisitionner à la Bourse de Bruxelles. Il a mis sous les verrous l'industriel français Didier Pineau-Valencienne. Il a amené quelques pontes du Parti Socialiste devant la Cour de cassation pour l'affaire Inusop. Il a dirigé l'enquête contre l'échevin libéral forestois corrompu, Bosschloos, contre l'ex-président du PS de Charleroi, contre le super-négrier Carmelo Bongiorno, contre quelques hommes de paille du baron Benoît de Bonvoisin, contre l'ancien substitut bruxellois Claude Leroy... Peu de magistrats font autant parler d'eux que Van Espen, dans la seconde moitié des années 80 et la première moitié des années 90. On l'appelle souvent «le petit juge». Ce quinquagénaire est très attaché à la discrétion. On le décrit comme un bourreau de travail, un génie financier, l'exemple de ce que devrait être la justice. Les critiques à l'encontre de Van Espen, lorsque critique il y a, émanent en général de gens qu'il a mis en prison. On dit alors qu'il a été nommé par la droite du PSC – ce qui est d'ailleurs vrai. Et que, dans cette position, Van Espen enquêterait sur la fraude et la corruption dans toutes les directions, sauf dans celle des mastodontes de l'économie belge, comme la Générale et l'empire d'Albert Frère.

On n'a jamais très bien compris pourquoi c'est à Van Espen qu'on a confié, à l'automne 1985, l'enquête sur l'assassinat de Christine Van Hees. Il y avait, en la personne de Francine Lyna, une juge d'instruction qui ne traitait rien d'autre, pour ainsi dire, que des affaires de mineurs et des meurtres. Quand l'enquête que Van Espen avait clôturée en juin 1996 est rouverte à cause des déclarations de X1, il semble logique, d'un point de vue strictement juridique, que ce soit lui qui en reprenne la direction. Vu de l'extérieur, c'est cependant une décision contestable.

A la mi-octobre 1996, Drisket laisse entendre à ses collègues à Neufchâteau que quelque chose de «gros» se prépare. Le 30 septembre, Drisket a auditionné une nouvelle fois Gérard Vannesse, de la BSR de Dinant. Michel Nihoul était son informateur – avec les conséquences que l’on sait – et soudain, Vannesse veut raconter quelque chose dont il n’avait pas parlé précédemment. Nihoul lui avait promis des renseignements, sans jamais les donner, au sujet d’un réseau de prostitution dirigé par un restaurateur anversois, déclare Vannesse.

- Pourquoi ne parlez-vous que maintenant de ce restaurateur?
- Parce que cela m’est revenu en y réfléchissant, après mon audition. Je me souviens aussi qu’il a parlé du juge bruxellois Van Espen, qui protégeait un réseau de pédophilie, et que cette affaire ferait beaucoup de bruit si elle éclatait. C’est tout ce qu’il m’a dit à ce propos.
- Pourquoi ne parlez-vous de cela que maintenant?
- Pour les mêmes raisons. De plus, je n’y croyais pas.¹²

Le nom de Van Espen apparaît également plusieurs fois – et dans un contexte beaucoup plus explicite que dans la déclaration de Vannesse – entre les pages 96 et 101 du livre que Jean-Paul Raemaekers écrit à la prison d’Arlon après l’épisode de Jumet, qui a tourné au fiasco. Langlois fait d’ailleurs saisir ce livre le 25 juin 1997. Il y a aussi un certain John M. Verswyver, un ancien compagnon de cellule de Raemaekers, qui se met à raconter aux journalistes, début 1997, que Van Espen est un protecteur actif de pédophiles.¹³ Verswyver, Raemaekers, Nihoul... tous ont quelque chose en commun: ils ont un jour été arrêtés par Van Espen. Il est presque étonnant que, suite à l’affaire Dutroux, il n’y ait pas plus de personnages comme eux qui aient accusé de pédophilie leurs adversaires au sein de la magistrature. En janvier 1998, des rumeurs apparaissent selon lesquelles X1 aurait désigné Van Espen comme l’une des personnes présentes lors du meurtre de Christine Van Hees...¹⁴ La réalité est un rien moins sensationnelle: X1 a raconté quelques semaines auparavant à sa thérapeute qu’elle avait vu Van Espen quelques fois en compagnie de Nihoul et de Bouty au début des années 80.¹⁵

De tous les bruits qui circulent sur le compte de Van Espen fin 1997, un seul semble digne de retenir l’attention des enquêteurs: la déclaration de Vannesse. Cependant, Michel Nihoul a un geste évasif lorsque ses interrogateurs lui soumettent cette déclaration. Il n’a jamais dit cela comme ça, précise-t-il. Il tenait cette histoire d’un avocat. Lorsqu’il en a parlé plus tard à Vannesse, c’était plutôt en guise d’anecdote, explique-t-il. Par contre, Nihoul connaît une autre histoire sur Van Espen. Il la raconte le 18 octobre 1996. Ce jour-là, il est interrogé sur l’affaire SOS Sahel. Toute cette affaire, raconte Nihoul, a éclaté à la suite d’une autre affaire, compliquée, comme toujours avec Nihoul.

Son fils Jean-Marc, qui était en conflit avec lui, est allé sans le prévenir au tribunal de commerce déposer le bilan de leur petite société, Nihoul et associés. Le curateur Claire Massart a saisi le mobilier et est tombée sur une fausse attestation bancaire au nom du politicien PSC Philippe Deleuze. Deleuze, qui gérait les biens d’un mineur, avait «emprunté» 150.000 FB, comme le formule Nihoul dans son livre.¹⁶ Mais un juge était sur le point de vérifier ses comptes et Deleuze aurait supplié Nihoul de lui fournir l’un ou l’autre document censé attester que ces 150.000 FB étaient placés et en sécurité. Nihoul a fabriqué, sur sa toute nouvelle imprimante en couleurs, une attestation montrant que Deleuze avait placé cet argent au Luxembourg. Par le biais du curateur, l’attestation est arrivée sur le bureau de Van Espen et, le 17 janvier 1989, la BSR de Bruxelles effectuait une perquisition dans le bureau de Nihoul, avenue Van Halen à Forest.¹⁷ Nihoul était absent, mais devait se présenter à la BSR le lendemain. «J’ai alors contacté Deleuze et je l’ai mis au courant de ce qui était arrivé», raconte Nihoul. «Je lui ai rappelé que cette histoire concernait le faux qu’il m’avait demandé. Sur ce, il m’a dit de ne pas aller au rendez-vous. Il contacterait son beau-frère Jean-Claude Van Espen et lui demanderait de repousser le rendez-vous, pour que nous puissions nous rencontrer et convenir d’une stratégie dans cette affaire.»¹⁸

Finalement, dicit Nihoul, Van Espen arrange les choses de telle façon que l'interrogatoire n'a lieu qu'un jour plus tard, et il fait disparaître la fausse attestation de Deleuze du dossier. Ensuite, l'enquête est transmise à Benoît Dejemeppe – encore juge d'instruction à l'époque – qui n'enquête plus que sur les seules affaires louches de SOS Sahel. Il n'est plus question des magouilles de Deleuze. «C'est lui que Van Espen a protégé», affirme Nihoul. C'est la parole de Nihoul contre celle de deux importants magistrats. Et pourtant, il y a au moins un élément dans son récit qui est vrai. En 1989, Van Espen est effectivement le beau-frère de Deleuze. Cela n'a rien d'un honneur, car plus tard, cet avocat et politicien se fera condamner pour une centaine d'escroqueries pour un montant de plus de 50 millions de FB.¹⁹

Les liens entre Van Espen et le milieu plutôt corrompu de Nihoul, Bouty et Deleuze vont apparemment plus loin encore. «J'ai connu Van Espen lorsqu'il travaillait occasionnellement, en tant qu'avocat, pour les cabinets d'avocats d'Annie Bouty et de Philippe Deleuze», déclare Nihoul lors de son audition du 8 octobre 1996. «La sœur de Van Espen est d'ailleurs la marraine de mon fils.»²⁰ Nihoul explique encore que Van Espen doit sa nomination en tant que magistrat au soutien de Paul Vanden Boeynants et de Philippe Deleuze.

La Belgique est un petit pays. Si l'on compte les frères et sœurs des parrains et des marraines, tout le monde a peut-être un lien de parenté avec tout le monde.²¹ Dans le cas de Van Espen, il y a plus que ça. Le 27 décembre 1997, l'hebdomadaire *Télé Moustique* publie la copie d'une pièce judiciaire rédigée à l'occasion de la comparution d'Annie Bouty devant la chambre du conseil de Bruxelles dans le cadre de plaintes qu'elle a déposées contre Nihoul. Ce document date du 20 juin 1984, quatre mois après l'assassinat de la champignonnière. L'avocat qui représente Bouty s'appelle Jean-Claude Van Espen.

Le 5 mars 1997, on retrouve dans la station-service Q8 de la famille Derochette les restes de Loubna Benaïssa. Après la constitution de la partie civile à Neufchâteau de la famille Benaïssa, dès le mois de septembre 1996, une équipe de jeunes gendarmes bruxellois, sous la direction de l'adjudant Jean-Claude Legendre, est chargée d'une analyse du dossier sur la disparition de cette fillette de neuf ans, à Ixelles, le 5 août 1992. Six mois avant la perquisition dans la cave de la station-service, Patrick Derochette figure déjà en tête de la liste de suspects. Pas uniquement en raison de son passé judiciaire, mais aussi, et surtout, à cause d'Aziza E.M., une copine de classe de la petite Loubna. Treize jours après la disparition, elle a vu passer à Ixelles une VW Golf noire, dans laquelle elle a cru reconnaître son amie sur la banquette arrière. La petite fille était si sûre d'elle qu'elle a noté le numéro d'immatriculation sur son bras: FKE080. La PJ de Bruxelles avait déjà vérifié ce numéro en 1992, mais elle était tombée sur des voitures qui étaient tout sauf des Golf et des propriétaires qui étaient tout sauf des ravisseurs d'enfants. En mars 1997, lorsque la gendarmerie peut s'enorgueillir de l'arrestation de Derochette, une porte-parole n'hésite pas à mentionner l'idée géniale qui a mené Legendre jusqu'à Derochette. Il s'est dit qu'Aziza avait pu prendre par erreur un H pour un K. Que voit-il? La plaque FHE080 était enregistrée à l'époque au nom d'un certain C., qui a possédé entre 1987 et 1996 deux Golf identiques, l'une blanche et l'autre vert clair. C. était un parent par alliance des Derochette. Par contre, le frère de Patrick Derochette conduisait à l'époque une VW Golf noire.²² Il est parfaitement possible que les plaques aient été échangées au sein de la famille, se dit Legendre. Cela n'a cependant jamais été prouvé. Selon Derochette, Loubna était déjà décédée le 18 août 1992 et Aziza ne peut donc pas l'avoir vue. La gendarmerie n'ébruiera jamais l'identité du mystérieux monsieur C. Il faut dire que la situation est gênante. C. n'est autre que le greffier du juge d'instruction Jean-Claude Van Espen.²³

Voilà la situation telle qu'elle est objectivement perceptible le 27 janvier 1997, le jour où Van Espen est à nouveau officiellement «saisi» en tant que juge d'instruction de l'affaire Christine Van Hees, le dossier qui est décrit alors comme le prologue de la grande percée dans l'affaire Dutroux. Le juge s'est déjà plaint à plusieurs reprises, au cours des mois précédents, du trop grand nombre d'enquêteurs que mobilise l'affaire Dutroux. Il a des liens familiaux avec deux des suspects du dossier de meurtre sur lequel il est censé enquêter. Il est intervenu en tant qu'avocat pour le compte de l'un de ces suspects. Il a été nommé par le milieu politique qui est visé dans l'enquête. Dans une phase antérieure de l'enquête qu'il dirige, toutes les pistes en direction de Nihoul ou du milieu auquel il appartient ont tout simplement été négligées.

Le juge Van Espen a rouvert l'instruction de l'affaire Van Hees trois mois après que la nation entière se soit révoltée parce que la Cour de cassation avait dessaisi Jean-Marc Connerotte de l'affaire Dutroux, pour avoir mangé une assiette de spaghetti. Van Espen a sans doute toujours su que l'affaire Van Hees le mettrait tôt ou tard dans une situation similaire et que les motifs de suspicion légitime de partialité seraient, de plus, cent fois plus solides. Juste avant que la presse fournisse, fin 1997, la preuve de ses liens avec Bouty, Van Espen nie encore formellement avoir jamais été son avocat: «C'est pertinemment faux, je n'ai jamais défendu Annie Bouty.» Confronté aux références précises du document, Van Espen déclare: «Peut-être l'ai-je défendue une seule fois, pour remplacer un autre avocat. C'est possible, oui.»²⁴ Dix jours plus tard, il se retire de l'enquête et son collègue Damien Vandermeersch lui succède dans l'affaire Van Hees.²⁵

Au vu des activités de Van Espen entre les mois de mai et juillet 1997, on cherche en vain quelque chose qui ressemble à une initiative ou une tentative d'avancer d'un seul pas dans la découverte des assassins de Christine Van Hees. Mais alors, que fait-il? Il écrit des lettres. Et il convoque Marc Verwilghen, quand il apprend que la commission Dutroux s'intéresse au dossier Van Hees. «Ce fut comme si une bombe venait d'exploser!», écrit Verwilghen dans ses mémoires. «Van Espen sollicite un entretien urgent avec moi, et le procureur de Bruxelles, Benoît Dejemeppe, ainsi que sa magistrate de confiance, Paule Somers, voulurent me voir illico.(...) Ils me firent comprendre en termes non ambigus qu'ils ne voulaient pas d'une quelconque intervention de la commission dans cette affaire.»²⁶

Le 26 mai 1997, Van Espen adresse un courrier long et circonstancié à Dejemeppe. Il se plaint – une fois de plus – du manque d'enquêteurs affectés aux affaires financières et fait état d'une «situation alarmante». Dans cette lettre, Van Espen exprime son étonnement de voir que la soudaine relecture des déclarations de X1 mobilise encore des enquêteurs supplémentaires. «Personnellement, je n'ai formulé aucune demande concernant ces renforts», écrit Van Espen.²⁷ Et effectivement, le colonel de gendarmerie Guido Torrez, qui reçoit une copie de la lettre à Dejemeppe, lui rappelle que ce n'est pas lui, Van Espen, qui a ordonné la relecture, mais qu'il ne doit pas faire comme s'il n'était au courant de rien: «La nécessité d'objectivation (des déclarations de X1) a été annoncée et motivée au cours d'une réunion de coordination du 25 avril, à laquelle vous-même avez participé.»²⁸

Etrange. Début juillet, Van Espen change de cap. Il charge formellement le premier maréchal des logis Bille de constituer un dossier de coupures de presse reprenant tout ce qui a paru sur une réunion de la commission Verwilghen.²⁹ Au début de son second mandat, la commission a notamment entendu, à huis clos, le procureur Bourlet et les magistrats nationaux Duinslaeger et Vandoren. Ce que Van Espen espère apprendre via ces coupures de presse, c'est s'ils ont parlé des dossiers X, et si oui, à quel point cela a filtré dans les médias. Il se dit que si c'est le cas, il y a fuite, et c'est inadmissible. Mais en fait de fuites, il n'y a pas grand-chose. La seule chose qui pourrait indiquer qu'on a parlé des dossiers X en commission se trouve dans un article paru dans le quotidien *La Lanterne*. Un article qui rapporte la réaction de Michel Bourlet lorsque Philippe Castel, de RTL-TVI, lui tend un micro et le supplie presque de faire une brève petite déclaration. Réponse de Bourlet: «Mais oui. Bonjour!» Mais il y a autre chose, qui intéresse beaucoup plus Van Espen: une citation du commissaire PS Claude Eerdeken. Il dit que les magistrats auraient parlé de «témoignages extrêmement importants».³⁰ Une fuite. Tout de même. Et une fois de plus: Claude Eerdeken.

Le 10 juin 1997, Van Espen se remet à écrire. Cette fois, le destinataire est le magistrat national Patrick Duinslaeger. Van Espen se plaint à présent du livre *Les cahiers d'un commissaire*, du socialiste Patrick Moriau qui a quitté la commission Verwilghen. Pour Van Espen, le fait que Moriau révèle des déclarations faites à huis clos est un signe que son enquête ne pourra jamais aboutir. S'il devait un jour faire arrêter ou inculper des suspects, ceux-ci objecteraient que leurs droits ont été bafoués. Citant dans la foulée la petite phrase d'Eerdeken, Van Espen écrit à présent: «Je suis forcé de constater qu'il semble bel et bien y avoir eu des interférences, au point que je me vois dans l'obligation de suspendre plusieurs devoirs d'enquête en attendant des éclaircissements.»³¹

Dans son livre, Moriau a soigneusement évité le sujet des témoins X. La citation d'Eerdeken non plus n'est pas particulièrement révélatrice. C'est comme si Van Espen ne demandait pas mieux qu'une grosse fuite afin de pouvoir stopper l'enquête. Finalement, ce but sera atteint grâce à une correspondance suivie avec le commandant Duterme au sujet du contact, évoqué précédemment, entre l'adjudant De Baets et le conseiller Marique. En attendant, Duterme envoie note sur note pour remettre en question les méthodes d'enquête de De Baets.

Il y a encore une chose qui frappe lorsqu'on reconstitue cette partie de stratégie juridique. Lors du mois crucial, le mois de juin 1997, le sérieux du dossier X1 ne fait aucun doute. La question de la crédibilité de X1 n'est pas ou peu abordée dans les courriers que Van Espen écrit et reçoit, pas plus que les découvertes ahurissantes dans l'affaire Van Hees. Non, il ne s'agit que de questions de procédure. Pour Jean-Claude Van Espen, le fait qu'une enquête parlementaire soit en cours est un motif pour stopper «temporairement» l'enquête judiciaire. A l'inverse, l'existence d'une enquête judiciaire empêche la commission Verwilghen d'approfondir la question. Le résultat est qu'il n'y a plus d'enquête du tout. Seulement des relectures.

«Je ne pense pas que nous ayons eu l'occasion de parler de ces choses-là»

Réponse de Regina Louf à madame Van Hees qui lui demandait si Christine avait parlé un jour d'un voyage au Canada, 3 mars 1998

Un chien a quatre pattes. Une table aussi. Donc, un chien est une table. C'est sur base de raisonnements de ce genre qu'on enseigne le principe du sophisme. C'est l'art de la tromperie subtile, tel qu'il fut développé au cinquième siècle avant Jésus-Christ par les philosophes grecs. On peut trouver une infinité de variantes. Un homme veut aller en train du point A au point B, mais il rate le train. De sa vie, il ne pourra plus jamais atteindre le point B. Les sophistes ne tiennent pas compte des trains que l'on peut prendre plus tard. Le sophisme a toujours ses adeptes aujourd'hui, comme le démontre le quatrième rapport de relecture:

Bruxelles, le 05.02.1998

Synthèse et remarques après relecture de la procédure et révision des auditions filmées de 14 à 17 comprises.

Cette synthèse confirme les constatations des trois premières synthèses concernant les faits et les éléments avancés par X1 en audition.

1. Remarques

L'audition 14 du 01.02.1997 est relative à la champignonnière. Les auditions 15 à 17 concernent d'autres faits. Ces auditions se rapportent, en effet, à des faits criminels qui se seraient déroulés dans un château de la région d'Anvers où, entre autres, Katrien De Cuyper aurait été assassinée.

Depuis la précédente synthèse, de nombreuses vérifications ont été réalisées suite aux devoirs suggérés.

- Les recherches visant l'identification des victimes citées par X1, Belinda et Mieke (Marie-Thérèse) nous ont menés dans l'entourage immédiat de X1, auprès de deux personnes qui fréquentaient le même manège qu'elle. La description qu'en donne X1 pourrait correspondre soit à Mieke Van De Walle, soit à sa sœur Chris Van De Walle. En ce qui concerne Belinda, il pourrait s'agir de la nommée Van Achte Belinda.

De prochaines auditions déjà programmées devraient confirmer ou infirmer cette hypothèse.

- X1 a reconnu formellement le manège Paddock, sis Strooistraat 14 à Meise, comme étant celui où s'est déroulé le meurtre de son fils Tiu le 13.02.1984. De nombreux détails communiqués par X1 lors de ses déclarations précédant la reconnaissance des lieux, nous font cependant penser au manège Ponderosa. X1 a fréquenté ce manège entre juin 1983 et novembre 1984 (cfr. PROCES-VERBAL n° 152.769/97 en date du 30.12.1997 et 150.130/98 en date du 21.01.1998).
- En ce qui concerne les faits qui se seraient déroulés dans une villa où elle aurait aperçu une multitude de maquettes de bateaux miniatures, X1 reconnaît l'habitation du nommé F.S. sur présentation d'une photographie lors de son audition du 08.02.1997 (cfr. PROCES-VERBAL n° 150.322/97 en date du 27.02.1997).
X1 cite F.S. comme un auteur d'abus dont elle a donné, avant la reconnaissance sur photographie, une description précise. Nous constatons que les descriptions données par X1 dans son audition ne correspondent pas à la personne ni à son épouse reconnues par la suite sur présentation de photographie (cfr. PROCES-VERBAL n° 150.188/98 en date du 28.01.1998).
- Suite aux déclarations de X1 au sujet de ses diverses grossesses non déclarées, une enquête a été réalisée auprès d'un gynécologue de l'époque. Les résultats de cette enquête ont été transmis à M. le Juge d'Instruction Vandermeersch dans le cadre de son dossier 6/98.
- Suite aux déclarations de X1, le médecin de famille S. a été identifié (cfr. PROCES-VERBAL n° 150.741/97 en date du 18.03.1997).

- Suite aux identifications sur photographies de C. et K., nous constatons que ces deux individus sont nés en 1976. Ils n’avaient donc que 67 ans au moment des faits (cfr. PROCES-VERBAL n° 150.164/98 en date du 26.01.1998), ce qui rend impossible leur présence comme coauteurs.
- Suite aux détails concrets communiqués par X1 concernant Christine (t-shirt, Teddy-bear, vélo, etc.), un grand nombre de personnes ont été entendues (voir PROCES-VERBAL n° 152.710/97 en date du 22.12.1997).

2. Contenu des auditions 14 à 17

a. Audition 14 en date du 01.02.1997:

Cette audition est axée sur des détails au sujet du meurtre de Van Hees Christine. X1 nous donne des détails sur Mieke ayant participé aux parties fines. X1 explique également les relations qu’il y avait entre Mieke et Christine.

Remarques:

- Evoquant la personnalité de Mieke, X1 a parlé d’un établissement scolaire bruxellois qu’elle fréquentait et où l’uniforme était de rigueur. Sur la base de la description de cet uniforme, nous retrouvons un écusson semblable cousu sur une veste de cavalier portée par X1 (cfr. PROCES-VERBAL n° 152.711/97 en date du 29.12.1997).
- Suite aux déclarations de X1, les parents de Anne ont été identifiés comme étant les nommés D.E. et S.E. (cfr. PROCES-VERBAL n° 100.452/97 en date du 16.01.1997).

Nous relevons que X1 hésite beaucoup et qu’elle a du mal à donner des détails précis sur les faits qui se sont déroulés à la champignonnière. Elle cherche généralement à obtenir des informations afin de pouvoir donner davantage de détails. Par exemple, lorsque les enquêteurs signalent à X1 qu’ils sont en possession du plan de la champignonnière, X1 demande à le voir afin de pouvoir donner plus de détails. Devant le refus des enquêteurs, elle évite le plus possible la description des lieux. Les enquêteurs ne semblent pas dupes et lui signalent qu’ils ne peuvent pas lui donner ces éléments car ils deviendraient suggestifs. Dans cette dernière audition relative aux faits commis à la champignonnière, nous constatons la présence de nombreuses contradictions avec ses précédentes auditions ayant trait au même sujet. Nous joignons en annexe un tableau comparatif des différentes auditions relatives aux faits commis à la champignonnière. Ce tableau met en évidence les contradictions relevées.

b. Audition 15 du 08.02.1997:

- Cette audition est axée sur un nouveau fait suite à la reconnaissance sur photo de De Cuyper Katrien par X1. De Cuyper Katrien est reconnue parmi un lot de photographies d’enfants disparus montré à X1. L’identification de De Cuyper Katrien a été effectuée hors audition et fait l’objet du procès-verbal n° 150.067/97 en date du 02.02.1997. Dans ce lot de photographies, X1 a encore désigné d’autres enfants victimes du réseau.
- X1 explique les circonstances dans lesquelles elle a connu De Cuyper Katrien.
- X1 nous explique qu’en fait elle a été mise sous pression par le fait que ses enfants étaient gardés en otage par une tierce personne (un «chien de garde» suivant l’expression de X1) durant l’accomplissement des faits.
- X1 a du mal à situer les faits dans le temps. Elle renseigne un trajet pour se rendre à l’endroit où ils se sont déroulés. Elle donne une description sommaire de l’endroit, de la manière dont le crime s’est passé ainsi que de la victime.

Remarques:

- X1 décrit De Cuyper Katrien comme étant une jeune fille de 12 ans alors qu’elle en a 15 au moment des faits.

- X1 précise que le jour du meurtre, Tony est venu la chercher à son domicile Nekkervijverstraat à Sint-Amansberg en Citroën grise. Force est de constater qu'entre le moment où De Cuyper disparaît et le moment où elle est retrouvée morte, X1 n'était plus domiciliée à cette adresse (cfr. PROCES-VERBAL n° 150.184/98 en date du 02.02.1998).

Naatje van Zwaren de Zwarenstein (cfr. PROCES-VERBAL n° 150.069/97 du 02.02.1997).

Nous relevons encore que des propos intéressants sont tenus pendant les breaks filmés à l'occasion des auditions. Les confidences faites par X1 à la thérapeute pourraient avoir un intérêt pour le dossier. X1 demande régulièrement aux enquêteurs si son audition se passe bien, s'ils la jugent assez loquace. Elle confie à cette thérapeute qu'en fait elle ne veut pas répondre aux questions car elle pense que derrière chaque question il y a un but recherché. Dès lors qu'elle ne connaît pas ce but, elle évite de répondre. X1 précise que cette façon de penser lui a été inculquée à l'époque par Tony. X1 confie qu'elle contient une terrible violence en elle, à un point tel qu'elle est obligée de se faire du mal afin de maîtriser cette violence. Elle ajoute encore qu'il est parfois nécessaire que quelqu'un la maîtrise car elle pourrait aller jusqu'à frapper la tête de ses enfants contre le mur. Elle s'empresse de préciser qu'elle n'a jamais frappé ses enfants.

c. Audition 16 en date du 15.02.1997:

- Cette audition est axée sur les faits concernant De Cuyper Katrien. X1 y donne des éléments qui pourraient permettre de retrouver l'endroit où ces faits se sont passés.
- X1 précise qu'elle était tenue par Tony et qu'elle n'avait pas le choix.

Remarques:

- Nous relevons certaines contradictions avec sa précédente audition. Au moment où les enquêteurs lui demandent de répéter le nom des personnes présentes au château, X1 en oublie deux. L'enquêteur lui rappelle alors qu'elle avait parlé de De Wolf. Nous faisons remarquer que l'enquêteur s'est trompé car en fait X1 n'a jamais cité de De Wolf dans une précédente audition mais bien un Van Mol. Nous faisons également remarquer que X1 ne contredit pas l'enquêteur et ne corrige pas cette erreur. X1 s'excuse et embraie tout de suite en ajoutant des détails comme le fait que c'est De Wolf qui l'a ramenée avec sa Jeep. Sans compter Y. qu'elle oublie complètement lors de cette audition.¹
- Nous constatons la présence de contradictions dans cette même audition. Ainsi X1 nous dit que Katrien devait connaître Tony car elle savait, sans qu'on le lui dise, ce que Tony aimait qu'on lui fasse pendant une fellation (...). Dans cette même audition, X1 précise que c'était la première fois qu'elle voyait Katrien et que Katrien a fait une fellation à tout le monde sauf à Tony.
- Le château a été identifié. Il s'agit du Kattenhof à 's Gravenwezel (cfr. PROCES-VERBAL n° 150.673/97 en date du 08.03.1997, 150.801/97 du 13.03.1997, 150.359/97 en date du 01.03.1997). Il est la propriété de la famille X.

Durant les breaks de cette audition, nous constatons également que des éléments intéressants de ce dossier ont été transmis par X1 à sa thérapeute.

d. Audition 17 en date du 01.03.1997:

- X1 nous précise les faits concernant De Cuyper Katrien. X1 confirme dans cette audition la reconnaissance du château Kattenhof comme étant l'endroit où De Cuyper Katrien a été tuée.
- X1 relate d'autres faits qui se seraient passés au château.

1) Les faits sur Katrien.

2) Fin 1993, les faits sur une Turque ou Marocaine dont on parle dans la presse. Les enquêteurs avancent le nom de Loubna Benaïssa. X1 confirme.

- 3) Après 1993, les faits sur un garçon 7 ans et une fille 11 ans que X1 reconnaît comme étant Kim et Ken.
- 4) Fin août 1994, des faits sur trois enfants dont un petit garçon de 3 à 4 ans, et deux filles dont une s'appelle Véronique.
- 5) Le 05.06.1995, les faits sur une fille de 15 à 16 ans.
 - X1 nous précise qu'elle a encore connaissance d'autres faits mais où elle n'était pas présente.
 - A la fin de son audition lorsque les enquêteurs supposent que l'étrangère doit être Loubna, X1 confirme. Les enquêteurs ajoutent que X1 a reconnu un autre enfant étranger dans le lot des photographies parmi lesquelles se trouvait De Cuyper. X1 précise que cet enfant a été assassiné dans un domaine.

Remarques:

- Nous constatons de nombreuses contradictions avec ses précédentes auditions sur les mêmes faits et notamment quant au fait de s'être rendue 3 ou 4 fois au château. X1 parle ensuite de 15 à 20 fois.
 - Au sujet des nouveaux faits rapportés durant cette audition, X1 n'a jamais été réentendue pour obtenir plus de précisions. Nous constatons également qu'aucune des nouvelles victimes citées par X1 dans cette audition n'a été identifiée dans le présent dossier.
 - En ce qui concerne l'autre enfant étranger désigné par X1, il est identifié comme étant Mazibas.
 - Nous constatons également que X1 s'est limitée à citer des noms mais n'a jamais donné la moindre précision quant au déroulement des événements.
- Ci-joint: tableau comparatif des diverses auditions relatives aux faits commis à Anvers sur De Cuyper Katrien. Des contradictions y sont relevées.

Conclusions

Hormis le fait que X1 nous donne très peu de détails concrets pouvant être vérifiés, nous sommes confrontés à un récit en perpétuelle évolution et en contradiction avec les récits précédents relatifs aux mêmes faits.

Le résultat des quelques vérifications possibles, effectuées sur base des dires de X1, nous place devant un tissu d'incohérences par rapport aux faits qui se sont produits. Nous reprenons ci-après quelques exemples non exhaustifs:

- 1) Dans le PROCES-VERBAL n° 150.182/98 en date du 29.01.1998, nous exposons une chronologie des accouchements de X1.
- 2) Dans le PROCES-VERBAL n° 150.181/98 en date du 28.01.1998, nous reprenons une contradiction flagrante: dans ses auditions, X1 déclare avoir vu Tony le 05.06.1995 pour la dernière fois. Dans son carnet intime, nous retrouvons un écrit daté du 09.08.1994 dans lequel il est manifeste qu'elle n'a plus revu Tony depuis un temps certain.
- 3) Nous constatons que X1 utilise des éléments de son vécu, de son entourage familial et de ses lectures pour nous les restituer dans le récit qu'elle nous fait de son passé.
Dans le PROCES-VERBAL n° 150.133/98 en date du 26.01.1998, nous exposons que X1 fait état dans un fax daté du 16.03.1997, de l'existence d'un petit enfant vietnamien âgé de 11 ans qu'elle nous présente comme une victime d'abus sexuels. Nous faisons un parallèle avec un article de presse daté du 14.03.1997 retrouvé lors de la perquisition à son domicile. Il y est question d'un petit Vietnamien de 11 ans enlevé et abusé par Derochette Patrick.

Dans le PROCES-VERBAL n° 103.011/97 en date du 01.09.1997 émanant de la BSR de Gand, il appert que la majorité des prénoms de victimes d'abus citées par X1 se retrouve dans son entourage scolaire. Les personnes désignées comme victimes par X1 et auditionnées par les services de la BSR de Gand et de Bruxelles ne confirment pas les dires de X1 quant à leur implication dans un réseau pédophile.

4. Devoirs à exécuter

Auditions 15 et 16:

En fonction de la décision du Magistrat instructeur, il sera procédé à une éventuelle retranscription des interruptions filmées d'auditions.

Vandeput W., Verhaegen E., Ooms B., Alvarez C.,
Pour accord, Dericourt B. 1MDC.

Commençons par une très belle illustration du sophisme contemporain. En août 1994, X1 écrit dans son journal qu'elle n'a plus vu Tony depuis un bon bout de temps. «Contradiction flagrante», disent les relecteurs. Car fin 1996, X1 a déclaré qu'elle a vu Tony pour la dernière fois le 5 juin 1995. Les sophistes ne tiennent pas compte d'éventuelles rencontres entre août 1994 et juin 1995.

On ne peut pas simplement se contenter d'affirmer que le quatrième rapport de relecture contient principalement de faux éléments. Il date d'après la publication des premiers articles sur X1 dans la presse et on dirait que ces articles ont incité les relecteurs à un peu plus d'application. En même temps, leur travail en a été quelque peu facilité. Dans cette phase de la relecture, ce sont les auditions des mois de février et mars qui sont examinées, les quatre dernières sous la houlette de De Baets. A cette époque, il commençait à être mis sous pression pour obtenir enfin des «résultats». Comme nous l'avons déjà vu, cela a eu des effets sur le déroulement des auditions. Il était devenu de moins en moins flic et de plus en plus le «grand frère» de Regina Louf. D'une certaine façon, cette évolution est peut-être compréhensible, mais dans une enquête judiciaire, cela tient difficilement lieu d'excuse pour aller raconter, par exemple, que l'on a été témoin des assassinats de Loubna Benaïssa et de Kim et Ken Heyrman – juste pour faire plaisir aux interrogateurs.

«Holà, mais je n'ai jamais déclaré tout ça», réagit Regina Louf. «Je me souviens très bien de cette audition. J'ai parlé d'une petite Turque avec des lunettes. De Baets insistait. N'était-ce pas une petite Marocaine, par hasard? Etais-je certaine des lunettes? Ça ne pouvait-il pas être Loubna? La façon dont ils m'interrogeaient me faisait penser qu'ils en savaient plus, qu'ils attendaient quelque chose. C'est dans ce contexte que j'ai lâché quelque chose du genre: c'est possible.»²

Si c'est exact, les relecteurs replongent dans le mensonge. Ce que dit Regina Louf est tout à fait différent de «X1 confirme». Que nous apprend la lecture des pièces judiciaires? «Une des filles pourrait être Loubna», dit le premier procès-verbal rédigé sur l'audition du 1^{er} mars 1997.³ *Pourrait* être. Il n'est pas écrit que X1 confirme quoi que ce soit. Les choses deviennent encore plus étonnantes lorsque Kim et Ken sont mentionnés. D'après les relecteurs, X1 a déclaré sans ambages, le 1^{er} mars, qu'elle avait été témoin du meurtre de ces deux enfants. «Mais non, pas du tout», dit Regina Louf. «J'ai parlé d'un frère et d'une sœur. Hors audition, De Baets m'a demandé un jour s'il pouvait s'agir de Kim et Ken. Je lui ai dit: c'est possible, je ne sais pas.»

Mais revenons aux dossiers. D'après ce que nous avons pu vérifier, les noms de Kim et Ken n'apparaissent même pas dans le texte de cette audition. Par contre, ils sont mentionnés – tout comme celui de Loubna, d'ailleurs – dans deux notes que De Baets rédige à cette époque pour se défendre contre le scepticisme croissant du commandant Duterme – et en particulier à l'époque des discussions sur l'utilisation de goniomètre.⁴ Les relecteurs ont tout à fait raison de faire remarquer qu'à cette époque, on jonglait apparemment à outrance avec les noms. Mais sur le plan factuel, ce qu'ils disent est inexact.

En fin de rapport, on tombe sur un argument qui, lui, est tout à fait solide et peut susciter de nombreuses questions. Lors de la perquisition chez X1, le 20 mars 1997, les enquêteurs trouvent un exemplaire du journal *Het Laatste Nieuws*, qui date de six jours auparavant.⁵ Ce jour-là, le quotidien consacre deux pleines pages à quelques meurtres non élucidés pouvant éventuellement être reliés à Patrick Derochette, arrêté peu avant. Le journal mentionne notamment l'affaire Van Hees. Il n'est pas anormal que Regina Louf garde ce journal. Elle doit donc avoir lu le passage qui suit: «Neuf jours plus tard, Derochette enlevait un gamin vietnamien de onze ans. Dans la cave du garage, au coin de l'avenue de la Couronne et de la rue Wéry, ce petit garçon a subi des tortures (notamment avec des fils, des barres de fer et du feu) qui ressemblent fort à ce qu'avait subi Christine Van Hees.»⁶

Le 16 mars, deux jours après la parution de cet article, X1 envoie un fax à De Baets, dans lequel elle parle des événements à «l'usine». Dans son récit apparaît un petit Vietnamien qui s'appelait «Ko» et qui venait d'une maison d'accueil. Contrairement à ce qu'affirment les relecteurs, X1 ne parle pas d'un petit garçon de onze ans, mais de dix ans. Cela ne change pas grand-chose à l'affaire. Il semble évident qu'elle s'est inspirée du journal, même si elle-même peut évidemment maintenir que cet article lui a rappelé une autre victime.

Mais après ceci, nous en avons déjà fini avec les démonstrations honnêtes. On sait depuis plus d'un an que C. et K. sont nés en 1976. On avait déjà lu dans le rapport précédent que les dates qu'a données X1 pour ses accouchements posaient problèmes. Que personne dans l'entourage de Christine Van Hees ne se souvienne d'un nounours de type Heart to Heart, c'est également du réchauffé – même si une analyse plus approfondie des vingt-quatre auditions effectuées à ce sujet révèle qu'il y a tout de même quelqu'un dans l'entourage de Christine Van Hees qui croit savoir qu'elle avait un nounours de ce genre.⁷ Cela, par contre, les relecteurs ne le mentionnent évidemment pas.

Dans le rapport, on mentionne également qu'aucune des autres victimes désignées par X1 n'a pu confirmer ses déclarations. C'est donc compter sans Conny De Windt, Myriam Verstraeten et Nora De Boodt, pas plus qu'un certain nombre d'autres témoins privilégiés qui apparaissent dans le dossier gantois. En jouant sur les mots, on peut maintenir que Natanja D.B. et Sami A. n'ont rien confirmé. La triste réalité est qu'ils n'ont rien dit du tout. Une des constatations apparemment plus solides concerne le domicile de Regina Louf à l'époque de l'assassinat de Katrien De Cuyper. Lors de ses auditions, elle dit que Tony V. est venu la chercher à son domicile de l'époque à la Nekkervijverstraat, dont il apparaît maintenant qu'elle n'y habitait déjà plus. Cependant, ce qui paraît solide n'est pas nécessairement pertinent. Entre 1989 et 1997, Regina Louf et Erwin Beeckman ont habité à cinq adresses différentes. De plus, Regina Louf a déclaré qu'elle avait dû aller plusieurs fois au château, ce qui laisse une possibilité pour que les dates et l'endroit correspondent.

Certaines choses semblent impressionnantes, mais ne le sont pas du tout. Il est tout à fait inexact que, lors de l'énumération des coupables pendant l'audition du 15 février 1997, on souffle à X1 le nom de monsieur De Wolf – jamais mentionné auparavant – et qu'elle confirme tout de suite qu'il «était là». Le lecteur attentif a parfaitement compris qu'il s'agit là d'un homme qu'elle a désigné par son prénom, le 8 février. D'ailleurs, si on ne retrouve effectivement aucune trace du nom De Wolf dans la retranscription de l'audition du 8 février, il apparaît par contre dans les notes que rédige le premier maréchal des logis Danny De Pauw sur la même audition.⁸ Cela signifie tout simplement que X1 doit avoir parlé de cet homme à un moment où la caméra était débranchée.

Ensuite, une contradiction. Et même une «contradiction flagrante», à en croire les relecteurs. Lors de son audition du 15 février, X1 déclare que Catherine devait connaître Tony. Car, dit-elle, cette fille savait comment s'y prendre pour certains actes sexuels, et elle savait ce qu'il aimait. Les relecteurs remarquent qu'à la fin de cette audition, X1 précise que Catherine devait faire une fellation à tout le monde, sauf à Tony. Dès lors, comment X1 a-t-elle pu remarquer qu'elle connaissait Tony? Belle trouvaille. Mais est-ce exact? Pas nécessairement. Car rien ne permet d'exclure que Catherine ait fait une fellation à Tony à un autre moment.

Le plus bel échantillon de relecture se trouve dans le passage qui concerne le manège Le Paddock à Meise. D'après les relecteurs, ce n'est pas ce manège-là que décrit X1, mais le Ponderosa, où elle montait elle-même à cheval lorsqu'elle était adolescente. A la lecture des descriptions que fait X1 de «ce manège à la périphérie de Bruxelles», on constate tout de suite que l'essentiel de sa description des lieux a trait à des écuries, des barrières en bois, des chemins de terre, etc. On peut se poser la question de savoir combien de manèges au monde correspondent à cette description. Mais un manège où Michel Nihoul possédait un cheval, un manège que fréquentait également le chauffeur privé d'un politicien de premier plan qu'a cité X1, un manège qui se trouvait au centre d'une enquête judiciaire suite à des plaintes pour faits de mœurs, il n'y en a qu'un seul: Le Paddock, à Meise.⁹

Voici ce que les relecteurs veulent en fait insinuer. Au parquet de Neufchâteau, on sait depuis fin août 1996 que Nihoul a eu à une certaine époque un cheval dans ce manège de Meise. Les magistrats vont donc pouvoir lire entre les lignes que les interrogateurs ont certainement «un peu aidé» X1. C'est une hypothèse sensée, mais aucun fait concret ne l'appuie. Patriek De Baets n'est pas présent lorsque les enquêteurs vont faire un tour dans la périphérie de Bruxelles avec X1, le 11 décembre 1996, et qu'ils arrivent au Paddock sur ses indications. Un des gendarmes présents, par contre, est Danny De Pauw, qui choisira plus tard le camp des relecteurs et qui signalera à ses supérieurs le moindre soupçon d'influence exercée par De Baets. Il n'a aucune remarque à formuler sur la recherche du manège. En fait, c'est très simple. X1 accuse Nihoul et ses amis d'avoir abusé d'elle dans un manège et elle le localise. L'enquête révèle que Nihoul possédait effectivement un cheval à cet endroit.¹⁰ La seule remarque que font ensuite les relecteurs est celle-ci: la description de X1 «fait penser» au Ponderosa. C'est exactement ce qu'ils écrivent: «fait penser».

Des photos de X1 à cheval, découvertes lors de la perquisition à son domicile, ajoutent encore à l'inspiration des relecteurs. Le 1^{er} février 1997, elle fait une description de Mieke. Enfant unique, parents divorcés, Bruxelloise, cheveux blonds mi-longs, queue de cheval, 1 mètre 70. Elle aimait le jazz, le patinage à roulettes et le vélo. Sa mère était call-girl. X1 a vu Mieke quelques fois en uniforme scolaire: jupe plissée bleue jusqu'au genou, chemise blanche ou pull bleu marine, chaussettes blanches, veste bleu marine sur laquelle était brodé un petit écusson de l'école avec beaucoup de vert et un peu de fil doré. Dans un petit tas de photos saisies chez X1, les relecteurs sont tombés sur une photo où on la voit dans l'uniforme du manège Ponderosa. Ils font agrandir trois photos et constatent que sa veste est bleu marine et que l'écusson brodé dessus est vert.

Parfois, le motif de la réorientation des dossiers X1 se cache dans des petits coins. Dans le procès-verbal spécifique que rédigent les relecteurs au sujet de leur découverte, ils ont l'air de dire que les uniformes d'école qui comprennent une veste bleu marine sont une exception rare. «Jusqu'à présent, nous n'avons toujours pas retrouvé l'école dont les élèves portaient un uniforme comme celui décrit par X1», peut-on encore y lire.¹¹

Lors de leur recherche de Mieke, début 1998, les relecteurs en sont toujours au stade des «il se pourrait», et ils indiquent soudain qu'«il pourrait» s'agir d'une certaine Chris. A ce stade, on a l'impression que toutes les femmes blondes qui ont un jour croisé la route de X1 sont des Mieke potentielles. Belinda est une petite nouvelle dans la liste de celles qui «pourraient», car les relecteurs ont retrouvé une homonyme dans la famille lointaine de Regina Louf. Belinda est un nom qui apparaissait dans un fax de la fin décembre 1996, dans lequel elle citait plus de cinquante prénoms.

Même lorsque X1 reconnaît un notable dont la photo n'a jamais paru dans la presse, ce n'est pas bon. Le 27 février 1997, elle désigne sur une photo, parmi plusieurs personnes, le propriétaire d'une villa de la périphérie de Bruxelles où des maquettes de bateaux étaient exposées dans tous les coins et où étaient tournés des films. Il s'agit de monsieur F.S. D'après le quatrième rapport de relecture, il est bien possible qu'elle ait reconnu cet homme sur une photo, mais cette photo représente un homme très différent de celui qu'elle a décrit. C'est le relecteur en chef Baudouin Dericourt qui s'est occupé de cette question. X1 a d'abord parlé d'un homme maigre «dans la quarantaine», qui portait des lunettes et dont l'épouse était plus jeune que lui. En réalité, F.S. a aujourd'hui soixante-sept ans, remarque Dericourt à présent. C'est absolument et incontestablement le cas. X1 raconte cependant des événements qui datent de 1983, et si on sait calculer, on constate qu'il avait à l'époque cinquante-trois ans. C'est beaucoup plus proche de «dans la quarantaine». On peut également se demander comment on peut attendre d'une enfant de quatorze ans qu'elle devine l'âge exact d'un adulte dans cette catégorie d'âge. Dericourt remarque également que l'épouse de F.S. n'avait «que» quatre ans de moins que le notable en question.¹² Ce qu'il ne mentionne ni dans le rapport de relecture, ni dans son procès-verbal sur cette question, c'est que quelques mois auparavant, X1 est allée désigner la villa de F.S. et que l'itinéraire qu'elle avait décrit correspondait, cette fois, jusque dans ses moindres détails.¹³ Ce qu'il ne mentionne pas davantage, c'est que début mars 1997, F.S. a par deux fois fait l'objet d'une observation par la gendarmerie. Il a été suivi jusqu'à un club privé cossu au centre de Bruxelles, devant lequel se trouvait garée une voiture de la société de l'homme d'affaire S., que X1 a désigné comme étant un autre des abuseurs.¹⁴

Le fil rouge du quatrième rapport, c'est le nombre d'éléments essentiels qui sont cachés aux magistrats qui dirigent l'enquête. Le médecin de la famille Louf a été identifié, y lit-on. Cela n'a pas été très difficile. X1 avait déjà cité elle-même son nom lors d'une audition, plusieurs mois auparavant, et elle avait précisé à l'époque que ses parents ne lui avaient jamais laissé l'occasion de constater ni grossesses, ni blessures. Celui qui pourrait parler de tout cela, par contre, c'est ce médecin de Laarne, en Flandre orientale, qui assurait au début des années 80 le suivi médical à l'école. Hélas, il est décédé. Et son fils, en toute illégalité, a brûlé tous ses dossiers. Le rapport de relecture ne le mentionne pas.¹⁵ Une analyse du journal de Regina Louf, qui date de 1989, a fourni aux enquêteurs les noms de trois médecins ou gynécologues qu'elle a consultés à cette époque.¹⁶ Le rapport de relecture n'en dit pas un mot non plus.

Le lecteur attentif se souviendra que les relectures avaient pour but «d'objectiver» les témoignages de X1. Mais les relecteurs se chargent tout à coup d'examiner les conversations entre le témoin et la psychologue et de juger sur cette base si le témoin est une bonne mère ou non. Le passage qui reprend ce qu'elle raconte, pendant la pause, au sujet de sa violence intérieure passe presque pour une suggestion de retirer à Regina Louf la garde de ses propres enfants.

La voilà donc, cette quatrième et dernière relecture.

La toute dernière chance de rendre l'enquête objective s'envole au mois de janvier 1998. Le juge d'instruction Van Espen est remplacé par son confrère Damien Vandermeersch. Au vu de la guerre permanente au sein de l'antenne Neufchâteau, ce dernier caresse un moment l'idée de confier l'enquête à d'autres enquêteurs. «Malheureusement, cette question est trop sensible au sein du parquet», déclare-t-il à cette époque. Vandermeersch prend néanmoins la résolution d'aller jusqu'au bout et de tenir compte de tous les éléments, qu'ils soient ou non avancés par X1. Quelques jours après la désignation de Vandermeersch, Dericourt entre dans le bureau d'Aimé Bille en lui demandant de lui rappeler qui était Michel P. Le juge d'instruction lui a demandé de faire quelques recherches sur cette personne. Bille ne peut que s'étonner du fait que le chef actuel de l'enquête ne sache même pas cela.

Le personnage de Michel P. est intéressant à plus d'un égard. Il démontre en tout cas que l'équipe De Baets était loin de ne s'intéresser qu'à la seule piste X1. Elle suivait une douzaine de pistes et Michel P. en était une.¹⁷ P. lui-même n'a jamais été suspecté du meurtre. Le 13 février 1984, il se trouvait au Maroc – ce qui est un très bon alibi. Il était un des petits amis qu'avait eus Christine Van Hees quelques mois avant sa mort, «sans que ça ne devienne jamais sérieux», précise P. D'après lui, les récits sur les contacts de Christine avec le milieu des punks ne tenaient absolument pas debout. Elle recherchait bien les cultures jeunes et alternatives, mais d'après P., il s'agissait surtout d'un groupe de jeunes plutôt snobs et au sein duquel le scooter était symbole de prestige. D'autres disent que ce milieu était dominé par deux personnages assez violents qui gagnaient leur vie en construisant des stands au Heysel et qui occupaient un appartement assez chic appartenant à la ville de Bruxelles. Ce qui est intéressant chez P., c'est que son témoignage rejoint de très près celui de Fabienne K. On ne sait pas ce qu'ont donné les recherches de Dernicourt. Ce qui est certain, c'est que quelques mois plus tard, l'affaire Van Hees s'est une nouvelle fois désespérément enlisée dans cette bonne vieille piste des punks. Vandermeersch se laisse mener par le bout du nez par les relecteurs.

Le 29 avril 1998, les quotidiens flamands *De Standaard* et *Het Nieuwsblad* énumèrent les douze points principaux qui ont fait conclure au parquet que X1 n'était pas présente lors de l'assassinat de Christine Van Hees. Cet article est signé Isa Van Dorsselaer, qui rapporte un entretien qu'elle a eu avec le substitut Paule Somers. L'article est intitulé *Pourquoi Bruxelles ne croit pas X1*. En sous-titre *Les parents de Christine Van Hees ont «profondément ridiculisé» Regina Louf*. L'article à proprement parler se lit comme une relecture:

Le juge d'instruction bruxellois Damien Vandermeersch a clôturé la semaine dernière l'enquête sur le témoignage de X1 au sujet de l'assassinat de Christine Van Hees. Les résultats étaient «totalement négatifs». (...)

Louf a fait une description élaborée de l'immeuble où a été assassinée Christine. D'après le substitut Somers, sous le couvert du juge Damien Vandermeersch, l'immeuble que décrit X1 n'est certainement pas l'immeuble dans lequel a été retrouvée Christine.

- X1 décrit qu'elle a été forcée à enfoncer un couteau dans le vagin de Christine, et que le corps de Christine a été mutilé à l'aide d'un objet métallique. D'après Somers, les médecins légistes n'ont pas retrouvé de traces sur le corps fortement carbonisé il est vrai. Une autopsie interne a démontré qu'il n'y avait pas «de telles blessures traumatiques aux parties génitales».
- D'après X1, le sang qui s'écoulait de cette plaie interne a été épongé à l'aide d'un tampon qui a été retrouvé à l'endroit du meurtre. Les enquêteurs ont trouvé un tampon, mais dans un autre bâtiment de la champignonnière. Il n'était que très légèrement ensanglanté, pas «imbibé».
- Le groupe sanguin correspond à celui de Christine, mais il s'agit du groupe sanguin le plus courant. Vandermeersch attend encore les résultats de l'analyse d'ADN.
- Selon le parquet, une partie des détails de la manière dont Christine était ligotée ainsi que le matériel avec lequel elle était ligotée ont paru dans la presse à l'époque.

- Un des éléments retentissants était le clou dont X1 disait qu’il avait été planté à travers les poignets de Christine. D’après le parquet, il n’est pas question d’une telle «crucifixion». L’ancien dossier disait: «un clou est planté dans le poignet gauche.» Selon le parquet, «planté» a plusieurs significations. Vandermeersch a fait agrandir les photos du corps et a constaté avec les experts que le clou avait fondu latéralement contre le poignet lors de l’incendie. D’après le parquet, ce clou vient d’une des palettes en bois avec lesquelles le(s) coupable(s) ont couvert le corps pour y mettre le feu. Ou alors, il se trouvait là pour tendre le fil électrique avec lequel Christine était ligotée. Le fait qu’il ne traversait pas le poignet explique pourquoi le rapport d’autopsie n’en parle pas: il n’y avait pas de plaie.
- Selon X1, Christine Van Hees menait une double vie depuis quelques mois, en tant qu’écolière et en tant que victime du réseau dans lequel elle était entrée via Michel Nihoul. «Nous n’avons pas trouvé de preuves d’une double vie. Il est vrai que Christine avait deux cercles d’amis – l’école, avec ses amies classiques, et le milieu punk, plus rude, dans lequel elle traînait» dit Somers. Les déclarations des copines dans l’ancien dossier font référence, selon Somers, à ce milieu punk.
- En février, après avoir obtenu l’accès complet au dossier de leur fille par le biais de leur avocate, les parents de Christine ont déclaré que X1 ne pouvait pas avoir connu Christine. Lors de la confrontation des parents avec X1, celle-ci s’est, d’après le parquet, «profondément fait ridiculiser par la mère Van Hees». Ainsi, la mère Van Hees a parlé du voyage au Canada de sa fille, quelques semaines avant sa mort. «X1 s’est tout de suite souvenue de tout ce que Christine avait raconté à ce sujet. Mais la mère Van Hees avait piégé X1. Christine n’est en effet jamais allée au Canada», dit Somers.
- Selon certains médias qui ont publié des parties du dossier, l’ancien dossier foisonne d’indices menant à Marc Dutroux et Michel Nihoul. Non, dit Somers. «Il est question d’un certain Marc de Mons, alors que Dutroux est de Charleroi.» D’après Neufchâteau, Dutroux allait surtout patiner à la patinoire de Forest, Christine allait à celle de Woluwe-Saint-Lambert, et une seule fois à Forest. «Bah, peut-être ont-ils patiné une fois en même temps sur la même piste sans le savoir.»
- Le parquet de Bruxelles attribue une éventuelle rencontre entre Nihoul et Van Hees au même genre de hasard. «Christine est allée quelques fois aux soirées de Radio Activité, la radio libre d’Etterbeek. Nihoul travaillait dans cette station. Peut-être se sont-ils rencontrés, peut-être pas.» Nihoul doit encore être entendu à ce sujet. En outre, souligne le parquet de Bruxelles, Dutroux et Nihoul ne se connaissaient pas encore à ce moment-là; «cela, les enquêteurs de Neufchâteau l’ont vérifié depuis longtemps».
- Du reste, ce jour-là, X1 se trouvait, au moins jusqu’à 4 heures, à l’école à Gand, d’après le registre des présences. X1 dit qu’elle a séché les cours. Elle situe les faits lorsqu’elle avait onze ans; Regina avait quinze ans à l’époque. X1 avoue avoir du mal à situer les événements dans le temps.
- Tout comme pour le tampon, le juge Vandermeersch attend également les résultats d’une analyse d’ADN d’un mégot de cigarette retrouvé sur les lieux du crime. Mais malgré ces éléments, il a formellement clôturé l’enquête sur le témoignage de X1. Selon lui, les résultats étaient «totalement négatifs». «Il est établi que X1 a vécu des événements très traumatisants», dit Somers. «Mais elle n’était pas présente lors du meurtre de Christine Van Hees. Le juge d’instruction ne reviendra pas là-dessus.»¹⁸

Pour ceux qui acceptent encore de laisser à Regina Louf le bénéfice du doute, fin avril 1998, c'est surtout la petite anecdote sur le voyage au Canada qui donne matière à réflexion. Cette histoire sera étalée non seulement dans *Het Nieuwsblad* et *De Standaard*, mais également à la télévision. Regina Louf s'est complètement trahie lors de la confrontation avec Pierre Van Hees et Antoinette Vanhoucke. Le quotidien *La Dernière Heure* y consacre une page entière et remarque qu'il est ridicule que la justice se soit mobilisée à ce point sur cette affaire pendant un an et demi, alors qu'il a suffi à la mère de Christine Van Hees d'une seule question piège. Pendant la confrontation, elle a inventé une histoire selon laquelle sa fille avait fait un voyage au Canada peu avant sa mort. Regina Louf est tombée dans le panneau et a dit qu'elle se souvenait que Kristien en avait parlé. Difficile de faire plus humiliant.

Début 1999, l'avocate bruxelloise Patricia Vandersmissen obtient au nom de Regina Louf l'accès à une partie du dossier Van Hees. «J'ai plutôt tendance à croire Regina, mais pour moi, cette histoire de Canada était un peu le point dont allait dépendre mon engagement», dit-elle. «Je voulais contribuer à la défendre contre les attaques incessantes dans la presse. J'ai décidé de faire cela de façon discrète et de m'en tenir rigoureusement à mon devoir de réserve. C'est ce que je continuerai de faire.»

L'avocate a refusé toute participation à ce livre. Elle a cependant informé les auteurs du contenu d'une seule pièce bien particulière du dossier. C'est la première chose qu'elle s'est mise à chercher en feuilletant toute cette cargaison de papier: le texte de la confrontation, telle qu'elle a eu lieu le 3 mars 1998. Tout a été enregistré en vidéo, puis retranscrit sur papier. Il ne peut donc y avoir la moindre discussion sur ce qui s'est dit. Il s'avère que la confrontation a eu lieu sous la surveillance des gendarmes Danny De Pauw et Baudouin Dernicourt. Ce sont surtout la mère et Regina Louf qui parlent, en néerlandais. Le père Van Hees se tient quelque peu à l'écart. Le texte compte soixante et une pages. La mère Van Hees bombarde Regina Louf de petites questions dès le début de la confrontation. Celle-ci réagit le plus souvent de façon défensive. Elle n'est pas certaine de la couleur du vélo de Kristien. Elle se souvient qu'elle parlait français avec ses amies. Le dialogue évolue ensuite vers la période comprise entre septembre 1983 et février 1984. Et c'est là qu'on y arrive, à la page 18:

Antoinette Vanhoucke: «Et entre-temps, elle fait un grand voyage. Elle part au Canada. Elle n'en a jamais parlé?»

Regina Louf: «Je ne pense pas que nous ayons eu l'occasion de parler de ces choses-là.»¹⁹

«Voilà ce qui est écrit», dit Patricia Vandersmissen. «Rien d'autre. J'ai lu le procès-verbal sous toutes ses coutures. J'ai recommencé trois fois, cherchant à chaque fois si la mère était revenue sur le sujet. Mais non. C'est tout ce qui a été dit au sujet de ce voyage au Canada: rien du tout. Regina Louf dit qu'elle ne sait rien sur un voyage au Canada. La vérité est le contraire de ce qui a été communiqué à l'opinion publique.» Si c'est exact, cela devient inquiétant. A quoi sert-il de formuler des directives modernes et de distribuer des GSM aux magistrats du parquet afin qu'ils puissent mieux informer la presse, s'il s'avère qu'ils mentent?

L'immeuble qu'a décrit X1 n'est pas l'immeuble où le corps de Christine Van Hees a été retrouvé, dit le substitut Somers. Comme si quelqu'un avait jamais affirmé le contraire. C'est justement ce qui était incroyable dans le témoignage de X1. Dès son audition du 18 novembre 1996, elle faisait clairement la distinction entre «la maison», où avait commencé le calvaire de Kristien, et la cave, où il avait pris fin. C'est la description qu'elle a faite de cette maison qui a été confrontée sur base de douze points précis aux souvenirs du fils de l'ancien exploitant de la champignonnière. Il en a conclu que la personne qui avait décrit cela «devait y avoir été». Somers reconnaîtra bien par la suite que cette description était correcte, mais elle y ajoutera dans la foulée que la maison n'était pas accessible à l'époque des faits et que rien n'y a été trouvé qui semble avoir un rapport avec le meurtre.²⁰ Rien? D'après l'ancien dossier, on y a non seulement retrouvé le tampon ensanglanté, mais également un tas de petits cahiers brûlés qui provenaient du cartable de Christine Van Hees.²¹ C'est également l'endroit où a été découvert le premier foyer d'incendie, le soir du 13 février 1984. Surgit immédiatement une question toute simple: si cette maison était inaccessible, comment l'incendiaire aurait-il pu y entrer?

Somers puise ses conclusions dans les procès-verbaux rédigés par l'équipe Dernicourt fin 1997, qui soulignent notamment que la maison avait deux étages. X1 a décrit le rez-de-chaussée, tandis que le Tampax et les cahiers se trouvaient au premier étage, qui en 1984 n'était accessible que via une fenêtre ouverte sous laquelle se trouvait une chaise. La cave où ont été retrouvés les restes de Christine Van Hees se trouvait à une dizaine de mètres de là. Les enquêteurs bruxellois présentent les choses comme si X1 avait dit, lors de l'audition de 18 novembre 1996, qu'elle était descendue directement de la maison à la cave par l'escalier. Et cela, c'est impossible. Mais X1 a-t-elle bien dit cela? Reprenons l'audience du 18 novembre:

- Est-ce que vous avez descendu cet escalier?
- Non.
- Est-ce qu'il n'y a pas de porte ou quelque chose comme ça, là où vous voyez un escalier?
- Au début, quand nous venons d'arriver, il y en a un qui ouvre la porte, simplement pour regarder. Je vois une partie de l'escalier.
- Comment est-il?
- Hm?
- Comment est cet escalier que vous voyez?
- Un vieil escalier.
- Un vieil escalier qui mène vers la cave, ou quoi?
- Non, je crois qu'il monte. Je suppose qu'il va à l'étage.²²

Pour une fois, X1 a vraiment été claire. Il y a un escalier. Et il mène à l'étage, non à la cave. La description qu'elle donne de l'itinéraire entre la maison et la cave est si précise que le fils de l'ancien exploitant en reste bouche bée, même plusieurs mois après que X1 ait été déclarée folle par la Belgique tout entière, ou presque. «Je maintiens qu'il est impossible qu'elle sache cela, sauf si elle y est allée.»²³ Sur base des déclarations de X1, il est d'ailleurs capable de dessiner un petit plan extrêmement détaillé de la façon dont elle est entrée. Pas du côté rue – la porte d'entrée était effectivement fermée – mais par une porte qui donnait sur une petite cour intérieure. Cet endroit où – dans un passé lointain – on embarquait les champignons dans des camions, a été parfaitement décrit par X1. Cette porte-là était-elle ouverte ou fermée, début 1984? Aucun des documents rédigés lors des premières constatations ne permet de le dire avec certitude. Une fois de plus, Dernicourt et Somers inventent n'importe quoi.

Argument suivant. Le rapport d'autopsie dit qu'il n'y avait «pas de blessures traumatiques aux parties génitales». Dans le rapport – ou plutôt, dans chacune des trois versions –, il est pourtant souligné à plusieurs reprises qu'il convient d'émettre des réserves sur chacune des constatations, parce que le corps de Christine Van Hees était en grande partie carbonisé. Et encore... Ce n'est pas sans raison que les auteurs ont décidé de largement reconstituer le déroulement des auditions de X1. Le lecteur peut ainsi constater par lui-même comment elles se sont déroulées. C'est une évocation sans fin de scènes atroces, une lutte contre les traumatismes et une série de silences interminables. Somers et ses relecteurs élaborent de grandes théories sur quelques mots prononcés entre deux crises de larmes. Il est vrai que la confusion dans l'esprit de X1 est un argument faible face aux vérifications matérielles, mais si elle a été témoin de cet assassinat, un récit cohérent, structuré et vérifiable à 100% éveillerait des soupçons bien plus légitimes. «X1 nous a fourni un instantané», dira l'adjudant De Baets. «On refuse de comprendre cela. Moi aussi, j'estimais que nous devions vérifier le plus possible son témoignage d'après les éléments de l'époque. On ne peut pas, comme un comptable, se mettre à faire de petites listes de blessures constatées ou non. C'est beaucoup plus complexe que ça. Pour nous, la première chose à faire était de voir si ce qu'elle racontait était possible. C'est ce que nous avons essayé de faire. Eh bien, on a constaté que c'était possible. Donc, il fallait enquêter. Je constate à présent qu'on n'a pas enquêté.»

Le point le plus largement commenté dans le témoignage de X1 est sans conteste le clou. Lors de son audition du 18 novembre, X1 fait état d'un «objet métallique» qui a été planté dans la main de la victime. Que révèle l'ancien dossier deux semaines plus tard? La même chose. Le premier policier qui arrive sur les lieux du crime le 13 février 1984 est le commissaire Jacques Decock, de la police d'Auderghem. Il rédige le tout premier procès-verbal des constatations et indique que le corps présente de graves blessures à la tête et au cou – ce qui correspond d'ailleurs une fois de plus à ce que déclare X1. Vient alors cette phrase: «*Un clou est planté dans le poignet gauche.*»

Vandermeersch, nous apprend-on, a fait agrandir les photos du corps, qui datent de 1984. Selon lui, il s'agit d'un clou de huit centimètres, qui provenait d'une des palettes en bois qui traînaient dans l'ancienne champignonnière. Les palettes ont été utilisées pour brûler le corps et c'est par hasard qu'un clou est resté planté tout droit au niveau de la main gauche, nous dit-on à présent. Ce que Paule Somers oublie d'ajouter, c'est que ces photos ont été soumises, début mars 1998, au commissaire Jacques Decock. Decock raconte plus tard que lors de son audition, les gendarmes de la BSR ont tenté de le convaincre qu'il n'avait pas bien regardé, cette fameuse nuit de 1984. On lui a soumis une série de photos. Il a regardé tant et plus, mais n'a rien vu qui change quoi que ce soit à ce qu'il a rapporté quatorze ans plus tôt. «Ce que j'avais dit est clairement visible sur les photos», dit Decock. «Mes constatations d'alors ont été confirmées. Cette image m'est d'ailleurs toujours restée. La nuit du meurtre, lorsque j'ai essayé d'attirer l'attention des médecins sur ce clou, eux aussi ont balayé mes remarques. Cette fois-ci, on a de nouveau essayé de me faire déclarer autre chose que ce que j'ai vu de mes yeux. Je ne comprends pas très bien.»²⁴

Était-ce un clou, ou non? Nous n'en avons aucune idée. Il serait plus intéressant de confronter les déclarations de X1 à d'anciennes photos de famille du fils de l'ancien exploitant de la champignonnière. Sur ces photos, on voit très clairement les fines tiges creuses décrites par X1. Somers prend d'ailleurs une nouvelle fois quelques libertés avec la vérité lorsqu'elle se met soudain à affirmer que X1 aurait raconté quelque chose au sujet d'une «crucifixion». A aucun moment, X1 n'a parlé d'une crucifixion, ni de rien de ce genre.

Le plus gros dérapage de Somers, c'est lorsqu'elle affirme que Marc Dutroux n'allait jamais patiner au Poséidon. Il est incompréhensible qu'une magistrate ignore des éléments d'enquête qui lui ont été signalés et même communiqués, à savoir que dès la toute première perquisition qu'a fait effectuer le parquet de Neufchâteau chez Dutroux, on a trouvé une grille horaire de cette patinoire de Woluwe.²⁵ Et que tant Michèle Martin que Francis H., l'ancien complice de Dutroux, ont déclaré de la façon la plus affirmative qui soit que Dutroux allait patiner au Poséidon à cette époque.²⁶ Toutes ces déclarations ont été versées, sous la forme de procès-verbaux officiels, dans le dossier qu'elle est censée diriger.

Dans le journal *Het Nieuwsblad*, Paule Somers affirme également que «les déclarations des copines dans l'ancien dossier font référence à ce milieu punk». Mais que disait Fabienne K. du milieu dans lequel sa copine s'était retrouvée? «Il ne s'agissait pas de punks, ni de skinheads. Ca, j'en suis certaine.»²⁷

Somers affirme encore que certains détails sur la façon dont Christine était ligotée sont parus dans la presse à l'époque. Nous assistons ici au télescopage de deux arguments. Dans le premier rapport de relecture, on nous apprenait que le récit de X1 ne collait pas aux faits. Cette fois, Paule Somers monte en piste pour annoncer que les détails mentionnés par X1 ont été publiés dans la presse. Entre les deux, il y a également eu l'argument – dépassé – des interrogateurs qui soufflent l'histoire à X1. Prenons pour hypothèse qu'ils ont tuyauté X1 sur base d'anciens articles de presse. Dans ce cas, il faudrait déterminer lesquels. Car, en 1984 déjà, l'affaire avait eu sa guéguerre médiatique. «Enfin, il est vrai que Christine était entravée aux chevilles et aux poignets par de vieux fils électriques, mais tous les autres détails sordides qui ont été évoqués à propos de cette mort ne sont que nés dans des esprits morbides», écrit Alain Guillaume dans *Le Soir*, un mois après le meurtre.²⁸ Son article semble réagir à ce qu'écrivait trois semaines plus tôt son collègue René Haquin, également dans *Le Soir*. Haquin parlait du «fil de fer barbelé» à l'aide duquel Christine Van Hees aurait été ligotée et faisait état d'un «assassinat rituel».²⁹ A notre connaissance, aucun des nombreux articles de l'époque ne parle d'une corde. A chaque fois, il s'agit d'un câble électrique ou d'un fil de fer, parfois barbelé. X1 ne se met à parler d'un fil électrique qu'au mois de février 1997. Jusqu'alors, elle a seulement parlé d'une corde. Pour mémoire: parmi les objets retrouvés sur place se trouvait une corde de 1mètre 80.

L'hypothèse du témoignage nourri par d'anciennes coupures de presse suppose une autre évidence. Dans tous les articles de l'époque, il y a l'âge de Christine Van Hees et la chronologie de la dernière journée de sa vie. Si les interrogateurs s'en étaient servis, il n'auraient pas oublié de communiquer au témoin des informations aussi élémentaires.

Tout cela devient encore plus ahurissant quand on s'aperçoit que Paule Somers affirme que la piste X1 est définitivement clôturée – «le juge d'instruction ne reviendra pas là-dessus» – mais que Michel Nihoul doit encore être interrogé. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour comprendre dans quelle atmosphère cette audition va se dérouler. Là non plus, la justice ne rend pas vraiment service à Nihoul. S'il n'a rien à voir avec cet assassinat – ce qu'on ne peut qu'espérer –, il risque d'être suivi par les soupçons jusqu'à la fin de ses jours. Il est quand même assez unique de constater que l'audition d'un suspect doit encore avoir lieu alors que les magistrats qui dirigent l'enquête ont déjà déclaré publiquement qu'ils sont certains de son innocence. Pour illustrer la façon dont se déroule l'enquête bruxelloise en 1998, on peut lire un passage de l'interrogatoire de... Marc Dutroux, le 11 juin 1998, un mois et demi après que le parquet de Bruxelles ait proclamé haut et fort la fermeture de l'enquête.

- D'après le témoignage de Regina Louf, vous seriez impliqué dans le meurtre de Christine Van Hees. Que pensez-vous de cela?
- Soit c'est une malade mentale, soit elle est manipulée.

Dutroux est également interrogé sur le Poséidon. Et que voit-on? Tandis qu'auparavant, il était apparu de façon irréfutable qu'il y allait souvent au cours des années 1983-84, il affirme à présent qu'il trouvait qu'il y faisait «trop froid». «Je ne suis allé au Poséidon qu'une ou deux fois et c'était avant 1980.» A la question de savoir s'il se souvient à quoi correspondaient les sommes d'argent versées sur ses comptes dans les jours qui ont suivi l'assassinat, Dutroux déclare: «Je ne m'en souviens pas.» A l'évidence, cette réponse satisfait pleinement les enquêteurs. Leur question suivante à Dutroux sera d'ailleurs la dernière: «Avez-vous quelque chose à ajouter?» Réponse: «Pour moi, c'est clair. Cette affaire repose sur une manipulation.»³⁰

Somers annonce également que Dutroux et Nihoul ne se connaissaient pas encore en 1984, et elle dit que «les enquêteurs de Neufchâteau l'ont vérifié depuis longtemps». Par cette déclaration, Somers résume les conclusions d'un procès-verbal versé au dossier le 9 janvier 1998 par des membres de l'équipe des relecteurs. Sur base de jolis petits tableaux, ils démontrent à quel moment Bouty, Dutroux, Nihoul et l'avocat E. se sont connus. Si on se donne la peine de lire ce qui est écrit dans ce procès-verbal, on prend peur. Ce que les relecteurs appellent des «constatations» ne sont en fait rien d'autre que des déclarations de Bouty, Dutroux, Nihoul et E. eux-mêmes.³¹ Si on ose évoquer l'hypothèse selon laquelle ces gens seraient impliqués dans des faits criminels au début des années 80, l'affaire Dutroux datant de 1996, il semble normal qu'ils vont chercher à réduire leur implication au strict minimum? Fin 1996, les hommes politiques les plus innocents qui ont un jour serré la main de Michel Nihoul se contorsionnent eux-mêmes pour le nier. Le procès-verbal oublie encore de dire que Marc Dutroux était en prison entre 1985 et 1992. A cette époque, il ne doit effectivement pas avoir eu beaucoup de contacts avec Bouty, Nihoul et compagnie. Pour connaître la vérité, il faut aller chercher dans le passé de Dutroux et de Nihoul avant 1985. Rien n'indique qu'on l'ait encore fait après la mise à l'écart de l'équipe De Baets.

A la clôture de la piste X1, on a ressorti les vieilles investigations dans le milieu des punks bruxellois. Via l'émission *Appel à Témoins*, on a tenté d'identifier un «punk déguisé en nazi». Cela n'a rien donné. A la mi-1999, le bruit courait dans le milieu judiciaire bruxellois que le dossier 6/98 du juge Damien Vandermeersch serait bientôt renvoyé au parquet. Avec la mention «sans suite».

«Je me souviens parfaitement que Regina, lorsque j'ai couché avec elle pour la première fois, n'était certainement plus vierge»

Tony V., 23 avril 1998

«Le ministre de la Justice Stefaan De Clerck nie formellement les suspicions d'étouffement. “Tous les éléments indiquent que les enquêtes n'ont pas été arrêtées, ne sont pas arrêtées et ne seront pas arrêtées. On a tort d'utiliser cet argument pour vendre du papier.” Après lecture de l'état des enquêtes de ses confrères, le procureur général Christine Dekkers, qui préside le collège des procureurs généraux, est également arrivée à la conclusion que les enquêtes n'ont jamais été ralenties.»¹

Janvier 1998 est le mois de X1. Le mercredi 7 janvier, *De Morgen* et *Télé Moustique* ont commencé à publier certaines parties des dossiers d'enquête. Ces deux journaux justifient leur décision par le fait que les enquêtes sont arrêtées. Le ministre et les procureurs généraux affirment que ce n'est pas le cas. Cela mérite de se poser la question: qu'est-ce qu'un arrêt? Le pêcheur n'a-t-il pas cessé de pêcher lorsqu'il pêche sans hameçon?

Voyons comment l'enquête sur X1 s'est déroulée à Gand. Début 1998, c'est ce parquet qui affirme avec le plus de véhémence que l'enquête sur X1 s'est poursuivie sans relâche. Si l'on en juge par le nombre de procès-verbaux faits à Gand, cela semble être le cas. Il y en a plus de cent. Des membres de la BSR de Gand ont même auditionné X1 le 31 mai 1997.² Cette audition n'a pas donné grand-chose. Le capitaine Wouter Moons et le premier maréchal des logis Julien Wynsberghe l'ont bombardée de photos dès la première minute – le ton était donné. X1 a désigné deux photos, pour déclarer peu après qu'elles ne signifiaient rien et qu'elle n'avait pas envie de coopérer. Elle a répondu vaguement aux questions qu'on lui posait. Au sujet de Clo, elle n'a pas ajouté grand-chose à ce qu'elle avait déjà déclaré. Cependant, elle a décrit les bijoux de Clo.

- Elle portait un bracelet autour de la cheville.
- (...) Un bracelet en cuir, ou quoi?
- Non, une chaînette.³

Le jour de sa mort, Carine Dellaert portait effectivement une chaînette autour de la cheville. Cependant, ce genre de petits détails conformes n'impressionne pas la BSR de Gand. Il se passe plus de choses en coulisse que sur la scène. C'est un mois après cette audition que le procureur de Gand Jean Soenen reçoit de Bruxelles une copie du premier rapport de relecture. Il arrête immédiatement toute collaboration avec l'antenne Neufchâteau et considère à nouveau l'affaire Dellaert comme une affaire purement gantoise. La BSR locale reprend le dossier en main.

Ce qui est frappant, c'est qu'on n'a jamais désigné de juge d'instruction dans le dossier Dellaert, début 1997. A Bruxelles, les déclarations de X1 sur Kristien ont suffi pour enquêter de façon active. Mais pas à Gand. A aucun moment, Soenen ne cède le contrôle de l'enquête, qu'il oriente suivant son intime conviction. Il l'a dit au cours des réunions avec les enquêteurs: «Ces choses-là n'existent pas, et certainement pas dans mon arrondissement.» Trois semaines à peine après le remplacement des enquêteurs, arrive un rapport dans lequel «sa» BSR anéantit X1. La conclusion est ferme et solennelle: «Nous pouvons déclarer formellement que toutes les affirmations de X1 ont été examinées à fond. Nous pouvons déclarer formellement que tout ce qu'elle a déclaré sur Clo était inexact et même impossible.»⁴ Nous avons voulu voir comment les enquêteurs étaient arrivés à cette conclusion.

Le 3 juin, les gendarmes gantois ont commencé par l'audition de vingt-huit anciens camarades de classe de Carine Dellaert, principalement de la période 1981-82. La BSR de Gand traite l'affaire comme s'il s'agissait d'un accident de la circulation. On demande à chacune de ces vingt-huit personnes si elle se rappelle que Carine Dellaert se faisait parfois appeler Flo ou Clo. La réponse est vingt-huit fois non. On pouvait s'y attendre puisque X1 a déclaré que ce surnom n'était utilisé qu'au sein du réseau. La seconde question est encore plus touchante de simplicité: est-il arrivé que Carine Dellaert recrute des filles pour participer à des partouzes? «Personne n'a jamais entendu dire que Carine recrutait des filles pour participer à des soirées», annonce la BSR.

Les enquêteurs font aussi quelques «vérifications matérielles». X1 a dit qu'elle séchait régulièrement les cours en compagnie de Clo, et qu'il arrivait que l'une des deux suive en cachette les cours dans la classe de l'autre. D'après les grilles horaires de l'école de Carine Dellaert, c'était impossible, affirme un rapport du 6 août 1997. Mais ce même rapport démontre la relativité des données fournies par l'école. Selon les archives scolaires, Carine Dellaert n'a eu que trois jours et demi d'absence au cours de l'année scolaire 1981-82. D'après les copines interrogées, le compte ne tient pas, car elle «brossait régulièrement les cours». X1 s'est manifestement trompée lorsqu'elle a déclaré lors de cette audition à Gand que Clo avait une jeune sœur: «Une petite fille toute fine.» Carine Dellaert avait une sœur de deux ans plus âgée qu'elle, remarque la BSR: «Ce n'était pas une petite fille toute fine, mais une jeune femme bien bâtie.»

Au sujet de la famille de Clo, X1 a déclaré que la mère était partie. Raté, c'est le père qui a quitté le domicile, signalent les enquêteurs. Mais X1 parle clairement de rupture entre le père et la mère, et c'est exact. Lorsque X1 parle de la chaînette que portait Clo à la cheville, c'est encore exact, mais plutôt que de le reconnaître, les gendarmes font grand cas de la bague que X1 mentionne également: «une bague en forme de serpent.» Dans leur rapport, ils écrivent: «Il ressort de l'enquête sur le meurtre de Carine Dellaert qu'elle portait une chaînette à la cheville au moment de sa disparition. A aucun moment, il n'est question d'une telle bague.» Est-ce le cas? Reprenons le rapport, à la rubrique des objets repêchés dans la fosse septique où fut trouvé le corps de Carine Dellaert: «(...) deux lames Gillette – six boutons – une pince à cheveux – une cuiller à café – une bague avec une perle rouge-bleu (...)»⁵

Curieux! On dira que X1 fait la description d'une bague différente. C'est incontestable, mais X1 a toujours maintenu que Clo avait encore vécu quelques mois après sa disparition. Assez longtemps pour recevoir ou acheter une autre bague. X1 semble également avoir décrit la maîtresse du père de Clo. Il est exact, comme l'a raconté X1, que cette femme a deux filles. Les gendarmes sont forcés de le concéder dans leur rapport. Il est également exact qu'elle avait environ trente ans à l'époque. Pourtant, les gendarmes de la BSR de Gand ne se satisfont pas de ces déclarations. Car un amant ultérieur de cette femme a déclaré qu'elle ne portait pas le tatouage que lui attribue X1. Voilà l'ensemble des éléments qui font conclure à la BSR de Gand, le 6 août 1997, que Clo ne peut pas avoir été Carine Dellaert.

A la mi-octobre, la BSR de Gand est en mesure de confirmer, sur base de nouvelles vérifications, que l'enquête concernant Clo s'est révélée négative. Le nouveau rapport cite généreusement les auditions de la mère de Carine Dellaert et de son frère. Ceux-ci déclarent qu'elle rentrait toujours à temps à la maison après l'école, qu'elle ne fréquentait jamais les cafés et qu'elle n'a jamais été enceinte. Ils signalent également que la description par X1 de leur maison à l'époque ne correspond pas exactement à la réalité. Tout cela est intéressant, mais s'agit-il d'éléments objectifs? Début 1997, la mère de Carine Dellaert a déclaré à des journalistes qu'elle ne voulait plus entendre parler de toute cette affaire et qu'elle avait abandonné tout espoir de voir la justice chercher les coupables. La sœur de Carine Dellaert, pour sa part, refuse catégoriquement de collaborer à l'enquête.⁶ Les gendarmes ne jugent pas utile de mentionner que Gwendolina Dellaert a elle-même un passé d'abus sexuels au sein de la famille.⁷

Le 18 septembre 1997, les gendarmes se rendent à Waarschoot, pour voir la maison décrite par X1 comme l'endroit où Clo a accouché. Hoskens et Liesenborgs, les collègues de De Baets, sont déjà venus y jeter un coup d'œil un an auparavant et ont conclu que la description de X1 correspondait parfaitement à la réalité, à un détail près. Il n'ont vu aucune trace d'un muret qu'elle a décrit.

Dans son procès-verbal, le premier maréchal des logis Jan Vincent, de la BSR de Gand, s'étend longuement sur le muret qui, à l'évidence, manque à l'appel. Il est pourtant obligé de confirmer qu'il s'agit d'un bungalow entouré d'un jardin. X1 a parlé en outre d'une «espèce d'étang, mais pas un étang naturel, un truc assez rectangulaire». Cet étang, a-t-elle précisé, faisait le tour du bungalow, comme des douves. Concernant la maison, elle a dit: «Un machin carré, en briques. Avec une petite fontaine devant.»⁸ Jan Vincent est bien obligé d'admettre que l'étang est là, mais – nous citons mot pour mot: «Ces douves présentent un aspect plus naturel qu'artificiel. Le plan d'eau n'est certainement pas rectangulaire, et nulle part, on n'aperçoit des briques, ni une fontaine.»⁹

Voilà qui est étrange. Un enquêteur dit une chose, l'autre dit le contraire. Que faire, dans un cas pareil? Aller voir soi-même. Et que découvre-t-on? La maison de Waarschoot est presque entièrement entourée d'un étang, aussi rectangulaire que possible. Des arbres et des buissons déforment les droites dessinées au moment de la construction, mais compte tenu du fait que X1 déclare être venue là en 1983 et que la végétation a poussé depuis lors, on ne peut conclure autrement qu'en disant qu'à l'époque, l'étang devait être parfaitement rectangulaire. Comme peut le constater n'importe quel passant, la maison est bel et bien en briques. Et qu'aperçoit-on au milieu du jardin, en face de la porte d'entrée? Une fontaine! Une fontaine d'environ un mètre de hauteur. Ce n'est pas une vraie fontaine – elle ne crache pas d'eau – mais une statue de jardin en forme de fontaine. Même à cent mètres de distance, il est impossible de la prendre pour autre chose qu'une fontaine.¹⁰

«Nous avons vérifié les déclarations de X1 jusque dans les détails les plus infimes et les plus absurdes, et elles se sont toutes révélées fausses», déclare le substitut gantois Nicole De Rouck le 28 avril 1998 aux journalistes.¹¹ Elle se base entre autres sur le laborieux travail d'enquête du gendarme Jan Vincent. C'est le même enquêteur qui a rédigé, le 1^{er} septembre 1997, un rapport sur une première série d'auditions d'amies de jeunesse de X1.¹² Un rapport transmis par la suite aux relecteurs, qui vont aussitôt conclure que presque tous les noms de victimes cités par X1 se retrouvent dans son entourage immédiat.

Après les prouesses de Jan Vincent, il y a vraiment de quoi douter de tout ce qui vient de Gand. Pourtant, même si le gendarme avait admis que la description de la maison correspondait, cela n'aurait pas prouvé que Carine Dellaert avait été tuée à cet endroit. Cela aurait simplement signifié que X1 faisait une description correcte. Et, on l'a dit, selon les voisins, la maison en question a été un bordel discret pendant un certain temps.

En marge de son audition du 31 mai 1997, X1 a désigné un magasin de fleurs, près de la gare Saint-Pierre à Gand, qui a été, dit-elle, un bar où elle-même et Clo ont été régulièrement abusées. Au mois de juin, la BSR de Gand va auditionner les anciens gérants de ce bar, qui s'appelait La Paix, et leur demande de but en blanc «s'il y avait dans ce bar de la prostitution d'enfants». Non, répondent les anciens gérants. Cette fois, c'est le maréchal des logis Danny Vanheuerswyn qui rédige le procès-verbal. Il s'avère que la description de X1 correspond dans les grandes lignes – l'emplacement de l'escalier, du comptoir, le nombre d'étages, les toilettes, les tables de nuit – et le gendarme se donne toutes les peines du monde pour présenter les choses autrement. Sa technique est plus raffinée que celle de Vincent. En comptant une petite pièce vide entre le rez-de-chaussée et le premier comme un étage, cela fait quatre étages au lieu de «deux ou trois» comme l'a déclaré X1. Vanheuerswyn fait une autre découverte. Le motif du papier peint qu'a décrit X1 ne correspond pas aux souvenirs de l'ancienne gérante. Vanheuerswyn remporte la palme de la plus belle contradiction dans un seul et même procès-verbal. D'abord, il fait déclarer en long et en large à l'ex-gérante, Gisèle V., que l'endroit n'était fréquenté que par «des gens bien». Puis, à la fin du procès-verbal, il mentionne un dernier détail concernant Gisèle V.: «L'intéressée est connue de nos services pour prostitution.»¹³

La BSR de Gand a bien besoin d'une formation pour apprendre à identifier une fontaine, mais un boulier compteur ne ferait pas de mal non plus. Au sujet du bar La Paix, les enquêteurs indiquent: «Notre enquête a cependant révélé que cet établissement a été fermé pendant cinq ans, et ce à l'époque où X1 aurait connu Clo.»¹⁴ Ce bar a effectivement été fermé, du 15 août 1978 au 10 septembre 1982. Cela fait quatre ans, et pas cinq. Petite erreur? Non, importante. Car Carine Dellaert a disparu le 30 août 1982, douze jours seulement avant la réouverture du bar. Le rapport d'autopsie permet de supposer que la jeune fille a vécu un certain temps après sa disparition. Donc, il serait parfaitement possible qu'elle ait fréquenté ce bar. Les enquêteurs mentionnent la date correcte dans leurs procès-verbaux, mais curieusement, ils en déduisent que X1 n'a jamais pu voir Carine Dellaert à cet endroit. Détail non négligeable: entre 1982 et 1985, la gérante de La Paix était... Gisèle V. Pour une femme qui, d'après ses dires, était tenancière d'un petit café dans les années 80, elle est assez fortunée. Elle habite le village cossu de Laethem-Saint-Martin et elle fait des affaires avec un important entrepreneur de Gand. C'est sur base de ces «constatations» que le parquet de Gand décide en septembre 1997 de ne plus rechercher qui a tué Carine Dellaert, mais «d'examiner le personnage X1 de plus près». C'est ce qui est dit textuellement dans un rapport de la BSR de Gand.

«Aucun élément n'a été découvert permettant d'affirmer, comme le fait Louf Regina, que Carine Dellaert aurait continué à mener une vie clandestine ou qu'elle aurait été enceinte, voire sur le point d'accoucher. Dans le rapport d'autopsie du professeur Timperman, il n'est pas dit non plus que Carine Dellaert aurait été enceinte.»

Le procureur Soenen parle avec beaucoup de conviction, quand il annonce la fermeture définitive du dossier Dellaert, lors d'une conférence de presse, le 12 juin 1998. Etrange, à nouveau. Dans le rapport Timperman, il était question de traces de crayon laminaire trouvées au niveau du bassin, de gonflements mammaires et de pertes de lait. Or, avant sa disparition, personne n'avait remarqué de grossesse – ce qui indique que Carine Dellaert aurait encore vécu quelques mois après sa disparition.

Il est possible que, par rapport à 1985, de nouvelles méthodes aient été développées, qui permettraient d'analyser et d'interpréter le rapport Timperman de manière plus scientifique. C'est ce que le procureur Soenen donne à penser lors de sa conférence de presse. Les auteurs ont pu mettre la main sur la liste complète des devoirs d'instruction que le parquet de Gand a fait exécuter par la BSR de Gand entre le 5 février 1997 et le 2 juin 1998 – date de la clôture du dossier. Il s'agit de 113 procès-verbaux. Nulle part, il n'est question d'une nouvelle enquête.¹⁵ Pourtant, il existe une littérature récente et facilement accessible concernant notamment l'utilisation du crayon laminaire. Il est évident que cet outil n'a jamais servi à autre chose qu'à provoquer un accouchement ou un avortement.

Pouvait-on ajouter quelque chose au travail effectué par le professeur Timperman en 1985? Certainement, car la question principale de l'enquête sur les déclarations de X1 était la suivante: quel était l'âge de Carine Dellaert au moment de son décès? «Actuellement, il y a moyen de le savoir facilement», signale le premier maréchal des logis Stephan Liesenborgs quand il apprend, au cours d'une réunion de travail du parquet de Gand début 1997, que le crâne de Carine Dellaert n'a jamais été enterré. Personne ne sait exactement pourquoi, mais il est toujours dans une boîte en carton du laboratoire judiciaire.

Au sein de l'antenne Neufchâteau, Liesenborgs était chargé du dossier Dellaert. Il a contacté la police britannique parce qu'il avait lu quelque part qu'on y avait développé de nouvelles techniques scientifiques pour déterminer avec précision la date de décès d'un adolescent à partir de sa dentition. A Londres, on répondit à Liesenborgs avec un flegme tout britannique: «Le grand spécialiste en la matière est un des vos compatriotes, *my dear fellow*. Il se nomme Eddy De Valck et habite la petite ville de Grimbergen. Il pourra vous aider.»

«Effectivement, deux membres de la BSR de Bruxelles sont venus me voir», se souvient Eddy De Valck, chirurgien dentiste. «Au départ, ils prenaient des airs mystérieux, mais ils ont fini par me raconter l'histoire de cette fille. Je leur ai d'abord demandé quel âge elle avait lors de sa disparition. Seize ans et cinq mois. Puis, quand at-on retrouvé son corps? Trois ans plus tard. Et je leur ai dit qu'il n'y avait aucun problème.» La technique du docteur De Valck est basée sur des tables qui décrivent la croissance de la dentition humaine jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. Ces tables reprennent pour chaque dent l'évolution normale, moyenne, entre la formation initiale de la couronne et la fermeture de la racine. Pour chaque dent, douze phases de croissance sont établies, qui font la distinction entre filles et garçons. Des écarts-types, déterminés sur base de centaines d'expériences de par le monde, permettent de déterminer l'âge exact d'une personne. Une radiographie suffit.

«Le cas de Carine Dellaert me paraissait très simple», dit le docteur De Valck. «Chez les filles, l'âge maximum auquel la racine de la deuxième molaire se ferme est de seize ans et six mois. Si la cavité de la racine de sa deuxième molaire était fermée, cela signifiait une possibilité minimale qu'elle soit décédée peu après sa disparition. Et si cette cavité était encore ouverte, cela donnait une grande certitude qu'elle était morte peu de temps après sa disparition. Nous pouvions d'ailleurs vérifier ces constatations d'après la troisième molaire, dont la croissance ne se termine en général qu'au cours de la dix-neuvième année. Comme le corps a été retrouvé à peu près dix-neuf ans après sa naissance, cette affaire tombait parfaitement dans la fourchette d'âges pour laquelle les tables sont utiles. Bien entendu, cette technique ne permet pas de déterminer exactement le jour ou le mois du décès, mais je pouvais répondre à la grande question de leur enquête.»¹⁶

Dans le compte rendu de la réunion de coordination nationale des magistrats, le 22 mai 1997, on découvre une brève remarque du procureur Soenen: «Détermination de l'âge (prof. Piette) impossible.»¹⁷ Si nous comprenons bien, le parquet a donc demandé l'avis du professeur Michel Piette, de l'unité de Médecine légale de l'Université de Gand. Et d'après Piette, De Valck raconte n'importe quoi. «Je ne l'ai pas dit en ces termes», précise le professeur. «J'ai effectivement rédigé un document à l'intention du procureur, dans lequel j'indiquais que la méthode de monsieur De Valck comporte une marge d'erreur. Cela peut faire une différence de quelques mois à un an. D'ailleurs, cette dentition avait déjà été examinée.» Qu'en est-il, finalement? Est-ce impossible parce que la méthode n'est pas fiable ou n'est-ce pas nécessaire parce que déjà fait? Piette ne veut pas en dire plus. «C'est le parquet qui décide de ce que font les experts, n'est-ce pas?» Une vérification auprès des enquêteurs de l'époque nous apprend que l'ancien dossier ne contient aucune trace d'analyse de la dentition de Carine Dellaert. «Je suis absolument formel à ce point de vue», dit l'un d'eux. C'est précisément pour cette raison que Neufchâteau s'intéresse tellement à cette dentition.

Constatation: Piette est professeur de médecine légale générale, De Valck est spécialisé en stomatologie. Il y a entre eux l'écart entre un généraliste et un spécialiste. Le docteur De Valck éclate de rire en entendant que le parquet de Gand a des doutes quant à la fiabilité de sa méthode. «Les 10 et 11 mars 1999, j'ai assuré une formation de deux jours pour des magistrats des parquets de toute la Belgique, à la demande du ministère de la Justice. J'effectue très souvent des analyses pour le Disaster Victim Identification Team de la gendarmerie, et tout récemment encore, dans le dossier "Pandy". Cela fait des années que je travaille pour tous les parquets de Belgique, y compris celui de Gand. Je sais qu'ils préfèrent consulter le professeur Piette, mais quand il s'agit spécifiquement de dentition, ils font généralement appel à moi. Par exemple, chaque fois qu'on arrête un jeune gitan qui a commis un délit et qui affirme avoir moins de dix-huit ans, on me l'amène. Je fais une radiographie, pendant que les policiers patientent dans la salle d'attente. Ils ont le résultat dans l'heure. Sur base de ce résultat, on décide si on l'arrête ou non. Pour Carine Dellaert, cela aurait encore été plus facile, parce qu'un crâne, ça ne bouge pas quand on prend une radio...»

Lors d'une réunion au parquet de Gand début 1997, on a aussi mis en avant le prix élevé d'un tel examen. Question au docteur De Valck: combien ça coûte? «Moins de 10.000 FB», dit-il. «On aurait pu avoir dès le début un avis positif ou négatif sur le témoignage de X1», dit un enquêteur. «Après coup, quand j'entends le procureur Soenen déclarer que ses services "ont perdu un an de leur temps précieux" à cause de X1, je ne peux que conclure qu'il voulait empêcher que ce meurtre soit élucidé.» Le docteur De Valck n'y comprend rien non plus. «J'essaye toujours de rester aimable, mais quand j'ai entendu madame De Rouck déclarer à la télévision que tout, vraiment tout, avait été examiné, j'ai eu du mal à me retenir de lui téléphoner.»

A Bruxelles, on procède autrement. Le 13 novembre 1997, trois membres de l'équipe des relecteurs fournissent à Van Espen un mince rapport de dix-sept pages. Le vélo, le nounours, la chanson de Tears for Fears, le sweat-shirt avec le chiffre huit et les photos d'Albert D., tout y passe pour démontrer que la piste X1 repose sur du vent.¹⁸ Dans ce procès-verbal, il n'est pas question de Radio Activité, de la voiture décorée d'un aigle, du Dolo, de Pascal Lamarque, de Philippe Moussadyk, du Poséidon, des étranges transactions financières sur le compte de Marc Dutroux, etc. Aucun de ces éléments n'est investigué plus avant.

A cette époque, le parquet de Bruxelles semble complètement sous l'emprise de la fiction. La commission Verwilghen a déclaré que le procureur Benoît Dejemeppe était incompétent. Un débat fait rage sur la question de savoir s'il peut rester en place. Presque tout le parquet est choqué. Il serre les rangs derrière le procureur et voit d'obscurs complots partout. Le juge d'instruction Jean-Claude Leys mentionne, fin août, dans un procès-verbal solennel, ce qu'une «source anonyme» lui a annoncé: «Mon interlocuteur me dit que mon confrère Jean-Claude Van Espen ferait en ce moment l'objet d'insinuations calomnieuses (inceste...!), provenant de gendarmes de l'antenne Neufchâteau.»¹⁹ Cette ambiance de rumeur et de délation ouvre la porte aux histoires les plus folles. Une nouvelle théorie du complot remplace l'autre. De Baets serait le père biologique de Regina Louf. Le premier coup de fil de Regina, Tania V., à Connerotte serait un coup monté. De Baets exploiterait à ses heures quelques bordels. Les rumeurs sont prises pour argent comptant. Vers la fin de l'année, plus aucun procureur, substitut, juge d'instruction ou greffier ne doute encore de la justesse de l'image qui a été créée.

Dès le début novembre 1997, les relecteurs savent que Regina Louf est entrée en contact avec des journalistes. Son téléphone est sur écoute – «pour la protéger». Comme s'il s'agissait de limiter les dégâts, deux gendarmes de la BSR de Bruxelles se rendent immédiatement chez les parents de Christine Van Hees.²⁰ On considère qu'ils sont le facteur le moins prévisible dans la tempête qui se prépare. S'il leur venait à l'idée de critiquer la mise à l'écart des enquêteurs, le parquet de Bruxelles risquerait gros. Les deux gendarmes s'aperçoivent cependant que le risque est faible. Pierre Van Hees et Antoinette Vanhoucke leur font savoir que les histoires de X1 leur posent problème. Ils n'arrivent pas à croire que leur fille ait pu se retrouver dans la prostitution de mineurs. Par contre, ils ne veulent pas entendre un mot de travers sur les collègues de De Baets. «Il ressort de l'entretien que, plus encore que le sentiment d'injustice que leur inspire ce crime horrible et impuni, c'est l'image souillée de leur fille qui les peine le plus profondément», rapportent les gendarmes.²¹

Fin 1997, les parents sont sollicités des deux côtés et ne savent parfois plus quoi penser. La mère se souvient qu’Aimé Bille leur a dit un jour qu’il s’agissait d’une affaire très importante «dans laquelle sont peut-être impliqués des anciens ministres». Antoinette Vanhoucke a la désagréable impression que pour certains, il ne s’agit pas de coffrer les coupables, mais de «débloquer d’autres dossiers». ²² Les parents sont également contactés par l’association Pour la Vérité. Fin décembre, son fondateur, le psychiatre Marc Reisinger, leur verse une somme de 60.000 FB, afin qu’ils puissent, pour la première fois en presque quatorze ans, se permettre de faire appel à un avocat. ²³ Fin 1997, ils ont également de longues discussions avec les auteurs de ce livre, qui s’apprêtent à sortir les dossiers X1 dans leurs journaux. Ils les soutiennent. «Dans un certain sens, oui», répond Pierre Van Hees lorsqu’on lui demande s’il est satisfait des publications du *Morgen* et de *Télé Moustique*. «Car c’est en partie moi qui les ai provoquées. Ce que je ne comprends pas, c’est pourquoi on a stoppé l’enquête au mois de juin. A mes yeux, les cinq gendarmes qui ont été écartés n’avaient rien à se reprocher.» ²⁴

Au milieu de la tempête, X1 reste encore anonyme pendant trois semaines. Elle se laisse interroger par Pascal Vrebos de *Controverse* (RTL-TV), puis par Paul Bottelberghs de *Panorama* (VRT). Non sans une certaine naïveté, elle croit qu’elle peut intervenir en tant que Regina Louf dans le débat sur X1. Dans son livre, elle décrit le soir de l’émission *Panorama* comme une victoire, comme l’aboutissement de ce qu’elle peut espérer, en tant que victime. Elle danse de joie dans son jardin: «Laisse-moi jubiler pour une fois. Demain, je serai de nouveau abattue. Demain, ils feront tout pour ridiculiser mon témoignage.» ²⁵

Effectivement, au sein de certaines rédactions, des journalistes se chargent à plein temps de «démasquer» X1 comme mythomane. Chaque soupçon trouve place à la première page des journaux et, comme ils proviennent presque toujours de sources officielles – gendarmerie ou parquet –, les journalistes n’ont pas grand-chose à se reprocher. «L’esprit de négation devient si fort que nous nous attendons à un article niant que Christine Van Hees ait été torturée, assassinée et brûlée. Pourtant, il faut bien que quelqu’un ait fait cela, sommes-nous d’accord là-dessus?» écrit Yves Desmet dans une tentative d’appel à la raison. ²⁶ Tout ce qu’il récolte, c’est une réprimande publique du ministre flamand des Médias, Eric Van Rompuy, qui pose au parlement flamand la question de «la responsabilité du rédacteur en chef d’un journal qui publie des informations qui se révèlent fausses par la suite».

La majorité des journalistes a beau être convaincue de l’absence de crédibilité de X1, le petit groupe de gens qui prend résolument parti pour Regina Louf début 1998 est tout aussi convaincu du contraire. Rufyn Nachtergaele est l’une de ces personnes. Dès le début, cet assistant social de Renaix a été profondément touché par l’affaire Dutroux et il possède la collection sans doute la plus complète de livres, coupures de presse et enregistrements vidéo des émissions télévisées sur le sujet. Il s’est attelé à découvrir la provenance d’un mythe particulièrement tenace sur X1: de prétendues similitudes entre son témoignage et le livre *Mijn Verhaal (Mon Histoire)*, paru en 1994 et écrit par Yolanda, une victime d’inceste originaire de Epe, aux Pays-Bas. Au début des années 90, elle a témoigné, à la consternation de l’opinion publique néerlandaise, de meurtres d’enfants, d’avortements illégaux et de prostitution forcée d’enfants. Yolanda aussi était restée stoïque devant les critiques impitoyables qui avaient éclaté après son témoignage.

Le premier article qui annonçait ces similitudes est paru le 27 janvier 1998 dans le journal à sensation flamand *Blik*, constate Rufyn Nachtergaele. Il en est certain, non seulement parce qu'il a tout lu et découpé, mais aussi parce que ce magazine proclame une semaine plus tard que presque tous les autres médias ont repris «son scoop». Les «points communs» qu'énumère *Blik* sont cocasses. Tant Yolanda que Regina Louf disent qu'elles tentent de digérer leur passé par la dissociation mentale. Elles témoignent d'une première grossesse à l'âge de dix ans. Toutes deux ont été «prêtées» comme enfants prostituées et toutes deux accusent leur mère. Dans les deux cas, l'abuseur principal était un ami de la mère. Tant Regina que Yolanda racontent qu'elles ont longtemps cru que les abus sexuels permanents étaient une forme de vie normale. Dans son livre, Yolanda parle de bougies, comme Regina Louf. Toutes deux sont «des femmes intelligentes et courageuses» et souhaitent que leurs parents avouent qu'ils ont commis des fautes graves. «On pourrait comparer ça à deux facteurs qui ont été victimes, à deux endroits différents, d'une agression», dira plus tard l'adjudant De Baets. «Tous deux témoignent qu'ils ont vu un homme avec un bas nylon sur la tête et une arme à la main. Tous deux déclarent qu'ils ne dorment plus la nuit, depuis leur agression. En poursuivant la logique de *Blik*, l'un de ces deux facteurs doit être arrêté pour faux témoignage.»

Au départ, personne n'a prêté attention à l'article de *Blik*, constate Rufyn Nachtergaele. Jusqu'au moment où le magazine d'information *Terzake* de la chaîne flamande VRT le découvre, trois jours plus tard, et l'amplifie.²⁷ A la télévision, on ajoute deux autres «points de concordance» à la liste dressée par *Blik*. Dans *Mijn Verhaal*, Yolanda utilise la métaphore de l'oignon: «Récemment, je me suis mise à croire que ma vie n'est que la première couche d'un oignon.» Dans l'émission Panorama, Regina Louf a utilisé la même métaphore. Et ce n'est pas tout, annonce la voix off. Yolanda dit que l'un de ses abuseurs était un nommé Leo Wolff. Dans un fax dans lequel elle témoignait sur la mort de Katrien de Cuyper, Regina Louf a parlé d'un certain «De Wolf».

Rufyn Nachtergaele bombarde la presse de lettres dans lesquelles il indique qu'il s'agit là de deux variantes de l'un des noms les plus fréquents en Flandre et aux Pays-Bas. Il a vérifié tous les noms cités par Yolanda et il a constaté qu'outre Wolff/De Wolf, il n'y avait aucune similitude. Il trouve également étrange que les journalistes de la VRT ne sachent apparemment pas que le parquet de Neufchâteau a déjà identifié un an auparavant le De Wolf désigné par Regina Louf. Aucune lettre de Nachtergaele ne sera publiée. Par contre, le quotidien *Het Volk* fait monter la pression en annonçant que le livre de Yolanda aurait été trouvé lors d'une perquisition chez Tania V., l'amie de Regina Louf. Pourtant, il n'y a jamais eu de perquisition chez Tania V.

Tandis que les journaux font leurs choux gras de ce genre d'histoires, en janvier et février 1998, le parquet d'Anvers fait encore une timide tentative pour vérifier ce qu'a déclaré X1 sur l'assassinat de Katrien De Cuyper. La tempête médiatique a un impact incontestable sur l'état d'esprit des enquêteurs. Ils sont trente pour aller effectuer, le 28 janvier 1998, une perquisition au château de 's Gravenwezel, à la demande de la juge d'instruction anversoise Vyncke. «Au moment même, nous avons eu une discussion», se souvient l'un d'entre eux. «Le domaine que nous étions en train de fouiller avait changé de propriétaire en 1991. Les lieux que nous voulions surtout examiner avaient été détruits entre-temps ou se trouvaient dans un endroit pour lequel nous ne possédions pas de mandat de perquisition. Nous avons envisagé un instant de demander un mandat pour cet endroit, mais l'état d'esprit général était plutôt de se demander pourquoi nous perdions notre temps pour cette folle.»

Le 29 janvier, jour de son anniversaire, Regina Louf est à nouveau auditionnée par les enquêteurs de la PJ d'Anvers et de la BSR de Brasschaat. On lui demande une mèche de ses cheveux pour les comparer à des cheveux retrouvés dans le château, mais on ne trouve aucune similitude. Il apparaît que l'intérieur du bâtiment perquisitionné vient d'être rénové. On demande également à Regina Louf de dresser un portrait-robot de Katrien De Cuyper, mais elle en est incapable. Le témoignage de X1 n'a pas entraîné une véritable enquête dans le dossier De Cuyper. Lorsque le ministre de la Justice Tony Van Parys est interpellé à la Chambre le 21 octobre 1998 sur le dossier X1, il dit de l'enquête anversoise: «La juge d'instruction Vincke a décidé, fin avril 1998, de fermer la piste X1 sur base des conclusions de la réunion de coordination des magistrats de Gand, Anvers et Bruxelles.»²⁸

Contrairement à tous les politiciens, magistrats, experts et journalistes qui donnent leur avis à la télévision, il y a çà et là en Belgique quelques personnes qui se sentent mal à l'aise. Eux non plus ne connaissent pas la vérité. Mais personne ne leur demande leur avis.

Au parquet de Gand, des analystes criminels ont fait, dans leur bureau, une analyse comparative de ce que X1 a déclaré sur Carine Dellaert et de ce que disent d'elle les anciennes pièces judiciaires. X1 dit que Clo allait rarement à l'école. Les analystes citent Barbara R., une camarade de classe: «Elle faisait partie de la meilleure classe de l'école.» Les analystes détectent d'autres contradictions et amènent le parquet à la conclusion que Carine Dellaert ne pouvait pas être Clo. Dans le rapport, nous lisons encore que, tandis que X1 dit que Clo «faisait plus âgée» que ses camarades de classe, ce n'était certainement pas le cas de Carine Dellaert.²⁹

Nous la nommerons Fanny V.³⁰ Il ne nous a fallu que deux coups de téléphone pour la retrouver. Rares sont ceux qui ont connu Carine Dellaert aussi bien qu'elle. Elles étaient dans la même classe au cours des années scolaires 1977-78 et 1978-79, à l'école Gezusters Loveling de la rue Van Hulthem à Gand. «Nous sommes devenues amies en sixième», dit Fanny. «J'avais onze ou douze ans et Carine treize, je pense. Tout ce que je peux vous raconter date de cette période.»

Fanny rigole lorsqu'elle entend que le parquet de Gand décrit Carine Dellaert comme une élève sage qui rentrait chez elle tout de suite après l'école et qui n'avait aucun problème à la maison. «Elle avait au moins un an de plus que toute la classe», se souvient-elle. «Elle avait déjà doublé en primaires. Je l'admirais beaucoup. J'étais encore une gamine et elle, déjà une vraie femme. Elle était beaucoup plus évoluée que nous, physiquement et mentalement. Lorsque ma mère a appris qu'elle était devenue ma meilleure amie, elle est allée se plaindre à la direction; je lui avais dit que Carine couchait régulièrement avec son père et avec d'autres hommes.»

«Non, Carine n'était pas heureuse, pas du tout. A la cour de récréation, nous restions parfois assises sans rien dire sur un banc. Je sentais qu'elle souffrait terriblement. Carine voulait s'enfuir de chez elle, elle parlait très souvent de s'enfuir loin d'ici. Elle me racontait qu'elle devait coucher avec beaucoup d'hommes. Ce n'était pas toujours évident pour moi de comprendre comment elle le vivait. Parfois, quand elle en parlait, cela avait l'air normal ou même agréable. Mais quand nous étions assises ensemble pendant la récréation, je me rendais compte qu'il se passait des choses graves.»

Pour autant que Fanny se souvienne, Carine Dellaert racontait que cela se passait surtout à la maison. «J'étais encore très jeune, je n'y comprenais rien et je ne posais pas de questions. Ce dont je me souviens, c'est qu'elle me disait que sa mère n'était pas au courant. Car je lui demandais tout le temps: et ta mère, qu'est-ce qu'elle en pense? Elle est toujours sortie, me disait-elle. Est-ce qu'elle m'a parlé d'autres endroits où on abusait d'elle? Je ne m'en souviens plus. Lorsque j'ai lu dans le journal qu'elle avait disparu, j'ai vraiment souffert. Encore plus lorsqu'on a retrouvé son corps. J'avais seize ans alors et je me sentais terriblement coupable. Pourquoi n'avais-je pas appelé à l'aide?»

Après l'école primaire, en 1979, Fanny V. a perdu Carine Dellaert de vue. «Je ne l'ai plus jamais vue.» Elles n'étaient plus dans la même école et Fanny V. a fait la connaissance d'autres élèves. L'une d'elle était – ça ne s'invente pas – Regina Louf. «Regina ne parlait presque à personne», poursuit Fanny. «Est-ce que Regina et Carine se connaissaient? Cela me paraît très possible. Regina aussi avait des secrets, elle était très introvertie. Si Regina et Carine s'étaient connues dans un tel réseau, j'aurais difficilement pu le savoir. A l'école, on ne voit que la façade. Je trouve qu'elles étaient un peu semblables dans leurs attitudes. J'ai acheté le livre de Regina, mais je n'ose pas le lire. J'ai déjà essayé quelques fois, mais il y a des choses... qui me font trop mal.»³¹

Le parquet de Gand n'a jamais entendu Fanny V. Il n'en a jamais pris le temps, car il a décidé d'«étudier de près le personnage X1». Quelques mois plus tard, le procureur Soenen résumait les résultats de cette enquête de la manière suivante: «Les récits de Regina Louf sont considérés par ses amis et ses camarades de classe comme de pures fantaisies.»³² Une fois de plus, il est utile de comparer les conclusions aux éléments de base.

La première amie de jeunesse de Regina Louf qui a été entendue par la BSR de Gand, à l'été 1997, est Kristelle M.³³ Elle était dans la même classe que Regina Louf au cours des années scolaires 1983-84 et 1984-85 et elle se souvient que beaucoup d'élèves l'évitaient à cause de son aspect négligé. «Elle avait beaucoup d'imagination, et parfois, on se disait: "elle débloque encore"», se souvient Kristelle M. Elle était également souvent absente: «Parfois, l'après-midi, elle disparaissait de l'école.» Si ce qu'elle dit est vrai, les relecteurs du dossier Van Hees peuvent jeter à la poubelle le registre des présences qu'ils considéraient comme «la preuve» que Regina Louf ne pouvait pas se trouver à Bruxelles le 13 février en début de soirée. D'après ce «document officiel», elle a eu au total dix heures d'absence injustifiée au cours de l'année scolaire 1983-84.

Ce que Kristelle M. a surtout retenu au sujet de Regina Louf, c'est qu'elle parlait constamment de sexe. Elle disait qu'elle sortait avec un «homme plus âgé» mais toute la classe supposait qu'elle mentait. Pas Kristelle M. Elle a vu de ses yeux cet «homme plus âgé» qui venait chercher Regina après les cours. Elle se souvient d'autre chose: un jour, Regina lui a raconté qu'elle était enceinte de cet homme. Kristelle M. se souvient aussi que Regina parlait souvent d'une «amie avec qui elle s'amusait beaucoup et avec qui elle sortait souvent à la rue Baudouin». Elle ne se rappelle plus le nom de cette amie, «mais ça pouvait être Christine, Carine, ou Caroline, ou Claudine». Kristelle M. se souvient enfin que Regina, à quatorze ans, buvait de l'alcool et qu'un matin elle était arrivée en classe en «sentant la boisson». Une autre fois, elle avait un bleu bien visible.³⁴

La BSR de Gand a retrouvé Michel B., dont Regina a déclaré qu'il était le petit ami de Natanja, cette fille qui s'était retrouvée comme elle dans la prostitution et, on s'en souvient, qui niait même l'évidence quand la BSR l'a interrogée. Michel B. déclare qu'il n'a pas très bien connu Regina; il se souvient d'elle comme d'une fille «assez calme et renfermée». Elle lui faisait une impression «assurée, adulte». «Elle se fichait complètement des remarques négatives à son sujet», dit-il encore. Puis: «D'après moi, elle avait dû vivre des choses mystérieuses, mais je ne sais pas quoi. Je pense qu'elle a dû en parler à Natanja.» Il est amusant de remarquer que le témoignage de Michel B. est cité dans le rapport de la BSR de Gand comme une des preuves que Regina Louf a tout inventé.

On auditionne également Anja D. Quelques anciennes copines de classe l'ont désignée comme la meilleure amie de Regina en 1984 et 1985. «Malgré les nombreux contacts qu'avaient X1 et Anja, celle-ci n'a jamais rien remarqué de spécial au domicile de X1, outre la relation entre X1 et Tony», écrit le premier maréchal des logis Vincent – notre spécialiste ès fontaines – lorsqu'il résume le témoignage dans sa synthèse du 1^{er} septembre 1997. Tout dépend de ce qu'on qualifie de «spécial». Voici quelques passages de l'audition d'Anja D.:

«Vous me montrez une photo sur laquelle je reconnais Tony, c'est-à-dire l'homme plus âgé avec qui X1 avait des relations sexuelles (...). J'ai eu connaissance de ces relations par le fait que j'allais régulièrement chez X1. Je dormais au minimum un week-end par mois chez X1. (...) Parfois, Tony montait avec X1 dans la chambre de la mère. Là, ils avaient des relations sexuelles. Tony venait chez X1 à n'importe quel moment. Il arrivait parfois même très tard le soir. J'ai pu constater que Tony avait des relations sexuelles avec X1. La chambre de X1 était juste à côté de la chambre de la mère. Il arrivait que je dorme encore et que Tony ait des rapports sexuels avec X1 dans la chambre à côté (...). Je passais alors devant la chambre et la porte était ouverte. A ce moment-là, je voyais effectivement les relations sexuelles entre X1 et Tony. Un jour, Tony m'a d'ailleurs demandé si je ne voulais pas les rejoindre. J'ai refusé (...). En ce qui concerne la réaction des parents de X1, il faut dire qu'ils étaient tous deux au courant de ces relations. Le père de X1 était tenu à l'écart autant que possible. Cependant, le père était bel et bien au courant de la relation, mais il gardait le silence à ce sujet. (...) Il arrivait parfois que Tony parte toute une après-midi avec X1, parfois ce n'était pas pour longtemps. X1 ne m'a jamais dit où elle était allée dans ces moments-là.»³⁵

Anja D. dit qu'elle a fait la connaissance de Regina Louf lorsqu'elle avait «quatorze ou quinze ans». Anja D. ne sait pas quel âge avait Regina au début de sa relation avec Tony, car «à mon avis, la relation entre cet homme et X1 durait depuis un certain temps». On a également demandé à Anja D. si Regina était souvent absente de l'école. «D'après moi, elle était absente plus souvent que la moyenne des élèves, mais on ne peut certainement pas dire "souvent".» Et voici ce qu'en retient la synthèse de l'enquêteur Jan Vincent: «Elle n'était pas souvent absente ou malade».

L'étape suivante dans l'enquête gantoise est la «non-audition de Dirk Croux». C'est ce qui est littéralement mentionné dans le procès-verbal numéro 103.415 du 30 septembre 1997. Dirk Croux ne sera pas auditionné. Point à la ligne. Au début des années 90, Dirk Croux sera le compagnon de Jeanine S., une autre ex-épouse d'Emile Dellaert.³⁶ Croux a déjà été entendu le 3 juin 1997. On l'a interrogé sur la question de savoir si Jeanine S. avait un papillon tatoué sur l'épaule – comme X1 l'a décrit. Non, Croux ne se souvenait de rien de tel, mais il pouvait raconter sur son ex-épouse beaucoup d'autres choses. Elle avait dit à plusieurs reprises qu'elle pensait qu'Emile Dellaert en savait plus sur le meurtre de Carine.³⁷ Cependant, les gendarmes n'ont pas le moindre intérêt pour ce que Croux peut leur raconter à propos du meurtre; la seule chose qu'ils veulent savoir, c'est si Jeanine S. avait un tatouage.

Dirk Croux n'est pourtant pas n'importe qui. En tant que premier sergent, il a servi un certain temps comme agent des renseignements militaires, stationné à la base aérienne de Kleine-Brogel.³⁸ Ce n'est pas le genre d'homme dont on attend de fumeuses théories du complot. Le 21 octobre 1996, peu après le début de l'affaire Dutroux, Dirk Croux envoie un rapport manuscrit à la commission de la Chambre sur la lutte contre la criminalité.³⁹ Lisons-en quelques extraits: «Le motif direct de mon analyse des faits dans l'affaire Dutroux est l'affaire Carine Dellaert (...). Carine Dellaert a été retrouvée assassinée en septembre 1985, après avoir été portée disparue pendant trois ans. J'ai témoigné dans cette affaire (...). A cette occasion, j'ai fait une déclaration dans laquelle j'avançais que ce n'est pas le père de Carine Dellaert qui a commis le meurtre, mais qu'il fallait chercher en direction de la traite des blanches. J'ai transmis à l'époque l'entièreté de mon dossier de divorce à la BSR (...). Le père de Carine Dellaert a été remis en liberté faute de preuves et l'affaire a ensuite été étouffée.»

Dans son rapport, Croux revient sur les parallèles qu'il croit voir dans l'organisation de ce qu'il appelle «le réseau de Marc Dutroux» et les méthodes impitoyables des groupements mafieux qui trafiquent des êtres humains, où que ce soit dans le monde. Tout cela peut prêter à sourire, mais on doit néanmoins bien constater qu'une personne de l'entourage immédiat de la famille Dellaert a une histoire à raconter proche de celle de X1. Dans le dossier gantois, la seule chose qu'on dit à propos de Dirk Croux, c'est qu'il ne sera pas entendu. «Ça ne m'étonne pas», dit Regina Louf. «Après mon passage à la télé, j'ai été contactée par des gens qui m'ont connue enfant. Notre vétérinaire, entre autres, qui venait souvent chez mes parents. Il voulait témoigner. Faites-le, lui ai-je dit. Il a appelé la BSR qui a répondu qu'on le recontacterait. *Don't call us, we call you, vous voyez le genre.*»⁴⁰ On ne trouve aucune trace du vétérinaire dans le dossier de Gand. Il voulait dire à la justice qu'il avait vu à l'époque la mère et la grand-mère montrer des photos de la petite Regina, prises dans des villas cossues à Knokke. Il avait trouvé étrange que les deux femmes paraissent si fières que la gamine y passe tant de temps et qu'elles en déduisent qu'elle «irait loin».

Début octobre 1997, le parquet de Gand décide qu'il est temps d'auditionner le mari de X1. Son récit commence à la première rencontre, le 10 novembre 1984 lors du baptême de cavaliers au manège Ponderosa à Destelbergen. C'était elle qui le voulait à tout prix. La première relation sexuelle a lieu dès la semaine suivante. Il avait seize ans, elle en avait quinze. «Pour moi, c'était la première fois», dit Erwin Beeckman. «Je me suis rendu compte qu'à ce moment-là, ma femme savait déjà très bien ce qu'elle faisait. Je n'avais pas à prendre beaucoup d'initiative (...). Quelques semaines après le baptême de cavaliers, il y avait un gala au manège. C'est là que j'ai vu Tony V. pour la première fois. J'étais à cette soirée avec Regina, lorsqu'il est entré. Il est allé se mettre près de ses parents. Elle m'a laissé tomber comme un vieux mouchoir.»

Erwin Beeckman se rendait compte que les parents de sa copine lui préféreraient de loin ce Tony de quarante ans. Néanmoins, Regina s'accrochait à lui et s'y prenait si bien que dès la quatrième secondaire, ils allaient à la même école. Elle faisait en sorte d'être près de lui le plus souvent possible. Il s'apercevait bien que certaines choses ne tournaient pas rond. Elle voulait se marier tout de suite. Ils venaient de s'installer ensemble quand elle est rentrée avec un chien – «elle me disait qu'elle ne se sentait pas en sécurité lorsqu'elle était seule à la maison». Les récits ne sont venus que plus tard. Sur Tony, par exemple, qui vérifiait par l'entremise de la mère quand Erwin était là et quand il était absent. Tony venait alors chercher Regina. Six mois après le début de leur relation, elle lui a raconté que Tony avait une clef de la maison, qu'il allait et venait quand bon lui semblait et que pendant des années, elle n'avait pas eu d'autre choix que de lui obéir totalement. «Par la suite, elle m'a également appris que Tony l'emmenait chez des collègues à lui. Ceux-ci pouvaient alors l'utiliser.»

Beeckman at-il jamais remarqué des blessures ou autres signes extérieurs de maltraitance sur le corps de son épouse? «La première chose que j'ai remarquée, presque dès le début, c'est qu'elle avait des stries blanches sur le ventre et sur les cuisses. J'ai appris par la suite que c'étaient des vergetures de grossesse. Ma femme m'a dit plus tard qu'elle avait déjà été enceinte, avant notre relation. Je ne me souviens plus exactement à quel âge. Elle m'a raconté qu'elle avait été enceinte plusieurs fois. A cette époque, elle avait aussi beaucoup de bleus, mais elle m'expliquait à chaque fois qu'elle s'était cognée quelque part ou qu'elle était tombée.»⁴¹

Dans une déclaration ultérieure, Erwin Beeckman racontera que sa mère avait également remarqué ces vergetures, lorsqu'ils logeaient chez elle et qu'elle était entrée à l'improviste dans la salle de bains.

En mars 1998, une ancienne amie d'Erwin s'est présentée à la justice. Elle avait bien connu la mère d'Erwin et se souvenait qu'elle se faisait beaucoup de soucis sur la future épouse de son fils. «Elle disait qu'elle avait un "drôle de corps"», rapporte l'amie. «Elle disait qu'il y avait plein de lignes et de stries et ajoutait qu'on aurait dit qu'elle avait été enceinte.»⁴² La mère peut confirmer ce qu'elle a vu, mais pas la grand-mère qui est décédée depuis lors. Au cours de son audition, Erwin Beeckman signale qu'il a remarqué que sa femme avait eu une sérieuse blessure au niveau des organes génitaux. Dans la synthèse de la BSR de Gand envoyée au parquet, cela devient: «... son mari déclare qu'elle a peu de cicatrices sur le corps.»⁴³

«Je n'en croyais pas mes oreilles. Ma fille Gini, le témoin X1? Ma femme et moi accusés par elle des crimes sexuels les plus atroces. Ma fille qui affirme avoir été introduite dans la prostitution infantine par sa grand-mère à Knokke puis par sa mère à Gand. Ma femme a failli y rester quand elle a entendu ça. Nous n'y comprenons rien. Gini doit être malade, il n'y a pas d'autre explication.»

C'est avec cette citation que la Belgique fait la connaissance des parents de X1, le 19 janvier 1998. C'est le début d'un article en première page du journal *Het Volk*, où le journaliste Marc Eeckhaut est le premier qui a l'idée toute simple de leur demander leur opinion. Georges Louf conquiert de nombreux cœurs. A première vue, c'est le plus gentil grand-père qu'on puisse imaginer – ouvrier retraité, petit accent gantois, plein d'une indignation apparemment sincère. Le jour de la publication de la première interview de X1, dans *De Morgen*, raconte Georges Louf à *Het Volk*, il est tout de suite allé chez Regina: «Ma fille, lui ai-je dit, tu sais ce qui va se passer? Ils vont te mettre à l'asile. Ils vont te prendre tes enfants. Son esprit est dérangé, je ne vois que ça. Elle a toute une bibliothèque remplie de livres de Stephen King. C'est peut-être à cause de ça.»⁴⁴

Même si cent magistrats déclaraient à la télévision que rien n'est vrai dans le témoignage de X1, aucun d'eux ne pourra, aux yeux de l'opinion publique, parler avec autant d'autorité morale que Georges Louf. Le nom de Tony – qui est jusqu'alors nommé T. dans la presse – lui dit bien quelque chose, déclare-t-il. C'était un représentant de commerce anversoïse charmant, qui jusqu'en 1988 «venait régulièrement boire une tasse de café quand il passait dans le coin». Il n'a rien, absolument rien remarqué. Et il n'a plus entendu parler de Tony depuis des années, ajoute-t-il.

Sur le plan purement factuel, les parents sont rapidement démasqués, même si la majorité de la presse se garde bien de le mentionner. La BSR a enregistré des contacts téléphoniques entre les parents et Tony V. en 1996 et 1997.⁴⁵ Les parents commencent par nier, puis ils se mettent à parler d'un coup de téléphone de Tony pour souhaiter un bon anniversaire à la mère de Regina. Christiane Poupaert est née le 21 mai et le coup de téléphone date du 28 mai.

Parfois, les images télévisées ont quelque chose d'une mise en scène. Le père ému jusqu'aux larmes avec des photos de la petite Regineke sur ses genoux – «je continue à l'aimer» – et Christiane Poupaert amarrée à son respirateur. Elle suffoque violemment et tète le tuyau de son appareil pendant plusieurs minutes quand des journalistes lui signalent qu'il existe des coups de téléphone dans les deux sens. «C'est im-pos-sible», articule-t-elle finalement. «Je ne suis même plus capable de téléphoner. Je n'arrive plus à pousser sur les boutons.»⁴⁶ L'état de la mère semble effectivement préoccupant. Malgré son hypoxémie, elle continue à fumer des Saint-Michel sans filtre à la chaîne.

Georges Louf est catégorique. Sa fille n'a jamais manqué de rien. Sur ses doigts, il énumère le nombre de fois où il l'a aidée financièrement: pour l'achat de la maison, pour son entreprise, pour les jouets des enfants... Sa conviction que tout ce que raconte «notre Régine» n'est que fabulation, il la puise dans sa certitude absolue qu'elle ne sortait même pas avant de rencontrer Erwin. «Elle est allée une seule fois à un thé dansant et elle est rentrée avant minuit. Elle ne s'était pas amusée. Ça nous inquiétait même un peu, parce que chaque soir, elle regardait la télévision, couchée dans le canapé.»

Lorsque Georges Louf peut aller parler à la BSR de Gand, le 26 janvier, il passe l'après-midi à raconter sa vie. Il a dû commencer à travailler à l'usine à quatorze ans. C'était l'usine textile UCO, à Gand, où il travaillera jusqu'à sa retraite. Il a fait la connaissance de Christiane dans la boulangerie de son futur beau-frère, Ledeborgplein à Gand. Elle était de Knokke. Dans les années 50, elle a fait deux fausses couches. Elle a essayé de se faire à l'idée qu'elle n'aurait jamais d'enfant et a pris un emploi. Le miracle a eu lieu en 1968, lorsqu'elle s'est finalement retrouvée enceinte à trente-deux ans. La vie familiale n'était déjà plus du tout adaptée à l'arrivée d'un enfant. En semaine, la petite Regina était donc confiée à une maman d'accueil, qui a eu des ennuis de santé deux ans plus tard. On a décidé que Regina irait vivre chez la mère de Christiane, à Knokke. «C'est consternant de devoir constater ce qu'elle reproche aujourd'hui à sa grand-mère. Je vous dis qu'elle était très bien chez sa grand-mère.»

Ce n'est qu'à 8 heures du soir que le sujet de Tony est abordé. Sa femme et lui ont fait sa connaissance vers 1981-1982, en tant que représentant de la société Gimpet, déclare Georges Louf. «Rapidement, nous avons un peu mieux connu Tony, et finalement, il est devenu un ami de la famille.» Par la suite, Tony a été engagé par une entreprise publicitaire, mais il continuait à venir chez eux «en tant qu'ami». Tony, dit-il, restait de temps en temps dormir chez eux, dans la chambre de Regina, mais elle dormait alors dans leur chambre à eux. «Il est vrai que Tony venait souvent lorsque je n'étais pas là», dit encore Georges Louf. «Je faisais confiance à mon épouse ainsi qu'à Tony, et je peux dire à présent que je n'ai jamais remarqué quoi que ce soit entre mon épouse et Tony. Je ne crois pas non plus qu'il y ait eu quelque chose entre Tony et Regina. Par contre, mon épouse m'a appris récemment qu'à l'époque, Regina, qui avait quinze ans, était apparemment amoureuse de Tony.»⁴⁷

Moins de deux semaines après cette audition, la BSR interroge une nouvelle fois Georges Louf. Il fait soudain la déclaration suivante:

«Après la conversation ouverte que nous venons d'avoir à ce sujet, je dois avouer maintenant qu'il est exact que Tony venait beaucoup trop souvent chez nous à mon goût – au cours de cette période 1982-1985. (...) A la fin, il venait chez nous plusieurs fois par semaine, et parfois même plusieurs fois par jour. Tony poussa les choses si loin en fin de compte, qu'il venait même tard le soir, vers 23 heures. Il y a même des jours où j'étais déjà couché, et où il restait malgré tout avec ma femme jusqu'à 1 ou 2 heures du matin. (...) Cependant, je ne faisais pas le poids face à lui. C'est dû sans doute à mon caractère, mais je n'étais pas de taille à faire face à l'arrogance de Tony. (...) Il était aussi beaucoup trop gentil et il attirait beaucoup trop Regina. Je l'ai constaté et je ne pouvais rien y faire. Tout bien considéré, je n'ai donc pas protégé ma fille. J'ai su effectivement que Tony sortait parfois avec Regina, soit au cinéma, soit il l'emmenait pour son travail. Il affirmait que Regina l'aidait pour les sous-titres. En fait, je n'avais pas grand-chose à dire là-dedans. Finalement, c'est ma femme qui autorisait le plus souvent Regina à l'accompagner. Il est donc probable que ma femme était au courant de plus de choses que moi (...)»⁴⁸

La presse ne publiera jamais un mot de cette déclaration. Et Georges Louf pourra continuer à réciter imperturbablement la même histoire, notamment, plus tard, au cours d'une longue interview dans l'émission *Au Nom de la Loi*: sa fille a eu une jeunesse parfaitement normale et insouciante. Louf continue à étaler les photos d'enfance comme des preuves: sa petite Regina était heureuse. La presse avale ça comme du petit lait.

Pour interroger Christiane Poupaert, qui ne peut pas quitter son lit, les gendarmes de la BSR de Gand se rendent à la Grondwetstraat à Sint-Amandsberg. La mère Louf aussi raconte volontiers sa vie. Elle nie tout d'abord avec autant de force que son mari que Tony V. ait causé quelque problème que ce soit dans la famille. Il venait environ une fois par semaine et seulement la journée. «Il est resté dormir deux fois», se souvient-elle. Regina était enchantée lorsqu'elle apprenait qu'il allait venir. A son arrivée, elle l'embrassait. Christiane Poupaert révèle qu'elle est elle-même tombée amoureuse de Tony, en silence, mais qu'il ne s'est jamais rien passé – pas plus entre elle et Tony qu'entre Tony et Regina. Tout à coup, elle fait une suggestion aux enquêteurs: «Parmi les amies de Regina à l'époque, je me souviens de Kathy Neukens, une petite voisine qui aimait venir jouer avec les chiens.» A première vue, c'est un souci innocent de venir en aide aux gendarmes. La mère de Regina Louf semble avoir bonne mémoire. C'est moins évident quelques instants plus tard: «Vous me soumettez le nom d'Anja D. Ce nom me dit quelque chose, mais je ne me souviens plus d'elle. Je ne sais plus non plus si elle a dormi ici, ni si elle était une amie de Regina. Je ne me souviens vraiment de rien. Vous me dites qu'Anja D. a déclaré qu'elle a vu Tony et Regina au lit, ici chez moi. Je ne sais rien de ce sujet. (...) Vous me dites à présent qu'il était généralement connu à l'école qu'elle avait une relation avec un homme plus âgé et qu'elle le racontait elle-même. Qu'elle racontait même qu'elle avait des relations sexuelles avec cet homme et qu'elle était tombée enceinte de lui. Je ne sais rien de cela.»⁴⁹

Qui était donc Kathy Neukens? «Une bonne amie de Tony, mais pas du tout une amie à moi» dit Regina Louf lorsqu'elle voit soudain apparaître sa prétendue copine d'enfance dans la plupart des quotidiens et hebdomadaires, et même à la télévision. Du *Volk* et de *Blik* à *La Dernière Heure* et au *Soir Illustré* en passant par une émission spéciale de *Telefacts* sur VTM et par *Au nom de la Loi*, de la RTBF. C'est comme si Kathy Neukens avait un agent qui s'occupe de sa communication.

Kathy Neukens est entendue le 31 janvier 1998. Contrairement à la plupart des devoirs d'enquête dans le volet «familial», l'audition n'a pas lieu à Gand mais à l'antenne Neufchâteau, par Baudouin Dernicourt. A Bruxelles, Kathy Neukens raconte que les parents et les grands-parents de Regina Louf étaient des gens exemplaires. Elle croit savoir également que Regina Louf était encore vierge lorsqu'elle a rencontré Erwin. Pour ce qui est de Tony V., elle ne peut en dire que du bien. Elle aussi se souvient de lui comme d'un ami de la famille, qui ne passait qu'occasionnellement boire une tasse de café ou un verre de vin. «Je ne lui ai jamais connu les mains baladeuses, ni envers moi, ni envers Regina.» Kathy Neukens non plus n'a jamais entendu parler d'Anja D. et le nom de Kristelle M. ne lui dit rien.⁵⁰

La BSR de Gand possède tout ce qu'il faut pour savoir qui est Kathy Neukens, mais elle n'exploite pas ces données. Son nom a été cité lors de la première audition de Georges Louf, lorsqu'il parlait des spots publicitaires mis en scène par Tony. «Les Neukens, qui étaient nos amis, participaient également à ces spots», déclare-t-il. «Ainsi, je me souviens de quelques spots pour des restaurants et d'un seul pour une boîte de strip-tease.» En cherchant un peu plus loin, on retrouve Kathy Neukens comme employée dans une vidéothèque à Gand où Tony venait très souvent.⁵¹

Les derniers jours du mois de janvier sont agités pour la BSR de Gand. On tente de désigner une certaine Claudia V. comme étant la «Clo» décrite par X1. Phonétiquement, cela pourrait coller et la presse suggère un moment que la justice est sur la piste de «la véritable Clo». Cependant, Claudia V. tombe complètement des nues.⁵² Le 28 janvier, une bonne semaine avant ses aveux, on effectue une perquisition chez Georges Louf. On emporte une pile de vieux albums de photos. Puis, c'est le tour de l'oncle, André Poupaert, boulanger et frère de Christiane. Lui aussi se dit effaré de ce que déclare X1.⁵³ Son fils Daniel Poupaert, le cousin de Regina, est tout aussi abasourdi.⁵⁴ Vient encore Marc V. Il était à l'époque le kinésithérapeute de la grand-mère de Regina Louf et il a été choqué lui aussi. Marc V. déclare que son fils pourra le confirmer.⁵⁵ Effectivement, le fils confirme. Détail piquant, le fils du kinésiste est un jeune homme qui gravit les échelons au sein du Vlaams Blok à Gand.

Entre-temps, une certaine Kathleen D.P. se présente. La BSR l'a oubliée dans sa recherche des anciennes camarades de classe. Kathleen D.P. garde des sentiments mêlés de tout ce qu'elle a lu dans la presse sur l'affaire X1. A ses yeux, Regina Louf était quelqu'un qui racontait toujours des histoires folles, mais qu'elle n'a jamais pu surprendre à mentir. Elle a remarqué que lors de son interview par Sonja Barend, à la télévision néerlandaise, Regina Louf a utilisé une phrase qu'elle-même lui avait écrite un jour dans une lettre: «Si on raconte la vérité et qu'on sauve ainsi un seul enfant, cela aura valu la peine.» Cependant, Kathleen D.P. raconte d'autres choses, qui apparemment n'intéressent pas les gendarmes. Elle est tombée enceinte neuf fois au total, elle a fait quelques tentatives de suicide, elle avait des problèmes avec son père lorsqu'elle était enfant, et à l'école, elle s'entendait très bien avec Regina Louf. Son audition laisse apparaître qu'elle veut soutenir son ancienne amie, critiquée de toutes parts. C'est d'ailleurs ce qu'elle fait lorsqu'elle répond à la question de savoir si les élèves de l'école de Sint-Amandsberg séchaient souvent les cours. Kathleen D.P. explique comment cela se passait: «C'est moi-même qui écrivais des notes dans mon journal de classe pour justifier mes absences.»⁵⁶ C'était aussi facile que ça.

Le 28 janvier a lieu une confrontation entre Regina Louf et son père, sous les regards attentifs du substitut Nicole De Rouck et du procureur Soenen. L'attitude de De Rouck au cours de ce dialogue de sourds enregistré en vidéo a quelque chose d'étrange. Avant de laisser entrer le père Louf, elle s'isole d'abord dans la salle d'audition avec Regina Louf. Le témoin X1 pleure. Autant elle paraissait sûre d'elle dans les médias les derniers jours, autant elle semble maintenant souffrir de ce qu'ont raconté ses parents et toutes les Kathy Neukens du monde. Nicole De Rouck essaie de lui remonter le moral, elle croit savoir que ses parents l'aiment toujours et lui dit d'autres choses dans le même esprit. Ce que la magistrate ne lui dit pas, c'est que la caméra tourne déjà. Tout semble indiquer qu'elle espère secrètement que X1, dans ce moment d'intimité – entre femmes –, reviendra sur l'ensemble de ses déclarations. Cela dure longtemps, très longtemps, mais ce que certains semblent espérer n'arrive pas. Il y a encore une crise de larmes avant que Georges Louf n'entre dans la salle d'audition, à 16 heures 15.

- Mais ma fille, tu ne nous as jamais rien dit... de toutes ces histoires chez bonne-maman?
- Mais si, j'ai...
- Non, ma fille, ce n'est pas vrai. Tu ne peux pas dire ça. Nous ne l'aurions jamais permis. Toi aussi, tu as quatre enfants, non? Tu permettrais ça, toi, toutes ces années où tu devais le savoir?
- Et l'époque de Tony... Tout le monde le savait, et tout le monde laissait faire.
- Oui, ma fille, toi aussi, tu l'aimais bien, non?
- Qu'est-ce que je devais faire, pour l'amour du ciel? Qu'est-ce que je devais faire? Comment expliquer ça?

Nicole De Rouck intervient:

- Elle n’avait que douze ans. Vous êtes au courant qu’elle avait avec Tony une relation qui ne pouvait tout de même pas être si libre pour une enfant de douze ans envers un homme beaucoup plus âgé, et qui ne paraissait pas très normale.
- Oui, madame, cet homme nous était sympathique. Et Regina aussi le trouvait sympathique.
- Si d’autres gens, extérieurs à la famille, ont vu qu’il y avait une relation, vous, en tant que père, vous avez dû le voir, vous aussi, non?
- Je ne l’ai jamais vu approcher ma fille sur le plan sexuel. Je n’ai jamais vu ça.

Regina Louf fait remarquer que sa mère, elle, a tout vu.

- Je n’en sais rien, ma fille.
- Vous n’en avez donc pas parlé entre vous, ces dernières semaines?
- Non.
- C’est incroyable. Comment est-ce possible que vous n’en ayez pas parlé? Ça me dépasse, vraiment, ça me dépasse.
- C’est que nous n’arrivons pas à le croire, que toutes ces années chez ta grand-mère, comme tu dis, les chambres, et tout ça... Il y a des preuves de ça? Est-ce qu’il y a une seule personne qui ait vécu ça?
- Comment veux-tu que je le prouve? Tu penses que j’ai les preuves en main? (...)
- Mais ma fille. Parlons un peu. Ces réseaux dont tu parles, comment t’es tu retrouvée là-dedans?
- En tout cas, ce n’est pas grâce à vous que j’en suis sortie. Ca, c’est un fait (...).
- Mais pourquoi dis-tu des choses pareilles, que tu as été abusée sexuellement?
- Pourquoi je dis des choses pareilles? Parce que c’est la vérité, nom d’une pipe, papa!
- Mais toutes ces années, Régine, tu n’as jamais dit ça. Jamais nous n’avons vu quoi que ce soit... qu’on abusait de toi, ou que tu étais maltraitée...
- Non? Alors comment se fait-il que j’aie été réglée si tôt? Comment se fait-il que je me sois développée si vite? Comment se fait-il que j’étais complètement formée à douze ans et que je n’ai plus jamais grandi après? Tu ne penses pas que ce sont des signes?
- Je ne suis pas médecin, hein... Tout ça pourra être constaté.
- (...) Excuse-moi, papa, il avait même une clef.
- Je ne sais pas. C’est ce que tu dis. Et ma femme dit que ce n’est pas vrai.⁵⁷

Le 3 février 1998 vient enfin le tour de Tony V. Entre-temps, des enquêteurs anversois et bruxellois ont fouillé son appartement. Après tout ce temps, on peut douter de l’utilité de cette perquisition. Pour autant que sa relation à la BSR de Brasschaat ne l’en ait pas prévenu à temps, les médias s’en sont déjà chargés. Depuis un mois, ils ne parlent plus que de l’affaire X1. L’audition de Tony V. a lieu à Gand et elle reflète ce qu’il a déclaré dans la presse les jours précédents. «Je ne connais ni Nihoul, ni Dutroux, ni toutes ces autres personnes que cite Regina», lit-on dans *Het Volk*. «Je n’ai jamais touché Regina.» Tony V. déclare qu’il venait simplement en visite chez les Louf pour «boire une tasse de café et lire les dépliants publicitaires, pour chercher de nouveaux clients et passer des coups de téléphone pour affaires. C’était avant l’invention du GSM.»⁵⁸

D'après des sources au parquet de Gand, le substitut De Rouck va, pour la première fois, s'énerver. Ça commence à bien faire. Après presque un mois sans aucun devoir d'enquête, Tony V. est convoqué à Gand pour être confronté à trois femmes qui ont partiellement confirmé les déclarations de X1.⁵⁹ Tony jure qu'il ne les a jamais vues. Pour le parquet de Gand, cela devient pesant. On ne peut quand même pas déclarer que toutes ces femmes sont folles.

Le 23 avril 1998 n'est pas seulement l'anniversaire de Nihoul. C'est aussi une date historique pour les enquêteurs qui, un an plus tôt, ont fait craindre au monde politique et à la presse que la fin de la Belgique était en vue. Ce jour-là, tous les magistrats concernés sont à nouveau réunis, mais pour conclure de concert que la piste X1 n'a rien donné dans aucun des assassinats examinés et que l'antenne Neufchâteau pourra bientôt être démantelée. Au milieu de cette réunion, quelqu'un entre dans la salle en catastrophe avec une nouvelle importante: Marc Dutroux s'est évadé!

Quelques heures avant que Stéphane Michaux ne devienne le nouveau héros populaire dans les bois qui entourent Neufchâteau, 200 kilomètres plus loin, Tony V. se présente pour la troisième fois à la BSR de Gand. Il est difficile de comprendre les événements de cette journée chaotique, tant tout semble montrer qu'un quelconque compromis a dû être décidé en coulisse. Au moment précis – presque à la minute près – où l'on décide formellement de clôturer les enquêtes sur les déclarations de X1, Tony V. passe aux aveux.⁶⁰ En voici la teneur:

«Je me suis présenté une nouvelle fois, ce jour à 13 heures 30, à votre invitation, afin d'être entendu dans l'affaire de Regina Louf. Je confirme donc que j'ai eu préalablement avec vous une conversation informelle, laquelle me fait comprendre maintenant, à 14 heures 45, qu'il vaut mieux que je raconte toute la vérité. Je dois indiquer clairement, et donc avouer en toute liberté, que j'ai effectivement entretenu une relation avec Regina Louf dans sa jeunesse, et que j'ai aussi eu des relations sexuelles avec elle. Vous savez déjà, par mes déclarations antérieures, comment je suis entré en contact avec la famille Louf de Gand. Lorsque j'ai connu cette famille, il s'est avéré qu'il y avait aussi une fille, qui avait douze ans à l'époque. Question physionomie, cette fille était déjà fort développée pour son âge, en d'autres termes: elle était déjà presque une femme adulte. (...) Je me souviens cependant que c'est Regina qui a en fait pris l'initiative et qui a commencé à faire mine de me caresser. Je dois avouer qu'à ce moment-là, en tant qu'adulte, je ne me suis pas posé de questions. (...) Finalement, cette relation avec Regina a duré une petite année. Vous me dites qu'il ressort d'autres déclarations que c'était deux ans au minimum, mais sans vouloir argumenter à ce sujet, je pense que c'était un an au maximum. (...) A mes yeux, le sexe et les agissements que j'avais et que je posais avec elle, étaient normaux. J'entends par là que je ne me suis certainement pas laissé aller avec elle à des formes plus extrêmes, comme par exemple le sadomasochisme ou d'autres formes que la société pourrait considérer comme plus extrêmes. Je peux d'ailleurs affirmer également que c'était le plus souvent Regina qui faisait mine de "monter", pour ainsi dire. (...) Je me souviens avec certitude que Regina, lorsque j'ai couché avec elle pour la première fois, n'était certainement plus vierge. Je pense pouvoir l'affirmer d'expérience. (...) A un moment donné, j'ai effectivement reçu de Christiane une clef de la maison, à l'insu de son mari, pour que je puisse entrer dans la maison quand bon me semblait. (...) J'ai toujours eu avec Regina une relation "normale", et je ne lui ai certainement jamais demandé de coucher avec d'autres hommes.»⁶¹

A l'issue de cette audition a lieu «l'apothéose» de l'enquête X1: la confrontation entre Regina et Tony. Regina attend la suite des événements depuis le début de l'après-midi sur une banquette de la caserne de gendarmerie. Tony est traité de façon amicale par les gendarmes présents. Ils blaguent, s'excusent de lui avoir fait faire le trajet d'Anvers à Gand pour cette affaire ridicule. Tony V. est courtois, il dit qu'il veut lever «tous les malentendus». Contrairement à la confrontation de Regina avec son père, cette fois-ci, rien n'est filmé. «On n'est pas à Bruxelles, ici à Gand on travaille d'une manière professionnelle», entend-elle dire un gendarme. Dans l'introduction du procès-verbal, l'adjudant chef Eric Van der Meulen et le premier maréchal des logis Julien Wynsberghe estiment nécessaire de faire état de leur appréciation personnelle de la confrontation: «La confrontation commence à 16 heures 45 et se termine à 21 heures 30. La confrontation se déroule de façon assez pénible, surtout en raison de l'attitude de Louf, qui par exemple reste sans répondre pendant plusieurs minutes, de sorte que les questions doivent constamment être posées et qu'il faut insister pour obtenir une réponse. Tandis qu'initialement, Regina Louf répond ou donne des explications de façon neutre et calme, elle change d'attitude à un moment donné et elle se met à adresser à V. toutes sortes de reproches. Ainsi, elle lui dit que pour lui, le plus facile est de tout nier. V. reste extrêmement calme lors de cette éruption émotionnelle de Louf. Il ne dit pas un mot, ne lui renvoie aucun reproche et lui demande seulement de dire ce qu'elle pense devoir dire.»⁶²

Regina Louf contestera la version qu'ont rédigée les gendarmes de la confrontation. Selon elle, ils ont omis de noter le fait que Tony aurait, à un moment donné, avoué qu'il la «prêtait» de temps en temps. Regina Louf refuse de signer le texte et affirme que les gendarmes l'ont menacée de la laisser seule dans le bureau avec Tony si elle ne signait pas.

Tony V., lui, a signé le procès-verbal, sans aucun amendement. Pour autant que ce compte rendu soit correct, il y a eu immédiatement une discussion sur l'âge de Regina Louf au moment de leur premier rapport sexuel. Douze ans, affirme-t-elle – ce qui semble d'ailleurs correspondre aux aveux de Tony, quelques heures auparavant. «Je crois me souvenir que c'était plutôt entre sa quatorzième et sa seizième année», réplique-t-il. D'après Regina Louf, Tony V. a d'abord dit «douze ans», puis il a demandé aux gendarmes de modifier cela en «quatorze». Ce qu'ils ont fait d'ailleurs, comme on le constatera plus tard.

- De quelles façons aviez-vous des relations sexuelles avec Tony?
- Regina: «Cela se passait partout, comme je viens de le dire, tant par voie orale que vaginale. Cela se passait aussi en présence de ma mère, qui n'était pas que spectatrice, mais qui participait aussi activement.»
- Tony: «Ce que raconte Regina est correct, à l'exception du fait que sa mère était présente. Je n'ai jamais fait l'amour avec elle pendant que sa mère regardait ou participait.»

Autre question:

- Etiez-vous obligée de vous prostituer pour Tony?
- Regina: «Oui.»
- Tony: «C'est de l'invention pure.»

Regina Louf parle de la première fois où Tony l'a prêtée à un collègue, à l'issue d'une soirée passée aux Fêtes gantoises. Il nie. Elle fait une nouvelle fois le récit au sujet du bar de la Drongensesteenweg, du studio de prises de vues dans «l'usine», des partouzes dans la villa d'un homme d'affaires gantois. «Je ne sais rien de tout ça», répond Tony. Regina Louf raconte ses quatre grossesses et la façon dont les bébés ont été assassinés. «Je n'ai jamais connu Regina enceinte», dit Tony.

- Connaissez-vous l'adresse Legevoorde à Waarschoot?
- Tony: «Non, absolument pas.»

– Regina: «Ce que Tony dit là est un mensonge. Il sait très bien où se trouve cette villa à Waarschoot.»⁶³

Si les enquêteurs espéraient que Regina Louf revienne sur ses accusations au cours de l'audition, ils en sont pour leurs frais. Cependant, ils seront satisfaits lorsqu'ils la confronteront, le lendemain, à Emile Dellaert. Ce jour-là, Regina Louf reste assise sur sa chaise en position fœtale et ne dit presque rien. Elle a décidé de stopper toute coopération à l'enquête et les gendarmes de la BSR sont heureux d'interpréter ce geste comme une preuve du fait qu'elle n'a jamais connu Carine Dellaert.⁶⁴

Ceux qui pensent que les débats sont clos se trompent. Il semble évident que Tony V. a abusé de Regina Louf à partir de ses douze ans – ce qui fait judiciairement un monde de différence avec quatorze ans. Fin avril, le substitut De Rouck déclare dans des interviews que Regina Louf a bien eu une relation sexuelle avec Tony V. «dès l'âge de douze ans», mais que les faits sont prescrits et qu'«elle a elle-même recherché ces contacts. Ce n'est qu'après l'affaire Dutroux qu'elle a interprété cela comme des abus sexuels.»⁶⁵ Rita Hey, une militante des droits de l'enfant de l'association anversoise *Moeders tegen Incest – Les mères contre l'inceste* –, réagit par une plainte contre De Rouck. Hey estime que le substitut a lancé à tous les pédophiles du pays un appel à abuser d'enfants de douze ans. Le parquet de Gand va modifier une fois de plus la réalité, tout simplement. C'est le début d'une croisade pour convaincre tout le monde que Regina Louf avait quatorze ans, notamment dans un communiqué de presse qui réagit à une déclaration publique de l'adjutant De Baets: «Dans l'intérêt général, nous souhaitons réfuter certaines affirmations. Le fait que “Tony” aurait avoué ou reconnu, au cours de la confrontation avec Regina Louf et au cours de l'audition par la BSR de Gand, avoir prêté Regina Louf à d'autres hommes est inexact. L'âge de Regina Louf lors des rapports sexuels avec Tony n'était pas de onze-douze ans, mais d'environ quatorze ans jusqu'à ses quinze ans inclus. Ceci ressort de la comparaison des déclarations des différents témoins et des intéressés.»⁶⁶

Cela recommence. Le tout dernier procès-verbal rédigé par la BSR de Gand sur l'affaire X1 est daté du 2 juin 1998 et s'intitule «Conclusions générales». C'est le point final de l'enquête. Le verdict sur lequel le parquet se base pour classer l'enquête sans suite. Et voici ce que dit ce rapport final: «Il a par conséquent été établi que Regina a eu des relations sexuelles avec un homme adulte et beaucoup plus âgé entre sa douzième et sa seizième année.» Dans le même document, à la page 18, le déroulement de l'enquête est à nouveau résumé. Et on peut lire: «Pendant la confrontation, Tony V. a admis, en contradiction avec ce qu'il avait déclaré auparavant à nos services, qu'il a eu une relation sexuelle avec Regina à partir de sa douzième et jusqu'à sa seizième année.»⁶⁷ Dans le procès-verbal de la confrontation, on voit que Tony V. déclare: «Je crois me rappeler que c'était plutôt entre sa quatorzième et sa seizième année.» Regina Louf avait donc de bonnes raisons de refuser de signer ce texte.

Le 21 mai 1998, Christiane Poupaert a été entendue une nouvelle fois. C'est l'avant-dernier devoir d'enquête qu'a effectué la BSR de Gand. Que lit-on, soudain? Répondant à une remarque d'un de ses interrogateurs, la mère de Regina Louf déclare: «Vous m'apprenez à présent que tant Tony qu'elle-même prétendent qu'ils avaient déjà une relation lorsqu'elle avait douze ans. Si c'est le cas, je ne peux que dire que je n'en savais rien.»

Il y a d'autres choses qui frappent dans la dernière déclaration de Christiane Poupaert, qui décédera six mois plus tard. C'est en quelque sorte son testament. «Je dois avouer à présent que c'est correct», dit-elle au début de son audition, lorsqu'on l'interpelle au sujet de la relation entre sa fille et Tony V. Elle maintient cependant que sa fille avait alors quatorze ans. C'est également «sur l'insistance de Regina» qu'elle avait donné une clef à Tony, dit-elle encore. «Ainsi, il pouvait entrer à toute heure, mais il l'utilisait lorsqu'il entrait tôt le matin, qu'il venait un instant dans ma chambre pour bavarder, puis qu'il s'isolait avec Regina dans sa chambre. Je savais bien entendu qu'il avait alors des relations sexuelles avec Regina, mais je n'étais pas en mesure de m'y opposer.» Plus bas dans le texte de l'audition, Christiane Poupaert reconnaît également qu'elle s'était opposée à ce qu'Erwin reste dormir chez eux. Ainsi, sa fille pouvait avoir des relations sexuelles avec un homme de quarante ans, mais pas avec son petit ami, qui avait le même âge qu'elle et qui allait devenir son mari. C'est tout simplement la confirmation de ce que croyaient Bourlet, Connerotte et leurs enquêteurs de l'époque: au sein du foyer de X1, toutes les conditions étaient remplies pour rendre possibles les horreurs qu'elle décrit. Ce jour-là, Christiane Poupaert révèle d'ailleurs autre chose. Il y a un cadavre de bébé dans le jardin de la grand-mère Poupaert à Knokke.

Regina Louf a toujours dit qu'elle n'avait jamais su ce qui était arrivé aux quatre bébés qu'on lui a pris. Selon ses dires, deux des quatre accouchements secrets ont eu lieu à Knokke. Elle a raconté un jour à son amie Tania V. qu'elle pensait qu'un de ces bébés était enterré dans le jardin de sa grand-mère à Knokke.⁶⁸ Christiane Poupaert déclare à ce sujet:

«Vous me dites également que Regina ne prétend pas seulement qu'elle a eu un enfant, mais qu'il aurait même été enterré dans notre jardin. Regina raconte des inepties, mais je peux vous dire que j'ai effectivement eu deux fausses couches. Le premier enfant est né à cinq mois et demi. J'étais chez des parents, à Gand, lorsque je me suis soudain sentie mal. Ensuite, il y a eu rupture des eaux et l'enfant non viable est venu au monde. Il était effectivement mort. Nous avons alors fait venir un médecin, mais je ne me rappelle plus qui c'était. (...). Comme l'enfant avait moins de six mois, le médecin nous a dit que nous ne devions pas le déclarer. Ma mère a alors emmené le petit corps à Knokke et l'a enterré dans le jardin. Nous avons fait cela parce qu'ainsi, le petit était près de nous. Je peux encore vous dire qu'on a mis le petit corps de l'enfant dans une boîte en carton. C'était une boîte de bûche de Noël, une boîte qui venait de mon frère André, qui était pâtissier. C'est d'ailleurs chez André que c'est arrivé. Je me souviens que c'était un très bel enfant. On voyait déjà ses petits yeux, etc. et il n'était absolument pas ridé. En fait, il était physiquement parfait, sauf qu'il devait encore grandir.»⁶⁹

Cela commence à ressembler à un sketch des Monty Python. Un médecin se rend à domicile et constate qu'une femme vient de faire une fausse couche. Il lui prodigue les soins nécessaires, puis remet son manteau et dit: «Je m'en vais, débrouillez-vous avec ce fœtus.» Sur ce, la grand-mère dépose le petit corps dans une boîte à gâteaux et prend le train pour Knokke où elle l'enterre... Pour compléter le sketch, le parquet de Gand n'investigue pas plus avant et prend cette explication pour argent comptant. Tout simplement parce qu'André Poupaert confirme que cela s'est passé ainsi.⁷⁰

Ce qui est arrivé au fœtus selon Christiane Poupaert est non seulement bien peu légal, mais surtout très inhabituel. Selon une loi qui date de 1806, les médecins sont tenus de signaler la constatation d'une fausse couche aux services de l'Etat civil. L'enfant n'est pas inscrit pour autant, mais la loi dit très clairement que toute constatation de fausse couche doit être signalée. Dans les années 50, aucune loi n'autorise à enterrer des bébés dans son jardin. Un médecin qui laisse une famille avec un fœtus de cinq mois et demi et qui permet qu'elle l'enterre dans son jardin peut être considéré comme unique en son genre. Il risque la suspension.

Quelques jours après la première apparition de Regina Louf à la télévision, Marc Verwilghen trouve dans son courrier une petite lettre rédigée d'une écriture tremblante. Elle est écrite par Gaby Gomme, une femme âgée de Gand. Gaby Gomme a grandi à Knokke et y a vécu la Libération. Elle se souvient des événements comme si c'était hier. Tout comme dans le reste du pays, à Knokke, quelques collaborateurs ont enfilé, en vitesse et en dernière minute, une casquette de résistant. Conséquence: un grand chaos. Le 2 novembre 1944, après la capitulation du commandant allemand Eberding, la veille de l'arrivée des Canadiens, tous les «collabos» furent rassemblés dans la cour de l'école de filles de Knokke-le-Zoute. «Cela n'a duré qu'un jour», se souvient Gaby Gomme. «Je venais d'une famille proche du VNV, et moi aussi, je me suis retrouvée dans cette école. Il ne s'est rien passé de grave, vous savez. En y repensant, c'était plutôt du folklore. Mais ce dont je me souviens surtout, c'est la joie du petit peuple lorsqu'on a amené une femme à qui tout le monde criait: ha, la maquerelle! C'était Madame Cécile, la grand-mère de Regina Louf.»

D'après Gaby Gomme, c'est une chose «généralement bien connue» des vieux Knokkois, et unanimement acceptée comme un sujet tabou. «Pendant la guerre, Madame Cécile était la patronne d'un club privé qui s'appelait le King George», poursuit-elle. «C'est là que les officiers allemands venaient se faire dorloter par des jeunes filles du cru. Il y avait aussi un bordel pour les simples soldats. Pour moi, il est parfaitement logique que Regina Louf se soit retrouvée très jeune dans la prostitution. Beaucoup de gens savaient que sa grand-mère s'occupait de ce genre de choses à l'intention des gens bien.»⁷¹

De multiples contacts dans des maisons de retraite et auprès de spécialistes de l'histoire locale ont rapporté des sourires mystérieux et un certain nombre de conseils bien intentionnés de ne pas remuer le passé. Certains croient savoir que le club s'appelait en fait Rio et qu'il a rouvert à une autre adresse après la guerre. D'autres sont certains que c'était le Cap Nord et ajoutent que Madame Cécile et son mari habitaient «juste à côté». D'autres encore doutent de toute l'histoire. Un demi-siècle plus tard, Georges Louf s'enorgueillit, dans *Au Nom de la Loi*, des décorations obtenues par Cécile Beernaert, la grand-mère de Regina, pour services rendus au peuple et à la patrie. Chaque histoire autour de la saga X1 a une face noire et une face blanche. Gaby Gomme n'a jamais été entendue par le parquet de Gand.

«J'étais donc assez exigeante sur la question des escargots, mais lorsque mon œil est tombé sur le *Melanoides tuberculatus*, j'ai su que c'était l'escargot que je cherchais»

Une piste pour l'éclaircissement du complot X1 dans le dossier du juge Pignolet, janvier 1998

A un carrefour, un homme fait signe à un policier depuis sa Ferrari bleue.

- Monsieur l'agent, on m'a volé ma voiture!
- Quel type de voiture était-ce?
- Une Ferrari bleue.
- Vous êtes au volant d'une Ferrari bleue, monsieur.
- Ciel! Comment puis-je être distrait à ce point! Excusez-moi, monsieur l'agent.

L'agent n'en reste pas là. En dépit de la preuve irréfutable du contraire, il décide d'entreprendre une enquête minutieuse sur le vol de la Ferrari qui n'a pas été volée. Et plus il se retrouve confronté au fait objectif que la voiture n'a pas été volée, plus il est convaincu qu'il est sur le point de découvrir un délit important. Il se dévoue avec acharnement pour l'enquête et poursuit pendant un an et demi, sans douter le moindre instant de son utilité.

C'est, en deux mots, l'histoire du dossier 231/97 du juge d'instruction bruxellois Jacques Pignolet. Le 30 septembre 1997, il est officiellement saisi d'une enquête pour «faux et usage de faux en écriture par fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions». Sur base du procès-verbal déposé par le commandant Duterme le 26 août 1997 à propos de la comédie de la photo P10, le parquet de Bruxelles estime qu'il y avait suffisamment de motifs pour supposer que l'adjudant De Baets a falsifié l'enquête X1, mais, par prudence sans doute, le parquet met le dossier à l'instruction à charge de X.

La réaction du parquet peut paraître exagérée au profane, elle est cependant tout à fait normale dans un état de droit. Chaque policier qui atteint le grade d'officier judiciaire prête serment devant le procureur du Roi. Il promet de rendre compte de manière honnête et objective de tout ce qu'il constatera. Le policier doit être un appareil photo, un instrument qui permet au magistrat d'avoir une vue correcte des faits. Sans doute, dans la pratique, les policiers colorent ou adaptent légèrement leur compte rendu des faits – les humains seront toujours des humains – mais une justice qui se trouve confrontée à des indices d'une falsification manifeste des éléments d'une enquête se doit de les examiner et, le cas échéant, de prendre des mesures. C'est d'ailleurs pour cette raison que la loi prévoit une sanction aussi lourde – quinze ans de prison – pour de tels cas. La justice ne peut se permettre aucune marge d'erreur.

Pignolet est rapide en besogne. Dès le premier jour de sa désignation, il contacte son confrère Jacques Langlois à Neufchâteau. Sa question est toute simple: est-il exact que les anciens interrogateurs de X1 n'ont jamais rédigé de pv pour signaler qu'elle avait désigné la mauvaise photo lors de son audition du 13 novembre et qu'ils ont présenté les choses comme si X1 avait reconnu Christine Van Hees? Le même jour, Langlois renvoie une copie du procès-verbal 117.487 du 6 décembre 1996, dans lequel on peut lire mot pour mot que la jeune fille reconnue par X1 sur la photo P10 n'est «manifestement pas» Christine Van Hees. C'est le fameux procès-verbal dont Duterme affirme qu'il n'existe pas. Il n'aura fallu que quelques heures à Pignolet pour mettre la main dessus.

On peut discuter de la façon dont ce procès-verbal a été transmis en son temps aux magistrats: vingt jours après l'audition de X1. Comme on pourrait discuter des albums de photos, de l'utilisation des agrafes et du jeu de questions-réponses qui a duré jusqu'aux petites heures. Mais il n'est déjà plus question de tout de cela dans cette enquête. Pignolet doit d'ailleurs très vite constater que De Baets et Hupez, qui était le second interrogateur, n'avaient rien à voir avec la composition des albums de photos. C'est Peter De Waele, gendarme à la BSR et photographe amateur, qui les a réalisés. «Ni De Baets, ni moi ne les avons vus auparavant», dira Philippe Hupez plus tard. «Dans l'intérêt de l'enquête. Moins nous en savions, en tant qu'interrogateurs, plus les choses se dérouleraient de façon honnête. Voilà le principe dont nous partions. Le 13 novembre, je ne savais même pas quelle était la photo de Christine Van Hees, ni a fortiori qui était Anik D.» Hupez dira plus tard à Pignolet que c'est là ce qui explique, tout simplement, que le procès-verbal a mis du temps à être rédigé. Il fallait d'abord vérifier qui était Anik D. et ce qu'elle était devenue. Hupez fera même parvenir une note à Pignolet, dans laquelle il revendique formellement la responsabilité de tous les procès-verbaux rédigés pour les auditions de X1 auxquelles il a assisté. Il était convenu que c'était lui qui s'occuperait de toutes les paperasses, et deux ans après les faits, il tient toujours cet engagement. Il se demande d'ailleurs comment une question aussi futile peut causer un tel foin. Hupez a correctement rapporté ce qu'il y avait à rapporter et il défie à présent quiconque de prouver le contraire.

«Qui joue avec mes pieds?» Voilà ce que n'importe quel juge se demanderait. Mais Pignolet, non. Il s'attelle à l'enquête avec entrain, dans l'espoir de démontrer quand même que le dossier X1 a été «monté», comme on dit si joliment. Fin 1997, il croule de toutes parts sous les informations émanant de ses confrères magistrats et de certains enquêteurs, qui lui disent que ces dossiers X1 tant commentés sont le résultat d'une grande manipulation. Rapidement, il s'aperçoit qu'il n'est pas le seul. Le procureur Benoît Dejemeppe lui transmet une lettre du lieutenant-colonel Jean-Marie Brabant, le numéro un de la BSR de Bruxelles. Brabant fait état d'un contact avec un certain Albert Mahieu, qui a appelé la BSR de Bruxelles le 3 septembre pour fournir le renseignement suivant: le nommé De Baets vit avec... une prostituée. A bon entendeur!

Albert Mahieu est une des victimes de l'affaire de fraude du groupe d'assurances Assubel. L'enquête est entre les mains de Jean-Claude Van Espen. Comme Mahieu agit en qualité de représentant d'un groupe de petits porteurs, il a tout intérêt à rester dans les bonnes grâces de ce magistrat. Mahieu n'a pas caché aux auteurs de ce livre ses motivations pour aller noircir De Baets. «Si la position de Van Espen était compromise, ce serait une catastrophe», dit-il fin 1997.¹ Ce n'est pas la première fois que Mahieu tente de préserver «son» instruction en recourant à des moyens peu orthodoxes. Il possède un site web, qui lui a servi à diffuser un rapport falsifié du Comité P sur l'affaire Di Rupo. C'est également lui qui, en 1997, lors d'une conférence de presse très suivie, a sorti un «grand dossier» censé révéler que le procureur Dejemeppe était un proxénète. Mahieu avait alors des raisons de croire que Dejemeppe était un obstacle à une issue favorable dans l'affaire Assubel. En fin de compte, le dossier ne révélait rien du tout, sauf le fait que Mahieu lançait des accusations douteuses sur base d'éléments plus douteux encore. En octobre 1997, Dejemeppe doit donc plus ou moins savoir à qui il a affaire, mais il transmet quand même la lettre de Brabant à Pignolet.

Dès qu'il apprend que les dossiers X1 sont l'œuvre de l'adjudant De Baets et qu'il constate que la presse est montée contre le gendarme, l'ancien commissaire en chef de la police de Schaerbeek, Johan Demol, court lui aussi chez Pignolet.² Il fait son récit aux enquêteurs de l'Inspection générale de la gendarmerie. Voici ce qu'il raconte. Fin 1994, explique Demol, une réunion a été organisée au parquet de Bruxelles au cours de laquelle on a décidé de s'attaquer à la prostitution de rue. A son grand mécontentement, Demol n'y était pas invité, malgré sa qualité de commissaire de Schaerbeek.³ Comme il craignait que toutes les prostituées soient chassées de la commune voisine de Saint-Josse vers Schaerbeek, il a organisé lui-même une série de contrôles. Et en 1995, poursuit Demol, De Baets en personne est venu au commissariat de police de Schaerbeek fouiner dans les procès-verbaux des opérations de contrôle du quartier Nord. De Baets, ajoute Demol, a personnellement des «intérêts» dans quelques bars de la rue d'Aerschot. «Il venait vérifier s'il devait craindre des ennuis ou non.» Demol précise encore qu'il ne l'a pas vu lui-même, c'est son collaborateur Depasse qui l'en a informé. Depasse est entendu par l'Inspection générale. Il tombe des nues. Il ne se souvient de rien de tel. Exit Demol.

Il ne faut pas être un génie pour comprendre ce qui a motivé Demol à contribuer au dossier Pignolet. Il a été démis de sa fonction de commissaire de police lorsqu'il est apparu qu'il avait menti au conseil communal de Schaerbeek sur son appartenance à l'organisation terroriste d'extrême droite Front de la Jeunesse au début des années 80. Les preuves – des fiches d'inscription à l'organisation terroriste en question – ont été saisies en 1989 lors d'une perquisition effectuée par des enquêteurs de l'équipe De Baets.

Presque en même temps que Demol, Alain Pirard, un ancien gendarme de la BSR de Bruxelles, se présente chez Pignolet fin janvier 1998. C'est un ancien subordonné de De Baets à la 3^{ème} SRC et il sait quelque chose à propos d'une autre perquisition, en mai 1990, au château de Maizeret à Andenne, qui appartient au baron Benoît de Bonvoisin. Elle avait pour but de chercher des documents administratifs dans l'affaire de fraude de la Cidep, mais d'après Pirard – qui était lui-même sur les lieux –, De Baets a très largement outrepassé la mission. Lors du briefing, dit Pirard, il a demandé à ses hommes de «jouer le tout pour le tout» pour chercher le dossier Galopin.

Un petit brin d'histoire de Belgique. Lors de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement belge s'exile à Londres et le roi Léopold III fait appel à Alexandre Galopin, le gouverneur de la Société Générale de Belgique pour veiller sur l'activité économique en Belgique. L'histoire veut que, quelques mois avant que les alliés débarquent en Normandie, Galopin disposait d'une liste des industriels belges qui avaient collaboré avec l'occupant. Le 28 février 1944, Alexandre Galopin est assassiné. On ne retrouvera jamais les coupables, mais un mythe est né. Et le mythe ressurgit, accompagné de controverses – surtout du côté francophone – à chaque fois que Benoît de Bonvoisin, qui est le petit-fils d'Alexandre Galopin, a des ennuis avec la justice. C'est à dire depuis le début des années 80. Pour les uns, Galopin a été assassiné par la Résistance, pour les autres par des pro-allemands. Certains soutiennent que «la liste» de Galopin existe toujours et que de Bonvoisin l'utilise depuis des années pour faire chanter l'establishment belge. D'autres affirment que la «campagne» contre de Bonvoisin découle de tentatives ratées de faire chanter des gens. Et voilà maintenant le gendarme Alain Pirard qui déclare que De Baets a demandé à ses hommes de chercher la liste lors de la perquisition à Maizeret.

«Qu'est-ce que vous dites là?», réagit De Baets lorsque le juge Pignolet le confronte, début 1998, aux accusations de Pirard. Pour autant qu'il s'en souvienne, De Baets n'était pas présent lors de la perquisition chez de Bonvoisin. C'est son collègue Michel Devisscher qui a dirigé la perquisition et qui a fait le briefing. Exact, confirme Devisscher lorsqu'il est convoqué à son tour chez Pignolet. La liste de Galopin? Il en a déjà entendu parler, mais ne l'a jamais cherchée et donc pas trouvée. Exit Alain Pirard. Pas tout à fait, cependant, car Pirard connaît une autre histoire amusante: le père de De Baets était «collabo» pendant la guerre et son fils a des intérêts dans des bars de la rue d'Aerschot. Il s'avérera par la suite que Pirard est un ancien camarade d'école de... Johan Demol.

Benoît de Bonvoisin lui-même se mêle du dossier Pignolet. Depuis toujours, d'ailleurs, le baron se mêle de chaque enquête judiciaire dont il pense qu'elle peut lui rapporter des renseignements ou de l'influence ou les deux. Même chose dans l'affaire Dutroux. Le pays venait à peine de se remettre de la découverte des corps de Julie et Melissa qu'il passait un coup de fil au procureur Bourlet, justement en réunion avec certains chefs d'enquête. «Mais bien sûr, monsieur le baron», l'ont-ils entendu répondre poliment. A leur grand étonnement, ils ont vu Bourlet se ménager un petit trou dans son agenda, et la conversation s'est achevée: «A demain.» Bourlet a raccroché avec un grand sourire. «C'était le baron de Bonvoisin.» Son greffier lui a rappelé que le lendemain, il devait se rendre à Liège pour un entretien avec le procureur général Anne Thily. «Je sais bien», a souri Bourlet.

Le 6 décembre 1997, de Bonvoisin va chez Pignolet raconter son histoire sur De Baets, la perquisition et «la liste». Plus tard, des articles dans la presse suggéreront que le magistrat, «via l'affaire X1», cherche à résoudre l'assassinat d'Alexandre Galopin – même si celui-ci est prescrit au moins depuis 1964.⁴

Pignolet constate la quantité de témoignages, indépendants les uns des autres. Il se dit qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Benoît de Bonvoisin aussi pense pouvoir affirmer avec certitude que le père de De Baets a collaboré pendant la guerre et qu'il a même été condamné pour cette raison. C'était peut-être lui, l'assassin de Galopin? Cela expliquerait tout. Pignolet fait faire des recherches sur De Baets père. Le résultat est décevant. Après la guerre, feu Jozef De Baets a été décoré plusieurs fois en tant que résistant. L'espoir renaît lorsqu'il apparaît que, comme l'affirme de Bonvoisin, il y a eu une enquête sur Jozef De Baets à l'auditorat militaire. Un espoir de courte durée, cependant. En 1949, lorsqu'il était soldat, Jozef De Baets est un jour entré, par accident, dans l'étalage d'un magasin avec un camion. Il a été condamné à une amende de 100 FB. Exit de Bonvoisin.

Le suivant qui fait la file, c'est le détective André Moyen. Tout comme de Bonvoisin, il habite Andenne. Moyen, qui est très âgé, a été brièvement célèbre en Belgique pour ses déclarations sur Gladio, le réseau dit *stay behind*. Ce groupe secret d'extrême droite, composé de fanas d'armement, avait pour but d'entrer en résistance dès que les Russes envahiraient l'Europe occidentale. La découverte de l'existence de Gladio et de réseaux similaires a fait pas mal de bruit dans toute l'Europe à la fin des années 80. Depuis de longues années, Moyen gagne sa vie en tant que «consultant sécurité» et il travaille souvent pour le compte de son grand ami Benoît de Bonvoisin.

A la mi-octobre 1997, Moyen envoie à Pignolet un «rapport secret» sur l'adjudant De Baets. Le juge le verse immédiatement au dossier. On ne sait pas très bien si c'est Moyen lui-même ou si c'est quelqu'un d'autre qui a fouillé dans la vie privée de De Baets. Toujours est-il que c'est ce rapport qui a inspiré les interventions de Demol, Mahieu, de Bonvoisin et Pirard. Moyen, toujours lui, a été soupçonné quelques années plus tôt d'avoir filé le juge Van Espen parti en commission rogatoire en France, dans le cadre de l'affaire Cidep... Exit Moyen. Et dans l'intervalle, exit aussi Mahieu.

Apparemment, Pignolet a une hypothèse. Quelques mois avant l'affaire Dutroux, le sommet de la gendarmerie a accepté, à la grande fureur de De Baets, ce qu'on a appelé la «note de consensus», qui, dans la réforme des polices, redéfinissait les tâches et les attributions de la BSR et de la PJ. Dorénavant, la lutte contre la fraude financière serait du domaine de la PJ. Pour De Baets, cela signifiait la fin de l'œuvre de sa vie. Pignolet pense que De Baets a essayé d'assurer sa position au sein des services de police en créant de toutes pièces une enquête sur des soi-disant pédophiles haut placés, dans le sillage de l'affaire Dutroux. Dans les couloirs du palais de justice de Bruxelles, il se disait qu'on allait créer une «vingt-quatrième brigade», une super-police qui réunirait PJ et BSR sur des dossiers comme celui de X1. Que cette histoire de 24^{ème} brigade soit elle aussi une pure fiction ne change rien à l'affaire pour le juge Pignolet. Il soupçonne De Baets d'avoir tenté par ce biais – ou un autre – d'aller perquisitionner chez des gens importants, toujours en quête de la liste Galopin ou autres secrets d'Etat. A ses yeux, De Baets s'y est pris de façon très rusée. A tel point qu'il a même introduit quelques actrices à Neufchâteau: les témoins X.

«J'ai dû le reconforter pendant des heures», raconte la victimologue Carine Hutsebaut en parlant de l'adjudant Etienne Goossens dont elle a reçu la visite à la mi-1998. «Il disait qu'il en avait ras-le-bol d'être obligé de perdre son temps à cette farce. J'avais pitié de lui. Ils veulent que "j'attrape" quelqu'un, disait-il, et tout ce qu'ils me donnent, c'est de la merde (*sic*).» Etienne Goossens est l'homme que Pignolet a chargé de la majorité des auditions dans son dossier 231/97.

La première piste sur laquelle Pignolet fait travailler Goossens lui a été fournie par son confrère Van Espen et elle est à première vue spectaculaire. Presque trop belle pour être vraie. Van Espen a raconté à Pignolet qu'il avait entendu dire que Regina Louf avait participé plusieurs fois, en 1989, en tant qu'actrice à un jeu de rôles pour les jeunes recrues de la gendarmerie.⁵ Si on y ajoute le fait que le témoin X2 et le gendarme Michel Clippe se connaissaient avant l'ouverture des dossiers X, le mystère semble résolu. De Baets devait avoir besoin de quelqu'un capable de «jouer» la victime d'abus sexuels, et apparemment, il n'est même pas allé la chercher bien loin. Goossens est chargé de vérifier s'il existe une liste des femmes qui ont participé à ces jeux de rôles et «si cette liste a été consultée en 1996 par des enquêteurs de Neufchâteau».⁶ Pignolet espère y trouver un après l'autre les noms de tous les témoins X. Plus tard, le quotidien *De Standaard* étalera cette histoire à la une. «Entre 1989 et 1990, X1 a tenu à plusieurs reprises le rôle de femme violée lors d'un jeu de rôles à l'Ecole de gendarmerie», apprend-on. Et, en fin d'article: «Il est tout à fait étonnant qu'en 1989, lors de sa prestation à l'Ecole de gendarmerie, elle n'ait pas dit un mot de ce qu'elle savait des meurtres de Christine Van Hees ou Carine Dellaert.»⁷

Plus d'un mois avant cet article, l'adjudant Goossens a déjà mené son enquête. Le 4 décembre, il a rendu ses conclusions à Pignolet, dont les soupçons se sont effondrés comme un château de cartes. Goossens lui explique qu'à l'époque, ce sont en tout et pour tout quatre femmes qui ont été engagées pour ces cours de «Techniques d'audition», organisés à l'initiative de la secrétaire d'Etat à l'Emancipation sociale, Miet Smet, et du Bureau Central des Disparitions (BCR) de la gendarmerie. Ces femmes étaient toutes les quatre des bénévoles de l'association Tegen Haar Wil.⁸ La provenance de Regina Louf ne pourrait pas être beaucoup plus respectable que cela. Depuis lors, les fondatrices de l'association ont vu leur travail de pionnières récompensé par des postes académiques ou dans la fonction publique, et elles sont assez connues au sein du mouvement féministe flamand.

Au BCR, c'est le maréchal des logis chef Paul Laforce qui s'est occupé de ce projet. Laforce enseigne à l'Ecole des sous-officiers d'élite et il s'est vu confier la tâche d'apprendre aux aspirants maréchaux des logis chefs comment réagir lorsqu'une femme vient déclarer un viol. Voici ce dont se souvient Paul Laforce: «Regina Louf n'est venue ici qu'une seule fois. Comme il n'y avait pas de budget pour la payer, je l'ai personnellement défrayée pour son voyage et pour un sandwich que je lui ai payé à midi. Nous, Danny Duryneck et moi-même, avons décidé après cette session d'une journée de ne pas reprendre Regina Louf, vu que nous estimions qu'elle était trop instable. J'entends par là qu'elle était émotionnellement trop impliquée dans les rôles qu'elle jouait.»⁹ Le collègue de Laforce est également entendu. Danny Duryneck déclare: «Par la suite, nous n'avons plus fait appel à Louf, vu son apparence, son attitude particulière envers la gendarmerie et le fait que nous avions l'impression qu'elle ne jouait pas un rôle, mais qu'elle puisait apparemment dans sa propre expérience.»¹⁰

En 1990, c'est Anne Kesteloot qui est envoyée par THW pour jouer le rôle de la femme violée. Aujourd'hui, elle est coordinatrice provinciale pour la Flandre orientale du projet Violences Physiques et Sexuelles envers les Femmes. Kesteloot se souvient très bien de Regina Louf qui avait cherché de l'aide chez THW en 1989. Elle s'y était sentie tellement bien qu'elle avait proposé de faire des travaux administratifs pour l'association, en tant que bénévole. «Le fond de son histoire était le même, à l'époque», raconte Anne Kesteloot. «Abus sexuels répétés à un très jeune âge, prostitution par le biais de son souteneur. (...) Les expériences qu'elle avait décrites dans son manuscrit étaient atroces. On voit rarement des comptes rendus d'abus aussi détaillés.» D'après Anne Kesteloot, il n'y avait rien d'anormal à ce que Regina décide d'aider les autres. Elle la considérait comme l'exemple type de la victime qui digère son passé de façon très extravertie. Elle se souvient d'elle comme d'une fille à la mémoire courte. «Ainsi, on pouvait avoir une conversation détaillée, dans laquelle on prenait des arrangements pratiques. Si on le lui rappelait par la suite, elle ne se souvenait de rien. Comme si on parlait à un autre de ses alter ego.»¹¹

Goossens ne ménage pas ses tentatives de faire comprendre à Pignolet qu'il chasse des fantômes, mais il n'y parvient guère. Il doit encore vérifier si De Baets a pu être présent le 15 décembre 1989 lors du jeu de rôles de Louf à l'Ecole de gendarmerie. Le résultat est négatif. Ensuite, s'il était possible que De Baets soit le père biologique de X1. Ou s'ils ont été à l'école ensemble. Si elle a travaillé dans un bar où De Baets aurait effectué des contrôles au début de sa carrière. Ou dans un bar où il aurait lui-même des intérêts. Goossens cherche comme un fou. Rien. Il fait une enquête de patrimoine sur De Baets et sa compagne actuelle. Il vérifie tous les bars de la rue d'Aerschot. Aucune trace de De Baets, ni même d'éventuels hommes de paille. Rien.

Goossens a encore pour mission de retrouver deux bars signalés par des témoins du même acabit que Demol, Pirard et Moyen: le Saint-Christophe à Nevele ou dans les environs, et le bar Tropicana, où qu'il puisse se trouver. Le premier serait un bar de De Baets, l'autre, Regina Louf y aurait travaillé. Goossens et ses collègues cherchent tant et plus. Il n'y a jamais eu à Nevele, ni aux alentours, de bar du nom de Saint-Christophe ou quoi que ce soit d'approchant. Par contre, Tropicana est découvert et Goossens peut même confirmer que Regina Louf y a travaillé. Avant que Pignolet puisse danser de joie, Goossens doit cependant lui faire cette petite précision: Tropicana n'est pas un bar, mais un... club d'aquariophilie.

Ce qui suit, on nous l'a confirmé, a été rigoureusement versé comme pièce officielle au dossier 231/97 du juge Pignolet:

«Connaissez-vous l'escargot cor postal? Je le vois se glisser majestueusement dans certains aquariums: un escargot immense qui pourrait passer pour un escargot de Bourgogne bien en chair. Je déteste ce genre d'escargot, d'autant plus que mon petit aquarium n'est pas si grand que ça et que je n'ai pas besoin d'avoir des escargots qui occupent toute la vitre avant. Je voulais de chouettes petits escargots, d'une taille acceptable, qui laisseraient mes plantes tranquilles, nettoieraient le fond et n'iraient pas sur mes vitres. J'étais donc assez exigeante sur la question des escargots, mais lorsque mon œil est tombé sur le *Melanoides tuberculatus*, une tourelle, j'ai su que c'était l'escargot que je cherchais. J'en ai donc mis deux dans mon aquarium et j'ai ensuite oublié leur existence. (...)

Ce texte date de mars 1989, et c'est Regina Louf, à vingt ans, qui l'a écrit pour le bulletin de l'ASBL Tropicana. Quand il a réalisé que Tropicana n'était pas le nom d'un bordel, Pignolet a fait analyser cinq de ces bulletins, dans l'espoir, sans doute, de trouver quelque part une clef cachée. Cette piste aussi a tourné court, on s'en serait douté.

Quand *De Standaard* rapporte, le 10 janvier 1998, l'histoire de l'Ecole de gendarmerie, on pose dans la foulée la question de savoir pourquoi cette femme n'a pas raconté son histoire à ce moment-là. En 1988 et 1989, les chroniques du club Tropicana contenaient malgré tout des informations plutôt intéressantes. Ainsi, ce passage: «Nous sommes évidemment ravis de constater que nos membres sont de plus en plus enclins à écrire pour notre périodique. Après notre ami Eric Van Poucke, Regina Louf a également rejoint nos rangs.»¹²

Eric Van Poucke est capitaine commandant à l'état-major de la gendarmerie. Et que déclare cet officier supérieur aquariophile quand l'adjudant Goossens s'adresse à lui? «Sachant que j'étais gendarme, elle m'a raconté à cette époque qu'elle travaillait dans l'association THW et que dans ce cadre, elle avait participé, à l'Ecole de gendarmerie, à des jeux de rôle comme victime d'un viol. Lorsque je lui ai demandé comment elle s'était retrouvée là-dedans, elle m'a répondu qu'elle-même avait été victime d'abus sexuels dans son enfance. Je me suis tout de même étonné que son père soit membre du même club, car j'avais interprété "victime d'abus sexuels dans l'enfance" comme victime d'inceste.»¹³

Regina Louf n'aurait jamais tenté de faire usage de ses contacts avec des gendarmes pour parler de son passé? Ce n'est pas vraiment ce qui apparaît. Le commandant Van Poucke doit bien admettre qu'il n'a pas jugé utile de signaler au parquet un cas d'abus sexuels sur un enfant.

Mais le juge Pignolet ne se laisse pas démonter et continue assidûment ses recherches. Il fait placer des écoutes téléphoniques sur la ligne privée de Regina Louf, il demande une enquête sur Tania V., il auditionne son confrère Jean-Marc Connerotte. Il tente de savoir auprès de ce dernier si le coup de téléphone par lequel Tania V. a mis X1 en contact avec la justice pouvait être un «coup monté». Connerotte aussi est forcé de le décevoir.

Au début du dossier 231/97, il y a aussi eu la déclaration de Laurence De Koninck, une ancienne punk devenue gendarme à la brigade d'Anderlecht. En 1989, encore étudiante, De Koninck a bien connu quelques-uns des punks suspectés dans l'affaire Van Hees. Quand elle apprend, en mars 1997, que Neufchâteau s'intéresse à ce dossier, elle veut faire connaître sa version des faits. A l'antenne Neufchâteau, elle obtient Aimé Bille au bout du fil pour une brève conversation. Laurence De Koninck explique qu'elle se souvient du signalement du coupable que désignaient les punks. Elle a déjà cité son nom en 1990 dans une déclaration à la gendarmerie de Ganshoren. Bille fouille l'ancien dossier et ne trouve aucune trace de cette audition. Ne pourrait-il pas la demander à Ganshoren?

C'est à partir d'ici que les versions diffèrent. Selon le juge Van Espen, Bille lui a caché cette information parce qu'il ne voulait pas détourner l'attention de la piste X1. De son côté, Bille affirme qu'il a bien pris contact, par fax, avec la brigade de Ganshoren.¹⁴ Pignolet entame une enquête approfondie pour démontrer que Bille ment. Il fait auditionner plus de soixante personnes, dont quarante-neuf gendarmes de la brigade de Ganshoren. Tous déclarent sous serment qu'ils n'ont jamais reçu de coup de fil de Bille et qu'aucun fax n'est arrivé. Au sein de l'antenne Neufchâteau, les partisans de Duterme déclarent qu'on a cherché partout, mais que le fax n'a pas été retrouvé et qu'il n'a donc jamais existé. Au moment où Pignolet s'apprête à inculper Bille, ce dernier le supplie de procéder à une vérification, via Belgacom, des documents envoyés en avril 1997 depuis le fax de l'antenne Neufchâteau. Et là, miracle. Le fax a bel et bien été envoyé. Autre miracle: à Ganshoren, on le retrouve. Et encore un miracle: à l'antenne Neufchâteau, voilà qu'il est là aussi. L'original était dans une boîte sur laquelle Danny De Pauw avait écrit *Brol* au gros marqueur. «On a eu affaire là à des spécialistes de la guerre psychologique», dit un membre de la BSR de Bruxelles. «Ils savent mieux que quiconque comment faire d'un stupide bout de papier une "affaire" qui peut coûter sa tête à un gendarme.» Soixante auditions. C'est plus qu'il n'y en a eu au cours de la même période dans les dossiers Van Hees, Dellaert, De Cuyper et Mazibas réunis.

En juillet 1998, Pignolet s'avoue vaincu. Son dossier 231/97 n'est plus qu'un catalogue d'inepties. Des conseils pour nettoyer un aquarium avec des escargots, des théories fumeuses sur l'assassinat d'Alexandre Galopin, les décorations de Jozef De Baets, un kilo de papier de déclarations de gens qui nient l'existence d'un fax qui existe, un procès-verbal annexé à un autre procès-verbal qui explique que le premier procès-verbal n'existe pas... Bille et De Baets obtiennent de Pignolet l'accès à leur dossier et le copient à leurs frais: 30.000 FB. Même si la presse a déjà abondamment affirmé le contraire, ils ne sont toujours accusés de rien. Le dossier n'a pas fourni l'ombre d'une preuve des innombrables suspicions de manipulations dans l'enquête X1. Tout repose, encore aujourd'hui, sur quatre faux rapports de relecture.

Début 1999, l'adjutant Goossens est renvoyé. On dit qu'il n'a pas bien fait son boulot. La comédie bat son plein. A l'Inspection générale, le dossier est repris par un colonel. C'est dire l'importance que le sommet de la gendarmerie accorde à l'affaire. Ce n'est d'ailleurs pas le premier colonel venu. Le nouveau chef d'enquête est Hubert Fransen, le frère d'Herman Fransen, l'actuel lieutenant général de la gendarmerie. Cette fois, on décide qu'il faut une perquisition chez Tania V., on suit une piste en direction des familles de certaines victimes des Tueurs du Brabant, on fait appel à des hélicoptères pour prendre des photos d'une villa qui aurait joué un rôle dans le soi-disant complot De Baets-X1. A la mi-1999, le coût de l'enquête Pignolet commence à rattraper celui de l'enquête X1 elle-même. La différence, c'est que le juge n'a toujours rien découvert.

Bille et De Baets sont à ce point choqués par ce qu'ils lisent dans le dossier Pignolet qu'ils ne peuvent plus se taire. Ils parlent à la radio et à la télévision. Il ne faut que quelques semaines au juge Pignolet pour les inculper de... violation du secret professionnel. L'inculpation se fait dans le dossier 174/98, que Pignolet a ouvert quand le député PS Claude Eerdeken s'est présenté à son cabinet le 10 septembre 1998. Eerdeken lui a raconté le déroulement d'une rencontre avec Bille et De Baets en octobre 1997 au domicile de Pascal Vrebos, l'animateur de *Controverse* sur RTL-TVi. Patrick Moriau, autre député PS, était présent également. «Rencontrant De Baets et Bille, ils avaient devant eux leur dossier», déclare Eerdeken. «Je m'en souviens, il y avait toute une série de témoignages et d'auditions de différents témoins, des procès-verbaux, un dossier répressif classique. J'aurais pu en prendre connaissance.»¹⁵

Claude Eerdeken est un homme aux multiples visages. En Flandre, il est surtout connu pour avoir crié, lors d'une séance plénière de la Chambre, que la Wallonie ferait peut-être mieux de se rattacher à la France. Il est aussi l'auteur d'une proposition de loi visant à couper les subventions aux partis antidémocratiques. Dans le dossier Pignolet, il fait front commun avec le ténor du Vlaams Blok, Johan Demol, et le baron Benoît de Bonvoisin. Ce dernier est d'ailleurs son voisin; le château de Bonvoisin étant situé à Maizeret, commune d'Andenne, où Eerdeken est bourgmestre.

A la fin des années 80, Eerdeken crée la surprise, dans son parti comme en dehors, en affirmant bien fort que de Bonvoisin est son ami et qu'il fait depuis des années l'objet d'une «campagne de diffamation». Les journalistes d'investigation Philippe Brewaeys et Jean-Frédéric Delière ont reconstitué l'affaire et conclu qu'en 1982, Eerdeken s'était imprudemment et stupidement fait rouler par de Bonvoisin et qu'il s'était ensuite efforcé, au sein de la commission parlementaire d'enquête sur le Banditisme et le Terrorisme, de nier la pertinence de toutes les pistes qui pouvaient mener à son ami.¹⁶ Bizarrement, ce sont ces mêmes journalistes qui présenteront, six ans plus tard, Eerdeken comme le grand héros qui ose dire la «vérité» sur les dossiers X. Sa conviction intime est que pendant des mois, la commission Verwilghen s'est laissée manipuler par ce genre de personnages et diriger vers des «protections» qui n'existaient que dans les imaginations. L'interview d'Eerdeken que publient Brewaeys et Delière dans *Le Soir illustré* constitue le motif direct de l'inculpation de Bille et De Baets.

Tout cela ressemble à un grand show. En juin 1999, Pignolet clôture son dossier 231/97 en toute discrétion. De Baets et Bille sont entièrement blanchis. Quelques mois plus tard, le dossier Eerdeken semble subir le même sort. Apparemment, ce dernier a inventé son récit de toutes pièces, comme l'avait formellement affirmé Patrick Moriau dès le premier jour.

Quand la presse avait rapporté, au début de l'affaire Dutroux, que Claude Eerdekens avait rencontré en son temps Michel Nihoul et son ami Casper Flier, le député socialiste avait furieusement réagi, affirmant qu'il ne connaissait Nihoul ni d'Eve ni d'Adam. Ce n'est pas l'avis de Michel Nihoul lui-même qui, dans son livre, rappelle à Eerdekens les conversations que Flier et lui-même ont menées avec lui pour la reprise de l'usine Intermills à Andenne: «Il fallait donc discuter de la reprise tant avec les curateurs, qu'avec la Région wallonne, de même qu'avec le bourgmestre d'Andenne, qui s'appelle Claude Eerdekens, actuellement commissaire dans la Commission Dutroux. Celui-ci ayant probablement la mémoire très infidèle, a déclaré un jour devant les médias qu'il ne me connaissait pas et que ce serait une insulte de me connaître. Je ne dirai pas la même chose de lui...»¹⁷

Eerdekens, le dossier 231/97, Pignolet, X1, l'enquête sur l'enquête... Trois ans après l'affaire Dutroux, tout cela n'empêche plus personne de dormir en Belgique. La justice n'arrive plus que rarement à choquer l'opinion publique. En faisant la chasse aux journalistes. Le nombre de procédures et de condamnations en marge de l'affaire Dutroux se fait impressionnant. Fin 1998, on apprend qu'à Liège, le procureur général Anne Thily a levé une véritable armée de policiers, sous la direction du conseiller à la Cour d'appel Joachim. On va l'appeler la «cellule Pampers». Elle est exclusivement consacrée à la recherche de fuites dans les enquêtes du parquet de Neufchâteau. Elle vise très clairement le procureur Michel Bourlet et ses enquêteurs. Leurs lignes téléphoniques sont sous contrôle et pour chacune de leurs conversations téléphoniques, les enquêteurs sont depuis lors tenus de rédiger un rapport.

Le mépris réservé à ceux qui osent émettre une critique sur l'enquête Dutroux prend parfois des allures inquiétantes. On en atteint le sommet avec la décision soudaine de faire une «relecture» des rapports d'autopsie de Julie, de Melissa, d'An et d'Eefje. Il faut sans doute habituer l'opinion publique à l'idée que lorsqu'un corps d'enfant présente un écartement vaginal de quinze centimètres, il y a des raisons de penser que cela s'est fait tout seul.

NOTE DES AUTEURS

«La question n'est pas d'avoir raison»

5 juin 1998. Le témoin W05 se manifeste à la BSR de Bruxelles. Dans le procès-verbal 106.707, on peut lire que cet énième témoin anonyme ne souhaite pas être désigné par la lettre X, «au vu du climat actuel», selon ses termes. Dans sa déposition, W05 raconte qu'un ancien gendarme serait la source d'une fuite qui aurait fait atterrir l'intégralité des dossiers de Neufchâteau sur les bureaux des rédactions du *Morgen* et de *Télé Moustique*. Quelques jours plus tard, ce témoignage déclenche une action judiciaire d'envergure, à laquelle est notamment associée une «cellule terrorisme». Des perquisitions ont lieu. Toute une série de personnes sont convoquées pour audition. Y compris les auteurs de ce livre, dont l'un quittera son emploi dans la drôle d'ambiance de l'époque.

Plus tard, nous avons appris qui était ce mystérieux témoin W05. C'est une journaliste. Francophone. Une collègue.

Début 1998, nous avons, les premiers, attiré l'attention sur ce qu'on a appelé les «dossiers connexes» de Neufchâteau. Mal nous en a pris. Beaucoup de ceux avec qui nous avons jusque-là des relations plutôt cordiales nous considèrent depuis lors comme une honte pour la profession. Nous ne serions d'ailleurs pas surpris que cet ouvrage entraîne de vibrants plaidoyers publics pour la réintroduction, à titre exceptionnel, de la censure, sinon de l'autodafé. Rarement lettre a suscité autant d'agressivité que la lettre X. Tout récemment encore, un hebdomadaire francophone qualifiait de «criminels» ceux qui osent porter un regard critique sur le travail du juge d'instruction Jacques Langlois à Neufchâteau. Nous soupçonnons qu'une fois de plus, c'est nous qui étions visés. Comme nous parions que W05, qui rompt avec tous les usages en dénonçant des collègues à la justice, doit être persuadée d'avoir accompli un acte de parfait civisme.

Longtemps, nous nous sommes demandé comment une différence d'appréciation sur un simple ensemble de faits perceptibles – car c'est tout de même de cela qu'il s'agit dans l'affaire Dutroux – pouvait causer une telle excitation. Nous avons pensé que cela devait être lié à la théorie du complot. Il paraît, en effet, que ceux qui prennent au sérieux des témoignages comme celui de X1 sont aussi ceux qui croient que la Belgique est le pays du Grand Complot. L'histoire nous a montré que les théories du complot n'étaient pas très reluisantes. Le mythe d'une grande conspiration économique juive a été le préambule d'un génocide. Le phénomène a d'innombrables variantes, toutes aussi dangereuses. Songeons à la fable contemporaine selon laquelle le monde arabe se prépare à dominer le monde.

Notre préambule est le suivant: «la question n'est pas d'avoir raison.» Nous ne cherchons pas à avoir raison et à le démontrer à tout prix. Et nous ne sommes pas non plus de ceux qui veulent voir la démocratie disparaître au profit du règne de l'émotion. Nous sommes tout disposés à accorder à la justice la confiance que lui doit, en principe, tout citoyen. Mais, pour l'heure, nous en sommes réduits à espérer que le sujet qui nous occupe est une exception. Et non une règle.

Il faut peut-être avant tout le crier haut et fort, et sur tous les toits. Même si nous savons très bien que cela ne changera rien à la perception de notre travail, nous l'affirmons sans problème. Nous n'avons jamais cru à l'idée d'un Grand Complot, à l'hypothèse d'une police et d'une justice corrompues jusqu'à la moelle. Même aujourd'hui, après avoir mesuré les immenses dommages causés aux dossiers X1 et apparentés, l'idée d'une opération d'étouffement planifiée par un quelconque sommet reste pour nous la dernière des hypothèses.

Par contre, nous croyons au corporatisme. Aux alliances objectives. Entre le policier carriériste et le magistrat qui voit ses confrères massacrés devant une commission d'enquête parlementaire et qui réfléchit tout haut: «Aïe! ici aussi, on a un de ces meurtres d'enfant non élucidés – pourvu qu'ils ne se mettent pas à en parler.» Fin 1996, la Belgique a été traversée par une tempête qui décrivait la justice comme une caste et appelait à balayer tout l'édifice d'un seul coup. Cela laisse des traces. Ceux qui sont visés réagissent avec la même crispation qu'un Paul Marchal, par exemple, quand il constate les errements dans l'enquête sur la disparition de sa fille. Logiquement, presque instinctivement, les personnes mises en cause vont nier tout scénario catastrophe et se sentir soulagées si un rapport d'enquête établit que Dutroux et consorts ne font pas partie d'une bande de criminels. A tel point que si quelqu'un objecte alors que ce rapport n'est basé que sur des déductions et des faits déformés, on est dans une situation de guerre.

Ce portrait affligeant est celui de l'affaire criminelle la plus commentée de l'histoire de la Belgique. Ce qu'il dépeint, c'est un affrontement permanent entre extrêmes, dans lequel, des deux côtés, les opinions ont pris le dessus sur les faits. Non, il n'y a pas eu de magistrats, pas plus que d'enquêteurs objectifs. Et il n'y a donc pas eu non plus de perception objective des faits. Ce constat n'était jusqu'ici utilisé que pour excuser, avec une certaine arrogance, des gens comme Michel Bourlet, Jean-Marc Connerotte et les policiers qui les ont soutenus dès le départ: ils s'étaient laissé emporter par l'émotion. «Il devait absolument y avoir un réseau.» Aujourd'hui, nous démontrons qu'on a travaillé de façon bien plus fanatique et, hélas, bien plus illégale dans le sens inverse: «Il fallait absolument qu'il n'y ait pas de réseau». Tous les coups étaient permis – même les plus machiavéliques – pour réduire à néant «ce que la Belgique ne devait pas savoir sur l'affaire Dutroux». Nous n'avons vu aucun complot, mais nous avons découvert un dogme.

Il y a des choses que nous ne pouvons vraiment pas comprendre. Qui nous font plus vivement encore espérer qu'il s'agit d'exceptions fortuites et non de règles. Qu'est-ce qui a poussé le juge Jean-Claude Van Espen, début 1997, à rester dans une enquête qui visait ses anciens amis et anciennes relations? Qu'en est-il de ces copains de Michel Nihoul qui, à la PJ de Bruxelles, devaient enquêter «en toute objectivité» sur son rôle dans cette tragédie? Et de ces gendarmes bruxellois qui, peu avant l'affaire Dutroux, ont fait avec Nihoul des petits arrangements qu'ils espéraient cacher? Que dire de l'ami «internet» de Tony V., le suspect principal du dossier X1? Alors qu'on utilise un appareillage de pointe pour surveiller le plus discrètement possible Tony V., on voit son ami appelé en renfort au sein même de l'équipe d'enquête.

Nous touchons sans doute une fois de plus à un tabou. Il n'empêche que cette farce de mauvais goût que crée le copinage est extrêmement malsaine. Autant pour l'état de droit que pour les victimes et même pour les coupables. Si Michel Nihoul est victime de la plus grosse erreur judiciaire de tous les temps, comme beaucoup le pensent, il ne sera jamais laissé en paix. Ceux qui le souhaitent pourront chanter jusqu'à la fin des temps qu'il était «protégé». Ce qui est triste, c'est que le refrain de ceux qui soupçonnent que les enquêtes sont étouffées a des arguments qui se tiennent. Et ce n'est pas de leur faute, mais bien de la faute d'une justice qui n'a pas veillé à ce que l'enquête offre toutes les garanties d'objectivité. S'il s'agissait d'un vol de sac à main, on pourrait se contenter de clichés: «L'erreur est humaine; la Belgique est un petit pays; il y a beaucoup de policiers qui connaissent des malfrats et vice versa...» C'est vrai. Mais, en l'espèce, on parle de l'affaire qui a provoqué la plus grande manifestation que des générations entières de gens entre dix et quarante ans auront jamais connue. Le parcours de cette enquête se devait d'être un sans-faute.

Observateurs de bonne foi, nous n'avons pas eu d'autre choix que de rapporter, parfois abondamment, de nombreux témoignages. Certains peuvent être très durs pour des personnes dont nous devons continuer à présumer qu'elles sont innocentes. Nous citons ces témoignages, non par goût du sensationnel, mais parce qu'il est impossible de démontrer qu'une chose n'a pas été vérifiée si on n'expose pas, au préalable, ce qui aurait dû l'être. Du moins dans un état de droit normal.

Nous aussi, avons bien vu la caricature à laquelle peut ressembler, notamment, la liste des coupables impliqués par X1 dans le meurtre de Christine Van Hees, au beau milieu de l'agitation de l'automne 1996. On doit pourtant constater que des indices objectifs montrent que le récit de cette jeune femme a quelques points communs étonnants avec ce qui a dû se passer en réalité. Et non seulement la justice n'a pas fait son travail, mais elle a, au contraire, consacré un temps et une énergie disproportionnée à imaginer des raisons de ne pas le faire. «L'enquête sur l'enquête», malheureusement ridicule, menée par le juge Jacques Pignolet a duré plus longtemps, et sans doute coûté plus cher, que l'enquête sur le dossier X1. Et elle n'a absolument rien donné. Début 1998, et pendant des mois ensuite, l'opinion publique tout entière a été aveuglée par la «théorie» Pignolet: on allait démontrer que X1 avait été «manipulée» par ses interrogateurs. Un an plus tard, cette hypothèse se révélait clairement basée sur des conjectures. Les médias ont à peine mentionné cette découverte, pourtant si pertinente, faite par une justice qui brûlait de démontrer le contraire. La justice se serait débarrassée bien plus vite de l'affaire si elle avait mené une enquête sérieuse sur les activités des principaux inculpés de l'affaire Dutroux au début des années 80.

Mais il y a belle lurette que la discussion est close. Début 1998, onze magistrats se sont solennellement assis côte à côte pour s'adresser à l'opinion publique dans un accès de «transparence» sans précédent: le témoignage de X1 n'est que du vent. Sans valeur. L'enquête l'a démontré, objectivement, définitivement. Les médias ont fait le reste. Ils ont élevé les parents de Regina Louf au rang de vedettes; ils les ont transformés en victimes d'une hystérie totale.

La lecture de ce que les parents Louf déclarent aux enquêteurs gantois, exactement à la même époque, nous a donc surpris. Le climat qui prévalait et les manipulations dont regorge le dossier laissent supposer qu'on a formulé les choses gentiment, mais elles sont néanmoins bien là, écrites noir sur blanc et signées par les intéressés. La petite Regina Louf était mise par ses parents à la libre disposition d'un macho grisonnant de la région d'Anvers. Les parents ajoutent finement qu'elle «était amoureuse de lui». Elle le cherchait, Monsieur et d'ailleurs, sa poitrine commençait à pousser. Il ne faut pas en dire plus. Regina Louf avait douze ans.

Pour se faire une opinion sur X1, cet élément nous a semblé essentiel. Car si nous ne pouvons pas mesurer le pourcentage d'authenticité dans les déclarations de X1, il y a une question à laquelle nous pouvons répondre avec certitude: le contexte familial a-t-il pu faire en sorte qu'un enfant si jeune se retrouve dans le milieu qu'elle décrit? La réponse est oui.

Ce livre est né d'un mélange d'étonnement et de candide sens du devoir. L'impression d'avoir troublé la quiétude d'un pays avec un dossier dont le verdict final dit qu'il était «monté» empêche de dormir. Dans ces insomnies, nous avons revécu les derniers jours agités de 1996, quand il se disait que le jour J approchait. A Neufchâteau, il allait y avoir du grabuge. Toute une armée de policiers, magistrats nationaux, procureurs, analystes et fouilleurs professionnels était levée. Les journalistes étaient de la conspiration. On se chuchotait des tuyaux à l'oreille. Combien de X il y avait exactement et combien d'anciens meurtres d'enfants étaient sur le point d'être résolus et attribués à «Dutroux, Nihoul et consorts». C'est cela que nous voulions comprendre. Comment tant de gens avaient-ils pu prendre toute cette affaire tellement au sérieux? Michel Bourlet était-il l'idiot du village? Et que dire des plus hauts magistrats du pays qui avaient le plus sérieusement du monde potassé les finesses des témoignages des X et envisagé les astuces juridiques qui devaient permettre de mener toute l'affaire à bien?

Plusieurs membres du gouvernement arc-en-ciel qui dirige aujourd'hui le pays ont déclaré que les germes de cette coalition inédite se trouvaient dans ce qu'on a appelé «les entretiens de la salle F», début 1997. L'ancien président du CVP, Johan Van Hecke, a expliqué plus tard dans l'hebdomadaire *Humo* pourquoi ces entretiens étaient soudain si nécessaires. C'était à cause des rumeurs qui arrivaient au parlement sur tout ce qui se préparait à Neufchâteau. Dans la salle F, on voulait sauver ce qui restait à sauver du royaume. On pourrait voir cela comme une bonne blague belge. Regina Louf, formateur avant la lettre du gouvernement Verhofstadt.

Ce qui nous préoccupait un peu plus, c'était de savoir comment des faits pouvaient paraître si convaincants au départ pour s'avérer ensuite «inventés de A à Z», comme l'a déclaré avec tant de force le procureur de Gand Jean Soenen. Nous avons besoin de comprendre, sans pour autant négliger la possibilité que l'ensemble ait relevé uniquement d'un facteur émotionnel.

Nous n'aurions eu aucun problème à reconnaître que nous nous étions trompés. Nous aurions achevé ce livre avec autant d'application, en guise d'excuses sincères à tous ceux qui avaient lu nos articles de l'époque. Mais nous voulions absolument savoir où, quand et comment nous nous étions trompés. Nous voulions examiner les faits un à un sous toutes leurs coutures, les radiographier et les analyser. Afin de pouvoir expliquer pourquoi ce qui paraissait blanc au départ se révélait finalement si noir.

Au bout du compte, ce livre est donc très différent. Plus technique, plus volumineux, plus complexe. Mais nous avons voulu comprendre, ne serait-ce d'abord que pour nous-mêmes. A présent, nous pensons tout doucement y être arrivé.

Nous avons voulu savoir comment l'homme qui a grandi dans l'ancienne champignonnière pouvait conclure que X1 «devait forcément avoir été là», que c'était impossible autrement. Nous avons voulu savoir ce qui a incité le parquet de Bruxelles à affirmer le contraire. La soirée que nous avons passée en compagnie de cet homme et de son épouse a été un moment clé dans notre démarche. Il était perturbé par cette affaire. Il nous a supplié de ne pas mentionner son nom. Il avait «une situation» et il avait déjà vu naître tant d'agitation autour de cette affaire. Tout ce qu'il demandait, c'était qu'on le «laisse en dehors de tout ça». Il était résigné à tenter, tout seul dans son coin, de se faire à la terrible idée qu'il ne percerait jamais ce mystère. Nous lui avons soumis les conclusions finales du parquet, nous les avons comparées à ce qu'il avait dessiné devant nous, sur sa table: les portes, les escaliers, les couloirs, les caves. X1 a bel et bien été là, s'est-il écrié une nouvelle fois. Ceux qui disent le contraire racontent n'importe quoi. Il en était absolument convaincu et il le restera. Et au moins, il a pu nous le dire.

Il y a eu d'autres moments. Avec un mélange de plaisir et d'appréhension, nous avons fini par mettre la main sur l'ensemble des fameux rapports de relecture, tant commentés. Une autre clé, mais qui avait servi à démasquer X1. La première lecture nous a horrifiés. Tout ce blanc était donc bel et bien noir comme l'enfer! L'argumentation des relecteurs était concise, étayée et surtout, impitoyable. Irréfutable. C'était donc avec cela qu'il aurait fallu construire ce livre – que ça nous plaise ou non. Et pourtant. Nous avons vérifié un petit fait avancé par les relecteurs. L'adjudant De Baets aurait dicté à X1 l'âge de Christine Van Hees. Faux. Ce n'est pas du tout comme cela que ça s'est passé. Un premier domino venait de basculer. Un petit élément de la démonstration anti-X1 était falsifié, sans la moindre subtilité. Nous avons continué et trouvé une autre erreur, et encore une, puis une autre encore... A la fin, il était devenu clair que pratiquement rien ne tenait debout dans toute cette relecture. Nous avons vu des choses que nous pensions impossibles, comme les frasques de ce gendarme de la BSR de Gand au sujet de la fontaine. Ou le soi-disant alibi de Bernard Weinstein pour le meurtre de Christine Van Hees. Ou encore la «démonstration» que X1 n'avait jamais reconnu la photo de Christine Van Hees. Une démonstration en deux temps, trois mouvements quand le relecteur en chef réécrit les textes des auditions, change des oui en non et s'en va même, en passant, rajouter quelques phrases... Un détail? Non. C'est le genre d'exercice qui laisse la porte ouverte à tout et n'importe quoi. C'est comme si un policier faisait avouer un meurtre à quelqu'un, sur papier, tout en sachant parfaitement bien que ce n'est pas lui qui l'a commis. Si un état de droit tolère cela, il est infiniment plus en danger que lorsqu'un citoyen ose assortir de réserves sa confiance en la justice.

Cinq mois de «relecture» n'ont pas produit un argument honnête qui permette de conclure avec certitude que X1 a inventé des choses. Le constat est là: après la mise à l'écart de l'équipe De Baets, des informations ont été falsifiées à grande échelle. Les conclusions sur les enquêtes X1, rendues publiques avec grand fracas à la mi-1998, sont nulles et non avenues. Telle est notre conclusion. Et nous donnerons accès à toutes les pièces sur lesquelles nous avons fondé notre conviction à quiconque voudrait mener un débat sensé à ce sujet. Et des pièces, il y en a. Sans vouloir affirmer que nous détenons des copies intégrales de tous les dossiers connexes, nous avons la prétention d'affirmer que nous en connaissons le contenu mieux que quiconque. C'était d'ailleurs notre but principal.

Nous ne sommes pas juges d'instruction. Nous ne voulons pas être soupçonnés d'avoir tenté d'endosser ce rôle. Nous ne pouvons que le signaler sagement, et en toute humilité: un rapport de la Sûreté de l'Etat révèle que jusque peu avant sa mort, Christine Van Hees entretenait une correspondance avec un criminel de l'entourage direct de Michel Nihoul et Annie Bouty, que X1 a désignés comme coupables. En juxtaposant les constatations faites en 1984 et ce que nous savons aujourd'hui, on comprend que Dutroux doit avoir croisé la route de Christine Van Hees en 1984, notamment par le biais d'un de ses amis du milieu des radios libres. Il apparaît que la copine à qui Christine Van Hees avait parlé, peu avant sa mort, du dangereux milieu des partouzes a été plus tard en contact étroit avec une personne de l'entourage de Nihoul. C'est sans doute ce gendarme de la BSR qui a eu la phrase la plus juste en parlant du dossier Van Hees: «Nous n'avions pas besoin de X1.»

Nous avons fait encore d'autres découvertes. Le «point de non-retour» qui aurait pu être atteint dès les premiers jours de 1997 dans l'enquête sur le meurtre de Carine Dellaert. Les magistrats gantois n'avaient qu'à signer un petit formulaire et débloquer la somme assez dérisoire de 10.000 FB pour obtenir une réponse à la question cruciale: quand est morte Carine Dellaert? Le parquet a refusé de connaître cette réponse et s'est au contraire jeté à corps perdu dans une «enquête de moralité» comme on n'en fait en principe que sur des suspects – pas sur des témoins. Les enquêteurs gantois ont annoncé qu'ils n'avaient trouvé aucune ancienne camarade de classe de Carine Dellaert qui avait un quelconque souvenir de partouzes. Il nous a fallu deux coups de téléphone pour parler à la meilleure amie de la victime. Elle se souvenait, elle, du calvaire de Carine Dellaert. Elle s'en souvenait même très précisément. Et non, a-t-elle dit, elle n'avait jamais été auditionnée.

Qui s'en soucie encore? Les juristes diront que ces meurtres d'enfants seront bientôt définitivement prescrits et qu'il sera donc impossible de poursuivre qui que ce soit. Voilà enfin une pensée rassurante.

Pour nous, ce livre est un point final. Si les services de police et la magistrature peuvent truquer les choses aussi facilement qu'ils l'ont fait dans cette affaire, il n'y a pas de quoi être optimiste. Même si le motif le plus vraisemblable était le respect d'un dogme, cela n'enlève rien à cette constatation terrifiante. La justice belge préfère créer ses réalités elle-même.

Annemie Bulté,
Douglas De Coninck,
Marie-Jeanne Van Heeswyck

24 septembre 1999

NOTES

CHAPITRE 1: HIVER 1995 - JEAN-PAUL RAEMAEEKERS

1.1

1. Dépêche de l'agence Belga, 23 janvier 1995.
2. Reconstitution sur base d'articles de presse et de conversations avec des personnes présentes.
3. Dossier 5/92 du juge Van Espen.
4. Acte d'accusation au parquet général de Bruxelles, Raymond Loop, 2 décembre 1994.
5. *Vers l'Avenir*, 25 juillet 1987.
6. La première fois que Raemaekers entre en contact avec la justice, c'est au début des années 70, lorsque, à dix-neuf ans, il vole des vélos et importune des mineures d'âge sur la côte belge, à Blankenberge.
7. Pour banqueroute frauduleuse, escroquerie, abus de confiance et émission de faux chèques.
8. Le tribunal correctionnel de Paris le condamne par défaut, le 20 mars 1991, à trois ans de prison pour escroquerie.
9. *Le rêve de Rocco Di Quinto*, Alexandre de Saligny, Editions Impériales d'Occident, pp. 90-93.
10. *La Dernière Heure*, 15 octobre 1988.
11. Sous peine d'une astreinte de 50.000 FB.
12. Lors du procès en correctionnelle du 29 juin 1989, Raemaekers est condamné par la même occasion pour coups et blessures sur la personne d'une secrétaire qui travaillait pour lui.
13. Ses condamnations antérieures ne permettent pas à Raemaekers d'exercer lui-même un mandat administratif.
14. Entretien téléphonique avec Jean-Paul Raemaekers, 28 juin 1997.
15. *Trends-Tendances*, 2 juillet 1992.
16. Entretien avec Guy Legrand, janvier 1997.
17. Entretien téléphonique avec Jean-Paul Raemaekers, 23 juin 1997.
18. Reconstitution sur base d'articles de presse et de conversations avec des personnes présentes.
19. Ce document est transmis pour enquête au parquet de Bruxelles. BSR de Bruxelles, 27 mars 1995, pv 104.017.

1.2

1. *De Morgen*, 12 novembre 1997.
2. Tom Gutt fait une brève apparition dans l'affaire Dutroux. Il est l'avocat de la famille West. Cette famille nigériane habite Ixelles, dans la secte de la Celestian Church of Christ, plaque tournante présumée d'un trafic d'êtres humains monté par Annie Bouty.
3. Lettre de Tom Gutt, 17 février 1997. BSR de Bruxelles, 6 mars 1997, pv 150.635 et 150.636.
4. BSR de Bruxelles, 12 mars 1997, pv 150.693.
5. Le procès-verbal de la vente aux enchères en apprend encore plus sur Jean-Paul Raemaekers. Parmi les objets mis en vente se trouvait un nombre impressionnant de livres anciens et de grande valeur ainsi que des documents internes à la franc-maçonnerie. Sans doute Raemaekers n'était-il pas seulement membre de Mensa, mais également d'une loge.
6. *Lettre de Jean-Paul Raemaekers à maître Tom Gutt*, 7 juillet 1993.
7. Entretiens téléphoniques avec Jean-Paul Raemaekers, juin 1997.
8. Constatations de la BSR de Bruxelles, 1^{er} et 2 février 1995, pv 101.299 et 101.923.

9. Lorsqu'elle est entendue le 1^{er} mars 1995, Nancy P. nie cette affirmation. Ni ses interrogateurs ni la psychologue qui assiste à l'audition n'arrivent à se défaire de l'impression que la petite fille leur cache beaucoup de choses.
10. Audition de Jean-Paul Raemaekers, BSR de Bruxelles, 20 février 1995, pv 101.925.
11. Constatations de la BSR de Bruxelles, 15 mars 1995, pv 103.625.
12. Auditions de Jean-Paul Raemaekers, BSR de Bruxelles, 19 octobre 1996, pv 115.417, et 29 octobre 1996, pv 116.351.
13. *Pour* était sur le point de faire des révélations sur l'enquête dans l'affaire Pinon, plus connue sous le nom de «dossier des Ballets Roses», dans laquelle des politiciens de premier plan et des magistrats étaient soupçonnés de participer à des parties fines avec des mineurs.
14. Hilde Geens et Raf Sauviller, *Humo*, 18 février 1997.
15. Audition de Marc Depaus, BSR de Bruxelles, 28 octobre 1996, pv 116.342.

1.3

1. Début 1997, André Rogge se plonge dans les données qui ont mené aux fouilles de Jumet. Il est convaincu que toute l'opération a été montée avec l'aide de Flagothier. Rogge affirme avoir retrouvé le nom de cet avocat dans les statuts du BROCC.
2. Raemaekers aidera d'ailleurs Loriaux à trouver un avocat. Il s'agit de Jean-Marie Flagothier, décrit plus haut, qui est son propre avocat. Dans les mois qui suivent, Raemaekers ajoutera encore d'autres compagnons de cellule à la liste de clients de Flagothier.
3. Audition de Serge Loriaux, BSR de Bruxelles, 21 septembre 1996, pv 116.342.
4. La police judiciaire d'Arlon est également impliquée dans ce volet majeur de l'enquête.
5. Interview de Georges Marnette dans l'hebdomadaire *Ciné Revue*, janvier 1997.
6. PJ de Bruxelles, 31 août 1996, pv 38.649.
7. Il s'agit d'un article du *Nieuwsblad* intitulé: «*Als ik spreek, barst dit land*» («*Si je parle, le pays éclate*»).
8. Il s'agit des dossiers numérotés comme suit: BR 37.66.104743/95, BR 37.66.104744/95 et BR 37.66.104748/95.
9. Audition de Jean-Paul Raemaekers, BSR de Bruxelles, 7 septembre 1996, pv 113.243.
10. Audition de Jean-Paul Raemaekers, BSR de Bruxelles, 15 septembre 1996, pv 113.454.
11. Outre le «dossier de base» sur l'enlèvement et l'assassinat d'enfants à charge de Marc Dutroux et complices (86/96), Connerotte a déjà ouvert quatre dossiers connexes à ce moment-là: trafic de voitures (87/96), disparition Loubna Benaïssa (108/96), déclarations X1, X2, X3 et X4 (109/96) et déclarations de Nathalie W. (110/96). Plus tard s'y ajouteront: protection X1 (136/96) et le réseau constitué autour de l'homme d'affaires L.V. de Walcourt (139/96).
12. Le sens de cette métaphore n'est pas tout à fait clair.
13. Constatations BSR de Bruxelles, 11 octobre 1996, pv 115.411.
14. Constatations BSR de Bruxelles, 11 octobre 1996, pv 115.411.
15. BSR de Bruxelles, 28 octobre 1996, pv 116.342.
16. Un an plus tard, Gilbert Dupont annoncera avec tout autant de certitude que, grâce au travail opiniâtre de Marnette et de ses collègues, il s'est avéré que Michel Nihoul est innocent comme l'agneau qui vient de naître.
17. *La Dernière Heure*, 31 octobre 1996.
18. Police de Forest, 29 octobre 1996, pv 4185, et télex du service 101, n° B961024882.
19. Dans le télex 619 de la police de Forest, on peut lire: «Un délégué du labo PJ était déjà sur place et a fait le nécessaire.»
20. BSR de Bruxelles, 28 octobre 1996, pv 116.342.
21. BSR de Bruxelles, 31 octobre 1996, pv 116.351.

CHAPITRE 2: ETÉ 1996 – MARC DUTROUX ET MICHEL NIHOUL

2.1

1. Entretien avec Benoît Lelièvre, décembre 1996.
2. Il n'a pas été condamné pour le meurtre, les preuves faisant défaut.
3. Interrogatoire de Michel Lelièvre, BSR de Bruxelles, 13 novembre 1996, pv 116.213.
4. Interrogatoire de Michel Lelièvre, BSR de Neufchâteau, 15 août 1996, pv 100.210 L166.
5. Interrogatoire de Michel Lelièvre, BSR de Neufchâteau, 19 août 1996, pv 100.223 L160.
6. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Marche-en-Famenne, 15 août 1996, pv 100.204 L107.
7. L'unique raison pour laquelle les enquêteurs de Neufchâteau soupçonnent Dutroux, à ce moment-là déjà, de l'enlèvement de Julie et Melissa, c'est le fait que deux jours plus tôt, René Michaux a apporté de la BSR de Charleroi la farde de l'Opération Othello, dont on reparlera abondamment par la suite.
8. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Marche-en-Famenne, 15 août 1996, pv 100.225 L108.
9. Interrogatoire de Michel Lelièvre, BSR de Neufchâteau, 16 août 1996, pv 100.215.
10. Cet incident a eu lieu sur l'E19 à Wauthier-Braine. Dutroux accuse Lelièvre d'avoir violé une des deux jeunes filles en son absence. Lelièvre niera toujours ce fait avec indignation.

11. Interrogatoire de Michel Lelièvre, BSR de Neufchâteau, 16 août 1996, pv 100.215.
12. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Marche-en-Famenne, 16 août 1996, pv 100.226 L106.
13. Interrogatoire de Michèle Martin, PJ d'Arlon, 17 août 1996, pv 2.538.
14. Interrogatoire de Michel Lelièvre, BSR de Neufchâteau, 16 août 1996, pv 100.218 L163.
15. Interrogatoire de Michel Lelièvre, BSR de Neufchâteau, 17 août 1996, pv 100.221 L162.
16. Interrogatoire de Michel Lelièvre, BSR de Neufchâteau, 19 août 1996, pv 100.223 L160.
17. Interrogatoire de Michel Lelièvre, BSR de Neufchâteau, 19 août 1996, pv 100.225 L159.
18. Interrogatoire de Michel Lelièvre, BSR de Neufchâteau, 21 août 1996, pv 100.234 L158.
19. Interrogatoire de Michel Lelièvre, BSR de Neufchâteau, 22 août 1996, pv 100.241 L157.
20. Audition de Sabine Dardenne, BSR de Neufchâteau, 20 août 1996, pv 100.236 L114.
21. Il s'agit principalement de somnifères puissants.
22. Interrogatoire de Michel Lelièvre, BSR de Neufchâteau, 23 août 1996, rapport Z23.
23. Interrogatoire de Michel Lelièvre, BSR de Neufchâteau, 29 août 1996, pv 2557 Z39.
24. Interrogatoire de Michel Lelièvre, BSR de Neufchâteau, 29 août 1996, pv 100.258 Z51.
25. A un moment donné, l'espoir est si grand que le quotidien *Het Belang van Limburg* annonce, fin août, une «édition spéciale» pour la libération des deux jeunes Hasseltoises.
26. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Marche-en-Famenne, 2 septembre 1996, pv 100.214 L217.
27. Analyse effectuée par l'Institut National de Criminalistique (INCC), dont le rapport a été rendu à la BSR de Neufchâteau, 8 novembre 1996, pv L3093.
28. Camionnette de marque Chevrolet.
29. Audition d'Olivier Baudson, PJ d'Arlon, 26 novembre 1996, pv L3336.
30. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Bruxelles, 12 novembre 1996, pv 116.189.
31. Gendarmerie d'Ostende, 22 août 1996, pv 103.674.
32. Interrogatoires de Michael Diakostavrianos, BSR de Neufchâteau, 4 novembre 1996, pv 100.494 L3088 et 100.496 LR3088.
33. Interrogatoire de Michael Diakostavrianos, BSR de Neufchâteau, 15 novembre 1996, pv 100.525.
34. BSR de Neufchâteau, 30 janvier 1997, pv 100.094.
35. Police de Blankenberge, 27 août 1996, pv 3.378.
36. BSR de Bruxelles, 1^{er} octobre 1996, pv 114.675.
37. BSR de Bruxelles, 24 août 1996, pv 112.405.

2.2

1. Julie et Mélissa.
2. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Marche-en-Famenne, 19 septembre 1996, pv 100.212 L100.
3. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Marche-en-Famenne, 26 août 1996, pv 100.213 L1216.
4. Interrogatoire de Michèle Martin, PJ d'Arlon, 28 août 1996, pv 2.555.
5. Cette indication de temps a été faite par Dutroux lui-même et correspond sans doute à la réalité. D'après la facture, c'est le 24 novembre que Dutroux a acheté la pelleuse avec laquelle il a creusé la tombe de Weinstein. Le 5 décembre 1995, Dutroux est arrêté. Logiquement, Weinstein doit être mort entre ces deux dates.
6. Bernard Weinstein est né à Nantes le 4 mars 1952.
7. Lettre de Charles Schulman, 21 octobre 1983, retrouvée par la BSR de Bruxelles, 27 novembre 1996, pv 117.538.
8. Audition de Mireille Weinstein, BSR de Bruxelles, 27 février 1997, pv 150.481.
9. Audition de Charles Schulman, BSR de Bruxelles, 27 février 1997, pv 150.397.
10. Schulman fréquentait le club privé La Piscine, à Etterbeek, qui était à cette époque «le» rendez-vous des partouzes. Il déclare n'y avoir jamais rencontré de mineurs. Audition de Joseph Schulman, BSR de Bruxelles, 27 février 1997, pv 150.432.
11. Synthèse du «dossier Molière», BSR de Bruxelles, 10 février 1997, pv 150.080.
12. BSR de Bruxelles, 10 février 1997, pv 150.080.
13. BSR de Bruxelles, 26 mars 1997, pv 150.928.
14. Rapport de la BSR de Bruxelles, 25 novembre 1996, pv 116.224.
15. Interrogatoire de Michèle Martin, PJ d'Arlon, 20 août 1996, pv 2.541.
16. En septembre 1996, le juge Connerotte voit les choses autrement. Il fait arrêter Zicot, estimant que son procès-verbal a protégé Dutroux et consorts.
17. L'information apparaît clairement dans un pv que l'inspecteur Philippe De Windt, de la police de Charleroi, rédige un mois plus tard, le 7 décembre 1995, pv SJ/896.
18. Le bien-être de ses enfants sera l'élément déterminant pour libérer Dutroux. Comme il a été condamné, en 1989, à treize ans et demi de prison pour enlèvement et abus sexuels de mineurs, il est pour le moins étonnant qu'il ne doive pas purger le reste de sa peine. Le fait de droguer et d'enchaîner les trois jeunes peut difficilement être vu autrement que comme une récidive.
19. Cinq mois après son arrestation, Dutroux impliquera également Pinon dans l'assassinat de Weinstein. Il raconte alors que Pinon l'a aidé à enterrer le corps. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Bastogne, 11 janvier 1997, pv L4174.
20. Deux semaines plus tôt, Weinstein a déjà retiré de son compte un montant de 162.374 FB.

21. Nihoul se rend avec Dutroux et Weinstein chez Bouty. Nihoul et Bouty ont reconnu ce fait, mais aucun des deux n'arrive à se souvenir de la date exacte. Nihoul a sans doute en tête un passeport portugais vierge, dont Bouty aurait déjà vendu quelques exemplaires à des demandeurs d'asile nigériens. Bouty se souvient de Dutroux et de Weinstein qui étaient «très sales» et estime les avoir vus cinq minutes tout au plus. Interrogatoire d'Annie Bouty, 7 septembre 1996, PJ de Bruxelles, pv 10.451.
22. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Bastogne, 11 janvier 1997, pv L4174.
23. Perquisition de la BSR de Bruxelles, 24 août 1996, pv 112.091.
24. BSR de Bruxelles, 26 août 1996, pv 112.730.
25. Le même jour à Obaix, petit village près de Charleroi où a grandi Marc Dutroux, une jeune fille est agressée presque mortellement. Le véhicule utilisé ressemble à celui de Bernard Weinstein et des soupçons pèseront sur Marc Dutroux.
26. Constatations de la BSR de Bruxelles, 15 septembre 1996, pv 113.897.
27. Audition de Fabienne Jaupart, BSR de Neufchâteau, 9 septembre 1996, pv 100.360.
28. Dans les documents, il serait question d'une Citroën AX. Plus tard, dans le dossier Dutroux, il est question d'une Citroën BX volée.
29. Audition de Fabienne Jaupart, conseiller Etienne Marique, 5 juin 1997.

2.3

1. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Marche-en-Famenne, 19 septembre 1996.
2. *De Morgen*, 23 août 1996.
3. Fin 1996, lors d'une perquisition, on trouvera chez Charbonnier une cave secrète du même genre. Le gangster hennuyer l'utilisait pour y cacher des armes, des objets volés et de l'argent.
4. Interrogatoire de Michèle Martin, PJ d'Arlon, 14 août 1996, pv 2.533.
5. Interrogatoire de Michèle Martin, PJ d'Arlon, 14 août 1996, pv 2.534.
6. Interrogatoire de Michèle Martin, PJ d'Arlon, 15 août 1996, pv 2.535.
7. Interrogatoire de Michèle Martin, PJ d'Arlon, 17 août 1996, pv 2.540.
8. Interrogatoire de Michèle Martin, PJ d'Arlon, 18 août 1996, pv 2.541.
9. Interrogatoire de Michèle Martin, PJ d'Arlon, 28 août 1996, pv 2.555.
10. Interrogatoire de Michèle Martin, PJ d'Arlon, 28 août 1996, pv 2.555.
11. Interrogatoire de Michèle Martin, PJ d'Arlon, 22 juillet 1997, pv 8.177.
12. Interrogatoire de Michèle Martin, PJ d'Arlon, 22 juillet 1997, pv 8.177.
13. Cette cassette vidéo est restituée à Marc Dutroux le 20 mars 1996 et n'est plus jamais visionnée par la suite. D'après ce qui était écrit sur la boîte, elle contenait un enregistrement de l'émission *Perdu de vue* diffusée fin 1995 sur la chaîne française TF1, au cours de laquelle il a été question de la disparition de Julie et Melissa.
14. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Marche-en-Famenne, 19 septembre 1996.
15. Interrogatoire de Michèle Martin, PJ d'Arlon, 28 août 1996, pv 2.555.
16. Interrogatoire de Michèle Martin, PJ d'Arlon, 22 juillet 1997, pv 8.177.
17. Le 10 février 1999, des fuites du rapport Kolanowski sont publiées dans les journaux *La Lanterne* et *Het Belang van Limburg*.
18. Entretien téléphonique avec Gino Russo, 10 février 1999.
19. Constatations, BSR de Bruxelles, 15 septembre 1996, pv 114.105.
20. Auditions de Viviane C., André F. et al., BSR de Bruxelles, 16 septembre 1996, pv 113.921.
21. Perquisition chez Georgette L., police de Charleroi, 16 septembre 1996, pv 22.881.
22. Analyse de la BSR de Bruxelles, 17 septembre 1996, pv 114.241.

2.4

1. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Marche-en-Famenne, 19 septembre 1996.
2. Les autres enfants ont mieux réussi: deux des frères de Marc Dutroux sont devenus facteurs, sa sœur est infirmière.
3. C'est Marc Dutroux lui-même qui énumère la liste devant ses interrogateurs. BSR de Bruxelles, 17 décembre 1996, pv 100.468.
4. Entretien avec Armand De Beyn, 11 janvier 1999.
5. Son «implication dans les faits» est réduite de 50 à 10%, mais le montant des dommages qu'il a dû payer ne change pas. Arrêt de la cour d'appel de Mons, 21 mai 1985, affaire 479H84.
6. Il s'agit du docteur Bernard Minet, de Gembloux. On ne sait pas comment il a conclu son examen du pouce de Dutroux. Ce qui est certain, par contre, c'est que Marc Dutroux sera arrêté peu après pour une série d'enlèvements et de viols de filles mineures.
7. Au début des années 90, peu après sa libération, Jean Van Peteghem subira le même sort. Il sera écrasé par un bus communal à Liège.
8. Seule Michèle Martin est condamnée, à trois ans de prison ferme. Contre l'avis de son avocat, Dutroux parvient à la convaincre d'interjeter appel.
9. Entretien avec Daniel Dejasse, 15 juillet 1998.
10. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Marche-en-Famenne, 11 janvier 1997, pv 100.016.

11. Perquisition chez le docteur Emile Dumont, 30 août 1996, pv 112.705.
12. Interview du docteur Peter Van Breuseghem, *Humo*, 6 avril 1999.
13. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Marche-en-Famenne, 19 septembre 1996.
14. BSR de Bruxelles, 26 août 1996, pv 112.676.
15. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Bruxelles, 14 novembre 1996, pv 116.207.
16. Interrogatoire de Michèle Martin, BSR de Bruxelles, 6 novembre 1996, pv 116.201.
17. Interrogatoire de Michèle Martin, PJ d'Arlon, 22 juillet 1997, pv 8.177.
18. Cette brochure, intitulée *Au Nom de Quoi?*, a été publiée en réaction à l'émission *Au Nom de la Loi* de la RTBF, très controversée, qui concluait, sur base d'une interprétation unilatérale des déclarations de Michèle Martin (les mêmes que dans ce chapitre), qu'il était impossible que Julie et Melissa aient quitté la maison de Marcinelle fin 1995 ou début 1996.
19. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Marche-en-Famenne, 18 décembre 1996, pv 100.477.
20. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Bruxelles, 11 novembre 1996, pv 116.183.
21. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Bruxelles, 14 novembre 1996, pv 116.207.
22. BSR de Bruxelles et BSR de Thuin, 23 août 1996, pv 112.546 et 100.518.
23. BSR de Bruxelles, 23 août 1996, pv 112.647.
24. BSR de Bruxelles, 2 juin 1997, pv 151.797.
25. Rapport de la BSR de Bruxelles, 9 décembre 1996, pv 117.370.
26. Il s'agit de la session extraordinaire du 14 octobre 1997, lors de laquelle la commission prend connaissance, à sa grande stupéfaction, d'une tentative de vol de voiture par Marc Dutroux, très peu de temps avant l'enlèvement de Julie et Melissa. Les responsables de l'Opération Othello étaient au courant, mais ils ont également laissé passer cette occasion d'interroger Dutroux.
27. Interrogatoire de Michel Lelièvre, PJ d'Arlon, octobre 1997, pv 8147, dans *Le Matin*, 29 mars 1999.
28. Entretien téléphonique avec Paul Marchal, 29 mars 1999.
29. Un contact téléphonique avec le service de presse de la gendarmerie, le 29 mars 1999, n'a rien rapporté de plus qu'un «sans commentaire».
30. Il y aura encore deux observations POSA, les 13 et 16 octobre 1995.

2.5

1. Pseudonyme.
2. Entretien avec madame V., 20 septembre 1997.
3. Audition du père et de la mère V., gendarmerie de Bouillon, 19 août 1996, pv 100.588 L209.
4. Lors de l'audition, on leur soumet des photos des suspects. Ils reconnaissent formellement Dutroux, Nihoul et Martin, tandis qu'ils sont un petit peu moins sûrs en ce qui concerne Lelièvre. Auditions de la mère, du père et de Daan V., gendarmerie de Bouillon, 22 août 1996, pv 100.600 L205.
5. Reconstitution sur base d'entretiens avec des enquêteurs et avec la mère V.
6. Audition de Laetitia Delhez, BSR de Marche-en-Famenne, pv 100.228 L115.
7. Constatations au domicile de Michèle Martin, BSR de Bruxelles, 23 août 1996, pv 112.281.
8. BSR de Bruxelles, 4 septembre 1996, pv 112.357.
9. Interrogatoire de Michel Nihoul, brigade nationale de la PJ, 19 décembre 1996, pv 10.813 L38.
10. Interrogatoire de Michel Nihoul, PJ d'Arlon, 27 août 1996, pv 2.233 L491.
11. Audition de Marleen De Cokere, PJ de Bruxelles, 17 août 1996, pv 37.557 Z 16.
12. Interrogatoire d'Annie Bouty, PJ de Bruxelles, 26 septembre 1996, pv 10.505 L2025.
13. *De Morgen* et *Het Belang van Limburg*. Ces deux quotidiens sont mis au courant trop tard, le mardi soir, de l'embargo presse décrété *in extremis* par le procureur Michel Bourlet.
14. *Rumeurs et Vérités*, Michel Nihoul, éd. Dark & Light Publication, 1998, p. 138.
15. Interrogatoire de Michel Nihoul, brigade nationale de la PJ, 15 août 1996, pv 10.406 L204.
16. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Bastogne, 24 août 1996, pv 100.230.
17. Toutes ces déclarations datent des premières semaines après les arrestations du trio principal. Comme nous l'avons déjà indiqué, ceux-ci modifient leurs versions à l'unisson à partir de début septembre et ils déclarent soudain que Nihoul n'a rien à voir avec toute cette affaire de jeunes filles disparues.
18. Interrogatoire de Michèle Martin, PJ d'Arlon, 3 septembre 1996, pv 2.570 L913.
19. Journaux télévisés, 20 août 1996.
20. Il s'agit du 7, rue Van Gullick à Laeken. Constatations de la PJ de Bruxelles, 7 octobre 1996, pv 10.531 L2412. Nihoul déclare qu'il n'utilisait cette adresse que comme boîte postale.
21. Entretien avec Léopold Godfraind, 4 mars 1998.
22. Cette voiture était immatriculée FDB444.
23. Audition de Marleen De Cokere, PJ de Bruxelles, 16 septembre 1996, pv 39.144 L1614.
24. *Rumeurs et Vérités*, Michel Nihoul, éd. Dark & Light Publication, 1998, p. 127.
25. Interrogatoire de Michel Nihoul, brigade nationale de la PJ, 19 décembre 1996, pv 10.813 L38; constatations de la BSR de Charleroi, 1^{er} septembre 1996, pv 103.313.
26. Interrogatoire de Michel Nihoul, brigade nationale de la PJ, 15 août 1996, pv 10.406 L204.

27. BSR de Bruxelles, 24 août 1996, pv 112.649. Dans la même maison, on retrouve également un plan de la ville d'Ostende, où ont été enlevées An et Eefje.
28. Interrogatoire de Michel Nihoul, PJ d'Arlon, 29 août 1996, pv 2.235 Z11.
29. Interrogatoire d'Annie Bouty, PJ de Bruxelles, 9 septembre 1996, pv 38.663 L1251.
30. Interrogatoire de Michel Lelièvre, BSR de Neufchâteau, 23 août 1996, rapport Z23.
31. Interrogatoire de Michel Nihoul, brigade nationale de la PJ, 8 septembre 1996, pv 10.452 Z41.
32. En prison, Walsh tente d'obtenir un entretien avec les enquêteurs au sujet des comprimés d'XTC, mais ils ne manifestent aucun intérêt pour la question.
33. Interrogatoire d'Annie Bouty, PJ de Bruxelles, 26 septembre 1996, pv 10.505 L2025.
34. Interrogatoire de Michel Lelièvre, BSR de Neufchâteau, 29 août 1996, pv 2557 Z39.
35. Audition de Marino S., BSR de Neufchâteau, 2 décembre 1996, pv 100.590.
36. BSR de Bruxelles, 4 septembre 1996, pv 112.357.
37. Interrogatoire de Michel Lelièvre, BSR de Bruxelles, 6 novembre 1996, pv 116.192.
38. Interrogatoire de Michel Nihoul, PJ d'Arlon, 29 août 1996, pv 2.235 Z11.
39. Interrogatoire de Michel Nihoul, brigade nationale de la PJ, 20 décembre 1996, pv 10.815 L3824.
40. Constatations de la PJ de Bruxelles, 23 septembre 1996, pv 41.052 L2040.
41. *Rumeurs et Vérités*, Michel Nihoul, éd. Dark & Light Publication, 1998, p. 175.
42. Reconstitution sur base d'un entretien avec madame V., 20 septembre 1997.
43. Audition de Daan V., PJ de Bruxelles, 12 octobre 1996, pv 40.670 L279.
44. *Het Nieuwsblad*, 17 octobre 1996.
45. *Le Vif/Express*, 12 septembre 1997.
46. Lettre de Stefaan De Clerck au procureur général Anne Thily, 14 février 1997, réf. CAB/A1/132/060297/acd.
47. Audition du père, de la mère et de Daan V., brigade nationale de la PJ, 5 mars 1997, pv 10.165.
48. Entretien avec Philippe Beneux, 29 juin 1999.
49. Vander Elst et Nihoul étaient tous deux en détention préventive, en 1989, à la prison de Forest, l'un suite à l'enlèvement de VDB, l'autre en raison de l'affaire d'escroquerie SOS Sahel. Certains témoins affirment que les deux hommes se connaissaient auparavant.
50. Interrogatoire de Michel Nihoul, PJ d'Arlon, 27 août 1996, pv 2.233 L491.
51. Audition de Michel Vander Elst, PJ de Bruxelles, 28 août 1996, pv 36.161 et 37.440.
52. Audition de messieurs Vandamme et Schoonjans (Alken-Maes), PJ de Bruxelles, 28 août 1996, pv 34.379.
53. Audition d'Annie Noël, PJ de Bruxelles, 28 août 1996, pv 34.311.
54. Audition de Michel Vander Elst, PJ de Bruxelles, 28 août 1996, pv 34.439.
55. Audition de Philippe Cravatte, PJ de Bruxelles, 28 août 1996, pv 34.310.
56. *Au Nom de la Loi*, RTBF-télévision, 17 septembre 1997.
57. Reconstitution sur base d'un entretien avec madame V., 20 septembre 1997.
58. Interrogatoire de Michel Lelièvre, BSR de Marche-en-Famenne, 15 août 1996, pv 100.204; interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Bruxelles, 5 novembre 1996, pv 116.180.
59. Entretien avec Michel Vander Elst, 24 juin 1999.

2.6

1. Interview d'Edouard Nihoul, *De Morgen*, 20 août 1998.
2. Une cellule, baptisée Obélix, est créée à la 23^{ème} brigade de la police judiciaire pour enquêter sur Nihoul et son entourage.
3. Audition de Philippe Bouveroux, 28 février 1997, PJ de Bruxelles, pv 10.168 Z218.
4. *Rumeurs et Vérités*, Michel Nihoul, éd. Dark & Light Publication, 1998, pp.16-18.
5. En 1976, cette peine est confirmée par la cour d'appel de Bruxelles.
6. Pour continuer ses affaires, Michel Nihoul se met à signer tous ses documents avec le prénom de Jean-Michel au lieu de Michel. Il peut ainsi utiliser les initiales J.-M., qui prêtent à confusion avec celles de son fils Jean-Marc.
7. Nihoul a été précédemment marié avec la coiffeuse Adrienne G., avec laquelle il a eu trois enfants.
8. Audition de Claude Barzotti, 13 novembre 1996, PJ de Bruxelles, pv 43.568 L3109.
9. La rencontre s'est faite par le biais d'Annie Bouty, qui est une ancienne camarade d'études de Philippe Deleuze. Deleuze et Bouty ont ensuite travaillé un temps dans le même bureau.
10. Deleuze siège également dans les conseils d'administration du Marché matinal de Bruxelles, de la «Commission d'animation» de Bruxelles-Nord, du Comité bruxellois pour les repas scolaires, du Théâtre royal du Parc, des Piscines de Bruxelles, du Service du Tourisme international, du Service d'Aide aux Familles, ainsi que de diverses associations sportives.
11. Edouard Nihoul est ensuite passé au PRL.
12. Entretien avec Edouard Nihoul, 19 août 1998.
13. Avec l'agent immobilier Jean Lefort, Deleuze a détourné environ 50 millions de FB, escroqué des clients et fait disparaître des documents. Le 27 juin 1996, le tribunal correctionnel de Bruxelles condamne Deleuze à trente mois de prison avec sursis.
14. Cabinet de droit et conciliation.
15. Interrogatoire de Michel Nihoul, PJ de Bruxelles, 10 octobre 1996, pv 10.547 L2332.

16. Interrogatoire de Michel Nihoul, brigade nationale de la PJ, 13 octobre 1996, pv 10.550 L2437.
17. Audition de Jean-Claude Godfroid, 23^{ème} brigade de la PJ, 8 novembre 1996, pv 10.646 L3148 L3149.
18. «Les bonnes affaires africaines d'Annie Bouty», *Télé Moustique*, 19 décembre 1996.
19. Second rapport final de la commission Verwilghen, 5.1.5. La mouvance Nihoul et les permis de séjour pour étrangers.
20. Dumont sera plus tard, avec Martial Lancaster, l'avocat de Michel Nihoul dans l'affaire SOS Sahel.
21. *Humo*, 18 février 1997.
22. Audition de Marleen De Cockere, PJ de Bruxelles, 16 septembre 1996, pv 39.144 L1614.
23. Interrogatoire de Michel Nihoul, 23^{ème} brigade de la PJ, 24 septembre 1996, pv 10.461 L1870.
24. Il s'agit de L., un client du Dolo. Second rapport final de la commission Verwilghen, 5.1.3.
25. «Doudou» a effectivement posé sa candidature pour la fonction de magistrat, mais il n'a pas été nommé.
26. Interrogatoire de Michel Nihoul, brigade nationale de la PJ, 10 octobre 1996, pv 10.547 L2332.
27. Audition de Sandrine M., BSR de Bruxelles, 15 novembre 1996, pv 117.102.
28. Second rapport final de la commission Verwilghen, section 3.1.2.3.
29. Audition de Pierre Jamar, BSR de Bruxelles, 24 mars 1997, pv 150.719. Le château a été vendu pour 27 millions de FB à un homme d'affaires flamand.
30. La commission Verwilghen le remarque dans son second rapport final.
31. En première instance, les gérants sont acquittés, mais ils sont condamnés en appel le 15 avril 1988.
32. Audition de Michel Forgeot, BSR de Bruxelles, 30 décembre 1996, pv 119.249.
33. Audition de Michel Forgeot, PJ de Bruxelles, 23 août 1996, pv 38.352 L424.
34. Police de La Louvière, 29 novembre 1995, pv 6304.
35. Police de La Louvière, 13 décembre 1995.
36. Entretien avec Christian Dubois, 19 mars 1999.
37. Sous le numéro 3.1.8 de son second rapport final, la commission Verwilghen aborde le sujet: «Les informations de M. Dubois: les présenter comme suspectes au lieu de les exploiter.»
38. Fax de Christian Dubois au commissaire Daniel Lamoque, 18 juin 1996, réf. IP60.
39. Il ajoute encore: «Les faits et les voitures utilisées ne correspondaient pas.» Audition de Daniel Lamoque, Comité P, 27 novembre 1996.
40. Audition de Michel Forgeot, PJ de Bruxelles, 23 août 1996, pv 38.352.
41. Second rapport final de la commission Verwilghen, Section 4.4.5. La commission fait référence à une audition de Michel Nihoul par la PJ de Mons le 11 décembre 1995.
42. Constatations de la BSR de Bruxelles, 4 septembre 1996, pv 113.124.
43. En 1993, Hastraete et Leroy ont été acquittés par le tribunal correctionnel de Bruxelles. Il est établi qu'ils ont recélé les actions volées, mais comme l'enquête a traîné en longueur, les faits étaient prescrits.
44. Après l'affaire Unerg, l'ex-magistrat a fait l'objet de plusieurs enquêtes pour fraude et a passé un certain temps à la prison de Forest.
45. Audition de Claude Leroy, PJ de Bruxelles, 20 novembre 1996, pv 43.569.
46. Constatations de la BSR de Bruxelles, 29 août 1996, pv 112.861.
47. «La piste des Mercedes blanches», *Télé Moustique*, 10 février 1997.

CHAPITRE 3: AUTOMNE 1996 – XI APPARAÎT

3.1

1. Cidep était le nom d'une imprimerie commerciale, dirigée par de Bonvoisin par le biais d'hommes de paille, où les politiciens de plusieurs partis ont obtenu gratuitement du matériel de propagande électorale et lui devenaient ainsi redevables, souvent sans s'en rendre compte. De Bonvoisin a été condamné dans l'affaire Cidep, mais a obtenu la cassation. Il est à nouveau jugé, en cour d'appel à Mons, au moment où ce livre sort de presse.
2. Ce coup de fil fera – notamment – l'objet de l'instruction 231/97 du juge bruxellois Pignolet. Certains ont laissé entendre au juge qu'il s'agissait d'un coup monté pour lancer la piste X1, et que Tania V. et De Baets s'étaient mis d'accord pour que le coup de fil arrive quand De Baets était présent dans le bureau de Connerotte. Une enquête approfondie d'un an et demi ne fera apparaître aucun indice sérieux en ce sens.
3. Audition d'Annie Bouty, PJ de Bruxelles, 4 septembre 1996, pv 38.914 Z46.
4. Marnette raconte l'incident à Suys en guise d'anecdote, mais il refuse de mettre quoi que ce soit sur papier «contre nos chefs». Suys en a donc pris lui-même l'initiative.
5. Entretien avec Tania V., 21 juin 1998.
6. Regina Louf a largement réutilisé ce manuscrit dans son livre *Silence, on tue des enfants*, paru fin 1998 aux éditions Mols.
7. Tout comme le grand public le sera plus tard, les enquêteurs sont frappés par l'impression ouverte et même joyeuse que donne Regina Louf, d'où le nom de l'opération.
8. Information, BSR de Bruxelles, 19 septembre 1996, pv 112.360 (résumé).

3.2

1. Comme condition de sa coopération à l'enquête, X1 a fait promettre aux gendarmes de laisser ses parents tranquilles.
2. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 20 septembre 1996, pv 114.035. Les citations d'audition sont extraites de la traduction officielle en français, basée elle-même sur les enregistrements vidéo en néerlandais. L'audition a été traduite par Kirsten Van Grimbergen, 6 novembre 1996, pv 116.600. Comme il apparaîtra par la suite, les versions francophones comportent çà et là des erreurs de traduction. Il faut préciser également que des aménagements – mineurs – ont été apportés par les auteurs afin d'assurer la lisibilité du texte.
3. X1 a cité ce nom plus tôt dans l'audition.
4. Les avocats de Michel Nihoul protesteront vivement contre le fait que le parquet de Neufchâteau a diffusé une telle photo de leur client.
5. Plus tard, elle dira qu'à son grand regret, elle a détruit toutes les photos de Nihoul et de Tony, il y a un certain temps.
6. Mi-octobre, un enquêteur va visiter la maison en question et discute avec le propriétaire actuel. Il conclut qu'il y a des ressemblances frappantes entre la description d'X1 et l'intérieur de la maison quand l'habitant actuel a emménagé. BSR de Bruxelles, 13 octobre 1996, pv 115.458.
7. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 29 septembre 1996, pv 114.037. Traduit par Kirsten Van Grimbergen, 6 novembre 1996, pv 116.600. Des aménagements mineurs ont été apportés par le traducteur afin d'assurer la lisibilité du texte.
8. BSR de Bruxelles, 29 septembre, pv 114.038.
9. Pseudonyme.
10. Elle cite le nom du politicien.
11. Elle cite le nom d'un ancien politicien de premier plan.
12. Elle cite le nom d'un ancien politicien de premier plan.
13. Lors de ses contacts avec la BSR, Regina Louf ne cache pas qu'elle suit une thérapie pour des troubles dissociatifs.
14. Analyse du cahier B1, X1, BSR de Bruxelles, 22 janvier 1997, pv 150.157.
15. Analyse du cahier B3, X1, BSR de Bruxelles, 22 janvier 1997, pv 150.159.
16. Analyse du cahier B4, X1, BSR de Bruxelles, 24 janvier 1997, pv 150.160.
17. Analyse du cahier B5, X1, BSR de Bruxelles, 23 janvier 1997, pv 150.161.
18. Analyse du cahier B6, X1, BSR de Bruxelles, 23 janvier 1997, pv 150.162.
19. Analyse du cahier B7, X1, BSR de Bruxelles, 23 janvier 1997, pv 150.163.
20. Analyse du cahier B9, X1, BSR de Bruxelles, 28 janvier 1997, pv 150.165.
21. Analyse du cahier E1, X1, BSR de Bruxelles, 12 février 1997, pv 150.276.
22. Analyse du cahier E11, X1, BSR de Bruxelles, 12 février 1997, pv 150.328.
23. Analyse du cahier E13, X1, BSR de Bruxelles, 12 février 1997, pv 150.330.
24. Analyse du cahier E14, X1, BSR de Bruxelles, 12 février 1997, pv 150.331.
25. Analyse du cahier E16, X1, BSR de Bruxelles, 12 février 1997, pv 150.333.
26. Analyse du cahier F20, X1, BSR de Bruxelles, 29 mars 1997, pv 151.010.
27. BSR de Bruxelles, 15 novembre 1996, pv 117.146.
28. BSR de Bruxelles, 12 octobre 1996, pv 115.334.
29. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 13 octobre 1996, pv 114.039. Traduit par Kirsten Van Grimbergen, 19 novembre 1996, pv 117.153. Des aménagements mineurs ont été apportés par le traducteur afin d'assurer la lisibilité du texte.

3.3

1. *Levenslang*, Regina Louf, 1989 (manuscrit inédit).
2. Fax de X1, BSR de Bruxelles, 14 mai 1997, pv 151.556.
3. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 25 octobre 1996, pv 116.018. Traduit pas Emmanuel Vande Broek, 6 décembre 1996, pv 117.985. Des aménagements mineurs ont été effectués par le traducteur afin d'assurer la lisibilité du texte.
4. Cela ressort de toutes les déclarations faites plus tard par les enquêteurs de l'époque, soit lors d'entrevues avec les auteurs, soit dans le cadre de l'enquête judiciaire menée sur le sujet.
5. X1 cite le nom d'une entreprise très connue à Gand.
6. BSR de Bruxelles, 28 octobre 1996, pv 116.179.
7. Audition de Sandra D., BSR de Bruxelles, 9 janvier 1997, pv 100.395.
8. BSR de Bruxelles, 28 octobre 1996, pv 116.255.
9. BSR de Bruxelles, 29 octobre 1996, pv 116.262.
10. Les noms des médecins ont été remplacés par des noms fictifs.
11. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 31 octobre 1996, pv 116.022. Traduit en français le 9 décembre 1996, pv 119.128. Des aménagements mineurs ont été effectués par le traducteur afin d'assurer la lisibilité du texte.
12. Ces appels sont répertoriés le 4 janvier à 15 heures 46 et le 24 janvier à 15 heures 40 et à 17 heures 10. BSR de Bruxelles, 14 mai 1997, pv 151.511.
13. *Blik*, 10 février 1998.

14. Audition de X1, 6 novembre 1996, BSR de Bruxelles, pv 116.024. Traduit en français par Kirsten Van Grimbergen, 16 janvier 1997, pv 100.641. Des aménagements mineurs ont été effectués par le traducteur afin d'assurer la lisibilité du texte.
15. Il s'agit de l'enquête qui a été ouverte dans l'intervalle sur les déclarations de Jean-Paul Raemaekers.
16. Entretien avec Patriek De Baets, 21 décembre 1998.
17. *La Dernière Heure*, 26 septembre 1985.
18. Le professeur Timperman, à la retraite depuis quelques années, a examiné à peu près 6.000 corps au cours de sa carrière; il a quarante ans d'expérience, en Belgique comme à l'étranger.
19. Entretien avec une ancienne élève de l'école primaire Gezusters Loveling, 1^{er} décembre 1998.
20. Auditions de Noëlla Bovyn, 10 octobre et 20 décembre 1982, reprises dans la note de synthèse de la BSR de Bruxelles, 7 janvier 1997, pv 100.242.
21. Centre Public d'Aide Sociale.
22. Note de synthèse de la BSR de Bruxelles, 7 janvier 1997, pv 100.242.
23. Audition de Noëlla Bovyn, BSR de Gand, 14 mars 1984.
24. Note de synthèse de la BSR de Bruxelles, 7 janvier 1997, pv 100.242.
25. L'hirondelle, NdT.
26. Audition de Daniel Poupaert, BSR de Gand, 29 janvier 1998, pv 100.368.
27. Rapport d'autopsie de Carine Dellaert, professeur Jacques Timperman, 25 décembre 1985, repris dans la note de synthèse de la BSR de Bruxelles, 7 janvier 1997, pv 100.242.
28. L'article en question (en français) est facile à trouver sur Internet: <http://matweb.hcuge.ch/matweb/obst/ob...bulletin/volume...21/21-2-4-1.html>
29. L'article (en anglais) se trouve à l'adresse suivante: <http://www.anaesthesia.unibe.ch/html%20english/fal1297...e.htm>
30. Constatations de la BSR de Bruxelles, 30 novembre 1996, pv 116.252.

3.4

1. Bourlet prononce ces paroles historiques le 23 août 1996, en direct, lors d'une émission spéciale de la RTBF consacrée à l'affaire Dutroux. Elles répondent à la remarque de Marie-France Botte, la militante des droits de l'enfant, qui avait posé tout haut, en studio, la question de savoir si on aurait le courage de poursuivre toutes les personnes reconnues sur des vidéos porno trouvées chez Dutroux. «Certainement», déclare Bourlet, à quoi une journaliste réplique: «C'est ce qu'on dit toujours.» Il est clair qu'en fait, Bourlet fait référence au dossier des titres volés qui avait été retiré à son parquet dans le cadre de l'affaire Cools.
2. Les deux magistrats nationaux restent jusque après minuit. Michot part un peu plus tard. Bourlet reste jusqu'aux environs de 4 heures du matin. Les deux magistrats feront la une, en 1998, pour une autre raison. Duinslaeger devient le chef de cabinet du ministre de la Justice Stefaan De Clerck, et restera à ce poste sous le successeur de ce dernier, Tony Van Parys. Dans les jours qui suivent la démission de De Clerck, le nom de Vandoren circule dans les couloirs de la rue de la Loi comme possible ministre de la Justice. Au cours de cette même période, l'opinion publique est inondée d'informations selon lesquelles les auditions de X1 auraient été «manipulées». Aucun des deux magistrats ne fera de déclaration publique à ce sujet.
3. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 13 novembre 1996, pv 116.990. Cette audition a été traduite du néerlandais par Emmanuel Vande Broek, 16 janvier 1996, pv 100.132. Les dialogues sont repris de cette traduction, mais des aménagements mineurs y ont été apportés afin d'assurer la lisibilité du texte. Certains passages ont cependant été traduits directement du texte initial de l'audition.
4. C'est exact. La PJ d'Arlon découvre, le 4 décembre 1996 (pv 2.867), que Marc Dutroux avait effectivement deux bergers allemands en 1983. Information, BSR de Bruxelles, 11 décembre 1996, pv 118.279.
5. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Marche-en-Famenne, 2 décembre 1996, pv 100.351.
6. X1 fait allusion à la mise à mort d'animaux.
7. Le gendarme Aimé Bille identifie les deux Gantoises décédées à peu près au moment précis où on constate que le meurtre de Christine Van Hees n'a jamais été élucidé. BSR de Bruxelles, 28 octobre 1996, pv 116.256 et 116.257.
8. BSR de Bruxelles, 29 octobre 1996, pv 117.545.
9. «Hoop» est l'une des personnalités, l'un des alters de X1. Le choix des psychiatres présents lors des auditions sera critiqué par la suite, au motif qu'ils seraient de trop fervents partisans d'un courant qui associe troubles dissociatifs et passé d'abus sexuels. Au cours des auditions du 25 octobre et des 13 et 18 novembre, les «psychiatres de service» sont Kristien Stiers et Dirk Vanmarcke. Comme Vanmarcke rend indirectement publics, peu après, des éléments de l'enquête dans l'hebdomadaire *Knack*, il sera remplacé par Chantal Van Elsuwege.
10. Entretien avec Regina Louf, 29 juin 1998.

3.5

1. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 18 novembre 1996, pv 116.991.
2. Dans la traduction française de l'audition de X1, utilisée dans l'enquête, il y a une grosse faute de traduction. Alors que X1 dit clairement qu'elle a vu Kristien pour la première fois «une petite année» auparavant, cela devient dans la traduction: «C'était quelques ans [*sic*] plus tôt.» Lorsque les déclarations de X1 seront confrontées par la suite à

l'ancien dossier Van Hees, l'affirmation selon laquelle la jeune Bruxelloise aurait fait partie d'un réseau de prostitution depuis «quelques années» sera considérée – en particulier par les parents de la victime – comme une preuve que X1 radote.

3. Dans les auditions précédentes, X1 a dit qu'An D. était une jeune fille confiée, comme elle, à un réseau par ses parents.
4. Lors de l'audition précédente, X1 a déjà situé elle-même les événements à Bruxelles.
5. Le mot néerlandais, qui veut tout simplement dire «pied d'enfant», a été traduit par «petit pied» qui a une connotation plus familière en français. De telles approximations de traduction joueront un rôle dans la perception des auditions par certains enquêteurs et magistrats francophones.
6. Ce n'est que deux semaines plus tard, lorsqu'ils pourront consulter l'ancien dossier, que les enquêteurs apprendront que les faits se sont en partie déroulés dans une maison qui jouxtait l'ancienne champignonnière.
7. Les interrogateurs ne le savent pas à ce moment-là, mais pour l'un des anciens habitants de la maison, cette petite phrase constituera une preuve irréfutable que X1 a bien été dans la maison à côté de l'ancienne champignonnière.
8. L'audition est interrompue de 2 heures 10 à 3 heures du matin.
9. Il y a plusieurs façons d'expliquer la transformation d'une hache en couteau. Selon ses détracteurs, De Baets a intentionnellement «corrigé» le cours de l'audition à cet endroit. D'autres pensent à un lapsus dû à la fatigue – il est déjà presque 5 heures du matin. Selon une troisième explication, de X1 elle-même, en dialecte de Flandre orientale, le mot «bijl», qui signifie hache, peut également vouloir dire couteau. En tout cas, il ne s'agit pas là d'une erreur de traduction, comme l'ont avancé certains.
10. Dans la traduction française officielle de l'enquête, on peut lire: «Il y avait des crochets dans le plafond, deux, trois...» En réalité, X1 utilise les termes «een drietal», que l'on pourrait traduire en français par le néologisme «une troisaïne», ce qui est plus précis que «deux ou trois». L'importance de ce détail n'apparaîtra que par la suite.
11. Dans la version originale (en néerlandais), X1 dit: «Ik herinner het mij toch... ik heb ze toch al gezien als ik Clo gezocht heb, en daar staat ze ook niet tussen...» Dans leur texte, les traducteurs de la BSR font une erreur en traduisant le mot «ze» (les photos) par «la» (la photo de Kristien). Il est évident que X1 parle du paquet de photos quand elle utilise le mot «ze», puisqu'elle dit, immédiatement après: «Elle (la photo de Kristien) n'est pas non plus parmi celles-là.» Le souci de l'interprétation correcte des propos de X1 peut sembler futile, mais il prendra une importance énorme dans la suite de l'enquête.
12. X1 a bien dit, quelque part dans l'audition: «Ça fait un peu penser à une espèce de cave.» Il est important de noter que les conversations qui ont eu lieu durant les pauses ont également été filmées dans leur intégralité.
13. En néerlandais, les mots «bijl» (hache) et «pijl» (flèche) sont effectivement très proches, ce qui explique la confusion.

3.6

1. Pompiers de Bruxelles, rapport d'intervention n° 1499, 13 février 1984.
2. Ayfer Erkul (*De Morgen*), entretien avec le lieutenant Vanden Berghe, décembre 1996.
3. Audition de Norbert Vanden Berghe, PJ de Bruxelles, 20 mars 1986, pv 8528.
4. Audition d'Yvan Leurquin, BSR de Bruxelles, 1^{er} avril 1997, pv 151.013.
5. Police d'Auderghem, 13 février 1984, pv 30.14.321.
6. PJ de Bruxelles, dépôt au greffe du tribunal correctionnel de Bruxelles, n° 3275.
7. Cette affiche annonce une soirée musicale au Randstad, une maison de jeunes de Molenbeek, le 17 février 1984.
8. PJ de Bruxelles, dépôt au greffe du tribunal correctionnel de Bruxelles, n° 3275.
9. Premier rapport d'expertise médicale après descente sur les lieux le 13 février 1984, transmis par le docteur Voordecker au parquet le 23 février 1984.
10. Autopsie effectuée le 14 février 1984.
11. Les constatations de cette expertise médicale, également effectuée le 14 février, sont reprises dans un rapport de la PJ de Bruxelles, 21 février 1984, pv 5790.
12. Audition de Didier L.B.d.H., PJ de Bruxelles, 18 février 1984, pv 6442.
13. Audition de Chantal V.I., PJ de Bruxelles, 23 février 1984, pv 6959.
14. Audition d'Yvonne L., police d'Auderghem, 15 février 1984, pv 4880.
15. Audition de Margriet D.P., police de Bruxelles, 18 février 1984.
16. Témoignage anonyme, PJ de Bruxelles, 15 mars 1984, pv 8077.
17. Audition de Raymond D., PJ de Bruxelles, 16 mars 1984, pv 8079.
18. Audition de Nathalie G., PJ de Bruxelles, 24 février 1984, pv 7327.
19. Audition de Jean-Claude J., PJ de Bruxelles, 23 février 1984, pv 7213.
20. PJ de Bruxelles, 22 février 1984, pv 7115.
21. Audition de Pierre S., PJ de Bruxelles, 6 décembre 1985, pv 24930. Par la suite, Pierre S. niera avec force avoir été entendu ce jour-là. Selon lui, ce pv repose sur les déclarations qu'il a faites le 14 février 1984.
22. Constatations de la PJ de Bruxelles, 14 février 1984, pv 648.
23. Audition de Patricia S., PJ de Bruxelles, 16 février 1984, pv 6443.
24. Entretien avec Antoinette Van Hees, 23 octobre 1997.
25. PJ de Bruxelles, 26 février 1984, pv 4389.
26. Auditions de Serge S. et Alain Lenglet, Brigade mobile de la gendarmerie de Bruxelles, 26 avril 1984, pv 1880.

27. PJ de Bruxelles, 22 mai 1984, pv 12637.
28. Audition de Pierre Van Hees, PJ de Bruxelles, 22 mai 1984, pv 12636.
29. Audition de Muriel C., PJ de Bruxelles, 5 juin 1984, pv 12647.
30. PJ de Bruxelles, 10 juillet 1984, pv 16522.
31. PJ de Bruxelles, 27 juillet 1984, pv 16516.
32. Audition de Marc Duriau, PJ de Bruxelles, pv 16584.
33. Audition de Serge Clooth, PJ de Bruxelles, 12 septembre 1984, pv 19850.
34. Lorsque Clooth est déféré devant le juge Eloy le 13 septembre 1984, il confirme sa déclaration.
35. PJ de Bruxelles, 12 septembre 1984, pv 19602.
36. Audition de Muriel C., PJ de Bruxelles, 12 septembre 1984, pv 19853.
37. Audition de Serge Clooth, PJ de Bruxelles, 15 septembre 1984, pv 19866.
38. Audition de Serge Clooth, PJ de Bruxelles, 28 septembre 1984, pv 20693.
39. Analyse des lettres de Christine Van Hees, PJ de Bruxelles, 6 mars 1984, pv 7541.
40. Audition de Serge Clooth, PJ de Bruxelles, 29 septembre 1984, pv 20691.
41. Confrontation Clooth-Lenglet, PJ de Bruxelles, 3 octobre 1984, pv 21309.
42. Thierry D. est un des témoins de la première heure, qui a déclaré que Christine Van Hees était entrée en contact avec une bande de jeunes d'extrême droite. Comme plusieurs autres jeunes intervenant dans le dossier, Thierry D. décédera quelque temps plus tard.
43. Gendarmerie de Kelmis, 20 novembre 1984, pv 1467.
44. PJ de Bruxelles, 26 novembre 1984, pv 24640.
45. Audition de Serge Clooth, PJ de Bruxelles, 14 janvier 1985, pv 3623.
46. Lenglet et Braeckman ont été libérés en 1986.
47. La relaxe est prononcée le 10 octobre 1990. A partir de cet instant, la «piste des punks» est définitivement abandonnée. A côté de Clooth, Lenglet, Braeckman et Thill, deux autres jeunes, Marc L. (Coco) et Alain D.B. (Kleenex) ont également été inculpés pendant un certain temps.
48. Audition de Serge Clooth, PJ de Bruxelles, 10 février 1987, pv 4231.
49. Audition de Pierre Van Hees, PJ de Bruxelles, 19 septembre 1991, pv 40305.
50. Audition de Michel Van Hees, BSR de Bruxelles, 19 janvier 1997, pv 100.450.
51. Audition de Roger B., PJ de Bruxelles, 15 avril 1991, pv 2858.
52. PJ de Bruxelles, 28 mai 1984, pv 12639. On s'explique difficilement pourquoi la découverte de cette enveloppe a été mise en rapport à l'époque avec l'assassinat de Christine Van Hees.
53. PJ de Bruxelles, 8 novembre 1984, pv 44740.
54. Reconstitution sur base de la note «Synthèse du travail que j'ai effectué à l'antenne Neufchâteau». Le 22 septembre 1997, le premier maréchal des logis Aimé Bille a transmis ce document au conseiller Marique, qui officiait en tant que juge d'instruction pour la commission Verwilghen.
55. PJ de Bruxelles, 22 mai 1987, pv 14976. «Dolores» fait référence à la gérante, Dolores Bara.
56. Audition de Freddy V.D.S, PJ de Bruxelles, 23 août 1984, pv 18492.
57. Audition de Dominique L., PJ de Bruxelles, 22 août 1984, pv 18488. Par la suite, L. sera encore entendu plusieurs fois et confronté aux personnes qu'il accuse.
58. BSR de Bruxelles, 10 avril 1997, pv 151.131.
59. Auditions de Nathalie G., PJ de Bruxelles, 14 et 17 avril 1992, pv 22424 et 29488.
60. Nathalie G. confirme cette déclaration le 20 mars 1997, lorsque la BSR l'auditionne. Elle répète une fois de plus que le «secret» entre elle et Christine n'est d'aucune pertinence pour l'enquête.
61. Audition de Nathalie G., BSR de Bruxelles, 20 mars 1997, pv 150.772.
62. Audition de Ariane M., PJ de Bruxelles, mars 1986, pv 8274.
63. Dans une de ses lettres au jeune détenu Pascal Lamarque, fin 1983, Christine Van Hees mentionne la date à laquelle le paracommando inconnu devait reprendre son service. Avec cette date et un prénom, l'équipe De Baets pensait pouvoir le retrouver, mais on ne lui en a pas laissé le temps.
64. PJ de Bruxelles, 23 avril 1987, pv 13073.
65. Après la révélation par la presse de l'existence du dossier X1 et alors que le parquet de Bruxelles a clôturé cette piste depuis longtemps, Marc Dutroux est interrogé une nouvelle fois à ce sujet. Soudain, il nie avoir jamais fait partie d'une bande de motards. «Il n'a fait de la moto que pendant un petit temps dans les années 70.» Audition de Marc Dutroux, BSR de Bruxelles, 11 juin 1998, pv 151.231.
66. Interrogatoire de Michèle Martin, PJ d'Arlon, 4 décembre 1996, pv 2.867, annexé au dossier d'instruction 96/109 à Neufchâteau sous le n° 118.723.
67. Audition de Francis H., BSR de Bruxelles, 12 avril 1997, pv 151.184. Quand Marc Dutroux va enlever Laetitia Delhez à Bertrix, il y a aussi un matelas dans sa camionnette.
68. PJ de Bruxelles, 22 février 1984, pv 7114.
69. Audition de Philippe Moussadyk, PJ de Bruxelles, 27 septembre 1984, pv 20689.
70. Le nom de Philippe Moussadyk apparaît sur une liste du personnel de Radio Activité en 1984. BSR de Bruxelles, 18 avril 1997, pv 115.222.
71. Les deux stations partageront longtemps la même adresse: 3, rue des Celtes à Etterbeek.
72. Audition de Michel Van Hees, BSR de Bruxelles, 15 décembre 1996, pv 118.632.
73. Interview de Paule Somers, *De Morgen*, 2 mai 1998.

74. BSR de Charleroi, 13 août 1996, pv 103.313.
75. BSR de Bruxelles, 26 avril 1997, pv 151.312.
76. Témoignage anonyme, PJ de Bruxelles, 20 février 1984, pv 7112.
77. Auditions de Fabienne K., PJ de Bruxelles, 9 et 22 mars 1993, pv 25974 et 25976.
78. BSR de Bruxelles, 25 mai 1997, pv 151.662.
79. Il s'agit du même E. que celui cité par X1.
80. Audition de Nathalie P., BSR de Bruxelles, 20 décembre 1996, pv 119.130.
81. Audition de Didier V., BSR de Bruxelles, 25 mai 1997, pv 151.661.
82. Audition de Jean-Pierre G., BSR de Bruxelles, 6 mai 1997, pv 151.404.
83. Audition de D.V., BSR de Bruxelles, 10 mai 1997, pv 151.456.
84. Audition de Christian V.G., BSR de Bruxelles, 7 mai 1997, pv 151.407.
85. Numéro de plaque BCD 807, numéro de châssis A733151329.
86. Constatations de la BSR de Bruxelles, 2 et 4 juin 1997, pv 151.797 et 151.859.
87. BSR de Bruxelles, 10 septembre 1996, pv 113.508 et 113.509.
88. Les enquêteurs de l'équipe De Baets seront écartés avant d'avoir pu entendre les trente-deux personnes mentionnées dans le petit répertoire téléphonique.
89. Son audition dès la découverte du certificat médical s'imposait d'autant plus que les parents Van Hees n'avaient jamais entendu parler de ce médecin. Audition du docteur Francis Hallard, PJ de Bruxelles, 29 décembre 1988, pv 30.034.
90. Les recherches n'aboutissent à rien mais elles permettent de découvrir que plusieurs des numéros de plaque notés par la PJ n'ont jamais existé. BSR de Bruxelles, 27 mars 1997, pv 150.873.
91. Audition d'Albert D., BSR de Bruxelles, 24 avril 1997, pv 151.165.
92. C'est le juge d'instruction Van Espen qui a demandé aux gendarmes de l'antenne Neufchâteau d'auditionner les péjistes ayant participé à l'enquête.
93. Audition de Michèle Bogaert, BSR de Bruxelles, 20 mai 1997, pv 151.599.
94. BSR de Bruxelles, 27 mai 1997, pv 151.678.

3.7

1. Après la première série de déclarations de X1 au sujet de la champignonnière, le fils de l'exploitant, qui a habité les lieux jusqu'en 1971 et qui s'y rendait régulièrement ensuite, a été entendu à deux reprises. BSR de Bruxelles, 23 décembre 1996 et 21 janvier 1997, pv 119.120 et 101.019. Les auteurs l'ont rencontré le 28 avril 1999.
2. Somers décrira plus tard la visite du gendarme dans une note – en lui donnant d'ailleurs le nom d'un autre gendarme. Somers affirme que De Baets et le premier maréchal des logis Bille avaient préalablement laissé entendre, par téléphone, qu'il serait bon de «mettre cette affaire à l'instruction dès à présent» parce que le juge d'instruction de permanence le 30 décembre 1996 était Anne Gruwez. De Baets entretient depuis des années une étroite relation de confiance mutuelle avec cette magistrate. Somers y a vu une manœuvre visant à mettre hors-jeu le juge Van Espen, qui dirigeait l'enquête précédemment. Elle déclare qu'elle ne voulait pas se laisser utiliser aux fins d'une «campagne de diffamation» contre Van Espen. On apprendra plus tard que le juge Van Espen était lui-même cité dans plusieurs dossiers connexes à l'affaire Dutroux. Note de Paule Somers au procureur du Roi Benoît Dejemeppe, 22 juillet 1997.
3. BSR de Bruxelles, 2 janvier 1997, pv 100.053.
4. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 9 décembre 1996, pv 118.728. Les passages cités ont été traduits par nos soins de la transcription néerlandaise intégrale des enregistrements vidéo.
5. Audition d'Antoinette Vanhoucke, BSR de Bruxelles, 11 décembre 1996, pv 118.323.
6. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 10 décembre 1996, pv 118.727. Les passages cités ont été traduits par nos soins de la transcription néerlandaise intégrale des enregistrements vidéo.
7. BSR de Bruxelles, 4 avril 1997, pv 150.759.
8. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 11 décembre 1996, pv 119.127.
9. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 15 décembre 1996, pv 118.454.
10. Entretien avec Regina Louf, 20 juin 1998.
11. Nathalie P. a été entendue dès la mi-décembre 1996 sur Michel Nihoul et non sur l'affaire Van Hees. BSR de Bruxelles, 11 décembre 1996, pv 118.412.
12. Police d'Auderghem, 21 février 1984, 23 heures 40, pv 5050.
13. Audition de Bruno K., PJ de Bruxelles, 22 février 1984, pv 7066.
14. BSR de Bruxelles, 21 mai 1997, pv 151.514.
15. *Humo*, 19 janvier 1999.
16. BSR de Bruxelles, 26 septembre 1996, pv 114.226.
17. Plus tard, le maréchal des logis chef Philippe Pourbaix, un enquêteur de l'antenne Neufchâteau, proche de Virginie Baranyanka, l'avocate de Michel Nihoul affirmera qu'il ne s'agit pas d'un seul témoin anonyme, mais d'un amalgame de «suppositions et déductions» de deux témoins anonymes. Note de Philippe Pourbaix au commandant de la BSR de Bruxelles, 30 mars 1998.
18. Audition d'Antoinette Vanhoucke, BSR de Bruxelles, 11 décembre 1996, pv 118.323.
19. Audition d'Eric B., BSR de Bruxelles, 29 avril 1997, pv 151.355.

20. Audition de Michel Forgeot, BSR de Bruxelles, 30 décembre 1996, pv 119.249.
21. Note confidentielle de l'administrateur général Bart Van Lijsebeth, Sûreté de l'Etat, 24 mars 1997.
22. PJ de Bruxelles, 3 mars 1984, pv 7536. Ces lettres ont été déposées au greffe de Bruxelles sous le numéro 3467/84.
23. Bien évidemment, les auteurs ont vérifié, sur base des date et lieu de naissance et des adresses, qu'il s'agissait bien du même Pascal Lamarque. Ce que l'intéressé a d'ailleurs confirmé aux auteurs.
24. Un des deux gendarmes en question est le dernier à pouvoir être soupçonné d'avoir essayé d'influencer le témoin. Il s'agit du premier maréchal des logis chef Danny De Pauw, qui rejoindra le «camp adverse» à l'été 1997 et qui, pour cette raison, ne sera pas écarté des enquêtes X1. Plus tard, il déclarera cependant dans une note que la description faite par X1 de la champignonnière restait toujours un mystère pour lui.
25. Audition du fils de l'ancien exploitant, BSR de Bruxelles, 14 avril 1997, pv 150.360.

3.8

1. «Les avocats des victimes des Tueries cherchent la clef d'un réseau d'extrême-droite auprès de vingt gendarmes», *Het Nieuwsblad*, 23 novembre 1996.
2. Il apparaîtra plus tard que dans le cadre de cette affaire, des soupçons avaient pesé sur Johan Demol, qui, à cette époque, travaillait au Groupe Dyane et appartenait au Front de la Jeunesse. L'actuel chef de file du Vlaams Blok bruxellois jouera spontanément un rôle actif, début 1998, dans l'élimination de l'adjudant De Baets. Peut-être est-ce dû au fait que la Belgique est un petit pays, mais une autre explication reste bien entendu possible.
3. Analyse du texte C11, BSR de Bruxelles, 13 octobre 1996, pv 116.391.
4. Audition de X1, 30 novembre 1996, pv 150.502. La traduction française officielle a subi des aménagements mineurs afin d'assurer la lisibilité du texte.
5. Même si elle sera plus tard étalée dans la presse et donnera lieu à divers interrogatoires devant le juge Jacques Pignolet, la discussion sur la mention des dates de naissance est sans objet. En effet, ces dates de naissance sont bel et bien mentionnées dans le premier procès-verbal de l'audition en question. BSR de Bruxelles, 30 novembre 1996, pv 116.251.
6. Note confidentielle du maréchal des logis chef Danny De Pauw au commandant de la BSR de Bruxelles, 15 septembre 1997.
7. Entretien avec Patrick De Baets, 21 décembre 1998.
8. Fax du commandant Duterme au major Guissard (gendarmerie de Neufchâteau), 20 janvier 1997.
9. Synthèse du dossier 30.67.119/85 du parquet de Louvain, BSR de Bruxelles, 15 avril 1997, pv 150.930.

CHAPITRE 4: HIVER 1996 – LES FAUSSES PISTES

4.1

1. *Elio Di Rupo, de la chrysalide au papillon*, Chantal Samson et Livio Serafini, Ed. Luc Pire, 1997.
2. Rapport du Comité Permanent de Contrôle des Services de Police: «Enquête sur la manière dont les services de police sont intervenus dans le cadre de la constitution d'un dossier ayant donné lieu à l'application de la procédure de l'article 103 de la Constitution à l'égard du vice-premier ministre Di Rupo.»
3. Audition d'Olivier Trusgnach, gendarmerie de Hasselt, 22 octobre 1996. L'audition est organisée dans le cadre d'un nouveau dossier HA.90.42.103825/96.
4. PJ de Bruxelles, 22 octobre 1996, pv 824.
5. Audition d'Olivier Trusgnach, PJ de Bruxelles, 28 octobre 1996, pv 39.686.
6. «La justice cherche des preuves de pédophilie contre des ministres», *De Standaard* et *Het Nieuwsblad*, 16 novembre 1996.
7. Le ministre communautaire francophone Jean-Pierre Grafé a démissionné le 9 décembre 1996. En janvier 1997, les parlements dont il dépendait ont levé son immunité. L'instruction du dossier, qui contenait les auditions de Trusgnach et les accusations d'un mineur d'âge pour des faits de pédophilie dans l'appartement liégeois du ministre, a été confiée à la justice liégeoise. Le parquet de Liège a demandé le non-lieu en septembre 1998.

4.2

1. Entretien avec Dominique Kindermans et Francis Desmet, 23 décembre 1996.
2. Perquisition chez Bernard Weinstein, rue Daubresse 63 à Jumet, gendarmerie de Charleroi, 19 août 1996, pv 102.434.
3. *Le prince de ce monde*, Editions Savoir pour Etre, 1993.
4. Entretien avec Dominique Kindermans, janvier 1998.
5. Procès-verbal de synthèse Abrasax, gendarmerie de Charleroi, 19 décembre 1996, pv 100.532 L475.

4.3

1. Entretien avec Jacky Courard, 13 décembre 1996.

2. Lelièvre croit savoir que Dutroux a un jour creusé dans sa maison de Marchienne-au-Pont dans l'espoir de trouver du charbon. Interrogatoire de Michel Lelièvre, BSR de Neufchâteau, 17 août 1996, pv 100.221.
3. Les premières fouilles ont eu lieu du 4 au 18 octobre 1996.
4. Entretien avec Tiny Mast, janvier 1997.
5. Audition de Jean-Paul Raemaekers, BSR de Bruxelles, 15 décembre 1996, pv 117.130.
6. Lettre de Jean-Paul Raemaekers aux auteurs, 10 juin 1997.
7. Reconstitution sur base d'entretiens avec Jean-Paul Raemaekers.
8. Fax des gendarmes Lesciauskas et Winkel au juge Connerotte, 9 octobre 1996.
9. Audition de Jean-Paul Raemaekers, BSR de Bruxelles, 19 octobre 1996, pv 115.439.
10. Entretien avec le procureur Franskin, décembre 1996.
11. Tribunal correctionnel de Huy, 9 février 1996.
12. Audition de Jean-Yves H., police de Liège, 16 septembre 1996, pv 63.901.
13. Audition de Guy Focant, PJ de Bruxelles, 18 septembre 1996, pv 10.488.
14. Audition de Jean-Paul Raemaekers, BSR de Bruxelles, 19 octobre 1996, pv 115.439.
15. Audition de Jean-Paul Raemaekers, BSR de Bruxelles, 29 octobre 1996, pv 115.442.
16. Audition de Jean-Paul Raemaekers, BSR de Bruxelles, 9 novembre 1996, pv 115.445.
17. Reconstitution sur base d'un entretien avec Francis Debuisson, 22 juin 1997.
18. Philippe Brewaeys et Jean-Frédéric Deliège dans *Le Soir illustré*, 29 octobre 1997.
19. Audition de Jean-Paul Raemaekers, BSR de Bruxelles, 1er novembre 1996, pv 115.444.
20. BSR de Bruxelles, 1^{er} novembre 1996, pv 115.444.
21. Audition de Jean-Paul Raemaekers, BSR de Bruxelles, 9 novembre 1996, pv 115.445.
22. Les auteurs ont rencontré les deux garçons le 22 juin 1997 et leur ont soumis une photographie de l'avocat W. Ils sont certains de ne l'avoir jamais rencontré. Par contre, ils ont reconnu Jasselette, qui accompagnait leur abuseur, Potemberg, lors de balades nocturnes au centre de Namur, ainsi qu'en vacances à Ostende, en été 1996.
23. Audition de Jean-Paul Raemaekers, BSR de Bruxelles, 15 novembre 1996, pv 117.123.
24. Audition de Jean-Paul Raemaekers, BSR de Bruxelles, 23 novembre 1996, pv 117.125.
25. Audition de Jean-Paul Raemaekers, BSR de Bruxelles, 30 novembre 1996, pv 117.126.
26. Synthèse, BSR de Bruxelles, 5 décembre 1996, pv 117.128.
27. Rapport de synthèse, BSR de Marche-en-Famenne, 12 décembre 1996, pv 100.416.
28. Entretien avec madame Montreuil et sa fille Cathy lors de la perquisition, 13 décembre 1996, rue du Canal 3, Jumet.
29. Auditions de Luc Kellner, BSR de Marche-en-Famenne, 13 décembre 1996, pv 100.419 et 100.420.
30. Audition de Jean-Paul Raemaekers, BSR de Bruxelles, 15 décembre 1996, pv 117.130.
31. Audition de Francis Debuisson, PJ de Bruxelles, 14 décembre 1996. Plus tard, il répétera son histoire à la BSR de Bruxelles, 28 janvier 1997, pv 150.132.
32. Entretien avec Francis Debuisson, 22 juin 1997.
33. Entretien avec Jean-Marie Flagothier, janvier 1997.
34. Audition de Jean-Paul Raemaekers, BSR de Bruxelles, 15 décembre 1996, pv 117.130.
35. BSR de Bruxelles, 18 décembre 1996, pv 117.131.
36. BSR de Bruxelles, 18 décembre 1996, pv 118.636.
37. Audition de Jean-Paul Raemaekers, BSR de Bruxelles, 22 décembre 1996, pv 117.132.
38. BSR de Bruxelles, 21 décembre 1996, pv 118.639.
39. Audition de Jean-Paul Raemaekers, BSR de Bruxelles, 22 décembre 1996, pv 117.132.
40. BSR de Bruxelles, 6 janvier 1997, pv 100.164.
41. Audition de Jean-Paul Raemaekers, BSR de Bruxelles, 6 janvier 1997, pv 100.162.
42. Audition de Jean-Paul Raemaekers, BSR de Bruxelles, 21 janvier 1997, pv 100.512.
43. BSR de Bruxelles, 16 janvier 1997, pv 100.501 et 100.505.
44. BSR de Liège, 18 septembre 1996, pv 104.351.
45. Entretien avec maître Marianne Goyens, 29 janvier 1997.
46. Audition de Claude Jasselette, BSR de Bruxelles, 20 janvier 1997, pv 100.508.
47. BSR de Bruxelles, 30 janvier 1997, pv 150.169.
48. Fax de X1 à la BSR de Bruxelles, 12 février 1997, pv 151.262.
49. Pas pour longtemps. Le 21 juin, Debuisson est condamné à dix-huit mois de prison par le tribunal correctionnel de Namur. Son nom, lié aux fouilles de Jumet, a été cité plusieurs fois dans la presse qui parlait de «trois pédophiles», ce qui a eu, selon lui, des conséquences désastreuses pour sa défense. Sans avoir jamais été inculpée, son épouse a été condamnée, dans la foulée, à douze mois de prison. Debuisson a dénoncé la façon dont maître Flagothier avait négligé ses intérêts et s'est finalement trouvé un autre avocat. Le couple a fait appel de ses condamnations.
50. Audition de Francis Debuisson, BSR de Bruxelles, 5 mai 1997, pv 151.412 et 151.413.
51. Reconstitution sur base d'entretiens avec Debuisson, Raemaekers et des enquêteurs qui étaient présents.
52. Audition de Marcel Hock, BSR de Bruxelles, 14 mai 1997, pv 151.448.
53. Audition de Claude Jasselette, PJ de Namur, 14 avril 1997.
54. Communiqué de presse de Guy Focant, 13 mai 1997.

CHAPITRE 5: PRINTEMPS 1997 – ENCORE D’AUTRES TÉMOIGNAGES

5.1

1. Lettre de l’Opération Marie-France Botte au juge Langlois, 17 avril 1997.
2. Renseignements après entretien avec Marie-France Botte, BSR de Bruxelles, 17 février 1997, pv 150.272.
3. Entretien avec Nathalie W., 14 novembre 1997.
4. Audition de Nathalie W., BSR de Bruxelles, 5 septembre 1996, pv 113.788.
5. Il s’agit d’une maison de passe, où des couples peuvent apparemment louer des chambres à l’heure. Constatations de la BSR de Bruxelles, 12 décembre 1996, pv 118.416.
6. Renseignements après audition de Nathalie W., 11 février 1997, pv 150.265.
7. *A dangerous liaison*, Baroness Sheri de Borchgrave, New American Library, 1993. Une traduction en néerlandais a été imprimée par la Standaard Uitgeverij, mais elle n’a jamais été mise en vente. La maison d’édition est parvenue à un accord à ce sujet avec la famille de Borchgrave.
8. Fax à la PJ de Bruxelles, 2 novembre 1996, versé au dossier 376/96 du juge d’instruction Vandermeersch.
9. Audition de Nathalie W., BSR de Bruxelles, 30 janvier 1997, pv 150.035.
10. Audition de Nathalie W., BSR de Bruxelles, 2 novembre 1996, pv 116.063.
11. Analyse des déclarations de Nathalie W., BSR de Bruxelles, 10 mars 1997, pv 150.521.
12. Renseignements, BSR de Bruxelles, 18 mars 1997, pv 150.729.
13. Reconstitution, basée sur le rapport de Pourbaix, BSR de Bruxelles, 17 mars 1997, pv 150.733.
14. Entretien avec Nathalie W., 14 novembre 1997.
15. Audition de Simone C., BSR de Bruxelles, 1^{er} avril 1997, pv 150.941.
16. Lettres de Cécile Z., 28 avril et 28 mai 1997.
17. Correspondance de Ludmilla D. avec Laurent Arnauts, 7 septembre 1997
18. Correspondance de Marie-Christine M. avec Marie-France Botte et avec Laurent Arnauts, les 27 avril et 5 septembre 1997.
19. Lettre de Théo Vandyck au juge Langlois, 19 septembre 1997.
20. Audition de Philippe Pourbaix, Comité P, 27 mars 1998, dossier 3728/98, pv 984.366.
21. *De Morgen*, 12 janvier 1998.

5.2

1. Constatations de la BSR de Bruxelles, 6 novembre 1996, pv 116.799.
2. Auditions de X2, BSR de Bruxelles, 19 novembre et 3 décembre 1996, pv 117.535 et 117.437.
3. Audition de X2, BSR de Bruxelles, 24 avril 1997, pv 151.419.
4. Entretien avec X2, février 1998.
5. Audition de X2, BSR de Bruxelles, 27 mars 1997, pv 151.044.
6. Constatations de la BSR de Bruxelles, 16 mai 1997, pv 152.186.
7. BSR de Bruxelles, 15 mai 1997, pv 151.521.
8. *Gazet van Antwerpen*, 11 décembre 1998.
9. Rapport sur les contacts avec X3, BSR de Bruxelles, 10 décembre 1996, pv 118.069.
10. D’après certains de leurs collègues, les interrogateurs de X3 l’ont vue plus de vingt fois au total.
11. Audition de X3, BSR de Bruxelles, 26 mai 1997, pv 151.688.
12. Audition de X3, BSR de Bruxelles, 2 juin 1997, pv 151.829.
13. Une X: «Pas de menace d’obstruction», *Le Soir*, 7 janvier 1998.
14. BSR de Bruxelles, 1er septembre 1997, pv 152.330.
15. Note de Jean-Luc Decker au major Guissard, visée par le commandant Duterme, 23 juin 1997, n° 250/Ant.
16. Entretien avec X4, 29 juin 1998.
17. Lettre de X4 à la commission Verwilghen, Gand, 14 février 1998.
18. A la demande de l’intéressée, Corry est un pseudonyme.
19. Audition de Corry, BSR de Bruxelles, 17 novembre 1997, pv 152.590.
20. Audition de X69, 17 novembre 1996, BSR de Bruxelles, pv 116.917.
21. Audition de X69, 10 décembre 1996, BSR de Bruxelles, pv 118.176.
22. Audition de X69, 19 novembre 1996, BSR de Bruxelles, pv 117.319.
23. Audition de X69, 17 novembre 1996, BSR de Bruxelles, pv 116.917.
24. Audition de X69, 19 novembre 1996, BSR de Bruxelles, pv 117.319.
25. Audition de X69, 10 décembre 1996, BSR de Bruxelles, pv 118.176. Nous consacrons un chapitre au dossier 139/96 de L. V.
26. Constatations sur l’attitude de X69, BSR de Bruxelles, 22 novembre 1996, pv 117.321, et 1^{er} décembre 1996, pv 117.719.
27. Audition du propriétaire de la villa à Berendrecht, BSR de Bruxelles, 2 décembre 1996, pv 118.876.
28. Perquisition de la villa de Berendrecht, BSR de Bruxelles, 20 décembre 1996, pv 118.874.
29. Contact avec X69, BSR de Bruxelles, 8 janvier 1997, pv 150.013.

30. Tribunal correctionnel de Bruxelles, 24 mars 1986. Philippe C. a été condamné à trois ans avec sursis. Le 8 octobre 1986, la cour d'appel de Bruxelles a transformé cette peine en prison ferme.
31. Second rapport final de la commission Verwilghen, section 4, «Le réseau relationnel de M. Nihoul», passage 3.1.1.5.
32. Cette enquête d'information était dirigée par les substituts bruxellois Peytier et Vandoren. Le dossier portait le numéro 38.11.562/84. Plus tard, à partir de 1988, Vandoren est devenu magistrat national.
33. Il s'agissait de l'affaire Feluy.
34. Note d'Yves Zimmer au procureur Michel Bourlet, Neufchâteau, 13 juin 1997.
35. Les petits os qu'a déterrés Toussaint se sont avérés d'origine animale.
36. Entretien avec Marc Toussaint, 5 décembre 1998.
37. *Le Soir*, 25 février 1986.
38. *Het Laatste Nieuws*, 25 février 1986 et *Het Volk*, 26 février 1986. Pour ce passage, nous avons aussi consulté le livre *De Namen uit de Doofpot*, Stef Janssens, éd. EPO, 1998.
39. Cette peine a été confirmée plus tard en appel. Dépêche de l'agence Belga, 8 octobre 1986.
40. *Rumeurs et Vérités*, Michel Nihoul, éd. Dark & Light Publication, 1998.
41. Audition d'Alexis Alewaeters, BSR de Bruxelles, 7 mai 1997, pv 151.431.
42. Déroulement de la conversation d'après Marc Toussaint.
43. Entretien avec Marc Toussaint, décembre 1998.

5.3

1. Entretien avec une ancienne amie de Tony V., 10 novembre 1998. Odette est un pseudonyme.
2. Tony V. n'a pas décroché. Constatations de la BSR de Bruxelles, 17 décembre 1996, pv 118.725.
3. Constatations de la BSR de Bruxelles, 29 mai 1997, pv 151.517.
4. Pseudonyme.
5. Audition de X4, BSR de Bruxelles, 14 décembre 1996, pv 118.575.
6. Entretien avec Nora De Boodt, BSR de Bruxelles, 9 janvier 1997, pv 100.526.
7. Entretien avec Nora De Boodt, BSR de Bruxelles, 11 janvier 1997, pv 100.528.
8. Audition de X7, BSR de Bruxelles, 1^{er} février 1997, pv 150.027.
9. Audition de X7, BSR de Bruxelles, 1^{er} mars 1997, pv 150.434.
10. Audition de X7, BSR de Bruxelles, 14 mai 1997, pv 150.754.
11. Entretien avec Nora De Boodt, février 1998.
12. Pseudonyme.
13. Entretien avec Conny De Windt, BSR de Bruxelles, 7 janvier 1997, pv 100.107.
14. Constatations de la BSR de Bruxelles, 17 février 1997, pv 150.154.
15. Audition de Conny De Windt, BSR de Bruxelles, 4 février 1997, pv 150.816.
16. Audition de Conny De Windt, BSR de Bruxelles, 25 février 1997, pv 150.817.
17. Constatations de la BSR de Bruxelles, 21 mai et 4 juin 1997, pv 151.525 et 151.441.
18. Police de Woluwe-St-Lambert, 8 janvier 1997, pv 250 Z156.
19. Audition, police de Woluwe-St-Lambert, 16 janvier 1997, pv 466 Z156.
20. BSR de Bruxelles, 17 février 1997, pv 150.346.
21. Pseudonyme.
22. Fax de X1, BSR de Bruxelles, 15 janvier 1997, pv 150.012.
23. Audition de Myriam Verstraeten, BSR de Bruxelles, 4 février 1997, pv 150.106.
24. Audition de C.V., BSR de Bruxelles, 10 février 1997, pv 150.109.
25. Audition de C.V., BSR de Bruxelles, 2 mars 1997, pv 150.546.
26. Fax de X1, BSR de Bruxelles, 11 février 1997, pv 150.310.
27. Confrontation entre C.V. et X1, BSR de Bruxelles, 22 mars 1997, pv 150.885.
28. Constatations de la BSR de Bruxelles, 25 mars 1997, pv 150.767.
29. Ces réunions ont lieu aux dates suivantes: le 22 février, les 7 et 21 mars, le 25 avril et le 22 mai.
30. De Baets lui a notamment présenté des photos de magistrats et d'officiers de la gendarmerie.
31. *Het Laatste Nieuws*, 27 janvier 1998.
32. Rapport de la réunion Obélix, 22 mai 1997, A.3/145/97.
33. Les premières réponses du collège des procureurs généraux, sur les photos et les relations avec la presse, n'arriveront que le 16 juin 1997. La presse devra s'adresser à la porte-parole de la gendarmerie, qui devra s'adresser à son tour au magistrat compétent. Concernant les «aveux» de X1, les procureurs généraux ne répondent pas. Lettre du magistrat national Van Heers au juge Van Espen, 8 juillet 1997, réf. A3/145/97-0.
34. Entretien avec Patriek De Baets, 8 octobre 1998.
35. Plus tard, la commission Verwilghen écrira dans son second rapport final: «Le 16 décembre 1996, le colonel Berkmoes, responsable du BCR, se rend à l'antenne. En présence des membres de l'antenne, il s'engage à les appuyer sans réserve. Pour ce qui concerne les moyens de fonctionnement, il précise que les enquêtes de Neufchâteau bénéficient de la priorité absolue et qu'il ne faut pas hésiter à faire des heures supplémentaires, à travailler le week-end, etc. si l'enquête le requiert.»
36. Quelques mois plus tard, le couple déménagera dans une ferme à De Pinte.
37. Perquisition au domicile de Regina Louf, BSR de Bruxelles, 20 mars 1997, pv 150.822.

38. Pour la bonne compréhension: par «personnalités», nous entendons les diverses personnalités que Regina Louf a développées suite à ses troubles dissociatifs. Elle prenait ces notes sur les conseils de sa thérapeute.
39. BSR de Bruxelles, 24 mars 1997, pv 150.757.
40. L'antenne Neufchâteau reçoit un ordre officiel en ce sens du substitut bruxellois Paule Somers, et ce dès le 24 janvier 1997.
41. Apostille du juge Van Espen à P. Igodt, P. Adriaenssens, H. Vertommen, J. Vanderlinden et R. Verelst, Bruxelles, 30 avril 1997.
42. Entretien avec Regina Louf, 13 février 1999.
43. Rapport d'expertise du témoin X1. Professeur Paul Igodt, 8 octobre 1997.
44. *Controverse*, RTL-Tvi, 15 janvier 1998.

5.4

1. Entretien avec Laurence, novembre 1997.
2. Reconstitution sur base de coupures de presse de *La Nouvelle Gazette* de mai 1989 et mai 1991.
3. Entretien avec André Meunier, 7 janvier 1998.
4. Ce n'est que huit ans après les faits que cette attestation se retrouve dans un dossier judiciaire, le dossier 139/96 de Neufchâteau. BSR de Bruxelles, 7 novembre 1996, pv 116.603.
5. Il y a au parquet de Charleroi deux enquêtes d'information sur la mort de Pascal Meunier, sous les numéros CH 32.07.11984/89 et CH 30.43.3314/89. Comme il n'est tenu compte à aucun moment de l'éventualité d'un meurtre, ces enquêtes sont à charge de la famille Meunier.
6. Reconstitution sur base de coupures de presse de *La Nouvelle Gazette* et autres journaux locaux.
7. Bouchat était auparavant l'avocat de Michèle Martin. En août 1996, comme quelques-uns de ses confrères, il invoque des raisons familiales pour décliner sa requête.
8. Lettre de Michel Bouchat à la famille Meunier, 25 janvier 1990.
9. Audition de F., PJ de Dinant, 26 août 1996, pv 1.103.
10. BSR de Bruxelles, 24 août 1996, pv 112.653.
11. Audition d'Henri Eloy, BSR de Bruxelles, 8 septembre 1996, pv 113.223.
12. Auditions de G., BSR de Bruxelles, 8 et 28 septembre 1996, pv 113.127 et 114.553.
13. BSR de Bruxelles, 13 septembre 1996, pv 113.660.
14. On découvrira par la suite que ce gendarme conduit une voiture de l'entreprise de L.V., pour laquelle il travaille d'ailleurs. La nuit, il va livrer des marchandises dans des bars et des restaurants approvisionnés par L.V. BSR de Bruxelles, 25 février 1997, pv 150.343.
15. Fax d'Interpol France, BSR de Bruxelles, 17 octobre 1996, pv 114.698.
16. Lors d'une des auditions de 1983, la victime déclare que L.V. a menacé de faire appel au bourgmestre d'une grande ville wallonne pour l'isoler socialement ainsi que sa famille.
17. Mustapha Iziz et Paolo Di Giorgio sont condamnés à cinq ans de prison ferme chacun. Ils prennent cependant la fuite à temps. Ils résident sans doute à l'étranger actuellement.
18. Audition de Geneviève C., BSR de Bruxelles, 17 avril 1997, pv 151.149.
19. Audition de Florence R., BSR de Bruxelles, 17 avril 1997, pv 150.831.
20. Audition, BSR de Bruxelles, 21 mars 1997, pv 150.802.
21. Il s'agit des périodes allant du 16 décembre 1986 au 7 janvier 1987 et du 27 janvier 1987 au 13 février 1987. BSR de Bruxelles, 14 décembre 1996, pv 118.480.
22. Entretien avec Daniel Dejasse, 15 juillet 1998.
23. BSR de Bruxelles, 23 décembre 1996, pv 118.218.
24. André Meunier a montré aux auteurs de cet ouvrage les photos du corps, et il est disposé à les montrer à quiconque s'intéresserait encore au meurtre de son fils.
25. Lettre du juge Langlois au major Guissard (gendarmerie de Neufchâteau) et au commandant Duterme (BSR de Bruxelles), 11 juillet 1997.
26. Cinq jours après l'arrêt spaghetti, une nouvelle «demande de mandats de perquisition» est envoyée au nouveau juge d'instruction Langlois. De huit, la liste de cibles passe alors à onze. BSR de Bruxelles, 25 octobre 1996, pv 116.122.

5.5

1. Entretiens avec Ali et Nuran Mazibas, novembre et décembre 1997.
2. L'arrêt de la chambre du conseil est remis à la famille Mazibas par exploit d'huissier le... 1^{er} juillet 1992. La mère, Fadine Eken, doit payer 71 FB ce jour-là pour prendre connaissance du fait que le parquet a décidé presque deux ans plus tôt qu'il n'entendait pas continuer à rechercher le ou les assassins.
3. Fax de X1 à l'antenne Neufchâteau, BSR de Bruxelles, 27 décembre 1996, annexé au pv 119.244.
4. BSR de Bruxelles, 9 janvier 1997, pv 100.127.
5. BSR de Bruxelles, 10 janvier 1997, pv 150.095.
6. BSR de Bruxelles, 22 avril 1997, pv 151.298.

7. Le procureur Dejemeppe ne peut pas vérifier combien des 1300 mineurs disparus depuis 1991 ont été retrouvés par la suite. Aucune statistique n'est établie à ce sujet.
8. Synthèse du dossier 181/76 de la juge d'instruction bruxelloise Lyna, BSR de Bruxelles, 5 juin 1997, pv 151.868. Les informations concernant (et provenant de) Paulette N., Joëlle J. et Mireille D.B. y sont également mentionnées.
9. *Au Nom de la Loi* (RTBF), 18 février 1998.
10. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 2 février 1997, pv 150.069.
11. BSR de Bruxelles, 2 février 1997, pv 150.067 et 150.068.
12. Cette démarche mènera également, quelques mois plus tard, à l'arrestation du Hongrois Andras Pandy.
13. Synthèse de l'ancien dossier 38.11.148/88, BSR de Bruxelles, pv 151.278.
14. BSR de Bruxelles, 4 juin 1997, pv 152.096.
15. Synthèse de l'ancien dossier 38.11.148/88, BSR de Bruxelles, pv 151.278.
16. Constatations sur base des archives informatiques du bureau de conseil financier Graydon.
17. La raison principale de la libération de Joseph D.R. est le fait que Maurizio R. déclare soudain, le 24 mars 1988, qu'il n'a pas du tout vu D.R. à la foire. On n'a jamais su pourquoi le garçonnet a complètement modifié sa version des faits en 24 heures.

5.6

1. Synthèse des observations de l'ESI, BSR de Bruxelles, 21 octobre et 4 novembre 1996, pv 115.713, 116.517 et 116.518.
2. Apostille de Michel Bourlet, 30 avril 1997, pour not. 37.66.112360/96.
3. Note de Patriek De Baets au BCR, à l'ESI et au directeur des opérations à Neufchâteau, 4 juin 1997, n° 97/192.
4. En dépit de recherches dans le registre national, on ne trouvera jamais aucune trace de cette jeune fille.
5. Fax de X1 à la BSR de Bruxelles, 18 décembre 1996, pv 118.872.
6. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 1er février 1997, pv 150.066.
7. Comme pour les témoignages sur Kristien, les auteurs ont préféré utiliser une autre orthographe à chaque fois que X1 parle de la victime. Ferdinand, par contre, est un pseudonyme.
8. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 8 février 1997, pv 150.953. Les extraits d'audition sont basés sur la traduction officielle. Des aménagements mineurs ont cependant été apportés afin d'assurer la lisibilité du texte.
9. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 15 février 1997, pv 150.954. Les extraits d'audition sont basés sur la traduction officielle. Des aménagements mineurs ont cependant été apportés afin d'assurer la lisibilité du texte.
10. Fax de X1 à la BSR de Bruxelles, 18 février 1997, pv 150.312.
11. Note de De Baets à Bourlet, BSR de Bruxelles, 18 février 1997, n° 97/323.
12. Plainte de Regina Louf, BSR de Bruxelles, 24 mars 1997, pv 150.892. Le numéro d'enregistrement de la plainte au parquet de Bruxelles est BR.37.66.150.892/97.
13. Il s'agit de la société Studio De Pauw, qui édite des publications comme *X-Gay* et *Gaykiss*, et qui opère dans le circuit homosexuel. L'association flamande Werkgroep Morkhoven, qui s'est attelée à démanteler un réseau international de pornographie enfantine basé à Zandvoort aux Pays-Bas, affirme disposer d'éléments selon lesquels cette société aurait également des liens avec des marchands de pornographie enfantine.
14. Il s'agit de versements via le CCP 8238 de la banque ABN Amro.
15. Il s'agit de la photo 129, à la page 17 de la revue policière confidentielle *Recherche et Information* du 22 mars 1999. A la vue de cette photo, les parents de Katrien De Cuyper déclareront qu'il ne s'agit pas de leur fille, mais ajouteront qu'ils basent leur certitude sur le fait qu'ils ne peuvent pas imaginer qu'elle «se soit retrouvée dans un réseau». Le parquet d'Anvers s'en tire de façon tout à fait originale. Alors que toute personne sensée peut constater le contraire, la porte-parole du parquet déclare qu'il s'agit «apparemment d'un garçon».
16. X1 est filmée au cours de ce trajet. BSR de Bruxelles, 1^{er} mars 1997, pv 150.359.
17. Même si la presse mentionnera plus tard le nom de Vervoordt, celui-ci n'apparaît à aucun moment dans la description de X1, ni dans les vérifications qui seront effectuées dans ce cadre. Il est seulement question de la famille W. BSR de Bruxelles, 13 mars 1997, pv 150.801.
18. Entretien avec Patriek De Baets, 7 mars 1999.
19. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 1^{er} mars 1997, pv 150.364.
20. *Het Laatste Nieuws*, 31 mai 1996.
21. Analyse de la correspondance entre Steven T. et Linda V.D., BSR de Bruxelles, 13 mars 1997, pv 150.747.
22. On apprend également dans d'autres témoignages enregistrés par Neufchâteau que Nihoul se faisait souvent appeler «Jean».
23. Le rapport de la police de Bruxelles date du 6 décembre 1996 et mentionne le dossier ouvert au parquet d'Anvers sous le numéro AN.37.12.100395/95.
24. Audition de Steven T., BSR de Bruxelles, 6 mars 1997, pv 150.746.
25. Entretien avec Tiny Mast, 23 février 1998.
26. Résultats de l'enregistrement Zoller/Malicieux, BSR de Bruxelles, 24 octobre 1996, pv 115.982.

CHAPITRE 6: 1997-1999 – SUITE ET CONSÉQUENCES

6.1

1. Note du commandant Jean-Luc Duterme, BSR de Bruxelles, 19 décembre 1996, réf. 1903/96.
2. Duterme mettra d'ailleurs sa menace à exécution. Le 4 octobre 1998, les porte-parole des trois syndicats de la gendarmerie déclarent que des officiers de gendarmerie règlent régulièrement leurs comptes avec leurs subordonnés à l'aide de faux documents. Ils citent le cas de Pirard comme exemple le plus manifeste. Quelques jours plus tard, ils transmettent leurs dossiers à la commission sénatoriale de l'Intérieur et le Comité P est chargé d'une enquête.
3. Décrit en ces termes dans une note de huit pages qui a été remise à la commission Verwilghen par des enquêteurs de l'antenne Neufchâteau. Plusieurs enquêteurs rapportent que c'est le commandant Duterme qui a prononcé ces paroles historiques.
4. La note, intitulée «Synthèse relative à mon travail effectué à l'Antenne Neufchâteau», a été remise le 22 septembre 1997 au conseiller Etienne Marique, qui agissait pour la commission.
5. Après un très long silence, De Baets accorde en octobre 1998 des interviews à la presse écrite et audio visuelle.
6. Second rapport final de la commission Verwilghen, chapitre V, section 3, conclusion.
7. Il s'agit des transcriptions en néerlandais des auditions du 31 octobre, du 18 novembre, et des 9, 10 et 11 décembre 1996. On reconnaît clairement sur ces documents l'écriture de Duterme. Les auteurs ne savent pas si, outre ceux dont ils ont obtenu des copies, Duterme a également «relu» d'autres textes d'auditions.
8. Note n° 0878 du commandant Jean-Luc Duterme au commandant de la BSR de Bruxelles, 3 juin 1997.
9. Allusion à l'avocat E.
10. Lecture commentée des déclarations de X1, BSR de Bruxelles, 2 juillet 1997, Ant/256.
11. Dans le second rapport final de la commission, on peut lire: «C'est ainsi qu'il ressort de tous les documents que le juge d'instruction bruxellois a accordé une attention particulière, en fait disproportionnée, aux contacts entre le conseiller-instructeur de la commission d'enquête et certains enquêteurs.»
12. Lettre de Jean-Claude Van Espen concernant le «dossier 64/85 – cellule antenne Neufchâteau», 22 juin 1997.
13. Note 286, Rudy Hoskens, BSR de Bruxelles, 14 juillet 1997. Cette note est adressée au colonel Torrez, au major Guissard à Neufchâteau, au commandant du BCR et au commandant Duterme.
14. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 13 novembre 1996, pv 100.133.
15. Il s'agit là de l'audition que les magistrats nationaux André Vandoren et Patrick Duynslaeger, le procureur Michel Bourlet et le lieutenant du BCR Alexandre Michot ont suivie en grande partie depuis la salle vidéo. Aucun d'eux n'a remarqué une éventuelle «suggestivité» des questions.
16. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 13 novembre 1996, pv 100.133.
17. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 10 décembre 1996, pv 118.728.
18. Fax de X1 à la BSR de Bruxelles, 18 décembre 1996, pv 118.872.
19. *De Morgen*, 2 mai 1998. Paule Somers a relu cette interview, réalisée par Walter De Bock et Koen Vidal, avant sa publication et a marqué son accord sur le texte tel qu'il a paru dans le quotidien.
20. BSR de Bruxelles, 8 février 1997, pv 150.093.
21. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 18 novembre 1996, pv 118.753.
22. BSR de Bruxelles, 6 décembre 1996, pv 117.487.
23. Rapport d'expertise du témoin X1, professeur Paul Igodt, Universitair Centrum Salve Mater, KULeuven, 8 octobre 1997.
24. BSR de Bruxelles, 10 décembre 1996, pv 118.324.
25. BSR de Bruxelles, 27 décembre 1996, pv 119.168. La seconde partie de la synthèse suivra le 3 janvier 1997.
26. Ce fax est versé au dossier le 24 décembre 1996. BSR de Bruxelles, pv 118.877.
27. *L'enquête manipulée Les fausses pistes de l'affaire Dutroux*, René-Philippe Dawant, éd. Luc Pire, 1998.
28. Le livre contient d'autres dialogues «retravaillés» entre X1 et ses interrogateurs.
29. *Controverse*, dimanche 14 juin 1998, RTL-TVi.
30. C'est là une maigre consolation. Reisinger est inculpé de «recel de documents» et le quotidien *La Dernière Heure* ira même tout simplement jusqu'à l'accuser de pédophilie.
31. Lettre du juge d'instruction Langlois au major Guissard (gendarmerie de Neufchâteau) et au commandant Duterme (BSR de Bruxelles), 11 juillet 1997.
32. Paul Vanden Boeynants dira quelques semaines plus tard dans une interview: «Maintenant, c'est dans l'hebdomadaire satirique *Pan* que je fais de la politique. C'est beaucoup plus facile.» *De Financieel-Economische Tijd*, 4 octobre 1997.
33. Lettre du juge d'instruction Langlois au commandant Duterme, 2 septembre 1997. Cette lettre est citée dans le second rapport final de la commission Verwilghen, chapitre V, section 2.
34. Procès-verbal de Jean-Luc Duterme, BSR de Bruxelles, 26 août 1997, BR.25.66. 110879/97.
35. Second rapport final de la commission Verwilghen, chapitre V, section 2.

6.2

1. Second rapport final de la commission Verwilghen, chapitre V, section 2.
2. Note de la BSR de Bruxelles, 5 février 1998, Ant 59/98: «Vous trouverez en annexe le rapport du 05.02.1998 dans lequel est dressé un état des relectures des auditions de 14 à 17 du témoin X1.»

3. Note de Dernicourt à Duterme, BSR de Bruxelles, 27 octobre 1997, Ant 401/97.
4. La BSR de Bastogne menait l'enquête sur le trafic de voitures et l'assassinat de Bernard Weinstein, dans le cadre du dossier 87/96. Il était donc logique que tous les renseignements concernant Weinstein soient centralisés en priorité à Bastogne.
5. Entretien avec Michel Clippe, novembre 1998.
6. Déclaration de Michel Clippe, 25 octobre 1997.
7. Jusqu'au 23 octobre 1979, Bernard Weinstein est incarcéré à Pontoise. Ensuite, il se retrouve à la prison de Melin, où il restera jusqu'à sa libération. BSR de Bruxelles, 28 février 1997, pv 150.403. A Melin, il reçoit des congés pénitentiaires aux dates suivantes, chaque fois de 7 heures du matin à 7 heures du matin: du 6 au 11 mai 1983, du 12 au 17 août 1983, du 10 au 15 novembre 1983, du 11 au 16 mai 1984, du 24 août au 3 septembre 1984, du 15 au 20 mars 1985 et du 14 au 24 juin 1985. BSR de Bruxelles, 16 octobre 1997, pv 152.487. Comme Clippe le remarque très justement, cette énumération ne reprend que les congés de cinq jours ou plus. Pas les congés d'un week-end.
8. BSR de Bruxelles, 18 juin 1997, pv 151.891. Hoskens écrit les mots «en détail» en majuscules.
9. Dans le deuxième rapport de relecture, il est question d'un rapport de synthèse intermédiaire relatif aux cinq premières auditions de X1. On ne trouve aucune trace de ce rapport dans la série de «relectures» qui circulera plus tard parmi les magistrats compétents.
10. Suit, pour chacune des auditions analysées, une série de «devoirs à exécuter», que nous épargnerons au lecteur en raison de leur faible pertinence. Un de ces «devoirs» consiste à vérifier depuis quand la société Gamma existe en Belgique. Un des objets que X1 affirme avoir remarqué à la champignonnière est en effet un sac en plastique de chez Gamma. En 1999, cette société fête son vingtième anniversaire. En 1984, elle était donc sur le marché belge depuis cinq ans. Dans les rapports qui suivent, on ne retrouve plus un mot au sujet de cette «vérification». Une fois de plus, cela donne une idée de l'objectivité des relecteurs.
11. «Synthèse et remarques...» (deuxième relecture), BSR de Bruxelles, 30 octobre 1997.
12. Interrogatoire de Michel Nihoul, brigade nationale de la PJ, 30 octobre 1996, pv 10.586.
13. Audition de Marleen De Cokere, PJ de Bruxelles, 16 septembre 1996, pv 39.144.
14. Constatations de la BSR de Bruxelles, 13 octobre 1996, pv 115.458.
15. Fiche Michel Nihoul, 27 avril 1983, dossier 4238 concernant United Corporation.
16. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 9 décembre 1996, pv 118.727.
17. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 31 octobre 1996, pv 119.128. Lors de cette audition, X1 parle de «Natacha», pour se corriger par la suite. Sur base de plusieurs détails, comme le nom de son petit ami et son look hippie, on peut conclure qu'il s'agit de la même fille.
18. Audition de Katia D.S., BSR de Gand, 1er septembre 1997, pv 103.011.
19. Rapport de synthèse, BSR de Gand, 1^{er} septembre 1997, pv 103.011.
20. BSR de Bruxelles, 27 octobre 1997, pv 152.507.
21. BSR de Bruxelles, 10 octobre 1997, pv 152.484. La retranscription falsifiée de l'audition de X1 du 18 novembre 1996 se trouve à la page 3.
22. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 18 novembre 1996, pv 116.991.
23. BSR de Gand, 18 septembre 1997, pv 103.289.
24. Visite sur les lieux, 20 avril 1999.
25. A la demande de la famille de C.V., son nom a été remplacé par des initiales. Il s'agit de la même femme de ménage que celle qui est mentionnée au chapitre 5.3. Dans le texte des relectures, d'autres noms ont également été remplacés par des initiales.
26. Ici aussi, la liste des «devoirs à exécuter» a été supprimée.
27. «Synthèse et remarques...» (troisième relecture), BSR de Bruxelles, 17 décembre 1997, annexé à la note Ant 450/97, BSR de Bruxelles, 12 janvier 1998.
28. Entretien avec Regina Louf, 18 octobre 1998.
29. «Synthèse et remarques...» (troisième relecture), BSR de Bruxelles, 17 décembre 1997, annexé à la note Ant 450/97, BSR de Bruxelles, 12 janvier 1998.
30. Audition de C.V., BSR de Bruxelles, 2 mars 1997, pv 150.546. Détail saillant: cette audition a été effectuée par le gendarme Eddy Verhaegen, encore subordonné de De Baets à cette époque, et à présent relecteur. Il est donc passablement absurde de présenter la découverte du prénom de Chayenne comme du «neuf». Verhaegen était au courant dès le mois de mars.
31. BSR de Bruxelles, 21 janvier 1997, pv 150.019.
32. Confrontation X1-C.V., 22 mars 1997, pv 150.885.
33. Entretien téléphonique avec C.V. et son mari, 16 décembre 1998.
34. Audition d'Anja D., BSR de Gand, 25 septembre 1997, pv 103.387. Rapport de la BSR de Gand, 1^{er} septembre 1997, pv 103.011.
35. Entretien avec Regina Louf, 29 juin 1998.
36. *Hoe het afliep met getuige X1, (La chute du témoin X1)*, Harald Merckelbach, Dth, décembre 1998, page 40.
37. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 9 décembre 1996, pv 118.727.
38. Bizarrement, les quatre photos sont annexées à un procès-verbal que la BSR utilise, fin 1997, pour mettre un point final à la piste X1 dans le dossier Van Hees. BSR de Bruxelles, 13 novembre 1997, pv 152.536, annexes 9 à 12.
39. Auditions de Pierre Van Hees et Antoinette Vanhoucke, BSR de Bruxelles, 5 avril 1997, pv 151.064 et 151.095.
40. BSR de Bruxelles, 24 avril 1997, pv 151.317.

41. Fax de X1 à la BSR de Bruxelles, 17 décembre 1996, annexé au pv 118.877.
42. Audition d'Antoinette Vanhoucke, BSR de Bruxelles, 11 décembre 1996, pv 118.323.
43. Audition d'Eric Van Hees, BSR de Bruxelles, 15 décembre 1996, pv 118.722.
44. Audition de Noëlla Bovyn, BSR de Gand, 22 septembre 1997, pv 103.332.
45. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 9 décembre 1996, pv 118.727.
46. Notes sur l'audition de X1, BSR de Bruxelles, 15 décembre 1996, pv 118.454.
47. Audition de Patricia S., PJ de Bruxelles, 16 février 1984, pv 6443.
48. Audition de Jean-Claude J., PJ de Bruxelles, 23 février 1984, pv 7213.
49. Audition de Pascale D.B., PJ de Bruxelles, 31 juillet 1984, pv 16.587.
50. Audition de Marc C., BSR de Bruxelles, 19 avril 1997, pv 151.267.
51. Audition de Pascale K., BSR de Bruxelles, 7 juin 1997, pv 151.930.
52. Audition de Muriel A., PJ de Bruxelles, 10 mai 1984, pv 10.916.
53. Entretien téléphonique avec Muriel A., 2 décembre 1998.

6.3

1. Le 31 décembre 1996, il a été condamné à trois ans de prison pour fraude dans le cadre de l'ASBL SOS Sahel. Nihoul avait détourné au moins 5 millions de FB destinés à l'aide au tiers monde.
2. Raf Sauviller et Danny Ilegems dans *Humo*, 30 septembre 1997.
3. Non-exécution d'un mandat de perquisition, brigade nationale de la PJ, 3 mars 1997, pv 10.149.
4. Il fait cela à la demande de Marc Verwilghen.
5. Second rapport final de la commission Verwilghen, chapitre IV, section 4: Le réseau relationnel de M. Nihoul, partie 5.1.4.
6. Le fait que la justice fasse preuve de plus de zèle pour le tableau que pour le meurtre s'explique peut-être par la prime de 2 millions de FB qu'avait promise la propriétaire de la toile. Cette prime est empochée par un «indicateur» de la PJ de Bruxelles.
7. Audition de B.J., police de Bruxelles, 28 novembre 1996, pv 50.843.
8. Audition de Roland Corvillain, BSR de Bruxelles, 7 septembre 1996, pv 114.148.
9. Audition de Brigitte Jenart, brigade nationale de la PJ, 27 janvier 1997, pv 10.050.
10. Le juge Michel Degève prononce sciemment une peine clémente, «parce que selon la lettre de la loi, il aurait déjà dû être libre». Le juge déclare que si Nihoul se trouve toujours en prison, c'est uniquement en raison de la pression de l'opinion publique. Après sa condamnation, Nihoul annonce d'ailleurs qu'il fera appel.
11. Plainte contre X de Baudouin Dericourt pour diffamation, 24 novembre 1997, numéro BR.52.66.112787/97.
12. Audition de Gérard Vannesse, brigade nationale de la PJ, 30 septembre 1996, pv 10.514.
13. Cette information parvient à Neufchâteau par le biais d'une dame qui, assez choquée de ce que lui a dit Verswyver, prend contact avec le parquet. BSR de Bruxelles, 11 février 1997, pv 150.384.
14. Le 15 janvier 1998, *Le Soir Illustré* écrit: «Quel rôle fait-on, par ailleurs, jouer à ce pseudo-témoin anonyme "X1" lorsqu'on l'incite, tout récemment, à déclarer que le juge Van Espen était présent lors du meurtre de Christine Van Hees à la Champignonnière?»
15. Après que Regina Louf ait mentionné, lors d'une conversation, qu'elle avait vu Van Espen dans le temps, sa thérapeute appelle, en novembre 1997, De Baets, qui a déjà été renvoyé à la section financière. Celui-ci dresse un procès-verbal de la conversation. Dans ce pv, il est effectivement fait mention, sur la foi des propos de la thérapeute, de la présence de Van Espen lors du meurtre. Plus tard, Regina Louf attribuera cela à un malentendu.
16. *Rumeurs et Vérités*, Michel Nihoul, éd. Dark & Light Publication, 1998.
17. L'un des enquêteurs sur place est Eddy Verhaegen, l'homme qui a succédé à l'adjudant De Baets comme interrogateur de X1 et qui a également participé aux relectures.
18. Audition de Michel Nihoul, brigade nationale de la PJ, 18 octobre 1996, pv 10.554.
19. Le 27 juin 1996, le tribunal correctionnel de Bruxelles condamne Philippe Deleuze à trente mois de prison avec sursis.
20. Audition de Michel Nihoul, brigade nationale de la PJ, 8 octobre 1996, pv 10.543.
21. La sœur de Van Espen, qui le liait à Deleuze, est divorcée depuis lors.
22. Constatations de la gendarmerie de Bruxelles, 26 novembre 1996, pv 115.123.
23. Rapport de synthèse «Patrick Derochette», gendarmerie de Bruxelles, 6 janvier 1997, pv 100.281.
24. *De Morgen*, 26 décembre 1997.
25. Le document grâce auquel *Télé Moustique* a démontré que Van Espen était à l'époque l'avocat d'Annie Bouty date du 20 juin 1984. Le 8 janvier 1998, lorsque le porte-parole du parquet de Bruxelles commente à la presse le retrait de Van Espen, il déclare, d'un ton censé excuser le juge, que cela ne s'est produit qu'une seule fois et cite une autre date: le 13 décembre 1983. On peut en conclure que Van Espen est intervenu plus d'une fois en tant que conseil de Bouty.
26. *Marc Verwilghen – Paroles d'homme*, Danny Ilegems et Raf Sauviller, éd. La Longue Vue, 1999.
27. Lettre de Van Espen à Dejemeppe, 26 mai 1997.
28. Lettre du colonel de gendarmerie Torrez à Van Espen, 1^{er} juillet 1997, n° Jud/70379001/M.
29. Apostille de Jean-Claude Van Espen, 4 juin 1997.

30. *La Lanterne*, 4 juin 1997. Dans son pv, Bille attire particulièrement l'attention sur cet article. BSR de Bruxelles, 5 juin 1997, pv 151.867.
31. Lettre de Van Espen à Duinslaeger, 10 juin 1997.

6.4

1. Dans le rapport de relecture, les noms de famille mentionnés ont été remplacés autant que possible par des lettres. Y. fait référence à un homme d'affaires flamand, et X., à la famille qui possédait le château de 's Gravenwezel.
2. Entretien avec Regina Louf, 11 mars 1999.
3. Notes sur l'audition de X1, BSR de Bruxelles, 1^{er} mars 1997, pv 150.364. Les auteurs n'ont pas pu mettre la main sur la transcription textuelle de cette audition. Rien n'indique cependant que le premier procès-verbal diffère sur ce point de ce qu'a enregistré la caméra vidéo.
4. De Baets les mentionne notamment dans sa note n° 323, par laquelle il met le procureur Bourlet au courant des «aveux» de X1 concernant le meurtre de Katrien De Cuyper.
5. Perquisition chez X1, BSR de Bruxelles, 20 mars 1997, pv 150.821.
6. «Les tortures présentent des similitudes», *Het Laatste Nieuws*, 14 mars 1997.
7. Au total, outre le père, la mère et les deux frères, vingt-quatre autres personnes de l'entourage de Christine Van Hees sont interrogées à ce sujet. L'une d'entre elles se souvient d'un nounours, «sans toutefois être catégorique», précisent les enquêteurs. BSR de Bruxelles, 29 décembre 1997.
8. Notes sur l'audition de X1, BSR de Bruxelles, 8 février 1997, pv 150.071.
9. Ces constatations font l'objet des pièces judiciaires suivantes: police de Meise (22 août 1996, pv 199), PJ de Bruxelles (3 septembre 1996, pv 39.027), BSR de Bruxelles (4 avril 1997, pv 150.759), parquet de Bruxelles (numéro BR.37.52.212/96). Pour éviter tout malentendu: les gérants actuels du manège Le Paddock, qui portait un autre nom à l'époque, n'ont rien à voir avec cette histoire.
10. Pour autant qu'on ait pu vérifier, la date ne correspond pas et Nihoul n'aurait eu son cheval dans ce manège qu'à la fin des années 80. On peut cependant douter que la preuve irréfutable soit ainsi fournie qu'il était inconnu dans ce manège dans les années qui ont précédé.
11. Constatations de la BSR de Bruxelles, 29 décembre 1997, pv 152.711.
12. Constatations de la BSR de Bruxelles, 28 janvier 1998, pv 150.188.
13. Reconnaissance sur les lieux par X1, BSR de Bruxelles, 27 février 1997, pv 150.322.
14. Observation de S., BSR de Bruxelles, 8 mars 1997, pv 150.714.
15. Entretien téléphonique avec Frank D.G., BSR de Bruxelles, 6 février 1997.
16. Analyse du journal de X1, BSR de Bruxelles, 4 septembre 1997, pv 152.367.
17. En mai 1997, peu avant leur mise à l'écart, les enquêteurs de l'équipe De Baets aboutissent à P. par le biais d'Ingrid K., une ancienne amie de Christine Van Hees. Michel P. est ensuite entendu à deux reprises. BSR de Bruxelles, 11 et 26 mai 1997, pv 151.465 et 151.665.
18. *Het Nieuwsblad*, 23 avril 1998.
19. Patricia Vandersmissen renvoie à la transcription de la confrontation telle qu'elle a été établie par la BSR de Bruxelles, 3 mars 1998, pv 151.206.
20. *Controverse*, dimanche 14 juin 1998, RTL-TVi.
21. Police d'Auderghem, 13 février 1984, pv 30.14.321.
22. Audition de X1, 18 novembre 1996, BSR de Bruxelles, pv 116.991.
23. Entretien avec le fils de l'ancien exploitant de la champignonnière, 28 avril 1999.
24. Entretien téléphonique avec Jacques Decock, 9 mars 1998. Peu après, Decock se verra interdire par ses supérieurs tout contact avec la presse.
25. BSR de Charleroi, 13 août 1996, pv 103.313.
26. Interrogatoire de Michèle Martin, PJ d'Arlon, 4 décembre 1996, pv 118.723. Audition de Francis H., BSR de Bruxelles, 12 avril 1997, pv 151.184.
27. PJ de Bruxelles, 20 février 1984, pv 7112.
28. *Le Soir*, 12 mars 1984.
29. *Le Soir*, 21 février 1984.
30. Interrogatoire de Marc Dutroux, BSR de Bruxelles, 11 juin 1998, pv 151.231.
31. Rapport de la BSR de Bruxelles, 9 janvier 1998, pv 150.042, annexe 2 bis.

6.5

1. *Het Nieuwsblad*, 27 janvier 1998.
2. En présence de Patriek De Baets et Danny De Pauw.
3. Audition de X1, BSR de Gand, 31 mai 1997, pv 102.688. Traduit par les auteurs.
4. BSR de Gand, 6 août 1997, pv 108.062.
5. Rapport d'autopsie de Carine Dellaert, 25 décembre 1985, repris dans la note de synthèse de la BSR de Bruxelles, 7 janvier 1997, pv 100.242.
6. Rapport d'entretien téléphonique avec Gwendolina Dellaert, BSR de Gand, 26 août 1997, pv 103.076.
7. Procès-verbal de synthèse Dellaert Carine, BSR de Gand, 16 octobre 1997, pv 103.995.

8. Audition de X1, BSR de Bruxelles, 25 octobre 1996, pv 116.018.
9. BSR de Gand, 18 septembre 1997, pv 103.289.
10. Constatations des auteurs lors d'une visite des lieux, 16 janvier et 20 avril 1999.
11. «X1 ment de A à Z», *Het Nieuwsblad*, 29 janvier 1998.
12. BSR de Gand, 1^{er} septembre 1997, pv 103.011.
13. BSR de Gand, 31 juillet 1997, pv 102.940.
14. BSR de Gand, 6 août 1997, pv 108.062.
15. Liste des procès-verbaux, dressée par la BSR de Gand dans le dossier GE.30.18.182411/85/RO.
16. Entretien avec le docteur Eddy De Valck, 12 mars 1999.
17. Compte rendu de la réunion Obélix, 22 mai 1997, A.3/145/97.
18. BSR de Bruxelles, 13 novembre 1997, pv 152.536.
19. Procès-verbal reprenant des «informations venant d'une personne qui souhaite garder l'anonymat», Jean-Claude Leys, 29 août 1997.
20. Il s'agit de Patrick Noller de l'antenne Neufchâteau et de Didier Gelders de la 1^{ère} SRC.
21. BSR de Bruxelles, 24 novembre 1997, pv 151.083.
22. Entretien téléphonique avec Antoinette Vanhoucke, 23 octobre 1997.
23. Le don de l'association, qui a pris le parti de X1 et de l'équipe De Baets, est inconditionnel. Cet argent sera utilisé pour payer les honoraires de l'avocate bruxelloise Michèle Hirsch. Plus tard, lors d'une conférence de presse, celle-ci fustigera l'association et «certains journalistes». Plus tard encore elle entreprendra une action judiciaire pour les Van Hees contre Marc Reisinger et Regina Louf.
24. «Je me pose des questions», interview de Pierre Van Hees, *La Dernière Heure*, 8 janvier 1998.
25. *Silence, on tue des enfants*, Regina Louf, éd. Mols, page 260.
26. Editorial d'Yves Desmet dans *De Morgen*, 17 janvier 1998.
27. «Sous l'emprise de Yolanda», *Terzake*, Canvas, 30 janvier 1998.
28. Compte rendu de la réunion publique de la commission Justice de la Chambre des représentants, 21 octobre 1998.
29. Rapport intitulé «Correspondances et Contradictions», gendarmerie de Gand, 28 mai 1997.
30. Fanny est un pseudonyme.
31. Entretien avec Fanny V., 31 mars 1999.
32. Conférence de presse du parquet de Gand, 12 juin 1998.
33. L'homme qui interroge Kristelle M. est le premier maréchal des logis Jan Vincent.
34. Synthèse des auditions des camarades de classe de X1, BSR de Gand, 1^{er} septembre 1997, pv 103.011.
35. Audition de Anja D., BSR de Gand, 25 septembre 1997, pv 103.387.
36. Jeanine S. n'est pas la mère de Carine Dellaert.
37. Audition de Dirk Croux, BSR de Gand, 3 juin 1997, pv 102.249.
38. La base aérienne de Kleine-Brogel apparaît dans les témoignages de certaines victimes d'inceste qui se sont adressées au parquet de Neufchâteau. Dans ces récits, certains militaires sont accusés d'avoir participé à des partouzes violentes avec des enfants. Suite à ces témoignages, le 20 janvier 1996, le procureur Bourlet ouvre un dossier d'information numéroté T 1159/96. On n'en entendra plus jamais parler.
39. Croux n'a pas encore connaissance de l'existence de la commission Dutroux, puisque celle-ci ne sera installée que quatre jours plus tard.
40. Entretien avec Regina Louf, 29 juin 1998.
41. Audition d'Erwin Beeckman, BSR de Gand, 8 octobre 1997, pv 103.493.
42. Audition de Winny L., BSR de Gand, 26 mars 1998, pv 103.917.
43. BSR de Gand, 16 octobre 1997, pv 103.995, page 34.
44. «Les parents de X1 parlent», *Het Volk*, 19 janvier 1998.
45. Le 28 mai 1997 à 19 heures 50, Tony V. a composé le numéro des parents de X1. La conversation a duré 18 minutes et 59 secondes. Constatations de la BSR de Bruxelles, 29 mai 1997, pv 151.517.
46. Entretien avec Georges Louf et Christiane Poupaert, 20 janvier 1998.
47. Audition de Georges Louf, BSR de Gand, 26 janvier 1998, pv 100.292.
48. Audition de Georges Louf, BSR de Gand, 6 février 1998, pv 100.466.
49. Audition de Christiane Poupaert, BSR de Gand, 27 janvier 1998, pv 100.539.
50. Audition de Kathy Neukens, BSR de Bruxelles, 31 janvier 1998, pv 150.183.
51. On retrouve Kathy Neukens également dans les déclarations de la famille Louf-Poupaert quand il est question du coup de téléphone du 28 mai 1997. On apprend alors que Tony V. se serait retrouvé, par hasard, dans le sandwich-bar de Neukens et aurait demandé des nouvelles de Christiane Poupaert. Il aurait appris qu'elle était malade et aurait alors décidé de l'appeler.
52. Audition de Claudia B., BSR de Gand, 29 janvier 1998, pv 100.320.
53. Audition d'André Poupaert, BSR de Gand, 29 janvier 1998, pv 100.356.
54. Audition de Daniel Poupaert, BSR de Gand, 29 janvier 1998, pv 100.368.
55. Audition de Marc V., BSR de Gand, 29 janvier 1998, pv 100.364.
56. Audition de Kathleen D.P., BSR de Gand, 17 février 1998, pv 100.591.
57. Confrontation entre Georges et Regina Louf, BSR de Gand, 28 janvier 1998, pv 103.198.
58. *Het Volk*, 23 janvier 1998.
59. Il s'agit de Myriam Verstraeten, Nora De Boodt (X7) et Anja D.

60. La réunion des magistrats commence à 14 heures. Les aveux de Tony V. suivent à 14 heures 45.
61. Audition de Tony V., BSR de Gand, 23 avril 1998, pv 104.897.
62. BSR de Gand, 23 avril 1998, pv 104.898, annexe 1.
63. Confrontation entre Regina Louf et Tony V., BSR de Gand, 23 avril 1998, pv 104.898.
64. Confrontation entre Regina Louf et Emiel Dellaert, BSR de Gand, 24 avril 1998, pv 104.917.
65. *De Morgen*, 30 avril 1998.
66. Communiqué de presse du parquet de Gand, diffusé par l'agence Belga, 8 octobre 1998.
67. Enquête sur les déclarations de Louf Regina, Conclusions générales, BSR de Gand, 2 juin 1998, pv 105.564.
68. Audition de Tania V., BSR de Bruxelles, 7 mars 1997, pv 150.652.
69. Audition de Christiane Poupaert, BSR de Gand, 6 mai 1998, pv 105.154.
70. Audition d'André Poupaert, BSR de Gand, 19 mai 1998, pv 105.371.
71. Entretien avec Gaby Gomme, 2 mars 1998.

6.6

1. Entretien téléphonique avec Albert Mahieu, 26 décembre 1997.
2. Tant Albert Mahieu que Johan Demol siègent depuis peu au Parlement régional bruxellois. Le premier a été élu sur la liste de Vivant, le second sur celle du Vlaams Blok.
3. Ce n'est d'ailleurs pas étonnant. Longtemps avant que Demol soit démasqué comme ancien membre du Front de la Jeunesse, les milieux judiciaires bruxellois s'interrogeaient sur la façon dont il a fait effectuer, sous les projecteurs des équipes de télévision, des razzias violentes dans les quartiers d'immigrés à Schaerbeek.
4. *Père Ubu*, 2 avril 1998, et *La Dernière Heure*, 4 avril 1998.
5. Van Espen l'apprend grâce à une déclaration spontanée de Tania V., lorsqu'elle est entendue par l'antenne Neufchâteau. BSR de Bruxelles, 29 octobre 1997, procès-verbal 152.588.
6. Apostille du juge Jacques Pignolet à l'intention de l'Inspection générale de la gendarmerie, Bruxelles, 13 novembre 1997.
7. «X1 leerde de rijkswacht de stiel» – «X1 a enseigné le métier aux gendarmes» –, *De Standaard*, 10 janvier 1998.
8. «Contre sa volonté»
9. Audition du maréchal des logis chef Paul Laforce, Inspection générale de la gendarmerie, 1^{er} décembre 1997, pv 100.091, annexe A.
10. Audition du premier maréchal des logis chef Danny Duryneck, Inspection générale de la gendarmerie, 4 décembre 1997, pv 100.091, annexe B.
11. *De Standaard*, 27 janvier 1998.
12. Bulletin Tropicana, octobre 1988.
13. Audition d'Eric Van Poucke, Inspection générale de la gendarmerie, 28 janvier 1998, pv 100.021.
14. Bille déclare également qu'il a discuté du renseignement de De Koninck avec Van Espen lors d'une réunion à Bastogne.
15. Ces citations sont extraites d'une interview de Claude Eerdekenis parue le 21 octobre 1998 dans l'hebdomadaire *Le Soir Illustré*.
16. *De Bonvoisin et Cie*, Philippe Brewaeyts et Jean-Frédéric Deliège, éd. EPO, 1992. Le passage très remarquable concernant Eerdekenis se trouve aux pages 165 à 167.
17. *Rumeurs et Vérités*, Michel Nihoul, éd. Dark & Light Publication, 1998, pp. 123-124.

A

Adriaenssens, Peter 349, 555
 Alewaeters, Alexis 123, 332, 553
 Alvarez, Cerefino 416, 422, 436, 469
 Amory, Christian 253, 255, 256, 259, 455
 Antipine, Grégory 265, 266, 267, 268
 Arnauts, Laurent 307, 308, 309, 310, 311, 312, 552

B

Balfroid, Frans 455
 Bara, Dolores 118, 448, 547
 Baranyanka, Virginie 94, 102, 111, 452, 453, 549
 Baudson, Fernand 49
 Baudson, Olivier 49, 81, 535
 Beurir, Fernand 253
 Beeckman, Erwin 149, 385, 471, 499, 500, 564
 Beijer, Robert 115, 115, 253, 254, 259, 455, 456
 Benaïssa, Loubna 163, 369, 373, 385, 391, 451, 460, 468, 470, 534
 Benaïssa, Nabela 142
 Beneux, Philippe 101, 102, 103, 104, 107, 540
 Bennet, John 288
 Berkmoes, Henri 189, 347, 390, 391, 554

Bihay, Gérard 455
Bille, Aimé 157, 158, 226, 227, 228, 229, 231, 233, 234, 235, 241, 246, 248, 325, 365, 366, 391, 392, 409, 411, 412, 441, 462, 474, 492, 523, 524, 525, 544, 547, 548, 562, 565
Blontrock, Paul 223
Bogaert, Michelle 237, 548
Bongiorno, Carmelo 24, 25, 127, 457
Borges, Juan 449, 450, 451, 452
Botte, Marie-France 302, 303, 305, 308, 309, 544, 552
Bottelberghs, Paul 492
Bouchat, Michel 355, 555
Bouffioux, Michel 86
Bouhouche, Madani 24, 26, 115, 160, 253, 254, 255, 256, 259, 455, 456
Bourlet, Michel 29, 30, 33, 48, 55, 99, 107, 108, 126, 127, 128, 129, 130, 169, 189, 241, 249, 250, 289, 293, 303, 309, 313, 315, 325, 329, 331, 333, 344, 345, 346, 347, 348, 366, 367, 372, 383, 390, 449, 453, 462, 511, 518, 525, 527, 530, 539, 544, 553, 556, 557, 558, 562, 564
Bouty, Annie *passim*
Bouty, Georges 249
Bouzet, Marie-Noëlle 275, 294, 316
Bovyn, Noëlla 163, 164, 544, 560
Brabant, Jean-Marie 24, 99, 311, 411, 449, 516
Braeckman, Serge 217, 218, 219, 220, 222, 547
Breugelmans, Inge 375
Brewaeys, Philippe 310, 524, 525, 551, 565
Brichet, Elisabeth 275, 278, 280, 284, 285, 286, 287, 288, 290, 291, 292, 294, 297, 316
Brickmanne, Bernard 354
Brouhon, Hervé 113
Bruekmans, Robert 259, 260, 262
Bultot, Jean 115, 260, 262, 451

C

Carlin, Sylvie 30
Ceresa, Claude 249
Ceuppens, Georges 216, 219, 222, 237, 400
Clément de Cléty, Frédéric 94
Clippe, Michel 313, 315, 318, 319, 346, 347, 391, 406, 416, 417, 519, 559
Clooth, Serge 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223
Clooth, Stanley 221
Collignon, Guy 119, 216, 219, 222, 224, 231, 237, 248
Connerotte, Jean-Marc 30, 31, 32, 33, 34, 35, 45, 49, 50, 58, 59, 62, 93, 94, 99, 118, 126, 127, 128, 142, 160, 277, 286, 316, 317, 323, 340, 346, 356, 360, 366, 449, 453, 454, 461, 492, 511, 522, 527, 534, 536, 542, 551
Cools, André 100, 106, 127, 276, 544
Corvillain, Roland 451, 561
Cravatte, Philippe 105, 106, 540
Croux, Dirk 498, 499, 564
Czaplicki, Alain 345

D

Dardenne, Sabine 43, 46, 47, 71, 79, 85, 90, 91, 232, 535
Darville, Robert 259, 260, 451
Dawant, René-Philippe 410, 411, 558
De Baets, Patriek *passim*
De Beukelaer, Ludo 375
De Beyn, Armand 75, 76, 79, 537
de Bonvoisin, Benoît baron 24, 25, 126, 457, 517, 518, 519, 524, 542
de Borchgrave, Sheri 305, 552
De Clerck, Stefaan 31, 103, 276, 289, 324, 366, 484, 540, 544
De Cockere, Marleen 115, 117, 122, 446, 541
De Croo, Herman 264
de Donnée, François-Xavier 118, 450
De Gieter, Joseph 249
De Gieter, Marie-Claire 119, 249
De Graaf, Anne 367
de Gryse, Claire 332
De Koninck, Laurence 522, 523, 565

De Mulder, Michel 174, 225, 290, 291
De Pauw, Danny 239, 244, 252, 253, 255, 256, 257, 322, 348, 371, 378, 379, 406, 411, 412, 471, 472, 477, 523, 549, 550, 557, 563
De Quévy, Didier 24, 223
De Ridder, Willy 308, 331
De Rouck, Nicole 162, 344, 487, 491, 505, 507, 510
de Saligny, Françoise 14, 15, 16
De Valck, Eddy 489, 490, 491, 563
De Visscher, Michel 119
De Vroom, Christian 25, 237, 264
De Waele, Peter 169, 321, 322, 515
De Winne, Joan 289, 297
Debois, Alain 218
Debuissou, Francis 281, 282, 283, 284, 285, 286, 288, 294, 296, 297, 551, 552
Decock, Jacques 211, 239, 480, 563
Decoux, Raymond 260, 261, 262
Decraene, Daniel 130, 266, 333
Dehaene, Jean-Luc 264, 268
Dejemeppe, Benoît 24, 128, 237, 344, 366, 459, 461, 462, 491, 516, 548, 556, 562
Dekkers, Christine 484
Delamotte, Jean-Louis 122, 124, 305
Deleuze, Philippe 25, 113, 114, 115, 459, 460, 540, 541, 561
Delhez, Laetitia 42, 55, 63, 71, 79, 88, 90, 92, 96, 98, 99, 100, 232, 449, 539, 547
Deliège, Jean-Frédéric 524, 525, 551, 565
Dellaert, Carine 147, 151, 154, 155, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 174, 176, 241, 322, 344, 420, 421, 422, 424, 425, 442, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 495, 496, 499, 509, 520, 523, 532, 544, 563, 564
Dellaert, Emiel 162, 163, 164, 165, 498, 509, 564
Delmartino, Luc 33, 36, 314, 449
Demol, Johan 516, 517, 518, 519, 521, 524, 549, 565
Depaus, Marc 8, 23, 26, 253, 534
Depeint, Régine 10, 12, 14, 17
Deprêtre, Jean 454, 455
Dernicourt, Baudouin 85, 86, 235, 306, 307, 309, 310, 311, 329, 393, 396, 397, 401, 410, 415, 416, 417, 418, 422, 424, 426, 427, 428, 436, 438, 456, 457, 469, 473, 474, 475, 477, 478, 479, 504, 559, 561
Desmet, Francis 269, 270, 272, 550
Desmet, Yves 493, 563
Devodder, Monique 121
Di Giorgio, Paulo 352, 353, 358, 359, 555
Di Rupo, Elio 35, 264, 265, 266, 267, 268, 280, 516, 550
Diakostavrianos, Michael 41, 42, 49, 58, 59, 84, 123, 356, 387, 535, 536
Divers, Philippe 56, 57
Dossogne, Francis 260, 455
Doutrèwe, Martine 45, 366
Drisket, Raymond 92, 93, 104, 109, 453, 458
Dubois, Christian 119, 120, 121, 122, 123, 541
Dubouille, Patrick 52, 53
Duinslaeger, Patrick 169, 174, 226, 249, 315, 343, 344, 462, 544, 562
Dumont, Emile 65, 79, 538
Dumont, Jean-Paul 8, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 32, 33, 36, 37, 79, 80, 115, 127, 223, 237, 290, 541
Dumont, Josette 40
Dupont, Gilbert 36, 534
Duriau, Marc 218, 223, 546
Duterme, Jean-Luc 226, 227, 258, 310, 311, 317, 319, 346, 348, 349, 350, 360, 369, 373, 385, 387, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 401, 402, 405, 411, 412, 413, 415, 454, 455, 456, 462, 470, 514, 515, 523, 550, 553, 555, 557, 558, 559
Dutroux, Frédéric 65, 73, 79, 230
Dutroux, Marc *passim*
Dutroux, Victor 74, 75

E

Eerdekens, Claude 345, 414, 448, 462, 524, 525, 565
Eloir, Eric 32, 35, 36
Eloy, Michel 215, 216, 218, 220, 221, 356, 546, 555
Eveillard, Pierre 255

F

Flagothier, Jean-Marie 23, 29, 282, 290, 298, 299, 534, 551, 552
Flier, Casper 41, 97, 112, 114, 123, 124, 332, 448, 525
Focant, Guy 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 283, 284, 285, 287, 288, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 297, 298, 299, 551, 552
Forgeot, Michel 32, 117, 118, 119, 122, 248, 260, 448, 541, 549
Fransen, Hubert 524
Franskin, Vincent 279, 551

G

Galopin, Alexandre 517, 518, 519, 523
Geijsbregts, Nathalie 289
Gérard, Joël 304, 393, 396, 397, 401, 410, 416, 417, 418
Gerard, Karin 8, 9, 19
Glaude, Joël 281
Godbille, Jean-François 25
Godfraind, Léopold 95, 446, 539
Godfroid, Jean-Claude 114
Gomme, Gaby 512, 513, 565
Goossens, Etienne 519, 520, 521, 522, 524
Goossens, John 264
Goossens, Marc 220, 228, 229, 230
Graindorge, Michel 252
Gruwez, Anne 264, 266, 267, 548
Gueuning, Patrick 8, 23
Guissard, Marcel 333, 415, 550, 553, 555, 558
Gutt, Tom 20, 21, 533, 534

H

Haemers, Achille 25, 115, 119, 262, 451
Haemers, Patrick 24, 25, 104, 115, 234, 249, 259, 262, 451, 452
Haroux, Charles 446
Haustraete, Jacques 123, 541
Hey, Rita 510
Heyrman, Ken 85, 274, 288, 290, 294, 297, 385, 470
Heyrman, Kim 85, 274, 385, 387
Heyse, Bie 129, 322
Hoskens, Rudy 142, 239, 241, 373, 387, 388, 402, 403, 411, 412, 416, 418, 486, 558, 559
Hupez, Philippe 128, 130, 131, 137, 142, 144, 145, 147, 153, 154, 155, 157, 158, 161, 169, 170, 172, 174, 188, 193, 196, 198, 200, 204, 207, 252, 407, 425, 428, 515
Hutsebaut, Carine 519
Huybrechts, Hedwig 281

I

Igodt, Paul 344, 348, 349, 350, 351, 440, 555, 558

J

Jasselette, Claude 281, 283, 292, 294, 298, 551, 552
Jaupart, Fabienne 58, 59, 60, 537
Jenart, Brigitte 451, 452, 561
Joachim, Michel 525
Jordens, Michel 344, 369, 375, 378, 385

K

Kellner, Luc 286, 287, 551
Kesteloot, Anne 520, 521
Khalifa, Abdelhamid 226, 240
Kindermans, Dominique 269, 270, 271, 272, 550
Kolanowski, Jaroslaw 71, 537

L

Lacroix, Philippe 259, 357
Laffineur, Guy 268

Laforce, Paul 520, 565
Lamarque, Pascal 210, 219, 249, 250, 251, 491, 547, 549
Lambrecks, Eefje 43, 80, 85, 126, 163
Lammers, Eric 24
Lancaster, Martial 25, 541
Langlois, Jacques 31, 49, 50, 68, 71, 72, 85, 86, 158, 271, 277, 282, 286, 296, 297, 299, 310, 311, 319, 321, 327, 344, 346, 360, 366, 401, 407, 411, 412, 414, 436, 453, 454, 458, 515, 526, 552, 555, 556, 558
Latinus, Paul 31, 255, 454
Lavalle, Michel 25
Legendre, Jean-Claude 331, 391, 460
Legrand, Guy 17, 18, 533
Lejeune, Julie *passim*
Lekeu, Martial 253, 260, 455
Lelièvre, Benoît 40
Lelièvre, Christian 40
Lelièvre, Claude 317
Lelièvre, Michel *passim*
Lenglet, Alain 216, 217, 218, 219, 220, 223, 228, 546, 547
Leroy, Claude 20, 119, 123, 124, 236, 314, 457, 541
Lesciauskas, Dany 33, 276, 277, 280, 283, 284, 285, 286, 290, 318, 319, 551
Leurquin, Yvan 210, 546
Levèque, André 52
Leys, Jean-Claude 491, 563
Lhost, Gérard 253, 255, 261
Liekendael, Eliane 142, 360
Liesenborgs, Stephan 142, 147, 151, 154, 155, 166, 167, 411, 412, 486, 489
Loriaux, Serge 28, 29, 30, 534
Louf, Regina *passim*

M

Magnée, Xavier 252
Mahieu, Albert 516, 519, 565
Malotras, Jean 222
Mandelbaum, Stéphane 450, 451
Marchal, An 43, 80, 85, 126, 163
Marchal, Paul 49, 50, 87, 225, 527, 538
Marchandise, Thierry 360, 385, 555
Marique, Etienne 59, 319, 402, 462, 537, 547, 558
Marnette, Georges 24, 25, 26, 27, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 100, 101, 104, 111, 118, 119, 127, 128, 265, 266, 268, 280, 447, 448, 450, 534
Martin, Michèle *passim*
Masson, Luc 63, 64, 68
Mast, Tiny 274, 275, 294, 385, 386, 387, 551, 557
Mayerus, René 253, 255
Mazibas, Ali 362, 363, 371
Mazibas, Hanim Ayse 362, 364, 369, 370, 371
Mazibas, Nuran 370, 556
McCrary, Gregg 62, 63
Mendez, Juan 259, 260
Merckelbach, Harald 439, 560
Mertens, Marc 226, 227, 321, 322, 343, 344, 401
Meunier, André 353, 354, 355, 359, 555
Meunier, Pascal 352, 353, 354, 355, 359, 360, 555
Michaux, René 68, 69, 71, 72, 120, 121, 535
Michaux, Stéphane 507
Michel, Claude 249
Michot, Alexandre 169, 544
Mobutu 112, 247
Moons, Wouter 484
Moriau, Patrick 462, 524, 525
Moussadyk, Philippe 230, 231, 491, 548
Moyen, André 518, 519, 521
Munoz, Raphael 94, 95

N

Nachtergaele, Rufyn 493, 494
Neukens, Kathy 503, 504, 505, 564
Nihoul, Edouard 111, 113, 540
Nihoul, Michel *passim*
Noller, Patrick 310, 311, 329, 393, 396, 397, 401, 410, 416, 563

O

Osubu, Francis 114, 115

P

Pavanello 296
Pettens, Christophe 120
Piette, Michel 490, 491
Pignolet, Jacques 331, 406, 411, 412, 413, 417, 448, 449, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 529, 542, 550, 565
Pinon, André 331
Pinon, Gérard 55, 56, 57
Pirard, Alain 517, 518
Pirard, Christian 314, 325, 360, 369, 370, 391, 392
Potemberg, René 281, 282, 283, 551
Poupaert, André 504, 512, 564, 565
Poupaert, Cécile 335, 336
Poupaert, Christiane 501, 503, 510, 511, 512, 564, 565
Poupaert, Daniel 165, 504, 544, 564
Pourbaix, Philippe 303, 306, 307, 309, 310, 311, 312, 393, 396, 549, 552

R

Raemaekers, Jean-Paul 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 55, 127, 161, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 297, 298, 314, 318, 323, 327, 344, 379, 411, 458, 533, 534, 551, 552
Randazzo, Damien 95, 96, 98
Reisinger, Marc 308, 410, 411, 492, 558, 563
Reyniers, Frans 24, 25, 31, 119, 330
Rochow, Pierre 56, 57, 60
Rogge, André 29, 534
Rogge, Gérard 311
Rossi, Sylvia 217, 223
Russo, Carine 60, 86
Russo, Gino 60, 72, 86, 225
Russo, Melissa *passim*
Ruyters, Marc 385

S

Schulman, Charles 54, 536
Schulman, Joseph 54, 55, 536
Soenen, Jean 344, 402, 424, 485, 489, 490, 491, 496, 505, 530
Somers, Paule 226, 232, 240, 241, 247, 266, 344, 392, 406, 411, 439, 461, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 548, 555, 558
Sovereyns, Roger 264
Strée, Michel 225
Suys, Eddy 104, 128, 447, 448, 453, 454, 542

T

Tagliaferro, Bruno 58, 59, 281
Thill, Renaud 219, 220, 547
Thily, Anne 59, 103, 305, 344, 345, 518, 525, 540
Thirault, Claude 62, 120, 286
Timperman, Jacques 162, 165, 166, 167, 488, 489, 543, 544
Toch, Albert 119
Torrez, Guido 390, 449, 450, 451, 455, 461, 558, 562
Toussaint, Marc 331, 332, 333, 334, 553
Trusgnach, Olivier 264, 265, 266, 267, 268, 550

U

Ulrich, Gerrie 384

V

Van Asse, Alphonse 223

Van der Biest, Alain 279

Van der Plancken, Robby 384

Van Dorsseleer, Isa 475

Van Espen, Jean-Claude 10, 18, 21, 222, 225, 227, 236, 324, 344, 345, 348, 349, 392, 393, 397, 401, 402, 417, 418, 436, 446, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 474, 491, 516, 519, 523, 528, 533, 548, 554, 555, 558, 561, 562, 565

Van Heers, Isabelle 249, 554

Van Hees, Christine *passim*

Van Hees, Michel 224, 232, 547, 548

Van Hees, Pierre 213, 215, 216, 217, 218, 223, 225, 477, 492, 546, 547, 560, 563

Van Lijsebeth, Bart 248, 249, 250, 549

Van Muyldeert, Inès 375

Van Parys, Tony 315, 495, 544

Van Peteghem, Jean 41, 64, 77, 78, 232, 538

Van Poucke, Eric 522, 565

Van Rompuy, Eric 493

van Zwaren de Zwarenstein, Naatje 367, 368, 369, 466

Vande Lanotte, Johan 25

Vanden Berghe, Norbert 210, 546

Vanden Boeynants, Paul 24, 29, 55, 104, 113, 115, 118, 234, 246, 255, 259, 332, 411, 460, 559

Vandeput, Willy 323, 324, 416, 422, 436, 469

Vander Elst, Michel 55, 104, 105, 106, 109, 110, 119, 447, 540

Vanderlinden, Johan 349, 555

Vandermeersch, Damien 10, 11, 12, 21, 26, 311, 461, 465, 474, 475, 476, 477, 480, 483, 552

Vandersmissen, Patricia 477, 478, 562

Vandoren, André 169, 189, 241, 249, 343, 344, 462, 544, 553, 558

Vandyck, Théo 304, 306, 307, 309, 310, 311, 364, 552

Vanheeuverswyn, Danny 488

Vanhoucke, Antoinette 477, 478, 492, 549, 560, 563

Vannesse, Gérard 458, 459, 561

Vanruyskensvelde, Maria-Louiza 258, 259, 260, 261

Verelst, Rudy 349, 555

Verhaeghen, Eddy 371, 393

Verswyver, John M. 27, 458, 561

Vertommen, Herman 349, 555

Verwilghen, Marc 59, 87, 115, 116, 117, 118, 121, 122, 167, 311, 317, 319, 323, 330, 345, 366, 387, 391, 392, 393, 394, 402, 414, 415, 430, 447, 448, 449, 450, 461, 462, 463, 491, 512, 525, 541, 547, 553, 554, 557, 559, 561, 562

Vincent, Jan 487, 498, 564

Vissers, Edmond 258, 259, 260, 261

Vittorio, Adriano 24

VM1 330, 331, 332, 333, 334

Vrebos, Pascal 328, 492, 524

Vyncke, Marleen 385, 494

W

W., Nathalie 137, 140, 170, 253, 256, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 321, 322, 364, 392, 393, 396, 411, 534, 552

W05 526

Walsh, David 97, 98, 99, 100, 101, 539

Wathelet, Melchior 79, 80

Wattiez, Rose 9

Weinstein, Bernard *passim*

Weinstein, Mireille 54

Winkel, Serge 276, 277, 283, 284, 285, 286, 290, 316, 317, 551

Wynsberghe, Julien 484, 508

X

X1 *passim*

X2 170, 256, 272, 313, 314, 315, 317, 322, 324, 411, 519, 534, 552, 553

X3 256, 272, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 324, 411, 534, 553

X4 256, 306, 313, 317, 320, 321, 322, 323, 324, 338, 339, 534, 553, 554
X69 313, 325, 326, 327, 328, 329, 553
X7 335, 338, 554, 564

Z

Zeyen, Axel 24
Zicot, Georges 56, 58, 100, 126, 536
Zimmer, Yves 330, 331, 333, 553